LE

CORRESPONDANT

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CENT VINGTIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-QUATRIÈME

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

29, RUE DE TOURNON, 29

1880

LE

CORRESPONDANT

LA POLITIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT

DE 1762 A 1808

I

Nous sommes en république, et ceux qui la gouvernent ont la légitime ambition de nous y maintenir. Ils déploient dans ce but une activité à laquelle il n'est que juste de rendre hommage. Tout le personnel administratif a été sévèrement expurgé, toutes les avenues de la république, dans les ministères, les préfectures, les finances, l'armée, la diplomatie même et la magistrature, sont ou seront occupées par des fidèles qui ont donné des gages ou des promesses. On a poussé l'épuration à son extrême limite. On organisait, il y a quelques mois, l'administration républicaine des haras; M. Turquet est en train de *républicaniser* les arts. On s'est indigné au nom des droits acquis; on a protesté contre cette désorganisation. On a beaucoup souffert, on a ri quelquefois et finalement on se résigne.

On se résigne, sauf sur un point. Les pères de famille peuvent bien pardonner à la république de prendre leur argent ou leurs places; ils ne peuvent pas lui permettre de prendre leurs enfants, or c'est la violence qu'elle est en train de commettre.

Un gouvernement si jaloux de placer ses partisans à tous les degrés de l'échelle administrative devait être porté à s'emparer de l'instruction publique, à confisquer à son profit la liberté d'enseignement. Être seul éducateur en France; tenir dans ses écoles, ses collèges toutes les générations nouvelles; là, pétrir, façonner à son gré de jeunes âmes, leur communiquer à loisir cette flamme républicaine dont on voudrait embraser la terre, quelle tentation pour un pouvoir nouveau qui n'a pas jeté dans le pays de profondes racines. Cette tentation, on est en train d'y succomber, et de faire revivre le monopole de l'État avec des maximes d'État, avec des dogmes

d'État, triste résurrection du plus affreux des despotismes, le despotisme jacobin.

Nous comprenons l'émotion que de tels projets soulèvent dans toute la France. Nous comprenons que les parents chrétiens, menacés de l'orthodoxie politique obligatoire, tandis qu'on chasserait de leurs écoles l'orthodoxie religieuse et jusqu'à l'idée de Dieu, menacés de voir la commission municipale de M. Paul Bert pénétrer dans le sanctuaire même de la famille pour s'assurer que les petites filles de six ans ont des idées saines sur nos législateurs, sur le suffrage universel, sur l'indivisibilité de la nation, nous comprenons que les parents se liguent d'une frontière à l'autre et répondent à ces cris de guerre par l'affirmation éclatante de leurs droits.

C'est qu'en effet la gravité des intérêts en jeu explique toutes ces alarmes et justifie toutes ces craintes. Il s'agit de savoir si la liberté d'enseignement conquise après tant d'années de lutte, consacrée par trente années de résultats féconds, sera violemment confisquée. Il s'agit de savoir si le clergé, ce clergé qui a élevé la nation pendant des siècles sera déclaré indigne, incapable d'instruire. Il s'agit de savoir si la religion sera chassée du collège et de l'école. Car tel est l'état nouveau de la question. M. Ferry ne fermait la carrière du professorat qu'aux congréganistes non reconnus. M. Paul Bert frappe d'interdiction les membres d'une communauté quelconque et tous les ministres du culte[1]. Dans nombre de villes, les municipalités, prenant le devant, fortes de la complicité d'un pouvoir qui applaudit secrètement à ces tyrannies locales, au lieu d'employer les armes que la loi de 1850 lui a données pour les combattre, chassent les Frères, les Sœurs, et inaugurent dans toute sa splendeur le règne du *laïcisme*.

Où veut-on en venir avec toutes ces violences? Évidemment on a un but; on n'a pas déchaîné l'orage pour le seul plaisir d'entendre mugir la tempête. On nous a répété à satiété, jusqu'à nous assourdir, qu'il s'agissait de défendre la société moderne, de sauvegarder l'unité nationale de la France. Le prétexte n'a pas été pris au sérieux. Malgré les craintes, malgré les terreurs étalées, simulées avec complaisance, ni l'unité nationale, ni la société moderne ne sont en péril. Un pays qui, en plein épanouissement de l'enseignement congréganiste, nomme la Chambre et même le Sénat que nous avons, n'est pas à la veille de faire retour à l'ancien régime. Ce n'est pas demain que les Français seront astreints à payer la dîme; les

[1] M. Paul Bert, probablement d'après les conseils de l'opportunisme, a modifié sur ce point la rédaction de son premier projet de loi; mais le but reste le même, et on compte bien dégoûter de l'enseignement tous les maîtres chrétiens, en leur défendant de parler de religion à leurs élèves.

protestants, frappés par une nouvelle révocation de l'édit de Nantes; et M. Ferry, condamné à battre les étangs du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia. Au fond ce ne sont pas les libertés modernes qu'on songe à défendre, puisque l'on confisque l'une de ces libertés mêmes, la liberté d'enseignement. Ce n'est pas l'unité libérale de la France qu'on cherche à resserrer ou à maintenir, c'est l'unité républicaine qu'il s'agit de procurer par tous les moyens possibles, en particulier par l'éducation de la jeunesse. Pourquoi n'avoir pas le courage et la franchise de l'avouer?

L'on conviendra tout d'abord que cette prétention est nouvelle. On n'avait pas songé jusqu'ici, en dehors des époques révolutionnaires, à introduire la politique au collège. Les gouvernements, mus par l'instinct de leur propre conservation, n'ont jamais permis aux maîtres d'attaquer devant leurs élèves la constitution du pays; mais nous ne savons pas qu'ils leur aient imposé pour mission de s'en faire les prédicateurs et les apôtres. La constitution de 1848, la loi de 1850, comme celle de 1875, prohibent tout ce qui dans l'enseignement serait contraire à la morale et à la constitution. Rien de plus, rien de moins. Le législateur touche à cette question comme par hasard et en passant, persuadé qu'on vient chercher au collège des leçons de littérature et de science et non des idées politiques.

On avait pensé, en effet, jusqu'à ce jour que l'éducation de la jeunesse peut être nationale sans être politique. Dans un pays où cent ans de révolution ont partagé le cœur de la France entre tant de gouvernements divers, il paraissait imprudent d'exciter dans l'âme des fils les passions qui divisent les pères. A une époque où la politique a tout envahi, où elle sépare en plusieurs camps ennemis les membres d'une même patrie, où elle provoque des polémiques ardentes, des accusations furieuses, souvent des haines farouches, il ne semblait pas opportun de jeter les enfants dans la fournaise, de troubler la candeur de leur âme, de dessécher leur cœur par le spectacle précoce de divisions qu'ils auraient toujours le temps de connaître. L'école, le collège, étaient restés un terrain neutre où le premier âge pouvait se préparer en paix, à l'abri des orages qui ébranlent notre sol, à la mission que lui réservait l'avenir. On avait pensé que le vrai moyen de faire un citoyen c'était de faire un homme. Nul ne songeait à demander à Homère ou à Virgile, à Démosthène ou à Cicéron, à Thucydide ou à Tacite, des arguments pour ou contre telle forme de gouvernement. Le but premier de toute éducation semblait être de cultiver l'esprit et le cœur, de former le goût, de tremper la volonté par le travail, de combattre les défauts naissants, d'inspirer au jeune âge le sentiment du devoir; on croyait que l'élève ainsi façonné était prêt pour tous les combats de

la vie. Nul n'avait songé à transformer les écoles et les collèges en arènes politiques. On savait que l'enfant, arrivé à l'âge d'homme, appelé à jouer un rôle sur le théâtre du monde, saurait bien se faire une opinion et honorer la cause à laquelle il apporterait le concours de ses talents et de ses vertus.

Voilà ce qu'on avait pensé jusqu'ici, il paraît qu'on s'était trompé. Nous assistons sur ce point à une révolution complète. Désormais on va demander à l'école et au collège de former des républicains. M. Paul Bert consacre cette réforme dans son projet de loi ; elle sera votée. Un livre récent de M. Ferneuil[1], le dernier article de M. Fouillée dans la *Revue des Deux-Mondes*[2], le discours tenu par M. Legouvé aux élèves de Louis-le-Grand, les professions de foi de quelques candidats au conseil supérieur, publiées par la *Correspondance universitaire*, tout nous indique que ces idées sont dans l'air et que l'instruction *civique* va entrer désormais dans les programmes d'enseignement. On reprend, comme dit M. Paul Bert, « les traditions de la révolution française ». Un lauréat de l'Institut[3] a déjà composé un ouvrage élémentaire à l'usage des classes sur l'éducation *civique* et morale.

Eh bien, puisqu'on nous y invite, nous voudrions, nous aussi, consulter ces traditions et reprendre cette histoire. Cette étude ne peut qu'éclairer d'une vive lumière la question grave qui s'agite sous nos yeux au sujet des rapports de l'enseignement avec la politique. Jamais il ne fut plus opportun de rappeler les leçons du passé. A un siècle de distance, on est sûr de retrouver le cerveau jacobin hanté par les mêmes fantômes, enfantant les mêmes chimères. A mesure que se déroule l'existence dévoyée de notre pauvre pays, la roue du temps, tournant sur elle-même, nous ramène invariablement à des époques indéterminées, les mêmes théories oppressives, les mêmes systèmes étranges, les mêmes conceptions maladives. L'adage : *nil sub sole novum*, semble avoir été inventé pour la politique révolutionnaire. Les acteurs qui occupent en ce moment la scène publique, les hardis réformateurs de l'instruction publique se croient peut-être novateurs. Ils se trompent ; ils ne font que tenter en petit ce qui fut pratiqué en grand il y a un siècle.

[1] *La réforme de l'enseignement public en France*, 1 vol. in-12. Hachette.

[2] Numéro du 15 mai.

[3] *Éléments d'éducation civique et morale*, par G. Compayré, 1880, in-12, chez Garcet. « Le but de ce petit livre, dit M. Compayré, est de préparer, de former, dès l'école, le futur citoyen. L'instruction civique, déjà réclamée avec énergie par les assemblées de la révolution, mais systématiquement négligée par les gouvernements monarchiques, est un des premiers besoins d'une société républicaine. Elle sera inscrite au premier rang dans les programmes de la prochaine loi sur l'instruction primaire. »

Plus d'une fois le lecteur qui voudra bien nous suivre, croira entendre, de la bouche de M. Ferry et de M. Paul Bert, les discours prononcés il y a près de cent ans.

Nos pères ne se portèrent pas sans transition aux excès révolutionnaires qui marquèrent la fin du siècle dernier. En particulier, les théories sur l'instruction publique que nous avons à faire connaître, eurent des progrès successifs. 1762, date de l'expulsion des Jésuites, demanda à l'éducation de former des citoyens; 1789 lui demanda de former des libéraux. L'idée était généreuse peut-être, car à cette dernière époque on était confiant et sincère; mais quelle imprudence! La politique une fois entrée dans le collège et l'école ne devait plus en sortir. 1762 avait demandé à l'instruction des citoyens; 89, des libéraux; 92 lui demanda des républicains, et 93, des révolutionnaires dignes de Robespierre et de Marat. La voie était ouverte au plus sanglant despotisme. Il y là pour nous de graves enseignements.

En parcourant ces pages, le lecteur sera tenté de s'affliger, de s'effrayer peut-être de la tyrannie qu'on voudrait faire peser sur les familles; mais il sera consolé, rassuré à la vue des déceptions qu'on se prépare. M. de Falloux l'a dit ici-même à nos adversaires dans des pages éloquentes [1] : « Vous croyez qu'en s'emparant de l'enfance, on s'empare de la nation, c'est une erreur », c'est une erreur surtout en fait d'opinions politiques, parce que, sur ce point, la famille et la société se chargent de redresser, d'effacer, au besoin, les impressions du collège.

Dès lors à quoi bon engager une campagne qui ne doit pas aboutir? Pourquoi remettre en question les solutions du passé, pourquoi dénoncer un traité de paix, qui avait ouvert à l'enseignement une période de féconds et très brillants progrès? Pourquoi susciter d'un bout de la France à l'autre des colères où il serait puéril de ne voir que le résultat d'un mot d'ordre et une agitation factice? Était-il donc bien urgent de soulever contre notre jeune république des résistances qui ne désarment pas, parce qu'elles ont pour ressort ce qu'il y a de plus intime, de plus indestructible dans l'homme : la conscience. Quand on se dit un gouvernement de liberté, il y a des préférences qu'il faut savoir respecter alors même qu'elles seraient peu justifiées, et on est malvenu à alarmer la sollicitude des pères et des mères de famille, sous prétexte qu'on entend mieux qu'eux les intérêts de leurs enfants. Vraiment, à voir la république entrer dans une voie de proscriptions et de violences où l'on est toujours porté malgré soi à des limites qu'on ne voulait

[1] Voyez l'*Unité nationale,* par le comte de Falloux. 1 vol. in-12. Sauton.

pas atteindre, il semble qu'au moment où ses adversaires divisés sont impuissants à la détruire, je ne sais quelle fatalité aveugle, quelle divinité jalouse la pousse invinciblement à se suicider à plaisir.

II

La prétention d'appeler l'enseignement au secours de la politique, de former le citoyen dans l'enfant date de 1762. Ce projet vit le jour et fut défendu avec éclat au moment où les Jésuites étaient chassés des cent vingt-quatre collèges qu'ils tenaient en France. *Essai d'éducation nationale*, tel est le titre que La Chalotais donnait à son livre sur l'instruction publique, et ce titre seul est un programme. Il indique, chez cet écrivain, comme chez Guyton de Morveau, chez Rolland d'Erceville, des idées nouvelles, des préoccupations d'État, le désir de graver fortement dans l'âme de l'élève l'image de la patrie.

Il ne faudrait pas croire que les maîtres eussent négligé jusqu'alors de faire des Français de leurs disciples et de les préparer aux devoirs qu'ils devaient remplir un jour dans la société. Il suffit d'ouvrir le *Traité des études*, où Rollin a exposé l'esprit et la nature de l'éducation donnée dans les anciens collèges pour reconnaître qu'elle n'était pas uniquement destinée, comme on l'en accusait, à former des séminaristes et des moines. L'Université de Paris, disait Rollin, se propose trois grands objets dans l'instruction de la jeunesse : « la science, les mœurs, la religion ». Former les mœurs des élèves, ajoutait-il, c'est « rectifier et régler leur cœur par des principes d'honneur et de probité, *pour en faire de bons citoyens*[1] ». L'étude de l'antiquité rappelait aux maîtres l'importance que Rome et Athènes attachaient à l'enseignement pour le bonheur et la prospérité de l'État; aussi les voyons-nous invoquer avec complaisance le témoignage des anciens pour engager leurs disciples à se rendre dignes des fonctions qu'ils auraient un jour à remplir. « L'éducation de la jeunesse, s'écriait Rollin, a toujours été regardée par les plus grands philosophes et par les plus fameux législateurs comme la source la plus certaine du repos et du bonheur, non seulement des familles, mais des États et des empires... N'est-ce pas la bonne éducation qui met tous les citoyens en état de remplir dignement leurs différentes fonctions? N'est-il pas évident que la jeunesse est comme la pépinière de *l'État*, que c'est par elle qu'il se renouvelle et se perpétue, que c'est d'elle que viennent tous les pères de famille, tous les magistrats, tous les ministres, en un mot toutes les

[1] *Traité des Études*, par Rollin. Discours préliminaire.

personnes constituées en autorité et en dignité. Et ne peut-on pas assurer que *ce qu'il y a de bon ou de défectueux dans l'éducation de ceux qui rempliront un jour ces places, influe dans tout le corps de l'État et devient comme l'esprit et le caractère général de la nation entière*[1]. »

Ces paroles, qu'aucune congrégation enseignante, qu'aucun membre de l'Université n'eût désavouées, nous montrent les anciens maîtres préoccupés de préparer leurs élèves à la mission qu'ils devaient remplir un jour dans la société. Loin de borner leurs regards aux choses du présent et à l'enceinte du collège, ils aimaient à leur montrer l'avenir, afin de stimuler leur ardeur par la nécessité même de s'en rendre dignes. Mais cette éducation était patriotique sans être politique. On eût jugé inutile, dangereux, de transporter dans l'asile des lettres, dans le sanctuaire des muses, les discussions qui commençaient déjà à passionner l'opinion publique. On avait toujours cru, on croyait encore que la voie la plus sûre pour former le citoyen, c'était de former l'homme et que le vrai moyen de faire un homme, c'était de faire un chrétien. On pensait qu'un étudiant sortant du collège avec une forte culture littéraire, un esprit déjà orné de connaissances, une âme élevée, un cœur pur et une foi éclairée, ne pouvait manquer d'être un bon citoyen. L'expérience du passé paraissait confirmer ici et justifier cette conviction chez les maîtres. La vieille France, façonnée par une telle éducation, avait fait assez bonne figure dans le monde. Ses hommes de guerre, ses hommes de loi, ses hommes de gouvernement, ses hommes d'Église, qu'ils eussent été élevés par les congrégations religieuses ou qu'ils eussent sucé le lait de l'*alma mater*, ne semblaient pas être restés au-dessous de leur tâche; ils ne paraissaient pas indignes de servir d'exemple aux générations futures.

L'expérience du passé encourageait ainsi les maîtres à persévérer dans la même voie. Ils enseignaient à leurs disciples les lettres et les sciences sans autre préoccupation que celle de former leur esprit et leur cœur, certains qu'on pouvait toujours élever sur un tel fondement l'édifice de leur avenir. On laissait à la royauté le soin de former ou de maintenir l'unité nationale, et on trouvait que vraiment elle y avait assez bien réussi durant des siècles. La reconnaissance et l'amour des Français pour leur dynastie favorisaient l'unité des vues par l'union des cœurs et opéraient ainsi un rapprochement, créaient un esprit public qu'on eût vainement demandé à la contrainte de je ne sais quelle éducation nationale. La stabilité même de l'ancienne monarchie, l'absence de ces orages qui depuis bientôt

[1] *Traité des études,* livre VIII, article Ier.

cent ans battent le sol de la France et déracinent l'un après l'autre tous nos gouvernements, favorisaient alors les paisibles études et ne laissaient jamais pénétrer jusqu'aux asiles des lettres l'écho des divisions, des luttes et des haines qui, aujourd'hui, franchit quelquefois les murs des lycées et des collèges.

Cette éducation si patriotique, sans être politique, parut insuffisante aux réformateurs de 1762. Jusqu'ici, s'écriait La Chalotais [1], nous avons eu « une éducation qui n'était propre, tout au plus, qu'à former des sujets pour l'école. Le bien public, l'honneur de la nation, demandent qu'on y substitue une éducation *civile* qui prépare chaque génération naissante à remplir avec succès les différentes professions de l'État ». Que s'était-il donc passé en France? Quelle révolution dans les esprits les portait ainsi à jeter l'anathème à un enseignement plusieurs fois séculaire. Pourquoi reprochait-on aux anciens maîtres de n'avoir pas su former des citoyens?

Ah! c'est que de Rollin à La Chalotais, du *Traité des études* à l'*Essai d'éducation nationale* et à l'*Émile*, il s'était écoulé trente-six ans, et ces trente-six ans avaient vu s'accomplir une véritable révolution dans l'opinion publique. Les humiliations de la France dans la guerre de Sept ans, l'abaissement du drapeau et l'amoindrissement de la patrie, l'abdication de la royauté, l'avilissement d'un prince qui oubliait dans la dégradation du vice la honte de nos défaites, avaient détaché peu à peu la nation de ses chefs et propagé la désaffection chez ce peuple qui, naguère encore, priait et pleurait pour Louis le Bien-Aimé [2]. Le jansénisme, qui avait mis aux prises, pendant un demi-siècle, tantôt les parlememts avec l'épiscopat, tantôt la royauté avec les parlements et le clergé, en rendant le pays spectateur de ces tristes querelles, l'avait familiarisé peu à peu avec l'idée de résistance, tandis que les publicistes, discutant avec une audace croissante des questions jusqu'alors réservées, lui laissaient entrevoir la possibilité et les avantages d'un changement de gouvernement. Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, venait d'introduire la pensée publique dans le domaine de la politique. De la comparaison des différentes constitutions établie dans ce livre ressortait l'éloge du régime fondé sur la légalité et la condamnation de l'arbitraire.

[1] *Essai d'éducation nationale*, par La Chalotais, p. 1, 2. Nous citons l'édition de 1763.

[2] Le marquis d'Argenson écrivait, le 26 décembre 1747 : « Considérons que les peuples sont aujourd'hui par défaut d'estime peu attachés à leurs princes. Quelqu'un osera-t-il proposer d'avancer de quelques pas vers le gouvernement *républicain?* Je n'y vois aucune aptitude dans les peuples. *Cependant ces idées viennent*, et l'habitude chemine promptement chez les Français. » (*Mémoires et correspondance*, t. V, p. 142. Paris, 1859-1867, in-8°.)

L'opinion, toujours frondeuse en France et déjà avide d'opposition, saisissait avec bonheur les allusions politiques. Le mot de réforme volait de bouche en bouche. Les économistes commencèrent à parler de l'introduire dans toutes les branches de l'administration, et, ce qui est plus grave encore, dès 1751, trois ans après l'apparition de l'*Esprit des lois*, on entendait chuchoter le mot de révolution [1].

L'opposition, trouvant moins de danger à s'attaquer au clergé qu'au pouvoir civil, prenait texte de la question des sacrements, du cinquantième, des dons gratuits, pour passionner les esprits ; mais déjà les polémiques religieuses font place aux discussions politiques et sociales. Les vieilles appellations de janséniste et de moliniste tombent en désuétude ; et, dès 1754, le marquis d'Argenson [2] nous montre les *nationaux* et les *sacerdotaux* en présence. Nationaux, sacerdotaux, mots graves, mots nouveaux, mots redoutables pour le clergé qu'on semble opposer pour la première fois à la nation ; mots redoutables aussi pour la noblesse, pour le parlement, pour cette royauté surtout, qui longtemps avait pu dire : l'État, c'est moi. On en venait donc à distinguer à côté d'elle, à côté des grands corps de l'État, une puissance nouvelle qui commençait à affirmer ses droits, à accuser sa personnalité : la nation. L'impulsion était donnée. L'année même de l'expulsion des Jésuites, vit paraître l'*Émile* et le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau, tandis que La Chalotais publiait son livre de l'*Éducation nationale*.

Le mouvement, une fois imprimé à l'opinion publique, allait l'entraîner avec une force irrésistible, et l'on peut déjà prédire la fameuse brochure de Sieyès. Lorsque les Français entrevirent comme possibles des réformes profondes dans le gouvernement du pays, lorsque l'étude de l'antiquité, la comparaison des constitutions des différents peuples, le dégoût d'un pouvoir qui semblait abdiquer, leur firent désirer l'établissement d'un régime nouveau où les abus seraient corrigés, où tout Français serait citoyen, où tout citoyen serait libre, ils voulurent hâter l'avènement de cette heureuse révolution, et préparer les générations nouvelles au rôle qu'elles devaient un jour remplir. Ce siècle, qui avait acclamé les philosophes et les économistes, qui avait salué les progrès des sciences physiques et mathématiques, avec le tressaillement d'un

[1] « On ne parle que de la nécessité d'une *prochaine révolution* pour le mauvais état où est le gouvernement du dedans. » (D'Argenson, *ibid.*, t. VI, p. 404.)

[2] « Les choses sont bien changées ; il ne s'agit plus de dénommer les uns jansénistes et les autres molinistes ; à ces noms substituer ceux de *nationaux* et de *sacerdotaux*, voilà l'état de la question. » (D'Argenson, *ibid.*, t. VIII, p. 313.)

navigateur qui voit apparaître des rivages inconnus, accueillit avec le même enthousiasme tous les projets d'éducation nationale enfantés par les réformateurs. Mais la succession rapide des événements et la mobilité même de l'opinion publique allaient donner à ce mot des acceptions bien différentes.

En 1762, on appelait nationale l'éducation qui se préoccupait de former le citoyen dans l'enfant et de le préparer aux fonctions qu'il aurait à remplir dans la société. Montesquieu avait déjà consacré tout un livre de l'*Esprit des lois* [1] à prouver que « les lois de l'éducation doivent être relatives aux principes du gouvernement ». Cette pensée fut commentée et développée en 1762. « L'éducation, disait La Chalotais, devant préparer des citoyens à l'État, il est évident qu'elle doit être relative à la constitution et à ses lois ; elle serait foncièrement mauvaise, si elle y était contraire [2]. » On ne reprochait pas au vieil enseignement d'être contraire à ces lois ni d'attaquer les institutions du pays. Jamais pareille accusation ne fut portée contre aucun maître, ni même contre les Jésuites. On put faire un crime à leurs théologiens de leurs maximes ultramontaines sur le pouvoir indirect des papes, mais jamais on ne les accusa de donner dans leurs collèges une instruction qui pût mettre en péril la constitution du royaume. Ce qu'on reprochait à l'ancienne éducation, c'était, disait-on, « le défaut absolu d'instruction sur les vertus morales et politiques [3] ». On ne pouvait cependant nier que la France ne comptât dans son histoire des hommes qui avaient pratiqué avec éclat toutes les vertus sociales ; on voulut bien en convenir sans en rapporter l'honneur à leurs maîtres. Si les Suger, les Duguesclin, les Bayard, les connétables de Montmorency, les Colbert furent de grands citoyens, c'est parce que « les idées d'honneur et de vertu prédominent dans les âmes supérieures et que les sentiments sont bien au-dessus des connaissances acquises [4] ». Il fallait donc rendre désormais « l'institution plus analogue aux lois de l'État [5] ».

L'ancienne éducation, qui n'avait pas, disait-on, le caractère civique, était également accusée de manquer de portée pratique ; les études publiques n'étaient pas assez dirigées vers l'utilité générale,

[1] Livre IV.
[2] La Chalotais, p. 12.
[3] *Id.*, p. 20.
[4] *Id.*, p. 9.
[5] Guyton de Morveau, *Mémoire sur l'instruction publique*, 1764, p. 5. Le même auteur (p. 24) demande de « veiller sur la doctrine des écoles publiques soit pour la rendre plus analogue à l'institution politique, soit pour la rendre uniforme. »

et l'on reprochait aux méthodes d'avoir gardé quelque chose de la barbarie des siècles passés, où tous les élèves se destinaient à la cléricature[1].

On formule ces accusations, on demande ces réformes au moment où le mouvement philosophique et libéral emporte la nation avec une force irrésistible. Une sourde fermentation, un pressentiment vague de changements profonds et peut-être prochains agitent tous les esprits. Rousseau a publié l'*Émile* et le *Contrat social*. Les écrivains qui traitent d'éducation vont chercher leurs modèles dans l'antiquité, et répètent avec complaisance les noms de Lycurgue et de Platon. On prononce déjà avec une fierté toute romaine le nom de citoyen; et c'est à ce moment qu'on va demander à l'enseignement d'aider, de précipiter un mouvement qui n'ayant pas pris naissance dans les collèges n'avait pas besoin des collèges pour continuer ses progrès.

L'expérience le prouve d'une manière éclatante. De 1762 à 1789, l'éducation ne fut ni plus ni moins nationale qu'auparavant. Nous avons lu les mémoires envoyés au parlement par les différentes universités, l'édit de 1763 relatif aux collèges abandonnés par les Jésuites, les lettres patentes adressées aux prêtres séculiers ou réguliers qui recueillirent leur succession, et nous n'avons pas trouvé que les maitres de cette époque aient cherché à former le patriotisme de leurs élèves autrement que leurs prédécesseurs. Le plan d'éducation du président Rolland ne présente sur ce point aucune réforme importante.

Quel changement pouvait-on, d'ailleurs, opérer à ce sujet? On avait beau parler de lois de l'État, prononcer même le mot de constitution; au fond, malgré le changement profond des idées, la constitution était la même à la veille de la révolution que sous le règne de Louis XIV. Dès lors, de quelle constitution, de quelles lois, pouvait-on entretenir les élèves pour leur en inspirer l'amour?

L'Université de Paris se fût prêtée difficilement à se faire l'instrument de la nouvelle réforme. Les grands corps sont naturellement conservateurs et jaloux de leurs traditions. Ce ne sont pas de vagues déclamations qui pouvaient démontrer aux anciens maîtres les vices de leur méthode. Leur expérience consommée, leur prudence, la connaissance qu'ils avaient de la jeunesse, les tenaient en garde contre toute innovation dangereuse, et on ne les eût pas décidés facilement à donner un enseignement politique à des dis-

[1] La Chalotais, p. 8, 9. « Les études publiques, disait-il, ne sont pas dirigées vers la plus grande utilité publique, car notre éducation se ressent partout de la barbarie des siècles passés, où l'on ne faisait étudier que ceux que l'on destinait à la cléricature. »

ciples trop jeunes pour être calmes, trop novices pour savoir penser, trop inexpérimentés pour pouvoir juger et choisir. Ils voyaient d'ailleurs le mouvement irrésistible qui emportait la nation; quelques-uns en gémissaient peut-être, parce qu'il pouvait leur paraître trop aveugle et trop rapide. Mais ils étaient certains que ce mouvement, qui n'avait pas pris naissance dans les collèges, qui s'était formé et développé au milieu d'influences sociales diverses, continuerait sa marche sans que l'éducation eût besoin de précipiter son cours. Talleyrand, parlant, en 1791, de l'instruction donnée avant la révolution, saluait, il est vrai, certains maîtres dont les leçons, disait-il, avaient été dignes des plus beaux jours de la liberté; mais ces faits particuliers n'avaient pas encore troublé le calme et le recueillement des études.

L'enseignement des collèges continua à se tenir en dehors de la politique pendant qu'on continuait à parler d'éducation *nationale*. Ce mot est dans toutes les bouches. Le clergé lui-même le prononce dans ses assemblées [1]. A mesure qu'on approche de la révolution on sent que les modifications profondes qu'on va introduire dans le gouvernement et dans toutes les branches de l'administration ne peuvent manquer d'atteindre l'instruction publique; 89 va donner une forme précise à ces vagues projets de réforme. Avec les cahiers des trois ordres, avec la Constituante, nous entrons dans la seconde phase de l'*éducation nationale*.

III

Ce qui fait la grandeur de 1789, c'est l'élan avec lequel tout un peuple se porta à la conquête du bonheur, par la conquête de la liberté. Cette nation qui avait perdu la foi chrétienne avait du moins gardé la foi humaine; et cette foi en l'homme, en ses facultés, en sa puissance d'amélioration et de progrès, se montre alors avec une naïveté expansive, une sincérité confiante qu'on chercherait vainement à un autre moment de notre histoire. Qui ne connaît les enthousiasmes, les illusions de cette époque généreuse. Tous les Français saluaient l'avenir et ouvraient leur âme à l'espérance; tous les cœurs *sensibles* se portaient avec ardeur à la réforme des abus. On croyait voir renaître l'âge d'or, on voulait se hâter d'élever sur les débris de l'ancien monde l'édifice d'une félicité universelle. Un mot surtout était dans toutes les bouches, mot magique, qui devait être à lui seul l'instrument du salut, c'est le mot de *constitution*.

[1] Assemblée de 1780.

Ce mot que nous ne pouvons pas prononcer sans un léger sourire, nous sceptiques désabusés par l'expérience d'un siècle qui a vu tant de pouvoirs éphémères s'effondrer les uns sur les autres, après s'être promis l'immortalité, faisait battre le cœur de nos pères. On les voit non seulement ordonner aux députés de travailler dans les états généraux à la constitution, de refuser l'impôt tant qu'elle ne sera pas votée, mais ils veulent encore que son étude fasse désormais partie de la constitution.

Il ne faudrait pas voir dans cette demande le vœu d'un parti appelant, comme aujourd'hui, l'éducation à son secours pour écraser ses adversaires. Non, les trois ordres n'apportent ici aucune préoccupation personnelle, aucune passion politique, ils se montrent unanimes à opérer une réforme, qui, dans leur pensée, doit contribuer puissamment à l'avènement et au maintien de la liberté en France. Ils ne paraissent pas soupçonner le trouble, la perturbation qu'une pareille innovation va porter dans les études et dans les paisibles retraites où la jeunesse avait grandi jusqu'alors, à l'abri des bruits du dehors et des agitations de la politique. « Qu'on mette au nombre des livres classiques, dit le tiers de Riom, ceux qui contiendront les principes élémentaires de la morale et de la *constitution fondamentale du royaume.* » « Qu'il soit rédigé pour tout le royaume, ajoute la noblesse de Paris, un livre élémentaire contenant sommairement les points principaux de la constitution, qu'il serve partout à l'éducation de la jeunesse, à la première instruction de l'enfance, et que les Français apprennent en naissant à connaître, à respecter et à chérir les lois. » « Il sera fait, s'écrie à son tour le clergé de la sénéchaussée d'Albret avec une précision un peu barbare, mais énergique, un *bréviaire-catéchisme national*[1]. » Tous les maîtres ecclésiastiques ou laïques, séculiers ou réguliers, étaient prêts à encourager ce mouvement et à entrer dans cette voie. Le tiers état de Bordeaux avait à peine demandé dans son cahier « des maisons d'instruction où la religion, les langues, les sciences, le droit des gens et le droit naturel » fissent partie de l'enseignement, que les doctrinaires, préposés dans cette ville au collège de Guyenne, se hâtèrent de faire étudier « les principes du droit civil et du droit administratif dans leurs rapports avec la constitution française[2]. » On voyait les femmes, les religieuses elles-mêmes parler d'éducation nationale et emprunter le langage de la liberté. « Nous enseignons tous les jours, écrivent les Ursulines de Chaumont, deux cent cinquante citoyennes. »

[1] Nous avons cité d'autres textes qui se rapportent à ce sujet dans le *Correspondant* du 25 juin 1879, p. 1016.

[2] *Histoire du collège de Guyenne,* par Gaullieur.

L'impulsion était donnée. Désormais la politique fait irruption dans l'école ; l'enfant va jouer au citoyen, et c'est dans le livre de la constitution qu'il apprendra à lire. A cette jeunesse qui a horreur de la discipline et de la règle, on ne parlera que de liberté ; à cet âge qu'il faut habituer de bonne heure au sentiment et à la pratique des devoirs, on ne parlera que des droits de l'homme.

Les cahiers de 89 demandaient que l'étude de la constitution fît partie de l'enseignement ; la Constituante ne pouvait manquer d'encourager ce mouvement et de consacrer ces vœux. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir le rapport de Talleyrand, qui est l'expression de l'opinion publique à cette époque.

« Il faut, disait l'évêque d'Autun, répandre les notions de la constitution. On ne peut trop tôt les faire connaître et les faire aimer, puisqu'on doit vivre sous ses lois et jurer de les défendre au péril de sa vie. Il faut donc que la déclaration des droits et les principes constitutionnels composent à l'avenir *un nouveau catéchisme pour l'enfance*, qui sera enseigné dans les plus petites écoles du royaume. » Plus tard, dans les écoles de district, on ajoutera « aux principes de la constitution, qui ne peuvent être qu'indiqués à des enfants, une exposition détaillée de la déclaration des droits et de l'organisation des divers pouvoirs[1] ». Cet enseignement sera enfin donné sur des bases plus larges encore, et avec toute son ampleur, dans les écoles de département ouvertes aux jeunes gens qui se préparent aux différents états de la société. Ainsi les élèves des écoles militaires recevront « un catéchisme de morale sociale et politique », où tout ce qui touche à la constitution, aux droits et aux devoirs de l'homme, sera approfondi.

Mais c'est surtout dans les écoles de droit que cet enseignement aura tout son développement et tout son éclat. Ici le maître trouvera des disciples préparés à recevoir ses leçons. L'étudiant aura, dès sa plus tendre enfance, entendu son père lui parler de la constitution. Les écoles primaires, les écoles de district lui auront appris à la connaître et à l'aimer. Il ne reste plus qu'à couronner cette éducation civique dans les écoles de droit. « Malheur aux maîtres, s'écrie Talleyrand, qui auront à traiter de si nobles sujets, s'ils restaient froids au milieu de ces élèves bouillants de jeunesse et de courage. C'est à ces cœurs neufs et purs qu'il est facile de communiquer le saint enthousiasme du patriotisme et de la liberté. Combien de récits touchants pourront animer ces leçons et y répandre du charme et de l'intérêt ! Comme l'histoire de la patrie est utilement liée à l'en-

[1] *Rapport sur l'Instruction publique*, par Talleyrand, 1791, in-4°, p. 11, 28, 31.

seignement de la constitution! Comme cette histoire parle à l'âme dans un pays libre! Quelles douces larmes elle fait répandre[1]! »

Qui ne serait touché de voir Talleyrand répandre de douces larmes? Il est curieux de rencontrer un tel enthousiasme pour la constitution de 1791, chez un homme qui, dans la suite, devait prêter son concours à tant de gouvernements divers. Du reste, ces élèves bouillants de jeunesse et de courage dont il parle avec complaisance, ces cœurs nœufs et purs dévorés du saint enthousiasme du patriotisme et de la liberté, n'avaient pas attendu ce rapport pour se jeter tête baissée dans la politique. Le pouvoir public semblait les y inviter. Ils savaient que leurs maîtres étaient menacés, que la Constituante répudiait leur enseignement comme rétrograde. L'Université qui multipliait ses démarches, qui envoyait à l'Assemblée députations sur députations, pour protester de ses intentions libérales, eût été impuissante à arrêter un mouvement que tout conspirait à déchaîner. Les murs des collèges ne les défendaient plus contre les bruits du dehors. Les agitations de la place publique, les discussions de la tribune, avaient leurs contre-coups dans ces paisibles retraites, dont l'Assemblée nationale avait ouvert les portes à l'étude de la constitution et à tous les orages de la liberté. Chaque événement, chaque discours, en particulier, chaque harangue de Mirabeau, venaient raviver l'enthousiasme et accroître l'excitation d'une jeunesse avide d'émancipation et d'indépendance. Les élèves savaient que la Constituante tenait moins à former en eux des humanistes, des lettrés ou des savants, que des citoyens et des libéraux. Aussi les voyons-nous acclamer toutes les conquêtes de la liberté, et donner tête baissée dans le mouvement révolutionnaire. Pour un élève du collège d'Harcourt qui écrit à l'*Ami du roi*, pour une maison qui reste attachée au passé, presque toute la jeunesse des collèges applaudit aux niches indécentes que se permettent quelques petits audacieux de Mazarin, sur le dos de l'abbé Maury, en visite chez un professeur[2]. Dans ces jours de fièvre et d'orage, à chaque instant quelque nouvel incident politique vient surexciter l'enthousiasme de ces citoyens imberbes. La prise de la Bastille les a fait tressaillir. Le serment à la constitution, les dons patriotiques, la fête de la fédération vont leur fournir l'occasion de s'associer plus directement encore aux événements publics.

[1] *Rapport sur l'Instruction publique*, 46. Le 26 septembre 1791 (*Moniteur* du 27), la Constituante avait, en effet, décrété que « toutes les facultés de droit seraient tenues de charger un de leurs membres et les professeurs dans les universités d'enseigner aux jeunes étudiants la constitution française ».

[2] De Goncourt, *Histoire de la société française pendant la Révolution*, t. Ier, p. 388.

Le 4 février 1790, l'Assemblée nationale avait prêté le serment civique, jurant fidélité à la nation, à la loi et au roi, promettant de maintenir de tout son pouvoir la constitution. Le lendemain, les élèves sortirent de leurs collèges et se mirent en marche, accompagnés de quelques maîtres, des autorités de district, des grenadiers de l'état-major. La procession parcourut la montagne Sainte-Geneviève. On s'arrêtait sur chaque place pour répéter le serment civique, aux acclamations des citoyens qui bordaient les rues et se montraient aux fenêtres. La nouveauté de cette fête patriotique, digne des républiques anciennes, dit un chroniqueur contemporain[1], l'ivresse de cette jeunesse ardente et tumultueuse, espoir de la nation, ses cris de joie, la confusion inséparable de son jeune âge, tout contribuait à rendre ce spectacle vraiment touchant. On vit même des écoliers, après avoir fait leur première communion à Notre-Dame, emmener leurs instituteurs au club des Jacobins et prêter là le serment civique[2]. L'Université ne voulut pas laisser dire qu'elle ne partageait pas l'enthousiasme de ses élèves. Le 10 février, les quatre facultés se réunirent au lycée Louis-le-Grand pour prêter le serment. Le recteur prononça un discours animé du plus ardent patriotisme, et un *Te Deum* consacra cette alliance solennelle des lettres et de la liberté.

Les dons patriotiques, qu'on offrait de toutes parts pour aider l'Assemblée à liquider la dette nationale, fournirent aux écoliers une occasion nouvelle de faire acte de bons citoyens. Le 18 février 1790, une députation des collèges de la Marche, de Lisieux, de Mazarin, de Navarre, des Grassins, du cardinal Lemoine, de Montaigu, vint offrir à la Constituante les souscriptions des élèves. L'orateur jura de nouveau à la nation, à la loi et au roi, une fidélité inviolable, et assura les législateurs de « l'éternelle reconnaissance » de tous ses camarades[3].

Ces processions d'écoliers qui répètent la formule du serment civique sur tous les carrefours de la montagne Sainte-Geneviève, ces députations à l'Assemblée nationale, où des enfants haranguent les législateurs, nous paraissent aujourd'hui fort étranges. Quel

[1] Cité par M. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, p. 482.

[2] De Goncourt, *Histoire de la société française pendant la Révolution*, t. Ier.

[3] R. P. Chapotin, *Histoire du collège de Dormans-Beauvais*, p. 514. La souscription ouverte par les élèves de Sainte-Barbe réunit 678 livres. Dans la députation chargée d'aller déposer cette offrande sur l'autel de la patrie, figuraient MM. Choiseul-Gouffier et Leclerc de Juigné, neveu de l'archevêque de Paris. Le chef de la cohorte prononça un discours auquel le président de l'Assemblée répondit gravement. (Voyez Quicherat, *Histoire du collège de Sainte-Barbe*, t. II, p. 387-388.)

recueillement, quel amour de l'étude ces étudiants pouvaient-ils rapporter au collège, après avoir assisté aux délibérations de la Constituante. La fête de la Fédération va nous montrer un spectacle plus extraordinaire encore.

Une agitation fiévreuse poussait la population parisienne vers le Champ de Mars qu'il s'agissait de transformer pour cette solennité. Pendant sept jours et sept nuits, des milliers de personnes, de toute condition et de tout âge, armées de pelles et de pioches, furent occupées à ce labeur. Le roi lui-même parut au milieu des travailleurs, tenant son fils par la main. Il fallait prévoir que la jeunesse des écoles se laisserait gagner par la contagion de l'enthousiasme.

Un jour, au mois de juillet, après la récréation, au moment où la cloche annonçait l'heure de la classe, on vit les élèves de Louis-le-Grand descendre les escaliers en tumulte et se précipiter dans les cours, en criant : « Au Champ de Mars ! » Sourds à la voix des maîtres qui voulaient les arrêter, ils franchirent la grande porte alors ouverte pour l'entrée des externes et se jetèrent dans le Plessis, dont les écoliers entraînés désertèrent les classes pour les suivre. Quelques maîtres qui avaient fait de vains efforts pour les arrêter se décidèrent à les accompagner pour calmer leur désordre. Cette longue file de jeunes gens qui se tenaient par la main excitait sur son passage un étonnement universel. On s'arrêtait dans les rues pour les voir passer. Arrivés au Champ de Mars, ils se mêlèrent aux ouvriers et aux bourgeois, remuant la terre ou conduisant la brouette. Le principal, qui avait envoyé plusieurs maîtres pour veiller sur leur conduite, était resté sans nouvelles et les attendait le soir avec une impatience pleine d'angoisse. La nuit était noire, les ténèbres épaisses, dix heures avaient sonné à l'horloge du collège, lorsque les élèves rentrèrent enfin, les vêtements en désordre, les plus grands portant les enfants sur leurs épaules, tous dévorés par la faim, tombant de lassitude et de sommeil[1]. Un tel exemple ne pouvait manquer d'être contagieux ; non seulement tous les collèges, mais plusieurs séminaires se permirent l'escapade du Champ de Mars[2].

C'était un enivrement universel. Dans le délire de leur enthousiasme juvénile, ces enfants posaient en citoyens, en patriotes, et commettaient des mots à la romaine. On demandait à l'élève d'une pension s'il faisait avec plaisir ce travail manuel : « Je ne puis encore offrir que ma sueur à la patrie, répondit-il, et je la répands de bon cœur[3]. »

[1] G. Emond, *Histoire du collège de Louis-le-Grand*, p. 256-257.

[2] Quicherat, *Hist. du collège de Sainte-Barbe*, t. II, p. 390.

[3] Voy. *Confédération nationale ou récit exact et circonstancié de tout ce qui s'est passé à Paris le, 14 juillet 1790, à la Fédération*, in-8°.

Malheur à l'établissement qui n'eût pas apporté son concours à ce labeur patriotique ou qu'on eût pu même soupçonner de tiédeur. Un jour, c'était le 8 juillet, les écoliers de Navarre, retenus par une composition de fin d'année, étaient arrivés au Champ de Mars un peu tard et en petit nombre. Le soir même, les élèves de Montaigu, des Grassins, de la Marche, du cardinal Lemoine et de Lisieux, armés de pelles et d'épées, se portèrent en tumulte au collège de Navarre, et demandèrent à grands cris l'abbé Dubertrand, principal, l'accablant de reproches, l'accusant d'être un aristocrate. Le lendemain, les différents collèges se réconcilièrent par délégués devant le district de Saint-Étienne du Mont, qui déclara tenir « pour bons citoyens MM. les écoliers du collège de Navarre et leur respectable chef[1]. »

Pouvait-on priver des étudiants qui avaient mis tant d'ardeur à préparer la fête de la Fédération, du plaisir d'y assister. Les élèves des différents collèges députèrent à l'Assemblée des représentants de la Commune pour lui demander de faire avancer les vacances. Le président appuya leur requête auprès du recteur. « Le noble enthousiasme qui enflamme ces jeunes cœurs a excité, disait-il, dans l'Assemblée la plus vive sensation. Leurs courageux efforts, *leur généreuse ardeur à partager les dangers et les travaux de la révolution*, ont été retracés avec des témoignages éclatants de sensibilité et de reconnaissance. » Le désir de la Commune de Paris était un ordre pour le recteur; les vacances furent avancées et toute la jeunesse scolaire put prendre part à la grande fête du Champ de Mars.

La distribution des prix qui suivit de près ces événements eut lieu à la Sorbonne, en présence d'une députation de la Constituante. François Noël prit pour sujet de son discours : « *De recepta Gallorum libertate.* » Il célébra avec une pompe déclamatoire les réformes opérées depuis quinze mois : la convocation des états généraux, le serment du Jeu de Paume, la prise de la Bastille, la suppression des dîmes, etc. Bailly présidait ; il s'attacha dans sa harangue à exciter l'enthousiasme de cette ardente jeunesse. « Un des prix que vous avez remportés, s'écria-t-il[2], est le recueil des décrets de l'Assemblée nationale. En vous le remettant, elle a dit : Voilà les lois que j'ai faites pour le salut de tous. Songez que vous êtes l'espérance de la patrie. Vous naissez à la liberté pour maintenir la constitution et pour faire respecter la loi et le roi. Voilà les deux

[1] Jourdain, p. 483; Chapotin, p. 515-516. L'abbé Derbertrand devait mériter plus tard ce certificat de civisme, en prêtant serment à la constitution civile.

[2] Jourdain, p. 482-484.

objets de nos respects et de notre amour. » Des acclamations enthousiastes accueillirent ces paroles.

Les collèges, les pensions, ne pouvaient manquer de suivre la direction imprimée par l'Assemblée nationale. M. Rollin qui, depuis trente ans, dirigeait une maison d'éducation, rue de Sèvres, prit un nouveau professeur, « à l'effet d'enseigner à MM. ses élèves la nouvelle constitution, qui doit être le principal objet de leur instruction, les droits de l'homme et le droit public ». De nouveaux établissements se fondent, affichant pour but premier de leur enseignement l'étude de la constitution nouvelle. « Tous les décrets, s'écrie-t-on, émanés de cet auguste sénat, et d'abord la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen seront analysés, motivés, expliqués et mis à la portée des élèves. » M. Donon, qui succède à son père dans la rue du Chaume, au Marais, plein de respect pour « les sages et sublimes opérations » de l'Assemblée nationale, s'efforcera, avant tout, d'en donner l'intelligence à ses élèves[1].

Ainsi, à l'intérieur des collèges, étude de la constitution, au dehors, participation des élèves à tous les événements de la révolution, à toutes les fêtes de la liberté, voilà le système d'éducation que vient d'inaugurer la Constituante. Le lecteur a déjà vu les conséquences d'une pareille réforme.

Introduire ainsi la politique dans l'enseignement, exciter les passions d'une jeunesse ardente, impatiente de tout frein, avide d'émancipation, d'indépendance, que le mot de liberté fait toujours tressaillir, pousser des écoliers au Champ de Mars, les admettre à la Constituante, leur répondre gravement, les faire assister aux séances, leur donner en prix des exemplaires de la constitution, les enflammer au souvenir de la prise de la Bastille et du serment du Jeu de Paume, c'était vouloir tuer à la fois la discipline et les études.

L'enseignement des lettres demande le calme de la solitude. Comment assujettir au travail, à la monotonie des exercices scolaires, des élèves distraits, troublés par les agitations et les orages du dehors. Quel plaisir trouveront-ils à faire un thème ou une version, à tourner des vers latins, à étudier le règne de Numa ou de Tarquin, quand ils se passent de main en main tel discours brûlant de Mirabeau qui hier soulevait l'Assemblée, qui aujourd'hui passionne la ville, qui demain agitera la France. Une telle éducation ne pouvait être que la confiscation de l'enfance au profit de la politique, mais à l'éternel détriment des études, de la culture littéraire et classique.

Que devenait la discipline dans de telles conditions? Elle était anéantie ; les élèves s'érigeaient en maîtres. Quand les barbistes se

[1] *Petites Affiches*, novembre 1790.

rendirent au Champ de Mars, malgré la défense de leurs supérieurs, le préfet des études, M. Nicolle, voulut sévir. Les barbistes reçurent du collège de Lisieux le conseil d'infliger *à leur tyran* le châtiment honteux auquel il les avait si souvent condamnés. Cette conspiration échoua au dernier moment et aboutit à une simple échauffourée, suivie du renvoi de quatre élèves. Mais les têtes étaient tellement montées, que la mutinerie ne cessa plus. Pour l'apaiser, l'abbé Baduel dut faire comprendre à M. Nicolle que la paix ne pouvait se rétablir dans la maison qu'au prix de sa retraite [1].

Les mêmes écoliers qui faisaient ainsi renvoyer les maîtres faisaient changer à leur gré les programmes. Dès le mois de décembre 1789, sachant que les anciennes méthodes étaient condamnées par la Constituante, ils réclamèrent la suppression des dictées et la substitution générale de la langue française à la langue latine. C'était donc l'anarchie dans le sanctuaire des lettres; ou plutôt, en imposant ses volontés aux supérieurs, la jeunesse scolaire se conformait aux désirs de l'Assemblée nationale.

On avait cru jusqu'alors qu'il n'y a pas de collège bien réglé sans une forte discipline, et qu'il n'y a pas de discipline là où les élèves n'obéissent pas à leurs maîtres. Évidemment c'était là un préjugé, une habitude pusillanime qu'on s'occupa de réformer en 1791. Le rapport de Talleyrand ne parle de rien moins, le croirait-on, que d'introduire le système représentatif dans les collèges. Le gouvernement représentatif étant, dit l'évêque d'Autun, le plus parfait qu'il soit donné à l'homme de concevoir, « pourrait-on ne pas chercher à en reproduire l'image dans l'enceinte des sociétés instructives ». Quelle était, au point de vue disciplinaire, la situation des collèges avant la révolution : « Des volontés arbitraires, prenant sans cesse la place de la loi, des punitions qui ne tendaient qu'à flétrir l'âme; des distinctions humiliantes, qui insultaient au principe sacré de l'égalité, une soumission toujours aveugle, enfin nul rapport de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, telles étaient les maisons d'instruction, telle était la France entière. » Il y a là un abus intolérable auquel il est urgent de porter remède. On le fait disparaître en appelant les élèves à faire des élections dans l'intérieur des collèges. « Ces jeunes volontés » ainsi exprimées établiront les élus représentants de la maison entière, et leur délégueront les « fonctions administratives et judiciaires que réclame le maintien de toute société [2] ». Grâce à cette réforme, s'écrie Talleyrand, les élèves, à la fois libres et soumis, appelés par des choix toujours purs à parti-

[1] Quicherat, *Histoire du collège de Sainte-Barbe*, t. II, p. 390.
[2] Talleyrand, *Rapport sur l'Instruction publique*, p. 104.

ciper à l'administration commune, à devenir des juges, des jurés, des arbitres, des censeurs, toujours comptables envers leurs égaux, chargés tour à tour de prévenir les délits, de les juger, de les faire punir, de distribuer le blâme et la louange, d'apaiser les dissensions, jaloux, dans l'exercice de ces fonctions, de mériter l'estime de tous sans chercher à plaire à personne, apprendront de bonne heure à traiter avec les hommes de leurs passions, à concilier l'exercice de la justice avec une indulgence raisonnée, s'exerceront de bonne heure à toutes les vertus domestiques et publiques, au respect pour la loi, pour les mœurs, pour l'ordre général ; sentiront leur âme s'élever au sein de l'égalité, de la liberté, et sauront enfin ce qu'on ne peut savoir trop tôt, et ce qu'ils eussent ignoré longtemps, « que l'homme, à quel âge que ce soit, doit plier sous la loi, sous la nécessité, sous la raison, *jamais sous une volonté particulière*[1] ».

Qui croirait, en lisant ce fastueux développement, qu'il s'agit d'un projet de système représentatif pour les collèges. Cette époque ne mettait aucune mesure ni dans ses déclamations contre le passé, ni dans son enthousiasme pour ses propres créations. Déjà Lebrun s'était élevé avant Talleyrand contre l'ancienne éducation qui, employant, d'après lui, la crainte comme principal ressort, n'arrivait qu'à produire l'esprit de servitude ou d'indépendance. « Si vous voulez avoir des citoyens, s'écriait-il, il faut que vos enfants mêmes vivent en citoyens, *qu'ils s'accoutument à commander pour s'accoutumer à obéir*, qu'ils se fassent à eux-mêmes leurs lois, leurs opinions, leur morale, que vos instituteurs ne les dirigent que de loin, et presque sans qu'ils s'en aperçoivent[2]. » On reconnaît dans ces paroles l'inspiration de Rousseau.

Ces théories nous paraissent aujourd'hui fort étranges. Apprendre à l'enfant qu'il ne doit jamais plier sous une volonté particulière, l'accoutumer à commander pour l'accoutumer à obéir, c'est, croyons-nous, d'une utilité douteuse pour le futur citoyen, c'est, à coup sûr, très dangereux pour l'étudiant. Parler ainsi à des élèves, c'est leur prêcher la révolte contre leurs maîtres. Ces maximes d'un gouvernement représentatif à l'usage des collèges paraîtront naïves à quiconque voudra bien se rappeler un instant ce que sont

[1] Talleyrand, *Rapport*, etc., p. 107. Condorcet, parlant des élèves, sous la Législative, proposera à son tour de « les familiariser avec quelques-unes des fonctions sociales, comme les élections, l'ordre d'une assemblée, etc. ». (Œuvres, 1847, in-8°, t. VII, p. 457.) Le 26 juin 1793 (*Moniteur* du 6 juillet), Lakanal demandait à la Convention que les élèves pussent se former « séparément en sociétés modelées à peu près sur le plan de la grande société politique et républicaine ».

[2] Séance du 3 septembre 1790, *Moniteur* du 5.

les écoliers. On s'étonne en vérité de les rencontrer sous la plume d'un homme qui pourtant ne passa jamais pour naïf, de Talleyrand.

Quelle devait être la conséquence nécessaire de pareilles maximes? C'était la ruine de la discipline et des études. Ces élèves, qui renvoient leurs maîtres, qui menacent le principal de Sainte-Barbe de le pendre, qui changent à leur gré les programmes, qui bravent les punitions et dénoncent à l'indignation publique la férule, cette répression honteuse que Chaumette allait supprimer comme « un reste de barbarie », au temps où la guillotine était en permanence, pratiquaient assurément dans toutes les règles le système représentatif; mais la discipline, les études, la culture des lettres et des sciences, avaient perdu tout ce qu'avait gagné la politique. Aussi, ne sommes-nous pas étonnés d'entendre Talleyrand lui-même s'écrier, à la tribune de la Constituante : « Partout les universités ont suspendu leurs opérations, les collèges sont *sans subordination*, sans professeurs, sans élèves [1]. »

Le lecteur, jugeant ces réformes par la ruine qu'elles apportèrent dans l'enseignement avant même d'être généralement appliquées, se demandera peut-être pourquoi nous nous attardons ainsi à rappeler des souvenirs d'un autre âge, à ressusciter des projets que le temps à emportés sans retour. Ici M. Paul Bert se charge de lui apprendre que demain le passé peut redevenir le présent. « Nous voulons, dit-il dans le rapport sur l'instruction primaire qui a servi de base au nouveau projet de loi, reprendre la tradition de la révolution française. Nous nous rattachons aux idées généreuses qui inspiraient à Talleyrand, à Condorcet, à Lakanal, à Daunou, ces projets pleins de grandeur, quoique non exempts d'illusions, où ils s'efforçaient de préparer des citoyens dignes d'un état de choses nouveau [2]. » Voilà donc M. Paul Bert élève de Talleyrand; nous le verrons bientôt, ce qui est plus grave, passer à l'école de Le Pelletier et de Robespierre.

M. Paul Bert veut appliquer les réformes de Talleyrand à l'instruction primaire : « Notre enseignement primaire, dit-il, destiné à former les citoyens d'un peuple libre, a conservé une organisation et des tendances en désaccord avec les principes de la société moderne. » Cet enfant auquel on a si souvent parlé de la patrie céleste, ne connaît pas la constitution de son pays. Il sait par cœur les noms des douze tribus d'Israël et il ignore si la France est en république; il ignore l'organisation du Sénat, de la Chambre des députés, des conseils départementaux et communaux. Un régime

[1] Séance du 25 septembre 1791, *Moniteur* du 27.

[2] Voy. le rapport de M. Paul Bert sur l'instruction primaire, p. 35. Nous citons l'édition in-12, parue chez Masson.

despotique peut tolérer, favoriser même une pareille situation, mais un régime de liberté ne doit pas la souffrir. Le remède est dans l'instruction *civique*. « L'instruction civique ne doit pas seulement comprendre l'exposé, fait par l'instituteur, de la constitution qui nous régit, de l'organisation civile, administrative, financière, militaire, politique de notre société démocratique et laïque; elle doit être bien plus encore. La souveraineté et l'indivisibilité de la nation, l'égalité devant la loi, le respect de la liberté individuelle, l'égale participation aux charges sociales, l'égale accession aux emplois publics, le suffrage universel, le vote libre de l'impôt, et, par-dessus tout peut-être, la liberté de conscience, toutes ces conquêtes de la révolution française devront être enseignées à l'enfant avec respect, avec reconnaissance. Ainsi sera réellement fondée l'éducation nationale [1]. »

Voilà la grande réforme qu'on va introduire dans l'instruction primaire. On avait cru jusqu'ici que l'enfant venait à l'école pour y apprendre à lire, écrire, compter, pour y puiser, en un mot, les connaissances qui sont nécessaires, mais qui suffisent à l'humble habitant des campagnes. Cela pouvait être vrai sous la monarchie, sous le règne du despotisme, c'est faux sous la république. Aujourd'hui ce petit écolier de village, qui demain retournera à sa charrue ou à ses moutons, doit être initié à tous les rouages de la constitution; il doit connaître à fond l'organisation civile, administrative, financière, militaire, politique du pays. Il faut qu'il puisse disserter, sur la souveraineté, l'indivisibilité de la nation, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le suffrage universel. Quand l'instruction primaire l'aura ainsi mis en mesure d'apprécier les beaux discours de MM. Ferry et Paul Bert, de suivre les discussions du parlement, les mouvements de l'opinion, la lutte des partis, il aimera vraiment la France, il sera prêt à se faire le champion des idées modernes, le défenseur de la république. Dès lors, que ne peut-on pas espérer d'un système d'instruction primaire destiné à façonner les générations nouvelles, à réchauffer « dans le cœur des jeunes citoyens le culte de la patrie et de la liberté ». Si vous dites à M. Paul Bert

[1] *Rapport*, p. 35 et 48. M. Fouillée, dans l'article que nous avons cité, impose à l'école et au collège un programme politique plus développé encore. Il veut en particulier qu'on expose aux élèves le « caractère rationnel et philosophique du gouvernement républicain, ses avantages, ses difficultés, les qualités particulières qu'il exige des citoyens et des gouvernements ». — M. Compayré, dans ses éléments d'*Éducation civique et morale*, a réalisé le programme civique de M. Paul Bert. Rien n'y manque, pas même un chapitre bien senti sur les avantages du gouvernement républicain. Nous y renvoyons le lecteur (p. 162-164) pour qu'il se convertisse à la république dans le cas où il ne serait pas républicain.

qu'il introduit la politique à l'école, il vous répondra qu'il est temps enfin de répandre, de populariser par l'enseignement cette constitution pour laquelle tant de martyrs ont versé des flots de sang [1].

Cette réponse ne paraîtra satisfaisante qu'à ceux qui veulent à tout prix acclimater la république en France. On peut déjà entrevoir les conséquences du système qu'on est en train d'inaugurer avec éclat. Les élections pour le conseil supérieur de l'instruction publique ont produit dans l'Université une agitation malheureuse, et arraché à l'ambition de certains maîtres des professions de foi qu'il eût mieux valu ne pas entendre. Nous espérons bien que M. Ferry ne s'arrêtera pas en chemin. Disciple fidèle de la révolution, après avoir fait les élections des maîtres, il voudra faire celles des élèves, et; à l'exemple de Talleyrand, transporter dans l'intérieur des collèges le système représentatif. D'un autre côté, nous nous laissons dire que la réforme des programmes, annoncée avec tant de fracas, a déjà porté un grand trouble dans les études. On vit, sous la Constituante, les élèves dédaigner les anciennes méthodes, les sachant condamnées par l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, quel collégien ignore que M. Ferry réprouve les vers latins, les narrations et les dissertations latines, qu'il goûte médiocrement le grec, qu'il veut restreindre les devoirs écrits, les récitations et les thèmes? Ces retranchements que le conseil de l'instruction publique vient de consacrer en partie sont acceptés d'avance par les élèves; il s'agit de savoir si l'ensemble de ces réformes sera favorable aux progrès des études; mais ce n'est pas la question qui nous occupe. Ici, la couleur politique qu'on veut donner désormais à l'enseignement nous paraît une innovation particulièrement dangereuse. Sous l'impulsion de M. Paul Bert, la révolution va être dépassée. En ouvrant l'école à l'étude de la constitution, du moins Talleyrand, Saint-Just lui-même, voulaient épargner aux filles des leçons qui n'étaient pas faites pour elles. M. Paul Bert n'a pas de pareils scrupules. La petite fille de six à douze ans recevra sérieusement, d'un législateur en jupon, un enseignement *civique* sur le mécanisme de la constitution, l'indivisibilité de la nation, l'organisation civile, administrative, financière, militaire et politique du pays. Soyons reconnaissants à M. Paul Bert de vouloir bien attendre que l'enfant ait six ans pour procéder à cette instruction. La Convention s'y prendra dès le berceau, par le ministère de la nourrice.

Mais avant d'exposer les mesures prises par la Convention relativement au sujet qui nous occupe, il nous faut raconter les efforts que tentèrent pour s'opposer aux entraînements aveugles de l'opi-

[1] *Rapport*, p. 47-51.

nion deux hommes, deux libéraux, dont l'un représente la Constituante et l'autre la Législative : Mirabeau et Condorcet.

IV

La ruine des études n'était pas la conséquence la plus grave de l'innovation qu'on venait d'apporter dans les programmes d'instruction publique. Les fauteurs de cette réforme, en affichant la prétention de précipiter les générations nouvelles dans les bras de la constitution, mettaient en péril la liberté des opinions et la liberté des pères de famille. Sans doute, Talleyrand affirme hautement le principe de la liberté d'enseignement ; il repousse le monopole ; il donne, aux corps administratifs issus de l'élection, la nomination et la surveillance des professeurs ; mais son projet de loi renferme un programme politique obligatoire. C'était une grave inconséquence. Admettre qu'on peut former à l'école et au collège les opinions du futur citoyen, c'était préparer la voie aux législateurs qui viendraient essayer successivement d'imposer par la force leurs lois et leurs constitutions aux générations futures.

Ce danger fut clairement aperçu par Mirabeau et Condorcet. Il est curieux de voir ces deux hommes d'un caractère si différent, l'un homme politique, l'autre philosophe, s'élever avec la même vigueur et la même éloquence contre toute éducation où les maîtres n'auraient pas un respect absolu pour la liberté des opinions.

La Constituante n'entendit pas les quatre discours que Mirabeau avait préparés sur l'enseignement. Cabanis les publia après sa mort [1]. On est frappé, en les lisant, de leur modération. Cet homme extraordinaire dont le bras puissant avait lancé la révolution à toute vapeur et que la mort vint surprendre au moment où il s'efforçait d'enrayer le mouvement, était peut-être le seul membre de la Constituante qui eût réfléchi sur toutes les questions de gouvernement. Son plan d'éducation offrait une sage transition entre le passé et l'avenir. Si ce projet avait été discuté, il eût sans doute paru timide au parti avancé de l'Assemblée nationale, et les organisateurs de l'éducation politique auraient rencontré en Mirabeau un redoutable adversaire.

Le mouvement révolutionnaire qui, à cette époque, emportait la nation, avait dégoûté les Français de leurs propres institutions. Ce peuple qui, depuis deux siècles, civilisait l'Europe, s'était pris à douter de sa propre civilisation et de son histoire. Honteux de son

[1] *Travail sur l'Instruction publique,* par Mirabeau, 1791, in-8°.

passé, appelé, croyait-il, à refaire la société de fond en comble, il allait chercher ses modèles dans l'antiquité. Il était rare d'entendre un discours où l'orateur ne fît intervenir Solon et Lycurgue, Brutus et les Gracques. Les nouveau-nés, placés jusqu'alors, pendant le long règne du despotisme et du clergé, sous le patronage d'un saint, étaient, depuis l'éclosion de la liberté, baptisés de quelque grand nom de la Grèce ou de Rome. Il n'est pas étonnant dès lors que, pour réformer l'instruction publique, pour élever les Français du dix-huitième siècle, on ait été demander des leçons à Athènes et même à Lacédémoine.

Ce mouvement d'opinion qui devait donner le jour, sous la Convention, à la plus monstrueuse tyrannie, était déjà si puissant sous la Constituante, que Mirabeau se crut obligé de le combattre. Il est curieux de voir cet homme qui avait été le levier de la révolution, qui avait sacrifié à l'omnipotence de l'État toutes les associations, toutes les corporations particulières, employer toute son éloquence à plaider les droits de l'individu, à montrer la différence essentielle qui sépare les constitutions antiques des constitutions modernes. Tous les législateurs anciens, observe Mirabeau, se servaient de l'éducation publique, comme du moyen le plus propre à maintenir et à propager leurs institutions. Quelques-uns d'entre eux regardèrent la jeunesse comme *le domaine de la patrie*, ne laissant aux pères et aux mères d'autre satisfaction que d'avoir donné naissance à des citoyens. Ils cherchaient à leur communiquer « une tournure particulière, et ne prétendaient à rien moins qu'à les *dénaturer* pour ainsi dire et à leur faire prendre *des habitudes destructives de toutes les dispositions originelles* [1] ». Pour ces peuples, la patrie n'était pas seulement le centre de ralliement des citoyens; « c'était en quelque sorte la source de tout leur être, le seul point par lequel ils sentissent et goûtassent la vie. Tout devait être commun et les travaux et les jeux et le repos et même les objets des affections les plus exclusives. Cette patrie, devant laquelle ils se dépouillaient de tous les droits de l'homme, leur devait en dédommagement une protection plus étendue, une satisfaction plus facile de leurs besoins et des jouissances inconnues qui devenaient d'autant plus vives qu'étant peut-être entièrement factices, elles transportaient sans cesse l'âme hors de son assiette naturelle [2] ».

Toute autre est l'organisation de la société moderne qui laisse à l'individu le libre développement de ses facultés, le libre exercice de ses droits. La société moderne, dit Mirabeau « n'existe que par

[1] *Travail sur l'Instruction publique*, p. 9-10.
[2] *Ibid.*, p. 121.

les individus ; en conséquence, elle doit exister pour eux et consacrer, s'il le faut, à la défense de chacun la force de tous et les moyens qu'ils ont mis en communauté ; mais elle doit surtout respecter elle-même cette existence particulière, la seule qui soit de nature, la seule dont aucun intérêt ne puisse légitimer la violation. Elle doit la mettre religieusement à couvert des atteintes dont les passions audacieuses ou les erreurs publiques la menacent ».

Voilà de fortes paroles qu'il est opportun de rappeler dans un temps où on oublie les droits de l'individu pour ne parler que des droits de l'État. Accusera-t-on Mirabeau d'avoir méconnu les droits de l'État ? Non, il demande que les citoyens soient étroitement liés à l'intérêt national ; mais ils ne peuvent l'être, ajoute-t-il, d'une manière durable que « par l'intérêt propre. Chacun d'eux, coexistant avec la nation, doit cependant rester dans sa sphère et s'y mouvoir d'après les lois qu'il s'impose lui-même ». C'est la propriété qui fait la base de nos sociétés modernes. « C'est par la propriété que nous tenons au système social... La fortune publique s'est formée sur le libre développement des fortunes particulières. Il s'ensuit de là que, parmi nous, tout ce que les individus peuvent faire par eux-mêmes ne doit être fait que par eux, et que le gouvernement ne doit prendre sur lui que les entreprises dont l'exécution leur serait entièrement impossible [1]. »

Mirabeau applique ces principes à l'instruction publique. Pour lui, l'ordre social le plus parfait serait celui où le pouvoir public ne se ferait sentir aux individus que pour les maintenir réciproquement dans les limites de la justice, et dont la surveillance simple et facile, comme celle de l'Intelligence universelle qui gouverne le monde, garderait presque le même caractère d'invisibilité. Il demande donc la plus large liberté d'enseignement. L'éducation, dit-il, n'étant, relativement aux maîtres, qu'une simple branche d'industrie, et par rapport aux élèves que l'essai, la culture et le premier développement de toutes les industries en général, « sous ces deux points de vue, elle se refuse absolument à l'influence active et directe du pouvoir public [2] ». L'expérience et la raison prouvent d'ailleurs que moins la société se mêle de ce qu'elle doit livrer à la liberté des spéculations et plus elle en recueille elle-même les fruits.

Voilà le principe que Mirabeau tient à proclamer hautement :

[1] *Travail sur l'Instruction publique*, p. 120-122.

[2] *Ibid.* Mirabeau ne craint pas d'affirmer (p. 122) que, « selon la rigueur des principes », le législateur ne devrait « d'autre éducation au peuple que celle des lois elles-mêmes et d'une administration libre et sage » ; il s'efforce (p. 69) de mettre en garde le pouvoir « contre la fureur de gouverner, la plus funeste maladie des gouvernements modernes ».

Laisser, en fait d'éducation, libre cours à l'initiative privée, faire sentir le moins possible l'action du pouvoir central. Mais il fallait bien faire quelques concessions à l'esprit du temps. Les changements opérés par la Constituante dans la législation avaient été si rapides et si profonds, que la nation était évidemment restée en arrière de ses représentants. On comptait précipiter sa marche et stimuler les retardataires au moyen de l'enseignement.

« Vous chercherez, s'écriait Mirabeau, le moyen d'élever promptement les âmes au niveau de notre constitution et de combler l'intervalle immense qu'elle a mis tout à coup entre l'état des choses et celui des habitudes. Ce moyen n'est autre qu'un bon système d'éducation publique[1]. » A cette époque de révolution où il s'agissait de reconstruire sur des ruines, où les vaincus étaient aigris à jamais par l'amertume et par la grandeur de leur défaite, Mirabeau, lui aussi, place son espoir dans les générations nouvelles. Il permet aux maîtres de « se servir pour enseigner à lire de livres qui feront connaître la constitution ». Il permet au professeur de philosophie d'expliquer à ses élèves « les rapports des hommes entre eux, le système social, les droits des citoyens et les devoirs de l'individu, en un mot tous les principes généraux de la morale publique et privée[2] ».

Voilà les concessions faites par Mirabeau aux exigences de l'opinion et à l'état particulier où se trouvait la France à la fin de la Constituante. Il admettait l'influence de l'éducation sur les idées, la direction d'esprit, les habitudes des générations nouvelles, mais il ne croyait pas que cette action fût toute-puissante et moins encore qu'elle dût s'exercer aux dépens de la liberté. Il ne partageait pas, sur ce point, les illusions, les espérances enthousiastes de ses contemporains. « *Il ne nous est pas donné*, s'écriait-il, *de faire éclore tout à coup une race nouvelle*, ni même de tracer les moyens de détail qui doivent régénérer les habitudes de tout un peuple, comme vous avez régénéré sa constitution[3]. » Il lui suffisait de jeter un regard vers le passé pour voir que le mouvement qui emportait la nation n'avait pris naissance ni dans les collèges ni dans les écoles. « La révolution actuelle, disait-il, est l'ouvrage des lettres et de la philosophie[4]. » L'opinion publique, qui avait porté la France à la

[1] *Travail sur l'Instruction publique*, p. 8, 13, 68, 70.

[2] *Ibid.*, p. 49, 51. Mirabeau proposait d'établir des fêtes publiques destinées à faire aimer la révolution. « La révolution, la constitution, voilà, disait-il (p. 91), ce que nos fêtes publiques doivent retracer, honorer, consacrer. »

[3] *Ibid.*, p. 22.

[4] *Ibid.*, p. 20.

conquête de la liberté, avait pris naissance et s'était développée sous l'action des influences sociales; aussi les causes mêmes qui avaient donné le branle au mouvement pouvaient seules le conduire à son terme. « *Sans une bonne organisation sociale*, disait Mirabeau, *on peut commencer, mais on n'achève point d'élever des hommes*[1]. »

Il ne s'agit point d'ailleurs de travailler pour tous les temps et pour tous les lieux. « *Il ne s'agit point d'élever un édifice éternel*[2]. » Si l'édifice de la révolution est fondé sur la nature de l'homme, l'on peut lui prédire une durée indéfinie, car il n'y a plus que la raison qui soit douée d'une force suffisante pour le détruire. S'il est imparfait, elle le perfectionnera, et ces corrections, loin de l'ébranler, le rendront d'autant plus solide qu'elles en feront le modèle de tous les gouvernements politiques. Dans ces conditions, dit Mirabeau, « il ne s'agit point de faire contracter aux hommes certaines habitudes, mais de leur laisser prendre toutes celles vers qui l'opinion publique ou des goûts innocents les appelleront ». Il ne s'agit point de façonner les hommes dans un certain esprit, mais de les inviter à se façonner à leur guise, de les placer dans les circonstances les plus favorables pour cet effet, en mettant l'instruction à la portée de tous les individus. « *Vous n'avez pas d'opinions favorites à répandre...* Votre objet unique est de rendre à l'homme l'usage de toutes ses facultés... *Dans vos principes les hommes doivent être ce qu'ils veulent*[3]. »

Dès lors, ajoute le grand orateur, c'est peut-être un problème de savoir si les législateurs français doivent s'occuper de l'éducation publique autrement que pour en protéger les progrès, et si la constitution la plus favorable au développement du *moi humain*[4] et les

[1] *Travail sur l'Instruction publique*, p. 11.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 10, 11, 68.

[4] Pour favoriser le libre développement de ce moi humain, pour laisser à l'individu toute sa spontanéité, l'Assemblée nationale devrait peut-être, d'après Mirabeau, enlever l'instruction publique à toute corporation ecclésiastique ou laïque. « Il semble, dit-il (p. 12), que pour lui donner plus d'énergie ce serait assez de la livrer à elle-même. » Il est fort douteux que celui qui a écrit ces lignes eût accepté l'Université de France telle qu'elle est organisée de nos jours. Cette époque n'admettait aucun corps dans l'État; c'est sous l'empire de cette prévention que Mirabeau a porté le jugement suivant sur les congrégations religieuses. « Les hommes employés à l'éducation peuvent bien, dit-il (p. 18), continuer à faire des corporations libres, telle que l'Assemblée les autorise. Mais, dans tout ce qui regarde l'enseignement et la direction de la jeunesse, ils ne seront plus que des individus... Il est peut-être utile que les collèges correspondent entre eux; mais il y aurait quelque danger à des liaisons étroites, fondées sur un institut, sur des règles, sur des chefs communs. Sans

lois les plus propres à mettre chacun à sa place ne sont pas la seule éducation que le peuple doive attendre d'eux.

Le rôle du pouvoir consiste à protéger, à exciter, à récompenser les maîtres; il ne doit pas aller au delà. « C'est ici, dit Mirabeau, que l'on obtient par le moins ce que l'on chercherait vainement à obtenir par le plus[1]. » L'Assemblée peut sans doute déterminer les écoles qui seront entretenues aux frais de la nation, elle peut « créer la machine de l'éducation nationale »; mais qu'elle se contente de mettre l'instruction à la portée de chacun, de jeter sur le sol de la France « les germes de tout le bien que la perfectibilité de l'homme nous promet ». Qu'avant tout elle respecte la liberté. « De ce que l'éducation publique forme des hommes tels que l'éducation privée n'en forme jamais, il ne s'ensuit pas, dit Mirabeau, que la société soit en droit de la prescrire comme un devoir[2]. » Aussi propose-t-il de consacrer cette indépendance absolue de chacun en fait d'enseignement par le décret suivant : « L'établissement de toute école particulière pour les enfants de l'un et de l'autre sexe sera parfaitement libre[3]. » Pour éviter que l'action du pouvoir central s'exerce aux dépens de la liberté, on aura soin « de ne soumettre les collèges et les académies qu'aux magistrats qui représentent véritablement le peuple, c'est-à-dire qui sont élus et fréquemment renouvelés par lui ». Aussi le projet de loi proposé par Mirabeau porte expressément qu'à l'avenir tous les collèges et écoles seront soumis aux départements, et que les corps administratifs en surveilleront l'enseignement et la police[4].

On le voit, Mirabeau est un partisan déclaré de la liberté d'enseignement. Il ne croit pas qu'on puisse convertir les hommes malgré eux à telle forme de gouvernement; il n'admet pas la tyrannie d'un État imposant des opinions et des dogmes civils. Sur la question des congrégations, de la gratuité de l'instruction, sur les rapports de l'enseignement et de la politique, il se montre plus modéré que ses contemporains. Il en fait lui-même l'observation : « En attaquant,

rejeter entièrement les congrégations qui, sans doute, ont, à certains égards, plusieurs avantages, je voudrais les voir employer avec ménagement. Je voudrais qu'on se mît en garde contre l'esprit de corps dont elles ne seront jamais entièrement exemptes. » Il dit, à propos des sœurs de Charité (p. 55) : « Si l'Assemblée nationale juge à propos d'employer des sœurs de Charité dans les campagnes pour soigner les pauvres malades et diriger les ateliers de femmes, les sœurs pourront encore tenir les écoles des jeunes filles et remplir ainsi plusieurs objets utiles. »

[1] *Travail sur l'Instruction publique*, p. 70.
[2] *Ibid.*, p. 118 et 23.
[3] *Ibid.*, p. 55.
[4] *Ibid.*, p. 14, 15, 42.

dit-il, l'éducation gratuite et même une éducation nationale suivant un système et tendant vers un but que le cours de l'opinion ne pourrait dans la suite changer qu'avec beaucoup de temps et de peine, je sens que je choque des opinions consacrées par les autorités les plus graves[1]. »

Pour nous, l'autorité la plus grave de la Constituante, c'est Mirabeau, et nous avons tenu à rappeler ses paroles à ceux qui se préparent à introduire dans l'éducation ce despotisme d'État qu'il repoussait avec tant d'éloquence.

Condorcet n'était pas, sur ce point, d'un autre avis que Mirabeau. De tous les rapporteurs qui se firent pendant la révolution les organes du comité d'éducation, nul ne montra un plus grand zèle pour la diffusion de l'enseignement. Il le voulait gratuit, gratuit à tous les degrés et c'est à la société qu'il imputait les frais de ce service public. Dans sa pensée, la France devait assurer le bienfait de l'instruction à chacun de ses enfants; il affirmait, avec ses contemporains, que « le système d'une instruction égale et partout semblable » est « utile pour établir sur une base inébranlable l'unité nationale[2] ». Mais quel abîme entre le projet de loi qu'il présenta à la Législative et celui de Le Pelletier que Robespierre allait couvrir de son puissant patronage. Nous l'avons dit, cette époque allait volontiers demander à la législation de Lycurgue et aux habitudes de Sparte des exemples à suivre. Cet engouement que Mirabeau combattait en 1791, était encore plus universel en 1792; aussi Condorcet essaya-t-il, à son tour, de résister à une tendance qu'il regardait comme funeste,

L'éducation antique où les maîtres s'efforçaient « de conserver la liberté et les vertus républicaines qu'ils voyaient constamment fuir après un petit nombre de générations... où tous les jeunes citoyens, regardés comme les enfants de la république, étaient élevés pour elle et non pour leur famille ou pour eux-mêmes », effrayait l'indépendance du philosophe moderne. Il y voyait une atteinte à la liberté. Parlant des promoteurs d'un pareil système, il écrivait ces paroles que nous recommandons aux adversaires de la liberté d'enseignement. « *Partout*, dit-il, *ils ont cessé d'être libres, parce qu'ils ne voulaient pas souffrir que les autres hommes le fussent comme eux*[3]. » Pour empêcher le retour d'une pareille servitude,

[1] *Travail sur l'Instruction publique*, p. 69.

[2] *Œuvres de Condorcet*, 1847, in-8°, t. VII, p. 497. Condorcet voulait même que, chaque dimanche, l'instituteur fît sur la Constitution une conférence publique qui réunirait les citoyens de tout âge. (*Ibid.*, t. VII, p. 455-463.)

[3] *Ibid.*, t. VII, p. 197-198.

il demande que la société se borne à répandre l'instruction [1], réservant aux pères le soin de donner l'éducation à leurs enfants. Aller plus loin lui semblerait une usurpation de la puissance publique qui « porterait atteinte aux droits des parents... Les hommes, ajoute-t-il, ne sont rassemblés en société que pour obtenir la jouissance plus entière, plus paisible et plus assurée de leurs droits naturels, et sans doute, on doit y comprendre celui de veiller sur les premières années de ses enfants... c'est un devoir imposé par la nature, et il en résulte un droit que la tendresse paternelle ne peut abandonner. On commettrait donc une véritable injustice en obligeant les pères à renoncer au droit d'élever eux-mêmes leurs familles. Par une telle institution, qui briserait les liens de la nature, détruirait le bonheur domestique, affaiblirait ou même anéantirait ces sentiments de reconnaissance filiale, premier germe de toutes les vertus, on condamnerait la société qui l'aurait adoptée à n'avoir qu'un bonheur de convention et des vertus factices. Ce moyen peut former, sans doute, un ordre de guerriers ou une société de tyrans, mais il ne fera jamais une nation d'hommes, un peuple de frères [2] ».

C'était condamner d'avance les mesures tyranniques que la Convention allait essayer de faire prévaloir. C'était aussi frapper de réprobation tous ceux qui, dans la suite des temps, viendraient proscrire la liberté sous prétexte de la défendre. Non seulement Condorcet repousse tout enseignement où les enfants seraient élevés contre le gré des parents, mais encore il rejette toute éducation publique qui serait contraire « à l'indépendance des opinions. La liberté des opinions, dit-il, ne serait plus qu'illusoire si la société s'emparait des générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent croire... *Les préjugés donnés par la puissance publique sont une véritable tyrannie*, un attentat contre une des parties les plus précieuses de la liberté naturelle ». Avec quelle énergie il repousse les opinions d'État, les doctrines d'État, que MM. Ferry et Paul Bert veulent inoculer aujourd'hui à la population scolaire. Il voit dans ce système une misérable contrefaçon de l'antiquité qui imposait à tous les citoyens les idées et les sentiments du législateur. Les anciens, dit-il, étaient comme « des machines dont la loi seule devait régler les ressorts et diriger l'action. Ce système

[1] Indépendamment du rapport si connu présenté par lui à la Législative, Condorcet composa sur ce sujet, en 1791 et 1792, six mémoires qui ont été publiés dans le tome VII de ses œuvres complètes et que nous aurons l'occasion de citer. On peut voir notamment (p. 169-196) quel rôle Condorcet réserve à la société dans l'instruction publique. Condorcet parle de la société et jamais de l'État qu'il tient en grande défiance.

[2] *Œuvres de Condorcet*, t. VII, p. 200-201.

était pardonnable sans doute à des sociétés naissantes où l'on ne voyait autour de soi que des préjugés et des erreurs. — Aujourd'hui qu'il est reconnu que la vérité seule peut être la base d'une prospérité durable et que les lumières, croissant sans cesse, ne permettent plus à l'erreur de se flatter d'un empire éternel, le but de l'éducation ne peut pas être de consacrer les opinions établies, mais au contraire de les soumettre à l'examen libre des générations successives toujours de plus en plus éclairées [1] ».

Voilà le langage d'un vrai libéral. Il professe un tel respect pour les opinions individuelles qu'il défend à l'État de faire une opinion publique. La puissance souveraine, dit-il en propres termes, ne peut pas déterminer un corps de doctrine qui doive être enseigné exclusivement. Elle n'a pas le droit de faire professer des opinions comme des vérités, parce qu'elle n'a pas qualité pour décider où réside la vérité et où se trouve l'erreur [2].

Permettra-t-il du moins que l'étude de la constitution fasse partie de l'instruction nationale? Oui, « si on en parle comme d'un fait, si, en l'enseignant, on se borne à dire : telle est la constitution établie dans l'État. Mais si on prétend qu'il faut l'enseigner comme une doctrine conforme aux principes de la raison universelle, ou exciter en sa faveur un aveugle enthousiasme qui rende les citoyens incapables de la juger; si on leur dit : voilà ce que vous devez adorer et croire, alors *c'est une espèce de religion politique* que l'on veut créer; c'est une chaîne que l'on prépare aux esprits, et on viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'apprendre à la chérir. Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger [3] ».

Voilà, certes, les paroles d'un esprit indépendant. Cet homme, célèbre à la fois comme savant et comme philosophe, qui avait épousé avec tant d'ardeur la cause de la révolution, ne croyait pas cependant devoir décerner à ses contemporains un brevet d'infaillibilité politique. Son admiration pour les travaux de la Constituante et de la Législative ne l'aveuglait pas au point de lui faire croire que ces Assemblées eussent atteint la perfection dans toutes leurs lois et travaillé pour tous les temps et pour tous les lieux. Il prévoyait des améliorations prochaines que le progrès des lumières et la raison publique ne manqueraient pas d'introduire. Il ouvrait la porte toute grande aux innovations et aux réformes, demandant

[1] Condorcet, *Œuvres*, t. VII, p. 201-203.
[2] Voyez ces propositions établies, *ibid.*, p. 204-207.
[3] *Ibid.*, p. 211-212.

l'indépendance absolue des opinions et la liberté pour chacun d'affirmer des principes contraires à ceux généralement reçus. En pleine Législative, dans son rapport même sur l'instruction publique, il ne craignait pas de dire qu'un « pouvoir qui interdirait d'enseigner une opinion contraire à celle qui a servi de fondement aux lois établies, attaquerait directement la liberté de penser, contredirait le but de toute institution sociale, le perfectionnement des lois, suite nécessaire du combat des opinions et du progrès des lumières[1] ».

Nous prenons la liberté de rappeler ces paroles, comme celles de Mirabeau, à M. Ferry et surtout à M. Paul Bert, qui se vante de reprendre les traditions de la révolution française. On l'a vu, Mirabeau, appelé par les préoccupations de l'opinion à traiter cette grande question de l'enseignement, vit immédiatement l'erreur de ses contemporains qui allaient demander à l'école et au collège la transformation politique des générations nouvelles. Aux membres de la Constituante, emportés par une idée généreuse, mais chimérique, il allait crier de sa voix puissante : « Il ne vous est pas donné de faire éclore tout à coup une race nouvelle... Il ne s'agit point d'élever un édifice éternel. » La mort vint le surprendre dans l'élaboration de ses discours.

S'il ne fut pas donné à la Constituante de connaître sur ce point la pensée de son plus grand orateur, la Législative put entendre, du moins, la protestation de son esprit le plus libéral et le plus sincère, Condorcet. Condorcet était un de ces libéraux convaincus, conséquents, qui, ayant pleine confiance dans le triomphe de la vérité par la liberté, ne craignent pas d'accorder cette liberté à leurs adversaires. Il fut dans cette question de l'enseignement le Jules Simon, le Vacherot de 1792 ; mais, comme eux, il faut bien le dire, il eut peu d'influence sur son parti. La Législative écouta, applaudit, couvrit de fleurs son éloquent rapporteur, mais elle se garda bien de discuter le projet de ce libéral naïf, qui voulait l'empêcher de pousser malgré elle la France à la république. Les révolutions se font d'ordinaire au nom de la liberté, mais on trouve bientôt plus simple de briser les résistances en ayant recours à l'arbitraire. Combien d'hommes, à notre époque, n'ont-ils pas renié, une fois leur ambition satisfaite, ces principes qu'ils invoquaient dans l'opposition, et ne les entendons-nous pas traiter de guitare les libertés mêmes qui leur avaient servi de palladium pour monter à l'assaut du pouvoir. Tels sont les révolutionnaires : sous le masque du libéral perce toujours la peau du jacobin. Au lieu de demander au combat des idées et au progrès de l'opinion le triomphe de leur

[1] Condorcet, *Œuvres*, t. VII, p. 523, 526, 527.

cause, ils trouvent plus simple de supprimer toute opposition en imposant silence à leurs adversaires.

Les amants de la liberté pour elle-même n'étaient pas plus nombreux en 1792 que de nos jours. Le temps était à la proscription et à la violence. A mesure que se déroulait le drame de la révolution, au milieu de la succession rapide des événements et du changement incessant de la scène politique, les libéraux de la veille devenaient les réactionnaires du lendemain. Mirabeau n'aurait pu lancer en pleine Législative sa fameuse apostrophe : « Silence aux trente voix. » Les trente voix étaient multipliées par vingt. Dans ces conditions, les fauteurs du mouvement révolutionnaire, voulant forcer à tout prix l'opinion à les suivre, appelèrent l'éducation à leur secours. Nous avons dit ailleurs comment l'Université, comment toutes les communautés enseignantes furent rejetées, condamnées et enveloppées dans la ruine commune de toutes les institutions qui rappelaient le passé. Dans la discussion même sur les congrégations, les orateurs n'avaient voulu voir dans les maîtres que des auxiliaires de la révolution, et les initiateurs naturels du peuple aux différents rouages de la constitution. « Que la constitution soit notre évangile, s'écriait Torné [1]. » « Le premier but de l'éducation, ajoutait Gaudin [2], est d'apprendre aux enfants de la patrie à connaître et à respecter leurs lois. » Quelles lois? Au milieu du vertige qui emporte la nation, on est condamné à brûler aujourd'hui ce qu'on adorait hier. Quel roi fut plus acclamé que Louis XVI au début de la révolution. Le 10 août renverse son trône; la Convention, dès sa première séance, abolit officiellement la royauté et proclame la république. Mirabeau est dans la tombe; Condorcet va monter sur l'échafaud. Désormais en éducation comme en politique, c'est Rousseau et son disciple Robespierre qui vont être les maîtres et les oracles de la Convention.

L'abbé Augustin Sicard,
Vicaire à Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

[1] Discussion du 6 avril 1792 (*Moniteur* du 7).
[2] Rapport du 21 février 1792.

L'AGRICULTURE

ET LES DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS

L'agriculture souffre. Cela n'est pas à démontrer. Les esprits les plus sceptiques, les plus prévenus, sont obligés de se rendre à la triste évidence.

La commission législative du tarif général des douanes « a été tout d'abord unanime pour reconnaître l'état de souffrance de l'industrie agricole. » (Rapport du 22 janvier 1880.) Son témoignage n'est pas suspect. Sur trente-trois membres, elle comptait *un* agriculteur, son président.

Le gouvernement ne l'a pas contesté non plus dans les dernières discussions parlementaires. M. le ministre de l'agriculture et du commerce, — on ne le soupçonnera pas de partialité, — l'a même reconnu explicitement. (Séance du 6 février 1880.)

Si vous voulez toucher les plaies du doigt, s'il vous faut des faits, des détails, adressez vous aux cultivateurs, aux propriétaires; recourez aux enquêtes, aux dépositions des agriculteurs devant la commission des douanes, aux discours prononcés par eux à la Chambre; écoutez les réponses de la Société nationale d'agriculture au questionnaire du ministre; consultez l'enquête sur la situation de l'agriculture et de la propriété, faite par les soins de la Société des agriculteurs de France[1].

Passez en revue le tableau dans lequel sont résumées les réponses des départements. Vous verrez que, dans l'Aisne, quatre-vingt-trois fermes, contenant 8523 hectares, sont en ce moment sans fermiers. Dans les départements de l'Oise, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Marne, de la Haute-Marne, de Maine-et-Loire et du Nord, « la situation est aussi très critique, et on cite des cas d'abandonnements » en cours de bail. « Dans ces départements et dans d'autres, le plus grand nombre, pourrait-on

[1] *Bulletin de la Société des agriculteurs de France,* 15 mai 1880, p. 397. Rapport de M. É. Houdaille de Railly.

dire, si beaucoup de fermiers n'ont point quitté leurs fermes, les propriétaires éprouvent de grandes difficultés à toucher leurs fermages. »

Les plus riches d'entre les fermiers « attendent avec impatience la fin de leur bail pour abandonner leurs exploitations » ; ils ne feront face à leurs engagements qu'en laissant leurs bénéfices, et la meilleure part de leur train de culture. Puis, au fur et à mesure, et malgré les concessions des propriétaires, — on en peut citer qui, outre les canons échus, ont abandonné des fermages à venir, — les fermes seront sans preneurs, ou louées à des prix inférieurs. Dès à présent, on constate une énorme dépréciation. 3000 lots de biens d'hospices, loués en adjudication publique, n'ont trouvé preneurs qu'avec des diminutions de 20 à 40 pour 100. A mauvais métier, mauvais ouvrier. Les plus intelligents abandonnent la partie, ou en détournent leurs enfants. Quelles aptitudes, quels capitaux auront ceux qui consentiront dorénavant à reprendre les fermes qu'on abandonne aujourd'hui?

Il arrive à l'agriculture ce qui arrive à toute industrie qui ne fait pas ses frais. Les capitaux, mal rémunérés, la désertent ; les usines dévorent leurs réserves et leur fonds de roulement; les moins favorisées s'arrêtent et tombent pour ne plus se relever ; les autres végètent misérablement.

Seulement, l'industrie qui nous occupe est la plus importante de la France. Elle fait vivre les trois quarts de la population. Voilà pourquoi la souffrance qui éprouve l'agriculture atteint le pays plus profondément que la crise de n'importe quelle industrie. Ruine des fermiers, destruction du capital agricole ; propriétés sans revenu et sans valeur, misère de la population ; décadence de la production, voilà l'avenir qui nous attend, si on n'apporte quelque remède. Nous n'y sommes pas encore, mais nous y allons tout droit.

I

A cette crise terrible, il y a des causes multiples : les unes sont physiques, intempéries, stérilité, phylloxera, etc.; les autres, économiques, rareté et cherté de la main-d'œuvre, importations étrangères, charges de la production nationale, etc. ; il en est d'accidentelles, de momentanées dont on peut espérer la fin ; d'autres continueront longtemps, peut-être toujours, leur action funeste ; il faut les rechercher et nous en défendre énergiquement.

Mettons les choses au mieux : supposons, espérons qu'une série d'heureuses récoltes remplisse de nouveau granges et greniers ; que

l'Amérique réduise à l'extrême ses envois de céréales ; qu'on trouve enfin un remède au phylloxera : l'agriculture sera certes soulagée; elle ne sera pas guérie. La production française ne supportera pas moins une surcharge effroyable, à laquelle on ne fait pas une part suffisante dans nos souffrances, pas plus que dans nos plaintes.

Je veux parler du budget de l'État.

L'écrasant fardeau nous vient, en grande partie, sans doute, des événements de 1870 ; il vient aussi d'habitudes de prodigalité dans les finances publiques, habitudes avec lesquelles on ne paraît pas avoir le courage de rompre. Entre le budget de 1869 et celui de 1881, il y a un écart de plus d'un milliard : 700 millions pour les charges de la guerre, 300 pour l'augmentation des dépenses.

Il est certes agréable pour l'amour-propre national de se targuer, — à défaut d'autres triomphes, — du succès de l'émission des plus énormes emprunts que le monde ait jamais vus ; de se vanter d'avoir chassé l'étranger à coups de milliards ; et aujourd'hui encore de voir les capitalistes se disputer les souscriptions nouvelles, ou faire monter la rente française à des cours oubliés depuis trente années ; de réussir une Exposition universelle ; de constater des plus-values sur le recouvrement des impôts, et d'entreprendre à nouveau des travaux publics gigantesques, comme aux temps les plus prospères.

Le revers de la médaille, c'est la somme énorme que l'impôt prélève sur le travail français. En ajoutant au budget de l'État les charges départementales et communales, les octrois et les prestations, on arrive au chiffre fabuleux de 5 milliards ! « Nul peuple n'a encore eu à supporter un pareil fardeau[1]. »

J'entendais un commerçant se plaindre de l'augmentation de sa patente : « Il me faut tous les matins, disait-il, gagner 15 francs pour l'État, avant de commencer à gagner pour moi ! » Eh bien, il faut aussi, bon gré mal gré, que les Français gagnent pour l'État une patente de 5 milliards, — près de 14 millions par jour, — avant de pouvoir consacrer un centime à leur subsistance, à leurs frais, et à l'entretien de leur outillage ! S'il fallait aller chaque jour payer sa quote-part au percepteur, combien lourde ne paraîtrait-elle point à chacun ! Pour être versée en détail, indirectement, par les mille et un canaux des impôts variés qui nous sucent, elle n'est ni moins réelle ni plus légère.

Nous sommes, vis-à-vis de nos voisins, dans la situation d'un commerçant surimposé. A moins que d'autres circonstances ne lui assurent un avantage assez grand pour compenser la charge spé-

[1] Le budget de 1880, par M. G. du Puynode, *Journal des Économistes*, décembre 1879.

ciale qui le grève, c'est un homme condamné à l'infériorité : des prix rémunérateurs pour ses concurrents sont insuffisants pour lui; le mieux qui puisse lui arriver, tandis que ses heureux rivaux s'enrichissent, c'est de ne pas faire faillite.

La production française a-t-elle des éléments de supériorité suffisants pour compenser ce que ses charges ont d'exceptionnel? L'amour-propre national voudrait dire oui. L'observation, la réflexion nous prouvent que les avantages, — intellectuels ou matériels, — qui nous assuraient jadis un *bénéfice net*, sont juste suffisants pour nous empêcher de succomber; les faits prouvent qu'ils ne nous empêchent pas de souffrir.

Nous sommes donc, au point de vue de la production, dans un état d'infériorité par rapport aux nations voisines[1].

Peut-on, doit-on rétablir l'équilibre vis-à-vis de l'étranger, en en frappant les produits d'un droit protecteur, d'un droit *compensateur* pour s'exprimer comme les plus modérés de l'école qui reprend faveur aujourd'hui? Traiter à fond cette question, examiner la théorie du libre-échange, ce serait sortir du cadre de cette étude. Il suffira de faire observer que les droits protecteurs ou compensateurs sont payés par la même bourse que les autres impôts; que la distinction entre producteurs et consommateurs est arbitraire et artificielle. Tout s'enchaîne. Ce qui est produit pour les uns, est matière première ou instrument pour les autres. Je citerai pour exemple la houille; les propriétaires ou actionnaires de houillères en demandent la protection, tandis que la plupart des industries en réclament le dégrèvement, ou prennent prétexte du renchérissement produit par le droit d'entrée, sur le combustible, pour demander à leur tour une protection[2]. Voilà pourquoi d'une discussion de tarifs il ne résulte ordinairement qu'un ensemble confus et inégal, une suite de transactions peu raisonnées, dictées par l'influence relative de telle ou telle industrie, ou par la prépondérance de quelques-unes dans la représentation parlementaire.

Je ne veux certes pas dire que les impôts de douane soient en eux-mêmes plus injustes ou plus mauvais que d'autres. Puisque le

[1] Nous ne pouvons leur faire supporter qu'une bien faible part du fardeau qui nous écrase, par l'élévation de prix de quelques articles d'exportation, — de moins en moins nombreux, — dont le monopole, ou du moins la spécialité nous demeurent acquis. Encore, au point de vue de l'impôt, les taxes particulières à ces produits sont-elles généralement levées dans le but de favoriser le commerce extérieur, — ce que nous n'aurions garde de blâmer.

[2] La marine marchande peut aussi bien demander une protection supplémentaire pour compenser la perte de frets résultant naturellement d'un système contraire au développement du commerce extérieur.

productif monopole du tabac et quelques autres encore nous imposent le coûteux entretien de nos lignes de douane, ce serait un tort de n'en point profiter pour percevoir des droits fiscaux à l'entrée en France des marchandises étrangères ; mais on ne peut prétendre en rejeter le fardeau sur l'étranger. On lui demande ce dont on a besoin, et on le paye à sa valeur, augmentée du tarif.

Ce qui peut résulter des droits de douane, c'est un déplacement du fardeau, c'est qu'il pèse sur certaines épaules plus lourdement que sur d'autres; c'est que telle ou telle industrie soit sacrifiée tandis que d'autres sont protégées. Eh bien, c'est ainsi que l'agriculture paye pour les autres. Entre toutes nos industries nationales, elle porte, avec le poids des taxes qui l'atteignent directement, la charge d'une foule d'autres impôts. Un économiste compétent, M. V. Bonnet, tient que notre fortune immobilière paie 17 ou 18 pour 100 de son revenu, tandis que notre fortune mobilière n'en paie que 10 pour 100. De l'écrasant fardeau qui pèse sur la France entière, la production agricole porte plus que sa part ; elle souffre d'une répartition aussi injuste que funeste.

II

Demeurons, puisque nous l'avons abordé, sur le terrain des droits de douane; commençons par dire, avec M. d'Eichthal [1], que « par une singulière violation de ce principe d'égalité si cher à notre pays », l'agriculture « est tenue de payer aux autres industries nationales de véritables impôts, souvent très-lourds, pour tout ce qu'elle emploie pour ses travaux et pour la satisfaction des besoins de la population qui vit de ce travail, et qui forme probablement plus des trois quarts de la population de la France ».

Nous dirons ensuite avec M. de Monicault [2], « vous protégez l'industrie, vous lui accordez des droits de 10, 20, 30 pour 100 et vous ne nous donnez rien ! Que se produit-il lorsque vous accordez ces droits à l'industrie? Ces droits, c'est nous qui les payons en achetant ses produits. D'un autre côté, en protégeant l'industrie et en ne nous protégeant pas, vous lui donnez un avantage considérable en lui permettant de réaliser des bénéfices plus facilement que nous, et par conséquent d'attirer à elle le capital et la main-d'œuvre ».

Rien, absolument rien n'est venu démentir ce langage tenu par

[1] Commission législative du tarif général des douanes. — Déposition de l'Association pour la défense de la liberté commerciale et industrielle, p. 583.

[2] Même commission. — Déposition au nom de la section d'agriculture de la Société des agriculteurs de France, p. 853.

deux hommes de tendances différentes. Soit dans l'enquête législative, soit dans l'enquête sénatoriale, soit enfin dans la discussion en séances publiques, les diverses industries ont maintenu leurs prétentions et obtenu des droits protecteurs qui ne s'écartent guère des chiffres énoncés par M. de Monicault. Seule, la plus grande de nos industries, celle « qui dépasse en importance toutes nos autres industries », l'agriculture n'a rien obtenu [1].

Le blé et les autres céréales, le saindoux, les laines, les soies, ont été exemptés de tout droit. Sur les autres articles, les droits sont tout à fait nominaux : les bœufs paieront 6 francs; les vaches 4 francs; les moutons et les porcs 1 fr. 50; la viande salée 4 francs les 100 kilos.

« Si nous examinons maintenant ce qu'ont obtenu les industriels, nous pourrons, avec M. Lecouteux, dire que le régime que l'on veut nous imposer est essentiellement antiégalitaire, antidémocratique, et, nous pouvons ajouter, contraire à toutes les lois de l'économie politique et du bon sens. On divise la France en deux groupes : — le groupe des industries privilégiées au profit desquelles tout est combiné pour élever le prix de vente des produits fabriqués et pour abaisser l'achat des matières premières et des substances alimentaires — et d'autre part, l'agriculture, l'industrie des populations les plus nombreuses, qui est livrée à ses seules forces contre la concurrence étrangère [2]. »

Pour les uns donc, il y a plus-value à la faveur d'une taxe protectrice; pour l'autre, pour l'agriculture, les prix de vente sont à la merci de l'importation des blés d'Amérique et des laines d'Australie, de la concurrence du monde entier; outillage, vêtements, objets de toute sorte, il les lui faut surpayer par suite de la protection accordée aux autres. C'est ce que M. de Lavergne nommait la protection à rebours.

Ah! nous sommes loin de l'égalité de traitement auquel toutes les industries pouvaient légitimement prétendre, que la Société des agriculteurs de France réclamait devant la commission, le 28 février 1879, et qu'ont revendiquée au parlement les voix les plus autorisées [3]. Nous ne sommes pas moins éloignés de l'égalité devant le libre-échange, tel que le veulent les esprits justes et sincères.

[1] Faut-il considérer comme un avantage, sérieux, l'exemption du droit de 6 fr. par 100 kil., accordée, dans la séance du 29 mai, aux machines agricoles? Il en resultera plus de préjudice aux constructeurs français qui continuent à payer ce droit sur leurs fers, que de profit aux agriculteurs.

[2] Rapport de M. Viansson à la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, p. 12.

[3] Discours de MM. Méline (2 février), Guichard (6 février), comte de Roys (7 février), des Rotours et Malézieux (4 mars), de Kerjégu (13 février et

Nous avons cité plus haut le langage impartial de M. d'Eichthal devant la commission. La Société nationale d'agriculture se prononçait dans le même sens [1].

Pourquoi l'agriculture a-t-elle été si maltraitée, malgré le rappel à l'égalité exprimé si souvent, malgré le talent et l'énergie de ses champions?

D'une part, dans la Chambre actuelle, les industries avaient pour elles une représentation plus puissante, à laquelle se ralliaient trop souvent les protectionnistes par instinct, inconscients du rôle de dupes qu'on leur faisait jouer; de l'autre, l'agriculture avait contre elle « les intérêts sacrés de l'alimentation publique » et le désir de popularité familier aux politiciens de profession, auquel n'échappaient pas assez les représentants citadins de populations rurales.

L'agriculture supporte donc, — injustement, — les droits protecteurs des autres industries.

Elle porte aussi sa part dans une foule d'autres impôts indirects; ils sont lourds et ils sont nombreux.

6 mars), Gaudin (6 mars), Keller (15 février et 8 mars) et de Ladoucette (8 mars).

[1] Voici le texte même de sa réponse, sur ce point, au questionnaire du ministre de l'agriculture et du commerce.

« La Société nationale d'agriculture de France :

« Considérant que l'agriculture est, par rapport à l'industrie, dans une situation d'infériorité constatée par tous ses correspondants;

Qu'elle supporte par les impôts divers dont ses produits sont frappés, la plus grande partie des charges publiques;

« Que les produits agricoles ne sont protégés contre la concurrence étrangère que par des droits qui ne dépassent pas 5 pour 100 de la valeur, tandis que les produits industriels le sont par des droits de 30 et 40 pour 100;

« Que cette inégalité a pour effet de donner une activité factice à l'industrie, d'attirer vers les villes la population rurale et de contribuer à faire hausser le prix de la main-d'œuvre dans une proportion inquiétante;

« Qu'il est impossible, pour établir l'égalité, de surélever les droits qui frappent les produits agricoles étrangers, puisque cette mesure aurait pour conséquence de renchérir les denrées nécessaires à l'alimentation publique;

« Que, d'autre part, l'agriculture a intérêt à pouvoir se procurer, au meilleur marché possible, les machines et tous les objets nécessaires à la consommation des habitants des campagnes.

« Estime qu'il y a lieu :

1° De réduire à 5 pour 100, au maximum, les droits qui frappent, à leur entrée en France, les produits manufacturés étrangers, réserve faite des denrées soumises aux drawbacks;

2° De réviser notre système d'impôts de manière à répartir les charges d'une façon plus équitable;

3° D'encourager la production agricole en répandant l'instruction dans les campagnes. »

Café, sucre, allumettes, chicorée, savon, bougie, tout cela est taxé. Il n'y a rien que de naturel à ce que l'agriculture en paie sa part comme tous les autres consommateurs; mais elle subit aussi des pertes du chef de l'établissement ou de l'aggravation d'impôts frappant à l'intérieur quelques-unes des denrées qu'elle produit.

Si ces impôts, en fin de compte, retombent sur le consommateur, le producteur en souffre aussi, en ce que l'exagération des droits diminue la consommation ou ralentit le développement. Tels sont les droits sur les vins, sur les alcools et sur les sucres.

Le droit de circulation sur les vins a été doublé après la guerre. De 1850 à 1871 le droit de consommation sur l'alcool a été élevé de 37 francs l'hectolitre à 150 francs, décimes compris. Les sucres payent de 65 fr. 52 à 93 fr. 32 les 100 kilog. au lieu de 42 à 47 fr.

L'agriculture se ressent, dans une certaine mesure, de ces surtaxes, à part ce qu'elle paie de ce chef pour sa consommation. On sait en effet que nombre de cantons vont s'approvisionner au dehors des boissons qu'ils ne produisent pas eux-mêmes.

Il faut en dire autant des droits d'octroi qui ne montent pas à moins de 235 ou 240 millions. Ils existaient en 1875 dans 1526 villes; c'est une moyenne de 18 par département. Tous les centres de population de quelque importance ont un octroi et taxent à l'entrée les objets les plus divers. Boissons, viande, beurre, pailles, fourrages, avoines, pour ne parler que des principaux produits agricoles, sont frappés de droits considérables, encore accrus depuis quelques années. Si les citadins en payent la plus forte part, sous forme d'augmentation de prix, les producteurs ruraux en souffrent de leur côté; ces douanes intérieures produisent contre eux quelque chose de ce qu'on aurait voulu obtenir pour eux aux douanes de la frontière.

De plus, ils payent l'octroi sur nombre d'articles courants dont ils viennent s'approvisionner dans les villes. Que ces objets y aient été fabriqués ou qu'ils y aient été introduits, ils en ressortent la plupart du temps sans dégrèvement, les formalités exigées pour l'obtenir causant ordinairement plus d'ennuis et de perte de temps qu'un cultivateur venu pour quelques heures au marché n'en peut affronter. Cela se paie en détail, sans doute, mais, pour être insensible, le droit d'octroi n'en est pas moins perçu au détriment de celui qui, en définitive, ne devait absolument rien.

Avant de passer aux impôts qui frappent directement l'agriculture, remarquons qu'elle paye encore une part des impôts sur les transports, et de tous ceux qui grèvent le commerce et l'industrie, notamment des droits de patente. L'incidence finale de ceux-ci est encore celle d'un impôt de consommation; ceux qui les payent au

Trésor les recouvrent sur les consommateurs par une élévation de leurs prix de vente. L'agriculture ne saurait y échapper pour les instruments ou les denrées dont elle est obligée de se fournir.

Elle paye une forte proportion de l'impôt sur les assurances. On sait que ses primes sont celles d'une industrie à risques spéciaux.

Elle paye directement l'impôt des chevaux et voitures, l'impôt des portes et fenêtres et la contribution personnelle-mobilière. Admettons, pour ne pas nous attarder, qu'elle n'en supporte pas plus que sa part proportionnelle.

Arrivons maintenant à l'impôt qui frappe la terre elle-même, à celui qui l'atteint en dehors de toute espèce d'incidence ou de répercussion indirecte ; au plus gros de ceux qu'on verse chaque année, en deniers comptants, au percepteur. L'impôt foncier frappe aussi les propriétés bâties ; d'après M. Drumel, rapporteur de la commission du tarif général des douanes, celles-ci payeraient 49 millions, soit 29 pour 100 du principal de l'impôt ; il resterait 122 millions, soit 71 pour 100, à la charge de la terre proprement dite. Dans ces chiffres, il n'est pas tenu compte de la part du contingent de la propriété bâtie à la charge des populations agricoles. « Nous serons donc plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité », dit M. le comte de Luçay [1], « en reprenant la proportion indiquée en 1870 par M. Roy, celle de 1 à 3, et nous inscrirons sur le contingent total de 174 300 000 francs pour lequel la contribution foncière figure en principal au budget de 1881, 130 725 000 francs au compte de l'agriculture.

« Au principal s'ajoutent les centimes, qui, modérés à l'origine, ont crû, depuis 1830, dans une telle proportion, par suite de l'expansion de la vie départementale et communale, qu'aujourd'hui, malgré le dégrèvement consenti, de ce chef, par l'État, en 1851, ces centimes dépassent le principal. Ils sont prévus, en effet, au budget de 1881 pour 178 339 815 francs [2]. Nous leur appliquerons la même proportion des trois quarts, et avec d'autant plus de raison, que lesdits centimes constituent à peu près l'unique ressource des communes rurales, à la différence des agglomérations urbaines. Nous arrivons ainsi à un chiffre de 133 755 862 francs, soit un total de 264 480 000 francs d'impôt foncier, supporté par le contribuable agricole. (Ce total devrait être réduit à 245 753 000 francs, si l'on ne considérait que la propriété non bâtie.).... »

[1] *L'Agriculture et les dégrèvements d'impôts auxquels elle a droit.* — Rapport présenté par M. le comte de Luçay, ancien maître des requêtes au conseil d'État, au conseil de la Société des agriculteurs de France. — *Bulletin* de la Société, 1er mai 1880.

[2] Depuis 1838, les centimes départementaux ont augmenté de 140 pour 100; les centimes communaux de 400 pour 100.

Après la contribution foncière, après les centimes dont elle est augmentée pour subvenir aux charges locales, se placent tout naturellement les prestations. Qu'elles soient fournies en travail ou payées en argent, elles servent du moins des intérêts ruraux. Ce serait un tort que d'empêcher l'option entre ces deux modes de libération. Pour beaucoup, trois journées de travail sont moins lourdes que leur équivalent en argent, surtout dans une mauvaise année. Le principal reproche qu'on puisse leur adresser est de n'être pas toujours proportionnelles au service rendu. Un autre grief est la rigueur de l'administration vicinale, qui exclut de ce mode d'entretien les chemins ruraux et tous les chemins non classés : tel de ceux-ci est plus utile à une commune donnée, qu'un chemin d'intérêt commun auquel elle doit contribuer.

Voici maintenant le plus lourd de tous les impôts ; celui qui frappe durement, et souvent à faux, la propriété et l'agriculture; pour ne pas porter tous les jours, ses coups n'en sont pas moins rudes. Il est à tort classé parmi les impôts indirects, sans doute parce qu'il n'est pas perçu aux rôles nominatifs ; sa perception est simplement occulte. C'est peut-être le plus direct des impôts. Celui qu'il frappe n'a aucun moyen, ni de s'y soustraire, ni de rejeter la moindre partie de la taxe sur autrui.

L'enregistrement et le timbre sont portés au budget de 1881 pour 660 458 000 francs, soit à peu de chose près, deux tiers en plus que le principal de la contribution foncière. Prenons, avec le marquis d'Audiffret (tableau analytique du budget de 1872 — année où les tarifs actuels étaient déjà en vigueur), la porportion du 56 1/2 pour 100, pour la part de la propriété foncière, dans les droits d'enregistrement et de timbre, et nous lui imputerons la jolie part de 373 158 000 francs. « Reprenant [1] la proportion qui existe entre la propriété rurale et la propriété urbaine, nous attribuerons, dans les 373 millions, 282 370 000 à la première, et 90 789 000 à la seconde... »

La taxe des biens de mainmorte, sorte d'abonnement aux droits de mutation pour les propriétaires impérissables (établissements publics, sociétés, etc.), se rattache tout naturellement à l'enregistrement et au timbre. Elle est de 5 245 600 francs; soit, avec la même proportion que ci-dessus, 3 934 000 francs à la charge de la propriété rurale.

Foncière, enregistrement, timbre et mainmorte, font ensemble 550 244 000 francs. En y joignant une part proportionnelle de

[1] Rapport de M. de Luçay, déjà cité.

l'impôt des portes et fenêtres, on arrive, avec M. de Luçay, à un total de 637 442 000 francs, spécialement à la charge de la propriété agricole.

Nous avons passé en revue les nombreux impôts qui l'atteignent en outre indirectement, par l'élévation du prix des articles taxés. Rien de semblable pour les produits agricoles. Leur prix de vente ne contient pas la moindre partie des impôts payés par les producteurs. C'est le privilège de ceux-ci de payer toujours, et de ne pouvoir jamais récupérer sur le consommateur l'impôt qui les frappe directement.

Les impôts, on le sait, sont d'autant plus lourds à supporter qu'ils sont plus nouveaux. Des surcharges imposées par les événements de 1870-71, le sol a reçu la plus grosse part. « M. Magne avait toute raison d'affirmer, en 1874, que sur les 600 millions de nouveaux impôts votés à ce moment, les deux tiers pesaient directement ou indirectement sur le sol [1] » ; faut-il s'étonner de voir l'agriculture ployer sous le faix ?

III

Le vote du tarif général des douanes doit-il être tenu pour définitif? Le Sénat rétablira-t-il l'égalité entre les industries, et sa décision en ce sens ramènera-t-elle la Chambre à ce principe méconnu ? Il n'y faut point compter. Mieux vaut, croyons-nous, ne pas se bercer d'illusions. Mieux vaut regarder la situation en face, et, la première bataille perdue, prendre la virile résolution de porter le combat sur un autre terrain.

Puisque l'agriculture est trop chargée, puisque, outre l'énorme somme d'impôts directs que nous venons de reconnaître, elle paye encore une bonne part des impôts des autres ; puisqu'elle supporte les droits protecteurs des industries favorisées, sans bénéficier elle-même d'aucune compensation ; il est de toute justice, de toute nécessité, d'alléger le fardeau qui l'écrase.

C'est ce que la commission du tarif général des douanes a reconnu : « Le moyen le plus efficace de venir en aide aux agriculteurs consisterait à diminuer les charges qui grèvent la propriété foncière, et dont l'aggravation récente a rendue plus redoutable pour eux la concurrence étrangère [2]. »

[1] *Journal des Économistes,* décembre 1879, p. 351. Article déjà cité.
[2] Rapport de M. Drumel, p. 1293 du compte-rendu des séances de la commission.

Quatre membres de la commission, — MM. Caze, Danelle-Bernardin, Jametel et Guillemin, — ont proposé un dégrèvement de 20 pour 100 sur l'impôt foncier, pendant trois ans. Le rapporteur, M. Drumel, a en outre, demandé une réduction des droits qui frappent les mutations entre vifs.

La commission a signalé ces deux vœux à l'attention des Chambres, avec l'espoir que satisfaction leur sera donnée « *dès que les ressources budgétaires le permettront.* »

A la Chambre même, « la nécessité d'un dégrèvement, proclamée par plusieurs orateurs, a été reconnue par M. le ministre de l'agriculture, dans la séance du 7 février dernier[1]. » A M. le comte de Roys, qui réclamait le dégrèvement comme mesure efficace, M. le ministre a répondu : « Parfaitement. » Il est impossible de prendre, en moins de mots, un engagement plus formel. M. de Roys et tous les amis de l'agriculture en ont pris acte.

Cette mesure est demandée par la Société des agriculteurs de France, par la Société nationale d'agriculture, par nombre de sociétés départementales. La Société des agriculteurs de France, toujours au premier rang, a mis sans délai la question à l'étude; elle a été examinée par la commission mixte des impôts et la commission permanente de la section d'économie et de législation rurales. De là le remarquable rapport présenté par M. le comte de Luçay, rapport auquel nous avons déjà nombre de fois renvoyé le lecteur.

Puisqu'il s'agit d'alléger la charge de l'agriculture, il est clair que le dégrèvement doit porter sur les impôts, ou sur l'un des impôts qui la frappent spécialement et lourdement; et non point sur ceux qu'elle partage avec d'autres industries, ou qui ricochent sur elle par une incidence indirecte. Il est clair aussi que la réforme doit être conçue de manière à soulager à la fois le propriétaire du sol et le cultivateur, puisqu'ils souffrent tous les deux, et que les deux qualités ne sont pas toujours réunies sur la même tête.

C'est une mauvaise action que de tenter de les séparer, ou pis encore de les opposer. Des rapports personnels, des relations cordiales, resserrent les liens, étroits par eux-mêmes, de la communauté des intérêts[2]. Celle-ci est si évidente qu'il est à peine besoin de la démontrer.

[1] Rapport de M. de Luçay, déjà cité, p. 325.

[2] Nous croyons que l'attitude des défenseurs de l'agriculture, et en particulier le noble langage du regretté M. de Kerjégu, ont fait suffisamment justice de la tentative faite par M. Girault (du Cher) d'opposer une soi-disant démocratie à une prétendue aristocratie rurale.

Si le fermier fait de mauvaises affaires, il ruine la terre avec lui, il la discrédite tout au moins. Les fermages demeurent en souffrance, et au cas extrême d'une exécution par voie de saisie, ils ne sont payés que par la destruction du capital agricole. Lorsque, comme dans la crise actuelle, ce malheur se généralise, la location, et, par suite, la mise en valeur, deviennent difficiles. Les terres les moins bonnes, les moins bien réputées ne trouvent pas preneur et restent en friches; les meilleures ne sont louées qu'à des conditions inférieures.

Réciproquement, un propriétaire gêné par une diminution de son revenu, fera peu de réparations; il se refusera à faire des dépenses d'améliorations, — constructions, chemins, drainages, canaux d'irrigation, — pour une terre qui le rémunère mal. Il la prendra en dégoût, il s'en désintéressera, il la fuira, et le fermier, au lieu d'étudier de concert avec le propriétaire les conditions d'une meilleure mise en valeur, n'entendra plus parler de lui que quand il s'agira de réclamer des fermages. Il est malheureux pour un fermier, — aucun ne me démentira, — d'avoir un propriétaire pauvre et dégoûté de sa ferme.

Ceci s'applique aussi bien aux autres modes d'association de la terre et du travail, au métayage, ou à l'exploitation par maîtres-valets. L'appauvrissement ou la gêne de l'une ou l'autre des deux parties sont préjudiciables à l'intérêt d'une bonne exploitation, tout comme à la condition matérielle et morale des ouvriers qui y sont employés.

Un dégrèvement de 20 pour 100 sur l'impôt foncier, pendant une période de trois ans, a été demandé, avons-nous vu, par quatre membres de la commission du tarif général des douanes. M. Drumel y a joint le vœu d'une réduction des droits qui frappent les mutations entre vifs.

M. de Luçay, propose, — et le conseil de la Société des agriculteurs de France avec lui, — de faire porter les dégrèvements, à la fois sur la contribution foncière, sur les droits d'enregistrement et de timbre, sur l'impôt des boissons et sur celui qui frappe les sucres.

Le ministre des finances concentre sa bonne volonté sur ces deux derniers articles. S'ils supportent des droits écrasants, si l'exagération en fait perdre à la production les bénéfices qu'elle pourrait faire, c'est, en définitive, le consommateur qui paie la grosse part, et nous savons que, pour ces produits, le gros consommateur n'est pas l'habitant des campagnes. A ce que les droits exorbitants qui frappent les boissons soient diminués, à ce que la taxe des sucres soit allégée, l'agriculture ne saurait s'opposer; elle y gagne-

rait, croyons-nous, très-indirectement, et beaucoup moins qu'à être déchargée de ce qui lui incombe plus spécialement. Le bénéfice n'en serait d'ailleurs que pour une partie des agriculteurs. Des régions entières, et la majeure partie de la petite culture n'en profiteraient aucunement.

IV

L'impôt foncier frappe directement la terre. Celui-là, aucun mystère ne le dérobe à la vue de celui qui doit le payer. Il n'est compris, enveloppé, dirons-nous volontiers, dans aucun prix de vente ; il ne se présente sous aucun déguisement.

Un rôle à la mairie, une feuille d'avertissement au contribuable, et celui-ci est obligé de tirer ses écus de sa poche pour les livrer au percepteur. Le proverbial quart d'heure de Rabelais était au moins précédé d'un joyeux repas : celui-ci n'est précédé que d'un ensemble de bienfaits sociaux, de services très grands sans doute, mais qui parlent infiniment moins aux sens. Il est bien dur, si l'année est mauvaise ; je fais appel aux souvenirs de ceux qui ont assisté, dans nos campagnes, au versement du dernier douzième de 1879 ; 20 degrés de froid, des greniers vides ; et l'inexorable papier vert réclamant de l'argent à des gens plus misérables, et certainement plus éloignés des secours de la bienfaisance, que ne l'étaient les habitants des villes, si largement assistés pendant ce cruel hiver !

Voilà pourquoi l'impôt foncier paraît lourd, malgré la modicité relative de la charge du principal, comparée à d'autres recettes du budget de l'État. Voilà pourquoi aussi une diminution de l'impôt foncier sera toujours bien accueillie. Il est tout naturel qu'elle ait été proposée, en première ligne, parmi les dégrèvements réclamés.

Pour en apprécier l'utilité, pour savoir au juste à qui profitera cette diminution, il faut rechercher qui paie en réalité l'impôt foncier. Ce n'est certainement pas, en France, le consommateur de produits agricoles. Théoriquement, dans un pays fermé aux importations de l'étranger, il pourrait agir comme un accroissement des frais de production et retomber, en tout ou en partie, suivant son taux, sur le consommateur. Il n'en est rien chez nous. Les prix de vente des denrées agricoles sont réglés par la loi de l'offre et de la demande, sur un marché ouvert, nous le savons bien, aux importations des deux hémisphères. Quel accueil ferait-on à un producteur qui voudrait augmenter le prix de son blé d'une quote-part d'impôt?

Celui-ci n'agit donc en rien sur le prix des denrées ; il est prélevé sur le revenu net de la terre. Ce revenu est la rémunération d'un

agent naturel, — la terre cultivable, — qui n'existe point en quantité illimitée. Il constitue la majeure partie de la valeur locative des terres. Il est plus ou moins élevé, suivant la fertilité du sol. A cette valeur s'ajoute celle de la fertilité artificielle, qui résulte de travaux de défrichement, d'assainissement, d'amendement; cette plus-value dont il est tenu compte chaque fois que la terre est l'objet d'une convention nouvelle[1]. En pratique, la fertilité naturelle et la fertilité artificielle se confondent au point qu'il serait difficile de les distinguer après coup. Leurs rémunérations se combinent pour constituer le fermage et sont attribuées au propriétaire; c'est toujours à la charge exclusive de celui-ci que tombe, en entier, l'impôt établi sur la terre.

Que la contribution foncière soit payée directement par le propriétaire, ou que, suivant une clause fréquente, le fermier en soit chargé en sus de ses canons, peu importe, c'est le propriétaire qui la supporte. Dans ce dernier cas, le propriétaire s'épargne seulement les ennuis du paiement et les risques d'une aggravation; de tout cela, il est tenu compte au moment de la conclusion du bail et le fermage est réglé sur la différence.

Si, dans ces conditions, un dégrèvement vient alléger la contribution foncière de 20 pour 100 du principal, soit de 25 145 000 fr. sur les 130 725 000 qui forment, avons-nous vu, la part de l'agriculture, qui bénéficiera de cette mesure?

Le propriétaire, s'il paie lui-même ses contributions.

Le fermier, s'il en est chargé par son bail. Dans ce dernier cas le bénéfice du fermier cessera nécessairement avec un nouveau bail [2], si le dégrèvement est définitivement acquis.

S'il n'est que temporaire, s'il est fixé à trois ans seulement, comme dans la pensée de ceux qui l'ont proposé, il ne se répartira en aucune façon. Un certain nombre de propriétaires en profiteront, un certain nombre de fermiers en auront le bénéfice, selon le

[1] Que ces améliorations soient le fait du propriétaire, ou de ses auteurs, ou du fermier, ou des précédents fermiers, elles sont la chose du propriétaire. Celles qui sont faites en cours de bail, sont régies par les conventions des parties. Les longs baux permettent au fermier d'amortir ces sortes de dépenses et l'encouragent à améliorer; les stipulations usitées en Angleterre sous le nom de clause de lord Kames ont pour but d'indemniser le fermier, si le propriétaire use du droit de reprendre sa terre avant l'expiration des périodes successives prévues au moment de l'entrée en ferme. Dans tous les cas, à des conditions variant avec les conventions, la fertilité artificielle appartient au propriétaire, au même titre que les autres qualités de sa terre.

[2] Hors le cas d'une concession, que le propriétaire ferait tout aussi bien sans cela, sous la forme d'une réduction de fermage.

hasard des conditions et de la durée des baux actuels. Pour les baux seulement qui finiraient précisément pendant cette période, une convention pourrait intervenir entre les parties; il ne faut pas croire qu'elle serait toujours facile à conclure.

Libre serait sans doute aux propriétaires favorisés dans cette loterie, d'en faire dans une mesure quelconque, profiter leurs fermiers. Rien, sauf une disposition bien difficile à insérer dans la loi, ne pourrait les y contraindre, et ce serait là une cause de froissements, de procès, et de difficultés graves.

Le but serait mieux atteint en ce qui concerne les terres exploitées par leurs propriétaires. Une partie se rattache à la grande culture; la plus grande partie à la petite. Les auteurs de la proposition n'ont eu en vue, semble-t-il, que cette catégorie nombreuse, intéressante et laborieuse des petits propriétaires ruraux qui vivent de l'exploitation de leur petit domaine, et qui sont l'un des éléments les plus précieux de la vitalité de la France. La mesure proposée leur profiterait directement, elle serait accueillie par eux avec enthousiasme, et malgré les inconvénients que nous avons signalés, nous pouvons garantir qu'elle ne serait pas refusée par les autres agriculteurs, dussent-ils n'en pas profiter directement et personnellement. Mais cela n'enlève rien à la critique formulée tout à l'heure. Répartition laissée au hasard si la mesure n'est que temporaire; bénéfice final pour les propriétaires, si elle est définitive, voilà ce qu'on en peut attendre en ce qui concerne les terres affermées. Cela seul est une grosse objection.

Eh bien! à supposer cette difficulté levée, à supposer qu'une concession de 20 pour 100 sur l'impôt foncier se répartisse immédiatement, dans la plus heureuse mesure, entre les propriétaires et les fermiers, il en resterait une autre tout aussi grave, celle de l'inégalité du poids de la contribution foncière, et, par suite, du bénéfice du dégrèvement, sur les diverses régions du territoire.

Cette inégalité d'imposition subsiste, malgré quelques réformes faites par voie de dégrèvement sur les régions les plus imposées; elle dépasse même tout ce qu'on pourrait imaginer avant de l'avoir touchée du doigt.

Une évaluation générale nouvelle doit être faite en vertu des lois du 3 août 1875 et du 9 août 1879; en attendant le résultat de cette enquête, nous n'avons que les renseignements recueillis de 1851 à 1854 [1]. Ils sont éloquents.

[1] Ces chiffres seront modifiés par l'enquête nouvelle, comme ils modifient eux-mêmes ceux de l'enquête de 1821. Si le principal de l'impôt est à peu

Le département le moins imposé, l'Ardèche, paye (nous ne parlons que du principal) 3,76 pour 100 de son revenu foncier. Le plus imposé, celui de Tarn-et-Garonne 9,10 pour 100, presque le triple.

L'arrondissement de Saint-Denis (Seine) paie 2,80 pour 100, celui de Ribérac (Dordogne), 9,81 pour 100.

Pour les cantons, l'inégalité s'accentue davantage ; le canton de Saint-Symphorien (Gironde), paie 2,34 seulement ; le canton de Grisolles (Tarn-et-Garonne), 11,60 pour 100, plus du quadruple.

Quant aux communes, c'est invraisemblable. L'heureuse commune de Sauveterre (Gironde), ne paie que 0,61 de son revenu, celle de Vau d'Herland (Seine-et-Oise), 21,43 pour 100[1] !

Lorsque la Constituante, faisant table rase de l'ancien système d'impôt, — il n'y a rien à regretter, il était détestable, — institua la contribution foncière, par la loi du 1er décembre 1790, elle ne put réussir à mieux faire qu'à l'établir sur la base même de ce qu'elle détruisait, proportionnellement à ce que les diverses provinces payaient jusque-là. Puisque les intendants s'étaient toujours efforcés d'en tirer le plus possible, ils furent censés avoir proportionné les taxes aux ressources de leur gouvernement : on n'eût qu'à reprendre leurs traditions, en les régularisant. Aux tailles et aux vingtièmes on ajouta la part incombant aux biens jusque-là privilégiés, et on répartit l'impôt sur cette base inégale. Les sous-répartitions se firent d'après le même principe.

Ce fut la consécration d'une ancienne inégalité devant l'impôt, sinon devant la loi. L'occasion était pourtant belle de faire une réforme radicale. La révolution a emporté beaucoup de choses, beaucoup d'institutions, infiniment plus dignes d'être conservées ; et on ne voit pas de quelles divisions ou de quels troubles une mesure de péréquation eût pu aggraver la situation, à cette époque de bouleversement politique et économique.

Il est toujours moins dur au contribuable de supporter sa charge habituelle que de l'échanger contre une autre, fût-elle mieux équilibrée. Il est aussi plus facile à l'État de continuer à percevoir l'impôt sur les bases établies, si défectueuses qu'elles soient. En rectifiant, il excite le mécontentement des uns, sans avoir à attendre un dédommagement dans la reconnaissance des autres.

près invariable, le revenu augmente avec le progrès des cultures, ou diminue dans d'autres cas. De là l'instabilité de la proportion.

[1] 375 communes paient moins de 3 pour 100 de leur revenu foncier, 1848 de 3 à 4 pour 100, 5249 de 4 à 5 pour 100, 8249 de 5 à 6 pour 100, 8813 de 6 à 7 pour 100, 6606 de 7 à 8 pour 100, 3298 de 8 à 9 pour 100, 1329 de 9 à 10 pour 100, 685 de 10 à 12 pour 100, 108 de 12 à 15 pour 100, 9 plus de 15 pour 100.

La Constituante avait sans doute fait ce raisonnement. Tous les gouvernements qui lui ont succédé l'ont renouvelé; les seules mesures prises depuis cette époque, — en 1798, en 1802, en 1819 et en 1821, — ont été de dégrever les départements les plus chargés, sans qu'on osât reporter ce qu'on leur enlevait sur la contribution des autres. L'idée d'une péréquation générale par la voie d'une nouvelle répartition a toujours rencontré une résistance énergique de la part des propriétaires. Nous croyons qu'elle était fondée. L'impôt, — nous ne parlons que du principal, — ne variant point, est une charge attachée à la propriété, et dont il est tenu compte, tout comme d'un cens ou d'une servitude, au moment d'une transmission à titre onéreux. Dégrever les unes et grever les autres aboutit à en accroître ou à en diminuer la valeur vénale, au profit ou au dommage du possesseur actuel.

Quoi qu'il en soit, l'inégalité est là; elle n'a aucun rapport avec les souffrances de l'agriculture dans les diverses régions. Le Tarn-et-Garonne, le plus imposé des départements, est proche de ceux des Hautes et Basses-Pyrénées, qui sont au contraire parmi les moins chargés. (Est-ce un souvenir de l'amour du Béarnais pour son premier royaume?) Eh bien, à un dégrèvement uniforme de 20 pour 100 sur le principal, l'un gagnera trois fois plus que les deux autres. Les bienfaits de la loi seront plus inégaux encore entre les arrondissements, entre les cantons; l'un d'eux recevra une indemnité de 0 fr. 47 pour 100 de son revenu, un autre 2 fr. 32 pour 100. Entre les communes ce sera pis encore; même entre des communes voisines, il y a des écarts énormes.

Que faire alors? Quelle base prendre si on refuse, avec raison, d'admettre une réduction proportionnelle aux contingents actuels? Ouvrir un crédit de 26 millions pour dégrèvements, en en laissant la répartition aux soins de l'administration, à la manière des subventions ou des aumônes? Non, cette distribution de deniers n'atteindrait point le but; ce serait ouvrir la porte aux compétitions, aux influences politiques, surtout à l'approche des élections; et nous savons que cela n'est pas bon. Quoique l'on fît en ce sens, on susciterait infailliblement un concert de plaintes nouvelles, sans améliorer sérieusement la situation.

S'il en est ainsi, l'utilité du dégrèvement proposé est compensée par la difficulté d'en assurer la juste répartition; l'opportunité de la mesure n'est donc pas démontrée. A quelque mode que l'on s'arrête, le résultat sera sans proportion avec le sacrifice du Trésor. On aura peut-être fait de la popularité rurale; on n'arrivera point par là à un allègement équitable des charges de l'agriculture.

Il n'en est pas de même d'un autre dégrèvement sur la contribu-

tion foncière, qui a été étudié et réclamé par la Société des agriculteurs de France dans sa dernière session générale. Elle demande « qu'il soit fait application aux corps de ferme vacants et aux terres arables non louées du principe de dégrèvement admis pour les maisons et les exploitations industrielles ». Ce vœu se justifie de lui-même dans les conditions douloureuses où se trouve l'agriculture. L'équité commande de ne pas la traiter plus mal que les propriétés industrielles. On ne peut demander l'impôt sur un revenu qui n'existe pas ; rien n'empêche d'ailleurs, de prendre les précautions nécessaires, et d'exiger des garanties suffisantes pour prévenir les abus.

V

Tous les impôts sont injustes, a-t-on dit. Du moins, pour nombre d'entre eux, l'injustice n'est-elle que momentanée; la spoliation atteint seulement ceux qui détiennent la richesse frappée, au moment où l'impôt nouveau est établi. Leurs successeurs y échappent, soit par une incidence indirecte, soit parce qu'il est tenu compte de la charge nouvelle dans les prix d'acquisition.

Mais il en est un qui, injuste dans son principe, ne l'est pas moins dans son application journalière ; qui, né spoliateur, restera spoliateur jusqu'au dernier jour ; qui est le plus funeste dans ses conséquences économiques, parce qu'il s'attaque à l'un des facteurs indispensables de la production, au capital.

Les droits d'enregistrement, de mutation et de timbre, sont jugés depuis longtemps : mais le jugement est double.

C'est un impôt injuste, — socialiste même, a dit un magistrat de la Cour suprême, — et nuisible au premier chef.

C'est aussi un impôt productif, parce que celui qu'il atteint ne peut en rien s'y soustraire.

Voilà pourquoi on l'a toujours chargé aux jours de détresse financière. Les réformes réclamées ont toujours échoué devant de prétendues nécessités budgétaires.

Eh bien, s'il y a un dégrèvement justifié, c'est celui de cet impôt-là.

On n'a pas oublié le concert de plaintes que l'agriculture a fait entendre à son endroit au moment de la grande enquête agricole, « De la Bretagne à l'Alsace, de la Manche aux Pyrénées, partout, cultivateurs, grands, moyens et petits propriétaires demandèrent la réduction des droits d'enregistrement, démontrant par des faits

quotidiens que cet impôt était excessif, qu'il détournait toujours une part importante des fortunes privées, et quelquefois les absorbait [1]. »

Après les études dont la matière a été l'objet, à cette époque et depuis, de la part des hommes les plus autorisés, notamment après les réclamations formulées par la Société des agriculteurs de France contre les aggravations de cet impôt [2], il semble que la question soit épuisée; le fût-elle, il serait encore bon et plus que jamais utile de renouveler des réclamations, qui, pour être fondées, n'en sont pas moins un peu oubliées. Il est aussi opportun de mettre en lumière la pernicieuse action des impôts d'enregistrement et de timbre, sur la richesse publique en général et sur l'agriculture en particulier, depuis surtout que leur exagération a dépassé toute mesure.

Ventes, donations, contrats de mariage, partages, prêts, hypothèques, quittances, cautionnements, nous en oublions certainement, tous ces contrats sont taxés; successions en ligne directe ou en ligne collatérale, legs à titre universel ou particulier, laissent une part entre les mains du fisc; jugements, assignations, papier timbré pour les actes et les expéditions, pour les réclamations, pour les demandes administratives, rien n'est oublié en ce qui peut procurer une recette au Trésor.

Cela résulte d'une suite de lois qui commence en frimaire an VII, et se continue, pour ne parler que des principales en 1816, en 1830, en 1850, en 1871, 1872, 1873, 1874 et en 1875; chacune de ces lois avait pour objet des aggravations ou des créations de taxe que nous n'entreprendrons point d'énumérer; décime de guerre, double décime, demi-décime, viennent s'y ajouter; pour le moment, ils accroissent d'un quart les perceptions. Pour guider les agents dans ce dédale de lois, on ne leur a pas adressé moins de 2500 instructions!

Grâce à cela, grâce surtout aux connaissances sérieuses exigées des agents du fisc, on peut dire que ce personnel est à la hauteur de sa tâche, en tant qu'elle consiste à procurer des recettes au Trésor, et en louer le dévouement et la capacité; nous ne dirons pas la rapacité, puisqu'il n'opère pas pour son propre compte, comme autrefois la ferme, chargée de percevoir les impôts de cet ordre, sous l'ancien régime. Les receveurs connaissent les moindres

[1] Rapport de M. Josseau à la commission supérieure de l'enquête agricole. Séance du 15 février 1870.

[2] Voy. le rapport de M. de Luçay au conseil de la Société des agriculteurs de France. (*Bulletin* du 1er mai 1875.)

détours de la loi, et excellent à distiller un acte pour en extraire le rendement maximum. Derrière eux, vérificateurs et inspecteurs sont prompts à forcer en recette, quand la perception leur paraît avoir été indulgente. M. P. Leroy-Beaulieu a qualifié de brigandage fiscal, l'ensemble des procédés de cette administration.

Si les finesses de la matière échappent au public, s'il lui arrive souvent de payer des droits qu'une plus grande habileté ou une résistance énergique lui eût évités, du moins il est assisté, quand il le veut, d'officiers ministériels de force à lutter contre les receveurs, et habiles à trouver un passage entre les mailles du filet fiscal. Le point d'honneur professionnel s'en mêle, et c'est à qui trouvera d'une part quelque moyen de justifier une perception, et de l'autre, un détour pour s'y soustraire. L'injustice de certains droits, — nous y reviendrons tout à l'heure, — excuse la fraude ou la dissimulation du contribuable. Le fisc en prend prétexte pour redoubler d'avidité. Qu'on ajoute à cela l'arsenal des amendes et des doubles droits, et on embrassera d'un seul coup d'œil l'ensemble d'un état de choses préjudiciable à l'intérêt des citoyens, et offensant pour la probité publique.

On peut alléguer en faveur des droits d'enregistrement et de timbre les ressources considérables qu'ils procurent au Trésor; on n'établira jamais que ce soit un impôt proportionnel et équitable comme tout impôt devrait l'être, et encore moins qu'il soit l'équivalent d'un service rendu.

A coup sûr, si les droits de mutation sont proportionnels à quelque chose, ce n'est qu'au nombre de transmissions dont les biens sont l'objet et point du tout à la jouissance qu'en ont les détenteurs [1], et les droits de timbre ne le sont, excepté pour les effets de commerce, qu'à la surface du papier noirci. Au bout d'un certain nombre de mutations, le Trésor a perçu la valeur intégrale d'un immeuble, et cela peut parfaitement se réaliser en quelques années [2]. On frappe, non la richesse, mais toutes les transmissions, toutes les manifestations qu'on parvient à en saisir.

Les droits d'enregistrement ne sont point d'accord avec l'équité,

[1] Le droit de bail est le seul des impôts d'enregistrement qui soit à peu près proportionnel.

[2] Le marquis d'Audiffret (*Système financier de la France*, t. IV, p. 242.) estime que dans une période moyenne de soixante et quinze années, un immeuble a payé une somme égale à sa valeur, sous forme de droits de vente, d'échange, de succession, etc. Ce délai est évidemment fort abrégé depuis l'établissement des droits nouveaux et l'aggravation des anciens.

et ils ne le sont pas plus avec le Code civil ; c'est là un double et grave reproche, et une vérité banale dont la démonstration n'est pas à faire. Citons seulement pour exemple la règle d'après laquelle un droit régulièrement perçu n'est jamais restitué, l'acte sur lequel il est établi fût-il radicalement nul, ou annulé par la suite. Rappelons encore, — c'est le grief principal et perpétuellement invoqué, — l'article 14 de la loi de frimaire d'après lequel le droit de succession se prélève sur la masse active brute, sans déduction du passif.

Aux nombreuses réclamations, appuyées des faits les plus convaincants, qu'a suscitées cette injustice, on a constamment opposé le danger d'ouvrir la porte à la fraude. Il vaut mieux être voleur que volé, voilà la morale de cette « sauvegarde nécessaire » des droits de l'État.

La Belgique, qui a connu notre loi de frimaire an VII pendant la domination française, s'est empressée de répudier dès le 27 décembre 1817, la « sauvegarde » en question. Depuis cette époque, on déduit, en Belgique, les dettes des successions, sans que cela ait jamais fait naître de difficultés sérieuses. Voilà certes un exemple à suivre. « L'impôt serait moins vulnérable s'il était pur de toute iniquité, et il serait mieux accepté s'il était moins en contradiction avec le droit civil [1]. »

On a voulu faire voir dans l'impôt de l'enregistrement l'équivalent d'un service, ou même de deux services.

Le premier, purement instrumentaire, est d'assurer aux contrats enregistrés le bénéfice de la date certaine [2]. Un surnuméraire des postes en ferait tout autant d'un coup de timbre à date ; à 10 centimes l'acte, il serait largement rémunéré. Remarquons, de plus, que les actes notariés, les plus enregistrés et les plus taxés de tous, ne gagnent rien en authenticité ni en certitude à cette formalité. Les résumés ou analyses portés par l'enregistrement sur ses registres ne sont pas même admis à servir de commencement de preuve par écrit, en cas de perte ou de destruction de l'original !

[1] Voyez, dans le *Journal des Économistes*, décembre 1867, et mai 1868, les deux articles « L'enquête agricole et l'impôt de l'enregistrement », et les ingénieuses améliorations proposées par l'auteur, M. Abel Lemercier, chef à la direction générale de l'enregistrement ; nous lui empruntons cette citation.

[2] Art. 1328 du Code civil. « Les actes sous seing privé n'ont de date certaine contre les tiers que du jour où ils ont été enregistrés, du jour de la mort de celui ou de l'un de ceux qui les ont souscrits, ou du jour où leur substance est constatée dans des actes dressés par des officiers publics, tels que procès-verbaux de scellés ou d'inventaire. »

Le second, dit-on, c'est la protection de la loi, pour le contrat, pour la mutation, pour l'acte soumis à l'enregistrement. Ceci ne signifie absolument rien ; les droits ou les propriétés qui ne changent pas de mains, ou qui ne sont pas soumis à l'enregistrement, étant tout aussi dignes de la protection commune, et la recevant effectivement. Autant vaudrait payer les gendarmes par une taxe sur les promeneurs, sous prétexte qu'on les rencontre sur la voie publique.

Non, il ne faut pas voir dans les droits d'enregistrement autre chose qu'un ingénieux moyen de procurer des recettes au Trésor. Si c'est, en fait, le plus puissant et le plus productif, c'est, en droit, le moins juste et le moins fondé.

C'est l'héritier direct des plus mauvais et des plus détestés, d'entre les impôts seigneuriaux et royaux, perçus autrefois sous les noms de droits de rachat, de relief, de saisine, centième denier, lods et ventes, etc. Le principe en est le même, — une prétention de l'État à une sorte de propriété supérieure et universelle. C'est là du socialisme, mitigé peut-être, mais toujours prêt à se développer.

Or les circonstances de nature à favoriser ce développement, se rencontrent souvent en France. Révolutions, prodigalités, guerres heureuses et malheureuses ; tout ce qui occasionne des nécessités extraordinaires est prétexte à l'augmentation de l'enregistrement. Les successions sont comme « une matière taillable, sur laquelle tous les gouvernements se sont appesantis[1] ».

Le ministre des finances invoque une nécessité budgétaire, et propose une augmentation, un décime ou un droit nouveau. Le Parlement qui n'a à proposer que des impôts nouveaux, à rendement problématique, en passe par une mesure dont le résultat financier est certain : et voilà consacrée pour longtemps une spoliation nouvelle des patrimoines.

Aux plaintes qui s'élèvent, on répond par une promesse de revenir « dès que la situation des finances le permettra[2] ». Il paraît qu'elle ne le permet jamais, car, de proche en proche, cet impôt s'est élevé au chiffre de 660 millions, de celui de 182 millions en 1830.

La différence comprend l'augmentation naturelle du rendement, par suite du développement de la richesse publique, — elle était assez belle pour que le Trésor dût s'en contenter, — et celle qui résulte de la surcharge progressive des tarifs.

[1] Commission supérieure de l'enquête agricole, séance du 25 février 1870. — Observations de M. Migneret, conseiller d'État.

[2] L'exposé des motifs de la loi du 31 décembre 1873, établissant de nouveaux décimes, en parlait comme d'une mesure extraordinaire et temporaire. Il y a là un engagement de les supprimer.

VI

Au taux actuel, les droits de mutation et de succession ne sont plus un impôt accidentel sur le revenu, « mais un partage de la propriété elle-même entre l'État et le nouveau possesseur[1]. » Ils dépassent, pour certaines successions et pour les mutations entre vifs, le revenu d'une ou même de plusieurs années ; le débiteur ne peut s'en acquitter qu'en abandonnant une partie de son avoir. C'est en cela qu'ils jouent un rôle économique déplorable.

Qu'on ne dise point qu'ils ne frappent qu'un accroissement de la richesse. Il est peut-être plaisant de refuser compassion à l'héritier qui « réalise » un oncle, et qui ne se plaint pas lui-même de subir un prélèvement de 7 ou 8 pour 100 sur ce qui lui revient. La plaisanterie est bonne au Vaudeville ; elle est lugubre et déplacée si on la transporte au milieu des populations agricoles ; les oncles à succession sont rares, et neuf fois sur dix, il s'agit d'une transmission en ligne directe. Quand une mort prématurée frappe le père ou la mère, qui oserait soutenir que la succession qui s'ouvre soit un accroissement de richesse pour la famille? Qui remplacera le travail ou les soins de ceux qui ne sont plus? Et c'est quand l'exploitation agricole, quand la ferme en est tout à coup privée, quand les survivants ont besoin de toutes leurs ressources, de toute leur énergie pour ne pas faiblir, pour sauver l'entreprise commune, que l'État vient prélever une part de l'héritage ! C'est l'impôt sur la mort, l'assurance sur la vie à rebours.

Verra-t-on encore un « accroissement de richesse » dans le fait de sortir de l'indivision, de contracter un emprunt, d'acquérir une parcelle enclavée, ou de vendre, — le vendeur supporte l'impôt aussi souvent que l'acheteur, — une pièce de terre éloignée ; ou dans la liquidation forcée et peut-être désastreuse d'une exploitation agricole?

Un homme plein de finesse, autant que de bon sens français, et dont on devrait précieusement recueillir les enseignements, le regretté M. Raudot, disait que « la plupart des lois sur l'enregistrement ont été faites par des hommes qui ne connaissaient aucunement l'agriculture[2] ».

[1] Enquête agricole. Rapport de M. Migneret, conseiller d'État, président de la deuxième circonscription.

[2] Société des agriculteurs de France, session générale de décembre 1868. Séance du 19.

Ceux qui la connaissent savent qu'une de ses plus grandes nécessités, la condition absolue de son perfectionnement, c'est le capital d'exploitation. Bétail nombreux, matériel suffisant, avances de main-d'œuvre, sont indispensables à une bonne culture. La plus grande partie de la France en est insuffisamment pourvue, et ce n'est pas une des moindres causes de son infériorité vis-à-vis de l'Angleterre, de la Belgique ou de la Saxe. Les meilleures exploitations, celles de la Flandre ou de la Brie, par exemple, doivent une grande partie de leur valeur à la somme de leurs capitaux. Il n'y est pas rare que le fermier apporte 600, 800, 1000 francs par hectare. D'après M. de Lavergne[1], la moyenne nationale ne dépasserait pas 150 francs, — nous voulons croire que ce chiffre s'est quelque peu élevé depuis cette évaluation, — contre 500 en Angleterre.

Eh bien, c'est nécessairement sur ce capital d'exploitation, et non sur la terre, que sont prélevés les droits d'enregistrement payés par l'agriculture. Ils détruisent le capital ou ils l'empêchent de se former par l'épargne. C'est à ses dépens que sont perçus les droits de licitation et de soulte (exigés même quand il n'y a pas soulte réelle), les droits sur les ventes publiques de trains de culture, sur les échanges et les ventes d'immeubles.

Les droits de bail, les droits accessoires de cautionnement, d'hypothèque, etc., perçus au moment d'une entrée en ferme, sont naturellement prélevés, ainsi que les frais, sur le capital disponible du fermier entrant et le réduisent d'autant ; une résiliation entraîne une nouvelle perception égale au droit de bail. On peut s'estimer heureux si on en est quitte à ce compte en pareille circonstance !

Voilà pourquoi l'économiste Sismondi a justement qualifié les droits d'enregistrement de « dîme sur la semence ».

Au prélèvement sur le capital s'ajoutent des entraves de toutes sortes aux améliorations, aux actes de bonne administration. Si un père de famille pouvait prévoir tout ce que le fisc découvrira de droits à percevoir sur la liquidation de sa communauté, il s'abstiendrait, effrayé, de toucher à son patrimoine ou à celui de sa femme ; d'y ajouter seulement la parcelle convoitée, qui plus tard indivise, sera l'occasion d'un droit de licitation, de soulte ou de partage, sans préjudice du reste : droits de quittance, de dation en payement, etc. Cela va droit à l'encontre du but moral que s'est proposé le législateur du Code civil, en favorisant le régime de la communauté.

Quand on parle d'encourager le crédit agricole pour fournir à l'agriculture les capitaux qui lui manquent, songe-t-on que les prêts

[1] *Économie rurale de la France depuis* 1789. 1 vol. in-12.

sont frappés d'un droit principal de 1 pour 100, ce qui, avec le timbre, les hypothèques et les honoraires du notaire, monte à 3 pour 100? Songe-t-on que le droit de succession, faute de la déduction du passif, atteindra la somme prêtée dans le patrimoine de l'emprunteur, si la mort le surprend avant qu'il ait pu amortir sa dette?

A-t-on compris que le droit gradué de 20 francs par 20 000 fr. établi par la loi du 28 février 1872 sur les apports et sur les partages, — actes non translatifs de propriété, — favorisait l'enfant unique et le célibataire, et contrariait l'accroissement désirable de la population?

La charge est d'autant plus lourde, on l'a justement remarqué, que la situation est plus difficile et plus précaire, qu'il s'agisse de mineurs ou de la liquidation d'un patrimoine grevé d'hypothèques. Les formalités prescrites en pareils cas, — que ne les simplifie-t-on, — consistent surtout dans l'intervention judiciaire et dans une série d'actes ministériels, tous soumis à l'enregistrement et au timbre. aussi les petits patrimoines y disparaissent-ils tout entiers [1]. On a cité des exemples qui sont les témoignages les plus péremptoires de l'action toujours funeste de cette organisation fiscale.

Quant aux frais de justice proprement dits, il est notoire qu'ils dépassent souvent la valeur du litige. Si cela peut empêcher quelques mauvais procès, cela n'est pas un moindre obstacle à de justes revendications. On aime mieux subir quelques avanies que de risquer un procès ruineux. C'est la justice mise hors de la portée des petits et des faibles.

Nous ne nous attarderons pas plus longtemps dans les détails multiples des droits de timbre et d'enregistrement; notre but n'est point de le décrire; tout le monde sait qu'ils sont très onéreux, plus onéreux chez nous que dans les États voisins. Nous nous sommes efforcés de démontrer le vice de leur principe, leur improportionnalité, leur injustice, leur action éminemment nuisible: il est donc à

[1] Le 14 janvier 1878, M. Dufaure, alors garde des sceaux, avait présenté, d'accord avec M. Léon Say, ministre des finances, un projet de loi portant restitution totale ou partielle, suivant l'importance, des droits perçus à l'occasion de la vente judicaire d'immeubles d'un prix inférieur à 2000 fr. Qu'en a-t-on fait? Qu'est devenu aussi le projet de loi, sur les ventes judiciaires d'immeubles, les partages et la purge des hypothèques, élaboré par le conseil d'État et présenté au Corps législatif le 19 novembre 1867?

Que de réformes utiles, que de travaux approfondis emportés par les révolutions, ou par de simples changements de ministère!

souhaiter, dans l'intérêt de tous, qu'ils soient au plutôt diminués, et ramenés à un taux moins déraisonnable [1].

VII

Un remaniement des bases mêmes de l'impôt et une refonte générale de la loi de frimaire an VII et des lois postérieures seront une grande et belle entreprise. Le ministre qui la proposera et le Parlement qui la mènera à bien auront fait œuvre utile au pays. La réclamer en ce moment, ou demander seulement l'élimination par ordre d'injustice des droits les plus préjudiciables à l'agriculture, — ce qui nécessiterait une enquête approfondie, — ce serait, nous le craignons, compromettre le résultat, ou tout au moins risquer l'ajournement lointain d'une réforme urgente.

Il faut demander quelque chose de simple si on veut avoir chance de l'obtenir bientôt, au plus tard au moment du vote du budget des recettes pour 1881. Ne soulevons pas les questions difficiles si nous voulons une prompte solution ; remettons à plus tard les réclamations, — très-bien fondées du reste, — formulées au sujet de la déduction du passif dans les successions, de la transformation du timbre de dimension en timbre proportionnel et quelques autres encore [2].

Bornons-nous strictement aux intérêts agricoles, au dégrèvement qui leur est dû, et sans tenter de soulever d'un seul coup une masse trop pesante, demandons en attendant mieux :

1° Suppression du double décime et du demi-décime sur tous les droits frappant des immeubles ruraux ou des capitaux agricoles, surtaxe qui, à l'heure actuelle, augmente le tarif d'un quart.

[1] Énumérant les dégrèvements à opérer, M. du Puynode met celui-là en seconde ligne, immédiatement après celui des droits de poste, dont il n'y a plus à s'occuper, puisque c'est chose faite. « Après cette première réforme, dit-il, il aurait été désirable, à mon avis, de restreindre les droits d'enregistrement et de timbre, si excessifs et si nuisibles au bon emploi des capitaux aux mouvements profitables de la propriété, aux négociations et à l'administration de la justice. » (*Journal des Économistes*, décembre 1879, article cité, p. 351.)

[2] L'enquête agricole a réclamé la déduction du passif, la diminution des droits de mutation et de succession; des délais et des facilités pour l'acquittement des droits; une diminution des droits sur les baux. La Société des agriculteurs de France, a en outre demandé en 1868, la suppression du droit de bail; et depuis en 1875, le paiement de ce droit par annuités au lieu de période trisannuelle. Il ne serait que juste de supprimer le droit d'apport et le droit de partage. Un projet de loi a été récemment proposé, pour proportionner quelque peu le droit perçu sur la constitution d'un usufruit, à la vie probable du bénéficiaire.

2° Suppression ou réduction à 10 centimes pour 1000 francs du droit de bail, sur les baux à ferme, avec restitution des annuités payées d'avance.

Qu'on n'objecte point une inégalité de traitement, on sait dans quel sens est l'inégalité; ni la difficulté de distinguer un bail à ferme d'un bail à loyer, ou un bien rural d'un immeuble urbain. L'article 1711 du Code civil marque la différence entre les deux espèces de baux, et, en ce qui concerne les fonds de terre, la distinction a été faite, et le fisc sait fort bien l'appliquer, par l'article 2 de la loi du 21 juin 1875, qui a établi la perception sur le revenu multiplié par 25 (au lieu de 20), pour les immeubles ruraux. Cela équivalait à augmenter les droits d'un quart[1]; en supprimant les deux décimes et demi, on reviendra donc exactement à ce qu'était l'ancien taux, décimes compris, et c'est là que se bornera la *faveur* pour les immeubles. Pour les meubles, le dégrèvement des deux décimes et demi s'étendra au train, au bétail, aux récoltes en terre ou engrangées, en un mot à tout ce qui est capital agricole ou denrée entre les mains du producteur, qu'il s'agisse de successions, de ventes amiables, de transactions ou d'adjudications publiques. Il en sera de même pour les prêts agricoles, hypothèques en garantie de ces prêts, quittances, mainlevées, etc.; et enfin pour toutes les mutations d'immeubles entre vifs.

Ce sera là une amélioration favorable aux capitaux agricoles. On lui reprochera sans doute de ne pas devoir agir assez rapidement. Nous ne connaissons pas le moyen de restaurer en quelques mois une industrie en souffrance; le meilleur, sinon le plus rapide, nous paraît encore être d'encourager la reconstitution des capitaux. Nous nous méfions aussi de l'efficacité durable de tout ce qui ressemble à une distribution de deniers; ce n'est ni une aumône ni une gratification qu'il faut à l'agriculture.

La suppression du droit de bail donnera d'ailleurs sans délai un commencement de satisfaction. C'est, il est vrai, le plus proportionnel et le plus léger des droits d'enregistrement; mais, dans les circonstances actuelles, il est à propos de dégrever la production agricole de cette surcharge récente et de favoriser ainsi la conclusion des baux.

S'il faut évaluer la somme dont ces dégrèvements priveront le Trésor, nous prendrons pour base la part des droits d'enregistrement à la charge de l'agriculture; selon les proportions indiquées

[1] M. le comte de Roys a proposé à la Chambre, le 22 novembre 1877, l'abrogation de cet article. Voy., à ce sujet, le rapport de M. de Luçay (*Bulletin de la Société des agriculteurs de France* du 1er mai 1875) et la session générale de 1875, séance du 10 février.

plus haut, elle est, timbre non compris, de 220 350 000 francs; nous arrivons, pour le double décime et demi, au chiffre de 44 070 000 francs. Il faut y ajouter 3 400 000 francs, pour l'abandon du droit sur les baux. L'ensemble n'atteint donc pas 50 millions.

Ce n'est pas le double du très insuffisant dégrèvement sur l'impôt foncier proposé par la Commission des douanes. Quand on demanderait le triple ou le quadruple, ce ne serait point trop, si l'on considère l'excès de charges dont l'agriculture est actuellement grevée. En demandant ce dégrèvement, nous réclamons un à-compte immédiat, en attendant un règlement équitable et une réforme plus étendue.

Si maintenant on nous demande avec quelles ressources l'État fera face à cette diminution de recettes, nous pourrions peut-être répondre, comme M. Josseau, à la Commission supérieure de l'enquête agricole[1], « qu'il appartient au gouvernement de rechercher les voies et moyens »; nous avons signalé ce qui est inique, établi ce qui est dû à l'agriculture, c'est à ceux qui doivent à trouver le moyen de s'acquitter.

Cela n'a rien d'insoluble, si on veut bien appliquer à l'agriculture les plus-values qui se produisent sur certains impôts. Dans les cinq premiers mois de 1880, elles s'élèvent à plus de 50 millions.

On paraît entrer dans la voie des dégrèvements. Mais par quoi a-t-on commencé? On a degrevé le sel, et le Trésor a sacrifié là 6 millions pour la plus grande joie des détaillants; la poste; la petite vitesse; le savon; la chicorée et les huiles; les effets de commerce et les patentes; on parle de dégrever la stéarine, le papier, le sucre. On n'a rien fait pour l'agriculture.

Qu'on applique donc à l'œuvre de justice qu'elle réclame ces excédants de recettes dont on est fier. Surtout, et par-dessus tout, qu'on fasse des économies. Jusqu'ici les budgets s'accroissent toujours; l'ensemble en présente « l'aspect d'une pyramide renversée que chaque ouvrier se serait efforcée d'élargir en l'élevant »[2]. Et cela en dépenses du même ordre que celles que l'opinion reprochait avec tant de raison au second empire. Quel exemple pour les communes rurales que celui du budget de l'État!

Une dette qui monte et qu'on ne convertit pas, quand on pourrait de ce chef économiser plus de 70 millions; des chemins de fer qui marchent fort bien tout seuls et qu'on veut exproprier pour avoir des places à donner; des retraites liquidées d'office à des fonctionnaires jeunes et vigoureux, et des traitements qu'on augmente à des

[1] Séance du 22 février 1870.

[2] Le budget de 1880, *Journal des Économistes,* article cité.

fonctions inutiles ou récemment inventées. On parle de droits acquis, de services rendus, de situations à améliorer ; il y a aussi le contribuable, mais on n'en parle guère. « Il est incroyable à quel point manque en France le sentiment des droits du contribuable, et des devoirs de l'État à son égard [1]. » Il a cependant le droit de ne payer que l'équivalent des services qu'il reçoit, ou tout au moins celui de ne pas être écorché vif.

Il ne faut point se flatter qu'à la suite de dégrèvements, même très importants, l'agriculture se relève comme par enchantement. Les documents officiels sont seuls à croire aux « essors » et aux « ères de prospérité ».

Nous avons vu que les causes de la crise sont multiples ; la plupart échappent à une intervention législative. Il est naturel que le malade réclame un remède immédiat à ses maux ; ce remède instantané n'existe pas. Nous demandons qu'on cesse de le saigner, qu'on atténue les causes incessantes d'affaiblissement qui l'épuisent. Le vieux sang gaulois est riche ; il y a en lui une force de résistance qui lui permettra de prendre encore le dessus dans une crise qui eût déjà anéanti des tempéraments moins robustes.

Nous demandons qu'on cesse d'écraser l'agriculture en lui imposant une charge disproportionnée ; nous demandons que l'impôt soit ramené à une répartition plus équitable entre les citoyens. A cette condition, nous espérons beaucoup dans « le grand travail de la terre qui soutient tout, qui fait la vie, la stabilité, la grandeur du pays [2] ». Les fortes populations rurales trouveront dans leur énergie, dans leur activité et dans leurs vertus, leur salut et celui de la France.

A. DE METZ-NOBLAT.

Cette étude était déjà sous presse, lorsqu'est venue, à la Chambre, à la séance du 2 juillet, la discussion des dégrèvements proposés par le ministre des finances. Ils ont été votés malgré l'énormité du chiffre : 130 millions, dont 60 sur les sucres et 70 sur les vins.

M. le ministre se fait un jeu de faire face à cette diminution de recettes à peu près sans économies, sans recourir à la conversion de la rente 5 pour 100, au moyen des seules plus-values qu'il prévoit. C'est là, de sa part, une confiance qui paraît téméraire. L'avenir montrera ce qu'il aura préparé à ses successeurs.

Pour l'heure, à qui profiteront ces dégrèvements, à supposer qu'ils soient ratifiés par le Sénat ?

[1] M. P. Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances*, t. II, p. 575.

[2] M. Raudot, *La vérité sur l'agriculture et la population de la France*. (*Correspondant*, du 10 janvier 1879.)

Aux sucriers et aux raffineurs, aux négociants en vins, à tous les marchands en gros et en détail; aux consommateurs aussi, et tous ces intérêts sont dignes d'égards.

Mais il n'y a là rien, ou à peu près rien pour les populations rurales.

Il n'est pas à démontrer que les gros consommateurs de ces deux articles sont les habitants des villes, et que c'est à eux que profitera la diminution des droits, déduction faite de ce qui restera aux mains des intermédiaires. C'est d'autant plus vrai, que la taxe d'entrée sur les vins dans les grandes villes est l'objet d'une faveur spéciale. En ce qui concerne les sucres, s'il ne suffit pas de ce que tout le monde sait, recourons aux chiffres établis par un homme compétent [1]. La consommation moyenne de la France est de 7 kilogr. par tête et par an. Ce chiffre est purement théorique: les ménages urbains consomment 20, 25, 30 kilogr. de sucre par tête; *un quart* de la population absorbe les *trois quarts* de la production totale; l'autre quart est consommé par le reste de la France, c'est-à-dire par les habitants des campagnes, par les agriculteurs dont nous plaidons la cause. Ils n'arrivent pas à 1 kilogr. par personne et par an. A la réduction de taxe votée par la Chambre, ils gagneront donc chacun six sous!

Quant à l'essor que la diminution de ces impôts indirects va, suppose-t-on, imprimer à la production et à la vente, il ne faut que modérément y compter. Nous avons fait remarquer plus haut que le bienfait n'en pouvait être absolument que pour les vignerons et les planteurs de betteraves. Rien pour les départements ou les cantons où ces cultures sont inconnues; rien pour les producteurs de blé, rien pour ceux qui produisent du vin pour leur seule consommation.

C'est bien là encore une mesure de popularité urbaine, inspirée du même esprit de partialité qui s'est déjà fait jour pendant la discussion du tarif général des douanes. Refuser crédit aux réclamations de l'agriculture; continuer à prendre 73 millions de trop aux contribuables, de peur de mécontenter les rentiers en faisant la conversion du 5 pour 100; jeter d'un coup 130 millions aux populations des villes, et leur donner en régal la fête du 14 juillet: c'est peut-être de l'habileté politique; c'est à coup sûr perpétuer et augmenter l'inégalité et l'injustice contre lesquelles les agriculteurs ne doivent pas cesser de protester.

A. M. N.

[1] M. Le Pelletier de Saint-Remy, *Questionnaire de la question des sucres.* (*Journal des économistes,* juin 1877, p. 440.)

LA LÉGENDE DES GIRONDINS[1]

TROISIÈME PARTIE

LES GIRONDINS DU 10 AOUT AU 20 SEPTEMBRE 1792

I

Les girondins sont-ils les auteurs de la révolution du 10 août? Il n'est pas douteux que tous leurs actes, depuis l'ouverture de l'Assemblée législative, ont préparé et rendu inévitable le renversement de la royauté. Le décret du 20 avril 1792 portant déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême; la suppression de la garde constitutionnelle de Louis XVI; la création des piques et leur distribution aux citoyens *patriotes et bien connus;* le vote de l'Assemblée décernant les honneurs de la séance aux émeutiers du 20 juin[2]; l'appel à Paris des *Marseillais* et de ces *Fédérés* des départements, qu'un membre du club des Jacobins, le journaliste Robert, ami de Mme Roland, proposait d'appeler de leur vrai nom : les *Insurgés*[3]; l'éloignement de toutes les troupes de ligne en garnison à Paris[4]; le décret du 25 juillet, plaçant la terrasse des Feuillants sous la police immédiate de l'Assemblée et ouvrant ainsi au *peuple* la porte des Tuileries; le décret du même jour proclamant la perma-

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mai et 10 juin 1880.

[2] « La séance du lundi 25 juin a été aussi audacieuse de la part des factieux qu'il est possible : ils sont encore venus à la barre de l'Assemblée; ils ont dit : « On cherche les auteurs de la journée du 20, c'est nous, nous « voici. » Et ils ont eu les honneurs de la séance. » Lettre de Malouet à Mallet du Pan. (*Mémoires et correspondance de Mallet du Pan,* t. I, p. 301.)

[3] Séance de la Société des Jacobins, du 12 juillet 1792.

[4] Décret du 15 juillet 1792, rendu sur la motion de Fauchet.

nence des sections [1], ce qui équivalait à déclarer l'émeute en permanence; — toutes ces mesures, pour ne parler que de celles-là, ne pouvaient pas ne point entraîner la chute du trône. Or ces mesures étant l'œuvre des Girondins, il est vrai de dire que la révolution du 10 août est aussi leur œuvre et qu'ils doivent en porter la responsabilité devant l'histoire.

Si cependant, laissant de côté les causes qui ont amené cette révolution, on veut absolument ne voir dans le 10 août que le fait isolé de l'attaque du château et de l'envahissement des Tuileries, il n'est plus alors exact de dire, d'une manière générale et absolue, que les Girondins sont les auteurs de cette journée, dans les conditions où elle s'est produite.

Deux choses, en effet, sont également certaines : la première, que plusieurs membres de la Gironde ont voulu l'attaque des Tuileries à main armée et se sont employés de leur mieux à la faire réussir; — la seconde, que d'autres membres du parti, et non les moins considérables, n'entendaient point aller aussi loin; la chute du trône, à ce moment, dépassa leurs désirs et contraria leurs desseins.

Ceux d'entre les Girondins qui figurent parmi les auteurs immédiats du 10 août se recrutèrent surtout en dehors de l'Assemblée législative et dans l'entourage de Mme Roland. Barbaroux nous apprend, dans ses *Mémoires*, que c'est à la suite de ses entretiens avec Mme Roland et son mari, dans leur petit salon de la rue de la Harpe, qu'« il écrivit à Marseille d'envoyer à Paris six cents hommes qui sussent mourir [2] ». Marseille les envoya. Ils arrivent à Charenton; Barbaroux vole au-devant d'eux, et là, dans une conférence à laquelle assistaient François Bourdon, Héron et Fournier l'*Américain*, c'est-à-dire les représentants les plus abjects de la démagogie parisienne, il est convenu que l'entrée des Marseillais dans la capitale sera le signal d'une attaque des Tuileries par les hommes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Barbaroux trace lui-même le plan de la marche combinée des Marseillais et des *patriotes* des faubourgs sur le château, et il en remet une copie à Fournier [3]. L'expédition projetée ayant manqué par la faute de Santerre, elle fut reprise dans la nuit du 9 au 10 août, et Barbaroux ne cessa, pendant toute cette nuit et durant toute la matinée du 10, d'être en rapport avec le bataillon de Marseille, trouvant d'ailleurs prudent de ne point se mettre à sa tête [4], et, tout en lui prodiguant ses conseils,

[1] *Moniteur* du 28 juillet 1792.
[2] *Mémoires de Barbaroux,* édition Dauban, p. 339.
[3] *Op. cit.*, p. 350.
[4] « Des motifs de prudence nous déterminèrent à ne pas nous mettre à la tête des Marseillais. » (*Mémoires de Barbaroux,* p. 360.)

de ne pas quitter sa chambre. — Rebecqui, son ami et son compatriote, que nous retrouverons à ses côtés, à la Convention, sur les bancs de la Gironde, imita en tous points sa conduite, fréquentant assidûment, comme lui, le salon de Mme Roland, joignant ses efforts aux siens pour faire venir les Marseillais à Paris, prenant part à la conférence de Charenton, et, le matin du 10 août, après être allé avec lui « reconnaître les dispositions militaires », rentrant dans sa chambre, pour lancer de là des excitations et des avis, et gagner ainsi, sans trop exposer sa personne, le titre de *héros du* 10 *août* [1].

Moins prudent que Barbaroux et Rebecqui, un autre ami de Mme Roland, J.-B. Louvet, l'auteur de *Faublas* et le rédacteur de la *Sentinelle*, figura parmi les assaillants.

Qu'on me pardonne, dit-il, dans l'écrit publié au mois de novembre 1792, sous ce titre : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes, Jean-Baptiste Louvet, député de France à la Convention par le Loiret*, qu'on me pardonne l'étrange nécessité où tu me réduis de placer mon nom avec tant de noms justement célèbres! Enfin, moi, dans la nuit du 9 au 10 août, je présidais ma section, la vigoureuse section des *Lombards*, et avec ce bataillon des Lombards, l'un des premiers arrivés j'étais à cinq heures du matin sur la place Vendôme, et avant sept heures nous nous placions sur le Carrousel.

Un autre journaliste de la Gironde, Carra, rédacteur des *Annales patriotiques*, a pris une part décisive à la révolution du 10 août. Dans son *Précis historique sur l'origine et les véritables auteurs de la célèbre insurrection du* 10 *août*, il nous apprend que le comité central des fédérés, établi dans la salle de correspondance aux Jacobins-Saint-Honoré, avait formé un *directoire secret*, composé de quinze membres et chargé de concerter le plan de l'insurrection. Ce comité insurrectionnel, dont Carra faisait partie, tint successivement trois réunions : la première, dans la nuit du 25 au 26 juillet, au cabaret du *Soleil-d'Or*, rue Saint-Antoine, près la Bastille ; la seconde, le 4 août, au *Cadran-Bleu*, sur le boulevard; et la troisième, dans la nuit du 9 au 10 août, au moment où le tocsin sonna, en trois endroits différents à la fois, au faubourg Saint-Antoine, au faubourg Saint-Marceau et aux Cordeliers, dans la chambre du commandant des Marseillais.

Dans la seconde de ces réunions, celle du 4 août, Carra écrivit de sa main tout le plan de l'insurrection, la marche des colonnes et l'attaque du château [2].

[1] *Mémoires de Barbaroux*, pages 335 et suivantes.

[2] Le *Précis historique* de Carra fut publié dans les *Annales patriotiques*, nº du 30 novembre 1792.

Nous voyons, dans le *Précis historique* de Carra, que le *patriote* Gorsas assistait à la réunion du 26 juillet, au *Soleil-d'Or*. Ce fut dans cette réunion que Fournier l'Américain apporta le drapeau rouge, dont Carra avait eu l'idée et sur lequel il avait fait écrire ces mots : *Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif*. Ce fut à cette même réunion que Carra arriva avec cinq cents exemplaires d'une affiche où étaient ces mots : *Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ* [1]. Barbaroux nous apprend, d'autre part, dans ses *Mémoires*, que « les fédérés s'assemblaient chez Gorsas [2] ». Le *patriote* Gorsas, rédacteur du *Courrier des 83 départements*, qui ira s'asseoir, comme Barbaroux, Rebecqui et Carra, sur les bancs de la Convention, et qui sera un des membres les plus ardents de la Gironde, a donc été, lui aussi, un des *véritables auteurs de la célèbre insurrection du 10 août*.

On ne saurait non plus refuser ce titre au maire de Paris, à Petion. Chargé de la police de la cité et du maintien de l'ordre, il se mit aux ordres de l'insurrection, s'arrangeant d'ailleurs pour échapper à toute responsabilité, en cas d'insuccès, n'essayant même pas de racheter par un ombre de courage la honte de sa trahison.

Dans la nuit du 7 au 8 août, il fit transférer les Marseillais de leur caserne de la rue Blanche aux Cordeliers, où ils étaient sous la main du club de ce nom, avec leurs armes, leurs canons et leur drapeau [3].

Quant à son rôle dans la journée du 10, lui-même nous en a révélé toute l'ignominie dans un écrit publié en 1793, sous le titre de *Pièces intéressantes pour l'histoire* :

Je désirais, dit-il, l'insurrection, mais je tremblais qu'elle ne réussît pas. Ma position était critique ; il fallait faire mon devoir de citoyen sans manquer à celui de magistrat. Il fallait conserver tous les dehors et ne pas m'écarter des formes... Carra m'avait prévenu. Il m'avait ajouté de plus : Nous vous mettrons en règle ; on vous empêchera de sortir... Eh bien ! apprenez maintenant que, quoiqu'on eût projeté de me consigner, on oubliait, on tardait de le faire. Qui croyez-vous qui envoya, par plusieurs fois, presser l'exécution de cette mesure ? *C'est moi, oui, c'est moi*, parce qu'aussitôt que je sus que le mouvement était général, loin de penser à l'arrêter, j'étais résolu à le favoriser.

[1] Carra, *Précis historique*.
[2] *Mémoires de Barbaroux*, p. 346.
[3] *Chronique de cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792*, par P. L. Rœderer, p. 69.

C'est donc à bon droit que, dans sa *Lettre à la Société des Jacobins*, au mois de novembre 1792, Petion écrivait : « Je n'ai pas peu contribué à amener la journée du 10 août[1]. » Barbaroux a pu également dire, dans ses *Mémoires*, en toute vérité : « Petion conduisit à son terme la révolution du 10 août. Les scélérats qui l'ont renversé ne peuvent pas lui en ôter la gloire[2]. »

II

Les girondins qui ne faisaient pas partie de l'Assemblée législative, et en particulier Petion, Carra, Barbaroux, Rebecqui, Louvet et Gorsas, ont donc préparé et conduit à son terme la révolution du 10 août[3]. Si c'est là un fait incontestable, il ne l'est pas moins que ceux des girondins qui siégeaient sur les bancs de l'Assemblée, et en particulier Vergniaud, Guadet et Gensonné, ne voulaient pas le renversement du trône. Ils n'étaient pas sans comprendre qu'une révolution nouvelle présentait pour eux un grave danger. N'était-il pas à craindre, en effet, que l'anarchie, qui en serait nécessairement la conséquence, donnât naissance soit au pouvoir du duc d'Orléans, soit même à celui de Danton ou de Robespierre? Aussi jugeaient-ils plus favorable à leur ambition le maintien de Louis XVI, dont l'autorité n'était plus que nominale, et qu'ils espéraient bien amener à rappeler les ministres du 23 mars, Roland, Clavière et Servan. Nous avons à cet égard le témoignage formel de Malesherbes, rapporté par Bertrand de Moleville dans ses *Mémoires*.

Deux personnes que j'ai promis, sur mon honneur, de ne pas nommer, dit Malesherbes, vinrent me trouver hier matin. Après un préambule fort long, elles m'ont dit que les chefs principaux du parti prépondérant les avaient chargées de m'avertir qu'une insurrection menaçait; que le peuple de Paris, commandé par les Marseillais, soutenu par la garde nationale, marcherait en corps aux Tuileries; que la vie même

[1] Voy. cette lettre dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XXI, p. 113.

[2] *Mémoires de Barbaroux*, p. 347.

[3] La Révolution du 10 août dévora, suivant le mot de Vergniaud, les girondins qui en avaient été les auteurs. Gorsas fut guillotiné le 7 octobre 1793; Carra fut guillotiné le 31 octobre 1793; Barbaroux fut guillotiné le 25 juin 1794; Rebecqui, mis hors la loi, se noya dans le port de Marseille, en floréal an II (mai 1794); Petion se suicida, comme Rebecqui, pour échapper à l'échafaud, le 30 prairial an II (18 juin 1794). Seul, Louvet, parvint à se soustraire aux conséquences de sa mise hors la loi. Il mourut à Paris le 25 août 1797.

du roi était dans le plus imminent danger ; que si elle échappait au fer des assassins, il serait impossible à l'Assemblée de la lui conserver et d'apaiser la populace autrement qu'en le détrônant ; que l'unique moyen, pour prévenir cet horrible complot, était de rappeler Roland, Clavière et Servan au ministère, et que tous les amis du roi devaient lui donner ce conseil[1]...

Au moment même où ces ouvertures étaient faites à Malesherbes, vers le 20 juillet[2], un mémoire, rédigé par Gensonné[3] et que signèrent avec lui Guadet et Vergniaud, fut remis par eux au peintre Boze, qui s'était chargé de le faire tenir au roi. Dans ce mémoire, les trois députés de la Gironde indiquaient les mesures dont l'adoption pouvait, suivant eux, écarter les dangers qui menaçaient le trône.

« Un ministère bien patriote, disaient-ils, serait un des grands moyens que le roi peut employer pour rappeler la confiance. » Ils insistaient aussi sur la nécessité de remettre à un gouverneur *patriote* la garde du prince royal : « Un des grands moyens de tranquilliser le peuple sur les dispositions personnelles du roi serait qu'il sollicitât lui-même la loi sur l'éducation du prince royal, et qu'il accélérât ainsi l'instant où la garde de ce jeune prince sera remise à un gouverneur revêtu de la confiance de la nation. » Certes, un tel langage excluait l'idée de renverser le trône et d'abolir la royauté.

Là ne se bornèrent pas les tentatives des chefs de la Gironde pour « garantir le trône des dangers pressants dont il était menacé ». Le 29 juillet, Vergniaud adressa à Boze une nouvelle lettre, un nouveau mémoire, signé cette fois de lui seul, dans lequel il recherchait longuement à l'aide de quels moyens « le roi pourrait rassurer la nation, fixer autour de lui la confiance et se préparer des jours tranquilles et heureux ». — « Pour investir le ministère, écrivait-il, de la confiance dont il a besoin, il faudrait le *populariser*, et cela ne me paraît pas impossible. » La fin de cette lettre établit qu'à cette date, douze jours avant le 10 août, Vergniaud acceptait parfaitement le maintien du « trône constitutionnel », et il exprime l'espoir de le voir « sortir de ce nuage d'accusations qui flétrit sa gloire[4] ».

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI,* par Bertrand de Moleville, t. III, p. 22.

[2] Déclaration de Gasparin, député des Bouches-du-Rhône, séance de la Convention du 3 janvier 1793.

[3] Discours de Guadet, séance du 3 janvier 1793.

[4] *Lettre à Boze,* écrite de la main de Vergniaud et signée de lui, publiée

Un des collègues de Vergniaud à l'Assemblée législative et à la Convention, Paganel, dans son *Essai sur la Révolution française*, où il se montre en général favorable aux girondins, apprécie en ces termes la lettre de Gensonné, de Guadet et de Vergniaud :

Le jour fatal est prêt à luire. A son approche, les hommes qui l'avaient le plus invoqué en redoutent l'issue. Les Gensonné, les Guadet, les Vergniaud, Brissot, Fauchet, Condorcet, ces ardents adversaires de la cour et des ministres, frappés enfin (il faut le croire) des dangers de la patrie, quel que dût être le vainqueur, se montrèrent tout à coup circonspects, modérés et conciliateurs. Mais le temps des négociations était passé, et la lettre que les trois chefs de la Gironde avaient écrite au roi pour l'amener à des stipulations conciliatoires, atteste moins leur patriotisme que leur lâcheté, leur sagesse que leur ambition... C'était moins une lettre que les articles d'un traité entre ces députés et le trône. Cet écrit dévoila les motifs du patriotisme et de l'éloquence de ces trois orateurs [1].

Louis XVI ne crut pas devoir se remettre aux mains des girondins et appeler de nouveau dans ses conseils les *ministres bien patriotes* qui, après l'avoir odieusement trahi, l'avaient lâchement outragé. Le roi refusait de leur servir d'instrument : Vergniaud, Guadet et Gensonné résolurent alors de se débarrasser de lui ; mais il fallait atteindre ce résultat, sans cependant renverser le trône, dont la chute creuserait un abîme dans lequel ils pouvaient eux-mêmes être engloutis. Ils formèrent donc le plan de *suspendre* Louis XVI, tout en conservant la royauté, qu'ils feraient passer sur la tête du prince royal. La garde du nouveau roi leur serait confiée, et ils auraient sous son nom la réalité du pouvoir. Un écrivain qui a été très mêlé aux événements de cette époque, J.-L. Soulavie, a dit, dans ses *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI :* « Les girondins voulaient une régence pendant la minorité du fils de Louis XVI, pour gouverner et pour perdre la reine, dont les projets de contre-révolution mettaient en péril, non seulement l'existence politique, mais la vie même des girondins [2]. » Nous avons, d'ailleurs, sur ce point, les aveux formels des girondins eux-mêmes. Une commission extraordinaire, dite d'abord *Commission des douze*, puis *Commission des vingt et un*, avait été chargée par l'Assemblée

par l'*Isographie* et tirée de la collection de M. Lalande. — Voyez *Vergniaud*, par Charles Vatel, t. II, p. 121.

[1] *Essai historique et critique sur la Révolution française,* par M. P. Paganel, t. II, p. 19 et 101. — Publié en 1810.

[2] *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI,* par J.-L. Soulavie, t. VI, p. 449.

législative de préparer les mesures que nécessitaient les circonstances. Or Vergniaud, dans les explications qu'il fournit à la Convention, le 3 janvier 1793, sur le *Mémoire* dont l'existence venait d'être révélée par Gasparin, fit connaître que ses amis et lui s'étaient occupés à la Commission extraordinaire, plusieurs jours avant le 10 août, des moyens de sauver la patrie. « Gensonné, dit-il, y préparait le décret qui prononça *la suspension* et la convocation d'une Convention nationale[1]. » — « La Commission des vingt et un, dit Brissot, dans sa lettre *A tous les républicains de France*, avait préparé, même longtemps avant le 10 août, les décrets sauveurs de la France, de la *suspension du roi*, de la convocation de la Convention[2]... » — « Le salpêtre tonnait, dit Barbaroux dans ses *Mémoires*, les boulets passaient au-dessus de la salle, et Guadet, et Vergniaud, et Gensonné présidaient successivement avec majesté l'Assemblée nationale. Vergniaud quitta le fauteuil pour proposer la *suspension du roi* et la réunion d'une Convention, dans un *Rapport préparé depuis plusieurs jours;* ce qui prouve que le Comité de défense générale avait prévu les événements et trouvé les moyens de sauver le peuple[3]... »

Le texte même de ces décrets, ainsi préparés de longue main, prouve bien que leurs auteurs n'entendaient point détruire la royauté. Il était dit, dans le premier : *Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions.* — La Commission extraordinaire présentera dans le jour un projet de décret *sur la nomination du gouverneur du prince royal.* — Le payement de la liste civile demeurera suspendu jusqu'à la décision de la Convention nationale. La Commission extraordinaire présentera, dans vingt-quatre heures, un projet de décret sur le traitement à accorder au roi pendant la suspension, — le département donnera des ordres pour faire préparer au roi et à sa famille un logement au Luxembourg.

Un second décret décidait que le gouverneur du prince royal serait nommé par l'Assemblée législative.

Par un troisième décret, Roland, Servan et Clavière étaient rappelés aux ministères de l'intérieur, de la guerre et des contributions publiques.

Si nous ne nous abusons, les faits qui précèdent ne laissent subsister aucun doute sur les points suivants :

[1] *Journal des Débats et des Décrets,* rédigé depuis le 10 août 1792, par J.-B. Louvet. Année 1793, p. 59.

[2] *A tous les républicains de France sur la Société des Jacobins de Paris,* par J.-P. Brissot, député à la Convention nationale.

[3] *Mémoires de Barbaroux,* édition Dauban, p. 367.

1° Dans les derniers jours de juillet 1792, les chefs de la Gironde, loin de désirer le renversement de la royauté, recherchaient les moyens de conserver le trône à Louis XVI, sous la condition qu'il rappellerait au ministère Roland, Servan et Clavière, et qu'il confierait à un homme de leur choix la garde du prince royal.

2° Louis XVI ayant refusé de donner satisfaction à leurs demandes, ils ont préparé, dans les premiers jours d'août, un décret prononçant sa suspension. Sans prendre part aux conciliabules qui avaient pour objet l'attaque à main armée des Tuileries, ils ont laissé faire, espérant que quelque circonstance leur fournirait l'occasion de devancer le mouvement insurrectionnel et peut-être de l'empêcher, en décrétant la suspension du roi; bien décidés d'ailleurs, s'il se produisait, à ne rien négliger pour le faire tourner à leur profit et pour en faire sortir ces trois mesures : la suspension de Louis XVI, — le rappel des trois ministres qui leur sont dévoués, — le maintien du *trône constitutionnel* avec le prince royal, roi de nom, et de fait leur otage.

De ces trois mesures, il leur fut donné de réaliser les deux premières ; le conseil général de la Commune ne leur permit pas de réaliser la troisième, et cela seul suffit pour entraîner la ruine de leurs plans, et pour que le 10 août, en même temps qu'il consommait la défaite de la royauté, commençât la défaite de la Gironde.

Et cependant, par suite de cette faiblesse de caractère, dont nous allons les voir, jusqu'à leur chute définitive, donner des preuves si nombreuses et si déplorables, ces mêmes hommes qui n'avaient pas voulu le 10 août, — encore bien qu'ils l'eussent rendu inévitable, — ont crié bien haut, une fois la révolution accomplie, qu'elle était leur œuvre, et qu'ils en étaient les seuls auteurs. Ils ont proclamé que « la révolution du 10 août serait à jamais le plus beau jour de fête pour la France[1]. » A Robespierre, à Danton, à Marat, ils ont reproché de s'être cachés pendant la lutte et d'avoir attendu, pour se montrer, que la Gironde eût terrassé l'ennemi et assuré la victoire[2]! Eux seuls, les hommes de la Gironde, eux seuls avaient le droit de « s'intituler les hommes du 10 août[3] ! »

[1] *A tous les républicains de France,* par J.-P. Brissot. Octobre 1792.

[2] *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes,* par J.-B. Louvet. Novembre 1792. — *Discours de Vergniaud en réponse à Robespierre,* séance de la Convention nationale, du 10 avril 1793.

[3] Brissot, *Op. cit.*

III

Bien que la révolution du 10 août ne se fût pas accomplie dans les conditions qu'auraient désirées les chefs de la Gironde, et que leur programme s'en trouvât quelque peu dérangé, elle ne laissa pas pourtant de les rendre maîtres du pouvoir.

Le trône renversé, il ne restait debout que l'Assemblé nationale, où la majorité leur appartenait déjà, où elle leur appartint, d'une façon plus incontestable encore, après le 10 août, lorsque les membres du côté droit, dont la vie était menacée par la populace victorieuse, durent renoncer à siéger[1], et que l'on ne compta plus, sur les bancs de la salle du Manège, que 280 à 300 membres, presque tous partisans de la Gironde[2].

La Commission extraordinaire des vingt et un, qui joua, du 10 août au 20 septembre 1792, un rôle analogue à celui que devait remplir, sous la Convention, le Comité de salut public, était entièrement aux mains des girondins : Guadet, Vergniaud, Gensonné, Brissot, Condorcet, Lasource, en faisaient partie ; Brissot en était le président ; Vergniaud en fut le rapporteur habituel[3].

Le chef du pouvoir exécutif étant suspendu de ses fonctions, les ministres formèrent un Conseil exécutif provisoire. Ils étaient au nombre de six, et tous les six furent désignés par l'Assemblée législative, c'est-à-dire par les girondins. Quatre d'entre eux, Roland, Clavière, Servan et Lebrun, ministre des affaires étrangères[4], appartenaient au parti de la Gironde. Le géomètre Monge, appelé au ministère de la marine, dut sa nomination à la recommandation de Condorcet[5]. Seul, Danton, ministre de la justice, n'était pas inféodé aux girondins ; mais il s'en fallait bien qu'à ce moment ils vissent en lui un ennemi ; ses idées n'étaient pas plus avancées que celles de Brissot, et il n'était guère séparé d'eux que sur un point : tandis que les préférences de Vergniaud et de ses amis étaient pour la suspension du roi et pour une régence sous le couvert du prince royal, Danton inclinait à faire passer la couronne sur la tête du duc

[1] *Mémoires du comte de Vaublanc*, édition Didot, ch. XVIII.

[2] *Récit historique de la Révolution du* 10 *août* 1792, par J. Peltier, t. I, p. 205. — Le 8 août, l'appel nominal sur la question de savoir si La Fayette serait mis en accusation, avait constaté la présence de 630 députés. Le 10 août, le scrutin pour la nomination des ministres, établit qu'il n'y avait plus que 283 membres présents.

[3] *Vergniaud*, par Ch. Vatel, t. II, p. 129.

[4] Voy., sur Lebrun-Tondu, ministre des affaires étrangères du 10 août 1792 au 21 juin 1793, le beau livre de M. Frédéric Masson, le *Département des affaires étrangères pendant la Révolution*.

[5] *Mémoires de Mme Roland.*

d'Orléans. Quoi qu'il en soit de cette divergence de vues et de ces desseins opposés, destinés bientôt, les uns et les autres, à être également le jouet des événements, les girondins s'associèrent, le 10 août, à la nomination de Danton. Sur les 284 membres présents à la séance, 222 lui accordèrent leurs voix. En résumé, des six ministres composant le Conseil exécutif, cinq étaient les hommes de la Gironde, et le sixième, sans lui appartenir, lui devait cependant son élection. Quant à Grouvelle, qui fut désigné par l'Assemblée législative pour être secrétaire du Conseil, il était depuis longtemps en relation avec les girondins[1].

La mairie de Paris était, comme l'Assemblé nationale et comme le Conseil exécutif, aux mains de la Gironde; le maire Petion était passé, depuis quelque temps déjà, du camp de Robespierre dans celui de Brissot.

Le conseil général de la Commune, il est vrai, échappait à l'influence de Brissot et de la députation de Bordeaux; mais cette réunion d'*hommes perdus de dettes et de crimes*, dénués de talents non moins que de vertus, à ce point que, bien qu'ils aient pendant deux ans commandé à Paris et à la France, aucun d'eux, sauf Robespierre, n'a pu imposer son nom à l'histoire; cette assemblée sans pouvoir légaux, sans autre investiture que celle de l'émeute, ne pouvait être maîtresse qu'autant que les girondins, qui avaient pour eux, non seulement l'Assemblée nationale, la Commission des vingt et un, le Conseil exécutif et la Mairie de Paris, mais encore le talent et l'éloquence, ne sauraient ni tirer parti des positions qu'ils occupaient, ni se servir de leurs armes.

Maintenant que les girondins ont pour adversaires, non plus la cour et les Feuillants, mais une poignée de démagogues, l'écume et la lie de la population parisienne; maintenant que, devenus maîtres du pouvoir, ils n'ont plus à détruire, mais à conserver, il semble qu'ils vont revenir, dans leur intérêt même, à des idées de modération; qu'ils vont s'efforcer de faire prévaloir les idées d'humanité et

[1] Grouvelle qui, après avoir été secrétaire des commandements du prince de Condé, devint en 1793 un ardent républicain et fut envoyé comme ministre de France en Danemark, devra de passer à la postérité à Joseph de Maistre et à André Chénier : à Joseph de Maistre, qui l'a voué à l'immortalité du ridicule dans son étincelant écrit : *Observations critiques sur une édition des Lettres de Mme de Sévigné, publiées en* 1806 *chez Bossange, par M. Ph. A. Grouvelle, ancien ministre plénipotentiaire* (*Lettres et Opuscules inédits du comte Joseph de Maistre,* t. II); — à André Chénier, qui a dit dans une de ses plus belles pièces :

Pour chanter à ces saints de dignes litanies,
L'un demande Anacharsis Clots;
L'autre veut Cabanis, ou d'autres grands génies;
Et qui *Grouvelle*, et qui Laclos.

de justice, et qu'après avoir été des hommes de combat et de révolution, ils vont se montrer des hommes de résistance et d'autorité. C'est bien ainsi, en effet, que la plupart des historiens nous les représentent, au lendemain du 10 août, mais c'est là encore une *légende*, qui ne saurait tenir contre les faits; les faits, les voici.

La journée du 10 août a été souillée par les plus horribles massacres, par les plus lâches assassinats. Un témoin oculaire, Sébastien Mercier, l'auteur du *Nouveau Paris*, en a tracé un tableau, dont nous reproduirons seulement quelques traits :

Les Suisses, partout dispersés, sont partout poursuivis, partout ils sont atteints. En vain ces misérables rendent les armes, demandent la vie à deux genoux; le vainqueur ivre est sourd à leur prière; ils sont impitoyablement assommés, massacrés, transpercés de baïonnettes et de poignards. Leurs membres, en chaque endroit dispersés, semblent renaître pour de nouveaux supplices. Que dis-je? Ma plume tremblante pourra-t-elle l'écrire? Des femmes, véritables furies, purent les voir rôtir sur les brasiers de l'incendie, et contemplèrent d'un œil sec leurs entrailles fumantes... Un bourreau jouait du violon à côté des cadavres... Ceux des citoyens paisibles que la curiosité avait portés aux Tuileries, pour s'assurer si le château existait encore, erraient lentement, frappés d'une morne stupeur, le long de la terrasse hérissée de débris de bouteilles. Ils ne pleuraient pas; ils semblaient pétrifiés, anéantis. Ils reculaient d'horreur à chaque pas, à l'odeur et à l'aspect de ces cadavres sanglants, mutilés, égorgés, éventrés, sur les visages desquels vivait encore la colère. D'autres, plus stoïques, faisaient remarquer aux passants des nuées de mouches, avides de sang, que la chaleur avait attirées dans leurs larges blessures et dans leurs yeux, sortis de leurs orbites [1].

Les *héros du 10 août* ne se bornèrent pas à massacrer les Suisses, alors que le combat était fini; dès qu'ils furent maîtres du château, ils égorgèrent les huissiers de la chambre, les garçons, les suisses des portes, jusqu'aux hommes de peine et aux aides de cuisine [2]. « O comble de barbarie! dit encore Sébastien Mercier, un malheureux aide, qui n'avait pas eu le temps de se sauver, fut, par ces tigres, enfoncé, pétri dans une chaudière et, dans cet état, exposé au feu ardent des fourneaux [3]. »

En dehors même des Tuileries et du théâtre de la lutte, que de

[1] *Le Nouveau Paris*, par Sébastien Mercier, ch. XXXIV.
[2] *Récit historique de la Révolution du 10 août 1792*, par J. Peltier, t. I, p. 129.
[3] Mercier, *loc. cit.*

crimes abominables! Dès le matin, Mandat, commandant général de la garde nationale, avait été tué, sur les marches du grand escalier de l'Hôtel de Ville, d'un coup de pistolet tiré à bout portant, et son corps avait été jeté dans la Seine, malgré les larmes de son fils qui le demandait pour lui donner la sépulture [1]. Quelques heures plus tard, au corps de garde du passage des Feuillants [2], un pauvre diable d'auteur dramatique, nommé l'abbé Bouyon, deux anciens gardes du roi, M. de Solminiac et M. de Vigier, et cinq autres victimes, furent égorgés par la populace que dirigeait Théroigne de Méricourt. C'est également là que fut haché à coups de sabre et de pique François Suleau, l'un des plus courageux écrivains de la presse royaliste. Les neuf cadavres furent portés sur la place Vendôme, et leurs têtes coupées, mises sur des piques, furent promenées dans les rues de Paris [3].

Dans la soirée, sur les trois heures, M. Carle, premier lieutenant-colonel de la gendarmerie à pied, qui avait déployé le plus noble courage au 20 juin, et qui, depuis que la famille royale était enfermée dans la loge du *logographe*, veillait à la sûreté du roi, fut appelé au dehors de la salle. A peine était-il descendu dans la cour des Feuillants, que deux coups de fusils furent tirés sur lui à bout portant. N'ayant pas été atteint, il mit l'épée à la main et se fit jour jusqu'à la rue Saint-Honoré, où il fut massacré [4].

Le marquis de Broves, ancien membre de l'Assemblée constituante, fut tué devant Saint-Roch; M. d'Hallonville, sous-gouverneur du prince royal, fut tué sur la terrasse du Dauphin; M. d'Hermigny, colonel de la gendarmerie, fut assassiné sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Un homme qui s'était fait remarquer, au début de la révolution, par l'éclat de son talent et par l'ardeur avec laquelle il avait embrassé la cause des réformes, Stanislas de Clermont-Tonnerre, fut arraché de sa maison, poursuivi par la populace, et égorgé rue de Vaugirard. Plusieurs personnes, vêtues par hasard en rouge, furent massacrées par le peuple, qui, dans sa rage aveugle, les prenait pour des Suisses. Ainsi périt l'architecte Melan, à qui l'on devait le bâtiment de la Redoute chinoise et celui du Wauxhall d'été [5].

Devant ces crimes hideux qui s'accomplissent à ses portes et

[1] La fille de Mandat, Mme Thomassin, condamnée à mort comme conspiratrice par le tribunal révolutionnaire, fut guillotinée le 12 mai 1794.

[2] Ce corps de garde était situé à peu près à l'endroit où la rue du Mont-Thabor traverse la rue Castiglione.

[3] Peltier, *op. cit.*, p. 104. — *François Suleau,* par M. Auguste Vitu.

[4] Peltier, p. 137.

[5] Peltier, p. 129, 123, 137, 138, 134.

presque sous ses yeux, l'Assemblée législative, où la Gironde exerce à ce moment un empire absolu, demeure impassible. « En ce jour, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, que nous citons d'autant plus volontiers qu'il était ouvertement révolutionnaire, l'anarchie fit le premier essai de son effroyable toute-puissance et préluda aux massacres de septembre. L'Assemblée législative pouvait se couvrir d'une gloire immortelle et mériter le titre de fondatrice de la liberté républicaine; au contraire, elle ne montra, dans le moment d'un si beau triomphe sur la tyrannie royale, ni sagesse, ni dignité, ni courage. Elle ne se présenta point aux assassins, aux brigands, aux démolisseurs..... Elle laissa abuser de la victoire une portion de scélérats, qui, dans la frénésie de l'ivresse, se crut seule la tête, le cœur et le bras de toute la France[1]. »

Après avoir déserté, dans la journée du 10 août, la cause de l'humanité, les girondins auront-ils du moins, après l'événement, l'énergie de flétrir les crimes qui ont déshonoré ce qu'ils veulent bien appeler *la victoire du peuple ?* Bien loin qu'ils aient ce courage, ils ne font allusion à ces crimes qu'avec la plus extrême timidité et ils en font retomber la responsabilité, non sur leurs auteurs, mais sur Louis XVI !

Dans le manifeste, rédigé par Condorcet, et destiné à éclairer *la nation*, *l'Europe*, *la postérité*, sur les motifs qui ont dirigé sa conduite dans la révolution du 10 août, l'Assemblée législative s'exprime ainsi au sujet des massacres dont Paris vient d'être le théâtre :

Les soldats suisses reçurent l'ordre de faire feu sur les citoyens armés, *au moment où ceux-ci les invitaient à la paix*, où des signes non équivoques de fraternité annonçaient qu'elle allait être acceptée, au moment où l'on voyait une députation de l'Assemblée nationale s'avancer au milieu des armes, pour porter des paroles de conciliation et prévenir le carnage. Alors rien ne put arrêter *la vengeance du peuple* qui éprouvait une trahison nouvelle, au moment même où il venait se plaindre de celles dont il avait été longtemps la victime[2].

Le 19 août, Roland, ministre de l'intérieur, adresse aux corps administratifs une longue circulaire, dans laquelle il dit :

Le peuple, lassé des lenteurs et des trahisons d'agents perfides, s'est levé une seconde fois; il a voulu dissiper ces artisans de mensonges

[1] *Le Nouveau Paris*, par S. Mercier, ch. XXXIV.
[2] *Adresse aux Français*, décrétée sur la proposition de M. Condorcet, dans la séance du 13 août 1792. (*Moniteur* de 1792, n° 229.)

qui environnent le trône comme des insectes avides. *Sa justice*, aussi terrible que sa patience est longue, s'est indignée d'une résistance rendue cruelle par les apparences de conciliation dont on l'avait fait précéder. Jetons un voile sur des *détails* toujours affligeants, puisque le sang des hommes a coulé. *Combien les despotes sont coupables de causer, pour l'élévation de quelques mortels, prétendus privilégiés, la ruine de tant d'individus*[1] !

Non contents de massacrer les Suisses et d'assassiner les Feuillants, les héros du 10 août avaient envahi les bureaux des journaux royalistes et constitutionnels, l'*Ami du Roi*, la *Gazette universelle*, le *Mercure de France*, le *Journal de la Cour et de la Ville*, la *Gazette de Paris*, les *Annales monarchiques*, etc. ; ils avaient saccagé les imprimeries, brisé les presses, brûlé les papiers, jeté les caractères par les fenêtres[2]. — Le *Journal de Paris* avait été oublié. Ses rédacteurs eurent le courage de faire paraître leur feuille le 11 et le 12, se bornant d'ailleurs à donner un extrait aussi pâle que possible de la séance permanente de l'Assemblée nationale. C'était trop d'audace, et, dans la soirée du 13, le *peuple* se portait aux bureaux du journal, établis au numéro 14 de la rue Jean-Jacques-Rousseau, mettait le feu à tous les papiers, brisait les presses et dispersait les caractères.

Ces expéditions se firent aux applaudissements des girondins, et en particulier de Brissot, qui, depuis trois ans, n'avait cessé de proclamer que la liberté de la presse devait être inviolable et sacrée. Son journal, le *Patriote Français*, écrivait, le 12 août, ces lignes satisfaites : « La tranquillité est rétablie dans Paris. Elle n'a pas été troublée par l'expédition faite dans les boutiques d'aristocratisme et de modérantisme, telles que les imprimeries de la *Gazette universelle* et du *Journal de la Cour et de la Ville*, dont on a brûlé les papiers et dispersé le matériel. » Deux jours après, Brissot réclamait de nouvelles mesures de proscriptions : « Puisque la nécessité des circonstances, écrivait-il, exige que nous laissions, comme autrefois à Sparte, *dormir un peu la loi*, il est très urgent que toutes les municipalités, par ordre de l'Assemblée, proscrivent et défendent les journaux aristocrates qui infectent l'esprit public et nourrissent celui des méchants. » Un autre journaliste de la Gironde, Carra, rédacteur des *Annales patriotiques*, parle en ces termes de la *mésaventure* arrivée au *Journal de Paris* : « Le *Journal de Paris* avait osé paraître, hier, sous un voile hypocrite

[1] *Moniteur*, nº 232.
[2] *Révolutions de Paris*, nº 162.

de modération ; mais comme on se rappelle encore ses impostures *coblencières*, il n'a pas échappé à la proscription [1]. » Le rédacteur du *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, Antoine Gorsas, girondin comme Brissot et Carra, ne fut pas le moins avisé : il se fit adjuger les presses de l'*Ami du Roi!* [2]

Tous ceux des journalistes monarchiques et constitutionnels qui n'avaient pas eu le bon esprit de se cacher dès le soir du 10 août et de quitter Paris dès le lendemain furent jetés en prison, et pour eux, à ce moment, la prison c'était la mort. Les girondins avaient vu avec joie supprimer les feuilles *modérantistes;* qu'ils aient vu avec un certain plaisir *supprimer* les journalistes aristocrates, on n'en saurait douter, lorsqu'on lit les articles misérables que leur inspira la mort de Du Rosoi, guillotiné le 25 août 1792. Voici, en effet, comment s'exprimait à cette occasion la *Feuille Villageoise*, un des organes les plus modérés du parti Brissot : « *Exécution de Durosoi*..... Durosoi était le furieux et imposteur gazetier de Paris, l'un des journalistes qui, par les mensonges les plus abominables, avaient fait couler le sang du peuple en plusieurs lieux. — Dans une lettre qu'il écrit à sa maîtresse, il se félicite de ce que *le jour où il périt pour son Roi soit le jour même de sa fête!* C'est l'héroïsme de la bassesse. » La *Feuille Villageoise*, où se lisaient ces odieuses et lâches diatribes contre un journaliste condamné à mort pour avoir usé de la liberté de la presse, comptait parmi ses rédacteurs un des plus intimes amis de Mme Roland, le docteur Lanthenas, auteur d'une brochure en faveur de la liberté illimitée de la presse, publiée en 1791 [3].

IV

Si nous voulions nous arrêter à chacun des actes qui, durant la période écoulée du 10 août au 20 septembre, témoignent du mépris des girondins pour l'humanité, la liberté et la justice, l'espace nous ferait bien vite défaut. Nous devons nous borner à une indication sommaire des principaux décrets rendus sous leur influence par l'Assemblée législative, où, depuis la chute du trône et la retraite forcée des députés Feuillants, ils disposaient, nous ne saurions trop le redire, d'une écrasante majorité.

L'Assemblée porte successivement la main sur la propriété, la famille et la religion.

[1] *Annales patriotiques* du 14 août 1792.
[2] Séance de la Convention nationale du 9 mars 1793.
[3] *Patriote Français*, n° 714. — *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française*, par M. Léonard Gallois, t. II, p. 182.

Elle édicte toute une série de mesures qui sont la négation la plus complète du droit de propriété. Le décret du 25 août 1792 dispose que tous les droits seigneuriaux, tant féodaux que censuels, *conservés ou déclarés rachetables* par les lois de l'Assemblée constituante, quelles que soient leur nature et leur dénomination, ainsi que *tous les abonnements, pensions et prestations quelconques qui les représentent*, sont *abolis sans indemnité*, à moins qu'ils ne soient justifiés avoir pour cause une concession primitive de fonds, laquelle cause ne pourra être établie qu'autant qu'elle se trouvera clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, qui devra être rapporté. — Les arrérages des droits supprimés sans indemnité, *même ceux qui pourraient être dus en vertu de jugements, accords ou conventions*, ne sont point exigibles. — Les reconnaissances de liquidation des dîmes, soit provisoires, soit définitives, qui ne sont pas encore acquittées demeurent comme non avenues [1].

Un décret voté le 30 août porte que tous les biens des abbayes et communautés étrangères, ainsi que ceux transmis à des séminaires, ou qui proviennent des bénéfices des ci-devant Jésuites, seront vendus au profit de l'État [2].

Un autre décret, en date du même jour, prononce la confiscation des biens de ceux qui seront convaincus d'avoir excité et fomenté des troubles [3].

Aux termes du décret du 2 septembre, les biens tant mobiliers qu'immobiliers, sequestrés ou qui doivent l'être, en exécution du décret du 30 mars 1792, relatif aux biens des émigrés, sont dès à présent confisqués et acquis à la nation [4].

De même que la propriété, la famille reçoit les plus graves atteintes.

Le décret du 28 août abolit la puissance paternelle sur les enfants majeurs, et le décret du 20 septembre fait cesser à l'âge de vingt et un ans la minorité qui, auparavant, dans la plupart des coutumes, durait jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans [5].

Le décret sur le divorce, adopté à l'unanimité, le 20 septembre, au moment où elle allait faire place à la Convention nationale, fut le testament de l'Assemblée législative. Si grandes étaient les facilités accordées que le maintien ou la rupture du lien conjugal ne dépendait plus que du caprice de l'un des époux ou d'un instant de mauvaise humeur. Non seulement le divorce avait lieu par le con-

[1] *Bulletin annoté des lois,* édition Lepec, t. III, p. 246.
[2] *Ibid.*, p. 273.
[3] *Ibid.*, p. 274.
[4] *Ibid.*, p. 280.
[5] *Idid.*, p. 271 et 342.

sentement mutuel, mais chaque époux avait la faculté de le faire prononcer sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère. En revanche, la séparation de corps ne pouvait plus être prononcée [1] : en la supprimant, les législateurs de la Gironde se flattaient de placer les époux catholiques, pour lesquels la vie commune serait devenue intolérable, dans la nécessité de recourir au divorce, sous peine de rester à jamais enfermés dans une situation sans issue.

La haine de la religion était, d'ailleurs, de tous les sentiments qui les animaient, le plus ardent et le plus profond ; elle leur dicte les mesures les plus odieuses.

Le décret du 18 août supprime toutes les corporations religieuses et toutes les congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades [2] !

Le décret du 19 août ordonne la vente, dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres biens et domaines nationaux, de tous les immeubles affectés aux fabriques des églises, à quelque titre et pour quelque distinction que ce puisse être. En échange des biens dont on les dépouille, une rente leur est attribuée; mais ces nouveaux revenus des fabriques, et pareillement ceux des bureaux de charité et de tous autres établissements de secours subsistant dans l'étendue des paroisses, doivent être régis et administrés par les officiers municipaux [3].

Le décret du 10 septembre décide l'envoi, aux Hôtels des monnaies, des meubles, effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte [4].

Mais que sont ces mesures, si graves qu'elles soient, auprès de celles adoptées dans la séance du 26 août? Sans s'arrêter aux observations tardives de Lasource et de Vergniaud, qui auraient voulu qu'on s'en tînt aux dispositions déjà si rigoureuses du décret du 27 mai 1792 [5], l'Assemblée décide que tous les ecclésiastiques non sermentés qui, dans un délai de quinze jours, n'auront pas quitté le royaume, seront *déportés à la Guyane française* [6].

Est-ce tout? Il s'en faut bien, et il nous reste à montrer l'Assemblée législative établissant un tribunal révolutionnaire, — supprimant les garanties les plus précieuses de l'accusé, — multipliant

[1] Décret du 20 septembre 1792, § Ier, art. 7.
[2] *Bulletin des lois,* édit. Lepec, t. III, p. 212.
[3] *Ibid.*, p. 232.
[4] *Ibid.*, p. 310.
[5] Voyez notre deuxième partie, *Correspondant* du 10 juin 1880.
[6] *Bulletin des lois,* édition Lepec, p. 253.

les délits qui entraînent la peine de mort, et couronnant son œuvre par l'organisation de visites domiciliaires destinées à remplir les prisons.

Le 17 août, elle décrète l'établissement d'un tribunal criminel appelé à juger *les crimes commis dans la journée du* 10 *août et autres crimes y relatifs, circonstances et dépendances.* Et les criminels du 10 août, ceux pour qui l'Assemblée crée ainsi un tribunal extraordinaire, ce ne sont pas les conspirateurs, les insurgés et les assassins, ce sont les victimes, ce sont les vaincus, ceux qui sont restés fidèles à la loi et au devoir.

Divisé en deux sections, qui seront en activité sans intervalle de session, le tribunal du 17 août est composé :

1° De sept directeurs de *juré*[1], pour instruire et régler les affaires;

2° De deux présidents, de six juges et de huit suppléants;

3° De deux commissaires nationaux et de deux accusateurs publics;

4° De quatre greffiers et de huit commis-greffiers ;

5° De quatre-vingt-seize jurés d'accusation et de quatre-vingt-seize jurés de jugement.

Les deux commissaires nationaux sont les seuls dont la nomination soit laissée au pouvoir exécutif. Les jurés d'accusation et de jugement doivent être choisis directement par les quarante-huit sections de Paris, chacune d'elles nommant quatre jurés; les présidents et les juges doivent être nommés par un corps électoral composé d'un électeur par chaque section[2].

L'accusé n'a que douze heures pour examiner la liste des témoins à charge ; que trois heures pour préparer ses récusations de jurés. Il n'est pas interrogé avant le débat, sinon pour déclarer s'il a fait choix d'un défenseur[3].

Le recours en cassation lui est enlevé[4].

Ce décret, qui remet le soin de juger les vaincus du 10 août aux jurés choisis par les sections de Paris, c'est-à-dire aux hommes qui ont fait la révolution du 10 août et qui se trouvent ainsi juges et parties; qui prive l'accusé des moyens de préparer sa défense, et qui, après l'avoir traduit devant un tribunal formé de ses ennemis, lui enlève la garantie du recours en cassation, ce décret odieux,

[1] Le mot de *juré* était employé pour désigner : 1° chacun des membres d'un jury, pris individuellement; 2° *l'ensemble des jurés considérés collectivement.* — Le mot de *jury* s'appliquait à l'institution prise en elle-même.

[2] Dans ce tribunal du 17 août, — digne précurseur du *Tribunal révolutionnaire,* — figurent déjà Fouquier-Tinville et J.-B. Coffinhal, celui qui dira à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de chimistes. »

[3] *La justice révolutionnaire à Paris,* par Ch. Berriat Saint-Prix, p. 8.

[4] Décret du 17 août 1792, art. 3.

inouï, a été voté *à l'unanimité* [1] ! Il est donc surtout l'œuvre des girondins. Il a d'ailleurs été rendu sur le rapport de la Commission extraordinaire des vingt et un, dans laquelle figuraient, avec Brissot, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Lasource et Condorcet. C'est Brissot qui s'est chargé de démontrer en ces termes les avantages de la suppression du recours en cassation :

Il restait un dernier moyen d'accélérer le jugement des coupables, sans violer les principes ; déjà l'Assemblée nationale l'avait employé dans les accusations élevées contre les traîtres de Mons et de Tournay. La multitude des coupables et la nécessité d'un prompt jugement l'y avait déterminée. Ici les mêmes motifs se représentent ; l'Assemblée a donc pu employer le même moyen ; elle l'a fait ; elle a supprimé le recours des accusés au tribunal de cassation [2].

Et Brissot ajoutait, au nom de la Commission extraordinaire, ces paroles où le cynisme le dispute à la lâcheté :

Il ne reste donc rien à désirer, ni pour la célérité, NI POUR LA JUSTICE.

Quelques jours plus tard, Brissot et ses collègues décident que les jugements de la haute cour nationale, de même que ceux du tribunal criminel, ne seront pas sujets au recours devant le tribunal de cassation :

L'Assemblée nationale, est-il dit dans le décret du 29 août, délibérant sur la question proposée par le ministre de la justice, qui est de savoir si les jugements de la haute cour nationale peuvent être sujets au recours devant le tribunal de cassation, et après avoir entendu le rapport de son comité de législation, considérant que le but de l'institution de la haute cour, le mode de son organisation, la nature des fonctions qui lui sont déléguées, la circonstance que le tribunal est unique dans l'État, ne permettent pas de penser que ses décisions puissent être soumises au recours devant le tribunal de cassation, recours que la lettre et plus encore l'esprit des lois existantes écartent également, décrète que, par ces motifs, il n'y a pas lieu à délibérer [3].

En même temps qu'ils diminuent les garanties accordées aux accusés, les girondins multiplient les cas dans lesquels la peine de mort devra être prononcée.

Le 15 août, décret édictant la peine de mort contre tout fonction-

[1] *Moniteur* de 1792, nº 232.
[2] *Moniteur* de 1792, nº 231.
[3] *Moniteur,* nº 244.

naire public qui retardera, suspendra ou empêchera la formation des assemblées primaires et électorales [1].

Le 2 septembre, décret portant la peine de mort contre ceux qui refuseront de servir personnellement ou de remettre leurs armes, et prononçant la même peine contre ceux qui, directement ou *indirectement*, refuseront d'exécuter ou entraveront, *de quelque manière que ce soit*, les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif [2].

Le 16 septembre, décret prononçant la peine de mort contre les commissaires du pouvoir exécutif qui réclameront, et contre les membres des corps administratifs qui consentiront ou ordonneront la disposition des grains et farines amassés dans les magasins nationaux; — ainsi que contre tout administrateur qui contrariera ou n'assurera pas, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, l'exécution des lois sur la libre circulation des grains [3].

Le 17 septembre, décret punissant de mort les contraventions à la loi qui défend les cocardes autres que celles aux trois couleurs nationales [4]. — La mort pour des rubans!

Les tribunaux extraordinaires sont institués; les lois de mort sont rendues. Il reste à remplir les prisons. Ce sont encore les girondins qui se chargent de cette besogne.

L'Assemblée législative décide, dans sa séance du 15 août, que les pères, les mères, les femmes et les enfants des émigrés seront considérés comme *otages* et consignés, à ce titre, dans leurs municipalités respectives [5].

Le décret du 26 août, condamnant les ecclésiastiques non sermentés à être déportés à la Guyane, exceptait de cette mesure les prêtres sexagénaires et les prêtres infirmes; mais il déclarait en même temps que tous les ecclésiastiques qui se trouveraient dans l'un ou l'autre de ces deux cas d'exception, seraient renfermés au chef-lieu de leurs départements dans une maison commune, dont la municipalité aurait l'inspection et la police [6].

Le 28 août, une mesure plus générale était adoptée. Danton venait dire à l'Assemblée : « On a jusqu'à ce moment fermé les portes de la capitale et l'on a eu raison; il était important de se saisir des traîtres, mais *y en eût-il trente mille à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain*, et que demain Paris communique avec la

[1] *Bulletin des Lois*, édition Lepec, t. III, p. 205.
[2] *Moniteur*, nº 248.
[3] *Moniteur*, nº 263.
[4] *Bulletin des Lois*, édition Lepec, t. III, p. 325.
[5] *Moniteur*, nº 230. — *Bulletin des Lois*, édit. Lepec, t. III, p. 205.
[6] Décret du 26 août 1792, art. 8 et 9.

France entière. Nous demandons que vous nous autorisiez à faire faire des visites domiciliaires. » Et immédiatement, sans discussion, sans qu'une seule protestation s'élève, l'Assemblée législative décrète que des visites domiciliaires seront faites par les officiers municipaux et leurs délégués dans toutes les communes de France ; qu'à Paris chaque section nommera trente commissaires pour procéder à ces visites, qui devront être faites immédiatement et terminées dans la huitaine[1].

Huit jours allaient suffire, en effet, pour remplir les prisons et pour les vider.

V

Nous voici arrivés aux massacres de septembre. Ces massacres ont été l'œuvre de la Commune, et les girondins n'y ont pas pris part. Mais quelle a été leur attitude en face de ces horribles égorgements, qui ont duré cinq jours, du dimanche 2 au jeudi 6 septembre? Quel a été, pendant ces cinq journées, le rôle de l'Assemblée législative, où siègent les chefs de la Gironde? Quel a été le rôle du Conseil exécutif, et en particulier du ministre de l'intérieur, le girondin Roland? Quel a été le rôle du maire de Paris, le girondin Petion?

Dans la soirée du 2 septembre, l'Assemblée législative discute tranquillement son ordre du jour. Les massacres sont depuis longtemps commencés, elle n'en prend pas souci. A huit heures du soir — six heures après les premiers meurtres de l'Abbaye — survient une députation de la Commune ; elle annonce « qu'il se fait des rassemblements autour des prisons et que le peuple veut en forcer les portes », et elle invite les députés à délibérer sur cet objet, en leur faisant observer « que le peuple est à la porte et attend leur décision ». L'Assemblée va-t-elle se lever en masse et se précipiter aux prisons? Elle se borne à décider, sur la proposition de Bazire — un des membres de la Montagne — qu'elle enverra des commissaires « pour parler au peuple et rétablir le calme ». Les commissaires, au nombre de douze, quittent la salle, où ils rentrent après une absence de deux heures environ. L'un d'eux, M. Dusaulx, député de Paris, prend la parole au nom de ses collègues : « Les députés, dit-il, ont reçu sur leur passage et aux environs de l'Abbaye les témoignages de la confiance populaire ; mais, arrivés sur le seuil de la prison, ils ont vainement essayé de se faire entendre. Notre collègue Audrein a même été grandement exposé à cause du costume ecclésiastique qu'il portait[2]. Les commissaires ont dû se retirer ; ils ne peuvent

[1] *Moniteur*, nº 244.

[2] Audrein, député du Morbihan, était premier vicaire de l'évêque constitutionnel de Vannes.

rassurer l'Assemblée sur les suites de ce malheureux événement[1]. » Et Dusaulx ajoute : *Les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait.* Maillard et sa bande y voyaient assez pour accomplir leur sanglante besogne; les députés n'ont rien vu!

L'Assemblée écoute en silence cet étrange rapport et reprend son ordre du jour. A onze heures du soir, elle suspend la séance, laissant dans la salle une commission de quelques représentants pour maintenir la permanence qui n'a pas cessé depuis le 10 août.

Vers deux heures et demie du matin, les députés, restés dans la salle du Manège, voient arriver quatre délégués de la Commune : les citoyens Truchon, Tallien, Duval-Destaing et Guiraud.

« La plupart des prisons sont maintenant vides, dit Truchon, environ quatre cents prisonniers ont été détruits. » Tallien ajoute « qu'il s'est d'abord rendu à l'Abbaye; que le peuple a demandé au gardien les registres; que les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 août et ceux pour la fabrication des faux assignats ont péri sur-le-champ; onze seulement ont été sauvés... Le peuple s'est porté au Châtelet où les prisonniers ont été aussi immolés. A minuit environ on s'est porté à la Force... L'ordre a été donné au commandant général d'y faire transporter des détachements; mais le service des barrières exige un si grand nombre d'hommes qu'il ne reste pas assez de monde pour assurer le bon ordre. Les commissaires de la Commune ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher les excès; mais ils n'ont pu arrêter la *juste* vengeance du peuple, car nous devons le dire, les coups sont tombés sur les fabricateurs de faux assignats et autres prisonniers qui étaient détenus depuis quatre à cinq ans. Ce qui a excité le plus sa vengeance, c'est qu'*il n'y avait là que des scélérats reconnus.* » Le citoyen Guiraud dit : « On est allé à Bicêtre avec sept pièces de canon; le peuple, en exerçant sa vengeance, rendait ainsi *sa justice*... Les prisons du Palais sont absolument vides, et fort peu de prisonniers ont échappé à la mort. » Et ce délégué termine en signalant un fait important pour l'honneur du *peuple :* « Le peuple avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes; et, d'après les registres d'écrou et d'après diverses questions faites aux prisonniers, les juges apposaient leurs mains sur la tête des prisonniers et se disaient : *Croyez-vous que dans notre conscience nous puissions élargir M... ?* Ce mot *élargir* était la condamnation. Quand on disait *oui*, l'accusé était relâché en apparence et il était aussitôt précipité sur les piques. S'il était jugé innocent, les cris de *Vive la nation!* se faisaient entendre, et on rendait à l'accusé sa liberté[2]. »

[1] *Journal des Débats et Décrets*, nº 342.

[2] Extrait de la Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée législative, du 1er septembre 1792 au 20 du même mois, t. II, p. 607 et s.

Ainsi déposent les délégués de la Commune ; et, parmi les députés qui les entendent, pas un seul ne proteste, pas un seul ne délivre sa conscience par un cri, par un mot, par un geste !

Nous sommes au 3 septembre. Les massacres continuent. L'Assemblée rentre en séance à neuf heures du matin. Elle entend la lecture du procès-verbal dressé par ceux de ses membres qui ont écouté si patiemment Guiraut et ses collègues, puis elle reçoit des députations, elle accepte des dons patriotiques, elle délibère sur les moyens de réviser les jugements criminels rendus avant le 14 juillet 1789... Elle ne prend aucune mesure pour réprimer les égorgements qui durent depuis vingt-quatre heures ; il semble qu'elle ait épuisé la veille son courage et son pouvoir, en choisissant ces commissaires à qui *les ténèbres n'ont pas permis de voir ce qui se passait !*

Que fait pendant ce temps la Commission des vingt et un, cette Commission où siègent Brissot, Gensonné, Guadet, Vergniaud, Condorcet, Lasource, tout l'état-major de la Gironde ? Elle s'est réunie sans doute dès le 2 septembre, mais sans rien décider. C'est seulement dans la soirée du 3, que Gensonné vient, en son nom, faire une proposition à l'Assemblée ; il ne lui demande point de se transporter en corps aux lieux où l'on égorge, il ne parle même pas des massacres ; à peine son énergie va-t-elle jusqu'à insinuer qu' « il est urgent de rappeler le peuple de la capitale à *sa dignité*, à *son caractère* et à *ses devoirs* » ; il conclut en présentant un décret qui prescrit à la municipalité, au Conseil général de la Commune et au commandant général de la garde nationale, de donner les ordres nécessaires pour que la sûreté des personnes et des propriétés soit respectée. Aux termes de son article final, ce décret devait être porté dans chacune des quarante-huit sections de Paris par un commissaire de l'Assemblée nationale. Le décret est adopté, les commissaires sont désignés..., mais il est dix heures du soir et, sur l'observation d'un membre qu'il est bien tard, les commissaires ne partent pas [1]. Les malheureux que l'on égorge à cette heure même dans cinq prisons peuvent attendre !

Dans la matinée du 4, les commissaires, évitant avec soin les prisons où le sang coule, vont porter dans les sections le décret de la veille, et ils reviennent bientôt dans la salle du Manège rendre compte de leur mission. Plusieurs d'entre eux font connaître qu'ils ont été obligés de combattre les calomnies répandues contre la Commission des vingt et un. Vergniaud se précipite alors à la tribune et déclare que ses collègues et lui n'ont qu'une réponse à faire aux

[1] *Journal des Débats et Décrets*. nº 343.

calomnies dont on a voulu ternir leur patriotisme, c'est de remettre leurs pouvoirs en d'autres mains[1].

Devant le sang qui coule, voilà tout ce que Vergniaud et ses amis trouvent au fond de leur conscience; voilà tout ce que leur inspire le sentiment du devoir et de l'honneur : donner leur démission! laisser faire!

En résumé, l'Assemblée législative — cette Assemblée où dominent les girondins — a laissé *pendant cinq jours* s'accomplir sous ses yeux les plus abominables massacres sans essayer sérieusement de s'y opposer. La Commission des vingt et un, que Brissot présidait et où siégeaient les chefs de la Gironde, n'a pas osé regarder en face le crime de la Commune; elle a attendu trente heures avant de formuler une timide protestation, et, presque aussitôt, effrayée de l'excès de son audace, elle a donné sa démission, elle a déserté son poste.

Si de cet examen de la conduite générale de l'Assemblée nous descendions à celui de la conduite particulière de quelques-uns des membres de la Gironde, quels actes de lâcheté ne serions-nous pas condamnés à enregistrer!

Dans la soirée du 2 septembre, Fauchet fut désigné par l'Assemblée comme l'un des membres chargés de parler au peuple. Il refusa[2].

Plus incroyable encore fut la conduite de Grangeneuve, un des membres de la députation de Bordeaux. Son collègue Jouneau, député de la Charente-Inférieure, était détenu à l'Abbaye pour l'avoir frappé à la suite d'une violente altercation. Dans la journée du 3 septembre, Maillard, qui préside aux massacres dans cette prison, consent, sur un décret spécial de l'Assemblée, à le laisser sortir, et Jouneau va reprendre sa place sur les bancs de la salle du Manège. Mais à ce moment : « Ce serait intervertir les règles ordinaires, s'écrie Maribon-Montaut, député du Gers, que de laisser siéger au milieu de vous un de vos membres décrété d'accusation; je demande qu'il reste sous le glaive de la loi. » C'est Lacroix, député d'Eure-et-Loire, qui est au fauteuil de la présidence; il fait observer que Jouneau n'est pas sous le coup d'un décret d'accusation : « Il est poursuivi, dit-il, par un de vos collègues pour une querelle particulière jugée comme telle par l'Assemblée. Cela

[1] *Moniteur*, n° 250.

[2] Fauchet a avoué lui-même le fait dans le procès des girondins : « Le témoin, dit-il, a déclaré que j'avais refusé d'aller aux prisons, le 2 septembre, afin de m'opposer aux massacres : *le fait est vrai*, mais j'avais encore à cette époque l'habit ecclésiastique que je ne voulais pas quitter. » On a vu plus haut qu'Audrein avait accepté d'être commissaire, bien qu'il portât, lui aussi, l'habit ecclésiastique. Audrein n'appartenait pas à la Gironde.

est si vrai que *si M. Grangeneuve voulait renoncer à ses poursuites, M. Jouneau serait libéré et devrait reprendre sa place parmi nous*. Je demande que l'Assemblée, considérant qu'il n'aurait pu, sans risque pour sa vie, rester dans la maison d'arrêt qui lui a été assignée, lui permette de rester, sur sa parole d'honneur, dans un comité de l'Assemblée[1]. »

Tous les regards s'étaient tournés vers Grangeneuve. Sans doute il va se lever, tendre la main à son collègue. Grangeneuve reste immobile à son banc. — A quelques mois de là, dans la séance du 8 février 1793, le montagnard Ruamps put lancer à Grangeneuve cette terrible apostrophe : « Tais-toi, Grangeneuve ; n'as-tu pas voulu faire égorger dans les prisons de l'Abbaye ton collègue Jouneau pour te venger de lui[2]? »

On vient de voir les girondins à l'Assemblée législative ; voyons-les maintenant au ministère. Roland est ministre de l'intérieur ; il a donc charge de veiller plus spécialement encore que ses collègues à la tranquillité de Paris et à la sûreté des personnes. C'est là, pour lui, un devoir d'autant plus étroit que, dans une *Proclamation du pouvoir exécutif*, signée de lui et affichée sur les murs de la capitale à la veille même des massacres, il a eu le malheur de dire : « Citoyens, aucune nation sur la terre n'obtint sa liberté sans combats. *Vous avez des traîtres dans votre sein; eh! sans eux, le combat serait bientôt fini;* mais votre active surveillance ne peut manquer de les déjouer[3]. » Pendant les cinq jours qu'ont duré les égorgements, quelles mesures a-t-il prises pour s'y opposer? Aucune. Il s'est contenté d'écrire des lettres : n'avait-il pas sous la main un secrétaire dont il eût été cruel de ne pas utiliser le talent[4]?

Sa première lettre est adressée à l'Assemblée nationale. Elle porte la date du 3 septembre. Le sang coule à l'Abbaye, aux Carmes, au Châtelet, à la Conciergerie, à la Force, aux Bernardins, à Saint-Firmin, à Bicêtre, et lui, le ministre de l'intérieur, il écrit froidement, longuement, une immense lettre, *grandis epistola*, un véritable mémoire, dans lequel il expose comment il est entré une première fois au ministère et comment il y est revenu ; il parle

[1] *Moniteur* de 1792, n° 249.
[2] *Moniteur* du 10 février 1793.
[3] *Moniteur*, n° 249.
[4] « Je ne me mêlai pas de l'administration, dit Mme Roland dans ses *Mémoires*, p. 357 ; mais s'agissait-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important... je prenais la plume que j'avais plus que mon mari le temps de conduire... Je faisais avec délices ces morceaux, que je jugeais devoir être utiles, et j'y trouvais plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur. ».

de son patriotisme et de son courage; il célèbre l'héroïsme dont il a fait preuve... vis-à-vis de Louis XVI! Et les prisons, les prêtres que l'on égorge, les femmes que l'on tue? Patience! Après avoir déroulé complaisamment la liste de ses *vertus*, Roland se résigne enfin à dire un mot des massacres, et ce mot n'est pas pour déplaire aux assassins : « *Hier*, dit-il (hier, c'était *le* 2 *septembre!*) fut un jour sur les événements duquel il faut *peut-être* laisser un voile. Je sais que *le peuple*, terrible dans sa vengeance, y porte encore *une sorte de justice*. Il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur. Il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi...[1] »

Le lendemain, 4 septembre, nouvelle communication de Roland à l'Assemblée : « Il paraît, écrit-il, que le massacre opéré dans les prisons n'est pas uniquement l'effet du transport qui a paru saisir les citoyens à l'aspect des dangers dont la capitale est menacée. Cet effet serait momentané, tandis que ces *cruelles opérations* se prolongent, malgré les réquisitions que j'ai plusieurs fois adressées au maire *vertueux*, mais sans pouvoir... » Et il joint à sa lettre copie des missives qu'il envoie au maire, le citoyen Petion, et au commandant général de la force armée, le citoyen Santerre. « Je vous envoie, écrit-il à ce dernier, un exemplaire de la loi qui vous ordonne la surveillance et la sûreté que je vous recommande, et j'informe l'Assemblée et le maire de Paris des ordres que je vous transmets. » Ces lettres écrites, cet *exemplaire de la loi* envoyé à Santerre, qui a dû allumer sa pipe avec ce chiffon[2], le *vertueux* Roland passe de son cabinet de travail dans sa salle à manger, où ses invités l'attendent. Au plus fort des massacres, — c'est Mme Roland elle-même qui nous l'apprend dans ses *Mémoires*, — il donne de grands dîners. Quelques semaines après les journées de septembre, le 16 octobre 1792, Dumouriez était à Paris, et Julie Talma le recevait dans son hôtel de la rue Chantereine. Les plus belles actrices de Paris, Mlle Candeille, Mlle Desgarcins, Mme Vestris, étaient là, avec les principaux membres de la Gironde. Pendant qu'on chantait des romances de Garat et que Julie Candeille était

[1] *Moniteur*, nº 249.

[2] Santerre, — et Roland ne pouvait guère l'ignorer, — était partisan des massacres. Voici la déclaration qu'il faisait peu de temps après, en plein conseil général de la Commune : « J'ai dit et je répète que le peuple s'était fait justice à lui-même en se portant aux prisons; j'ai dit que le peuple si calomnié avait bien su distinguer les innocents des coupables, et que ses jugements avaient été si intègres qu'il avait laissé échapper même des criminels; enfin je demande si le peuple avait fait tort au moindre marchand d'allumettes » (*Révolutions de Paris*, nº 173.)

au piano, Vergniaud s'entretenait avec Talma [1]. Peut-être rêvaient-ils de faire de Paris une nouvelle Athènes, où l'éloquence et les arts seraient en honneur, où Dieu n'aurait pas d'autels, mais où la Beauté aurait ses temples et ses adorateurs. — Eh bien, la république athénienne, la voilà : au premier plan, un banquet servi avec goût, beaucoup de fleurs, de charmantes et gracieuses femmes, telles que Julie Talma et Mme Roland, et auprès d'elles les membres de la députation de Bordeaux, jeunes, éloquents, applaudis; dans le fond du tableau, des jacobins hurlant, pillant, égorgeant peu ou beaucoup, suivant l'occasion. — Donc, le 3 septembre au soir, de nombreux convives se pressaient autour de la table du ministre de l'intérieur; Mme Roland faisait les honneurs du repas avec son esprit accoutumé. On devisa de l'événement du jour. « *C'est une mesure indispensable, une mesure salutaire!* » s'écrie l'un des convives, le citoyen Anacharsis Cloots. Personne n'élève la voix pour le contredire. L'*orateur du genre humain* s'étend alors tout à son aise sur les droits imprescriptibles des peuples, sur la justice de leur vengeance et sur son utilité pour le bonheur de l'espèce. Roland ne s'indigne pas; quant à la maîtresse de la maison, comme l'orateur du genre humain avait été très long et très ampoulé, elle ne put se défendre d'un léger bâillement [2]. Et ce fut tout le châtiment du citoyen Anacharsis Cloots. O république athénienne! — Un autre convive, un membre du comité civil de la section des Quatre-Nations, le citoyen Laconté, avait signé, tout le jour, les bons de vin et de victuailles délivrés aux égorgeurs. Ce brave homme, pour se refaire des fatigues de la journée, mangeait beaucoup, buvait de même et parlait moins qu'Anacharsis Cloots. Il ne laissa pas pourtant de demander à Roland une somme de 3000 livres pour payer les *ouvriers* qui, depuis la veille, *travaillaient* dans les prisons. Roland ne se révolta point en entendant cette proposition; il répondit tranquillement « qu'il n'avait pas de fonds destinés pour de semblables objets; qu'il fallait s'adresser à la municipalité [3] ».

A quelques jours de là, l'homme qui a présidé à Versailles, le 9 septembre, au massacre des prisonniers d'Orléans, Fournier l'Américain, remet à Roland un état des dépenses faites pendant son

[1] Voy. sur la fête donnée par Julie Talma à Dumouriez, les *Souvenirs d'une actrice*, par Mme Louise Fusil, t. I, ch. xx; *Mes Récapitulations*, par Bouilly; *Mémoires de Dumouriez*, livre IV, ch. 1er; Le *Courrier de l'Égalité*, no 78; le *Courrier des départements*, no du 17 octobre 1792.

[2] « Cloots parla longtemps et très haut, mangea davantage, et ennuya plus d'un auditeur. » (*Mémoires* de Mme Roland, p. 267.)

[3] *Déclaration du citoyen Antoine-Gabriel-Aimé Jourdan, ancien président du district des Petits-Augustins et de la section des Quatre-Nations, Ier floréal an III.*

expédition, et réclame le payement de 8996 livres 5 sols. Roland met ce compte sous les yeux de la Convention et saisit cette occasion pour faire du citoyen Fournier un éloge sans réserves. « *Je vois avec édification*, écrit-il, qu'il ne fait entrer dans ce compte ni le prix d'un cheval, que je suis informé qu'il a perdu, ni *la récompense qui lui est due pour les soins et peines qu'il s'est donnés dans cette périlleuse expédition*, où ses jours ont été souvent menacés par la troupe indisciplinée qu'il conduisait. C'est à la Convention nationale à prononcer sur le dédommagement à accorder à ce citoyen, *qui a montré beaucoup de zèle et de patriotisme* [1]. »

Telle fut la conduite du *vertueux* Roland. Il nous reste à dire celle du *vertueux* Petion.

A Petion, certes, plus qu'à tout autre, incombait le devoir de maintenir l'ordre dans la capitale, de prévenir les massacres et, s'il ne pouvait les empêcher, de mourir à son poste.

Comment s'est-il acquitté de cette mission?

Le 2 septembre, la grande salle du dépôt de la mairie [2] contenait vingt-quatre prisonniers, dont vingt-deux prêtres. A deux heures, elle est envahie par une bande de Marseillais, qui se saisissent des prisonniers et les entassent dans des fiacres. Ordre est donné aux cochers d'aller très lentement, sous peine d'être massacrés sur leurs sièges. Les portières des fiacres sont laissées ouvertes, et l'on se dirige au pas vers l'Abbaye. Au carrefour Bucy, un des Marseillais monte sur le marchepied de l'une des voitures, et frappe de son sabre un des malheureux prisonniers. Ses camarades l'imitent. Les voitures, cependant, marchent toujours. On arrive enfin à l'Abbaye, où l'égorgement s'achève. Puis, une voix se fait entendre : « Il n'y a plus rien à faire ici ; allons aux Carmes ! » — Où est Petion? ni au dépôt de la mairie, — dans son hôtel! — ni sur le quai des Orfèvres, ni sur le Pont-Neuf, ni dans la rue Dauphine, ni au carrefour Bucy, sur aucun des points du lent itinéraire suivi par les victimes! Il ne va ni à l'Abbaye, ni aux Carmes, ni dans la rue Sainte-Marguerite, ni dans la cour de Saint-Germain des Prés, ni à la Force, ni au Châtelet, ni à la Conciergerie, où les massacres durèrent toute la nuit du 2 au 3. — Le 3, ils recommencent à l'Abbaye, à la Force, au Châtelet, à la Conciergerie ; on égorge en même temps aux

[1] *Lettre de Roland, ministre de l'intérieur, au président de la Convention nationale*, en date du 6 octobre 1792.

[2] La mairie ou l'hôtel du maire, qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôtel de Ville, était, à l'époque des journées de septembre, l'ancien hôtel du premier président du Parlement, devenu plus tard l'hôtel de la Préfecture de police, rue de Jérusalem.

Bernardins, à Saint-Firmin, à Bicêtre. Petion ne paraît pas. — Le 4, nouveaux massacres à l'Abbaye, à la Force, à Bicêtre et à la Salpêtrière; le 5, massacres à la Force et dans d'autres prisons; le 6, les exécutions continuent à l'hôtel de la Force. Enfin Petion se montre... Mais laissons-le raconter lui-même cette visite *in extremis :*

Je vois deux officiers revêtus de leur écharpe; je vois trois hommes tranquillement assis devant une table, les registres d'écrous ouverts et sous leurs yeux, faisant l'appel des prisonniers; d'autres hommes les interrogeant, d'autres hommes faisant les fonctions de jurés et de juges, une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas qui en dégouttaient, exécutant à l'instant les *jugements;* des citoyens attendant au dehors ces jugements avec impatience, gardant le plus morne silence aux arrêts de mort, jetant des cris de joie aux arrêts d'absolution. Et les hommes qui jugeaient, et les hommes qui exécutaient, avaient la même sécurité que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions. Ils me vantaient leur justice, leur attention à distinguer les innocents des coupables, les services qu'ils avaient rendus; ils demandaient, pourrait-on le croire! ils demandaient à être payés du temps qu'ils avaient passé... Je leur parlai le langage austère de la loi; je leur parlai avec le sentiment de l'indignation profonde dont j'étais pénétré; je les fis sortir tous devant moi; *j'étais à peine sorti moi-même qu'ils y rentrèrent;* je fus de nouveau sur les lieux pour les en chasser. La nuit, ils achevèrent leur horrible boucherie[1].

Voilà donc, avec une ou deux lettres au *patriote* Santerre, à quoi s'est borné le rôle de Petion pendant ces égorgements qui ont duré cinq jours et cinq nuits : à une sorte de parade, dans laquelle on voit les bourreaux se retirant, sur l'invitation du citoyen maire, pour revenir dès que le citoyen maire a le dos tourné; ce jeu de scène répété deux fois, et, à la seconde fois, les bourreaux *achevant* tranquillement *leur boucherie*, tandis que le citoyen maire rentre à son hôtel avec la satisfaction d'un homme qui a rempli son devoir! Espérons du moins que ce jour-là le dîner de l'héroïque magistrat n'aura pas été troublé comme l'avait été celui de la veille. Le 5 septembre, en effet, Petion avait à sa table Brissot, Gensonné, Duhem et plusieurs autres députés. Vers la fin du repas, les deux battants de la porte s'ouvrirent, et les convives virent entrer *une quinzaine de travailleurs couverts de sang*. Peut-être s'étaient-ils trompés d'étage et croyaient-ils pénétrer dans la salle où Panis, Sergent, Jourdeuil, et les autres

[1] *Discours de Jérôme Petion sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre.* Novembre 1792.

membres du comité de surveillance de la Commune présidaient, à deux pas du maire et dans son propre hôtel, à l'organisation des massacres [1]. Quoi qu'il en soit, s'adressant à Petion : « Monsieur le Maire, lui dirent-ils, nous avons dépêché ces coquins-là ; il en reste encore quatre-vingts, que voulez-vous que nous en fassions ? — Ce n'est pas à moi qu'il faut s'adresser, » leur répondit Petion, et il leur fit donner à boire. Les coupe-tête se retirèrent et la fête continua [2].

Le lendemain de ce dîner mémorable on lisait sur les murs de la capitale la proclamation suivante :

Du 6 septembre, l'an quatrième de la Liberté et premier de l'Égalité.

Peuple généreux, qui veux être libre, et *à qui ce sentiment inspire toutes les vertus*, songe que des ennemis étrangers menacent tes foyers. *Tu as effrayé les traîtres, les conspirateurs qui calculaient dans ton sein les maux dont ils allaient t'accabler*. Déjà ils ne sont plus! *Lorsqu'on t'attaque, tu peux bien te venger*. Mais, *peuple bon*, essuie promptement le sang que tu as versé ; que tes yeux n'en soient plus souillés ; tourne ta hache contre les soldats des despotes, et laisse au glaive de la loi à faire couler le *sang impur* qui ne doit plus salir tes armes.

Tes ennemis, après t'avoir entraîné à ce degré de colère, ont encore une ressource : ils voudraient faire croire que tu vas tremper tes mains dans le sang de ces hommes faibles qui ont pu être égarés et signer des pétitions contraires à tes droits. Non, tu n'en as jamais eu la pensée ; tu as senti que tu te déshonorerais à jamais par une semblable proscription. Démens donc hautement tes calomniateurs, en prenant une attitude noble et calme ; et s'il existe des coupables qui se cachent encore dans cette ville, tu les livreras toi-même à tes magistrats ; *car le sentiment de la vengeance t'est pénible, et il faut qu'on t'ait fait beaucoup de mal pour te pousser à des actes qui contrarient ta générosité habituelle.*

Ils disent aussi, les méchants, que tu en veux aux propriétés ! Quelle absurdité ! As-tu, dans ces moments de trouble, cherché à priver de ses possessions le citoyen paisible ? *As-tu même violé celle des hommes que tu as immolés ? Non ;* tu sais que les propriétés individuelles sont

[1] Le comité de surveillance ou *d'exécution,* présidé par Panis, tenait ses séances à la mairie, dans une pièce située au fond de la cour à gauche sous le salon d'apparat de Petion. Marat occupait un cabinet près du comité de surveillance. (*Histoire des Girondins et des massacres de septembre,* par Granier de Cassagnac, t. II, p. 73.)

[2] Lors du procès des girondins, ce fait fut affirmé par Chabot, Fabre d'Églantine et Duhem, l'un des convives de Petion. Brissot et Gensonné, signalés comme ayant assisté au dîner du 5 septembre, ne contestèrent pas les récits de Duhem, de Fabre et de Chabot, encore bien qu'ils aient discuté longuement, sur d'autres points, ces trois dépositions. (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire,* seconde partie, n° 61.)

une des forces de l'État; tu sais que tu te transformerais eu une horde de brigands. Eh ! les brigands, ce sont les Autrichiens, les Prussiens; *ce n'est pas toi, non, ce n'est pas toi;* tu respecteras la loi en tournant *le glaive de tes vengeances* du côté des satellites de Brunswick, en protégeant les personnes et les propriétés de tes concitoyens. Voilà ce que tes magistrats attendent de toi; ils le promettent aujourd'hui, en ton nom, à la nation entière.

PETION, maire[1].

Un tel langage, tenu aux assassins, alors que les massacres duraient encore, et duraient depuis cinq jours, couronnait dignement la série des lâchetés commises par le *vertueux* Petion.

Petion a fait d'ailleurs, dans son *Discours sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre*, un aveu qui jette sur sa conduite et sur celle de ses amis de la Gironde, sur les mobiles qui les ont guidés, une lumière à la fois éclatante et sinistre. « Je pense, dit-il, que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent été arrêtés, si *tous ceux qui avaient en mains le pouvoir et la force les eussent vus avec horreur;* mais je dois le dire, parce que cela est vrai, plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées désastreuses et déshonorantes étaient *nécessaires*, qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux, qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs, et que ces crimes, odieux en morale, étaient *utiles* en politique. Oui, *voilà ce qui a ralenti le zèle de ceux à qui la loi avait confié le maintien de l'ordre, de ceux à qui elle avait remis la défense des personnes et des propriétés.* » — Qui était chargé du maintien de l'ordre, qui avait le devoir de défendre les personnes et les propriétés, sinon le maire de Paris, le ministre de l'intérieur, les membres de l'Assemblée nationale et de la Commission des vingt et un? S'ils n'ont pas arrêté les massacres, c'est donc — et qui était mieux placé que Petion pour le savoir? — parce qu'ils voyaient ces massacres *sans horreur*, parce qu'ils les tenaient pour UTILES et NÉCESSAIRES.

VI

Les girondins ne se sont pas bornés à laisser les égorgements *suivre librement leur cours*, alors qu'*ils avaient en mains le pouvoir*

[1] Ni M. Thiers, ni MM. Buchez et Roux, ni M. Louis Blanc, ni Lamartine et Michelet, ni MM. de Barante et Mortimer-Ternaux, n'ont parlé de cette proclamation, qui ne figure pas au *Moniteur* et que nous empruntons à une très curieuse brochure, aujourd'hui à peu près introuvable et intitulée : *Réponse de Lacretelle le jeune à Tallien.*

et la force de les arrêter; ils n'ont rien négligé, au moment même où ces crimes s'accomplissaient et dans les jours qui ont suivi, pour les expliquer, pour les atténuer ; leurs hommes d'État et leurs publicistes n'ont pas craint de les approuver.

Dans une *Lettre aux Parisiens*, affichée sur les murs de la capitale le 13 septembre, alors que l'on parlait de nouveaux massacres, dont seraient victimes cette fois, non plus les *aristocrates*, mais les membres mêmes de l'Assemblée législative, Roland s'exprimait en ces termes :

J'ai admiré le 10 août, j'ai frémi sur les *suites* du 2 septembre. J'ai bien jugé ce que *la patience longue et trompée du peuple et ce que sa justice avaient dû produire ; je n'ai point inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement ;* j'ai cru qu'il fallait éviter *sa continuité ;* et que ceux qui travaillent à la perpétuer étaient trompés par leur imagination[1].

Ainsi les meurtres des premiers jours de septembre ne sont point à blâmer ; il faut seulement éviter leur *continuité*, c'est-à dire éviter qu'après le tour des royalistes ne vienne celui des girondins.

Une somme de 100 000 livres avait été mise à la disposition du ministre de l'intérieur « pour frais de correspondance et d'impression des écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'État ». On lit, dans le compte rendu présenté par Roland au sujet de l'emploi de ces fonds :

« Au citoyen Reynier, imprimeur, pour impression et ports de la *Sentinelle*, 9078 livres [2]. »

Le 3 septembre, la *Sentinelle*, le journal-affiche de Louvet, fit hautement l'apologie des massacres [3].

On lit encore dans le compte-rendu de Roland : « J'ai arrêté de prendre par jour un nombre d'exemplaires du *Courrier des départements* et de les faire expédier. En conséquence, pour 15 collections et pour 100 exemplaires chaque jour, pour lesquels le rédacteur a réduit son prix à moitié, c'est-à-dire à ses simples déboursés, et ce, depuis le mois d'août jusques et y compris le mois de janvier, 3082 livres 8 sols[4] ».

Le 3 septembre, le *Courrier des départements* félicitait le *patriotisme vigilant* de ceux qui, la veille, avaient déjoué une conspiration *manifeste*, dont les *preuves matérielles* avaient été trouvées sur les coupables ; il déclarait qu'en exterminant les *scélérats* et les

[1] *Moniteur*, nº 257.
[2] *Histoire de la Presse en France,* par Eugène Hatin, t. IV, p. 141.
[3] *Essais sur la Révolution de France,* par Beaulieu, t. IV, p. 132.
[4] Hatin, *op. cit.*

conjurés dont les prisons étaient pleines, le peuple avait exercé une *justice terrible, mais nécessaire, mais nécessitée* [1].

Le 4 septembre, les assassins continuent leur besogne, et le rédacteur du *Courrier*, le citoyen Gorsas, continue la sienne. Digne émule des Panis, des Duplain, des Jourdeuil, et des autres signataires de la circulaire adressée par le comité de surveillance de la Commune aux *frères et amis des départements*, il affirme, comme eux, qu'un mouvement contre-révolutionnaire était à la veille d'éclater et que les prisons de Paris en étaient le principal foyer ; que les prisonniers avaient crié pendant toute la nuit : *A bas la nation! Vive Condé! Vivent les Autrichiens!* Que plusieurs patriotes, passant sous les fenêtres des prisons avaient été menacés par les suspects enfermés ; — et il continue en ces termes :

Le moment terrible est venu ; des hordes de cannibales, avides de sang et de pillage, ont violé l'asile de la liberté ; ils ne se dissimulent pas qu'ils ont des intelligences intérieures sur lesquelles ils comptent... Ils veulent la mort des patriotes... C'est donc aujourd'hui un combat à outrance!... *Qu'ils périssent!...* Nous sommes en guerre ouverte avec les ennemis de notre liberté, il faut que nous périssions par leurs mains ou *qu'ils périssent par les nôtres!...* Cent mille citoyens, ou plutôt *tout Paris*, se sont rendus aux prisons, *encombrées de brigands*, avec l'intention de tout *sacrifier à la sûreté publique ;* mais *un sentiment de justice* a bientôt mis des bornes à ce premier élan ; un jury se forme, on se fait apporter les registres et les écrous, on interroge les prisonniers ; *tous les innocents*, tous les malheureux arrêtés pour dettes, toutes les victimes d'un moment d'erreur ou d'imprudence, sont portés en triomphe, et *le crime seul expire*. La Force, la Conciergerie, le Châtelet, Bicêtre, enfin toutes les demeures du crime n'ont plus que les murs ; *tous les conspirateurs, tous les scélérats ont vécu ; tous les innocents sont sauvés... C'est le sang des scélérats qui a coulé, et ce sang-là seul a coulé* [2].

Dans son numéro du 12 septembre, Gorsas justifie le massacre des prisonniers d'Orléans. Suivant lui, à Versailles comme à Paris, on n'a égorgé que des coupables, « on avait distrait du nombre des prisonniers ceux qu'on pouvait présumer innocents. » Ceux qui ont péri ne respiraient que *pour de nouveaux attentats* [3]*!*

Le *Moniteur* qui, au mois de septembre 1792, était aux mains des girondins [4], ne parle ni le 3, ni le 4, ni le 5. Le 6, il rompt le

[1] *Le Courrier des départements,* par A.-J. Gorsas, septembre 1792, n° 3.
[2] *Courrier des départements,* septembre 1792, n° 4.
[3] *Ibid.*, n° 12.
[4] Les rédacteurs de la *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* étaient payés sur les fonds secrets du ministère des affaires étrangères, alors aux

silence, et voici les odieux mensonges, les inventions grossières, les éloges misérables, qu'il met au service des assassins :

Quelque déconcertés que dussent être les conjurés depuis la journée du 10 août, ils n'avaient pas pour cela abandonné tout espoir de succès... On avait eu connaissance, par des indices particuliers, des aveux publics, des dénonciations signées, que pendant la nuit les prisons seraient ouvertes pour faire évader les conspirateurs; que les autres détenus, dont le nombre était considérable, et auxquels on devait donner des armes autant qu'il serait possible, se répandraient dans la ville, forceraient les corps de garde, désarmeraient les citoyens, et, réunis à quelques autres brigands, s'introduiraient dans les prisons pour piller et incendier.

Le dimanche 2,..... seize particuliers, armés de pistolets et de poignards, avaient été arrêtés. L'archevêque d'Arles et le vicaire de Saint-Féréol de Marseille étaient du nombre. On veut les conduire de la cour du Palais au comité des Quatre-Nations; ils font résistance, et l'un d'eux tire un coup de pistolet qui blesse mortellement un citoyen; alors ils deviennent *victimes de leur propre fureur*[1].

Les bruits de l'évasion projetée des prisonniers inspirent plus de craintes; elles s'accroissent par des indices plus certains... « Eh bien! qu'ils meurent tous! s'écrie un citoyen qui venait de s'enrôler. Le danger de la patrie nous appelle; partons; mais, en quittant nos familles, n'emportons pas la crainte que nos concitoyens, qui se privent pour nous de leurs armes, ne puissent pas défendre nos femmes et nos enfants contre de nouveaux complots; que les scélérats meurent tous! »

Cette résolution subite se propage avec une activité incroyable. Le peuple se porte de toutes parts aux prisons... Si *la justice du peuple* a été terrible, *il est constant qu'il faisait éclater la plus grande joie quand il n'avait point à punir.*

Le même jour, 6 septembre, on lisait dans un autre organe de la Gironde, *la Feuille villageoise*[2] :

Les prisons sont comblées de machinations contre-révolutionnaires, de prêtres fanatiques et altérés de vengeance, de faussaires, de criminels prêts à tout entreprendre pour se soustraire au supplice, de traîtres et

mains d'un girondin, le ci-devant abbé Lebrun-Tondu. (*Le département des affaires étrangères pendant la Révolution*, par Frédéric Masson, p. 262.)

[1] Tout ce récit est de pure invention. L'archevêque d'Arles avait été arrêté dès le 11 août et enfermé le soir même dans l'église des Carmes, de la rue de Vaugirard, où il fut égorgé le 2 septembre. (*Les Martyrs de la foi*, par l'abbé Guillon, t. II, p. 36.)

[2] La *Feuille villageoise* figure sur la liste des journaux subventionnés par Roland. (Hatin, t. IV, p. 141.) Elle émargeait également au budget du ministère des affaires étrangères. (Frédéric Masson, p. 276.)

de coupables, *prêts à se répandre par la ville le fer et la flamme à la main*... Bientôt le bruit se répand que le complot existe; en effet, les *scélérats*, entassés dans les prisons, sont destinés à *saccager la ville*. On cite plusieurs faits *certains* qui forment des indices très forts de cette conjuration. Ces *découvertes* irritent le peuple; la résolution est prise à l'instant. On court aux prisons... On choisit des citoyens chargés d'interroger et de juger à l'instant les prisonniers... Plusieurs innocents ont été sauvés. On a vu même, au milieu du carnage, des meurtriers *se distinguer par des mouvements humains et par des actes d'une rare générosité*... Le nombre des victimes est très grand, *mais on l'exagère*.

« J'ai pris et répandu, dit Roland dans le compte-rendu que nous avons déjà cité, divers numéros du *Thermomètre du jour* du citoyen Dulaure... » Voici quelques extraits de l'article publié dans le *Thermomètre du jour*, sous la date du 4 septembre :

Nous avons annoncé comment, au bruit de la générale, les citoyens se sont précipités dans les sections... Dans le même temps, *le peuple exerçait une justice terrible sur les criminels de lèse-nation et sur cette foule de brigands, dont l'entassement dans les prisons a déjà failli plusieurs fois opérer la ruine de la capitale*... Pour ne pas confondre les *criminels* avec les prisonniers renfermés pour de légers délits, des commissaires ont été chargés de vérifier les causes de détention sur les registres d'écrou, et d'interroger chaque prisonnier. Le résultat de cette espèce de procédure a été l'élargissement de tous les détenus pour dettes, mois de nourrice, querelles particulières, et le massacre de tous les assassins, voleurs, escrocs, filous et coupables de lèse-nation. Depuis dimanche à trois heures après-midi, jusqu'à la fin du lundi, le massacre de toutes les prisons n'a pas discontinué...

Le peuple ne se porte point à de tels actes de vengeance *sans de puissants motifs*...

Les amis de l'humanité pleurent sur de tels fléaux. Mais *qui faut-il en accuser encore une fois, si ce n'est une cour scélérate*, qui n'a laissé subsister dans le cœur de tous les citoyens que de l'indignation, que le sentiment de ses perfidies?

Les ministres girondins subventionnaient encore d'autres feuilles, les *Annales patriotiques* de Carra [1], la *Chronique de Paris* de Condorcet [2], le *Patriote français* de Brissot [3].

[1] Les *Annales patriotiques* figurent sur la liste des fonds secrets du ministère des affaires étrangères, pour une première souscription à 5000 exemplaires; puis, pour une seconde à 3400 exemplaires. (Frédéric Masson, p. 276.)

[2] « Au citoyen Regnier, imprimeur, pour plusieurs trimestres de la *Chronique*, deux lettres de Thomas Paine, lettres de Brissot, affiche de Gonchon, etc , 3683 livres. » (*Compte-rendu par Jean-Marie Roland, ministre de l'intérieur.*)

[3] « Au citoyen Lepage, pour 600 exemplaires du n° 1167 du *Patriote fran-*

Nous ne nous appesantirons pas, écrivait le rédacteur des *Annales patriotiques*, sur les détails des sanglantes journées des 2 et 3 septembre;... nous ajouterons seulement que toutes les prisons sont vides; *les coupables ont péri, les innocents ont été épargnés. Tous ceux qui ont été égorgés ont donné des preuves d'incivisme;* et peut-être est-ce un *crime digne de mort*, dans un temps où il s'agit de sauver la patrie... Il est fâcheux que le glaive de la loi n'ait pas fait justice de tous ces conspirateurs; mais il ne pouvait le faire qu'avec lenteur, et *les circonstances exigeaient la plus grande célérité.*

Condorcet a signé de son nom les lignes suivantes, publiées le 4 septembre dans la *Chronique de Paris* :

Nous tirons le rideau sur les événements dont il serait trop difficile, en ce moment, d'apprécier le nombre et de calculer les suites. Malheureuse et terrible situation que celle où le caractère d'un peuple, naturellement bon et généreux, est *CONTRAINT* de se livrer à de pareilles vengeances!

Si le *Patriote français*, le journal de Brissot, a déployé moins de zèle que les autres journaux girondins dans la défense des *citoyens ouvriers* du 2 septembre, cela tient sans doute à ce que, ce jour-là même, le comité de surveillance de la Commune avait lancé contre Brissot un mandat d'arrêt; son domicile avait été envahi par une bande d'hommes armés, et ses papiers avaient été examinés avec soin pendant plusieurs heures par le citoyen Guermeur, membre du comité [1]. Brissot, d'ailleurs, n'a garde de blâmer les massacres; il se borne à les enregistrer et à expliquer, à sa manière, l'impassibilité de l'Assemblée législative en face des massacres : « Des commissaires de la Commune, dit le *Patriote français* du 4 septembre, annoncent qu'un grand nombre d'hommes armés et sans armes se portent aux prisons. La Commune demande que l'Assemblée vienne à son secours. *Que pouvait faire l'Assemblée nationale si la Commune avait épuisé tous ses moyens? Et si elle ne les avait pas épuisés, que venait-elle demander à l'Assemblée nationale?* »

Plusieurs semaines se passent, et Brissot écrit à son ami Bonneville une lettre sur les événements qui se sont accomplis depuis le 10 août. Dans cette lettre, publiée par la *Chronique du Mois* [2], il laisse déborder son enthousiasme : « Nous l'avons donc emporté,

çais; pour 500 exemplaires du nº 1196; pour 500 exemplaires du nº 1215... 1280 livres. » (*Compte-rendu par J.-M. Roland.*)

[1] *J.-P Brissot, député, à ses concitoyens.* (*Moniteur*, nº 251.)

[2] Numéro d'octobre 1792.

mon cher républicain, le trône est en poussière, la république triomphe! » Le souvenir brûlant encore des massacres de septembre ne lui arrache que cette phrase . « Quelques-uns de ceux qui alors (avant le 10 août), dans le comité secret ou autrichien, machinèrent la perte de notre liberté, ont payé de leur vie cet attentat. » Et ces hommes, dont Brissot rappelle ainsi l'égorgement avec une satisfaction à peine déguisée, M. de Lessart, M. de Montmorin, le duc de Brissac, c'est lui qui les a fait décréter d'accusation! Après cela, les assassins de septembre devaient bien cette compensation à P.-J. Brissot : n'avaient-ils pas poussé la négligence jusqu'à laisser échapper le gazetier Morande, son ennemi? N'avaient-ils pas réduit le chef de la Gironde à pousser ce cri, le seul que lui aient arraché ces ruisseaux de sang, ces cadavres mutilés, ces bourreaux ivres de vin et de carnage : *Ils ont oublié Morande*[1]*!*

Plus tard, il est vrai, Brissot et ses amis se sont élevés contre les égorgeurs de septembre. Mais à quel moment et dans quelles circonstances? Lorsque la Commune a voulu se servir contre eux des moyens qu'elle avait mis en œuvre contre les royalistes, lorsqu'ils se sont vus menacés à leur tour d'être traités par *le peuple* comme de simples *aristocrates*. Alors, mais alors seulement, ils ont demandé que *la justice eût son cours régulier*, que la vie et la liberté de tous les citoyens fussent placées sous la protection des lois; ils ont invoqué, *à leur profit*, ces règles d'humanité et de justice, à la violation desquelles ils avaient applaudi, tant qu'il ne s'était agi que des *nobles* et des *prêtres !*

Sans donc nous arrêter à de vaines paroles, démenties d'avance par leur conduite; estimant à leur juste valeur les témoignages d'une indignation tardive, dictée à Vergniaud et à ses collègues, non par l'horreur du crime, mais par la nécessité où ils se sont trouvés de faire arme de tout pour se défendre contre Robespierre et les meneurs de l'Hôtel de Ville, nous nous croyons en droit de conclure, en terminant cette partie de notre travail, que, dans les journées de septembre, la lâcheté de la Gironde s'est élevée aussi haut que la scélératesse de la Commune.

Edmond Biré.

[1] *Rapport de Saint-Just sur la faction de Brissot, Petion, et Roland* (séance du 8 juillet 1793). « Morande est-il assassiné? disait Brissot. Morande était son ennemi, Morande était dans les prisons. » (*La Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre* 1792, par Felhemesi (Méhée fils), p. 17.)

ÉPREUVE AVANT LA LETTRE

Il faisait un violent orage et il tombait depuis deux heures des torrents de pluie. Seul sous le toit de son château, en Bourgogne, le comte de Noirville, de la fenêtre de sa chambre, contemplait l'horreur de ce spectacle. Il avait des raisons particulières d'en éprouver une certaine émotion, au moins une véritable impatience; sa femme et sa fille étaient sorties à pied aussitôt après le déjeuner, elles ne rentraient pas, et la pendule marquait quatre heures. Le comte ignorait la direction qu'elles avaient prise. Il avait envoyé la voiture les chercher au village de Reuilly, distant d'une demi-lieue, avec ordre de se détourner au besoin vers des hameaux isolés où des visites de charité attiraient quelquefois la comtesse, et la voiture ne rentrait pas davantage. Le comte était agité, il essayait de lire sans y parvenir, il ouvrait la fenêtre que la bourrasque le forçait bientôt de refermer, et il avait beau écouter, il n'entendait pas d'autres roulements que ceux du tonnerre. A la fin, cependant, dans une courte trêve de la foudre, il crut distinguer un bruit de roues qui se rapprochait. Un carrosse se montra en effet à l'extrémité de l'avenue, lancé au galop, mais le comte ne reconnut pas la couleur de son cheval.

Qui peut me faire une visite par un temps pareil? pensa-t-il. Pourvu que cette précipitation n'annonce pas un mauvais message.

Il courut au perron où s'arrêtait la voiture. Un jeune homme inconnu en descendit d'abord lestement, offrant la main à une jeune fille qui n'était autre que Geneviève de Noirville. La comtesse descendait à son tour. Les deux femmes étaient mouillées de la tête aux pieds et leurs robes ruisselaient encore.

— Quelle aventure! s'écria le comte. Je vous le disais bien, le temps était menaçant et vous aviez tort de vous éloigner.

Le comte aurait mieux fait d'être tout entier à la joie de les voir de retour, mais une inquiétude, même calmée, ne sait pas se refuser de s'exhaler par la petite vengeance d'un reproche. Ils sont rares les hommes qui ont assez de vertu pour ne pas prononcer ce mot : je vous le disais bien!

— Bah! fit Geneviève en éclatant de rire, pourvu que ma mère ne se soit pas enrhumée, ce n'est qu'une aventure plaisante, que notre sauveur vous racontera. Nous sommes trempées comme des éponges, et nous allons vite changer de vêtements.

Elle entraîna sa mère, tandis que le comte introduisait au salon l'inconnu.

— A qui, lui dit-il, ai-je l'honneur d'être redevable de ce service?

— A votre nouveau sous-préfet, M. de Villeneuve, qui ne s'attendait pas à vous faire ainsi sa première visite, sous les bienveillants auspices de ces dames.

— Je croyais, dit étourdiment le comte, avoir lu à l'*Officiel* que notre nouveau sous-préfet se nommait M. Le Borgne.

Le jeune homme parut contrarié, et le sourire qui avait animé sa physionomie se glaça un moment. Il s'efforça de le ramener en reprenant :

— M. Le Borgne de Villeneuve, si vous le voulez bien.

— Daignez recevoir mes excuses, monsieur de Villeneuve, et plus encore mes remerciements. Comment, je vous prie, avez-vous rencontré ces dames?

— Blotties contre une haie, qui ne les protégeait guère, je vous assure. Je revenais d'une course, et regagnais la ville de toute la vitesse de mon cheval de louage, lorsque je les ai aperçues ainsi, au bord de la route; naturellement, je me suis fait un devoir de les recueillir et de les reconduire chez elles, en me félicitant de ce qui devenait pour moi une bonne fortune.

— Je suis on ne peut plus reconnaissant de cette attention.

— La chose la plus simple du monde et qui ne mérite pas un remerciement. Qui n'en aurait fait autant, pour des femmes? Ce n'est pas vous, n'est-ce pas, monsieur le comte?

— Je l'espère.

— Et puis, j'ai considéré comme un heureux présage d'inaugurer ainsi des relations que je me proposais de rechercher sans tarder, et que mes instructions me prescrivent d'ailleurs de cultiver. Je n'ignore pas que vous êtes un des hommes dont la bienveillance doit m'être le plus précieuse.

— Elle vous serait acquise, quand bien même votre courtoisie n'aurait pas commencé par la rendre un devoir de reconnaissance, mais elle est loin d'avoir la valeur que vous pensez.

— Je vous demande pardon, monsieur le comte, je sais ce qu'elle vaut, et l'administration est bien informée. Nouveau venu dans ce beau pays, j'y ai besoin d'appuis, surtout à la veille d'une crise électorale. Un membre du Conseil général, maire de sa commune, président du Comice agricole, et par-dessus tout, un homme entouré

de respects universels et n'exerçant son influence que par ses bienfaits...

— De grâce, Monsieur le sous-préfet, attendez que vous me connaissiez un peu mieux.

— Je vous connais parfaitement, Monsieur le comte; je vous répète, et vous pouvez voir vous-même, que l'administration est bien informée. Il m'a suffi, d'ailleurs, de causer avec mon prédécesseur, dont mon vœu le plus ardent est de ne pas trop vous faire regretter le départ. Vous l'honoriez, je crois, de votre estime particulière?

— Dites plutôt de mon amitié.

— En vérité? La comparaison est d'autant plus redoutable pour le successeur; mais je redoublerai d'efforts.

Ici, le sous-préfet se leva et fit observer que l'heure s'avançant, il était obligé de se remettre en route pour regagner la ville. Le comte le retint avec insistance. Il déclara qu'il ne lui permettrait pas de s'éloigner sans avoir pris part au repas de famille et qu'il allait donner ordre de dételer sa voiture. D'ailleurs, l'orage s'apaisait à peine. Le sous-préfet se laissa persuader. Au même moment la porte s'ouvrait, et Geneviève radieuse faisait son apparition.

— Me voici, dit-elle. Je n'ai pas pris trop de temps pour m'habiller, n'est-il pas vrai? Le plus long était de me débarrasser de vêtements mouillés et collés. Quel bain de santé! J'ai obtenu de ma mère qu'elle se mît au lit par prudence, et elle demande à vous voir, mon père; elle est très fatiguée, mais j'espère bien qu'elle ne sera pas malade.

Le comte sortit et Geneviève resta seule avec M. Le Borgne de Villeneuve.

— Je vous renouvelle tous mes remerciements, dit-elle.

— Encore, Mademoiselle? C'est à moi de bénir l'heureuse chance de cette rencontre fortuite. Comment vous trouviez-vous, je vous prie, si loin de votre demeure et si loin même de toute habitation?

— Ma mère était allée porter des secours et des médicaments dans un pauvre hameau où règne en ce moment un commencement d'épidémie, et elle aime à faire à pied ce genre de courses; c'est ce qui m'inquiète un peu pour elle.

— Et vous ne vous inquiétez pas pour vous-même?

— Jamais. Je suis vaillante, grâce à Dieu, et je ne crains rien.

— Mon prédécesseur m'avait bien dit que vous êtes une sorte de sœur de charité.

— Vous connaissez votre prédécesseur, M. de Landelle?

— Fort peu, mais j'ai dû conférer avec lui à Paris, avant de venir lui succéder, comme j'ai renseigné mon propre successeur. L'administration a soin de recommander ces conférences, qui sont très utiles.

— Vous venez donc d'un autre poste?

— Du fond des Hautes-Alpes. Mon envoi dans ce riant pays, que je ne juge pas par le temps d'aujourd'hui, a été une récompense, dont avant de vous avoir vue, Mademoiselle, je ne savais pas tout le prix.

— Vous êtes trop aimable, Monsieur. Ce n'est pas moi qui dirai du mal de l'administration, ni qui aurai le droit de lui faire de l'opposition. Il paraît qu'il est dans ma destinée d'être toujours sauvée par des sous-préfets.

— En vérité? Mon prédécesseur aurait eu le bonheur...

— Figurez-vous qu'il y a deux mois, M. de Landelle venait dîner au château, où nous le voyions très souvent. Je rentrais d'une promenade à cheval avec mon père; une branche tombe devant mon cheval qui s'effraie, se cabre, se retourne, prend le mors aux dents et m'emporte sans que je puisse le maîtriser. Mon père me suivait au galop, ce qui surexcitait encore l'animal au lieu de le calmer. J'approchais d'un ravin profond et me sentais en grand danger. M. de Landelle arrivait précisément à pied, il se jette à la tête du cheval et réussit à l'arrêter, non sans avoir été traîné sur les cailloux de la route et assez gravement contusionné.

— Vous me forcez à regretter de n'avoir pas même risqué une égratignure ni un rhume de cerveau; mais si vous voulez essayer une seconde fois de courir à la rencontre du sous-préfet sur un cheval emporté, je jure que vous ne trouverez pas l'administration moins dévouée.

— Vous me permettrez de n'être pas pressée de renouveler l'expérience. On l'envoie bien loin, M. de Landelle, si j'en crois le journal, car il n'a pas écrit à mon père depuis son départ, ce qui est très mal à lui.

— Un avancement notable et certainement mérité. L'administration ne consulte pas toujours nos convenances... personnelles, et nous sommes des esclaves; trop heureux quand la chaîne est cachée sous quelques fleurs, comme elle doit l'être ici. Je ne m'étonne pas que M. de Landelle m'ait paru chagrin de son déplacement, malgré les avantages qui en résultent pour sa carrière administrative.

— Ah vraiment! il vous a paru chagrin? C'est donc pour cela qu'il n'écrit pas. Que vous a-t-il dit?

Le sous-préfet ne put pas s'empêcher de faire intérieurement l'observation que la jeune fille paraissait prendre à son prédécesseur un peu plus d'intérêt qu'il n'aurait souhaité, et que ce n'était pas seulement dans l'ordre administratif qu'il lui serait difficile d'effacer les bons souvenirs laissés par M. de Landelle. Il était, en outre, obligé de reconnaître que, si opportun qu'eût été le secours de son carrosse de louage, l'anecdote pâlissait devant celle du cheval emporté. Un

certain dépit était trop naturel pour n'être pas excusable. L'interpellation de Geneviève le provoquait à raviver des souvenirs qu'il aurait préféré éteindre. Allait-il mettre dans ses réponses une abnégation généreuse, ou ne réprimerait-il pas entièrement les suggestions du malin esprit? L'affectation de la générosité envers un absent qui ne reviendra pas est quelquefois de l'habileté, parce qu'elle appelle la bienveillance. C'est ainsi qu'une veuve éplorée se laisse toujours consoler par l'ami tendre qui vante et pleure avec elle le mari regretté. Mais M. de Landelle pouvait revenir, ce qui rendait la sympathie plus difficile, et il est difficile aussi, à l'effort même de la volonté, de comprimer les petites protestations intimes, les sous-entendus, les réserves d'une bienveillance dont une pensée jalouse combat la sincérité. Une malignité secrète, n'eût-elle pas conscience d'elle-même, est comme l'huile. Elle suinte à travers les fissures les plus cachées du cœur, elle se révèle en altérant les nuances et, pour ainsi dire, la couleur du langage.

Le lecteur sera réduit aux conjectures sur ce que s'apprêtait à répondre le sous-préfet, qui peut-être ne le savait pas bien lui-même, car le comte de Noirville se montra aussitôt. Geneviève se leva et se dirigea vers la porte pour le remplacer auprès de sa mère, mais elle en fut empêchée; la comtesse s'assoupissait, et il convenait de la laisser se reposer.

— Monsieur le sous-préfet, dit le comte avant de se rasseoir, excusez ma distraction, je n'ai pas songé à vous demander si vous n'avez pas une famille qui vous attend et s'inquiète. Le temps s'est amélioré, je ferais partir un exprès pour la rassurer.

— Rassurez-vous vous-même, Monsieur le comte. Je suis garçon, et n'ai pas seulement encore une cuisinière; je mange provisoirement à l'hôtel, et je ne redoute pas d'attaques de nerfs de mon hôtesse éperdue. C'est quelquefois commode d'être garçon; malheureusement on s'en lasse, et l'isolement devient pénible. Et puis c'est mauvais pour l'administration; une femme intelligente est une merveilleuse auxiliaire. Je prétends qu'elle devrait avoir un traitement spécial inscrit au budget. Je voudrais donner des dîners, quelques bals l'hiver; excellente occasion de rapprocher les gens honorables de tous les partis. C'est l'intérêt de l'administration. Le moyen, quand on est garçon! Comment s'y prenait mon prédécesseur?

— M. de Landelle avait sa mère, interrompit Geneviève, par qui sa maison était tenue. Une femme d'un haut mérite et d'une affabilité rare. Aussi donnait-elle des soirées charmantes. Je n'ai jamais dansé qu'à la sous-préfecture; M. de Landelle mettait beaucoup de grâce et d'entrain à diriger lui-même le cotillon, et c'est avec moi qu'il l'a conduit la dernière fois.

Le sous-préfet se pinça les lèvres et regretta son interrogation. Il pensa que décidément son prédécesseur n'était pas facile à remplacer. Il n'était pas danseur, et songea aussi que des leçons de valse devraient faire partie du programme des études administratives. Il se demanda si son agilité aux élections ne pourrait pas suppléer d'autres pirouettes. Il répondit d'un ton un peu dépité qu'il n'avait pas la même ressource, sa mère n'étant pas libre de le suivre dans ses garnisons administratives.

— Vous serez condamné à vous marier, dit le comte en souriant.

— Oui, monsieur le comte, par ordre de l'administration, et je suis très disposé à me résigner. Elle m'a fait entendre que ce serait nécessaire avant d'être promu à une préfecture.

— Vous songez déjà à nous quitter?

— Pour une préfecture, j'espère que vous auriez l'indulgence de me le pardonner.

— Et croyez-vous avoir des chances prochaines de cet avancement?

— Ah, monsieur le comte, cela dépendra du résultat des élections. Le succès, tout est là, dans la carrière administrative ainsi qu'en beaucoup d'autres choses. L'administration s'attache sans doute à discerner le mérite, et elle n'est pas, on le sait trop, insensible à la faveur. Mais elle apprécie surtout le succès. C'est comme à la guerre; les plus habiles généraux sont ceux qui gagnent les batailles. Et les élections sont nos batailles à nous. Si je suis battu, je tombe en disgrâce, et mes protecteurs eux-mêmes m'abandonnent. *Væ victis*. Pardon, mademoiselle, malheur aux vaincus, aux vaincus des luttes électorales comme à ceux de toutes les autres rivalités. Mais, si je suis vainqueur, je trouve des appuis partout, parce que je suis déjà fort.

— Quelle vilaine parole! s'écria Geneviève. Il me semble que c'est la faiblesse qui a besoin d'avoir des appuis.

— Sans doute, mais c'est la force qui les trouve. Vous apprendrez cela en avançant dans la vie.

— J'espère bien ne jamais l'apprendre.

— Vous me feriez souhaiter de rester faible, mademoiselle. L'administration se dispense malheureusement d'avoir votre générosité, et, si je ne me trompe, dans les tournois de la chevalerie elle-même, c'était le vainqueur qui obtenait de la beauté le prix de la lutte.

— J'aurais préféré secourir et relever le vaincu.

— Gardez ces sentiments pour la consolation de ceux qui peuvent succomber, mais craignez, si vous les exprimez, d'éteindre l'ardeur des combattants, en leur faisant désirer la défaite. Si par exemple ils combattaient aux côtés de monsieur votre père...

— Que voulez-vous dire, monsieur?

— C'est un peu prématuré, et je ne m'attendais certes pas à traiter aujourd'hui cette question. C'est vous qui m'y forcez. Il est clair que le meilleur candidat de l'administration aux prochaines élections serait le comte de Noirville.

— Alors tous mes vœux seraient pour le vainqueur.

— Vous voyez.

— Monsieur le sous-préfet, dit le comte, ceci ne peut être qu'une plaisanterie. Je suis résolu à rester obscurément dans mes champs. J'ai horreur des agitations de la vie politique, et je n'ai, Dieu merci, aucune ambition.

— Ce que d'autres recherchent par ambition, vous l'accepterez, vous le subirez au besoin par dévouement, monsieur le comte.

— C'était exactement, dit Geneviève, le langage de M. de Landelle.

— Je serais ravi, reprit le sous-préfet, de suivre ici toujours aussi bien... les exemples de mon prédécesseur, et ravi d'avoir, par mademoiselle, des intelligences dans la place. Vous serez contraint de vous rendre, monsieur le comte. Aucun nom n'aurait l'autorité du vôtre pour balancer les mauvaises influences. L'administration est bien informée, et vous ne voudrez pas l'exposer à un échec, qui serait désastreux pour les honnêtes gens.

La jeune fille appuya vivement, en ajoutant que son père était digne de tous les honneurs.

— Tu es donc ambitieuse, toi ? dit le comte. Pauvre enfant ! Tu ne sais pas ce que coûtent ces honneurs, quand on les a obtenus, ni ce qu'il en coûte pour les obtenir. Rien que pendant la période électorale, sans aucune certitude du succès, je serais accablé de tracas et de déboires, poursuivi des calomnies du journal de Jules Martin...

— Ce malheureux que vous avez comblé de bienfaits depuis son enfance? interrompit Geneviève.

— Tu es jeune, ma fille. C'est pour cela qu'il est irréconciliable.

La curiosité du sous-préfet parut excitée. Il s'informa des antécédents de Jules Martin, au sujet desquels il avait besoin d'être exactement renseigné. Le comte était très réservé, mais Geneviève, s'emportant, raconta que Jules Martin, ancien gardeur de vaches de la ferme et orphelin, avait été recueilli au château; que le comte lui trouvant de l'intelligence avait payé toute son éducation et jusqu'à une première année de séminaire. Sur quoi, le sous-préfet fit l'observation qu'il ne s'étonnait plus que le séminariste défroqué fût dans son journal si acharné contre les cléricaux.

— Vous avez déjà lu sa feuille, dit le comte. D'après ce qu'on en rapporte, car je ne la lis jamais, je vous plains.

— C'est un devoir administratif, répondit le sous-préfet, de se

tenir au courant de cette littérature. Jules Martin m'avait été signalé dès Paris, dans les bureaux du ministère, comme le rédacteur de la feuille venimeuse du lieu. Il y en a une dans chaque arrondissement, pour éprouver les nerfs du sous-préfet. Il n'a pas manqué de me souhaiter la bienvenue en me régalant d'injures. Nous devons être habitués à déjeuner ainsi d'outrages, en prenant notre café. On s'y fait. J'y suis peut-être moins sensible qu'un autre, ayant été un peu du métier, qu'il me faut bien continuer, car je suis obligé d'inspirer le journal de la sous-préfecture, le contre-poison. Par malheur il n'est jamais ingurgité par ceux qui ont bu le poison, ce qui nuit à l'efficacité de l'antidote. Il me paraît fort, ce Jules Martin, une plume habile, et bien enfiellée. Il est dangereux. Savez-vous qu'il sera votre compétiteur aux prochaines élections?

— Jules Martin le compétiteur de mon père ! s'écria Geneviève rouge d'indignation.

— Rassure-toi, dit le comte. Non, il ne sera pas mon compétiteur, par l'excellente raison que je ne serai pas le sien.

— Alors, reprit le sous-préfet, vous voulez l'avoir pour député. Je n'ai personne à lui opposer, avec autant de chances que vous en auriez. Comme l'administration redoute avant tout un échec, elle pourrait, si vous persistiez dans votre refus, se rapprocher de Jules Martin, tenter un compromis, tempérer ses ardeurs, et désarmer graduellement son hostilité. Nous avons divers moyens de persuasion, et il ne serait probablement pas intraitable. L'oubli des injures est quelquefois une de nos vertus chrétiennes. Seulement, pour que ses lecteurs ne s'aperçussent pas du marché, nous devrions abandonner à sa polémique bien des choses qui vous tiennent au cœur, et avec raison. Vous en souffririez, vous regretteriez de n'avoir pas accepté la lutte ouverte, dans laquelle je vous soutiendrais avec vigueur, en courant plus de risques que vous.

— Si je vous comprends, dit avec animation la jeune fille, ce n'est certes pas M. de Landelle qui aurait employé de pareils arguments.

Le sous-préfet était déconcerté. Il n'eut pas le temps de répliquer. On avait entendu le galop d'un cheval, puis des cris. Un homme aux traits bouleversés faisait irruption dans le salon, apportant un message au crayon qu'il remettait au comte. Celui-ci lut que la rivière avait débordé au confluent de Reuilly en rompant ses digues. Tout le bas village était inondé, les eaux montaient encore, plusieurs maisons s'étaient écroulées, d'autres étaient menacées, on suppliait le comte d'accourir avec le plus de secours possible. Il questionna le messager, qui était très ému et représentait le désastre comme plus grand qu'en 1859.

— Ah mon Dieu, s'écria le comte. Pauvre village ! déjà presque détruit en 1859, et le désastre serait plus grand. J'y cours... Et ma voiture qui n'est pas rentrée...

— J'ai la mienne, dit le sous-préfet, qui je crois est restée tout attelée.

— Vous voulez bien me la prêter ?

— Non pas, je vous y offre une place, je cours avec vous sur les lieux. Ne suis-je pas le sous-préfet ?

— C'est juste. Geneviève, fais préparer des lits dans toutes les les chambres et dans la grange, ainsi que des boissons chaudes et des aliments. Dis à la ferme d'envoyer en toute hâte des charrettes avec des cordes, des échelles et des couvertures. J'emporte ma boîte de médicaments. Partons, monsieur le sous-préfet.

— Partons, monsieur le maire. Quel bonheur que je me sois trouvé ici ! Deux heureuses chances dans la même journée.

— Vous prenez philosophiquement les choses.

— Hé ! sans doute. Nous allons secourir de pauvres gens, pour l'honneur de l'administration. On aurait commandé exprès cet affreux orage. Le candidat et le sous-préfet trouvent une occasion de se distinguer, à la veille des élections. Vous serez député, monsieur le comte, et je serai préfet.

Ils furent vite rendus au village de Reuilly. Les deux petites rivières, grossies et confondues, couvraient d'une nappe jaune la vallée, roulant des débris, des meubles et des bestiaux. La confusion était extrême. Le curé, la soutane retroussée, aidé de quelques braves gens, présidait à des travaux de sauvetage qui n'étaient pas sans péril. Les enfants du cabaretier lui devaient notamment leur salut et avaient été recueillis au presbytère, avec d'autres bambins de l'école primaire et des femmes. La maison des sœurs abritait aussi un grand nombre d'inondés. On était plein d'angoisse pour le sort de quelques personnes réfugiées aux étages supérieurs ou sur les toits, et poussant des cris. La pluie avait cessé, le ciel était rouge et les rayons du soleil couchant éclairaient cette scène de désolation. Le comte arriva bien à propos pour relever le moral de chacun et introduire dans les opérations un ordre intelligent. Les barques manquaient, car les petites rivières n'étaient pas navigables; il utilisa des charrettes, des auges, il improvisa des radeaux retenus par des cordes. Il paya courageusement de sa personne, secondé avec vaillance par le sous-préfet, qui ne s'épargnait pas davantage. On vit celui-ci se jeter à la nage pour atteindre une maison et en ramener deux enfants, au milieu des applaudissements. Personne ne s'avisa de remarquer qu'en cet endroit l'eau était assez peu pro-

fonde pour qu'il eût pu se dispenser d'exhiber ses talents de natation. Le bain aurait suffi et n'eût pas été moins méritoire. Quand vint la nuit, les eaux commençaient à baisser, et le péril s'éloignait pour les habitations qui n'étaient pas encore évacuées. On se comptait, on répartissait, dans les maisons qu'avait protégées leur élévation, les malheureux sans asile. Le comte en avait successivement dirigé une vingtaine sur le château. Il n'y rentra lui-même qu'à une heure très avancée, et lorsque tout danger eut disparu. Par bonheur, il n'y avait pas de victimes, mais le désastre matériel, dans la partie basse du village, était énorme. Vers minuit, le comte, qui n'avait pris encore aucune nourriture, après avoir changé de vêtements et affublé le sous-préfet d'une robe de chambre, put enfin lui faire les honneurs de sa table de famille. La comtesse s'était remise sur pied dès l'arrivée du sinistre message. Elle n'avait pas été inoccupée, non plus que Geneviève, et toutes deux avaient attendu avec une vive anxiété le retour du châtelain.

Le sous-préfet mangeait de bon appétit en témoignant une véritable gaieté. Peut-être n'était-il pas insensible à l'avantage qu'il venait d'acquérir sur M. de Landelle, lequel, dans la commune de Reuilly, n'avait certainement jamais eu occasion de sauver personne à la nage. La comtesse était encore trop ébranlée pour ne pas s'étonner de cette belle humeur, qui devint pourtant communicative. Il y a une joie qui s'impose dans la conscience des services rendus et du devoir accompli, et cette joie pouvait se manifester librement, puisqu'on n'avait aucun deuil à déplorer. Le comte riait de son invitation à dîner, ajournée à une pareille heure, le sous-préfet riait de sa robe de chambre et de ses pantoufles, on demanda du champagne, et les réfugiés de Reuilly sommeillaient depuis longtemps dans leurs dortoirs tandis que des propos légers égayaient la vaste salle. Il fallut se retirer. Un grand feu avait été préparé à la cuisine pour sécher les vêtements de M. de Villeneuve, qui voulait regagner au point du jour la sous-préfecture, et prenait congé de ses hôtes.

— Je serais curieuse de savoir, dit Geneviève, comment s'y prendra Jules Martin pour raconter l'évènement de Reuilly.

— C'est bien simple, dit le comte. Il n'en parlera pas.

— Détrompez-vous, dit à son tour le sous-préfet. Je connais mieux que vous l'espèce, si vous connaissez mieux que moi le personnage. Il en parlera, et il aura le talent de le faire d'une façon malveillante pour vous, pour le curé et pour moi. Vous verrez que l'orage aura éclaté par ma faute, ou par la vôtre. Autrement il ne serait pas bon journaliste, et ne saurait pas son métier.

— Un métier infâme, dit amèrement la comtesse.

— Prenez garde, madame, reprit en souriant le sous-préfet. Je l'ai exercé, je suis condamné à l'exercer encore, pour la bonne cause, à la vérité. Vous touchez à l'un de nos immortels principes, la liberté de la presse.....

— La liberté du mensonge et de la calomnie, interrompit la comtesse.

— Je vous l'accorde, continua le sous-préfet, mais liberté sacrée, du moins aux yeux des journalistes. Pensez-vous que je serais si niais que de vanter, dans le journal de la sous-préfecture, un acte de dévouement de Jules Martin, afin d'augmenter son influence et ses chances électorales?

— Assurément, monsieur, vous auriez tort si vous vantiez jamais un pareil homme.

— Vous voyez, madame la comtesse.

— Eh bien, moi, dit Geneviève, s'il pouvait être capable d'une bonne action, ce qu'il n'est pas, je la vanterais. M. de Landelle était d'avis d'être toujours sincère.

Le sous-préfet se serait passé de ce rappel nouveau du nom de son prédécesseur, et sa physionomie devint plus grave lorsqu'il répondit :

— M. de Landelle n'était pas chargé d'assurer l'élection de monsieur votre père, mademoiselle.

On se sépara, non sans des témoignages réciproques de courtoisie.

Comme il l'avait annoncé, le sous-préfet regagna de très bonne heure le siège de son gouvernement. Le journal de Jules Martin, qui s'intitulait *la Fraternité*, s'imprimant la nuit et paraissant le matin, tandis que celui de la sous-préfecture paraissait à la fin de la journée, il ne faisait aucun doute qu'il ne pût prendre l'avance pour raconter l'événement de Reuilly, et il se proposait de rédiger lui-même l'article. Aussi fut-il déconcerté d'avoir été prévenu. Il faut, se dit-il, qu'un exprès soit venu cette nuit informer Jules Martin, peut-être le père des enfants que je me suis mis à la nage pour recueillir. Nous allons voir comment il me remercie, et comment m'arrange fraternellement *la Fraternité*.

Il s'assit dans le fauteuil de maroquin de son cabinet, alluma un cigare, prit connaissance de quelques lettres que lui avait apportées la poste, puis déploya le journal de Jules Martin, et lut ce qui suit, en s'interrompant fréquemment par des observations à haute voix :

« La providence de l'administration a disposé tout exprès une petite catastrophe anodine pour fêter la bienvenue de notre nouveau sous-préfet. — Pas mal débuté. — L'orage d'hier a causé quelques dégâts dans le village de Reuilly, qui est encaissé au confluent de

deux ruisseaux, et régulièrement visité par ce genre d'accident. — Quelques dégâts, Jules Martin aime l'euphémisme, la moitié du village est détruit. Continuons. — Il faut toute l'incurie de l'administration, — bon, je le disais bien, c'est ma faute, — pour avoir laissé rebâtir des maisons dans une situation aussi exposée, mais le curé et son digne vicaire, le maire, trouvent leur compte à entretenir la population dans la crainte salutaire des châtiments du ciel. — Assez bien réussi. — La Providence a conduit sur les lieux, quand il n'y avait plus rien à faire, le maire titré de l'endroit, flanqué de notre nouveau sous-préfet M. Le Borgne, qui aurait été mieux à son poste. — J'aurai de la peine à obtenir qu'on accepte mon second nom parmi ces gens-là,..... à moins d'être indulgent sur des choses plus graves. — Tous deux venaient de festiner copieusement ensemble au château tant que l'orage a duré, et ils ont eu ce divertissement pour leur dessert, lorsque le soleil s'est montré. — Quel mensonge ! nous avons eu l'estomac vide jusqu'à minuit. — Ils ont eu la gloire de voir encore de leurs yeux le torrent emporter quelques chaises. On assure que M. le curé a déchiré un morceau de sa soutane, que recoudra sa gouvernante dodue, que M. le sous-préfet s'est mouillée les pieds, — voilà pour mon exercice de natation. L'informateur doit bien être le père des bambins. — Et que M. le maire a failli attraper un rhume. Le grand roi Louis XIV avait bien failli attendre. Les victimes les plus maltraitées paraissent avoir été deux vaches et trois cochons, encore ces derniers étant bon nageurs se sont retrouvés gaillardement quelque part. Ce soir le journal de la sous-préfecture, imprimé en lettres d'or, devra exalter l'héroïsme des fonctionnaires de l'ordre moral. Le curé prépare son prône pour dimanche prochain, sur le mode des *Lamentations de Jérémie.* Il aura soin de faire remarquer aux dévotes que la Providence a miraculeusement préservé l'église, le presbytère et l'école des sœurs, lesquels, à la vérité, ont été prudemment bâtis à l'abri des plus hautes eaux, tandis qu'elle a surtout détérioré ces deux sentines d'impiété, le cabaret et l'école primaire, qui étaient juste au fond de l'entonnoir. Nous espérons qu'on plantera une croix de plus pour perpétuer le souvenir de ce miracle. En attendant, la comtesse et sa fille invoquent pieusement, dans l'oratoire du château, Notre-Dame des élections, un vrai vase d'élection, comme disent les litanies de la très sainte Vierge. »

Le sous-préfet déposa le journal, et continua son commentaire. — Le mot de la fin est assez piquant, mais il sent un peu trop son séminariste. N'importe, ce Jules Martin n'est pas le premier venu, et je lui ferais volontiers mon compliment, — entre gens de lettres. Pas d'injures, pas de violences, une pointe voltairienne assez

agréable. Et voilà comme on écrit l'histoire, à quelques lieues, à quelques heures de l'événement. La vérité est que ça été un désastre local très émouvant, qu'il y a une centaine de personnes sans asile, et que s'il n'y a pas eu d'autres victimes que des bestiaux, on le doit bien au dévouement du curé, du maire, — et du sous-préfet. Les trois quarts du département croiront Jules Martin, qui n'y était pas et qui gobelotait au café. Les trois quarts de la France avaleront son récit, qui aura certainement l'honneur d'être reproduit par le *Siècle* et le *Rappel*. Toujours le sacerdoce de la presse, à défaut de celui dont n'a pas voulu Jules Martin. Quel coquin ! *Che canaglia!* Bah, Voltaire n'était pas un moindre coquin, ce qui ne l'a pas empêché d'être une des gloires de l'humanité. Il y a de ces Martin partout, mais celui-ci est bien plus fort que son congénère des Hautes-Alpes, un ours mal léché dont je n'ai jamais rien pu faire. Il y a ici de la ressource. — Allons, à mon tour de prendre la plume, en commençant par un éreintement de Jules Martin, puisqu'il a l'avance. Comme je ne signerai pas, je pourrai faire mon éloge avec le lyrisme voulu, en insistant sur les dangers que j'ai dû courir. Je serai sobre au sujet du curé, afin de concentrer l'intérêt sur le candidat. Vanterai-je les dames du château ? Elles le mériteraient bien, et cette jeune fille est charmante. Elle m'agace avec son M. de Landelle. Je crois que je la passerai sous silence. Un bon jeune homme, ce M. de Landelle, doué de toutes les vertus, très tendre pour sa maman, et très sincère. Presque niais. Ce n'est pas avec cela qu'on fait de l'administration.

Le sous-préfet avait pris en effet la plume, qui glissait rapidement sur le papier. Il se trouva entraîné à un chaleureux éloge des soins prodigués aux inondés par Mlle de Noirville. Tout à coup, avec un geste d'impatience, il biffa ce qu'il venait d'écrire. Il achevait son article, quand on lui apporta une dépêche télégraphique. — Encore une dépêche, se dit-il. Ce maudit télégraphe a été inventé pour être le fléau des fonctionnaires. On n'a pas un instant de sécurité. Nous verrons quelque perfectionnement qui ne nous permettra plus de nous déplacer sans dérouler un fil fixé à un appareil de poche. — Il arracha l'enveloppe. La dépêche était du préfet et portait ce qui suit :

« Dans une séance de nuit, le ministère a été en minorité. Évolution probable vers la gauche. Soyez très prudent et suspendez toutes démarches en vue des élections. »

L'avis arrive à propos, se dit-il. Que de ratures à faire à mon article! Il attendra. Je vais peut-être avoir à ménager Jules Martin, sinon à m'entendre avec lui. Ce n'est pas le bon M. de Landelle, malgré son habileté à la valse, qui aurait ici la souplesse de jarrets

nécessaire. Il ne serait pas à la hauteur de la situation. J'avais bien raison de penser que le ministère n'était pas très solide. Une majorité de quelques voix, c'est si précaire ! Heureusement j'ai des protecteurs dans la gauche, même un cousin influent, avec qui j'ai eu le talent de ne pas me brouiller. Je ne suis pas encore compromis, et qui sait ? On aura besoin de préfets expérimentés. Ce qui m'ennuierait serait de redevenir M. Le Borgne tout court. Nous verrons si c'est indispensable. N'importe, ajouta-t-il en frappant d'un coup de poing la table, il faut convenir que nous faisons là un vilain métier. Une table de sous-préfet doit être en vérité une table tournante.

Préoccupé, il parcourut des dossiers, essaya d'expédier quelques affaires purement administratives. Les soucis de la politique l'absorbaient trop. Il sortit, se promena quelque temps en rêvant, s'arrêta chez un coiffeur, il était très soigneux de sa personne, alla déjeuner à l'hôtel et lut avidement divers journaux de Paris, qui ne présageaient pas une crise aussi prochaine. Quand il rentra dans son cabinet, un homme l'attendait et lui fit passer sa carte, sur laquelle il lut le nom de Jules Martin, rédacteur en chef de *la Fraternité*. — Saurait-il déjà ?..... pensa t-il ; nous allons voir. Il cacha la dépêche dans un tiroir, et donna ordre d'introduire le visiteur.

Petit de taille, grêle, assez malpropre, Jules Martin ne payait pas de mine. Il avait les cheveux longs, et portait toute sa barbe rousse en désordre. Il tenait à la main un chapeau mou aux larges bords. Des lunettes voilaient ses petits yeux gris. Son attitude était humble. Le sous-préfet était grand et fort, avec des traits réguliers et une mise recherchée. Dans un pugilat, aussi bien que dans une rivalité de galanterie, la lutte eût été trop inégale. Ce n'était pas de cela qu'il s'agissait.

— Je suis charmé de vous voir, monsieur Martin, s'écria le sous-préfet sans se lever, mais en lui montrant un fauteuil. J'ai été journaliste, et nous sommes presque confrères. Êtes-vous fumeur ? — et il tendait son étui au visiteur.

— Je fume plus volontiers la pipe, dit Jules. Pour ne pas déshonorer un cabinet de sous-préfet, j'accepterai cependant un de vos bons cigares.

Il en retira un de l'étui, puis, pendant que le sous-préfet apprêtait une allumette, il ajouta :

— Je suis venu, en bon administré, faire une visite de déférence à mon nouveau sous-préfet..... et lui demander s'il n'a pas été trop blessé de mon article de ce matin.

— En aucune façon. Il est spirituel, il n'est pas violent, et vous

maniez bien l'ironie. Vous n'ignorez pas qu'il est complètement erroné?

— Puisque vous avez été journaliste, vous savez que c'est ce dont nous nous embarrassons le moins, pourvu que l'article soit dans l'esprit du journal.

— Je le sais. Attaquez-moi tant que vous voudrez sur ce ton. C'est votre état, pour le moment, d'attaquer l'administration, comme c'est le mien de la défendre. Je serai peut-être à mon tour un peu vif. Mais, dites-moi, ne pourriez-vous pas m'appeler M. de Villeneuve!

— De tout mon cœur, et même, si cela vous est agréable, M. le vicomte de Villeneuve.

— Non, non, pas encore. Je ne prends pas de titre.

— Vous avez tort. Cela coûte si peu, et rapporte quelquefois tant! Voyez votre prédécesseur. On ne l'appelait ici que le vicomte de Landelle.

— Ah! je l'ignorais.

— Seulement, je me moquais de sa couronne, comme je me moquerais de la vôtre, — comme je me moque de toutes les couronnes, ajouta Jules Martin d'un ton plus amer. Et je vous réponds que je m'inquiète peu qu'elles soient légitimes ou usurpées. Je ne fais pas de différence.

— Je n'attachais pas à la question tant d'importance, reprit le sous-préfet. Simple affaire d'euphonie. C'est ennuyeux de s'appeler M. Le Borgne. Et puis, je peux être désireux de me marier, et ce serait un désavantage. Il y a bien des jeunes filles qui ne voudraient pas être Mme Le Borgne, et qui consentiraient à être Mme de Villeneuve. Je n'y mets pas plus de vanité ni de malice. Vous êtes homme d'esprit. N'avez-vous jamais réfléchi philosophiquement à l'étrange puissance de ces deux ou trois syllabes juxtaposées, qui forment un nom? En soi, tout ce qu'il y a de plus futile au monde, comme les écriteaux qui désignent les chevaux dans une écurie ou les navires dans un port. Je vous demande un peu ce que cela enlève ou ajoute à la valeur d'un cheval et à celle d'un navire d'être intitulé *Sganarelle* ou *Montmorency!* En réalité, quand il s'agit des hommes, c'est d'une conséquence énorme. On est élevé sur le trône, pour un nom. On est envoyé à l'échafaud, pour un nom. Dans votre propre parti, vous avez des personnages vulgaires qui n'ont de popularité que par leur nom. Entre nous, comptez-vous réformer cela, et détruire le nom?

— Cela nous entraînerait bien loin, monsieur le sous-préfet, si vous aviez le temps de causer.

— J'ai le temps, puisqu'on n'annonce personne.

— Croyez-moi, pendant que vous y êtes, au lieu de vous arrêter au nom, prenez le titre, cela vous complétera. M. le vicomte de Villeneuve! Cela fera bien dans le paysage et dans l'ordre moral, si, comme votre prédécesseur, M. le vicomte de Landelle, vous vous proposez d'épouser...

— Qui doit épouser M. de Landelle? interrompit vivement le sous-préfet.

Les petits yeux gris de Jules Martin brillèrent sous ses lunettes, et ses lèvres se plissèrent d'un sourire. Il reprit :

— Pardon, je voulais dire tout simplement d'épouser les passions de M. le comte de Noirville, qui sont celles de tous les hobereaux et de tous les cléricaux du pays. Pardonnez-moi d'avoir cru que vous aviez moins de préjugés.

— Oh! je n'ai guère de préjugés, en effet, mais le monde en a. Convenez que parmi vos amis on voit plus d'une particule usurpée et même plus d'un titre porté avec complaisance.

— C'est vrai. Nous rions de ces gentilshommes de la démocratie qui ont leur rôle et leur utilité, outre que nous tirons d'eux de l'argent, par lequel ils s'imaginent se racheter. Ils nous servent à faire croire aux simples que nous ne sommes pas aussi subversifs que nous en avons l'air. Le type du baron radical est précieux, moins pourtant que celui du financier radical, lequel est, je vous le dis bien bas, voyez ma confiance, un des melons que nous cultivons avec le plus de plaisir dans nos serres chaudes. Je regrette que nous n'ayons pas un duc. Pour en revenir à votre question de tout à l'heure, il est clair que la logique de l'école devrait supprimer tout nom héréditaire, tout nom de famille, en supprimant la famille elle-même. Les hommes ne seraient que des individus désignés par des numéros ou des sobriquets; comme les chevaux et les navires dont vous parliez. Nous avons bien quelques fanatiques à principes d'aussi bonne foi que M. le comte de Noirville ou que son jeune ami qui voudrait être son gendre, M. le vicomte de Landelle...

— Vous pensez que mon prédécesseur a cette espérance?

Jules Martin fit encore cligner ses petits yeux gris, et ne douta plus qu'il n'eût touché une corde sensible.

— Qu'il en ait le désir, reprit-il, c'est certain, et franchement, c'est bien naturel, je l'aurais à sa place. A la mienne, je n'ai même pas le droit d'avoir ce désir. Je me nomme Martin. Que ce soit une espérance fondée... je le croyais hier, je le crois moins aujourd'hui.

Le sous-préfet pensa que Jules Martin devait savoir quelque chose. Il n'osa pas l'interroger et préféra le laisser venir.

— Je vous disais donc que nous avons quelques fanatiques à principes qui ne reculent devant aucune logique; moi-même, il y a

des jours où je m'échauffe, où je deviendrais fanatique, où je demanderais la destruction de la famille et de la propriété, de tout ce que je n'ai pas. Mais c'est trop fort pour les préjugés du public, cela ne réussirait pas. Or nous voulons réussir.

— Réussir à quoi, s'il vous plaît?

— A monter en faisant descendre les autres. Entre confrères du journalisme, je puis l'avouer, je ne suis qu'un ambitieux... comme vous peut-être.

— Personne ne nous entend, continuez.

— Le moment serait mal choisi pour effrayer les gens, à la veille d'une élection ; aussi, nous allons être, je vous en préviens, d'enragés conservateurs. C'est M. le comte de Noirville qui est un factieux et un révolutionnaire, qui veut ramener l'ancien régime, la dîme, la corvée, l'inquisition, le droit du seigneur, les privilèges de la noblesse et du clergé. Je vais développer toutes ces rengaines, et foi de Martin, j'en serai cru sur parole. La dîme surtout fait un effet merveilleux dans la perspective, et nous avons une variante qui vaut encore mieux : la guerre contre toute l'Europe, la jeunesse enlevée aux champs pour se faire écharper afin de rendre ses États au pape. C'est pain bénit de dauber sur les cléricaux. Moi, au contraire, je veux la paix, je défends l'ordre social, l'égalité civile et les immortels principes de 89. Je parierais persuader à mes lecteurs que M. le comte de Noirville s'occupe de rétablir la torture et de relever ses potences de haute et moyenne justice.

— Ce serait un peu gros.

— Il n'y a rien de si gros en ce genre qui ne s'insinue par les yeux et les oreilles dans une cervelle d'électeur, avec l'aide de l'encre de la petite vertu ou la salive des orateurs de réunions électorales. C'est le chameau qui passe par le trou d'une aiguille.

Le sous-préfet ne sut pas réprimer la tentation d'un bon mot.

— Mon cher confrère, dit-il en souriant, vous n'avez pas oublié votre séminaire.

Jules Martin bondit et devint pourpre.

— Qui vous a déjà dit cela ? s'écria-t-il d'une voix stridente, qui contrastait avec le ton jusqu'alors mielleux de sa conversation. M. de Noirville, sans doute ?

— Ou sa fille.

— Ah ! Mlle Geneviève, reprit lentement Jules Martin en se rasseyant, oui, sa dévotion est implacable.

Il se tordit la barbe, s'essuya le front et garda quelque temps le silence. Le sous-préfet comprit à son tour qu'il avait touché une corde sensible.

Les deux interlocuteurs causaient depuis une demi-heure sans

avoir abordé l'objet de leur commune préoccupation. Le temps n'avait cependant pas été perdu pour faire assez amplement connaissance l'un avec l'autre. Ils s'étaient réciproquement estimés, en se méprisant. On entendit une voiture s'arrêter devant la sous-préfecture, puis la sonnette retentir dans l'antichambre. Jules Martin se releva.

— Venons au fait, dit-il d'un ton bref. Est-ce la guerre ou la paix? Allez-vous soutenir la candidature de M. le comte de Noirville, ou la mienne?

— Vous ne pouvez pas ignorer quelles étaient hier mes instructions.

— Oui, hier, mais aujourd'hui? Vous savez les nouvelles de Paris?

— Je les sais. L'administration est bien informée.

— L'opposition l'est souvent mieux et plus vite. J'ai mes dépêches aussi. Le ministère est renversé, la gauche entre au pouvoir, la gauche modérée. Le pays n'est pas mûr pour l'autre. Je suis le mouvement, je mets une sourdine à mon radicalisme et deviens ministériel. Il dépend de moi d'être nommé sous-préfet à votre place. Vous serez alors parmi les disgraciés, et sans emploi. J'ai d'autres ambitions et préfère être député. Si vous me soutenez, je vous soutiens. Je n'aurais pas apporté ce bon avis à M. de Landelle.

— Je vous remercie. Oui, je crois que nous devons nous entendre, dans l'intérêt de l'administration... et des principes conservateurs.

— C'est convenu, donnez-moi la main. Vous avez à préparer votre journal pour ménager la transition; moi, au moyen d'un numéro extraordinaire, je vais rectifier mon article en ce qui touche M. de Villeneuve, et rendre justice au dévouement qu'il a courageusement déployé dans la catastrophe de Reuilly.

— C'est cela. Mais vous m'appellerez M. Le Borgne.

— Au contraire, vous n'y êtes pas. Plus que jamais M. de Villeneuve. Ne sommes-nous pas les vrais conservateurs?

— Je l'oubliais.

Jules Martin se dirigea vers la porte. Le garçon de bureau apportait une carte, sur laquelle le sous-préfet lut avec stupéfaction le nom du comte de Noirville.

— Quel contre-temps! dit-il en la montrant au journaliste. Que faire?

— Le recevoir, parbleu! Est-ce qu'il vous intimiderait?

— En votre présence?

— Pourquoi pas? Je ne pourrais pas sortir sans être vu, et ne veux pas avoir l'air de m'esquiver.

— Vous ne préférez pas entrer dans ce cabinet?

— Comme au théâtre? Non, il pourrait l'apprendre, et c'est de là que je vous gênerais, en entendant peut-être des choses peu obli-

geantes. Il vaut bien mieux que j'échange quelques mots avec lui, je me retirerai ensuite. Soyez tranquille, tout se passera très bien, je le rencontre souvent et le salue.

— Et votre article de ce matin?

— Il ne l'a pas lu. Pensez-vous que M. de Noirville soit au nombre de mes abonnés?

— Comme il vous plaira.

Le comte de Noirville fut introduit. Il avait la physionomie souriante; il se rapprochait du sous-préfet la main tendue, lorsqu'il reconnut, avec étonnement, le journaliste qui était resté debout.

— Ah! bonjour, mon ami, dit-il d'une voix bienveillante. Je n'abaisserai pas une main qui vous a toujours été offerte.

Le sous-préfet était confondu de cet accueil. Jules Martin tendit sa main en rougissant.

— Je vous présente mes humbles respects, monsieur le comte, répondit-il. Me permettrez-vous de m'informer de la santé de Mme la comtesse?

— Elle est un peu fatiguée, et retenue d'ailleurs avec ma fille par les soins à donner à nos inondés de Reuilly; autrement, ces dames m'eussent accompagné pour venir remercier M. de Villeneuve du service signalé qu'il leur a rendu.

— Vous y pensez encore? dit le sous-préfet. Nous avons eu depuis des choses plus importantes.

— Pour lesquelles je vous exprime aussi, comme maire, la reconnaissance de ma pauvre commune.

Jules Martin annonça qu'il allait se retirer.

— Du tout, reprit le comte, c'est moi qui m'excuse de vous avoir dérangés, et je n'ai plus qu'un seul mot à dire, pour lequel vous ne serez pas de trop, car vous pourrez annoncer ma résolution comme l'ayant entendue de ma bouche. J'ai beaucoup réfléchi, monsieur le sous-préfet, à cette idée de députation. Décidément, malgré les ambitions de ma fille, je décline toute candidature. Je ne vous ai pas caché ma répugnance pour les luttes politiques, je ne puis pas me résoudre à risquer mon repos dans ces bagarres auxquelles je me sens peu propre. En ce moment surtout, je craindrais de donner l'apparence d'une manœuvre électorale au peu de bien que je peux faire à ma commune cruellement éprouvée. Ces dames m'ont supplié de rebâtir les plus pauvres maisons du village, et je vais m'entendre avec mon architecte pour qu'on commence immédiatement le travail. Seulement je ne veux pas qu'on les reconstruise au fond de la vallée. J'ai un terrain convenable qui est mieux à l'abri des eaux.

Jules Martin se demanda si le comte aurait lu son article. M. de Noirville continua :

— Un maire peut faire ces choses-là, un candidat ne le pourrait pas. J'aurai aussi à solliciter le concours de l'administration...

— Que vous trouverez très empressée, interrompit le sous-préfet.

— Autant qu'une administration est empressée, reprit le comte en souriant. Peut-être le serait-elle davantage pour un candidat, mais je ne veux pas que mes démarches semblent intéressées. N'est-ce pas votre avis, monsieur Jules? Vous allez être dispensé de m'attaquer.

— Je n'aurais pas la présomption, monsieur le comte, d'influencer vos résolutions.

— Qui sait? Il n'est pas impossible que j'aie peur de votre journal, quoique je ne pense pas céder personnellement à ce sentiment. Votre talent a fait une puissance d'une feuille qui était sans crédit, avant que vous n'en prissiez la direction; je suis trop franc pour ne pas exprimer le regret que vous employiez ce talent à combattre la plupart des causes qui me sont chères. J'excuse la fougue de la jeunesse. L'expérience de la vie, le succès même, auquel je voudrais applaudir sans inquiétude, vous rendront, je l'espère, plus modéré et peut-être plus juste.

Jules Martin crut sentir sous ce dernier mot l'épine d'un reproche mérité.

— Il convient d'être indulgent, monsieur le comte, dit-il, pour l'improvisation du journaliste qui n'a pas toujours le temps de se relire. Je subis la loi d'une profession dont je n'ignore pas les écueils, et je ne sais pas souvent le lendemain ce que j'ai écrit la veille. Je vous proteste que s'il m'avait échappé à votre égard une offense personnelle, je serais prêt à la désavouer.

— Je ne la connaîtrais pas, reprit le comte, je ne lis jamais votre journal, et vous savez bien qu'on ne le reçoit pas chez moi. Je parlais en général. Je serais obligé de le lire si j'étais candidat, et c'est seulement alors que je risquerais de me trouver offensé.

— Si votre résolution était moins irrévocable, observa hypocritement le sous-préfet, je ferais tous mes efforts pour la fléchir.

— Vos efforts seraient inutiles. Ma fille elle-même ne parviendra pas à me convertir. J'aurai toutes les peines du monde à lui faire entendre raison sur ce chapitre. Que voulez-vous? Elle est jeune aussi, et un peu passionnée à sa manière. Quand aurons-nous le plaisir de vous revoir au château, monsieur le sous-préfet?

— Je ne sais trop, je vais avoir beaucoup d'occupations, je ne suis pas encore installé, et votre refus oblige l'administration à se mettre à la recherche d'un autre candidat...

— Il ne sera pas difficile à trouver, et je souhaite pour lui que M. Jules ne le maltraite pas trop.

— Veuillez, je vous prie, présenter mes plus respectueux hommages à madame la comtesse.

— Vous ne me permettriez pas d'y joindre les miens? dit Jules Martin.

— Pourquoi cela, mon ami? répondit le comte. Je me charge au contraire volontiers de la commission.

Il sortit, non sans s'étonner de cette conférence prolongée entre deux personnages qui lui semblaient plus faits pour se combattre que pour se concerter. Il pensa que si c'était là une des manipulations de la cuisine politique, il s'applaudissait d'autant plus de n'y pas collaborer. Il n'était pas sans remarquer aussi la froideur embarrassée de l'accueil du sous-préfet, si différente des empressements de la veille, mais il attribuait cet embarras à la présence du journaliste.

Les deux nouveaux compères n'osaient pas se regarder en face, mais ce n'était pas, comme les augures, de crainte de rire. Aucun d'eux n'en avait envie. Ils gardèrent quelque temps le silence. Ce fut le sous-préfet qui le rompit. Les gens de son espèce ont peine à croire à l'absolue droiture des autres.

— Ne s'est-il pas moqué de nous? dit-il. Il doit savoir la nouvelle, et avoir lu votre article.

— Lui? Vous ne le connaissez pas. Il est bien trop loyal.

— Alors, il a raison de fuir la politique. Il m'a tiré d'un mauvais pas, j'avais tant insisté pour lui faire accepter la candidature! Jugez de ma situation s'il était venu m'annoncer qu'il se rendait à mes instances.

— Vous lui auriez répondu que vous étiez aux ordres de l'administration pour le soutenir.

— Et au besoin pour le combattre, comme le sabre de M. Prudhomme. Eh bien, c'eût été ennuyeux d'avoir à le combattre. Entre nous, mon cher confrère, ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux que nous?

— Beaucoup mieux, mais sa position est faite, et la nôtre est à faire.

— C'est juste. Faut-il continuer de le louer dans l'*Echo*, comme maire, à l'occasion de cet accident de Reuilly?

— Modérément. Il n'est plus à craindre, on peut l'ensevelir sous quelques fleurs.

— Tenez, voici la rédaction que j'avais préparée. Emportez-la, corrigez, raturez, ajoutez librement. Vous trouverez quelques attaques assez vives contre vous, vous ne vous en fâcherez pas!

— Pour qui me prenez-vous?

— Mais j'y songe, tout le journal serait à refaire, nous n'en avons pas le temps, et jusqu'à ce que nous ayons la confirmation officielle

du changement de ministère il serait imprudent..... Le mieux est que le journal ne paraisse pas à son heure. Je vais en donner avis à l'imprimerie, pour qu'on attende.

— Vous voulez vous ménager dans tous les cas, et n'êtes pas de ceux qui brûlent leurs vaisseaux.

— La dépêche du préfet me recommande seulement une extrême prudence. Mais vous verrez mon ardeur.....

— Dès qu'il n'y aura plus de risque.

— Ne suis-je pas fonctionnaire ? Ce n'est qu'une affaire de quelques heures peut-être, vous ne pouvez pas me les refuser. — Votre seul concurrent redoutable se retire, et vous allez devenir le candidat de l'administration. Vous serez député, mon cher confrère, et je serai préfet.

Le comte, après quelques courses dans la ville, où la nouvelle de Paris n'était pas ébruitée, reprit le chemin du château en ramenant l'architecte. Il avait, lui, brûlé ses vaisseaux, et il en était joyeux. Il s'attendait à une bouffée de reproches de sa fille et aussi de la comtesse, laquelle était gagnée aux ambitions de Geneviève, mais il comptait, pour obtenir son pardon, sur l'effet de la rencontre faite dans le cabinet de la sous-préfecture. Après le dîner, il proposa de deviner entre mille quel personnage il avait trouvé et laissé en conférence intime avec le sous-préfet.

— Entre mille ? s'écria Geneviève. Je parie que je devine du premier coup.

— Qui donc ?

— Jules Martin. Vous n'avez pas remarqué comme, hier, il vous menaçait déjà de se retourner vers lui si vous ne vous décidiez pas et comme il a paru contrarié quand je lui ai dit vertement que M. de Landelle n'aurait jamais employé de pareils arguments ? C'est votre faute, mon père.

— Ou peut-être la tienne, ma fille.

— Vous avez trouvé le sous-préfet, dit la comtesse d'une voix courroucée, en conférence intime avec ce renégat ?

— Lequel m'a chargé de vous présenter ses respects, ma chère amie.

— Je n'en veux pas, de ses respects, et je déplore d'avoir accepté hier l'assistance de son digne acolyte. Je préférerais être encore dans le fossé de la grand'route.

— Permettez-moi de ne pas le préférer, dit le comte en souriant.

— Qui s'assemble se ressemble, continua la comtesse avec animation. Vous êtes trop indulgent pour un homme dont le nom seul m'irrite tant, que j'évite de le prononcer et qu'il m'est pénible de l'entendre, pour un ingrat.

— Ma chère amie, n'êtes-vous pas en ce moment un peu ingrate pour le sous-préfet ?

— Oui, je souffre du petit service qu'il m'a rendu.

— Prenez garde. On souffre peut-être davantage des grands services. Et je me demande en vérité si j'en ai rendu un en faisant donner une éducation distinguée à un pauvre paysan, s'il ne m'en veut pas de l'avoir déclassé, s'il ne serait pas plus heureux à la queue de la charrue qu'à la tête de son journal, qu'il ne le sera même en devenant notre député.

— Notre député ? Il deviendrait notre député ? Que dites-vous là ?

— Ah ! c'est vrai, vous n'assistiez pas à ma conversation d'hier avec le sous-préfet. Eh bien ! oui, ma chère amie, notre député. Comptez les abonnés de sa feuille ; puisque les bulletins se comptent, vous verrez s'il n'a pas les chances.

— Plutôt déserter le pays et vendre notre terre que d'accepter cette honte ! Combien nous avons perdu en perdant M. de Landelle !

— Assurément oui, dit Geneviève. Ce n'est pas lui que vous auriez trouvé en conférence avec Jules Martin. Mais j'espère bien que vous ne renoncez pas à la lutte.

— Pardon, mon enfant, répondit gravement le comte. J'y ai renoncé. Tu ne dois pas souhaiter que j'aille au-devant d'une défaite, et je désire qu'on ne m'en parle plus.

L'architecte n'avait pris aucune part à ce débat. Quoiqu'il estimât autant le comte qu'il estimait peu Jules Martin, on ne sait pas au juste à qui il destinait son vote secret, et une interpellation aurait pu l'embarrasser. Après un moment de silence, la comtesse reprit :

— Ah ! M. de Landelle. Lui aussi m'étonne, et l'on ne peut plus se fier à personne. Accueilli comme il l'a été ici, il n'a seulement pas donné de ses nouvelles depuis son départ.

— Occupons-nous de nos inondés, dit le comte.

On passa le reste de la soirée à concerter des plans pour la reconstruction des pauvres maisons de Reuilly, tandis qu'à la ville le sous-préfet et le journaliste concertaient d'autres plans de reconstruction.

Le lendemain, le comte emmena de bonne heure son hôte sur les lieux, afin de prendre avec lui des dispositions définitives. Il fut reçu au milieu des bénédictions. Les deux ruisseaux étaient rentrés dans leur lit, et la plupart des fugitifs dans leurs demeures. Le temps était splendide, tous les oiseaux chantaient, et la nature repentante semblait, à force de sourires, vouloir se faire pardonner le caprice d'une colère passagère. La bienfaisance, qui n'avait aucun pardon à demander, venait compléter l'œuvre réparatrice de la nature.

Le cabaret avait tenu bon et se remplissait de gens. Remis de son émoi, l'industriel ne voulait pas entendre parler d'en changer l'emplacement, qui, au point de jonction des routes qui longeaient et traversaient la vallée, était trop favorable à son commerce. Il préférait courir le risque d'une inondation nouvelle. C'est ainsi qu'après une éruption du Vésuve, ou une avalanche des Alpes, les habitants effarés qui avaient pris la fuite reviennent s'exposer aux mêmes périls. Au moment de la catastrophe, on avait blâmé leur imprudence. La lave se refroidit, le torrent s'écoule, le danger s'oublie et les intérêts persistent, rappelant les hommes aux mêmes lieux où ils les avaient déjà groupés.

L'architecte regagna la ville, et le comte rentra déjeuner au château. La poste ne lui avait apporté aucune lettre. Il ouvrit les journaux et lut avec consternation l'annonce de la crise politique qu'il avait ignorée jusqu'à ce moment. Il comprit qu'elle avait dû être connue la veille du sous-préfet, et ne s'étonna plus de la conférence qu'il avait interrompue. L'émotion fut vive chez lui et autour de lui. On devine que les commentaires de la comtesse et de Geneviève furent empreints d'une médiocre bienveillance pour la souplesse du sous-préfet. Le comte était profondément affligé de la tournure générale que prenaient les événements. Il s'efforçait de calmer des inquiétudes qu'il partageait, et la journée, malgré tous les sourires de la nature, s'acheva tristement au château. Geneviève exprima encore une surprise qui n'était pas sans quelque dépit du silence persévérant de M. de Landelle. Ce fut pour le comte une occasion de faire la remarque que M. de Landelle allait certainement être destitué ou plutôt donner sa démission, et qu'il ne pourrait jamais servir le nouveau ministère.

— Qui sait? dit Geneviève. Je voudrais être plus assurée de la fidélité de ses sentiments.

Le comte ne répondit rien, mais il fut péniblement impressionné des termes et plus encore du ton de l'observation, et un nuage passa sur son front.

Le lendemain, le comte, impatient d'avoir des nouvelles, était dans son cabinet à neuf heures, contrairement à ses habitudes, quand il vit entrer Geneviève, qui apportait un faisceau d'un volume inusité de lettres et de journaux.

— Vous avez aujourd'hui, dit-elle, un courrier énorme, et il y a enfin une lettre de M. de Landelle.

— Comment sais-tu déjà cela, mon enfant?

— Je m'amuse toujours à regarder les adresses, ainsi que les timbres de la poste, et à chercher à deviner les noms des signataires.

— C'est un amusement qui peut être indiscret.

— Il faut bien que je lise les adresses, puisque je suis chargée de recevoir le facteur et de procéder à la distribution.

— Par qui as-tu été chargée de ce soin ? Ce n'est pas par moi.

— Par moi-même, peut-être. Il en est ainsi depuis mon enfance.

— Une grande réforme à faire dans ma maison, dit le comte en souriant, puisque tu as la curiosité de chercher à pénétrer les signatures.

— Quelle indiscrétion y a-t-il à cela ?

— Je te l'expliquerai..... quand tu n'auras plus besoin qu'on te l'explique. Il y a comme cela beaucoup d'explications qui ne sont opportunes... que lorsqu'elles sont devenues inutiles.

— Peut-être, par exemple, l'explication de ce que vous me dites là, car je n'y comprends rien.

— Précisément. J'ai envie de charger de ton service de distributeur... qui ? Tout simplement un domestique.

— Vous croyez qu'un domestique sera toujours plus sûr, et moins curieux ? Et s'il lui plaisait de supprimer une lettre, ou de l'égarer, après l'avoir lue ?

— C'est juste, mauvaise combinaison. Eh bien, je donnerai ordre au facteur d'apporter le courrier dans ma chambre, ou de ne le remettre qu'à moi.

— Moyennant quoi toute la maison attendra votre retour si vous êtes absent ou sorti, — et vous êtes presque toujours sorti, en courses ou à la chasse, à neuf heures.

— C'est encore juste. L'idéal devrait être de faire recevoir les lettres par un homme qui ne saurait pas lire, mais je ne vois pas bien comment il s'y prendrait pour les distribuer. Mon Dieu, comme la moindre réforme est difficile ! Continue donc provisoirement ton office, malgré ses graves inconvénients.

— Je suppose, mon père, que vous plaisantez.

— Sans doute, je plaisante, — sérieusement.

— Lisez plutôt la lettre de M. de Landelle. Je suis très pressée de savoir ce qu'elle contient. C'est singulier qu'elle soit timbrée de Paris et qu'il ne soit pas encore à son nouveau poste, où il n'ira peut-être jamais.

— Cette fois, mon enfant, je ne plaisanterai pas en te dictant un principe de conduite pour toute ta vie. On ne doit jamais lire haut une lettre quelconque, devant qui que ce soit, devant sa femme, son mari, son meilleur ami, ou sa fille, avant de l'avoir lue bas, à loisir et jusqu'à la dernière ligne. On a même presque tort de l'ouvrir, quand on n'est pas seul.

— Pourquoi cela, mon Dieu ?

— De peur de trahir une émotion par un cri, par un geste, par un mouvement de physionomie, qui peut être une indiscrétion. Il y a des lettres qui apportent des nouvelles si navrantes, qui demandent tant de ménagements pour être communiquées! Aussi leur lecture réclame le recueillement de la solitude. Faute d'observer ce principe, tu ne sais pas à quoi l'on s'expose. J'ai vu des scènes déchirantes, j'en ai vu de bouffonnes. Au milieu d'une phrase, le lecteur imprudent s'aperçoit tout à coup que l'auditeur est nommé, pas toujours d'une manière obligeante. L'intimité de la correspondance a ses coudées franches et ne se gêne pas. Il s'interrompt, il se trouble, il essaye de corriger, il patauge, il finit par être forcé de tout lire, ou de déclarer qu'il ne peut le faire, ce qui est encore pis. Voilà des gens brouillés, des illusions déçues, des inimitiés qui éclatent, et lequel est le plus sot, de l'auditeur ou du lecteur?

— Je vois, mon père, que vous craignez que M. de Landelle ne vous écrive du mal de moi.

— Cela t'étonnerait?

— Certainement. S'il en pensait, ce n'est pas à vous qu'il l'écrirait.

— Et crois-tu qu'il en pense?

— Pour être franche, dit Geneviève en baissant les yeux et en rougissant, cela m'étonnerait encore.

Le comte ne put pas s'empêcher de réfléchir que Geneviève était bien occupée de M. de Landelle, et qu'il y avait là une situation d'une certaine gravité. Il résolut, l'occasion étant favorable, de pousser plus loin son enquête paternelle. Tenant la lettre par un angle et l'agitant, il reprit :

— La question est donc de savoir ce qu'il y a là-dedans. Eh bien, veux-tu que je te le dise? Très probablement, rien autre chose que de la politesse et de la politique.

— Alors dépêchez-vous de le savoir.

— Je ne suis pas si pressé, et d'ailleurs je ne manquerai pas à mes principes. J'y songe, ce pourrait être encore l'annonce de son mariage, dont la négociation l'aurait retenu à Paris.

En prononçant d'un ton négligent ces paroles, le comte observait attentivement sa fille et la vit tressaillir. Il sembla qu'elle appréciait tout à coup la sagesse du principe.

— Je me retire, dit-elle. Ah! mon Dieu, j'entends une voiture, et vous allez être dérangé par une visite.

Elle sortit. Resté seul, le comte s'aperçut que c'était à son tour d'être ému de la lettre de M. de Landelle, dont il n'osait pas rompre le cachet. Il comprenait que le bonheur de Geneviève pouvait en dépendre. Nous avons eu tort, se disait-il, nous avons trop accueilli

ce jeune homme, qui est charmant d'ailleurs, et précisément parce qu'il est charmant. Il était ici plusieurs fois par semaine, montant à cheval et faisant de la musique avec ma fille. Il est presque sans fortune; il aurait eu un bel avenir, mais voilà sa carrière brisée. Peut-être mon hypothèse de tout à l'heure est-elle fondée. Allons, lisons... Non, je n'aurais pas le temps, s'il m'arrive une visite. Jetons plutôt les yeux sur les journaux, j'y trouverai sans doute la liste du nouveau ministère. Pauvre pays!

Il avait à peine arraché la bande d'un journal, quand un domestique annonça monsieur le sous-préfet.

M. Le Borgne de Villeneuve paraissait très agité.

— Je suis confus, monsieur le comte, dit-il en entrant, de vous déranger à cette heure matinale, et de me présenter à vous en solliciteur.

— En solliciteur! s'écria le comte étonné.

— Hélas! oui, et bien humble, je vous assure. Dans une crise décisive pour ma carrière, vous ne me refuserez pas une marque nouvelle de la bienveillance que vous m'avez déjà témoignée. Vous seul pouvez me sauver.

— Je ne vous comprends pas, monsieur le sous-préfet. Ma bienveillance n'a jamais valu grand'chose, vous savez mieux que personne qu'elle ne vaut plus rien et serait même compromettante.

— Vous ignorez ce qui se passe à Paris?

— Je n'ignore pas que le ministère qui avait mes sympathies a été renversé, et que le parti contraire est au pouvoir.

— Vous n'avez donc pas lu les journaux? Tout cela est changé. Les centres se sont retournés en voyant où on les entraînait. Un commencement d'émeute, aussitôt réprimé avec vigueur, y a aidé en effrayant la population. Un nouveau vote, à une grande majorité, a rétabli la situation. Le ministère conservateur s'est reconstitué et, ce qui est le plus caractéristique, s'est fortifié en appelant au département de l'intérieur le plus brillant adversaire de la gauche, un grand talent et un grand cœur, votre ami particulier, je crois, M. Deschamps.

— M. Deschamps serait ministre de l'intérieur?

— Je vous le jure, lisez plutôt.

Et le sous-préfet déploya le *Journal officiel* qu'il mit sous les yeux du comte.

Celui-ci était stupéfait.

— Oui, dit-il, un grand talent, et qui plus est un caractère. Un choix d'autant meilleur, que dans notre pays si affolé de préjugés antinobiliaires, son nom ne donne même pas d'ombrages, et qu'il a l'avantage de s'appeler M. Deschamps.

— Son prédécesseur était un peu mou, et ménageait trop l'opposition. Ses instructions manquaient de netteté.

— N'était-il pas votre protecteur ?

— Sans doute, ce qui m'embarrassait davantage. Et je ne me trompe pas, M. Deschamps est bien votre ami ?

— Le plus cher, depuis le collège.

— Voyez si j'ai raison d'implorer votre appui ! Ah ! monsieur le comte, je viens de passer deux journées cruelles, dans d'affreuses perplexités, sans instructions, et une administration sans instructions est un navire sans boussole, obligé d'écouter tout le monde. Jugez ce que j'ai souffert d'être rencontré par vous en société de Jules Martin, qui s'était introduit chez moi comme un démon tentateur, et ne voulait pas lâcher prise. C'est un drôle bien dangereux. Avez-vous lu son article sur l'inondation de Reuilly ?

— Épargnez-le, de grâce, quand il est à terre.

— C'est juste ; j'oubliais de quelle générosité vous l'avez écrasé. Mais j'ai peine à contenir mon indignation, et puis, un pareil contact peut me perdre, je serai dénoncé, et si vous n'intervenez pas auprès de M. Deschamps pour me sauver, je suis perdu. Je sens qu'il est difficile que je reste ici. Obtenez que je sois replacé ailleurs, sans disgrâce, avec M. de Landelle pour préfet, par exemple. Je vous proteste qu'une administration résolument conservatrice n'aura pas d'agent plus dévoué que moi. Songez que j'ai besoin de ma carrière et que je n'ai d'espoir qu'en vous. Je me mets sous la protection des souvenirs de la journée de Reuilly, et sous la protection de madame la comtesse. Adieu, monsieur le comte, je rejoins en toute hâte mon poste, où je puis recevoir des dépêches, et où j'attendrai avec confiance l'effet de vos bontés.

Il s'inclina profondément et sortit. On avait entendu rouler une autre voiture. Sur l'escalier, il rencontra Jules Martin.

— Vous ici ? dit-il.

— Vous y êtes bien, monsieur le sous-préfet.

— Il y a plus longtemps, ce me semble, qu'on ne vous y avait vu.

— En revanche, la maison m'est mieux connue.

Inquiet, le sous-préfet sauta dans sa voiture, qui s'éloigna rapidement, tandis que le journaliste pénétrait dans le cabinet du comte.

L'attitude de Jules Martin était respectueuse, moins humble cependant que celle qui lui était habituelle. Sa mise aussi était plus soignée qu'à l'ordinaire, sa barbe inculte avait été abattue, ses cheveux coupés, il avait des gants noirs, et un chapeau neuf de haute forme remplaçait le feutre mou aux larges bords. On voyait qu'il s'était appliqué à se présenter avec une certaine dignité. Peut-être

aussi des motifs de prudence n'étaient-ils pas étrangers à cette transformation.

— Monsieur le comte, dit-il, vous avez le droit d'être étonné de ma visite, et vous auriez celui de ne pas la recevoir.

— Non, mon cher Jules, répondit le comte en lui tendant la main. Cette maison ne saurait vous être fermée.

— Merci. Elle ne saurait non plus m'abriter longtemps. Puisque M..... le sous-préfet sort d'ici, et je ne suppose pas qu'il m'y ait servi, vous êtes au courant de la situation. Je ne me fais aucune illusion, mon parti est vaincu sans combat. Il était fort, devant les hésitants et les faibles, il peut le redevenir. Mon journal va être supprimé. C'était mon gagne-pain et le marchepied de mon ambition, qui était vaste. Que voulez-vous? Je suis un déclassé. Je ne m'excuse pas, je m'explique. Je suis extrêmement compromis, et m'attends à être arrêté. Je répugne à prendre la fuite comme un voleur, au risque d'être arrêté à la frontière, et en laissant derrière moi quelques dettes criardes. Pourriez-vous me procurer, par le nouveau ministre de l'intérieur, que je sais votre ami, huit jours de répit pour régler mes affaires, et un sauf-conduit pour gagner l'étranger avec sécurité? C'est l'unique faveur que j'ose solliciter.

— Avez-vous, dit le comte, le moyen de régler ces petites dettes dont vous parlez? Je serais à votre disposition.

Une vive rougeur monta aux joues pâles de Jules Martin, qui s'écria :

— Ne m'accablez pas, monsieur le comte. Je n'aurais pas l'impudeur de vous demander de l'argent, ni d'en accepter désormais. J'en ai trop reçu. J'ai été élevé à votre école, et quoique vous puissiez penser que j'en aie bien mal profité, j'ai encore de la fierté. Je vendrai mes meubles, je trouverai un acquéreur pour mon journal, qui a de la valeur si on ne le supprime pas, et j'aurai de quoi subsister pendant les premiers mois d'exil. Je me résigne à l'exil, je ne vous demande que de m'épargner la prison, la transportation ou la fuite.

— Et que ferez-vous dans l'exil? Grossir la liste de ces réfugiés qui se nourrissent de fiel? J'ai tort de vous parler ainsi, quand vous êtes malheureux.

— Hélas! monsieur le comte, je n'ai pas le choix. D'ailleurs, on revient de l'exil, et l'on en revient glorifié. Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.

Le comte parut réfléchir et garda quelque temps le silence. Il ouvrit un carton, et chercha parmi des papiers dont il retira une liasse qu'il tenait à la main. Jules Martin était fort intrigué. Le comte reprit :

— Voulez-vous un autre genre d'exil? Voulez-vous aller en Amérique, et y faire sérieusement du commerce, en disant adieu à la politique?

— Ce serait avec joie. Mais je ne sais pas le commerce, je n'ai pas de relations, et je n'ai pas de capitaux pour commencer.

— Je connais un négociant qui s'est établi au Mexique, et y a fait une assez belle fortune. Il ne possédait rien en partant, et il était comme vous, un réformateur de la société. Il est en France. Il se propose de retourner pour deux ans encore au Mexique. Il cherche un jeune homme intelligent et laborieux, qu'il puisse initier à ses affaires, afin de lui en laisser la suite. Soyez cet homme. Je vous prêterai 30 000 francs pour entrer dans l'association, mais vous me jurerez d'abandonner à tout jamais les complots et la politique.

Les traits de Jules Martin se contractèrent, et une grosse larme glissa sur sa joue.

— Ah! monsieur le comte, dit-il d'une voix mal assurée. J'étais déjà bien assez ingrat, que deviendrais-je, grand Dieu!

— Parole amère, mon ami.

— Amère et tristement vraie, monsieur le comte. Ah! si l'orgueil n'était pas blessé, si l'on ne désespérait pas d'acquitter la dette d'un bienfait, la reconnaissance serait facile. Mais l'orgueil saigne de se sentir insolvable, et c'est cette souffrance qui rend ingrat. Savez-vous le rêve insensé que j'ai fait quelquefois? Dans le triomphe de mon parti, à travers les violences que je prévoyais, je rêvais de saisir l'occasion de vous rendre un service éclatant, de vous sauver la vie peut-être, et de m'apaiser en m'acquittant.

— Vous me jetteriez à l'eau pour avoir le mérite de m'en retirer? Permettez-moi de vous dispenser du second acte, à la condition que vous vous absteniez du premier. Vous vous apaiserez autrement, par le travail honnête. Vous vous acquitterez autrement, comme votre associé futur. Mon père lui avait prêté, lors de son départ, les 30 000 francs que je vous offre, et s'est trouvé avoir fait une bonne affaire. Ils vont m'être rendus, avec les intérêts accumulés. Je tiens là tous les comptes. Je garde les intérêts. C'est le même capital que je vous confie sans m'appauvrir, et qui retournera fructifier par vos soins au Mexique.

Jules, la tête dans ses mains, confondu des délicatesses de cette générosité, était impuissant à prononcer une parole.

— C'est convenu, continua le comte. Pas un mot de plus à ce sujet, nous le règlerons à loisir. Ce qui est urgent, c'est de pourvoir à votre sûreté, que vous croyez menacée. Je vais tracer une dépêche, vous l'emporterez pour l'expédier en rentrant à la ville.

Il prit une plume et se dicta les lignes suivantes :

« Deschamps, ministre. Personnelle. Je réponds de Jules Martin, chef du parti ici et rédacteur de *la Fraternité*. Il est chez moi. Je demande qu'il ne soit pas inquiété. Je me charge de le faire partir pour l'Amérique. Ton meilleur ami, NOIRVILLE. »

— Voilà, mon cher Jules. Vous pouvez partir.

Jules se leva, s'essuya le front qui ruisselait de sueur, s'essuya les yeux et reçut la dépêche. Ses mains tremblaient.

— Pardon et merci, dit-il.

— Partez, reprit le comte. Non, encore un instant. J'allais oublier notre pauvre sous-préfet, qui meurt de peur d'être destitué.

— Il le sera certainement. Je l'ai compromis.

— Donnez-moi un bon conseil. Est-il dangereux? Puis-je intercéder pour qu'il soit placé ailleurs?

— Si le gouvernement est fort, il le servira bien, et non sans habileté. Il vaudra mieux que beaucoup d'autres.

— Alors, un post-scriptum, dont vous partagerez le mérite, ou la responsabilité.

Le comte reprit la dépêche et ajouta :

« Ne hâte rien à l'égard de mon sous-préfet. Je te demanderai pour lui un autre poste. Je t'écris. »

— Cette fois, partez, mon cher Jules. N'est-il pas singulier que ce soit vous qui protégiez notre sous-préfet? Revenez demain, plutôt dès ce soir, si d'après l'agitation des esprits vous craignez la moindre chose. Voici ma carte, avec un mot pour sauf-conduit. Vous vous réclamerez de moi, vous direz au besoin que vous êtes logé chez moi. Je vais vous faire préparer une chambre, dans le pavillon extérieur, où vous pourrez entrer et sortir à toute heure sans être vu. On y laissera la clef. Partez donc.

— Vous m'accablez, dit Jules.

Il baisa les mains du comte et descendit précipitamment, les yeux baissés, presque égaré. A la porte du vestibule, il heurta Geneviève qui rentrait d'une promenade et poussa un cri. Il se retourna.

— Ah! mon Dieu, s'écria-t-il, c'est elle!

Et il se jeta dans la voiture.

Geneviève courut au cabinet de son père et le trouva fermé au verrou. Le comte dit à travers la porte qu'il avait besoin d'être seul pour faire sa toilette et pour lire son courrier. Ces derniers mots compliquèrent les émotions de Geneviève, qui, tout entière au trouble causé par la rencontre inattendue de Jules Martin, dont elle venait demander l'explication, en s'assurant si elle ne s'était pas trompée, en avait oublié la lettre de M. de Landelle. Elle chercha sa mère qui était sortie. Elle questionna les domestiques. Le visiteur n'avait

pas dit son nom, et ceux qui l'avaient aperçu ne le connaissaient pas. Il y avait plusieurs années que Jules Martin n'avait paru au château, et d'ailleurs, grâce à sa mise soignée, à son chapeau de soie et à sa barbe abattue, les informations recueillies sur son signalement ne concordaient aucunement avec l'image fixée dans les souvenirs antérieurs de la jeune fille. Elle crut donc à la possibilité d'une illusion ; son anxiété était extrême, et elle était doublement impatiente de voir son père.

— Ce malheureux a bien souffert, pensait celui-ci. Ma combinaison me paraît excellente sous tous les rapports ; je débarrasse le pays d'un homme dangereux, qui serait resté tel même dans une forteresse ou à Nouméa, d'où l'on peut revenir. Mais j'aurai de la peine à la faire approuver des passions de ces dames. Il y a des circonstances où il est prudent de ne pas consulter sa femme, et de ne lui annoncer que des faits accomplis. Il faut me décider à lire cette lettre. Bah ! je devine maintenant, et elle ne méritait pas de m'émouvoir ; il est évident que c'est encore un appel à mon crédit naissant. Et de trois. Et nous ne sommes qu'au commencement de la journée. M. de Landelle a envie d'une bonne préfecture, et se souvient à propos que je suis l'ami du ministre. Ce ne peut pas être autre chose. Geneviève en sera un peu déconcertée. Je crois que j'aime autant cela. Pourvu cependant qu'elle n'en ait pas un véritable chagrin... Ah ! les soucis des pères de famille ! Ils effacent ceux de la politique.

Il rompit brusquement le cachet et lut ce qui suit :

« Monsieur le comte, vous avez dû me reprocher mon trop long silence ; il était de l'embarras et de la discrétion. Je jure que c'est aussi par discrétion que j'avais demandé mon déplacement, quand j'ai senti que mon cœur s'engageait témérairement. Je me reprochais moi-même des assiduités qui devenaient pour moi un danger. Croyant accomplir un devoir, j'ai eu le courage de m'éloigner, je n'ai pas eu celui d'aller prendre congé de vous ; je redoutais trop des adieux. Je ne pouvais pas non plus me résoudre à vous écrire de simples politesses. J'ai déchiré plus d'un brouillon ainsi préparé, dont la froideur étudiée me choquait comme un mensonge. Avant-hier, ma carrière était brisée ; je m'étais hâté d'envoyer ma démission, j'avais l'intention de m'expatrier en m'associant à un négociant qui retourne au Mexique ; vous n'auriez jamais entendu parler de moi. L'évolution politique qui s'opère m'ouvre d'autres horizons. Ma démission spontanée est un titre, le choix entre plusieurs positions avantageuses m'est offert ; j'hésite, et le Mexique m'attire encore, si je dois, comme c'est trop probable, renoncer à un rêve enchanteur. Il y a là une crise personnelle aiguë qui m'excuse de

rompre le silence et d'oser vous faire juge de mes perplexités. Si, pardonnez la témérité de cette hypothèse, votre réponse était encourageante, je n'aspirerais qu'à reprendre le poste que j'ai quitté avec tant de regrets. Je ne saurais le solliciter sans votre autorisation. Si, sur mon honneur je m'y attends, mon rêve n'est qu'un rêve, je quitterai la France, emportant le souvenir le plus reconnaissant de l'indulgence avec laquelle vous m'avez accueilli et des bontés dont vous m'avez comblé. »

Un brave jeune homme, se dit le comte en déposant la lettre sur son bureau ; celui-là ne demande rien à mon crédit. Pardon, il me semble qu'il lui demande quelque chose et même d'assez précieux. Il est prêt à partir pour le Mexique ; quelle folie de jeune tête ! Cela n'aurait pas le sens commun, un homme de sa valeur. Mon ami Deschamps ne le permettrait jamais, ni moi non plus. Et puis, j'ai besoin de sa place pour Jules Martin, car c'est évidemment la même, M. de Landelle avait vu ce négociant chez moi le mois dernier. Singulière coïncidence ! Qui aurait dit que Jules Martin aurait pu être mon compétiteur pour la députation, avant d'être celui de M. de Landelle pour une association de commerce à la Vera-Crux ! D'un autre côté, revenir ici sous-préfet, c'est trop peu de chose ; encore un enfantillage d'amoureux. Et cependant... je ne me soucierais pas de voir ma fille préfette à Lille ni à Bordeaux. Si nous faisions de M. de Landelle... un conseiller d'État ! Me voici ambitieux ; on a bien raison de dire que les pères de famille sont capables de tout. Oui, Deschamps va me violenter, il me sera impossible de lui refuser d'être député, ce qui dans le désarroi du parti contraire et après l'éloignement de Jules ne sera pas difficile. Ma femme aime Paris, où nous nous rapprocherions de Geneviève, pour nous retrouver tous ici aux vacances. C'est un plan assez séduisant ; je ne l'entrevoyais guère... avant la lettre. Il y manque le consentement de Geneviève, qui ne m'inquiète pas beaucoup, et d'abord celui de sa mère. Ce n'est pas là un des cas où il est sage de ne pas consulter sa femme.

Il ôta le verrou, ouvrit la porte et se trouva en présence de Geneviève. Il tenait à la main la lettre.

— Encore toi, mon enfant ? dit-il. J'aurais besoin de causer avec ta mère.

— Elle est allée à Reuilly et n'est pas rentrée. — Est-il vrai, mon père, que Jules Martin ait eu l'audace de venir ici ? J'ai cru le reconnaître.

— Il a eu cette audace, mais je te réponds qu'il était fort timide.

— Et vous l'avez reçu ? Vous ne l'avez pas renvoyé sans l'entendre?

— Je lui ai au contraire offert une chambre. Tu lui feras préparer celle du pavillon.

— Jamais, je ne me charge pas de la commission.

— Tu me désobéirais donc?

— Non certes, mon père, si vous me donniez un ordre. Mais il est impossible que vous ne plaisantiez pas pour me taquiner. Loger chez vous un pareil homme. J'en mourrais de peur.

— Rassure-toi. Je le fais partir dans quelques jours pour l'Amérique.

— Bon voyage. Pourvu qu'il n'en revienne pas! Il serait mangé par un requin que je ne le regretterais point.

— Charité chrétienne.

— Tout ce que je peux lui souhaiter chrétiennement, c'est une bonne confession.

— Au moment d'entrer dans la bouche du requin? Les confesseurs sont rares dans ces parages.

— Vous voyez bien que vous plaisantez, mon père. J'aurai été trompée par une ressemblance. Quel malheur de ressembler à cet homme! — Et la fameuse lettre, l'avez-vous enfin lue à loisir?

— Je viens seulement de la lire.

Geneviève s'était tenue jusqu'alors sur le seuil. Elle entra et referma la porte.

— J'espère que maintenant vous allez pouvoir me la montrer.

— Non, pas avant de l'avoir montrée à ta mère. Tu es trop curieuse.

— Mais c'est vous qui piquez ma curiosité.

— Pour la calmer, plutôt que pour la satisfaire, je puis te dire une chose. Tu n'es pas nommée par M. de Landelle, pas même pour te présenter ses respects.

Le comte observait la jeune fille, dont les joues se colorèrent vivement.

— Je l'aurais cru plus poli, dit-elle. De quoi vous parle-t-il donc?

— Comme je le pensais bien, il fait de la politique, il parle du changement du ministère, et des changements qui en peuvent résulter pour sa carrière. Il me demande à ce sujet mon avis.

— Vraiment! et c'est pour cela que vous avez besoin de consulter ma mère. La voici. Je vous laisse avec elle, et vous pouvez être certain que je ne vous interrogerai plus.

La comtesse entrait en effet, et Geneviève alla s'enfermer dans sa chambre.

La conférence fut assez longue. La comtesse ne savait rien des nouveaux événements qu'il fallut lui expliquer pour expliquer la lettre même de M. de Landelle. Son consentement ne pouvait pas être douteux, surtout lorsque le comte eut développé les perspec-

tives du plan qui s'était présenté à son esprit. Onze heures sonnaient, et la cloche du déjeuner sonnait aussi à toute volée quand la jeune fille fut rappelée. Elle était émue, et l'on voyait qu'elle avait pleuré.

— Mon enfant, dit le comte, maintenant que je suis en règle avec mes principes, prends cette lettre, et lis-là tout bas.

Il n'est pas malaisé de deviner les impressions qui se reflétèrent sur les traits de la jeune fille, à mesure qu'elle avançait dans cette attachante lecture, tandis que son père et sa mère la regardaient silencieusement avec une tendresse moins anxieuse que caressante. C'était un petit groupe de famille que la peinture reproduirait plus difficilement que les grandes scènes dramatiques. Il y manquait un personnage qui est déjà suffisamment connu, bien qu'il ait été constamment absent de ce récit que son souvenir a rempli. L'imagination peut se le représenter caché derrière un rideau qu'il entr'ouvre légèrement, contemplant la charmante lectrice, et, la respiration suspendue, attendant son arrêt. Il n'aurait pas eu cette indiscrétion, et c'était bien de loin qu'il attendait. Un jour viendra peut-être où la science, qui a supprimé la distance pour l'expression de la pensée, la supprimera pour le regard, où une optique nouvelle permettra que de son observatoire solitaire de Paris, M. de Landelle voie réellement Geneviève de Noirville lire sa lettre sous le toit d'un château de Bourgogne. Pourquoi non ? Le regard ne plonge-t-il pas de plus loin dans d'autres étoiles ?

Le papier oscillait comme la feuille du tremble entre les doigts de la jeune fille, et s'en détacha en tombant sur le parquet. Elle le ramassa, et sans rien dire, baissant les yeux, elle le remit à sa mère en tendant son front que la comtesse couvrit de baisers.

— Eh bien ! s'écria le comte, veux-tu que je le laisse partir pour le Mexique ?

— Mon père, dit la jeune fille, je vous demanderais la permission de le suivre.

— Je la refuse, reprit le comte en souriant. Pardonne-moi maintenant de t'avoir infligé cette longue épreuve... avant la lettre.

Alfred de Courcy.

ÉTUDES DE PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

LA PHILOSOPHIE DE M. LITTRÉ[1]

« Lorsque, en conséquence de cette philosophie lamentable, la justice n'est plus qu'une invention sociale; la conscience, un fruit de l'éducation; la charité, l'amitié, l'amour, des formes variées de l'égoïsme, quiconque a charge d'âmes ne peut plus passer à côté de la science en détournant la tête, et ne peut plus dire: Que m'importent ces doctrines! »

Discours de M. Dumas, *Revue des cours scientifiques*, janvier 1875.

Les anciens avaient défendu de soulever le voile d'Isis. Sans doute, celui qui l'eût osé eût entendu ces mots sortir des lèvres de la déesse: « Toi qui veux aller à la certitude et fouiller au delà de la conviction, ne t'es-tu donc jamais demandé si la superstition n'est pas la seule poésie de la vie, si les illusions ne sont pas pour beaucoup leur seule part du bonheur humain? » Isis aujourd'hui n'a plus de voile. La science contemporaine a porté la lampe de Psyché sur toutes nos convictions; à la base même de toute connaissance elle a posé l'axiome de la relativité de la connaissance.

Dépouillé de ce réalisme inné qui tient à la nature même de l'intelligence, l'homme apprend que sa raison ne doit pas s'étendre plus loin que ses doigts; que la matière d'un phénomène n'est qu'une sensation; que ses idées, dérivées de son organisme, l'enferment à jamais dans la caverne de Platon, monde sans soleil, où, dans un pâle crépuscule, il voit passer des ombres fugitives. C'est en vain qu'une attraction inconsciente l'attire vers l'inconnu; c'est en vain

[1] *Auguste Comte et la philosophie positive*, par E. Littré. — *La science au point de vue philosophique*, par E. Littré. — *Conservation, révolution et positivisme*, par E. Littré

que son imagination l'emporte vers la région invisible des espérances : pour atteindre l'absolu, il faudrait sortir des limites de l'être humain. Chaque jour le terrain réservé à l'esprit se réduit. La mécanique des atomes envahit tout : aujourd'hui, la vie; demain, la pensée. La science n'atteint que ce qui est calculable : au delà, elle ne voit que des rêves, des idées informes qui flottent comme des nuages.

Celui qui s'obstine aux études métaphysiques doit poursuivre, au hasard et sans boussole, cet empire de la vérité que Kant comparait à une île entourée d'une mer vaste et orageuse, où nous ne voyons passer que le souffle de l'illusion. Il ne peut, comme Pascal, que faire osciller tour à tour dans sa balance le plateau du doute et le plateau des convictions. Comme un archer qui tire dans la nuit, dont les coups peuvent porter, mais qui n'en voit rien, il ne lui est pas donné de vérifier ses hypothèses. Semblable à ces âmes dont nous parle Platon, qui errent autour du réceptacle des idées éternelles pour saisir quelques vérités, il se penchera sur le livre de l'univers et il y lira tour à tour une strophe de David et un verset de l'Ecclésiaste : l'homme heureux lui dira que les cieux racontent la gloire de Dieu, et celui qui souffre lui criera que c'est le désespoir qui a raison.

Ne faut-il voir dans le triomphe incontestable du scepticisme contemporain qu'une victoire éphémère? Avons-nous le droit de dire, avec Bacon, qu'il y a des époques mauvaises, et que le temps, comme l'espace, a ses déserts et ses solitudes? Devons-nous, au contraire, ériger le scepticisme en dogme, et faire de l'impuissance de l'homme en métaphysique, la base d'une nouvelle conception du monde? Telle est la question qui s'impose à nous, dès que nous tentons d'analyser le positivisme et d'étudier M. Littré.

« Pourquoi, nous dit-on, l'homme n'apprendrait-il pas à s'arrêter, quand il est au bout de sa chaîne? Ne peut-il comprendre qu'il est fait pour cultiver la terre et non pour la mesurer? Ira-t-il toujours chercher le vertige sur les hauteurs de l'abstraction et heurter les causes premières, ces colonnes d'Hercule qu'il ne doit pas franchir?

« Pourquoi l'humanité serait-elle, comme Pénélope, condamnée à refaire, au début de chaque civilisation, cette trame théologique et métaphysique qu'elle défera le lendemain?

« La métaphysique a eu sa raison d'être en Grèce. Ce peuple heureux, riche sans travail, avait le temps de spéculer : sa philosophie fut un jeu que ses philosophes jouaient entre eux, sous le Portique. Ses poètes avaient déjà salué dans l'homme, le premier des mystères, la volonté, et ils rapportaient tout dans l'univers à des actions volontaires. Ses philosophes substituèrent une histoire de l'inconnu à des

poèmes sur l'inconnu : en réalité ils ont fait des livres sur les dieux, parce que, au dire de Platon, il est bien plus facile d'écrire sur la nature des dieux que sur la nature de l'homme ; et aux hypothèses théologiques succédèrent les hypothèses métaphysiques, chants de berceuses dont les maîtres endorment leurs élèves.

« Mais aujourd'hui que l'homme doit se nourrir à la sueur de son front, nous avons besoin de sciences plus pratiques. Le problème social de l'organisation du prolétariat a rejeté dans l'ombre tout ce qui n'a pas de résultats immédiats, tout ce qui ne se traduit pas par des faits. Or la métaphysique n'a pas de faits. C'est en vain que Descartes a tenté de sortir l'homme de l'enceinte du moi. Après avoir posé en principe l'incompatibilité de l'étendue et de la pensée, ce qui lui donnait l'âme, il a remplacé les bibliothèques par la perception claire et distincte, ce qui lui donnait toute une métaphysique. Ses disciples ont cru pendant deux siècles qu'ils avaient enchaîné à jamais la pensée humaine, et ils avaient déjà réclamé pour eux-mêmes le privilège exclusif qu'Athènes accordait à Phidias, celui de lui donner ses dieux.

« Où a abouti ce triomphe officiel ? Aujourd'hui, les spiritualistes tournent dans la psychologie, comme des chevaux dans un manège, et sont obligés de reconnaître le grand axiome de la relativité de la connaissance. Quant au sens transcendantal, il a abouti à l'humanisme : ainsi, dans le poème indou, Rama, après de longues épreuves, apprend qu'il est dieu.

« Faut-il parler encore de ces tentatives de restauration religieuse qui, de Luther à Channing, sont venues de loin en loin rappeler à l'homme les hautaines espérances qu'a nourries son enfance : narcotiques trop longtemps aimés qui bercent de rêves flatteurs un sommeil maladif et ne peuvent qu'exciter cette curiosité follement dogmatique, qui, au dire de Kant, ne peut être satisfaite que par des tours de magie.

« La religion peut survivre à la foi, comme le désir peut dépasser la science, mais partout et toujours l'étude des causes vient se heurter à l'écueil primitif : le passage de la poésie à la pensée, de l'imagination à la science. Le sphinx a pu changer de forme, mais c'est toujours le sphinx. L'homme flotte toujours d'Épicure à Zénon, de la passion au devoir : Platon se perdrait encore dans les brouillards qui emplissent les abords de l'infini ; Io demanderait encore, à Prométhée, qui gouverne le monde.

« Prenons-en donc notre parti : laissons se pourrir dans la terre les dernières racines du passé, cessons de rempailler les vieux dogmes et de replâtrer le moyen âge, rompons avec l'ancien régime intellectuel et rejetons les vains désirs qui ne sont pas de notre condition.

Pour commencer, faisons ce qu'a fait Socrate lui-même, restreignons la sphère de la science pour lui donner plus de certitude, posons un dieu Terme à l'entrée de la métaphysique. Inoculons à l'enfant le mal que vous redoutez pour l'âge mûr; élevons-le dans le scepticisme relatif pour lui éviter le scepticisme absolu. Enseignons-lui que le miracle, le mythe et la légende ont été un âge de l'humanité; que la mythologie n'est pas l'histoire du paganisme, mais l'histoire du merveilleux. Apprenons-lui une théorie du monde où l'imagination ne tiendra aucune place, et disons-lui que le travail de la science a eu pour résultat de ne laisser aucune place aux volontés surnaturelles, ni dans le monde organique, ni dans le monde inorganique. Tout en gardant sur les questions d'origine et de fin ce silence prudent que Gœthe recommandait à Fichte, montrons-lui que l'absolu est semblable au tonneau des Danaïdes, et que c'est du plomb et non des ailes qu'il faut attacher à l'entendement humain, car pour la science il n'y a que l'homme dans l'univers : l'homme, qui a la terre pour habitation, les étoiles pour flambeaux et les forces pour esclaves; l'homme, pour qui la sagesse n'est pas la méditation de la mort, mais l'étude de la vie; l'homme enfin, qui sait que les dieux ont puni Icare d'avoir pris des ailes. »

Quelques-unes des théories que je viens de résumer m'ont paru de nature à mériter un examen attentif. Je veux tout d'abord rechercher sur quels faits nouveaux s'appuie cette nouvelle conception du monde, qui doit remplacer la légende surannée du théisme. Je me propose ensuite d'examiner sur quelle base M. Littré a assis le trop fameux axiome de la relativité de la connaissance humaine, et quelles conséquences il est en droit d'en tirer, sur les deux grandes questions de l'âme et de Dieu.

Je me demande notamment si la situation de Dieu est aussi désespérée que le positivisme paraît le croire. M. Littré ne lui conteste pas, sans doute, une majorité honorable. Mais il pense que cette majorité est composée de gens de peu qui croient, pour la plupart, à la réalité de la connaissance, et qui s'abandonnent sans remords à cette pente de leur nature qui les conduit jusqu'à la finalité. Il est vrai qu'au dédain transcendantal ces simples d'esprit opposent le raisonnement de Diderot : « Celui qui doute parce qu'il ne connaît pas bien les raisons de crédibilité n'est qu'un ignorant. » Et même « dans le monde des sages » tous ne pensent pas, ce me semble, qu'il n'y ait plus qu'à dresser l'état mortuaire du bon Dieu et à signer ses passeports pour une autre planète où il irait faire son temps.

Le déisme compte encore parmi ses partisans des hommes considérables. Agassiz, l'ami de Humboldt, écrivait, peu de temps avant

sa mort, qu'il croyait « la science arrivée précisément à ce point où le plan est démontrable ».

« La conformité des moyens avec les fins éclate de plus en plus, disait-il encore. Jusqu'à ce qu'on parvienne à prouver que les forces physiques et la matière peuvent véritablement raisonner, force nous est de considérer toute manifestation de la pensée comme témoignant de l'existence d'un être pensant, auteur de cette pensée; force nous est de regarder toute liaison intelligente et intelligible entre les phénomènes comme une preuve directe de l'existence d'un Dieu qui pense, aussi sûrement que l'homme manifeste la faculté de penser quand il reconnaît cette liaison naturelle des choses. »

C'est dans un discours public que sir W. Thomson, le dernier président de l'Association britannique, s'écriait :

« Les preuves les plus fortes de l'existence d'une volonté intelligente et pleine de bonté abondent autour de nous, et si jamais des doutes métaphysiques ou scientifiques nous les font oublier pendant quelques instants, elles viennent bientôt nous faire sentir leur force inévitable en nous montrant dans toute la nature l'influence d'une volonté libre, et en nous enseignant que tous les êtres vivants dépendent d'un Créateur et d'un maître toujours agissant. »

C'est encore en Angleterre que le professeur Trait, expliquant, d'après Clausius, comment il est impossible que l'état actuel des choses dérive, par une série de transformations continues, d'un état existant antérieurement, terminait son discours par ces mots éloquents : « Ainsi s'introduit dans les sciences physiques l'idée d'une création; ainsi le savant se trouve conduit, par la seule force de ses calculs et de ses expériences, à la conception d'une cause première de tout ce qui existe actuellement. »

On sait que Darwin lui-même reconnaît que l'impulsion initiale a été donnée par un principe intelligent, et Huxley remarque contre Haeckel que le fait d'être un mécanisme est loin d'exclure le fait d'avoir été créé dans un but; ce qui fut, on le sait, l'idée de Descartes.

En Allemagne, dans un discours célèbre, le savant Du Bois Reymond, rappelant cette hypothèse de Laplace, où le savant français suppose une intelligence assez développée pour connaître tous les atomes, et capable par suite de poser la formule universelle du mouvement qui régit à la fois l'atome et le soleil, Du Bois Reymond concluait ainsi :

« Bien que l'esprit humain soit condamné à rester toujours à une immense distance de cette Intelligence, il n'est pourtant séparé d'elle que par degré et de la même manière qu'une certaine ordonnée d'une courbe se distingue d'une autre ordonnée de la même courbe,

considérablement, mais non infiniment plus grande qu'elle. Nous avons quelque chose de commun avec cette Intelligence, car nous pouvons nous en faire une idée. »

Il serait facile de multiplier ces citations, mais celles-ci suffiront à établir que si nous devons, comme l'espèrent les positivistes, assister à l'extinction d'une espèce, celle des métaphysiciens, la philosophie ne sera pas seule à prendre le deuil. Suivons donc les positivistes sur leur terrain. Aussi bien la loi de Darwin nous donne le droit d'examiner, au point de vue social, tous les systèmes qui prétendent à diriger l'évolution intellectuelle de l'humanité. Qui peut d'ailleurs répondre que nous ne verrons pas quelque jour le positivisme remplacer le spiritualisme dans l'enseignement officiel? Tout arrive en république.

LA NOUVELLE CONCEPTION DU MONDE

A un moment quelconque de son histoire, le monde a tous les éléments qui doivent amener son développement. Pourquoi dites-vous qu'il tient ces éléments d'un Dieu, au lieu de dire tout simplement qu'il les a?

Le positivisme se borne à supprimer l'hypothèse d'Anaxagore, qui a séparé la matière du mouvement, par une imprudente abstraction, et, à un commencement surnaturel, il substitue une évolution naturelle.

Le passé est toujours semblable au présent, non dans sa forme, mais dans ses principes constitutifs, et aussi loin que nous remontions dans l'histoire du cosmos, nous rencontrons toujours la matière avec ses propriétés, la matière et les mouvements de la matière. Or le mouvement est une propriété fondamentale de la matière, en quelque état qu'elle se trouve, pondérable ou impondérable.

Pour la science, dans son état actuel, l'histoire du monde semble commencer à l'époque indéterminée où notre soleil s'est enflammé, et elle se terminera à l'époque également indéterminée où le soleil s'éteindra : elle comprend donc une période calculable, enfermée entre deux périodes incalculables. Mais le chaos n'était qu'une distribution différente des mêmes forces et des mêmes masses : le monde actuel existait virtuellement dans la vapeur cosmique. Les planètes, et notamment la terre que nous habitons, ont été successivement projetées de la masse du soleil, sous la forme d'anneaux gazeux, que la rotation a arrondis et que le refroidissement a solidifiés. Tant que la matière rarefiée fut disséminée dans de vastes espaces, les forces physiques agirent seules; mais dès que la con-

centration de la matière le permit, les forces chimiques, jusque-là latentes, apparurent. Plus tard encore, quand les conditions nécessaires au développement des germes et à la formation des tissus furent remplies, la vie passa de la puissance à l'acte. Mais pour la vie, comme pour la chimie, il n'y eut pas apparition d'une loi ou force nouvelle; il n'y eut que la révélation progressive d'une loi latente, mais éternelle; il n'y eut que l'évolution d'une force toujours active, mais dont l'action ne peut toujours aboutir, et qui se métamorphose elle-même, au bout de certaines périodes naturelles, ou lorsque les conditions de son expansion sont remplies.

La matière, en effet, se présente à nous avec des propriétés distinctes : les unes, comme les forces physiques, paraissent trouver toujours les conditions de leur développement; d'autres, comme la vie ou la pensée, ne se manifestent que dans des circonstances déterminées, et restent latentes quand ces conditions font défaut.

La science ne peut nous dire actuellement dans quelles conditions apparut la première cellule, pas plus qu'elle ne peut établir la mécanique des atomes du cerveau. Comment, au milieu de ce perpétuel échange des fluides, qui est comme une vie sourde pour la nature inorganique, l'azote, le carbone, l'hydrogène et l'oxygène ont-ils pu se combiner de façon à produire l'étincelle vitale : comment un mouvement se transforme-t-il en pensée? Nous l'ignorons, nous dit Du Bois Raymond. Huxley ajoute même que l'origine naturelle de la vie ne constitue qu'un « acte de foi philosophique ». Il est cependant probable que la plante a précédé l'animal, puisque la plante peut seule travailler la matière brute du sol, et en extraire les éléments de la vie animale.

Quant à l'inertie, ce n'est qu'une hypothèse de la mécanique; nous n'avons jamais vu de matière sans force, jamais de force en repos. Parfois, sans doute, les forces, dans leur évolution, semblent sommeiller dans l'équilibre; mais leur action est latente, et nous percevons plus tard, sous la forme d'une action violente et instantanée, les fruits d'un lent travail.

Les corps sont composés d'atomes ou monades dynamiques, enchaînées par les liens de la cohésion ou de l'affinité; ces atomes sont séparés par des distances qui sont considérables, relativement à leurs masses, et d'autres atomes, libres et indépendants, les atomes d'éther, circulent incessamment à travers les systèmes d'atomes fixes et immobiles qui constituent les corps. L'éther emplit l'espace qui sépare les étoiles, comme il comble la distance des atomes. Ce qui se voit est fait de choses qui ne se voient pas, et tout corps subit ainsi un travail intérieur qui nous échappe. Il n'est donc pas besoin qu'une cause externe et surnaturelle vienne éveiller les forces et

les sollicite à l'action; elles s'éveillent elles-mêmes du sommeil de l'équilibre, dès que l'heure de leur développement a sonné, c'est-à-dire dès que lesc onditions de leur action sont remplies, et il suffit, pour expliquer le changement, de substituer les actions lentes aux crises violentes, l'évolution d'une force latente à la création d'une force nouvelle.

On le voit, c'est le mécanisme de Descartes, avec cette différence que l'on fait le mouvement éternel, afin d'écarter l'impulsion divine. Hume, reprenant la vieille hypothèse des raisons séminales, avait déjà comparé le monde à une plante qui a une force intérieurement productive : cette force, pour M. Littré, c'est la somme des propriétés de la matière, c'est l'ensemble de ses lois constitutives, et c'est l'évolution de cette force qui détermine les formes éternellement changeantes de l'impérissable matière.

Diderot, avant Comte, a entrevu ce système. « Le philosophe, abandonné à ses conjectures, ne pouvait-il pas soupçonner que l'animalité avait, de toute éternité, ses éléments particuliers épars et confondus dans la masse de la matière ; qu'il est arrivé à ces éléments de se réunir, parce qu'il était possible que cela se fît; que l'embryon, formé de ces éléments, a passé par une infinité d'organisations et de développements ; qu'il a eu, par succession, du mouvement, de la sensation, des idées, de la pensée, de la réflexion, de la conscience, des sentiments, des passions, des signes, des gestes, des sons, des sons articulés, une langue, des lois, des sciences et des arts; qu'il s'est écoulé des millions d'années entre chacun de ces développements; qu'il a peut-être encore d'autres développements à subir et d'autres accroissements à prendre qui nous sont encore inconnus. »

Voilà la théorie. Voyons maintenant quels sont les faits nouveaux sur lesquels s'appuie cette nouvelle conception du monde.

La science a cela de merveilleux que, dès qu'elle énonce une idée neuve, appuyée sur des faits sérieux, l'assentiment universel se produit. M. Littré, qui est un savant, se fait souvent un plaisir de railler les pauvres métaphysiciens, en opposant le soleil de l'immanence au clair de lune transcendantal, la certitude des sciences au probabilisme de la philosophie. Dès que je possède un fait, les systèmes s'évanouissent et toute discussion cesse; vous ne pouvez même plus m'opposer l'autorité d'un Newton ou d'un Pascal, s'ils ont ignoré mon fait, car je vous répondrais que sa connaissance eût modifié leurs idées.

Sans doute la science doit tout d'abord contrôler le fait et ses conditions avant de le reconnaître. Ainsi Flourens a discuté les faits de Darwins et Pasteur, les faits de Pouchet. Mais la métaphysique,

elle, n'a pas de faits, et c'est pour cela qu'on se refuse à en faire une science.

Autrefois l'humanité, dans sa longue enfance, a cru à l'existence de faits métaphysiques, que des recueils spéciaux groupaient sous la rubrique : finalité ou causes finales. Mais ces faits ne sont pas sérieux. Ils reposent sur une induction que rien ne justifie; ils constituent une tendance naturelle de l'esprit humain, connue sous le nom d'anthropomorphisme, tendance à laquelle l'homme s'abandonne, tant que la science n'a pas éclairé son intelligence et conduit son esprit à l'état positif.

Eh bien, pour amener mon esprit à l'état positif, pour me démontrer à moi, simple étudiant de métaphysique, cette nouvelle conception du monde qui va grandir mon intelligence et me faire monter d'un degré dans l'échelle des êtres, le positivisme a dû, n'est-ce pas, s'assurer de faits nouveaux, de faits sérieux, de faits tels, en un mot, que leur connaissance eût changé sur la matière les idées des savants qui ont, dans le passé, défendu l'ancienne conception du monde.

Partout où je puis porter mon regard, nous dit M. Littré, je ne vois que la matière et ses propriétés, que la matière et les mouvements de la matière, ou plutôt que la matière en mouvement.

Mais est-ce qu'il y a une époque où l'on a vu autre chose? Est-ce que, depuis ce jour tant célébré par Aristote où Anaxagore a formulé son abstraction, on ne s'est pas toujours querellé sur le point de savoir si ces propriétés ou attributs étaient de toute éternité inhérents à la substance appelée matière, ou s'ils lui étaient surajoutés à un moment quelconque de son existence par cet organisateur qu'Aristote appelait l'architecte de l'univers?

Voici plus de deux mille ans que l'on se demande si les forces sont internes ou externes : quel est donc le fait nouveau, quelle est l'expérience décisive qui a clos cette vieille discussion? Je le cherche et ne le trouve point. A-t-on réussi à définir la matière ou la force? Non. La science enseigne toujours que la matière n'a pas d'autre propriété que d'être perceptible; la force est toujours ce qui fait qu'un mouvement donne lieu à un autre mouvement.

A-t-on pu établir que la molécule a par elle-même une force active? Non. La physique ne nous montre que des mouvements communiqués, et nulle part nous ne voyons à la matière un mouvement propre.

Est-ce en vertu d'une conviction raisonnée, ou simplement « par un acte de foi » philosophique, que nos savants attribuent une origine naturelle à notre nébuleuse « avec toutes ses puissances? »

En supprimant la force, qualité occulte, ne s'est-on pas empressé

de la remplacer par l'énergie, propriété latente? Le matérialisme le plus éhonté, celui qui repousse les forces, parce qu'il craint de livrer par là un accès aux âmes, le matérialisme le plus ombrageux n'est-il pas condamné à placer l'origine et la fin de tout mouvement dans une substance qui échappe aux sens, qui n'est pas soumise aux lois qui régissent la matière, puisqu'elle n'est soumise ni à la cohésion ni à la pesanteur, dans une substance enfin, qui, comme l'âme et comme Dieu, n'est perceptible que par ses effets[1].

Le grand fait nouveau du dix-neuvième siècle, c'est la conversion de la chaleur en travail mécanique. Les conséquences scientifiques de ce fait, ce sont, d'un côté, la théorie des forces se convertissant quantitativement l'une dans l'autre; de l'autre, le retour de la vieille hypothèse de l'éther ou air subtil. Or M. Littré sait mieux que moi que ce sont là deux hypothèses de l'ancienne métaphysique qui sont en train de passer dans la science positive. Et remarquons, en passant, que cette union de la métaphysique et de la physique que l'on veut rompre aujourd'hui avait pourtant, d'Aristote à Descartes, donné d'assez beaux résultats pour que la physique ne se hâtât pas de suivre le conseil de Machiavel, d'attaquer ceux par lesquels on s'est élevé.

Malebranche, avant Tyndall, avait vu que c'est par la force qui nous vient du soleil que Dieu a animé le monde que nous habitons; le dynamisme de Leibniz avait frayé la route aux théories de Joulle et d'Helmholtz, sur l'unité de la force; et l'éther de Newton est le principe de l'éther, tel que nous l'entendons aujourd'hui. Le mécanisme lui-même ne fait que rajeunir l'hypothèse de Descartes, en la mutilant, parce qu'il en retranche le commencement surnaturel que Descartes affirmait. Et lorsque le positivisme vient couronner l'hypothèse mécanique, par la négation « de la préexistence du plan », est-ce qu'il pense être d'accord avec la majorité des savants actuels?

M. Littré sait trop bien ce que c'est qu'un vrai savant pour se laisser prendre aux pétards qui nous viennent d'Allemagne et pour ignorer que, dans le monde « des grandes intelligences », le positivisme absolu a fait peu de prosélytes. Huxley le lui a dit et a même expliqué à quoi cela tenait, en termes assez durs pour M. Comte.

Pour moi, je me demande en quoi ces deux théories de l'unité des forces, que soutenait Faraday, un parfait chrétien, et de l'action externe de l'éther, substituée à l'action interne de la monade, que défendait Newton, ont pu modifier l'ancienne conception du monde?

Newton n'a jamais vu, comme M. Littré lui-même, que la matière et ses mouvements, la matière et ses propriétés. Cependant, nous dit

[1] L'éther, impondérable par définition.

Tyndall, à la conception de la matière, il a ajouté celle d'une force qui la meut et il a nommé cette force : attraction.

Pourquoi faire une abstraction, quand il était si simple de déclarer qu'il n'y avait là qu'une propriété de la matière, la pesanteur, comme l'avait cru l'humanité pendant des milliers d'années. Pourquoi? Humboldt va vous le dire. « L'homme passe par l'observation, mais il tend à l'explication. Newton a cru découvrir une cause. »

Képler, nous dit encore Humboldt, s'est borné à découvrir les lois naturelles, mais Newton les a interprétées. Or, s'il y a, à la vérité, des groupes nombreux de phénomènes dont nous devons nous contenter de découvrir les lois empiriques, il n'en est pas moins vrai que le but le plus élevé, celui qui a été le plus rarement atteint, c'est la recherche des causes qui relient entre eux les phénomènes. Newton a donc cru découvrir une cause, comme Anaxagore l'avait cru deux mille ans avant lui, quand il conçut le monde comme organisé, et donna le nom d'esprit ou de pensée à la force qui avait présidé à cette organisation. Chez Newton, comme chez Anaxagore, il n'y a qu'une induction métaphysique, une abstraction, si vous préférez ce mot. Mais tout le monde sait quelle lumière cette abstraction newtonienne a projetée sur le mécanisme de l'univers.

Eh bien, Newton n'a jamais supposé que sa cause pût suffire à expliquer l'univers; il n'a jamais admis et il n'admettrait pas davantage aujourd'hui qu'on pût isoler son hypothèse de l'hypothèse d'Anaxagore. Ne refusait-il pas lui-même à son attraction, le pouvoir d'expliquer les mouvements actuels des planètes; il fallait encore qu'un bras divin, un effort externe, eût lancé les planètes sur la tangente de leurs orbites. Pas plus que Clausius ou que Thomson, il n'admettait un commencement naturel. Pour lui, comme pour Balfour Stewart, l'univers possédait plus d'un point de vue, et il y avait des régions qui devaient refuser de livrer leurs trésors aux physiciens les plus audacieux, « armés seulement de kilogrammes, de mètres et de chronomètres... »

Pourquoi Newton, par exemple, voudrait-il, à la suite des positivistes, arracher « à la théologie tout le domaine des théories cosmogoniques », pourquoi disputerait-il à la métaphysique les régions de l'origine et de la fin, si la science le menait à ce point où elle mène les savants contemporains, c'est-à-dire à une impossibilité absolue de spéculer sur ce qui est incalculable? Même en supposant, ce qu'il repoussait énergiquement, la gravité innée, il ne trouvait pas dans sa loi, dans sa cause, l'explication du monde.

Mais la science actuelle, me dira M. Littré, a dépassé le point de vue de Newton. Non seulement nous expliquons le lancement des planètes sur la tangente de leurs orbites par la projection d'anneaux

gazeux qui se séparent du soleil, mais nous expliquons par la simple condensation de la matière cosmique de notre nébuleuse la formation et l'inflammation de notre soleil.

Voilà un fait nouveau, il n'y a plus de place pour l'effort externe, pour l'intervention surnaturelle. Eh bien, non, il n'y a pas là un fait nouveau, il n'y a que le déplacement du fait que Newton a connu. Cette place de l'effort externe, elle est aujourd'hui à l'origine du mouvement de rotation de notre nébuleuse, et quand vous transporteriez l'explication de cette rotation primordiale dans l'action de ce centre inconnu qui attire notre monde solaire vers la constellation d'Hercule, vous n'auriez pas résolu, mais reculé le problème de l'origine du mouvement.

Ce n'est pas à un savant, comme M. Littré, que l'on peut apprenpre combien il est difficile en physique d'expliquer le mouvement initial par des forces intérieures qui seront toujours des forces centrales. Mais nous pouvons pousser l'analyse plus loin, en y mêlant un peu de métaphysique.

Demandons, par exemple, à M. Littré, sur quoi il s'appuie pour nous dire que la force est une propriété inséparable de la matière. Il y a dans l'énoncé de cette loi un caractère de nécessité qui me frappe. Que répondra M. Littré à un philosophe comme Mill, qui lui dira que, aux confins des mondes, la matière est peut-être soustraite aux lois de la gravitation, idée qui a sans doute été entrevue par 'Inde, quand ses métaphysiciens ont fait supporter le monde par la ortue? Que répondra-t-il, même à un savant comme Helmholtz, qui lui dira que le milieu qui transmet les vibrations lumineuses se heurte peut-être à des limites contre lesquelles ses ondulations se réfléchissent et rebroussent chemin, au lieu d'accomplir leur voyage éternel à l'infini ?

L'affirmation que la force est et reste une propriété inséparable de la matière, au delà des bornes de l'observation humaine, dans le temps comme dans l'espace, n'est donc qu'une simple hypothèse qui contient des prémisses scientifiques et des conclusions métaphysiques, car la loi de l'association inséparable, dont nous reparlerons bientôt, n'est pas la loi de l'univers, mais une loi de l'esprit humain. Mais revenons à la physique.

La règle posée par M. Littré est excellente, les hypothèses positives sont bien celles qui résultent de faits expérimentaux. Mais quel est le fait expérimental qui a révélé l'état de la matière chastique à M. Comte, qui n'a d'ailleurs, comme Newton, connu que la matière déjà organisée, et pourquoi renoncer à cette tentative d'explication, à cette brillante hypothèse de l'organisation, si aucun fait nouveau ne l'attaque? Est-ce que l'homme n'éprouve plus aujourd'hui « ce

pressentiment de l'ordre et des lois qui naît, à notre insu, au simple contact de la nature [1]? » Est-ce que l'état d'esprit d'où a jailli l'induction d'Anaxagore ne se reproduit plus? Au contraire, le positivisme reconnaît que tout homme est dans cet état d'esprit, au début de sa formation intellectuelle. Mais alors, expliquez-moi pourquoi je dois modifier mes idées, mon instinct, car la finalité est un instinct? Pourquoi ai-je tort de vous dire avec Spencer : « Il ne suffit pas, pour expliquer le monde, de l'indestructibilité de la matière et de la persistance de la force? » Pourquoi n'ai-je plus le droit, comme Bacon, Kant et Newton, de consacrer à Dieu les causes finales, ces vierges, infécondes tant qu'on les enferme dans le monde des sciences physiques? Pourquoi n'ai-je plus le droit de voir une cause dans une loi? Pourquoi cette analogie du principe vital et des lois organiques de l'univers, qui faisait dire à Aristote que celui qui la conçut le premier parut seul jouir de sa raison au prix des divagations de ses devanciers, pourquoi cette analogie devient-elle une induction illégitime? Ici et là la matière change et se renouvelle incessamment, tandis que la loi, comme la forme, reste immobile; de là, cette pensée instinctive d'une force organisatrice dirigeant l'évolution cosmique, comme la force vitale dirige l'évolution organique.

Newton, qui voyait que les centres, simples points mathématiques, n'ont pas de vraies forces dans le sens physique du mot, ne retournerait-il pas cette remarque contre vos propriétés de la matière? Ce qui est susceptible de plus et de moins, ce qui varie enfin, ne peut être compris dans l'essence, disait Fénelon. Comment expliquez-vous le déplacement des centres de gravité et ce mystère de la communicabilité du mouvement, qui empêchait Newton de se rallier au mécanisme de Descartes?

M. Littré reconnaît, d'ailleurs, que l'éther n'explique pas ce mystère; et, de fait, comment nier l'inertie, quand la science actuelle, pour expliquer le changement d'état des monades dynamiques, est obligée d'avoir recours à une substance qui est matérielle sans être soumise aux lois connues de la matière [2]!

Mais ne nous arrêtons pas à l'hypothèse de la force, puisqu'on nous dénie sa légitimité. Admettons que Newton s'est trompé comme Anaxagore; qu'ils ont été tous deux victimes d'un instinct anthropomorphe, qui leur a fait voir dans la nature ce qui n'est que dans l'esprit de l'homme. Admettons même que nous autres, qui métaphysiquons, nous obéissons à l'instinct en anthropomorphisant le

[1] Humboldt.
[2] L'éther, impondérable par définition.

dehors, tandis que les habitués du scalpel et de la cornue, en matérialisant le dedans, obéissent à la raison. Admettons enfin que le positiviste a le droit de réduire tous les phénomènes de la nature à des mouvements causés par des forces motrices constantes, qui ne dépendent que de rapports de position dans l'espace. Eh bien, là encore mon invincible instinct vous suivra et vous dira que toutes ces combinaisons d'atomes supposent un plan, une pensée ; et je placerai la pensée dans l'atome, ce qui sera absurde, j'en conviens, mais pas plus que de mettre les lois à la fin sans les mettre au commencement. Ne restât-il qu'un seul argument au théisme, cela lui suffirait dans ma pensée, si cet argument s'appuyait sur la finalité.

Je ne veux pas dire ici que l'argument des causes finales n'est pas contesté, mais je veux dire qu'il n'est pas contestable humainement parlant, c'est-à-dire que ceux qui l'attaquent, en combattant, au nom d'une raison dont les données sont incertaines, un instinct dérivé de mon organisme, méconnaissent gravement la constitution de l'esprit humain.

Les choses se passent-elles depuis le commencement du monde comme s'il y avait un plan ? Cela a de tout temps été nié par les uns, affirmé par les autres, et on a présenté l'argument sous des formes plus ou moins précises. L'oiseau a-t-il des ailes pour voler, ou vole-t-il parce qu'il a des ailes ? L'homme a-t-il des mains parce qu'il est le plus sage des animaux, ou est-il le plus sage des animaux parce qu'il a des mains?

Kant, qui trouvait qu'on abusait de la finalité, demanda un jour si la neige ne serait pas faite pour aller en traîneaux, et le nez pour porter des lunettes ; à quoi Fichte répondait : L'homme cherche-t-il la nourriture parce qu'il a faim, ou a-t-il faim parce qu'il cherche la nourriture ? Aujourd'hui la science est du côté de Kant, et nous dit que la conformité au but est créée par l'esprit réfléchissant qui admire par conséquent un miracle qu'il a créé lui-même, puisqu'il n'y a ordre que là où la loi est trouvée.

La finalité, dit-on encore, est une propriété de la matière organisée, et l'homme a un penchant à anthropomorphiser la nature en lui prêtant ses propres modes d'agir : comme un véritable Narcisse, qui se mire partout, il veut que le monde entier reflète ses couleurs.

M. Littré, qui considère la doctrine des causes finales comme définitivement ruinée, nous dit que, de propriétés et de mouvements, conclure à une volonté, c'est une conclusion où aucun lien ne se montre entre la prémisse et la conséquence. Ce n'était pas l'avis de Diderot : « Ce n'est pas de la main du métaphysicien, nous dit-il, que sont partis les grands coups que l'athéisme a reçus. Les méditations sublimes de Descartes et de Malebranche étaient moins

propres à ébranler le matérialisme qu'une observation de Malpighi. Si cette dangereuse hypothèse chancelle de nos jours, c'est à la physique expérimentale que l'honneur en est dû. Ce n'est que dans les ouvrages des Newton, etc., qu'on a trouvé ces preuves satisfaisantes de l'existence d'un être souverainement intelligent. Grâce aux travaux de ces grands hommes, le monde n'est plus un dieu, c'est une machine qui a ses cordes, ses poulies, ses ressorts et ses poids. »

Depuis Diderot, Pasteur a confirmé Malpighi[1], et la physique actuelle a bien grandi Newton. Pourtant la querelle dure toujours, et les partisans de la finalité continuent à traiter leurs adversaires d'aveugles qui ne voient pas Dieu dans ses œuvres, tandis que ceux-ci répondent tout tranquillement qu'il y a des philosophes qui comptent et d'autres qui ne comptent pas.

Newton, qui était partisan des causes finales en théodicée, disait qu'à la limite des causes physiques il trouvait la trace de l'action de Dieu. M. Littré répond qu'il n'y a pas de limite aux causes physiques. « Il y a une science de l'univers et de ses lois, mais cette science ne doit pas parler de la cause de l'univers, car aucun fait n'a révélé cette cause. »

M. Mill, qui, sur ce point comme sur plusieurs autres, va moins loin que M. Littré, pense que l'esprit positif n'exclut pas le surnaturel au début et à la fin. Mais M. Littré repousse cette réserve. Ce sont là pour lui des questions que l'on ne peut se poser, parce que les mots commencement et fin ne correspondent qu'à des idées subjectives, propres à l'esprit de l'homme. Le fini est partout le résultat de notre organisme. Les choses n'ont pas commencé : c'est l'homme qui a commencé d'observer, non la nature qui a commencé d'être. Les choses ne doivent pas finir : c'est l'homme qui n'a qu'un jour pour contempler leur action et disparaître. L'homme, en vertu de sa nature, analyse, abstrait et groupe : il voit des faits et des séries de faits, et il divise en attribut et en substance, en cause et en effet, en matière et en force ce qui, dans la nature, ne constitue qu'un système de faits. Mais les groupes ne vivent que dans son esprit : ce sont de simples êtres de raison, des entités scolastiques. L'œil humain est un compas plus ou moins ouvert qui prend plus ou moins sur le cercle de l'être. Herschell voit plus loin que Newton, et la question d'origine recule. En fait, l'origine est supposée comme l'état chaotique était supposé, et si je crois que la matière a toujours été organisée, la question d'origine disparaît.

Tous ces arguments, on le voit, n'attaquent pas la finalité, mais

[1] Tyndall, *les Microbes organisés*.

seulement la croyance à la finalité, celle-ci restant toujours improuvable comme elle est inattaquable. Il n'y a qu'une hypothèse nouvelle substituée à l'ancienne hypothèse, une induction substituée à une autre induction, ou, comme dit M. Littré, un état d'esprit substitué à un autre état d'esprit. Nous pouvons donc opposer à M. Littré l'objection d'Agassiz à Darwin : « Je cherche les faits nouveaux qui appuient vos théories et je ne trouve qu'une interprétation nouvelle des faits anciens. »

Jusqu'à l'avènement de M. Comte, on se bornait à constater cette divergence de vues. « Chaque esprit a son télescope, disait Diderot : c'est un colosse à mes yeux que cette objection qui disparaît aux vôtres, vous trouvez légère une raison qui m'écrase. » L'idée originale de M. Comte, c'est d'avoir affirmé que ceux qui ne partagent pas sa manière de voir sont encore dans l'enfance intellectuelle, et qu'avec un développement plus complet ils arriveront forcément au positivisme.

Supposons-nous placés, M. Littré et moi, en face d'une série de faits, nous les grouperons tous deux sous le nom de loi, mais là s'arrêtera l'analogie. Pour M. Littré, ces lois n'auront pas de réalité objective, elles ne se rapporteront qu'à un état interne de l'observateur. En face du problème de l'œil, moi qui crois que les lois de l'optique ont précédé la vision, je trouve dans l'organisation de cette merveilleuse machine la trace d'un plan préconçu et je déclare qu'il y a préméditation. M. Littré, qui sait qu'il n'y a ordre que là où la loi est trouvée, déclare que l'œil s'est fait tout seul, qu'il n'y a là qu'une propriété de la matière vivante, propriété de tissu, sans doute, résultat de longs tâtonnements, mais propriété innée. L'atome a par nature cette puissance merveilleuse que, selon la place qu'il occupera dans la trame organique ou dans la trame inorganique, il sera l'acteur des drames les plus divers. Il sentira dans le nerf, il pensera dans le cerveau ; il agira enfin comme s'il connaissait non pas seulement les mathématiques, mais aussi la chimie et la biologie.

Je vous arrête ici, dit M. Littré, l'atome agit d'après sa nature ; et c'est vous qui, d'après son mode d'action, avez composé la chimie et la biologie, comme vous avez composé les lois de la vision d'après l'œil. Oui, mais si, par hasard, j'avais formé la science d'après la nature, est-ce que les complications de la science ne prouveraient pas les complications des choses ? Est-ce que, si je percevais l'objet, je ne percevrais pas l'ordre ? Sans doute, me dit le positivisme ; mais vous ne percevez pas l'objet, qui n'est qu'un noumène, et voilà pourquoi l'ordre n'est que dans votre esprit. Ce n'est pas le fait d'avoir organisé le monde qui prouve l'intelligence, c'est le fait de l'avoir expliqué ; et Diderot s'est trompé en admirant un Dieu, là où

il ne devait admirer que Newton. Nous reviendrons sur cette question, mais je voudrais d'abord examiner si cette finalité que le positivisme condamne, il la bannit absolument de la science.

Il y a peu d'années que Boucher de Perthes trouvait des pierres taillées dans un terrain qui jusqu'à ce moment passait pour improductif de fossiles ; ce simple fait a révolutionné la science, et, partout, de la finalité des pierres on a conclu à l'existence de l'homme.

Que dans quelques années un télescope puissant me permette de voir Mars à la distance où nous voyons actuellement la Lune, ne suffira-t-il pas à nos astronomes de la régularité de quelques traces pour conclure que la planète est ou a été habitée? Sans aucun doute.

Il n'y a donc que là où la pensée résulte de la nature propre des choses que le positivisme repousse la finalité. Ainsi le dosage en chimie, la cristallisation et l'aimantation en physique n'impliquent ni le nombre ni la proportion qui seraient la pensée : l'organisation de l'œil et le simple aspect d'une roche basaltique avec ses prismes à sections régulières ne prouvent pas la préexistence d'un géomètre.

Ce n'était pas là l'avis de Diderot. « Pourquoi accordez-vous la pensée à l'être parlant, qui peut n'être qu'un perroquet, et la refusez-vous à la fourmi? disait-il. C'est sur le fil des idées, la liaison des propositions, le raisonnement que vous jugez qu'un être pense : mais si l'aile d'un papillon m'offre des traces mille fois plus distinctes d'une intelligence que vous n'avez d'indices que votre semblable est doué de la faculté de penser... »

C'est ce même Diderot qui niait en se jouant que l'*Iliade* eût été composée par un être pensant. Prenez, disait-il, le nombre de caractères qui sont nécessaires pour transcrire l'*Iliade* en entier et jetez ces caractères en l'air, il arrivera forcément un moment où la combinaison de l'*Iliade* sortira. Eh bien, pour le monde la combinaison de l'*Iliade* est sortie. Donnez-moi le nombre des atomes qui composent le cosmos, laissez-moi un temps infini pour agiter mes dés dans le cornet et je ferai forcément jaillir la combinaison actuelle. L'opération vous paraît compliquée, parce que vous ne savez pas l'algèbre. Mettez des x et des y à la place de ces chiffres et cela ira tout seul.

Ce raisonnement fait sourire quand il s'agit de l'*Iliade*. Pourquoi? Parce que j'ai sous la main l'auteur, un Grec. Il fait sourire pour l'os diluvien et les pierres tertiaires. Pourquoi? Parce que nous avons sous la main l'homme préhistorique. Et si nous voulions l'appliquer, lorsqu'il s'agirait d'examiner les traces de pensée que nous découvririons sur la planète Mars, on nous dirait certainement que la planète peut sans difficulté être reconnue habitable, puisque nous savons déjà qu'il y a de l'eau.

Mais, lorsqu'il s'agit de la cause du monde, on repousse l'induction. La cause du monde n'est pas, me dit-on, un agent naturel, et la finalité n'est légitime qu'à la condition de me laisser vérifier ses résultats.

De simples entailles sur un os révolutionneront la science des fossiles, et ce fait que les abeilles résolvent un problème de mathématiques transcendantes ne peut établir qu'elles tiennent cette habitude héréditaire d'un être qui connaît les mathématiques.

Strauss avait dit : « Un fait cesse d'être historique, malgré les affirmations dont il est entouré, quand il y a incompatibilité entre ce fait et les lois connues et universelles. Le miracle, en un mot, porte sa réfutation avec lui et ne se discute pas. »

M. Littré, après M. Comte, a remarqué « les résultats merveilleux » que cette loi de l'exclusion du supernaturalisme a produits en histoire, et c'est pour cette raison, nous dit-il, qu'il la transporte dans l'histoire du cosmos.

« Avant tout examen du fait, je le repousse et déclare l'induction fausse s'il s'agit d'un fait de finalité aboutissant à une cause extra-naturelle. Conclure à la présence de l'homme, fait naturel, je l'admets. Conclure à la présence d'un Dieu, fait surnaturel, je m'y refuse et je déclare l'induction illégitime. L'induction pourra atteindre des objets qui seront, par leur position dans l'espace et dans le temps hors de l'expérience, tels que le centre du monde sidéral ou la planète de M. Leverrier, mais elle ne peut atteindre des objets qui sont par leur nature en dehors de l'expérience. On ne discute pas, on pose *a priori* l'impossibilité de conclure à l'existence d'un fait, quand nous ne pouvons concevoir les conditions de la possibilité de ce fait. »

M. Mill a ici encore réfuté M. Littré, et il démontre en fort bons termes que l'inconcevabilité n'est qu'un état subjectif, tenant à l'état intellectuel de l'individu ou de l'humanité et variant selon les époques; et avant Mill, M. de Rémusat avait observé qu'inaccessible aux sens n'est pas synonyme de néant. Et de fait, comment peut-on soutenir que l'esprit de l'homme est la mesure de la possibilité de l'être, quand ses sens, qui sont pour les positivistes le moyen de sa connaissance, n'embrassent qu'un petit coin de l'espace et du temps? Pourquoi, demandait Humboldt, notre perception épuiserait-elle le champ des phénomènes perceptibles?

Personne, d'ailleurs, ne propose à M. Littré d'introduire le surnaturel dans l'histoire du cosmos, et je pense, comme lui, que toute science suppose que les phénomènes qu'elle étudie sont soustraits à des volontés arbitraires quelconques, et obéissent uniquement à des conditions d'existence que nous nommons des lois. Mais pour-

quoi la notion de loi serait-elle incompatible avec l'idée d'une volonté constante et pourquoi la volonté impliquerait-elle le caprice?

Je pense, d'ailleurs, avec M. Mill, que les questions d'origine et de fin sont en dehors de la science. Spencer nous dit que la religion diffère de toutes les autres croyances en ce qu'elle prend pour objet ce qui dépasse la sphère de l'expérience. Eh bien, je crois que, par définition, la métaphysique partage ce domaine des causes et des essences avec la religion.

Je crois qu'il y a dans l'homme un instinct qui le pousse à voir dans la nature une œuvre et à croire, par suite, à un ouvrier; un instinct qui le pousse à croire à l'ordre et à croire en même temps que ce n'est pas lui qui crée l'ordre.

La méthode expérimentale a deux termes, deux éléments; elle forme un groupe vivant : le fait et son induction. Pour moi, l'un est aussi légitime que l'autre; et pourvu que l'induction soit réelle, spontanée, nécessaire, je l'accepte comme j'accepte le fait lui-même. Or M. Littré ne nie pas que l'induction soit réelle et spontanée. Au début de l'expérience, avant l'intervention de la réflexion, il commence, tout comme je le ferais moi-même, par agir comme un philosophe qui ne compte pas, et il s'écrie avec Fichte : « Ce n'est pas la matière isolée qui pense ni qui pousse. C'est postérieurement à l'expérience et lorsqu'il en arrive à contrôler l'induction, qu'en vertu d'un raisonnement que nous allons examiner, il se croit forcé d'abandonner la conclusion de finalité qui s'était imposée à lui, de même qu'il abandonne la perception de l'objet pour s'enfermer dans l'idéalisme quand il analyse le mécanisme de la connaissance. Mais dans le principe, en face de l'œil humain et en face de mille autres merveilles que le beau livre de M. Janet sur les causes finales énumère, M. Littré s'écriait tout comme moi : Voilà un petit ouvrage dont la cause doit avoir beaucoup d'esprit.

Vicomte DE FOUCAULT.

La suite prochainement.

LES POÈMES CHEVALERESQUES[1]

On a lu dans plus d'une histoire de France qu'avant la bataille d'Hastings, Taillefer chantait la *Chanson de Roland*. On a lu aussi dans ces mêmes histoires la repartie, fort douteuse, de ce guerrier bourru qui chantait encore le même héros, mais non sans doute, dans l'œuvre primitive, et qui, au roi Jean disant : « Il n'y a plus de Roland ! » répliqua : « Parce qu'il n'y a plus de Charlemagne. »

Qu'était devenue cette production restée longtemps célèbre? où retrouver cette fameuse chanson? Voilà ce qu'on se demandait à la fin du siècle dernier et même au commencement de celui-ci. En 1777, un recueil, alors fort estimé, fort lu, la *Bibliothèque des romans*, consacrait tout un volume à la vie fabuleuse de Roland. Pour l'écrire, on avait mis à contribution les Italiens surtout; quant à l'antique poème, on renonçait à le découvrir. Ce qui consolait un peu de sa disparition, c'est que le comte de Tressan avait remplacé la chanson perdue par quelques mauvais couplets. Ils devaient, selon lui, être à peu près ce que « nos soldats chantaient en allant au combat, il y a sept ou huit cents ans ».

On le voit, on ne se doutait guère alors de ce qu'était la vraie *Chanson de Roland*. On pensait qu'il ne s'agissait que d'une douzaine de couplets. On eût été fort surpris d'apprendre qu'elle se composait de plus de quatre mille vers, et enfin que cette prétendue chanson était un de ces poèmes connus sous le nom de chanson de geste. — Du pluriel neutre *gesta*, la basse latinité fit un mot féminin et lui donna un singulier. Le français prit ce mot et le traduisit par geste. La geste, définie par Ducange, *historia de rebus gestis*, est à peu près synonyme de chronique, et souvent ce mot est employé sans être précédé de celui de chanson. Plus tard, geste put

[1] *Les Épopées françaises, études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale*, par Léon Gautier, seconde édition. *La Chanson de Roland*, par le même. — *De la poesia heroica-popular castellana*, par don Manuel Milà y Fontanals. — *Le Fonti dell'Orlando furioso*, par Pio Rajna. — *Il Propugnatore*, *la Romania*.

signifier aussi tout un groupe de personnages épiques unis par les liens du sang, toute une famille héroïque.

Cette petite dissertation sur un mot qui reviendra souvent dans ces pages, n'était peut-être pas inutile ; car la connaissance des littératures romanes n'est pas encore assez répandue pour qu'il soit oiseux de s'arrêter à certains détails. Cette étude pourtant a fait rapidement des progrès énormes. Ils sont tels, que, mettant la main à ce qu'il pensait devoir être simplement une seconde édition d'un livre publié depuis peu, M. Gautier a dû, pour tenir compte de découvertes récentes, le remanier d'une façon si complète, que c'est presque un ouvrage nouveau dont nous allons parler. Nous le ferons, sans nous astreindre à suivre exactement l'ordonnance du livre de M. Gautier, et sans nous interdire de mêler à ses recherches celles d'autres écrivains qui, tels que M. Milà y Fontanals en Espagne, M. Rajna en Italie, se sont occupés de sujets analogues. Nous voudrions mettre nos lecteurs au courant des opinions récemment émises sur une des branches les plus fécondes de la littérature du moyen âge.

Il y a deux sortes d'épopées. L'épopée primitive, spontanée, d'origine non individuelle, mais nationale, appartenant aux peuples jeunes, qui, comme le remarque M. Gautier, n'ont pas encore su distinguer leur histoire de leur mythologie, c'est l'*Iliade*, c'est l'*Odyssée*, c'est le *poème du Cid*, ce sont aussi nos chansons de geste antiques. Composée à l'imitation de cette poésie épique originale, vient ensuite l'épopée écrite dans des temps de critique, de grande civilisation, *les Lusiades*, *la Henriade*, l'*Énéide*, qui en est le type le plus parfait.

Pour que l'épopée nationale se produise, des conditions sont nécessaires qui ne se présentent pas fréquemment. Il lui faut des temps primitifs, un peuple possédant déjà une sorte d'unité, le sentiment religieux, des faits extraordinaires, glorieux ou douloureux, des héros personnifiant leur époque. En France, ces conditions ne se trouvèrent réunies qu'au règne de Charlemagne. Avant lui, il y avait eu des éléments épiques, mais éparpillés ; Charlemagne devint un centre héroïque. Aux générations qui le suivirent il apparut, sinon agrandi, du moins idéalisé par les traditions. La poésie le prit, le transforma ; elle fit de l'empereur tudesque un vrai roi de la *douce France*, elle en fit ce personnage, dont M. de Bornier a, dans une belle œuvre, si bien reproduit l'aspect légendaire.

Charlemagne, on le sait, avait ordonné de rassembler les vieux chants germaniques. Ce sont ces chants, c'est du moins l'esprit qui les inspira, dont M. Gautier reconnaît la trace dans nos chansons de geste. A ce sujet, un illustre écrivain espagnol que nous avons déjà

nommé, que nous citerons encore souvent, M. Milà y Fontanals, tout en déclarant qu'il reconnaît à l'épopée française un fond germanique, regrette que M. Gautier n'ait pas cherché à expliquer comment les chants tudesques n'ont pas laissé plus de trace dans les poèmes français. Il ajoute : « Il y a encore un autre point obscur. Les poèmes français peignent deux types féminins, celui de l'épouse soumise, résignée, bonne conseillère, et celui de la femme aveugle et violemment passionnée. Le premier peut être considéré comme germanique bien qu'épuré et élevé par la loi chrétienne. Le second est indubitablement barbare, mais en réalité est-il germanique ? Peut-être son emploi fréquent dans tant de chansons de geste est-il un de ces lieux communs qui ne tardèrent pas à envahir le champ de l'épopée, et son prototype fut-il celui de la princesse sarrasine, qui brave tout pour l'amour que lui inspire un prisonnier chrétien. » (*La Academia*, t. III, p. 222.)

Sans contester l'origine que d'éminents critiques attribuent à nos gestes, on peut se demander, ce nous semble, si les Arabes n'eurent pas aussi quelque part à la formation de l'esprit chevaleresque. Ils possèdent des œuvres antérieures à nos plus anciens poèmes, et dans lesquelles se retrouve une inspiration souvent identique à la leur. Tel est, entre autres, le *livre d'Antar*. De même que le Cid a ses bonnes épées Tison et Colada, que Roland a Durandal, Charlemagne, Joyeuse, Antar a son glaive redouté Dhamy. Ainsi que le Campeador a son cheval Babieca, que Renaud a son fameux Bayard, Antar a son coursier Abjer. Que l'on change les noms, que l'on modifie des détails de mœurs, et du *livre d'Antar*, comme le remarquait M. Delécluze, on fera un vrai roman de chevalerie, dont les épisodes se confondront dans la mémoire avec les aventures des douze pairs et des compagnons du roi Artus. Mais, reconnaissons-le, ces ressemblances existent moins avec les anciennes gestes qu'avec les romans qui leur ont succédé. Il serait difficile de ne pas en tenir compte lorsqu'on arrive aux livres de ce genre, et puisqu'il y a eu dans nos fabliaux une incontestable infiltration de contes orientaux, on pourra découvrir qu'une action identique a été exercée à l'égard de nos poèmes.

M. Gautier pense que ceux-ci purent naître de petites compositions lyrico-épiques, connues sous le nom de cantilènes, et qui furent une transition entre les chants allemands et les chants français. On connaît encore des fragments de l'une de ces cantilènes, écrite en latin, et dans laquelle des vers, relatifs à Clotaire II, se mêlent à un épisode de la vie de saint Faron. Peut-être M. Gautier accorde-t-il trop d'importance à ces cantilènes, mais, reconnaissons-le, il a modifié sans aucune obstination ses premières idées. Elles se rapprochaient de

l'opinion émise jadis sur l'*Iliade* et sur l'*Odyssée*, que Perrault considérait comme une agrégation de chants de courte haleine. Aujourd'hui, M. Gautier va beaucoup moins loin et accepte cette conclusion : « Les chansons de geste remplacèrent les cantilènes et développèrent les germes d'épopées que celles-ci pouvaient contenir. »

C'est une trentaine d'années après la mort de Charlemagne, que la langue française apparaît pour la première fois, dans le serment prêté en 842 par Louis le Germanique. Elle fit de tels progrès que, au siècle suivant, quand Rollon, jurant fidélité à Charles le Simple, commença par la formule *By Gott* (au nom de Dieu), tous les seigneurs présents éclatèrent de rire (Brachet, *Grammaire historique*, p. 30). Le plus ancien texte littéraire que nous offre notre langue est la *Cantilène de sainte Eulalie*, écrite, vers la fin du neuvième siècle, par Hurbard, moine bénédictin. Il est probable que l'idiome, encore bien près du latin, dans lequel cette pièce fut composée, servit aussi dès lors à célébrer des guerriers illustres ; mais quant à des chansons de geste proprement dites, on n'en découvre point de trace avant le onzième siècle.

Des érudits, aujourd'hui en bien petit nombre, ont pensé qu'elles purent naître des chroniques. Ce fut ce qui eut lieu à une époque peu reculée pour beaucoup de romances espagnoles, mais il est bien certain que la chronique attribuée à Turpin, par exemple, loin d'inspirer nos vieux poètes, dérive au contraire de chants antérieurs. De même, bien des pages de deux anciens monuments de la littérature castillane, le *Cronica general* et *La gran conquista de Ultramar*, ne sont que des emprunts à d'antiques *cantares*. Du reste, si la *Chronique de Turpin* a été souvent alimentée par de vieux poèmes, nos épopées de la seconde époque ont, jusqu'à un certain point, subi son influence. Il était d'usage de s'appuyer sur quelques doctes personnages, de déclarer qu'on avait trouvé son sujet dans un manuscrit latin. Turpin fut alors une autorité souvent invoquée. Au seizième siècle encore, l'Arioste s'amusait à citer l'archevêque de Reims, et, sans aucun motif, le rendait responsable de la graveleuse histoire de Joconde :

Mettendolo Turpino, anch'io l'ho messo.

A peu près de même, Cervantes s'autorisait d'un savant Arabe imaginaire : « *Citi Hamete Benengeli raconte...* »

La plus ancienne chanson de geste connue est celle-là même que nous avons rappelée au commencement de cet article, mais le texte qui nous en est parvenu n'est pas, nous l'avons déjà dit, celui que

Taillefer chantait à la bataille d'Hastings. — Le 15 août 778, Charlemagne, revenant d'une expédition en Espagne, traversait les Pyrénées à la tête de son armée. Lorsque l'arrière-garde s'engagea dans la vallée de Roncevaux, les Gascons fondirent sur les Français dont ils firent un grand massacre : « Eginhard, maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Roland, préfet des Marches de Bretagne, périrent dans ce combat, ainsi qu'un grand nombre d'autres. » Voilà tout ce qu'un contemporain, Eginhard, dit de ce combat désastreux, et tout ce que l'on sait sur ce Roland que la poésie devait venger de l'oubli de l'histoire. Quel fut ce personnage tant célébré? Avait-il son type dans quelque tradition scandinave apportée par les Normands? La légende qui courait sur ce héros primitif s'était-elle, plus tard, jointe à des souvenirs carlovingiens? Faut-il penser, au contraire, que le guerrier nommé si laconiquement par Eginhard fut, en effet, un homme fameux et digne d'inspirer les chants populaires? Est-ce par la crainte d'affliger Charlemagne en insistant sur une déroute dont la mémoire devait lui être pénible, que le chroniqueur a raconté cette défaite si brièvement? Il y a une hypothèse inventée par un Allemand et qu'on n'admettra pas, c'est que, dans le combat de Roncevaux et la mort de Roland, il faut chercher des mythes symbolisant la lutte du jour et de la nuit, ou de l'été et de l'hiver.

Il semble vraiment difficile de ne pas croire qu'un personnage réel, illustre, n'a pas été le point de départ de tant de légendes, quand on songe combien ce personnage a préoccupé tout le moyen âge, non seulement en France, mais partout. A combien de lieux son souvenir ne s'est-il pas singulièrement attaché! Sur les bords du Rhin, on vous montre le Rolandseck, et l'on vous raconte une tradition dont le prétendu neveu de Charlemagne est le héros. A Pavie, on voit dans la cathédrale une espèce d'aviron qu'on dit être la lance du guerrier. A la porte de la cathédrale de Vérone, deux statues représentent, l'une Roland, l'autre son cousin Olivier. Les mêmes personnages figurent dans l'église des Apôtres, à Florence. En Sicile, ils ont donné leurs noms à deux montagnes. Près de Suse, on vous fait remarquer une effigie du paladin et une pierre fendue d'un coup de sa terrible Durandal. A Spello, il a laissé un souvenir qui ne serait pas indigne de Gargantua, et qu'il serait difficile d'indiquer ici. A Gaëte, une tour porte le nom de Roland, qui a été donné aussi à l'énorme cloche du beffroi de Gand et, pendant un certain temps, à la mer de Gascogne. A Rome, Durandal a été la marraine d'une rue. Les Turcs se vantaient de posséder cette épée qu'on se flattait également de conserver à Blaye. Inutile de rappeler et le pas de Roland et la brèche de Roland et les

grottes, les rochers auxquels on a mêlé son souvenir. La poésie érudite, de même que la poésie populaire, a partout perpétué cette mémoire que, de leur côté, transmettaient aussi tant de curieuses traditions.

La *Chanson de Roland* dut certainement beaucoup contribuer à répandre cette renommée si grande, mais la donnée historique relative à Roncevaux s'y trouve altérée. Aux Gascons, elle substitua les Sarrasins, ces ennemis du nom chrétien; enfin, dans l'antique poème, la défaite des Français est l'œuvre d'un traître. Dante n'a pas oublié Ganelon dans le XXIIe chant de l'*Enfer;* et le chant XVIIIe du *Paradis* contient une allusion à la déroute de Roncevaux.

Grâce à de nombreuses et récentes publications, la *Chanson de Roland* est trop connue pour que le lecteur puisse désirer en trouver ici une analyse[1]; mais, peut-être, ne rencontrera-t-il pas sans intérêt quelques lignes d'appréciation générale empruntées à un critique ordinairement peu favorable à notre ancienne littérature : « Si, dit M. D. Nisard, vous lisez ce poème avec l'esprit tout seul, la comparaison de ses beautés en germe avec les beautés épanouies des grands siècles littéraires vous gâtera cette lecture et vous ôtera l'envie d'aller jusqu'au bout. Il faut lire la *Chanson de Roland* avec le cœur... De tous les épisodes du poème, le plus pathétique est la mort de Roland. Il faut prendre son parti des longueurs du récit, de l'invraisemblance des faits d'armes du héros, de cette épée qui fait dans les rangs ennemis plus de morts que n'en ferait aujourd'hui une batterie d'artillerie; il faut consentir à se représenter Roland comme une sorte d'Hercule chrétien. Après quoi laissez-vous aller aux impressions de grandeur morale, de naïveté, de foi, de patriotisme qu'on reçoit de cette admirable scène. » (*Précis de l'histoire de la littérature française*, p. 36.)

De nombreux poèmes se groupent autour de la *Chanson de Roland*, et ont entre eux et avec elle de notables ressemblances. Le rhythme est le même pour tous, c'est le vers dissyllabique avec la césure au quatrième pied, mais pouvant, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, tomber sur une syllabe atone, sans qu'elle soit suivie d'un mot commençant par une voyelle. Plus tard, on trouvera des exemples assez fâcheux d'un premier hémistiche de six pieds; on trouvera aussi des gestes, tels que Guillaume de Palerme, écrits en vers octosyllabiques. Nos plus anciens poèmes sont non rimés,

[1] Le texte de la *Chanson de Roland* a été donné en France par MM. Francisque Michel, Génin et Léon Gautier. Des traductions en ont été faites par M. Gautier encore, par le baron d'Avril et tout récemment par M. Petit de Julleville.

mais assonancés, c'est-à-dire qu'une sorte d'harmonie est produite par la dernière voyelle accentuée. La même assonance règne dans des tirades plus ou moins longues qu'on appelait *laisses*. Quand, par la suite, les auditeurs se changèrent en lecteurs, les poètes adoptèrent l'alexandrin. C'est du moins ce que pense M. Gautier, et cette supposition semble fort plausible. Nos vieilles chansons ne sont pas l'œuvre des clercs, elles appartiennent à une origine moins érudite. Le surnaturel y a une action, mais non le merveilleux qui se montrera dans des époques postérieures. La femme, dont le rôle deviendra si important, y occupe une très petite place. La belle Aude n'apparaît dans la *Chanson de Roland* que pour mourir en apprenant la fin héroïque du paladin. On a dit que l'idée de la patrie est nouvelle : c'est à tort, dans toute la *Chanson de Roland* règne un vif amour pour la *dulce France*. L'esprit féodal anime ces poèmes antiques, mais Charlemagne ne cesse d'y être représenté comme le plus glorieux type. C'est seulement à une époque de décadence qu'on fit du grand empereur un souverain débonnaire et parfois ridicule. Les personnages créés dans cette seconde période sont froids, sans physionomie. Ceux de la première sont vivants et vrais. Ils conservent les faiblesses humaines. Roland n'est pas honteux de verser des larmes, pas plus que le Cid qu'on nous montre souvent pleurant de ses yeux, *de los sos ojos lorando*.

Il existe, du reste, de telles ressemblances entre les littératures romanes, que les traits distinctifs dont M. Gautier est frappé sont quasi ceux que les *cantares* espagnols ont offerts à M. Milà y Fontanals. Ce que disent sur ce point les deux critiques peut presque s'appliquer indifféremment au sujet que chacun a traité. Ce sont ces analogies qui rendent fort difficile de s'occuper de la France du moyen âge, sans jeter de temps en temps un regard par-dessus les Pyrénées et quelquefois par-dessus les Alpes. Villemain a été l'un des premiers à comprendre ces curieux rapports. Aujourd'hui on comprend quelque chose de plus : la nécessité, quand on veut traiter à fond d'une des littératures romanes, de bien connaître toutes les autres.

La période de splendeur de nos épopées s'étend du onzième siècle à l'avènement de Philippe VI. Elles sont anonymes ; mais comme nos vieilles cathédrales ont eu plus d'un architecte, nos vieux poèmes ont souvent eu plus d'un auteur, et fréquemment les derniers venus ont gâté les œuvres de leurs devanciers. Ils les ont allongées, ils y ont ajouté des épisodes, ils en ont remanié le style, ils ont substitué aux libertés des assonances les rigueurs de la rime ; à des guerriers célèbres, non seulement ils ont donné des descendants, mais des ancêtres devenant le sujet de nouveaux poèmes. S'ils composaient

un roman sur quelques personnages déjà connus, ils se tiraient d'affaire en donnant à ce livre le titre d'*incidence*, et l'on plaçait l'incidence où l'on voulait. Les gestes de la période de déclin ont souvent une ennuyeuse monotonie; si on en lit une, il semble souvent qu'on la connaît déjà, tant les aventures qui s'y suivent ressemblent à d'autres. Enfin, il y a là si peu d'invention, que M. Gautier a pu donner la *recette* d'une chanson de la décadence. Charlemagne tient cour plénière. On délibère s'il faut faire la guerre aux Sarrasins. Les conseillers de l'empereur, dont le vieux duc Naimes est le plus verbeux, émettent longuement leurs avis. Tout à coup arrive un insolent ambassadeur sarrasin ou l'envoyé outrecuidant d'un vassal révolté. Il défie Charlemagne et ses barons. La guerre s'allume, les récits de batailles, de sièges, d'embuscades, de marches et contre-marches, d'exploits de toute sorte, de combats singuliers, se suivent et se mêlent. Une belle princesse sarrasine s'éprend de quelque chevalier, souvent le prisonnier de son père, elle fuit avec le beau captif qui la fait baptiser, ou, par amour, elle trahit son peuple et livre la ville qu'elle habite aux compagnons de son amant, nouveaux combats et nouvelles prouesses.

S'il est facile de donner l'aspect d'un trop grand nombre de chansons de geste de la période de déclin, il serait impossible, dans le peu de pages dont nous pouvons disposer, de faire connaître celles d'entre elles qui font un digne cortège à la *Chanson de Roland*. A leur sujet, nous ne pouvons guère qu'entrer dans quelques détails sur la manière dont elles étaient composées et sur les moyens de publicité dont pouvaient disposer leurs auteurs.

Comme inspiration de leurs chants, les vieux poètes recueillaient les traditions anciennes qui d'abord durent, peut-être avec quelques cantilènes, leur fournir les éléments de leurs œuvres. Quand on eut à satiété entendu célébrer la valeur de Roland, on voulut du nouveau; les poètes, stimulés par le désir de plaire à leurs auditeurs, inventèrent d'autres personnages, d'autres aventures. Une chanson faite, il s'agissait de la mettre en circulation, de l'éditer, voilà un anachronisme de mot, mais enfin la chose existait. Les uns colportaient eux-mêmes leurs poèmes, s'arrêtant dans les châteaux, sur les places publiques, y débitant leurs vers et tendant la main à leurs auditeurs. Tel fut Jendeus de Brie. Après avoir exploité la France, il se rendit en Sicile où il paraît qu'il obtint un grand et lucratif succès. Puisque nous avons suivi ce trouvère si loin, remarquons combien notre littérature était en faveur en Sicile. Les Normands y avaient importé leurs chansons de geste. Suivant M. G. Paris, quelques-unes durent même y être composées, et de ce nombre serait la *Bataille d'Aliscans*, que l'on place à côté de la *Chanson de Roland*.

Plusieurs de nos poèmes ont la Sicile pour théâtre ; et enfin bon nombre de personnages de nos épopées apparaissent encore aujourd'hui dans les poésies populaires des environs de Palerme et de Messine. Un des noms les plus cités dans ces chants abrupts est celui de Morgane, la belle fée celtique. (*Nuove effemeridi siciliane, studj di poesia popolare*, par Pitré, t. II, p. 217.)

Mais revenons aux procédés que les trouvères employaient pour faire connaître leurs œuvres. Lorsqu'ils ne se souciaient pas de les débiter eux-mêmes, ils en vendaient la propriété à un jongleur, soit pour un certain temps, soit à perpétuité. Un jongleur ne se bornait pas à répéter une seule chanson, il possédait plusieurs productions de ce genre, et l'on a encore des exemplaires d'un aspect particulier qui ont rempli l'escarcelle de ces chanteurs nomades. Ces exemplaires sont de petit format, à une seule colonne, commodes à lire, légers à porter. Il est probable, cependant, que, dans les premiers temps, en France comme en Espagne, les chansons de geste ne furent pas écrites et se transmirent oralement.

Au commencement du treizième siècle, à côté des manuscrits de jongleurs, commencèrent à apparaître des manuscrits destinés à des lecteurs, à des bibliophiles du temps. On fit pour ceux-ci des manuscrits de grand format, à deux ou trois colonnes, d'une belle écriture, sur un vélin qu'enrichissaient d'éclatantes miniatures et de gracieux encadrements. Ces exemplaires de luxe, littérairement et philologiquement, sont moins précieux que les petits volumes des jongleurs. Ceux-là renferment les textes les plus anciens, les meilleures versions.

Les manuscrits ont subi de nombreuses altérations, dues tantôt au peu d'attention ou à l'ignorance des copistes, tantôt à leur désir de mettre du leur dans l'œuvre transcrite. C'est ainsi que, pour un seul poème, il a pu se créer plusieurs familles de textes différents. Comment arriver à en publier un bon ? Divers systèmes ont été essayés, et l'on a fini par revenir à peu près au premier procédé mis en usage : publier la version la plus ancienne d'après un manuscrit de jongleur, s'il est possible, et la compléter à l'aide d'autres leçons. Mais ici se présente une grande difficulté : la différence des dialectes dans lesquels ces autres textes peuvent être écrits.

Ils étaient nombreux ces dialectes ; la langue d'oïl comprenait le picard, le dialecte de l'Ile-de-France, le normand, le wallon, le lorrain, le bourguignon, le comtois, le poitevin, le saintongeois, mais entre plusieurs existaient de grandes analogies. Il y eut pour certains de ces dialectes des époques de suprématie. Au normand appartint, un certain temps, une prééminence que la *Chanson de Roland* put lui mériter. Plus tard, le dialecte de l'Ile-de-France supplanta tous

ses rivaux. « En résumé, dit M. Brachet, dans sa *Grammaire historique*, on voit que la marche de la langue et celle de la nation sont parallèles et qu'elles ont subi l'une et l'autre la même révolution, il y a des dialectes tant que les grands fiefs subsistent, il y a des patois quand l'unité monarchique absorbe ces centres locaux. »

Au sud de la France s'étendait le provençal, langue d'oc ou lemosi. Il est probable qu'il avait conservé, avec plus de pureté que dans le Nord, la langue qui, sous certaines restrictions, avait été originairement la même dans la Gaule entière. Quant à l'idiome qu'employaient les troubadours, *lo dreg proensal, la dreita parladura*, il n'appartenait en propre à aucune province, mais était celui des poètes de chacune.

Malgré ses qualités, cette langue de choix ne paraît pas avoir servi à la composition de chansons de geste. On n'en connaît qu'une appartenant à la France méridionale, et encore elle est née sur la limite des deux langues, c'est *Girard de Roussillon*. Peut-être à ce poème pourrait-on joindre encore *Saint-Honorat*, d'une date moins reculée, mais dont quelques parties se rattachent au cycle carlovingien. Conclure de cette absence ou de cette rareté des chansons de geste, que les Provençaux ne cultivèrent pas cette sorte de production, n'est-ce pas aller bien loin ? Les chansons de geste, d'une origine populaire et transmises d'abord oralement, purent tout naturellement tomber en grand discrédit en face de la lyrique aristocratique, artificielle, des troubadours. Celle-ci dut attirer toute l'attention, toutes les sympathies, et sans doute on ne songea guère à conserver par l'écriture les récits de vulgaires jongleurs. On put avoir pour ces récits les dédains que, plus tard, le marquis de Santillana affichait en Espagne pour les romances, dédains qui atteignirent les *cantares de gesta* eux-mêmes, et qui amenèrent leur quasi-disparition, tout comme ils purent le faire en Provence.

Ce qui se passait au delà des Pyrénées pourrait, à un autre point de vue encore, sembler fournir des arguments aux rares défenseurs des gestes provençales. L'Espagne connut aussitôt que nous les chansons de geste, *cantares de gesta*. Toutefois, M. Milà y Fontanals, malgré la ressemblance des noms, pense que la désignation espagnole put se former sans nous être empruntée, de même que les gestes purent naître spontanément au delà des Pyrénées. Le savant professeur de Barcelone en explique ainsi la formation. — « Il se produit un fait notable, un individu, agité par l'émotion qu'il lui cause et désireux de communiquer cette émotion à d'autres, raconte l'événement à des auditeurs empressés de l'entendre. Il donne à ses paroles quelque apprêt, quelque solennité. L'inspiration l'enflamme ; il adopte un rhythme, une intonation musicale. Il prête aux incidents

le mouvement, le relief que son imagination lui fournit. » Telle dut, suivant M. Milà y Fontanals, être partout l'origine naturellement narrative de la poésie épique. A ces chants succédant immédiatement aux événements, avec le temps s'en ajoutent d'autres qui complètent la biographie d'un homme déjà fameux, en mêlant à sa vie d'autres personnages conservés par la tradition, mais non encore célébrés par des vers. En Espagne, le Cid fut un des premiers héros qui stimulèrent ainsi les poètes populaires. Quoique son existence soit moins inconnue que celle de notre Roland, à qui il fait une espèce de pendant, la légende ne tarda pas à singulièrement modifier la vie de l'illustre guerrier, tout en lui conservant un caractère de réalité dont nos types chevaleresques sont rarement doués. On possède encore deux gestes sur Rodrigue de Bivar, toutes deux incomplètes, malheureusement. Quant à leur rhythme, suivant l'observation d'un érudit de premier mérite, le R. P. Tailhan[1], elles auraient eu pour modèles des œuvres latines d'une inspiration populaire dont, dans une langue nouvelle, elles reproduisirent la versification imparfaite.

La première de ces deux gestes sur le *Cid* est franchement espagnole, bien qu'on pourrait y noter des descriptions de batailles fort semblables à celles qu'offrent nos œuvres analogues. La seconde a pu subir des influences françaises plus marquées. Ces deux *cantares* sont du reste les seuls que possède l'Espagne, mais bien d'autres ont laissé leurs traces dans la *Chronique générale*, attribuée à Alphonse X. Ils y sont cités, invoqués, commentés, discutés, reproduits même par fragments, comme M. Milà l'a si bien démontré. Les personnages qu'ils célébrèrent furent surtout Bernard del Carpio, s'efforçant par ses exploits de faire rendre la liberté à son père, le comte de Saldaña, et les sept enfants de Lara, livrés aux Mores par leur méchant oncle don Rodrigo de Lara et vengés par le fameux Mudarra le Bâtard. Ils chantèrent aussi des héros carlovingiens, et la création de Bernard del Carpio est elle-même une preuve de l'influence exercée par nos poèmes. C'est d'après nos paladins qu'a été inventé ce Bernard del Carpio. Une fois ce personnage trouvé, une fois que l'Espagne se fut donné son Roland, les douze pairs, d'abord traités aussi sympathiquement que des héros indigènes, furent tout à coup, par certains poètes, considérés comme des ennemis. Dans ce revirement bizarre, la défaite de Roncevaux, pleurée par de vieux trouvères castillans, devint une revanche nationale. Malgré cette hostilité, la *Chronique générale* où, d'après des gestes perdues aujourd'hui, est racontée l'histoire du fils de

[1] *Les bibliothèques espagnoles du haut moyen âge*, p. 118.

Saldaña, offre à chaque instant la trace de la popularité dont avaient joui Charlemagne et ses chevaliers; popularité qui se maintint encore parallèlement à la légende de Bernard del Carpio, et dont il est aisé de comprendre la cause. Au delà des Pyrénées, avant la création de Bernard del Carpio et, depuis, en dépit d'elle, on dut s'intéresser aux expéditions de Charlemagne contre les Mores, expéditions qui avaient l'Espagne pour théâtre. Les traditions et les fictions françaises devenaient presque patriotiques pour les Espagnols; quantité de romances sont imprégnées de cet esprit carlovingien. Elles ne sont d'ailleurs pas aussi anciennes qu'on l'avait cru d'abord. Elles n'ont pas aidé à former les chansons de geste par leur agrégation, mais elles en sont nées assez souvent. Comme le dit Milà y Fontanals, « elles furent non des germes, mais des fruits. » Les *cantares* furent supplantés par les chroniques, mais ils eurent une sorte de résurrection ou d'émanation plutôt dans les romances, qui reprirent les mêmes héros, soit directement aux chansons de geste, soit à des traditions orales, soit aux chroniques mêmes. Parmi ces personnages, de nouveau célébrés, on rencontre Roland, Aude, Renaud, Maugis. D'autres, qui ne nous appartiennent pas, sont mêlés par les trouvères espagnols à ceux dont les trouvères français se sont plu à entourer Charlemagne. Tels sont Durandart, dont le nom est sans doute un souvenir de l'épée de Roland, Grimaltos, Dirlos, Claros, Gaiferos, le marquis de Mantoue. Quelquefois les poètes espagnols se sont emparés des aventures d'un chevalier français, mais ont changé le nom de celui-ci. Ainsi l'histoire de l'un d'eux, Aïol, est devenue en Espagne celle de ce Montesinos, tant de fois cité par Don Quichotte.

A la vue de ces curieuses réminiscences, on serait tenté de penser qu'elles se sont produites en ayant la Provence pour intermédiaire; que, pour transmettre ces personnages cycliques, il fallait nécessairement qu'elle les connût, grâce à des chansons de geste méridionales, mais cet argument est loin d'être décisif. On a de nombreuses preuves que la France du Nord a directement et souvent agi sur l'Espagne. M. Milà y Fontanals pense qu'il y a eu plusieurs invasions de notre littérature de la langue d'oïl. Il ne croit pas que les romances qui en reçurent l'inspiration viennent des temps antiques, où l'on chantait, au delà des Pyrénées, Mainet et Roland presque comme des héros aborigènes. Il suppose des transmissions postérieures. Suivant lui, on avait plus ou moins perdu la tradition de l'ancienne poésie carlovingienne espagnole, et une nouvelle irruption de récits français produisit les romances où figurent les paladins du grand empereur. Elles durent être l'œuvre de jongleurs connaissant les originaux, soit par leurs relations avec les trouvères français,

soit par la lecture de nos gestes. Les romances populaires se formèrent ensuite de quelques-unes de ces narrations dont on se souvenait imparfaitement.

Si nos poèmes furent connus en Espagne, ils le furent aussi en Italie, et leur action y fut même très grande, mais longtemps elle a été inaperçue. On contemplait les poèmes de Pulci, de Bojardo et de l'Arioste, sans chercher s'ils avaient été précédés d'autres productions de même genre et si leur point de départ n'était pas la *Chanson de Roland*.

Des sujets carlovingiens dont la vogue fut grande aussi en Espagne, Berthe au grand pied, Charles Mainet, — que l'on retrouve dans la *Gran conquista de Ultramar*, livre écrit sous le règne de Sancho el Bravo, — apparaissent dans un curieux ouvrage en prose italienne, *i Reali di Francia*, et antérieurement, avaient été traités en vers par des chanteurs s'exprimant dans un langage hybride, participant de notre idiome et de celui fort altéré de Dante, et qu'on a nommé franco-italien. On connaît, composées dans ce jargon bizarre, des chansons de gestes dont les originaux ont disparu de nos bibliothèques. Tel est un roman sur les amours de Berthe et de Milon. Il fut aussi répandu en Espagne et fournit sans doute les incidents racontés à propos de la naissance de Bernard del Carpio, personnage dont nous avons parlé précédemment. Un érudit de grande valeur, M. Pio Rajna, a vivement éclairé toute cette partie de l'histoire littéraire dans une étude sur *i Reali di Francia*, que nous nommions tout à l'heure, dans un beau livre : *le Fonti dell' Orlando furioso* (*les sources de Roland furieux*) et dans des travaux publiés par diverses revues : *Il Propugnatore*, *la Romania*. Dire que Charlemagne fut pour l'Italie un héros national, ce serait aller trop loin, mais la reconstruction de l'empire d'Occident explique les sympathies qui, au delà des Alpes, entourèrent sa mémoire. La *Chanson de Roland* passa dans un vieux poème la *Rotta di Roncisvalle* (*la Déroute de Roncevaux*). Ce poème dont un autre encore, plus connu, la *Spagna*, offre une rédaction différente, fut imité par Pulci, dans son *Morgante*, non toutefois sans que des altérations nombreuses se produisissent ; ainsi le sentiment religieux si vif, dans la *Chanson de Roland*, et prolongé par une sorte de routine dans les ramifications de cette geste, cède alors la place au sentiment chevaleresque ; avec l'*Orlando* de Bojardo, arrive le mélange du cycle de la Table Ronde et du cycle carlovingien. Dans l'*Orlando* de l'Arioste ; à ces deux éléments s'en confond un troisième, dérivant de l'antiquité, de l'*Enéide*, des *Métamorphoses*, de la *Thébaïde*. Le cycle de Charlemagne eut en Italie une vie propre, comme le dit M. Rajna : les germes transplantés là devinrent arbres, et par la nature du

sol, par le changement de climat, produisirent des fruits nouveaux. En dépit de ces transformations, le Roland de l'Arioste a bien pour aïeul le Roland de la chanson de geste.

M. Rajna a trouvé un témoignage bien curieux et incontestable du long prestige qui s'attacha en Italie aux héros carlovingiens. Beaucoup de familles transalpines cherchaient à se rattacher à eux. Un livre généalogique établit ces étranges prétentions; M. Rajna, qui a découvert ce livre, le prouve par de nombreuses citations, puis il ajoute : « Nous avons vu défiler devant nous bon nombre de héros chevaleresques : Charles, Roland, Naimes, le Danois, Didier, Renaud, Aymeri, Gautier, Bertrand, Ganelon même, sans parler d'autres personnages que la France ne paraît pas avoir connus, sont venus se mêler directement ou indirectement dans l'histoire de de nos familles. Que prouve cela? Cela rend évident que les récits des romans ne furent pas pour l'Italie un simple passe-temps. Ils devinrent une partie de notre vie, en s'unissant d'une manière inséparable à des éléments locaux, quelquefois les fécondant, d'autres fois en étant fécondés. C'est un aspect des vicissitudes du roman en Italie qui, faute d'être assez en relief, avait échappé jusqu'ici. On remarque facilement les destins différents qu'eurent le cycle breton et le cycle de France. Des chevaliers de la Table Ronde, nous n'en avons pas rencontré un seul (dans le livre généalogique en question), bien qu'il soit hors de doute que, dans ces mêmes contrées de la Marche, Lancelot et Tristan étaient connus de tout le monde et faisaient les délices d'un grand nombre de lecteurs. Des raisons historiques, chronologiques, géographiques et, par-dessus tout peut-être, la nature des récits, empêchèrent que le cycle breton ne fût naturalisé en Italie. Le service qu'on demandait aux paladins de Charlemagne ou à leurs descendants, on le demandait aussi à d'autres personnages, les uns fournis par des traditions locales, les autres créés tout exprès. »

La question de l'existence des gestes provençales nous a insensiblement conduit à jeter un coup d'œil en Espagne et en Italie. Nous n'avons pas à nous excuser trop de cette longue digression. Il nous semble qu'elle a donné quelque chose de plus complet à cet article, et, si l'espace ne nous manquait, nous aimerions à rappeler que cette influence s'est étendue ailleurs, nous la retrouverions en Grèce, en Georgie, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Russie.

Cette littérature qui jouit longtemps d'une vogue si grande, si universelle, devait tomber dans l'oubli. Après avoir été remaniées, allongées, chargées d'épisodes disparates, refaites, les vieilles épopées, au quinzième et au seizième siècle, furent mises en prose. Ce

fut l'époque où, issu du cycle breton, le fameux roman d'*Amadis* passionna l'Espagne et même l'Europe. Mais les descendants de l'incomparable Oriane furent si nombreux, si ennuyeux, qu'ils finirent par lasser les plus intrépides lecteurs. Au reste, au moment même où *Amadis* causait un tel engouement, un autre livre, son contemporain à peu près, annonçait déjà comme une réaction contre la chevalerie idéalisée; ce livre, auquel l'inspiration ironique de Louis XI ne fut peut-être pas étrangère, c'était la chronique du *Petit Jehan de Saintré.* Un peu plus tard, en Italie, le Pulci d'abord, l'Arioste ensuite, traitèrent souvent d'une manière badine les guerriers et les *audaci imprese* qu'ils empruntaient à nos épopées. Dans le temps où le dernier de ces poètes écrivait son *Orlando*, Rabelais composait l'œuvre étrange où la satire n'a rien respecté. Lorsque Rabelais mourut, il y avait dix ans qu'était né Cervantes. Son *Don Quichotte* acheva la déroute des bons paladins que l'esprit de la Renaissance avait déjà mis en grand désarroi.

Au dix-septième siècle, bien altérée, bien amoindrie, la littérature chevaleresque se réfugia dans les petits volumes populaires que Jean Oudot publiait à Troyes, et qui reçurent le nom de *Bibliothèque bleue.*

Elle semblait tombée bien bas cette littérature jadis si florissante; mais du moins, dans les minces volumes d'Oudot et de son successeur Garnier, elle avait conservé quelque chose de sa simplicité originelle. Des lettrés devaient lui porter un dernier coup. Le marquis de Paulmy recueillit, dans la *Bibliothèque des romans*, l'interminable collection dont nous avons déjà parlé à propos de la *Chanson de Roland*, les infidèles analyses que Tressan fit de nos vieux romans. Le travestissement fut complet, c'était l'histoire des antiques paladins, redite dans le style de Crébillon fils, racontant les aventures galantes de son temps.

Après toutes ces épreuves, le jour de la réparation est arrivé. De savants critiques ont soigneusement étudié nos chansons de geste, et, parmi eux, au premier rang, se place certainement l'auteur du livre, motif de cet article. M. Gautier nous a donné une histoire complète de la naissance, du développement, de l'esprit, du rhythme, des destins de nos vieux poèmes. Mais son travail ne se termine pas avec ce volume, qui n'est qu'une sorte d'introduction. D'autres tomes vont le suivre; le troisième a même paru, devançant le second, retardé par certaines considérations. On peut juger que, malgré un remaniement très patient, très considérable, cette réimpression ne modifiera sans doute pas beaucoup la disposition générale du livre. On y retrouvera les analyses fidèles, détaillées, de vieux poèmes trop oubliés. On aura là, savamment accomplie, l'œuvre qui avait été

si légèrement entreprise et si complètement manquée par les rédacteurs de la *Bibliothèque des romans*.

Ce sera un curieux répertoire de nos chansons de geste; mais les lecteurs qui voudraient les connaître dans leur texte, pourront, tant l'étude de notre ancienne littérature a fait de progrès, satisfaire assez aisément ce désir érudit. Un nombre considérable de nos antiques poèmes ont été imprimés en France, en Belgique, en Allemagne; ils sont maintenant à la portée du grand public.

On voit que notre littérature du moyen âge est bien vengée du mépris qu'on lui montrait autrefois; et certes, dans cette réhabilitation, M. Léon Gautier peut réclamer une très grande part. A présent, on doit presque craindre une trop forte réaction, que les romanistes veuillent bien y penser : il ne suffit pas qu'un livre ait paru pendant des siècles digne de l'oubli, pour sembler aujourd'hui digne de l'impression.

Comte de Puymaigre.

ŒUVRES DE RIVAROL

Rivarol est un grand homme d'esprit, dont les bons mots sont beaucoup plus connus que les livres. Depuis longtemps les lettrés réclamaient un choix critique de ses *Œuvres* où ne fût conservé que ce qui a mérité de lui survivre, que ce qui tend à constituer sa physionomie définitive et à le placer à son rang de classique de second ordre. Ces ouvrages, depuis 1808, date de la publication des *Œuvres complètes* en 5 volumes in-8°, n'ont été l'objet que de réimpressions partielles et fragmentaires. Les *Œuvres choisies* de Rivarol, d'après le plan qu'indiquait Sainte-Beuve, viennent de paraître à la Librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338, en 2 volumes à 3 francs. Elles sont précédées d'une introduction par M. de Lescure, dont la compétence en ce qui touche le dix-huitième siècle, et particulièrement Rivarol, n'est plus à établir. On y trouvera notamment le *Journal politique national*, réimprimé pour la première fois sur le texte de 1790 avec les divisions et les épigraphes de Rivarol.

Les *Œuvres choisies de Rivarol* sont le douzième ouvrage de la *Nouvelle Bibliothèque classique*, qui joint le luxe au bon marché, donne, pour un prix très ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — Cette collection, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur physionomie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidés par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères elzéviriens de D. Jouaust, qui, outre l'élégance de la forme, ont encore le mérite de ne pas fatiguer la vue, et se publie dans le format in-16, en même temps format de poche et format de bibliothèque.

REVUE DES SCIENCES

Physiologie. Le magnétisme animal. — Les expériences de la Salpêtrière. — Nouvelles expériences en Silésie. — Le magnétiseur de Breslau. — Les phénomènes de l'hypnotisme. — Le sommeil artificiel. — La catalepsie. — Les contractures. — Conférence de M. Heidenhain sur les effets du magnétisme. — Les passes. — Sommeil produit à distance. — Actes inconscients. — Théorie probable du magnétisme animal — Météorologie : L'année 1880 sera-t-elle sèche ou humide. — Le cycle des années sèches. — Probabilités pour 1880 — Le service hydrométrique. — Le débit des rivières. — Abaissement des cours d'eau. — Influence des pluies d'hiver sur le régime des rivières. — Technologie : Nouveau procédé de clichage pour les journaux illustrés. — Clichage par pression. — Clichés au celluloïd. — Avantages.

Le magnétisme et le somnambulisme artificiel commencent à passer peu à peu du domaine du charlatanisme dans celui de la science. Il n'y a pas bien longtemps encore, un savant y aurait certainement regardé à deux fois avant de considérer comme réels les phénomènes magnétiques ; pour beaucoup, le magnétisme n'était qu'une mystification. Il a fallu qu'un médecin éminent, M. Charcot, entreprît à la Salpêtrière des expériences remarquables et concluantes, pour qu'il se fît dans les esprits une véritable réaction. Les phénomènes étaient évidents. Sans le moindre doute, certains tempéraments nerveux, soumis à des pratiques bien définies, pouvaient montrer ces effets singuliers dont parlaient depuis longtemps les magnétiseurs. Quelques malades tombaient à volonté dans un sommeil profond ; d'autres devenaient absolument insensibles ; on les piquait, on les brûlait sans qu'elles témoignassent la plus petite douleur. Seulement, ces effets, au lieu d'être produits par des passes l'étaient, à la Salpêtrière, par des pratiques différentes, par exemple par la vue d'un objet brillant, par la lumière électrique, par des sons de tam-tam, etc. Nous sommes déjà entrés ici même dans des détails suffisants sur les expériences de M. Charcot. Si nous revenons sur ce sujet, c'est qu'ailleurs qu'en France, en Silésie, tout dernièrement, on a obtenu des résultats non moins intéressants, et il est bon de les rapprocher de ceux que nous avons déjà fait connaître. Il est temps que l'on ne réponde plus par des fins de non-recevoir à des phénomènes physiologiques très dignes de fixer l'attention des observateurs de bonne foi.

Il y a quelques mois, la ville de Breslau était mise en émoi par des séances magnétiques qui attiraient la foule. Le magnétiseur opérait, non plus sur un sujet qu'on aurait pu considérer comme son compère,

mais bien sur ceux des assistants qui le désiraient. En quelques minutes, l'opérateur endormait le sujet, le réduisait à l'état d'automate et en faisait en quelque sorte son jouet; il ordonnait et l'autre obéissait. Il l'obligeait à marcher sur ses talons, à le suivre pas à pas, à prendre les positions les plus fatigantes et les plus ridicules. Tantôt le sujet était souple au point de sauter comme un gymnasiarque, tantôt il tombait brusquement dans une rigidité musculaire telle, que le corps incliné et non soutenu soutenait sans fléchir le poids du magnétiseur. Les expériences de M. Hansen firent courir tout Breslau.

Ce qui augmentait l'étonnement des gens sensés, c'est que cet habile expérimentateur, au lieu d'exercer son empire sur des personnes maladives et nerveuses, s'adressait de préférence aux individus robustes, jouissant d'une santé florissante. Des médecins, des savants se soumirent à l'épreuve; elle fut triomphante pour le magnétiseur; à son contact, ils s'endormaient, acquéraient une souplesse musculaire remarquable ou tombaient, au contraire, en catalepsie. Les faits étaient patents.

La population voyait déjà de la magie dans ces expériences extraordinaires. Pour couper court à des croyances erronées, le docteur Heidenhain, professeur de physiologie et directeur de l'Institut physiologique de Breslau, résolut, sur l'instance de ses amis, de faire une conférence sur les phénomènes magnétiques. Il s'attacha, devant un public très nombreux, à montrer que les effets produits par M. Hansen pouvaient être obtenus par des objets inanimés. Ce sont des phénomènes physiologiques à la portée de tout le monde. Il suffit pour leur donner naissance de mettre en pratique certaines règles qu'il est facile d'indiquer. M. Heidenhain répéta les expériences de M. Hansen et eut le même succès que ce magnétiseur.

Tous ces singuliers effets relèvent de ce que l'on a appelé « l'hypnotisme ». Pour être exact, il convient de dire que les phénomènes magnétiques ne sont que des phénomènes hypnotiques.

Quant à la cause de l'hypnotisme, il faut nous hâter de le déclarer franchement, nous l'ignorons absolument dans l'état actuel de la science. L'état hypnotique résulte d'une modification des centres nerveux du cerveau et de la moelle allongée. C'est un fait constaté, ce n'est pas une explication.

Le docteur Braid, de Manchester, a démontré nettement que la vue fixe des objets inanimés provoquait un état voisin du sommeil cataleptique[1]. Les personnes soumises à ce sommeil deviennent insensibles

[1] L'hypnotisme remonte beaucoup plus haut qu'on ne le pense généralement. Pausanias le signale très explicitement; il en est fait indirectement mention dans une lettre d'Aspasie à Périclès. M. Édouard Fournier, l'érudit écrivain, que les lettres ont perdu le mois dernier, dit parfaitement dans son intéressant ouvrage, *le Vieux neuf* : « Les anciens connaissaient si bien l'hypnotisme, que, jusqu'au moyen âge, ceux qui le pratiquaient avec des miroirs s'appelaient *specularii*. (V. Ducange, à ce mot.) Le procédé se conserva chez les saltimbanques. Le P. Kircher l'y retrouva et, comme eux,

à la douleur; quelques-unes gardent le sentiment de ce qui se passe, d'autres le perdent. Et le fait est général, car il s'applique également aux animaux. On peut faire tomber en quelques instants un coq dans le sommeil cataleptique en le saisissant entre les mains et en l'obligeant à regarder deux lignes blanches tracées sur un parquet avec de la craie. Presque tous les phénomènes obtenus par M. Hansen l'ont été par la contemplation d'un bouton de cristal. Quand le sujet a fixé l'objet brillant quelques minutes, il s'endort et devient insensible à la douleur.

Les effets de l'hypnotisme sont aujourd'hui très connus en France; les effets produits par le contact de la main, par les passes le sont beaucoup moins. M. Heidenhain les a, de son côté, très bien étudiés. Quand le sujet a déjà été préparé par la vue d'un objet brillant, la plus petite excitation extérieure agit sur l'individu en expérience avec une puissance extraordinaire. Quand on excite, par exemple, par des passes légères, la peau au-dessus du muscle sternocléido-mastoïdien, la tête prend aussitôt la position oblique connue sous le nom de torticolis. En prolongeant l'excitation, on parvient à agir sur des muscles plus éloignés. Un frôlement léger de la partie interne du pouce fait fléchir le doigt, mais si l'on augmente la friction, bientôt les muscles de l'avant-bras fléchissent à leur tour; les muscles de l'épaule obéissent bientôt et l'effet se poursuit du côté de l'épaule opposée et enfin sur la jambe et la cuisse. La contracture devient générale, et il est bon de ne pas pousser l'expérience plus loin de peur de faire se prendre aussi les muscles respiratoires.

La possibilité d'immobiliser ainsi dans une sorte d'état tétanique les parties du corps constitue un des artifices principaux dont se sert M. Hansen. Chez les sujets robustes, la rigidité musculaire devient si grande, qu'il est très difficile de changer la position des membres; ils sont raides comme une planche. On peut alors, ainsi que le fait M. Hansen, marcher sur un hypnotique dont la tête et les pieds reposent horizontalement sur deux chaises éloignées l'une de l'autre, sans que les parois du ventre cèdent à la pression.

Le premier symptôme du début comatique chez le sujet placé en face d'un objet brillant, c'est la crampe de l'appareil d'accommodation de l'œil. Le sujet ne voit plus que de très près; il est devenu subitement myope. Puis la pupille se dilate, le globe de l'œil devient saillant. Ces faits ne peuvent avoir lieu que par suite d'une excitation du nerf sym-

en lui donnant le beau nom de *actinobolisme*, il l'employa à rendre les oiseaux insensibles (*Ars magna* 1646). Cette insensibilité des oiseaux par l'hypnotisme qui produit chez eux le strabisme convergent fut constaté dans la baraque d'un saltimbanque, par le docteur Azam, en 1859. Il rapprocha ce phénomène de ceux qu'avait obtenus, par le même moyen, le docteur Braid, de Manchester, en 1843; il fit plusieurs expériences avec M. Broca, en donna communication à M. Velpeau, et celui-ci, par une explication sérieuse, fit rentrer dans la science une pratique des anciens, égarée depuis des siècles chez les bateleurs. »

pathique du cou qui met en mouvement le muscle dilatateur de la pupille, les muscles lisses de la paupière et de l'orbite. C'est par conséquent dans la moelle allongée du cerveau où les fibres sympathiques prennent naissance qu'il convient de chercher le point central de l'excitation. D'autres parties de la moelle allongée ne tardent pas à être atteintes, telles que les nerfs respirateurs, etc. Les aspirations montent de quatre à douze dans un quart de minute.

Il est certain que les personnes nerveuses sont très sujettes aux effets de l'hypnotisme; les autres y semblent rebelles. Aussi, M. Hansen les soumet à une sorte de préparation en les obligeant à contempler son bouton de cristal. Quand le sujet est devenu ainsi très sensible, il s'endort pour un rien. Quelques sons, un bruit faible et répété suffisent. Si l'on fait asseoir une personne sensible contre une table sur laquelle est posée une montre, en lui recommandant de prêter attention au tic-tac, elle ne tarde pas à tomber dans le sommeil cataleptique. Les excitations légères et continues sur la surface de la peau exercent la même action; les passes faites à distance communiquent leur mouvement à l'air et réagissent ainsi sur le sujet.

Quelques personnes sont sensibles aux excitations par l'ouïe ou la vue; d'autres le sont, à un degré plus grand, par les excitations cutanéees. Et fait curieux, ce sont les organes par lesquels l'engourdissement a commencé qui sont aussi les premiers à ramener l'état normal chez le sujet. Le contact d'une main froide sur le visage, une parole prononcée à haute voix près de l'oreille, une lumière qui tombe subitement sur les yeux, suffisent pour faire cesser ces effets curieux.

Après le réveil, la prédisposition à l'hypnotisme persiste d'une manière latente; car un sujet plusieurs fois hypnotisé qui pensera qu'il va s'endormir tombera effectivement dans le sommeil cataleptique. On peut amener ainsi des résultats véritablement inexplicables pour l'assistance. On n'a, par exemple, qu'à dire à une personne récemment hypnotisée qu'elle s'endormira à telle heure, dans tel endroit, si elle regarde sa montre, pour qu'en effet, elle s'endorme parfaitement, à l'heure dite et comme par magie. Sur certains sujets, on peut aller plus loin. Si l'on a préalablement annoncé au sujet qu'il devra marcher, s'asseoir, se coucher, il le fera absolument comme on le lui a ordonné. Il aura tout l'air d'obéir à distance à une injonction du magnétiseur. Pour comprendre ce phénomène, il faut savoir que l'hypnotisé est inconscient; il est complètement placé sous les influences extérieures. Il tend à répéter les mouvements qu'il voit effectuer devant lui. C'est ainsi que, si l'on marche, il marchera. Il imite automatiquement toutes les attitudes. Il peut même, endormi, obéir à une injonction qu'on lui aura faite quand il était dans son état normal. Des traces inconscientes se ravivent dans sa mémoire lorsque surviennent des excitations extérieures, correspondantes à celles qu'il a déjà ressenties. Il y a un rapport constant entre la sensation et le mouvement qu'elle doit produire. De là la tendance à l'imitation que possède l'hypnotisé. La perception inconsciente d'un mouvement amène presque

toujours son accomplissement. Tout est, du reste, objet de recherches dans cette direction nouvelle, et il n'est pas douteux que la physiologie et la psychologie expérimentale ne tirent un parti précieux des phénomènes hypnotiques.

Un hypnotique est, par exemple, passif et silencieux. On parle devant lui, il reste silencieux; mais si on exerce une pression avec la main, dans la région de la nuque, il répète, mot pour mot, les paroles qui viennent d'être prononcées. Si l'on exerce une légère pression sur le cou, entre les quatrième et septième vertèbres, l'hypnotique fait entendre un gémissement. Si l'on presse la région située latéralement près de la dernière vertèbre, la jambe correspondante fait un mouvement traînant en arrière. Si l'on presse la peau des deux côtés de la vertèbre, les deux jambes font un mouvement simultané en arrière; on peut ainsi obliger le sujet à marcher à reculons. Il est peut-être permis de rapprocher ces effets de ceux qu'a fait connaître le professeur Goltz, qui forçait à coasser une grenouille, à laquelle il avait extirpé les hémisphères cérébraux, tout simplement en excitant les nerfs sensitifs du dos. On obtient ainsi, automatiquement, ce qui se produit habituellement par un acte volontaire de l'animal.

Chez l'hypnotique, de simples pressions à des points déterminés et voisins de la colonne vertébrale déterminent des actes automatiques. Les bras se lèvent au-dessus de la tête ou se tordent convulsivement. Si l'on applique un cornet acoustique sur la nuque ou sur la paroi de l'estomac d'un hypnotique, celui-ci, sourd jusque-là aux paroles prononcées près de son oreille, saisit parfaitement les sons articulés et les répète, alors même qu'ils sont dans une langue qui lui est inconnue.

L'état hypnotique disparaît aussi facilement qu'il naît. Il suffit d'appliquer un corps froid, une pièce de monnaie sur la figure, sur la poitrine, sur les mains, pour dissiper la rigidité. Si on se contente de toucher le front ou les yeux avec un morceau de verre, les yeux à moitié fermés s'ouvrent, bien que le sommeil persiste encore. On peut par ce moyen, obtenir des phénomènes hypnotiques semi-latéraux. Le contact d'un corps froid, d'un côté, ramène le corps dans son état primitif. On peut aussi hypnotiser directement un seul côté par des pressions légères. Tous ces faits sont très intéressants et réclament de nouvelles études.

M. Heidenhain pense que les phénomènes hypnotiques résultent d'un trouble fonctionnel de la couche corticale; il explique ainsi pourquoi les hypnotiques ne peuvent parvenir à une représentation consciente de leurs impressions sensorielles, ni exécuter d'actes volontaires. On sait que dans l'état normal, la couche corticale commande non seulement l'accomplissement des mouvements, mais encore leur arrêt. Si l'idée d'un mouvement s'offre à l'esprit, il peut être immédiatement réprimé; il n'en serait plus ainsi chez l'hypnotisé; la sensation prévue se traduit par l'imitation immédiate du mouvement. En somme, selon le professeur de Breslau, la cause du sommeil hypnotique doit se trouver dans un arrêt de l'activité des cellules ganglion-

naires de la couche corticale grise, arrêt amené par une irritation faible, mais continue, des nerfs, de la vue, de l'ouïe, de la face, etc.

Ce qui est certain, c'est que chez l'hypnotique, les impressions sensorielles agissent directement sur leur appareil moteur, et qu'ils perdent toute volonté, toute conscience. Ce sont des phénomènes singuliers, qui sont connus depuis longtemps sous le nom de magnétisme. Ils appartiennent parfaitement au domaine de la science, et nous avons pensé, pour cette raison, qu'il était bon de préciser l'état de la question et de résumer les recherches récentes du savant professeur de Breslau.

L'année 1880 pourra-t-elle passer pour sèche ou sera-t-elle humide, nous demande-t-on? Bien que l'on ne puisse passer pour prophète dans son pays, il est permis de présenter à cet égard quelques observations, pour ne pas dire quelques prévisions. La chaleur est torride par moments : il a déjà fait extrêmement sec dans certaines parties de l'Europe; puis des orages traversent nos latitudes et nous apportent des pluies diluviennes, entre deux rayons de soleil. Est-ce de la sécheresse, est-ce de l'humidité pour 1880?

En ce qui concerne le caractère météorologique de l'année actuelle, nous inclinons à croire que nous tendons vers la sécheresse, malgré les pluies d'orage qui ne cessent de nous arroser depuis un mois. Notre opinion est fondée sur la théorie que nous avons déjà présentée ici sur le cycle des années sèches et pluvieuses. Nous pensons que le cycle des saisons pluvieuses et sèches est de six ans, puis de trois ans ensuite et de trois ans encore, pour revenir à six ans. La dernière année pluvieuse est tombée en 1878-1879. Elle correspond au premier terme du cycle de six ans. C'est dire que nous n'aurons plus d'années franchement humides avant 1884-1885. Les années intermédiaires doivent être par conséquent plus ou moins sèches, en passant naturellement par un maximum vers 1881-1882. Nous devons donc marcher vers la sécheresse. Ce n'est pas à dire qu'il faille noter comme absolument sèche l'année actuelle, elle doit encore participer du caractère de 1878-1879, tout en se rapprochant du caractère présumable de 1881-1882. Et effectivement, dans certaines régions, la sécheresse est intense. Déjà du reste, dans le bassin de la Seine, on a eu à constater un abaissement notable des cours d'eau. Dans les environs de Noyers sur-Serein (Yonne), à Châtel-Gérard, les mares étaient à sec au commencement de juin, et l'eau se vendait alors 1 franc la feuillette de 136 litres. La Seine est descendue à Paris le 1[er] juin, au zéro de l'échelle. Depuis 1854, on ne trouve que six années où de semblables abaissements de l'eau se soient produits aussitôt. L'année que nous traversons semble faire pendant au point de vue météorologique à l'année 1871-1872, remarquable par ses pluies orageuses et ses aurores boréales. En 1871, on marchait vers l'humidité; au contraire d'après le cycle retourné, on avance vers la période sèche. Tout fait espérer un automne plutôt sec qu'humide.

Si au surplus, on ne peut jusqu'ici fonder que des probabilités sur

le caractère météorologique d'une saison, il n'en est plus de même au point de vue hydrométrique. On peut dire d'avance si les rivières tariront ou si du moins le plan d'eau s'abaissera sensiblement. En ce qui concerne le bassin de la Seine, il est permis d'avancer que les rivières subiront un abaissement très marqué. M. G. Lemoine, ingénieur des ponts et chaussées, chargé sous les ordres de M. l'inspecteur général Lalanne du service hydrométrique à Paris, vient de communiquer sur ce point à l'Académie des sciences quelques renseignements intéressants.

Dans un bassin hydrographique formé comme celui de la Seine en majeure partie de terrains perméables, il est possible de déduire du caractère des saisons passées, la tenue en eau des grands affluents. Les pluies des mois chauds ne profitent guère aux cours d'eau ; l'évaporation enlève la plus grande partie de l'eau tombée. Le régime des rivières dépend avant tout du caractère météorologique des deux derniers hivers. C'est en effet, avant tout, la pluie des mois froids qui constitue la provision des nappes souterraines. Or, du 1er octobre 1879 au 30 avril 1880, la hauteur de la pluie n'a été que les *trois quarts* de la moyenne. Il y aurait donc évidemment pénurie d'eau en 1880 si l'hiver de 1878-1879 n'exerçait encore son influence. Il a été particulièrement pluvieux ; aussi l'eau emmagasinée va encore cette année compenser le faible débit dû à l'année 1879-1880. Les sources issues des nappes puissantes de la craie sont encore maintenant fort bien alimentées. Néanmoins, soustraction d'un côté, alimentation suffisante de l'autre ne donnent au total qu'un débit moyen réduit. Aussi alors même, ce qui ne sera pas, que l'été de 1880 serait très pluvieux, la Seine et ses affluents n'auront qu'un débit très-affaibli. Il est clair que les considérations que nous résumons sont applicables à tous les bassins de structure géologique analogue à celui de la Seine.

M. G. Lemoine, en comparant l'état actuel des cours d'eau du bassin de la Seine à celui qu'ils ont présenté dans les années antérieures, conclut de cette étude que la saison d'été de 1880 rappellera celle de 1868. En effet, 1866 avait été très humide comme 1878, et 1867 plus sec. L'alimentation des nappes souterraines est analogue.

D'après M. Lemoine, la Seine, entre Paris et Rouen, et ses affluents éprouveront un abaissement comparable à ceux que l'on a déjà observés en 1863, 1868, 1871. Ce sera une sécheresse ordinaire, mais non pas une sécheresse exceptionnelle comme en 1858, 1870 et 1874. Les prévisions de M. Lemoine fondées sur les règles empiriques établies par le regretté M. Belgrand sont en parfait accord avec nos prévisions théoriques. En effet, les années pluvieuses sont d'après le cycle, de trois ou six ans, auquel nous avons fait précédemment allusion, 1878-1879, 1875-1876, 1872-1873, 1866-1867. Par suite, les années sèches sont 1876-1877 et surtout 1873, 1869. Les années à abaissement notable du débit des rivières suivent à un an près environ. On a donc pour débit extraordinairement faible les années 1876, 1874, et pour débit faible, 1868, 1877. En résumé, nous répondrons à ceux qui demandent, est-ce

de la sécheresse? est-ce de l'humidité en 1880? l'année sera moyenne, mais tendant vers la sécheresse. C'est à l'événement maintenant à nous donner tort ou raison.

Pour finir, quelques lignes sur une jolie invention qui pourrait bien faire certain bruit prochainement dans le monde de la librairie et de l'imprimerie. Un sculpteur ingénieux, M. Jannin, a trouvé le moyen de faire des clichés beaucoup plus fins que les clichés de cuivre et plus durables; on les obtient en quelques instants.

On sait que les bois sur lesquels l'artiste grave les dessins qui illustrent les journaux ne servent pas directement à l'impression. L'ouvrier brosse le bois gravé avec de la plombagine. Puis il applique sur le bois une plaque de gutta-percha préalablement ramollie dans de l'eau bouillante et place le tout sous une presse. La plaque ramollie de gutta prend l'empreinte de la gravure. On retire ensuite la gutta de la surface du bois. La poudre de plombagine permet aux deux surfaces en contact de se séparer aisément, et en même temps elle rend la gutta conductrice de l'électricité. L'empreinte refroidie est effectivement déposée dans un bain galvanique cuivreux. Il se forme à la surface de la gutta un dépôt de cuivre d'autant plus épais que l'on a laissé l'empreinte plus longtemps dans le bain. On obtient ainsi « le cliché » qui permet d'imprimer le dessin sur le papier et de tirer à plusieurs milliers d'exemplaires.

M. Jannin fait des clichés tout autrement, sans l'emploi des dépôts galvaniques, par conséquent plus vite. La méthode est curieuse et vaut la peine d'être esquissée. L'inventeur a imaginé un ciment qui, étalé liquide sur le bois, devient très rapidement solide et résistant comme de la pierre lithographique. Il pénètre dans le moule en bois et en suit toutes les lignes les plus délicates et les plus fines. Voilà le dessin moulé merveilleusement bien sur le ciment. En quelques minutes, l'opération est finie. M. Jannin prend alors une feuille de celluloïd, de cette matière singulière que les Américains ont importée en France et qui sert à faire des bijoux imitant le corail, des billes de billard, etc. Le celluloïd est très résistant, si résistant, qu'on peut en jeter un morceau très mince violemment sur le sol, sans qu'il se brise. Une plaque de celluloïd est posée sur l'empreinte en ciment. On fait ramollir au feu, très doucement le celluloïd et on place le tout sous une presse. Le dessin du ciment pénètre par pression dans le celluloïd ramolli, et en quelques instants l'empreinte est obtenue et le cliché terminé.

Le cliché est d'une étonnante perfection. Les dessins imprimés dans ce nouveau système, sont très beaux. On a pu tirer des dizaines de milliers d'exemplaires sans altérer le celluloïd. Économie de temps, finesse dans les détails, résistance extraordinaire à l'usure; tels sont les principaux avantages du procédé Jannin. C'est maintenant à la pratique à décider en dernier ressort de la portée réelle d'une invention qui peut intéresser à un haut degré l'industrie des journaux illustrés, la typographie et les arts.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 juillet 1880.

Pendant plusieurs mois, on s'était demandé comment les décrets du 29 mars pourraient être appliqués; et c'était un doute qui honorait encore, mais trop, le gouvernement dont la main coupable a tracé ces décrets : on voulait bien croire, en effet, qu'un gouvernement qui se flatte de ne pas régner follement, dans une période de délire, et qui ne s'appelle ni la Convention ni la Commune, ne pouvait pas procéder révolutionnairement contre les congrégations. Cinq jours avant l'heure marquée par ces décrets, M. le duc de Broglie disait au Sénat : « En 1828, il suffit, pour apaiser les passions, de deux ordonnances qui n'enlevaient aux Jésuites que le droit d'enseigner et non pas celui d'exister... Ce fut tout. Du reste de l'exécution entière des lois et des autres congrégations, il ne fut même pas question. En 1845, on se contente encore à meilleur marché : une négociation avec Rome, suivie d'une dispersion apparente de quelques noviciats, calme toutes les colères, et tout fut si bien oublié que le 24 février trouva le Père Lacordaire, en robe de dominicain, dans la chaire de Notre-Dame, et c'est là que le suffrage universel est venu le chercher pour le mettre, toujours dans sa même robe, sur les bancs de la Constituante. » Eh bien! ceux-là se seront trompés, qui ont pu supposer que les hommes d'État de cette république répugneraient, le 30 juin, à la violence révolutionnaire, et qu'ils borneraient leurs coups à quelques mesures plus bruyantes que radicales, comme en 1828 et en 1845. Rendons-leur l'hommage qu'ils méritent : ils ont été plus que fidèles à cette loi du 10 août 1792, à ce décret de messidor an XII, qu'ils avaient invoqués avec un libéralisme si cynique; ils s'en sont montrés plus que dignes; leur audace despotique a égalé leur fureur irréligieuse, dans la journée du 30 juin; ils ont substitué à la justice la police, à la légalité l'arbitraire, au droit le bon plaisir; ils ont violé la propriété, violé la liberté individuelle, violé la conscience des citoyens. A part la guillotine sans jugement et « la mort sans phrases », il n'y a plus d'attentat qu'ils ne puissent commettre sous les mêmes auspices; et de tous ces Français qui, comme les Jésuites, sont suspects de n'avoir ni le culte de la Révolution ni l'amour de la république, on ne voit pas ceux que leur caprice irrité pourrait désormais excepter, pour les épargner. La tyrannie de ce gouvernement et sa brutalité,

en s'exerçant le 30 juin contre les Jésuites, se sont créé contre tout le monde un titre et un exemple; la France est à sa discrétion; la république est désormais dans l'état révolutionnaire.

Le 30 juin, à quatre heures du matin, les commissaires de police délégués par M. Andrieux envahissaient avec leurs agents la maison des Jésuites, rue de Sèvres. On refuse de leur ouvrir la porte intérieure. Ils font crocheter la serrure et ils entrent. Devant eux, ce ne sont pas des Jésuites qui se trouvent réunis; ce sont des sénateurs, des députés, et, au premier rang, M. de Ravignan et M. Chesnelong, qui protestent contre cette violation d'un domicile, au nom de ceux qui le possèdent et de ceux qui l'habitent. Les commissaires passent dédaigneusement. Ils montent, suivis de ces courageux témoins, à l'étage où les Pères ont leurs cellules et attendent. Voici d'abord la cellule du P. Marin. Tranquille, il lit auprès de sa table. « Mon Père, lui dit le commissaire Dulac, j'ai l'ordre de vous inviter à sortir. — En vertu de quel droit? — En vertu d'un mandat que j'ai communiqué au Père supérieur. — Ce mandat est un acte arbitraire et je refuse d'y obéir. — En ce cas je serai obligé de recourir à la force. — Faites! » Un agent s'approche et met la main sur l'épaule du Père. Celui-ci se lève alors : « C'est bien, s'écrie-t-il, je cède à la violence », et il sort appuyé au bras de M. de Carayon-Latour qui est venu réclamer l'honneur de l'accompagner. Dans chaque cellule, même sommation et même protestation, même résistance et même obéissance : les Pères ne s'en vont que chassés, touchés du doigt de la police, marqués du signe de la violence. Chez le P. Pitot, qui est supérieur de la communauté, le commissaire hésite et recule : le P. Pitot se déclare propriétaire de la maison et gérant de la Société civile qui l'administre; il refuse de sortir. On arrive, de sévice en sévice, à la cellule d'un octogénaire impotent, le P. Hus, qui a gagné ses infirmités au service de la France, à Cayenne. On crochète sa serrure; un agent met la main sur l'épaule de ce vieux prêtre qui peut à peine se soulever; on l'emmène; mais, au seuil de sa chambre, il s'arrête pour saluer le crucifix qu'il y laisse, et, se retournant vers les commissaires : « Je vous pardonne à tous, dit-il, je vous pardonne et vous bénis »; et de sa main tremblante il les bénit, ces policiens qui l'expulsent. Lui-même demande la bénédiction au P. Pitot qu'il aperçoit. Le P. Pitot l'embrasse et lui répond : « Au moment où vous quittez le dernier cette maison d'où on nous exile, je vous bénis, mon Père, et je bénis tous mes frères. » A sept heures, l'expulsion était finie. M. Andrieux, ganté comme un muscadin, était venu présider au départ des retardataires; par un singulier scrupule d'équité, il avait bien voulu reconnaître au P. Pitot le droit de demeurer dans cette maison qui est sa propriété; il avait même daigné permettre qu'on y gardât le P. Soimié, un aveugle, un vieillard de quatre-vingts ans, et le P. Lefebvre que la Commune elle-même y avait respecté dans sa cellule. Le gouvernement avait donc accompli son exploit : cette maison était maintenant presque

vide ; les quelques Jésuites qui y séjournaient encore étaient séparés de tous ceux dont, la veille, ils partageaient la vie et la prière ; et leur chapelle leur était fermée, la police en avait clos les portes sous des scellés, en y emprisonnant le Saint-Sacrement lui-même dans son tabernacle. Désormais la république pouvait respirer à l'aise et M. Jules Ferry préparer librement la conversion « scientifique » de la jeunesse française !

A la même heure, c'était dans toute la France la même scène : M. Constans avait réglé avec une précision mathématique le cérémonial de cette exécution. Partout, les maisons des Jésuites sont forcées : ici, on brise les serrures ; là, on enfonce les portes à coups de pic ou de hache ; ailleurs, on casse les carreaux et on escalade les fenêtres. Partout les chapelles sont fermées ; on ne veut pas même que ces autels sur lesquels s'est incliné le front d'un Jésuite restent libres à Dieu et aux chrétiens ! Partout les Jésuites protestent avec la même dignité, avec la même simplicité, non pas au nom du Dieu que cette république feint ou se targue de ne pas connaître, mais au nom de la loi, cette puissance souveraine que la république avait juré de respecter chez tous les citoyens, dans tous les partis, et qui n'est pas autre chose que la liberté elle-même. Partout, ils sont expulsés violemment et conduits sur la voie publique, comme des gens sans feu ni lieu. La France assiste à ce spectacle étrange de préfets, de sous-préfets, qui mènent des agents de police, des gendarmes, des soldats même, à l'assaut de maisons habitées par des prêtres, par des vieillards, coupables seulement de prêcher à notre société troublée le devoir et l'ordre. Ainsi, ce gouvernement qui, parmi ses grandes charges, compte le soin de protéger tout ce qu'aux jours de dérèglement et de licence, une populace enfiévrée par des haines folles ou des convoitises mystérieuses attaque, viole, ravage et détruit, c'est lui qui, prêtant à une telle besogne l'appareil de la légalité et le secours des armes de l'Etat, enseigne à la multitude comment on envahit une maison, comment on ferme un sanctuaire, comment on chasse de leur domicile un religieux, un électeur, un Français ! Ce qu'on n'avait vu qu'aux époques de la Terreur et de la Commune, on l'a vu sous cette république dite conservatrice, dans un temps de paix générale, à une heure où ce qu'il y a de pire dans la canaille la plus remuante n'aurait certes pas osé entreprendre ces actes criminels de la police, du gouvernement, et n'y pensait même pas ! Quand un gouvernement, par sa propre et seule initiative, inaugure cette sorte de brigandage révolutionnaire, il l'autorise, et quand il se passe des lois, des juges, du Parlement, il ne lui reste plus, en face de la plèbe, d'autre moyen de commandement et de respect que la brutalité même : il n'y a plus désormais entre elle et lui d'autre droit que la violence, la supériorité de la violence. Il a commencé à se servir des pratiques révolutionnaires ; il ne pourra plus reprendre l'usage des pratiques légales et pacifiques. Il a commencé à réveiller, à encourager, à enhardir,

dans la masse, l'esprit révolutionnaire; il ne pourra plus le calmer, parce qu'il ne pourra plus le contenter. C'est là, en réalité, la raison secrète de l'effroi qui, au triste récit de cette journée du 30 juin, a saisi le cœur de quiconque a encore en France un peu de prévoyance ou un peu de mémoire, et voilà pourquoi ces mots prophétiques, que M. Chesnelong prononçait dans la cellule du Père Chambellan, devant les commissaires qui présidaient à ces œuvres misérables, ont eu un si juste écho : « Dans la voie où ils sont, rien ne les arrêtera; ils ne reculeront devant aucun crime... »

Oui, le sentiment qui domine le public au lendemain de cette journée, c'est que le gouvernement a fait ce qu'une bande révolutionnaire, maîtresse du pouvoir, aurait seule voulu et pu faire. Le contraste des choses et des temps aide lui-même ce sentiment à s'imprimer dans les âmes. On regarde cette chapelle où reposent les restes des Jésuites assassinés par la Commune, et, en voyant ces tombes prisonnières de la police de M. Andrieux, ces tombes condamnées par M. de Freycinet à ne plus recevoir l'hommage d'une larme ou d'une prière, on se dit : « Ah! si c'était cette fosse commune du Père-Lachaise, où naguère les amnistiés jetaient les couronnes rouges! On serait libre de les y honorer, ces martyrs! » On regarde ces Jésuites qu'on expulse et qu'on amène dans la rue : c'est le P. Lefebvre, soupirant après le repos que la Commune lui laissa dans sa cellule; c'est le P. Millériot, cet apôtre des pauvres et cet ami des ouvriers, qu'un jour les gens de la Commune escortèrent, pour le protéger, jusqu'à la maison d'un agonisant qui demandait Dieu; c'est le P. Bazin, qui fut l'un des otages pris au hasard par Raoul Rigault et qui, ce règne de la Commune passé, pouvait se croire sûr, en vérité, de mourir en paix dans sa cellule. Eh bien! ce contraste qui épouvante les uns et qui attriste les autres, marque mieux encore la faute du gouvernement. En face de ce ministère qui, jurant toujours qu'il veut opérer en France l'apaisement et l'union, amnistie d'une main les incendiaires et les meurtriers de la Commune, pendant que, de l'autre, il prend des religieux au collet pour les exproprier et les chasser de leur domicile, les républicains honnêtes et modérés, qui pensaient que sans la liberté la république n'a pas de raison d'être, s'étonnent, gémissent et détournent la tête, comme si devant eux leur idéal venait encore une fois de s'enfuir et de disparaître. Dans la foule elle-même, parmi ceux qui, par prévention, aimaient le moins les Jésuites, la générosité française s'émeut : ceux-ci, avec la noble et vieille vertu de leur race, sont pris de pitié pour ces faibles qu'on expatrie de leur maison, sans qu'on puisse les accuser d'aucun crime; ceux-là s'indignent de cette déportation qui s'exécute sans jugement, sur l'unique volonté de la police; et plus d'un s'unit aux catholiques frémissants pour crier dans la rue, aux oreilles de M. Andrieux : « Vivent les Jésuites! Vive la liberté! » A Paris, on s'agenouille sur les trottoirs, pour être béni de ces Jésuites que la république per-

sécute. A Vals, on sème des fleurs sur leur passage. A Bordeaux, les indigents pleurent aux portes des couvents. A Angers, c'est une longue ovation, comme Mgr Freppel, acteur et témoin ds ce triomphe même, l'a raconté à la tribune en protestant contre cette iniquité. De toutes parts, les populations manifestent leur mécontentement ou leur tristesse ; et jusqu'aux serviteurs employés par le gouvernement à ces violences, les agents de cette force publique dont il abuse si odieusement, n'obéissent qu'avec un regret mélancolique, avec une contrainte pénible et qui se dissimule mal. Voilà le bénéfice moral que le gouvernement retire déjà de cette première exécution de ses décrets. Et encore cette exécution est-elle incomplète ! Surajoutant l'arbitraire à l'arbitraire, le gouvernement n'a porté la main que sur les Jésuites, dans cette journée du 30 juin. Il lui reste à jeter hors de leurs monastères, hors de leurs chapelles, des milliers de religieux et de religieuses, qui, depuis des siècles, perpétuent sur cette terre agitée de la France les bienfaits de la charité et les exemples de la sainteté [1] !

Les catholiques ont supporté le coup de ces événements, sinon sans une irritation douloureuse, du moins avec une résignation qui sait respecter l'ordre et compter sur l'avenir. Telle n'a pas été l'attitude du parti radical, de ce parti que le gouvernement voulait pourtant satisfaire par ces décrets et ces violences. L'avant-veille du 30 juin, les radicaux pourchassaient, au cri de « Vive la guillotine ! », un prêtre qui sortait du Cirque d'hiver, où M. Chesnelong venait de faire une conférence. Le matin du 30 juin, ils s'assemblaient dans la rue de Sèvres, devant la maison des Jésuites, pour hurler la *Marseillaise* et insulter aux victimes. A Aix, à Toulouse, à Toulon, au Havre, ils provoquent des tumultes scandaleux ; ils brisent les vitres des couvents comme les policiers du gouvernement en brisent les serrures ; ils injurient les proscrits à leur départ, ils leur jettent des pierres. A Béziers, les démagogues, irrités du répit que le gouvernement laisse aux Franciscains, vont sommer le sous-préfet d'exécuter les décrets. Certes, leur étonnement, leur avidité avait sa logique. M. de Freycinet a cru qu'il allumerait impunément la fureur de ces révolutionnaires ! Il s'apercevra bientôt qu'il s'est trompé en s'attribuant si prétentieusement le pouvoir de régler la rage populaire au gré de ses calculs. Le sous-préfet de Béziers, qui ne sait, lui, ni retenir ni contenir l'impatience de ces radicaux qui réclament l'exécution « plénière » des décrets, leur accorde tout le loisir nécessaire aux préparatifs d'une émeute. Une affiche apposée aux murs de la mairie convie les démocrates de Béziers à se réunir pour leur

[1] Parmi les écrits récents qui vengent le mieux la vérité contre les décrets du 29 mars, nous devons signaler une brochure éloquente du R. P. Ollivier, de l'ordre de Saint-Dominique, sur *les Associations religieuses et le Droit moderne*. A cette étude M. Eugène Rendu, ancien député, en a joint une qui est pleine d'arguments solides et de citations intéressantes; elle est intitulée : *la Loi de germinal et le décret de messidor*.

revendication. « Rappel à la loi », lit-on à la première ligne de cette affiche. Bientôt un drapeau rouge est hissé, à l'entrée même du couvent, sur une grande croix. Une foule ignominieuse s'amasse devant la porte et force la grille. Le couvent est sans défense; il va être violé, peut-être pillé. Par bonheur, des troupes accourent à temps et repoussent les agresseurs. Mais quoi! les républicains de Béziers n'ont fait que pratiquer, un peu brusquement, les principes du ministère; ils n'ont voulu que réaliser les promesses des décrets. Il est plaisant qu'un journal de la gauche les morigène en leur disant : « Il n'y aurait plus de sécurité, plus de société possible, si l'on croyait pouvoir impunément briser des portes et envahir brutalement des maisons où le magistrat, armé d'un mandat régulier, a seul le droit de pénétrer. » Les républicains de Béziers forcent une grille de couvent, sans « mandat régulier » ; ces naïfs ignoraient que, pour forcer la porte d'un monastère, il fallait une permission de la police et la présence d'un commissaire. Mais devant la loi, devant la justice, devant l'histoire, quelle différence entre les actes? N'est-ce pas, dans la brutalité, la même illégalité? Au surplus, quand un gouvernement donne ainsi le branle aux passions qu'il devrait réprimer, peut-il se plaindre des entraînements dont lui-même est la première cause? Il y a pour un gouvernement deux façons d'être révolutionnaire : il l'est par les excès qu'il commet; il l'est aussi par les excès qu'il favorise. Sous ce règne de M. Grévy et de M. Gambetta, nous avons l'avantage d'être à la merci d'un gouvernement qui possède cette double qualité.....

Ce n'est pas seulement l'opinion publique qui proteste contre l'acte du 30 juin ; ce ne sont pas seulement les effets de cet acte qui se retournent contre le gouvernement coupable de l'avoir perpétré; la condamnation la plus grave qui pût le frapper, il l'a trouvée du côté où il avait la présomption de la craindre le moins, dans les parquets de la magistrature. Cette magistrature des parquets, il l'avait dix fois renouvelée par des épurations rigoureuses; il se flattait de l'avoir refaite à son image; M. Cazot comptait sur elle pour l'exécution des décrets. Or voici que, dans les régions où les décrets vont s'appliquer, plus de cent vingt magistrats, procureurs généraux, avocats généraux, procureurs de la république, substituts, donnent à l'envi leurs démissions; ils préfèrent à leurs fonctions, à leurs espérances, à leurs souvenirs, la dignité de leur conscience; ils déclarent au garde des sceaux qu'ils ne peuvent plus servir un gouvernement qui subordonne le droit à la force et qui rompt avec la légalité; ils quittent les parquets, indignés que la justice ne soit plus dans l'estime du gouvernement que la servante de la police et que, par un coup d'État véritable, il soumette l'autorité judiciaire, cette gardienne de la loi, à l'autorité administrative, devenue l'assistante servile d'un ministère qui ne veut ni loi ni juges. Beaucoup d'entre eux étaient des républicains loyaux, comme M. Francisque Rive, à Douai; tous avaient ac-

cepté le gouvernement de la république. Mais participer à une aussi grande iniquité que celle du 30 juin, ils ne l'ont pas pu ; ils ont noblement décliné cette responsabilité, et ils se sont retirés avec une indépendance qui honore, non seulement la magistrature française, mais la France. Jamais gouvernement n'avait soulevé contre soi une si éclatante protestation de la magistrature. En vain M. Cazot se hâte-t-il de remplacer ces magistrats démissionnaires par des ambitieux recrutés n'importe comment et qui lui seront dociles, quelques édits de police qu'il leur impose comme lois. A Douai, à Grenoble, les magistrats qui s'en vont sont accompagnés, en partant, de louanges publiques dont chacune est une sorte de trait satirique pour leurs successeurs. A Lyon, l'ordre tout entier des avocats se lève et sort de la salle, quand on introduit les magistrats intronisés par M. Cazot. En vain aussi les radicaux vocifèrent-ils contre la magistrature mille menaces furibondes, en demandant que la république châtie bien vite ce qu'ils appellent « la perversité des juges ». La magistrature, ferme et sereine dans son devoir, garde son invincible amour de la loi. Il n'y a plus qu'elle, en présence de ce gouvernement, pour l'obliger à respecter la propriété du citoyen et sa liberté individuelle, ces premiers et derniers biens d'une société civilisée et d'un peuple qui n'est pas dans l'esclavage. A Lille, à Limoges, à Lyon, à Angers, à Toulouse, à Rouen, à Amiens, au Puy, elle accueille les référés des Jésuites ; elle se proclame compétente, malgré les déclinatoires que les préfets lui font présenter ; elle prétend qu'il y a toujours des juges dans notre pays, et elle juge. Ainsi, ce ministère qui, par la bouche de M. de Freycinet, avait promis au Sénat de s'en remettre à la décision des tribunaux, et qui, à l'heure où les victimes invoquent la loi, essaie de leur fermer l'enceinte de tout tribunal, si ce n'est de ce tribunal des conflits où M. Cazot rend sa justice personnelle ; ce ministère qui, réduisant la république à un régime plus que césarien, la transforme en un gouvernement « de haute police », a révolté contre lui tout ce qui reste en France de justice et de libéralisme. Pense-t-il donc qu'un gouvernement puisse vivre longtemps sous une pareille réprobation ?

Ce gouvernement qui, au défaut des lois, se forge des décrets, et qui, dans la sanction de ses volontés, remplace la magistrature par la police ; ce gouvernement qui, comme dans la nuit d'un coup d'État, brise les portes des citoyens, les arrache de leurs foyers et les jette sur la rue, sans qu'ils aient commis le plus simple délit, sans qu'ils aient subi un jugement, sans qu'ils aient même encouru la sentence furieuse ni d'une Convention ni d'un Comité de salut public ; ce gouvernement, qui redoute tant les tribunaux, sent bien que, s'il a pour soi la force et même la plèbe, il n'a pas le droit. Car quiconque connaît, aime et pratique le droit, proteste contre les décrets. Ce ne sont pas seulement tous ces magistrats qui, plutôt que de coopérer à l'exécution des décrets, descendent fière-

ment de leur siége, déposent leur robe et disent un douloureux adieu à cette justice que le gouvernement outrage et défigure. Ce sont ces quinze cents avocats, qui, dans tous les barreaux de France, donnent si volontairement leur adhésion à la consultation de Me Rousse. Et, par-dessus tous, c'est le plus illustre des jurisconsultes dont la France s'honore aujourd'hui, M. Demolombe. Certes, au milieu des agitations de ce temps, nul de ces sagaces et studieux professeurs qui étudient nos codes et nos traditions, n'a gardé un front plus serein ni une parole plus indépendante des partis comme des gouvernements. L'autorité de M. Demolombe a moralement la valeur d'une loi. Eh bien, M. Demolombe, sortant du sévère silence où, loin de nos provocations et de nos luttes, il vit enfermé, a poussé, lui aussi, contre ces décrets tyranniques et iniques, un grand cri de protestation. Il déclare que, ni dans l'ancien régime, ni dans l'ordre de choses nouveau, rien ne les légitime. Il démontre, non seulement que le droit commun protège les congrégations contre ces décrets, mais qu'il n'y a pas de loi d'exception, pas de loi pénale, pas de loi de police, dont on puisse s'armer contre elles. A la pensée des actes d'usurpation et d'oppression que le gouvernement prépare pour l'exécution de ces décrets, le froid et paisible jurisconsulte s'anime ; tout ce qu'il y a de saint dans la justice, tout ce qu'il y a de sacré dans le droit, tout ce qu'il y a de noble dans ces deux garanties suprêmes de la liberté, l'émeut, et, tout à coup avec une ironique éloquence, le mémoire qu'il rédige d'une main si rapide se change en ce dialogue dramatique, qu'assurément de Platon et de Tacite à Bossuet et à Royer-Collard, tous les maîtres de la conscience humaine auraient applaudi : « C'est l'absolutisme à sa plus haute puissance. Il suffira d'un décret contresigné par un ministre, et l'inviolabilité du domicile s'évanouira ! Un officier de police administrative sans mandat de justice pourra faire briser les portes extérieures et intérieures d'une maison habitée par des citoyens paisibles et innocents de tout délit ! Il suffira d'un décret contresigné par un ministre, et l'inviolabilité du for intérieur, ce domicile de la conscience, s'évanouira ! Un officier de police administrative interrogera un citoyen français sur ses engagements envers Dieu. Il suffira d'un décret contresigné par un ministre, et la liberté individuelle s'évanouira. Un officier de police administrative mettra la main au collet d'un citoyen français... Pour le conduire devant le magistrat ? Non ! Pour l'expulser de chez lui. Il suffira d'un décret contresigné par un ministre, et l'inviolabilité de la propriété s'évanouira. Un officier de police administrative mettra les scellés sur la porte d'une maison et dépossédera le propriétaire ! — J'invoque la longue possession ! dira l'expulsé. On lui répondra : « La tolérance ne prescrit pas contre le droit de haute police. » — J'invoque mes droits de citoyen français. On lui répondra : « Vous obéissez peut-être à un supérieur étranger. » — Je suis né libre sur une terre libre, et je n'ai violé aucune loi. On lui répondra :

« Vous êtes suspect. » — Je demande des juges. On lui répondra : « Entre vous et le pouvoir, il n'y a pas de juges. L'acte gouvernemental ne comporte pas de contentieux. » — Je subis la force, mais j'agirai en responsabilité civile. On lui répondra : « Le ministre couvre ses subordonnés et le décret couvre le ministre. Contre un acte gouvernemental, il n'y a pas de responsabilité civile. » Nous le répétons : si une telle loi existe, elle doit être claire et formelle. » Or cette loi n'existe pas, affirme M. Demolonbe, et, après avoir constaté ou prouvé que les tribunaux seuls, en dehors et au-dessus du pouvoir exécutif, peuvent statuer sur tout ce qui est en litige dans cette question, sur la liberté individuelle du religieux, sur le respect dû à sa propriété, sur l'inviolabilité de son domicile, M. Demolombe conclut en répétant ces mots, jadis fameux dans la république romaine et naguère chez nous : « Une loi et des juges ! *Forum et jus !* »

On a beau avoir, comme M. Jules Grévy et M. Gambetta, la placidité voluptueuse d'une grande indifférence ou la quiétude grossière d'un orgueilleux égoïsme : ces protestations si hautes, faites au nom du droit et de la liberté, faites au prix de sacrifices si courageux, sont des avertissements graves qu'aucune espèce de sérénité ne saurait négliger impunément. Et, de même, on a beau se vanter d'avoir la faveur de M. de Bismarck, qui bat des mains à l'exécution de ces décrets, et l'amitié de M. Frère-Orban, qui rompt les relations de la Belgique avec le Saint-Siège : ces témoignages intéressés consolent mal du blâme méprisant ou indigné que l'opinion publique, dans tout le reste de l'Europe, inflige à cette république despotique et intolérante, qui n'a plus pour ses citoyens de constitution et de codes que les arrêtés et les procès-verbaux d'un commissaire de police. La république de M. Jules Grévy et de M. Gambetta n'a maintenant qu'une seconde palme à obtenir devant l'Europe : c'est celle que les assassins et les incendiaires de la Commune, libérés, purifiés, redevenus citoyens et électeurs, pourront déposer à ses pieds, sur la place de la Bastille. M. Gambetta, inquiet de sa popularité et tout-à-coup effrayé de la concurrence que, dans les élections prochaines, les partisans de l'amnistie plénière feraient aux satellites de sa politique personnelle, a voulu que cette « question » disparût des programmes ; et le ministère, oublieux des jugements que jadis M. Le Royer, M. Andrieux, M. de Freycinet lui-même, avaient prononcés contre la catégorie de misérables qui s'agite encore dans les bagnes de la Nouvelle-Calédonie, a sollicité leur pardon. Quoi ! s'est-il écrié, la fête du 14 juillet ne serait pas, pour les républicains de tous les partis celle de la fraternité et de l'union ! On célébrerait la prise de la Bastille, et on ne célébrerait pas l'amnistie plénière ! Et la clémence de la république perdrait sa peine et son temps à distinguer parmi les héros de la Commune les criminels de droit commun ! Ces raisons suprêmes ont souverainement prévalu, à la Chambre, on le sait. Le Sénat, il est vrai, a refusé

sa sanction au vote de la Chambre. Il a gardé, comme l'Europe, comme la France, l'horreur de la Commune; il a cru qu'il y avait, pour la paix du pays, quelque chose de plus nécessaire et de plus urgent que de rendre leurs titres civils aux scélérats qui ont couvert Paris de sang et de feu, sous le regard même du Prussien victorieux : c'est de mettre fin à cette insurrection du gouvernement contre la justice et la liberté, à « cette espèce d'émeute qui ne se fait pas avec des fusils, mais avec des décrets, » comme l'a dit si éloquemment M. Jules Simon dans le discours où il a combattu la demande d'amnistie qu'apportait au Sénat l'artificieux et changeant M. de Freycinet. Le Sénat a repoussé cette demande et rejeté l'amendement de M. Labiche, qui voulait que le gouvernement eût la faculté d'accorder jusqu'au 14 juillet des grâces dont chacune aurait la vertu d'un acte d'amnistie; il a, au contraire, adhéré à l'amendement de M. Bozérian, qui excepte de l'amnistie les assassins et les incendiaires. Le Sénat persévérera-t-il dans son vote? Sera-t-il insensible au persiflage insolent de M. de Freycinet, qui confesse à la Chambre que, si le ministère lui-même a voté avec le Sénat l'amendement de M. Bozérian, c'était parce que, à ses yeux, le vote du Sénat, pouvant et devant être annulé par celui de la Chambre, n'avait ni importance capitale ni valeur réelle? Le Sénat se déjugera-t-il? Agréera-t-il l'amendement de M. Labiche, cet amendement que la Chambre lui renvoie avec une arrogance moqueuse et qui équivaut à l'amnistie plénière? C'est le doute qui occupe les esprits en ce moment. Que si le Sénat se soumet à cette volonté de la Chambre ou plutôt à cet ordre de M. Gambetta, la France conservatrice, comme la France catholique, n'aura plus rien à espérer du Sénat. Les Trinquet pourront triomphalement prendre leur place dans le Conseil municipal de Paris et les Rochefort, dans le Parlement; la Commune amnistiée pourra travailler, non plus seulement à sa glorification, mais à ses représailles; et, pour la rendre plus patiente, le gouvernement, sans doute, s'empressera généreusement d'achever, au gré des Félix Pyat et des Jules Vallès comme des Madier de Montjau et des Clémenceau, l'exécution des décrets du 29 mars.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LA POLITIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT

DE 1762 A 1808[1]

V

Les cahiers de 89 et l'Assemblée nationale, en demandant aux maîtres d'apprendre la constitution à leurs élèves, avaient obéi à l'impulsion de l'opinion publique. Les divisions qui s'élevèrent au sein de la Constituante, les mesures qu'elle prit contre le clergé ne tardèrent pas à troubler l'enthousiasme et l'accord des premiers jours, mais du moins la fidélité au roi faisait alors partie du serment civique. Avec la Convention tout change, Louis XVI va porter sa tête sur l'échafaud. L'amour du roi que Bailly prêchait naguère aux élèves des collèges de Paris va faire place au serment de haine à la royauté. Il ne s'agit plus désormais de former des libéraux, ou des monarchistes constitutionnels, il faut faire des républicains.

La Convention sentait que le nouveau régime n'avait pas de racines dans le pays. La France n'était pas encore détachée de ses rois, et les malheurs, la bonté si connue de Louis XVI, n'avaient fait qu'accroître les sympathies de la nation. Il fallait étouffer ces sympathies et pousser le peuple à la république. « Les royalistes sont nombreux, disait Danton, les républicains ne le sont pas, il faut faire peur aux royalistes. » On sait que ce programme fut trop bien rempli ; mais tout en employant la terreur pour décourager les résistances, la Convention voulut se servir de l'éducation pour conquérir la jeunesse. « Il est, disait le conventionnel Petit, un préliminaire indispensable à l'établissement des écoles primaires, *c'est une école de républicanisme*. C'est à nous, fondateurs de la république, d'ouvrir cette grande école. Le local de l'enseignement sera tout le territoire français, vieillards, jeunes gens, femmes, ignorants

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet.

et savants nous serons tous élèves[1]. » Voilà toutes les conditions et tous les âges à la grande école de la république. Il s'agit, disait Rabaut-Saint-Étienne, d'élever tout à coup les mœurs au niveau des lois et de « faire une révolution dans les têtes et dans les cœurs comme elle s'est faite dans les conditions et dans le gouvernement. Existe-t-il un moyen infaillible de communiquer incessamment, tout à l'heure, à tous les Français à la fois des impressions uniformes et communes dont l'effet soit de les rendre dignes de la révolution, de la liberté et de l'égalité[2] ». Oui, quel est ce moyen, c'est l'éducation nationale. Ainsi le véritable but de l'éducation nationale, c'est de propager l'amour de la république et de l'égalité. Les orateurs qui traitent de l'enseignement à la tribune de la Convention ne lui donnent pas d'autre mission. Quel est, dit Chénier, notre devoir en organisant l'instruction, « c'est de former des républicains » ; si les instituteurs républicains « pressent l'âme des citoyens et l'environnent d'un triple rempart de patriotisme, la rouille des temps anciens » ne rongera plus notre constitution, et nous pourrons en paix « compléter cet évangile de l'égalité qui doit triompher des préjugés les plus antiques et renouveler la face de la terre[3] ».

Cette éducation républicaine, égalitaire, devait être en même temps révolutionnaire. Il fallait faire aux Français un cours d'insurrection. Il fallait, disait Jacob Dupont[4], leur montrer dans l'arrêté du 17 juin 1789, le germe de l'insurrection du 14 juillet, du 10 août et de toutes les insurrections qui vont se succéder avec rapidité dans toute l'Europe, afin que les jeunes étrangers de retour dans leur pays puissent y répandre les mêmes lumières et opérer pour le bonheur de l'humanité les mêmes révolutions.

Faire subitement de tous les Français des républicains, des révolutionnaires, voilà le miracle qu'il s'agissait d'opérer. « Il faut absolument, disait Rabaut-Saint-Étienne, renouveler la génération présente, en formant en même temps la génération qui va venir ; *il faut faire de la France un peuple nouveau*, lui donner des mœurs en harmonie avec ses lois, lui inspirer la liberté, l'égalité, la fraternité[5] ! » Les acteurs du grand drame révolutionnaire se succèdent avec rapidité sur la scène publique ; les rapporteurs du comité d'en-

[1] *Moniteur* du 20 décembre 1792.

[2] *Moniteur* du 22 : séance du 20 décembre.

[3] *Moniteur* du 6 : séance du 5 novembre 1793.

[4] *Moniteur* du 16 : séance du 14 décembre 1792.

[5] *Moniteur* du 22 décembre 1792. Faire un peuple nouveau, créer un peuple nouveau, cette expression qui scandalisait si fort M. Pelletan dans la discussion de l'art. 7, est employée à chaque instant par les révolutionnaires, en particulier par Robespierre dans la séance du 13 juillet 1793 (*Moniteur* du 17).

seignement changent presque à chaque session, mais le but assigné à l'éducation reste le même. Tantôt, c'est Giraud, venant demander à la Convention, qu'il appelle le premier aréopage de l'Europe, de consolider le majestueux édifice de cette « immortelle révolution par la base inébranlable de l'instruction publique »; tantôt, c'est Cambon, appuyant une proposition de Danton destinée à resserrer « l'unité de la république » par « l'unité de l'instruction »; tantôt, c'est Lakanal, affirmant à son tour que la constitution doit être faite pour l'éducation et l'éducation pour la constitution, « que toutes les deux sont manquées, si elles ne sont pas l'ouvrage des mêmes esprits, du même génie, si elles ne sont pas en quelque sorte les parties corrélatives d'une seule et même conception [1]. »

Tel est donc le véritable but de l'instruction. Les législateurs, les jacobins ne comprendraient pas qu'on pût lui en assigner un autre. Quel est l'objet de l'enseignement, s'écrie Boissel à la tribune des Jacobins [2]? Est-ce de former des littérateurs, des savants? non, c'est « de rendre les hommes *parfaitement démocrates* », fallût-il, au besoin, les plier à la discipline de Lacédémone : c'est, ajoute Barère, de donner à la patrie des défenseurs « entièrement républicains et de révolutionner la jeunesse ». Voilà le résultat qu'il faut poursuivre sur tout le sol de la France. Du jour au lendemain une instruction vraiment civique allumera dans tous les cœurs la flamme républicaine; « car, dit Barère, le creuset de la révolution est à l'esprit humain ce que le soleil de l'Afrique est à la végétation [3]. »

Voilà désormais le rôle réservé à l'éducation en France. Les maîtres ne professeront plus la littérature ou les sciences, ils professeront la constitution. Évidemment pour remplir cette mission nouvelle, il fallait des hommes nouveaux. L'ancien corps enseignant était condamné à disparaître. « Si nous voulons que l'école, dit aujourd'hui M. Paul Bert, n'enseigne pas seulement à lire, à écrire et compter, mais qu'il s'y forme des citoyens, il importe que l'éducation civique y soit donnée par des instituteurs dévoués à l'état social issu de la révolution française [4]. » Aussi pour pouvoir enseigner, fallait-il, d'après le premier projet, « n'appartenir à aucun ordre, institut, communauté, congrégation, et n'être ministre d'aucun culte ».

Il y a un siècle on tenait le même langage. Nous avons raconté ailleurs [5] comment la révolution dispersa l'ancien corps enseignant,

[1] *Moniteur* du 28 octobre 1794.
[2] *Moniteur* du 30 octobre 1794.
[3] Séance du 13 prairial an II.
[4] Rapport, p. 29.
[5] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1880.

comment le clergé séculier et régulier, l'Université et les congrégations furent violemment chassés de leurs collèges, comment les plus humbles instituteurs ou institutrices furent expulsés de leurs écoles. Pouvait-on, en effet, s'écriait Chénier, confier le soin d'élever des générations républicaines à « des instituteurs vieillis dans les préjugés du royalisme et de la superstition[1] ». Pour « débarrasser l'esprit humain de ces langes impurs dont les prêtres l'avaient enveloppé », il fallait fermer leurs maisons d'éducation, leur arracher la jeunesse et veiller avec un soin jaloux que, dans aucun coin de la France, ne s'élevât une chaire occupée par des maîtres tenant leur investiture de l'ancien régime. Pour s'assurer de l'orthodoxie révolutionnaire du nouveau personnel, on organisa partout des jurys d'instruction qui avaient pour mission d'examiner les candidats à l'enseignement primaire et secondaire. Les membres de ce jury, choisis parmi les citoyens qui avaient donné les preuves les plus éclatantes de civisme, apportaient, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes les passions du démagogue, regardant bien moins pour le choix des maîtres aux conditions d'honorabilité ou de compétence pédagogique qu'à la cocarde politique et au fanatisme révolutionnaire. Si jamais ils pouvaient être tentés de tiédeur, ils étaient immédiatement rappelés à l'ordre par les proconsuls envoyés dans les provinces, qui exécutaient avec une exaltation farouche la consigne de la Convention[2].

Il y avait d'autant plus d'importance à s'assurer en particulier

[1] *Moniteur* du 6 novembre 1792.

[2] L'agent national de la Marne écrivait, le 17 février 1794 : « Il existe deux écoles publiques au Fays. Ces deux écoles sont encore présidées par les maîtres qui les conduisaient sous le règne de la tyrannie. Et, sous le règne de la tyrannie, que disait-on aux enfants ? Soyez soumis aux tyrans, soyez soumis aux prêtres. Sous le règne de la liberté, que doit-on leur dire ? Abhorrez les tyrans, méfiez-vous des prêtres. Je demande qu'il soit nommé un membre chargé de surveiller l'éducation de vos écoles et d'y faire instruire la jeunesse dans les principes républicains. » Fayet : *Les hautes œuvres de la révolution*, p. 36.

Comme on trouvait difficilement des instituteurs révolutionnaires, Saint-Just (*Fragments d'institutions républicaines* 1831, in-8°, p. 58) proposait un singulier système de recrutement. « Les instituteurs des enfants depuis cinq ans jusqu'à dix ne peuvent avoir, disait-il, moins de soixante ans, et sont élus par le peuple parmi ceux qui ont obtenu l'*écharpe de la vieillesse*. Les instituteurs des enfants jusqu'à seize ans sont choisis par les directoires des districts et confirmés par la commission générale des arts, nommée par le gouvernement. *Les laboureurs, les manufacturiers, les artisans, les négociants, sont instituteurs* ». Lorsque la nouvelle loi sur les brevets de capacité aura fait le vide dans le personnel de l'instruction primaire, M. Ferry, pour assurer le recrutement, pourrait utilement avoir recours au projet de Saint-Just.

du civisme des instituteurs, que leurs fonctions ne se bornaient pas à tenir école. Les églises alors fermées aux fidèles étaient ouvertes aux patriotes. Le décadi avait remplacé le dimanche; et dans cette chaire d'où on avait chassé le curé et l'Évangile, on faisait monter l'instituteur pour expliquer au peuple le nouvel évangile de la constitution républicaine[1]! « S'assurer du civisme de l'instituteur », telle fut dès lors la grande préoccupation du comité d'instruction publique pendant tout le cours de la révolution. En plein Directoire, Heurtault-Lamerville, dans un rapport au conseil des Cinq-Cents, demandait que, pour pouvoir être instituteur, on fût inscrit « sur le registre civique » et qu'on ne fût « ministre d'aucun culte[2] ».

Après avoir chassé des écoles et des collèges les vieux maîtres, il fallait en chasser les vieux livres. « Vous ne voulez négliger, disait Robert Lindet aux conventionnels, aucun moyen d'éclairer le peuple, de l'attacher à la révolution. Il est un moyen puissant que l'on a trop négligé : mettez entre les mains de nos concitoyens ces ouvrages si désirés, dans lesquels ils apprendront leurs droits et leurs devoirs[3]. » C'était réclamer l'exécution d'un décret porté depuis près d'un an[4] et qui ordonnait de n'employer dans l'éducation que les auteurs approuvés par la Convention. Tout ce qui avait servi à l'ancienne éducation, tout ce qui aurait pu rappeler l'ancien régime fut impitoyablement proscrit. La rédaction de livres élémentaires fut mise au concours. Nombre d'écrivains, excités par l'appât de la récompense promise, envoyèrent, en effet, au comité d'instruction publique, des productions républicaines qui, selon l'expression de Lakanal, devaient répandre partout « les germes du civisme[5] ».

On vit pulluler des catéchismes patriotiques, où la déclaration des droits, l'acte constitutionnel et la prière à l'Être suprême avaient remplacé les enseignements de l'Église. Un bambin de deux ans ne savait pas encore déchiffrer trois mots de l'alphabet, qu'on lui faisait épeler en grosses lettres, dans le catéchisme de la constitution :

[1] Un décret du 27 janvier 1794 (8 pluviôse an II) porte que les instituteurs, « les jours de décade, donneront lecture au peuple et traduiront vocalement les lois de la république, en préférant celles qui sont analogues à la république et aux droits des citoyens ».

[2] Séance du 22 brumaire an VII.

[3] *Moniteur* du 24 septembre 1794.

[4] Un décret du 19 décembre 1793 (29 frimaire an II) porte : « La Convention nationale charge son comité d'instruction de lui présenter les livres élémentaires, et déclare que les premiers de ces livres sont les droits de l'homme, la constitution, le tableau des actions héroïques et vertueuses. » Les maîtres sont tenus « de se conformer aux livres élémentaires adoptés et publiés à cet effet par la représentation nationale. »

[5] *Moniteur* du 27 novembre 1795.

Le peu-ple Fran-çais con-vain-cu, etc., et ainsi tous les droits de l'homme. — Qui es-tu? demandait-on à l'élève dans un autre livre[1]. — Je suis un enfant de la patrie. — Quelles sont tes richesses? — La liberté et l'égalité. — Qu'apportes-tu dans la société? — Un cœur pour aimer mon pays et des bras pour le servir. La poésie venait au secours de la prose. A la question : Qui es-tu? posée par le citoyen Lachabaussière, dans le *Catéchisme républicain*, l'enfant répond :

Homme libre et pensant né pour *haïr les rois*,
N'aimer que mes égaux et servir ma patrie,
Vivre de mon travail ou de mon industrie,
Abhorrer l'esclavage et me soumettre aux lois.

Le chef-d'œuvre en ce genre fut *La vie et la mort républicaine du petit Émilien.* Ce livre est l'histoire d'un révolutionnaire en maillot, auquel sa mère avait inspiré la haine des rois, dès l'âge de deux ans. Il appelait Louis XVI « monsieur Capet », et chaque fois qu'on prononçait devant lui les noms des tyrans Clovis, Clotaire, Childebert, Charles IX, il disait à chacun : « messan, messan. » Le pauvre Émilien mourut le jour même où Bailly fut conduit à la guillotine. « Oh! il l'a bien mérité! » s'écria-t-il. Ce juste châtiment le consolait dans son trépas, et ce qui le désola le plus à ce moment suprême ce fut de n'avoir pu « être utile à la république[2] ».

Voilà les exemples que les nouveaux Plutarques proposaient à la génération enfantine qui portait les espérances de l'avenir. Le futur citoyen avait à peine quitté le berceau et se tenait à peu près droit sur ses jambes, qu'il était initié aux arcanes du pacte social, déclamait des vers contre les tyrans et récitait fièrement les Droits de l'homme. Certains révolutionnaires, plus prévoyants encore, voulaient que la société s'emparât de l'enfant dès sa naissance; que dis-je avant sa naissance même. On ne saurait trop hâter cette mainmise de la république sur le futur citoyen. « L'éducation, s'écriait Petit, doit aller chercher l'homme dans l'embryon de l'espèce. Dès sa conception l'enfant tient à la société par des rapports sensibles[3]. » Il ne faudrait pas voir dans ces paroles le rêve isolé d'un cerveau en délire, c'était l'opinion de la Convention. Nous voyons Rabaut-Saint-Étienne affirmer, après Petit, que là est le secret de tout enseignement éclairé et vraiment républicain. « *L'enfant*

[1] *Les éléments d'instruction républicaine,* par la citoyenne Desmarets.

[2] Voy. *Histoire de la société française pendant la Révolution,* par MM. de Goncourt, p. 395-400.

[3] *Moniteur* du 20 décembre 1792.

qui n'est pas né, disait-il, appartient déjà à la patrie. Elle *s'empare de tout l'homme sans le quitter jamais* [1]. » Pour diriger les représentants de l'État dans l'exercice délicat de ce droit incontestable, on mit au concours un ouvrage sur la grossesse, l'allaitement et le sevrage. Lakanal, dans un long rapport [2] où il se montre à la fois législateur, pédagogue, médecin, accoucheur, et nourrice, vint discuter longuement le mérite des divers candidats.

Pendant quelque temps on voulut que le petit citoyen, allaité et sevré *civiquement*, fût aussi baptisé civiquement. Avant de supprimer le baptême, on avait essayé de le marier à la révolution. Plus d'une fois, on vit le parrain lever la main sur la tête de l'enfant ondoyé et prononcer en son nom le fameux serment civique, auquel on attachait plus d'importance qu'à toutes les promesses faites à Dieu et à ses saints [3].

Cet enfant ainsi mis au monde par la république, baptisé et allaité par elle, habitué dès la mamelle à épeler dans un catéchisme républicain *le peu-ple Fran-çais con-vain-cu*, etc., à traiter comme le petit Émilien Louis XVI de Capet, à trouver que Bailly a bien mérité la mort, cet enfant ne peut manquer d'apporter à l'école primaire les dispositions d'un précoce révolutionnaire. L'école va, en effet, achever l'œuvre que l'éducation première a si bien ébauchée.

La loi du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793) assure aux élèves des écoles primaires « l'éducation physique, morale et intellectuelle la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines. On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres et particulièrement les traits de la révolution française les plus propres à leur élever l'âme et à les rendre dignes de la liberté et de l'égalité. La connaissance des droits et des devoirs de l'homme est mise à leur portée par des exemples et par leur propre expérience. » Voilà ce qu'il importait de savoir bien plus que d'apprendre à lire et à écrire. Il paraît que ces jeunes citoyens, appelés de si bonne heure à faire leur apprentissage politique, se perdaient quelquefois dans l'énumération des articles de la constitution. L'importation subite des nouveaux maîtres et des nouvelles méthodes troubla plus d'une fois ceux qui, élevés par des familles chrétiennes ou par les anciens instituteurs, n'avaient pas

[1] *Moniteur* du 22 décembre 1792.

[2] Voy. le *Moniteur* du 26, 27, 28, 29 novembre 1795. Voici le titre d'un de ces livres qui donnera l'idée de tous les autres : « Instruction sur la conservation des enfants depuis la grossesse inclusivement et sur leur éducation physique depuis la naissance jusqu'à l'époque de leur entrée dans les écoles nationales. »

[3] *Almanach littéraire,* 1791.

reçu l'éducation première du petit Émilien. Ils s'accoutumaient difficilement à remplacer le nom de Jésus-Christ par celui de Lepelletier, de Robespierre et de Marat, et on vit plus d'une fois les élèves habitués jusqu'alors à commencer leurs leçons par la prière, s'oublier jusqu'à faire précéder du signe de la croix la récitation des droits de l'homme. Oh! funeste empire de l'habitude! Le temps, la persévérance ne pouvaient manquer d'en triompher. Le collège était là pour achever l'éducation ébauchée par l'éducation domestique et par l'école primaire. Dans ce but, on établit dans chaque école centrale « une chaire de législation »[1], chargée d'effacer du cerveau de la jeunesse les derniers vestiges du *royalisme et de la superstition*.

VI

On était en république, et la Convention s'était donné la mission de républicaniser toutes choses. Elle voulait imprégner à ce point les institutions de son esprit révolutionnaire, que quiconque se fût refusé à respirer son souffle dût nécessairement mourir d'inanition.

Grégoire et Barère se partagèrent la mission de révolutionner la langue française. « Nous avons, s'écriait Grégoire, révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les costumes, le commerce et la pensée même. Révolutionnons donc aussi la langue, qui en est l'instrument journalier. » Que voulait-il dire? D'après Barère et Grégoire, la langue française fut longtemps esclave; elle flatta les rois, corrompit les cœurs et asservit les peuples. Un royaliste n'a-t-il pas osé dire qu'il y a dans notre langue une hiérarchie de style, parce que les mots y sont classés comme des sujets dans une monarchie. Longtemps notre langue fut déshonorée dans les écoles, mensongère dans les livres de l'éducation publique, astucieuse dans les tribunaux, fanatique dans les temples, amollie dans les poètes, corruptrice sur les théâtres. Elle avait pris la teinte des distinctions nobiliaires. Il fallait autrefois un certain ramage et siffler la langue d'une certaine manière pour être un homme comme il faut. Ces puériles distinctions ont disparu avec les grimaces des courtisans et les hochets de cour.

Il est temps de rendre la liberté à cette langue qui, « depuis la paix de Nimègue, a été prostituée, pour ainsi dire, aux intrigues des cabinets de l'Europe. » Il est temps qu'elle rejette maintenant le style mensonger et la timidité de l'esclavage, pour prendre ce caractère de véracité et de fierté laconique qui est l'apanage des

[1] Loi du 3 brumaire an IV.

républicains. C'est elle qui, la première, a formulé les droits de l'homme et du citoyen; c'est elle qui est chargée de transmettre au monde les plus sublimes pensées de la liberté et les plus grandes spéculations de la politique. Elle mérite d'être émancipée. Il faut donc se hâter, s'écrie Grégoire « de révolutionner notre langue ».

Mais comment opérer cette révolution? Il faut d'abord faire disparaître les idiomes particuliers encore en usage dans certaines provinces. Le fédéralisme et la superstition parlent bas breton; l'émigration et la haine de la république parlent allemand; la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. Il y a à peine vingt ans qu'à Périgueux « il était encore honteux de francimander ». Faisons disparaître tous ces patois qui perpétuent le règne du fanatisme et de la superstition, qui assurent la domination des prêtres et des nobles. « Que dès ce moment, l'idiome de la liberté soit à l'ordre du jour et que le zèle des citoyens proscrive à jamais les jargons qui sont les derniers vestiges de la féodalité détruite. »

Même langue pour tous les Français et aussi même *accent*. Cette transformation est facile, que dis-je? elle est accomplie. « L'orgueil même de l'accent plus ou moins pur et sonore n'existe plus » depuis que des citoyens rassemblés de toutes les parties de la république ont exprimé dans les assemblées nationales leurs vœux pour la liberté. Auparavant c'étaient des esclaves se disputant la primauté de la mode et du langage; « les hommes libres se ressemblent tous, et l'accent vigoureux de la liberté et de l'égalité est le même, soit qu'il sorte de la bouche d'un des habitants des Alpes ou des Vosges, des Pyrénées ou du Cantal, du Mont-Blanc ou du Mont-Terrible, soit qu'il devienne l'expression des hommes dans des contrées centrales, dans des contrées maritimes ou sur les frontières. »

Après avoir révolutionné la langue, révolutionné l'accent, il fallait remettre en honneur le tutoiement qui n'avait été exclu du discours que par la servitude et qui n'y paraissait plus guère que pour outrager. Depuis longtemps déjà un décret de la Convention[1] avait

[1] Décret du 10 octobre 1792. Le 8 novembre 1793, le tutoiement fut ordonné à toutes les administrations. Dorvigny présenta à la Convention une comédie intitulée : *La parfaite égalité ou les Tu et les Toi*. On y lisait ces paroles : « Il n'y a pas de *vous* dans la république, et tous les citoyens sont des *toi*. » On voulait exclure toutes les formules de politesse comme étant un reste de servitude. Dès le début de la révolution un patriote voulait qu'on n'ôtât le chapeau que quand on aurait « trop chaud à la tête », qu'on perdît l'habitude des inclinations, ces « plis de l'esclavage restés dans les reins des Français, » que ces phrases : *J'ai, j'aurai, j'ai eu l'honneur, vous me ferez l'honneur*, fussent bannies du style épistolaire et de la conversation; enfin que, dans la finale des lettres, ces mots : *votre très humble serviteur*, etc., fussent remplacés par : *bonjour, bonsoir*, ou bien : *Je*

remplacé les appellations aristocratiques de monsieur, madame et mademoiselle, par les mots de citoyen et de citoyenne. Cette réforme appelait le tutoiement. Cependant, disait Grégoire, gardons-nous de la grossièreté du style, gardons-nous de l'habitude du jurement qui se propage même parmi les femmes. « Le charme des affections douces sympathise avec la mâle austérité de la démocratie. Le style grossier était celui de Capet et d'Hébert. Le langage d'un tyran et d'un contre-révolutionnaire doit-il souiller les bouches républicaines, tout ce qui tend à corrompre la morale est un attentat contre la majesté du peuple français. » Pour donner un exemple de la modération qu'il fallait apporter même dans le langage révolutionnaire, Grégoire adressa aux Français une proclamation votée par la Convention et qui débutait ainsi :

« Cette race de brigands qu'on nomme rois et princes, rend hommage à notre langue » ; mais en se l'appropriant, ils l'ont amollie. « Hommes libres, quittez la langue des esclaves pour adopter celle de la liberté » ; quittez les dialectes particuliers qui sont sortis « de la source impure de la féodalité. » Ne parlez que la langue de la révolution ; « vous lui devez une génération nouvelle d'hommes également capables de devenir de bons artisans, de bons juges, de manier le rabot et le sabre et de passer de la charrue au siège législatif. » C'est dans cette langue qu'a été formulée la déclaration des droits de l'homme, « ce tison salutaire que vous avez jeté sur les trônes et qui est aussi redoutable aux despotes que nos boulets[1]. »

C'était donner à la fois le conseil et l'exemple. Grégoire, qui avait partagé avec Barère l'honneur de révolutionner la langue, se chargea à lui tout seul de « révolutionner les arts[2] », pendant que Guyton de Morveau faisait, à l'école de Mars, « l'essai d'une *gymnastique républicaine*[3] » que M. Ferry pourrait peut-être introduire utilement dans les nouveaux programmes. On le voit, il n'est ques-

suis votre concitoyen, votre frère, votre ami, votre camarade, votre égal. » (*Annales patriotiques*. Juillet 1790). Tel autre réformateur défendait de « baiser la main d'une femme », parce qu'en se baissant « on perd cette attitude fière et mâle que doit avoir un patriote ». Le citoyen Chalier voulait que la politesse des républicains fût « celle de la nature ». Il mettait en garde les patriotes contre la *propreté muscadine* et contre cette parure affectée, « espèce de magie, dit-il, dont se servaient nos tyrans pour nous en imposer et nous éblouir. » (Voy. *Véritable civilité républicaine à l'usage des jeunes citoyens des deux sexes.*)

[1] Voy. discours de Barère (*Moniteur* du 28 janvier 1794), discours de Grégoire (*Moniteur* du 6 juin 1794), adresse aux Français (*Moniteur* du 8 juin 1794).

[2] *Moniteur* du 6 juin 1794.

[3] *Moniteur* du 25 octobre 1794.

tion à cette époque que de révolutionner, de républicaniser. On a révolutionné le gouvernement, les lois, les usages [1], les mœurs, le costume, le commerce, la pensée, la langue, les arts. Guyton de Morveau a inauguré la gymnastique républicaine. Un décret vient d'inventer « la morale républicaine[2] » ; enfin l'école de Mars est chargée de donner « l'éducation militaire républicaine. » C'est avec enthousiasme que Barère voit accourir dans la plaine des Sablons 3500 élèves, tous « enfants des sans-culottes, pour recevoir, par une éducation révolutionnaire, toutes les leçons et les mœurs d'un soldat républicain [3]. »

La Convention, qui avait révolutionné tant de choses, ne pouvait manquer de chercher à républicaniser les femmes qui forment la moitié du genre humain et dont l'influence est toute-puissante dans l'éducation de l'enfance. On n'ignore pas qu'en France, beaucoup de grandes dames avaient accueilli avec enthousiasme le mouvement libéral de 1789. Dès 1780, nous les voyons empressées autour de Necker dont elles vantent le génie et protègent la renommée. Caraccioli nous montre les duchesses de Grammont et de Lauzun, les comtesse de Brionne, de Montesson, de Blot, de Tessé, de Châlons, de Simiane, les princesses de Beauvais, d'Ecrin, de Foix, la marquise de Coigny, formant autour de Necker une armée brillante, s'essayant au jargon parlementaire, allant à la découverte, commandant des évolutions, répandant des propos, recueillant des rapports, accréditant des nouvelles et donnant des ordres « à un essaim de jolis messieurs, de caillettes et d'abbés qu'elles font courir, parler et conseiller à leur gré. » Cet enthousiasme pour les idées libérales ne fit que s'accroître à mesure qu'on approchait de 89. Dès le commencement de la révolution, le marquis de Ferrières nous présente, dans ses Mémoires, Mmes de Luynes, d'Aiguillon, de Lameth, de

[1] Grégoire voulait changer l'usage d'ôter son chapeau pour saluer et le remplacer « par une forme moins gênante et plus expressive ».

[2] Décret du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) : « On donnera des instructions élémentaires sur *la morale républicaine.* »

[3] Le passage suivant du rapport de Guyton de Morveau donnera une idée de cette éducation : « C'était, dit-il, un spectacle bien satisfaisant de voir dans une même enceinte 3500 élèves, arrivés de tous les districts de la république, réunis sur des gradins demi-circulaires, se maintenir dans l'attitude de l'attention, autant par l'avidité de s'instruire que par la discipline, ne se permettre de mouvement que pour répondre aux élans patriotiques du professeur, que pour applaudir aux actes de discipline proclamés par l'exemple, ou pour épancher leur âme sensible au récit des avantages remportés par les républicains sur les ennemis de la liberté. » (*Moniteur* du 25 octobre 1794.) Ces élèves étaient destinés à former une garde prétorienne à Robespierre. Ils faillirent le délivrer an IX thermidor. (Voy. *Institutions d'éducation militaire*, par Montzey.)

Castellane, de Tessé, de Coigny, etc., assistant régulièrement aux séances de la Constituante, donnant des dîners, cajolant les députés patriotes, commandant des brochures, échauffant les tièdes, soutenant ceux qui paraissaient chanceler. « Les conversations politiques, dit-il, remplacèrent les conversations galantes et les anecdotes scandaleuses, le mot de liberté fut dans toutes les bouches. »

Le mouvement de 89, qui entraînait le clergé, la noblesse, tous les ordres de l'État, qui était encouragé par les plus grands seigneurs, les plus grandes dames, s'il avait su se contenir, aurait régénéré la France, déraciné les abus, et fondé à jamais la liberté sur notre sol. Hélas! le torrent déchaîné ne tarda pas à déborder portant sur son passage la destruction et la mort. Quelle amère déception pour ces grandes dames qui avaient appelé de tous leurs vœux la réunion des états généraux comme un spectacle d'un nouveau genre propre à amuser leur frivolité, lorsqu'elles virent le gouffre de la révolution engloutir noblesse, clergé, royauté, mettre leur propre vie en péril, les jeter en prison, les faire monter sur les échafauds. On comprend que les mêmes femmes qui avaient salué 89 avec enthousiasme se soient détournées avec horreur des Danton, des Robespierre, de tous ces misérables dont les mains étaient teintes de sang.

Avec le sentiment de compassion et de tendresse qui est naturel à la femme, le spectacle de ces proscriptions et de ces violences ne pouvait que porter la désaffection dans toutes les classes de la société. Les fameuses *tricoteuses* étaient l'infime minorité, et Grégoire pouvait dire avec vérité, à la tribune de la Convention : « Un certain nombre de femmes ont professé un dévouement intrépide à la révolution; mais, collectivement considérées, elles ont de grands arrérages à payer au patriotisme[1]. »

Il fallait leur faire payer ces arrérages et les pousser dans le mouvement. On comptait rendre les femmes républicaines au moyen de l'éducation; on reprochait aux premières assemblées de n'avoir pas travaillé à former des citoyennes. Talleyrand n'avait-il pas proposé dans son rapport de fermer l'école primaire à toute petite fille ayant atteint l'âge de huit ans; n'avait-il pas demandé de faire rentrer en ce moment l'enfant au toit paternel, pour y recevoir, sous l'œil de sa mère, une éducation de famille, sous prétexte que « la présence d'une jeune fille purifie le lieu qu'elle habite, et l'innocence commande à ce qui l'entoure le repentir et la vertu[2] ». Mirabeau, dans son *Travail sur l'Éducation*, ne montra pas plus d'empressement que Talleyrand à former des citoyennes. Condorcet, dans un

[1] Le 12 prairial an II.

[2] *Rapport de Talleyrand*, p. 121, 122.

de ses Mémoires, s'occupa longuement de l'enseignement des filles : « L'instruction, disait-il, doit être la même pour les femmes et pour les hommes. » Il vantait même cette co-éducation des sexes[1], dont M. Camille Sée se faisait naguère l'apôtre à la Chambre des députés. La Convention agita à son tour cette grave question. Tandis que Saint-Just[2] demandait pour les filles l'éducation domestique, Lepelletier proposait de les enlever à leurs parents pour les soumettre, de cinq à onze ans, à l'éducation commune. Si ce projet ne fut pas consacré par un vote de la Convention, cette assemblée n'en persista pas moins dans son désir de former des républicaines. « Ce sont les femmes, disait Lakanal, qui façonnent notre enfance et font notre première éducation. Voulez-vous donner à la patrie des citoyens vertueux, *donnez aux femmes une éducation républicaine.* Si vous les abandonnez aux soins domestiques, vous les abandonnez pour la plupart à une entière nullité morale[3]. » Le Directoire ne pouvait pas manquer de suivre, sous ce rapport, les errements de la Convention. En 1798, Luminais parlait dans son rapport, comme Lakanal en 1795. « Nous avons vu, disait-il, avec les hommes les plus célèbres qui ont écrit sur l'enseignement, qu'il n'était pas moins essentiel de former des *républicaines* que des républicains; qu'il était aussi important au maintien de la république de soigner et de surveiller l'éducation de celles qui sont destinées à donner des citoyens à l'État, que de surveiller l'éducation de ceux qui sont appelés à le gouverner ou à le défendre. Les hommes seront toujours ce que les femmes voudront qu'ils soient. Si ce sexe si puissant a tant d'influence sur nos sentiments, sur nos goûts et sur nos opinions, commençons donc par lui donner ceux que nous voudrions avoir, et bientôt il les transmettra infailliblement à nos enfants et les y attachera par des liens indestructibles[4]. »

L'ambition était légitime, mais le Directoire ne réussit pas plus

[1] Condorcet, dans son rapport à la Législative, paraissait avoir modifié sur ce point ses idées premières : « Dans les villages, disait-il, où il n'y aura qu'une seule école primaire, les enfants des deux sexes y seront admis et recevront d'un même instituteur une instruction égale. Lorsqu'un village ou une ville auront deux écoles, l'une d'elles sera confiée à une institutrice et *les enfants des deux sexes seront séparés* ». (*Œuvres*, t. V, p. 515.)

[2] « Les filles sont élevées dans la maison maternelle. Dans les jours de fête, une vierge ne peut paraître en public, après dix ans, sans sa mère, son père ou ses tuteurs. » (Saint-Just, *Fragments d'institutions républicaines.*)

[3] Séance du 11 brumaire an IV (*Moniteur* du 2 novembre 1795). Lakanal fit adopter le décret suivant : « Les filles apprendront à lire, à écrire, à compter et les éléments de la morale républicaine. Elles seront formées aux travaux manuels des différentes espèces utiles et connues. »

[4] *Moniteur* du 23 et 24 février 1798.

que la Convention à républicaniser les femmes; il ne réussit pas même à fonder une seule école de filles. Les Jacobins n'en persistaient pas moins à vouloir rallier tous les Français à la révolution. La Convention avait expulsé des maisons d'éducation tous les maîtres qui rappelaient l'ancien régime; elle avait changé les livres et les programmes. Il était sans cesse question, on l'a vu, de révolutionner la jeunesse, les femmes, la langue, les lettres, les arts, et jusqu'à la gymnastique. On voulait, selon le mot de Robespierre, planter l'amour de la république et de l'égalité dans toutes les âmes. Il fallait étouffer dans le cœur des Français les préjugés, les défiances, l'attachement à la royauté; il fallait faire tomber les distinctions, les barrières que la naissance, l'éducation, la fortune avaient élevées contre les hommes. C'était une *création nouvelle*, comme disaient Rabaut-Saint-Étienne et Lepelletier, une transformation universelle. L'État seul était capable d'opérer ce prodige. Que l'État se substitue à l'individu et à la famille, qu'il ait charge d'âmes, qu'on s'habitue à voir en lui l'arbitre de tous les droits, le dépositaire de tous les intérêts, le centre de toutes les affections, le foyer de toute vie, et une immense révolution sera accomplie.

Dès lors les Français confondus dans la masse, habitués à se regarder comme les membres d'un grand tout, détachés de leur famille et de Dieu, ne pensant, ne sentant, ne voulant que pour l'État et par l'État, verront leur personnalité respective se perdre, se fondre dans la responsabilité universelle, et contracteront immédiatement cette identité de goûts, de mœurs, d'affections, de caractère qui constituent la véritable égalité républicaine. Le lecteur a déjà reconnu ici les théories antiques que la révolution va essayer un instant de faire passer dans les faits.

VII

M. Thiers disait, dans la discussion de 1844, que les Français eurent un moment, sous la Convention, l'envie de se faire Spartiates. Nous avons déjà vu avec quelle force Talleyrand et Condorcet avaient dû, sous la Constituante et la Législative, combattre ces résurrections du passé. Ces théories reparurent avec éclat sous la Convention, et c'est Rousseau, dont le *Contrat social* consacre, selon l'expression de Benjamin Constant, le pire « système de servitude, » qui fut le véritable inspirateur de Lepelletier et de Robespierre. C'est dans l'antiquité que Rousseau lui-même avait été cherché ses principes d'éducation.

La *République* de Platon, « le plus beau traité d'éducation qu'on

ait jamais fait », dit Rousseau, prêche ce dépouillement de l'homme au profit de l'État, qui ôte à l'individu le *moi* qu'il tient de Dieu, pour lui en donner un autre plus parfait, au nom de l'autorité publique. Dans l'éducation antique, on n'était pas élevé pour soi-même, mais pour la société. Le citoyen absorbait l'homme, et toutes les barrières élevées aujourd'hui par les droits de l'individu et de la famille tombaient devant cette grande majesté qui représentait, qui absorbait tous les individus et toutes les familles : l'État. Voilà l'idéal de Rousseau, voilà la forme de gouvernement qu'il veut faire accepter par les peuples modernes. « Les bonnes institutions sociales, dit-il, sont celles qui savent le mieux *dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative et transporter le moi dans l'unité commune, en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout*[1]. » Le *Contrat social* développe la même pensée avec une force nouvelle. « Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple, dit Rousseau, doit se sentir en état de *changer pour ainsi dire la nature humaine*, de transformer chaque individu, qui, par lui-même, est un tout parfait et solitaire, en partie d'un plus grand tout dont cet individu reçoive en quelque sorte sa vie et son être, d'*altérer la constitution de l'homme pour le renforcer*, de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous reçue de la nature. Il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses forces propres pour lui en donner qui lui soient étrangères. » Dès lors les clauses du contrat social se réduisent à une seule : l'aliénation totale de chaque associé à la communauté. « Chacun de nous met en commun sa personne et sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale. » A l'instant, la personnalité de chaque contractant disparaît pour faire place à un corps moral collectif et composé d'autant de membres que l'Assemblée a de voix. Ce *moi commun* qui donne ainsi l'unité, la volonté et la vie à tous les citoyens, cette personnalité publique qui se forme de l'anéantissement de toutes les autres, « prenait autrefois le nom de cité et prend maintenant le nom d'État ».

Voilà nettement définie cette omnipotence et cette omniprésence de l'État que Rousseau et la Convention à sa suite vont essayer de faire revivre. Le christianisme semblait avoir aboli pour toujours cette monstrueuse déification, cette espèce de panthéisme politique et social qui faisait peser sur les individus une insupportable tyrannie. Les premiers chrétiens, invoquant les droits de Dieu, furent les vrais émancipateurs de la liberté humaine. En opposant la barrière invio-

[1] *Émile,* liv. Ier.

lable de la conscience à leurs persécuteurs, ils rendaient à jamais impossible le retour de ces sociétés païennes, où César, à la fois magistrat et pontife, délégué du ciel et de la terre, rivait ainsi sur la tête de pauvres êtres humains la double chaîne du plus monstrueux esclavage. Rousseau ne pouvait manquer de faire un crime au christianisme d'avoir rendu ce service au genre humain. Tout fut perdu, disait-il, le jour où « Jésus-Christ vint établir sur la terre un royaume spirituel, ce qui séparant, le système théologique du système politique, fit que l'État cessa d'être un. »

On sait que Robespierre, en imposant des *dogmes civils*, essaya de rétablir cette unité du système théologique et du système politique dont Rousseau déplorait la rupture. Cette tentative, essayée en pays chrétien, devait échouer même sous la Révolution. Ainsi échoueront les résurrections plus ou moins païennes dont on menace l'éducation de la jeunesse. Pour les faire rentrer dans le néant, il suffira de redire la fière parole que M. le duc d'Audiffret-Pasquier prononçait naguère à la tribune du Sénat : « *Je suis chrétien.* » Ici les vains efforts de la Convention et de Robespierre ne peuvent qu'encourager ces espérances.

Les disciples de Rousseau demandaient tout d'abord à l'État une instruction commune pour tous les Français. « L'éducation, » disait Rabaut-Saint-Étienne, « *est la mère commune* de tous les citoyens, et elle leur donne à tous le même lait, les élève et les traite en frères et, par la communauté des soins, leur donne cet air de ressemblance et de famille qui distingue un peuple ainsi élevé de tous les autres peuples de la terre[1]. » Il fallait donc fermer avant tout les institutions particulières qui, par un enseignement disparate, auraient pu troubler l'harmonie qu'on voulait établir dans le corps social. Tous les enfants devaient sucer le lait de la mère commune, ne connaître qu'un père nourricier, l'État, et faire tomber, par le frottement d'une éducation qui plaçait le riche à côté du pauvre, les distinctions que la naissance, la fortune, l'orgueil de famille, auraient pu élever entre eux. La liberté républicaine, l'égalité étaient à ce prix. « Il faut opter, s'écriait Ducos, entre l'éducation domestique et la liberté ; car, citoyens, tant que, par une instruction commune, vous n'aurez pas rapproché le pauvre du riche, le faible du puissant, c'est en vain que vos lois proclameront la sainte égalité, la république sera toujours divisée en deux classes : les citoyens et les messieurs[2]. » La nécessité de soustraire ainsi les enfants à toutes les influences particulières n'était pas contestée. Grégoire lui-même, qui

[1] Séance du 20 décembre 1792.
[2] *Moniteur* du 20 décembre 1792.

devait combattre avec énergie le projet de Lepelletier et de Robespierre, s'écriait à la tribune de la Convention : « Nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'une *éducation commune*[1]. »

Comment l'organiser ? On verra ici avec quelle impulsion irrésistible, quand on a eu le malheur d'abandonner le terrain de la liberté, on se trouve poussé fatalement aux pires excès du despotisme. Robespierre nous en fournit un illustre exemple. Le 13 juillet 1793[2], il vint lui-même lire à la tribune, pendant quatre heures, le projet que Lepelletier de Saint-Fargeau avait rédigé. Il s'agissait de transporter en France les habitudes de Sparte et les rêveries de Platon. D'après ce plan, les garçons depuis cinq ans jusqu'à douze, les filles depuis cinq ans jusqu'à onze, devaient être élevés en commun aux dépens de la république, « sous la sainte loi de l'égalité. » Ils recevaient mêmes vêtements[3], même nourriture, même instruction, mêmes soins. Rendons grâce à Lepelletier de laisser l'enfant à sa mère durant les cinq premières années. Il veut bien reconnaître que cet âge exige une sollicitude qui n'appartient qu'à la mère, mais on sent qu'il lui en coûte de faire ce sacrifice. Il remarque avec peine que jusqu'à six ans « l'enfant échappe à la vigilance du législateur. » Il regrette évidemment la crèche commune et l'allaitement égalitaire

[1] Séance du 30 juillet 1793 (*Moniteur* du 11 août).

[2] *Moniteur* du 17. Le *Moniteur* ne donne pas en entier le plan de Lepelletier. On le trouvera dans ses *Œuvres*, publiées en 1826. In-8°, p. 269-331.

[3] La Convention fut toujours très préoccupée de donner le même costume à tous les citoyens. Rabaut-Saint-Étienne (*Moniteur* du 22 décembre 1792) voulait faire « déterminer par le corps législatif quel mode de vêtements doit être donné aux enfants des différents âges, depuis la naissance jusqu'à l'adolescence. La forme des vêtements des citoyens, des armes, des exercices, l'appareil des fêtes et toutes les choses d'institutions communes seront également déterminées par le corps législatif. »

Saint-Just (*Fragments d'institutions républicaines*, p. 57-59) dit, à son tour : « Tous les enfants conserveront le même costume jusqu'à seize ans. Depuis seize ans jusqu'à vingt et un ans, ils auront le costume d'ouvrier. Depuis vingt et un ans jusqu'à vingt-cinq, celui de soldat, s'ils ne sont point magistrats. Ils ne prendront le costume des arts qu'après avoir traversé aux yeux du peuple un fleuve à la nage le jour de la fête de la Jeunesse. » D'après Saint-Just, « les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans, si elle les a nourris, et à la république ensuite jusqu'à la mort. » Le régime qu'il prescrit est sévère. « Les enfants sont vêtus de toile dans toutes les saisons; ils couchent sur des nattes et dorment huit heures. Ils sont nourris en commun et ne vivent que de racines, de fruits, de légumes, de laitage, de pain et d'eau... On élève les enfants dans l'amour du silence et le mépris des rhéteurs. Ils sont formés au laconisme du langage. » Moins sévère que Lepelletier, Saint-Just veut que les filles « soient élevées dans la maison paternelle ». Léonard Bourdon s'était aussi préoccupé du costume, et il coiffait du bonnet rouge *les enfants de la patrie*.

de Platon. S'il l'eût osé, il n'aurait pas manqué d'enrôler une armée de nourrices républicaines, qui auraient fait sucer à tous les nouveau-nés un lait civique et révolutionnaire. Il ne veut pas du moins priver cet âge de sa sollicitude; il demande une instruction élémentaire et patriotique qui puisse servir aux mères pour le temps de la grossesse et pendant les premières années de leur enfant. Les officiers publics seront chargés d'en remettre un exemplaire à chaque personne qui se présentera devant eux pour contracter mariage.

Les enfants qui ont cinq ans révolus sont arrachés à la tendresse maternelle pour aller vivre dans une sorte d'internat obligatoire et laïque où ils se trouvent réunis, au nombre de cinquante, sous la férule du même maître. Le père, qui refuserait de se séparer de son fils, perdrait les droits de citoyen et serait condamné à acquitter une double imposition. La mère, qui les y conduira, recevra cent francs pour chacun des quatre premiers enfants qu'elle aura allaités et élevés, deux cents francs pour chacun des autres jusqu'au nombre de huit, et trois cents pour chacun au-dessus de ce chiffre. Une fois rendues à leur école, les filles apprendront à lire, à écrire, à compter. « Leur mémoire sera cultivée par l'étude des chants civiques. » On enseignera aux garçons la constitution de leur pays, la morale universelle, l'économie rurale et domestique. On ouvrira leur âme au patriotisme par des chants civiques, par le récit des traits les plus frappants de l'histoire des peuples libres et de la révolution française. On les soumettra à de fréquents exercices corporels, dût-on, au besoin, les occuper « à ramasser et à répandre des matériaux sur les routes. »

Ces enfants des deux sexes, soumis pendant six, sept ans à un pareil traitement, sortiront de l'école républicains et révolutionnaires. Cet âge se laisse pétrir comme une cire molle. « *Nous préparons, pour ainsi parler, une matière première*, s'écrie Lepelletier. *Dans l'institution publique, la totalité de l'existence de l'enfant nous appartient. La matière, pour ainsi parler, ne sort jamais du moule... Tout ce qui doit composer la république doit être jeté dans un moule républicain.* » Lepelletier ne peut contenir son enthousiasme à la pensée que son plan d'éducation va changer la face de la nation, et allumer dans des âmes si tendres la flamme révolutionnaire. « Que ces jeunes arbres soient transplantés, s'écrie-t-il, dans la pépinière nationale; qu'un même sol leur fournisse des sucs nutritifs; qu'une culture vigoureuse les façonne; que, pressés les uns contre les autres, vivifiés comme par les rayons d'un astre bienfaisant, ils croissent, se développent, s'élancent tous ensemble et à l'envi sous les regards et sous la douce influence de la patrie. » Charmante idylle qui fait répandre de douces larmes. Qui ne serait

touché de voir ces jeunes plantes grandir dans la *pépinière nationale*. Qui ne serait ému de voir cette armée enfantine sucer le lait républicain sous le regard de la patrie et sous l'œil des vieillards? Nous aimons à contempler ces petits internes des deux sexes, ouvrant peu à peu leur âme naïve à tous les sentiments généreux, à la liberté, à l'égalité et surtout à la fraternité, puisque Lepelletier veut que « l'enfant du pauvre » soit « élevé au dépens du riche ».

Le moment est enfin venu pour eux de quitter ces laboratoires où on distillait goutte à goutte dans leur âme un sang révolutionnaire. Le petit garçon a douze ans, la petite fille, onze. Oh ! ils peuvent partir sans crainte, la matière peut sortir du moule [1]. Ils sont trempés en vrais républicains, et la patrie peut compter sur eux. « A douze ans, s'écrie triomphalement Lepelletier, le pli est donné, et l'impression des habitudes est gravée d'une manière durable. » A cinq ans, la patrie reçoit l'enfant des mains de la nature; à douze, elle le rend à la société. Regardez ce jeune citoyen qui sort de la caserne républicaine, il a, dit Lepelletier, « l'attitude et le port d'un homme libre, des manières franches également distantes de la politesse et de la rusticité ». C'est un citoyen.

Ne rions pas. Ce système, que Michelet a appelé « la révolution de l'enfance », obtint le patronage d'un homme qui ne riait pas et qui ne faisait pas rire, de Robespierre. La mort violente ou, comme on dit alors, le martyre de Lepelletier [2], avait déjà donné à ce plan d'éducation une haute consécration, lorsque Robespierre le prit sous sa protection et employa son crédit à le faire accepter. Il n'en rencontra pas moins de nombreux adversaires. Grégoire ne craignit pas d'appeler les nouvelles écoles qu'on voulait fonder : « *les hôpitaux de l'esprit humain.* » Il ne suffit pas, s'écriait-il, qu'un système se présente escorté de noms illustres, qu'il ait pour patrons Minos, Platon, Lycurgue et Lepelletier. Il ne faut pas oublier la différence qui existe entre la petite cité de Sparte, qui contenait peut être, dit-il, vingt-cinq mille habitants, et un vaste empire qui en renferme vingt-cinq millions. Respectons les droits de la nature. « Rien ne remplace les bontés d'un père, les caresses d'une mère. Laissons donc aux enfants l'exercice journalier de la piété filiale [3]. » Robes-

[1] Saint-Just voulait garder plus longtemps la matière dans le moule : « Les jeunes hommes de seize ans, disait-il, sont tenus de rester chez les instituteurs jusqu'à vingt et un ans, à peine d'être privés du droit de citoyen pendant leur vie. » (Voy. *Fragments d'institutions républicaines*.)

[2] Le garde du corps Paris, ayant rencontré Lepelletier, le 21 janvier, lui demanda s'il avait voté la mort de Louis XVI. Sur sa réponse affirmative, il lui plongea son épée dans le corps et laissa mort l'ancien président à mortier devenu régicide.

[3] Discours du 30 juillet (*Moniteur* du 11 août).

pierre ne se tint pas pour battu. Pouvait-on rejeter ces nouveaux établissements si nécessaires à la république? pouvait-on se refuser à ouvrir ces « maisons d'égalité », comme les appelait Léonard Bourdon? « Je vois, d'un côté, disait Robespierre, la classe des riches qui repousse cette loi; de l'autre, le peuple qui la demande. Je n'hésite pas, elle doit être adoptée[1]. »

Danton apporta dans la discussion le poids de sa fougueuse éloquence. Comme tous les conventionnels d'alors, il voulait l'instruction commune. « Tout, disait-il, se rétrécit dans l'éducation domestique, tout s'agrandit dans l'instruction commune. Je considère ma personne relativement au bon général; mon fils ne m'appartient pas, il est à la république, c'est à elle à lui dicter ses devoirs pour qu'il la serve bien. » Cependant, moins violent que Robespierre, ou heureux de lui faire opposition, Danton fit décréter à la fois des établissements nationaux où les élèves seraient instruits, nourris, logés gratuitement, et des classes que pourraient fréquenter les enfants dont les parents ne voudraient pas se séparer d'eux[2].

C'était un moyen terme qui ne satisfit personne. La question n'était pas tranchée, elle fut remise en discussion. L'imagination des législateurs était hantée en fait d'instruction publique par les souvenirs de l'antiquité. Vainement Chénier s'indignait-il de voir citer à chaque instant les noms de Minos et de Lycurgue; vainement demandait-il qu'on écartât les « romans philosophiques faiblement échafaudés d'après la *République* de Platon ou d'après les romans historiques composés sur Lacédémone[3] ». Vainement Jay-Sainte-Foix parlait-il des « quarante mille bastilles » où l'on voulait enfermer la génération naissante et du crime qu'on allait commettre en transmettant l'autorité paternelle à des « mains mercenaires[4] », on croyait à la toute-puissance de l'enseignement pour convertir subitement les Français à la révolution. Le mot d'éducation commune, forcée, impérative, était dans toutes les bouches. « Tremblez, législateurs, écrit un capitaine au *Moniteur*, que le décret qui laisserait le choix aux pères et aux mères d'envoyer les enfants aux écoles nationales, n'assassinât la liberté française, n'étouffât à jamais la liberté du monde. Barbare, me crie-t-on, tu veux donc briser tous les liens de la paternité, tu veux étouffer la nature. Va, tu n'as jamais eu d'entrailles, tu n'es qu'une bête féroce. — Prends garde de ne pas être toi-même cette bête féroce, en sacrifiant, à ton seul plaisir de faire une poupée de ton enfant, l'homme, l'humanité et

[1] Séance du 13 août (*Moniteur* du 15).
[2] Même séance.
[3] Séance du 5 novembre 1793 (*Moniteur* du 6).
[4] *Moniteur* du 13 décembre 1793.

ses devoirs [1]. » Danton lui-même, qui, au mois d'août, n'avait pas voulu rendre obligatoire et général le casernement de l'enfance proposé par Robespierre, semblait appuyer quatre mois plus tard cette odieuse mesure. « *Il est temps*, s'écriait-il, *de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents.* Qui me répondra que les enfants travaillés par l'égoïsme des pères ne deviennent pas dangereux pour la république. Nous avons assez fait pour les affections, devons-nous dire aux parents; nous ne vous les arrachons pas vos enfants, mais vous ne pourrez les soustraire à l'influence nationale [2]. » Ces paroles que Robespierre aurait pu invoquer en faveur de son système, ne visaient pas cependant le projet de Lepelletier. Danton se contentait de demander l'instruction obligatoire. Elle fut en effet décrétée dans la loi du 29 frimaire an II; mais le plan de Robespierre ne fut pas consacré par un vote de la Convention. Cette assemblée recula devant une tyrannie qu'on n'aurait jamais pu faire accepter par la France; d'ailleurs son attention fut attirée ailleurs par les drames sanglants qui se succédèrent jusqu'au 9 thermidor.

Nous aurions laissé dans l'oubli ces fantaisies lugubres ou grotesques de la Convention, si le projet de M. Paul Bert n'était pas venu leur donner l'actualité. La république de 1880 paraît vouloir reprendre ici la tradition de Robespierre. Dieu veuille qu'elle se contente de l'imiter sur ce point! Le projet de Lepelletier et de Robespierre n'est donc pas le rêve d'une imagination en délire qu'une même époque voit naître et mourir pour toujours. M. Paul Bert tient à nous prouver que si la race des jacobins est toujours vivante au milieu de nous, elle n'a pas élargi depuis un siècle le cercle de ses idées. Il nous apprend lui-même qu'il reprend les traditions de la révolution française, et parmi ces traditions il distingue avec complaisance le projet de Lepelletier [3].

Le projet de loi de M. Paul Bert rend l'instruction primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes de six à treize ans révolus. Il permet sans doute l'érection d'écoles libres à côté des écoles communales; sans doute encore il proclame bien haut qu'aucun inspecteur ne peut pénétrer dans le sanctuaire de la famille pour surveiller l'éducation domestique. Le droit du père n'en est pas

[1] *Moniteur* du 29 décembre 1793.
[2] Séance du 22 frimaire an II.
[3] Après avoir cité en particulier dans son *Rapport*, p. 4, le système de Lepelletier, M. Paul Bert ajoute : « C'est à cette grande tradition que nous nous rattachons. »

moins violé d'une façon flagrante. L'article 15[1] du projet de loi porte que les enfants élevés dans leur famille, comme ceux élevés dans les écoles publiques, devront tous les ans subir un examen devant une commission scolaire et répondre aux différentes questions du programme. Ainsi, dans toute la France, dans les plus humbles campagnes comme dans les plus grandes villes, les petites filles comme les petits garçons devront dès l'âge de six ans comparaître devant les austères magistrats de la commune. « Oui, Messieurs, oui, Mesdames, s'écriait à ce sujet le duc de Broglie, dans le mordant et éloquent discours prononcé au Cirque, ces chers et jolis enfants, ces petits garçons, ces petites filles si bien choyés, si bien parés, ces petits amours aux yeux d'ange et aux cheveux bouclés qui depuis leur berceau n'ont jamais vu autour d'eux que des sourires, qui n'ont jamais reçu que des caresses, et que le moindre froncement de sourcil met tout en larmes, on vous les prendra pour les mener à la mairie de votre commune où de grands hommes inconnus les interrogeront froidement, et s'ils ne leur trouvent pas l'instruction suffisante, les enverront d'office à l'école publique la plus voisine. » Quelle arme une pareille loi ne mettrait-elle pas aux mains des préfets et des municipalités pour satisfaire les passions locales et les rancunes politiques. N'oublions pas que le nouveau programme comprend l'*instruction civique* dont nous avons parlé ailleurs. On peut voir d'ici telle commission scolaire composée de radicaux interroger gravement la petite fille d'un réactionnaire sur la constitution républicaine, sur l'organisation de notre société démocratique et laïque, sur le suffrage universel, sur la souveraineté et l'indivisibilité de la nation, sur l'égalité devant la loi et la liberté de conscience.

Il suffit d'exposer de pareilles théories pour leur infliger le châtiment qu'elles méritent. Quand la mort de Robespierre eut délié la langue de ceux qu'il frappait de terreur, Grégoire et Daunou eurent l'occasion de stigmatiser le système d'éducation qu'il avait voulu imposer à la Convention. Robespierre, disait Grégoire, « voulait ravir aux pères qui ont reçu leur mission de la nature le droit sacré d'élever leurs enfants. Ce qui dans Lepelletier n'était qu'une erreur était un crime dans Robespierre. Sous prétexte de nous rendre Spartiates, il voulait faire de nous des ilotes et proposer le régime militaire, qui n'est autre que celui de la tyrannie[2] ». Une année plus tard, Daunou[3] parlant du même projet, accusait à son tour Robes-

[1] Voy. *Rapport*, p. 67 et 127.
[2] *Moniteur* du 30 août 1794.
[3] *Moniteur* des 24 et 25 octobre 1795.

pierre d'avoir « trouvé le secret d'y imprimer le sceau de sa tyrannie stupide par la disposition barbare qui arrachait l'enfant des bras de son père, qui faisait une dure servitude du bienfait de l'éducation et qui menaçait de la prison et de la mort les parents qui auraient pu et voulu remplir eux-mêmes le plus doux devoir de la nature, la plus sainte fonction de la paternité ».

Serions-nous destinés à voir aujourd'hui consacrer un plan d'éducation que Grégoire appelait un *crime* et où Daunou trouvait *le sceau d'une tyrannie stupide?* Une Chambre française serait-elle capable, en 1880, d'accorder à M. Paul Bert une loi que la Convention refusa à Robespierre ? Il nous est impossible de le croire.

L'abbé Augustin Sicard,
vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La fin prochainement.

ÉTUDES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA LÉGENDE DES GIRONDINS[1]

QUATRIÈME PARTIE

LES GIRONDINS A LA CONVENTION. — LE PROCÈS DE LOUIS XVI.

I

La Convention s'est réunie pour la première fois, le 20 septembre 1792, au château des Tuileries, dans la salle des Cent-Suisses. Encore bien que la plupart des historiens de la révolution, et en particulier MM. Mignet, Lamartine, Barante, Michelet, Louis Blanc, aient omis de parler de cette première séance, consacrée à la vérification des pouvoirs des députés et à l'élection du bureau, elle n'en a pas moins une importance considérable. Elle montre, en effet, que les députés envoyés par les départements étaient presque tous disposés à marcher sous la bannière de Brissot, de Vergniaud et de Petion, et que les girondins allaient disposer dans l'Assemblée nouvelle d'une immense majorité.

Petion réunit pour la présidence la presque unanimité des suffrages [2]. Robespierre obtint seulement six ou sept voix [3], et Danton ne fut pas plus heureux [4]. L'élection des secrétaires ne fut pas moins significative. L'Assemblée porta son choix sur deux anciens membres de la Constituante, Camus et Rabaut-Saint-Étienne, et sur Brissot, Condorcet, Vergniaud et Lasource, c'est-à-dire sur les chefs

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin et 10 juillet 1880.

[2] *Moniteur* de 1792, nº 265.

[3] *Mémoires pour servir à l'histoire de la Convention nationale,* par Daunou, édition Didot, p. 420.

[4] *Les Révolutions de Paris,* nº 167.

mêmes et les orateurs les plus en vue du parti de la Gironde à la Législative. Et ces nominations n'étaient point l'effet d'une surprise ou le résultat d'une intrigue : elles se firent à haute voix, par appel nominal [1]. Moins de neuf mois après, cependant, les girondins étaient renversés et décrétés d'arrestation par cette même Assemblée qui, le 20 septembre, leur prodiguait ses suffrages. A cette majorité qui leur demandait d'être ses guides, ils n'avaient su ni donner une direction ni imposer une discipline : ils tombaient victimes de leurs fautes, de leur incapacité, de leur faiblesse.

Le 21 septembre, les membres de la Convention nationale prirent possession de la salle du Manège, que venaient de quitter les membres de l'Assemblée législative [2]. S'il fallait en croire les historiens, il se serait, à ce moment, produit un fait qui aurait attesté, chez les girondins, l'intention bien arrêtée de changer de politique, et, après avoir été un parti de révolution, de devenir un parti de résistance. Ils auraient tenu à affirmer, dès le premier jour, par leur empressement à occuper les bancs du côté droit, la sincérité de leur retour aux idées conservatrices. « Dès l'ouverture de la Convention, dit M. Mignet (tome I, page 319), les girondins avaient occupé la droite. » — « La Révolution, dit M. Louis Blanc (tome VII, page 224), ayant poursuivi son invincible cours, on remarquait ici ce qui avait été déjà remarqué, dès le premier jour, dans la Législative : le côté gauche de la veille était devenu le côté droit du lendemain. » — « A l'entrée des membres de la nouvelle Assemblée, dit à son tour M. Mortimer-Ternaux (tome IV, page 66), les tribunes firent entendre plusieurs salves d'applaudissements. Mais à l'enthousiasme succède l'étonnement, lorsque les spectateurs habituels s'aperçoivent qu'un changement considérable s'opère dans la prise de possession des sièges placés des deux côtés du fauteuil présidentiel. Les anciens membres de la Législative qui suivent Brissot, Vergniaud et autres chefs de la Gironde, se dirigent, non plus vers les bancs de la gauche, qu'ils occupaient jadis, mais vers la droite, à la place où siégeaient quelques jours auparavant les derniers défenseurs de la constitution de 1791, les Jaucourt, les Girardin, les Mathieu Dumas, les Beugnot. *Ils veulent marquer, par ce changement de place, le changement qui va s'opérer dans leur politique.* Pour eux, il ne s'agit plus de détruire, il faut édifier; il ne s'agit plus de pousser les masses en avant, il faut les retenir; il faut, en un mot, opposer à l'anarchie une digue infranchissable, à l'abri de laquelle

[1] Daunou, *Mémoires pour servir à l'hist. de la Convention,* etc.

[2] La salle du Manège, où la Convention a siégé du 21 septembre 1792 au 9 mai 1793, était située sur l'emplacement qu'occupaient les maisons nos 36 et 38 de l'ancienne rue de Rivoli.

puisse s'établir une république qui fonde l'ordre sur les principes éternels de la justice et de la liberté. »

Il y a là une double erreur de fait, accompagnée d'une grave erreur d'appréciation.

Et d'abord MM. Mignet, Louis Blanc et Mortimer-Ternaux se trompent lorsqu'ils croient qu'en 1792 les membres du *côté droit*, soit à l'Assemblée législative, soit à la Convention, occupaient les bancs situés à la droite du fauteuil présidentiel. A l'Assemblée constituante, il est vrai, les partis dont Rivarol disait : « Le *côté droit* est si gauche, et le *côté gauche* si peu droit ! » occupaient l'un et l'autre une place en rapport avec leur nom : les membres du côté droit siégeaient à la droite, et les membres du côté gauche à la gauche du président. Les choses étaient ainsi à Versailles [1], et elles ne subirent point de modification lorsque l'Assemblée se transporta à Paris et s'établit dans la salle du Manège [2]. Quand à l'Assemblée constituante succéda l'Assemblée législative, les députés feuillants, les Jaucourt, les Ramond, les Beugnot, les Girardin, les Mathieu Dumas, les Quatremère de Quincy, qui allaient former le nouveau côté droit, occupèrent les bancs qui étaient à la droite du fauteuil présidentiel. L'accord entre la place et le nom subsistait donc toujours. Mais à partir du mois de janvier 1792, il n'en va plus de même. Dans la séance du 27 décembre 1791, l'Assemblée législative décida d'opérer dans les dispositions intérieures de la salle de ses séances un changement qui eut pour effet de mettre le côté droit à gauche et réciproquement. Voici en quels termes l'*Ami du roi*, de l'abbé Royou, annonce ce changement dans son numéro du 30 décembre :

Comme il ne leur restait plus rien à bouleverser dans l'enceinte du royaume, nos législateurs ont jugé à propos de bouleverser la salle de leurs assemblées. Le fauteuil du président prendra la place de la tribune, et la tribune va occuper le terrain destiné auparavant au plus auguste trône de l'univers et au bureau des secrétaires. On se flatte, par ce revirement de parties, de dépayser les habitués de la gauche et de la droite... Mais il y aura toujours, quoi qu'on fasse, un côté droit et un côté gauche dans la salle, et les bons sauront toujours bien se séparer des méchants.

Dans son numéro du 7 janvier 1792, l'*Ami du roi* constatait que, « par le bouleversement opéré dans la salle, le côté droit était devenu la gauche, et le côté gauche la droite. »

[1] *Moniteur* de 1789, n° 48. — *Mémoires* de M. de Clermont-Gallerande, t. Ier, p. 86.
[2] Le 9 novembre 1789.

Un membre de la Convention, le citoyen Dulaure, député du Puy-de-Dôme, a publié, dans le *Thermomètre du jour*, numéro du 1[er] janvier 1793, un article intitulé : *Physionomie de la Convention nationale*, dont les indications confirment celles qui viennent de nous êtres fournies par le journal de l'abbé Royou. « C'est à l'extrémité de la partie droite du président, écrivait M. Dulaure, que se trouve ce qu'on appelle *la Montagne*. Ce côté était nommé le *côté gauche ;* mais depuis que la place du président a été changée, il se trouve être à sa droite. Le côté opposé, qu'occupaient les aristocrates de l'Assemblée constituante et législative, était le côté droit ; il est aujourd'hui le côté gauche. Il a aussi à son extrémité une montagne qui s'élève comme celle qui est en face, mais qui ne porte pas ce nom... *Le côté gauche du président est ordinairement le moins orageux.* » Nous trouvons enfin, dans la *Correspondance inédite de Barbaroux avec la municipalité de Marseille*, une lettre, en date du 13 mars 1792, où se lit le passage suivant :

« Le ministre de Lessart a été mis en état d'accusation. Nous étions dans les tribunes avec quelques jeunes jacobins, observant tous les mouvements de l'Assemblée, lorsque nous vîmes une quantité considérable de *patriotes* se déplacer du *côté droit*, pour se placer au *côté gauche*, à l'effet d'en imposer aux *ministériels* [1]. »

Il est donc constant qu'en 1792 « les Jaucourt, les Girardin, les Mathieu Dumas, les Beugnot » occupaient les bancs placés *à la gauche* du fauteuil présidentiel. C'était par conséquent vers la gauche, et non *vers la droite*, comme le dit à tort M. Mortimer-Ternaux, que les partisans de Brissot et de Vergniaud auraient dû se diriger, le 21 septembre, s'ils avaient voulu occuper les places où siégaient quelques jours auparavant les feuillants et les constitutionnels. Mais est-il vrai qu'ils aient été aussi empressés qu'on veut bien le dire de s'asseoir où s'étaient assis les derniers défenseurs de la constitution de 1791 et de marquer ainsi « le changement qui allait s'opérer dans leur politique ? » C'est le contraire qui est vrai, et nous avons à cet égard un témoignage formel, celui du conventionnel Dulaure :

Lorsque la Convention tint ses premières séances, *aucun membre ne voulut se placer de ce côté* (celui qu'avaient occupé les feuillants à l'Assemblée législative) ; mais, comme tous les membres ne pouvaient tenir du même côté, on fut obligé de se porter de l'autre. Bientôt cette répugnance cessa entièrement, et on se plaça indistinctement d'un côté ou de l'autre. On vit changer cet ordre de choses lorsque Robes-

[1] *Mémoires inédits de Pétion* et *Mémoires de Buzot et de Barbaroux*, édition Dauban, p. 416.

pierre fut dénoncé comme aspirant à la dictature; lorsque Marat fut dénoncé comme y aspirant lui-même, et comme excitateur du peuple contre la Convention; lorsqu'on parla de la force départementale; lorsqu'on parla plus distinctement des rolandistes et des robespierrots. Chacun, suivant son humeur, suivant son opinion, se plaça du côté où cette humeur, cette opinion étaient les plus favorisées et les moins contrariées, parce qu'on est mal à son aise du côté des hommes qui ne partagent pas vos idées et votre manière de voir. Insensiblement tous les membres maratistes se placèrent vers la Montagne ou dans les environs. Ceux qu'on appelle brissotins, et ceux qui ne sont d'aucun parti, mais qui n'aiment pas le bruit, furent du côté opposé, ou bien restèrent à la place où l'habitude les avait retenus [1].

Ce récit d'un témoin, publié sous les yeux mêmes des acteurs, ne laisse rien subsister du tableau tracé par M. Mortimer-Ternaux, et les déductions qu'il a tirées du prétendu empressement des girondins à marquer leur place au *côté droit* tombent avec le fait lui-même. Aussi bien, leur conduite, depuis le 10 août jusqu'au 20 septembre, avait assez clairement montré que, s'ils ne voulaient pas céder le pouvoir à Robespierre et à la Commune, ils n'entendaient point pour cela changer de politique, et que, bien loin d'avoir dessein de résister au *peuple*, ils étaient toujours ces mêmes hommes, dont Brissot, leur chef, avait dévoilé la pensée secrète et l'irrémédiable lâcheté, lorsqu'il avait dit, à propos de la mise en accusation de M. de Lessart : « Nous n'avons pas de preuves; mais que nous importe? Nous avons besoin de gagner de vitesse sur les jacobins, et cet acte d'accusation nous donne le mérite d'avoir fait ce qu'ils feraient eux-mêmes; c'est autant que nous leur ôtons[2]. »

II

Après avoir représenté les députés de la Gironde escaladant en hâte les bancs du *côté droit*, et tenant à honneur d'y planter sans retard le drapeau de la résistance, la *légende* nous les montre, dans le procès de Louis XVI, émus de pitié à la vue de cette grande infortune, un peu faibles peut-être, mais animés pourtant du désir de sauver le roi, essayant de le défendre, et s'indignant de la violence

[1] *Physionomie de la Convention nationale*, par J. A. Dulaure, député, 1er janvier 1793.

[2] *Souvenirs sur Mirabeau*, par Étienne Dumont, p. 377. — Voyez le *Correspondant*, page 793, n° du 10 juin 1880.

commise à son égard. M. Mignet répète par trois fois (tome I[er], pages 338, 352 et 362) que « les girondins désiraient sauver Louis XVI ». M. Thiers parle, à quatre reprises, de « la pitié des girondins pour Louis XVI », de leur « émotion en présence d'une si grande infortune », du « profond attendrissement » qu'ils éprouvent en voyant le roi à la barre de la Convention[1]. Suivant lui, « émus à la vue de cet ennemi vaincu, ils essayaient de le défendre, ils s'indignaient de la violence commise à son égard[2] ». Quant à M. de Lamartine, après avoir célébré la « générosité » avec laquelle les principaux orateurs de la Gironde « séparèrent l'homme du roi, la vengeance de la victoire, et firent entendre des accents dignes de la liberté[3] », il ne craint pas de dire que les girondins sont morts « pour avoir refusé du sang au peuple, pour n'avoir pas voulu permettre à la liberté de se souiller[4] ». Les historiens même qui leur sont le moins favorables semblent croire que le procès de Louis XVI a été surtout l'œuvre de la Montagne ; que c'est elle qui seule en a pris l'initiative, seule lui a imprimé la direction qui devait le conduire à un dénouement tragique ; que le rôle des girondins, dans ce lamentable épisode, a été seulement un rôle passif ; que leurs efforts en faveur du roi, pour mal conçus qu'ils aient été, n'en ont pas moins été honorables ; et que si, à la dernière heure, leur courage a défailli, c'est, la mort dans l'âme, qu'ils ont laissé tomber de leurs lèvres le verdict fatal.

Ces indulgentes appréciations sont contredites par les faits ; ici encore la *légende* ne ressemble guère à l'histoire.

Que la Montagne, que Robespierre, que Marat et Danton aient poussé de toutes leurs forces au procès de Louis XVI, cela n'est pas douteux ; mais ils ne faisaient que suivre l'exemple donné par les girondins. Ce sont ces derniers, en effet, qui ont eu l'initiative du procès du roi. Ce procès est avant tout leur œuvre, la conséquence logique, le résultat forcé de leurs actes et de leurs discours.

Dès le 10 mars 1792, le plus éloquent de leurs orateurs n'avait-il pas jeté, du haut de la tribune, ces paroles, que l'on ne peut relire encore aujourd'hui sans voir se redresser dans l'ombre l'échafaud du 21 janvier :

De cette tribune, s'écriait Vergniaud, je vois les fenêtres du palais (les Tuileries) où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les

[1] Thiers, *Hist. de la Révolution*, t. III, p. 152, 168, 190 ; t. IV, p. 380.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 190.
[3] *Histoire des girondins*, t. IV, p. 316.
[4] *Ibid.*, t. VII, p. 47.

moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage... Le jour est arrivé où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace, à tant d'insolence et confondre enfin les conspirateurs. *L'épouvante et la terreur* sont souvent sorties dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; *qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi; qu'elles y pénètrent tous les cœurs;* que tous ceux qui l'habitent sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une seule tête convaincue d'être criminelle qui puisse échapper à son glaive [1].

C'est encore Vergniaud, — et Vergniaud, remarquons-le, *n'improvisait pas* [2], — qui, au lendemain du 20 juin, à la veille du 10 août, dirige contre Louis XVI cet acte d'accusation, dont la perfidie égale la véhémence :

Si le roi vous tenait ce langage, ne seriez-vous pas en droit de lui répondre : O roi! qui, comme le tyran Lysandre, avez cru que la vérité ne valait pas mieux que les mensonges, qui avez feint de n'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver, était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la constitution et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient ?... La constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre malheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou pour notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives, pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire? Non! non! homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher... Vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi [3].

Quelle conclusion pouvaient avoir de telles paroles, tombant d'une telle bouche, quelle conclusion autre que le procès du roi?

Elles étaient d'autant plus graves que les autres orateurs de la Gironde tenaient un langage analogue. Brissot, le chef du parti,

[1] *Moniteur* de 1792, n° 73.

[2] « Vergniaud fut peut-être l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée. *Il n'improvise pas,* comme Guadet, mais ses discours *préparés,* forts de logique, brûlants de chaleur, pleins de choses, étincelants de beauté, soutenus par un très noble débit, se faisaient lire encore avec un grand plaisir. » (Mme Roland, *Mémoires,* édition Dauban, p. 317.)

[3] Séance du 3 juillet 1792 (*Moniteur*, n° 186.)

s'est vanté, au cours du procès, d'avoir, le premier, proposé de soumettre Louis XVI à un jugement. « Il fallait, a-t-il dit dans sa lettre *à tous les républicains de France sur la Société des Jacobins de Paris*, publiée à la fin d'octobre 1792, il fallait quelque courage pour hasarder, au milieu de cette assemblée (l'Assemblée législative), l'hypothèse éloquente de Vergniaud *sur les crimes du roi;* il en fallait pour tracer le tableau vigoureux des *forfaits du roi*, pour oser *proposer de le soumettre à un jugement*. Voyez mon discours du 9 juillet 1792. »

Faisant écho aux discours de Brissot et de Vergniaud, le journal de Condorcet, la *Chronique du mois*, insérait dans son numéro de juillet 1792, sous ce titre : *Encore un conseil à Louis XVI*, les lignes suivantes : « Quel que soit le sort qui les attend, les amis de la vérité sont toujours préparés; mais toi, demande à tes flatteurs comment *Néron*, dont le nom seul est une injure, a terminé sa vie! *Demande à l'Histoire, qui ose tout dire*, COMMENT CHARLES Ier A FINI! Et il avait aussi des vertus domestiques! »

Si, à cette date de juillet 1792, le ci-devant marquis de Condorcet, déserteur de l'aristocratie, et animé contre l'ancienne société d'une haine de transfuge, aspirait véritablement à voir mettre Louis XVI en accusation, Brissot et Vergniaud se seraient contentés de sa déchéance[1]. Brissot donnait après coup à son discours du 9 juillet une portée qu'il n'avait point; et peut-être Vergniaud, dans les harangues que nous avons citées, avait-il fait surtout œuvre de rhétoricien. Il n'en reste pas moins qu'avant le 10 août, les chefs de la Gironde avaient, qu'ils en eussent ou non conscience, préparé et rendu inévitable le procès du roi, comme ils avaient préparé et rendu inévitable la révolution du 10 août.

Au lendemain de cette révolution, se voyant débordés par les membres de la Commune, éprouvant, plus encore que par le passé, le *besoin de gagner de vitesse sur les jacobins*, ils estiment que le procès du roi leur en fournira les moyens et ils y poussent ouvertement, avant même que la Convention ne soit réunie.

Maîtres du ministère de l'intérieur par Roland, ils inondent la France de ces imprimés perfides, distribués sous le titre de *Recueil*, 1, 2, 3, etc., jusqu'à 15, *des Pièces trouvées dans le secrétaire du Roi, dans les papiers de M. de Laporte, trésorier de la liste civile, de M. de Montmorin, de M. d'Abancourt*, etc. En adressant cette publication à toutes les municipalités, Roland leur écrivait ce qui suit :

[1] Voyez la troisième partie de la *Légende des girondins* (*Correspondant* du 10 juillet 1880.)

Paris, le 1er septembre, quatrième de la Liberté, premier de l'Égalité.

Concitoyens,

L'inviolabilité d'un seul homme s'étendait à tous les conspirateurs. Ce mot fatal, mais constitutionnel, écrit sur la porte des Tuileries, protégeait dans son enceinte les plus vils et les plus audacieux complots. Indigné de la trop manifeste insuffisance des lois, las de n'avoir que des soupçons pour défense et de se voir réduit à de vagues et irrégulières commotions, le peuple a entouré cette nouvelle Bastille; il en a forcé l'entrée, et, sous les monceaux de morts dont il a fallu joncher ces lieux, jusque-là témoins de tant de perfidies, elles se sont enfin trouvées ces preuves que réclamaient, avec tant d'affectation, des hommes faibles ou complices, et de l'existence desquelles les ardents amis de la patrie avaient eu l'heureux courage de ne jamais douter. Il ne s'agit plus seulement de soupçons ni de défiance. Des pièces écrites, arrachées de ces archives du crime, vont enfin apprendre à l'univers entier ce qu'il devait penser de ces réclamations affectées de la constitution et des lois, de ces serments si complaisamment répétés, de ces témoignages hypocrites d'affection pour le peuple, à l'abri desquels *on soudoyait des assassins*, on payait des pamphlets, on décriait les assignats, on subornait des régiments, *on dispersait nos armées*, *on ouvrait nos frontières*, *on préparait enfin le ravage de nos propriétés*, *le massacre de nos familles*, la ruine de la liberté et les espérances de l'humanité entière.

De tels crimes ne peuvent rester impunis. UN GRAND PROCÈS VA S'INSTRUIRE, et l'Assemblée nationale obéit au plus indispensable des devoirs en en recueillant et en publiant les pièces [1]...

Cette circulaire, qui suffirait seule à établir que l'initiative du procès de Louis XVI appartient aux girondins, est sans nul doute l'œuvre de Mme Roland. Avec quelle joie ardente et profonde n'a-t-elle pas dû écrire ces mots : *Un grand procès va s'instruire*..., elle qui disait à ses amis, dès le mois de juin 1791 : « Faire le procès à Louis XVI serait sans contredit la plus grande, la plus juste des mesures, mais vous êtes incapables de la prendre [2] ! »

III

A l'Assemblée législative succède la Convention. Dans la seconde de ces Assemblées, comme dans la première, les girondins ont la majorité; le procès de Louis XVI n'aura donc lieu que s'ils persistent à le vouloir. Ils n'ont garde de renoncer à l'idée que, les

[1] *Moniteur* de 1792, no 254.
[2] Lettre de Mme Roland à Bancal des Issarts.

premiers, ils ont mise en avant; et, lorsque, dans la séance du 16 octobre 1792, un membre de la Montagne, Bourbotte, demande que l'on s'occupe de juger Louis XVI, un membre de la Gironde, un des familiers du salon de Mme Roland, Barbaroux, s'élance à la tribune et s'écrie : « Dès longtemps nous aurions dû exercer le pouvoir que le peuple souverain des quatre-vingt-trois départements nous a confié. Dès longtemps les coupables auraient dû être amenés à la barre pour y être jugés... Je demande que la Convention se forme en *comité judiciaire* et que la discussion s'entame sur ce sujet [1]. »

Le 6 novembre, Dufriche-Valazé, député de l'Orne, donne lecture, au nom de la Commission extraordinaire des vingt-quatre, d'un *Rapport sur les crimes du ci-devant roi.* Valazé était l'un des membres les plus importants de la Gironde. Ami intime de Vergniaud [2], moins éloquent, mais plus énergique, il avait fait de sa maison, située rue d'Orléans, n° 10 [3], un centre de réunion pour les principaux députés du parti, ce qui lui valut d'être un jour dénoncé à la tribune par Marat. « Personne n'ignore, dit l'*Ami du peuple*, que c'est chez Valazé que se tient le directoire des hommes d'État de la faction liberticide. » Valazé répondit qu'en effet « plusieurs de ses collègues, animés de l'amour le plus pur de la patrie, se réunissaient habituellement chez lui. Vous ne voudrez pas, ajouta-t-il, me défendre des conférences amicales, surtout quand elles ont pour but de déjouer les trames ourdies par de vils calomniateurs [4]. »

Marat cependant, Marat lui-même, avait dû être content du *Rapport* de Valazé. Louis XVI, en effet, y était montré, à chaque page, respirant le crime, affamant le peuple, préparant le massacre des patriotes; on y lisait ces abominables paroles : « De quoi n'était-il pas capable, le monstre ! Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière ! Je vous le dénonce comme accapareur de blé, de sucre et de café [5] ! » Le rapport du député girondin se ter-

[1] *Moniteur* de 1792, n° 291.

[2] *Biographie moderne*, t. III.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 206.

[4] *Moniteur* de 1793, nos 144 et 145. — « Tous les soirs, nous nous réunissions chez Valazé, l'un de nous, au nombre de douze, quinze, quelquefois davantage. » (*Mémoires* de Meillan, député du département des Basses-Pyrénées à la Convention nationale, p. 16.)

[5] *Rapport fait à la Convention nationale, au nom de la Commission extraordinaire des vingt-quatre, le 6 novembre 1792, l'an premier de la république, sur les crimes du ci-devant roi, dont les preuves ont été trouvées dans les papiers recueillis par le Comité de surveillance de la Commune de Paris, par Dufriche-Valazé, député du département de l'Orne.* — Le *Moniteur* n'a donné de cette pièce importante qu'une reproduction incomplète.

minait par une longue dissertation, consacrée à établir que l'inviolabilité du roi, écrite dans la constitution de 1791, devait être écartée; que proclamer la déchéance ne serait pas punir Louis Capet, puisque de fait il était déjà déchu ; que ses crimes pourtant étaient manifestes et que tout crime attesté doit emporter sa peine; qu'il fallait donc lui en appliquer une autre que la déchéance, et que cette autre peine ne pouvait être différente de ce qu'elle serait pour tout citoyen français.

En vain, Dufriche-Valazé avait entassé dans son rapport les mensonges les plus odieux, les accusations les plus ineptes et les plus perfides; il se trouva dans l'Assemblée trois membres pour regretter que ce factum laissât dans l'ombre plusieurs des *crimes de Capet*. Si de ces trois députés l'un appartenait à la Montagne, — c'était Sergent, un des principaux auteurs des massacres de Septembre, — les deux autres faisaient partie de la Gironde. Barbaroux fit remarquer qu' « il existait dans le Comité de surveillance de Paris, dans le Comité de sûreté générale, au greffe du tribunal criminel établi par la loi du 17 août, et dans celui de la haute cour nationale, un très grand nombre d'autres pièces sur les trahisons de Louis XVI, et il demanda que toutes ces pièces fussent déposées au Comité de sûreté générale, qui en ferait un rapport à la Convention[1] ». Petion, — le *vertueux* Petion, — alla plus loin; il accusa Louis XVI d'avoir voulu le faire assassiner.

Il y a encore bien d'autres preuves, s'écria-t-il; il existe une infinité d'autres pièces bien plus importantes; par exemple, le ci-devant roi se trouva compromis dans plusieurs lettres de Choiseul-Gouffier et du révolté du Saillant. Il y avait aussi dans Paris une police d'assassins, et cette police était chargée, entre autres besognes, d'assassiner le maire de Paris. J'étais informé tous les soirs des progrès de cette conspiration; je savais même de quelle manière on devait se présenter à la mairie. Dangremont, chef de cette police, a été supplicié; les pièces de son procès sont connus; je demande qu'elles soient jointes à celles qui viennent de vous être mises sous les yeux[2].

A chacune des étapes du procès, nous rencontrerons ainsi l'action de la Gironde.

Le 13 novembre, Petion demande la parole pour une motion d'ordre. « Mon opinion, dit-il, n'est pas équivoque sur *le dogme stupide de l'inviolabilité*, puisque je l'ai combattu à cette tribune,

[1] *Moniteur* de 1792, n° 312 : séance du 6 novembre 1792.
[2] *Moniteur*, séance du 6 novembre 1792. — *Courrier de l'Égalité*, n° 81.

lorsqu'il était presque une superstition. Mais nous devons traiter cette question séparée de toutes les autres questions qui se présentent avec elle... — J'ai entendu avec surprise, demander, dans la dernière séance, que l'on décrétât de suite que le roi était jugeable. Il est important de prouver, la loi à la main, qu'*il ne peut invoquer la loi.* Il est inutile d'examiner le mode de jugement avant de savoir s'il peut être jugé; il est inutile d'examiner la peine avant d'avoir décrété les deux premières questions. Je demande donc que, sans divaguer, on traite simplement cette question : le roi peut-il être jugé ? » — La marche indiquée par Petion est adoptée [1].

La question posée le 13 novembre ne devait être tranchée que le 3 décembre. Dans l'intervalle qui s'écoula entre ces deux dates, un très grand nombre de membres de la Convention, soit à la tribune, soit dans leurs *opinions imprimées*, ne se bornèrent pas à examiner le point de savoir si *le roi pouvait être jugé;* ils se prononcèrent hautement et *d'avance* pour la condamnation de Louis XVI, encore bien qu'il n'eût pas encore comparu devant eux et qu'ils n'eussent pas encore entendu sa défense !

Au premier rang des députés qui ne reculèrent pas devant cette violation des règles les plus élémentaires de la justice, nous retrouvons Petion :

Les crimes de Louis XVI, dit-il, *sont des crimes qui outragent la nature et la société tout ensemble*... Il a ourdi les trames les plus criminelles, il a conspiré sans cesse contre son pays, il a voulu allumer le flambeau de la guerre civile ; *il a fait massacrer des milliers de Français !*... Louis, non jugé, serait un outrage fait à la morale et à la justice. De quel droit pourriez-vous punir ensuite un coupable? Il nous dirait : Louis l'était plus que moi ; j'ai assassiné un individu, *il a assassiné toute la nation* [2].

Dulaure, député du Puy-de-Dôme, et rédacteur du *Thermomètre du jour*, l'une des feuilles subventionnées par Roland, résumait ainsi son *opinion :* « La justice, le salut public, la liberté, sollicitent à la fois la mort de Louis et la sollicitent promptement [3]. »

Un autre député journaliste, également subventionné par Roland [4], Carra, s'exprimait en ces termes :

[1] *Moniteur,* nº 319.

[2] *Discours sur l'affaire du roi,* par J. Petion.

[3] *Opinion sur le jugement du ci-devant roi,* par J. A. Dulaure. — 2 décembre 1792.

[4] En décembre 1792, le ministère souscrivait à 5000 exemplaires des *Annales patriotiques* de Carra; en janvier 1793, à 3400 exemplaires. (*Le

Ce qui m'étonne le plus dans la Révolution, et ce qui étonnera sans doute de même la postérité, c'est d'avoir mis un seul instant en question si un traître, un assassin, *un monstre marqueté de tous les crimes*, et convaincu, à la face du ciel et de la terre, de tous les forfaits, peut être jugé... Je conclus à ce que la question actuelle dans la Convention ne soit plus de savoir si Louis Capet peut et doit être jugé, mais si son jugement de mort sera prononcé par la Convention elle-même (ce qui est fortement mon avis) et quel sera l'appareil de son supplice [1].

Un autre girondin, Boileau, député de l'Yonne, qui figurera dans le procès des vingt et un, avec Carra, à côté de Brissot et de Vergniaud, faisait imprimer son *Opinion* sur le procès de Louis XVI avec cette épigraphe : *Quod si clementes esse volumus, nunquam deerunt bella civilia*, et, dans ce long réquisitoire, rivalisait d'exagération et de violence avec les Marat et les Camille Desmoulins :

On croyait d'abord Louis, disait-il, le membre le plus essentiel du corps social; mais en y regardant de près, on a reconnu qu'il n'en était qu'une protubérance informe et monstrueuse, une excroissance nuisible et parasite, et aussitôt le scalpel des patriotes l'en a séparé. Maintenant les médecins de la république se demandent : que ferons-nous de cette protubérance bizarre et informe? La conservera-t-on dans un bocal avec de l'esprit-de-vin, ou la rendra-t-on au grand laboratoire de la nature, afin que, ses éléments se combinant avec d'autres éléments, l'éternelle loi de la reproduction la restitue un jour au monde sous une forme nouvelle et meilleure [2] ?

Thomas Paine, député du Pas-de-Calais, que ses relations avec Mme Roland, Brissot et Condorcet rattachaient au parti de la Gironde, adressa à la Convention une lettre dont il fut donné lecture dans la séance du 21 novembre. « Tout porte à croire, écrivait-il, que Louis XVI fait partie de cette horde de conspirateurs; vous avez cet homme en votre pouvoir, et c'est jusqu'à présent le seul de sa bande dont on se soit assuré. Je considère Louis XVI sous le même point de vue que les deux premiers voleurs arrêtés dans l'affaire du Garde-Meuble... » Il terminait en demandant que l'on écartât « la burlesque idée d'une inviolabilité prétendue », et en déclarant qu'il ne voyait plus dans Louis XVI « qu'un homme d'un esprit faible et borné, mal élevé comme tous ses pareils, sujet, dit-

Département des Affaires étrangères pendant la révolution, par F. Masson, p. 276.)

[1] *Opinion de Carra sur le jugement de Louis Capet, ci-devant roi.*

[2] *Opinion de Jacques Boileau, député du département de l'Yonne, sur le procès du ci-devant roi,* p. 24.

on, *à de fréquents accès d'ivrognerie*[1]. » La Convention décréta l'impression de cette lettre. « Mme Roland et ses amis applaudirent à la rudesse républicaine de cet acte et de ces expressions[2]. »

En dehors de l'Assemblée, les feuilles girondines, celles-là surtout qui puisaient leurs inspirations au ministère de l'intérieur, les *Annales patriotiques* de Carra, le *Thermomètre du jour* de Dulaure, le *Courrier des départements* de Gorsas, soutenaient, de leur côté, la *nécessité* de mettre en jugement le ci-devant roi. Voici, par exemple, ce que le journal de Gorsas publiait, le 23 novembre, sous ce titre : *Bulletin du Temple :*

L'indisposition de Louis n'aura vraisemblablement aucune suite. Le médecin Lemonnier donne chaque jour un bulletin. Ce bulletin nous rappelle ceux de l'ancien régime, sur lesquels nous nous sommes permis quelques saillies, qui ont été prises en bonne ou en mauvaise part. Aujourd'hui ces bulletins sont un peu plus décents. On y parle beaucoup de bile, mais non pas de bile *recuit ;* on nous fait grâce des selles et des urines ; on se borne à dire que *le petit-lait a fait couler la bile; que le pouls est calme, le sommeil bon ; enfin que le malade sera purgé aujourd'hui ou demain.* Il paraît que c'est un rhume de famille: car la *princesse héroïque* de Necker, et qui, pour nous servir des expressions de cet ex-ministre, *a voulu toujours s'attacher aux pas de son frère;* cette héroïque princesse, dis-je, a été aussi enrhumée, mais sans aucun mouvement de fièvre.

Nous ne ferons aucune réflexion sur ce *triumvirat de malades ;* mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer l'époque : 1° le commencement du procès ; 2° l'apparition de plusieurs écrits lancés dans le public et qui tous s'apitoient sur le sort du bon roi ; 3° les bruits répandus à dessein que Louis XVI est mort, que Louis XVI est empoisonné. *Nous pourrions ajouter à cela le peu de suite que l'on donne à ce procès mémorable et NÉCESSAIRE*, lors même que la nation serait assez généreuse pour se borner, à l'égard de Louis XVI, à la conduite que Rome tint avec Tarquin[3].

[1] *Moniteur* de 1792, n° 327.

[2] *Histoire des girondins*, par Lamartine, t. IV, p. 279. L'étranger qui adressait à l'auguste captif de la tour du Temple ces indignes outrages fut incarcéré à son tour. Arrêté le 12 nivôse an II (1er janvier 1794), quelques semaines après le supplice des girondins, il n'eut pas l'honneur de monter sur l'échafaud. Mis en liberté après le 9 thermidor, il mourut en Amérique, le 8 juin 1809, « des suites de son intempérance habituelle et de sa passion pour l'eau-de-vie ». (*Biographie moderne*, t. III.)

[3] *Le Courrier des départements*, par A. J. Gorsas, député à la Convention nationale. Vendredi 23 novembre 1792.

Dans le numéro du 27 novembre, Gorsas insérait, en l'accompagnant d'une approbation signée de lui, une lettre de l'un de ses *amis*, dans laquelle on lisait :

Je ne sais pourquoi l'on trouve le jugement de Louis XVI si fort embarrassant. Ses prétendues bonnes qualités, sa mauvaise éducation, son ivrognerie, enfin tout ce qu'on allègue en sa faveur, est absurde, car toutes ces excuses étaient également applicables à *Cartouche*, à *Mandrin* et à plusieurs autres criminels. Il est d'ailleurs absurde de dire que Louis XVI ne doit point être puni de ses *meurtres*, sous prétexte que la constitution n'est pas assez claire à cet égard; autant vaudrait-il soutenir que les Athéniens n'ont jamais puni le parricide, parce que Solon avait eu la prudence de ne pas faire mention de ce crime dans son code pénal; la constitution aurait expressément permis le meurtre à Louis XVI, qu'il en serait encore punissable, en vertu de la loi naturelle, qui est plus sacrée que toutes les institutions humaines [1].

La discussion ouverte le 13 novembre sur la question de savoir si Louis XVI pouvait être jugé, durait depuis vingt jours; le 3 décembre, elle fut déclarée close. Plusieurs projets de décret avaient été déposés sur le bureau. Celui de Petion obtient la priorité, et il fut décidé, conformément à sa proposition, que Louis XVI serait jugé, et qu'il le serait par la Convention nationale [2].

Le lendemain, 4 décembre, c'est encore sur la motion de Petion que l'Assemblée décrète « qu'elle s'occupera tous les jours depuis midi jusqu'à six heures du procès de Louis XVI [3]. »

Le 6, elle charge une commission, composée de vingt et un membres, de lui présenter, le lundi suivant, 10 décembre, l'acte énonciatif des crimes dont Louis Capet est accusé, et elle décide que le mardi, 11, Louis sera traduit à la barre pour entendre la lecture de cet acte et répondre aux questions qui lui seront faites seulement par l'organe du président.

La Commission des vingt et un n'ayant pu être prête le 10, c'est seulement dans la séance du 11, qu'un membre de la Gironde, Barbaroux, donna lecture de l'*Acte énonciatif des crimes de Louis Capet, dernier roi des Français.*

Après le rapport lu par Dufriche-Valazé, le 6 novembre, Petion était monté à la tribune et il avait demandé à grossir la liste des

[1] *Le Courrier des départements,* mardi 27 novembre 1792.
[2] *Moniteur,* nº 341.
[3] *Ibid.*

accusations portées contre le ci-devant roi. Après le rapport lu par Barbaroux, Petion éprouve encore le besoin de signaler de nouveaux faits à la charge de Louis :

Dans la nuit du 9 au 10 août, dit-il, le commandant général qui avait donné des ordres sanguinaires [1], à l'insu du maire, lui écrivit plusieurs lettres pour le demander au château des Tuileries. Il fut dit par acclamation, dans le conseil de la Commune : Il faut que le maire y aille. Je me rendis au château. Je traversai les différents appartements qui étaient alors remplis de Suisses, la baïonnette au bout du fusil, et d'autres gens que nous appelions dans d'autres temps les chevaliers du poignard. Il ne me fut pas difficile de voir les sentiments qui les animaient et le courroux qui agitait Louis XVI. Je descendis bientôt au jardin. Je fus entouré par des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui me tenaient des propos fort peu rassurants, et qui disaient clairement que ma tête en répondrait. Je vis bien qu'on voulait me garder en otage. Les ministres me firent dire de ne point sortir et de remonter, parce que le roi voulait me parler. Je ne montai point et je fis bien, car *je ne serais pas descendu*. Quelques-uns de mes collègues vinrent à l'Assemblée, qui rendit un décret pour me mander à sa barre; ce ne fut que par la signification bien solennelle de ce décret qu'on parvint à me tirer du château. *Il résulte de ces faits une arrestation bien méditée.*

Je vais parler d'un autre fait; il n'en a pas été question. J'ai remis au Comité la déclaration faite par un citoyen de Strasbourg, amené à la mairie par le citoyen Pertois, négociant de la même ville. Ce citoyen déclara qu'il avait vu et lu les lettres patentes données par Louis XVI à ses frères pour faire des emprunts sur les domaines nationaux, et où Louis XVI disait à ses frères qu'il n'avait jamais accepté que par force les décrets de l'Assemblée constituante [2]. Ce citoyen ajouta que plusieurs expéditions de ces lettres avaient été faites pour les puissances étrangères et qu'il en avait été donné une à Calonne. Il me promit de

[1] Le commandant général, que Petion accuse d'avoir donné des ordres sanguinaires, était Jean-Antoine Galiot de Mandat, commandant général de la garde nationale. Il avait, comme c'était son devoir, ordonné au commandant du bataillon de service à la ville de dissiper la colonne d'attroupement qui marcherait pour se porter aux Tuileries. Cet ordre était en date du 9 août. Le 10 août, au matin, Mandat fut assassiné, à l'Hôtel de Ville, par les amis de Petion.

[2] Le *Mémoire secret*, adressé par Louis XVI à ses frères, et publié par la *Revue rétrospective* (1833-1835, seconde série, t. II, p. 50 et suivantes), démontre jusqu'à l'évidence la fausseté de l'accusation portée par Petion contre le roi. — Voy. aussi les *Mémoires de M. le baron de Goguelat* (t. III des *Mémoires de Tous*, Paris, 1835.)

faire tous ses efforts pour avoir une expédition de ces lettres patentes. Ces faits ont été rédigés par écrit. Il serait à désirer, mais le Comité a observé avec raison que le temps ne le permet pas, que Pertois et l'autre citoyen pussent être entendus. Mais on peut au moins faire, à ce sujet, des questions à Louis XVI. Cette dénonciation paraît assez vraisemblable, parce que ces lettres étaient nécessaires pour donner de la consistance aux frères du roi et leur donner des moyens de faire des emprunts [1].

Après diverses observations présentées par d'autres membres, la Convention décida que l'acte d'accusation serait lu en entier au ci-devant roi, ensuite article par article, et qu'à chaque chef d'accusation on lui demanderait : Qu'avez-vous à répondre?

Cette décision fut prise sur la motion de Ducos, un des membres de la députation de Bordeaux [2].

Quelques instants après, Louis XVI était introduit à la barre. Lorsqu'il entra dans la salle conduit par Santerre, — la main de ce dernier était posée sur le bras du roi, — les bougies étaient déjà allumées. Il s'assit à la même place que le jour où il avait accepté la constitution. Cette singularité qui frappa tous les assistants tenait à une circonstance que nous avons déjà signalée, à ce que les distributions intérieures de la salle du Manège avaient été, au mois de décembre 1791, modifiées d'après un nouveau plan qui était le renversement complet de l'ancien. L'interrogatoire dura cinq heures, pendant lesquelles la fermeté du roi ne se démentit pas un seul instant. Il montra une présence d'esprit, un calme, une dignité, qui ont arraché des cris d'admiration à ses plus mortels ennemis, à Marat lui-même, qui écrivait le lendemain dans son journal : « Il s'est entendu cent fois appeler Louis sans montrer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à son oreille que le nom de Majesté ; il n'a pas témoigné la moindre impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le droit de s'asseoir. Innocent, qu'il eût été grand à mes yeux dans cette humiliation[3] ! » La série des questions dressée par la Commission des vingt et un étant épuisée, le président annonça à Louis XVI qu'on allait lui présenter les pièces servant de base à l'accusation. Voici comment les *Révolutions de Paris*, assurément peu suspectes de faiblesse à l'endroit du ci-devant roi, apprécient la manière dont le député chargé de lui communiquer ces pièces, s'acquitta de sa mission :

[1] *Moniteur*, n° 348.
[2] *Ibid.*
[3] *Journal de la République française,* par Marat, l'Ami du peuple.

Le secrétaire, chargé de communiquer les pièces à Louis Capet, remplissait sa mission avec un air de mépris et d'inhumanité révoltant dans un juge. Placé devant le prévenu, il lui remettait les papiers pardessus son épaule, sans se détourner, sans le regarder; et lorsque Louis niait l'authenticité de certaines pièces, ce député lui disait d'un ton ironique : *ah! ah!* L'on a remarqué dans le procès du roi d'Angleterre que Charles est le seul à qui il soit échappé de pareilles exclamations; mais tout est permis à l'accusé; les juges, au contraire, doivent se tenir dans les bornes les plus exactes de la retenue et de la circonspection, et se garder d'insulter à son malheur [1].

Le juge qui manquait ainsi au devoir le plus sacré, le député assez lâche pour insulter l'homme qu'il se disposait à envoyer à l'échafaud, était un girondin : c'était Dufriche-Valazé [2].

Le 26 décembre, jour de la seconde comparution du roi et de la plaidoirie de de Sèze, la Convention décrète, à la fin de sa séance, que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis Capet, et qu'elle sera continuée, toute affaire cessante, jusqu'au jugement définitif. Le lendemain, en effet, cette discussion commence. Si les girondins veulent véritablement sauver Louis XVI, leur conduite est toute tracée : ils n'ont qu'à confier à un de leurs orateurs le soin d'inaugurer le débat par un discours en faveur du ci-devant roi. Un des principaux membres de la Gironde, un des familiers de Mme Roland, Barbaroux, est bien monté à la tribune dans la séance du 27 décembre, mais pour réclamer dans un langage d'une violence inouïe la mort de « celui qui s'appela le roi des Français ».

S'il est donc vrai, s'écria-t-il, que Louis Capet fut un tyran; si, regardant les Français comme des esclaves, il souleva contre eux toutes les puissances de l'Europe pour les ramener au joug de la servitude dont ils avaient pu s'affranchir, parce que le despotisme est un état de force qui ne constitue pas un droit; s'il fut lâchement ingrat envers un peuple qui, deux fois, lui avait pardonné des crimes dignes de mort; s'il viola et les droits qu'il avait reconnus et les serments qu'il avait solennellement prêtés; s'il ne se servit de la loi dont l'exécution lui était confiée que pour tourmenter la société; s'il fomenta partout la rébellion et la guerre civile; s'il est vrai qu'il n'y

[1] *Les Révolutions de Paris*, n° 179.

[2] *Moniteur*, n° 348. — *Mémoires* de Barère. — Les journaux girondins eux-mêmes furent obligés de se faire l'écho des sentiments d'indignation qu'avait provoqués la conduite de Valazé. On lit dans le *Courrier des départements*, n° du 14 décembre 1792 : « Nous avons vu avec regret que Valazé, auquel nous rendons une éclatante justice, ait mis une sorte de froideur dans ses questions, auxquelles un extérieur négligé et fatigué donnait une teinte d'*aspérité* qui a été remarquée désagréablement. »

ait pas eu sur nos frontières, au sein de l'empire, dans nos colonies lointaines et sur la place du Carrousel, une seule goutte de sang versée, qui ne l'ait été par la volonté du roi, également assassin des patriotes et des aristocrates, des Français et des Autrichiens; si nous l'avons surpris creusant de sa propre main le tombeau de la liberté, pense-t-on qu'il puisse échapper à la peine de tant de crimes par une inviolabilité, dont l'institution eut pour objet le bonheur du peuple et non sa destruction, et qui, limitée essentiellement aux actes de la royauté, ne peut rendre sans effet, et les mouvements de l'âme qui font détester les forfaits, et les lois de toutes les sociétés qui commandent de les punir?... Comment Louis XVI oserait-il vous dire : Je vous ai trahis, j'ai soulevé contre vous les puissances de l'Europe, j'ai suscité dans votre sein la guerre civile, j'ai commandé de vous assassiner : arrêtez! je suis inviolable. — Inviolable ! toi? Non, la loi te frappera, car la nature te défendait de t'abreuver de sang humain, et le peuple français, en te nommant son roi, ne t'avait pas constitué pour être son assassin. Il n'y a pas d'inviolabilité pour la tyrannie; et les brigands couronnés ne peuvent pas exciper des bienfaits des peuples pour se soustraire au glaive de la justice qui, planant sur toutes les têtes, doit abattre aussi celle des rois[1].

Pendant les dix jours que dura encore la discussion *sur le jugement de Louis Capet*, — cette discussion fut fermée le 7 janvier 1793, — pas un seul girondin n'éleva une protestation en faveur de Louis XVI. Leurs principaux orateurs prirent cependant la parole. Brissot, Vergniaud, Gensonné, Petion, Buzot, furent entendus. A l'exception de Vergniaud qui, dans son discours prononcé le 31 décembre, discours admirable d'ailleurs et l'un des plus éloquents qui aient jamais retenti à la tribune française, ne s'occupa point de l'application de la peine, tous déclarèrent, comme Barbaroux, que Louis devait être condamné à mort.

Buzot : « Auteur des maux de la France, *il mérite la mort*... Cet arrêt terrible ne peut jamais être prononcé par un homme contre son semblable sans un sentiment pénible et douloureux, je le ressens; mais, devant la justice éternelle, je me présente avec Louis, je vois son ombre entourée des ombres de ceux qui ont péri à Metz et à Nancy, au Champ de Mars et aux Tuileries. Les malheureux habitants de la Champagne s'élèvent contre lui; les volontaires que moissonna cette guerre demandent justice. Je rappelle toute ma fermeté; je prononce le jugement sévère que m'a dicté ma conscience; j'ai rempli ma tâche[2]. »

[1] *Opinion de Charles Barbaroux, sur les moyens de défense de Louis Capet.*
[2] Séance du 28 décembre 1792.

Brissot : « Que Louis soit coupable du crime de haute trahison, *qu'il soit digne de la mort*, c'est un double point sur lequel il ne peut rester aucun doute..., et j'obéis à ma conscience en le condamnant [1]. »

Gensonné : « Quand les tribunaux condamnent chaque jour au dernier supplice les complices de Louis, comment le chef de la conspiration n'aurait-il pas encouru la même peine? Je vote donc pour l'affirmative de ces deux propositions : Louis est coupable, *Louis a mérité la mort* [2]. »

Petion : « Louis a mérité la mort; mon devoir me prescrit de la prononcer. Les événements incertains peuvent rendre cette mort funeste à mon pays ; ils peuvent la rendre utile. Je ne dois pas sacrifier le sentiment de ma conscience à des combinaisons que le hasard peut varier à l'infini... Je demande que Louis soit déclaré coupable, *que Louis soit* condamné à mort [3]. »

La mort ! Tel était donc le cri qui s'élevait des bancs de la Gironde aussi bien que de ceux de la Montagne. Mais en même temps qu'ils demandaient que Louis fût condamné au dernier supplice, Buzot, Gensonné, Petion, exprimaient le vœu que le décret de la Convention fût envoyé à la ratification des assemblées primaires. Il n'en a pas fallu davantage pour que les historiens transformassent en défenseurs de Louis XVI ces mêmes hommes qui avaient préparé et rendu inévitable le procès du roi, qui avaient dressé la liste de ses prétendus crimes, ne la trouvant jamais assez longue et s'acharnant sans cesse à la grossir, qui avaient fait écarter l'inviolabilité inscrite en sa faveur dans la constitution, qui avaient fait décider qu'il serait jugé et qu'il le serait par la Convention, et qui déjà s'étaient hautement prononcés pour la mort ! Cette appréciation des historiens amis de la Gironde est-elle justifiée? Est-il vrai qu'en réclamant l'appel au peuple, les girondins se soient proposé de soustraire Louis XVI à l'échafaud [4] ? Nous ne le croyons pas, et la *légende* ici encore tombe devant les faits.

IV

Sans revenir sur les actes et sur les discours des girondins antérieurs au 27 décembre 1792, en nous en tenant seulement à la der-

[1] Séance du 1er janvier 1793.
[2] Séance du 2 janvier.
[3] Séance du 3 janvier.
[4] « Les girondins désiraient sauver Louis XVI... Ils proposèrent un moyen adroit de le soustraire à la mort, en appelant de la sentence de la Convention au peuple. » (Mignet, t. Ier, p. 352, 353.)

nière période du procès, à celle dans laquelle se produisit la discussion sur l'appel au peuple, il nous sera facile d'établir que leur but, en demandant le renvoi aux assemblées primaires, n'était point de sauver le roi.

Il importe tout d'abord de constater qu'à la fin de décembre et dans ces premières semaines de janvier, où allait se décider le sort du royal accusé, les girondins disposaient dans le sein de la Convention d'une majorité incontestable. Robespierre lui-même en faisait l'aveu, lorsqu'il s'écriait avec désespoir, dans son discours du 28 décembre : « La vérité fut toujours en minorité sur la terre. » Dans la séance du 9 janvier, la Convention renouvela les membres du Comité de sûreté générale ; le résultat de ce vote qui empruntait aux circonstances une gravité exceptionnelle fut des plus significatifs. Sur les quinze membres élus, quatorze appartenaient à la Gironde ou à la Plaine. Voici leurs noms : Chambon, Grangeneuve, Duperret, Champeaux, Jarry, Lemaréchal, Gommaire, Dupont, Ruault, Rebecqui, Gorsas, Zangiacomi, Bordas, Estadens, Jouenne-Longchamps. Ce dernier était le seul qui appartînt à la Montagne. Aussi, à mesure que Manuel, l'un des secrétaires, prononçait ces noms, voyait-on Marat sauter sur son banc, grincer des dents, montrer son poing. Quand l'ami du peuple entendit les noms de Rebecqui et de Gorsas, n'y pouvant plus tenir, il se précipita du haut de la Montagne, criant : *C'est horrible cela, c'est un complot, c'est un comité de conjuration*[1] *!*

Le 10 janvier, la Convention dut procéder au choix d'un président et de trois secrétaires. L'élection eut lieu par appel nominal, Vergniaud fut nommé président. Les trois secrétaires furent trois girondins, Gorsas, Lesage et Bancal, l'intime ami de Mme Roland. De tels votes témoignaient de l'influence qui appartenait à cette date aux chefs de la Gironde ; ils étaient véritablement maîtres de l'Assemblée, et il dépendait d'eux de sauver ou de perdre Louis XVI. Si donc ils voulaient le sauver, ils n'avaient qu'à se prononcer hautement contre la mort ou à demander, comme le fit Lanjuinais, que la Convention, si elle persistait dans son dessein de juger le roi, suivît du moins la proportion des suffrages exigée par la loi, et que la condamnation, pour être valable, réunît les trois quarts des voix.

Ils n'eurent garde d'adopter l'un ou l'autre de ces deux partis, qui l'un et l'autre eussent infailliblement sauvé Louis XVI. Ils déclarèrent que Louis devait être condamné à la peine capitale, ce qui était, il faut en convenir, une étrange manière de le soustraire à la mort ; et, s'ils ajoutèrent que le jugement de la Convention

[1] *Courrier des départements*, nº du 10 janvier 1793.

devait être soumis à la ratification du peuple, ils firent connaître les motifs auxquels ils obéissaient en cette occasion. Brissot, leur chef, les résumait en ces termes dans son discours du 1er janvier :

Vous devez adopter le renvoi aux assemblées primaires, parce que ce renvoi prouvera aux puissances étrangères que la Convention n'est dirigée par aucun mouvement particulier, n'est entraînée que par des principes de justice et de grandeur; — parce que la Convention n'est plus exposée à l'accusation de corruption, si elle était indulgente; de cruauté, si elle était sévère, et d'avoir entraîné peut-être une guerre désastreuse;... parce que le jugement, quel qu'il soit, sera respecté de tous les partis et en imposera aux puissances étrangères; — parce que, dans le cas de jugement à mort, il y a moins de probabilité de guerre, si la nation prononce, que si la Convention prononçait seule; — parce que la possibilité de s'attirer par cette mort une nouvelle guerre, fait une loi de consulter la nation; — parce que c'est un hommage rendu à la souveraineté du peuple, et que cet appel au peuple est le seul moyen d'étouffer tous les partis [1].

De son côté, Vergniaud, dans les notes qu'il avait préparées pour sa défense devant le tribunal révolutionnaire, indique les raisons qui l'ont poussé à demander l'appel au peuple. Voici ce qu'on lit à cet égard sur l'un des feuillets de ce cahier funèbre :

7° Appel au peuple.
Je l'ai voté en 91.
Je ne voulais point la guerre générale; qu'on pût dire : la cause de nos malheurs est dans la Convention [2].

On le voit, l'appel au peuple dans la pensée de Vergniaud, de Brissot et de leurs amis, n'avait aucunement pour objet le salut de Louis XVI; il s'agissait pour eux, non de sauver le roi, mais de décharger la Convention, de se décharger eux-mêmes d'une responsabilité redoutable. Ils voulaient pouvoir dire au peuple en lui livrant Louis : *C'est à vous d'en répondre;* imitant la lâcheté de Pilate, la surpassant même, car tandis que le procurateur romain disait aux Juifs : « Je ne trouve pas de crime en lui », et encore : « Je suis innocent du sang de ce juste, » les chefs de la Gironde

[1] *Journal des Débats et des Décrets,* rédigé depuis le 10 août 1792, par J.-B. Louvet, n° 107.

[2] Un cahier formé par deux feuilles de papier coupées, pliées en quatre et soigneusement cousues. Archives nationales, dossier des girondins, W. n° 292, 3e section. — *Vergniaud,* par C. Vatel, t. II, p. 255.

répétaient à l'envi : « Louis est couvert de crimes; Louis a mérité la mort[1] ! »

Comme Pilate, d'ailleurs, ils savaient bien que le *peuple* ne ferait pas grâce. L'exécution de Louis XVI est un crime tellement monstrueux, que les honnêtes gens sont volontiers portés à croire que la nation ne s'en serait point rendue coupable, si elle avait été appelée à se prononcer sur le sort du roi. La plupart des historiens, et les historiens royalistes les premiers, ont donc admis comme un fait incontestable que l'appel au peuple, s'il eût été voté par la Convention, aurait eu nécessairement pour résultat de sauver Louis XVI. C'est là une illusion, honorable sans doute, mais qui ne résiste pas à un examen un peu attentif des faits. Il est bien vrai que le jeudi, 17 janvier 1793, après que le président eut déclaré que « la peine prononcée contre Louis Capet était celle de mort », M. de Sèze donna lecture d'une déclaration par laquelle Louis XVI « interjetait appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants ». Gardons-nous d'en conclure que Louis XVI et ses amis fondassent sur l'appel à la nation un sérieux espoir? Louis XVI s'était d'abord refusé à signer cette déclaration rédigée par Tronchet, et ses défenseurs avaient dû insister auprès de lui pour qu'il ne les empêchât pas de se servir de tous les moyens légaux. La condamnation une fois prononcée, il ne leur appartenait pas de négliger une dernière chance de sauver leur auguste client, si faible qu'elle fût. Que cette chance fût bien faible à leurs yeux, on en demeure convaincu lorsqu'on lit l'adresse *à tous les citoyens français*, composée, en vue de cet appel à la nation, par André Chénier, qui eut l'honneur d'être associé aux efforts de Malesherbes, de Tronchet et de de Sèze, et d'être le quatrième défenseur de Louis XVI. Dans cet écrit, destiné surtout aux habitants des campagnes, le noble et généreux poète ne peut se défendre de laisser entrevoir les craintes que lui inspirent la timidité et la négligence des honnêtes gens, l'audace et l'activité de leurs adversaires.

J'ajouterai, écrivait-il, pour ceux qui n'en veulent point à la vie de Louis et de sa famille, que c'est surtout parmi eux qu'on doit craindre qu'il ne se trouve nombre d'hommes négligents ou timides. Ceux qui ont ou, du moins, qui professent l'opinion contraire, ceux qui n'ont

[1] Un contemporain, qui assistait aux séances du procès de Louis XVI, Lacretelle le jeune, écrivait, quelques années après : « Le flegme cruel avec lequel les girondins répétaient : *Louis a mérité la mort,* avait quelque chose de plus sinistre encore que les déclamations et les cris forcenés des jacobins. » (*Précis historique de la révolution française, Convention nationale,* p. 145. — 1803.)

que des arrêts de mort dans le cœur ou sur les lèvres, ceux-là (j'en atteste l'expérience du passé), ceux-là, n'en doutons point, se rassembleront les premiers et aussi nombreux qu'ils le pourront. Et puissent les assemblées n'avoir pas même à lutter contre leur influence, non seulement insidieuse et secrète, mais visible et tyrannique! Car, pour la honte et le malheur de l'espèce humaine, les passions haineuses et malfaisantes sont plus actives et plus hardies que le désir du bien et l'amour de l'humanité et des lois [1].

Ces paroles d'André Chénier demeureront, hélas! éternellement vraies; mais leur vérité n'apparut jamais plus éclatante qu'à l'époque même où elles furent écrites, et les historiens qui estiment qu'elles auraient reçu un démenti, si le jugement de la Convention avait été soumis à la ratification populaire, ne tiennent compte ni de la faiblesse des gens de bien en temps de révolution ni des circonstances au milieu desquelles le vote aurait eu lieu.

Est-ce que, depuis cinq mois, l'opinion n'était pas travaillée contre Louis XVI, dans les départements aussi bien que dans la capitale, par les journaux, par les pamphlets, par les discours prononcés à la tribune de la Convention, par les *Opinions* imprimées et distribuées à profusion, par les harangues sans nombre dont retentissaient chaque soir les sociétés populaires? Les girondins, comme les montagnards, n'avaient-ils pas usé de tous les moyens à leur disposition pour persuader au peuple que *Louis le Dernier* était un monstre, noir de crimes et altéré de sang? Le ministre Roland n'avait-il pas adressé, le 1er septembre 1792, à toutes les municipalités de France, une circulaire dans laquelle on lisait :

Il faut qu'il n'y ait pas un seul Français qui ne connaisse ces pièces (les pièces trouvées aux Tuileries dans la journée du 10 août et dont la garde avait été confiée au Comité de surveillance de la commune de Paris, c'est-à-dire à Marat et à ses dignes amis!) Il faut qu'au moment où l'opinion publique devra prononcer, elle soit, s'il est possible, complète, générale, unanime... Conformément aux intentions de l'Assemblée nationale, de nombreux exemplaires de toutes les lois et de toutes les pièces relatives aux grandes découvertes du 10 août, se répandent en ce moment dans les départements. Mais les formes actuelles de la distribution tendent malheureusement à la concentrer parmi ceux qui ont le temps ou les moyens de lire; et comment s'assurer que la lumière et la vérité parviennent jusqu'à ces hommes précieux à qui le

[1] Cet écrit d'André Chénier a été publié, pour la première fois, en 1840, d'après le manuscrit. — Voy. *Œuvres en prose d'André Chénier*, édition de M. L. Becq de Fouquières, pages 279 et suiv.

défaut de moyens et la continuité de leurs travaux enlèvent tant d'occasions de savoir ce qui se passe et de juger avec discernement des intérêts de la chose publique? Ce sont eux cependant qu'il est pressant d'instruire... Invitez le peuple à se rassembler dans les jours destinés à se reposer de ses travaux journaliers; qu'il se nomme des lecteurs pris dans son sein, qui lisent périodiquement et à haute voix toutes les pièces de conviction et d'instruction que l'Assemblée nationale et le gouvernement répandent dans l'empire. Qu'ils soient les dépositaires de ces écrits utiles, qu'ils en répandent souvent la lecture, qu'ils y joignent celle des papiers périodiques [1]...

Les instructions du *vertueux* Roland avaient été suivies, et il ne se pouvait pas que les hommes du peuple, les habitants des campagnes eux-mêmes n'eussent subi l'influence des mensonges et des calomnies qui leur arrivaient chaque jour sous toutes les formes. Si donc ils avaient été appelés à statuer sur le sort de Louis XVI, leur verdict, — il faut avoir le courage d'en faire l'aveu, si pénible qu'il puisse être, — aurait été un verdict de mort.

Ils ne l'ignoraient point les hommes de cœur, en trop petit nombre, qui, dans le sein de la Convention, voulaient sincèrement sauver Louis XVI. Aussi les vit-on déclarer, — le vote sur l'appel au peuple précédant le vote sur la peine à infliger, — qu'ils n'entendaient point accepter le renvoi aux assemblées primaires, si ce n'est dans le cas où la Convention prononcerait la peine de mort.

La question était posée en ces termes :

Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t il soumis à la ratification du peuple ?

Lanjuinais répondit : « Je dis *oui*, si vous condamnez Louis à mort; dans le cas contraire, je dis *non*[2]. »

Hardy, député de la Seine-Inférieure, qui, dans la séance du 26 décembre, avait rivalisé de courage avec Lanjuinais, motiva ainsi son opinion :

L'appel au souverain est inutile, si le résultat des opinions des membres de la Convention, sur la troisième question (celle de la peine à infliger), est d'accord avec le vœu national exprimé dans l'acte constitutionnel, acte auquel le peuple et Louis, ci-devant roi, ont juré d'être fidèles; et s'il n'est en même temps relatif qu'à des mesures de sûreté générale, durables autant que la guerre et l'indépendance de la république l'exigeront.

Mais l'appel au peuple est indispensable, dans les circonstances

[1] *Moniteur* de 1792, nº 254.
[2] *Journal des Débats et des Décrets,* janvier 1793, p. 206.

graves où nous nous trouvons, si la peine de mort est prononcée contre Louis.

Ainsi *non*, si la Convention nationale ne prend, pour la solution de la troisième question, son opinion que dans l'acte constitutionnel et dans des mesures de sûreté générale, au nom du salut public.

Oui, si la peine de mort est prononcée contre les engagements jurés solennellement [1].

Boissieu, député de l'Isère : « Comme juge, je dis *non;* comme législateur, je dis *oui*, si la peine que vous prononcerez est la peine de mort [2]. »

Izoard, député des Hautes-Alpes : « Si la majorité de l'Assemblée croyait devoir condamner Louis à la mort, comme je pense qu'elle ne peut condamner qui que ce soit à perdre la vie, dans ce cas seulement je vote pour la ratification du peuple, et mon suffrage n'est pour oui que dans ce cas [3]. »

Opoix, député de Seine-et-Marne : « Je ne vote l'appel au peuple que dans le cas où la Convention prononcerait la peine de mort [4]. »

Et ces 5 députés n'étaient pas les seuls à se défier ainsi de l'appel à la nation. 68 de leurs collègues, qui devaient quelques instants après voter pour la détention ou le bannissement, votèrent contre le renvoi aux assemblées primaires, tandis que 74 députés, partisans de la mort, votaient en faveur de ce renvoi [5]. Comment expliquer ces votes, si l'on admet, comme l'ont fait jusqu'ici presque tous les historiens, que l'appel au peuple devait avoir inévitablement pour conséquence le salut du roi ? Rien de plus naturel, au contraire, rien de plus logique, si l'on estime, comme on le doit faire, suivant nous, que les girondins, en demandant l'appel au peuple, se proposaient, non de soustraire Louis XVI à la mort, mais de se soustraire eux-mêmes à la plus terrible des responsabilités. « L'appel au peuple, invoqué par une foule de *patriotes*, n'était pas un moyen de sauver le *tyran.* » Voilà la vérité, et c'est le chef même de la Gironde, c'est Brissot, qui l'a proclamée, au lendemain de l'exécution de Louis XVI [6].

[1] *Appels nominaux faits dans les séances des* 15 *et* 19 *janvier* 1793. — De l'Imprimerie nationale.

[2] *Journal des Débats et des Décrets,* janvier 1793, p. 206.

[3] *Appels nominaux faits dans les séances des* 15 *et* 19 *janvier* 1793. — De l'Imprimerie nationale.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Patriote français,* n° 1282.

V

424 voix contre 283 avaient décidé, dans la séance du 15 janvier, que *le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet ne serait pas soumis à la ratification du peuple.*

Le 16 janvier, il est procédé au vote sur cette question : *Quelle peine sera infligée à Louis ?*

Si la proposition de l'appel au peuple n'a été, pour les girondins, qu'un moyen de soustraire Louis XVI à la mort, leur rôle est maintenant clairement tracé. Il n'y a plus pour eux d'hésitation possible : puisque le renvoi aux assemblées primaires vient d'être rejeté, ils vont évidemment voter contre la mort !

C'est Vergniaud qui occupe le fauteuil de la présidence. C'est lui qui va être appelé à prononcer la sentence par laquelle se terminera le procès. Il fera plus que la prononcer, il la dictera ; car, dans l'état de division et de trouble où se trouve l'Assemblée, son exemple, sa parole et son vote ne peuvent manquer d'entraîner un certain nombre de membres qui hésitent encore et qui se prononceront pour la mort ou contre la mort, suivant que le président se sera prononcé lui-même. Il semble d'ailleurs que la Providence ait voulu que la Gironde, puisqu'aussi bien le procès du roi était son œuvre, eût, à l'heure suprême, la responsabilité tout entière du vote décisif. Par suite de l'usage qui, dans les appels nominaux, assignait tour à tour à la députation de chaque département l'avantage de voter la première, la priorité appartenait cette fois à la Haute-Garonne ; la députation du Gers venait la seconde et celle de la Gironde la troisième. Lorsque Vergniaud, de son fauteuil de président[1], se leva pour formuler son opinion, vingt et un députés seulement avaient voté ; sept cents devaient voter après lui[2]. Qui peut dire combien, parmi ces sept cents, auraient émis un vote de clémence, si Vergniaud, le puissant orateur, le chef de parti, le président de la Convention nationale, leur eût donné l'exemple !

Vergniaud vota la mort.

La députation de la Gironde comptait douze membres. Neuf votèrent la mort : Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède, Jay de Sainte-Foy, Garraud, Duplantier, Deleyre.

Il en fut de même, à de rares exceptions près, de tous les membres qui marquaient dans le parti girondin : Petion, Buzot, Barbaroux, Lasource, Isnard, Boileau, Carra, Rebecqui, La Revellière-

[1] *Le Barreau de Bordeaux de* 1775 *à* 1805, par Henri Chauvot, p. 219.
[2] Le nombre des votants fut de 721.

Lépeaux, Dulaure, Duprat, Chambon, Pénière, Lidon, Lesage (d'Eure-et-Loire). Brissot et Louvet votèrent pour la mort avec sursis jusqu'à la ratification de la constitution; Dufriche-Valazé, pour la mort avec sursis jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur le sort de la famille de Louis Capet; Biroteau, pour la mort avec sursis jusqu'à la paix et après l'expulsion des Bourbons. Quant à Condorcet, ce philosophe trouva piquant de voter *pour la peine la plus grave dans le Code pénal et qui ne soit pas la mort.* — La surprise fut générale; de tous les côtés de la salle, on lui cria : *Mais quelle peine? — La peine de la loi*, répéta-t-il, *la plus sévère après la mort* [1]. Le ci-devant marquis réclamait tout simplement pour Louis XVI la peine des galères!

Le 19 janvier, un nouvel appel nominal eut lieu sur cette question :

Y aura-t-il sursis, oui ou non, à l'exécution du décret qui condamne Louis Capet?

L'appel commença par le département du Gers. Lorsque vint le tour de la Gironde, neuf députés seulement avaient voté.

Le plus récent historien de la Gironde, M. C.-A. Dauban, dit que « Vergniaud et presque tous ses amis votèrent pour le sursis [2] ». C'est une erreur. Vergniaud vota *contre le sursis*, ainsi que presque tous ses collègues de députation : Gensonné, Ducos, Deleyre, Garraud, Duplantier, Jay de Sainte-Foy, Boyer-Fonfrède. Cette fois encore l'exemple de Vergniaud fut suivi par la plupart des girondins : Barbaroux, Rebecqui, Lanthenas, Carra, Gorsas, Dulaure, Lidon, Penière, Mazoyer, Duprat, Boileau, La Revellière-Lépeaux, Lasource, Isnard. Quelques membres de la Gironde, il est vrai, Buzot, Louvet, Brissot, Biroteau, Dufriche-Valazé, se déclarèrent pour le sursis; non qu'ils aient cédé à un sentiment de pitié ou de sympathie pour Louis XVI, — ne venaient-ils pas de le condamner à mort quelques heures auparavant? — mais, au moment de l'envoyer à l'échafaud, ils hésitaient, redoutant, si Louis disparaissait, de le voir remplacer par Philippe d'Orléans.

« J'ai l'intime conviction, disait Buzot, que l'on veut un roi à la place de celui-ci, qu'il existe un parti qui en veut élever un autre [3]! » — « Peut-être, disait Birotteau, est-il indispensable pour l'intérêt de la république et pour son repos que Louis le Dernier serve de frein à un ambitieux, dont cette tête arrêterait les prétentions dégagées de tout obstacle si elle était abattue [4]. » — « Je ne veux pas, disait

[1] *Journal des Débats et des Décrets*, janvier 1793, p. 268.
[2] *Étude sur Mme Roland et son temps*, par C. A. Dauban, 1864; p. 177.
[3] *Moniteur*, séance de la Convention du 19 janvier 1793.
[4] *Opinion de J.-B. Birotteau, député du département des Pyrénées-Orientales,*

Louvet, que Louis Capet soit remplacé par Philippe d'Orléans[1]. »

Le vote émis par quelques girondins en faveur du sursis n'était donc point dicté par un sentiment d'humanité ou de justice; ils ont d'ailleurs pris soin de revendiquer hautement leur part de responsabilité dans la mort de Louis XVI et d'écarter d'avance les atténuations que des écrivains officieux devaient un jour présenter en leur nom. Louvet écrivait, dans son journal, *la Sentinelle*, la veille même du jugement : « Républicains! ce jour, que vos ennemis cherchent à vous peindre d'avance comme funeste.... est un jour de joie, un jour d'allégresse... Est-il un seul de vos représentants dont la bouche se soit souillée en célébrant l'innocence de Capet? Tous l'ont trouvé coupable, tous conséquemment veulent qu'il soit puni... On vous dit qu'il y a deux partis dans la Convention; mais on se garde bien de vous dire que ce n'est point le royalisme aux prises avec la démocratie; que *ce n'est qu'une lutte d'amour-propre;* que *tous deux veulent la même chose;* qu'au pied de la tribune il n'existe plus de Brissot ni de Robespierre, et qu'il ne s'y présentera personne pour vouloir sauver ce grand coupable[2]. »

Quelques jours après le 21 janvier, Brissot écrivait, dans le *Patriote français* : « Si l'opinion publique continue à se déclarer avec la même énergie, les républicains n'auront pas à regretter qu'on n'ait pas eu recours à l'appel au peuple. Depuis le supplice de Louis, à peine s'est-il passé un jour sans que l'Assemblée ait reçu un grand nombre d'adresses qui adhèrent à *cet acte de justice nationale*[3]. »

Le 26 janvier 1793, Dufriche-Valazé adressait à ses commettants une lettre d'où j'extrais ce passage : « Mes amis, depuis le 1er octobre dernier, jour où j'ai été nommé membre de la Commission des vingt-quatre, mon soin particulier a été l'examen et la vérification des pièces qui constatent les crimes de Louis Capet... J'ai recueilli ces titres et je les ai fait valoir autant qu'il était possible contre le grand coupable que nous avions à juger. *Je suis le premier qui l'aie dénoncé*, et si le ciel m'a donné quelque énergie, j'en ai fait usage dans cette circonstance[4]. »

380 voix contre 310 repoussèrent le sursis; et, le 21 janvier, sur

sur le jugement de Louis le Dernier. — LE POUR ET LE CONTRE, *Recueil complet de toutes les opinions prononcées à l'Assemblée conventionnelle, dans le procès de Louis XVI*, t. II, p. 341.

[1] *Journal des Débats et des Décrets*, janvier 1793, p. 207.

[2] *Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française*, par Léonard Gallois, t. II, p. 482.

[3] *Patriote français*, n° 1282.

[4] *Archives nationales*, AF, II, 45. (*Comité de salut public.*)

la place de la Révolution, Louis XVI gravissait les degrés de l'échafaud, à l'heure où Vergniaud, dans la salle du Manège, montait au fauteuil de la présidence[1].

Trois jours après, la Convention conduisait en grande pompe au Panthéon le corps de Michel Lepelletier, l'un des juges de Louis XVI. Après un discours de Barère, Vergniaud prit la parole et s'écria : « Citoyens, Brutus est immortel pour avoir immolé César : Michel Lepelletier a voté la mort du tyran des Français, un pareil acte vaut une vie entière[2] ! » Tenir un pareil langage, c'était voter une seconde fois la mort de Louis. Vergniaud renouvelait, sous les voûtes du Panthéon, la lâcheté qu'il avait commise, dans la soirée du 16 janvier, du haut du fauteuil présidentiel.

Un an ne s'écoulera pas avant que Vergniaud ne soit jugé à son tour. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, pour sauver sa vie, il se fera un titre d'avoir envoyé le roi à l'échafaud, et sur les Notes, préparées pour sa défense, on lira ces deux lignes, qui pèseront éternellement sur sa mémoire :

J'AI VOTÉ POUR LA MORT

CONTRE LE SURSIS[3].

VI

Arrivé au terme de cette étude, nous sommes amené à conclure que le procès, la condamnation et le supplice de Louis XVI, ont été surtout l'œuvre des girondins.

C'est un girondin, Roland, qui a pris l'initiative du procès par sa circulaire à toutes les municipalités de France, en date du 1er septembre 1792.

C'est un girondin, Barbaroux, qui, le 16 octobre, demande que la Convention se forme en *comité judiciaire*, et que la discussion s'entame sur le procès de Louis XVI.

[1] *Journal des Débats et des Décrets*, janvier 1793, nº 126.

[2] *Procès-verbal, ordonné par la Convention nationale, des faits relatifs aux funérailles de Michel Lepelletier, député à la Convention nationale, assassiné le 20 janvier 1793, l'an II de la république, pour avair voté la mort du tyran.* — Ce procès-verbal est signé : *Vergniaud,* président, *Henri Bancal, A. J. Gorsas, Dufriche-Valazé, Salles, Le Sage,* secrétaires. Le bureau tout entier appartenait à la Gironde.

[3] *Archives nationales*, dossier des girondins, W. nº 292, 3e section. — *Vergniaud,* par Ch. Vatel, t. II, p. 255.

C'est un girondin, Dufriche-Valazé, qui rédige et dépose, le 6 novembre, le *Rapport sur les crimes du ci-devant roi.*

C'est un girondin, Petion, qui, le 13 novembre, fait décréter que la Convention traitera tout d'abord cette question : *Le roi peut-il être jugé?*

C'est sur la motion de Petion que, le 3 décembre, la Convention, décide que *Louis sera jugé, et qu'il le sera par elle.*

C'est encore sur la motion de Petion qu'elle décrète, le 4 décembre qu'elle s'occupera, tous les jours, depuis midi jusqu'à six heures, du procès de Louis XVI.

C'est Barbaroux, qui, dans la séance du 11 décembre, donne lecture de l'*Acte énonciatif des crimes de Louis Capet, dernier roi des Français.*

C'est le girondin Ducos, qui, dans la même séance, fait décider que l'acte d'accusation sera lu en entier au ci-devant roi, ensuite article par article, et qu'à chaque chef d'accusation on lui demandera : Qu'avez-vous à répondre?

C'est sur la proposition de deux girondins, Kersaint [1] et Guadet, que la Convention décrète, à la fin de sa séance du 7 janvier, que la discussion sur le jugement du ci-devant roi sera fermée le jour même.

C'est sur la motion de deux girondins, Guadet et Boyer-Fonfrède que la Convention arrête, le 14 janvier, que les questions sur esquelles elle doit délibérer par appel nominal seront posées dans l'ordre suivant :

1° Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État?

2° Le jugement de la Convention nationale, soit qu'il condamne, soit qu'il absolve, sera-t-il soumis à la ratification du peuple?

3° Quelle sera la peine infligée?

C'est un girondin, Buzot, qui, le 15 janvier, au moment où il va être procédé à l'appel nominal sur la première question, demande que le vote de chaque député soit mis à côté de son nom sur les trois questions, et que cette liste soit imprimée et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements. Cette motion est adoptée, ainsi que celle du girondin Birotteau, aux termes de laquelle chaque membre est tenu de monter à la tribune pour émettre son vote [2].

[1] Le comte Guy de Kersaint était du très petit nombre des membres de la Gironde, qui voulaient sincèrement sauver Louis XVI. Indigné de la faiblesse de la Convention, il donna sa démission de député, le 20 janvier 1793. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et guillotiné le 14 frimaire an II (4 décembre 1793).

[2] *Journal des Débats et des Décrets*, janvier 1793, p. 198.

Enfin, c'est Vergniaud, qui, le 17 janvier, à neuf heures du soir [1], proclame le résultat de l'appel nominal sur la troisième question, et déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet, est celle de mort.

C'est Vergniaud qui, le 20 janvier, à minuit et demi [2], proclame le résultat de l'appel nominal sur la question du sursis, et donne lecture de la rédaction définitive des décrets rendus contre Louis XVI.

On le voit, on retrouve un girondin à chacune des étapes de ce terrible et funeste procès; le nom de la Gironde restera attaché à jamais au souvenir de l'assassinat du 21 janvier, comme le nom de la Commune au souvenir des massacres de septembre.

VII

Un homme s'est trouvé qui, pendant toute la durée du procès de Louis XVI, a défendu, sans faiblir un instant, la cause de la justice et de l'innocence. C'est Lanjuinais ; et certes, s'il suffisait du courage d'un seul pour racheter les faiblesses de tous, son incomparable héroïsme pourrait peut-être obtenir grâce pour la lâcheté de ses collègues. N'est-ce pas là précisément ce qui est arrivé ? Presque tous les historiens, et M. Mortimer-Ternaux lui-même, se sont complu à faire de Lanjuinais un *girondin* [3], et ils ont ainsi fait bénéficier Vergniaud et ses amis de l'estime et de l'admiration qui s'attachent si justement à la mémoire du député breton.

Pendant près de trois mois, Lanjuinais n'a pas cessé d'être sur la brèche, et, avec une énergie à nulle autre pareille, il a lutté jusqu'à la dernière heure pour arracher Louis XVI à l'échafaud.

Il a proclamé hautement que la Convention n'avait pas le droit de juger Louis XVI.

Il a démontré que ses membres « ne pouvaient être à la fois, dans la même affaire, et législateurs, et accusateurs, et juges, surtout ayant publié d'avance leur avis, et quelques-uns avec une férocité scandaleuse ».

Il a réclamé pour l'accusé le droit de récuser ceux qui s'étaient d'avance prononcés contre lui.

1 *Journal des Débats et des Décrets*, janvier 1793, p. 228.

2 *Ibid.*, p. 268.

3 « Lanjuinais, l'intrépide *girondin*... » Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. VII, p. 402. — M. de Barante est, croyons-nous, le seul historien de la Révolution qui ne soit pas tombé dans cette erreur regrettable qui fait de Lanjuinais un girondin. « Lanjuinais, dit-il, ne savait rien du projet des girondins et *n'appartenait point à leur parti.* » (*Histoire de la Convention nationale*, t. IV, p. 176.)

Il a demandé le rapport du décret par lequel les membres de la Convention s'étaient constitués juges de Louis, déclarant ce décret insensé et barbare.

Il a demandé également le rapport du décret qui avait ordonné le vote par appel nominal. « Cet appel nominal qu'on vous a fait décréter, disait-il, et qu'on ne me soupçonnera pas de redouter pour moi ; cet appel si terrible en cette salle, en cette ville, quand une faction puissante et audacieuse réclame le supplice avec tant d'éclat et de fureur, pourriez-vous y persister, quand la loi la plus sage commande un scrutin secret et silencieux? Vos contemporains, la postérité, le ciel et la terre vous le reprocheraient comme une lâcheté insigne et impardonnable. »

Le 16 janvier, avant que l'on ne procédât à l'appel nominal sur la question de savoir quelle peine Louis avait encourue, il a supplié ses collègues d'être du moins conséquents avec eux-mêmes : « Vous invoquez sans cesse le Code pénal, dit-il ; vous répétez sans cesse : Nous sommes jury. Eh bien, c'est le Code pénal que j'invoque ; ce sont ces formes du jury que je demande, et auxquelles je vous supplie de ne pas faire d'exception. Vous avez rejeté toutes ces formes que peut-être la justice et certainement l'humanité réclamaient : la récusation et la forme silencieuse du scrutin, qui seule peut garantir la liberté des suffrages..... Je demande, aux termes de la loi, qu'il faille pour la condamnation les trois quarts des suffrages. »

De ces courageuses motions de Lanjuinais, il n'en est pas une seule qui ait été appuyée par la Gironde. Aussi bien, le représentant d'Ille-et-Vilaine, — nous l'avons déjà dit, et le moment est venu d'en fournir les preuves, — n'appartenait pas au parti girondin.

C'est pendant la session de l'Assemblée législative que ce parti s'est formé : Lanjuinais ne siégeait point à cette Assemblée ; et, s'il en eût été membre, il n'aurait certes pas imité, en présence des massacres de septembre, le silence prudent des girondins, et il ne se serait pas, comme eux, réfugié dans une lâche abstention.

Retiré à Rennes depuis la clôture de l'Assemblée constituante, il ne vint à Paris que pour prendre part aux travaux de la Convention. Quelques jours après son élection, et, avant de partir pour la capitale, il s'était rendu à la Société des amis de la constitution. Les jacobins de Rennes mirent à dessein en délibération la prestation du serment de *haine aux rois et à la royauté!* Il combattit énergiquement la proposition, et, n'ayant pu la faire rejeter, il refusa le serment [1].

[1] *Notice historique sur la vie et les ouvrages du comte Lanjuinais, député aux états généraux et à la Convention, pair de France, membre de l'Institut,* etc., par M. Victor Lanjuinais, ancien ministre, p. 15.

Cette attitude le séparait des girondins au moins autant que des montagnards. Les premiers, en effet, depuis le 10 août, faisaient parade, au même degré que les seconds, de leurs sentiments antimonarchiques. Dans leurs journaux, comme à la tribune, ils se faisaient gloire d'avoir préparé la chute du trône, et ils disputaient à Robespierre et à Marat l'honneur d'avoir été les auteurs du 10 août. Lanjuinais ne se cachait pas pour condamner les événements de cette journée et pour en déplorer les conséquences[1]. Aussi, tandis que les girondins inauguraient les séances de la Convention, en appelant, au fauteuil de la présidence et au bureau des secrétaires, Petion, Camus et Rabaut-Saint-Étienne, ses anciens collègues de la Constituante, ils n'avaient garde de lui accorder leurs votes. Il en fut de même jusqu'à la chute de la Gironde. Si grande que fût la place que lui avaient faite dans l'Assemblée son talent et son courage, il ne fut pas élevé une seule fois aux honneurs de la présidence, et il fut écarté de toutes les commissions importantes.

Les membres du parti girondin avaient, en dehors des séances de la Convention, des réunions fréquentes, qui se tinrent successivement au numéro 148 de la rue Richelieu[2], au Palais-Royal[3], et chez un traiteur du passage des Écuries[4]. Les principaux d'entre eux avaient, en outre, tous les jours des conférences chez Dufriche-Valazé[5]. Lanjuinais n'assista jamais à aucune de ces réunions. Aussi pouvait-il déclarer à la tribune, sans être contredit par aucun de ses collègues, qu'il était étranger à tous les partis qui divisaient la Convention. « Étranger à tous les partis, disait-il ; isolé de toutes les sociétés, n'en connaissant d'autres que la Convention nationale, je vais présenter une opinion libre et pure de toute influence[6]. »

Il ne faisait d'ailleurs nul mystère de ses sentiments religieux, de ses convictions profondément catholiques[7], et il y avait là une barrière de plus, et non la moins forte, entre lui et les députés de la Gironde, qui faisaient profession du plus grossier matérialisme. Aussi fut-il décrété d'arrestation, au 2 juin 1793, non comme girondin, mais comme *catholique*, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans son récit des journées des 31 mai, 1er et 2 juin : « La

[1] *Notice historique*, etc., p. 16.

[2] Séance de la Convention du 31 décembre 1792 (*Moniteur* de 1793, n° 2).

[3] *Troisième Discours d'Armand-Benoît-Joseph Guffroy, député du Pas-de-Calais, sur la punition de Louis Capet*; imprimé par ordre de la Convention nationale, p. 30.

[4] *Discours* de Guffroy. p. 30.

[5] Voy. ci-dessus, p. 108.

[6] *Moniteur* de 1792, n° 356.

[7] *Notice*... par M. Victor Lanjuinais, p. 17.

Montagne, dit-il, parut hésiter à me mettre en arrestation ; quelques-uns lui faisaient honte de son projet à mon égard, et Chabot dit assez haut, répondant à Legendre : « *Pourquoi Lanjuinais est-il dans la liste ? f....., c'est un bon b......* » Tel était l'indigne langage des factieux. Alors deux montagnards égarés, et que je pourrais nommer, luttèrent contre ceux qui me défendaient, en criant, hurlant : *Lanjuinais catholique..... catholique..... catholique.....* Le président, qui favorisait le complot, voyant l'assemblée très faible et mêlée d'étrangers à la Chambre, mit de suite aux voix mon arrestation[1]. » — *Catholique !* c'était là le crime irrémissible, et l'arrestation fut votée.

M. Mortimer-Ternaux et les autres écrivains, qui ont rangé Lanjuinais parmi les girondins, se sont donc trompés. Encore un article à biffer de la *Légende !*.

L'histoire y gagnera de ne plus mentir à la vérité et à la conscience, en mettant à l'actif de la Gironde l'héroïsme de Lanjuinais, et en associant le nom de celui qui a si vaillamment combattu pour la justice au nom de ceux qui ont dressé de leurs mains l'échafaud de Louis XVI.

EDMOND BIRÉ.

[1] *Les* 31 *mai,* 1er *et* 2 *juin* 1793 : *Fragment,* par M. le comte Lanjuinais, pair de France, ancien conventionnel. — Décembre 1823.

ÉTUDES DE PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

LA PHILOSOPHIE DE M. LITTRÉ[1]

THÉORIE DE LA CONNAISSANCE

Les sens seuls observent et ils n'observent que la matière, disait M. Comte. La sensation ou impression est le fait primordial, irréductible d'où résulte, suivant les conditions de chaque organisme, l'ensemble psychique, nous dit M. Littré. Les sens, c'est l'homme; la matière, c'est le monde extérieur. Est-ce que M. Comte, conséquent avec lui-même, a entendu proclamer la connaissance un fait et abandonner le comment de la connaissance? Est-ce qu'il affirme *à priori* le moi et le non-moi?

Le monde était las de ces trois siècles d'idéalisme; le doute méthodique, que Voltaire appelait déjà une bonne plaisanterie, n'avait plus rien à nous apprendre depuis que les Allemands nous enfermaient dans le noumène sans nous laisser l'espoir d'atteindre jamais le phénomène; depuis surtout que les disciples de Hume et de Berkeley nous affirmaient que les corps n'étaient qu'une facétie rabelaisienne, un simple jeu de la Maïa.

Si Comte nous avait rendu l'ontologie; si, bannissant de la science toutes les questions d'origine et de fin, il avait résolument proclamé la réalité de ces deux termes, le connaissant et le connu; si, en face de la nature réelle, il avait nettement posé l'homme réel, c'est-à-dire tout l'homme, l'homme du dedans, comme l'homme des sens; si enfin il avait placé à l'entrée de sa philosophie ces simples mots de Pascal: « Les premiers principes ne sont pas des axiomes identiques, mais l'existence de la matière, du temps et de l'espace. » Si Comte

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1880.

eût fait cela, il eût été logique et il aurait mieux travaillé à sa propre gloire qu'il ne l'a fait en nous donnant une théorie de la connaissance, désavouée même par ses disciples.

Ce n'est pas que M. Littré, plus que M. Comte, entende s'inspirer de Reid et faire un retour vers l'ontologie. Non. Mais il a reconnu que l'on ne pouvait supprimer toute psychologie; que Comte, au lieu de suivre Condillac, le mutilait. Il a vu que le fait ici n'est pas la sensation, mais bien la connaissance, et il a reproché à Comte ce qu'Aristote reprochait à Démocrite, d'avoir cru que la sensation constitue toute la pensée. Au lieu de nous dire : les sens seuls observent, M. Littré nous dit : l'homme n'observe que par les sens. Il ne nie plus que la sensation soit un fait intellectuel; il ne conteste plus ce travail nécessaire et naturel de la faculté psychique sur les sensations, qui opère la transformation de la sensation; il reconnaît, dans le passage de la vibration à la connaissance, cette réaction du dedans que signalait Hobbes, cette action altérante de l'esprit que Kant a si bien décrite, cette action réagissante de l'homme intérieur que M. Taine constate après Cabanis.

Il y a donc pour M. Littré une psychologie; on pourra, comme le faisait Locke, rechercher les phénomènes par lesquels l'entendement se manifeste, pourvu que l'on ne recherche ni la nature ni le principe de l'entendement; on pourra distinguer la perception de la sensation, et M. Littré nous dit même qu'il y a un percevant, qui, anatomiquement, est le mesocéphale.

Ce que M. Littré nie, c'est l'ameublement primitif de l'esprit; ce qu'il repousse, c'est cette faculté d'idéer qui faisait de l'entendement une sorte de machine spirituelle où, en pressant le bouton d'un sens, on fait lever une idée ; ce qu'il ne peut admettre, c'est que l'intelligence suppose des principes qui, étant les conditions de son activité, ne seraient pas les résultats de son exercice.

Cette dernière conséquence de la théorie positiviste ne nous étonnera pas. M. Littré ne peut admettre pour l'âme ce qu'il nie pour la vie, ce qu'il nie pour la matière; il ne peut reconnaître la spontanéité de la force intérieure, puisqu'il n'y a pour lui que des propriétés du tissu nerveux, là où nous voyons, nous, une force pensante. Mais, avec M. Littré, le positivisme possède réellement une théorie de la connaissance, puisqu'il reconnaît que l'homme travaille au dedans de lui, à l'aide de l'abstraction, la matière que les sens lui fournissent, et qu'il estime que la constitution interne ne contribue pas moins que l'impression physique à composer ce que nous appelons la connaissance de l'objet.

Sans doute nous pensons toujours que M. Littré interprète trop étroitement le vieil axiome aristotélique : *Nihil est in intellectu quod*

non prius fuerit in sensu, qu'il a tort de ne pas distinguer la raison de la réflexion, et qu'en refusant au jugement la faculté d'être productif de connaissance pour n'employer l'activité intérieure qu'à la régularisation de nos connaissances, il mutile la psychologie. Nous pourrons toujours demander à M. Littré, comment il rend compte de l'organisation intérieure de cet intellect actif dont il reconnaît l'existence, et pourquoi, après avoir réfuté Condillac, en montrant que les cinq fenêtres qu'il nous ouvre sur le monde extérieur ne peuvent créer en nous les facultés qui nous manquent primitivement, il refuse d'admettre que l'appareil qui transforme la sensation en pensée est d'une nature analogue à celle de son produit.

Nous lui demanderons encore comment il comprend la rectification des sensations et surtout d'où peut provenir pour lui cette direction de l'expérience que Bacon revendiquait dans son magnifique langage; cette expérience qu'il ne faut pas confondre avec les expériences, qui se sert des sens, comme d'agents externes, mais qui est interne dans son principe comme dans ses résultats; cette expérience qui, selon le mot de Claude Bernard, devine avant de trouver. Et d'ailleurs cet abîme qui, pour M. Taine, sépare le monde physique de la sensation, qui est la limite du monde moral, n'est-il pas creusé plutôt que comblé par le positivisme? L'homme, après la transformation de la sensation, ou après la naissance de l'idée, se trouve-t-il en face de la réalité ou ne s'y trouve-t-il pas?

De tout temps, dans l'Inde comme en Grèce, on a connu ce doute. La vision en Dieu, l'harmonie préétablie, l'assistance divine ne sont, comme la théorie platonicienne des idées, que des hypothèses auxiliaires et des tentatives pour jeter un pont, à l'aide d'un machinisme supernaturel, sur l'abîme qui sépare la représentation de la réalité.

Maintenant quelles sont les dimensions réelles de cet abîme? Ne s'est-on pas parfois complu à en exagérer la profondeur, afin de donner plus d'importance au pont que l'on voulait construire? A-t-on toujours placé le problème de la connaissance là où il est réellement? S'il est vrai que l'esprit n'est pas en rapport avec les choses, est-il vrai que l'homme ne soit pas en rapport avec les choses? Descartes cherche le rapport de la pensée avec l'objet et il ne le trouve pas; sans doute, puisque ce rapport n'existe pas. Le fait change de nature en devenant idée, mais change-t-il de nature en devenant sensation? C'est dans l'étude de la sensation que réside le nœud de la question de la relativité, puisque c'est la sensation qui est en rapport avec l'objet, et qui me donne à la fois l'être intérieur et l'être extérieur. La sensation est l'intermédiaire naturel,

forcé de toute connaissance réelle; en dehors d'elle il y a des conceptions, il n'y a plus de perceptions. Eh bien, toute l'importance qu'a prise l'axiome de la relativité de la connaissance tient à la confusion de la perception et de la conception, à ce qu'on a voulu attribuer la même valeur objective à toutes deux. Si nous voulons refaire une ontologie et différencier l'existence possible de l'existence réelle, il faut quitter Descartes et revenir à Aristote.

Si nous voulons rendre à l'idée sa valeur objective, il faut reconnaître que l'homme n'est en rapport qu'avec la phénoménalité d'un petit coin de l'univers et que toute cette existence inconnue qui est au delà de l'existence sensible lui échappe actuellement. La science n'est pas la lutte contre l'inconnu, c'est seulement la lutte contre le connaissable. Si, comme Descartes, j'examine séparément les deux ordres de phénomènes qui caractérisent la matière et l'esprit, si je ne tiens pas compte de ces intermédiaires qui ont préparé la connaissance, j'arrive fatalement à l'idéalisme transcendant. La découverte de l'objet ne peut pas être le fait de l'intellect, puisqu'il n'opère que sur les espèces sensibles. L'intellect actif, conscient, ignore le mécanisme de la connaissance, comme il ignore tous les mécanismes qui sont indépendants de lui. Un seul mécanisme m'est connu, c'est celui de la volonté. Dans l'action volontaire j'aperçois un des cas de la causalité, je crois saisir un exemple de l'action de la pensée sur les choses. C'est d'après ce mécanisme que j'induis les autres. C'est ainsi que toutes nos forces, qui ne sont que la représentation provisoire d'un mécanisme ignoré, ont été imaginées par Leibniz « à l'image des âmes ». M. Deville nous dit de même que l'attraction ne nous satisfait que parce qu'elle éveille en nous l'idée d'une multitude de petites mains qui se tendent pour saisir : les lignes de force de Faraday ne sont aussi qu'une image de nos muscles.

Quelle est la véracité de ce mécanisme que j'ignore et qui produit la connaissance? Pour nous qui croyons qu'une conception intellectuelle a été le point de départ de toute existence, il n'y a rien de surprenant à ce que l'âme humaine qui a été pourvue de sens destinés à s'associer aux mouvements extérieurs et à vibrer en quelque sorte à l'unisson des choses, puisse, *a posteriori*, retrouver dans la perception de ces mouvements la pensée du Créateur. Ces mouvements sont des signes par lesquels l'homme entre en relation avec Dieu; c'est la vieille théorie de saint Thomas, mais c'est encore aujourd'hui la doctrine suivie par des hommes comme Cl. Bernard, Agassiz, Thomson et Liebig.

Mais quelle sera pour le matérialiste la valeur de ces signes, de ces symboles? Pour le matérialiste, la sensation est l'impression,

c'est-à-dire une partie de la fatalité qui gouverne l'homme; où le conduit-elle? Il l'ignore. Mais il n'y a aucune raison, ne l'oublions pas, de supposer que le mécanisme de la connaissance nous conduise à l'erreur plutôt qu'à la vérité. De ce que l'espacee et le temps sont les conditions de ma pensée, s'ensuit-il, par exemple, qu'ils n'existent pas objectivement. Pourquoi ce laboratoire obscur qui est au-dessous de la conscience, pourquoi cet atelier de l'inconscient où se fabrique l'étoffe du conscient nous fournirait-il des renseignements inexacts? Pourquoi tout d'abord nous murer dans notre conscience? L'homme n'est pas isolé sur la terre, il fait partie d'une série d'êtres. Son organisme interne est le plus compliqué de ceux que nous connaissons, c'est donc celui que nous étudierons le dernier, disait Aristote.

L'animal éprouve des sensations et tire de ses sensations une partie des conclusions que l'homme tire des siennes. L'animal entend, voit, touche comme l'homme; l'image est dans son œil; je l'y vois; et l'image y vit, y est vivante, ses actes le prouvent. Cette image vivante qui s'inscrit sur sa rétine produit des effets qui me prouvent que l'animal croit à la réalité objective de l'image, qu'il a la connaissance de l'objet par l'image. Plus tard, quand j'arriverai au cas humain, j'aurai à tenir compte d'un élément nouveau, la conscience, d'une faculté nouvelle, l'abstraction. Mais pourquoi faire intervenir la conscience dans des opérations qu'elle ignore? Pourquoi avoir recours à la méthode psychologique là où l'instrument dont elle se sert n'a pas d'emploi?

Il y a deux intellects, l'intellect actif et l'intellect passif : il y a deux moments dans la connaissance. Locke voyait dans la sensation l'entrée d'une idée, il se trompe; ce qui entre, c'est la matière d'une idée, c'est l'image. Plus tard l'intellect actif formera l'espèce intelligible avec la forme sensible. C'est à ce moment que la conscience interviendra, parce qu'il y aura acte de l'intellect actif. Mais à ce moment la connaissance est produite, car la sensation est changée en image; la conscience, en un mot, trouve l'image toute faite et de plus trouve la croyance à la réalité objective de l'image tout établie.

Vous faites en psychologie le travail que Berthelot a fait en chimie. Vous reconstituez un entendement comme il a recomposé une substance organique. Il manque la vie à sa substance, comme il manque la vie à l'image que vous analysez.

Locke et Newton ont fait du cerveau la chambre d'audience où se présentent les impressions du dehors. C'est une erreur; les impressions n'arrivent au cerveau que déjà élaborées.

Pourquoi l'âme est-elle comme une araignée au centre de sa

toile, attendant qu'on lui apporte son travail ? Pourquoi ne va-t-elle pas chercher l'impression dans le sens, dans chaque sens? L'âme est dans tout le corps et dans chacune de ses parties, ou du moins elle peut s'y transporter.

Pourquoi, d'ailleurs, serait-ce l'âme qui, d'être sentant, se ferait être pensant? Pourquoi n'aurions-nous pas une âme matérielle et une âme spirituelle ? Aristote et saint Thomas l'ont cru [1], et ils pensaient qu'il n'y a que l'opération intellectuelle, le travail de l'intellect actif sur l'image, l'élaboration de l'idée, qui soit spirituelle.

C'est la fabrication de la pensée, c'est la confection de l'idée qui se fait dans l'atelier du cerveau, et c'est là que la conscience assiste à cette seconde partie du travail de la connaissance.

Biran a été jusqu'à attribuer la sensation à la matière ; delà à en faire une propriété du tissu musculaire il n'y a pas loin. Mais Biran admettait la force vitale, c'est-à-dire qu'il croyait à l'image vivante une puissance objective que n'a pas l'image morte que reflète un miroir. La perception est comme une lumière que la conscience vient répandre sur la sensation, mais la nature de la sensation ne change pas pour cela. La conscience trouve la réalité toute faite, elle trouve la croyance à l'objet établie ; et Jouffroy a eu tort de dire que c'est la raison qui supplée aux lacunes de mon observation : c'est l'intellect qui remplit ce rôle.

L'existence est un fait pour l'homme comme pour l'animal : voilà pourquoi il n'y a pas besoin de prouver l'existence.

L'âme et le corps sont deux abstractions ; dans la réalité l'un ne vit pas sans l'autre et le moi les comprend tous deux. J'ai donc été en rapport direct avec l'objet, puisque mon corps l'a touché, puisque j'ai perçu ses mouvements.

En étudiant les lois de l'entendement qui fait les idées, Kant nous montre que l'idée n'est qu'une abstraction ; mais en étudiant les lois de la sensibilité qui fait les images, vous ne pouvez pas établir que l'image n'est qu'une abstraction. Or l'idée n'est pas ce par quoi nous connaissons, car l'idée n'est qu'un acte de l'esprit et non une chose : l'idée est une chose morte, une image de seconde main, qui diffère de l'image vivante, comme le globule desséché que vous retirez du creuset où vous avez analysé le sang, diffère du globule vivant qui a animé le corps.

Pour Aristote, c'est l'intellect actif qui sépare l'homme de l'animal, qui le constitue dans son espèce, et c'est pour cela qu'il nomme l'âme la forme de l'être humain. Pour Aristote, tous les intellects

[1] On sait que l'âme matérielle, périssable, d'Aristote et de saint Thomas, était ce principe dynamique que la science désigne du nom de force vitale.

humains appartenant au même ordre sont soumis aux mêmes lois naturelles et doués des mêmes facultés. On cesse d'être un être pensant, si on est dépourvu d'une des facultés primordiales qui spécifient l'âme.

On sait que Descartes a changé tout cela ; non content d'écarter ce vieux critérium de la certitude que la scolastique plaçait dans l'accord de l'espèce, il s'enferme en lui-même et là, isolé de tout enseignement, il suspecte à la fois le témoignage de ses sens qui peuvent le tromper et l'autorité de son intelligence qui peut être victime d'une hallucination. Il doute de tout, sauf de la pensée de son doute, et ce n'est que par une chaîne de raisonnements qu'il arrive à retrouver l'une après l'autre ses principales idées.

Le premier effet du doute méthodique est donc de constituer l'idéalisme, puisque, ayant tout abstrait, sauf ma pensée, ce ne sera plus qu'à l'état de noumènes que je retrouverai le monde extérieur et ma propre personnalité. Berkeley est donc dans Descartes et Hégel avec lui. C'est pour cela que Gassendi protestait avec tant d'énergie contre cette philosophie de l'abstraction, contre cette dualité de l'homme, contre cet effacement du corps. Comment la pensée pourra-t-elle représenter l'être, si l'esprit agit seul dans la connaissance, puisque l'esprit n'a pas affaire aux choses, mais à ses propres représentations des choses? Que devient la vérité? que devient la certitude? quelle sera la loi qui va déterminer les rapports de notre conviction avec nos connaissances? Qu'y a-t-il enfin derrière cette phénoménalité qui est le résultat de notre constitution? Toutes ces questions ne sont pas nouvelles. L'Inde y a de tout temps répondu par un scepticisme formel ; la Grèce, Rome et le judaïsme ont, au contraire, enseigné que la pensée représente l'être.

Les facultés de l'homme sont infaillibles, disait la scolastique, quand on ne les sort pas de leurs attributions propres : les sens dans la perception des formes extérieures, l'intelligence dans la conclusion qu'elle en tire sur la nature des êtres, ne sont pas sujets à l'erreur. « L'erreur n'est pas plus dans le concept qui perçoit les essences des êtres que dans les sens qui perçoivent les formes extérieures; elle n'est que dans les combinaisons de l'entendement. » Telle est la théorie de saint Thomas.

L'erreur est impossible dans le passage du sujet à l'objet, elle n'est possible que dans l'association des idées. Pourquoi l'erreur est-elle impossible? Parce que l'homme n'a pas le droit de mettre en doute ses facultés, puisqu'il ne peut le faire qu'avec l'aide de ses facultés; parce que l'intelligence, comme les sens, est infaillible là où elle est incontrôlable. Je possède un appareil extérieur fait pour la phénoménalité : cet appareil peut me trompe et me trompe, en effet,

souvent dans les modes de la phénoménalité; mais il ne peut me tromper sur l'existence de la phénoménalité : il y a des phénomènes. Eh bien, je possède un appareil interne qui est fait pour percevoir les essences, il peut me tromper; il peut me mener au panthéisme, et, pour saint Thomas, le réalisme absolu menait au panthéisme; mais il ne peut me tromper sur la réalité de l'existence en général, et j'ai le droit de dire : il y a de l'être, comme de dire : il y a des phénomènes.

La certitude est donc instinctive plus que rationnelle. Si je doute de ma pensée, il n'y a pas de pensée qui puisse guérir ce doute. « La conscience, disait Vico, ne fournit pas matière à science, mais à conviction », et il n'attribuait la certitude des premiers principes qu'à l'accord de l'espèce, suivant en cela les scolastiques qui avaient fait de ces premiers principes la forme même de notre connaissance. « On ne peut les récuser, disaient-ils, parce que l'idée de l'attribut est comprise dans l'idée du sujet, et, réciproquement, la définition de l'un faisant connaître l'autre. » Ainsi pour eux, les axiomes ne sont pas le produit des combinaisons de l'entendement, le résultat de l'association des idées; leur certitude tient au contraire à ce qu'ils n'enferment qu'une seule idée en deux termes et que là où il n'y a qu'une idée et non une combinaison d'idées, l'intelligence humaine est infaillible, parce qu'elle est incontrôlable.

Maintenant, les Écossais ont-ils eu raison d'ajouter qu'il y a ici un assentiment de la raison, parce que l'homme, s'il trouvait les premiers principes contradictoires, les désavouerait? Je ne le pense pas et je ne vois pas comment M. Littré pourrait le penser, étant donnée sa théorie de la raison, qui ne peut être pour lui que de l'instinct refroidi ou réfléchi. Lorsque Aristote nous disait que les premiers principes ne sont pas démontrables, car autrement ils dépendraient et ne seraient plus les premiers principes, il voyait que les formes de notre connaissance, les formes constitutives de la pensée, sont le résultat de notre organisme.

Sans doute, ceux qui considèrent la raison comme une faculté spéciale ne dérivant pas de notre organisme, commune, par exemple, à l'entendement divin et à l'âme des anges comme à l'âme humaine, ceux-là auront le droit de juger, à la lumière de cet appareil surnaturel, les résultats de l'organisme humain et d'analyser la phénoménalité qui est le produit de nos sensations [1]. Mais où la raison de M. Littré, qui n'est que la réflexion, puisera-t-elle le droit de venir contrôler mon instinct?

M. Taine m'étonne quand il refuse de voir là un instinct, et

[1] C'est la base de la théorie de l'impersonnalité de la raison de Cousin.

M. Littré, qui, comme saint Thomas, fait de la psychologie comparée, me paraît voir plus loin que M. Taine, quand il retrouve dans l'organisme des animaux supérieurs cette croyance à la perception de l'objet dont l'abstraction fait, chez l'homme, la substance. « Mais, dit M. Taine, ce n'est pas un instinct, puisque je peux en douter. »

En êtes-vous bien sûr? Tout ce qu'on dit, il n'est pas nécessaire qu'on le pense, disait Aristote, qui, comme la scolatisque, partait de l'ontologie, parce qu'il croyait que l'homme, comme les animaux supérieurs, était fatalement ontologiste, instinctivement ontologiste.

Pour Aristote, l'homme intellectuel comme l'homme physique comporte une définition, et je définis l'homme sain et non le malade; je définis l'homme qui a deux yeux, non celui qui n'en a qu'un; et, au point de vue intellectuel, je définis l'homme là où je le trouve complet, c'est-à-dire là où il affirme tout ce dont il ne peut douter et s'abandonne librement à l'instinct de l'espèce. Or l'instinct de l'espèce, basé sur l'accord de l'espèce, aussi bien que sur l'observation des animaux supérieurs, me donne le doute méthodique comme une hallucination, et comme une hallucination compliquée.

En effet, la pathologie cérébrale trouve bien des cas où l'halluciné se trompe sur l'association des idées et s'attribue une personnalité qu'il n'a pas. Mais elle n'a jamais rencontré le doute qui porte sur la réalité de l'être. Je puis croire que je me fais des idées fausses, des idées incomplètes, mais je ne puis croire que je ne forme pas mes idées d'après les choses. Je puis considérer la connaissance humaine comme sujette à l'erreur dans l'association des idées; je ne puis considérer l'erreur comme possible dans le passage de l'objet à l'image.

Le fait de croire que l'essence de la pensée n'est pas de représenter l'être, le fait d'admettre l'illégitimité de l'image, constitue une hallucination maladive qu'aucun raisonnement ne pourra modifier. Si on demande quel est l'homme en santé, à cela il n'y a pas de réponse, disait Aristote. Et de fait, où la raison, où la réflexion, où l'analyse iront-elles chercher le témoin qui viendra contrôler l'instinct de l'espèce? Fichte avait déjà vu que la conviction de la réalité de la connaissance se forme dans une sphère inaccessible au raisonnement. Ce qui lui a manqué, c'est de constater que le problème doit être résolu en dehors de la conscience, comme en dehors de la raison. Descartes a bien fini par avouer que l'on ne prouve bien aux gens que ce qu'ils croyaient déjà, et il ne dissimule pas que le doute méthodique n'est pour lui qu'un mode d'argumentation plus simple que celui de la scolastique, une argumentation analogue à celle que Condillac devait plus tard employer dans sa célèbre hypothèse de la statue.

Aussi, l'idéalisme, en partant de ce doute comme d'une réalité, agit comme je le ferais si je partais des impressions de la statue comme d'une réalité. Une fois sorti de l'ontologie on n'y rentre plus. La perte n'a-t-elle atteint que le monopole des écoles et non l'intérêt du genre humain ? L'avenir en décidera ; mais si l'idéalisme devait triompher, la question ne me paraîtrait pas douteuse. En tout cas, M. Littré, qui a lu Descartes, et qui pense que nous l'avons lu aussi, a le droit de nous dire aujourd'hui qu'avant de se fier à l'intellect pour édifier le temple de la science, il faut vérifier la portée de cet instrument, comme nous avons vérifié la portée de l'œil humain ; en contrôlant la véracité de mon instinct par la véracité de sa raison, il est d'accord avec Descartes sans être pour cela d'accord avec le sens commun.

Il est d'ailleurs certain que la philosophie est aujourd'hui forcée d'abandonner le raisonnement sur lequel Descartes a fondé la réalité de la connaissance. On ne peut dire sérieusement que je suis moins sûr de ma propre existence que de la bonté de Dieu qui ne peut me tromper. Il y a même trois cent millions de bouddhistes qui sont convaincus qu'il ne fait que cela depuis le commencement du monde. Sans doute, dans notre civilisation chrétienne, on ne croit pas, comme dans l'Inde, que Dieu a créé l'homme pour se jouer, mais on n'en est pas moins obligé de reconnaître que les sensations dont il nous a pourvus ne nous renseignent qu'imparfaitement ou même inexactement sur la nature des choses. L'exemple de la vision est connu de tous [1]. Ajoutons que là où, comme dans l'Inde et en Chine, la théorie sémitique n'a pas prévalu, on n'est pas encore arrivé à cette idée de la constance des lois de la nature qui est, pour Hume, la base même de la science et, pour M. Littré, le fondement du positivisme.

Nous voici donc obligés, de par le cartésianisme, de reconnaître que la phénoménalité, qui résulte de notre organisme, peut nous tromper, puisque, au lieu d'être en rapport direct avec les choses, nous sommes seulement en rapport avec nos propres représentations des choses. Ceci accordé, voyons quel usage un logicien comme M. Littré va faire de cette concession.

Bayle s'étonnait un jour de l'incroyable puissance de destruction que possède l'esprit humain. Qu'eût-il dit s'il eût connu les analyses de M. Taine et de M. Littré ? La sensation, source de ma connaissance, dit M. Littré, n'atteint ni les causes ni les substances. Ce ne sont donc que des êtres de raison, des entités scolastiques, et je dois

[1] Les travaux d'Helmholtz ont mis en évidence ce principe, entrevu par Descartes, que nos sensations sont des symboles et non des images, des signes et non des copies.

les exclure de la science positive. La cause et l'effet ne sont que le point de départ et d'arrivée de l'œil humain ; ce sont les deux extrémités de notre horizon. Il n'y a pas causation mais succession ; il y a une loi qui suit son cours et non un acte. De l'analyse de ma sensation, il résulte qu'elle me montre des phénomènes, et rien que des phénomènes, je ne perçois que des attributs. C'est l'esprit qui groupe les attributs et les phénomènes, et, par suite, c'est lui qui crée les substances et les causes par une sorte d'anthropomorphisme dérivant de sa constitution.

Il n'y a dans la nature que des points, c'est l'homme qui y met des lignes ; il n'y a dans la nature que des individus, c'est l'homme qui y met les espèces ; il n'entre dans l'entendement que des sensations isolées, c'est l'homme qui groupe les sensations et les divise, par abstraction, en substance et attribut, ou en effet et cause.

L'idée de nécessité qui se joint à celle de succession dans le langage humain pour constituer l'idée de causalité ne répond à rien dans la nature. La loi d'association inséparable construit des concepts qui, une fois construits, ne peuvent plus être distingués, par un appel direct de la conscience, d'avec une intuition. Cette loi suffit donc à expliquer l'idée de la nécessité, et nous n'avons pas à lui demander autre chose.

Il paraît difficile *a priori* de faire sortir la notion de substance de la sensation, qui est une simple succession d'ébranlements nerveux transmis au cerveau et transformés par lui. On y est cependant arrivé. En dehors des sensations réelles, il y a pour l'homme des possibilités de sensation. C'est ce lien hypothétique qui, en dernière analyse, constitue l'idée de substance, qui n'est par suite que l'idée de la perdurabilité de l'objet. De même, pour l'idée de cause, il est facile d'établir que l'homme qui assiste à une succession de faits, les unit par un lien factice et purement rationnel. Il nomme l'un effet et l'autre cause, mais ce ne sont que deux termes d'une même série, deux moments de son observation. Celui qu'il appelle cause ne serait qu'un effet si l'homme connaissait son antécédent, et celui qu'il nomme effet deviendrait cause à son tour si l'homme connaissait son conséquent.

Sans doute, la croyance du genre humain voit là autre chose que les anneaux d'une chaîne. Elle veut qu'à la série interne des attributs corresponde une substance ; elle veut qu'à la série interne des effets corresponde une causalité externe. Mais c'est précisément le rôle de la raison de réviser les notions hâtives qui naissent du travail interne de la transformation de la sensation, tout comme c'est le rôle du jugement de rectifier les hallucinations fausses que lui apportent les sens. L'hallucination vraie est celle qui résiste à

la réflexion ; l'induction légitime est celle qui résiste à l'analyse. Eh bien, la notion de substance que j'induis de la connaissance des attributs, la notion de cause que j'induis de la succession et de l'habitude sont des inductions illégitimes, de simples illusions de conscience qui ne résistent pas à l'analyse. Est-ce là le dernier mot de l'idéalisme ? Incontestablement, car, cela admis, il ne reste plus rien à détruire.

Ainsi cette induction qui résulte non seulement de mon organisme, mais encore de l'organisme des animaux supérieurs, car M. Littré reconnaît qu'ils croient, sinon comme moi, du moins autant que moi, à la substance et à la cause, cette induction est illégitime. Il y a dans mon organisation intellectuelle un vice d'origine, une erreur primordiale, analogue à ce vice que présente ma vision, quand elle me fait croire à des couleurs là où il n'y a que des vibrations. Ainsi nous voilà condamnés à repenser l'Allemagne qui a repensé l'Inde ! Je suis une apparence, l'univers aussi. Par la contemplation, par l'abstraction, j'élimine les accidents en disant de chacun : Il n'est pas. Et j'arrive à voir qu'en réalité je suis Brahma, une forme de Brahma. Ce sont les Mimausas qui ont dit cela et non Hégel.

Peut-on réfuter directement ce système, qui n'est au fond que le panthéisme ? Jusqu'à quel point l'esprit humain est-il lié à Descartes ? Si, comme M. Cousin, vous partez de lui comme du centre de la philosophie, vous devez éprouver une réelle difficulté à repousser l'idéalisme qui est une des conséquences du doute méthodique. Mais pour la vieille scolastique, ontologique par essence, quelle serait la portée des raisonnements hégéliens sur la cause et la substance ?

On ne peut se demander sérieusement si on est endormi ou éveillé, disait Aristote[1]. Eh bien, même éveillé, je puis me tromper dans l'association des idées et c'est le rôle habituel de la science de réformer les associations hâtives que mon jugement a commises. Vous le faites pour la vision, vous l'avez fait pour les antipodes, vous l'avez fait pour le système solaire. Mais quand m'avez-vous prouvé que je puis me tromper dans le passage de l'objet à l'image, ou de l'image à l'idée ? L'ontologie, comme la biologie, part de l'homme complet, non du monstre ; de l'homme sain, non du malade, de l'halluciné. Or l'homme a le pouvoir de se suicider au moral comme au physique ; il peut se priver de voir, comme il peut se priver de manger, et repousser la connaissance comme la nourriture.

Le doute méthodique, c'est l'hallucination volontaire, c'est un cas pathologique mental, comme le daltonisme est un cas pathologique

[1] Spencer dit dans le même sens : Le sentiment et l'idée de cause ne peuvent être détruits qu'en détruisant la conscience elle-même.

de la vision; et l'antiquité le traitait si bien comme un cas pathologique qu'elle réfutait Pyrrhon à coups de bâton, genre d'arguments basés sur ce principe, posé par M. Littré, que la connaissance m'arrive par la sensation. J'ajoute qu'Aristote refusait de considérer comme un être pensant l'homme qui, de bonne foi, niait les premiers principes.

Les arguments de M. Cousin sont loin d'être sans valeur à mes yeux, mais ils ne sont pas, je crois, présentés sous la forme définitive qu'ils doivent garder dans la science philosophique. Il pousse ses adversaires jusqu'à ce point de les forcer à reconnaître que l'intuition est instinctive, spontanée, nécessaire. Mais M. Littré reconnaît tout cela et ne conteste que la valeur objective de cet instinct. M. Cousin nous dit: « L'esprit humain commence par aller à la vérité: puis il s'étonne de l'abîme qu'il a franchi et le doute le prend, mais une réflexion plus profonde vient confirmer l'audace du premier mouvement. »

L'esprit humain ne franchit aucun abîme, car il a été en rapport direct, immédiat, avec l'objet par ses sens. Nous n'avons pas, comme Descartes, abstrait notre corps; nous ne connaissons ni l'âme ni le corps, nous ne connaissons que l'homme et nous ne pouvons pas plus comprendre que l'âme connaisse sans le corps que le corps sans l'âme: car connaître, c'est vivre. Toute la théorie de saint Thomas est basée sur ce que l'âme ne vit pas en dehors du corps, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'existe pas. Mais connaître est un acte de la vie, non un acte de l'existence.

Ce qui a manqué à M. Cousin, comme à toute l'école de Descartes, c'est une psychologie bien faite, c'est-à-dire une psychologie comparée. Aussi ne serais-je nullement effrayé de voir la biologie envahir un peu le domaine de la psychologie, si elle devait apporter la lumière avec elle. Sans doute, l'application brutale de la mécanique ou de la chimie aux phénomènes de l'esprit ne peut donner que des résulats ridicules; mais l'étude des actions réflexes est-elle dans le même cas, et ne peut-elle pas jeter un jour indirect sur le rôle de la conscience et du cerveau, qui est son organe? L'analyse du système nerveux n'a-t-elle pas établi que la vibration, qui est un mouvement externe, est transmise jusqu'aux couches les plus profondes du cerveau, et le réalisme n'aura-t-il pas quelques conclusions utiles à tirer de cette étude ?

Ce sont des questions qui dépassent les limites de ce travail, et je dois ici me borner à faire observer à M. Littré que tous les arguments qu'il accumule contre l'induction de la substantialité se retournent fatalement contre l'induction de la phénoménalité. Il n'est pas facile d'établir qu'il y a quelque chose plutôt que rien,

puisque, comme le disait Voltaire, on ne peut dire pourquoi il y a quelque chose plutôt que rien.

Si l'induction qui me donne la cause et la substance est illégitime, pourquoi celle qui vous donne la série et la loi sera-t-elle légitime? Vous ne pouvez affirmer que la régularité et la constance appartiennent aux phénomènes, nous dit Huxley, car la sensation ne vous l'apprend pas, et le « nécessarianisme » doit disparaître de la science. Et si mon unité, mon âme, ma conscience peuvent disparaître pendant le sommeil, pourquoi ces forces que vous faites latentes, attraction ou vie, ces propriétés qui attendent leur heure et leur tissu pour se révéler, pourquoi ne disparaissent-elles pas, ne cessent-elles pas d'être quand vous cessez de les contempler? N'est-ce pas Epicure qui demandait si c'était bien le même soleil qui se levait chaque matin? Jouffroy, qui a discuté ces questions, traitait de très haut ce scepticisme fondamental et ne le trouvait pas dangereux. Au contraire, M. Vacherot nous dit que le monde est triste de cette découverte de la relativité de la connaissance, « même le monde des sages ». D'où vient donc cette différence d'appréciation? Sans doute, de ce que M. Vacherot se préoccupe surtout du monde des savants, le seul, jusqu'ici, que l'idéalisme ait sérieusement atteint. Le bon bourgeois, qui n'a pas lu Hégel, et n'a jamais, comme Heine, songé à devenir un dieu, se tient pour fort satisfait, s'il peut atteindre un vrai humain, et l'ombre de l'absolu lui produit le même effet que l'absolu en personne.

On peut ajouter que si ma volonté n'est pas libre, comme le croit M. Littré, il n'en est que plus certain que mon entendement ne l'est pas. Pourquoi donc se débattre contre une induction nécessaire? et l'induction de substance est fatale à ce point que la langue humaine, qui n'a qu'un seul verbe, le verbe être, ne peut trouver un terme pour exprimer le doute qui porterait sur l'induction de la substantialité. J'ajouterai même que c'est au philosophe, là où il s'oppose au sentiment universel, qu'il appartient de prouver son assertion. Or si si l'on a établi la fausseté de la conception hégélienne qui déduit *a priori* le monde de la conformité de notre pensée à celle de Dieu, on n'a jamais ébranlé, nous dit Cl. Bernard, la vieille théorie d'Aristote, qui affirme que l'expérience nous mène à ce résultat de trouver *a posteriori* la pensée de Dieu dans les choses. « Comme le rayon de lumière, qui n'éclaire qu'en se réfléchissant, dit le grand physiologiste, de même la connaissance ne se trouve que dans l'étude des choses. » Il est d'ailleurs inexact de nous dire que la science, par ses résultats incontestés, s'est placée au-dessus des attaques du scepticisme. Si vous dites, comme Galilée, elle marche, en parlant de la science, je vous répondrai : elle

vit, en parlant de l'humanité, et sa vie seule suffit à prouver la réalité des inductions de cause et de substance.

M. Littré est un savant si convaincu, qu'il va jusqu'à comparer cette conclusion, cette induction, qui donne le monde extérieur à l'homme et aux animaux d'un ordre supérieur, à l'induction que le chimiste tire de l'étude de la matière et qui lui révèle sa divisibilité infinie. Des deux parts, dit-il, c'est une conclusion qui jaillit à la rencontre des phénomènes et de l'organisme, et l'une comme l'autre ne se vérifieront jamais. Je n'admets pas la comparaison. L'individu, comme l'atome, est précisément ce que la division détruit. Mais votre atome n'est qu'une création de votre entendement, et vous le définissez au même titre que les vérités géométriques que vous créez. Moi, au contraire, je touche l'individu. N'est-ce pas de la science contemporaine, de ce mécanisme tant vanté, que l'on peut dire ce que M. Taine disait de la métaphysique, qu'elle n'est possible qu'à la condition de se tenir à une grande hauteur, puisque c'est dans ses principes mêmes et à sa base qu'elle renferme l'hypothèse.

L'AME

Kant remarquait un jour que nous n'assistons qu'à des phénomènes matériels. Oui, lui répondit-on, et c'est un phénomène qui est là à regarder les autres. Et de fait, pourquoi y aurait-il un lien à ce flot de pensées qui roulent en moi, quand le flot des phénomènes s'agite dans la nature sans ordre et sans lien? Si cette induction spontanée, nécessaire, instinctive qui me donne l'objet extérieur n'est qu'une illusion, comment l'induction qui me donnera la substance interne résisterait-elle à l'analyse.

Il y a cinquante ans, on enseignait que je saisis une cause dans l'intuition du moi en acte; que ma volonté est une force dont l'existence m'est connue immédiatement. Mais aujourd'hui qu'il n'y a plus de causes et que les forces sont de simples propriétés de la matière, comment défendre l'aperception du moi par la conscience. Aussi le positivisme est logique et nomme cette aperception une illusion de conscience. M. Littré formule même très nettement ses idées sur ce point. « La description des phénomènes psychiques avec leur subordination et leur enchaînement est de la pure physiologie et l'étude d'une fonction et de ses effets. Les phénomènes intellectuels et moraux sont des phénomènes appartenant aux tissus nerveux. » Et ailleurs : « L'âme est une des fonctions du système nerveux. » Voilà qui est net et logique. A nous de chercher les objections, car le principe est clairement formulé. M. Littré, d'ail-

leurs, ne conteste ni l'autorité, ni l'usage de la conscience. « C'est un instrument, dit-il, et, à ce point de vue, je dois me mettre en garde contre lui, comme je me mets en garde contre l'œil externe avant de l'interroger, c'est-à-dire que je dois connaître exactement sa nature et sa portée. »

Cette simple réserve paraît toute naturelle. Eh bien, voilà toute l'argumentation de Jouffroy renversée, comme on avait, sur les axiomes, miné toute l'argumentation de Cousin, en contestant la valeur objective de l'instinct. J'ai l'aperception du moi, disait Jouffroy; ce n'est pas une induction, ce n'est pas un raisonnement, je le sens, je le vois, je le tiens. Me le nier, c'est comme me nier que je vois le soleil en plein midi. Je suis convaincu que vous le voyez et le sentez, répond M. Littré; moi aussi, je suis tout comme vous victime de cette illusion de conscience que la réflexion corrige. Vous regardez le soleil et vous voyez un globe de feu qui marche : illusion de vos sens. Vous regardez en vous-même et vous voyez votre force volontaire agir: illusion de conscience. L'origine de vos volitions vous échappe, et c'est pour cela que vous les croyez spontanées. L'illusion que vous éprouvez est précisément une propriété du tissu nerveux, qui est une résultante de cellules vivantes reliées par l'appareil nerveux. Cela vous paraît un tout, mais ce tout est factice; c'est une harmonie, non un être. Et M. Taine tire les conséquences et nous dit qu'à un crochet peint au mur on ne pourra jamais suspendre qu'une chaîne peinte au mur.

Pour M. Littré, la notion du sujet, du moi, est, comme celle du monde extérieur, le résultat de l'expérience. Il admet, comme M. Taine, une série de raisonnements primitifs dont j'ai perdu la conscience et qui se sont traduits par une induction du moi, analogue à l'induction du non-moi. « Cette idée naît de la répétition des impressions dites intérieures, comme la notion de l'objet naît de la répétition des impressions dites extérieures. »

Mais il y a une objection, objection de Cousin, je crois. M. Littré connaît l'objection, et de plus la réfute. Voici l'objection : si le moi n'est pas encore dégagé intérieurement, l'impression va tomber dans le vide; elle ne trouvera rien pour la recevoir, l'élaborer.

Voici maintenant la réponse : « Il y a quelque chose de primordial, mais ce n'est ni le sujet, ni l'objet, ni le moi, ni le non-moi : c'est l'impression perçue. Il y a un percevant qui anatomiquement est le mésocéphale, et ce percevant fait, sous le coup d'impressions répétées, son éducation qui, à un moment donné, produit en moi la notion de l'objet et du sujet. » Est-ce une réponse? Si l'éducation du mésocéphale n'est pas faite, comment se fait-elle au moyen d'impressions non élaborées? Pour M. Littré, la pensée n'est pas un fait

irréductible. Le fait primordial et irréductible, c'est la sensation, l'impression d'où résulte, selon les conditions de chaque organisme, l'ensemble psychique. « L'esprit est la faculté de recevoir une impression et de l'élaborer. A la suite de cette élaboration et de tâtonnements internes, il résulte, quand le développement est complet, la notion du monde extérieur et celle du monde intérieur. La conscience élabore donc ce qui lui est transmis; mais pas plus pour l'objet que pour le sujet, elle ne possède une spontanéité antérieure qui fournisse des éléments indépendants. »

Ainsi, quand il s'est agi des forces physiques, on nous a dit : Il n'y a pas d'acte organisateur, le monde a en lui, par lui-même, les éléments de son organisation. L'ordre est un résultat, non un principe. Quand il s'agit de la vie, on nous dit : La vie est une propriété de la matière, propriété qui se manifeste sous certaines conditions. La matière organisée n'est nouvelle que dans sa forme et non dans ses éléments qui sont ceux de la matière générale. La vie est un résultat, non un principe. Et enfin quand il s'agit de la pensée, on nous dit : La pensée est le produit du travail des centres nerveux sur la sensation. La matière a des propriétés qu'elle ne manifeste que lorsqu'elle est groupée d'une certaine façon, ce sont les propriétés de tissu. La pensée est une propriété du tissu nerveux. La pensée est un résultat, non un principe.

On peut mesurer ici d'un seul coup d'œil l'abîme intellectuel qui sépare le positiviste de ceux qui admettent l'argument de la finalité, Plus l'organisation se complique, plus nous sommes portés à faire intervenir la pensée, la préméditation dans cette organisation. Ainsi ce fait qu'il n'y a pas de matière apte à la vie, que la vie ne constitue qu'un trouble momentané, ces incarnations successives des atomes, ces lois diverses qui les régissent à tour de rôle; toute cette complexité du cas vital qui, pour Jouffroy, devait faire éclater à tous les yeux l'évidence du dynamisme spiritualiste, est précisément l'argument principal que M. Littré donne contre nous. En effet, si la vie peut être une propriété de la matière, il devient en quelque sorte moins impossible que la pensée soit à son tour une propriété de cette même matière. Mais aussi, hâtons-nous de le dire, nous n'admettons pas que la vie soit une propriété de la matière. Quand il ne s'agit que des forces physiques, il est difficile d'établir qu'elles ont été surajoutées à la matière, car l'état chaotique est une hypothèse, nous n'avons pas vu naître l'ordre. Mais dès que nous abordons la force vitale nous sortons de l'hypothèse, et je crois que le vitalisme n'a jamais été plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui [1].

[1] On sait que le vitalisme actuel a spiritualisé la force vitale. La vie est

Qu'est-ce que la vie ? « Comme la rosée du matin qui échappe à l'œil et n'apparaît que dans le calice des fleurs qui l'ont recueillie, ainsi, me dira M. Littré, la vie dispersée dans l'espace n'apparaît que dans l'organisme qui la recueille. » Des forces physico-chimiques, des lois mathématiques, des atomes cherchant leur équilibre, voilà la matière brute. Puis soudain, dit Humboldt, une loi nouvelle vient régir la matière animée ; la grande affinité chimique cesse de produire son effet, et, prodige nouveau, la matière paresseuse s'agite et se meut, puis la mort vient, la chimie reprend ses droits. Ce travail d'un jour, cette folie, cette maladie des atomes se calme, et ils rentrent dans le repos, ou plutôt dans le travail commun de la pesanteur jusqu'à ce qu'ils se trouvent de nouveau entraînés dans un nouveau tourbillon vital. Eh bien, nous appelons force vitale, la cause inconnue pour nous de cet ensemble de phénomènes spéciaux et particuliers aux êtres vivants.

Mais la vie est un résultat, me dit M. Littré, elle n'est pas une cause. Non, répond Jouffroy, la vie est antérieure aux organes, c'est elle qui a filé la trame de vos tissus. Les organes sont le résultat de son action, ce n'est pas elle qui est le résultat de leur travail. Pour me prouver que la force est un simple résultat, une propriété de tissu, il vous faut établir d'abord que l'action émane des molécules qui composent le tissu. Or l'unité, le concert qui se remarquent dans la vie physiologique rendent difficile à admettre la supposition que la vie émane de plusieurs causes, d'un nombre presque infini de causes.

Pour M. Littré, le but de la biologie n'est pas de montrer ce qu'est la vie en soi, mais de montrer quelles sont les conditions de la vie. La science positive trouve la machine vivante créée et n'y cherche que les causes prochaines qui déterminent les phénomènes. Le cas vital étant plus complexe que le cas chimique, résoudre l'un par l'autre, ce serait laisser en dehors une part du problème, et sans doute la plus décisive, celle justement qui fait qu'il y a vie et non purement travail chimique, aussi le positivisme déclare-t-il que les lois de la mécanique moléculaire ne peuvent rendre compte à elles seules des mouvements vitaux, et reconnaît-il qu'il y a des lois spéciales à la matière organisée. Mais si vous me demandez ce qu'est la vie, je ne répondrai pas, dit M. Littré, parce que aucune science ne peut répondre quand on l'interroge sur la notion intime de ce qui fait l'objet de son étude.

J'en demande bien pardon à M. Littré, mais nous seuls avons le droit de tenir ce langage, nous qui par ce mot de force vitale enten-

une idée, dit Cl. Bernard, et il n'attribue à la force vitale que la direction des forces physico-chimiques.

dons simplement la cause inconnue de la vie. Vous qui m'affirmez qu'elle est une loi, une simple loi, une propriété de la matière générale, vous n'avez pas le droit de me dire que vous ignorez sa nature. M. Vacherot vous l'a dit : des conditions ne sont pas des causes. Vous lui répondez qu'il n'y a pas de cause, parce que rien ne commence et que tout devient. Vous pouvez me dire cela quand il s'agit de la matière chaotique parce que je n'étais pas là quand l'organisation a commencé, mais, pour la vie, j'assiste chaque jour à son éclosion, à son épanouissement et à sa fin. Vous pouvez me dire cela quand il s'agit de l'ordre dans l'univers, parce que, depuis Newton, vous avez trouvé la loi qui régit cet ordre. Mais, pour la vie, remplacer ce qui m'apparaît sous la forme d'un acte par une loi que vous n'avez pas trouvée, puisque vous reconnaissez que vous ignorez la loi des arrangements des éléments organiques, ce n'est plus faire de la science, c'est faire de mauvaise métaphysique. Nous n'ignorons pas, nous, que notre force est une hypothèse, mais nous disons que notre hypothèse facilite l'explication des faits, et il est bien difficile de le contester.

M. Littré croit que les progrès de la biologie tiennent principalement à la substitution de l'étude des tissus à l'étude des organes. Il y a bien à dire là-dessus. Sans doute, en transportant le problème de la vie dans la cellule et dans la trame cellulaire, vous le simplifiez. Il ne reste plus à expliquer que l'origine de la première cellule, de la cellule mère, et l'agrégation sous la forme colloïde. Cette propriété élémentaire de toute vie qui est un mouvement double et continu de composition et de décomposition ; ce perpétuel conflit des bases et des sels, des corps oxydables et des corps oxydants ; ce va-et-vient de la matière autour d'un point fixe est certainement une curieuse étude. Mais est-ce bien là l'étude de la vie ? Est-ce que le vrai problème ici n'est pas la forme, comme pour le cosmos le problème était l'ordre avant que Newton eût trouvé la loi?

Dans le germe comme dans la graine nous voyons une force que nous appelons spontanée, parce qu'elle commence d'agir à un moment précis, et qui va imposer une loi nouvelle, une organisation jusque-là imprévue aux atomes qui entrent dans le tourbillon vital ; et si vous me dites que c'est un résultat du tissu, je vous demanderai avec Jouffroy d'où vient le tissu. Comment la vie ne précède-t-elle pas l'organe, quand dans le germe l'organe n'est pas même ébauché ? Il y a, d'ailleurs, à la substitution de l'étude des tissus à celle des organes un inconvénient qui a dû frapper M. Littré. Comment du tissu remontera-t-on à l'organe ? On verra plus tard me répondra-t-on. Un savant peut répondre cela, mais non un système, et le positivisme est un système.

Nous avons pu constater récemment la portée de l'objection que je signalais à M. Littré. Dans son beau livre de l'*Intelligence*, M. Taine a substitué l'étude des connaissances à celle des facultés, tout comme M. Littré veut substituer l'étude des tissus à celle des organes, et après deux volumes d'études aussi puissantes par l'analyse que merveilleuses par l'érudition, M. Taine nous déclare qu'il n'ose entreprendre la théorie d'une faculté. La biologie en viendra-t-elle là ?

Si maintenant nous quittons l'étude des phénomènes vitaux pour revenir aux phénomènes intellectuels, il est évident que toutes les objections que nous avons déjà posées vont renaître avec plus de force. S'il est difficile de considérer la vie comme une propriété latente de la matière générale, il l'est plus encore de ne voir dans la pensée qu'une propriété plus latente de cette même matière.

Les phénomènes psychologiques, disait Jouffroy, sont d'une nature qui n'appartient qu'à eux, et qui leur a valu le nom de phénomènes spirituels. Si, comme le voulait Kant, la matière est ce qui me donne des sensations, il est certain que la pensée ne m'en donne pas et n'est pas matière. M. Littré nous dit que l'explication qui attribue les phénomènes intellectuels à des entités spirituelles est aussi illusoire que celle qui les attribue à l'arrangement des atomes. Dans les deux cas, selon lui, on se paye de mots, et l'on accepte ce qu'on ne peut démontrer. Mais le spiritualisme n'a jamais prétendu être une explication, c'est simplement le refus d'accepter l'explication matérialiste. Nous vous disons qu'il faut expliquer comment le moral vient du physique pour dire qu'il en vient. Nous vous disons avec Aristote que nous ne comprenons pas comment l'âme pourrait être une grandeur ou un composé. Nous vous disons avec Diderot que : « Quelque petite que vous fassiez la partie du corps que vous donnez comme organe de la pensée, si elle est matérielle, vous n'expliquerez jamais l'unité, le simplicité du moi; cette particule sentante aura des parties. Le sentiment n'appartient donc ni à la matière ni à une partie assignable de la matière; d'où la substance pensante n'est pas matérielle. » Diderot dit encore : « Il y a deux perceptions : l'une passée, rappelée par la mémoire; l'autre actuelle, donnée par l'exercice des sens; il y a toujours comparaison entre ces deux sensations. Or cette comparaison ne se peut faire dans un point étendu. Si A, qui est une partie du cerveau, a eu perception du rouge, et B, autre partie, celle du vert, où se fera la comparaison? Donc il faut admettre un point de réunion, une substance qui soit en même temps un sujet simple et indivisible, distincte, par conséquent, du corps, une âme spirituelle, en un mot. »

Sans doute on peut se demander, comme Locke, si l'incompatibilité de l'étendue et de la pensée est un résultat ou un principe, mais

il est bien difficile de rejeter cette incompatibilité, et le cerveau de M. Littré est précisément un des arguments les meilleurs que l'on puisse donner en faveur de cette incompatibilité, par la masse immense de connaissances qu'il y a emmagasinées.

Nous nous refusons à faire de l'entendement une fonction du cerveau et à dire qu'il travaille la sensation, comme l'estomac la nourriture, parce qu'il y a à la fois une différence dans la nature des phénomènes produits et une opposition dans les procédés par lesquels nous étudions les deux ordres de phénomènes. La machine américaine, où il entre un lapin et sort un chapeau n'est rien auprès de cet appareil à transformer la sensation, où il entre une vibration et où il sort une pensée.

Est-ce m'expliquer l'unité que je sens dans mon être intérieur que me dire qu'elle est une propriété du tissu nerveux, quand vous n'avez pas même pu établir scientifiquement l'unité du système nerveux? La comparaison du polypier de cellules et du polypier d'images que donne M. Taine ne supporterait pas la discussion, car ce qui fait la vie et ce qui fait l'âme, c'est la dépendance des parties vis-à-vis d'un centre commun, et la physiologie ne trouve pas ce centre.

Comment ne pas croire que l'esprit est organisé comme le corps et qu'il y a une force mentale qui attire les images, comme la force vitale attire les atomes, pour les jeter, aussitôt élaborées, dans le tourbillon intellectuel? comment ne pas comparer ce moi, qui groupe les pensées, à cette monade primitive qui groupe les atomes et leur imprime une direction et une forme préconçues? comment ne pas rapporter à une idée mère, comme à la cellule mère, la mission de transmettre la force évolutive aux images qu'elle élabore et à ce flot de pensées qui vont et viennent comme les atomes autour du germe? comment enfin ne pas croire à une création « de la machine pensante analogue à cette création « de la machine vivante » que constatait Claude Bernard?

Sans doute vous pourrez me dire qu'expérimentalement l'esprit ne nous apparaît jamais que lié à une substance matérielle et spécialement à un tissu nerveux. Leibnitz affirmait, lui aussi, que l'âme n'est jamais sans un corps. Je n'ai, me dites-vous, pas plus le droit de séparer l'esprit du corps que d'en séparer la pesanteur. Mais vous reprenez précisément la comparaison de saint Thomas. Il est dans l'essence de l'âme d'être unie au corps, comme dans l'essence de la matière d'être pesante, disait-il, et c'est précisément de ce fait, que l'âme ne vit que tant qu'elle est unie au corps, qu'il tire l'explication de l'éternité de son sort futur. Votre argument ne porte que contre les cartésiens.

Mais si l'esprit n'est inétendu qu'une fois abstrait, alors la pesanteur le sera aussi, me dites-vous. Croyez-vous que Leibnitz eût hésité à vous répondre qu'il n'entendait pas la pesanteur autrement? Pourquoi la force supposerait-elle un substratum, disait Jouffroy, et M. Taine pense qu'on ne peut empêcher le spiritualisme d'affirmer que les autres forces sont d'une nature analogue à celle que nous percevons par la conscience.

M. Littré refuse d'aborder cet ordre d'idées. « L'homme, nous dit-il, n'a aucun sens qui lui découvre une trace vers de pareilles régions, et il ajoute : Il n'a aucun moyen direct ou indirect qui l'y conduise. » Quant au moyen direct, je le reconnais : On ne peut pas toucher un être spirituel. Quant au moyen indirect, je ne l'admets pas. Pour l'âme comme pour Dieu, l'esprit humain n'est pas condamné à l'impuissance absolue, à l'ignorance complète. Je crois l'avoir établi pour ce qui regarde l'âme ; voyons maintenant ce que l'argument de la finalité nous apprendra sur Dieu.

DIEU

Autrefois, dit Carlisle, l'homme avait une âme; il en était sûr et ne le savait pas seulement par ouï-dire. Cousin, au début de ce siècle, a repris en main l'argument de Descartes et a entrepris de prouver Dieu par son idée et le moi par la conscience. Mais si la perception ne vous donne pas l'objet, on vous dira que l'idée crée Dieu et que la conscience invente l'âme, tout comme on nous a dit que la pensée de l'homme créait l'ordre.

Quant à l'intuition de Dieu, c'est une base peu solide pour la théodicée, du moment où l'intuition peut être contestée, et M. Taine est en droit de reprendre le vieil argument thomiste et de dire : Si elle avait été gravée en nous, nous ne pourrions la révoquer en doute. En plein spiritualisme, M. de Rémusat, le seul des philosophes de cette époque qui paraisse avoir conservé son sang-froid devant la théorie de l'intuition, disait déjà à Cousin : « Admettre l'existence sur la foi de l'idée, c'est la plus haute conception de la raison pure. »

On sait les colères de Vico contre Descartes; il voulait qu'on flétrît publiquement tous ceux qui essayent de prouver Dieu *a priori*. Bossuet, qui voyait déjà que la discussion porterait sur la clarté de l'idée de Dieu, signalait le danger de Descartes mal entendu, c'est-à-dire entendu autrement que ne l'entendait Bossuet[1]. Quelle

[1] Ou de Descartes entendu comme l'entend M. Huxley dans son étude sur le *Discours de la méthode*.

que soit la valeur subjective de l'argumentation de Cousin d'après Descartes, il est certain que sa valeur objective tombe absolument devant une philosophie qui nie la légitimité de l'induction de substance et de cause, tout en reconnaissant que cette induction est naturelle, spontanée, instinctive à un point tel qu'elle existe même chez les animaux supérieurs. Aussi Malebranche convenait-il volontiers que la démonstration de Descartes était une démonstration personnelle.

Quand on me dit, vous subissez une illusion de l'organisme commune à tous les animaux qui manifestent des propriétés intellectuelles, mais ce n'est pas moins une illusion, la psychologie telle que la font Descartes et Cousin n'a rien à répondre. « Avez-vous établi que l'âme peut penser sans le corps, » demandait Gassendi à Descartes. En effet, vous étudiez l'âme après l'avoir séparée du corps, c'est-à-dire après l'avoir tuée, et il n'y a rien de surprenant à ce que vous éprouviez quelque difficulté à expliquer comment elle vit après sa mort. Le fait d'acquérir une connaissance, de fabriquer une idée, implique la vie, et ce n'est que pendant sa période d'union au corps que l'âme vit et peut accomplir les actions vitales[1].

S'ensuit-il qu'après la mort, l'âme s'anéantit. Nullement. Spencer vous dit que l'anéantissement de la conscience est aussi inconcevable que celui de la matière; et Diderot que l'existence des âmes est un fait et que pour les détruire il faudrait un acte du Créateur aussi positif que l'acte qui les a fait exister. Or, ajoute-t-il, nous ne voyons aucune raison de cet anéantissement et par suite la conservation des âmes est non seulement possible, mais encore probable. A mes yeux, la vieille psychologie ontologique oppose aux arguments hégéliens une résistance invincible, et je ne considère pas comme un futile avantage de la voir soutenue par le sens commun. Mais je crois que c'est en théodicée surtout qu'il importe de revenir à l'ancienne méthode; car, comme le remarquait saint Thomas, de ce fait que nous ne parvenons à la connaissance de Dieu que par le moyen des créatures jaillit cette conséquence que, Dieu n'étant pas une vérité première, il sera démontrable par le raisonnement.

M. Mill est déjà revenu à la doctrine de saint Thomas, qui enseignait que nous ne connaissons Dieu que par ses effets, puisqu'il nous dit que nous avons de Dieu le même genre de connaissance que nous avons des autres choses, c'est-à-dire des connaissances relatives à nous. J'ajoute que je me tiens pour fort satisfait, n'en déplaise à Descartes, si je puis asseoir l'idée de Dieu sur un fonde-

[1] La vérité objective d'une conception doit s'appuyer sur une base absolument distincte de celle qui établit la vérité objective d'une perception.

ment aussi solide que ma croyance à l'objet, car je crois, comme Reid, qu'il est impossible d'imaginer contre la véracité de nos autres facultés une objection qui n'attaque pas également l'autorité de la conscience.

Maintenant que l'idée de cause et l'idée de substance soient innées ou simplement instinctives, que m'importe si cela ne doit pas modifier leur valeur objective [1]. Il est certain que vous ne pourrez pas définir l'homme intellectuel sans dire qu'il arrive forcément à ces deux idées et qu'il croit de par sa nature à leur valeur objective. Il est certain également que l'espèce disparaîtrait dans un temps très court si le doute méthodique sortait de la spéculation et entrait dans la pratique ; l'Inde nous montre les conséquences de l'idéalisme pratique. Eh bien, pouvez-vous nier l'instinct de la finalité, et attaquer l'innéité ou la contemplation téléologique de la nature par d'autres arguments que ceux qui vont jusqu'à la négation de la cause et de la substance : je ne le pense pas. L'idée ne peut créer l'ordre que si la perception a inventé l'objet. Remarquez que je ne discute pas ici l'innéité de l'idée, je la prends toute faite. L'humanité y est arrivée, peu m'importe comment, et elle y est arrivée naturellement, à vos yeux, puisque vous n'admettez pas le surnaturel. Eh bien je dis que la finalité est assise sur une base aussi solide que la cause et la substance; que nier l'une, c'est nier les autres et mutiler, au nom de la raison, la nature humaine.

Je ne puis pas vous prouver que j'ai la perception réelle d'une cause ou d'une substance; je ne puis pas davantage vous prouver que j'ai la perception réelle d'une idée directrice de l'évolution du cosmos; mais je puis vous prouver que l'homme n'arrive pas à l'une de ces idées sans arriver aux autres, et que l'idée de cause implique une cause première, comme l'a vu Leibniz. M. Littré doit être de cet avis, car il traite la finalité exactement comme la causalité. L'homme, tout homme, et c'est là un des dogmes du positivisme, commence par croire à la cause et à la substance et par se livrer à la contemplation téléologique du cosmos. Puis la raison intervient et lui montre qu'il ne perçoit que la succession et non la causalité; il réfléchit qu'il ne perçoit que des phénomènes et non la substance ; il réfléchit qu'il ne perçoit que des lois et que l'induction seule lui donne Dieu ; d'où il conclut que ces trois idées ne reposant pas sur une base expérimentale, mais sur une opération de l'esprit, il est libre de renoncer à ces trois idées.

On m'obligerait, disait Reid, en m'apprenant pourquoi je dois croire à la faculté qu'on nomme raison, plutôt qu'à la faculté qu'on

[1] Il est curieux de voir la science actuelle revenir à l'innéité par l'hérédité.

nomme perception. Votre raisonnement a-t-il plus de valeur que notre instinct? disons-nous aujourd'hui.

Quand vous soutenez que l'esprit humain est impuissant en métaphysique, on peut tout d'abord vous répondre que l'objet de la métaphysique est simplement de prouver qu'au delà de la physique il y a réellement quelque chose à quoi l'expérience ne peut atteindre et qui est pourtant réel. Dans ces limites, la métaphysique serait certainement inattaquable. M. Vacherot signale de nombreuses protestations contre le dogme positiviste de l'impuissance absolue de la raison en métaphysique.

M. Spencer, par exemple, admet la conception d'un pouvoir incompréhensible que nous appelons omni-présent, parce que nous sommes dans l'impossibilité de lui fixer des limites, et il fait de cette conception une conception scientifique. Il y a, nous dit-il, des pensées qu'il est impossible de compléter et qui n'en sont pas moins réelles, parce qu'elles sont des affections normales de l'intelligence. Tout ce que nous connaissons, dit-il encore, est une manifestation de l'inconnaissable, mais c'est un postulat inévitable que des manifestations impliquant un manifesté.

Qu'est-ce que ce manifesté? L'incompréhensible ouvrier qu'a vu Aristote. Je le vois aussi, me dit le positiviste. Mais, d'un autre côté, Hamilton me prouve que penser, c'est conditionner. Or, si mon Dieu ne peut penser, à quoi me servira mon hypothèse.

Là encore l'argument tombe sur Descartes et ne me touche pas. Est-ce que la pensée ne peut pas exister sous d'autres conditions que celles sous lesquelles je l'exerce? Est-ce que la mesure de mon esprit est la mesure de l'être? Pourquoi le rapport de connaissance doit-il impliquer une analogie dans le mode de l'existence? Mais, insiste le positiviste, si la négation des conditions de la pensée n'est pas la négation de l'être, c'est la négation de la science. Vous ne connaîtrez pas Dieu. Dites tout cela à Descartes, c'est votre droit. Moi je crois, avec saint Thomas, que Dieu n'est pas de la même espèce que moi, et que, en dehors des analogies que la révélation établit, la ressemblance des êtres avec Dieu ne consiste qu'en ce qu'ils sont des êtres et lui aussi. Peu m'importera donc que je ne puisse concevoir comment Dieu s'y prend pour penser, si je trouve dans la nature « le nombre, le poids et la mesure », et si j'arrive ainsi à cette simple conclusion bue l'homme ne peut ignorer Dieu absolument, qui est la conclusion thomiste.

En résumé, la finalité me donne trois attributs : volonté, intelligence, puissance. La théodicée rationnelle, le spiritualisme isolé

[1] Le P. Secchi.

vont-ils au delà? J'en doute, et j'avoue que ce ne sera jamais sans effroi que je verrai un philosophe, s'appelât-il Leibniz, écrire deux volumes sur Dieu. Je suis même porté à croire qu'il est bon que la métaphysique renonce à ce Dieu de Descartes et de Cousin, qui sort de l'âme avec tous ses attributs, comme Minerve sortait tout armée du cerveau de Jupiter. Les organes destinés à la compréhension de ce qui est divin ont, nous dit Tyndall, été refusés à quelques-unes des plus grandes intelligences et des plus nobles cœurs de ce siècle et des siècles passés. Le monde de l'intuition n'est ouvert qu'à un petit nombre de privilégiés; mais le monde de la finalité est ouvert à tous et ses arguments grandissent chaque jour à mesure que la science constate l'impuissance du mécanisme matérialiste. Malebranche remarquait déjà que les livres saints disent : Les cieux racontent la gloire de Dieu, et non : Les cieux indiquent la volonté de Dieu; et un savant illustre, qui fut en même temps un grand chrétien, se demandait si l'admiration n'est pas le seul hommage que l'homme puisse rendre à Dieu[1]. Il est impossible de s'abîmer dans l'étude de cette masse écrasante de mystères qui entourent l'homme sans s'élever en même temps vers « cette volonté suprême dont l'intervention directe apparaît toujours comme le premier et le dernier mot de la création. »

Maintenant, l'argument de la finalité suffit-il à l'homme? N'est-il pas impuissant, par exemple, en morale, comme l'a pensé Kant? Peut-on tirer de lui autre chose que les trois attributs que j'énonçais tout à l'heure? La métaphysique, enfin, trouvera-t-elle d'autres arguments? Peut-être. Je vois les limites de mon intelligence et non les bornes de l'esprit humain, dirai-je avec M. Taine.

Je doute cependant que l'avenir donne ici beaucoup plus que le passé n'a donné, et cela, non pas, comme M. Littré, par induction de la faiblesse de l'esprit humain, mais tout simplement parce que je crois à la nécessité pratique de la religion. Et pour moi, ce scepticisme dont je constatais la victoire momentanée au début de cette étude, provient principalement, sinon uniquement, de ce que l'homme a un instant, à la suite de Descartes, oublié les bornes de sa nature et reconnu à ses conceptions la même valeur objective qu'à ses perceptions. Aujourd'hui, l'effroi du vide le prend, Comte réagit contre Hégel, et il recule en deçà de la limite légitime de la science humaine, limite que le thomisme a comprise mieux que le scotisme. Pour avoir trop fait l'ange, on se voit traité de bête, disait Pascal qui s'est montré fort prudent vis-à-vis du scotisme cartésien.

L'argument de la finalité a d'ailleurs cet avantage, au point de vue de l'enseignement, qu'il s'applique aussi bien à la théorie des actions lentes, à l'évolution continue, qu'à la conception primordiale

qui représentait le cosmos comme un vase aux mains du potier. Loi organisatrice ou acte créateur, insufflation d'une force ou battements impulsifs de l'éther, que le monde, en un mot, représente un poème ou une machine, c'est tout un pour nous, puisque l'intelligence est la même dans les deux cas.

Mais cette induction est illégitime, me dit M. Littré; vous posez des prémisses scientifiques et des conclusions théologiques. Vous dépassez les limites de l'induction expérimentale, puisque vous allez au surnaturel.

Le monde de l'esprit est-il un monde surnaturel? La pensée est-elle moins prouvée que la matière? Ce sont là de bien grosses questions, et M. Littré n'ignore pas que beaucoup des « plus grandes intelligences de ce temps » ont affirmé que la chimie, la physique et la biologie étaient « impossibles en dehors du spiritualisme[1]. »

Mais est-il nécessaire de discuter ces questions? Ce qui est certain, c'est que je possède un appareil, un organe, qui a pour but de chercher les causes : ce sera la machine à penser qui sera faite ainsi, si vous le voulez. Eh bien, cet appareil fonctionne, et vous venez l'interrompre, au milieu de son opération, non pas, comme Bacon, pour lui définir les limites de l'expérience, mais bien pour imposer des limites à l'induction. Vous l'empêchez de conclure, sous prétexte qu'il pourrait se faire qu'il imaginât ! Comment, vous aurez le droit, vous positiviste, d'affirmer la constance des lois de la nature sur la foi de votre raison, et je ne pourrai, moi, conclure que le nombre et la proportion sont dans la nature sur la foi de ma raison ! Lorsque vous voulez m'établir la divisibilité de la matière, vous séparez un pouce en 50 000 parties : c'est là que l'expérience s'arrête. Pourquoi, et de quel droit l'esprit continue-t-il l'opération ? Est-ce que l'atome est naturel ? Vous savez bien que non, Spencer vous l'a prouvé.

Comment, j'ai le droit de remonter à l'origine de la nébuleuse jusqu'à l'époque de la première concentration, et je dois m'arrêter là ! Mais, vous dit M. Taine, cet état primitif, dont l'actuel est la conséquence, et qui pèse encore, tout inconnu qu'il est, n'ai-je pas le droit de spéculer sur lui ?

Bain croit que le propre de l'induction est de dépasser l'expérience. Qui donc vous a prouvé, en tout cas, que la pensée n'était pas, par nature, un principe de transcendance ? Elle l'a toujours été dans le passé, et M. Vacherot vous dit qu'elle l'est encore entre vos mains, que vous métaphysiquez en dépit de vous-même, et allez au matérialisme dogmatique sous prétexte de mécanisme.

[1] Liebig.

En effet, M. Littré, qui a écrit que la connaissance des tendances nécessaires de l'homme est indispensable à la sociologie, ne pouvait passer la transcendance sous silence, puisqu'elle fait encore partie du cas humain. Mais comme, selon lui, ce sont les questions métaphysiques seules qui sont identiques et basées sur une communauté de nature entre les hommes, tandis que les réponses diffèrent selon les races et les individus, il proclame la transcendance individuelle et déclare que la société devra se régler sur l'immanence. Le positivisme renonce donc, en théorie, au large cadre des religions.

L'individualisme en métaphysique, c'est la liberté de conscience, et M. Comte étant peu partisan de la liberté en général, il eût toujours été bon de prendre celle-là. Malheureusement, M. Littré ne fait pas suivre à la pratique les mêmes voies qu'à la théorie, et le sénateur s'abstient là où le philosophe parle. Comment d'ailleurs ne pas nous demander, au point de vue social comme au point de vue de la famille, quel vide fera la disparition de toute société spirituelle, de tout ensemble de croyances communes répondant à des questions communes sur l'origine et sur la fin? Dans l'antiquité, chaque peuple, chaque ville, chaque famille avait ses dieux et c'est précisément la gloire du christianisme d'avoir mis fin à ce morcellement en imposant son dogme. Le positivisme ne sera, comme le stoïcisme, qu'un état de l'âme et non une doctrine.

L'AVENIR DU POSITIVISME

Schelling comparait les systèmes des philosophes à des comètes. Ne serait-il pas plus juste de dire, que les doctrines sont, comme les espèces, soumises à la lutte pour la vie et que, comme ce géant qui reprenait des forces en touchant la terre, les idées vaincues renaissent pour des luttes nouvelles.

N'est-ce pas M. de Rémusat qui se demandait, il y a cinquante ans, si en faisant la guerre au sensualisme, il ne combattait pas un ennemi déjà tué : je crois que bon nombre de positivistes disaient, il y a dix ans, la même chose du spiritualisme. Et cependant, dans le monde des savants, combien y en a-t-il aujourd'hui qui pensent que le positivisme doive survivre à M. Littré? Sans doute pour l'homme du monde, qui compare le probabilisme, auquel le condamne, en métaphysique, le spiritualisme isolé, aux résultats positifs et mathématiques que lui assurent les sciences physiques, est porté à s'ensevelir dans l'immanence, à se noyer dans l'océan des phénomènes et à nier tout, sauf les faits. Mais l'esprit positif, n'est pas l'espri

positiviste. Huxley remarquait un jour que nous aimons à mettre des majuscules en tête de certains mots, comme on met des bonnets à poils sur la tête des grenadiers, pour les rendre plus formidables. M. Comte a eu tort de transformer le positivisme pratique en doctrine positiviste.

Sans doute rien ne prouve que nous devions trouver sur la terre la satisfaction de ce besoin inné qui nous fait irrésistiblement remonter à l'origine des choses : rien ne prouve que nous devions atteindre, dans l'avenir, les mouvements des atômes et que nos facultés intellectuelles, dans leur développement actuel, doivent se mesurer utilement avec les forces constitutives de la nature [1]. Rien ne prouve que la psychologie de l'avenir arrivera à établir entre la pensée et la vérité absolue le rapport que la physique à établi entre la lumière et mon œil. Rien ne prouve que nous devions atteindre et découvrir le pouvoir mystérieux de l'idée sur la matière, et savoir, par exemple, si la matière obéit d'elle-même à l'idée, ou si l'idée, a, à son service, une force qui lui permet de plier la matière à sa volonté. Mais toutes les sciences mènent au seuil de la métaphysique, et dans le monde savant on fait beaucoup plus de métaphysique qu'on ne le dit et peut-être même qu'on ne le croit. Il suffit de citer Claude Bernard, Liebig, Agassiz et Tyndall.

Et d'ailleurs le mouvement scientifique n'est-il pas trop récent et trop étendu, à la fois, pour qu'il y ait lieu de s'étonner que l'on n'en ait pas encore tenté la synthèse. Comte reprochait déjà à son temps de trop spécialiser les hommes, et il est certain que Descartes, Newton, Pascal et Leibniz n'ont pas consenti à se spécialiser. Mais croyez-vous que le génie consente longtemps à s'enfermer dans les langes du sens commun? Les grands métaphysiciens ont toujours marché à la tête des savants de leur temps, et il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi dans l'avenir. Aussi je crois que dès qu'un grand métaphysicien paraîtra il mettra fin à la spécialisation : mais en même temps je crois que ni Comte ni Spencer n'ont su tracer la voie qu'il suivra.

M. Littré, dans ma pensée, s'est élevé plus haut que ces deux chefs d'école. Il a su toucher à tout, être à la fois grammairien et physiologiste, poète et mathématicien, sans perdre son individualité dans sa vaste érudition. Lui-même s'étonne, dans un de ses livres, du peu de considération que montrent, à l'égard de Comte, ceux qui nepartagent pas ses idées, et certes, s'il fait un retour sur lui-même, M. Littré ne pourra s'empêcher de faire une comparaison un peu humiliante pour celui qu'il appelle son maître.

[1] Tyndall.

Esprit sec et dogmatique, très peu instruit dans les sciences physiques, au dire de M. Littré, bon juge en ces matières, M. Comte fut un très médiocre métaphysicien. Il a eu sur la philosophie de l'histoire une idée neuve qu'il a gâtée par esprit de système, et s'il n'avait eu l'heureuse fortune d'avoir M. Littré pour disciple (et pour traducteur, ajoutent les mauvaises langues), il occuperait aujourd'hui dans l'histoire de son temps une place modeste entre Saint-Simon et Fourier. Ce qui frappe au contraire, chez M. Littré, c'est le calme simple de sa discussion et l'absence de tout esprit de système. On le sent toujours de bonne foi et on se dit que si on lui apportait un argument nouveau et sérieux il se rendrait de suite. Mais qui peut lui apporter un argument qu'il ignore ? Il est d'ailleurs tout le premier à signaler les objections que soulèvent les questions dont il s'occupe, même quand leur solution devrait fortifier son système. Je dis bien son système, car en réalité, le positivisme, c'est la philosophie de M. Littré. Dans la discussion de l'aperception du moi, dans la reconnaissance de la spécificité de l'agent vital, dans l'étude du transformisme, dans l'examen de la théorie des générations spontanées, il a su s'élever au-dessus de sa propre doctrine et montrer les points d'attaque sans en dissimuler la faiblesse.

Humboldt affirmait, au début de ce siècle, que l'on trouvait aujourd'hui le repos de l'esprit et la paix de l'âme, loin de Dieu et sans Dieu déterminé. M. Littré prétend être arrivé à cette paix intérieure. Il sait qu'il fabrique de la dynamite intellectuelle et il ne met pas d'enseigne sur sa porte par prudence opportuniste. Mais, au fond, lui qui est peut être de la famille d'Épictète et de Kant, il s'étonne que l'on veuille récompenser dans l'autre vie la vertu qui fait le bonheur sur la terre : il est convaincu que, sans métaphysique, l'homme va tout droit au stoïcisme, et il ne lui vient pas à l'esprit qu'avec le sensualisme, on peut, comme Circé, changer l'homme en pourceau.

J'allais, à propos du stoïcisme, reprocher à M. Littré d'avoir confondu l'esprit scientifique avec l'esprit positif. Mais il me répondrait que c'est là précisément la force du positivisme qui a su opérer cette confusion. Aussi lui présenterai-je mon objection sous une autre forme. Il semble croire que le savant est tout l'homme et peut être tout l'homme. M. Vacherot lui a déjà dit que la réserve de la science ne peut constituer l'abdication du genre humain. M. Vacherot a raison.

Même, après Comte, on se demande toujours pourquoi Dieu aurait couché l'homme sur ce lit de Procruste : même après M. Littré, on se demandera toujours si ce que l'homme ne peut savoir ne lui importe pas plus que ce qu'il sait. Il n'est pas possible que pendant six mille ans, l'homme ait marché « les mains éternellement tendues vers

l'avenir » : qu'il ait nourri dans son cœur des pensées de Prométhée et de Faust : qu'il ait, comme les Titans, escaladé le ciel, pour en venir à une pareille faillite intellectuelle et pour se borner désormais à construire des maisons plus grandes que celles du castor. Il perdra, dites-vous, le besoin du vrai quand il saura qu'il doit mourir, comme le papillon, après avoir confié ses œufs à l'arbre. Et s'il ne perd pas ce besoin du vrai? Si, comme ces coquillages où résonne encore le bruit de la mer, il sent son esprit se soulever au murmure des objections tacites? Si les vieux spectres métaphysiques viennent hanter son sommeil agité par la fièvre du doute, s'il n'arrive pas à mépriser cette vérité qu'il doit désespérer d'atteindre? Eh bien, le positivisme lui montrera, entre les ruines du passé et les ténèbres de l'avenir, la grande route du néant, et lui rappellera que, dans l'Inde, l'enfer, c'est de revivre.

Ce ne sont pas là les mots qui transforment les peuples. Au point de vue social, vous êtes condamnés. Si la raison n'atteint que les antinomies, si la science n'a rien à répondre à celui qui se demande, comme Job, où doit aboutir le travail de ses jours; si la pensée, brillant, mais inutile fardeau, n'enfante qu'une ignorance active; inclinez-vous devant ces religions dont le but est de consoler les vaincus de la vie, de faire accepter l'inévitable à l'homme, et de le faire descendre dans la tombe en silence : inclinez-vous devant cette foi, qui seule peut jeter un pont sur le gouffre de la mort et forcer les portes de cet Eden où le chérubin veille, armé d'une épée de feu.

Si le but de la vie n'est pas la morale, et la morale seule, l'immortalité générale n'a plus de base. Vous ne pouvez plus voir dans l'individu qu'un obstacle ou un moyen : vous ne faites plus de l'individu responsable, un tout. Qui vous dira, par exemple, que César, avec ses vices, n'a pas rendu plus de services à l'humanité, que Vincent de Paul avec sa charité? Que vous importera qu'un Bacon soit condamné pour vol? Dans le christianisme, au contraire, chaque individu isolé est un tout, et chaque pierre tumulaire couvre une page d'une histoire universelle. Ici l'homme n'est pas un simple porteur d'idées qui se lève un jour, pour poser sa pierre à l'édifice du progrès et se recoucher dans le néant : la société enfin est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Le christianisme est une doctrine : vous êtes une utopie.

M. Renan se demandait un jour, pourquoi l'âme d'un Papou serait immortelle, puisque le Papou n'atteint pas jusqu'aux idées générales. M. Renan a-t-il bien songé à ce nombre immense d'êtres à face humaine qui passent sous le soleil sans laisser une trace durable? Le christianisme vous dit que pour tous ces êtres il y a eu un bien et un mal, et que cela suffit pour en faire des hommes, parce que la

vertu et le vice ne sont pas comme le vitriol et le sucre, des résultantes de forces naturelles, mais des résultantes de la liberté.

Mais l'avenir de l'homme individuel n'a pas fait un pas depuis trois mille ans! Est-ce bien sûr? Et puis vous êtes-vous jamais demandé pourquoi la vie devrait comporter la solution de ces problèmes? Locke pensait que Dieu a disposé nos sens, nos facultés et nos organes, de telle sorte qu'ils puissent servir à ce que nous avons à faire dans ce monde : pourvoir aux nécessités de la vie et connaître le Créateur par la créature. L'Égypte et l'Inde nous ont montré ce que peut la foi par le simple empire que l'imagination lui donne; demandez-vous donc ce que deviendrait l'homme, si une secte possédait en métaphysique la certitude mathématique. Beccaria remarquait que le frein le plus puissant des délits n'est pas la rigueur des peines, mais leur infaillibilité. Placez donc l'homme en face de la certitude du châtiment, et dites-moi si ce sera encore l'homme.

Aussi, tout en pensant, avec Guizot, que c'est le glorieux privilège de l'homme de ne croire jamais à son impuissance devant les problèmes de la métaphysique, et de s'élancer constamment vers la science du ciel, dût-il ne jamais l'atteindre, je crois que, sur un grand nombre de questions, la philosophie mène à la vraisemblance plus qu'à la certitude, et que le cercle de nos découvertes métaphysiques est très limité. — Mais cela ne me suffit pas, me direz-vous : je ne puis passer ma vie un pied en l'air, comme disait Kant. — Eh bien, passez de la petite barque de la raison humaine dans le vaisseau de l'Église, et endormez-vous sur l'oreiller de l'autorité.

Vicomte DE FOUCAULT.

LE ROMAN

D'UN MÉDECIN DE CAMPAGNE

I

La nuit était venue, et la grand'route tranchait seule par la blancheur de son sol, qu'avait durci la gelée, sur les masses noires qui la bordaient à droite et à gauche. Le vent sifflait à travers les arbres dépouillés et chassait les grands nuages aux formes fantastiques, qui semblaient se poursuivre comme des animaux gigantesques. De temps à autre, une large goutte d'eau tombait sur le sol; mais le vent était trop fort pour que la pluie fût abondante, et les menues branches, arrachées par la violence de l'ouragan, étaient balayées çà et là avec un bruit sec.

Il n'y avait guère de passants sur cette route ravagée, et à cette heure, il fallait être appelé par des affaires bien urgentes pour sortir de sa demeure, qu'elle fût pauvre ou confortable. Les portes des fermes qui, de loin en loin, apparaissaient sur la route, étaient soigneusement closes, les rayonnements du foyer brillaient par intervalles à travers les petites fenêtres; c'était une de ces soirées où l'on goûte profondément le bienfait d'un abri, et où l'on plaint, non sans un retour satisfait sur soi-même, ceux qui sont contraints de subir au dehors le triple inconvénient de l'obscurité, du froid et de la tempête.

Cependant le pas d'un cheval retentit au milieu des bruits étranges et impétueux de l'ouragan, et un cavalier franchit le détour du chemin, encourageant sa monture d'une voix caressante et serrant plus étroitement autour de lui les plis de son épais manteau.

— Allons, mon vieux Trilby, les années te rendraient-elles peureux? Ce n'est que la musique du vent dans les branches; ne nous est-elle pas familière, et est-ce la première nuit que nous nous trouvons seuls dans la campagne? La! calme-toi et poursuis ta route,

mon brave compagnon; ta litière t'attend, et aussi une pleine mesure d'avoine.

Le cheval, cependant, donnait des signes d'inquiétude, et il s'arrêta court au bout de quelques pas. Sur la route venait de s'étendre une bande de lumière au-dessus de laquelle un peuplier à demi brisé secouait son ombre fantastique. Le cavalier tourna la tête. Une maison se dressait sur la lisière du chemin, dont elle était séparée par une grille et un étroit parterre, et la lueur qui avait effrayé le cheval provenait d'une fenêtre brusquement ouverte. Au même instant, la silhouette d'une femme se dessina dans la baie lumineuse, et un appel déchirant se fit entendre dans la tempête.

— Mon Dieu!.. elle se meurt!.. François, est-ce vous? Le médecin vient-il?

L'étranger sauta à terre, et, passant la main sur le cou frémissant du cheval, l'entraîna jusqu'à la grille.

— Avez-vous besoin de secours? Je suis médecin et tout prêt à vous être utile.

— Venez, et que Dieu soit loué!

L'ombre disparut. Un instant après la porte de la maison s'ouvrit, une femme traversa le parterre et, de sa main tremblante, tira les verrous de la grille.

— Avez-vous vu notre domestique? demanda-t-elle d'une voix agitée et inquiète.

— Je n'ai rencontré personne sur la route. Je reviens de voir un malade et je rentrais chez moi; je suis le médecin de Givray.

Les verrous étaient tirés.

— Entrez vite, ma mère est très mal...

Elle s'élança devant lui dans la maison. Le docteur attacha à un des barreaux de la grille la bride de son cheval, et pénétra dans l'allée.

— Oh! hâtez-vous, dit la même voix presque brisée.

Il traversa un petit salon, éclairé par une lampe à abat-jour, et entra dans une chambre à coucher où tout annonçait un accident subit et douloureux. Des sièges étaient renversés, des vêtements traînaient sur le tapis, et enfin, étendue sur le lit, une femme encore jeune, pâle, les yeux fermés, gisait immobile et couverte de sang.

Le docteur prit sa main inerte, interrogea son cœur. Elle ne respirait plus, et il reconnut qu'elle avait succombé à une violente hémorrhagie.

Il se tourna avec une muette compassion vers celle qui l'avait amené. C'était une jeune fille d'environ vingt ans, dont la figure délicate offrait l'image rajeunie de celle qui reposait sur le lit. Ses

cheveux blonds, à demi dénoués, retombaient en lourdes ondes sur son peignoir de cachemire bleu de ciel, et cette douce et pâle couleur dont elle était vêtue formait un contraste presque ironique avec l'altération de ses traits et surtout avec la scène de deuil qui l'entourait.

Elle crut que le docteur l'interrogeait, et dit d'une voix basse et précipitée :

— Nous lisions ensemble, là, dans ce salon... Ma mère ne semblait pas plus souffrante qu'à l'ordinaire ; même, depuis quelques jours, elle toussait un peu moins... Tout à coup, elle s'est levée et a marché vers sa chambre, portant la main à sa poitrine... Le sang jaillissait à flots de ses lèvres... Je l'ai étendue sur son lit, j'ai envoyé notre domestique à la ville... Et depuis, tous mes soins ont été impuissants à la ranimer, elle n'a pas ouvert les yeux... Docteur, hâtez-vous !

Elle joignait les mains avec une expression suppliante. Son inquiétude était extrême, mais la pensée que sa mère avait succombé n'était pas encore apparue à son esprit.

Le docteur se rapprocha du lit, souleva deux fois le bras déjà raidi, puis alla détacher un petit miroir et le tint devant les lèvres ensanglantées de la pauvre femme. La jeune fille poussa un cri terrible.

— Non ! oh ! non, ne dites pas que c'est fini !... Elle ne peut m'être enlevée !... N'est-ce pas qu'elle vit encore, que vous allez la ranimer, qu'elle ouvrira les yeux, ne fût-ce qu'une heure, pour me dire adieu?

La sueur perlait sur le front du docteur. Il avait vu bien des larmes, bien des déchirements, mais son cœur ne s'y était point endurci, et il se souvenait de ce qu'il avait lui-même souffert en prêtant l'oreille, plein d'angoisse, au dernier souffle de sa mère.

— Ma pauvre enfant ! fit-il d'une voix grave et émue, ayez du courage...

La jeune fille le regarda avec un désespoir muet, plus navrant que des sanglots ; elle leva faiblement les bras comme pour protester contre la réalité de ces paroles, et, chancelante, soudain privée de ses sens, elle serait tombée sur le tapis si le bras vigoureux du médecin n'eût entouré sa taille. Il la porta avec des précautions infinies dans le salon voisin, et s'efforça de la faire revenir à elle. Elle ouvrit les yeux au moment où le vieux domestique rentrait, et en l'apercevant, elle essaya de se lever du petit canapé où elle était étendue.

— Morte ! morte !... Est-ce un rêve affreux? François, on me dit que je n'ai plus de mère !...

Une sorte de sanglot s'échappa de la poitrine du vieillard ; il prit

avec une affection respectueuse les mains que la jeune fille lui tendait et les porta à ses lèvres.

— Je le craignais, dit-il d'une voix entrecoupée. Je le savais presque quand je suis parti. Pauvre Madame! Elle ne souffre plus; elle a été si malheureuse!

— Non, ne vous levez pas, dit le docteur, arrêtant d'un geste les mouvements tremblants de la jeune fille. Si vous ne consentez à prendre un peu de repos, vous ne pourrez pas veiller près de votre mère... Mon ami, je voudrais vous parler.

Il attira vers la fenêtre le vieux domestique, et lui donna à voix basse quelques instructions concernant sa jeune maîtresse.

— Je vais aller chercher une garde, ajouta-t-il. Cette pauvre femme avait-elle quelques parents ou des amis que je puisse avertir?

François répondit par quelques phrases entrecoupées. Ses dents s'entre-choquaient, et ses regards inquiets se tournaient sans cesse vers le canapé où sanglotait la jeune fille.

Non... Il y avait un mois à peine que la baronne de Nory était venue habiter cette maison isolée. Elle ne voyait personne et ne possédait plus de relations intimes de parenté, de sorte que sa fille se trouvait, après elle, livrée au plus affreux abandon.

Le docteur adressa quelques paroles d'encouragement à la pauvre enfant, qui semblait à peine l'entendre, et, s'enveloppant de son manteau, remonta à cheval. La pluie commençait maintenant à tomber, et la route devenait difficile et glissante. Une demi-heure s'écoula avant qu'il eût atteint Givray; cependant, il ne s'aperçut pas de la longueur du chemin, et ne sentit même pas l'eau qui transperçait ses vêtements.

— Seigneur! arriver si tard et trempé jusqu'aux os! s'écria sa vieille servante consternée. On est venu vous chercher pour une dame de Paris qui demeure sur la route de Saint-Nervas; mais j'espère que vous attendrez à demain pour y aller! Il ne faut pas se tuer sous prétexte de guérir les autres. Entrez vite, Monsieur, il est onze heures. Le feu est bien brillant, et je vais vous donner d'autres habits.

Elle avait, tout en parlant, ouvert la porte de la salle à manger. Une flamme joyeuse s'élevait en effet dans la vaste cheminée, et un couvert était mis sur un coin de la nappe de toile blanche, tandis qu'un fumet appétissant flottait dans l'air.

Si tentant que fût ce modeste confort pour un homme fatigué et transi, le docteur secoua la tête.

— Il faut que je parte de nouveau, Louison... Jean, attelle mon pauvre Trilby au cabriolet... Et toi, ma bonne vieille, enveloppe-toi de ta mante, prends tes socques les meilleurs, et cours chercher une

garde. Ou plutôt, sonne à l'hospice, et demande qu'on m'envoie sœur Amable pour une pauvre créature qui vient de perdre sa mère, et qui est toute seule près du corps.

Le docteur n'écouta pas les lamentations de la vieille femme. Il alla lui-même à l'écurie, aida son domestique à bouchonner Trilby, et eut tout juste le temps de prendre une tasse de bouillon avant l'arrivée de la vieille religieuse, qu'on venait d'arracher aux douceurs d'un repos bien gagné, mais qui accourait avec empressement et le questionnait avec intérêt sur la mission charitable qu'elle allait remplir.

Une demi-heure après, le cabriolet s'arrêta devant la petite maison de Saint-Nervas. La sonnette retentit deux fois sous la main impatiente du docteur. Il pénétra avec sa compagne dans la chambre où la jeune fille, agenouillée contre le lit de sa mère, ne tourna même pas la tête à son approche, et il la désigna silencieusement à la religieuse. Puis il rentra dans le petit salon, et jeta autour de lui un regard rempli d'un intérêt involontaire.

Personne n'eût pu deviner qu'une scène poignante se passait dans la chambre voisine, et que la mort, sinistre hôtesse, était entrée à l'improviste dans cette demeure tranquille... Le feu brûlait encore dans la petite cheminée de marbre rouge; les rideaux, soigneusement tirés, atténuaient le bruit du vent et de la pluie qui tombait alors par torrents; des ouvrages de femme, des journaux, un volume encore ouvert étaient posés sur la table. Les meubles étaient tels qu'on en trouve dans les maisonnettes de ce genre, louées ordinairement pendant la belle saison; mais quelques plantes rares, deux ou trois portraits, des livres, un piano, et je ne sais quoi d'intelligent et de gracieux dans l'arrangement des sièges et des tentures y répandaient un air de vie et d'intimité, avec un cachet tout personnel aux hôtes qui habitaient ce logis.

La mort était venue à l'une de ces heures de calme qui raniment les souvenirs joyeux et atténuent les impressions de souffrance; elle s'était glissée entre ces deux existences étroitement unies, et avait brisé soudainement le lien qui rattachait à la tendresse d'une mère les espérances, les affections, la vie même d'une jeune créature maintenant isolée.

Le vieux domestique entra. Un tremblement nerveux agitait ses membres, et sa voix même était presque inintelligible. Sa maîtresse, qu'il servait depuis de longues années, n'avait plus de proches parents. Son mari était mort, son fils l'avait ruinée, et, peu de mois auparavant, s'était expatrié, arrachant à une mère trop faible les derniers débris de la fortune qu'il avait juré de reconstituer.

— Et il réussira, ajoutait François, qui semblait partagé entre

une vive compassion pour les maux soufferts par sa maîtresse, et une excessive et indulgente admiration pour le jeune prodigue qu'il avait tenu, enfant, entre ses bras. M. le baron peut tout ce qu'il veut! Et quoiqu'il soit un joueur et qu'il ait été si coupable, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer... Vous secouez la tête, Monsieur? Eh bien! par moments, j'étais comme vous, indigné contre mon jeune maître. Je savais bien tout ce que souffrait sa pauvre mère; vous ne pourriez comprendre ce que les soucis d'argent ont de terrible dans un certain monde, et ce que c'est d'être appauvri quand on a un nom, de grandes relations, un rang à soutenir... Mais Madame elle-même oubliait tout quand son fils la serrait dans ses bras en lui demandant pardon... Il savait la faire sourire, même au milieu de ses plus grands chagrins, et Mademoiselle me disait : « Regardez maman, François; quand mon frère est là, elle est deux fois plus jeune et plus jolie... » Il lui avait fait du mal, mais c'était encore par lui qu'elle avait les plus grandes joies... Quand il n'était pas là, je me disais : Il est égoïste, il manque de cœur. Quand je le revoyais, le charme de ses manières effaçait tout le reste... Mme la baronne vivait d'une large pension et d'une petite rente viagère... Maintenant, sa pauvre fille n'a plus rien au monde, et avant même que son frère reçoive la triste nouvelle, il se passera du temps, car il est en Australie. Mlle Charlotte devra demander l'appui de parents éloignés qui ne se soucient guère d'elle... Ah! cette famille devait-elle finir ainsi!

Le docteur restait debout près du foyer, écoutant d'un air rêveur ces confidences, épanchement d'une douleur passionnée et d'un sentiment fidèle... La sœur vint lui dire que la morte était prête pour le cercueil, et que la pauvre fille, brisée d'émotions, s'était endormie. Alors, il soupira, et, se disposant à s'éloigner, jeta autour de lui un regard dont il aurait eu peine à s'expliquer à lui-même l'intérêt profond et étrange. Il avait vu des intérieurs plus riches, plus confortables; mais on eût dit que ce petit salon de campagne, avec son élégance modeste, lui révélait un aspect nouveau de l'existence, et prenait à ses yeux quelque chose de celle qui l'habitait. Il prit congé de la religieuse et de François, et sortit de la maison sous une impression singulière. Tout en montant dans le cabriolet, ses yeux s'attachaient encore sur la faible lumière que tamisaient les rideaux des fenêtres.

— J'ai vu bien des douleurs, se disait-il. Mais combien celle-ci est poignante! Pauvre fille!

L'air piquant de la nuit et les rafales qui fouettaient son visage l'eurent bientôt arraché à cette sorte de rêverie ou d'engourdissement. Les lanternes du cabriolet faisaient courir des lueurs fugitives

dans les flaques d'eau de la route, la pluie tombait avec un bruit monotone sur la vieille capote de cuir, et le vent, bien que calmé, sifflait cependant toujours parmi les taillis. Le docteur frissonnait dans ses vêtements mouillés; il encourageait son cheval, dont l'ardeur se réveillait à l'approche de l'écurie, et il poussa un soupir de satisfaction en apercevant le petit réverbère dont la lumière tremblante se balançait au milieu de la rue, à deux pas de son logis.

Ce cher vieux logis! Avec quelle joie il y rentrait au retour de ses courses fatigantes! Il aimait le bruit sourd et familier des planchers de chêne craquant sous son pied, et les échos qu'éveillait sa voix sonore appelant la vieille servante ou fredonnant un air d'enfance... Nul abri au monde ne lui semblait plus cher et plus sacré que ces poutres irrégulières qui avaient plané sur ses ancêtres; nul tableau ne valait pour lui les tapisseries fanées sur lesquelles ses yeux d'enfant avaient admiré une végétation fantastique et des nymphes maniérées; nul repas n'avait pour lui la saveur de ce souper, servi dans la vieille faïence à fleurs roses qu'il avait vue entre les mains de sa mère, sur cette lourde et disgracieuse table à trétaux autour de laquelle s'était rassemblée jadis une famille nombreuse, aujourd'hui éteinte ou dispersée. Ce soir-là, il goûta avec une douceur inaccoutumée les charmes de la propriété et le bien-être du chez-soi.

— Avoir un toit d'où nul ne peut vous chasser, pensait-il en envoyant vers les solives du plafond les bouffées de sa vieille pipe en écume, — des murailles que les importuns ne peuvent franchir sans votre permission, — ne dépendre que de Dieu et de son travail, voilà les vrais biens de la vie, et je plains ceux qui en sont privés. Je suis véritablement un homme heureux!

Cependant l'homme heureux ne dormit guère cette nuit-là. Il se retourna sur ses grands oreillers comme s'ils eussent été remplis d'épines, et non du plus fin duvet trié par Louison, et parfumés de lavande. Une image douce, pâle et navrée le poursuivit sans cesse pendant ces heures d'insomnie. Quand, vers le matin, la fatigue ayant alourdi ses paupières, il tressaillit au son de la cloche qui l'appelait, sa première parole fut pour demander si l'on venait le chercher pour Mlle de Nory.

— Mlle de Nory! répéta Louison, ouvrant de grands yeux. Je ne connais pas ce nom-là, à moins que ce ne soit la Parisienne de Saint-Nervas. C'est pour Pierre, du chemin des Chênes, qu'on est venu vous demander...

Mlle de Nory ne le fit point appeler. Il s'informa de l'heure du convoi de sa mère, et assista à la triste cérémonie. La jeune fille, ployée au bras de la bonne sœur Amable, et le vieux domestique

suivaient seuls le cercueil. Charlotte ne leva point son voile, et le docteur, en passant près d'elle, entendit seulement des sanglots étouffés.

Une heure après, tout était fini, et la dépouille mortelle de Mme de Nory reposait dans ce petit cimetière de campagne, si éloigné du théâtre où s'était écoulée son existence... Elle avait été belle, riche, adulée dans ce monde brillant de la mode dont l'engouement n'a d'égal que l'oubli. Et la Providence lui donnait pour dernière demeure une tombe modeste, parmi de pauvres gens avec lesquels elle n'avait rien eu de commun pendant sa vie...

Le lendemain, le docteur reçut une enveloppe satinée d'où s'échappa une pièce d'or. Un billet l'accompagnait : un petit feuillet dont émanait un vague et doux parfum, et sur lequel une main fine avait tracé ces lignes, d'une écriture à la fois élégante et tremblée :

« Mlle de Nory prie Monsieur le docteur Denans de vouloir bien accepter ses sincères remerciements pour les soins qu'il lui a donnés, et aussi pour sa présence au convoi... »

Le docteur relut deux fois ces quelques mots, et ramassa la pièce d'or en fronçant le sourcil.

Certes, il trouvait équitable de recevoir le prix de ses soins ; il donnait gratuitement son temps aux pauvres, et acceptait des riches ses honoraires avec une modeste dignité. Mais si Mlle de Nory n'était pas de ceux dont on peut, sans les humilier, refuser la rétribution, le louis envoyé par elle était un prix tout à fait exorbitant pour une simple visite, étant donnés les tarifs du docteur Denans à la campagne.

— Elle traite un médecin de village comme un docteur de Paris, se dit-il avec une sorte de fierté blessée.

Il prit son chapeau, son bâton, fouilla dans les tiroirs d'une commode antique pour y trouver une paire de gants que l'humidité et le temps avaient, hélas ! mouchetés d'une manière désagréable, et prit d'un pas délibéré le chemin de la maisonnette.

C'était une belle journée d'hiver ; un froid sec et piquant, mais sain, avait séché les routes, et communiquait plus d'élasticité à la démarche du docteur. Un clair soleil resplendissait dans le ciel d'un bleu pâle, faisant ressortir dans sa lumière d'or toutes les brindilles des arbres dépouillés. Il marchait vite, le docteur, son pardessus ouvert sur sa poitrine, ses poumons vigoureux aspirant l'air froid et pur, sa santé robuste semblant défier la maladie. Plus d'un paysan se retourna pour le regarder d'un air d'admiration après lui avoir adressé un cordial bonjour. Il offrait bien le type parfait du médecin de village ou de petite ville, passant dans la campagne la meil-

leure partie de son temps. Il était grand, large d'épaules, non dépourvu de cette sorte d'élégance ou tout au moins d'aisance qui accompagne la force dans sa sérénité et sa plénitude. Toutefois, cette aisance ne rappelait en rien celle d'un homme à la mode, et le docteur apparaissait sous un aspect beaucoup plus favorable sur une route, montant Trilby, ou même dans les antiques chambres de sa vieille maison, que dans un salon fashionable. Ses traits étaient réguliers, d'un dessin énergique; ses yeux bleus avaient une expression douce, bienveillante et joyeuse; sa chevelure châtain clair, courte et frisée, et sa barbe soyeuse aux tons fauves accompagnaient harmonieusement son visage. Il avait de quarante à quarante-cinq ans, et les portait bien; la vie au grand air et les veilles avaient hâlé son teint, et parsemé ses cheveux de quelques fils blancs; mais si cette figure honnête révélait le nombre des années accomplies, on devinait que c'étaient de nobles et saines fatigues qui s'y étaient imprimées...

Tout à coup, le docteur ralentit sa marche : les persiennes de la maison qu'avaient habitée les dames de Nory étaient closes, et, se balançant à la grille, un écriteau annonçait que la petite propriété était à louer.

— Partie!...

Il resta quelques instants devant la maison abandonnée, secoua deux ou trois fois la tête et reprit la route de Givray.

Mais quelque chose d'indéfinissable s'était passé en lui. Son pas était maintenant moins élastique, le soleil lui semblait moins brillant, et il ôta avec une sorte d'impatience les gants qui emprisonnaient ses robustes mains. Sa maison lui apparut de loin, avec son pignon traversé de poutrelles, et le toit aigu de la tourelle qui contenait l'escalier. Pour la première fois, il ne sentit pas, à cette vue, son cœur battre d'un honnête contentement... Dans le grand salon un peu nu, aux meubles sombres et aux maigres rideaux de coton rouge, il se surprenait à songer au désordre coquet, au confort élégant du petit salon où s'étaient assises la mère et la fille, là-bas, au bord de la route...

Il tira sa bourse, — une vieille bourse en tricot de soie jadis verte, qu'il gardait soigneusement en dépit de sa couleur fanée et de sa forme incommode, parce que c'était l'ouvrage de sa mère, et, faisant glisser les anneaux d'acier, il prit, parmi quelques pièces d'argent, le louis envoyé par Charlotte de Nory.

— Je ne peux pas le garder, se dit-il, secouant la tête avec une expression presque douloureuse.

Si ce quelque chose d'extraordinaire dont j'ai parlé n'eût pas agité l'esprit du docteur, sa conduite eût été fort simple : il eût

déduit et gardé pour lui le prix ordinaire d'une visite, et donné le reste à l'un de ses pauvres clients.

Mais non, il n'en voulut rien retenir. Qui sait ?... qui sait quelles impressions mystérieuses, quels effluves de jeunesse avaient traversé cette âme tranquille ? Il ne s'avouait pas que Charlotte de Nory avait troublé la sérénité de son esprit laborieux, voué depuis longtemps à l'étude et à la charité ; mais il avait la vague sensation qu'un rayon de soleil ou de poésie avait illuminé son cœur, et il n'eût pour rien au monde voulu associer à cette vision éphémère, à ce souvenir fugitif, la pensée d'un peu d'or, si légitimement gagné qu'il fût.

Ce même jour, il rencontra dans un petit chemin le curé qui s'en allait, lisant son bréviaire, porter des consolations là même où le docteur portait des remèdes. Médecin de l'âme et médecin du corps, ils s'entendaient à merveille, et confondaient même volontiers leurs attributions, ou du moins se facilitaient la tâche l'un à l'autre : le prêtre prenant sur son modeste nécessaire pour mettre quelque confort dans de misérables demeures, et le docteur préparant la voie aux encouragements et aux secours divins, en même temps qu'il soignait les pauvres corps usés dans les rudes travaux des champs.

Ils s'abordèrent en souriant, et firent route ensemble. Le vieux curé remit son bréviaire dans sa poche, essayant de cacher le col d'une bouteille un peu poussiéreuse.

— Ah ! je vous y prends, Monsieur le curé ! Comment ! je vous envoie quelques échantillons de mon plus vieux vin, dont votre santé épuisée a grand besoin, et vous le portez à un pauvre diable qui ne le trouvera pas meilleur que n'importe quel vin du crû ?

Le prêtre rougit comme un enfant pris en faute.

— Il fera du bien à Pierre, mon ami... Je vous promets de n'en plus donner... Je garderai les autres bouteilles pour les visites pastorales de Monseigneur, quoique le pauvre saint homme ne soit guère attentif à ce qu'il boit ou mange... Là, ne me grondez plus, et parlons d'autre chose... Avez-vu avant son départ cette demoiselle de Paris dont nous avons enterré la mère?

Ce fut au tour du docteur de rougir. Il eût été bien embarrassé d'expliquer la teinte foncée qui envahit tout à coup son visage hâlé ; mais le curé ne s'aperçut de rien.

— La sœur Amable s'était déjà attachée à elle, continua-t-il, et elle semble en effet douce et charmante. Quelle triste position ! Si jeune, et toute seule sur la terre ! Car si j'ai bien compris, elle n'a guère en ce moment d'autre protection que ce vieux serviteur, un modèle de fidélité, comme on n'en voit plus guère... Ils ont laissé une

petite somme d'argent pour élever une croix de pierre sur la tombe de cette pauvre femme...

Le docteur releva brusquement la tête.

— Monsieur le curé, j'ai un louis à consacrer à une œuvre pie : je voudrais faire dire une neuvaine de messes pour la défunte.

— J'ai déjà offert le saint sacrifice pour elle ce matin, répondit le curé, inclinant la tête. Nous voici arrivés, mon ami ; entrez le premier, je vais achever mon bréviaire pendant votre consultation...

. . . .

Le surlendemain, qui était un dimanche, on annonça en effet au prône qu'une neuvaine de messes seraient célébrées pour la dame de Paris...

Après la grand'messe, un certain nombre de paroissiens se dirigèrent vers le cimetière. Sur la fosse encore nue de l'étrangère, et plongeant sa tige dans un petit vase de faïence, s'épanouissait un camélia blanc tel que la serre du docteur en voyait seule fleurir dans le village à cette époque de l'année...

II

— Chère petite, comment pouvez-vous avoir une semblable idée ! dit d'une voix languissante et un peu contrainte une femme d'une quarantaine d'années qui, debout devant une glace, essayait dans ses cheveux l'effet d'une grappe d'acacia. Pensez-vous que ces fleurs soient seyantes, Charlotte ? reprit-elle au bout d'un instant et d'un ton beaucoup plus naturel. Il me semble qu'elles seraient plus jolies légèrement teintées de rose ; ce blanc mat est trop cru...

La scène se passe dans une élégante chambre à coucher où Charlotte de Nory, un ouvrage d'aiguille posé sur ses genoux, est assise dans le coin d'une causeuse, et disparaît à demi sous les flots vaporeux d'une toilette de bal étalée avec complaisance.

Le voisinage de ce tissu léger, de ces tons joyeux, forme un contraste saisissant avec la robe de deuil de la jeune fille. Celle-ci paraît si élégante, si délicate, si jeune, qu'on trouverait la toilette de bal en harmonie toute naturelle avec son âge et sa figure, si ses yeux n'étaient profondément cernés, ses joues pâlies par les larmes, et ses lèvres sans sourire.

— Vous avez été bien bonne de m'accueillir, alors que j'arrivais ici pour vous demander conseil, presque folle de douleur et incapable de décider quoi que ce fût par moi-même, reprit la jeune fille, poursuivant le cours de ses pensées ; mais maintenant que le temps s'écoule, je crains d'abuser de votre hospitalité. Ma tristesse jette

une ombre sur votre foyer; je sens bien que je suis une hôte attristante! ajouta-t-elle, ses yeux se remplissant de larmes.

— Pas du tout, ma chère... Que voulez-vous? Nous sommes vos seuls parents... Oh! une parenté bien éloignée, je le sais! Mais pouviez-vous rester seule à Paris? Non sans doute... Ne croyez-vous pas que cette branche est plus gracieuse lorsqu'elle retombe parmi mes boucles?... Prenez garde, ma chère, vous froissez un peu ma robe... Merci... Si cela vous est égal, j'aimerais mieux vous voir assise sur cette chaise; le contact du cachemire noir est dangereux pour ce tulle et cette soie rose... Seriez-vous assez aimable pour attacher ces nœuds de rubans aux endroits de ma jupe où sont piquées des épingles? Ma femme de chambre ne sait où donner de la tête, et vous êtes si obligeante!

Charlotte enfila aussitôt une aiguille, et commença à coudre les nœuds.

— J'espère que la lettre de mon frère arrivera bientôt, reprit-elle, s'efforçant de retenir ses larmes. Il désirera sûrement ma présence; il a toujours été bon pour moi, et je trouverai sans peine une occasion convenable pour aller le rejoindre.

— Ce serait en effet la meilleure des solutions, dit Mme Brunay d'un air plein de bonté condescendante. Comme je suis rouge! C'est affreux, et vous êtes heureuse, ma chère, d'avoir ce teint pâle et délicat... Cela donne l'air distingué... Oui, le cher Gaston a un excellent cœur... Passez-moi la poudre de riz, je vous prie... Dans votre malheur commun, quoi de plus naturel et de plus désirable que de vous réunir? L'Australie n'est plus, comme jadis, un pays sauvage ou excentrique; c'est presque un faubourg de Londres! Et la traversée n'est vraiment pas si terrible... Quand on n'a pas le mal de mer, ces packets sont si confortables! Nous aiderions, s'il le fallait, votre frère à payer votre passage. Gaston est habile, il fera fortune, et vous épouserez là-bas quelque colon millionnaire... J'adore les Anglais! Je vous vois d'ici revenant avec un mari de six pieds de haut, et une troupe de *babies* ravissants, doués de noms délicieux ou sonores; oh! ces *babies* d'outre-mer, quels amours d'enfants! Une de mes amies avait épousé un major écossais, et elle m'avait écrit les noms de ses filles : Edith, Grace, Aurora, Claribel; n'est-ce pas charmant? Sans plaisanterie, ma chère, je suis sûre que vous trouverez Gaston déjà parvenu à une situation supportable; c'est un garçon si intelligent!

Et Mme Brunay, qui avait jadis accablé d'anathèmes Gaston de Nory, mais qui lui trouvait toutes les qualités alors qu'il s'agissait de se débarrasser de Charlotte à son profit, ouvrit tranquillement ses écrins, et en ôta les bijoux qu'elle devait porter le soir même.

Il y avait près de trois mois que Charlotte était dans cette maison, et que, hélas ! elle s'y sentait à charge. Elle ne comptait point y demeurer beaucoup plus longtemps, et n'éprouvait d'ailleurs à l'égard de sa cousine aucune amertume. Son père avait rendu à celle-ci de grands services en lui prêtant à plusieurs reprises d'importantes sommes d'argent; mais Mme Brunay, s'étant acquittée pécuniairement, se croyait déchargée de toute reconnaissance, et, bien qu'elle ne manquât pas d'une certaine bonté, elle considérait comme une chose ennuyeuse et importune le séjour chez elle de cette parente pauvre et désolée qui jetait une note sombre dans le concert joyeux et frivole de sa vie.

Charlotte avait reçu d'elle un accueil dépourvu d'empressement, et s'était trouvée mêlée à un tourbillon mondain qui froissait ses regrets passionnés, ses sentiments les plus chers. Mme Brunay avait, pendant quelques semaines, porté une robe noire en souvenir de « cette pauvre Edmée, morte si jeune et encore si jolie ! » Mais ces insignes de deuil avaient été eux-mêmes transformés en parure de fête par l'addition de dentelles et d'une profusion de jais; et Charlotte, en la voyant partir ainsi vêtue pour une grande soirée, où le nom de celle dont elle portait le deuil dérisoire serait jeté aux curieux par ses lèvres insouciantes, Charlotte se sentait le cœur froissé et brisé.

Cependant, élevée comme elle l'avait été, aurait-elle pu refuser cette hospitalité, tout offerte à contre cœur qu'elle fût ? Une fille de vingt ans, appartenant à un milieu social distingué, ne pouvait demeurer seule avec un vieux domestique, ni dans une maison de campagne isolée, ni dans le petit appartement de sa mère à Paris ; elle n'était pas libre d'agir par elle-même, n'étant pas encore majeure, et d'ailleurs, enchaînée par les convenances, par les usages, par les habitudes de toute sa vie, elle n'avait pas cette énergie, cet esprit d'initiative qui, il faut bien le dire, s'allie rarement avec une extrême inexpérience... Elle ne pouvait donc, sans conseil ni direction, vendre le peu de bijoux et de meubles qui lui restaient, et l'absence de son frère compliquait même sa situation légale. Elle ne pouvait pas davantage s'établir dans un hôtel pour attendre que ce frère décidât de son avenir. Presque sans argent, la pension et les rentes de sa mère s'éteignant avec elle, elle céda aux instances du vieux valet de chambre qui, désireux d'entourer cette jeune vie de protection et de tendresse, lui persuadait de recourir à l'une de ses cousines, femme d'un fonctionnaire, qui, grâce aux appointements considérables de son mari, se trouvait dans une situation de fortune assez belle.

— Ils n'ont pas d'enfants, se disait-il ; mon maître les a obligés

autrefois, ils s'attacheront à elle, et réussiront sans peine à la bien marier; elle est si jolie et si accomplie!

Hélas! l'arrivée de Charlotte fut, nous l'avons dit, une surprise fâcheuse, et son cri de secours parut importun. Cependant, l'indépendance farouche ne lui était guère possible, et M. Brunay ayant été désigné comme son tuteur, croyait devoir aux convenances de la garder pendant quelque temps. Mais comme elle appelait de tout ses vœux la réponse de son frère! Il la ferait venir auprès d'elle, elle n'en doutait pas; n'était-ce pas la plus naturelle des solutions? En était-il même d'autres? Et quelques rudes que semblassent à une jeune fille aussi délicate un long voyage en compagnie d'étrangers, un exil lointain et prolongé, une vie nouvelle, dénuée de relations et peut-être même privée de confortable, elle soupirait après l'Australie comme après une terre promise. Son frère serait tout pour elle; il représentait à ses yeux les affections disparues, la fortune perdue, la patrie absente... Son aide, à lui, elle pouvait l'accepter sans rougir; elle le pouvait d'autant mieux que si elle était aujourd'hui sans dot, c'était en partie par la faute de ce frère, joueur et imprudent, qui avait continué les folies d'un père prodigue... Elle ne lui en avait point voulu. Témoin de la faiblesse de sa mère pour ce fils insouciant, à la fois séduisant et frivole, elle avait, à son tour, excusé toutes ses fautes, une parole de regret, dans la bouche de Gaston, lui semblant aussi douce, aussi sacrée que les témoignages de repentir les plus réels. Elle avait oublié généreusement qu'il avait flétri sa jeunesse, à elle, sa jeunesse écoulée dans les soucis et les inquiétudes, et jamais elle n'avait plus tendrement aimé son frère qu'en ce moment où, isolée chez des parents indifférents, elle aspirait à passer les mers pour chercher près de lui, avec un peu d'affection, un pain qui ne fût point rendu amer par la pensée que c'était une aumône.

Le courrier d'Australie arriva enfin. Un soir, Charlotte reçut une enveloppe chargée de timbres, qu'elle prit avec un transport mêlé d'angoisse, et dont elle courut lire le contenu dans sa chambre. Son cœur était agité d'un sentiment à la fois joyeux et douloureux; ce papier qui venait de si loin rapprochait les distances, et mettait en commun pour un instant ses pensées et celles de son frère; mais aussi toutes les émotions de la mort de sa mère allaient être renouvelées, les plaies de son cœur allaient se rouvrir, et enfin, si désireuse qu'elle fût de rejoindre Gaston, elle ne pouvait accueillir sans un réel déchirement ce qu'elle regardait comme le signal d'un long exil.

Elle décacheta la lettre d'une main agitée, et bientôt, avec un flot de larmes, un amer et cruel désappointement fit trembler ses lèvres pâles.

Gaston de Nory exprimait d'abord le chagrin, non très profond peut-être — sa nature était mobile et égoïste, — mais très vif et très passionné qu'il avait ressenti en apprenant la mort de cette mère indulgente et jeune encore, à qui il avait inspiré tant d'orgueilleuse tendresse et causé tant de soucis. Sa lettre avait été écrite en plusieurs jours ; le commencement était presque incohérent, la douleur y prenait une forme violente et révoltée ; puis les idées se raffermissaient, et à la fin, il traitait avec toute sa présence d'esprit la question du voyage de sa sœur.

« Venir me rejoindre, ma pauvre Charlotte !... Hélas ! je t'aime doublement pour cette généreuse idée, bien digne de ton cœur ; mais je suis sûr que la réflexion t'aura éclairée sur les inconvénients immenses d'une semblable détermination, et qu'au moment où cette lettre te parviendra, elle te trouvera convaincue de l'impossibilité de ton projet.

« Je ne te parle pas des difficultés et même des dangers qu'il y aurait à faire entreprendre un tel voyage à une jeune fille délicatement élevée ; cependant, la pensée de te savoir seule, au milieu d'étrangers, exposée pendant plusieurs semaines à tous les hasards d'une traversée, cette pensée, dis-je, m'est réellement insupportable. Mais ce n'est pas tout. Je mène ici la vie d'un travailleur ; je fais la correspondance française et allemande du négociant qui m'emploie, et il a désiré que j'habite sa maison, afin de pouvoir user plus aisément de mes services. Quitter la chambre qu'il me donne le mécontenterait, à coup sûr ; il serait, d'ailleurs, excessivement coûteux de louer un appartement convenable pour toi et moi. La vie matérielle est fort chère, nous subirions des privations, et dans l'intérêt de mon avenir, il vaut mieux que je sois seul. M. Wilson m'aime beaucoup, il requiert ma présence, non seulement dans ses bureaux, mais encore dans ses salons; et je puis te le dire, chère petite sœur, j'espère refaire, non par mon travail, — ce serait trop long, — mais par un mariage, la situation que j'ai perdue par ma faute. Ah ! si je redeviens riche, je serai sage ! Je sais trop ce qu'il en coûte de déchoir, de demander son pain à un labeur honorable, sans doute, mais peu fait pour un gentilhomme, et dont la sèche monotonie fait bouillir mon sang et révolte ma jeunesse. Et si je revois la France, ta place sera à mon foyer, ma petite Charlotte ; je n'oublierai jamais d'une part, que je dois refaire ta dot, d'une autre, que tu as voulu venir partager mon exil...

« En attendant, nous avons tous deux de rudes épreuves à supporter !... Je ne puis encore t'envoyer d'argent, mais je t'adresse sous ce pli un abandon en règle de mes droits à la pauvre succession de notre chère mère. Je crois qu'elle avait conservé des meubles de

prix, quelques bijoux, et surtout ce bracelet en saphirs qui venait de la reine Marie Leckzinska. Tu retirerais un bon prix de ce dernier objet, non que les pierres en soient très belles, mais parce qu'on a aujourd'hui la manie des souvenirs historiques. J'estime que tu pourras réaliser une somme de huit à dix mille francs. Ne crains pas d'employer ce capital pour payer ta pension dans un couvent ou chez les Brunay, s'ils veulent bien te garder près d'eux. Lorsqu'il sera épuisé, je gagnerai assez pour te venir en aide. Quant à être institutrice, c'est hors de question. Nos embarras d'argent datent de peu d'années; ton enfance a été entourée de luxe, et tu as vécu jusqu'à ces derniers temps dans un milieu dont le souvenir te rendrait le travail et la dépendance insupportables. Va, c'est assez qu'un de nous deux (le coupable) souffre et lutte ici-bas; repose-toi, chère sœur, dans mon affection. »

Quand Charlotte acheva cette lecture, des sanglots soulevaient sa poitrine. Elle se sentait envahir par un sentiment tellement poignant qu'elle eût accueilli la mort comme une délivrance.

Les dernières années qui venaient de s'écouler se retraçaient à sa mémoire, avec toutes leurs angoisses soudain ravivées : la mort de son père, les larmes de sa mère, les pertes d'argent, les catastrophes... Combien sa jeune vie avait été éprouvée!... Un peu d'accalmie avait paru se faire; Gaston parti, Mme de Nory avait accepté courageusement sa situation, et dans cette maisonnette, louée en Touraine dans le double but de faire des économies et de retrouver un peu de sérénité, elle avait vécu avec sa fille dans une intimité délicieuse, — si délicieuse qu'elles n'avaient cherché à nouer aucune relation, et qu'elles ne sortaient guère que le dimanche pour se rendre à une chapelle voisine. La moitié de l'hiver s'était écoulée ainsi, sans qu'elles songeassent à quitter la campagne. Les revenus de Mme de Nory (viagers hélas!) suffisaient à leur procurer un confort relatif, le vieux et fidèle François multipliait ses attentions, et l'on espérait en l'avenir, en l'habileté de Gaston...

C'était au milieu de ce calme reconquis que la mort était venue enlever à Charlotte sa plus chère affection, son seul appui!...

Elle fit un effort pour calmer les sanglots convulsifs qui l'ébranlaient violemment, et relut la lettre de Gaston. Sans doute, il n'avait pas tort; mais elle avait attendu un élan généreux, eût-il été imprudent, et elle se fût trouvée prête à tout souffrir pour vivre auprès de lui... Cependant, elle ne voulait pas nuire à ses intérêts, à son avenir... Et ses larmes coulaient de nouveau; il est si dur, à vingt ans, de se voir seule dans la vie, ballottée par les événements comme une épave poussée vers un foyer étranger!

L'heure s'avançait; Charlotte recouvra enfin, par un violent effort

de volonté, la possibilité de parler et d'agir avec une apparence de calme, et, sortant de sa chambre, elle se dirigea vers le cabinet de M. Brunay.

Le tuteur que lui avaient donné la loi et une alliance éloignée était un homme d'environ cinquante ans, dont les traits respiraient une bonté native. Sa vie avait été facile, son ambition était satisfaite, son intérieur paisible, sans grandes joies, peut-être, mais ne connaissant ni l'aigreur ni la contradiction. Il sourit à Charlotte dont, privé d'enfants, il aimait la jeunesse et la grâce, et elle posa devant lui la lettre d'Australie.

— J'ai reçu des nouvelles de Gaston, dit-elle, essayant de raffermir sa voix. Voulez-vous en prendre connaissance?

— Je m'étonne qu'il n'ait pas aussi répondu à mon mari, dit d'un ton légèrement piqué Mme Brunay, qui écrivait à l'angle du bureau.

Les joues de la jeune fille s'empourprèrent.

— Oh! chère cousine, il vous est, à tous deux, bien reconnaissant! répliqua-t-elle avec vivacité.

Mme Brunay se leva, et, venant se placer derrière le fauteuil de son mari, lut par-dessus son épaule la lettre qu'il tenait.

Charlotte les regardait tour à tour avec anxiété. Le visage de son tuteur exprimait un certain attendrissement et une indécision évidente, tandis que les traits de sa femme restaient impassibles.

— Je ne suis pas de l'avis de Gaston en ce qui concerne l'emploi de votre mince capital, dit enfin M. Brunay, repliant lentement la lettre et la tendant à la jeune fille. Et d'abord, il me semble qu'il exagère vos ressources, ma pauvre petite. Votre mère avait vendu la plus grande partie de son mobilier.

— Il reste en effet peu de meubles dans notre petit appartement de la rue de Grenelle, répondit Charlotte d'une voix altérée.

— Et ces bijoux dont parle votre frère? Je croyais que les diamants avaient aussi été vendus?

— Oui, sauf ce bracelet de famille, donné par Marie Leckzinska à l'une des aïeules de ma mère, et quelques bagues que je vous ai montrées.

M. Brunay prit un crayon et traça rapidement une série de chiffres.

— Je ne crois pas que vous puissiez compter sur plus de 5000 fr., dit-il enfin en secouant la tête, c'est-à-dire un revenu d'un peu plus de 200 francs, pas même de quoi avoir du pain.

— Aussi Gaston me conseille-t-il d'employer le capital, dit la jeune fille, rougissant profondément.

— Et c'est en quoi je le trouve imprudent, répliqua M. Brunay. Vous n'en auriez pas pour deux ans, avec la plus stricte économie!

Votre frère, je n'en doute pas, est animé des meilleures intentions à votre égard; mais le passé n'est pas de nature à garantir l'avenir, et s'il ne réussit pas à vous venir en aide, que deviendrez-vous, une fois ce petit capital épuisé?

Le regard de Charlotte erra de nouveau avec angoisse du visage de M. Brunay à celui de sa femme qui écoutait, froide et silencieuse.

— Vous avez raison, dit la jeune fille avec une sorte de désespoir tranquille, je ne dois compter que sur moi-même... Non que je me méfie du bon vouloir de mon frère, mais le succès peut lui être refusé. Vous voudrez bien ajouter un nouveau service aux bontés que vous avez eues déjà pour moi : je puis travailler, aidez-moi à trouver une place d'institutrice ou de dame de compagnie.

M. Brunay lui tendit la main avec une compassion affectueuse.

— Rien ne presse, Charlotte... N'êtes-vous pas bien ici? Nous n'avons pas d'enfants, et...

Le bout de la pantoufle de Mme Brunay se posa sur le pied de son mari.

— Mon ami, dit-elle, je ne voudrais pas paraître dure à Charlotte; mais en ce moment, elle est plus raisonnable que vous. Moi aussi, je voudrais la garder toujours; cependant, est-ce possible, alors que vous avez les filles de votre frère à aider?

Il toussa d'un air embarrassé. Son frère avait en effet une nombreuse famille, principalement composée de filles; mais les seuls présents qu'elles reçussent de lui, présents choisis par Mme Brunay, étaient aussi rares que peu coûteux, et brillaient, en général, par une complète inutilité. Cependant, il comprit que son projet déplaisait à sa femme, et réprima prudemment l'élan affectueux qui l'avait entraîné.

— Certes, continua Mme Brunay, Charlotte peut rester avec nous aussi longtemps qu'elle le désirera. Mais, si je suis de votre avis quand vous jugez qu'il est imprudent de dissiper son modeste avoir, je pense comme elle quand elle reconnaît la nécessité de l'accroître par son travail, puisque son frère refuse de la faire venir près de lui. Ce travail, d'ailleurs, ne sera pas si pénible. Les institutrices martyres et les dames de compagnie souffre-douleurs sont plus communes dans les romans que dans la vie réelle; élevée comme elle l'a été, notre jeune amie peut trouver une situation très avantageuse, et se préparer un avenir beaucoup meilleur que celui que nous pourrions lui faire... Nous n'avons guère de fortune en dehors des émoluments d'Ernest, ma chère petite... Et le peu que nous avons revient tout naturellement à l'intéressante famille de mon beau-frère.

Charlotte retint les larmes qui montaient à ses yeux.

— Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi, dit-elle doucement, bien que d'une voix ferme. Mais je n'ai jamais eu l'intention de prolonger mon séjour chez vous... Beaucoup de femmes de mon âge gagnent leur vie, je ferai comme elles, et le plus tôt sera le mieux.

— Non, non, attendons encore! Vous êtes à peine remise du chagrin qui vous a frappée! s'écria son cousin, ému.

— Charlotte a raison, fit Mme Brunay, passant son bras autour de la taille de la jeune fille et la regardant d'un air caressant. L'attente est toujours pénible, plus pénible que la réalité. Dans son intérêt même, je crois qu'il vaut mieux hâter les choses... D'ailleurs, nous partons prochainement pour les eaux ; serait-il bien convenable qu'elle se mêlât, en grand deuil, à notre société un peu bruyante?... Nous avons des relations nombreuses, et nous lui trouverons sans peine une bonne position, une maison où elle sera aussi vite appréciée que chez nous...

— Le plus près de nous qu'il sera possible, Valentine, afin qu'elle vienne nous voir souvent...

La pantoufle s'avança de nouveau sous la table en manière d'avertissement.

— Sans doute, sans doute!... Du moins, nous essayerons. Courage, chère petite! Après tout, Gaston peut faire fortune et vous donner une dot. Il est si séduisant qu'il tournera la tête à ces Australiens!

III

Le docteur Denans se dispose à faire un voyage. Oh! ce n'est pas un voyage de long cours! Il s'agit simplement d'aller passer une semaine chez un de ses amis de collège, à une trentaine de lieues de Givray. C'est un plaisir modeste qu'il prend chaque année, et qui remue agréablement tous ses souvenirs d'enfance.

Comme la plupart des amitiés de collège, qui sont plus instinctives que raisonnées, celle-ci s'est maintenue plutôt par le charme de l'habitude et des réminiscences communes que par la communauté des goûts et des idées. Charles Sargy était inférieur à Édouard Denans comme origine, et aussi comme intelligence. Mais il avait de plus cette ambition à la fois tranquille et tenace qui guette toutes les occasions de s'élever, et qui sait diriger ses efforts du côté où souffle le vent de la faveur. Plus perspicace qu'on n'eût pu le croire, il fit son droit, non sans peine, acquit, dans le barreau, une certaine solidité d'arguments, et une plus grande facilité de parole, et, ayant ébloui la très riche héritière d'un négociant

retiré des affaires, il tourna ses vues vers la carrière politique. On pouvait dès lors prévoir ces bouleversements qui ont depuis modifié la surface de la société française. Quand un nouveau gouvernement fit appel à de nouvelles idées, Charles Sargy se trouvait grand propriétaire, partisan bruyant du régime qu'il eût combattu aussi volontiers dans d'autres circonstances, et ayant retenu de sa profession première une faconde à peu près suffisante pour lui tenir lieu d'idées. Il ne doutait pas que les prochaines élections ne lui donnassent un siège au parlement, et ce succès probable comblait en même temps que ses vœux les plus ardentes aspirations de sa femme, avide de jouer un rôle et de sortir de la province, où le souvenir encore trop récent des débuts modestes de son père l'éloignait des salons aristocratiques et la faisait accueillir par les fonctionnaires eux-mêmes avec une nuance de protection qu'elle ressentait amèrement.

Le docteur, lui, n'avait pas cherché à transformer sa situation sociale. Fils d'un médecin de campagne, il avait suivi les errements paternels, et aucune vision d'un théâtre plus vaste, aucun regret de ce qu'il aurait pu être ne venaient hanter sa solitude. Chose rare à notre époque, il était content de son sort, et, loin de fronder les générations qui l'avaient précédé, il s'appliquait à poser ses pas là où avaient marché ceux dont il tenait un austère héritage d'honneur et de vertus. Son âme gardait la même foi ardente qui l'avait animée dès son enfance, et aussi cette autre foi si rare : une conviction politique sincère, désintéressée et fidèle. Sa famille appartenait depuis des siècles à cette bourgeoisie élevée et intelligente qui, en province, marchait immédiatement au-dessous de la noblesse, et qui, la voyant de près, ne gardait aucun préjugé contre elle. Il était royaliste, comme son père et son grand'père l'avaient été avant lui, et Mme Sargy s'étonnait souvent que lui et son mari s'accordassent si bien. En effet, en dépit de la différence de leurs opinions, ils éprouvaient, en se revoyant, un plaisir sans mélange, discutant sans aigreur, cherchant en vain à se convertir, et oubliant soudain toutes les divergences dans l'évocation magique des jours maintenant éloignés de leur enfance...

En ce moment, le docteur retire d'une armoire son habit, qui exhale un honnête parfum de vétiver, et il l'étend soigneusement sur une chaise pour en faire disparaître les plis.

— C'était du bon drap, Monsieur, remarque Louison qui, assise près de la table, passe sur un gant de couleur claire un morceau de flanelle fortement imbibé de benzine. Voici au moins... dix-neuf...

— Il y a vingt ans que je l'ai, dit gaiement le docteur. C'est le premier, l'unique habit noir que je me sois fait faire, et je pense qu'il est aussi démodé que son maître.

— Démodé ! fit Louison d'un air scandalisé. Un beau garçon n'est jamais démodé, et je parierais bien que les dames vous trouveront toujours mieux que ces jeunes gens au teint blafard, aux épaules étroites, qui se font une raie au milieu de la tête et qui portent des habits encore plus étriqués que le vôtre.

Le docteur aspira l'air avec inquiétude.

— Hem !... Louison, cette drogue qui vous sert à nettoyer mes gants sent joliment fort ! Vous savez, j'aimerais mieux en acheter une paire neuve, bien que je n'en fasse guère usage, que d'exhaler un pareil parfum.

— Bah ! Monsieur, ça s'en ira à l'air, et vos gants sont bons ; ce serait péché de les jeter.

— Avez-vous préparé mes cravates blanches ?

— Oui, Monsieur... Ma parole, on dirait que vous allez à une noce ! En voilà des cérémonies ! Tenez, voici les cravates, là, près de vous.

Le docteur prit sans sourciller deux amples cravates de batiste amidonnées et passées au bleu, les enveloppa dans un fragment de vieux journal, et les plaça dans sa valise, sur une pile de chemises de la même teinte azurée. Puis il alluma sa pipe avec le soupir de satisfaction d'un homme qui a terminé, ou à peu près, une besogne fastidieuse.

On était au mois de juillet, la chaleur était étouffante, et le docteur s'assit sur le rebord de la fenêtre ouverte. Au-dessous s'étendait un vaste jardin, dont les carrés réguliers et bien entretenus étaient bordés de buis. Ce jardin, l'orgueil de Louison, était renommé dans Givray pour la beauté de ses fruits et de ses légumes ; les malades du docteur surtout le connaissaient bien, soit qu'un plat d'asperges, de petits pois, de fraises ou de raisin savoureux fût venu réjouir leur appétit de convalescents, soit qu'ils eussent reçu la permission de s'y asseoir au soleil ou sous les berceaux parfumés. Il n'y avait rien de *romantique* dans ce grand enclos garni d'espaliers ; le petit parterre multicolore qui s'étendait immédiatement sous les fenêtres était absolument démodé, et encore plus démodée la vieille charmille régulièrement taillée que la mère du docteur avait regardée jadis comme un lieu de délices.

Mais s'il est une poésie inhérente aux sites (et de celle-là, le jardin était dépourvu), il en est une bien plus intime et plus puissante, qui tient aux souvenirs et prend sa source dans le cœur lui-même, et Édouard Denans n'aurait voulu pour rien au monde changer un *iota* à ce lieu, témoin de son enfance. Il avait le culte du passé, comme tous ceux qui vivent un peu solitaires, et il lui semblait que les années écoulées se levaient silencieusement devant lui quand il

se promenait en rêvant dans ces allées droites... Il se revoyait, grimpant à ce vieux pommier bizarre, dont les branches tordues avaient retenu maint lambeau de sa blouse ; il s'attendrissait devant une série de petits carrés qui avaient été jadis assignés pour *jardins* à son frère, à sa sœur et à lui-même... Voici le massif de roses blanches où l'on cueillit un bouquet funéraire pour le cercueil de cette jolie sœur, enlevée par un mal subit... Et les pensées avaient toujours fleuri à ce même endroit ; sa mère en cueillait une chaque fois qu'elle écrivait à son fils Paul, devenu marin, et disparu, lui aussi, comme toutes les affections du docteur. Le long de ce grand mur, où les pêches se coloraient sous les touches ardentes du soleil, son père l'avait maintes fois sermonné... Il était alors si paresseux ! Et ce fut sous cette tonnelle toute parfumée de chèvrefeuille qu'on dîna gaiement le jour où il rapporta son premier prix... Dans cette large allée, doucement sablée, il avait soutenu les pas de sa mère devenue vieille. Et rien que cette pensée d'avoir consolé les derniers jours de ses parents eût suffi à réconcilier le docteur avec l'obscurité de son village, si tant est qu'un regret ou un souffle d'ambition eût jamais effleuré cette imagination tranquille.

— Je partirai à trois heures, Louison, dit-il tout à coup à la vieille servante qui visitait en ce moment le contenu de la valise, pour s'assurer que son maître n'avait rien oublié. Charles Sargy ne déteste pas les surprises, et d'ailleurs, il me dit que ma chambre est prête. Je suis joyeux comme un enfant de me mettre en voyage, ma bonne vieille, et je te rapporterai de Tours un paroissien en gros caractères, comme celui de ton amie Jeannette.

— Merci, Monsieur... Vous retrouverez la maison en ordre, j'ose le dire ; je vais laver les planchers, frotter les meubles et battre les rideaux. Mais savez-vous que je n'aime guère à vous voir partir ? Au retour vous êtes moins gai, vous vous trouvez trop seul, j'en suis sûre. Ah ! ce ne serait pas la même chose si une jolie jeune femme vous attendait... Mon cher maître, ne vous marierez-vous donc jamais ?

Il y avait dans la voix cassée de Louison une sorte d'émotion craintive quand elle proféra cette question. Le visage du docteur devint grave, et il ôta sa pipe de sa bouche.

— Dieu m'a pris ma fiancée, dit-il simplement, et je n'ai pu en aimer une autre.

Louison le regarda pendant quelques instants avec inquiétude, comme si elle eût regretté d'avoir évoqué par ses paroles quelque fantôme pénible, puis elle soupira et sortit sans bruit.

Édouard Denans ne reprit pas sa pipe. Les bras croisés, les yeux fixés sur l'horizon qui s'étendait au-delà du grand jardin, il songeait au passé...

Il avait eu son roman de jeunesse, simple et honnête comme lui. Dans son enfance, il avait une petite compagne de jeux préférée, tendrement protégée par lui, et dont le souvenir rafraîchit plus d'une fois ses pensées dans le labeur de sa vie d'étudiant. Quand il revint à Givray, il fut émerveillé de sa beauté frêle et de sa grâce timide, qui étaient bien faites pour séduire par la loi du contraste une nature vigoureuse comme la sienne. Une chaste et tendre affection remplaça l'amitié enfantine, et le jour de leur union fut fixé. Que de rêves innocents, modestes et joyeux faisaient ces deux êtres bons et simples, dont l'unique horizon était le foyer domestique, et qui se donnaient l'un à l'autre leur premier amour ! Mais peu de temps avant l'époque qui devait les unir, un mal violent et subit s'empara de la jeune fiancée. Elle vit venir la mort, puisa dans une foi ardente le courage de dire adieu à Édouard ; pleine de l'espoir sublime de le retrouver un jour, elle lui assigna un suprême rendez-vous, et s'endormit résignée, le sourire aux lèvres.

Lui aussi se résigna. Nulle plainte révoltée ne sortit de sa bouche ; avec le temps, le sourire revint sur son visage. Mais cette plaie resta longtemps ouverte, et vingt ans s'étaient écoulés sans qu'une autre image entrât dans son cœur fidèle... Peu à peu, la douleur aiguë de sa jeunesse s'était transformée en un souvenir plein de douceur, et lorsqu'un mot, comme aujourd'hui, évoquait devant sa mémoire l'ombre chérie de sa fiancée, il devenait grave, mais s'abandonnait sans amertume à ces réminiscences du passé...

L'horloge sonna deux heures. Édouard tressaillit ; le nuage de mélancolie qui avait voilé son front s'effaça soudain, et s'arrachant à ses pensées, il appela son domestique et lui ordonna d'atteler le cabriolet pour le conduire à la gare.

Il était un peu plus de cinq heures lorsque le docteur, descendu à la station de..., prit d'un pas allègre l'avenue de tilleuls à l'extrémité de laquelle apparaissait la demeure de son ami.

Ce n'était point un château, malgré les prétentions ambitieuses de son propriétaire, mais une grande maison blanche à l'aspect gai et hospitalier, toute tapissée de rosiers grimpants. Elle était assise au milieu d'un jardin en pente douce, mi-parterre, mi-parc anglais, rempli de sièges confortables et de jouets d'enfants traînant dans les allées. Si Édouard Denans avait rêvé une maison de campagne, c'était certainement quelque chose de semblable à celle-ci, — riante, confortable, suffisamment modeste, toute pleine de vie et de bruits joyeux.

Il n'alla pas jusqu'au perron. Un homme à peu près de son âge, vêtu d'une veste blanche et coiffé d'un chapeau de paille, jeta vivement le journal qu'il lisait et lui ouvrit les bras.

— Mon cher Édouard! que je suis heureux! Quels bons jours nous allons passer! Tu es toujours le même, tu ne vieillis pas. Moi j'ai déjà des cheveux gris!

— Je ne suis ni maire ni conseiller général, dit le docteur en riant. Ah çà! est-il vrai que nous te verrons siéger à la Chambre aux prochaines élections?

— Eh! eh! je crois que je puis compter sur l'appui du gouvernement... J'aurai à lutter contre certaines hostilités, mais j'ai lieu d'espérer être élu... Et toi? Toujours modeste, toujours ennemi du monde et des honneurs?

— Des honneurs! qu'est-ce que j'en ferais? dit le docteur, riant de nouveau. Tu connais mes théories : je ne voudrais pas de distinctions que je n'eusse méritées, et je ne me fais pas, grâce au ciel, illusion sur mes mérites. Il y a longtemps, d'ailleurs, que j'en ai fini avec l'ambition.

— Bah! as-tu seulement été ambitieux?

— Oui, à l'École de médecine; je voulais faire des livres et m'établir à Paris. Tu vois ce qu'il en est advenu; ces beaux rêves d'étudiant s'en vont presque toujours en fumée. Tous les Denans ont été médecins à Givray de père en fils, et j'aurais affligé mon père en laissant sa clientèle à un étranger.

— Cependant, tes études ont été brillantes...

— Brillantes, non ; sérieuses, oui. Tant mieux pour mes malades; la vie humaine est aussi précieuse à Givray qu'à Paris, et un paysan tient à sa peau tout autant qu'un duc.

— Mais il paie moins... Es-tu content de ta situation?

— Elle suffit largement à mes besoins, et serait meilleure si je m'attendrissais moins souvent sur la bourse de mes pauvres diables de clients.

— Et tu n'as jamais eu l'idée d'entrer dans la vie active?

— La vie active! s'écria le docteur ouvrant de grands yeux. Qu'est-ce que tu veux de plus? Je suis toujours sur les routes, à cheval ou à pied, et aussi souvent la nuit que le jour!

— Je veux parler de la carrière politique, répliqua en riant M. Sargy. Je connais ton arrondissement; nous n'avons pas, d'ici à un certain temps, de chances d'y voir élire un des nôtres, et dans ces conditions, un homme relativement modéré, comme toi, pourrait, avec certaines réserves, être assuré, jusqu'à un certain point, de la neutralité du gouvernement.

Des sensations diverses avaient passé sur le visage expressif du docteur. D'abord tenté de s'indigner, il finit par sourire en secouant la tête.

— Je ne suis pas de ceux, dit-il finement, qui croient que les

professions libérales rendent aptes à toutes les fonctions, et que, parce qu'on sait plaider un procès criminel ou commercial, ou bien guérir une fièvre et couper une jambe, on est l'homme qu'il faut pour mener les affaires du pays. Je suis un vieil encroûté, mais j'ai la naïveté de penser que l'éducation d'un homme politique doit demander plus d'années d'études que celle d'un médecin ou d'un avocat, car elle embrasse des branches diverses et entraîne une responsabilité effrayante. Quant à être modéré, si tu entends par là un homme capable de faire des concessions, tu te trompes. Si j'étais un homme politique, je serais inflexible sur mes principes; je ne connais qu'une ligne, la ligne droite.

— Elle serait un peu trop primitive en politique, dit M. Sargy en riant.

— L'honnêteté est ce qu'il y a de préférable! s'écria le docteur, s'échauffant. J'aimerais mieux voir mon pays vaincu en restant honnête, qu'agrandi par la ruse et la violence!

— Enfin, nous ne te verrons jamais parmi nous? dit M. Sargy. Et tu n'admets pas qu'un homme d'une capacité ordinaire, décidé à étudier les questions vitales du pays, cède aux vœux de ses concitoyens et aille les représenter au parlement? Tu voudrais me voir me tenir à l'écart, sous prétexte que dans ma famille on n'est pas député de père en fils, comme on est médecin dans la tienne?

— Tu es mon ami, tu es, je le crois, un avocat habile, mais tu as tort de te présenter aux élections, et ces vœux de tes concitoyens, hum! on les exagère quelque peu, n'est-ce pas?... Allons, ne te fâche pas, ajouta-t-il, voyant M. Sargy rougir, et ne permettons pas à cette satanée politique de brouiller deux vieux amis qui auront toujours, du moins, un point de commun, c'est une sincère affection datant de trente-cinq ans!... Je voudrais bien saluer ta femme... Tes enfants vont bien?

— Oh! ce sont de vrais diables! Yseult est aussi bruyante que son frère...

— Yseult! répéta le docteur, c'est vrai, ta fille s'appelle Yseult... Un vrai nom moyen âge!

— Oui, répondit en souriant M. de Sargy, c'est une idée de ma femme, qui aime les noms distingués... Et la fille du marquis de Pierre, notre voisin, s'appelle Yseult... Elle s'habille pour dîner, ma femme, tu ne peux la voir en ce moment. Je vais te conduire à ta chambre.

— Est-ce que vous avez du monde ce soir?

— Oh! deux amis seulement, le percepteur et le notaire. Mais Emma trouve qu'il est de meilleur ton de faire une certaine toilette pour les repas.. Chut! ne va pas te moquer! Tu te souviens, je le

vois, de la pauvre maison de mon père; que veux-tu, mon cher! il faut bien s'élever dans la vie, ne fût-ce que pour ses enfants, et nous menons ici tant bien que mal la vie de château... Si tu possèdes une redingote noire, tu feras bien de la passer au lieu de ce costume de voyage... Oh! nous n'en sommes pas au frac! ajouta-t-il en riant.

— C'est que... c'est que... ma garde-robe n'est pas si variée, et j'ai apporté peu de chose... Je n'ai pas le choix entre cette jaquette et mon habit noir, fit le docteur d'un air piteux.

— Alors, mets l'habit, cela flattera ma femme... Par ici, mon cher, je passe devant...

Édouard Denans monta dans la chambre qui lui avait été assignée, et déboucla sa valise du même air piteux.

Que ce fût défaut d'habitude ou préjugé, il considérait que mettre un frac est la plus ennuyeuse chose du monde. Peut-être ce frac s'identifiait-il pour lui avec le souvenir d'ennuyeux banquets officiels ou de fastidieuses cérémonies; peut-être se sentait-il tout simplement gêné dans un habit datant de vingt années, et que l'art du tailleur de Givray n'avait pu approprier d'une manière satisfaisante au développement de sa taille et de son embonpoint.

Il était positif que cet habit lui seyait mal; ses mouvements semblaient gauches et empruntés, et il n'était plus le même homme que dans ses vêtements de tous les jours.

Mme Sargy était seule dans le salon quand il descendit, sa toilette faite. Comme elle n'avait pas, à ses yeux, le charme qui naît d'une vieille amitié, il lui passait moins facilement qu'à son mari ses travers d'esprit et ses visées ambitieuses. Il se disait naïvement que le séjour qu'il faisait annuellement aux Saulnettes serait beaucoup plus agréable si Mme Sargy n'y était pas.

C'était une femme d'environ trente-cinq ans, assez jolie, mais dépourvue de distinction, et vêtue d'une toilette aussi compliquée qu'élégante. Elle ne manquait pas de qualités sérieuses; femme dévouée et maîtresse de maison accomplie, elle faisait régner chez elle un ordre et un confort qui s'alliaient heureusement à une certaine magnificence; elle avait un esprit pratique, du jugement. Mais toutes ces qualités lui semblaient d'essence bourgeoise, et elle s'appliquait soigneusement à les dissimuler, pour faire montre d'une grâce étudiée et d'une élégance prétentieuse qui étaient particulièrement antipathiques au docteur.

— Vous arrivez bien cérémonieusement habillé pour un dîner de famille, dit-elle en minaudant, et tendant à son hôte sa main grassouillette, étincelante de bagues.

Il ne trouva rien à répondre, n'osant avouer l'état de sa garde-robe, et se rejeta sur le temps et l'extrême chaleur. Il se sentit sou-

lagé d'une corvée ennuyeuse quand, les autres convives étant arrivés, il put s'abstenir de causer et s'approcher de la fenêtre, où il était attiré par des cris d'enfant et des éclats de rire bruyants.

Un petit garçon de sept à huit ans faisait courir une fillette un peu plus jeune, l'excitant à aller plus vite et faisant claquer un fouet à grelots.

— Allez donc, Myrza ! Hou ! le mauvais cheval ! Hep ! hep ! saute la haie, ma chère, tu auras ton picotin ! Veux-tu sauter par-dessus la plate-bande, petite sotte, tu ne comprends rien !

— Gaëtan ! N'avez-vous pas honte de parler sur ce ton à votre sœur, à une petite fille ? dit une voix douce avec une inflexion un peu fatiguée.

Le docteur se pencha vivement, s'imaginant reconnaître cette voix. Une jeune fille de taille moyenne, vêtue de noir, et tenant dans ses bras un baby d'environ deux ans, essayait de rejoindre les coureurs. Un chapeau de jardin à larges bords cachait le haut de son visage, laissant déborder une masse de cheveux d'un blond soyeux.

— Gaëtan, répéta-t-elle, d'un ton un peu découragé, on a sonné la première cloche du dîner ; arrêtez-vous, je vous en prie ! Votre maman a donné de l'ouvrage à Sara, et il faut que je peigne les boucles d'Yseult.

Oui, décidément, cette voix éveillait dans l'esprit d'Édouard un souvenir confus. Il se retourna pour demander à Mme Sargy quelle était cette jeune fille ; mais la conversation était animée en ce moment, et il dut attendre pour adresser sa question. Presque aussitôt la seconde cloche sonna, et, un domestique ayant ouvert la porte de la salle à manger, annonça le dîner d'un air solennel.

Mme Sargy prit le bras du docteur, et jetant un regard plein de complaisance sur le domestique qui se tenait immobile à la porte, elle dit tout bas :

— Vous ne connaissiez pas notre nouveau valet de chambre ? Il sort de chez le comte de Méronne, et entend admirablement bien le service... Votre place est près de moi, mon cher docteur...

— Et les enfants ? demanda M. Sargy, regardant autour de lui. Ils sont toujours en retard !

— Nous voici, papa ! cria une voix joyeuse. Nous étions allés voir Baby, qui dîne dans sa chambre.

Une jolie blondine fit en courant le tour de la table, écartant innocemment ses longues boucles pour faire baiser son front aux convives. Elle fut suivie de près par un beau garçon brun, ressemblant à Mme Sargy, et presque aussitôt un nouveau personnage entra dans la salle à manger.

C'était une jeune femme en noir, mince, élégante, celle même

qui était apparue au docteur dans le jardin. Mais maintenant, le grand chapeau de paille ne cachait plus son teint d'une pâleur délicate et légèrement rosée, ni ses grands yeux bleu foncé, à demi voilés par des cils presque noirs.

Le docteur tressaillit et eut la sensation qu'il entrait dans un monde nouveau, ou que cette jeune fille transformait en une région pleine de poésie le milieu un peu vulgaire où il se trouvait.

— C'est une personne de famille distinguée, murmura avec emphase Mme Sargy, tandis qu'Édouard se levait et saluait comme dans un rêve. Elle s'appelle Mlle de Nory, et c'est l'institutrice de mes enfants.

L'institutrice!... Le cœur du docteur se serra, et il sentit soudain gronder en lui un courroux irraisonné contre la femme de son ami, cette petite bourgeoise qui semblait aussi fière d'avoir dans sa maison une gouvernante de famille noble que de voir à son service le valet de chambre d'un comte.

L'institutrice!... Eh! oui, elle s'était glissée dans la salle à manger, gracieuse, mélancolique et digne, mais silencieuse; le notaire et le percepteur l'avaient saluée, l'un avec une indifférence à peine polie, l'autre avec un empressement de mauvais goût, et elle prenait place au bas de la table, entre les deux enfants qui, se faisant mille agaceries, et se taquinant derrière sa chaise, semblaient devoir mettre fréquemment sa patience à l'épreuve et lui ôter même ce privilège acquis au plus infime domestique de la maison : prendre son repas avec tranquillité.

— Pourquoi n'étiez-vous pas dans la salle à manger avant nous, comme je vous l'ai recommandé maintes fois? demanda Mme Sargy, d'une voix sévère.

Les enfants baissèrent la tête, mais ils sourirent en se regardant, car ils savaient que c'était à une autre à répondre à la question qui leur était ostensiblement adressée.

Charlotte de Nory, cependant, garda le silence.

— Vous ne savez vraiment pas prendre assez d'autorité sur eux, Mademoiselle, dit la jeune femme d'un ton à la fois protecteur et un peu sec. Vous êtes trop douce, trop timide, et ces enfants en abusent... Mon cher docteur, vous ne mangez rien... A propos, Charles vous a-t-il vu depuis notre excursion en Suisse? Je crois que vous ne voyagez jamais? C'est pourtant une chose si délicieuse! Nous avons eu des compagnons charmants; nous avons fait la connaissance du baron de Salandres, et d'un ministre autrichien qui logeait dans notre hôtel... Oh! un hôtel tout à fait *fashionable!* ajouta-t-elle, s'efforçant de donner à ce mot une inflexion anglaise.

Mais le docteur ne répondait que par monosyllabes. La conver-

sation prit un tour plus sérieux; on parla politique, naturellement, les deux invités se proposant de soutenir chaudement l'élection du maître de la maison, et celui-ci se lança dans un de ces vastes discours remplis de mots sonores et de phrases toutes faites, qui lui donnaient dans son village la réputation d'un orateur et même d'un grand homme. En d'autres temps, Édouard Denans se fût amusé, avec son solide bon sens, à démolir les frivoles arguments et les dissertations oiseuses qui ne pouvaient lui donner le change. Mais il gardait, ce soir-là, un silence qui fit triompher son hôte, en lui persuadant qu'il avait ébloui et convaincu son vieil ami de collège.

Le regard du docteur était rivé sur l'institutrice, elle seule occupait ses pensées. Il se demandait de quel droit il était assis à la place d'honneur, à la droite de la maîtresse de la maison, alors que cette jeune fille, née et élevée dans un milieu bien supérieur, était au bout de la table entre deux enfants ennuyeux.

— Est-ce qu'ils croient jouer les grandes manières en traitant de si haut leur institutrice? se disait-il avec indignation.

Charlotte n'avait pas semblé le reconnaître. Elle ne se mêlait point à la conversation, et répondait en peu de mots quand Mme Sargy lui adressait la parole d'un air de condescendance. On eût dit que celle-ci s'appliquait sans cesse à éblouir à la fois la jeune fille que les vicissitudes de la fortune avaient placée sous sa dépendance, et le grand valet à l'air dédaigneux qui avait servi un gentilhomme des environs.

Quant à M. Sargy, il disait tout bas à ses amis que la présence du domestique lui ôtait l'appétit, et que l'institutrice l'intimidait et lui faisait l'effet d'une princesse exilée.

Un peu avant qu'on se levât de table, le nom du docteur fut prononcé, et immédiatement après on parla de Givray. Une extrême pâleur couvrit les traits de Mlle de Nory, qui releva brusquement la tête. Elle rencontra le regard sympathique du docteur, et, ses yeux se remplissant de larmes, elle prit vivement l'éventail placé près d'elle pour cacher aux autres son visage bouleversé.

Elle sortit peu après avec les enfants, et s'assit sur un des bancs du jardin pour les surveiller. Une des contraintes les plus pénibles de sa position était de n'être jamais seule, et de ne pouvoir se livrer en repos à ses pensées et à ses regrets. Le nom de Givray, la présence du médecin qu'elle n'avait pas reconnu tout d'abord, lui avaient rappelé d'une manière poignante la mort de sa mère, et tandis que ses larmes coulaient à ce douloureux souvenir, il fallait encore suivre des yeux les enfants, les rappeler à la concorde, lutter même contre le mutin Gaëtan.

— Mademoiselle! Mademoiselle! Il a pris ma poupée!.. Mais

regardez-le! il la bat!... Oh! ma pauvre fille!... Et maintenant il veut la suspendre aux branches du sapin, et elle va tomber! s'écria en sanglotant la malheureuse Yseult, cherchant à rattraper sa favorite.

Charlotte se leva pour courir après Gaëtan, mais, comme elle s'efforçait en vain de l'atteindre, elle fut prévenue. La main vigoureuse du docteur enleva au gamin la poupée menacée.

— Fi! un garçon de ton âge tourmenter une petite fille! Tu devrais être son chevalier, dit-il d'une voix joyeuse, bien qu'un peu émue.

Gaëtan lui fit une grimace, tandis qu'Yseult serrait sur son cœur sa chère poupée.

— Merci, Monsieur! s'écria la petite fille, séchant ses larmes avec l'heureuse mobilité de l'enfance. Et toi, Gaëtan, ne boude pas et viens balancer l'escarpolette, où je vais me mettre avec *ma fille.*

— Mademoiselle, suivez-les, je vous prie, dit vivement Mme Sargy, qui s'était rapprochée, je tremble toujours quand Gaëtan pousse l'escarpolette.

Charlotte suivit passivement les enfants.

— C'est cela! s'écria Yseult, sautant de joie. Nous nous mettrons tous deux dans la balançoire, et c'est Mademoiselle qui nous fera aller?

L'escarpolette était à quelque distance de la maison, suspendue à deux jeunes hêtres. Un instant après, l'on put entendre les cris de joie des enfants s'élevant dans les airs.

— Plus fort, Mademoiselle! Plus haut!

Charlotte faisait de son mieux; mais l'escarpolette, chargée de deux enfants, était pesante, et le chaleur était si excessive que le moindre effort devenait un véritable supplice. La fatigue empourprait les joues de la pauvre fille, lorsqu'une main se posa sur la corde.

— Veuillez m'abandonner ce soin, Mademoiselle... Vous êtes épuisée...

Elle laissa retomber son bras, et se tint debout, essoufflée, essuyant de son petit mouchoir de batiste les gouttes de sueur qui perlaient sur ses tempes délicates.

— Par une telle chaleur, c'est un exercice violent de faire mouvoir cette machine, dit le docteur sans la regarder.

— Vous êtes bien bon, répondit-elle de sa voix douce. Bien bon!... répéta-t-elle avec une inflexion plus profonde et plus émue. Et... je le savais déjà. Je n'ai pas oublié quelle compassion vous m'avez montrée...

Elle s'interrompit, passa son mouchoir sur ses yeux, et reprit avec amertume :

— J'aurais voulu vous remercier ailleurs et dans une meilleure

occasion... Parler de la mort de ma mère, du plus grand chagrin de ma vie au milieu des jeux de ces enfants bruyants, c'est là une des tristes ironies de ma situation. Cependant, je ne vous reverrai peut-être pas, et j'ai voulu saisir cette unique opportunité de vous exprimer ma reconnaissance...

— Je suis ici pour huit jours, dit le docteur.

Il s'arrêta, ne sachant qu'ajouter, et elle s'inclina légèrement.

— La tombe de votre mère n'est pas abandonnée, reprit-il d'une voix un peu tremblante, et en donnant à la corde qu'il agitait une impulsion plus rapide.

Un instant auparavant, par une de ces impressions involontaires dont les femmes ne peuvent pas toujours se défendre, même au milieu de leurs chagrins, elle n'avait pu s'empêcher de penser qu'il était gauche, presque ridicule, si obligeant qu'il fût, secouant cette corde avec vigueur dans ce costume cérémonieux, si démodé, hélas! En dépit de l'émotion qu'elle ressentait, elle avait remarqué malgré elle la teinte bleue de sa chemise, les pans raides de sa cravate, les basques trop courtes et les manches étriquées de son habit. Mais tout cela s'effaça soudain dans un sentiment d'ardente gratitude, et elle joignit les mains.

— Que vous êtes bon! répéta-t-elle.

Et des larmes jaillirent de ses yeux.

Une étrange sensation, mêlée d'orgueil et d'angoisse, s'empara du docteur. C'était lui qui faisait couler ces larmes d'émotion et de reconnaissance!

— Je ne voudrais pas que la tombe de ma mère, à moi, fût sans fleurs, dit-il simplement. En allant lui en porter, je partage avec la vôtre, voilà tout.

— Que Dieu vous bénisse! balbutia la voix étouffée de la jeune fille.

— Plus fort! plus fort! criaient les enfants.

Et Édouard, dans l'excès de son trouble, donnait à la balançoire de si vigoureux élans, que Mme Sargy poussa un cri d'effroi.

— Docteur!... Mais vous êtes horriblement imprudent!

Il revint tout à coup à la réalité, arrêta l'escarpolette, et, enlevant les enfants dans ses bras, les ramena à leur mère.

— Il est temps de se retirer, dit celle-ci, la nuit approche. Mademoiselle, veuillez les emmener, je vous prie... Et demain matin, ajouta-t-elle plus bas, ayez la bonté de couvrir les nouvelles confitures qui sont suffisamment gelées....

Le docteur salua profondément la jeune fille, et prit un des sièges de jardin épars devant la maison.

La nuit tombait, en effet, une nuit reposée, sereine, presque

joyeuse. Les étoiles apparaissaient une à une, la lune commençait à graviter dans le ciel, pas un souffle n'agitait les massifs qui s'imprégnaient de lumière argentée, et l'on entendait des bruissements d'insectes dans le gazon, des battements d'ailes dans le feuillage.

La conversation fut d'abord animée. Mme Sargy parlait beaucoup, se plaçant volontiers en scène, et prenant fréquemment pour thème les futurs succès de son mari dans la vie politique, sa fortune, et les quelques relations distinguées dont elle aimait à faire fracas. Cependant, par degrés, l'entretien vint à languir. Il est peu de personnes, même parmi les moins sensibles à la poésie, qu'une nuit tranquille et belle n'impressionne quelque peu.

Édouard était resté silencieux. Il avait d'abord attendu avec impatience le retour de Mlle de Nory, puis, voyant qu'elle ne revenait point, il avait éprouvé un vif désappointement.

— Tu es changé, mon cher, dit tout à coup M. Sargy d'un ton cordial, ou bien quelque chose te préoccupe. Toi, si gai, si causeur d'ordinaire, tu n'as rien dit ce soir...

A ce moment, un rossignol qui avait jeté dans le silence son appel pénétrant, commença à chanter dans un massif voisin.

— J'aime le rossignol! dit le docteur d'un accent joyeux et singulièrement ému. Je sais bien que c'est une superstition, mais ma pauvre mère croyait que son chant porte bonheur...

M. MARYAN.

La suite prochainement.

MOEURS DES MORMONS

On vient de publier à Londres, avec une préface de M[me] Beecher Stowe, et sous ce titre : *Une Anglaise dans l'Utah*, un ouvrage de mistress Stenhouse qui est un livre à sensation. Il l'est par son titre et son sous-titre [1], par sa forme, par ses illustrations ; il l'a été et il l'est encore par son à-propos. Quand ce récit a paru pour la première fois aux États-Unis, il y a quelques années, cela a été le signal d'une prise d'armes de l'opinion publique contre les mormons, et a certainement hâté le procès de John Lee, l'auteur du massacre des *Mountain meadows*, qui, après vingt ans d'impunité, a été condamné à mort en 1877. L'édition nouvelle qui vient d'être donnée en Angleterre n'a pas moins d'opportunité que la première. Depuis dix ans déjà, le mormonisme est entré dans la période de schisme et de décadence ; son chef, Brigham Young, lui a été ravi ; le bon sens public réagit tous les jours davantage contre l'aberration d'où est née la colonie du Lac Salé, et demande à la fin que cette secte bizarre n'appartienne plus désormais qu'à l'histoire des folies humaines.

Beaucoup de voyageurs ont visité la ville sainte des mormons, et un auteur anglais très populaire, William Hepworth Dixon, a donné, sous le titre de *New-America and spiritual wives*, tout un livre sur cette étrange théocratie ; mais personne, que nous sachions, n'a révélé le mécanisme et les effets du système, d'après son expérience personnelle et d'une façon aussi complète que mistress Stenhouse. Elle a vu du dedans les choses que d'autres avaient vu du dehors. Son récit réunit l'autorité du témoignage au charme d'une étude d'après nature. Les mormons restés fidèles ont crié à l'apostasie, à la trahison. Mais mistress Stenhouse a été leur victime, non leur complice ; sa patience s'est enfin lassée, et après n'avoir cessé de protester contre la polygamie, après avoir eu le bonheur de voir

[1] *An Englishwoman in Utah, Une Anglaise dans l'Utah,* autobiographie de mistress Stenhouse, qui a été pendant vingt-cinq ans la femme d'un missionnaire mormon, et qui a résidé longtemps à Salt-Lake-City. Londres, 1880 (Sampson Low et C[e]).

dessiller les yeux de son mari, elle a très justement et très légitimement consacré le reste de sa vie à l'affranchissement de ses sœurs. Comme le dit Mme Beecher Stowe, l'heure est venue de briser les derniers liens des femmes mormones; car, bien que les lois de l'Union leur ordonnent de sortir de la polygamie, la superstition les y retient encore. Pour cela, rien n'est plus efficace qu'un exposé de faits, un tableau de mœurs, comme celui que mistress Stenhouse nous donne. Tracé par une épouse dévouée, par une mère tendre cruellement éprouvée dans ses plus saintes affections, par une femme pieuse qui, en embrassant la foi mormone, avait été séduite et trompée, cet exposé, fait simplement et sans aucunes prétentions littéraires, est singulièrement touchant.

I

Mistress Stenhouse est presqu'une Française; elle est née à Jersey, sait notre langue comme la sienne et, durant sa jeunesse, a été institutrice dans une bonne famille de Saint-Brieuc. Ses parents, bourgeois pauvres de Saint-Héliers, étaient méthodistes, et elle-même avait été élevée dans cette secte. Le méthodisme est une préparation naturelle au mormonisme, car ceux qui le professent croient à l'inspiration individuelle du Saint-Esprit. Un jour que la jeune institutrice était allée voir ses parents, elle apprit qu'ils s'étaient convertis à la doctrine de Joseph Smith, et qu'ils venaient de partir pour Southampton, où les adeptes de la secte formaient une espèce d'Église. Elle résolut d'aller les rejoindre; et, en attendant le jour du départ, elle demeura à Saint-Héliers au milieu de ses amis. On parlait beaucoup des mormons en ce temps-là dans l'île de Jersey, et ce qu'on en disait n'était pas en leur faveur.

Cependant, dit-elle, sachant combien mes parents étaient de bons et pieux chrétiens, je ne pouvais supposer qu'ils fussent entrés dans une secte méprisable; j'étais donc stupéfaite de ce que j'entendais. Je rencontrai dans la rue la femme du ministre méthodiste qui me connaissait depuis mon enfance; elle essaya de me mettre en garde. — C'est une épidémie me dit-elle. Les mormons ont une puissance de fascination à laquelle les gens succombent malgré eux. Gardez-vous d'aller les entendre ; vous seriez séduite comme les autres. Mon beau-frère me dit la même chose ; mais je voulais connaître la religion qui était maintenant celle de mes parents, et je me rendis à un meeting mormoniste. Ma sœur me demanda au retour ce que je pensais des *Saints du dernier jour*, comme les mormons s'intitulaient. Je répondis que je n'en

savais rien encore, mais qu'ils me paraissaient des gens austères et de bons croyants : « Oh ! dit-elle, la fièvre mormone s'est emparée de vous aussi ! » Je ne fus pas contente de cette exclamation ; elle me parut empreinte de légèreté ; car enfin je connaissais ma Bible, et tout ce que j'avais entendu au meeting en était tiré.

Arrivée à Southampton, la jeune fille vit son père, sa mère, ses sœurs, tous remplis de l'esprit du mormonisme, tous heureux et contents.

Ils croyaient ardemment, dit-elle, qu'ils avaient reçu la parole de l'Évangile éternel, comme disent les *anciens* — les *Elders* — Mormons. Mes sœurs avaient complètement changé de manière de vivre, plus de goût pour les amusements de leur âge, plus de recherche de toilette ! Toutes leurs pensées étaient pour Dieu, et il régnait dans la maison de mon père un esprit de douceur, de paix, de charité, tel que je n'en avais jamais vu, même chez les gens les plus religieux.

Ces bons parents demandèrent à leur fille de les accompagner aux meetings. Elle ne demandait pas mieux que de s'instruire dans une doctrine à laquelle elle voyait porter de si beaux fruits. Un catholique ne peut se rendre compte de l'état d'âme de ceux qui n'ayant d'autre guide que la Bible, et désirant d'ailleurs la perfection religieuse, se lancent seuls et sans secours à la recherche de la vérité. Nous avons personnellement connu une dame anglaise qui, n'ayant pas encore la quarantaine, avait déjà changé sept ou huit fois de religion. Elle nous poursuivait sans cesse de ses interrogations pour savoir laquelle « était la meilleure ». — Il n'y en a qu'une, miss Thompson, c'est celle qui n'admet ni changement, ni doute, ni incertitude. — *Oh dear, no!* répondait-elle, et elle retombait dans ses perplexités.

L'ancien qui présidait le meeting mormoniste était un jeune homme tout brûlant de zèle et de foi. Il s'appelait M. Stenhouse. Sa prédication paraissait inspirée. Il venait voir souvent les nouveaux convertis, avec le zèle d'un pasteur et d'un apôtre. Persuader la jeune institutrice n'était pas chose difficile. Les parents regardèrent comme un honneur et comme une faveur du ciel la demande qu'il leur fit bientôt de lui accorder la main de leur fille. Épouser un ministre méthodiste leur eût semblé déjà fort honorable ; or c'était plus qu'un ministre méthodiste à leurs yeux, c'était un missionnaire, un saint, un envoyé de Dieu ! En ce temps-là — c'était en 1839 — « l'Église mormone », fondée, en 1830, aux États-Unis, par Joseph Smith, était florissante en Angleterre. Ses enseignements n'étaient guère plus extravagants dans la forme que ceux des anabaptistes et autres sectes qui ont rempli l'histoire du moyen âge et

qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours ; dans le fond, ils n'avaient rien d'impur, le mormonisme anglais ne ressemblait point à ce qu'a été plus tard le mormonisme de l'Utah, et l'idée même de la polygamie ne se présentait pas à l'esprit des *saints*. On fixa donc un jour pour le nouveau baptême. Le lieu choisi fut un établissement de bains publics sur les bords de la rivière de Southampton. Ce choix n'avait rien de poétique, mais toute poésie est dans notre âme. La ferveur et la simplicité de ces convertis — miss Fanny n'était pas la seule néophyte qui fut baptisée ce jour-là — la beauté des textes bibliques récités sur leurs têtes, le dévouement sincère de ces missionnaires qui parcouraient le monde, « sans bourse et sans besace », tout cela ne laissait pas d'avoir une espèce de comique grandeur.

Ce n'est pas comique, c'est tragique qu'il faudrait dire, si l'on avait connu d'avance les suites que le nouveau baptême devait avoir pour la pauvre enfant. En sortant de la piscine où elle était entrée, vêtue, selon la coutume, d'une longue robe blanche, il lui semblait que tout désormais serait joie et paix dans son cœur : elle s'offrait à Dieu comme une pure offrande, elle le remerciait de lui avoir fait la grâce d'écouter sa parole. Toute la communauté des mormons l'entoura pour la féliciter. Elle reçut ensuite le sacrement de confirmation d'après le rit de la secte, et, comme elle le dit, elle était désormais une mormone dans toute la force du mot. Son rêve était de faire triompher partout ce qu'elle croyait être la religion de Jésus-Christ. Aucun sacrifice ne lui eût semblé trop pénible pour atteindre ce but ; sa vie était identifiée avec celle des « saints », et, comme chacun d'eux, elle allait être missionnaire.

En épousant M. Stenhouse, la jeune fille donnait un premier gage de sa dévotion. Sans doute, ce pieux jeune homme ne lui déplaisait point ; elle l'admirait pour sa science des Écritures, pour son zèle et sa ferveur, et, plus tard, quand il fut son époux, elle l'aima du plus profond amour ; mais, à ce moment, elle n'éprouvait encore pour lui que de la reconnaissance, et elle avait laissé en France un homme riche, bien né, oncle de ses élèves, jeune encore, sérieux, agréable, qui l'avait demandée en mariage. Elle n'hésita pourtant pas, et, se croyant appelée de Dieu, elle accepta de partager la pauvreté et les travaux apostoliques de son convertisseur.

Oh ! qu'il m'en coûta, dit-elle, de rompre ainsi les liens qui m'attachaient à la France, de ne plus retourner dans cette bonne famille de Saint-Brieuc qui avait consenti à m'admettre pour sa fille, de ne plus revoir mes chères petites élèves, de tromper l'espoir de cet homme aimable et généreux, qui avait demandé la main d'une pauvre fille

comme moi avec autant de crainte et de respect que si j'eusse été une grande dame ! Mais tourner la tête en arrière, c'eût été violer l'engagement que j'avais pris au baptême d'être toujours docile à la conduite des serviteurs de Dieu ; il était interdit aux mormons de se marier avec des « gentils », et je me précipitai vers ma nouvelle destinée.

Pendant quelques mois, la jeune épouse fut toute à sa dévotion et à son naissant amour. Mariée comme elle l'était à un ministre de la religion mormone, ces deux sentiments se fortifiaient l'un par l'autre. Elle assistait à tous les meetings, et, là, elle voyait son mari rayonnant d'enthousiasme et de foi, dans une poétique auréole. Sans doute, il se passait dans ces réunions des choses extravagantes qui eussent révolté une personne de sang-froid ; mais l'influence du milieu ne doit pas être mise en oubli, surtout l'influence du milieu sectaire. Mistress Stenhouse l'avait subie dès sa jeunesse. Le « don des langues », par exemple, lui paraissait chose naturelle. Elle raconte qu'un jour qu'elle était au meeting et qu'un des frères venait de prononcer un sermon plein de feu, elle vit sœur Ellis, qui était assise auprès d'elle, se tordre d'une façon étrange, ses poings étaient serrés, ses yeux hagards, et ses pupilles dilatées comme celles d'une folle. Tout le monde retenait sa respiration, attendant que le « don des langues » se manifestât ; on aurait entendu tomber une épingle. Alors, avec la majesté d'une inspirée, sœur Ellis commença à parler ; parler, c'est trop dire, elle commença à émettre des sons inarticulés qui ressemblaient aux premiers bégaiements d'un enfant et que personne ne comprit ; à la fin, elle s'arrêta épuisée, et les *anciens* regardèrent autour d'eux pour voir s'il se trouvait dans l'assemblée quelqu'un qui eût le « don d'interprétation ». Le don des langues et le don d'interprétation se trouvent rarement réunis dans la même personne ; s'il n'y a point là d'interprète quand le Saint-Esprit ouvre la bouche d'un mormon, les « saints » se retirent sans avoir été édifiés.

Aujourd'hui que mes yeux sont ouverts, dit mistress Stenhouse, je ne puis m'empêcher de sourire au souvenir des explications comiques que donnaient parfois ces pauvres fous d'interprètes ; mais en ce temps-là je voyais tout le monde autour de moi être si grave, si sérieux, si recueilli, que je ne doutais pas de l'inspiration.

La jeune femme était heureuse, car elle croyait et elle aimait. Une grande épreuve l'attendait cependant au début de sa nouvelle vie. On sait que chez les mormons la hiérarchie sacerdotale est composée à son sommet d'un prophète — le premier prophète mormon a été Joseph Smith, le second, Brigham Young — et de douze

« apôtres », à l'imitation du Saint-Collège. La subordination, l'obéissance y sont complètes. L'apôtre Lorenzo Snow gouvernait à ce moment l'Église mormone d'Angleterre. Il remarqua le zèle de M. Stenhouse et résolut de l'envoyer « évangéliser » l'Italie. Tout lecteur catholique sentira que c'était là une tâche fort ingrate pour le missionnaire. Les peuples catholiques peuvent perdre la foi, mais ils ne peuvent pas en changer. Les raisons en sont trop évidentes pour qu'il soit utile de les dire; mais le fanatisme mormon ne connaissait point d'obstacles, et l'apôtre Snow demanda à mistress Stenhouse si elle était soumise à l'ordre de Dieu et consentante dans son cœur à ce que son époux partît seul et sans elle pour une mission de cinq années!

Cinq années de solitude pour une jeune femme qui n'avait aucun moyen d'existence et qui allait bientôt être mère, c'était plus que l'humaine nature n'en pouvait supporter.

Je répondis oui, dit-elle, mais je sentis mon pauvre cœur se briser. Mon mari me dit pour me consoler qu'aussitôt que sa mission aurait été couronnée de succès, nous partirions pour Sion (*Salt-Lake-City*) la ville sainte, et qu'en attendant les saints d'Angleterre auraient de moi le plus grand soin. Hélas! quelle consolation! Mais il n'y avait rien à faire: la femme d'un missionnaire devait être dévouée et soumise. Mon mari avait été pendant cinq ans déjà prêchant par les chemins, sans bourse et sans besace, attendant sa subsistance journalière de la charité des fidèles; il partit, et de même qu'il n'avait jamais songé à ses besoins, il ne songea point aux miens. J'avais une entière confiance en lui — la confiance d'une jeune femme et d'une ouaille — je l'aimais et je savais que j'étais aimée. Mais un homme qui compte sur des miracles quotidiens pour vivre n'est pas très bien pourvu de prudence vulgaire. Elder Stenhouse répétait sans cesse que « Dieu était là », et parce que Dieu était là, il ne se mêlait de rien; 'eût été à ses eux un manque de foi que trop de prévoyance à mon sujet. Il partit, en me laissant près de devenir mère, avec une guinée dans ma poche.

Tout ce que la pauvre femme souffrit du froid et de la faim, pendant l'absence de son mari, forme aujourd'hui sous sa plume le plus émouvant tableau. Les mormons furent bons pour elle; mais comme ils étaient généralement pauvres, quatre ou cinq francs par semaine étaient tout le produit de la collecte qu'ils faisaient en sa faveur. Elle mangea son pain sec, travailla à l'aiguille et parvint ainsi à élever la petite fille que Dieu lui donna. M. Stenhouse lui écrivait peu, comme il convenait à un homme qui vivait au-dessus des régions terrestres; cependant il le faisait avec bonté, avec une sorte d'autorité religieuse qui suffisait à la soutenir.

Mais un jour un mot terrible vint frapper son oreille : ce mot, ce fut une enfant qui le prononça.

J'avais une petite amie, dit-elle, une toute jeune fille qui venait quelquefois me voir. Elle était douce, bonne et pure. Dans une de ses visites habituelles pendant lesquelles nous nous entretenions de sujets de piété, elle me prit tristement la main. — J'ai du chagrin pour vous, me dit-elle, sœur Stenhouse ! — Du chagrin ! et pourquoi, mon enfant? — Parce que votre mari est si loin de vous ! — Ne savez-vous pas, Marie, que c'est un honneur pour lui d'avoir été jugé digne d'aller prêcher la parole de Dieu ? — Oui, je sais cela. — Puis, se penchant à mon oreille. — Sœur Stenhouse, dites-moi ce que veut dire le mot *polygamie ?* — Quelle question ridicule, mon enfant ! Qui est-ce qui vous a parlé de cela ? — Je vous le dirai, sœur Stenhouse, si vous me promettez de ne pas me gronder. — Je vous le promets. — Eh bien, l'autre jour, j'ai entendu deux sœurs qui causaient entre elles, j'ai écouté, et elles disaient qu'à Sion les hommes vivent dans la polygamie. — Mon enfant, ne croyez pas un mot de cela. Vous savez bien qu'il ne manque pas de méchants en ce monde qui cherchent à jeter la boue à la face des serviteurs de Dieu; fermez l'oreille et n'y pensez plus.

Marie fit ce que je lui dis, mais moi j'y pensai longtemps ; et bien souvent, depuis, l'avertissement sorti de sa bouche innocente a retenti dans mon cœur.

La mission en Italie ayant été complètement infructueuse, l'apôtre décida que M. Stenhouse passerait en Suisse et que là, les habitudes du peuple s'y prêtant, sa femme irait le rejoindre. La joie de la jeune épouse fut grande, mais sa misère ne fit que s'accroître. En Angleterre, elle trouvait un peu de secours auprès de ses coreligionnaires. En Suisse, le missionnaire devait être, au début, absolument seul. Elle éprouva le froid et la faim à Genève comme elle ne les avait jamais connus à Southampton.

Pendant plusieurs mois, dit-elle, nous eûmes si peu de nourriture qu'à la fin je fus forcée de garder le lit. Je n'osais pas dire à mon mari combien je souffrais, de peur de troubler le recueillement religieux dont il ne sortait jamais. Un jour, pourtant, que je m'étais levée chancelante pour bercer ma petite fille, glacée, affamée, — ma chère petite fille que j'aimais avec une tendresse exaltée, — je vis qu'il était agité des mêmes angoisses que moi. Il se promenait pâle, silencieux, de long en large dans la chambre. — Ayez courage, ami, lui dis-je, nous sommes les serviteurs de Dieu; il aura pitié de nous, c'est lui qui nous a envoyés ici, c'est lui qui nous sauvera. — Mon mari se tourna

vers moi d'un air de douceur angélique, et dit d'une voix calme : « Nous pouvons du moins avoir un peu d'eau. » Il sortit pour aller en chercher, la mit devant nous sur la table, et avec autant de révérence et de gratitude que s'il eût dit le *Benedicite* avant un repas abondant, il la bénit, et nous bûmes. Comme nous posions notre verre sur la table, quelqu'un frappa à la porte; c'était le messager qui venait de Lausanne. Un riche habitant de cette ville — la seule conversion que mon mari eût encore faite — nous envoyait une pièce d'or avec une lettre charitable et délicate pour nous la faire accepter. Cette prompte réponse de Dieu à notre acte de foi nous toucha tellement, que notre émotion se traduisit par des larmes.

Cependant des lettres d'Angleterre inquiétèrent mistress Stenhouse au sujet de la doctrine de la polygamie. Les apôtres et les anciens qui recrutaient l'Église mormone en Europe, niaient formellement qu'une telle doctrine eût jamais existé chez eux. Mais des nouvelles transpiraient de l'Utah et se répandaient dans l'air. La femme du missionnaire n'osait parler de pareilles choses à l'époux qu'elle vénérait, et d'ailleurs elle n'y ajoutait pas foi.

Un matin, dit-elle, comme M. Stenhouse revenait de la poste, je lui demandai s'il y avait des lettres. Non, me répondit-il; mais voici un numéro du journal l'*Etoile* qui contient la révélation sur la polygamie. Mon mari me tendait l'*Etoile*, journal du mormonisme, qui s'imprimait à Liverpool. Je le pris comme si j'eusse reçu mon arrêt de mort. Moi aussi j'avais une « révélation », et celle-là était plus sûre que celle que Brigham Young prétendait nous transmettre. Je lus :

« MARIAGE CÉLESTE,

« *Révélation sur l'ordre patriarcal du mariage et la pluralité des femmes, telle qu'elle a été faite à Joseph Smith, le Voyant, le* 12 *juillet* 1843, *dans la ville de Nauvoo.* »

Nous ne pouvons reproduire ici, à cause de son étendue, ce curieux document écrit en style biblique, tout bourré d'hérésies absurdes et d'une immoralité révoltante. Mistress Stenhouse ne put en soutenir la lecture; son mari était sorti, elle avait lancé le fatal papier à terre et se promenait, égarée, dans sa chambre.

La foi, dit-elle, me commandait de croire et de m'incliner; mais la nature, la raison, la dignité de l'épouse et de la femme se révoltaient en moi; je voyais mon avenir perdu, je voyais mon mari..... On frappa à ma porte, c'était lui!..... Il me trouva toute en larmes; il l'avait prévu, et il venait me consoler; mais j'étais inconsolable. A partir de

ce jour, j'étais forcée de regarder la polygamie comme un dogme essentiel du mormonisme. Quand j'y étais entrée, jamais personne n'eût imaginé cela, et maintenant il était trop tard; j'appartenais, croyais-je, pour toujours à la religion mormone, qui était celle de mon mari, de mes parents, et que je croyais encore la seule vraie!

Ce n'était pas tout encore. M. Stenhouse avait fait en Suisse plus de conquêtes qu'en Italie; il y avait établi une sorte de petite Église, composée surtout de bons ménages suisses, unis par les liens d'anciens mariages. La « révélation » y tomba comme la foudre, et peu s'en fallut que la communauté mormone ne se dispersât sous le coup. Quelques hommes, — surtout ceux qui, étant arrivés à l'*âge critique*, voyaient sans trop d'effroi une jeune femme en perspective à leur foyer, — répondirent à la communication qui leur fut faite, que le sujet « demandait à être examiné devant Dieu », mais les femmes pensèrent qu'il était du ressort de la simple morale humaine, et elles furent bien près de « l'apostasie ». Dans cette conjoncture, M. Stenhouse, bien que lui-même ne parût pas heureux de la loi nouvelle, ordonna à sa jeune femme, au nom de Dieu, de soumettre son esprit à la « révélation », comme il y soumettait le sien, de faire acte de foi, et de prêcher aux femmes mormones le dogme qui, désormais, était inséparable du corps entier de la doctrine.

A partir de ce moment, dit-elle, je perdis toute paix et tout bonheur. J'étais déjà lasse de la vie, lasse des luttes que j'allais soutenir contre moi-même. Ma seule consolation était ma fille, ma petite Clara. Mais quel avenir pour elle! ma fille ne pourrait se marier qu'à un coreligionnaire — ainsi le voulait notre loi — elle serait donc l'épouse d'un polygame! Hélas! cette cruelle prévision s'est réalisée! Ma Clara est devenue la quatrième femme *polygamique* du fils de Brigham Young!

Je devins une rebelle, et je rendis souvent, je le crains, la vie pénible à mon pauvre mari. Je parlais devant lui avec amertume du prophète, je l'horrifiais par des protestations que lui, doux martyr de sa foi, regardait comme des blasphèmes. Il me suppliait de me taire, il se plaignait que je chassasse, comme il disait, le Saint-Esprit de sa maison. Je me repentais alors, je me châtiais sévèrement dans le jeûne et la prière. Je demandais pardon à Dieu et à mon bien-aimé mari. Longtemps je souffris ainsi; puis enfin, épuisée par ces combats entre la conscience naturelle et l'illusion, je me tus et j'obéis.

La mission de M. Stenhouse, qui était de cinq années, arriva à son terme à la fin de 1854. A ce moment, Brigham Young faisait luire aux yeux des mormons dispersés l'espoir de les rassembler tous dans la

sainte cité de Sion, comme ils appelaient Salt-Lake-City, et de fonder le royaume de Dieu, autrement dit son royaume à lui. C'était parce que l'heure était venue de fonder « le royaume » qu'il avait promulgué le dogme, gardé secret (du moins en Europe), de la polygamie, afin de multiplier plus rapidement, pensait-il, le peuple de Dieu. Les « saints » déjà résidant dans l'Utah étaient dans la période de ce que les mormons ont appelé la réforme ; tout homme était forcé de prendre au moins deux femmes, s'il n'en prenait pas davantage. La ferveur se mesurait au nombre de femmes qu'on avait ; et les zélés, les édifiants aimaient, pour exciter la piété de leurs frères, à se montrer avec un cortège d'épouses. En Europe, le rusé Brigham Young n'insistait pas pour que les disciples obéissent à la loi. Il sentait que cela rendrait impossible le recrutement de la secte ; mais il appelait à lui tous les mormons, et une fois à « Sion », il les sacrifiait sans pitié à ses desseins politiques.

M. Stenhouse fut appelé comme les autres. En revenant de la Suisse, il passa par l'Angleterre. Là, il put voir combien la nouvelle « révélation » touchant le « mariage céleste » avait éclairci les rangs des mormons. Sur trente et un mille frères qui composaient l'Église mormone en ce pays, près de deux mille étaient excommuniés pour crime d'apostasie. Ardent et soumis comme il l'était, il n'en fut que plus prompt à obéir au prophète. Il prit passage avec sa femme et ses enfants (il en avait maintenant plusieurs) sur un de ces navires délabrés qui servaient à transporter sur la rive étrangère les Irlandais faméliques, les Allemands pauvres, les mormons méprisés, tout le « rebut » de la société.

Débarqués à New-York en foule, les malheureux mormons, auxquels Brigham Young avait vaguement promis des secours, durent attendre une année avant d'avoir pu se procurer, par leur travail, quelques moyens de traverser les vastes plaines qui les séparaient de l'Utah. Il n'y avait pas alors, comme aujourd'hui, un chemin de fer conduisant les voyageurs à Salt-Lake-City dans des *wagons-palais* du système Pulmann. L'immense voyage se faisait dans des voitures à bœufs ; et même, l'année précédente, une troupe d'émigrants, composée de six cents personnes, avaient, sur la « révélation divine » faite à Brigham-Young que « telle était la volonté du ciel », entrepris de le faire à pied avec des charrettes à bras : folie funeste qui fit périr un tiers de ces malheureux de faim, de fatigue et quelquefois sous le dent des bêtes féroces. Le pavé de New-York était couvert d'émigrants mormons, auxquels on avait prêché que le vieux monde allair périr sous les coups de la divine colère, et que ceux-là seuls que la sainte Sion enfermerait dans ses murs échapperaient à la destruction. Nouveaux juifs, ils avaient pris la figure à la lettre,

et ils accouraient vers le refuge. Il y en eut qui restèrent dans les rues de New-York jusqu'à trois jours sans nourriture. D'autres se décidèrent à mendier. M. Stenhouse fut employé dans les bureaux de rédaction d'un journal, gagna sa vie et put, l'année suivante, s'acheminer vers la ville sainte du mormonisme. Nous allons laisser maintenant la parole à mistress Stenhouse, en résumant son récit, car personne ne rendrait comme elle les impressions qui l'assaillirent sur les bords du Lac Salé.

II

Le premier dimanche que je me rendis au tabernacle, dit en substance mistress Stenhouse, je remarquai deux jeunes femmes assises près de moi, coiffées de grands chapeaux de jardin en percale verte, vêtues d'une jupe de même couleur et d'une casaque en indienne rose. On me dit qu'elles avaient un mari commun et que celui-ci les avaient épousées toutes les deux le même jour, afin que ni l'une ni l'autre ne pût réclamer la préséance. Le sermon n'était qu'un panégyrique des « saints » et un perpétuel anathème contre les « gentils », le tout exprimé en termes si grossiers qu'ils eussent dû faire rougir l'auditoire. Les gestes du prédicateur, le tapage d'une quantité d'instruments de cuivre, bannissaient de l'assemblée toute espèce de recueillement. Il y avait là une femme que je regardai avec beaucoup de curiosité. C'était Eliza Snow, prêtresse mormone. Elle avait été la première épouse *polygamique* de la secte, ayant, après la « révélation », accepté la main de Joseph Smith, qui était déjà marié. Quoique très vieille, elle avait ensuite épousé Brigham Young, et était une de ses dix-neuf femmes. Sa principale occupation consistait à prêcher la polygamie et à officier aux mariages des polygames. Il y avait aussi une mistress Shearer, qu'on appelait familièrement *la tante Shearer*, et qui était un type curieux. Grande, anguleuse, avec des yeux gris froids et brillants comme l'acier, c'était un véritable virago. Doyenne de la secte, elle avait, dans sa jeunesse, tout sacrifié pour embrasser le mormonisme. Le dogme de la polygamie avait été, à elle aussi, sa pierre d'achoppement; mais, instruite par Joseph Smith, *le Voyant*, elle s'était rangée à l'orthodoxie, et même elle avait épousé le prophète *pour l'éternité*. On ne pouvait oublier cette femme, quand on l'avait vue. Avec son bonnet de mousseline, et sa capuche d'une forme bizarre, sa petite capote en fourrure et son énorme manchon, sa jupe étroite et courte dont elle filait elle-même l'étoffe, ses énormes galoches et son vaste parapluie, cette épouse spirituelle du prophète était une des curiosités de la secte.

C'est ici le lieu d'expliquer ce qu'il faut entendre par *épouse spirituelle — spiritual wife —* et *épouse par procuration — proxy wife.*

D'après la doctrine mormone (telle qu'elle était enseignée dans l'Utah), aucun mariage n'était valide s'il n'était célébré dans l'*Endowment House* de Salt-Lake-City. Lorsqu'un homme mourait sans avoir pu se rendre dans la ville sainte, sa veuve, si elle l'aimait assez pour désirer lui être unie dans l'éternité, devait s'y rendre elle-même, se faire demander en mariage par un des frères, et convenir avec lui qu'elle serait sa femme *dans le temps*, mais que, dans l'éternité, elle et ses enfants appartiendraient au premier mari. Une femme mariée à cette condition s'appelait femme *par procuration* — *proxy wife* — et pour peu que le nouveau mari eût du goût pour elle, il donnait des enfants à son frère qui était au ciel, comme disaient les Elders, car il ne devait pas oublier que ces enfants ne lui appartenaient point en réalité, et qu'un jour ils ne lui seraient rien. Sachant cela, il n'avait pas grand courage à travailler pour les nourrir, et il comptait que la mère pourvoirait elle-même à leur subsistance. Les pauvres *proxies* étaient traitées avec un peu de hauteur par les autres épouses ; et pourtant quel était leur tort? Elles étaient attachées de cœur à leur premier mari, et on leur avait dit qu'elles ne le reverraient jamais, si elles ne contractaient un second mariage! Quelquefois, il arrivait que le second mari devenait sérieusement amoureux et qu'il se prenait de jalousie à l'égard de son prédécesseur. Alors il tâchait de séduire la pauvre femme, et de la porter à manquer de foi au défunt, en l'épousant, lui, pour l'éternité.

Les *épouses spirituelles* étaient de deux classes. Il y avait d'abord les vieilles dames riches que les Elders dévoués épousaient dans le but de surveiller leurs propriétés, et dont elles ne devaient être réellement les femmes que lorsqu'elles auraient retrouvé leur jeunesse dans l'éternité. Il y avait ensuite les femmes qui étaient déjà mariées, mais qui doutaient que leurs maris fussent assez saints pour pouvoir les « exalter » dans le ciel autant qu'elles le voulaient. Il ne manquait pas de frères officieux et « désintéressés » pour le leur dire. Alors elles étaient secrètement *scellées* — *sealed* — à un homme qui leur paraissait plus propre à les « exalter », et il était entendu qu'au jour de la résurrection, ce serait à cet époux mystique, non à leur époux selon le monde, qu'elles appartiendraient.

Les effets du système eussent été risibles, s'ils n'eussent pas quelquefois été révoltants. En effet, ils ne pouvaient être que de séparer les cœurs de ceux qui étaient unis par le mariage. Ainsi, par exemple, une des épouses de Brigham Young, mistress Augusta Cobb Young, femme, du reste, intelligente, appartenant au meilleur monde de Boston, avait adressé au prophète, son mari, une singulière requête. Elle avait tout quitté : son époux légitime, sa famille, son pays, sa maison, une position brillante et honorable pour se réunir aux « saints » dans la per-

suasion que Brigham ferait d'elle *sa reine dans le ciel.* Elle était belle, aimable, bien élevée, et, avec la royauté céleste, elle comptait aussi sur le sceptre domestique; mais Brigham maintenait ses dix-neuf femmes dans une dépendance absolue et ne permettait pas qu'aucune d'elles élevât auprès de lui pareille prétention. Quand elle vit que le prophète n'en voulait faire *sa reine* ni dans le ciel ni sur la terre, comme on lui avait enseigné que le Sauveur avait eu sur la terre et avait dans le ciel un grand nombre de femmes (telle est la doctrine mormone), elle le pria de la *sceller* à Jésus-Christ. Brigham Young recula, je ne sais pourquoi, devant une cérémonie si sacrilège, et répondit modestement que cela dépassait son pouvoir. Mais il lui offrit de faire pour elle tout ce qu'il pourrait faire de mieux, en la *scellant* à Joseph Smith; et quoique Brigham l'eût gardée auprès de lui, comme ses autres femmes, et qu'elle eût continué à porter son nom, personne ne doutait qu'au jour de la résurrection elle ne dût être séparée de lui et réunie au fondateur de la secte.

Pour se rendre compte de ces bizarreries, il faut savoir que la doctrine mormone ravale la femme au niveau d'une créature inférieure et absolument dépendante. Elle la considère comme incapable de bien et indigne de recevoir directement la grâce divine. La femme, enseigne-t-elle, ne peut être sauvée que par l'homme. Une femme qui n'est pas mariée, et qui ne serait pas *scellée* à un homme, vivant ou mort, serait comme si elle n'avait pas reçu le baptême.

On voit d'ici les conséquences pratiques de cette idée : la femme, incapable de se sauver elle-même avec le seul secours de Dieu, devient la *chose* de l'homme. Plus un homme sauve de femmes, plus il est méritant, et plus il a d'enfants, plus il travaille au royaume de Dieu. Vienne donc la polygamie, le despotisme du père de famille, — espèce d'archée du despotisme gouvernemental, — la restauration des théologies orientales, le retour des institutions de l'Asie, toutes choses favorables aux desseins politiques et aux visées avaricieuses de Brigham Young!

Les mormons sont tellement influencés par leurs idées théologiques qu'ils ne sentent pas du tout comme d'autres hommes. J'avais pour voisins une pauvre famille, composée du mari, de la femme et de quatre enfants. Il n'y avait pas toujours du pain dans la misérable hutte; cependant l'homme était occupé à courtiser une jeune fille dans l'intention d'en faire sa seconde femme, car les Elders parlaient tous les dimanches contre ceux « qui ne travaillaient pas à fonder le royaume de Dieu ». D'ailleurs, quand on meurt de faim à six, on peut, sans plus d'inconvénients, mourir de faim à sept ou même à douze. Mais ce second mariage paraissait affliger la première épouse. La nature humaine est toujours là, et quelquefois aussi un reste de bon sens,

quelque violence qu'on lui fasse. Un jour que je caressais un de ses enfants, cette femme vint à moi. Elle avait entendu dire que je n'étais pas « ferme dans la foi », et à cause de cela peut-être je lui inspirais plus de sympathie. Elle me raconta que son mari, parlant des femmes qui n'aimaient pas le mariage céleste, avait dit qu'il fallait y contraindre toutes les femmes, et que cela servirait à séparer l'ivraie du bon grain. Si c'étaient de bonnes femmes qui cherchassent réellement le salut de leurs maris et leur « exaltation » à elles-mêmes dans l'éternité, elles supporteraient victorieusement l'épreuve ; si, au contraire, c'étaient de mauvaises femmes qui n'avaient dans le cœur que des sentiments humains, elles en mourraient, et cela vaudrait mieux, parce qu'alors leurs maris pourraient les sauver dans la résurrection, tandis qu'autrement elles ne seraient utiles à rien ni dans le ciel ni sur la terre.

Voilà comment on raisonne quand on est un bon mormon ! Mais il y a beaucoup de mormones qui ne sentent pas tout à fait ainsi. Les révoltées ont été de tout temps nombreuses dans l'Utah, et c'est Ève qui devait détruire le paradis... de Brigham Young.

Les voyageurs qui passaient quelques semaines ou quelques mois à Salt-Lake-City, ne se doutaient pas du mécontentement qui fermentait dans la partie féminine de la population. Les Elders faisaient au peuple mormon un devoir de religion d'éviter les rapports intimes avec les « gentils », et toute confidence faite à l'un d'eux était regardée comme un crime. Ceux-ci ne pouvaient donc voir que la surface des choses. Quiconque a connu des mormons a pu remarquer qu'ils sont peu communicatifs ; et les personnes qui ont vécu au milieu d'eux dans l'Utah savent qu'ils ne s'occupent jamais de « ce qui ne les regarde pas ». Or ce qui ne les regarde pas, ce sont d'abord les affaires publiques, lesquelles ne « regardent » que le prophète et les apôtres, ensuite les affaires du voisin, lesquelles ne « regardent » que lui-même. De cette façon, le rusé despote qui gouvernait hier encore l'Église mormone ne risquait pas que son autorité fût discutée : pour connaître la vie des mormons, il fallait être mormon soi-même ; pour se soustraire à l'influence du milieu, il n'y avait qu'un moyen, c'était d'en sortir.

Un jour, je rencontrai dans la rue une jeune femme qui courait avec son enfant, criant, dans ses bras. Il était tout mouillé, parce qu'il venait de tomber dans une petite rivière qui traverse la ville. Je suivis cette femme pour voir si je pourrais lui porter secours et l'aider à réchauffer le petit être. La pauvre mère paraissait gênée avec moi ; elle craignait de me parler ; enfin elle finit par me demander :

— Êtes-vous mormone ?

— Certainement ; mais pourquoi me demandez-vous cela ?

— C'est qu'il est venu ici deux ou trois femmes gentiles qui ont ques-

tionné les femmes, et leur ont valu bien des ennuis. Dieu sait que nous n'avons pas besoin de cela! Il paraît qu'elles ont fait des livres à notre sujet; Brigham Young l'a su, et il a fait appeler les maris pour qu'ils eussent à rendre compte de la conduite de leurs femmes. Est-ce bien sûr que vous êtes mormone? Ne me trompez-vous pas?

— Si vous me croyez capable de vous tromper, je ne vous dérangerai pas davantage — et je me levai pour partir.

— Non, non! Ne vous en allez pas! pardonnez-moi si je vous ai fait de la peine. C'est que j'ai peur de faire du tort à mon mari. Brigham Young et les Elders nous répètent si souvent que nous ne devons avoir aucun rapport avec les gentils, que ceux-ci sont les ennemis du royaume de Dieu et qu'ils veulent le détruire, que je pense que c'est vrai.

— Combien y a-t-il de temps que vous êtes ici? lui dis-je.

— Il y a deux ans, répondit-elle, mais il me semble qu'il y en a vingt, tant le temps m'a paru long. J'ai quitté mon père et ma mère, mes sœurs et mes frères pour l'amour de l'Évangile; je ne le regrette pas, parce que je sais que j'ai bien fait; mais cela a été un grand sacrifice. J'espère que Dieu m'en récompensera.

— Il a déjà commencé à le faire, lui dis-je, en vous donnant ce bel enfant qui est là sur vos genoux; et votre mari? il est bon pour vous, je pense?

— Oh oui! mon enfant est ma consolation et j'aime bien mon mari; mais... (elle hésita un moment). Êtes-vous *en polygamie*, demanda-t-elle avec crainte?

— Non, pas encore; mais je ne puis savoir s'il ne viendra pas à mon mari l'idée de prendre une autre femme?

— Êtes-vous première femme?

— Oui; je suppose que vous l'êtes aussi?

— Non, je suis troisième; je voudrais bien être première!

— Pourquoi désireriez-vous cela? Si la polygamie est l'ordre du mariage céleste, je ne vois pas que cela fasse de différence d'être la première ou la vingtième femme?

— Oh si! cela fait bien de la différence, parce que la première femme est reine de toutes les autres dans le ciel, et elle règne avec son mari. Si j'avais su cela quand j'ai embrassé le mormonisme, j'aurais fait promettre à mon mari de me placer première. Les hommes peuvent faire cela quand ils le veulent.

— Mais pensez-vous qu'il eût été loyal d'usurper ainsi en secret la place d'une autre?

— Pourquoi pas? Est-ce que Jacob n'a pas acheté par ruse le droit d'aînesse? Est-ce que Dieu l'a puni pour cela? Pensez-vous que frère Brigham Young, quoiqu'il soit le serviteur inspiré de Dieu, ait acquis par des moyens honnêtes tout ce qu'il possède aujourd'hui? Si vous le

croyez, moi je ne le crois pas ; et nous pouvons bien, nous autres femmes, gagner notre position dans le ciel, comme Brigham a gagné la sienne sur la terre. La fin justifie les moyens.

— S'il en est ainsi, lui dis-je, je suis étonnée qu'il y ait des femmes qui acceptent le second, le troisième et le quatrième rang, sachant que, quelles que soient leurs bonnes œuvres, elles ne pourront jamais être reines.

— Je vois bien que vous n'avez pas encore reçu vos *endowments*, dit-elle, car vous connaîtriez mieux ces choses ; mais vous êtes bonne mormone, je puis vous parler à cœur ouvert. Voyez-vous, ce ne sont pas toujours celles qui ont été premières femmes dans ce monde qui seront premières femmes dans le ciel. Tout dépend du dévouement, de la fidélité qu'elles auront eus pour leur mari, du nombre d'enfants qu'elles lui auront donnés. Si une femme est bonne, patiente, obéissante surtout, son mari, quel que soit son rang, peut la faire reine. Mais, à mérite égal, c'est toujours la première femme qui l'est. Ainsi, vous comprenez bien qu'il vaut mieux être première femme.

— Oui ; mais comment alors avez-vous pu consentir à être troisième femme ?

— C'est que je ne savais pas tout cela dans ce temps-là. Mon mari m'avait dit que nous serions toutes reines, toutes égales dans le ciel ; et il me le répète encore quand je lui en parle ; mais il ne peut pas me tromper là-dessus. J'ai causé avec des vieilles femmes de Nauvoo, qui sont très instruites en ces matières. Elles m'ont dit que toutes les femmes polygamiques seront dans le ciel les sujettes de la première femme, parce que la première femme étant celle qui a le plus souffert, est aussi celle qui a passé par le feu, qui a été purifiée et qui a été trouvé fidèle.

— Mais, croyez-vous que votre mari voudrait vous tromper sur un sujet aussi important ?

— Attendez, répondit-elle, que vous ayez été ici quelque temps, et vous pourrez alors répondre vous-même à votre question ; ou bien, il faudrait donc que votre destinée ne ressemblât pas à celle des autres femmes.

A ce moment, le mari entra, et sa présence mit fin à la conversation. C'était un homme de haute taille, d'une mine sombre, à cheveux gris, et qui eût pu être le père de la jeune femme. Il était très bien élevé, et l'on voyait qu'il avait connu des jours meilleurs. On remarquait un désaccord entre la distinction de sa personne et la pauvreté de sa demeure. La pièce dans laquelle nous nous trouvions, était garnie d'une table en bois blanc, de quatre chaises grossières, d'un poêle en fonte, d'une petite glace et de quelques mauvaises gravures ; c'était là le salon d'une famille, composée de quinze personnes : un homme, trois

femmes, et onze enfants. Le mari me demanda si j'avais vu le reste de sa famille; sur ma réponse négative, il dit qu'il allait voir si ses autres femmes n'étaient pas là : — Voici mistress Simpson, me dit-il en rentrant, et en me présentant une femme âgée, — évidemment sa première femme, — qui avait l'air comme il faut; et voici ma femme Hélène, ajouta-t-il, en me montrant une personne plus jeune, mais plus commune; celle avec laquelle je vous ai trouvée causant, est ma femme Sarah. Ne trouvez-vous pas que j'ai trois belles femmes? Et elles sont aussi bonnes que belles; ce sont des femmes soumises, comme le veut la loi de Dieu. Je suis tranquille avec elles. Vous voyez ici une famille dans laquelle règne l'esprit divin. Nous ne sommes pas riches, comme vous voyez, en biens temporels; mais nous amassons pour le ciel. Nous vivons tous dans cette petite maison; ma femme Hélène couche dans la soupente. Ce n'est pas très commode, mais elle ne se plaint jamais. Elle encourage notre Sarah, qui n'a pas d'expérience et qui avait pris chez ses parents l'habitude d'avoir ses aises. Ma vieille femme a pris six de nos jeunes enfants dans sa chambre.

— Mais pourquoi, lui dis-je, n'avoir pas attendu pour augmenter votre famille par de nouveaux mariages, que vous puissiez agrandir votre maison.

— Et où serait mon royaume? répondit-il. Les jeunes gens peuvent attendre; les vieillards doivent mettre à profit les jours qui leur sont laissés.

Là-dessus, entra une troupe d'enfants hâves et déguenillés. — Voilà le fondement de mon royaume, — dit-il en me les montrant avec l'orgueil paternel.

Peu après notre arrivée à Salt-Lake-City, nous fûmes, mon mari et moi, rendre visite au président Young. Il nous reçut très gracieusement et nous invita à dîner pour un jour peu éloigné. Nous vîmes à sa table quelques-uns des principaux apôtres et des hommes les plus influents de l'Église mormone. Le prophète et ses femmes furent aimables et polis comme des gens bien élevés. Mon mari avait fait preuve pendant ses longues missions d'un grand dévouement; et il fut reçu avec des égards particuliers.

Brigham était alors un fort bel homme; toutefois sa beauté n'avait rien de romantique; on eût pu le prendre pour un riche banquier, pour un manufacturier intelligent, pour tout autre chose qu'un prophète. L'habitude de l'autorité s'était imprimée sur ses traits et se trahissait jusque dans sa démarche. C'était cet air de commandement et de fermeté que l'on remarque souvent chez les capitaines de marine en retraite, ces vieux *loups de mer*, qui ont été toute leur vie des rois... non constitutionnels. Il avait à cette époque à peu près cinquante ans. Sa taille était moyenne, forte et bien prise; ses cheveux, blond cendré.

Il portait un collier de barbe, sa tenue était soignée ; l'expression de sa figure, agréable et digne ; mais les physionomistes disaient que les lignes dures de sa bouche indiquaient la cruauté, l'égoïsme et l'inflexibilité. Il avait été dans sa jeunesse peintre-vitrier, et les privations qu'il avait subies avaient peut-être contribué à développer, chez cette nature violente, le sentiment d'avarice qui est devenu, vers la fin de sa vie, le trait dominant du caractère.

Les personnes qui ont entendu parler des crimes de Brigham Young et en même temps du pouvoir absolu qu'il exerçait sur son peuple, disent : « Ce pouvait être un scélérat, mais c'était assurément un homme de génie. » Le génie de Brigham était dans sa ruse profonde, secondée par une espèce de charme, particulier à certains hommes vigoureux au physique, énergiques au moral, et riches en fluide magnétique. « Je crois, du reste, qu'au début de sa carrière il avait été mû par un fanatisme ardent et sincère. Ma propre expérience me montre avec quel sentiment pur on peut embrasser le mormonisme. Il ne m'est pas même prouvé qu'il soit jamais devenu ce qu'on appelle un imposteur, c'est-à-dire un homme qui ne croit rien de ce qu'il enseigne. Seulement, il en était arrivé par degrés *à avaler l'iniquité comme l'eau.* » La force de l'habitude lui avait fait perdre le sentiment du bien et du mal. La dévotion de son peuple envers sa personne avait eu pour effet de le persuader de sa propre infaillibilité, de son impeccabilité absolue.

C'était surtout en matière d'argent que le prophète se montrait aussi dépourvu de sens moral que le plus malhonnête des financiers de l'Union. Il en eût remontré aux administrateurs les plus tarés de certaines sociétés de crédit de New-York. Aussi, lui qui, le jour où il avait voulu faire sa première conférence, avait été obligé (comme il le racontait souvent) d'emprunter une paire de bottes, possédait-il, à la fin de sa vie, non seulement des terres aussi étendues que des provinces, ce qui n'est pas rare en Amérique, mais une vingtaine de millions placés dans les banques et les fonds publics de l'Europe. C'étaient les biens de l'Église, disait-il ; mais il n'en rendait compte à personne, et en cela comme en beaucoup d'autres choses, l'Église, c'était lui.

Nous ne présenterons pas au lecteur les dix-neuf femmes de Brigham Young. La plus âgée, celle qu'il avait épousée alors qu'il était libre de tout autre engagement, et qui, par conséquent, était sa femme légitime aux yeux d'un chrétien, mistress Angell Young, vivait seule dans une petite maison séparée qui a été la première demeure de Brigham dans l'Utah, et qu'on appelle la Maison Blanche. Son mari lui rendait de rares visites. Elle se consolait dans la société de ses enfants. Presque toutes les autres habitaient une maison très vaste, désignée sous le nom de Maison du Lion. Chacune d'elles occupait une chambre

disposée des deux côtés d'un long couloir, comme des cellules de couvent. Les femmes qui étaient mères de nombreux enfants avaient un appartement. Tout cela était meublé proprement, mais sans luxe. Les femmes elles-mêmes étaient habillées convenablement, mais d'une manière simple. La favorite était Amélie Folsom Young, une femme qui ne devait pas être sotte, car elle avait trouvé moyen de se faire craindre du prophète, et quoiqu'il en eût épousé *cinq* après elle, nulle n'avait réussi à lui enlever sa place à table à la gauche de son époux. La demeure officielle de Brigham était *la Ruche;* c'était de là qu'il commandait au peuple mormon. C'était aussi sa maison de garçon. Une seule de ses femmes, mistress Lucy Becker Young, y résidait, et cela afin d'y remplir les fonctions de femme de charge. Les maris mormons, et Brigham plus que les autres, savaient parfaitement utiliser les aptitudes de celles qui avaient le bonheur de porter leur nom. De l'une, ils faisaient leur cuisinière; de l'autre, leur blanchisseuse; d'une troisième, leur servante de basse-cour, et ainsi de suite. Les riches en réservaient quelques-unes pour l'ornement de leur salon. Quand il y en avait qui devenaient vieilles, ou qui commençaient à leur déplaire, ils les envoyaient à la campagne cultiver un jardin ou administrer une ferme, selon leur fortune. C'était économique et assez agréable.

Le prophète dînait habituellement à la maison du Lion, à trois heures. Mistress Twiss Young, sa sixième femme, qui remplissait là les fonctions que mistress Becker Young remplissait à la Ruche, faisait sonner la cloche du dîner avec beaucoup d'exactitude. Toutes les habitantes du lieu descendaient à cet appel et se rangeaient à une longue table, chacune entourée de ses enfants. La favorite occupait la gauche du maître ; la droite était réservée à un invité, s'il y en avait un qu'on voulût honorer. Quand tout le monde était réuni, le patriarche entrait, on fermait les portes, on s'agenouillait, et Brigham appelait à haute voix les bénédictions de Dieu « sur Sion et sur le Royaume ». Le soir, il revenait quelquefois souper, et les choses se passaient de la même manière. Aucune familiarité n'existait entre le patriarche, ses femmes et ses enfants [1]. Mais tout le monde s'accordait à dire que ses manières avec sa famille étaient exemptes de rudesse. Quant à leur donner de l'argent, il était bien trop avare pour cela. Le produit des fruits, particulièrement des pêches, que les mères et les enfants parvenaient à ramasser dans ses jardins à sécher et à vendre, était tout leur argent de poche.

[1] M. de Hübner raconte, dans sa *Promenade autour du monde,* qu'un jour Brigham Young rencontra dans la rue un enfant de huit ou dix ans qu'il crut devoir châtier avec sa canne pour je ne sais quel méfait. « Qui es-tu ? lui demanda-t-il ensuite. — Je suis, répondit l'enfant, le fils du président Young. »

Après souper, Brigham Young et ses femmes allaient souvent au théâtre. C'était le divertissement favori des « saints », et l'on ne comprend pas que l'instinct gouvernemental du prophète ne l'ait pas averti que faire représenter devant des mormones des pièces dans lesquelles l'amour jouait son rôle et qui les faisait souvenir que le mariage n'est pas ailleurs ce qu'il était dans l'Utah, une œuvre de politique et de bestialité, devait être à peu près la même chose que les laisser converser avec les gentils. Souvent aussi Brigham donnait des bals; il dansait une contre-danse avec chacune de ses femmes d'abord, et ensuite toutes les autres avec la favorite. Les autres maris mormons en faisaient autant. Brigham était beau danseur; les principaux personnages de l'Église mormone lui faisaient vis-à-vis, et rien n'était divertissant comme de voir un prophète et des apôtres danser le cotillon!

Hélas! tout ne prêtait pas à rire à Salt-Lake-City. Peu de semaines après notre arrivée, mon mari me dit que nous pouvions jouir du privilège de nous présenter à la maison de l'*Endowment*[1], afin d'y faire célébrer notre mariage; que, sans cela, nous ne pouvions pas nous considérer comme des époux, et que nos enfants n'étaient pas des enfants légitimes.

J'avoue que je fus indignée de cette prétention du président de l'Église mormone de considérer comme nuls les mariages faits sans lui, bien que je m'y attendisse, car j'en avais déjà entendu parler. Ma foi s'affaiblissait tous les jours, et je répugnais, moi qui étais épouse et mère depuis des années, à me prêter à une cérémonie qui commençait à m'apparaître comme ridicule. De plus, les mystères de l'*Endowment-House* étaient entourés du même voile que les mystères antiques d'Eleusis, et je redoutais quelque rite impur.

Il fallut bien pourtant me soumettre, et les choses se passèrent heureusement d'une façon supportable. On m'avait prévenue que, si je ne recevais point mes *endowments*, mon mari serait forcé de prendre de suite une autre femme, car aucun saint ne pouvait rester sans épouse pour le ciel. Je tremblais de tout mon corps à l'idée d'entrer dans cette mystérieuse maison. D'ailleurs, je savais que souvent les Elders, pour faire bien et saintement les choses, épousaient une seconde femme, en même temps qu'ils faisaient consacrer leur premier mariage, et se mettaient ainsi en règle d'un seul coup, sans être obligés d'y revenir. Généralement, ils n'en prévenaient point leur première femme; comptant bien que, dans un lieu saint et en présence de plusieurs personnes, elle n'oserait donner aucune marque de son mécontentement. Qui me garantissait que mon mari n'eût pas un semblable projet? Sans doute

[1] Ce nom d'*endowment,* qui veut dire à peu près *dotation,* indique que c'est là que les femmes reçoivent leur part des biens célestes et comme leur douaire dans l'éternité.

j'avais confiance en lui ; mais beaucoup d'hommes d'honneur parmi les mormons avaient agi ainsi envers leurs femmes, et c'étaient précisément les plus pieux. Tant il est vrai que la religion, qui produit, quand elle est pure, la plus grande somme de bien, peut, quand elle est corrompue, produire la plus grande somme de mal !

Mon mari me répéta que c'était son plus grand désir que nous fissions célébrer notre mariage dans l'*Endowment-House*, que son salut, le mien en dépendaient ; que c'était déjà bien assez malheureux que nos enfants fussent nés auparavant, et qu'il ne pût plus les faire héritiers du royaume du ciel que par voie d'adoption ; que Brigham Young l'avait déjà exhorté trois fois. Je me résignai donc, moitié croyante, moitié rebelle, car je n'avais pas encore perdu toute créance en la divinité du mormonisme. Je fis deux robes blanches flottantes en mousseline qu'on appelle des robes de temple, l'une pour moi, l'autre pour mon mari ; robes dans lesquelles les époux qui ont été mariés dans l'*Endowment-House*, doivent être ensevelis après leur mort. Je les mis sur mon bras avec deux tabliers blancs et un grand voile pour me couvrir la tête ; je pris avec moi une bouteille d'huile d'olive, et je m'acheminai tristement aux côtés de mon mari.

A sept heures du matin, nous nous présentions à la porte de l'*Endowment-House*, où le poète mormon Lyon nous reçut. Un sentiment pénible d'appréhension et de doute me dominait. Nous n'étions pas les seuls à être mariés ce jour-là. On nous fit demeurer longtemps avec d'autres personnes dans une salle d'attente. Un silence profond régnait dans cette maison. On n'entendait rien que le bruit d'une petite chute d'eau que l'on ne voyait pas.

On inscrivit nos noms sur un grand livre ; on nous prit des mains nos bouteilles d'huile et l'on nous dit d'ôter nos chaussures ; puis, on nous fit entrer dans une salle de bains dans laquelle les hommes étaient, je dois le dire, séparés des femmes par un lourd rideau qui valait une muraille. Il y avait là de grandes baignoires ; et miss Élisa Snow, la prêtresse, assistée de mistress Whitney, nous baigna, nous oignit avec des rites particuliers, nous habilla de vêtements blancs neufs et nous mit par-dessus la robe du temple avec une écharpe en sautoir passée sur l'épaule droite. Nos maris passaient, de l'autre côté du rideau, par les mêmes cérémonies. A leur costume, on ajoutait un bonnet évasé, blanc aussi, qui rappelait par sa forme la toque des cuisiniers français. Une voix demanda à miss Snow si nous étions prêtes : le rideau fut tiré, et nous parûmes aux yeux de nos époux. Un sentiment de gêne et d'embarras m'empêchait de lever les yeux sur le mien. On nous fit passer dans une autre salle où il y avait un autel, au pied duquel nous nous agenouillâmes, M. Stenhouse et moi, les autres couples restant debout.

Tout à coup un dialogue s'éleva sans qu'on sût d'où venaient les

voix. C'était Élohim qui conversait avec Jéhovah. Après avoir prononcé plusieurs versets de la Bible tirés du premier chapitre de la *Genèse*, Jéhovah et Élohim exprimèrent leur approbation des choses qu'ils voyaient, mais ils déclarèrent qu'il fallait un roi à la terre. Ils appelèrent l'archange Michel et l'envoyèrent dans le monde sous le nom d'Adam en lui donnant pouvoir sur les bêtes, et enfin toute la suite du récit biblique : le sommeil de l'homme, la création de la femme, la chute originelle; le tout représenté par de vrais acteurs, de vrais jardins, un vrai arbre, une vraie pomme, ou plutôt des raisins secs qui, je ne sais pourquoi, en faisaient l'office.

Le personnage d'Ève était fait par la vieille Élisa Snow; celui d'Élohim par un des apôtres; Jéhovah s'incarnait dans la personne de Brigham Young, et un pauvre frère, maigre, laid, nommé Phelps, était Satan. Il avait des culottes courtes noires, des bas noirs, des escarpins noirs, un vêtement ajusté en percale noire, comme un diable d'opéra comique. Satan causa avec Ève, la persuada, puis disparut. Adam arriva ensuite, fut à son tour persuadé par elle et mangea du fruit défendu. Pour indiquer qu'ils s'aperçurent alors de leur nudité, ils se couvrirent de tabliers blancs semés de petits morceaux de soie verte, imitant les feuilles du figuier. A ce moment, on nous commanda à tous de mettre aussi les tabliers que nous avions apportés avec nous. Puis, la malédiction fut prononcée, et l'on nous poussa hors du paradis, c'est-à-dire dans une autre chambre.

Jusque-là, cette représentation pouvait être grotesque et indigne des grandes idées qu'elle exprimait : elle n'était point sacrilège. C'est ainsi que les *mystères* rendaient, au moyen âge, les vérités de la religion plus sensibles aux hommes encore grossiers. Mais nous n'en étions qu'au *premier degré*. Restait le serment : non le doux serment que font des époux chrétiens d'être fidèles l'un à l'autre, mais le serment impie de venger la mort de Joseph Smith, le prophète, sur les gentils ses assassins; d'enseigner à nos enfants à poursuivre la même œuvre de vengeance; d'obéir sans murmure et sans faire de questions à tous les ordres qui nous seraient donnés par les chefs du mormonisme, et *cela en toute espèce de choses*. Nous jurâmes aussi de ne point commettre d'adultère — ce mot conservant pour les femmes son sens ordinaire, et signifiant pour les hommes qu'ils ne prendraient point d'épouses sans la permission du prophète, des apôtres et des Elders; — enfin, nous dûmes jurer, sous la sanction la plus terrible, de ne jamais, et pour quelque motif que ce pût être, révéler à qui que ce fût, mormon ou gentil, ce qui s'était passé dans l'*Endowment-House*. Si nous manquions à ce serment, nous aurions les entrailles arrachées vivants, la langue coupée, la gorge également, et le cœur percé. Dans l'autre vie, la damnation éternelle serait notre partage.

Et que l'on ne croit pas que ces menaces fussent entièrement imaginaires ! des sentences non moins horribles que celles-là ont été prononcées en réalité par des prêtres mormons contre des « apostats », et ont reçu leur exécution ! Le sang innocent qui crie contre Brigham Young et certains chefs de l'Église mormone suffirait à damner des anges !

Combien je suis heureuse aujourd'hui de n'avoir pas prononcé cet affreux serment ! Je levai d'abord la main, parce que je compris, ou du moins je crus comprendre qu'il y allait de ma vie, mais je la laissai presque aussitôt retomber ; et quant aux paroles, je ne les articulai point. Mon cœur les eût démenties ; je laissai parler les autres. Ce silence ne fut point prémédité, mais instinctif. Dans le premier moment, j'en eus du scrupule et j'en fus contristée. Je me l'imputais à faute, me demandant comment, avec un esprit aussi rebelle que le mien, je pourrais jamais être sauvée. J'aurais voulu pouvoir tout croire, tout accepter, avec la simplicité d'un enfant. Mais aujourd'hui, je me réjouis de mon abstention, puisque je puis ainsi, sans manquer à la foi jurée, dévoiler ces coupables mystères.

On nous conduisit dans une autre pièce pour nous conférer le *troisième degré de l'ordre sacerdotal de Melchisédech*. Les apôtres saint Pierre, saint Jacques et saint Jean chassèrent le démon, représenté par ce pauvre frère Phelps. La chambre était divisée par un rideau tendu en mousseline blanche. Dans cette cloison légère il y avait une porte, et dans la porte un guichet fermé par un petit morceau de mousseline flottante. Les hommes s'approchèrent les premiers de cette ouverture. Une personne qui était de l'autre côté et qui représentait saint Pierre demanda ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils voulaient entrer. Alors une main sortit par le guichet et leur imprima certaines marques sur le cœur, sur l'abdomen et sur le genou droit. Ils passèrent ensuite derrière le rideau ; puis les femmes s'approchèrent de la porte à leur tour. Ceux qui allaient être leurs époux les prirent par la main et les firent passer. La cérémonie du mariage proprement dit, laquelle fut accomplie à peu de chose près selon le rit protestant, termina cette longue suite de *mystères*, dont j'ai omis de décrire la plus grande partie, et qui n'avait pas duré moins de huit heures !

De retour chez moi, mon mari me demanda ce que je pensais de l'*endowment*. J'évitai de répondre, car j'en trouvais les cérémonies puériles, les engagements téméraires, et je n'aurais pas osé le dire. Je n'osai pas non plus m'informer de son sentiment à lui, parce que les femmes mormones ne se permettent jamais d'interroger leurs maris ni de se mêler de leurs actions. Nous gardâmes tous les deux le silence sur ce sujet, et nous n'en avons jamais parlé depuis.

Quelque temps après avoir *reçu mes endowments*, j'eus la visite d'une dame mormone que distinguait son humeur communicative. Elle vou-

lait savoir si la cérémonie qui s'était accomplie avait beaucoup augmenté mon bonheur; selon elle, je devais être dans l'exultation, et elle venait me féliciter. Me voyant triste, elle me dit :

— Tenez! vous me rappelez ce que disait dernièrement frère Brigham : « Nous avons tant de femmes gémissantes à Sion que c'est une honte. » N'allez pas au moins devenir de ces femmes-là! Voulez-vous me permettre de vous donner un conseil : la chose la plus sage que vous puissiez faire maintenant, c'est de chercher une seconde femme à votre mari.

— Vous ne parlez pas sérieusement, sans doute?

— Je n'ai jamais été plus sérieuse de ma vie. Si vous aviez songé à cela plus tôt, votre mari aurait pris sa seconde femme le jour de vos *endowments*, et ce serait maintenant une affaire finie. Rien n'est plus ennuyeux que l'incertitude et l'attente.

— Ce n'est pas mon avis : l'incertitude est encore préférable à une certitude fâcheuse. Est-ce que vous-même vous vous trouvez heureuse comme vous êtes?

— Certainement, il n'y a qu'à me voir pour n'en pas douter. Mon mari a deux autres femmes, et nous avons un intérieur fort agréable.

— Vous ne m'avez jamais dit comment votre mari avait procédé quand il avait épousé ces deux autres femmes dont vous parlez. J'aimerais à le savoir.

— Comment mon mari a procédé? Mais il n'a procédé à rien du tout! c'est moi seule qui ai arrangé les choses pour lui, je vais vous raconter comment cela s'est passé.

— Vous savez qu'à l'époque de la réforme, les hommes recevaient tous les jours des exhortations pour les amener à multiplier le nombre de leurs femmes. Mon mari n'avait pas l'air pressé, et il disait toujours qu'il avait le temps, qu'il s'en occuperait plus tard. J'avais là-dessus ma manière de voir; je sentais qu'un jour ou l'autre mon mari pourrait s'éprendre de quelque donzelle qu'il m'amènerait dans ma maison, et dont il resterait amoureux. Cela n'eût pas fait mon affaire; mieux valait que je m'occupasse de trouver moi-même une jeune fille qui ne lui plût que médiocrement, et qui, étant mon obligée, me respectât et me craignît. Si la première femme choisit les autres, celles-ci en concluent que le mari ne voit que par ses yeux, et qu'elles doivent faire de même. Mais si la première femme a l'imprudence de laisser le mari faire son choix, elle est sûre de perdre tôt ou tard l'autorité qui lui appartient.

— Oh! répondis-je, cela me serait bien égal d'être ou de n'être pas maîtresse chez moi, du moment où j'y verrais une autre femme!

— Vous croyez cela maintenant, dit-elle; mais quand vous aurez pris l'habitude de la polygamie, vous penserez autrement. Cela forme

le caractère; on n'est plus si capricieuse, si personnelle. Mais ne parlons point de cela; parlons plutôt de ce que j'ai fait avec mon mari. Je voulais, comme je vous le disais qu'il fût pourvu le plus tôt possible, et je cherchais parmi les jeunes filles de ma connaissance celle qui pourrait lui convenir. Les unes étaient trop belles, les autres étaient trop laides, il y avait toujours quelque chose. Enfin j'avisai une enfant toute jeune, assez jolie, qui me parut douce et modeste; j'en parlai à sa mère. Celle-ci répondit qu'elle n'avait point d'objections à faire, mais qu'elle ne savait pas ce que sa fille en penserait. Je fus outrée de cette impertinence. Vous savez que notre maison est confortable, et que mon mari est un homme que nulle n'a le droit de refuser. On appela Mlle Alice, et je lui demandai sa main pour mon mari. La péronnelle eut l'air de vouloir se faire prier. Cependant, comme c'était une enfant, qu'elle était pauvre et qu'elle me devrait tout, cette petite fille me convenait. Quant à mon mari, il m'avait dit souvent, quand je le harcelais pour qu'il prît une seconde femme, qu'il épouserait celle que je voudrais, et qu'il me priait seulement de ne pas lui en casser la tête. J'invitai Alice à venir prendre le thé ; je pris soin de l'attifer à son avantage, l'affaire s'arrangea, et le mariage eut lieu.

Mais voilà que Mlle Alice commença à vouloir se donner de l'importance dans la maison. Je m'étais bien trompée sur son compte. De son côté, mon mari se mit à faire le sot avec elle. Attendez, mademoiselle, pensai-je, je vais vous mettre à la raison! Sans doute, j'avais bien prévu, que mon mari serait, comme tous les autres, coiffé pendant quelque temps de sa nouvelle femme; mais il ne fallait pas que les choses allassent trop loin. Je décidai que mon mari prendrait une troisième épouse. Je savais bien qu'il ne s'y refuserait pas, parce qu'il a beaucoup de confiance en mon jugement, qu'il est riche et qu'il est pieux.

On attendait de jour en jour à Sion une troupe d'émigrants dont l'arrivée était annoncée. A ce moment, toutes les premières femmes qui ont besoin de femmes *polygamiques* pour leurs maris, et les maris qui veulent choisir eux-mêmes, se rendent au campement des nouveaux arrivants. Il y a là des centaines de jeunes filles qui ne savent où aller, et qui sont très heureuses de trouver une maison. Je distinguai une fille de trente ou trente-cinq ans qui me plut à première vue. Je lui demandai si elle avait quelqu'un qui l'attendît à Sion, et sur sa réponse négative, je l'emmenai chez moi. En la présentant à mon mari et à Alice, je leur dis que j'avais offert l'hospitalité à une sœur sans abri. Ils la reçurent convenablement, elle se rendit utile et agréable dans la maison, et quand je vis que les choses allaient bien, je priai l'évêque de venir chez nous exhorter mon mari, ce qu'il fit de grand cœur, et le troisième mariage s'accomplit.

Quand vous en aurez fait l'expérience vous-même, vous saurez que

les premières femmes n'ont pas le cœur très tendre pour les femmes *polygamiques;* et celles-ci, de leur côté, ne font autre chose, quand elles sont entre elles, que de médire des premières femmes. Aussi, quand une première femme a un peu de sens commun, elle s'arrange de manière à rester la maîtresse; et pour cela, il faut d'abord qu'elle évite les mauvais choix que son mari pourrait faire; ensuite qu'elle tende à augmenter le nombre de ses femmes, autant que la fortune du mari le permet; celles-ci se tiennent en échec les unes les autres, et de cette façon elle a la paix. Faites comme moi; un jour, vous me saurez gré de ce conseil.

Je demeurai abasourdie. Mais comment la perversion d'idées n'amènerait-elle pas la perversion de sentiments ? La même femme me disait un jour :

— Depuis que je suis dans l'Utah, j'ai tâché de me rendre le plus utile à l'Église que j'ai pu. Ainsi, l'autre jour, je me suis fait baptiser pour la reine Anne.

— Pour la reine Anne ! que voulez-vous dire ?

— Ne savez-vous donc pas, sœur Stenhouse, que les Elders ont toujours enseigné qu'avant le mormonisme personne n'a pu être sauvé, et que le Christ lui-même est allé prêcher les pauvres âmes du paradis ?

— Comment du paradis ?

— Certainement, sœur Stenhouse, les âmes ne sont pas encore très heureuses dans le paradis; elles attendent la libération par le baptême mormon. Or, comme nous ne pouvons le leur donner directement, nous le leur donnons par procuration. Tous les frères et les sœurs qui sont zélés se font baptiser pour leurs ancêtres. J'en connais qui ont dépensé beaucoup d'argent pour faire faire en Angleterre des recherches généalogiques, afin de ne laisser aucun de leurs ascendants en dehors du royaume céleste. Je me suis fait baptiser pour tous les miens dont je sais les noms; mais mon zèle va plus loin, et je reçois souvent le baptême pour des personnes défuntes qui ne m'étaient rien selon la chair.

Une théologie fausse, des idées insensées, des sentiments contre nature et des actes immoraux, tel est, dans le mormonisme comme partout, l'enchaînement logique des choses. Ainsi, par exemple, il n'est pas rare que mère et fille épousent simultanément le même homme. Pourquoi? c'est qu'elles sont attachées l'une à l'autre, qu'elles ne veulent pas être séparées dans le ciel, et qu'on leur a dit que les femmes devant être, là, *scellées* à leurs maris, la seule manière de rester ensemble, c'est d'avoir un mari commun !

M. Stenhouse était un bon mormon, pieux et convaincu. Un jour, il eut un long entretien avec Brigham, et en rentrant chez lui, il me dit qu'il comprenait que son devoir était d'avoir une seconde femme.

Je fus près de m'évanouir. Mon mari me dit avec douceur, comme

s'il eût parlé à un enfant : « Mais pas tout de suite, ma chère Fanny, pas tout de suite : nous prendrons notre temps. » Je restai silencieuse et troublée. Si j'eusse senti alors comme je sens aujourd'hui, j'aurais hautement protesté. Si, au contraire, j'eusse été parfaitement croyante, j'aurais humblement baissé la tête. Mais, tout en détestant dans mon cœur la polygamie, je croyais ou tâchais de croire qu'elle était d'ordre divin. Ma situation d'esprit était cruelle.

— Doutez-vous, ma chère Fanny, que je fasse bien de vouloir suivre la loi de Dieu? me demanda affectueusement mon mari.

— Non, répondis-je, je n'en doute pas ; car je ne pense point qu'un homme ait voulu imposer au monde une loi si cruelle, s'il n'en avait vraiment reçu l'ordre de Dieu.

A partir de ce moment, je me sentis comme si j'eusse été une condamnée à mort. Mon mari épousa bientôt une fille de l'apôtre Parley Pratt, nommée Belinde. Quand je me rappelle les sentiments et les faits qui ont rempli cette période de ma vie, il me semble que j'ai fait un rêve! Qui croira ce que je vais dire?

J'avais vu mourir quelques mois auparavant une jeune personne pour laquelle j'avais de l'estime et de l'affection, nommée Carrie. La pauvre enfant m'avait fait appeler à son lit de mort, pour me faire sa confession. Là, elle m'avait avoué qu'elle avait conçu le plus profond amour pour mon mari, mais que sachant que la polygamie me serait pénible, elle n'avait pas voulu, en l'épousant, troubler mon bonheur. Elle me suppliait de vouloir bien par pitié la marier à mon mari, quand elle serait morte! Ce qui prouve bien que nul n'échappe à l'influence du milieu, c'est que je lui fis sérieusement cette folle promesse. Et lorsque mon mari me pria de venir à l'*Endowment-House* pour la célébration de son mariage avec Belinde (car il faut que les premières femmes mettent sur l'autel la main des femmes *polygamiques* dans la main des hommes, et l'on avait besoin de moi pour la cérémonie), je lui fis une condition de mon concours, qu'il épouserait également Carrie! Il fut donc marié d'abord à miss Pratt, et ensuite à moi par procuration pour la pauvre défunte! Brigham Young officia en personne dans la double cérémonie.

Oh! que j'étais malheureuse en rentrant chez moi! L'amour conjugal dans le sens de la tendresse exclusive de deux époux l'un pour l'autre n'existe pas chez les mormons ; mais il existait chez moi ; j'aimais mon mari comme une véritable Anglaise ; on peut juger de ce que je dus souffrir.

Quelques années après, M. Stenhouse me dit que le journal qu'il avait fondé et qu'il rédigeait, le *Daily Telegraph*, était en grande prospérité, que nous étions devenus presque riches et que sa nouvelle position lui faisait un devoir de prendre une troisième femme; que

Brigham le lui avait représenté, et que, dans une promenade qu'ils venaient de faire ensemble, le président lui avait offert une de ses filles.

Cette communication ne me surprit pas. Rien ne pouvait plus me surprendre. Je m'étais aperçue déjà que mon mari allait souvent au théâtre, et je compris qu'il allait y voir miss Zina, fille de Brigham Young, qui était actrice. Je ne devais pas sortir de Sion avant d'avoir épuisé la coupe d'amertume. J'aurais pu divorcer, car toute femme le pouvait chez les mormons, moyennant un droit de dix dollars — pas davantage — payé à Brigham Young, droit qui faisait une bonne partie de son revenu personnel et que, par une espèce d'ironie de la loi, le mari abandonné devait acquitter. Mais j'avais encore plus horreur du divorce que de la polygamie. Au moins, par la polygamie je n'étais pas coupable; je l'eusse été par le divorce; car j'étais mère de six enfants, et mon mari n'avait d'autres torts envers moi que ceux qu'on le forçait d'avoir.

Dieu prit enfin pitié de moi, de mes enfants, de mon cher mari lui-même! Il y a des crises dans notre vie qui se préparent de loin, sans que nous en ayons conscience. M. Stenhouse était forcé par ses occupations éditoriales d'avoir beaucoup de relations et de correspondances avec les gentils. Cela lui créait pour ainsi dire un milieu mixte, et il avait fallu l'énergie de son caractère, la fermeté de sa foi pour qu'il n'en subît pas jusqu'ici l'influence d'une façon évidente. Il est probable pourtant qu'il la subissait pour des yeux exercés, car Brigham lui en fit le reproche. De plus le despotique prophète lui ordonna de transporter dans une petite ville de l'Utah le *Daily Telegraph*, qui devenait une puissance à Salt-Lake-City; ce qui me fit voir qu'il avait secrètement résolu de détruire d'un seul coup le journal et l'éditeur.

Ce mauvais dessein fut doublé d'un mauvais procédé. Belinde, mécontente de l'annonce d'un troisième mariage, avait demandé le divorce. Ordinairement, quand il s'agissait d'un homme comme mon mari, le prophète le mandait devant lui, et l'on entrait en explication. Cette fois, il donna à Belinde son bill de divorce, sans même en prévenir M. Stenhouse.

Un jour, — jour mémorable, — je vois mon mari sauter de voiture à sa porte, en compagnie de Joseph Young. Il me donna un papier ouvert en me disant : « Ayez soin de ne pas perdre cela. C'est un papier qui me rend ma liberté » ; et il remonta dans son cabriolet d'un air pressé qui ne lui était pas habituel.

Je déployai le papier, que son intention était évidemment que je lusse, et je vis que c'était l'acte de divorce! Je sentais qu'au point où il en était avec Brigham, il n'épouserait pas sa fille. Je respirai. Il me sembla qu'une nouvelle aurore se levait dans ma vie.

La pleine lumière du jour a lui sur nous. Mon mari n'est plus mor-

mon! Appuyée sur sa parole, sur son autorité, sur sa vertu, sur la confiance sans bornes qu'il m'inspire, moi aussi j'ai suivi son exemple. Nous avons été ruinés, car le journal de M. Stenhouse n'existe plus, et même les abonnements dus n'ont point été remboursés à des « apostats ». Nous avons essuyé des indignités de toutes sortes; nous avons été assaillis dans les rues la nuit et couverts de boue; nous avons dû même user de prudence, pour échapper de l'Utah la vie sauve, et j'avais été obligée, hélas! de laisser derrière moi ma fille, ma Clara, mariée au fils de Brigham Young! Mais mon gendre, grâce à Dieu, est aujourd'hui « apostat » lui-même; et avec un sentiment de révérence pour Celui qui ne nous a pas abandonnés et qui a gardé nos cœurs purs au milieu de nos égarements, nous sommes rentrés, lui et nous, dans le sein de la grande Église chrétienne.

III

Tel est en raccourci l'intéressant récit que nous donne mistress Stenhouse. On sait que depuis l'année 1875 le Congrès des États-Unis a pris des mesures sévères pour extirper de l'Utah la polygamie. On sait aussi qu'il a enlevé à Brigham Young le gouvernement civil et politique du pays, en nommant un gouverneur et en mettant d'abord la curieuse colonie des *Saints du dernier jour* sur le pied des autres colonies, ensuite en admettant l'Utah dans l'Union. Mais, pour qui connaît le mécanisme et l'esprit de la constitution américaine, il est certain que jamais les lois n'eussent suffi à arrêter le développement du mormonisme, si cette secte impie et rétrograde ne se fût pas amoindrie d'elle-même. Les idées progressistes ont pénétré jusque dans l'Utah; elles ont amené une réaction salutaire contre la tyrannie de Brigham Young, et les femmes surtout ont contribué au mouvement. A ce moment, le prophète essaya de resserrer les liens de ses frères, en établissant ce qu'il a appelé la *Société commerciale coopérative de Sion*, c'est-à-dire en réglementant le commerce de façon à le centraliser dans ses mains et à en exclure complètement les « gentils ». Une pareille entreprise eût exigé plus de probité financière que n'en avait le chef du mormonisme. Les vexations, les scandales, les abus qu'elle produisit sous sa direction, causèrent un mécontentement croissant. Toujours heureux, Brigham Young vient de mourir à l'heure où son prestige l'eût abandonné, et où la puissance qu'il avait fondée allait échapper de ses mains. Son œuvre — la seule vraie et durable qu'il ait faite — c'est une grande ville populeuse et déjà prospère, qui sera bien étonnée un jour de devoir son origine à d'aussi étranges folies.

V. DE CHEVIGNY.

LE PRISONNIER LIBÉRÉ

SA CONDITION DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

D'APRÈS DES DOCUMENTS RÉCENTS [1].

VI

Il paraît difficile, en présence des informations et des faits que nos précédentes études ont mis en lumière, de nier l'importance et l'utilité des patronages organisés en faveur des prisonniers libérés adultes. Et cependant, si l'on cherche à rapprocher, dans une vue d'ensemble, tant de traits divers, si on les réunit dans un même tableau, la première impression que l'on en reçoit n'est-elle pas décourageante ? Ne semble-t-il pas que le patronage soit encore partout à ses débuts, qu'il existe peu de pays où il ait pris racine, où l'on s'occupe sérieusement du prisonnier libéré ?

Au Nord, dans les pays scandinaves, on est frappé de la lenteur avec laquelle le patronage s'implante et se répand. En Russie, on le voit seulement sur le point d'être organisé ; la Hollande, en dépit de progrès réels, témoigne le regret de n'obtenir que des résultats passables ; la Belgique ne parvient pas à ressusciter son patronage mort-né ; la France fait ses premiers pas dans une voie où elle a longtemps hésité à s'engager ; l'Allemagne est aux prises avec une organisation insuffisante pour les besoins d'un si vaste empire ; l'Autriche et la Hongrie ne comptent que quelques rares patronages ; l'Italie est obligée de recourir à l'action gouvernementale pour suppléer à l'absence d'efforts individuels ; l'Espagne est occupée à des essais ; l'Angleterre elle-même arrive seulement à grouper ses associations et à leur donner une action décisive ; les États-Unis, enfin, se plaignaient, il y a peu de temps, par la bouche du docteur Winès, que les résultats, tout en étant bons, laissassent bien à désirer.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 mai et 25 juin 1880.

Partout on constate, malgré certains symptômes favorables, l'indifférence et plus encore l'instinctive répulsion qu'inspire le prisonnier libéré; partout aussi on retrouve les mêmes causes dans les retards et les échecs que subit l'expansion des institutions de patronage: le défaut de suite et d'unité dans les efforts tentés; l'absence de concours de la part de l'opinion publique, et partant l'insuffisance absolue des ressources; enfin, les vices du régime pénitentiaire trop souvent défectueux, s'il n'est pas détestable, et la lenteur des réformes appelées à le corriger.

Les premiers efforts qui ont été tentés en vue d'organiser le patronage, ont été, cela n'est pas douteux, timides, incertains, parfois incohérents, souvent abandonnés; on a été un peu à tâtons au milieu de difficultés sans nombre et de toute nature; mais ces efforts ont été par-dessus tout isolés, et c'est leur isolement qui a fait leur impuissance.

Le patronage, en effet, ne peut être vraiment efficace, si son action est par trop circonscrite. Il faut qu'il couvre un pays, que ses ramifications s'étendent au loin, que ses moyens d'action soient multipliés, variés; il faut qu'il rencontre partout des concours actifs, zélés. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut arriver à disperser, à répartir les patronnés, à les diriger sur le point du pays qui convient le mieux. C'est à cette condition que l'on peut les suivre, veiller sur eux, les soutenir dans la période critique qui accompagne le retour à la liberté. Il faut en venir à grouper toutes les forces, toutes les tentatives particulières, impuissantes si elles sont laissées à elles-mêmes, les relier, leur donner à la fois une impulsion, décisive et un esprit de suite indispensable. Certaines nations l'ont bien compris. L'Angleterre poursuit ce but depuis des années. Elle paraît être sur le point de l'atteindre, grâce à l'intervention de la société Howard, cette grande association dont un jurisconsulte illustre, le baron Holtzendorff, a dit que, sous l'apparence d'une institution purement anglaise, elle accomplissait en réalité une œuvre humanitaire et internationale. Dans les pays où le patronage est d'hier, cette tâche est très difficile; elle est vaine et stérile, là où l'État a cru pouvoir se substituer à l'initiative privée.

Ce serait donc un jugement sévère et attristé que l'on porterait sur le patronage des libérés, si l'on s'en tenait à l'impression générale que fait naître le spectacle offert aujourd'hui par cette institution dans les deux mondes, et volontiers peut-être on donnerait raison aux pessimistes et aux sceptiques, qui déclarent illusoire toute tentative de réforme morale du prisonnier.

Mais que l'on quitte cette vue d'ensemble, que l'on descende dans le détail, que l'on étudie le fonctionnement et les résultats de la

plupart des associations dont nous avons parlé, et quelle appréciation différente alors ! Sous quel autre aspect la situation se présente et comme l'espérance se fait jour ! On n'éprouve plus qu'un sentiment, celui de la surprise. On est étonné des résultats que le patronage a pu atteindre en dépit de tant d'obstacles accumulés, car on constate que ces résultats sont encourageants partout où le patronage est sérieusement organisé, partout où il fonctionne avec régularité et avec suite.

Des témoignages irrécusables rendent cette démonstration facile. On peut suivre, en effet, en Angleterre, la diminution des récidives, en même temps que l'on voit se développer l'institution de la libération provisoire et des sociétés de patronage.

Dès l'année 1872, le ministre de l'intérieur, M. Bruce, se félicitait, devant la Chambre des communes, de ce que le crime avait diminué d'une façon extraordinaire, et il n'hésitait pas à attribuer, en grande partie, ces résultats aux efforts des hommes de bien qui ont établi partout des écoles correctionnelles, des écoles industrielles, *des sociétés de patronage en faveur des libérés.*

C'est ce qui faisait dire à l'un des hommes d'État les plus illustres de la Grande-Bretagne, lord Derby, présidant, il y a quelques années la réunion générale d'une société de patronage dont il signalait les services, « que si une institution de cette nature existait, comme cela devrait être, à côté de chaque prison un peu importante, de telle sorte qu'aucun prisonnier arrivé au terme de sa peine ne fût sans recevoir l'offre d'une position convenable, un coup sensible serait porté à l'armée du crime. »

J'ai signalé, dans une étude précédente, la merveilleuse influence exercée en Angleterre par les asiles destinés aux femmes libérées. En France, dans la sphère restreinte où s'exerce jusqu'ici l'action du patronage des adultes, les faits ne sont pas moins remarquables. M. Jules Simon, dans un éloquent discours prononcé récemment à Paris, en faveur de la Société générale du patronage, citait avec admiration le chiffre de 80 pour 100 comme étant la moyenne des libérés préservés de la récidive par les efforts de cette société.

Il y a longtemps que M. le pasteur Robin, secrétaire d'une société de patronage à Paris, après avoir été pendant quinze ans aumônier d'une maison centrale, évaluait à plus des deux tiers le nombre des libérés qui doivent leur retour au bien à l'assistance que leur prêtent ces associations.

Il est difficile de fournir en cette matière des données d'une exactitude mathématique, car, dans l'état actuel de l'organisation du patronage, on ne parvient à suivre avec soin qu'un petit nombre de patronnés. Cependant les constatations de la Société de patronage

de Bordeaux, et d'autres associations établies en France, confirment les chiffres qui viennent d'être indiqués. En ce qui touche les femmes libérées, les témoignages abondent. Je ne parle pas des révélations si touchantes que réservent à qui veut bien les étudier des asiles comme ceux de Béthanie, dans le Doubs. Mais voici une supérieure d'asile, à Paris, qui se dévoue, depuis vingt-six ans, à la même œuvre, et qui constate que peu de natures se sont montrées réfractaires à la contagion de la vertu.

L'œuvre de Notre-Dame de la Miséricorde, confiée aux sœurs de Saint-Joseph, dont l'honorable M. La Caze a dit, dans un rapport à l'Assemblée nationale, qu'elles sont pour les plaies de l'âme ce que nos sœurs de Charité sont pour les plaies du corps ; cette œuvre, dis-je, tient le même langage. Les diaconesses, vouées à l'institution protestante de relèvement des prisonniers, à Paris, évaluent, de leur côté, à près des deux tiers les cas de guérison définitive, en constatant, il est vrai, que l'œuvre est impossible en dehors de l'Évangile, et qu'il faut que l'esprit religieux l'inspire dans toutes ses parties.

Interrogeons-nous les archives, les comptes rendus annuels des Sociétés de patronage : elles nous signaleront en grand nombre des faits décisifs, attestant non seulement l'efficacité immédiate de l'intervention du patronage, mais la persévérance dans le bien des libérés assistés.

Parmi les exemples nombreux que je connais, je ne choisis pas ; je cite ceux qui me reviennent à l'esprit. En voici un que me fournit la Société présidée par M. le général de Chabaud-Latour.

Marié à une jeune femme depuis peu d'années, un ouvrier relieur s'était vu condamner à trois mois de prison, après une prévention de six semaines, pour avoir engagé au mont-de-piété des livres qui ne lui appartenaient pas. Il était repentant de sa faute. Ce que sa femme et lui redoutaient surtout, c'était de le voir, à sa sortie de prison, rentrer à l'atelier et retomber sous l'influence de ses compagnons de travail. Sa femme avait, par ses économies, réussi à rassembler la somme nécessaire à l'achat d'outils qui lui avaient permis de travailler chez lui. Mais ces outils étaient retenus par le propriétaire comme gages pour le loyer dont il était dû plusieurs termes. L'angoisse de cette pauvre femme était grande ! Le patronage est intervenu auprès du propriétaire, et a obtenu de lui, au prix d'un léger sacrifice, que le mobilier et les outils fussent remis à ce malheureux. Rendu à la liberté, l'ouvrier à repris son travail chez lui, où l'influence de la vie de famille l'a préservé des dangers de l'atelier et de la fréquentation dangereuse pour lui de ses camarades. Il est devenu et il est resté un honnête et excellent ouvrier.

Voici un autre exemple : Un jeune homme orphelin, appartenant

à une bonne famille, instruit, bachelier ès lettres et ès sciences, vient à Paris pour y chercher une position. Ses démarches sont infructueuses ; il se décourage ; ses ressources sont épuisées. Dans un moment de défaillance morale, il commet une escroquerie pour pouvoir vivre. Il est arrêté, conduit au dépôt, puis à Mazas. Le patronage le trouve en prison, déplorant amèrement sa faute et voyant avec effroi l'avenir qui allait en être la conséquence. Son repentir touche le visiteur qui représente la Société de patronage. Le plaignant désintéressé retire sa plainte, et la poursuite est abandonnée. Ce jeune homme est aujourd'hui dans l'enseignement secondaire, où il fait le plus grand honneur à la protection du patronage, sans lequel il était à jamais souillé de la tache indélébile qu'imprime le casier judiciaire, hors d'état de rentrer dans l'enseignement, de se placer et peut-être de se marier honorablement. C'est un homme sauvé ! — Une autre fois, c'est un père de cinq enfants, auquel le patronage rend un avenir, et qui écrit, plusieurs années après, dans toute l'effusion de la reconnaissance, à la Société qui lui est venue en aide : « Vous avez reconstitué une famille. Que Dieu vous récompense de ce bienfait ! » Une autre fois encore, ce sont des jeunes gens, tombés dans le dernier degré du vice, qui, secourus par le patronage, deviennent de laborieux artisans et des pères de famille modèles; ce sont des vieillards, sans doute condamnés à mourir dans l'opprobre, qui sont ramenés à l'honneur et qui finissent leur vie dans la pratique du bien.

Mais il ne s'agit pas là, dira-t-on, de vrais criminels; ce ne sont pas là ces êtres absolument pervers, ces scélérats pour lesquels il semble qu'il n'y ait pas de châtiments assez terribles. La gravité de la condamnation est un mauvais criterium, je l'ai déjà fait observer, pour juger du degré de perversité morale d'un prisonnier. Je n'en réponds pas moins à l'observation, et j'y réponds en invoquant le témoignage des annales du patronage exercé en faveur des forçats libérés. Les Pères Jésuites, chargés de la mission des bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, et plus tard de Cayenne, ont recueilli des preuves décisives de la sincérité, de la fermeté des résolutions prises par un nombre important de forçats libérés. Le livre si attachant qui a pour titre : *Les Jésuites au bagne*, renferme les traits les plus concluants de changement de vie et de persévérance énergique. Le lecteur y pourrait apprendre, non point par des considérations vagues, mais par des documents certains, authentiques, combien d'hommes utiles, recommandables même, la mission a su rendre à la société après avoir ramené des âmes à Dieu. Mais, quittons la France et choisissons un milieu tout différent. Une société de patronage a été fondée en Hongrie, il y a quatre ans : quels résul-

tats nous offre-t-elle ? Sur deux cent trente libérés assistés, elle a compté une seule récidive, c'est-à-dire moins d'un demi pour cent.

Remontons-nous vers le Nord, et nous préoccupons-nous des femmes libérées : la Société de patronage de Copenhague constate que si on parvient à maintenir les patronnées pendant les deux premières années, on peut les regarder comme sauvées. Cette société fait la remarque que les récidives se produisent, sans exception, pour ainsi dire, seulement parmi les libérés condamnés pour vol et vagabondage, et que c'est dans les deux premières années de la libération que les rechutes ont lieu. On n'a pas oublié sans doute les faits significatifs qui nous sont révélés par les associations de patronage des États-Unis. J'ai entendu quelquefois, dans notre pays, formuler, à l'encontre de cette démonstration de l'efficacité du patronage des libérés, une objection qui a son importance et qu'il convient de relever. Comment se fait-il, nous demande-t-on, si ces exemples de transformation morale, de retour à une vie régulière, de persévérance dans le bien, sont aussi nombreux parmi les prisonniers libérés, comment se fait-il qu'ils n'aboutissent pas à une conclusion qui semble indiquée ; comment ne se traduisent-ils pas par des demandes en réhabilitation ? Ce doit être la première préoccupation en effet d'un libéré arrivé, par sa bonne conduite et son travail, à effacer le souvenir de sa faute dans l'esprit de ses concitoyens, de supprimer aussi les conséquences légales de la flétrissure que sa condamnation lui a imprimée. Rien n'est plus juste. Mais nous rencontrons ici un nouvel exemple des difficultés que l'état de la législation oppose encore trop souvent à l'action du patronage. On serait tenté de croire que les rédacteurs du Code pénal n'ont pas admis l'hypothèse de l'amendement du coupable. La possibilité de la réhabilitation est proclamée, il est vrai ; mais rien n'est fait pour la faciliter et tout l'entrave au contraire. Une loi de 1852 a bien corrigé quelques inconvénients de cette législation ; elle en a laissé subsister assez pour empêcher les demandes en réhabilitation de se multiplier.

Quelle est, en effet, la première exigence de la loi en cette matière ? Elle veut que les demandes en réhabilitation soient examinées, appuyées par le conseil municipal de la commune habitée par le libéré. Ainsi, voilà un homme qui est parvenu par son attitude, par l'honorabilité d'une existence laborieuse à gagner la confiance, à se créer une position dans la localité où il s'est fixé, où il s'est marié peut-être. Il a des enfants, il a fondé un établissement. Cet homme sent-il peser sur le nom qu'il transmettra à ses fils le poids de sa condamnation ? Éprouve-t-il le besoin d'en être délivré ? S'avise-t-il de demander la réhabilitation ? A l'instant ses antécédents sont connus, discutés, divulgués. C'était un repris de justice, il dissimulait sa honte, il ne

mérite que le mépris. Et le malheureux, au lieu d'arriver à donner à sa réhabilitation morale la sanction de la loi, ne fait que consommer sa ruine, obligé le plus souvent à quitter un pays où son existence est devenue intolérable. En sorte que non seulement il est difficile d'obtenir la réhabilitation, mais il est infiniment dangereux de la demander. Or qu'est-ce qui empêcherait de procéder à l'enquête indispensable en pareil cas avec circonspection, secrètement même? Qu'est-ce qui empêcherait de recourir à l'intervention des sociétés de patronage ; de leur faire jouer un rôle tout à faire conforme à leur mission dans cette œuvre si délicate qui devrait être le couronnement de leurs efforts ? Puisse le législateur apporter un prompt remède à cet état de choses !

En attendant, nous souhaiterons avec un magistrat autorisé, que la loi sur la réhabilitation soit expliquée à tous les condamnés, dès le jour de la sentence qui les frappe, que le texte de cette loi soit affiché sur les murs des parloirs, des préaux, et que, dans l'enceinte même où les méfaits sont expiés, tous ceux qui fréquentent les détenus s'efforcent à l'envi de stimuler vers ce terme les condamnés pour lesquels l'idée du bien n'a pas perdu tout attrait.

On ne s'étonnera plus maintenant du contraste qui existe entre les résultats dont se félicitent les sociétés de patronage et le nombre si restreint des réhabilitations qui sont prononcées.

Ce n'est pas, hélas! il s'en faut, la seule entrave que la législation elle-même oppose à l'action du patronage. On a insisté souvent, avant la loi de 1874 surtout, sur les conséquences de la surveillance de la haute police, à ce point de vue, et on a représenté la situation de ces malheureux libérés, parvenus, à force de persévérance et d'efforts, à se soutenir par le travail, qui sont trahis tout à coup par leur situation de surveillés et rejetés par l'effet même de la peine dans les hasards et les tentations d'une vie de vagabondage. La surveillance était autrefois la conséquence inévitable et perpétuelle de certaines peines. Elle ne pouvait jamais être remise et survivait à la grâce.

La résidence désignée au surveillé était souvent à une grande distance du lieu où habitait sa famille. C'est ce qui explique le langage de ce forçat, écrivant à un missionnaire qui avait cherché à le ramener au bien : « Ah! je désirerais bien faire mon devoir envers Dieu et suivre les bons exemples de mes camarades ; mais la malheureuse position où je suis m'en empêche. Il y a déjà dix ans que je suis dans le malheur, loin de mon pays et de ma famille ; je suis sur le point de sortir, et je vous demande un peu ce que peuvent être mes sentiments. Ils doivent être sans doute de rentrer dans le sein de ma famille dont je suis depuis si longtemps séparé ; mais la sur-

veillance m'en empêche. J'ai fait faire des démarches, je me suis adressé au ministre, je lui ai fait savoir que mes parents pouvaient répondre pour moi, que les autorités de ma commune me donneraient des certificats ; mais toutes ces représentations ont été vaines, on m'a répondu que cela était impossible. Eh bien ! mon Père, puis-je pardonner à cette injustice ? Non, je ne le puis, je ne puis pas pardonner. » Le condamné qui s'exprimait ainsi a trouvé dans la religion le courage nécessaire pour triompher de ces mouvements de haine et de vengeance, et il a pardonné à la législation qui lui paraissait si odieuse.

Aujourd'hui j'ai hâte de le dire, depuis la loi de 1874, l'exécution de la peine de la surveillance de la haute police a été singulièrement modifiée. Les magistrats peuvent en dispenser le condamné qui ne leur paraîtrait pas dangereux ; elle peut être levée par le gouvernement, et la loi a même admis que le surveillé pourrait être libéré provisoirement de la surveillance. On conçoit tout ce que pourrait être ici l'intervention des sociétés de patronage, pour obtenir soit la remise, soit la suspension des effets de cette peine, quand elle aurait été appliquée à un libéré qui témoignerait d'un véritable repentir.

Enfin, l'institution du casier judiciaire n'a pas laissé que d'être critiquée comme suscitant, elle aussi, des entraves au libéré désireux de revenir au bien et d'échapper à la récidive [1].

On sait que le casier judiciaire, qui consiste dans le relevé des condamnations qui ont pu être prononcées contre un individu, a été établi pour renseigner la justice, pour l'édifier sur la valeur morale de l'homme dont elle tient le sort entre ses mains. Tout en proclamant les services rendus par cette importante innovation, on lui a reproché les abus auxquels peut donner lieu la délivrance trop facile des extraits du casier judiciaire. La condamnation à la peine la plus courte, on ne l'ignore pas, le méfait de la plus mince gravité donne lieu à une mention sur le casier judiciaire. L'individu condamné est ainsi poursuivi, pendant toute sa vie et partout où il se transporte, par cette note infamante. Aujourd'hui les grandes administrations, les particuliers eux-mêmes ont recours à cette institution pour se renseigner sur la moralité des individus qu'ils emploient. Or, s'il n'est pas douteux que le casier judiciaire a pour but de renseigner le magistrat, il l'est beaucoup plus qu'il soit également destiné à servir d'agence de renseignements en faveur des particuliers.

On répond, il est vrai, à ces préoccupations, que la délivrance des extraits du casier judiciaire est entourée de toutes les garanties

[1] *La science pénitentiaire au congrès de Stockholm*, p. 257 et suiv.

nécessaires pour prévenir et rendre impossibles les abus. On ajoute que les administrations publiques ont un intérêt de premier ordre à être édifiées sur le passé des agents qu'elles emploient. D'un autre côté, refusera-t-on à un honnête homme le moyen d'établir qu'il n'a pas faibli? Faut-il sacrifier, par un excès de tendresse pour des coupables plus ou moins repentants, l'intérêt matériel ou l'intérêt d'honneur qu'un bon citoyen peut avoir à justifier de son passé?

Non, assurément, il ne faut pas sacrifier de tels intérêts; il ne faut pas abandonner un moyen d'intimidation salutaire; il est utile de montrer aux masses le résultat d'un manquement à l'honneur, d'une violation des lois sociales, mais il ne faut pas non plus, comme on l'a si bien dit, transformer un moyen de contrôle en une sorte de peine accessoire, plus terrible, dans certains cas, que la peine véritable. On ne saurait vouer à l'infamie tout homme qui aura failli, jusqu'au malheureux qui aura commis, quelquefois sans préméditation et par simple inadvertance, un délit sans gravité, le mettre dans l'impossibilité de faire disparaître le souvenir de sa faute, fût-il cent fois repentant et d'une vertu héroïque; en un mot, on ne doit pas dépasser le but que se proposait d'atteindre l'institution du casier judiciaire.

Si j'ai insisté sur ces difficultés qui compliquent si étrangement la tâche du patronage, c'est à la fois parce qu'elles mettent dans tout son jour le prix des résultats qui ont été obtenus, et parce qu'elles prouvent une fois de plus — ce que l'on ne saurait trop démontrer — à quel point l'efficacité de l'action du patronage est intimement liée à la législation pénale et au régime pénitentiaire. Toute réforme accomplie dans ce domaine profite aussitôt au patronage, fait tomber un obstacle avec lequel il était aux prises, rend son intervention plus féconde et multiplie, par cela même, le zèle et le nombre de ses adhérents.

En pourrait-on signaler un exemple plus décisif que celui-ci : le patronage des libérés à Neuchâtel, en Suisse, était absolument tombé. Un nouveau pénitencier est ouvert dans cette ville, fondé sur une méthode rationnelle, avec la cellule pour base, l'amendement du condamné pour but, la libération conditionnelle comme moyen d'épreuve, et aussitôt la Société de patronage se relève, elle suscite les concours, elle est florissante, elle compte plus de mille membres et produit les plus importants résultats.

VII

Pour démontrer l'efficacité du patronage, j'ai indiqué des chiffres, des moyennes. Il me tarde de le dire, je crois que ce serait une

étrange erreur que de mesurer son action par des chiffres et des statistiques.

L'intervention du patronage n'a pas seulement des effets immédiats ; elle en a dont le retentissement se fait sentir dans tout le cours d'une vie, à telle heure que l'on ignore, mais qui n'en sont pas moins décisifs.

Ne considérons pas seulement les résultats apparents, faisait observer dernièrement avec infiniment de raison le président de la Société de patronage de Bordeaux. « N'oublions pas que la semence de la charité produit des fruits inconnus aux yeux des hommes. Qui dira le bien opéré par une parole sortie du cœur, par une main tendue au moment opportun, par un regard de sympathie jeté à l'âme troublée. »

Non, ce n'est point mathématiquement que nous devons apprécier la portée de ces influences morales, de même que ce n'est pas la considération du nombre des libérés amendés et demeurés fidèles à leurs résolutions qui doit nous décider à nous dévouer à l'œuvre du patronage. Ses détracteurs en viendraient-ils à nous démontrer que nos moyennes sont exagérées, inexactes, que le patronage a une action infiniment restreinte, qu'il ne parvient à sauver que le petit nombre des libérés assistés par lui, que les instincts de la masse des condamnés restent bas et pervers et échappent à toute influence salutaire : le devoir qui nous commande de les secourir au nom de l'intérêt social, comme au nom de la loi divine, n'en serait en rien ébranlé ; sans doute, il est plus encourageant de penser que l'on en sauvera un grand nombre, mais qu'importe le nombre au point de vue du devoir? Est-ce qu'un médecin ne se croit tenu de soigner que les malades qu'il a la certitude de ramener à la santé ? Est-ce que le devoir de chercher à guérir ceux de ses membres qu'elle est dans la nécessité de frapper, le devoir de prévenir la rechute, ne s'impose pas d'une façon absolue à la société ? N'est-ce point le corollaire du droit de punir, l'un des fondements même de la légitimité de la peine ? Dans tous les cas, ce n'est pas à nous, chrétiens, qu'il est nécessaire de démontrer le prix d'une âme, d'une seule âme, à nous qui sommes les disciples de celui qui a dit : « Je suis venu pour sauver ce qui était perdu. » C'est lui-même qui nous a commandé de venir en aide à ces natures égarées, à ces êtres flétris parmi lesquels il en est beaucoup peut-être qui ne sont devenus criminels que parce qu'ils ont manqué des dons qui nous ont été si libéralement départis. Nous savons ce que leur rédemption a coûté au Sauveur des hommes. Mais je vais plus loin, et je dis que le patronage devrait s'estimer heureux du chiffre, quel qu'il soit, des libérés qu'il parvient à sauver. Je dis qu'il est surprenant

et infiniment consolant que l'on arrive à en préserver un aussi grand nombre de la récidive.

On ne se rend pas assez compte généralement de la nature de la tâche accomplie par le patronage. S'il n'avait d'autre but que d'éviter à l'homme qui sort de prison l'embarras de chercher lui-même du travail, de lui prêter une assistance matérielle, qui l'aide à subvenir à ses premiers besoins et lui donne le temps de se placer, cette tâche serait bien simplifiée. Ce serait celle d'une société de secours, d'un bureau de placement; mais, si l'amendement moral du libéré n'est plus le but et le résultat, alors renaît, dans toute sa force, l'objection de ceux qui plaident la cause de l'ouvrier honnête et malheureux et qui protestent contre l'établissement de la taxe des libérés.

A quoi servirait-il de soutenir, de guider les premiers pas que le libéré fait hors de la prison, s'ils doivent le conduire à une rechute prochaine, si cette assistance ne doit pas le ramener à l'observation de la loi et à la pratique du bien ? L'assistance matérielle n'est qu'un moyen, le but que poursuit le patronage, c'est l'amendement, c'est la rédemption.

Il ne s'agit, en définitive, de rien moins que d'opérer de profondes transformations morales, de véritables « conversions », le mot a été dit au congrès de Stockholm, et il est profondément vrai, c'est-à-dire qu'il s'agit de l'œuvre maîtresse de la vie, où réussissent, au prix de labeurs inouïs et si imparfaitement, les apôtres de la vérité.

Et encore sur quels individus faut-il agir? on le sait. Un magistrat très distingué, un homme de bien, M. le président Loyson, qui s'est beaucoup occupé du patronage à Lyon, en a fait la peinture en termes saisissants, mais qui respirent peut-être un peu trop le découragement. Il a dépeint cette masse d'individus, dont il veut bien écarter les paresseux et les natures incorrigibles, cette masse d'individus à l'esprit étroit, dépourvus de tout sens moral, n'ayant pas connu, pour la plupart, l'influence de la famille et de l'éducation, inertes, défiants envers une assistance dont ils n'apprécient pas le mobile et impatients de toute tutelle qui gêne leurs instincts et leurs habitudes. Ce sont ces volontés énervées qu'il faut réveiller; c'est dans ces consciences endurcies qu'il faut faire pénétrer la lumière; ce sont ces cœurs méfiants qu'il faut gagner.

Un biographe du P. de Ravignan, ce grand convertisseur d'âmes, rapporte qu'à un de ses admirateurs qui lui montrait, dans son auditoire de Notre-Dame, les âmes par milliers, enflammées, transformées par ses prédications, l'illustre orateur répondait : « Ah! s'il m'était permis de croire que, dans cet immense auditoire, ma parole ait pu pénétrer seulement au fond de quelques âmes, les remuer, les ramener au bien, que je bénirais le Ciel! » Le patro-

nage a-t-il lieu de se montrer plus exigeant? Quand le vénérable président de la société néerlandaise, Henri Suringar, résumait, en 1849, après vingt-cinq ans, les efforts de l'association et se posait cette question : « Quelle a été la récolte? » et qu'il répondait : « Bonne et mauvaise, mauvaise et bonne, » il ne faisait autre chose que tenir le langage du P. de Ravignan.

VIII

Ce n'est pas en vain que j'ai, dans ce rapprochement, fait allusion à l'action de la religion, car j'ai nommé le point d'appui, le fondement, l'instrument indispensable, dont le patronage a besoin pour être vraiment efficace.

Le lecteur a déjà pu se convaincre, par le simple exposé des faits, que c'est le sentiment religieux qui a donné jusqu'à présent au patronage ses plus fervents adeptes; que c'est lui qui, dans le passé, a inspiré la création des premières œuvres fondées en faveur des prisonniers libérés ; que c'est encore lui qui, aujourd'hui, sur les points les plus différents du monde, éveille la pitié en faveur de ces malheureux et allume dans quelques âmes généreuses le zèle dont nous voyons les résultats.

Dans toutes ces associations qui subsistent encore à Toulouse, à Aix[1], à Toulon, c'est la religion que l'on retrouve ; en Espagne où l'on s'efforce aujourd'hui de créer des patronages, l'Église avait jadis fondé des œuvres qui s'occupaient du prisonnier pendant et après sa captivité. En Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, partout c'est la religion qui met en œuvre les dévouements, suscite les patronages, comme c'est elle qui agit sur les libérés, qui les renouvelle et leur donne la force de persévérer dans le bien ; on ne peut s'en passer, on ne fait rien de sérieux sans elle, parce que c'est la puissance régénératrice par excellence.

S'il y a un fait qui ait été établi, démontré, d'une façon péremptoire, décisive au congrès de Stockholm, c'est celui-là. Et on aura

[1] Quand l'œuvre des prisons, qui avait été créée à Aix en 1555, et qui était à l'origine une confrérie, fut interrompue, en 1794, par la révolution, il fut impossible d'y suppléer. Et le commissaire du pouvoir exécutif, Miollis, le constatait, en l'an V, en dépeignant dans un rapport officiel l'état vraiment effroyable où il trouvait les prisonniers. « La cause des maux qu'éprouvent les prisonniers d'Aix a son origine, disait-il, dans la suspension de l'œuvre des prisons. Elle était administrée par des personnes des deux sexes vraiment admirables par leur zèle. » Et Miollis demandait, avec instance, que l'œuvre reprît ses fonctions, que les anciens administrateurs fussent rappelés. Et il fallut en effet en venir là.

beau le vouloir contester, aucun esprit de bonne foi ne demeurera indifférent en présence de la manifestation unanime d'opinion, en présence de l'entente absolue qui s'est produite sur cette question fondamentale au sein d'une assemblée composée de tant d'hommes considérables, venus de tous les points du globe, ayant vécu dans des milieux si différents, de croyances et d'opinions dissemblables, mais ayant pour la plupart acquis, par de longues observations sur l'état du criminel et sur les moyens d'y porter remède, une expérience qui l'emporte sur toutes les théories préconçues.

Les divers congrès qui se sont succédé ont, du reste, proclamé cette vérité; et, au congrès de Cincinnati, un des orateurs s'étant avisé d'émettre quelques doutes sur la possibilité de convertir les criminels et d'amener les libérés à persévérer dans le bien, une voix s'écria aux applaudissements de toute l'assemblée : « Abordez-les donc avec l'esprit de Jésus-Christ et revêtus de sa charité, et vous direz ensuite si vous avez été impuissants. »

Au demeurant, rien n'est plus fondé. Quiconque viole la loi civile, a toujours commencé par violer la loi morale, par méconnaître le commandement divin. Et si la crainte du gendarme, c'est-à-dire de la force, a été impuissante pour le maintenir dans le respect des lois, il n'y a plus que la force morale qui puisse amener un retour sérieux à l'obéissance et provoquer la soumission volontaire, en dehors de laquelle la loi sera toujours éludée, quand elle pourra l'être impunément.

Or qui peut mieux que le représentant de cette force morale provoquer de tels retours dans l'âme d'un criminel endurci? Qui sera plus à même d'aller à la source des sentiments qu'il faudrait faire renaître et qui ne sont jamais absolument éteints dans le cœur le plus corrompu? Qui pourra mieux que lui éveiller l'espérance et arriver, par un appel au bien sans cesse renouvelé, par un enseignement quotidien des plus hautes vérités, « à former dans cet être flétri, comme une seconde nature qui fasse la guerre à la première et qui finisse par la supplanter [1]? »

Ce n'est pas au nom d'un principe abstrait, au nom de la *morale indépendante*, *darwinienne ou évolutioniste*, que l'on touchera ces cœurs révoltés et qu'on les ramènera à l'obéissance?

Il n'y a pas de considération, pas d'invention humaine qui puisse se flatter d'exercer une pareille influence et de réussir là où la crainte du châtiment a été sans effet. Il n'y a pas de doctrine philosophique, pas d'argument utilitaire qui soit de nature à donner au criminel la force de faire taire ses convoitises et ses haines, et de

[1] *La science pénitentiaire au congrès de Stockholm*, p. 265.

réprimer des passions sauvages. La religion seule le peut. Ce n'est pas tout que d'emprisonner les corps, de les soumettre à un régime rigoureux, à des travaux pénibles : si l'on ne change pas les âmes, on ne fait que préparer à la société des ennemis plus dangereux que jamais. La religion peut obtenir des forçats eux-mêmes ce que la force n'en obtient pas. On a vu, à Toulon, à Brest, des forçats céder devant une parole du missionnaire et accomplir spontanément, volontairement, des actes qu'aucune intimidation n'eût pu leur imposer. La religion va jusqu'à transformer le bagne, et elle y fait germer et s'épanouir d'incomparables vertus. En peut-on douter quand on lit ces lignes écrites à Toulon : « Justice humaine, que tu es petite! Plus d'une fois, étendu sur des planches bien dures, après une journée de fatigues et sans pain pour souper, je versais des pleurs de repentir, en cachette du camarade avec lequel j'étais enchaîné. Maintenant j'aurai du courage, on peut me charger de fers ; on en a le droit, et je les porterai avec résignation. Qu'on me jette dans un cachot, on le peut aussi ; je prierai Dieu, qui est si bon, il adoucira ma peine. »

Du reste, la seule observation des faits a obligé tous les hommes politiques, ayant quelque souci de l'impartialité, de reconnaître cette vérité; et l'on entendait, dans la discussion du projet de loi sur le régime des prisons, en 1844, un homme peu suspect de tendresse pour les congrégations religieuses, Carnot, avouer « que la régénération des prisonniers est au-dessus des forces ordinaires et ne peut être acceptée que par des congrégations pieuses ».

Et, en vérité, au milieu de l'indifférence et de la répulsion qu'inspirent les prisonniers, les libérés, c'est là seulement, parmi les hommes de foi, d'abnégation, de sacrifice, que l'on rencontre les dévouements éprouvés. On aura beau chercher, on ne citera pas une œuvre, une association ayant entrepris avec succès le patronage des libérés qui n'ait été suscitée, vivifiée par le sentiment religieux.

L'asile de Saint-Léonard, près de Lyon a été pendant assez longtemps confiée à un administrateur laïque ; il périssait. M. l'abbé Villion en prend la direction : réchauffée en quelque sorte par la flamme de la charité chrétienne, l'œuvre non seulement revient à la vie, mais entre en pleine prospérité. Vainement a-t-on essayé dans ces dernières années de transformer les commissions de surveillance des prisons en société de patronage. Ces commissions n'agissent pour la plupart sous aucune de ces deux formes. Les dévouements ne s'improvisent pas à coup de circulaires ministérielles. Quant aux chrétiens qui consacrent leur vie au rachat de ces créatures déchues, méprisées, ils font mieux qu'obéir à un esprit de résignation ; il en est beaucoup qui agissent ainsi avec empressement, presque avec

joie et qui donnent par là même à leur action une force irrésistible. Les missionnaires, envoyés pour évangéliser les bagnes, éprouvaient, disaient-ils « une joie égale à celle qu'ils apportaient aux condamnés. Ils se sentaient de véritables instruments de miséricorde; leurs mains distribuaient la vérité, l'espérance, le salut. Que leur fallait-il davantage? N'était-ce pas dans ce seul but qu'ils avaient quitté le monde, renoncé aux joies de la famille et dédaigné toutes les douceurs de la terre? N'était-ce pas la seule raison de leurs sacrifices, de l'abandon qu'ils avaient fait, devant Dieu, de leur personne et de leur volonté? Aussi de quelles délices n'étaient-ils pas enivrés dans ces salles infectes du bagne! comme leur âme tressaillait au moindre mouvement de leurs chers et pauvres enfants! comme les cœurs marchaient à l'unisson! on se comprenait, on se répondait au moindre signe ».

Il semble que la société ne saurait assez se féliciter de rencontrer de pareils concours dans une tâche aussi ingrate, dont l'importance est capitale au point de vue de la sécurité publique; il semble qu'elle devrait comprendre que la solution du problème pénitentiaire est là et qu'elle n'est pas ailleurs.

Trop souvent malheureusement, il n'en est rien. La société se méfie de l'influence religieuse, elle l'entrave, elle l'écarte. Elle oublie que les prisonniers, que les libérés, ont une âme, qu'ils sont accessibles à la vérité, qu'ils sont capables de la pratiquer de nouveau après l'avoir méconnue et outragée. Parmi eux, en est-il un qui vienne à manifester sa foi religieuse, à donner des signes de repentir, de pénitence: aussitôt on crie à l'hypocrisie, comme s'il était inadmissible qu'une âme dégradée puisse se relever, se souvenir de son origine, faire un effort pour quitter les ténèbres et regagner la lumière qui consumera ses souillures. Il faut sans doute bien se garder de développer ce vice monstrueux de l'hypocrisie. Il n'est que trop répandu parmi les natures basses et perverses, et la prison le développe singulièrement; mais c'est une chose étrange, on voudra bien le reconnaître, qu'un siècle qui a déifié la raison humaine, exalté l'homme au delà de toute mesure, nié la déchéance originelle, proclamé la perfectibilité indéfinie, se refuse de croire à la sincérité du retour au bien, à l'innocence recouvrée pour une créature tombée, et ne cherche dans tout élan vers la vérité, dans tout hommage rendu à Dieu par un criminel, qu'un mensonge intéressé qu'il faut flétrir et réprimer. Or il en est ainsi, et je n'exagère rien, j'en appelle à tous ceux qui visitent les prisons et qui ont l'expérience du patronage des libérés.

Je sais bien que ce n'est souvent qu'un prétexte. On crie à l'hypocrisie, on affirme que le zèle des ministres de la religion

fait naître ou développe ce vice, et que c'est le seul résultat de son intervention. Au fond on ne poursuit pas autre chose que l'éloignement de la religion. Déjà, je l'ai dit plus haut, les portes des prisons d'Orléans ont été fermées sans grief avoué aux représentants du patronage de cette ville. Ces préventions, cette méfiance, cette proscription aveugle, n'ont-elles pas de quoi confondre?

Je ne m'en étonne pas quand je rencontre ces sentiments chez des énergumènes, chez des sectaires; mais je suis pris, je l'avoue, d'une indicible tristesse, quand je vois des hommes, que l'on aime à croire clairvoyants, sensés, modérés, patriotes, quand je vois des hommes politiques qui se disent de bonne foi, nier la nécessité pour le patronage des libérés, comme pour le régime pénitentiaire, de s'appuyer sur l'action de la religion, s'il veut être efficace et fécond.

Comment! lorsque nous avons devant les yeux l'expérience des nations les plus intelligentes, les plus libres, les plus prospères du monde, quand cette expérience est attestée à la face de l'univers par les faits eux-mêmes, aussi bien que par le témoignage des hommes les plus autorisés, les plus compétents, les plus respectables, par des hommes appartenant à des opinions, à des croyances différentes, nous ne nous rendrons pas! Nous prétendrons aller au rebours de cette expérience et aboutir, en proscrivant les moyens mêmes par lesquels réussissent les autres nations? L'homme serait-il donc autrement fait chez nous? Nous flattons-nous de connaître pour le régénérer des secrets inconnus aux autres peuples de l'univers, ou revendiquons-nous le privilège de sacrifier un intérêt évident de notre pays à des abstractions ou à des haines aveugles?

Mais ce n'est pas seulement pour achever l'amendement du prisonnier, pour amener le libéré à persévérer dans le bien, que le patronage a besoin de recourir à l'action de la religion. Sa tâche n'est pas terminée, quand il a fait du criminel qui a expié sa faute, un homme nouveau, un homme honnête et laborieux; il a encore une autre tâche infiniment difficile à remplir. Il faut qu'il parvienne en effet à faire croire à cette transformation; il faut triompher de l'incrédulité et de la méfiance, et concilier deux faits qui s'excluent : le besoin qu'a le libéré qu'on ne lui ferme pas les portes auxquelles il frappe, parce qu'on ne le croit pas sincère dans son repentir, et la propension du public qui les lui ferme, propension nécessaire et juste jusqu'à un certain point. Qui conciliera ces extrêmes et harmonisera des désaccords qui ont de si profondes racines? Il n'y a que la charité qui en soit capable, a dit, au congrès de Stockholm, dans un langage aussi judicieux qu'éloquent, un remarquable penseur et écrivain criminaliste, une femme, doña Concep-

cion Arenal. « La charité seule, courageuse et aimante patronne, tend, sans hésiter, la main au coupable, s'assied à ses côtés, le fortifie, le calme, le guide, l'accompagne, frappe avec lui aux portes de la société, qui les lui ouvre, en le voyant sous la sauvegarde de cette divine protectrice. Elle aime tant, qu'elle ne craint rien ; sa confiance, sans bornes, oblige le coupable par sa générosité, encourage ceux qui considéraient le détenu libéré comme dangereux, diminue l'éloignement de ceux qui éprouvaient des répugnances et, par l'exemple de son amour, elle prépare le pardon, l'oubli, la réhabilitation qu'on refuserait à la justice, mais qu'on accorde aux supplications de la charité. C'est à elle qu'il appartient de rétablir l'harmonie rompue entre le libéré et la société. »

Mais qui suscitera, qui soutiendra cette compassion ardente, si ce n'est la foi, si ce n'est la religion ?

IX

En résumé, le patronage, malgré les plus redoutables obstacles, a conquis aujourd'hui dans les deux mondes un terrain d'où on ne saurait le proscrire désormais. Sa cause ne peut plus succomber.

Si l'on considère l'immense domaine où son activité s'exerce, les maux innombrables auxquels il doit le remède et la guérison, la date si récente de son expansion, il semble assurément qu'il n'ait rien fait. Si, au contraire, on envisage toute association sérieuse de patronage dans son action, dans ses résultats, on est émerveillé de ce qu'elle a pu, et de ce qu'elle pourrait faire.

Le patronage sait aujourd'hui à quelles conditions est attachée l'efficacité de son action. La réforme pénitentiaire, dont son avenir est inséparable, s'impose de plus en plus à toutes les nations. La législation pénale s'améliore. Il ne reste qu'à vaincre l'indifférence de l'opinion publique ; car ce sont les concours, c'est l'initiative individuelle, ce sont les dévouements persévérants, ce sont les hommes qui font défaut plus que la loi, plus que les règlements, plus même que l'argent [1]. Vaincre l'indifférence, la répulsion de l'opinion, voilà quel a été notre but.

Certes, l'œuvre est urgente ; elle l'est plus que l'on ne pense. L'oubli où on la laisse fait honte à notre inertie et à nos défaillances. Peut-on songer, en effet, sans frémir, au chiffre des prisonniers

[1] M. La Caze, député, vice-président de la Société générale des prisons, a présenté, sur la demande de cette société, et d'accord avec plusieurs de ses collègues, un amendement au budget qui porterait à 40 000 francs le crédit destiné à subventionner les associations de patronage dans notre pays.

libérés qui sortent annuellement de nos prisons, dont ce séjour a consommé la perversion, et qui vont répandre le fruit de ses leçons et infecter de leurs virus des milliers d'autres individus? N'est-ce pas un mal aussi redoutable qu'une épidémie? N'est-ce pas la gangrène dont on laisse les ravages s'étendre et envahir le corps social? A moins d'être absolument aveugle, une nation qui veut vivre, qui veut garder sa force et son rayonnement au dehors, ne peut pas être insensible à un semblable péril.

Ah! quand donc tournerons-nous de ce côté nos préoccupations et nos efforts! Quand emploierons-nous à résoudre ces grands problèmes qui touchent à notre existence sociale, les forces qui sont dépensées à meurtrir le sein de la patrie! Quand l'opinion publique, au lieu d'être absorbée par le spectacle de luttes fratricides, pourra-t-elle s'occuper des questions vitales du pays et leur assigner leur place véritable, au lieu de les reléguer à l'arrière-plan!

Les déclamations bruyantes d'un charlatanisme politique qui devrait être percé à jour, nous promettent sans cesse l'avènement d'un état social qui apportera des soulagements inconnus aux maux dont souffre l'humanité. En attendant que ces promesses se réalisent, gardons-nous au moins des périls immédiats et ne nous refusons pas à panser des plaies qui demandent des remèdes urgents. Ce n'est plus le moment d'ajourner les réformes que réclame notre régime pénitentiaire, de marchander les ressources nécessaires pour les accomplir, et d'oublier la grande et nécessaire mission que nous avons à remplir auprès du prisonnier libéré. Nous n'avons que trop justifié déjà la triste et saisissante image qui nous compare à un navire maltraité par les tempêtes, dont l'équipage passerait son temps à se quereller misérablement, oubliant de fermer les voies d'eau par où l'existence même du navire est menacée.

Léon Lefébure.

REVUE CRITIQUE

I. *Papiers inédits de Saint-Simon. — L'ambassade d'Espagne en* 1721, avec introduction, par M. Édouard Drumont. 1 vol. — II. *Écrits inédits de Saint-Simon. Parallèle des trois premiers rois Bourbons,* publié par M. Faugère. 1 vol. — III. *La noblesse française sous l'ancienne monarchie,* par M. Ch. Louandre. 1 vol. — IV. *Camoëns et les Lusiades,* par M. Clovis Lemarre. 1 vol. — V. *Vieira, sa vie et ses œuvres,* étude de littérature et d'histoire portugaise. 1 vol.

I

Dès le milieu du dix-huitième siècle, des plaintes s'étaient élevées, dans le monde des lettres, contre la séquestration par le gouvernement des manuscrits laissés par le duc de Saint-Simon. Les fragments qui ne furent donnés successivement au public, tout mutilés, tout défigurés qu'ils étaient, ne firent qu'augmenter les regrets. L'édition complète et authentique des *Mémoires* donnés, il y a vingt-cinq ans, par M. Chéruel, sur le manuscrit de l'auteur rendu, par ordre du roi Louis XVIII, au dernier représentant de la famille Saint-Simon, provoqua d'universelles réclamations contre le refus que faisait le ministère des affaires étrangères de communiquer le reste des papiers provenant de la saisie faite, après inventaire, de tous les écrits du noble duc le lendemain de sa mort, arrivée le 2 décembre 1755, lesquels, dit le procès-verbal, ne remplissaient pas moins de cinq grandes caisses. Les *Mémoires* n'en représentaient certes pas la totalité, et, à en juger par l'incomparable valeur de ce qui venait d'apparaître, ce que l'on retenait sous clef devait contenir d'inappréciables richesses. La curiosité avivée s'irritait de la résistance qu'opposaient, aux communications demandées, ceux qui avaient la garde de ce dépôt. Le fait est que, tout galants hommes qu'ils fussent d'ailleurs, c'étaient, à l'endroit de leurs fonctions de conservateurs, de vrais dragons des Hespérides.

L'autorisation, la recommandation du ministre ne suffisait pas toujours à faire ouvrir les cartons et à y laisser pénétrer les regards ; il fallait des ordres d'en haut, bien positifs et bien explicites. Aussi y avait-il contre ces janissaires une grande exaspération.

Que recélait pourtant ce trésor si jalousement soustrait aux regards ? On ne le savait pas trop, mais on ne doutait pas que tout ne fût or. Aujourd'hui l'on va pouvoir juger s'il n'y avait pas là beaucoup d'illusions.

Ce reste des papiers de Saint-Simon a été récemment, en effet, mis à la libre disposition du public par décision de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères. Ç'a été son don de joyeux avènement à la littérature. A partir du 18 février 1880, tout le monde a pu en avoir communication. Les curieux n'ont pas manqué, on le pense bien ; la mine a été avidement explorée et déjà nous avons sur ce qu'elle contient des informations de toutes sortes. Les plus étendues et les plus complètes sont celles que vient de nous donner M. Édouard Drumont, en tête de la portion qu'il publie de ces fameux papiers [1].

La préface de ce volume, longue et amère récrimination contre les conservateurs du dépôt des Affaires étrangères et principalement contre le dernier, est un inventaire raisonné de ce qui fut laissé au ministère des volumineux cartons du duc de Saint-Simon, lorsque, en 1819, le manuscrit des *Mémoires* en eut été distrait et rendu au marquis de Saint-Simon.

Eh bien ! l'avouerons-nous ? d'après la notice même de M. Drumont, bon nombre de ces fameux papiers sont bien près d'être des paperasses. A l'exception des Lettres et de deux ou trois écrits détachés ayant forme et caractère d'ouvrages, tels que le *Parallèle des trois premiers Bourbons*, mis au jour, il y a deux mois, par M. Faugère et dont nous parlerons tout à l'heure, le reste est loin d'avoir l'importance qu'on supposait. Dans leur ensemble, ce ne sont guère que les matériaux d'où ont été tirés les *Mémoires* et les appareils qui ont servi à élever cet immortel monument. Quelques morceaux en sont des esquisses partielles, insérées avec retouches, modifications, développements dans le corps de l'ouvrage, ou laissés de côté, l'on ne saurait dire aujourd'hui pourquoi, lors de la rédaction définitive.

Car il ne faut pas croire, comme on l'a pensé et écrit d'abord, que les *Mémoires* soient une œuvre de premier jet, l'épanchement longtemps contenu mais non prémédité d'un Alceste de génie, à qui, bien à son insu, l'indignation a dicté un chef-d'œuvre. Non, le grand

[1] *Papiers inédits du duc de Saint-Simon. — Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne. — Tableau de la cour d'Espagne en* 1721, avec une introduction par Édouard Drumont. 1 vol. in-8°. Quantin, éditeur.

ouvrage de Saint-Simon fut projeté de bonne heure, consciencieusement préparé, lentement et soigneusement revu. M. de Boislisle, dans son introduction à sa nouvelle et savante édition des *Mémoires* que nous avons signalée ici, il y a six mois, avait déjà dit qu'on serait très surpris quand on verrait, dans les papiers inédits du duc, de quelle manière il composait. M. Drumont, qui a eu entre les mains ces fameux papiers et y a fait une rapide mais vive reconnaissance, ajoute : « Il y a là de très étonnantes révélations sur les transformations successives grâce auxquelles une simple note prise par Saint-Simon s'amplifie, prend les proportions d'une figure, puis d'un portrait en pied, amène avec elle le récit d'une scène, et, remaniée une seconde fois dans ses développements, prend place dans le texte des *Mémoires*. »

Mais c'est non seulement sur la manière dont les *Mémoires* ont été rédigés, que les papiers inédits de Saint-Simon offrent de précieux renseignements, c'est aussi sur le soin avec lequel l'auteur s'était préparé à les écrire ; sur les recherches qu'il avait faites et les documents nombreux et divers qu'il avait réunis dans ce but. « Ces papiers, dit M. Drumont, correspondent à trois inspirations distinctes ; ils représentent des matériaux pour les *Mémoires* auxquels l'écrivain doit toute sa gloire après sa mort ; des arguments pour ses prétentions de duc et pair qui ont rendu l'homme insupportable durant sa vie ; des projets de réforme gouvernementale soumis soit au duc de Bourgogne, soit au duc d'Orléans. »

N'ajoutent-ils rien d'essentiel à la personnalité de Saint-Simon, comme M. Drumont l'affirme? Nous pensons tout le contraire, et c'est précisément la partie qu'en publie M. Drumont qui nous en fait juger ainsi. Ces *Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne* jettent, ce nous semble, un jour assez nouveau sur le caractère du célèbre ambassadeur. N'ébrèchent-elles pas un peu sa haute réputation d'austérité ? Alceste n'y devient-il pas Philinte? Ses caresses au cardinal Dubois, les protestations d'amitié, de dévouement, de respect, qu'il fait à ce drôle, sur le compte duquel il ne pouvait pas s'abuser, ne sont pas d'un homme qui veut « qu'on ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur ». Le grave janséniste prend même, pour faire sa cour au ministre libertin, de petits airs légers où il se montre, naturellement, d'une gaucherie parfaite. « Madame de Saint-Simon m'écrit tant de choses de V. E. et me les mande si souvent et si fortement, que, galant comme je vous ay toujours connu, je ne sçay trop que penser à trois cents lieues de distance. Tout me haste donc de repasser les Pyrénées et de m'en aller protester moy-mesme, qu'il n'y a point d'homme au monde qui ait pour V. E. un attachement plus fidèle et plus respectueux que moy, ny une si vive reconnaissance. »

Malgré le récit très complet que Saint-Simon a fait dans ses *Mémoires*

de cette ambassade d'Espagne dont il fut si glorieux, mais dont il paya l'honneur d'une bonne partie de sa fortune, les lettres et dépêches qui s'y rapportent et que nous donne M. Drumont, sont encore d'un intérêt historique très piquant.

II

Parmi les papiers de Saint-Simon, sous le numéro 18, s'en trouve un qui a pour titre : *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, et portant cette date : *May* 1742. Voici comment en parle M. Drumont :

« Ce volume de 441 pages est certainement la pièce capitale des papiers inédits de Saint-Simon. Il ne s'agit plus ici d'ébauches préparatoires des *Mémoires* ou d'écrits rédigés sur des questions nobiliaires; il s'agit d'un livre tout entier conçu sur un plan parfaitement arrêté et amené à son point de perfection. »

M. P. Faugère, le dernier des geôliers du dépôt des Affaires étrangères, comme dirait M. Dumont, qui ne lui a pas ménagé les aménités de ce genre, en avait jugé ainsi depuis longtemps et en avait même projeté la publication. Le soin tout particulier avec lequel il tenait cet écrit en réserve, dans ce but, est un des principaux griefs articulés contre lui. Il le soustrayait aux regards étrangers, sous prétexte d'en mettre au jour la publication, et, dans le fait il n'en donnait rien, disait-on. Nous avons aujourd'hui la preuve que M. Faugère y allait loyalement : le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons* vient d'être édité par lui [1] au lendemain du jour où il a pris sa retraite. Ce volume ouvre une série de publications qui, mûrement et savamment préparées, iront prendre la place qui les attend à la suite de l'édition monumentale des *Mémoires*, commencée par la librairie Hachette.

Sous ce titre de *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, Saint-Simon a entrepris ce que nous appellerions aujourd'hui une réhabilitation du roi Louis XIII. Il trouvait que la gloire de ce prince était obscurcie et comme étouffée entre la renommée si populaire de Henri IV et l'éclat si prestigieux du nom de Louis XIV. L'histoire ni l'opinion ne lui rendaient suffisamment justice, à son gré. Il voulait réformer le sentiment public à cet égard. En l'entreprenant, il acquittait, dit M. Faugère, « une dette de reconnaissance dont il se sentait redevable, au nom de son père et au sien, envers la mémoire de Louis XIII. Ce prince avait non seulement comblé Claude de Saint-Simon de ses bienfaits en l'attachant à sa personne comme premier

[1] *Papiers inédits de Saint-Simon,* publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des Affaires étrangères, par M. Faugère. Tome Ier, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons,* in-8o. Librairie Hachette.

gentilhomme de sa chambre et son premier écuyer; il lui avait accordé une estime et une confiance particulières et l'avait honoré d'une véritable amitié. »

Aussi, quoique son travail ait un peu la forme d'une thèse et d'un plaidoyer, il est l'expression d'une conviction profonde et chaleureuse qui brise souvent le moule choisi. Ce moule est bien un parallèle, comme l'a nommé l'auteur, mais qui ne mène pas d'emblée les trois vies qu'il compare et n'en fait pas un grand tableau d'ensemble. Saint-Simon rapproche les trois premiers Bourbons dans les situations qui leur ont été communes; dans leur éducation, dans leur vie militaire, dans leur gouvernement politique, dans leur conduite et leurs mœurs domestiques, dans leurs derniers jours et leur mort, s'arrêtant sur chacun de ces points pour signaler les ressemblances ou les différences qu'ils offrent chez chacun des trois souverains. Cette marche, entrecoupée de haltes, nuit, selon nous, à l'effet littéraire du *Parallèle*, qui demeure toutefois très grand. Nulle part le génie de Saint-Simon ne s'est révélé avec plus d'originalité et d'éclat. Ces pages écrites après les *Mémoires* et avec une précipitation manifeste leur sont, par endroits, supérieures. Quand l'auteur quitte la discussion et se borne à raconter, il atteint au ton le plus élevé de l'histoire. L'écrivain des *Mémoires* reparaît malheureusement trop souvent avec ses préventions, ses ressentiments, ses exagérations, ses violences. L'idée juste, et excellente au fond, d'une revendication historique pour le nom de Louis XIII, en est, nous ne dirons pas compromise, mais obscurcie auprès du lecteur, qu'autrement cette chaleur de conviction et cette verve de style enlèveraient du coup. Néanmoins, tel que le cœur et le tempérament de l'homme l'ont fait, le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons* reste un beau titre à la gloire de Louis XIII et à celle de Saint-Simon.

III

Un livre sur lequel Saint-Simon, s'il vivait, aurait fort à dire, ou que peut-être, dans son hautain mépris de duc et pair, il feindrait de n'avoir pas vu, est celui de M. Ch. Louandre, *La noblesse française sous l'ancienne monarchie*[1]. Cet ouvrage, en effet, n'est pas gracieux pour la noblesse. Il y a chez l'auteur vélléité réelle d'être juste vis-à-vis de cette institution, mais un fond de rancune bourgeoise et de jalousie rétrospective domine, à son insu, toutes ses appréciations. M. Louandre la loue volontiers dans les individus; il reconnaît qu'elle « a produit un grand nombre d'hommes remarquables; qu'elle a donné à la littérature

[1] *La noblesse française sous l'ancienne monarchie. Son origine, ses titres, ses privilèges, etc.*, par M. Louandre. 1 vol. in-12. Charpentier, édit.

et à l'histoire des écrivains hors ligne; à l'État, des ministres habiles et des diplomates qui ont tenu le premier rang dans les cours de l'Europe; à l'armée, des généraux dont le nom est resté gravé dans les annales de nos victoires; à l'Église, quelques-uns de ses plus saints prélats, etc.; il se défend d'avoir voulu, comme l'ont fait quelques écrivains démocrates, réserver pour le tiers état le monopole du patriotisme et du talent. Mais ce qu'il accorde aux individus, il le refuse au corps, « à la caste », comme il dit. Il la venge bien, il est vrai, de quelques-uns des reproches qui lui ont été faits et de quelques-unes des accusations portées contre elle par le vulgaire, notamment de la ridicule distinction que ses membres auraient cherchée dans l'ignorance, en déclarant ne pas savoir signer en leur qualité de gentilshommes, et, partant de leur hostilité systématique à toute instruction; mais il ne l'en déclare pas moins atteinte et convaincue « d'avoir entravé le progrès de nos institutions » : fait incontestable, si l'on pose en principe, avec M. Louandre, que la France était prédestinée à devenir république (p. 293). Si, malgré nos qualités solides, nous avons auprès de l'étranger la réputation du peuple le plus léger du monde, c'est la noblesse qui nous l'a value par sa vanité, son besoin de paraître et de briller. La lenteur avec laquelle le commerce, l'industrie, les arts mécaniques se sont développés en France, est aussi, en grande partie imputable à la noblesse qui tenait en mépris toute autre occupation que celle de la guerre et ne voyait dans le négoce qu'une matière à impôts. Les entraves qu'elle y mettait par des taxes de toute nature en ont paralysé l'essor. Vainement les rois multiplièrent-ils les cas où la noblesse pouvait, sans déroger, se livrer au commerce et à l'industrie, le sarcasme de leur caste arrêtait à l'entrée de cette carrière la plupart de ceux qui voulaient l'aborder. Il aurait pu citer à l'appui les plaisanteries faites, au dix-septième siècle, sur la *fragilité* des titres des *gentilshommes verriers*. Bref, par son entêtement à mettre avant tout l'honneur dans ce qu'elle appelait la vocation des armes, la noblesse a contribué à faire de la guerre l'état normal de la monarchie française, à donner à la nation ces goûts batailleurs dont elle ne peut se défaire; par l'infatuation vaniteuse de sa supériorité originelle sur les autres classes, elle s'en est tenue éloignée, n'a point mêlé sa vie à la leur, ne s'est point élevée avec elles; aussi le jour où celles-ci sont arrivées à leur plein développement, la noblesse s'est-elle trouvée caduque, et le premier souffle de la Révolution a suffi pour la renverser.

Certes, beaucoup de ces griefs sont vrais et ont été articulés par des écrivains de grande autorité; mais les publicistes dont M. Louandre s'autorise ont apprécié plus équitablement le rôle de la noblesse dans notre histoire, et n'ont pas mis notamment à son compte seul le regrettable fait de l'antagonisme permanent des classes de la société

française. M. Louandre reproche avec raison à notre aristocratie de n'avoir pas su imiter la conduite de l'aristocratie anglaise; mais le peuple, en France, ou la bourgeoisie qui le représentait, a-t-elle eu vis-à-vis de la noblesse l'attitude intelligente et digne de la bourgeoisie anglaise?

L'envieuse susceptibilité des classes inférieures n'a pas moins contribué que l'orgueil et les prétentions des classes supérieures à creuser l'abîme de la Révolution. La catastrophe n'a rien changé, dit M. Louandre, aux dispositions de la noblesse; son livre, plein d'aigreur, ne prouve pas que celles de la bourgeoisie se soient sensiblement modifiées.

IV

La nation portugaise vient de célébrer un anniversaire glorieux et dont elle est seule peut-être, en Europe, à pouvoir se donner le plaisir. Trois jours durant, elle a fêté, à Lisbonne et dans toutes les grandes villes, le troisième centenaire de son poète national, Louis de Camoëns.

Un poète national, un poète qui incarne son pays dans une œuvre de génie marquée du sceau de l'avenir, tous les peuples n'en ont pas. Ce n'est pas à nous d'abord qu'est échue cette gloire; le temps est passé des critiques qui rangeaient la *Henriade* parmi les épopées. Comme les Grecs des temps héroïques, nous avons eu des *aèdes*, mais notre Homère n'est pas venu. Il en a été de même pour la plupart des nations modernes.

Le Portugal fait exception, non que Camoëns ait laissé à sa patrie une œuvre de la nature et de la taille de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*. *Les Lusiades* ne sont pas un monument élevé avec les matériaux préparés pour des générations de poètes, une synthèse épique. Ce poème est sans antécédents. L'auteur de cette création puissante l'a tirée de lui seul. A cet égard, elle est véritablement individuelle; elle n'en est pas moins cependant nationale aussi. Camoëns, en l'écrivant, s'identifia avec son pays, s'inspira de son esprit religieux, chevaleresque, aventureux et patriotique, enfin de tout ce qui avait porté ce petit royaume à l'état de splendeur et de puissance d'où il allait promptement déchoir. Ses aspirations grandioses, ses pieuses ambitions unies à ses fiévreuses recherches de l'or, son esprit à la fois entreprenant, et contemplatif par lequel s'accuse, chez le Portugais, le mélange du sang occidental et du sang maure, tout cela respire dans *les Lusiades*, avec tant de puissance, que le pays s'y reconnut du premier coup et s'y retrouva avec joie et avec orgueil, dès que le poème fut publié. Il fut enlevé tout entier à son apparition.

C'est que Camoëns était, de sa personne, le type du Portugais de son temps. Sa vie fut pleine d'actions et d'orages. Poète dès l'enfance, il le resta jusqu'au dernier jour; le malheur le désenchanta de bien des choses, mais de la poésie, jamais. Jusqu'au dernier jour, au milieu des souffrances, d'une vieillesse hâtée par les fatigues, la guerre et la pauvreté, il ne cessa de travailler à son poème, sur les imperfections duquel le succès qui l'avait accueilli ne l'aveuglait point. Nulle douleur ne lui fut épargnée; la plus cruelle lui fut réservée pour la dernière, celle de voir succomber sa patrie. C'est sur le grabat d'hôpital où il devait expirer, qu'il apprit la perte de la bataille d'Alcaçar-Kébir. « Je vais cesser de vivre, dit-il; on saura que j'ai tant aimé ma patrie, que non seulement je me trouve heureux de mourir dans son sein, mais encore de mourir avec elle. »

Ces considérations et ces faits nous ont paru utiles à rappeler pour expliquer le caractère vraiment national qui a marqué le récent anniversaire de la mort de Camoëns. Nous les empruntons, en les réduisant avec regret et en leur enlevant l'intérêt des développements, à un savant ouvrage sur Camoëns, publié en France, il y a plus d'un an, mais qui vient d'acquérir une véritable actualité. *Camoëns et les Lusiades* [1] — tel en est le titre — n'est pas une thèse de littérature, une passe d'armes classique en faveur d'une gloire suspecte ou tenue pour surfaite. C'est une étude historique et critique, destinée à faire comprendre à fond un poème admiré quelque peu sur parole, au moins chez nous, et classé à tort parmi les épopées artificielles qui ont pullulé depuis la renaissance dans toutes les littératures. Montrer, par l'histoire de la nation, par la vie qui respire dans le poème, combien les *Lusiades* sont supérieures à ces pastiches, même dans les parties où elles leur ressemblent, et comment, sans l'être à la façon des épopées antiques, elles sont cependant nationales, tel est l'objet que s'est proposé M. Lamarre. Il ne plaide pas, il expose; son *Aperçu historique de l'histoire du Portugal*, « une des plus dramatiques et des plus merveilleuses entre les modernes », et sa *Vie de Camoëns*, aussi remplie elle-même de péripéties nobles et touchantes que celle de son pays, font, rapprochées du poème, une démonstration plus convaincante que le plus ingénieux mémoire académique.

V

Les malheurs qui fondirent sur le Portugal après la mort de Camoëns, les désastres de la guerre contre les Maures, les troubles civils, l'oppres-

[1] *Camoëns et les Lusiades,* étude biographique et littéraire, suivie du poème, annoté par Clovis Lemarre, administrateur de Sainte-Barbe. 1 vol. in-8°. Librairie académique de Didier.

sion étrangère, n'avaient pas éteint la vitalité de la race lusitanienne; si elle languissait en Europe, dans les colonies elle avait gardé toute son énergie. C'est ce qu'atteste la vie qu'on vient de publier, chez nous, d'un homme de ce temps et qui n'était pas une exception[1]. On la livrait, ne fût-ce que pour le plaisir de voir se déployer cette intelligente et généreuse activité. Mais ce qui en augmente l'intérêt, c'est la position qu'occupait dans le monde l'homme qu'elle nous révèle, le rôle qu'il y joua, l'élévation des sentiments qui l'inspiraient, l'importance des affaires auxquelles il fut mêlé, des questions qu'il eut à traiter et la célébrité des personnages avec lesquels il fut en relation.

Antoine Vieira, dont le nom est à peine connu en France, fut un des hommes les plus éminents du Portugal au dix-septième siècle. Né à Lisbonne, en 1608, d'une ancienne famille, il quitta tout enfant sa patrie, alors aux mains des Espagnols, fit son éducation au Brésil, où il entra dans la Compagnie de Jésus, et se voua à la conversion des sauvages. Nouveau Las Casas, il s'émut des souffrances de ces malheureux réduits en esclavage, malgré les lois du royaume, par des colons avides. Il prit sur les lieux leur défense avec le plus grand courage; son éloquence ébranla un moment les rudes colons du nouveau monde, mais ne triompha pas de leur cupidité. Ce fut cette sainte cause qui fit abandonner plusieurs fois à Vieira le travail des missions où il avait les plus grands succès et l'amena en Europe. Ici, son éloquence toute spontanée et que n'avait pas gâté la rhétorique énervante des écoles du continent, fit une véritable révolution. Sa haute sagesse et sa connaissance des questions coloniales le firent nommer ambassadeur en Hollande pour le règlement des difficultés qui s'étaient élevées entre les Provinces-Unies et les colonies portugaises et le mirent en rapport avec Marin, qui le goûta. Une question plus délicate, celle de l'inquisition et la dénonciation des abus que le pouvoir séculier faisait, malgré les papes, de cette institution toute religieuse dans son principe, conduisit le P. Vieira en prison d'abord, puis à Rome, où il eut, dans sa négociation, tout le succès que les circonstances lui permettaient d'atteindre là, comme à Lisbonne, où son talent oratoire lui acquit une admiration universelle, et son esprit et son caractère le firent rechercher par tout ce que la ville pontificale avait alors d'éminent. La reine Christine de Suède, qui s'y était fixée, le prit tellement en goût, qu'elle fit les plus grands efforts pour le retenir auprès d'elle, le déclarant indispensable à l'œuvre de son salut. Mais Vieira, au milieu de cet accueil, pensait jour et nuit à une œuvre autrement importante que celle du salut de la folle fille de Gustave-Adolphe. C'était la conversion et la protection de ses chers sauvages. Il s'échappa en secret de Rome et de

[1] *Vieira, sa vie et ses œuvres*, par M. l'abbé Carel. 1 vol. in-12. Gaume, édit.

l'Europe, pour retourner parmi eux, où son arrivée fut un triomphe et où il mourut en 1697.

« Quel tableau que sa vie, s'écrie son historien! quelles vicissitudes inouïes, que de grands événements dont il fut tour à tour acteur et témoin : prédicateur des rois et des plus sauvages tribus du nouveau monde; tantôt porté en triomphe au milieu de cent mille barbares qui le proclament l'arbitre de la paix et de la guerre; tantôt persécuté, outragé par ses concitoyens, jeté prisonnier au fond d'un vaisseau. On dirait les tribulations et le zèle d'un nouveau Paul. Mais, comme Paul, il en appelle à la justice de César, et il ne descend de son vaisseau que pour aller à la chapelle du roi à Lisbonne, que pour tonner, selon la belle expression d'un biographe, « contre la chasse et la vente des hommes, avec des accents dignes d'un Chrysostome ou d'un Bossuet. » Grand orateur et pacifique conquérant de six cents lieues de pays, il est, sur le soupçon d'hérésie, enfermé vingt-six mois dans les cachots de l'inquisition portugaise. Ses ennemis ont voulu, en le déshonorant, étouffer sa voix; mais le pape Clément X le soustrait à leur juridiction. Ses prédications à Rome excitent un applaudissement général, et l'admiration générale le proclame le prince des orateurs de son temps. Mais toutes ces séductions ne peuvent le retenir dans la ville éternelle; il retourne dans les solitudes du nouveau monde, et meurt plein de jours et de mérites au milieu de ses chers sauvages.

N'est-il pas vrai qu'il eût été regrettable de laisser dans l'oubli une pareille mémoire? Vieira est une gloire pour l'Église et pour la Société de Jésus. C'en est une aussi pour les lettres portugaises, car, outre ses œuvres oratoires qui sont nombreuses et éloquentes, il a laissé une vaste correspondance aussi piquante, dit-on, que curieuse pour l'histoire de son temps. M. l'abbé Carel a donc droit à des remercîments pour cette résurrection. Son travail consciencieux pourrait être plus dégagé, mais les quelques longueurs qui s'y trouvent portent en elles-mêmes leur excuse.

P. Douhaire.

MÉLANGES

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
(1873-1878)

Par M. W. E. Gladstone, membre du Parlement; traduit de l'anglais et précédé d'une introduction par Albert Gigot, ancien préfet de police [1].

Nous sommes fort en retard — et nous nous en accusons — avec le livre de M. Albert Gigot. Non qu'il s'agisse ici d'une de ces œuvres « d'actualité », comme on dit aujourd'hui, qui n'ont aucune raison de survivre à l'événement ou à la quinzaine qui leur a donné naissance. La traduction des écrits politiques de M. Gladstone, pendant les six premières années qui ont suivi sa sortie du pouvoir, était en vente à Paris au moment où des élections inattendues sont venues relever cet homme d'État de sa déchéance d'un jour, et j'ose dire que l'intérêt de ces fortes pages durera plus que son nouveau ministère.

Il y a même, suivant nous, dans le résultat des récentes élections anglaises qui ont surpris tous les partis en Angleterre et tous les gouvernements en Europe, une « question constitutionnelle » digne d'être signalée aux hommes politiques des deux côtés du détroit. Comment! voilà un pays qui est en pleine possession de la liberté de la presse, de la liberté de la tribune, de la liberté des *meetings*, de tous les moyens imaginables de pronostiquer l'opinion publique, et personne ne se doute et personne ne prévoit que cette opinion est à la veille de se retourner contre ceux qui viennent de lui adresser un superbe et confiant appel! Voilà un premier ministre qui revient triomphant du Congrès de Berlin, où la question d'Orient a été réglée au mieux des intérêts pratiques de l'Angleterre et au plus mal des intérêts « sentimentaux » de la France; qui revient des Indes, où il a défendu et raffermi l'empire de sa gracieuse souveraine; voilà un ministre qui n'a eu d'autre raison pour devancer par un décret de dissolution le dernier jour de la Chambre des communes, que de changer au plus tôt sa majorité éprouvée contre une quasi-unanimité très probable; et ce

[1] Chez Germer-Baillière. 1880.

ministre est battu, et le voilà qui tombe du pouvoir comme un pacha de Constantinople, sans savoir pourquoi ni comment! Quelqu'un a-t-il connaissance d'une feuille de Paris, de Londres, ou d'ailleurs, qui ait prévu la chute de lord Beaconsfield et le retour aux affaires de son antagoniste, en butte depuis six ans à la plus juste impopularité? Et dès lors n'est-ce pas le cas de se demander à quoi servent les journaux, et s'il est vrai qu'ils fassent ou seulement qu'ils connaissent l'opinion publique, autant qu'ils s'en vantent?

En attendant une réponse de M. Gladstone dans le prochain volume de ses *Gleanings of past years*, revenons au plus vite à celui que nous offre M. Albert Gigot, et qui a déjà pris place parmi les bons livres politiques de notre temps. Deux parties le composent : une introduction, œuvre personnelle et fort distinguée du traducteur, et les études du célèbre et heureux adversaire de lord Beaconsfield. Soit qu'elles aient pour objet la vie du prince-époux, soit qu'elles s'adressent, non sans une pointe d'*humour* britannique, *à nos cousins de l'autre côté de l'Océan*, ces études ont en vue le plus grave et le plus délicat des problèmes : l'existence et les attributions du pouvoir exécutif dans un pays libre, le choix à faire entre l'Amérique et l'Angleterre, c'est-à-dire entre l'élection et l'hérédité, pour le constituer. Bien que la France se soit prononcée sans le moindre esprit de retour, et que ce débat ne puisse plus nous offrir qu'un intérêt rétrospectif, il y aurait peut-être une malséante affectation à ne pas oser en dire un mot. Tout le monde sait que le danger du pouvoir qui a pour titre la loi de succession, c'est le despotisme, et que le danger du pouvoir qui a pour raison d'être la loi du nombre, c'est l'anarchie. Or, entre ces deux extrémités qui sont également à rejeter, il s'en faut que l'esprit public tienne la balance égale. Si, d'une part, les classes éclairées détestent et réprouvent autant l'une que l'autre, elles finissent cependant par se résigner au pouvoir absolu dès qu'elles ont entendu de trop près les rugissements de la *bellua* révolutionnaire. Dans ce cas, c'est le *primo vivere* qui parle seul. Quant au peuple, son premier besoin comme son premier intérêt étant d'être gouverné, c'est à peine s'il trouve que le pouvoir absolu soit un mal, surtout quand on a soin de lui dire que ce n'est pas lui qui en souffre et que tout nivellement lui profite. Par quelles inventions ingénieuses, par quelles combinaisons savantes a-t-on essayé d'empêcher ici le pouvoir héréditaire de devenir le pouvoir absolu, là le pouvoir électif de relâcher tous les liens sociaux, et de mener à l'anarchie?

A cette double question, M. Gladstone répond par un admirable exposé des traditions parlementaires en Angleterre et des théories gouvernementales aux États-Unis. D'abord, en tout pays de gouvernement représentatif, qu'il soit république ou monarchie, il y a deux

Chambres, l'une issue directement du scrutin populaire et tirant de cette origine une influence prépondérante en matière de finances et même en fait de cabinet; l'autre, qui est destinée à symboliser la permanence et qui sort soit d'une élection par hiérarchie, soit de la nomination par le prince et de l'hérédité. De chaque côté de l'Océan, c'est le Sénat qui est la pierre angulaire de l'édifice. Sans la Chambre des lords, qui a mérité jadis d'être comparée au Sénat de Rome, la royauté anglaise se serait écroulée plus d'une fois dans la république; sans le Sénat de Washington, qui joint à son pouvoir législatif certaines prérogatives du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif, le faisceau de l'union entre les États serait depuis longtemps rompu, et le président ne serait retenu que par sa conscience dans les limites légales de ses attributions.

Entre le chef du pouvoir et le parlement, quel intermédiaire existe-t-il aux États-Unis? Aucun, puisque les ministres ne doivent ni former un cabinet, ni faire partie d'une des deux assemblées, ni mettre le pied dans aucune d'elles. En Angleterre, au contraire, nous trouvons le ministère, pouvoir de transmission qui représente le prince devant le parlement et le parlement devant le prince, responsable de l'un et de l'autre devant tous les deux; qui a son président, ses *leaders*, ses discussions intérieures, son admirable distribution du travail, sans que ni la constitution ni le moindre article de loi daigne faire mention de son existence. Quel politique de génie a inventé cet incomparable instrument de conciliation et d'harmonie entre des pouvoirs qui doivent rester séparés et qui peuvent devenir hostiles? D'où est-il né? « De l'action muette de forces invisibles et insensibles, répond fièrement l'ancien et nouveau premier ministre; il a mis deux siècles à se former, mais il s'est élevé sans bruit comme le temple de Jérusalem? On n'a entendu ni le bruit de l'acier, ni le son des marteaux pesants; l'immense édifice est sorti de terre comme un palmier gigantesque! »

Si M. Gladstone s'échauffe jusqu'au lyrisme, quand il parle du grand rôle réservé au président du conseil des ministres, ce n'est pas pour reléguer dans l'ombre et dans l'impuissance le représentant héréditaire du gouvernement, le roi. Rien au contraire de plus élevé et de plus patriotique que l'idée qu'il s'en fait et qu'il nous en donne. Pour lui, la royauté n'est pas simplement un des rouages de la machine constitutionnelle, c'est le moteur caché de la constitution; ce n'est pas seulement un des grands pouvoirs de l'État, c'est le pouvoir lui-même dans sa représentation ininterrompue, irresponsable et sacrée. « On ne descend pas du roi, dit-il, au second personnage du royaume, comme on passe du second au troisième. Ce n'est pas un intervalle, c'est un abîme qui les sépare. »

Outre les attributions considérables que la loi reconnaît à la cou-

ronne, comme le droit de discuter toute affaire avec ses ministres et au besoin de renvoyer son ministère, il y a pour le souverain une autre source d'influence dont nul ne pourrait le dépouiller que lui-même. « Tout en possédant, écrit excellemment M. Gladstone, des moyens d'action réels et étendus sur la politique, il jouit du respect sans mélange qu'un grand peuple éprouve pour son chef, et c'est en lui que réside la première, et de beaucoup la plus considérable de toutes les forces qui agissent par leur exemple et leur légitime autorité sur les mœurs, sur la moralité même d'une aristocratie puissante et d'une société riche et douée d'une éducation supérieure. *L'influence sociale du souverain, fût-elle sa seule force, serait énorme.* Le peuple anglais ne considère pas comme un axiome cette proposition de la fameuse déclaration du 4 juillet 1776, que tous les hommes sont nés égaux. Il professe plutôt la doctrine contraire. Dans tous les cas, les Anglais sont en pratique ce que j'appellerai des *inégalitaires*, ils le sont même quelquefois sans s'en rendre compte. Leur tendance naturelle, depuis la base de la société britannique, en passant par tous les degrés solidement établis de l'échelle sociale, est *de regarder en haut.* Ils n'ont pas le goût des pentes insensibles. Le souverain est le point culminant du système. Il y occupe la place que Jupiter occupait parmi les dieux romains : il est le premier et sans second.

Nec viget quidquam simile aut secundum [1]. »

J'ai tenu à copier pour être bien sûr de ne tromper personne, à commencer par moi-même. Voilà cependant ce qu'on peut écrire d'une grande société et d'un grand peuple qui vit et prospère à dix heures du Paris de Jean-Jacques et des bousingots !

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est dans ce loyalisme royaliste et libéral, c'est dans les traits de cet admirable portrait qui rappellent le moins nos jacobins et nos césariens que réside le secret de la grandeur croissante de l'Angleterre depuis deux siècles. Pour tous ceux qui ont pu se donner dans la politique ou dans l'histoire le spectacle des Anglais et des choses anglaises, la qualité qui domine chez ces voisins trop privilégiés, c'est le bons sens. A peine un événement se produit-il dans le monde qu'il est dépouillé de ses phrases, de son clinquant, de ses facettes, et qu'il apparaît au peuple anglais dans la réalité de son origine et de ses conséquences. Le côté surtout par où l'intérêt britannique pourrait être menacé ou favorisé est mis dans la plus vive lumière, et l'entraînement des foules qui se manifeste là comme partout, semble complice des calculs égoïstes de la politique. Il faut à l'imagination des cokneys de Londres un héros à admirer sur le continent. Seule-

[1] Horace, *Odes*, I, XII, 18.

ment il n'arrive jamais que ce héros soit né pour le bonheur de la France. C'était hier Garibaldi, c'est aujourd'hui Gambetta, ce sera demain Henri Rochefort. M. Gladstone lui-même, qui se montre si bon prince en ce moment pour les émeutiers qui nous gouvernent, n'était-il pas au pouvoir lorsque le roi de Prusse victorieux se fit couronner empereur d'Allemagne dans le palais de Louis XIV? Ne devait-il pas plus qu'un autre à la France, ne serait-ce que pour les amitiés illustres qu'il y avait rencontrées? Qu'a-t-il fait cependant pour elle à ce moment où sa cause devenait si évidemment celle de l'Europe? Pas plus que n'auraient fait les tories qui le renversèrent peu après pour son inaction, et qu'il vient de renverser pour avoir trop agi... dans les grandes Indes.

Loin de moi la pensée de conclure de là qu'il faut dédaigner ou même ne pas rechercher l'amitié de l'Angleterre. Je crois seulement qu'il n'y faut compter, dans les traités d'alliance comme dans les traités de commerce, que dans la limite exacte de l'intérêt anglais. Les idées générales n'ont qu'un bien faible empire sur ce peuple doué surtout pour l'utile : il parle volontiers de paix universelle et même perpétuelle, mais au moindre bruit de guerre sa flotte, souveraine des océans, se tient prête à brûler toutes les villes maritimes ennemies ou seulement neutres ; il se dit le promoteur chevaleresque du libre-échange, mais il sait garder du vieux système protectionniste tout ce qu'il en faut pour ses recettes fiscales et pour son industrie. Peut-être, d'après ces prémisses, la France serait-elle plus utilement représentée à Londres par un diplomate rompu au métier que par un vieux professeur de philosophie?

Disons, pour finir, que les cinquante pages d'introduction de M. Albert Gigot inaugurent dignement les curieuses études de l'homme d'État anglais. C'est un morceau politique de premier mérite. M. Gigot se préoccupe surtout de réfuter les publicistes américains, dont le dédain mal justifié refuse pour la république jusqu'à la possibilité d'être parlementaire. Suivant lui, la responsabilité présidentielle pourrait parfaitement se doubler de la responsabilité ministérielle. Nous avouons ingénument ne pas nous sentir suffisamment doué de foi et de lumières pour prendre parti dans ce débat. Il y a longtemps que les lecteurs du *Correspondant* connaissent M. Albert Gigot comme un juriste chrétien et libéral. Cela nous suffit pour être certain qu'en dépit des événements nous ne serons jamais assez loin l'un de l'autre pour que nos mains tendues ne puissent pas se rencontrer.

Léopold de Gaillard.

QUINZAINE POLITIQUE

24 juillet 1880.

Il n'y avait pas six mois que la Commune était vaincue, et déjà des républicains, des radicaux, sollicitaient pour elle l'amnistie. Ils l'ont demandée, d'abord, au nom de l'humanité; puis, au nom de la justice. Ils l'ont demandée de loin en loin ; puis, par une réclamation incessante et avec des cris menaçants. Ils étaient à peine quelques-uns, aux derniers jours de 1871 ; ils ont été la majorité dans la Chambre et dans le Sénat, en 1880. Le gouvernement leur a refusé son consentement, sous la présidence de M. Thiers et de M. le maréchal de Mac-Mahon ; il leur a donné son suffrage, sous le règne de M. Jules Grévy. Le 20 février 1879, M. Le Royer, garde des sceaux, s'écriait encore, à la tribune de la Chambre : « N'amnistiez pas, car la nation a été en danger... La rentrée de certains hommes nécessiterait une répression nouvelle... Que résulte-t-il des écrits et des manifestes de ces hommes ? C'est la glorification de la Commune, la revendication de sa pensée et de son but, c'est l'affirmation que l'heure de la revanche sonnera ». Le 9 juillet 1880, un autre garde des sceaux, M. Cazot, déclare, à la tribune du Sénat, que distinguer les incendiaires et les meurtriers parmi les condamnés de la Commune, séparer dans la masse les crimes de droit commun et les crimes politiques, « ce serait une souveraine injustice, » ce serait faire « des exceptions arbitraires ». A ces différences, que nous ne voulons marquer que d'un trait rapide, on peut mesurer les changements prodigieux qui, en ces neuf années, se sont opérés dans la république, dans l'esprit de ses ministres et de ses représentants, dans le cours de ses lois et dans la marche de ses destinées. Celui qui présidait la Chambre, à l'heure où, frémissante de toute la colère de la patrie et de toute l'horreur de l'Europe, elle remerciait

l'armée qui venait de dompter cette Commune scélérate et maudite, M. Jules Grévy se trouve choisi pour signer, le 10 juillet 1880, un décret qui remet leur peine « à tous les individus condamnés pour avoir pris part aux événements insurrectionnels de 1870-71 ». Et quels sont les conseillers, ou plutôt les dictateurs, qui le contraignent à signer ce décret, pour « supprimer la question » ? Les deux hommes que lui-même accusait à Tours et à Bordeaux d'être les artisans acharnés de nos derniers désastres, M. Gambetta et M. de Freycinet. Il y a plus. Comme si, en lui, la fortune avait voulu se jouer du légiste autant que du politique, elle le prend, non seulement pour sanctionner l'amnistie de la Commune, mais pour légaliser un artifice qui permet d'octroyer le pardon et de rendre leur titre civil à ces « 1345 condamnés pour crimes ou délits de droit commun » qu'on ne devait amnistier qu'à la condition qu'ils fussent déjà graciés avant le 9 juillet : il a suffi d'antidater de trois jours ce second décret, et, à la faveur de cet honnête subterfuge, la clémence de M. Jules Grévy a épuisé tout ce qui restait de bas et de hideux dans les bagnes de la Nouvelle-Calédonie ; il n'y subsiste plus que dix-sept des misérables que naguère M. Andrieux y signalait comme des malfaiteurs et des bandits qui devaient y demeurer, « pour nous éviter la nécessité de les y renvoyer ! » Dix-sept sur les dix mille qui remplirent de sang et de flammes l'enceinte de ce Paris, sous les murs et dans les rues duquel ils tuaient les soldats de Reichshoffen et de Coulmiers ! Voilà comment la miséricorde de la république a fini par « épurer » la Commune.....

On n'a certes pas le loisir de philosopher sur la politique des partis républicains, en face d'un gouvernement qui, en libérant ainsi la Commune, lui restitue dans la république son théâtre, son champ de bataille, ses moyens d'action et d'agitation. On n'a même pas le temps de se demander, en passant, ce qu'un jour l'histoire pensera du patriotisme d'un peuple qui, tombé, blessé, presque expirant, a failli mourir égorgé par des fous et des bandits, tous traîtres à son honneur, tous traîtres à son existence, et qui leur a pardonné ce crime inexpiable. Ce n'est déjà plus le moment de méditer ces leçons ni de gémir de cet événement. La Commune amnistiée a repris aussitôt dans Paris ses droits et ses prétentions, en attendant sa place. Rochefort est rentré triomphalement ; la foule a brisé les vitres ou les clôtures, à la gare de Lyon, pour le voir plus vite, le saluer, le toucher. Un cortège de vingt mille hommes l'accompagne comme une idole, sur les boulevards. C'est l'ovation la plus tumultueuse dont Paris ait été témoin, depuis 1871, et si Rochefort, avec cette délicatesse nerveuse qui le rend si sensible au contact de

la populace, n'avait eu la prudence de se dérober à cette caresse de la multitude, peut-être l'ovation eût-elle continué assez loin, assez bruyamment, pour que M. Gambetta entendît de son palais ce grand cri de : « Vive Rochefort ! » Avec Rochefort sont rentrés, le 14 et le 15 juillet, les monstrueux héros et les utopistes délirants de la Commune, les Jules Vallès, les Lissagaray, les Pindy, les Félix Pyat, les Lefrançais, les Clément et cent autres, qui, de Genève, de Londres, de Bruxelles, remuaient le parti radical et lui communiquaient la passion de leur vindicte. Ils ont l'âpre joie de constater que les ruines que la Commune a faites dans Paris ne se sont pas relevées encore, et ces signes de sa puissance sont comme des témoignages dont s'enfle leur orgueil. Ils reçoivent un accueil facile ; ils rencontrent une population oublieuse qui n'a pas seulement amnistié la Commune, mais qui l'absout et aux yeux de laquelle la Commune paraît non seulement couronnée de l'auréole du martyre, mais d'un rayon de gloire. Aussi se remettent-ils à l'œuvre avec une énergique avidité. Ils publient des manifestes où ils disent : « Unis dans un même sentiment de justice, forts de notre conscience et de notre droit, nous poursuivrons et nous préparerons ensemble la suprême et dernière amnistie, l'amnistie plénière du prolétariat, définitivement émancipé par la Commune et la révolution sociale. » Ils fondent des journaux, ou bien ils apportent aux feuilles de l'extrême gauche leur prose déclamatoire, cette éloquence virulente et gouailleuse qui plaît tant à la plèbe parisienne. Ils inspirent les orateurs furibonds de ce congrès « socialiste révolutionnaire », qui étudie, en ce moment, dans une salle du faubourg du Temple, les mesures propres à anéantir la « classe capitaliste et exploitante. » Ils organisent des banquets où ils se réuniront comme autrefois dans les conseils de la Commune, et où ils se montreront dans tout l'éclat de cette première victoire qu'ils ont gagnée par l'amnistie. Ils annoncent leurs desseins, ils affichent leur programme : ils veulent intervenir dans les élections prochaines de la Chambre ; ils demanderont sans trêve la suppression du Sénat ; ils forceront la république à établir dans chaque commune « l'autonomie municipale, » et, pour mieux propager leur principe, ils envahiront, de candidature en candidature, le Conseil municipal de Paris. Enfin, ils déclarent la guerre à « l'opportunisme, » et Rochefort, dans l'*Intransigeant*, attaque M. Gambetta, ce César de la république, avec la même rage qu'autrefois le César de l'empire, Napoléon III. On le voit donc, le parti de la Commune vient, la tête haute, dresser son drapeau à côté des quatre autres partis de la république ; une lutte nouvelle commence.

La république voulait avoir sa fête. Ses hommes d'État et ses tribuns s'étaient dit qu'il lui en fallait une, comme pour consacrer son principe et son nom, pour illustrer son règne, pour perpétuer d'année en année son souvenir. Soit. A défaut de tant de félicités promises, qui ne sont que des chimères électorales ou des entités oratoires, il faut bien que la république donne au peuple des réjouissances; il faut bien qu'elle l'éblouisse par des illuminations! Soit donc. Mais quelle journée choisir? Une journée vierge de tout anniversaire, comme il en convient à un gouvernement idyllique qui va commencer un régime inconnu de paix et de prospérité, un ordre de choses absolument nouveau dans les rêves de la France et du genre humain? C'eût été fier et logique. Malheureusement, la république peut-elle oublier son histoire et méconnaître ses origines? Peut-elle renoncer à ses titres révolutionnaires? Il y a cinq ou six ans déjà que ses chefs et ses journalistes disputent sur la date la plus glorieuse, la plus fortunée, sous les auspices de laquelle on doive placer cette fête de la république. Les plus hardis, ceux qui se prétendent les plus purs, ne voulaient qu'un des trois ou quatre anniversaires sanglants de 1792 ou de 1793. M. Gambetta et la Chambre ont préféré la date du 14 juillet 1789, la plus innocente des dates que la république, paraît-il, puisse inscrire dans son calendrier. Nul doute que, tôt ou tard, la république, en devenant de plus en plus « républicaine » au gré de ses radicaux, ne remplace cette date par une de celles que les annales de la Révolution lui approprient mieux. La prise de la Bastille, ce n'est pas encore un acte républicain; c'est seulement un acte révolutionnaire. La veille du 14 juillet 1789, des bandes de brigands pillaient dans Paris; le 14, ce qu'on appelle le peuple assiège la Bastille, défendue par quelques invalides et quelques Suisses, à peine une centaine: les armes impuissantes qu'il brandit sous les murs de la Bastille, il les doit à une trahison militaire; les soldats qui sont dans ses rangs, ce sont des gardes françaises infidèles à leur drapeau, indisciplinés et mutinés; la forteresse capitule, elle abat son pont-levis, la garnison se livre généreusement au peuple, et le peuple massacre ces prisonniers qui se sont confiés à sa loyauté, à son honneur! Ce ne sont guère là des exploits héroïques dont il faille célébrer la mémoire au profit d'un gouvernement quelconque, si peu que ce gouvernement veuille être français; et ce ne sont pas davantage des vertus dont il faille inculquer la leçon à un peuple honnête et raisonnable, fût-ce en temps de république. Telle a été pourtant la volonté de M. Gambetta et de ses amis. A leur voix, Paris s'est égayé dans le festival républicain qu'on lui commandait, comme il s'égaye dans toutes les

fêtes qu'on lui ordonne officiellement : partout les pompes et la parade traditionnelles, les lampions, les drapeaux, les banderolles, les emblèmes, les feux d'artifice, les bals et la musique; partout, vaguant et s'amusant, la foule curieuse et innombrable. Néanmoins, dans ce même Paris qui se vante aujourd'hui d'avoir tant de civisme républicain, beaucoup de maisons où, par protestation, on n'a voulu ni pavoiser ni illuminer; et, dans la province, peu de zèle, peu de joie. Or pourquoi, dans cette fête, ce *nescio quid amari?* Pourquoi ce trouble secret, cette inquiétude, cet effroi même? C'est que la fête du 14 juillet a sous ses enseignes républicaines, la marque révolutionnaire. L'anniversaire spécial dont elle invoque le patronage historique est révolutionnaire en soi : il rappelle les crimes d'une populace qui s'exerce au meurtre et d'une troupe qui s'exerce à la désertion. Révolutionnaires aussi les préludes de cette fête : quelques semaines auparavant, par la violence d'une police arbitraire, on expulsait de leur domicile des religieux contre qui on ne pouvait alléguer, devant la justice, ni un seul méfait ni un seul délit, si ce n'est le tort d'être des « suspects ». Révolutionnaire enfin, le sentiment d'allégresse qui préside à cette fête; car c'est la fête de l'amnistie, c'est le pardon triomphal de la Commune et le retour de ses chefs; et, sans cette amnistie, ce ne serait pas une fête : on l'a proclamé dans la Chambre et les journaux républicains le déclarent, témoin le *Siècle* : « Le plus bel ornement de cette prodigieuse solennité, celui qui donne la vie et l'animation, celui qui lui imprime son plus beau caractère et sa plus haute signification, c'est l'amnistie. Sans elle la fête du 14 juillet n'eût pas éveillé cet élan universel, ce patriotique enthousiasme. »

Il y a eu dans ces fêtes du 14 juillet un genre de manifestation qui a stupéfait, attristé, indigné tous ceux qui, se souvenant de nos révolutions et de nos désastres, veulent dans l'armée une discipline sévère, l'amour héroïque et pur de l'honneur national, mais rien de plus. Ni garde prétorienne ni garde plébéienne! Ni une armée qui serve un homme! Ni une armée qui prête ses fusils à l'émeute! Mais une armée qui, à l'écart des partis et de leurs agitateurs, vive retirée comme dans un camp, groupée autour du drapeau et ne regardant qu'aux brèches de la frontière! Voilà l'idéal qu'au lendemain de 1870 la France entière, dans l'ardente sagesse de son patriotisme éploré, se faisait de sa nouvelle armée, et, nous en attestons les lois de l'Assemblée nationale, les œuvres de M. Thiers et du maréchal de Mac-Mahon, la bonne volonté des conservateurs les plus divisés par leurs sentiments politiques, cet idéal, le gouvernement et la nation ont travaillé huit ans, avec un dévouement opi-

niâtre, à le réaliser. Or qu'avons-nous vu le 14 ou le 15 juillet? Des soldats avinés et débraillés qui parcourent les rues, bras dessus bras dessous avec les démagogues de l'endroit, soit pour hurler la *Marseillaise*, soit pour aller donner l'assaut à des couvents. Paris, Orléans, Nantes, Montpellier, Lyon, Mâcon, Amiens, Alençon, ont eu ce spectacle de soldats qui « fraternisent » avec la plèbe, en chantant dans la cohue les hymnes plus ou moins nationaux du parti révolutionnaire : sur leur passage, les souvenirs sinistres sont revenus à la mémoire des plus optimistes. A Toulon, des soldats, conduits par deux sergents, escortent un torchon rouge en chantant. A Marseille, ce sont des artilleurs qui, coiffant d'un shako une fille échevelée, la portent en triomphe républicainement; ce sont des militaires qui étalent à une fenêtre un écriteau où ces mots sont tracés : « Union du peuple et de l'armée contre toute réaction. » A Toulouse, une troupe de deux à trois cents soldats s'en vont acclamer un buste de la Marianne, en vociférant le *Ça ira*, tandis que d'autres traînent une prostituée vers un café et frappent à coups de sabre un malheureux qui s'y oppose. Dans un quartier d'Avignon, des soldats mêlés à la canaille crient : « A bas les Jésuites! A bas les Récollets! A bas les prêtres ! » Des artilleurs, le visage enflammé par l'ivresse et la fureur, s'en vont vociférant dans les rues de Nîmes : « A bas les calotins! Vive la rouge! » Ils forcent les portes des magasins, dans l'Enclos Rey ; ils pillent les maisons; ils blessent les gens qui leur résistent. Au cercle Saint-Roch, ils brisent les vitres, ils saccagent l'établissement, ils crèvent les tableaux religieux, ils abattent les statues des saints, et leurs officiers supérieurs, qui accourent pour réprimer ces exploits, sont obligés d'employer la force. La veille de la fête du 14, même attentat à Rennes : des militaires excités et menés par une multitude ignoble viennent assaillir de pierres le couvent des Récollets; ils en brisent les fenêtres et le portail. Ce n'est même pas tout. Quand le Conseil municipal de Paris, appliquant son principe usurpateur de « l'autonomie municipale » et faisant son premier essai de fédération communaliste, convoque directement et reçoit solennellement au Tribunal du commerce les délégués des municipalités provinciales, des généraux, des colonels assistent à cette fête factieuse, à cette cérémonie illégale. Enfin, à Saint-Mandé, dans un banquet radical où la musique d'un régiment joue la *Marseillaise*, le général Jeanningros porte un toast au drapeau, parmi des convives amnistiés de la veille, dans la compagnie d'un Mathuszewics, ancien capitaine du 46e de ligne, condamné à mort pour avoir déserté et pour avoir entraîné ses soldats dans une des légions de la Commune.....

C'est avec stupeur et avec douleur que quiconque a encore en France le sens vrai du devoir militaire et l'exacte notion de nos nécessités nationales, a lu le récit de ces désordres commis dans la rue par des soldats, le jour même où le Président de la république distribuait à l'armée ses nouveaux drapeaux. Involontairement, on a repensé, non seulement aux gardes françaises du 14 juillet 1789, ou à ces troupes qui, en 1792, massacraient leurs généraux en face de l'ennemi, mais encore à ces bataillons qui, en 1871, levaient la crosse en l'air devant la Commune. On s'est demandé quelle confiance on pourrait avoir, pour le respect de l'ordre, dans des régiments où la devise qui règne, ce n'est pas tant celle que l'épée de M. de Moltke a marquée au cœur saignant de la France que celle de M. Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » On a été saisi d'un doute affreux, en songeant à l'attitude que pourraient avoir, dans les premières journées d'une guerre ou dès la première infortune d'une campagne, ces soldats qui s'enivrent si volontiers et que les excitations du parti radical, ses fureurs démagogiques, ses discours défiants et les cris de rage qu'il pousse contre les « traîtres, » contre les « Prussiens de l'intérieur » agitent si violemment. On a été presque épouvanté de la facilité funeste avec laquelle le parti radical avait ainsi répandu ses passions dans nos casernes, et, selon sa doctrine, selon la parole même d'un de ses journaux, opéré « la fédération, la communion du peuple et de l'armée ». Quoi ! cette armée française, que, depuis neuf ans, nous formons avec tant d'amour, avec tant de sollicitude, et qui tient si bien entre ses mains le destin de la France, qu'avec elle, demain peut-être, la France sera ou ne sera pas ; cette armée que l'Europe considère d'un regard si vigilant, voilà quel instrument démagogique elle devient, voilà comment elle a profité des leçons terribles et des exemples suprêmes de 1870 et de 1871 ! L'inquiétude qu'on en ressent est d'autant plus poignante que, dans l'observation de ces faits, tout n'est pas inattendu : depuis que les maîtres de la république ont réintégré dans son grade le major Labordère et que le général Farre, bouleversant son ministère, dispersant l'état-major, désorganisant l'armée territoriale, a livré les commandements au favoritisme de M. Gambetta et aux ambitions du parti républicain, échauffé dans toute l'armée le républicanisme du soldat, encouragé dans le militaire l'esprit de secte et le goût de la politique, et, docile aux dénonciations des journaux, donné aux troupes le spectacle de généraux et d'officiers congédiés en vingt-quatre heures pour avoir déplu à un député radical ou simplement à la populace, l'autorité s'est affaiblie dans l'armée, la discipline s'est troublée ; indirectement ou

non, les désordres du 14 juillet en sont un indice, un indice qui hélas! n'échappera pas à l'attention de cet homme « de fer » dont l'implacable volonté attend à Berlin, comme un signal, les fautes de la république, les erreurs de la France. Oui, prenons garde à ce péril. si prévu et tant prédit. Ce n'est pas tout que de distribuer à une armée des drapeaux dont chacun semble lui murmurer, dans les souffles qui les animent, qu'elle est prête et qu'elle peut marcher à la victoire. Il faut que ces drapeaux conduisent, inébranlables et inflexibles, une armée telle que les malheurs de la France lui ont enseigné à la vouloir, c'est-à-dire une armée obéissante, sobre. patiente, dévouée, et qui ne connaisse d'autre devoir que son honneur et d'autre souci que son patriotisme. Malheur à ceux qui, en lui tendant ces drapeaux, l'enivreraient de ce vin de la vanité qui illusionne, qui perd et qui tue, comme nous l'avons vu en 1871! Malheur à ceux qui, en lui remettant ces drapeaux, oublieraient les avertissements de notre histoire et ne sauraient déjà plus que le délire révolutionnaire est mortel à toutes les vertus militaires! Ou plutôt, malheur à la France, si elle abandonnait à ces téméraires et à ces démagogues le sort de ses drapeaux, la direction de ses forces, le soin de son lendemain!

Le Parlement a clos ses travaux, le 15 juillet. Sa dernière œuvre. on la connaît : c'est la loi qui amnistie la Commune. Dans quel état retrouvera-t-il ce gouvernement faible, imprudent, désordonné, qui ne sait ni ce qu'il peut ni ce qu'il doit, à supposer qu'il sache ce qu'il veut? Que vont devenir, pendant cet interrègne parlementaire. cette armée livrée à l'esprit brouillon et fanatique du général Farre. ce ministère des affaires étrangères livré aux téméraires et chimériques desseins de M. de Freycinet? Qu'est-ce que M. Gambetta va exiger de leur servile docilité? A quelles réformes M. Jules Ferry va-t-il soumettre l'instruction publique? Quand et comment M. Constans et M. Cazot exécuteront-ils les décrets dont ils ont si brutalement commencé l'application? Leur violence s'arrêtera-t-elle devant la justice, devant cette magistrature qui les condamne si haut, avec une si noble fermeté? Comment M. Magnin, pour dégrever de 153 millions l'impôt qui pèse sur les sucres et sur les vins, réalisera-t-il ces promesses financières dont M. Buffet a si nettement montré la charlatanesque inanité? Quelles seront les élections qui vont s'accomplir, le 5, pour le renouvellement des conseils généraux? Tels sont les problèmes qui occupent déjà ou qui occuperont la curiosité publique pendant les vacances de cet impuissant Sénat et de cette Chambre incapable, si justement appelée une Chambre basse. Actuellement, la situation de la république est étrange. en

vérité : le burlesque et le dramatique s'y mêlent; tout y est gène, déception, trahison et péril. Une présidence qui ne sert à rien et qui se fait à peine voir en public; un ministère qui obéit à un potentat irresponsable et caché; une constitution qui n'est plus qu'un simulacre derrière lequel s'abrite le gouvernement le moins sincèrement constitutionnel que la France ait connu depuis 1815, même sous l'Empire; M. Grévy qui thésaurise sa sagesse et le reste, dans une inertie exemplaire; M. de Freycinet qui n'est que le prête-nom de M. Gambetta et qui revêt de sa signature tous les ordres de son impérieux patron; M. Gambetta qui, n'étant plus dauphin et n'étant pas régent, mais cependant plus que roi, gouverne sans régner, dans un protectorat occulte et orgueilleux, par un césarisme absolument nouveau dans les fastes des républiques que Montesquieu a décrites; et, parmi ces éléments confus, en face de ces personnages défaillants ou faux, les gens de la Commune qui se redressent et Rochefort qui ricane : certes, on n'avait jamais vu une république dont le gouvernement fût plus bizarre et nous voudrions savoir ce que l'ombre de M. Thiers peut en penser. On assure que, malgré sa sérénité, M. Grévy n'est pas sans s'inquiéter de cette situation; il aurait même, dit-on, certaine velléité de se soustraire à la dictature de M. Gambetta. Attendons, avant d'y croire. M. Gambetta domine en ce moment la république tout entière : ministres, préfets, généraux, ambassadeurs, sénateurs et députés, il s'est tout assujetti; sa puissance trône au Palais-Bourbon, son prestige se maintient à Belleville ; son génie reçoit les hommages des journalistes allemands; il n'a de rival, à l'extérieur, que M. de Bismarck, prétendent ses flatteurs, et, à l'intérieur, que Rochefort, affirment ses ennemis. Gambetta, Rochefort, Bismarck ! Vous souvient-il comme ces noms retentissaient sur le pavé de Paris, dans les derniers jours de l'Empire? Aujourd'hui, ce Gambetta et ce Rochefort qui, l'un tribun et l'autre pamphlétaire, attaquaient l'Empire avec tant de frénésie, sont encore, après des fortunes bien variables et bien diverses, les maîtres de la foule; mais ils se partagent la popularité de Paris et ils se disputent les destinées de la république en ennemis. Quant à M. de Bismarck, il les regarde.

Que la république devienne l'enjeu d'un duel entre un Gambetta et un Rochefort, ces mots disent tout. Le duel est inégal, à la vérité ; mais, quand même Rochefort pourrait, tôt ou tard, diminuer ou détruire, dans l'esprit de la foule, la puissance et le crédit de M. Gambetta, peu importerait : la république en serait-elle meilleure, plus conservatrice et plus libérale? Aujourd'hui les épigrammes et

les sarcasmes de Rochefort ne font encore qu'amuser les amateurs ; il ne peut rien. M. Gambetta, au contraire, exerce une souveraineté qui, d'un jour à l'autre, peut changer non seulement l'état de la république, mais la fortune de la France : il suffit d'une volonté, d'une folie de M. Gambetta, pour compromettre l'avenir tout entier de la patrie ; cet homme, qui reçoit le roi de Grèce comme un simple prince de Galles et qui envoie au roi d'Italie Madame Edmond Adam en qualité d'ambassadeur intime, dirige à son gré notre politique étrangère ; il a ses plans, ses vues, que personne ne connaît, si ce n'est le serviteur qui exécute ses desseins, M. de Freycinet ; quant aux ministres et à l'armée, on sait qu'il gouverne les uns impérieusement et que, l'autre, il l'a sous la main, il la commande avec les généraux qu'il crée ou qu'il s'est soumis, les Farre, les Billot, les de Galiffet et cent autres. Or que veut M. Gambetta? Pourquoi, en Orient, induit-il la politique de la France à une action si inutile et si imprudente? Pourquoi, caressé par les flatteries des Athéniens, s'est-il constitué le protecteur de la Grèce? Au congrès de Berlin, ses conseils poussent M. Waddington à présenter la revendication territoriale du gouvernement grec contre la Turquie. Deux années durant, le philhellénisme de M. Gambetta ne désarme plus : que le commis qu'il installe au palais du quai d'Orsay soit M. Waddington, qui sait le grec, ou M. de Freycinet, qui ne le sait pas, c'est toujours la même instance : la France continue de demander pour la Grèce l'Épire et la Thessalie ; M. Gambetta, qui pourtant n'ignore pas, depuis 1870, comment « la force prime le droit » et comment un voisin avide peut s'emparer d'un pays, juge sage et légitime de contraindre à un démembrement un État qui y résiste et qui est en paix avec nous, au profit d'un peuple qui n'a pas même tiré l'épée et qui se contente de théories, de réclamations et de cris. C'est la France encore qui, provoquant les avis des puissances signataires, leur propose, dans l'Assemblée qu'elles viennent de tenir à Berlin, le tracé de la ligne de frontière qu'à l'unanimité elles somment la Turquie d'accorder à la Grèce. M. Gambetta ne se contente même pas d'avoir chargé la France d'une pareille responsabilité. On apprend tout à coup qu'une mission d'officiers français, conduite par le général Thomassin, part pour la Grèce, au moment même où M. de Bismarck envoie à Constantinople des officiers allemands qui présideront à la réorganisation de l'armée ottomane et qui seront dans ses rangs, pour la guider de leur stratégie, quand il lui faudra guerroyer avec la Grèce. Quel est donc l'antagonisme que M. Gambetta cherche à la France en Orient? A quelle expédition ce patriote, qui blâma tant de fois l'expédition du Mexique, veut-il mener notre armée,

loin de nos limites, loin des Vosges? Quelle part veut-il que nous prenions à une nouvelle guerre d'Orient, sous les yeux de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre, dont les intérêts sont si contraires ou si étrangers aux nôtres ? A quelle prodigalité criminelle destine-t-il enfin le sang de la France? Et laisserons-nous la témérité tyrannique d'un Gambetta précipiter la France à des fautes comme celles qui nous ont coûté en 1870 tant de pertes et tant de hontes? Voilà l'effrayante question qui se pose, et, nous le disons à tous les bons citoyens, à tous les bons Français, il faut en finir : ces jeux de M. Gambetta ne peuvent plus se prolonger sans mettre en péril la dignité de la France et sa sécurité.

La Belgique, troublant la noble et joyeuse fête où elle célèbre le cinquantième anniversaire de son indépendance, vient de donner, assurément, à M. Gambetta et à M. de Bismarck une égale satisfaction : M. Frère-Orban a rompu les relations de la Belgique et du Saint-Siège; la légation belge est supprimée à Rome; le Nonce a quitté Bruxelles. A peine le parti libéral en possession du pouvoir, M. Frère-Orban, président du conseil des ministres, préparait et même annonçait cet acte, en 1878; il écrivait à M. d'Anethan, qui représentait la Belgique au Vatican, que « les ministres avaient unanimement reconnu qu'il y avait lieu de rappeler la légation »; il lui déclarait que le gouvernement étant désormais sous la direction de ce parti qui « par trois fois avait voté à la Chambre la suppression de la légation belge auprès du Saint-Siège, le ministère se réservait de lui indiquer l'époque à laquelle aurait lieu son rappel ». M. Frère-Orban n'attendait donc qu'une occasion propice. Il a cru la trouver dans les débats que sa loi sur l'enseignement primaire a soulevés, d'une part entre son ministère et les évêques, d'autre part entre son gouvernement et le Saint-Siège. Ces débats, on les connaît. Mais ce qu'on savait moins bien dans le détail, c'était combien M. Frère-Orban avait allégué de raisons mensongères et injustes, quand naguère il accusait le Saint-Siège d'avoir voulu lui faire croire, par une sorte de duplicité, que Léon XIII blâmait l'opposition de ces mêmes évêques dont il approuvait la doctrine dans une lettre rendue publique. Un memorandum du cardinal Nina, qui met dans une lumière complète la conduite du Saint-Siège, dissipe absolument cette allégation de M. Frère-Orban. En voici les conclusions : « 1° Le Saint-Siège, non moins que les évêques belges, a condamné plusieurs fois, au point de vue dogmatique et doctrinal, la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. 2° Le Saint-Père, par l'autorité de ses conseils, a toujours inculqué, au milieu de la lutte, aux défenseurs de la vérité, de ne pas séparer du zèle et de la fermeté la charité, la pru-

dence et la modération. 3° Les évêques belges, en s'opposant à la nouvelle loi, afin de la rendre moins funeste aux fidèles dans son application, ont obéi à un devoir sacré de leur ministère pastoral, et n'ont jamais pu être désapprouvés en cela par le Saint-Siège. 4° Les conseils de modération et de ménagement donnés par le Saint-Siège ont été, comme toujours reçus avec respect par les évêques, et mis à exécution dans la mesure que comportaient les circonstances. 5° Le gouvernement ayant employé vainement tous les moyens pour obtenir de Rome une parole de blâme contre l'épiscopat, on eut recours à d'artificieux raisonnements pour accréditer la fausse supposition d'un désaccord entre le Saint-Siège et les évêques belges. 6° Quand le gouvernement a mis le Saint-Siège dans l'alternative de choisir entre le rappel de la légation et l'acceptation des fausses déductions tirées de *l'échange de vues*, le Saint-Siège n'a pas hésité un instant à subir le premier fait et à repousser le second. » Ce sont là des vérités désormais certaines, et nous en fournirons prochainement la preuve dans l'historique où l'un de nos collaborateurs racontera et appréciera la querelle ainsi provoquée et la violence ainsi commise par le gouvernement belge.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

EN BELGIQUE

I

L'important débat qui a eu lieu dans ces derniers temps entre le Saint-Siège et le gouvernement belge est d'un intérêt historique considérable, et les documents qui s'y rattachent jettent une vive lumière sur la question religieuse à notre époque. Cette question, en effet, est partout vivante; partout elle s'impose à l'attention des philosophes et des hommes d'État, — soit qu'un homme politique déclare, en France, que le cléricalisme est l'ennemi, — soit qu'un parti qui s'appelle libéral s'efforce, en Belgique, de séparer les écoles publiques de toute influence religieuse, soit qu'un gouvernement, qui passe pour être le plus fort en Europe, s'efforce, en Allemagne, de réparer, d'une façon plus ou moins complète, les conséquences funestes de la persécution dont le catholicisme a été l'objet dans ce pays, soit enfin que des ministres, issus de la révolution, s'appliquent plus ou moins sincèrement, en Italie, à calmer les appréhensions qui subsistent toujours, dans le monde catholique, au sujet de l'indépendance du chef de la chrétienté, ce ne sont là que des aspects différents de la même question, qui ne cesse point, — quoiqu'en disent les incrédules, — de passionner l'humanité.

Le débat dont nous allons nous occuper ici a duré deux années environ. Deux systèmes se trouvaient en présence : d'une part l'Église avec ses doctrines immuables, tempérées dans l'application par la charité évangélique; de l'autre, l'État moderne, qui a aussi ses dogmes, qui ne reconnaît point les droits de l'Église, et qui impose ses décrets par la force, en tenant moins compte de la justice que de la légalité ; d'une part le pape, les évêques, le clergé, les fidèles unis par la même foi; de l'autre, un ministère composé d'hommes hostiles à l'Église, ayant pour appui une majorité parlementaire qui, à son

tour, a derrière elle un parti dont la haine et les préjugés contre le catholicisme sont connus depuis longtemps.

Ce ministère avait un programme à accomplir, et c'est à la réalisation de ce programme qu'il s'est appliqué aussitôt qu'il a pris possession du pouvoir. Le programme du cabinet Frère-Orban, en ce qui concerne la question des rapports de l'Église avec l'État, était un programme de séparation absolue; mais le parti libéral belge n'entend point la séparation dans le sens de la liberté, son but n'est point de faire en sorte que l'État se désintéresse de toutes les questions religieuses; loin de là, la séparation entre l'Église et l'État doit être, à son avis, l'exil de l'Église [1], qu'il faut chasser des lois, de l'école, et jusque de la conscience du citoyen. Tel est le but final du programme dont l'exécution a été confiée au ministère présidé par M. Frère-Orban. Il convient de remarquer que celui-ci, ainsi que les esprits modérés de son parti, n'admettent peut-être pas ces conséquences excessives. Il n'en est pas moins vrai qu'elles sont contenues dans les prémisses logiques que M. Frère-Orban accepte sans difficulté ; et ces prémisses une fois posées, bon gré, mal gré, on est obligé de conclure.

Trois questions secondaires se rattachent à la question principale des rapports entre l'Église et l'État en Belgique. La première question à résoudre était celle des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement belge : la seconde regardait les devoirs des catholiques belges à l'égard de la constitution ; la troisième enfin portait sur un cas spécial, c'est-à-dire sur l'attitude de l'épiscopat et des fidèles du royaume de Belgique à l'égard de la loi sur l'enseignement primaire.

Chacune de ces questions mérite d'être traitée séparément, car chacune d'elles a une importance capitale, non seulement pour la Belgique, mais pour tous les pays.

II

Le parti représenté par le cabinet Frère-Orban avait toujours été contraire au maintien de la légation belge auprès du Vatican. Les principaux orateurs du parti libéral avaient toujours combattu, à la Chambre, le maintien de la légation. Il y avait, pour le parti libéral, une sorte d'engagement d'honneur à supprimer cette légation aus-

[1] M. Laurent, dont livre sur l'Église et l'État est le manuel du parti libéral belge, s'exprime clairement à ce sujet : « *En demandant que l'Église cesse d'être un pouvoir, nous demandons l'abdication de l'Église.* » (*L'Église et l'État*, par M. Laurent, III[e] partie, p. 495. Bruxelles, édit. Lacroix, 1862.)

sitôt que le pouvoir serait tombé entre ses mains [1]. M. Frère-Orban ne pouvait donc pas se soustraire à cette nécessité fatale qui pesait sur lui, et aussitôt qu'il fut nommé président du conseil il s'empressa d'annoncer à M. le baron d'Anethan, ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, que la suppression de la légation était décidée en principe [2] et que l'époque de cette suppression ne tarderait pas à être fixée définitivement. En attendant il accordait au baron d'Anethan le congé que celui-ci avait demandé à son gouvernement. La nouvelle de la suppression prochaine de la légation ne pouvait manquer d'attrister profondément le Saint-Siège; plus que jamais le pape et son premier ministre s'appliquèrent à éviter tout ce qui pouvait, même en apparence, fournir un prétexte à cette rupture; le Saint-Siège ne se borna pas à cette attitude négative, il prit l'initiative indirecte d'un échange de vues avec le gouvernement belge; les déclarations faites par le Saint-Père, par la cardinal Franchi et plus tard par le cardinal Nina, au baron d'Anethan et au comte Reusens, chargé d'affaires de Belgique, furent si conciliantes et si explicites [3], que M. Frère-Orban comprit tout ce qu'il y aurait à la fois d'inconvenant et de maladroit à repousser ces ouvertures, dictées par un désir sincère de contribuer au maintien de la paix religieuse au sein du peuple belge. Le ministre des affaires étrangères de Belgique se décida donc à revenir provisoirement sur sa résolution. Il affirma néanmoins que le maintien de la légation n'avait encore, à ses yeux, qu'un caractère provisoire, afin de prouver à son parti qu'il ne renonçait aucunement à l'idée de la supprimer, ni à la réalisation totale du programme dont l'exécution venait de lui être confiée. C'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'étude de cette grave controverse, car on est généralement disposé à admettre, dans le public, que M. Frère-Orban a fait tout son possible pour que les relations officielles avec le Saint-Siège ne fussent point interrompues et on semble presque croire, dans certaines sphères politiques, que c'est la faute du Saint-Siège si ce pieux désir de M. Frère-Orban n'a point été exaucé.

La papauté a toujours attribué une importance extrême au maintien de ses relations officielles avec les différents États. Cette grande

[1] « En prenant possession du pouvoir, les ministres avaient unanimement reconnu qu'il y avait lieu de rappeler notre légation auprès du Vatican. » (Discours de M. Frère-Orban à la Chambre des députés, 18 novembre 1879.)

[2] Voyez la correspondance diplomatique échangée entre le gouvernement belge et le Saint-Siège. Dépêche du 21 juin 1878.

[3] Voyez, dans la correspondance diplomatique, les dépêches du comte Reusens, à partir du 4 juillet 1878 jusqu'au 13 septembre de la même année.

institution qui est accusée d'intransigeance par ceux qui ignorent l'histoire de dix-huit siècles, a toujours été disposée à faire aux pouvoirs politiques toutes les concessions compatibles avec les droits de la vérité et de la justice. L'intransigeance du Saint-Siège ne commence que lorsque les gouvernements attaquent les doctrines fondamentales de l'Église et sa divine constitution. Sur tout le reste, le Saint-Siège sait pratiquer la tolérance et la modération, bien mieux que tous les gouvernements qui défendent généralement les intérêts d'un parti, tandis que la papauté ne vise qu'au salut des âmes. Le chef de la chrétienté n'oublie point que l'Église a été la créatrice du droit international, et que l'institution des légations permanentes dans les différents États, est une institution dont le monde moderne est redevable à l'Église[1]. C'est pourquoi lorsqu'il s'agit de faire, dans les limites de son devoir, des concessions devenues inévitables, non seulement le Saint-Siège s'accorde avec les exigences de la situation, mais il s'efforce d'exercer son influence sur l'épiscopat et sur les fidèles, afin d'être secondé par eux dans son œuvre d'apaisement. Pie VII, à l'article 2 du concordat signé avec le premier consul, n'hésitait pas à *exprimer la douleur qu'il avait éprouvée en apprenant que quelques évêques s'opposaient à l'exécution de ses vues conciliantes*, et à l'article suivant, il déclarait *qu'il attendait avec confiance des évêques tous les sacrifices, pour le bien de la paix et de l'unité*. Lorsque les gouvernements étaient encore chrétiens, ils comprenaient l'avantage immense des relations officielles avec le Saint-Siège, et les nonces pontificaux avaient partout la première place dans le corps diplomatique. On reconnaissait par là l'importance extrême qui devait être attribuée au représentant du pape, dont la mission est de mettre fin aux conflits qui surgissent dans les différents pays, entre l'Église et l'État, et qui sont en même temps des conflits dans la conscience du citoyen. L'État prétend, de nos jours, faire abstraction de ces difficultés, mais elles n'en subsistent pas moins, et lorsque l'État néglige de les résoudre d'accord avec l'Église, elles se révèlent par un malaise profond, qui trouble à la fois la vie morale et la vie civile des peuples. On a beau affirmer sur tous les tons que l'État n'a pas à se préoccuper de la conscience religieuse de ses sujets, on n'échappera pas à ce dilemme : ou le peuple est sans religion, et dans ce cas il marche vers sa ruine, car là où l'idée religieuse disparaît, elle entraîne avec elle tous les principes et tous les sentiments qui font l'honneur et la force des nations; ou le peuple est religieux, et dans ce cas, si on le

[1] Flassens, *Histoire générale de la diplomatie française*, Paris, 1811, t. Ier, p. 9.

force à choisir entre les devoirs du citoyen et ceux du croyant, il éprouvera un déchirement douloureux, mais il ne renoncera pas à obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Ce dilemme s'impose surtout dans les pays catholiques, où les fidèles reconnaissent une autorité enseignante, dont ils sont obligés, par un rigoureux devoir de conscience, d'accepter les décisions.

Les partisans de la libre-pensée affirment depuis longtemps qu'un peuple peut, sans être irréligieux, avoir une foi et une morale indépendantes de tout dogme et de toute Église. Mais cette affirmation n'est pas seulement fausse en elle-même ; elle est irréalisable, et l'expérience, qui pourtant parfois nous montre le triomphe momentané de certaines erreurs, ne nous a pas encore appris le moyen de mettre en pratique ce rêve creux des philosophes de la libre-pensée. Un philosophe italien, M. Manciani, a bâti naguère encore tout un plan de religion pour la société à venir, et ce n'est point ici le lieu de discuter un pareil dessein ; mais les gouvernements doivent tenir compte des conditions de fait, et l'expérience nous prouve que là où les gouvernements attaquent l'Église, un trouble profond se produit dans les consciences, en causant à l'État un préjudice peut-être plus grave qu'à l'Église elle-même, car l'Église se fortifie par la persécution, tandis que l'État s'affaiblit par la division des citoyens.

Les rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et les gouvernements ont pour conséquence d'obliger les États à reconnaître l'existence officielle de l'Église, comme un pouvoir. Il est donc fort naturel que les partisans de « l'abdication » de l'Église soient absolument opposés au maintien de ces relations. Ils invoquent à l'appui de leur thèse la nécessité de revendiquer l'indépendance du pouvoir civil, car ils font à l'Église cet immense honneur de croire qu'il est impossible d'avoir des rapports avec elle sans subir son influence morale et sans tomber sous la domination de sa doctrine et de ses enseignements. M. Laurent, que nous aimons à citer, car il est un des patriarches du parti libéral belge, déclare que « le spiritualisme chrétien n'est que le mépris des choses et des intérêts de ce monde, » et il ajoute que « cette fausse conception de la vie sépare ce qui est inséparable, l'esprit et le corps, et divise ce qui est indivisible, la vie présente et la vie future » : cette conception, à son avis, est donc funeste à l'État, qui doit avoir souci des intérêts de ce monde et du bien-être matériel des nations. Mais ce qui est faux, ce n'est point la conception de l'Église, c'est la supposition que l'Église, par ses doctrines, *sépare* l'esprit du corps, et la vie présente de la vie future ; l'Église reconnaît comme légitime et désirable le bien-être même matériel des peuples, mais elle veut que

le corps soit subordonné à l'esprit, ce qui n'implique point la séparation, mais au contraire l'union la plus complète entre les deux termes, et elle demande que la vie présente soit coordonnée à la vie future. Cette conception n'est point une invention du christianisme ; elle a été adoptée par les spiritualistes païens, et Platon, dans les *Lois*, s'exprime d'une façon absolument conforme aux principes chrétiens, lorsqu'il enseigne *qu'il faut placer au premier rang les bonnes qualités de l'âme, au second, celles du corps, et au troisième, les biens de fortune. Si l'on place au premier rang les richesses, ou tout autre bien d'un rang inférieur, les règles de la justice et de la bonne politique seront violées*[1]. Et plus loin le grand philosophe est encore plus explicite : *C'est pourquoi*, dit-il, *nous ne nous fatiguons point de répéter que le dernier de nos soucis doit être la fortune ; l'attention de l'homme étant en effet portée vers trois objets, la richesse doit être le dernier à la fixer, le corps étant au second rang et l'âme au premier*[2].

L'Église donc en affirmant la supériorité des intérêts spirituels sur les intérêts matériels n'a fait qu'adopter un principe que les matérialistes seuls peuvent méconnaître, et la société religieuse ayant la mission de sauvegarder les intérêts spirituels des peuples, il est naturel qu'elle se considère comme supérieure en dignité à la société civile. Mais lorsque les esprits sont divisés, lorsque les principes de la société chrétienne ne sont point universellement admis chez un peuple, l'Église, tout en maintenant la vérité de ces principes, évite avec soin dans leur application tout ce qui peut troubler la paix publique. En effet, depuis la fondation du royaume de Belgique, le Saint-Siège, dans ses rapports avec le gouvernement belge, ne s'est jamais mis en contradiction par aucun de ses actes, avec les institutions libérales de ce pays.

La papauté a dans les temps présents des motifs tout particuliers pour désirer que ses relations officielles avec les gouvernements ne soient point interrompues. Le chef de l'Église se trouve placé dans une situation anormale, depuis qu'il a été privé de ce pouvoir, qui, dans les circonstances présentes, a été jugé indispensable par le pape et par l'épiscopat, à l'indépendance du Siège apostolique. Les nonces pontificaux accrédités auprès des gouvernements étrangers, et les diplomates qui représentent les différents États auprès du Saint-Siège, sont encore une garantie considérable, soit pour l'indépendance du chef de l'Église, soit pour la liberté des

[1] Liv. III.
[2] Liv. V.

communications entre le monde catholique et le centre de la foi. C'est donc une haute pensée de politique vraiment chrétienne qui a inspiré à Léon XIII cette vive sollicitude pour le maintien des relations officielles entre le Saint-Siège et les gouvernements ; c'est cette pensée qui donne à tous les actes du successeur de Pie IX ce caractère profond de prudence et de modération ; c'est cette pensée enfin qui lui impose cette grande réserve de langage, et qui lui a dicté le choix de ses ministres, du cardinal Franchi d'abord, du cardinal Nina ensuite, connus l'un et l'autre par leurs idées larges et conciliantes.

Mais, si la papauté a un intérêt considérable au maintien de ses relations diplomatiques avec les différents États, on peut dire que les gouvernements ne sont pas moins intéressés à la continuité de leurs rapports officiels avec le Saint-Siège. Depuis la suppression du pouvoir temporel, ainsi que M. Frère-Orban le constate pour la Belgique [1], des agitations se sont produites dans les différents pays. Rien ne peut avoir une influence plus grande pour calmer ces agitations que la présence à Rome des représentants officiels de puissances : ces intermédiaires autorisés sont en mesure d'informer exactement leurs gouvernements des idées et des vues du chef de la chrétienté, en ce qui concerne les questions religieuses des différents pays, et c'est là un moyen de prévenir les conflits entre les deux pouvoirs, et les luttes entre les citoyens. Nous osons affirmer que le gouvernement italien lui-même qui a placé la papauté dans cette situation anormale, ne peut qu'être satisfait de la présence à Rome du corps diplomatique, accrédité auprès du Souverain Pontife. La loi des garanties, quelque illusoire qu'elle soit, reconnaît au pape le rang et le caractère du souverain. Mais la première condition pour être souverain c'est de pouvoir communiquer directement et librement avec tous les potentats. Si le gouvernement italien désire que la loi des garanties ne soit point considérée par tous les États comme absolument inutile, il devrait être intéressé plus qu'aucun autre au maintien des relations officielles entre le Saint-Siège et les puissances.

L'Église a toujours distingué avec le plus grand soin, le domaine de l'autorité religieuse du domaine de l'État, ses doctrines sur ce point sont formelles ; si au moyen âge elle a pu occuper momentanément le terrain de l'autorité civile, elle n'a fait que céder, en agissant ainsi, à la volonté des peuples et au droit public de cette époque ; elle a fait plus, elle a obéi aux exigences de la situation et

[1] *Correspondance diplomatique entre le gouvernement belge et le Saint-Siège*, p. 7.

elle a rempli une grande mission civilisatrice dont les adversaires les plus résolus du catholicisme n'osent point méconnaître les incomparables bienfaits. M. Laurent écrit à ce sujet : *A la fin de l'époque barbare il n'y a plus d'État... Ajoutons que la société ne saurait exister sans une direction quelconque. L'État disparaissant, il fallait qu'une autre action le remplaçât. Le pouvoir qui devait prendre en main le gouvernement des peuples s'était formé lentement pendant les cinq siècles qui précédèrent l'invasion des barbares : c'était l'Église*[1]. Et M. Littré n'est pas moins explicite : « Celui qui est avec la civilisation doit être, lors de la chute de l'empire sous l'effort de la barbarie, avec l'Église. Cette proposition, qui aurait révolté le dix-huitième siècle, est pourtant vraie[2]. » Donc, de l'aveu des écrivains les moins favorables aux principes catholiques, l'Église, lors même qu'elle s'est trouvée contrainte, par les nécessités du moment, à pénétrer sur le terrain du pouvoir civil, n'a exercé son influence que pour sauver la société et la civilisation. Le droit romain était certes très favorable à l'autorité de l'État; si l'Église avait eu l'intention de lutter contre cette autorité, elle aurait naturellement fait tout son possible pour faire disparaître le droit romain : et pourtant le grand Savigny n'hésite pas à déclarer que « la conservation et la propagation du droit romain fut en grande partie l'œuvre du clergé[3] ». C'est bien le moins qu'on reconnaisse aujourd'hui l'existence officielle de l'Église et sa liberté sur le terrain religieux, en récompense des services qu'elle a rendus à l'humanité, même sur le terrain politique, lorsqu'elle était toute-puissante, de par la volonté des peuples, qu'elle avait sauvés de la barbarie. Mais même à travers le moyen âge la doctrine de l'Église a toujours été contraire à la confusion des deux pouvoirs : les philosophes et les théologiens du christianisme ont toujours distingué les choses spirituelles des choses temporelles, et s'ils ont revendiqué à l'Église le pouvoir de régler les unes, ils n'ont point contesté à l'État le droit d'administrer les autres; quant aux matières mixtes, l'Église s'est toujours efforcée de conclure avec l'État des traités dans lesquels les attributions des deux pouvoirs étaient reconnues et solennellement sanctionnées. La doctrine du pouvoir indirect de l'Église sur les affaires temporelles des États ne peut qu'être interprétée dans un sens analogue : à savoir que l'Eglise a le droit d'exiger que les intérêts temporels des peuples soient coordonnés à leurs intérêts spirituels; mais pour exercer ce pouvoir, l'Église n'a évidemment qu'un seul moyen, c'est-à-dire la persuasion et l'apostolat. Il nous

[1] Laurent, *l'Église et l'État*, Ire partie, p. 112.
[2] Littré, *Études sur les barbares et le moyen âge*, p. 143.
[3] *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. III, p. 261.

semble qu'à moins de vouloir enlever à l'Église toute liberté de parole et d'action, il n'y ait là rien d'effrayant pour l'indépendance du pouvoir civil.

Les nonciatures ainsi que le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, ont précisément la mission de résoudre les questions mixtes, de façon à sauvegarder à la fois les droits de l'Église et ceux de l'État. Aujourd'hui l'État semble vouloir renoncer à ces solutions pacifiques; il semble vouloir préparer la lutte, la lutte acharnée contre la conscience des catholiques, et il semble nier jusqu'à l'existence de ces matières mixtes qui intéressent à la fois l'âme du croyant et l'activité du citoyen. Mais cette attitude étrange des pouvoirs publics dans les différents pays, ne change rien au fond des choses; on n'efface pas d'un trait de plume des réalités semblables, et ces réalités se sont imposées, durant l'espace de deux années, à l'attention de M. Frère-Orban lui-même, qui, le jour où il s'est senti chargé de la responsabilité du pouvoir, a dû méditer longuement sur les conséquences d'une rupture avec le Saint-Siège. Ces réflexions (il nous l'a dit lui-même) lui ayant donné l'espoir « d'un rapprochement entre l'Église catholique et l'État moderne[1], il n'hésita pas à sacrifier à cet espoir, si faible qu'il pût être, sa conviction invétérée. » Cet espoir, s'il avait été sincère, et s'il n'avait pas été fondé sur la supposition que l'Église pût renoncer à certaines doctrines fondamentales que M. Frère-Orban ne devait pas ignorer, — cet espoir, disons-nous, aurait été accompli, et le gouvernement belge n'aurait pas renoncé si légèrement aux rapports de cordialité qui l'unissaient au Saint-Siège depuis cinquante ans, et qui avaient puissamment contribué à la prospérité du pays, par le maintien de la paix religieuse au sein de ce royaume où les hommes de cœur et de foi allaient admirer naguère l'union de l'ordre et de la liberté.

III

M. Frère-Orban, durant l'échange de vues, n'en demeurait pas moins hostile en principe au maintien de la légation belge à Rome. Mais, avant de prendre à cet égard une résolution définitive, il voulut, en homme d'État avisé, examiner de près si la prolongation des rapports officiels avec le Saint-Siège pouvait avoir quelques avantages pour la politique du cabinet dont il est le chef.

[1] *Esposizione documentata de' fatti relativi alla quistione dell' insegnamento primario nel Belgio e alla cessazione de' rapporti diplomatici tra il governo belga e la Santa Sede,* par la Secrétairerie d'État de S. S. et imprimé au Vatican, p. 74, dépêche 28 juin 1880.

Au début des négociations, M. Frère-Orban ne demanda au Saint-Siège qu'une seule chose : c'est-à-dire de parler et d'agir pour arrêter la lutte qu'une fraction des catholiques belges semblait vouloir engager contre les institutions nationales et contre la constitution même du pays. Sur ce point, le Saint-Siège était allé au-devant des désirs de M. Frère-Orban. Léon XIII lui-même, avant que le cabinet belge eût témoigné de son désir de négocier, avait adressé au baron d'Anethan des paroles qui ne laissaient aucun doute sur les tendances de la politique pontificale : *Les catholiques*, avait dit le pape au ministre de Belgique, *doivent respecter les lois de leur pays; et ils le doivent surtout, lorsque ces lois comme la loi fondamentale chez vous sont favorables à l'Église. Votre constitution est un contrat, un pacte loyalement consenti par tous; tous sont donc obligés à la maintenir et à la défendre. Au reste le pape et les catholiques ont, en Belgique, des libertés et des droits importants; je nomme directement les évêques et je gouverne l'Église belge sans entraves. Ce sont là des avantages considérables que je n'ai pas dans les pays concordatoires ni dans bien d'autres*[1]. Le cardinal Franchi, peu de jours avant sa mort, en parlant au comte Reusens de la polémique survenue dans la presse belge au sujet de la constitution, n'hésita pas à *déplorer et à désapprouver hautement les attaques dirigées contre les institutions nationales de la Belgique par certains écrivains catholiques*[2]. Le cardinal Nina, aussitôt après sa nomination, déclarait au comte Reusens qu'il partageait de la façon la plus complète les sentiments de son prédécesseur, et il ajoutait que le Saint-Père *avait recommandé aux catholiques belges le respect et l'obéissance aux lois de leur pays*, en déclarant que *le régime public de la Belgique est des plus favorables au développement des intérêts de la religion;* et que par conséquent les attaques dirigées par certains écrivains catholiques contre la constitution ne pouvaient que *faire du tort à l'Église;* aussi n'hésitait-il pas *à les désapprouver et à les blâmer*[3]. M. Frère-Orban, obéissant à un soupçon qui ne saurait l'honorer, exprima au comte Reusens le doute que ces déclarations explicites du Vatican ne fussent que la conséquence de l'avènement en Belgique d'un cabinet libéral, et il se montrait surpris de ce que le Saint-Siège eût attendu cet événement pour se prononcer sur une aussi grave question. Le chargé d'affaires de Belgique à Rome put donner à ce sujet les assurances les plus formelles et les plus autorisées à son gouvernement : « Il y a en effet, écrivait le comte Reusens à la date du 29 sep-

[1] Voy. Corr. Diplom., dépêche du comte Reusens, 4 juillet 1878.
[2] Voy. dépêche du 26 juillet 1878.
[3] Voy. dépêche du 20 août 1878.

tembre 1878, coïncidence entre l'arrivée au pouvoir du cabinet libéral et les communications faites à la légation, mais cette coïncidence dépend de ce que l'élection de Léon XIII et la formation d'une nouvelle administration ont eu lieu presqu'à la même époque. *Le changement qui s'est produit dans les dispositions du Vatican envers le pays tient à une cause plus générale; il résulte de la politique d'apaisement et de conciliation inaugurée par le Pontife actuel à l'égard de tous les gouvernements indistinctement* [1]. » Le comte Reusens citait à ce propos les paroles suivantes contenues dans une circulaire, encore secrète, adressée aux nonces par le cardinal Nina en prenant possession de son poste : *Le vœu du pape*, écrivait le nouveau secrétaire d'État, *est de vivre en paix avec toutes les puissances*, *et Sa Sainteté*, *loin de vouloir se séparer du mouvement et de la vie civile des États et des nations*, *désire leur apporter le contingent des trésors de l'Église et la force des peuples catholiques intimement liée à la puissante organisation du Saint-Siège. Le rapprochement désiré avec les puissances et la pacification des âmes ne pourront*, *dans aucun pays*, *être compromis ni par le fait du Saint-Siège ni par une attitude contraire à leurs devoirs de ceux qui considèrent comme leur plus grand honneur d'en exécuter*, *à quelque prix que ce soit*, *les ordres vénérés*. On voit par là combien le Saint-Siège compte sur la docilité des catholiques pour coopérer à l'apaisement des conflits. Si les gouvernements avaient l'intelligence réelle des besoins de notre époque ; si, au lieu d'obéir à d'étroits préjugés et aux clameurs des partis irréligieux, ils avaient le désir sincère de la paix, ne trouveraient-ils point dans cette attitude du Saint-Siège un puissant motif de confiance et d'espoir ? Malheureusement le gouvernement belge a prouvé quelle est la sincérité et quelles sont les tendances des hommes politiques qui se vantent de représenter « l'État moderne. »

Nous pourrions accumuler les citations pour confirmer le sens des déclarations faites par le Souverain Pontife et par son premier ministre, au sujet de la constitution belge. Ces déclarations qui semblaient presque étonner M. Frère-Orban, toujours disposé à en mettre en doute la sincérité, n'étonneront certes point les catholiques éclairés. La doctrine de l'Église, sur ces questions, n'a jamais changé. En ce qui concerne les formes de gouvernement, considérées en elles-mêmes, le Saint-Siège n'a point de préférences spéciales. Dans une dépêche adressée le 29 octobre 1879 au nonce de Bruxelles, le cardinal Nina chargeait le représentant du pape d'exprimer à M. Frère-Orban « le vif désir qui anime le Saint-Siège, de voir la paix et la

[1] Voy. dépêche du 29 septembre 1878.

tranquillité de plus en plus assurées dans le sein des États, *sans distinction de leurs formes constitutives, ni des personnes qui président successivement à leur gouvernement* ». C'est le même principe que Grégoire XVI proclamait, il y a cinquante ans, dès la première année de son règne. En ce qui concerne les libertés modernes, le Saint-Siège est obligé de distinguer l'approbation doctrinale de ces libertés de leur acceptation pratique. L'idéal catholique, c'est l'unité dans la vérité; cet idéal, dont nul ne saurait méconnaître la grandeur, exclut donc, en principe, l'égalité des droits entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal. Pour admettre cette égalité, il faudrait supprimer la vérité, la justice et la vertu. Mais l'Église sait que la perfection ne peut se trouver dans les lois humaines; elle sait que cette perfection, si on essayait de l'imposer par la force, ne parviendrait point à s'établir, et le résultat de cette tentative serait un trouble profond des États et des peuples. Saint Thomas ne croit point manquer à la rigueur des vrais principes théologiques et philosophiques, en faisant une large part aux imperfections et aux faiblesses de l'humanité : « Il faut, dit le docteur angélique, que les lois soient imposées aux hommes suivant leur condition... Mais le pouvoir ou la faculté d'agir dépend d'une habitude ou d'une disposition intérieure; car, tout ce qui est possible à un homme vertueux, n'est pas toujours possible à celui qui n'a pas l'habitude de la vertu; de même que l'enfant ne peut faire ce qui est possible à un homme mûr... Mais la loi humaine est imposée à la multitude des hommes et non à la vertu des parfaits. C'est pourquoi la loi humaine ne défend pas tous les vices, dont les vertueux s'abstiennent, mais seulement les plus graves, dont il est possible à la plus grande partie de la multitude de s'abstenir, et surtout ceux qui nuisent aux autres [1]. »

Ces principes exposés par un des plus grands docteurs de l'Église, dont le Pontife actuel apprécie à un si haut point le génie, n'ont pas été contredites, quoi qu'on en dise, par les Souverains Pontifes, toutes les fois qu'ils ont parlé du haut de la chaire de vérité. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de rentrer dans la discussion importante que souleva, il y a quelques années, la publication du *Syllabus*.

[1] « Oportet quod etiam leges imponantur hominibus secundum eorum conditionem... Potestas autem sive facultas operandi ex interiori habitu seu dispositione procedit; non enim idem est possibile ei qui non habet habitum virtutis et virtuoso; sicut etiam non idem possibile puero et viro perfecto. Lex autem humana ponitur multitudini hominum non perfectorem virtuti. Et ideo lege humana non prohibentur omnia vitia, a quibus virtuosi abstinent, sed solum graviora, a quibus possibile est majorem partem multitudinis abstinere, et præcipue quæ sunt in nocumentum aliorum. » (S Thomas, *Summæ theol.* Iª IIªᵉ, quæst. xcv, art. 4.)

Aujourd'hui, les déclarations de Léon XIII et de son premier ministre, nous apportent le meilleur commentaire de ce document, dont la polémique avait pu parfois dénaturer le sens. Pie IX a proclamé la doctrine, Léon XIII a enseigné quelle devait être l'application des principes formulés sous le règne de son prédécesseur. La cour de Rome en désapprouvant toutes « les polémiques passionnées et violentes », et en déplorant « toute idée et tout langage excessifs [1], » a clairement indiqué aux catholiques de tous les pays, le terrain sur lequel ils doivent se placer pour défendre la vérité et la justice. Et nous demandons ici quel est l'homme d'État sincère, qui peut encore invoquer le *Syllabus* comme un danger pour les pouvoirs politiques, après avoir lu ces paroles du cardinal Nina, rapportées à M. Frère-Orban par le comte Reusens, à la date du 13 janvier 1879 : « M. le cardinal Nina, écrivait le chargé d'affaires de Belgique, m'a dit qu'un des principaux points de ses instructions au nonce, sera de porter à votre connaissance, qu'effectivement, à la date du 1er octobre et à la suite de mes observations, le représentant du Saint-Siège à Bruxelles avait reçu l'ordre de faire savoir aux évêques et à tous les catholiques belges qui l'entretiendraient à ce sujet, que *le Saint-Père ne peut, en aucune manière, approuver que l'on attaque la constitution belge, ni même que, dans les circonstances actuelles, on en demande une modification, de quelque nature qu'elle soit*, et cela par la raison que la constitution, si elle contient des articles non conformes à la doctrine de l'Église, n'en renferme pas moins des avantages auxquels le Saint-Siège attache un très grand prix [2]. » Léon XIII avait déjà dit au comte Reusens, en parlant de la constitution : « C'est un pacte, il faut qu'il soit loyalement observé, et puisqu'il a donné aux Belges un demi-siècle de paix, je ne vois pas les raisons pour y apporter des changements *ou même pour les désirer* [3]. » Il est essentiel de remarquer que les dépêches diplomatiques contenant ces déclarations, ont été soumises à la cour de Rome, avant d'être publiées ; on peut donc les considérer comme le résumé fidèle de l'échange de vues [4].

[1] Voy. dépêche du 15 janvier 1879.
[2] Voy. dépêche du 31 octobre 1878.
[3] Voy. dépêche du 13 septembre 1878.
[4] Une seule dépêche dont nous aurons à parler plus loin, celle du 9 octobre, qui semblait se prêter à des interprétations inexactes, et qui se rapporte à l'attitude des évêques belges, au sujet de la loi sur l'enseignement primaire, donna lieu, de la part du Saint-Siège, à une réclamation contenue dans le volume qui vient d'être publié à Rome et que nous avons déjà cité. M. Frère-Orban refusa de tenir compte de cette réclamation, qui fut provisoirement retirée, sous la menace faite par M. Frère de rappeler immédiatement la légation de Rome.

Mais le Saint-Siège ne se borna pas à désapprouver officiellement les attaques dirigées contre les libertés constitutionnelles de la Belgique, il ne se borna pas à blâmer le langage violent de certains journaux catholiques; il voulut donner une preuve suprême de sa condescendance envers le gouvernement du roi, en invitant l'épiscopat à ne pas s'abstenir des fêtes nationales, qui allaient avoir lieu pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'indépendance du peuple belge. Ce fait est consigné dans une dépêche du baron d'Anethan, datée du 8 juillet 1879. Le ministre de Belgique près le Saint-Siège, rend compte ainsi à M. Frère-Orban des dispositions conciliantes de la cour de Rome : « Le cardinal secrétaire d'État m'a lui-même posé des questions à ce sujet : Est-il vrai, m'a dit le secrétaire d'État, que les évêques aient refusé de s'associer à ces fêtes nationales? J'ai répondu que jusqu'ici je ne connaissais que le fait d'un seul évêque. — Tant mieux, a répondu son Éminence, il sera temps d'agir et de prévenir une résolution extrême. Je vous promets que le pape engagera l'épiscopat à ne pas se tenir à l'écart, comme on lui en prête l'intention. » Depuis l'époque de ces déclarations, les circonstances, hélas! ont bien changé. Le gouvernement belge a *exploité*, dans le sens le moins élevé du mot, les dispositions conciliantes du Vatican. La réforme de l'enseignement primaire a été votée, bien qu'il fût clair que cette loi dût jeter un trouble profond dans le pays; en dernier lieu, la légation de Belgique près le Saint-Siège a été supprimée. C'est par de tels actes qu'on a convié les catholiques belges aux réjouissances par lesquelles on célèbre actuellement l'indépendance nationale! Et pourtant, malgré le deuil de leur âme, les évêques belges n'ont pas manqué de s'associer à ces fêtes; ils l'ont fait de la façon qui convenait le mieux aux successeurs des apôtres; ils ont remercié Dieu, dans les temples, d'avoir accordé l'indépendance à leur chère patrie, et ils ont demandé au ciel de ne point permettre que des fils dégénérés de la Belgique enlevassent à leur pays la foi et la liberté.

Malgré ce triste dénouement, les résultats de l'échange de vues n'en demeurent pas moins acquis. Ces résultats n'ont pas été conformes aux espérances de M. Frère-Orban; mais ils répondent pleinement à l'attente de tous les esprits sincères, qui désirent loyalement l'accord des deux pouvoirs, et la paix des consciences. Le Saint-Siège a clairement établi les bases de l'harmonie entre l'Eglise et l'État; certains principes, qui par leur caractère absolu semblaient en opposition avec la possibilité d'une entente entre l'autorité religieuse et l'autorité civile, ont été expliqués et éclaircis. L'organe de la droite catholique belge, avait donc raison de dire, lors de la publication des documents relatifs à l'échange de vues :

« La thèse restera éternellement vraie; mais nous vivrons en paix dans l'hypothèse. » D'autres conflits peuvent éclater dans les différents pays entre l'Église et l'État ; mais du moins, grâce à la sagesse du Saint-Siège, un des principaux sujets de division a été écarté à jamais.

IV

Le cabinet belge avait obtenu satisfaction complète du Saint-Siège au sujet de la constitution. S'il avait désiré sincèrement la paix, il aurait dû s'arrêter là ; mais par une confusion d'idées, qui n'était pas involontaire, M. Frère-Orban s'appliqua, avec une certaine dextérité, à mêler la question de l'enseignement public à la question constitutionnelle. Le cabinet libéral avait reçu, du parti qui l'a porté ou pouvoir, la mission de séculariser l'enseignement, et de lui enlever tout caractère confessionnel. Les commentaires, faits au projet de loi sur l'enseignement primaire, par les membres les plus autorisés du parti libéral, ne laissaient aucun doute sur le caractère et les tendances de la nouvelle législation. Ici encore M. Laurent, qui joue parfois le rôle d'enfant terrible dans son parti, peut nous instruire sur le sens exact de cette sécularisation de l'enseignement : « Il n'y a qu'un moyen, écrit-il, d'affranchir les peuples : *c'est de séculariser le ciel, comme la terre. Et le grand instrument de cette émancipation, c'est d'enlever l'instruction à l'Église* [1] » ; et il n'hésite pas à déclarer que la première condition de cet affranchissement, c'est de détruire *le spiritualisme chrétien, les terreurs de la vie future, la préoccupation d'un salut imaginaire* : car ce sont là « les causes qui ont assujetti pendant tant de siècles les peuples ignorants et crédules à la domination sacerdotale ». Le projet de loi sur l'enseignement primaire était donc le premier pas fait par le ministre libéral vers la réalisation de ce programme : il était impossible que ce projet de loi ne jetât point l'alarme dans le camp catholique. L'épiscopat protesta avec énergie, et les catholiques belges organisèrent partout avec une activité merveilleuse une opposition formidable aux desseins du ministère. Les évêques, comprenant le danger, et dans l'espoir d'arrêter dès le début cette campagne antichrétienne, menacèrent des plus graves rigueurs spirituelles tous ceux qui coopéreraient formellement à l'exécution de cette loi, qui pouvait être considérée comme le premier coup de canon tiré contre l'Église. M. Frère-Orban eut recours au Saint-Siège, en

[1] Voy. M. Laurent, *l'Église et l'État*, IIe partie, p. 585.

demandant que le chef de l'Église intervînt par son autorité pour calmer l'opposition des fidèles et de l'épiscopat.

Il est évident qu'il ne s'agissait plus ici des libertés constitutionnelles : cette question venait d'être vidée. Il s'agissait uniquement désormais d'une loi hostile à l'Église, contraire aux principes chrétiens, et qui n'était que la préface de tout un système de lois destiné à paralyser l'influence de la religion sur les âmes. L'épiscopat et les fidèles de Belgique étaient donc dans leur droit strict, en se défendant contre cette loi. Le Saint-Siège ne pouvait évidemment que se montrer satisfait du zèle avec lequel les évêques et les catholiques s'efforçaient de défendre la foi de la jeunesse. Autant le Saint-Siège s'était montré justement sévère et explicite à l'égard des écrivains catholiques qui attaquaient la constitution belge; autant la cour de Rome était naturellement disposée à se montrer bienveillante envers ceux qui luttaient pour la défense des intérêts les plus sacrés de la religion. Le pape et son premier ministre avaient énergiquement réprouvés, dès le début des négociations, le projet de loi sur l'enseignement primaire. Le cardinal Nina avait dit au comte Reusens, dès les premiers jours de l'année 1879 : « L'influence de Léon XIII ne peut être efficace, si l'Église se voit privée des moyens pratiques de l'exercer; *et le cas pourrait se présenter en Belgique, dans l'hypothèse où le projet de loi sur l'enseignement public, récemment présenté aux Chambres, serait, tel qu'il se trouve, approuvé et sanctionné..... Nous ne pourrions nous opposer à ce que les catholiques prissent fait et cause contre les lois qui menaceraient leurs croyances*[1]. »

M. Frère-Orban était tombé d'ailleurs dans une étrange contradiction. Le cardinal Nina avait dit au baron d'Anethan [2] que « tout conflit eût pu être évité, si le Saint-Siège avait eu connaissance à temps des dispositions de la nouvelle législation, et *si surtout il avait été appelé à donner confidentiellement son avis* ». Cette même idée avait été exprimée par l'éminent secrétaire d'État dans la circulaire adressée aux nonces le 15 août 1878. M. Frère-Orban se récrie aussitôt contre une pareille idée, et déclare que « ce procédé *lui paraît peu en harmonie avec les principes de la souveraineté* ». Mais, malgré cette déclaration, M. Frère-Orban continue pendant de longs mois, à demander au Saint-Siège d'intervenir dans les affaires intérieures de la Belgique, et, en agissant ainsi, il ne croit pas manquer aux principes de la souveraineté civile. »

L'attitude du Saint-Siège dans cette question est clairement

[1] Voy. Corr. dipl., dépêche du 8 février 1879.
[2] Voy. dépêche du 28 juin 1879.

définie et amplement justifiée, par le cardinal Nina, dans sa communication au nonce apostolique, datée du 8 juin 1880, et cette justification est encore plus complète dans le mémorandum que le Vatican vient d'adresser aux puissances, à la date du 10 juillet, et qui contient un exposé historique calme et précis de la situation.

De ces documents il résulte que le Saint-Siège a dû naturellement accentuer son attitude, à mesure que le danger devenait plus grave, et l'attitude du cabinet libéral plus hostile à la religion. C'est pourquoi le cardinal Nina fait remarquer très justement : 1° que durant la période de temps qui précéda la présentation aux Chambres du projet de loi sur l'enseignement primaire, le Saint-Siège, tout en réprouvant le projet de loi, ne manqua pas d'observer une réserve extrême, afin d'éviter tout ce qui aurait pu fournir « le moindre combustible pour alimenter le feu » ; 2° que, lorsque la loi fut adoptée par le parlement belge, le Saint-Siège, qui avait explicitement réprouvé cette loi, refusa énergiquement de désapprouver, ainsi que M. Frère-Orban le demandait, les mesures prises par l'épiscopat belge pour résister aux conséquences fâcheuses de cette loi, de telle sorte que le chef de l'Église laissa sur ce point une liberté complète aux évêques et aux fidèles, tout en déclarant qu'ils agissaient sous leur propre responsabilité ; 3° que M. Frère-Orban, ayant fourni à l'opinion publique, par son discours à la Chambre du 18 novembre 1879, l'occasion d'affirmer que le pape avait désavoué les évêques, et que l'épiscopat belge était en désaccord avec le Souverain Pontife, ces conclusions étaient évidemment fausses et inacceptables ; et si le Saint-Siège a attendu quelque temps avant de protester contre ces appréciations erronées, ce n'est là qu'une preuve nouvelle de son esprit de conciliation, et il y a lieu de s'étonner que M. Frère-Orban fasse un reproche à la cour de Rome de cette réserve, qui était un nouveau témoignage de déférence et de modération donné au gouvernement belge. La dépêche du baron d'Anethan, datée du 5 octobre 1879, n'a pas été démentie, quoi qu'on en dise, par le Saint-Siège[1]. Elle a été simplement expliquée,

[1] Nous croyons devoir reproduire en entier cette dépêche qui a été un des principaux points de la dernière controverse :

« *Le ministre de Belgique, près le Saint-Siège,*
au ministre des affaires étrangères.
(Entrée le 9 octobre 1879)

« Rome, 5 octobre 1879.

« Monsieur le Ministre,

« Le cardinal Nina ne m'a pas caché le regret qu'éprouve le Saint-Père de la lutte engagée entre l'épiscopat et le gouvernement du roi.

« Sous le rapport de la doctrine, m'a dit Son Éminence, la lettre des pré-

lorsque M. Frère-Orban exprima l'intention de s'appuyer sur ce document, pour faire croire à l'Europe entière que l'épiscopat belge était en désaccord avec le chef de l'Église. Le cardinal Nina, lorsqu'il fut informé des intentions de M. Frère-Orban, chargea le nonce de réclamer au sujet de l'interprétation inexacte que le ministre des affaires étrangères de Belgique voulait donner à ses paroles; le nonce ayant communiqué cette réclamation à M. Frère-Orban, celui-ci s'indigna et menaça de rappeler à l'instant la légation de Rome. Le Saint-Siège consentit à retirer la dépêche contenant cette réclamation, *afin d'en examiner de nouveau la rédaction et dans le but d'y faire disparaître toute cause de malentendu et d'équivoque* [1]. D'ailleurs toutes les dépêches précédentes échangées entre le Saint-Siège et le gouvernement belge contribuaient à prouver que les appréciations de M. Frère-Orban étaient inexactes. La lecture de ces documents prouve jusqu'à l'évidence que le Saint-Siège était resté fidèle, durant tout le cours de la discussion, à ces deux principes, rappelés par le cardinal Nina dans sa dépêche du 8 juin : 1° Condamnation doctrinale absolue du projet de loi sur l'enseignement primaire; 2° liberté complète laissée par le Saint-Siège aux catholiques et à l'épiscopat quant aux moyens pratiques à employer pour lutter dans les limites de la légalité contre la nouvelle loi scolaire. Les évêques belges ont seulement reçu de Rome des conseils de modération dans l'application des principes sur lesquels ils étaient d'accord avec le chef de la foi.

Le Saint-Siège, pour justifier sa réserve, a proclamé une doctrine

lats belges est parfaitement correcte; mais les conclusions tirées de principes justes peuvent être conduites d'une manière inopportune et parfois aussi poussées trop loin; il me semble que c'est le cas ici.

« Son Éminence ne peut du reste que manifester ses regrets; car le Saint-Siège a fait tout ce qui dépendait de lui, en recommandant, à plusieurs reprises, le calme, la prudence et la modération. Le cardinal eût désiré une autre solution, qui se serait produite, j'en ai la conviction, m'a dit Son Éminence, si les conseils du pape avaient été suivis. Du reste, a ajouté la cardinal Nina, les évêques ont agi dans la limite de leur droit strict et sous leur propre responsabilité.

« Sa Sainteté ne peut ni blâmer ni désavouer les principes sur lesquels ils se basent. Elle peut seulement engager l'épiscopat belge à n'appliquer qu'avec une extrême réserve les instructions contenues dans la lettre collective du 1er septembre. Le gouvernement du roi, de son côté, a dit Son Éminence, en empêchant que les écoles prennent une direction anticatholique, et en veillant à ce que l'enseignement qui sera donné ne blesse pas la conscience des fidèles, contribuera à améliorer la situation.

« Agréez, etc...

« Signé : Baron d'Anethan. »

[1] Voy. *Exposizione documentata*, etc..., déjà citée, IIe document.

qu'il n'est pas inutile de faire remarquer, car elle fournit une preuve nouvelle de la répugnance qu'on éprouve à Rome à violer toute liberté légitime. Au lendemain du concile, les écrivains hostiles au catholicisme affirmèrent que la proclamation de l'infaillibilité avait amoindri la liberté de l'épiscopat. On se souvient que cette thèse fut invoquée par plus d'un gouvernement, qui crut devoir prendre des précautions contre les empiétements supposés de la cour de Rome, à la suite de cette proclamation. Aujourd'hui c'est le Saint-Siège qui s'est chargé de dissiper toute crainte et tout malentendu à ce sujet : le pape et son premier ministre ont hautement proclamé que les évêques sont libres dans le gouvernement de leurs diocèses : le successeur de Pierre a la mission de confirmer ses frères dans la foi ; mais les évêques ne sont pas des sous-préfets, auxquels on envoie de Rome des ordres, ainsi que M. Frère-Orban semble le croire, et dans les cas pratiques le Saint-Siège leur laisse à la fois la liberté et la responsabilité de leurs actes. Le cardinal Nina avait dit au baron d'Anethan *que la décision à prendre après le vote de la loi sur l'enseignement primaire dépendait des évêques* [1]. Il avait déjà adressé au comte Reusens des paroles analogues, en déclarant que l'attitude du clergé *ne lui semblait ni illégale ni subversive, et cela par la raison qu'elle se renfermait dans les limites des libertés constitutionnelles* [2]. Et au mois de novembre 1879 le cardinal Nina écrivait au nonce : « *Il est donc absurde même de penser que l'intervention du Saint-Père dans cette question dut avoir pour but d'empêcher aux évêques de parler, ou de les obliger à parler d'une façon différente de celle qui leur était dictée par le devoir. Le Saint-Père sait trop bien que les évêques, lorsqu'ils ont reçu de lui leur mission légitime, sont libres dans leur action et dans le gouvernement du peuple qui leur est confié, conformément aux sacrés canons ; et leurs actes ne pourraient être l'objet de réprimandes que le jour où ils s'éloigneraient de leurs devoirs.* » Les gouvernements avaient donc d'abord entrepris contre l'Église une lutte violente, sous prétexte que le Souverain Pontife, dont le concile du Vatican avait proclamé l'infaillibilité, ne pourrait plus désormais tenir compte de la liberté de l'épiscopat et des fidèles dans les différents pays. Aujourd'hui ils engagent contre l'Église un nouveau combat, parce que le Saint-Siège, à leur avis, respecte trop cette liberté. Cette contradiction donne la mesure de la sincérité des accusations dont l'Église est l'objet de la part de certains adversaires.

D'ailleurs le gouvernement belge, dans cette question, a pris une

[1] Voy. Corr. dipl. dép. du 7 mai 1879.
[2] Voy. Dép., 20 avril 1879.

attitude dont il serait difficile de trouver des exemples dans les autres pays qui ont des relations officielles avec le Saint-Siège. Dans ces pays, plus d'une fois, de graves différents sont survenus entre l'autorité religieuse et l'autorité civile; parfois le Saint-Siège s'est rendu aux réclamations du pouvoir civil, lorsque ces réclamations étaient justes; parfois il a résisté énergiquement, mais cette résistance n'a pas été invoquée par l'État comme un motif de rupture immédiate des rapports officiels entre les deux pouvoirs. Que de conflits ont eu lieu en Autriche au sujet du concordat! Que de discussions n'a-t-on pas entendues en Espagne au sujet de la liberté religieuse! Et en France le débat sur les articles organiques dure encore. Dans aucun de ces pays, le Saint-Siège n'a renoncé aux droits de la religion, mais cette fermeté de la cour de Rome n'a pas été considérée par l'État comme une raison suffisante pour rappeler leurs représentants accrédités auprès du Saint-Siège. Si les relations diplomatiques ne pouvaient exister que lorsque l'accord est complet et absolu sur toutes les questions, on ne comprendrait vraiment pas leur importance et leur utilité.

Mais le parti libéral belge ne connaît ni la tolérance ni la patience, cette grande vertu politique qui fait la force des véritables hommes d'Etat. Ce parti accuse l'Église de tout sacrifier aux principes; mais les libéraux belges ne font pas autre chose : il n'y a que cette différence, c'est que l'Église sacrifie des avantages extérieurs pour la défense de principes vrais, tandis que le parti libéral n'hésite pas à sacrifier à des principes faux l'honneur du gouvernement qui lui est confié et la paix religieuse du pays. Aussi le nonce pontifical de Bruxelles avait-il raison d'adresser à M. Frère-Orban ces nobles paroles, en quittant la Belgique sur l'injonction du ministre des affaires étrangères : « Pendant un demi-siècle la Belgique a eu avec le chef auguste de l'Église des relations qui répondaient à sa position en Europe, à ses intérêts les plus élevés, aux sentiments intimes de ses religieuses populations, et qui témoignaient à l'évidence, par leur continuité même, ainsi que Votre Excellence l'a admis également, qu'elles ne sont contraires ni aux institutions de l'État ni aux exigences de la doctrine dont le Saint-Siège est constitué le gardien.

« Ces liens si heureux, si utiles, le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges, les brise aujourd'hui, *parce que la correspondance échangée sur un sujet spécial n'aboutit pas au gré de ses désirs et parce que ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège déplaisent au parti qui soutient le cabinet actuel.*

« *Ce fait fixera le caractère ineffaçable des négociations qui viennent de finir...* »

V

M. Frère-Orban avait voulu pousser à bout le Saint-Siège, il n'a pas été content des résultats essentiels obtenus au sujet de la constitution, il a voulu jeter la division dans l'Église, et alors il s'est brisé contre le roc inébranlable de l'unité catholique. Sans doute une divergence d'appréciation sur des questions purement pratiques avait pu exister entre le Saint-Siège et l'épiscopat; mais le meilleur moyen de faire cesser jusqu'à cette différence de vues sur des questions secondaires, c'était précisément la prétention de faire croire, ainsi que M. Frère-Orban l'a essayé, qu'un désaccord substantiel séparait le Saint-Siège de l'épiscopat belge sur la question de l'enseignement. Par cette tentative, M. Frère-Orban a révélé une fois de plus que la lutte engagée par le libéralisme belge contre l'Église est une guerre à mort; l'Église se trouve donc placée dans le cas de légitime défense, et, quelle que soit la persécution qui est en train de se déchaîner contre elle, ce n'est pas elle qui succombera.

Le parti libéral belge, qui a montré ce qu'il entend par le mot de liberté, et dont le programme peut se résumer par l'énergique expression de Tacite : *imperium rapere falsis nominibus*, veut que l'État s'approprie la morale, le droit et jusqu'à la religion, puisqu'à son avis, c'est au gouvernement à décider quel caractère doit avoir l'enseignement religieux dans les écoles[1]. Bientôt, si le gouvernement belge continue dans cette voie, il n'y aura plus en réalité de liberté des cultes; mais un seul culte sera libre ou plutôt obligatoire, le culte de l'État. Les ministres belges ressemblent fort à « ces sombres politiques » que Frédéric le Grand raillait de bon cœur, « et qui veulent que tous pensent de même. »

Quant à nous, ces grandes luttes ne nous inspirent aucun découragement. Nous croyons, avec Stuart Mill[2], que tout ce qui contribue à développer le « type actif » au sein de l'humanité n'est pas inutile au progrès des peuples. Sans doute les contrastes sont douloureux; ils sont douloureux surtout pour celui qui cherche la paix des consciences. Si la politique du Saint-Siège était semblable à celle des États, les difficultés sans nombre que rencontrent ses tentatives pacifiques auraient pour résultat l'abandon de cette attitude

[1] En effet, la neutralité religieuse des écoles est en pratique une utopie. Le cardinal Déchamps écrivait avec raison : « Il est impossible d'être neutre à l'égard du christianisme. Il faut nécessairement se ranger parmi ses ennemis ou parmi ses défenseurs. »

[2] *Le gouvernement représentatif*, ch. III.

conciliante et modérée que caractérise le pontificat de Léon XIII. Mais la papauté n'obéit point, comme les pouvoirs du monde, à des mouvements de colère et de dépit. C'est pourquoi l'ingratitude des gouvernements ne déterminera point des changements de cette nature dans la politique pontificale : Léon XIII tient trop à laisser ses adversaires dans leur tort ; il sait que plus la politique du Saint-Siège sera modérée et pacifique, plus facile sera, dans les différents pays, ce revirement de l'opinion en faveur des idées justes et sages qui reçoivent aujourd'hui de Rome de précieux encouragements. Ces idées finissent toujours par avoir de leur côté la grande masse du peuple qui se fatigue des troubles et des agitations.

La politique du Saint-Siège ne sera donc ni une politique de transaction ni une politique de violence; elle restera une politique de vérité et de charité, et, à travers toutes les amertumes, elle continuera à prouver au monde que l'Église, qui a protégé dans son berceau, la civilisation nouvelle, ne demande qu'à la bénir dans sa glorieuse maturité.

Comte Conestabile.

MARIVAUX

ET LE MARIVAUDAGE[1]

> Qu'on me trouve un auteur célèbre qui ait approfondi l'âme, et qui, dans les peintures qu'il fait de nous et de nos passions, n'ait pas le style un peu singulier.
>
> (MARIVAUX.)

I

Nous sommes en décembre 1738, dans un salon de la rue Saint-Honoré, non loin de Saint-Roch, à Paris. L'appartement est vaste, commode, convenable, mais sans luxe, sans rien qui puisse attirer et distraire les yeux, comme il sied à une époque où la simplicité est encore une marque de bon goût, et où une maîtresse de maison aime mieux être louée sur la qualité de ses hôtes que sur la richesse de son mobilier.

Celle qui dirige, en ne s'y mêlant qu'à propos, la conversation, et préside, sans en avoir l'air, son cercle d'illustres familiers, semble elle-même mettre plus d'art à s'effacer qu'à se montrer. « C'est, a dit plus tard un des plus célèbres de ses amis, une femme d'un esprit et d'un sens profond, mais qui, enveloppée dans son extérieur de bonhomie et de simplicité, a plutôt l'air de la ménagère que de la maîtresse de la maison[2]. »

On comprendra cette réserve, et on y trouvera encore plus d'habileté que de modestie, quand on saura que les hôtes du salon dont nous esquissons la physionomie sont de ceux en présence desquels le plaisir d'écouter l'emporte de lui-même sur celui de parler.

C'est le président de Montesquieu qui, dans les sociétés où il est

[1] L'Académie française, qui avait mis au concours l'*Éloge de Marivaux,* a décerné, dans sa séance publique du 5 août 1880 le prix d'éloquence, à ce discours d'un de nos collaborateurs.

[2] Marmontel, *Mémoires*.

à l'aise, égaye d'un pétillement de verve gasconne son habituelle gravité; c'est M. de Mairan, bonhomme plein de finesse, qui se laissera bercer toute sa vie d'une amitié de femme à une autre, tuteur et pupille à la fois de trois salons célèbres; c'est Helvétius, à la belle figure, au noble caractère, à l'esprit hardi, le plus généreux des égoïstes, le plus honnête des philosophes, le plus religieux des athées, qui, sans s'inquiéter d'un système si commode pour l'égoïsme, se contredit en bonnes actions; c'est M. de Pont de Veyle, neveu de la maîtresse de céans, causeur aimable, chansonnier galant, le plus affairé des oisifs, le plus sérieux des hommes frivoles; c'est l'abbé Trublet, visage et caractère de parasite, qui cherche dans de sournoises épigrammes la revanche impunie de ses platitudes, compilateur plagiaire dont la fécondité cynique répond à ceux qui lui demandent combien de temps il faut pour faire un livre : « Cela dépend du monde que l'on voit » ; c'est le médecin méridional Astruc, savant et lettré, gardien de la santé du corps et de la santé de l'âme de quelques malades choisis auxquels il prodigue les conseils, ménage les ordonnances, et dont il ne dédaigne pas d'hériter. Ce sont enfin deux interlocuteurs debout, au milieu de leurs auditeurs assis, qui ont, avec l'habitude et le goût du succès, fait dégénérer l'entretien, d'abord général, et où on échangeait sans façon les nouvelles du jour en une de ces joutes courtoises, de ces malicieux assauts d'esprit dont ils ne se lassent pas. On ne s'en lasse pas non plus autour d'eux, parce qu'ils y traitent, sans jamais les épuiser, quelqu'un de ces sujets philosophiques ou littéraires qui ont encore le privilège d'occuper l'opinion et de passionner les beaux esprits.

Les visages des deux personnages qui concentrent en ce moment sur eux l'attention de leurs auditeurs et la nôtre, ne sont pas moins remarquables que leurs discours. Tous deux sont de haute taille et d'imposante mine. Tous deux ont, dans leurs façons, quelque chose de ce grand air particulier aux hommes qui ont vécu dans le grand siècle, à cette époque dont Chamfort dira plus tard « que la mauvaise compagnie y valait la bonne des autres temps, et que la bonne y était sans pair ».

Mais l'un n'avait pas trente ans, et l'autre en avait près de cinquante-neuf à la mort de Louis XIV. Le voilà maintenant plus qu'octogénaire, et pourtant on craindrait de lui faire injure en lui offrant les respects réservés à la vieillesse : car cette vieillesse pétulante sourit gracieusement à travers toutes ses rides. Sa sagesse est galante comme celle de Nestor, et il a madrigalisé en l'honneur de toutes les Hélènes du siècle. Il a préservé son expérience de tout regret, et ses oracles sont toujours gais. Deux yeux étincelants

éclairent sa figure spirituelle, avisée et maligne. Sa lourde perruque, un peu surannée, paraît légère, tant elle est toujours, comme lui, en mouvement. Il est le neveu du grand Corneille et semble l'oncle de Voltaire.

Né propre à tout, excepté à être malheureux, capable de tout, excepté d'être ridicule, ce vieillard à qui la vie fut toujours légère, à qui la mort même sera douce, quand elle le surprendra sur ses cent ans passés, appartient à cette famille des « roseaux pensants », dont la souplesse hardie, dont la fragilité herculéenne, sous quelque vent que ce soit, plient et ne rompent pas. A travers les événements les plus variés, il s'est toujours retrouvé lui-même et toujours — sans affectation — du côté de la fortune.

Il est justement célèbre par ses ouvrages dans les genres les plus divers et sur les sujets les plus opposés. Mais aucun de ces ouvrages, malgré leur mérite, ne vaut ce chef-d'œuvre de conduite et de succès qui s'appelle sa vie. Mêlé aux plus grandes et aux plus petites affaires de la minorité du roi, il s'est tiré, à son honneur et à son profit, des occasions les plus difficiles. Il a prêté sa plume au régent pour les manifestes de la guerre avec l'Espagne, après la découverte de la conspiration de Cellamare, et il a trouvé moyen, recevant le cardinal Dubois à l'Académie, de le louer, sans rire ni sans rougir, du désintéressement avec lequel, donnant l'exemple aux hommes d'État à venir, le premier ministre « travaillait à se rendre inutile ». Au fond, c'est surtout un grand homme d'esprit, de tant d'esprit, qu'il ne lui est plus guère demeuré de place pour le cœur, comme le lui a fait entendre un jour en riant la maîtresse de la maison, dans une boutade dont la vive formule est trop connue pour être répétée ici.

En face de cet octogénaire si bien conservé, si alerte, si vivace, qui, si on lui donnait cinquante ans, ne les prendrait pas, de ce philosophe dont la philosophie égoïste et sceptique peut se résumer dans ce mot dit par lui l'autre jour : « Que s'il avait la main pleine de vérités, il se garderait bien de l'ouvrir », se tient, dans l'attitude d'une contradiction courtoise, un homme non moins spirituel, plus éloquent certainement, dont la physionomie marquée à la double empreinte de son caractère et de son talent, éveille à la fois notre curiosité et notre sympathie.

Celui-là, d'une noble prestance, d'une élégante allure, vêtu avec une recherche qui atteste l'habitude et le goût du luxe, dresse au-dessus des nœuds d'une cravate de batiste sa tête fraîchement rasée, coiffée, poudrée à la mode et au parfum du jour. Sa main de prélat, ornée de bagues, se joue sous le voile d'une manchette de pure malines. Il est venu de son appartement mondain, aux fenêtres

ouvertes sur le Palais-Royal, appuyé sur la canne à pomme ciselée qu'on a vue ou qu'on verra tour à tour dans l'antichambre de Mme de Lambert, de Mme Geoffrin, de la marquise de Créqui, de Mme Lallemand de Betz, de Mme du Boccage.

Le front est large, ingénieux, mais quelque peu jaune et ridé aux tempes ; les yeux vifs, clairs et fins, ne dardent pourtant qu'avec une sorte de langueur des regards dont les plis des paupières émoussent les traits. La lèvre est parfois crispée par le dégoût d'une espèce d'amertume intérieure. Quoique non encore quinquagénaire, il paraît plus vieux que son âge par cette expression de lassitude précoce, de sensibilité maladive qui est la plus habituelle à son visage, et met jusque dans son enjouement comme une ombre mélancolique.

On voit qu'il est de ceux qui ont vécu plus que leurs années, qui ont beaucoup vu, beaucoup senti, c'est-à-dire beaucoup souffert. Ce n'est pas qu'on lui prête beaucoup d'aventures, ni qu'il semble avoir personnellement payé un tribut excessif aux passions. Mais l'expérience des hommes, qui permet de leur pardonner, est peut-être moins attristante que la science des hommes — aux implacables clairvoyances — qui ne permet pas de les aimer. On souffre plus peut-être, lorsqu'on a l'âme généreuse, par ce qu'on a appris d'eux que par ce qu'on en a éprouvé, et le plaisir de les connaître, en les observant sans cesse, coûte plus cher, comme tout luxe, que la nécessité, qu'adoucit l'habitude, de vivre avec eux. Il entre dans la misanthropie plus de désillusion que de ressentiment.

Or le personnage que nous essayons de peindre a mis son art, son orgueil, sa gloire à observer. C'est le plus habile homme du monde pour analyser un caractère, pour décomposer une passion. La finesse n'a pas pour lui de secrets, ni la délicatesse de mystères. C'est le plus subtil et le plus pénétrant des moralistes, le plus philosophe des romanciers, et ses pièces n'ont pas laissé sans l'aborder, sinon sans le résoudre, un seul problème de la casuistique galante. Il a certainement étendu les limites de la connaissance d'un être bien plus indéfinissable, insaisissable, incompréhensible que l'homme : la femme. La géographie de l'amour-propre s'est enrichie, grâce à lui, de plusieurs terres avant lui inconnues ; et la flore de la coquetterie, déjà si touffue, lui doit la découverte de mainte variété nouvelle. Ses ennemis disent de lui qu'il est « entêté du fin » ; ses amis peuvent regretter qu'il ait tant sacrifié au goût du rare, à la recherche de l'exquis, plus encore que de l'excellent en toutes choses. Mais c'est là sa vocation irrésistible, l'originalité et aussi la fatalité de son talent. « Je suis né, a-t-il dit un jour, de manière que tout me devient une matière de réflexion ; c'est comme une philosophie de

tempérament que j'ai reçue et que le moindre objet met en exercice [1]. »

Mais ce n'est pas impunément qu'on cède à l'attrait et qu'on s'expose au danger de raisonner à outrance sur les matières de morale et de sentiment ; ce n'est pas sans dommage qu'on s'enivre de cette volupté que notre héros lui-même a définie quelque part : « L'habitude de ne vivre que pour voir et que pour entendre [2] ». Les hommes qui se sont voués à la recherche de la vérité sont souvent tristes comme elle. Nous parlons de la vérité morale, dont la possession, mêlée de doutes tenaces, n'est jamais complète, et non de la vérité scientifique qui ajoute aux joies de la conquête les sécurités de la certitude. Mais le moraliste est presque toujours inquiet et agité. C'est le lot inévitable de ces philosophes de la passion, de ces théoriciens du sentiment, de ces scrutateurs de la conscience, de ces anatomistes du cœur qui poursuivent, le scalpel à la main, jusque dans leurs plus jalouses intimités, les fibres maîtresses de notre nature et les mobiles de nos actions. En ces redoutables mystères on n'avance qu'au prix de son bonheur ; car le bonheur est fait d'illusions, s'il n'est pas une illusion lui-même. Et quoi de plus décevant que ces curiosités dont le champ s'élargit sans cesse, et qui sont condamnées à être toujours plutôt fatiguées que rassasiées ?

C'est là le ver secret qui ronge la belle humeur de notre personnage ; c'est cet esprit critique dont l'obsession le tourmente et lui donne cet air anxieux qui a frappé les contemporains. C'est pour cela que de la solitude qu'il quitte parce qu'il s'y ennuie et qu'il regrette aussitôt d'avoir quittée, il va dans le monde où il a des succès sans en jouir, parce que sa trop méfiante analyse les lui empoisonne.

Tout cela, il le sait, et il est malheureux. On le voit à cette pâleur de son visage, qui est celle de tous les curieux, de tous les critiques, de tous les abstracteurs de quintessence, fatigués de la recherche et le plus souvent mécontents de la découverte. On le voit à sa taille voûtée par l'habitude de se courber, pour mieux voir, sur toutes choses, à l'air de brusque sursaut avec lequel il sort parfois, comme un dormeur s'éveille d'un songe, de la méditation dans laquelle son âme s'était repliée. On le sent à la susceptibilité ombrageuse de cet homme pourtant si expert sur les faiblesses de la vanité, et qui ne peut s'en défendre, si prompt à saisir et à donner le ridicule, et qui le craint. C'est cette crainte qui ne lui permet pas de supporter le supplice quand il parle des chuchotements équivoques, et d'affronter sans s'interrompre la sourde perfidie des aparté [3]. On le

[1] Marivaux, *le Spectateur français*.
[2] *Ibid.*
[3] Marmontel, *Mémoires*.

sent à cette « brillante et abondante volubilité de sa conversation [1] », où il semble pressé de se décharger d'un poids qui l'oppresse, à « cette façon de penser et de s'énoncer, qui a toute la franchise du brusque sans pouvoir toujours en éviter la dureté [2] ».

C'est à lui, plutôt qu'à Sénac de Meilhan, observateur bien plus superficiel et bien moins sensible, que Mme de Créqui aurait dû dire ce mot qui le peint si bien et qui explique, de sa vie et de son talent, tout ce qui en paraît inexplicable : « Vous êtes destiné à passer une vie douloureuse ; vous voyez le jeu des machines, et alors plus de bonheur [3]. »

Tel est ce personnage si différent, on le voit, de son contradicteur, qui n'a jamais été qu'un homme de lettres, à ce point que l'unique événement de sa vie, remarque d'Alembert, a été son élection à l'Académie ; qui n'a voulu avoir, comme écrivain, que la réalité pour sujet et que la vérité pour maître ; qui a consacré son existence à analyser les caractères et à peindre les passions, dans un langage que les uns pour le louer, les autres pour le critiquer, ont trouvé singulier. Mais ces derniers n'en ont jugé ainsi qu'en haine de cette originalité qui décourage l'envie, dont l'envie se venge en la blâmant, et qu'on reconnaît à ce signe qu'il est aussi facile de la contrefaire qu'impossible de l'imiter.

Et maintenant quel était précisément le sujet dont s'entretenaient nos deux interlocuteurs et dans quels termes ? ici, le jeu cesse d'être permis, et expirent les droits d'une innocente fiction. Nous ne commettrons pas l'imprudence de faire parler les deux illustres personnages mis en scène. Il n'y a déjà que trop de témérité à avoir essayé de les peindre. Le même respect pieux qui nous a permis d'esquisser leur image, nous oblige à la laisser muette, surtout devant les maîtres d'aujourd'hui, héritiers des maîtres d'autrefois, pour qui tous ces portraits sont comme des portraits de famille. Car tous ceux ou presque tous ceux dont nous avons parlé furent de l'Académie, même l'abbé Trublet. Si Helvétius et Astruc n'en furent pas, il ne convient point de le leur reprocher, car il n'y eut point de leur faute. Il n'y eut pas davantage de la faute de la maîtresse de la maison, dont on disait, en ce moment de sa plus grande influence, qu'elle avait contribué à l'élection de la plupart des académiciens du temps. Elle n'avait pas moins contribué à leur succès, notamment pour les deux personnages qu'il faut se hâter de nommer, ainsi

[1] D'Alembert sur Marivaux.
[2] Marivaux, *Marianne*.
[3] Lettres de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan, éd. E. Fournier, 1856.

qu'elle-même, car on les a depuis longtemps reconnus, malgré l'insuffisance de notre pinceau.

La maîtresse de ce salon justement célèbre où elle réunissait les hommes d'esprit qu'elle appelait « ses bêtes » et où elle leur distribuait, en guise d'étrennes, les fameuses culottes de velours ; cette femme au passé romanesque et tragique, au présent tranquille et décent, qui, avec son air de nonchaloir et son affectation de façons bourgeoises, n'en était pas moins à l'occasion une grande dame, un écrivain de talent, une négociatrice habile et sagace, enfin « la personne du royaume dont la politique remuait le plus de ressorts à la ville et à la cour [1] », s'appelait Mme de Tencin.

L'octogénaire, vert et gai, à la pimpante vieillesse, c'était M. de Fontenelle.

Le quadragénaire, élégant et mélancolique, c'était M. de Marivaux.

II

Oui, M. de Marivaux, celui dont on a dit, en sacrifiant la justice et la vérité à un bon mot, ce qu'il n'eût jamais fait, « qu'il fut engendré par La Motte et Fontenelle, et qu'il engendra Moncrif, c'est-à-dire rien. » Rien ! on se trompe ; Marivaux ne fut point si stérile, et sa postérité dure encore, représentée par des ouvrages inspirés par son esprit et qu'il ne désavouerait pas. Rien ! on oublie le marivaudage, dont Marivaux a bien le droit de se dire le père. On le lui a assez reproché pour cela.

Reproché ! et pourquoi ? N'est-ce donc rien que d'avoir créé un genre, personnifié une manière de sentir, de penser et d'écrire, donné son nom à une mode de l'esprit que l'histoire de la littérature et des mœurs ne peut se dispenser d'enregistrer, et destinée peut-être à durer plus encore que les ouvrages où on trouve le premier exemple et le plus parfait modèle?

Marivaudage ! le dédain est commode et la critique facile pour ceux qui ne tiennent pas compte de l'influence du milieu, du moment dans la génération des œuvres littéraires, et ne savent point qu'à tout prendre, le marivaudage fut à son heure un progrès, qu'il procéda d'une réaction louable et salutaire avant l'excès qui la rendit ridicule. Le marivaudage, c'est la préciosité du siècle de Louis XV. C'est une certaine affectation de justesse, de sincérité, de vérité ; c'est la religion, non sans superstition, de l'art original et de la littérature indépendante de toutes règles, hors celles d'un goût aiguisé,

[1] Marmontel, *Mémoires*.

raffiné. Marivauder, c'est en matière littéraire et morale, dans les choses d'art et de sentiment, essayer d'être quelqu'un, d'avoir une physionomie propre, une monnaie à soi, de rajeunir, de raviver, par des formes neuves et fines, le langage de l'amour, les mœurs de la galanterie, les procédés du théâtre et du roman. N'est-ce donc rien qu'une telle réforme, même lorsqu'elle n'arrive point à être une révolution, à triompher complètement du banal et du convenu? Les meilleurs juges de notre temps ne l'ont pas pensé. Et l'instinctive impartialité du public a donné raison, en le confirmant, à l'impartialité éclairée de leur jugement. En France, heureusement pour Marivaux et pour bien d'autres, on réussit autant, sinon plus, par ses défauts, à la condition de les bien choisir et de n'en pas abuser, que par ses qualités. Souvent l'on se survit, dans la mémoire des hommes de ce pays, plus par les côtés légers que par les côtés sérieux de son esprit, plus par un mot que par une œuvre. L'inaltérable popularité de Henri IV est la preuve de la première de ces assertions. Et si l'on recherchait ce qui reste, dans le souvenir du public lettré, de Rivarol, de Chamfort, de Beaumarchais, même de Voltaire, on y trouverait, à l'appui de notre seconde proposition, plus d'un témoignage de ces prédilections frivoles.

Il est un autre fait, dont témoignent nos annales littéraires et qui nous ramène plus particulièrement à Marivaux.

C'est un hasard heureux, c'est une rare bonne fortune pour ceux qui prétendent durer dans le souvenir de la postérité, fût-ce de la façon la plus modeste, que le privilège d'attacher leur nom à quelque variation des mœurs, à quelque vicissitude du goût, à quelque singularité caractéristique d'une époque.

C'est ainsi que si Marivaux n'avait fait que ses ouvrages, il risquerait fort d'être oublié. Mais il a donné ou plutôt on a donné, et non pas toujours pour lui être agréable, son nom à une mode morale, littéraire, sociale, à un genre qui proteste encore de temps en temps contre sa désuétude par de gentils pastiches; et il est immortel.

Et pourquoi pas? Y a-t-il une complète erreur, une complète injustice, dans cet engouement fidèle, traditionnel, du public pour les écrivains qui ont eu l'ambition, même téméraire, d'une certaine originalité, et n'ont pas voulu borner seulement à leurs écrits leur action sur leur temps? N'y a-t-il pas, dans cet attrait, cette sympathie, une sorte d'instinctif hommage à tout homme doué d'une personnalité assez vivace pour laisser de lui une image, une trace capables de résister à la mobilité du temps, à ce vent implacable qui efface, sur le sable où nous marchons, la trace du pas des hommes et du vol des idées? Il n'est que juste de reconnaître aux modes de l'esprit, même lors-

qu'elles procèdent d'une erreur, qui n'est souvent qu'un excès de vérité, une noblesse supérieure aux autres modes; et celui-là, en effet, tout compensé, a mérité de durer, dont le nom rappelle une des vicissitudes de l'art ou des mœurs, un trait caractéristique, fût-ce à un seul moment, de la physionomie du génie français.

Une preuve que Marivaux, en créant le genre qui porte son nom, fit œuvre d'initiative et d'originalité, c'est qu'il ne trouva point du premier coup la vraie voie de sa vocation et la chercha même assez longtemps. Comment fut-il amené à la reconnaître et à s'y fixer? comment donna-t-il à la comédie et au roman une figure nouvelle, au moment même où Watteau, inspiré par les mêmes scrupules et les mêmes dégoûts, ramenait l'art de la peinture, égaré par l'imitation des maîtres, à l'observation, à la reproduction de la nature fidèlement interprétée : c'est ce qu'il n'est pas sans intérêt de rechercher. La réponse à cette question sera l'histoire en raccourci de sa vie et de ses ouvrages.

III

Marivaux était d'origine normande. Il appartenait à une famille de robe déchue à la finance, comme le remarque un de ses biographes, avec une vérité justifiée par l'histoire des traitants sous la Régence et les arrêts de restitution qui dégonflèrent à cette époque tant de scandaleuses fortunes. Mais il naquit à Paris, le 4 février 1688, sur la paroisse Saint-Gervais. Il passa son enfance à Riom et sa jeunesse à Limoges, traversant, pour n'y plus revenir, les milieux provinciaux, et se fixa de bonne heure à Paris, où il choisit ses modèles de prédilection, et dont il subit spécialement l'influence. C'est, en effet, une première remarque à faire qu'il est peu d'écrivains français d'un goût et d'un esprit aussi essentiellement parisiens.

Son éducation et surtout son instruction paraissent avoir été assez négligées, soit par la faute de parents insoucieux envers lesquels il s'est cru, sans doute, dispensé de reconnaissance, car il n'en parle jamais, soit par la faute d'un caractère rebelle aux disciplines classiques, soit plutôt par suite de ce préjugé trop ancien qui exempte d'études approfondies les jeunes gens que leur fortune semble dispenser à jamais de la nécessité du travail.

C'est là une présomption que les événements contredisent trop souvent, et dont des revers imprévus devaient bientôt faire sentir la vanité à Marivaux lui-même.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons sans étonnement, après l'avoir

lu, qu'il ne sut jamais le grec, très peu le latin, et ne connut guère les anciens. C'est la seule et triste excuse du tort qu'il se donna plus tard de les déprécier sans mesure, en prenant parti contre eux dans la querelle célèbre suscitée par Perrault. Les tenants des modernes, Fontenelle et La Motte, ce dernier surtout, devaient le compter parmi leurs adeptes les plus convaincus, leurs plus fervents prôneurs; et il est assez piquant de voir que Marivaux ne se rendit jamais bien compte de la contradiction qu'il y avait à dédaigner Homère pour exalter La Motte, et à s'affranchir du joug des admirations traditionnelles pour sacrifier son indépendance à des contemporains dignes tout au plus, pour nous servir d'une expression de lui, du titre de *grands médiocres*. Notre surprise est encore plus justifiée quand nous voyons Marivaux, à ses débuts, se tromper sur les choses et sur lui-même, au point de répudier l'idéal, de se moquer du romanesque, de travestir l'*Iliade*, de parodier *Télémaque* et même *Don Quichotte*. Mais de toutes les vicissitudes étranges à travers lesquelles il devait trouver sa voie, celle qui l'en éloignait le plus, fut sans doute l'illusion qui lui fit commettre une tragédie de la *Mort d'Annibal*. On y entend le grand capitaine carthaginois dire à Laodice, fille de Prusias, roi de Bithynie :

Hélas! un doux espoir m'amenait en ces lieux.

On l'y voit disputer tendrement le cœur et la main de la princesse à l'ambassadeur romain Flaminius, et finir par s'empoisonner dans son désespoir de ne les avoir point obtenus.

Enfin, et assez tôt pour regagner sans peine le temps perdu sur ces fausses pistes, Marivaux frappa à la bonne porte, et fit représenter par les acteurs italiens sa première comédie : *Arlequin poli par l'amour* (17 octobre 1720) ; car l'essai informe de ses débuts à Limoges, *le Père prudent et équitable*, n'est qu'une date et ne mérite pas un rang.

Marivaux avait alors trente-deux ans.

On était alors sous le gouvernement de ce d'Orléans spirituel, sceptique et voluptueux « qui eut toutes les qualités, dit Duclos, hormis les qualités du prince ». C'était le temps de cette Régence qui nous semble à distance, comme le carnaval de l'histoire; le temps de cette fièvre de l'or, inoculée à la France par le système de Law, qui rendit l'amour cynique comme la fortune; le temps du tumultueux marché aux actions, rue Quincampoix, puis, de la foire des belles agioteuses, à la place Vendôme, le temps de la plus grande prospérité des bals de l'Opéra, inaugurés en 1716, et de la plus grande vogue des comédiens italiens, venus fort à point pour jouer

le Jeu de l'amour et du hasard sur une scène dont le décor naturel est l'*Embarquement pour Cythère*, de Watteau.

Cette première comédie d'*Arlequin poli par l'amour*, dont le succès éclaira à point Marivaux, le lendemain de la chute d'*Annibal* au Théâtre-Français, si elle ne le révéla pas encore tout à fait au public, le révéla du moins à lui-même. Il apprécia la dose d'observation, de fantaisie, de gaieté, de sentiment qui convenait à ce genre qu'il avait trouvé si à propos, qui convenait à son talent, et qui convenait à ses spectateurs et à ses lecteurs. Le langage qu'il leur parlait est bien celui qui devait leur plaire et chatouiller agréablement les oreilles, à une de ces époques de corruption brillante où la pudeur, bannie des choses, se réfugie dans les mots. Duclos a remarqué que ces époques-là, ne rendant plus à la vertu que l'hommage de l'hypocrisie, sont les plus pointilleuses et les plus scrupuleuses « sur les décences »; et quand Marivaux a dit de l'âme « qu'elle se raffine à mesure qu'elle se gâte », il pensait certainement à ces mœurs de son temps qu'il devait entreprendre de corriger en les flattant.

Dès sa première comédie, il comprit donc, à ce frémissement de satisfaction intérieure qui est pour l'écrivain comme l'assentiment de la conscience intellectuelle, qu'il avait découvert le filon encore inexploré où il ne pouvait manquer de rencontrer plus d'une heureuse veine. Comment en eût-il pu douter, quand, par une rare bonne fortune, il mettait à la fois la main sur le genre et les sujets pour lesquels il était le mieux fait, et sur l'actrice prédestinée, pour ainsi dire, à les mettre en lumière et en valeur? Cette actrice, si bien douée pour jouer les pièces de Marivaux, c'était cette Silvia, dans laquelle se personnifia son idéal, s'incarna son rêve, qu'il se plut à former, qui lui inspira des sentiments aussi doux et plus forts que ceux de l'amour, et lui fit goûter dans le succès une volupté d'art encore plus qu'un plaisir d'orgueil.

Pour elle, pour lui écrire ces rôles qu'elle disait si bien, le rêveur se fit actif, le paresseux laborieux, le critique spéculatif auteur fécond. Les sujets ne devaient point d'ailleurs lui faire plus défaut que l'art de les mettre en œuvre. Doué d'une pénétration sans rivale dans les matières d'observation morale, il pouvait s'appliquer, sans trop sentir l'absence de ce qui lui manquait, le secours d'une forte éducation classique, à cette étude du cœur humain, surtout du cœur féminin, aux prises avec la passion, et à cette peinture des mœurs pour lesquelles il ne faut que ce qu'il avait à souhait, de la finesse et de l'expérience.

Cette expérience n'avait pas besoin d'être consommée pour lui permettre de peindre plus encore en surface qu'en profondeur les

caractères et les passions que le théâtre et le roman mettent précisément en mouvement, en action, à des degrés divers, dans le costume même de la réalité et de la vie. Pour exprimer l'amour, il suffit de l'avoir éprouvé; et bien que Marivaux ne soit point cité pour ses aventures et qu'il ait, par un trait de son caractère qui est aussi un trait de son talent, préservé scrupuleusement sa vie de la faute de tout scandale, il n'est point douteux qu'il n'ait payé le tribut de la jeunesse et peut-être celui de l'âge mûr à ces passions qu'il sait si bien faire agir et surtout faire parler. Mais il ne se donna jamais les ridicules de l'homme à bonnes fortunes. Ses succès auprès des femmes furent toujours tempérés par une mutuelle défiance. Il se méfiait un peu d'elles, et elles le lui rendaient bien. Les femmes écartent plus qu'elles ne les attirent, les observateurs. Elles préfèrent le plaisir d'être aimées au danger d'être connues, et font plus de fête à ceux qui les flattent qu'à ceux qui les jugent.

Pour être complètement maître des sujets que fournit la vie humaine, il ne manquait à Marivaux que d'être malheureux. Il le fut au delà de ce qu'il faut pour être éclairé non seulement sur la vanité de nos sentiments, mais encore sur la fragilité de nos plus légitimes espérances. Marié à une femme selon son cœur, que la mort lui ravit bientôt, il ne connut que pour regretter de l'avoir perdu, le bonheur d'être époux. Son bonheur d'être père fut empoisonné par la médiocrité de son état qui le contraignit à favoriser, bien loin de la contrarier, la vocation religieuse de sa fille.

Elle prit le voile à l'abbaye du Trésor, et trop pauvre pour payer une dot, même à Jésus-Christ, c'est la charité du duc d'Orléans, le fils pieux de l'incrédule Régent, qui subvint aux frais de sa profession et de son établissement claustral. C'est la même généreuse main qui signa pour le père le brevet d'une pension, que le fermier général Helvétius et Mme de Pompadour devaient accroître de leurs libéralités.

Car Marivaux avait perdu sa fortune au Système, qui en ruina tant d'autres, moins intéressants que lui. Absorbé par ses sentiments plus qu'occupé de ses affaires, il céda sans objection au conseil que lui donnèrent quelques amis, de décupler son avoir en le faisant fructifier dans le commerce des actions. Les conseils les plus sages en apparence ne le sont pas toujours en réalité, et nous sommes souvent les dupes et les victimes des meilleures intentions.

Marivaux, pour avoir sacrifié, comme tant d'autres, la certitude de l'aisance à l'espérance de la fortune, perdit tout ce qu'il possédait. C'est ainsi que d'un intérieur heureux il tomba à un misanthropique isolement; que d'une situation indépendante, il passa à cette servitude dorée du courtisan, à cette humiliation, si rude aux

âmes fières, de gravir l'escalier d'un maître et de manger le pain étranger; qu'enfin du travail libre pour lequel on aime à vivre, il en arriva à cette nécessité, parfois si amère, de travailler pour vivre.

Réduit à une existence inquiète, laborieuse, mercenaire, « le cœur désœuvré », « le cœur mort », comme il l'a dit plusieurs fois si gentiment et si tristement, Marivaux dépensa les prémices et comme la fleur de son esprit dans ce théâtre dont le jeu ingénieux et léger le consolait en amusant les autres, dans ce théâtre trouvé original de son temps, et qui l'est demeuré pour le nôtre.

Un siècle et demi a passé sur ses grâces, sans les trop faner. Le coloris des figures a un peu pâli, mais on y trouve encore cette précision légère des lignes, et ce je ne sais quel accent de vie souriante qui fait le charme des pastels mi-effacés de la Rosalba. Ses personnages s'agitent en costume de roman, sous un décor de féerie, dans une intrigue d'amour fragile et ondoyante comme eux, que dénoue toujours le mariage. Ils parlent plus qu'ils n'agissent, mais ils parlent si bien que le spectateur se fait illusion sur les difficultés qu'ils traversent, et trouve assez de mouvement pour s'y intéresser dans ces péripéties qui ne sont guère que les vicissitudes de sentiment d'un drame tout intérieur.

La recherche, la poursuite et la conquête du bonheur conjugal à travers les obstacles, plus apparents que réels, d'une passion qui n'est le plus souvent contrariée que par elle-même : tel est le but de presque toutes ces aimables agitations. Le renversement passager des conditions, par suite d'un déguisement qui fait du maître le valet et réciproquement : tel est le plus ordinairement le moyen employé pour ménager l'intrigue et préparer le dénouement.

C'est ici le lieu de remarquer combien les valets de Marivaux ont de l'esprit. Ils en ont même trop pour leur état, et ce serait à faire tort aux maîtres si ceux-ci n'en avaient encore davantage. Tout cela est certainement un peu factice, et bien que nous soyons dans le siècle de l'esprit par excellence, il serait difficile d'y trouver beaucoup de salons où on eût pu entendre le langage que Marivaux prête à ses marquis et à ses comtesses. Il serait encore plus difficile d'y trouver beaucoup d'antichambres où ne seraient pas dépaysés ses valets et caméristes.

Cette étonnante et amusante *livrée* du théâtre de Marivaux se dédommage d'ailleurs de la noblesse du langage par la bassesse des sentiments, et de ce côté elle demeure subalterne.

Mais il faut entendre de quel air elle s'en excuse!

Écoutons, par exemple, Lépine du *Legs*, répondant à la comtesse qui s'offense d'être trouvée par Lisette plus « lucrative » à l'état de veuve qu'à celui de femme : « Cette prudence ne vous rit pas,

elle vous répugne; votre belle âme de comtesse s'en scandalise, mais tout le monde n'est pas comtesse : c'est une pensée de soubrette que je rapporte. Il faut excuser la servitude. Se fâche-t-on qu'une fourmi rampe? La médiocrité de l'état fait que les pensées sont médiocres. Lisette n'a point de biens, et c'est avec de petits sentiments qu'on en amasse. » C'est Marivaux qui a découvert le valet philosophe. Plusieurs de ses personnages à galon et à cocarde sont de vrais types de la race et des ancêtres de ce Figaro, le plus impertinent des raisonneurs domestiques, qui chassera le valet du théâtre en rendant après lui le rôle impossible pour l'avoir poussé aux dernières limites de l'audace et de la gouaillerie.

Il n'y a rien à redire, par exemple, aux pères de Marivaux ; il n'y a qu'à les admirer, qu'à les aimer. Quelles excellentes natures! Combien leur raison est tendre ou leur tendresse raisonnable! Quel brave homme que ce M. Orgon, du *Jeu de l'amour et du hasard!* On n'en trouve de pareils que chez Sedaine. Et encore n'ont-ils pas si bon air. Nul ne dirait comme M. Orgon à sa fille : « Eh bien! abuse. Va, dans ce monde : il faut être un peu trop bon pour l'être assez. » Ce qui diminue peut-être un peu le mérite des pères de Marivaux, c'est qu'ils ont des filles si charmantes, que vraiment il n'y a pas de peine à les gâter.

Un personnage que Marivaux ne gâte point en revanche, c'est celui des mères. Comme s'il avait eu à se plaindre de sa mère, dont il ne parle jamais, Marivaux ne flatte point les mères de son théâtre. Il les peint uniformément laides, vaines, impérieuses, avares, entichées de préjugés. Il ne pare pas du moindre rayon de coquetterie leurs maussades et acariâtres personnes. Il a de la peine à ne pas céder, quand il s'agit d'elles, à la tentation de la caricature. On dirait qu'il se venge. Il leur laisse à toutes le même nom, le même caractère et presque la même figure. Sa Mme Argant paraît tour à tour trois fois sur la scène de *l'École des mères*, des *Fausses confidences*, de *l'Épreuve*, et jamais à son avantage; c'est décidément le personnage *repoussoir* du théâtre de Marivaux, destiné à faire endêver et à faire valoir tous les autres.

Mais là où Marivaux excelle et triomphe, c'est quand il s'agit de personnifier dans une jolie fille ou une jolie femme les diverses variétés de l'ingénuité ou de la coquetterie. Ce sont là les créations de prédilection de ce monde enchanté. Quelle galerie de figures exquises! Quelle série d'adorables portraits qu'on se plaît à croire ressemblants, bien qu'on n'en ait jamais rencontré les originaux! C'est Silvia « qui n'ose regarder les gens et qui est confuse qu'on la trouve belle », qui, progressivement déniaisée par l'amour d'un prince, exécute si lestement la métamorphose de son revirement :

« Quand ce serait un malheur, qu'y ferais-je? Lorsque je l'ai aimé, c'était un amour qui m'est venu; à cette heure que je ne l'aime plus, c'est un amour qui s'est en allé ; il est venu sans mon avis et s'en retourne de même, je ne crois pas être blâmable » ; et qui donne si délibérément à Arlequin, infidèle lui-même, un congé sans remords, accepté sans regrets : « Qu'est-ce que vous me diriez? que je vous quitte. Qu'est-ce que je vous répondrais ? que je le sais bien. Prenez que vous l'avez dit; prenez que j'ai répondu, laissez-moi après et voilà qui sera fini [1] ».

C'est la comtesse de *la Surprise de l'Amour;* c'est la marquise de la *Seconde surprise de l'Amour;* toutes deux veuves, toutes deux méprisant les hommes dont elles ont ou croient avoir à se plaindre ; et toutes deux se laissant prendre au piège d'un défi, celle-ci par curiosité, celle-là par jalousie, pour glisser de l'indifférence à l'amitié, de l'amitié à l'amour, et pour murmurer l'aveu de leur défaite et de leur triomphe : « Je rougis, chevalier, c'est vous répondre ». — « Monsieur Lélio, expliquez-vous, et ne vous attendez pas que je vous devine. »

Et la Silvia du *Jeu de l'amour et du hasard*, comme elle explique et justifie son subterfuge : « Oui, Dorante, la même idée de nous connaître nous est venue à tous deux. Après cela, je n'ai plus rien à vous dire; vous m'aimez, je n'en saurais douter; mais, à votre tour, jugez de mes sentiments pour vous; jugez du cas que j'ai fait de votre cœur par la délicatesse avec laquelle j'ai tâché de l'acquérir [2]. »

Et l'innocente Angélique de *l'École des Mères*, comme elle lève, en souriant et rougissant à la fois, le masque de cette pudeur piquée par la curiosité : « Aussi, quand je serai ma maîtresse, laisse-moi faire, va; je veux savoir tout ce que les autres savent [3]. »

Et Araminte, des *Fausses confidences*, comme elle se rebecque contre les remontrances maternelles : « Mais, en effet, pourquoi faut-il que mon intendant me haïsse? Ce serait une enfance à moi que de le renvoyer sur un pareil soupçon! Est-ce qu'on ne peut me voir sans m'aimer? Je ne saurais qu'y faire. Il faut donc m'y accoutumer et prendre mon parti là-dessus. Vous lui trouvez l'air galant, dites-vous? Je n'y avais pas pris garde et ne lui en ferai point un reproche. Il y aurait de la bizarrerie à se fâcher de ce qu'il est bien fait. Je suis d'ailleurs comme tout le monde : j'aime assez les gens de bonne mine [4] ».

[1] *La Double inconstance,* acte II, sc. I; acte III, sc. VIII et X.
[1] Acte III, sc. IX.
[3] Sc. VI.
[4] *Ibid.*

Et Hortense, du *Legs*, écoutez-la, cherchant des auxiliaires pour sa petite conspiration : « Je crois aussi qu'ils s'aiment; et supposons que je ne me trompe pas, du caractère dont ils sont, ils auront de la peine à s'en parler ; vous, Lépine, voudriez-vous exciter le marquis à le déclarer à la comtesse? Et vous, Lisette, disposer la comtesse à se l'entendre dire ; ce sera une industrie fort innocente [1]. »

Bagatelles, dira-t-on. Mais ne trouve pas qui veut de ces bagatelles. N'a pas qui veut un souffle assez léger, une haleine assez pure pour gonfler et animer, sans maladresse et sans malencontre, la bulle d'azur et d'or de ces galantes fictions! Marivaux plaît et amuse encore. On trouve la vie plus légère après l'avoir lu. Une leçon sans amertume se dégage de ses moralités sans prétention. Ses dénouements d'une gaieté attendrie provoquent de ces sourires que mouille à peine une imperceptible larme. N'est-ce donc rien que cela?

IV

Tel que nous le connaissons, Marivaux ne devait point se dépenser tout entier au théâtre, où il poursuivit jusqu'à l'épuiser, de 1720 à 1755, à travers vingt-huit pièces, avec un succès qui s'éteignit dans l'indifférence, la veine qu'il avait ouverte. Il n'était pas homme à ne pas expérimenter son système sous toutes les formes, à ne pas considérer sous tous ses aspects la nature humaine, à refuser au roman intime et même au journal philosophique le tribut de ce trésor accumulé d'observations, de « cette récolte d'idées » qu'il trouvait moyen de faire partout, jusque dans la rue.

Nous ne nous étendrons pas ici sur ces recueils périodiques bientôt intermittents, trop tôt interrompus par l'indifférence ou le découragement, et beaucoup plus goûtés en Angleterre qu'en France, dont le principal est le *Spectateur français*. La critique de nos jours y a signalé plus d'une vue neuve, d'un fin aperçu, d'un tableau pathétique ou piquant; mais le caractère fragmentaire d'une telle œuvre est peu favorable à une appréciation d'ensemble. Or ce ne sont pas les menus détails, mais les traits caractéristiques de la physionomie de Marivaux que nous recherchons.

Pour en trouver sans peine de nouveaux, il n'y a qu'à sortir de ce théâtre aux péripéties purement psychologiques, à la langue mièvre, aux moyens subtils, aux dénouements uniformes d'un auteur dramatique qui avait le tort de ne pas goûter Molière. Il n'y a qu'à feuilleter ces romans dont s'est délecté et inspiré le talent de

[1] Acte III, sc. II.

Richardson, mais dont l'abbé Prévost blâmait, non sans quelque raison, l'action languissante et les récits décousus.

Tels qu'ils sont, avec leurs qualités et leurs défauts, ces deux romans : *la Vie de Marianne* et *le Paysan parvenu*, ont mérité d'ajouter à la renommée de Marivaux, et sont lus encore avec plaisir, quoique la critique varie sur leur valeur. Si un maître illustre trouve « que là est la belle innovation, là est le génie de Marivaux [1] », un autre, que sa qualité de juge nous interdit de louer ici, n'hésite pas à dire « que ses romans n'ont point fait de tort à ses pièces [2] » qu'il semble leur préférer. M. Sainte-Beuve partage sur ce point, contre l'avis de M. Villemain, celui de M. Nisard : « Le théâtre de Marivaux est resté sa gloire; ses cadres ne sont pas étendus, mais ils sont neufs, et il a été vraîment poète, il a créé quelque chose de ce côté [3]. »

Nous ne nous hasarderons point à cette comparaison des diverses parties de l'œuvre, à cette confrontation de Marivaux avec lui-même. Ce sont là jeux de maître au-dessus de nos forces. Mais nous dirons qu'il y a bien de la finesse, de la grâce, de la gaieté et de la malice, bien du charme, en somme, dans les bons endroits de *Marianne* et du *Paysan parvenu ;* et que, là aussi, l'auteur a fait preuve d'un talent neuf et montre d'une incontestable originalité.

Et d'abord, il n'a pas reculé devant ces vérités qui eussent passé avant lui pour des invraisemblances. Il n'a pas cherché dans le monde idéal ses modestes héros; il les a pris dans la réalité des milieux ordinaires, des conditions communes.

Marianne est une jeune fille bien née, dont les parents sont morts dans un accident tragique, et qui se trouve, après avoir perdu ses protecteurs, jetée sur le pavé de Paris, presque sans ressources, en proie à tous les dangers et à tous les affronts; car elle est fière d'une naissance qu'elle ne saurait prouver et d'une éducation qui ne peut que la supposer; elle est jolie et ne l'ignore pas; elle est vertueuse et prétend le demeurer. Elle le demeure, en effet, et malgré cela, finit par trouver le bonheur dans un mariage longtemps contrarié, au bout de cette longue avenue d'épreuves au fond de laquelle on entrevoit enfin le château où elle vivra en paix, et trouvera du plaisir à se souvenir du passé et à raconter ses malheurs.

Le Paysan parvenu, lui, n'est pas l'histoire de cette victoire peu à peu remportée sur l'isolement et la pauvreté; de cet apaisement final de la Fortune irritée, épargnant, non sans l'avoir blessée, une

[1] Villemain, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, t. I, 329.
[2] Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. III, 223.
[3] *Causeries du Lundi*, t. IX, 296.

victime de choix; de cette arrivée au port, après maint écueil et mainte tempête, d'une destinée aventureuse et contrariée. C'est l'histoire du bonheur imperturbable, insolent, s'il ne l'excusait par la naïveté avec laquelle il en jouit et ne le justifiait même par le bon usage qu'il en fait, d'un rustique débutant qui, sans s'en douter, ne fait que des coups de maître, apprend tout à la fois, se déniaise en une aventure, se polit en deux conversations, monte quatre à quatre les degrés d'une fortune inouïe et, en quelques sauts où il trébuche à peine, arrive de l'antichambre au salon, de derrière la voiture dans la voiture elle-même.

Comment Marianne, la petite-fille du duc de Kilmare, réduite d'abord à la condition de fille de boutique chez une lingère, devient la marquise de Valville? Comment Jacob, de valet de traitant, devient fermier général et épouse la veuve du comte de Vambures? Voilà ce que nous apprend Marivaux, après nous avoir fait prendre aux vicissitudes qui amènent de tels changements un intérêt qu'il partage lui-même.

C'est qu'il ne s'agit plus ici de ces thèses tout impersonnelles, toutes désintéressées des comédies où Marivaux met aux prises des passions si légèrement contrariées qu'on s'amuse plus du plaidoyer qu'on ne s'inquiète du procès : il ne s'agit plus ici de ces paradoxes en un, deux ou trois actes, où il semble que l'auteur n'ait eu d'autre objet que de corriger, en lui montrant un idéal supérieur, en lui fournissant modèle de jolies manières et de dialogues exquis, la décadence du langage et des mœurs de l'amour de son temps.

Dans ses romans, le philosophe s'engage plus à fond qu'il ne le voudrait. A certains moments, on voit tomber le masque et apparaître celui qui s'est flatté « d'être le plus humain de tous les hommes » ; celui à qui aucun des problèmes de la vie n'est étranger, et qu'agite surtout celui qui nous tourmente tous : l'art d'être heureux, d'arriver à la fortune malgré les obstacles, et à la paix en dépit des passions.

Cet art difficile, Marivaux, pour son compte, s'y exerça en vain toute la vie. Ce problème irritant, il en chercha, sans la trouver, la solution. Il eut toujours le double honneur, le double malheur d'être pauvre et d'être fier. C'est lui qui a dit ce mot, plein de ressouvenirs amers : « Quand on demande des grâces aux puissants de ce monde, et qu'on a le cœur bien placé, on a toujours l'haleine courte. » Nul n'a plus éloquemment parlé que lui de ces maladresses de bienfaiteur qui gâtent et enveniment le bienfait. Il connut, dans toute leur tristesse, l'inutile regret de la fortune perdue, et cette gêne, ce supplice de la vie trop étroite pour le cœur trop large : le *res angusta domi*.

Marivaux recevait des pensions du duc d'Orléans, d'Helvétius ; et celle que Mme de Pompadour eut la délicatesse, pour ménager son honorable susceptibilité, de lui faire servir sous le couvert du roi, n'était pas inférieure à 4000 livres. Pourtant l'écrivain qui n'avait pu se défaire, en perdant les moyens de le satisfaire à son gré, de ce goût du superflu qui le réduisit parfois à manquer du nécessaire, ne se trouva jamais au-dessus des besoins que multipliait son imprévoyante prodigalité. Il ne le fut même pas quand une vieille amie, Mlle de Saint-Jean, vint joindre son sort au sien, tenir sa maison, et ajouter à ses ressources, par des sacrifices secrets dont il ne chercha jamais à deviner la source. On lui a même reproché de pousser sous ce rapport l'indifférence jusqu'à l'égoïsme, la distraction jusqu'à l'ingratitude. Point du tout ; il s'étourdissait sur les services reçus par le regret de ne pouvoir les rendre ; il ne poussait pas la distraction jusqu'à manquer de reconnaissance, mais seulement jusqu'à oublier de la manifester. Ceux qui le connaissaient lui rendaient justice, et ne s'offensaient pas de cette apparente insouciance, ou ne la lui reprochaient pas. Un jour qu'il avait oublié les bienfaits d'Helvétius jusqu'à le contredire âprement et à le malmener dans la discussion, celui-ci ne voulut s'en souvenir que pour l'épargner : « Comme je lui répondrais, dit-il tout bas, pour toute vengeance, en se tournant vers un ami, s'il n'était pas mon obligé ! »

Cette disposition de cœur influait sur les dispositions d'esprit de Marivaux. Son talent eut toujours, comme ses remercîments, « l'haleine courte », et il ne fut pas plus fidèle à ses propres œuvres que reconnaissant, au moins en paroles, envers ses amis. Il se dégoûtait promptement des sujets qu'il mettait longtemps à traiter. Il mit dix ans à publier les onze premières parties de *Marianne* (1731-1741) et ne l'acheva pas. La douzième est un pastiche très ingénieux et très heureux, de l'aveu même de Marivaux, dû à la plume compétente de Mme Riccoboni. *Le Paysan parvenu* est demeuré inachevé. Nous voyons bien comment il arrive à la fortune, nous en savons assez sur son caractère pour croire qu'il en fera un bon usage ; mais nous ignorons l'usage qu'il en a fait.

Cette absence de dénouement, de conclusion, est-elle une ironie, une épigramme ? Point ; si ce n'est pour ceux qui, voyant dans Marivaux de l'esprit partout, ont pensé qu'il en mettait jusque dans cette habitude de ne pas terminer ses romans. Est-ce lassitude du moraliste que ses héros, devenus heureux, n'intéressent plus, ayant perdu, au port du mariage, le prestige que leur donnait la tempête ? Est-ce dégoût de l'artiste mécontent d'une œuvre toujours inférieure à son idéal et à ses moyens ? Peut-être. Peut-être aussi n'y a-t-il là

qu'une imitation trop fidèle de la réalité. La réalité, en effet, abonde en heureux commencements qui n'aboutissent pas, en charmants débuts qui n'arrivent pas à la conclusion, en romans enfin inachevés et brisés. Peut-être aussi ne faut-il attribuer cette lacune qu'à la crainte d'imiter la réalité jusqu'au bout; car il est à remarquer que le plus souvent ces romans, que la réalité ébauche si bien, elle les gâte précisément en voulant les finir. En ce cas, l'abstention de Marivaux, mettant à son œuvre le signet avant la fin, ne serait qu'un souvenir superstitieux de ces avortements, qu'un trait de plus d'observation, qu'un mélancolique hommage à la vérité.

Quoi qu'il en soit des motifs pour lesquels Marivaux n'a point terminé *Marianne* et *le Paysan parvenu*, ce qui en reste intact et achevé suffit largement pour apprécier, sous cette forme nouvelle, son originalité, et pour donner raison à ceux qui aiment ses romans, sinon à ceux qui les préfèrent à ses pièces.

Il est impossible de ne pas goûter dans *Marianne* la pénétrante saveur des observations dont l'héroïne assaisonne le récit de ses aventures, et d'échapper à la séduction du style dans lequel elle les raconte. Ce style est d'une finesse et d'une délicatesse toutes féminines, et bien digne de l'écrivain qui disait, au rapport de Chamfort : « Que le style a un sexe, et qu'on reconnaissait les femmes à une phrase » Il y a plus d'une de ces phrases dans le romancier qui a le mieux connu les femmes et a le mieux su les faire parler.

Ce qu'il faut y admirer surtout, c'est la variété, la ressemblance, la vie des portraits. *Marianne* en contient toute une galerie, telle que Watteau, La Tour et Chardin pourraient seuls en offrir, dans leur art, de pareils.

Marivaux, qu'on se figurerait volontiers toujours coquet, pimpant, brodant ses canevas élégants avec l'habit à manchettes de M. de Buffon, ne dédaigne pas les spectacles populaires ni les sujets bourgeois, et ne croit pas que sa plume déroge en retraçant les scènes de la boutique et de la rue. Il y a de lui, dans *Marianne*, sur le peuple de Paris, telle page qui est d'un observateur plein de son sujet pour l'avoir curieusement et minutieusement étudié d'après nature et sur le vif. Le personnage de Mme Dutour, la marchande lingère, est campé avec une hardiesse de lignes, touché avec une vigueur de pinceau qui donnent l'illusion de la réalité. La scène de la querelle avec le cocher qui reconduit Marianne chez elle semblerait copiée sur le rapport d'un commissaire et reproduite d'après les dépositions des témoins, si on ne sentait à la mesure, au goût, au choix des traits, à l'absence de toute crudité brutale qu'on a affaire à un artiste. Or Marivaux, fidèle en cela aux règles de l'art, ne pense pas que la perfection consiste à tout dire, mais à dire seule-

ment ce qui convient, et selon lui la vérité, pour n'être point travestie, ne doit pas forcément être nue. Marivaux, non seulement dans *Marianne*, mais encore dans *le Paysan parvenu*, est plein de ces tableaux et de ces portraits, dont le *naturalisme*, s'il nous est permis de nous servir d'un mot dont on abuse tant aujourd'hui, est toujours libre et sincère, tout en demeurant sobre et décent. Joubert a écrit, avec une humeur injuste et un dédain outré, « qu'on peut dire des romans de Le Sage qu'ils ont l'air d'avoir été écrits dans un café, par un joueur de dominos, en sortant de la Comédie ». Il n'eût pas dit la même chose de Marivaux, qui prend partout, même dans la rue, ses notes au crayon, mais dont la plume ne les traduit que dans un cabinet élégant comme un salon, et parfumé de la bonne odeur de cette bonne compagnie pour laquelle il écrit.

Le Paysan parvenu est d'un ton plus vif, plus alerte, plus dégagé que *Marianne*. Dans ce premier roman, tout est ménagé, affiné, d'un sel doux; l'observation y est plus piquante qu'amère; l'expérience n'y atteint pas à cette hardiesse d'ironie, à cette vigueur de désabusement qui étonnent dans les écrits de deux femmes du même temps, qu'on peut dire, à plus d'un titre, de la famille littéraire de Marivaux : Mme de Staäl et Mme du Deffand.

Dans *le Paysan parvenu*, l'observation est plus profonde, l'expérience plus désenchantée; et le style, tout en gardant ses finesses et ses grâces propres, semble avoir subi l'influence d'un autre célèbre contemporain. C'est du Le Sage adouci, comme M. de Fécour est un Turcaret fat, comme Jacob La Vallée est un Gil Blas tempéré, arrangé à la française et non à l'espagnole, avec plus de sens et moins d'esprit, un tempérament plus naïf, moins aventureux, moins fanfaron, et aussi un sort plus heureux.

Dans les deux romans, on remarque, à travers les différences du sujet, l'un tout féminin, l'autre tout viril, l'un moral, l'autre social, et aussi ces différences de style qui rappellent le printemps dans *Marianne* et l'automne dans *le Paysan*, quelques ressemblances tenaces, quelques points communs persistants, qui tiennent moins à l'œuvre qu'à l'homme dans l'auteur, et au philosophe dans l'homme.

Un de ces traits communs aux deux romans qui provoque chez nous un regret, sinon un reproche, c'est, chez ce grand observateur du cœur humain, l'oubli ou le mépris de la nature, et par suite, dans son œuvre, l'absence de tout élément pittoresque.

Ce rafraîchissement d'un coin de ciel ou de paysage fait absolument défaut à la lecture de Marivaux, et nous ressentons parfois jusqu'à la sécheresse l'impression qu'elle nous laisse de je ne sais quoi d'artificiel et de convenu. Il n'y a pas un arbre, pas une fleur, pas un oiseau dans tous les romans, dans toutes les pièces de

Marivaux. La scène y est vouée au salon à perpétuité. Rien de la nature; pas même la rangée de saules sous laquelle se réfugie le duc de Nemours, réduit au désespoir par la belle défense de la princesse de Clèves, dans le roman de Mme de la Fayette, et que Stendhal a si curieusement notée.

Un autre point commun aux deux ouvrages, c'est la haine profonde qu'y manifeste l'auteur contre l'hypocrisie religieuse, contre ce *tartuffisme* qui était plus en vogue et en crédit qu'on ne pense de son temps, et dont on dirait, aux coups répétés qu'il lui porte, qu'il en a souffert et qu'il se venge. Mais il y a lieu de reconnaître, à l'éloge de Marivaux, deux choses : la première, c'est que s'il raille spirituellement ou flétrit éloquemment, dans ses ouvrages, les travers, les ridicules, les vices, les crimes de la fausse dévotion, il respecte la vraie et l'honore comme elle le mérite; la seconde, c'est que l'on y trouve des figures qui font aimer la religion, comme celles du bon prêtre, protecteur de Marianne, et du P. Saint-Vincent, en regard de tant d'autres personnages destinés à justifier sa haine de ceux qui couvrent du masque religieux leurs passions ou leurs ambitions.

Marivaux avait pu en rencontrer plus d'un bon type dans ce salon de Mme de Tencin, qui avait vu se préparer la lucrative conversion de Law, qui avait vu se négocier ce concile d'Embrun, triomphe de la bulle *Unigenitus*, où la déposition du vertueux évêque Soanen valut le chapeau au frère, beaucoup moins recommandable, s'il faut en croire les mémoires contemporains, que la maîtresse de la maison.

Les deux romans de Marivaux sont pleins de types divers, patiemment, minutieusement et malignement étudiés, de moines, de religieuses, de dévots et dévotes, d'abbés intrigants ou galants : le P. Saint-Vincent, M. de Climal, les abbesses et les maîtresses des couvents innommés que traverse Marianne, l'abbé Doucin, les demoiselles Habert, le confesseur de la belle-sœur de Jacob La Vallée, etc. C'est Marianne qui dit, faisant allusion à un abus signalé par Fénelon, par La Bruyère, et qu'ils n'ont pas détruit : « Il y eut un sermon qui fut fort beau, je ne dis pas fort bon : ce fut avec la vanité de prêcher élégamment qu'on nous prêcha la vanité des choses de ce monde, et c'est là le vice d'un grand nombre de prédicateurs; c'est bien moins pour notre instruction qu'en faveur de leur orgueil qu'ils prêchent; de sorte que c'est presque toujours le péché qui prêche la vertu dans nos chaires. » C'est elle qui fait dire à Mlle de Tervire, vouée au cloître par la plus perfide des machinations qui aient drapé de prétextes religieux des calculs coupables : « Je ne fus moi-même qu'une spectatrice stupide de l'engagement éternel que je pris. »

Sur ce texte de la fausse charité, de la fausse dévotion, sur les

malheurs et les vices des cloîtres, sur les femmes engouées de leurs directeurs, sur ces directeurs souvent plus occupés du temporel que du spirituel, qui abusent des privilèges de leur titre « *d'ange* », car tel est le nom que leur donnaient les dévotes à la mode, Marivaux ne tarit point. Ce sont là dans ses œuvres, — avec le tableau du salon de Mme Dorsin, la peinture des coulisses et du théâtre lors de la représentation de *Monime* et les portraits d'acteurs et de petits maîtres qui y trouvent leur place, enfin la galerie d'originaux mondains de la jolie comédie des *Sincères*, — les chapitres caractéristiques, ceux où l'on sent le mieux l'influence du spectacle et du milieu contemporains.

Dans *Marianne*, les figures sont encore adoucies et comme estompées ; M. de Climal n'est qu'un demi-tartufe, qui se repent à temps, avant d'être odieux, et dont la fin est édifiante ; le P. Saint-Vincent, l'abbesse, sont de saintes personnes qui n'ont d'autre défaut que l'égoïsme de leur état ; nous n'en sommes qu'aux traits de comédie. Dans *le Paysan parvenu*, c'est avec le fer rouge de la satire que Marivaux trace les visages des persécuteurs de Mlle de Tervire et de Mlle Habert. C'est là qu'on trouve cette observation, qui en dit plus long, comme probité révoltée, mais comme indignation contenue, que bien des pages : « Les dévots prennent leur haine contre vous pour une preuve que vous ne valez rien. »

Mais on y trouve aussi le fameux parallèle entre « ce qu'on appelle communément dévotion et la véritable piété », parallèle tout à l'honneur de la dernière. Marivaux le termine en ces termes : « A l'égard des personnes véritablement pieuses, elles sont aimables pour les méchants mêmes, qui s'en accommodent bien mieux que de leurs pareils : car le plus grand ennemi du méchant, c'est celui qui lui ressemble. »

Et il ajoute avec une souriante confiance : « Voilà, je pense, de quoi mettre mes pensées sur les dévots à l'abri de toute censure. »

L'Église eut l'esprit et le bon goût de ne pas garder rancune à Marivaux de cette haine des faux dévots, qui ne touche en rien en effet au respect des vrais. Elle lui sut plutôt gré, comme il convenait, de ces énergiques réprobations qui profitaient à l'honneur de la religion elle-même. Il n'est pas défendu de le croire, quand on voit que c'est le fauteuil de l'abbé de Houteville, le controversiste et apologiste célèbre, qui échut à Marivaux, et qu'un archevêque ne déclina point le mandat de lui en faire les honneurs, en le recevant au nom de l'illustre compagnie.

Le cas n'était pourtant pas sans difficulté et exigeait toutes les ressources de la charité chrétienne, accrue de celles que fournit le meilleur esprit académique.

Le prélat n'était autre que Mgr Languet de Gergy, archevêque de Sens, frère du célèbre curé de Saint-Sulpice, si charitable et si remuant. Tous deux étaient des prêtres non moins militants que respectables, mêlés activement aux différends religieux du temps, protecteurs de la pieuse légende de Marie Alacoque et promoteurs de la dévotion nouvelle du Sacré Cœur. Il s'agissait, pour le prélat, de recevoir dignement, sans trop se compromettre ni trop le mécontenter, Marivaux, le conteur des aventures profanes, le peintre des élégances mondaines, le philosophe de la frivolité, le moraliste de la coquetterie, l'inventeur d'un nouveau genre de littérature qui était devenu un nouveau genre de galanterie, et surtout l'ennemi juré des abus de la direction spirituelle, le créateur du personnage type de l'abbé Doucin, qui fait tant d'honneur aux prêtres, heureusement les plus nombreux, qui ne lui ressemblent pas.

Qu'un tel homme, succédant à un abbé, fût reçu par un archevêque, l'aventure était par elle-même assez nouvelle, assez imprévue, assez piquante, pour que l'on n'ajoutât pas à la malice des circonstances. Le prélat ne parut avoir cédé à la tentation d'en profiter pour de sournoises représailles qu'à ces gens « entêtés du fin », — eux aussi ils étaient, dès ce temps-là, incorrigibles, — qui ne veulent voir dans les réceptions académiques que des joutes d'esprit, où chaque éloge cacherait une ironie, et chaque compliment recélerait une épigramme. Pour nous, nous préférons voir un petit chef-d'œuvre de tact, un véritable tour de force d'habileté dans la bonne grâce et la bonhomie spirituelle dont l'archevêque fit preuve en s'adressant au récipiendaire.

Tout en s'excusant, sur les convenances de son ministère et de son habit, de ne pouvoir parler que par ouï-dire d'ouvrages qu'il n'avait lus que par les yeux d'un ami, le prélat caractérisa ces ouvrages et le talent de leur auteur de façon à laisser croire que cet ami, qui lisait pour lui Marivaux, lui tenait de plus près qu'il ne l'avouait et en tous cas n'avait pas de mauvais yeux. Mais évitant d'entrer dans des détails dangereux, il s'étendit plus sur la personne de Marivaux que sur ses écrits, et sur son caractère que sur ses ouvrages : sur ce terrain l'éloge avait beau jeu, car la probité de Marivaux, sa droiture, la pureté d'intentions qui absolvait d'avance la liberté de certains tableaux, la moralité du but survivant à la hardiesse des moyens, étaient incontestables. Nul n'ignorait que sa vie était digne, ses mœurs graves, ses habitudes charitables, qu'il ne professait point l'incrédulité, ne faisait pas grand cas des philosophes et avait gardé, pour parler comme lui, le nécessaire, sinon le superflu de la foi. Il avait l'honneur d'être haï et critiqué par Crébillon le fils, et il avait, dans le *Spectateur français*, publiquement blâmé l'auteur des *Let-*

tres persanes de l'abus du rire, à propos des matières sérieuses et de l'inconvenance de son affectation irréligieuse.

« Ce n'est pas tant à vos écrits que vous devez notre choix qu'à l'estime que nous avons faite de vos mœurs, de votre bon cœur, de la douceur de votre société, et, si j'ose le dire, de *l'amabilité* de votre caractère... »

« *Réduit à m'en rapporter aux lectures d'autrui*, j'ai appris qu'on voyait partout la fécondité de votre imagination. Le célèbre La Bruyère paraît, dit-on, ressusciter en vous... Ceux qui ont lu vos ouvrages racontent que vous avez peint, sous diverses images, la licence des mœurs, l'infidélité des amis, les ruses des ambitieux, etc. »

Ainsi parla l'archevêque. Marivaux, qui avait l'oreille chatouilleuse, fut au moment, selon d'Alembert, de protester publiquement contre cet éloge qui lui paraissait suspect de malignes réticences, et d'en répudier les équivoques. Il eut tort de s'effaroucher et fit bien de se taire, car il n'aurait pas eu les rieurs de son côté. En somme, de quoi pouvait-il se plaindre ? Voltaire, avec lequel il était en termes aigres-doux, auquel il ne reconnaissait que la perfection des idées communes, et qui disait qu'il ne pouvait lire la *Vie de Marianne* sans faire des pointes, l'eût certainement moins bien traité que l'archevêque ne le fit en saluant en lui l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère, et en associant dans son éloge les qualités de l'homme et les mérites de l'écrivain.

Que demander de plus à un contemporain? La postérité, dont l'Académie est l'organe, ne saurait guère y ajouter, quoique, à la distance qui désintéresse son jugement, elle puisse mêler quelque générosité à son équité. — Elle le fera en tenant compte à Marivaux, non seulement de ce qui est connu de lui, mais de ce qui est demeuré inconnu en lui, étouffé par les circonstances, et qu'une impartialité supérieure peut seule deviner. Elle louera, en permettant qu'on l'en loue, Marivaux, non seulement des ouvrages qu'il a faits, mais encore de ceux qu'il n'a point faits et qu'il était capable de faire. Elle exaucera ainsi le vœu que lui adressait discrètement Marivaux lui-même, quand il disait, non sans tristesse, sous le couvert de son héroïne Marianne :

« Il me semble que mon âme, en mille occasions, en sait plus qu'elle n'en peut dire, et qu'elle a un esprit à part, bien supérieur à celui qu'elle a d'ordinaire. Je crois aussi que les hommes sont bien au-dessus des livres qu'ils font. »

M. de Lescure.

LA QUESTION D'ORIENT

L'ÉGYPTE — LA ROUMANIE — LA GRÈCE LA POLITIQUE RÉPUBLICAINE[1]

S'il est un symptôme certain de l'agitation malsaine et profonde créée par le gouvernement républicain dans le sein de la France depuis l'ère des décrets du 29 mars, c'est l'indifférence, j'allais presque dire l'oubli qui couvre tout ce qui se fait, et peut-être ce qui se prépare au delà de nos frontières. La politique de ce gouvernement à l'extérieur semble aussi indéterminée et aussi imprudente, plus inexpérimentée encore, si c'est possible, que celle de l'intérieur. Et pourtant l'état des esprits en France est tel aujourd'hui, qu'il est à peu près impossible de retenir sérieusement l'attention des hommes politiques sur cette partie si essentielle de nos intérêts. Dans la discussion du budget qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés, plusieurs orateurs, dont l'un était l'ami des ministres, ont fait certaines réflexions et posé quelques questions au président du conseil sur les affaires étrangères. De réponse ils n'en ont pas obtenu, le ministre s'étant retranché sur la réserve que lui commandaient les négociations entamées à Berlin sur la principale question pendante, celle des frontières de la Grèce. L'excuse était-elle absolument valable? Ne pouvait-on représenter au ministre que, depuis le congrès de Berlin, la réponse à pareille question n'avait pas varié, que tout en comprenant la réserve nécessaire dans la discussion des intérêts extérieurs de la France depuis nos malheurs, il n'était guère admissible que le pays, s'éloignant chaque jour davantage de cette triste époque, ne fût pas consulté, une fois par session au moins, sur la direction qui leur était donnée, et qu'il était moins admissible encore qu'il y fût initié lorsque les faits étaient accomplis et les questions vidées? Tout cela a été indiqué

[1] Voyez le *Correspondant* des 25 juin 1880.

dans les discours de MM. Legrand, de Perrochel et Delafosse, et à tout cela les réponses ont été plus que dilatoires, et la Chambre n'a pas insisté. Une interpellation, une interrogation faite au Sénat, n'eût certainement pas obtenu meilleure fortune. D'ailleurs, sur quoi eût porté la discussion? Sur la Grèce? M. de Freycinet eût assurément répondu, comme au Corps législatif, que le silence était pour le gouvernement la seule attitude convenable et opportune dans les circonstances actuelles. Sur l'Egypte et sur la Roumanie? Incontestablement, il y avait fort à dire sur ces questions, sur la politique, faible, imprévoyante, maladroite qui les a tranchées; mais elles sont tranchées. De plus, le ministre qui a eu la plus grande, si ce n'est toute la part, dans les négociations auxquelles elles ont donné lieu, a quitté le pouvoir. Enfin, les documents diplomatiques qui ont été distribués aux Chambres remontent à une époque si reculée, embrassent une période si étendue, deux ans environ, que, pour les examiner et les discuter, ce n'est pas un discours qui suffirait, il faudrait un livre; et un livre lu à la tribune, de la plus belle voix du monde, sur un sujet quelconque, sur la politique étrangère en particulier, aurait les chances les plus naturelles, les plus légitimes d'agacer ou d'endormir les sénateurs autant que les députés! La France n'est pas le pays où l'on trouverait une réunion disposée à écouter religieusement une trilogie de Wagner, qui dure toute une semaine!

C'est depuis le dernier mois de janvier que le ministère enfin s'est décidé à distribuer des livres jaunes, et coup sur coup il en a publié cinq dont deux très volumineux. C'était se montrer bien prodigue après avoir été si avare! C'est dans l'espace de trois mois et demi que cette avalanche de documents est tombée, et elle a eu le sort de toutes les avalanches. Si le ministre a calculé qu'en accablant les législateurs sous un aussi grand nombre de volumes, il les rendrait à peu près incapables d'en tirer matière à discussion, probablement de les lire même, il faut convenir qu'il a atteint son but. Il n'y a donc pas eu d'interpellation au Sénat, parce qu'il n'y en avait pas de possible, ce qui ne sera pas toujours le cas, on doit l'espérer. Mais une lecture patiente et prolongée des livres jaunes pouvait donner lieu à un examen dont la place est marquée plus naturellement dans un recueil politique qu'à la tribune. Nous les avons donc étudiés attentivement, sans parti pris, nous osons le dire, bien que la défiance soit fort naturelle lorsque le pouvoir est entre des mains comme celles qui le détiennent depuis deux ans; mais la politique étrangère est ce qui divise le moins en France, grâce au patriotisme qui n'est pas tout à fait mort. Nous serions heureux, sincèrement heureux, que de cet examen il sortît évidemment que les intérêts de

la France ont été sauvegardés, qu'ils ont été habilement conduits, que la dignité de notre pays n'a subi aucune atteinte, et qu'à l'étranger au moins il fait une plus noble figure qu'à l'intérieur. Nous avons eu le regret de constater le contraire. Nous ne voulons pas hasarder une pareille assertion sans prendre le public pour juge. Nous mettons donc sous ses yeux, avec toute la fidélité qui a dépendu de nous, l'exposé exact des faits, en lui demandant pardon d'avance pour un récit aride mais indispensable, et nous croyons qu'il se joindra à nos conclusions.

Nous commencerons par l'Égypte. Le recueil qui concerne les affaires égyptiennes est à la fois le plus volumineux et le plus important de tous. C'est pour celui-ci surtout que nous devons nous excuser de la sécheresse du compte rendu d'une correspondance diplomatique étendue, diffuse dans certaines parties, incomplète sur des points intéressants. Si l'exposé préalable des faits exige un grand nombre de pages, nous voudrions du moins qu'il fût assez clair pour aider le lecteur à se faire une opinion avant même que nous essayions d'en tirer les conséquences, ainsi que nous nous proposons de le faire. Ajoutons que nous nous sommes aidé pour ce travail des publications officielles anglaises, connues sous le nom de *Blue-Book.*

L'ÉGYPTE

I

Personne n'ignore les embarras financiers dans lesquels les prodigalités du vice-roi Ismaïl-Pacha, petit-fils de Méhémet-Ali, avait jeté l'Égypte en quelques années. Plusieurs emprunts, contractés en Europe, avaient été rapidement engloutis dans des dépenses qu'on taxerait avec complaisance, si on les qualifiait simplement d'improductives. Le vice-roi comprit la nécessité d'opérer des réformes profondes dans le système des impôts du pays et dans leur emploi. La plupart des États de l'Europe renfermaient de nombreux preneurs des emprunts égyptiens; mais les Anglais et les Français étant de beaucoup les principaux créanciers, Ismaïl chercha à s'entendre avec leur gouvernement pour effectuer les réformes que la situation commandait. Déjà il avait provoqué la formation d'un syndicat de créanciers, dont les membres avaient été choisis dans les principaux États de l'Europe, en Angleterre, en Autriche, en Allemagne, en France, en Italie et en Russie; mais il comprenait lui-même qu'il fallait faire davantage. Des pourparlers suivis eurent lieu à cette occasion entre l'Angleterre et la France, au commencement de

l'année 1876 : la mesure du concours moral, le seul en question alors, à apporter au khédive, était une question délicate. L'idée d'un contrôle des finances égyptiennes était déjà née, et on cherchait par qui il devrait être exercé : le khédive désirait qu'il ne le fût pas par des gouvernements étrangers, et ceux-ci, à cette époque, le voulaient peut-être moins encore que lui. Lord Derby et le duc Decazes se mirent d'accord sur ce point, que l'on donnerait au khédive l'assistance amicale demandée par lui pour la réorganisation de ses finances, et que les combinaisons proposées n'impliqueraient rien ressemblant à une garantie morale ou matérielle de la part des gouvernements qui pourraient y prendre part [1]. A cette époque et pour quelque temps encore, l'Angleterre paraissait très soucieuse d'éviter toute mesure qui pouvait conduire à une atteinte à l'indépendance de l'Egypte, et même de laisser interpréter ses bons offices auprès du khédive, comme offrant en certain sens une garantie de quelque nature que ce fût aux porteurs de titres de la dette égyptienne [2]. Ses actes n'ont peut-être pas été toujours d'accord avec ses paroles ; mais évidemment, dès le principe, ses dispositions étaient bien celles que nous venons d'indiquer [3].

Le 18 novembre 1876, Ismaïl prit un parti grave dont il y a lieu d'attribuer la résolution aux embarras croissants de ses finances. D'accord avec la France et l'Angleterre, il institua un contrôle supérieur des finances, dont les fonctions étaient confiées à un Français et à un Anglais. L'administration financière tout entière était placée sous l'autorité de deux contrôleurs généraux, un contrôleur général des recettes, chargé du recouvrement de tous les revenus de l'État, et disposant de tous les agents de perception, et un contrôleur général de la dette et de la comptabilité, tous deux relevant seulement du vice-roi.

On ne peut nier que cet acte n'investît les deux gouvernements de France et d'Angleterre d'une influence considérable dans les affaires de l'Égypte ; du moins il ne s'agissait que des affaires financières, et cette immixtion pouvait se justifier par la gravité des embarras auxquels elles donnaient lieu et des intérêts européens qui en dépendaient ; en tout cas, il importait de ne pas aller au delà. Les contrôleurs étaient comme les syndics de la faillite égyptienne.

[1] *Blue-Book*, dépêche de lord Derby, ministre des affaires étrangères, 6 et 25 mars 1876.

[2] Discours de sir Strafford Northcote, chancelier de l'Échiquier. Avril 1879. — Rapporté par le *Nord* du 12 avril 1879.

[3] Dépêche du marquis de Salisbury, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, 7 août 1878. *Livre jaune* sur le Congrès de Berlin.

Le Livre jaune distribué aux Chambres débute par une dépêche importante de M. Waddington, ministre des affaires étrangères, adressée, le 18 janvier 1878, au marquis d'Harcourt, ambassadeur de France à Londres. Il est regrettable que nous ne soyons pas éclairés sur les incidents qui se sont produits depuis l'institution du contrôle supérieur, et qui ont dû conduire le ministre à entrer dans l'ordre d'idées fort grave dont nous trouvons l'expression dans cette dépêche.

Le décret qui avait créé le contrôle et nommé les titulaires, mentionnait certains engagements que le khédive prenait en faveur de ses créanciers. Mais une année s'était à peine écoulée que le vice-roi dénonçait ces arrangements comme trop lourds et qu'il en poursuivait activement la réduction ; pour atteindre ce but, il réclamait dès lors une nouvelle enquête sur l'ensemble de ses revenus, à l'exclusion de ses dépenses [1].

Ces dispositions, signalées par notre consul général à Alexandrie, éveillèrent l'inquiétude de M. Waddington. Désireux de connaître l'importance qu'y attachait, de son côté, le cabinet de Londres, il en écrivit au marquis d'Harcourt ; c'est la dépêche du 18 janvier. C'est dans ce document que nous voyons poindre, pour la première fois, l'idée d'un appui efficace, énergique, donné aux créanciers de l'Égypte par l'étranger et d'une entente entre la France et l'Angleterre sur les questions soulevées par les embarras financiers du khédive, d'une enquête approfondie enfin sur les finances égyptiennes, faite par les créanciers européens, sous le patronage des cabinets intéressés, et dont les résultats seraient consacrés par un arrangement que le khédive sera contraint d'exécuter. La suggestion, très grave en elle-même assurément, venait du consul général d'Angleterre à Alexandrie, M. Vivian, qui paraît très préoccupé du désir de pousser son gouvernement dans une voie où il s'était refusé jusqu'à présent d'entrer. Elle est fort goûtée à notre ministère des affaires étrangères ; il voudrait le faire également adopter de l'autre côté du détroit, et il émet l'espoir que de cette manière de procéder il pourrait sortir « un accord entre les cabinets de Versailles et de Londres, pour sauvegarder sur une base commune, en se maintenant d'ailleurs, dans les données d'une action simplement officieuse, des intérêts laissés jusqu'ici sans contre-poids suffisamment efficace à des calculs peu scrupuleux ». Ce sont ses expressions [2].

Deux jours après que cette dépêche était écrite, Ismaïl lançait un décret instituant une commission d'enquête sur les bases qu'il avait laissé pressentir. L'impression est mauvaise écrit le consul, et bientôt

[1] Dépêche du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 18 janvier 1878.

[2] Dépêche citée plus haut.

l'indignation devient générale, de sorte que le khédive hésite dans ses résolutions [1]. Les créanciers se récrient contre les mesures décrétées, et les notables de la colonie française réclament l'appui *officiel* des pouvoirs publics de leur pays contre les dénis de justice qui leur sont opposés [2]. M. Waddington avait, par une deuxième dépêche en date du 5 février, pressé le gouvernement anglais de se prononcer, et déjà on peut y voir quelle étendue il entend donner à l'enquête qui sera faite dans de toutes autres conditions que celles arrêtées par le khédive. Le 18 février, nouvelle dépêche insistant sur la gravité de la situation en Égypte, et cette fois expliquant le point de vue auquel les cabinets doivent se placer à l'égard des questions financières de l'Égypte, point de vue approuvé, il est aisé de le concevoir, par les deux représentants attitrés des créanciers français et anglais; leur rôle consisterait à faciliter par une assistance bénévole qui, suivant M. Waddington, n'engagerait à aucun degré la responsabilité du gouvernement, la conclusion de transactions équitables entre le khédive et ses créanciers. Il est évident que l'Angleterre n'est pas entièrement favorable aux propositions de la France, qu'elle redoute toute action officielle, par là même compromettante. Son consul général à Alexandrie avait fait déjà pressentir ces dispositions, la succession des dépêches de M. Waddington les confirme; mais nous ne trouvons, dans le recueil de pièces diplomatiques, ni la réponse de M. le marquis d'Harcourt, ni aucune communication quelconque de l'ambassade d'Angleterre à Paris; c'est une lacune regrettable.

Le khédive, ému des plaintes formulées contre son projet, se montrait disposé à transiger sur le fond comme sur la composition de la commission. M. Waddington avait reçu des représentants des créanciers français et anglais un programme d'enquête remarquablement large, portant sur les dépenses aussi bien que sur les revenus de l'Égypte. En le transmettant à Londres, avec son approbation, il y joint une proposition de formation de la commission qui serait chargée d'y procéder. Il obtient enfin l'adhésion du cabinet anglais. Aussitôt après, il donne l'ordre au consul général de France à Alexandrie, d'appuyer officieusement cette combinaison auprès du khédive [3].

Ismaïl céda. Il accepta le programme de la commission d'enquête

[1] Télégramme et dépêche du consul général d'Alexandrie, 30 janvier et 1er février 1878

[2] Dépêches du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 5 et 18 février 1878.

[3] Télégrammes du ministre des affaires étrangères au consul général de France en Égypte, 9 mars, 22 mars, 23 mars 1878.

à laquelle « les pouvoirs les plus étendus sont donnés », et il désigna, pour en faire partie, les personnes que la France et l'Angleterre lui avaient indiquées [1]. Impossible de se soumettre de meilleure grâce, en apparence.

La commission se mit incontinent à l'œuvre, et le 20 août elle présenta au vice-roi un volumineux rapport préliminaire sur la législation et l'administration des finances égyptiennes, ainsi que sur la situation budgétaire. C'est après que ses propositions auront été agréées par le vice-roi, qu'elle se propose de formuler le projet complet tendant au règlement définitif de la situation.

Les conclusions de la commission étaient de deux sortes. Elle demandait au vice-roi d'affecter à la liquidation du déficit la totalité de sa fortune personnelle et de celle de sa famille, connue sous le nom de *daïras;* la liquidation serait faite par une administration investie des pouvoirs les plus larges, et chargée de désintéresser les créanciers de toute nature de l'État égyptien. Elle proposait, en outre, une réforme du régime politique qui avait présidé jusque-là au gouvernement de toutes choses en Égypte [2].

Le khédive, convaincu enfin, ou semblant être convaincu, — car il est difficile de s'illusionner sur le peu de loyauté qu'il apporta dans les phases de ces longues négociations — que, pour mener à bonne fin ses réformes financières et pour donner des garanties effectives de sa bonne volonté, il fallait modifier sérieusement les conditions de son autorité propre, accepta les conclusions de la commission. Dans une lettre pleine d'effusion, adressée au vice-président de la commission, M. Wilson, il se déclara résolu à appliquer toutes les réformes demandées, annonça un changement radical de système, et, pour commencer, l'institution d'un ministère responsable que Nubar-Pacha était chargé de former. Dans une autre lettre, qui aurait fait honneur au souverain, animé des idées les plus larges et des intentions les plus sincères, il expliqua à Nubar les bases sur lesquelles il entendait créer le ministère en faveur duquel il abandonnait la plupart de ses prérogatives [3]. Les puissances satisfaites prirent acte des engagements d'Ismaïl et de la première application qu'il en faisait. Quand le gouvernement français fut mis en demeure par le consul général d'exprimer son impression sur la nouvelle

[1] Télégrammes du consul général de France au ministre des affaires étrangères, 30 mars 1878 et décret annexé.

[2] Dépêche du gérant du consulat général de France à Alexandrie au ministre des affaires étrangères, et rapport de la Commission d'enquête et annexe, 20 août et 24 août 1878 avec annexe.

[3] Télégramme du consul général de France au ministre des affaires étrangères. 23 août, 24 août. — Dépêche du 24 août 1878 et annexes.

combinaison ministérielle projetée par Nubar-Pacha, il déclara qu'il n'avait pas d'objection contre, en insistant d'ailleurs sur l'égalité du traitement à appliquer à la France et à l'Angleterre [1], et il promit le concours de la France, à la condition absolue, toutefois, qu'un portefeuille « doté d'attributions suffisamment étendues » serait réservé à un Français [2]. Les négociations à ce sujet furent longues et assez scabreuses ; on est en droit de s'en étonner, car M. Waddington nous apprend, dans un télégramme du 5 septembre à M. Raindre, qu'il s'était entendu d'avance sur ce point, en particulier, avec Nubar-Pacha lui-même, à Paris. Elles ne prirent fin pourtant que le 18 novembre, c'est-à-dire trois mois après avoir été entamées. Dès le 21 octobre, M. de Blignières avait reçu du ministre l'autorisation d'accepter le portefeuille des travaux publics, dans les conditions soumises à M. Waddington par M. Wilson, le nouveau ministre des finances. Mais il ressort encore des dépêches que Nubar, qui avait, dès le premier jour, accepté l'entrée d'un ministre anglais dans le cabinet, fit mille difficultés pour donner à un agent français le rôle et les attributions réclamés par le cabinet de Versailles, et que ce fut par l'intermédiaire et la bonne grâce de M. Wilson que les négociations aboutirent. Ces remarques ont leur importance pour expliquer la part qui revient à chacune des deux puissances dans toutes ces affaires, et peut-être aussi afin d'apprécier exactement les éloges presque emphatiques décernés en plein parlement à Nubar après sa disgrâce, par l'un des ministres de la couronne d'Angleterre, sir Strafford Northcote

Une fois le ministère Nubar constitué, il y avait à se demander ce que deviendraient les fonctions et les pouvoirs des deux contrôleurs supérieurs européens, à côté d'un ministère constitutionnel. Ce fut l'objet d'une entente séparée entre la France et l'Angleterre. Les deux gouvernements convinrent que le service du contrôle serait suspendu, mais que, dans le cas où l'un des ministres français ou anglais serait congédié sans l'assentiment préalable de son gouvernement, le service reprendrait son cours de plein droit [3].

Par un décret daté du 12 décembre 1878, le vice-roi acquiesça à la mesure demandée par les deux puissances ; il déclara en même

[1] Télégramme du ministre des affaires étrangères au consul général de France, 26 août 1878.

[2] Télégramme du ministre des affaires étrangères au consul général de France, 5 septembre 1878.

[3] Télégramme du ministre des affaires étrangères au gérant du consulat général de France en Égypte, 14 octobre 1878. — Dépêche du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 24 novembre 1878, — au gérant du consulat général de France en Égypte, 16 novembre 1878, — à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, 19 novembre 1878.

temps que n'ayant nullement l'intention de se soustraire à un contrôle tel qu'il en existe, sous une forme ou une autre, dans tous les États de l'Europe, il créait une institution analogue à notre cour des comptes, autorité indépendante, chargée de reviser tous les comptes. Les commissaires de la dette publique adhérèrent à ce plan; et, le 14 décembre, le khédive nomma auditeur général des recettes et dépenses de l'État, un Italien, M. Baravelli, déjà commissaire directeur de la caisse de la dette publique, et contrôleur général de la comptabilité de l'État, un Anglais, M. Fitz-Gérald [1].

Les choses réglées de la sorte marchèrent non sans quelque tiraillement pendant six mois environ, mais des symptômes inquiétants ne tardèrent pas à apparaître à l'horizon. Au commencement de janvier 1879, notre consul général signalait à son gouvernement le peu d'appui moral que le khédive donnait à son ministère, et ses plaintes d'être tenu en dehors des affaires. D'un autre côté, cependant, Ismaïl chargeait la commission supérieure d'enquête de reviser toute la législation administrative et financière de l'Égypte et de préparer sur ces matières des projets de loi qui seraient soumis ensuite à l'adoption du conseil des ministres. Tout à coup, le 16 février, une émeute éclata dans les rues du Caire : un nombre considérable d'officiers mis en demi-solde, par suite des réformes financières, réclamèrent en tumulte le payement arriéré de leur solde, maltraitèrent le ministre anglais M. Wilson, et ne furent apaisés que par le khédive lui-même, accouru sur le théâtre de l'émeute. Il y avait là intentionnellement une manifestation populaire contre toutes les réformes introduites par la nouvelle organisation du gouvernement égyptien. D'où partait le coup? Qui était l'instigateur de l'émeute? On a beaucoup soupçonné le vice-roi lui-même. Sans nous prononcer sur ce point, disons que Nubar-Pacha fut obligé de s'avouer que son pouvoir était miné et que toute chance de l'imposer était perdue pour lui. Il se plaignit même aux consuls généraux des puissances de ne plus être personnellement en sécurité, et il donna sa démission. Le khédive l'accepta : en même temps, il annonça l'intention de reprendre en faveur de son autorité, une partie des concessions consenties précédemment. Les représentants de la France et de l'Angleterre ne lui dissimulèrent pas les alarmes que ces événements provoqueraient dans leur pays; ils lui prédirent le mécontentement qu'en ressentiraient leurs gouvernements, car ceux-ci avaient en réalité pris part aux arrangements constitutionnels, dont le vice-roi avait voulu doter l'Égypte, ils avaient pris acte de toutes les mesures arrêtées par lui et qui, destinées à contre-

[1] Dépêche du consul général de France au ministre des affaires étrangères, 16 décembr 1878 avec annexes.

balancer son pouvoir, étaient considérées encore comme les garanties des créances de leurs nationaux. L'Angleterre et la France déclarèrent en effet, qu'elles ne sauraient se prêter à aucune modification de principe dans les arrangements politiques et financiers sanctionnés par le khédive, et elles allèrent jusqu'à témoigner le désir de voir Nubar rentrer aux affaires[1]. Ismaïl convint qu'il ne pouvait avoir l'idée même de s'opposer à un désir du gouvernement anglais et français, mais il se plaignit beaucoup de restrictions affrontées à son autorité et prétendit qu'il ne pouvait répondre de la tranquillité publique, dont pourtant les puissances le rendaient responsable, si Nubar redevenait ministre et si lui-même ne reprenait pas une part plus directe au gouvernement[2]. Mais les deux puissances, entrant de plus en plus dans la voie que leur intervention s'était ouverte, accentuèrent plus fortement que jamais leur rôle d'arbitre. Si elles cédèrent sur certains points, elles se montrèrent sur d'autres plus exigeantes qu'elles ne l'avaient été jusque-là. Elles se concertèrent pour imposer au khédive les conditions suivantes, qui méritent d'être rapportées textuellement.

« 1° Les deux consuls déclareront que nous acceptons l'expression de la volonté du khédive de se conformer aux décisions de la France et de l'Angleterre et que nous en prenons acte.

« 2° Il sera entendu que le khédive n'assistera pas aux délibérations du cabinet.

« 3° Le prince Tewfik-Pacha sera nommé président au conseil des ministres.

« 4° Les deux membres européens du cabinet auront conjointement le droit d'opposer un *véto absolu* à *toute mesure qu'ils désapprouveront*.

« 5° En considération de ces concessions, les deux gouvernements s'abstiendront d'insister en faveur de Nubar-Pacha, qui déclare lui-même que, à moins d'une invitation du khédive, il ne désire pas rentrer dans le cabinet.

« 6° En notifiant ces déclarations au khédive, les consuls généraux de France et d'Angleterre feront comprendre à Son Altesse la responsabilité qu'elle a assumée en provoquant ces nouveaux arrangements et celle qu'elle encourrait si elle ne savait pas en assurer l'entière exécution[3]. »

[1] Télégrammes du ministre des affaires étrangères au consul général de France, 21 et 28 février 1879.

[2] Télégramme du consul général de France, M. Godeaux, au ministre des affaires étrangères, 2 mars 1879.

[3] Télégramme du ministre des affaires étrangères au consul général de France, 7 mars 1879.

Le khédive, rongeant son frein, accepta tout une fois de plus. Il se soumit à tout et poussa la magnanimité — ou la duplicité — jusqu'à remercier les gouvernements d'avoir pris ses observations en considération, affirmant qu'il comprenait l'étendue de sa responsabilité. Il promit enfin, de la manière la plus solennelle, que tous ses efforts tendraient à assurer l'entière exécution de ces nouveaux arrangements et qu'il donnerait au cabinet le concours le plus complet et le plus loyal [1] !

Rapporter simplement la sommation des deux puissances et la réponse du vice-roi dispense, croyons-nous, de toute réflexion.

Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis ce replâtrage, que la crise éclatait de nouveau et avec bien plus d'intensité qu'au mois de février. Cette fois, il n'y eut pas d'émeute dans la rue; mais l'assemblée des notables, des hauts dignitaires et fonctionnaires civils, militaires et religieux, vota une adresse au khédive, dans laquelle, se faisant les interprètes du mécontentement général des Égyptiens, disaient-ils, ils protestaient énergiquement contre le règlement financier que les ministres européens projetaient, et ils considéraient l'intervention de ces représentants étrangers dans leurs affaires intérieures, comme attentatoire à leurs droits et à leurs intérêts. Ils réclamaient en même temps la formation d'un ministère indigène et le rétablissement du contrôle. Le khédive n'hésita pas à s'associer à ces plaintes : malgré les avertissements des consuls, malgré le mécontentement des puissances, malgré les protestations de la commission européenne de la dette publique, représentant légal des créanciers de l'Égypte, il congédia, le 7 avril, son ministère, et il en nomma un autre, exclusivement composé d'éléments égyptiens. Le nouveau cabinet serait responsable devant une Chambre, dont le mode d'élection et le droit auront beaucoup d'analogie avec ceux des parlements européens, en tenant compte des mœurs et des besoins des populations, et il serait chargé d'exécuter strictement un contre-projet de règlement de la dette, élaboré par l'Assemblée mentionnée plus haut [2]. La situation prenait par là un caractère fort critique, le vice-roi revenait sur ses engagements : c'était un nouvel ordre de choses qu'il entendait inaugurer.

Les puissances, de leur côté, après s'être engagées comme elles l'avaient fait, ne pouvaient reculer. La commission supérieure d'enquête protesta contre les récents décrets et contre l'exécution du nouveau plan financier. Elle déclara que dans les conditions

[1] Dépêche du consul général de France au ministre des affaires étrangères, et annexes, 10 mars 1879

[2] Dépêche du consul général de France à Alexandrie au ministre des affaires étrangères, et annexes, 9 avril 1879.

nouvelles, il ne lui était plus possible de poursuivre l'œuvre que lui avait confiée le khédive et donna sa démission, non sans avoir publié auparavant le rapport élaboré par elle et le projet de décret, préparé relativement à la situation fiancière, en conformité du décret du khédive, en date du 30 mars 1878. Les commissaires-directeurs de la dette publique adhérèrent aux conclusions de ce rapport. Le khédive, lui aussi, ne voulait plus, ou ne pouvait plus reculer. Il accepta, le 16 avril, la démission des membres de la commission d'enquête, en se servant à leur égard de termes blessants. Le 22, il rendit un décret, par lequel il s'arrogeait le droit de régler toutes les dettes de son gouvernement, sur les bases du contre-projet.

La France et l'Angleterre, ainsi provoquées, délibéraient cependant sur le parti à prendre. Le cas sans doute était fort embarrassant. A en juger par la polémique des journaux, autorisés de France et d'Angleterre, le désaccord qui se manifesta entre l'opinion publique des deux pays à ce sujet, existait également entre les deux cabinets. Sur ce dernier point, il y a une lacune considérable dans le Livre jaune, mais ce qu'il passe sous silence, le langage des feuilles officieuses le fait connaître. Les derniers incidents avaient tout naturellement causé une certaine émotion d'un côté et de l'autre du détroit, et dans les discussions auxquelles ils donnèrent lieu, le tempérament des deux races se dessina fortement. En France, les journaux, confidents habituels du ministère, jetaient feu et flamme, réclamaient une punition exemplaire contre le vice-roi, prononçaient le mot de déposition, et ils gourmandaient le gouvernement britannique de sa tiédeur et de sa timidité. Les journaux anglais envisageaient les choses avec plus de sang-froid, ils insistaient sur les funestes conséquences de la déposition du khédive, accordée aux sollicitations de la France et de l'Angleterre, et rendant par là ces deux puissances responsables du bon gouvernement de l'Égypte; ils démontraient les inconvénients des mesures violentes à tous les points de vue, plus spécialement à celui de la France, dont la position serait, suivant eux, plus délicate que toute autre. Un organe important, la *Saturday Rewiew*, contenait un avertissement direct à l'adresse de la France qui devait, en le supposant fondé, ajouter aux embarras de notre gouvernement. Il prétendait, en effet, que la France, en empêchant que les affaires d'Égypte fussent traitées dans le Congrès de Berlin [1], aurait assumé, au dire du prince de Bismarck, le rôle de mandataire de l'Europe, qu'il s'agissait donc pour elle de

[1] Cette allégation est justifiée par deux dépêches de M. Waddington, ministre des affaires étrangères, aux ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Londres, Rome et Saint-Pétersbourg, 7 mars 1878, et au marquis d'Harcourt, ambassadeur à Londres, en date du 21 juillet 1878, par une de

savoir si elle acceptait ou abandonnait vis-à-vis du khédive cette position, et que le chancelier allemand pourrait bien l'inviter à veiller à ce que les droits que l'Allemagne tenait des traités, fussent respectés comme ils devaient l'être [1]. Mais, sans prendre au pied de la lettre toutes les assertions des journaux, on peut dire que tout démontrait les embarras de la situation pour les cabinets français et anglais et leur difficulté de trouver un terrain d'entente. Les déclarations ministérielles, au parlement anglais, indiquaient tout au moins ces difficultés [2].

Nous ne connaissons pas, répétons-le, les dépêches qui furent échangées alors entre les deux cabinets; le Livre jaune se contenta de publier deux dépêches de M. Waddington, écrites au milieu de ces pourparlers à notre consul général d'Égypte. Le ministre lui écrit d'abord le 25 avril. Sa dépêche se plaint des procédés du vice-roi, surtout du renvoi des ministres européens, et elle se termine par quelques phrases comminatoires, sans signification précise d'ailleurs.

Communiquée au vice-roi, le chef du nouveau cabinet, Chériff-Pacha, y répondit par un mémorandum destiné à justifier la conduite du khédive. Il affirme tout d'abord qu'Ismaïl a toujours entendu et qu'il entend encore rester fidèle aux vues exprimées par lui dans son rescrit du 28 avril 1878. Il n'essaye pas, il est vrai, de dissimuler les infractions à ses promesses, mais il les explique comme une conséquence fatale des concessions exorbitantes qui lui ont été arrachées, ainsi que de l'attitude et des paroles des ministres étrangers. Il se refuse formellement à reprendre ceux-ci, parce que leurs fautes nombreuses, leurs intentions, leur mépris absolu et persistant des droits des représentants du pays, ont porté au comble l'exaspération de la population tout entière. On ne peut nier, en tout cas, que le mémorandum ne fasse ressortir d'une manière saisissante le mécontentement légitime d'un pays indépendant qui a été mis en tutelle et, pour ainsi dire, en interdit par des puissances étrangères [3].

Le 20 mai, M. Waddington renouvelle ses protestations, toujours sous une forme un peu vague. Il persiste dans ses réserves précédentes, en présence des explications du khédive. La France et l'Angleterre ne perdent pas de vue ces questions, dit-il; elles les étu-

l'ambassadeur de France à Berlin au ministre des affaires étrangères, 9 mars 1878. *Livre jaune* sur le Congrès de Berlin.

[1] Articles nombreux du *Times*, du *Standard*, du *Journal des Débats*, de *la République française*, etc., avril, mai, juin 1879.

[2] Réponse du chancelier de l'Échiquier à MM. Fawcett et Jenkins, 17 avril 1879.

[3] Dépêche du consul général de France au ministre des affaires étrangères, et annexes, 10 mai 1879.

dient avec le plus grand soin; interdiction, du reste, au consul général de faire de nouvelles démarches auprès du vice-roi. Que pouvaient signifier ces attermoiements? n'étaient-ils pas l'indice d'une dissidence de vues entre la France et de l'Angleterre?

Mais pendant que ces deux puissances se recueillent, l'Allemagne et l'Autriche apparaissent brusquement en scène. Le 18 mai, deux jours avant la dernière dépêche de M. Waddington, elles font remettre au khédive, par leurs agents, une protestation énergique contre ses derniers actes, et déclarent nettement qu'elles ne reconnaîtront pas le contre-projet édicté par ses nouveaux conseillers.

La France et l'Angleterre s'étaient laissées distancer. Mais M. de Bulow, désireux de calmer les susceptibilités éventuelles de la France, explique avec infiniment de politesse à notre ambassadeur à Berlin, que l'Allemagne, en lançant sa protestation, « n'avait entendu empiéter, à aucun degré, sur le terrain politique d'une réforme nécessaire à l'Égypte, où s'exerce l'entente anglo-française. » C'est plutôt le contraire qu'elle a voulu affirmer par une démarche dont le but est « restreint et limité », et il encourage les deux puissances à persévérer dans leur entente et dans leur action commune, pour le succès de laquelle il leur assure les vœux et les sympathies de toutes les grandes puissances [1]. M. Waddington s'empresse de remercier M. de Bulow de son langage; et la France, comme l'Angleterre, évidemment un peu décontenancées de l'avance prise sur elles, se décident, le 8 juin seulement, à joindre leur protestation à celle de l'Allemagne et de l'Autriche. C'est là, au moins, ce que nous savons par le Livre jaune; mais ce qu'il ne nous dit pas et ce que nous apprenons par le *Blue-Book*, c'est que ces deux puissances devaient s'attendre à l'intervention de l'Allemagne et de son alliée. En effet, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, le comte Munster, avait été chargé, dès le 11 mai, d'annoncer au cabinet anglais que son gouvernement allait adresser au vice-roi une protestation énergique contre ses derniers actes, et de lui exprimer en même temps l'espoir que toutes les puissances s'uniraient pour rejeter collectivement et positivement le décret du 22 avril. Le *Blue-Book*, qui a aussi ses réticences, ne fait pas connaître la réponse de lord Salisbury à cette communication. La proposition allemande ne paraît pas avoir été agréée [2]. La France et l'Angleterre ne purent donc que s'en prendre à elles-mêmes d'avoir manqué d'initiative pour la protestation, et d'avoir laissé l'Allemagne et l'Autriche faire les premières une démarche aussi grave et aussi décisive. Nous venons de dire qu'elles ne purent faire

[1] Dépêche du comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France à Berlin, au ministre des affaires étrangères, 30 mai 1879.

[2] *Blue-Book*. Rapporté dans le *Nord* du 6 juillet 1879.

autrement que de s'y rallier plus tard. La Russie en fit autant; l'Italie se borna à des réserves verbales.

Ismaïl ne s'attendait pas à ce coup de boutoir et au concours que le prince de Bismarck recevrait de toutes les autres puissances. Il s'excusa auprès d'elles et retira son contre-projet, tout en essayant de déguiser la portée de son échec. Instruit de la résipiscence du khédive par M. de Bulow, M. Waddington écrit encore, le 15 juin. à notre consul général; c'est une nouvelle édition des deux dépêches du 25 avril et du 20 mai, le même mécontentement des actes du vice-roi, les mêmes menaces à propos de la responsabilité qu'il encourt, et le même silence sur les résolutions de l'Angleterre et de la France[1]. Les deux puissances continuaient donc, ce semble, à « éluder la question ». Mais le 18 juin, trois jours seulement après la dernière dépêche précitée, elles prennent leur grand parti. Elles chargent leurs consuls généraux de signifier au khédive, dans des termes qui équivalent à une sommation, qu'après mûre réflexion elles lui recommandent *officiellement* d'abdiquer, lui promettant à ce prix, mais à ce prix seul, leur appui pour l'obtention d'une liste civile et le maintien de l'ordre de succession en faveur de son fils Tewfik-Pacha; que s'il refuse, les puissances en appelleront à la Porte pour qu'elle prononce sa déposition, et il ne pourra plus compter sur leur intérêt[2]. En même temps, le ministre prévient notre ambassadeur à Constantinople de la démarche des consuls généraux au Caire; mais, comme il craint, avec juste raison, que la question en allant jusqu'à la Porte ne soit considérablement « élargie », il le presse de faire comprendre, au besoin, au sultan à quel point il importe de la renfermer dans un simple changement de personne[3].

Voilà de graves communications! On pèse d'abord sur le khédive avant d'en référer au sultan; ensuite, comme on prévoit la résistance du khédive, on pèse sur le sultan pour qu'il dépose son vassal, mais on le prie de ne pas trop élargir la question. Que d'imprudences à la fois!

Quoi qu'il en soit, ce fut le tour de l'Allemagne et de l'Autriche de donner leur concours à la France et à l'Angleterre. Ismaïl, fort troublé à ce coup inattendu, essaya des attermoiements, et il répondit que, vassal du sultan, il ne pouvait de lui-même se soumettre au parti qui lui était demandé[4]. La Porte venait d'être mise au cou-

[1] Télégramme du ministre des affaires étrangères à M. Tricou, consul général de France à Alexandrie, 15 juin 1879.

[2] Télégramme du ministre des affaires étrangères au consul général de France, 18 juin 1879.

[3] Dépêche du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Constantinople, 20 juin 1879.

[4] Télégramme du consul général de France au ministre des affaires étrangères, 21 juin et 23 juin 1879.

rant de l'incident par M. Fournier et sir Layard. Très préoccupée elle-même au premier moment et très mécontente de la résolution des deux puissances, sa première pensée fut d'y mettre opposition. Mais la réflexion lui fit bien vite comprendre, à la fois, les graves conséquences d'une semblable attitude pour elle-même et le parti qu'elle pouvait tirer de l'acte des puissances, et elle résolut de prévenir leur action directe en exerçant la sienne. Sans perdre de temps, sans prévenir la France et l'Angleterre, elle commença par déposer Ismaïl et par transmettre son pouvoir à Tewfik-Pacha, en même temps qu'elle retirait le firman de 1873, lequel, suivant l'expression du ministre des affaires étrangères français, codifiait la charte de l'Égypte, et par là restreignait sensiblement le pouvoir du vice-roi[1]. C'était là précisément ce que les deux puissances avaient voulu éviter, mais elles portaient la peine de leur imprudence. Elles représentèrent avec insistance, à la Porte, que l'Europe tout entière avait pris acte des concessions octroyées antérieurement à l'Égypte, que les firmans où elles étaient consignées servaient aujourd'hui de fondement au régime politique, financier, judiciaire de l'Égypte, que leur retrait provoquerait une perturbation profonde qui atteindrait de multiples intérêts internationaux, etc., et elles firent tout au monde pour la faire revenir sur ces dispositions [2].

Il serait trop long, après un exposé déjà si étendu, de raconter en détail les négociations épineuses, délicates, auxquelles donnèrent lieu, d'une part, les prétentions de la Porte, de l'autre, la volonté de l'Angleterre et de la France, de circonscrire la question dans le cercle qu'elles avaient indiqué. Après six semaines de pourparlers, notre ambassadeur, M. Fournier, d'accord avec sir Layard, réussit, en déployant une habileté qui lui fait d'autant plus d'honneur, que les négociations furent traversées par une crise ministérielle à Constantinople, à fléchir le mauvais vouloir de la Porte et à obtenir que le firman d'investiture du nouveau khédive fût rédigé dans des termes de nature à satisfaire les puissances. Les ambassadeurs durent, il est vrai, consentir à de certaines réserves pour ménager les susceptibilités du gouvernement ottoman; mais l'hérédité par droit d'aînesse fut maintenue en faveur de la descendance directe de Tewfik-Pacha, qui conserva encore le droit de conclure des conventions

[1] Télégramme du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople. — 26 et 27 juin 1879. — De l'ambassadeur de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères, et annexes, 27 juin 1879, et dépêche du ministre des affaires étrangères à M. Fournier, 4 juillet.

[2] Dépêche du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de France à Berlin et à Vienne, 23 juin 1879 et suivants.

commerciales, douanières et judiciaires, ainsi que la libre disposition des affaires financières de son État. Le nouveau ministre des affaires étrangères à Constantinople, Sawas-Pacha, adressa aux ambassadeurs une déclaration dont ils prirent acte, le 3 août 1879, portant que « le présent firman ne restreint en rien, sauf ce qui est expressement relaté, les droits, privilèges et prérogatives précédemment et personnellement accordés au khédive d'Égypte [1] ».

La crise était terminée. M. Waddington le constatait dans sa dépêche du 8 août à M. Fournier. Tewfik succédait à son père. Les arrangements faits entre le vice-roi d'Égypte et ses hauts protecteurs furent modifiés, fort heureusement, en ce sens qu'il n'y aurait pas d'Européen dans le conseil des ministres, mais le contrôle général fut rétabli dans les conditions stipulées par le décret de 1876, après des pourparlers assez longs entre toutes les grandes puissances elles-mêmes. Les fonctions en furent confiées à MM. Baring et de Blignières et leurs attributions furent réglées par décret[2]. Ils eurent tout pouvoir de s'entendre avec le nouveau khédive pour les satisfactions à donner aux créanciers européens. Dans un rapport adressé au vice-roi, et dont les conclusions furent adoptées, le 1er décembre 1879, par le conseil des ministres, les contrôleurs généraux indiquèrent les mesures que réclamait l'intérêt commun du pays et de ses créanciers, pour préparer la liquidation des charges de l'Égypte. Déclarant nettement que les fonctions auxquelles les a appelés le khédive n'impliquent aucune ingérence directe dans l'administration du pays, ils demandèrent que le conseil des ministres préparât un règlement général de la situation financière qui serait soumis à une commission de liquidation [3]. Enfin, le 1er avril 1880, Tewfik rendit un décret instituant cette commission. Suivant ce document, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la France et l'Italie ont déclaré qu'elles accepteraient d'avance la loi que proposera la commission, et se sont engagées à la faire connaître aux autres puissances, en les invitant à y adhérer : la loi de liquidation ayant été promulguée, la commission veillera à son exécution : ce délai écoulé, elle sera dissoute de plein droit, et la loi sera obligatoire sans appel [4].

Nous nous arrêtons là; le Livre jaune ne va même pas aussi loin. C'est à d'autres sources que nous avons puisé la dernière informa-

[1] Télégramme de l'ambassadeur de France à Constantinople, 2 août 1879 et suivants.

[2] Dépêche du gérant du consulat général de France à Alexandrie au ministre des affaires étrangères, et annexes, 17 novembre 1879.

[3] Dépêche du gérant du consulat général de France au ministre des affaires étrangères, avec le rapport du contrôleur général en annexe, 1er décembre 1879.

[4] Rapporté dans *le Temps* du 3 avril 1860.

tion, c'est-à-dire l'institution de la commission de liquidation. Nous laisserons donc les affaires égyptiennes au moment où, après bien des tâtonnements et bien des imprudences, on est enfin revenu au rétablissement d'un ordre de choses régulier, légitime, capable de sauvegarder les intérêts des créanciers de l'Égypte, sans compromettre nécessairement la politique des puissances européennes.

Mais notre récit ne serait pas complet, si avant d'exposer les réflexions qu'il suggère, nous ne mentionnions pas un incident de la question égyptienne qui achèvera de la faire connaître sous toutes ses faces ; nous voulons parler de l'emprunt consenti par la maison Rothschild, pour la liquidation des embarras de l'Égypte.

II

Il était écrit que, de toutes les affaires financières concernant l'Égypte, il n'y en aurait aucune qui ne donnerait lieu à des difficultés de plus d'une sorte.

Le 31 octobre 1878, le khédive avait conclu, avec MM. de Rothschild, de Londres et de Paris, un emprunt au taux nominal de 8 500 000 livres sterling, dont le produit servirait au règlement des dettes de l'Égypte. Pour servir de gage à cet emprunt, le khédive avait, par le décret du 26 octobre qui l'autorisait, cédé à l'État la totalité des biens, meubles et immeubles de sa famille ou *daïras*. Un article de ce même décret portait que le conseil des ministres était autorisé à consentir et constituer une hypothèque formelle en faveur des contractants de l'emprunt sur tous ces biens.

MM. de Rothschild, pour surcroît de garanties vraisemblablement, demandèrent aux gouvernements anglais et français, avant la signature de leur contrat avec le khédive, de s'entendre pour faire administrer les biens cédés par une commission spéciale composée de trois personnes, dont un Égyptien, un Français et un Anglais, ces deux derniers désignés par leur gouvernement, sans l'assentiment duquel ils ne pourraient être renvoyés. Cette commission serait chargée de percevoir les revenus de ces biens et de les remettre à MM. de Rothschild, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt. La France et l'Angleterre accédèrent à la demande qui leur était faite, en déclinant d'ailleurs toute responsabilité relativement au payement de l'intérêt et de l'amortissement dudit emprunt [1].

Le Livre jaune contient un si petit nombre de pièces relatives à

[1] Dépêche du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur à Londres, 31 octobre 1878 et annexes. — P. 128, 129, 130, 131, etc., du *Livre jaune*.

l'emprunt Rothschild, qu'il est à peine possible de saisir exactement toutes les phases de cette affaire. Ainsi c'est seulement dans un jugement de la cour d'Alexandrie, dont nous allons parler plus bas, qu'il est énoncé que le gouvernement égyptien a donné son approbation à l'arrangement que je viens de rapporter. C'est en recourant aux considérants de ce même jugement qu'on arrive à comprendre l'importance d'une difficulté qui s'est élevée un peu plus tard entre le gouvernement égyptien et MM. de Rothschild, et qui a demandé si longtemps avant d'être réglée.

Nous avons vu que, par le décret d'emprunt, le gouvernement égyptien était autorisé à consentir et constituer une hypothèque formelle en faveur de MM. de Rothschild. La convention passée entre ceux-ci et le ministre des finances, le 31 octobre 1878, portait que les biens donnés à l'État par la famille du khédive en garanties de l'emprunt, *étaient libres de toutes hypothèques, charge, gages et empêchements, — excepté une charge de* 10 061 *feddans* pour une somme annuelle de 21 000 livres sterling — et que l'acte de gage hypothèque (mort gage) à passer aux termes du décret du 26 octobre serait délivré à MM. de Rothschild, dès qu'il serait dûment confectionné [1]. Mais ce fut seulement le 1er février 1879 qu'intervint l'acte par lequel le ministre des finances d'Égypte, M. Wilson, affectait et hypothéquait au profit de MM. de Rothschild tous les immeubles récemment cédés à l'État par les membres de la famille du khédive : cet acte fut inscrit au greffe des hypothèques des tribunaux mixtes du Caire, d'Alexandrie et de Mansourah, un des jours suivants.

Une des clauses de l'acte précité portait que le ministre des finances s'engageait à affranchir les immeubles de toutes hypothèques *dans le cas où il en existerait* [2]. Il n'en existait pas le 31 octobre; c'est la convention passée entre le gouvernement égyptien et MM. de Rothschild qui l'affirme. Ne devait-on pas croire que le 1er février, jour où le ministre des finances hypothéquait au profit de MM. de Rothschild les biens des *daïras*, ceux-ci étaient encore libres de toutes hypothèques? La certitude ne devait-elle pas en avoir été acquise aussi bien par le ministre que par les contractants de l'emprunt? Et pourtant, chose inexplicable, il en était tout autrement : la preuve irréfutable en est fournie par le jugement de la cour d'appel d'Alexandrie.

Entre la signature de l'emprunt et celle de l'acte de gage hypo-

[1] Jugement de la Cour d'appel d'Alexandrie, 1er mai 1879, p. 298 et suiv. Annexe à la dépêche du consul général de France au ministre des affaires étrangères, 6 mai 1879.

[2] *Ibid.*

thèque, le 21 décembre 1878, un créancier du gouvernement d'Égypte (le sieur E. Ménager), en vertu de deux jugements de défaut du tribunal de première instance du Caire, en date du 28 janvier et 6 avril 1878, devenus définitifs faute d'opposition et d'appel, avait requis inscription pour le montant de sa créance sur deux maisons situées au Caire et comprises parmi les immeubles donnés en garantie à MM. de Rothschild; le même jour l'hypothèque avait été inscrite au bureau des hypothèques du tribunal de première instance du Caire. Le 12 février 1879, commandement du créancier au gouvernement égyptien d'avoir à lui payer dans les trente jours, pour tout délai, le montant intégral de sa créance; opposition du ministère des finances, le 12 mars, à ce commandement; annulation de l'hypothèque du sieur Ménager, par jugement du tribunal du Caire, daté du 31 mars, et ordonnance de radiation de la susdite hypothèque; appel du créancier évincé par-devant la cour d'appel qui, pour des causes qu'il serait trop long d'énumérer[1], jugeant que la donation par les membres de la famille du khédive n'a pu être faite à la *seule* condition que ces biens ne serviraient qu'à la garantie d'un emprunt contracté dans un but d'intérêt public, réforme le jugement du tribunal du Caire, déclare que les hypothèques judiciaires prises par le sieur Ménager ont été valablement inscrites, que le gouvernement n'avait pas le droit de les réserver pour en faire le gage de tels créanciers plutôt que de tels autres, et démet le gouvernement égyptien de son opposition au commandement du 12 février.

Par un document qui ne figure pas au nombre des publications du Livre jaune, nous savons que cinquante-deux créanciers du gouvernement égyptien avaient également pris hypothèques sur le domaine de l'État avant la transcription de l'acte de gage de l'emprunt Rothschild, et que leurs hypothèques ont été aussi reconnues valables par les tribunaux internationaux d'Égypte.

Ces arrêts ne pouvaient manquer de causer des appréhensions

[1] Sommaire du jugement de la cour d'Alexandrie : I. — Les biens du domaine de l'État sont aliénables, et par suite susceptibles d'hypothèque et de saisie.

II. — Les biens que la famille de S. A. le khédive a cédés à l'État par les actes des 15, 16, 19 et 25 octobre 1878, ont été l'objet d'une donation pure, simple et irrévocable : ils ont fait, dès l'instant de la donation, partie des domaines de l'État, et sont devenus, dès ce moment, le *gage commun* de tous les créanciers du gouvernement; ils ont pu, dès lors, être valablement hypothéqués par un de ces créanciers.

III. — Le décret de S. A. le khédive, du 26 octobre 1878, qui a affecté ces biens à la garantie d'un emprunt, n'a pu avoir pour effet de le soustraire à l'action des créanciers.

bien légitimes à la masse des créanciers de l'Égypte, dont les intérêts se trouvèrent atteints de la façon la plus sérieuse par le privilège qui venait d'être reconnu à quelques-uns d'entre eux. C'est dans ces termes mêmes que s'exprime le consul général de France dans sa dépêche du 2 mai 1879 à M. le ministre des affaires étrangères [1].

Ce qui est certain, c'est que l'engagement pris par le khédive le 29 octobre, de donner à MM. de Rothschild hypothèque sur la totalité des biens cédés à l'État en garantie de l'emprunt consenti par ces messieurs, se trouvait réduit à néant par l'effet de l'arrêt de la cour d'appel, et que par là même l'opération qui avait eu pour but de régler la situation financière de l'Égypte était fort compromise, ce qui atteignait cruellement tous les créanciers. Les pourparlers recommencèrent entre les puissances, MM. de Rothschild et le khédive ; ils durent être entravés, interrompus même par l'événement de la déposition d'Ismaïl-Pacha, et ce ne fut qu'au bout de six mois, avec une peine infinie et au prix de négociations difficiles fort délicates même, entre toutes les puissances, que la question fut réglée, au prix de certaines concessions de la part de MM. de Rothschild.

A qui remonte la responsabilité de ces embarras et de cette affaire? Ce n'est pas seulement au khédive ni au ministre Nubar-Pacha qui avait contresigné le décret d'emprunt, c'est aussi, on est bien obligé de le reconnaître, aux deux puissances qui tenaient l'Égypte en tutelle, l'Angleterre et la France, dont les agents siégeaient en qualité de ministres dans le cabinet égyptien, et qui, en outre, en ayant décidé que les domaines garantissant l'emprunt seraient administrés par une commission spéciale, avaient apparemment contrôlé au préalable toute cette affaire, l'avaient approuvée et sûrement conseillée au vice-roi.

L'arrêt de la cour d'appel d'Alexandrie avait donc affaibli le gage donné à MM. de Rothschild en garantie de l'emprunt. Depuis lors, le renvoi des ministres européens avait semblé à ces messieurs une diminution de plus de leurs garanties. En conséquence, ils demandèrent au gouvernement égyptien, avec l'approbation de l'Angleterre et de la France, de décider premièrement que « jusqu'au complet amortissement de l'emprunt domanial, les biens cédés à l'État par la famille du khédive soient déclarés insaisissables et ne puissent être aliénés que par la commission des domaines dans de certaines conditions ; » et, secondement, « qu'après la radiation des inscriptions hypothécaires antérieures à celles de ces messieurs, et dont nous avons vu que la cour d'appel avait prononcé la validité, ces mêmes

[1] Dépêche du consul général de France au ministre des affaires étrangères. Le Caire, 2 mai 1879.

biens demeurent affranchis de toute action résolutoire ou en revendication et de tous droits réels de quelque nature que ce fût, à l'exception de ceux conférés aux souscripteurs de l'emprunt pour rester spécialement, et exclusivement affectés à la garantie des intérêts et de l'amortissement dudit emprunt [1] ». — Quelle suite reçut cette requête que les deux gouvernements avaient fort appuyée de leur recommandation? On n'en trouve aucune trace dans le Livre jaune.

Nous apprenons seulement qu'un mois après, c'est-à-dire au moment même où les protestations des puissances contre les nouveaux décrets du khédive mettaient celui-ci dans les plus grands embarras, MM. de Rothschild, de plus en plus préoccupés de garantir leurs droits et leurs devoirs, déclaraient au ministre des finances d'Égypte ainsi qu'au ministre des affaires étrangères de France et d'Angleterre, qu'ils subordonnaient le versement du solde de l'emprunt à la reconnaissance préalable de l'insaisissabilité des domaines affectant les garanties de cet emprunt. Ismaïl répondit que, très désireux lui-même d'aplanir toutes les difficultés, il faisait préparer un décret dans le sens de la demande de MM. de Rothschild [2].

Mais quelques jours après, son abdication était réclamée par la France et l'Angleterre, sa déposition effectuée par l'ordre du sultan, et le règlement de cette affaire fut nécessairement renvoyé à une époque plus propice. Ce fut le 16 novembre seulement qu'elle reçut une solution de la part du nouveau khédive : il est bon de dire ici à la suite de quelles négociations.

Le Livre jaune ne contenant malheureusement aucune pièce qui les concerne directement, c'est à des journaux dont les informations, du reste, sont généralement sérieuses, que nous devons la connaissance vague et trop peu complète des pourparlers qui ont précédé la publication du décret rendu par le khédive à cette occasion [3]. Nous nous sommes aidés aussi d'un rapport adressé au khédive au mois de novembre 1879 — sans date précise — par les deux contrôleurs généraux, MM. Baring et de Blignières [4].

Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas seulement le sieur Ménager qui avait pris hypothèque sur les biens de la famille du khédive devenus domaines de l'État, entre le jour où le gouvernement égyp-

[1] Dépêche de M. le ministre des affaires étrangères au consul général de France à Alexandrie. Paris, 16 mai 1879 et annexes.

[2] Dépêche de M. Alexandre Tricou au ministre des affaires étrangères. Le Caire, 15 juin 1879.

[3] Le *Temps* et les *Débats*, novembre et décembre 1879.

[4] Dépêche du gérant du consulat général de France au ministre des affaires étrangères, 1er décembre 1879, et rapport au khédive en annexe.

tien avait contracté un emprunt avec MM. de Rothschild et celui où leur hypothèque avait été inscrite : cinquante-trois créanciers étaient dans la même situation que M. Ménager, toutes leurs hypothèques avaient été reconnues valides par la cour d'Alexandrie, et plusieurs d'entre eux étaient des sujets austro-hongrois.

Nous l'avons dit aussi, MM. de Rothschild en présence de la diminution de leur gage, se refusaient à verser la solde de l'emprunt. Le trésor égyptien se trouvait par là en face de grands embarras, et la dette flottante ne pouvait plus être liquidée. Il s'agissait donc de concilier les prétentions des cinquante-trois créanciers et les nécessités du trésor égyptien. C'est pour lever cette difficulté grave que les contrôleurs généraux se rendirent à Vienne dans le but de négocier avec le gouvernement autrichien, auquel se joignaient l'Allemagne et l'Italie dans l'exercice du protectorat de ces cinquante-trois créanciers.

La négociation fut difficile, longue ; et comme la présence des contrôleurs généraux en Égypte était devenue indispensable, ils quittèrent Vienne en laissant l'affaire entre les mains des agents diplomatiques de la France et de l'Angleterre.

L'Autriche soutenait que la confiscation des droits hypothécaires acquis par certains créanciers serait un acte arbitraire devant amener de fâcheuses conséquences, que les arrêts des tribunaux égyptiens devaient être maintenus à tout prix, car il y allait de l'avenir de la réforme judiciaire, réforme consentie et approuvée par toute l'Europe.

La question était restée en suspens. La discussion allait reprendre, quand, suivant les renseignements auxquels nous nous rapportons, l'ambassadeur de France et le chargé d'affaires d'Angleterre auraient déclaré que leurs gouvernements leur avaient enjoint de céder sur ce point, dans l'espoir que l'Autriche et ses alliées montreraient leur bonne volonté sur d'autres points.

La négociation, en effet, outre le litige entre les cinquante-trois créanciers et le gouvernement égyptien, avait trait encore à la composition et à la compétence de la commission de liquidation des dettes égyptiennes. L'Autriche, l'Allemagne et l'Italie réclamaient, à côté des deux contrôleurs français et anglais, l'adjonction d'un contrôleur qui serait nommé successivement par chacune de ces puissances. L'Angleterre et la France se refusaient à accueillir cette demande.

Quel pouvait être le motif de la concession faite sur l'autre point par la France et l'Angleterre.

D'après la source que nous avons indiquée plus haut, MM. de Rothschild auraient manifesté l'intention de racheter les créances

hypothécaires en question pour une somme de 1 400 000 livres sterling de prendre ensuite en garantie ces propriétés ainsi dégagées et de verser le reste de l'emprunt.

Le rapport des deux contrôleurs généraux du mois de novembre 1879, la seule pièce capable de jeter quelque jour sur ce qui s'est passé à Vienne, ne semble pas conforme à ces renseignements. Le 15 novembre 1879, le nouveau khédive, « considérant que, pour répondre à la commune intention des parties engagées, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires en vue de réserver les biens cédés par sa famille, à la garantie spéciale et exclusive de cet emprunt », rendit un décret dont les dispositions étaient conformes au projet présenté et réclamé par MM. de Rothschild dès le 16 mai; mais il y était ajouté un article important et conçu en ces termes : « Le plein exercice des droits appartenant aux créanciers hypothécaires, inscrits antérieurement aux 2 et 3 février 1879, dates des inscriptions prises par MM. de Rothschild, *est et demeure expressément réservé.* »

Toutes les difficultés constatées dans la négociation de Vienne n'avaient donc pas été levées; elles ne l'étaient même pas après la promulgation du décret du 15 novembre, car MM. Baring et de Blignières disent dans leur rapport : « Quelques difficultés s'opposent encore au versement des soldes de l'emprunt domanial, et nous avons l'honneur de soumettre à Votre Altesse, à ce sujet, des dispositions spéciales. La principale de ces difficultés, ajoutent-ils, provient des inscriptions hypothécaires qui ont été prises sur les immeubles domaniaux, avant la transcription de la lettre de gage. Nous aurions voulu que les pouvoirs donnés à la commission de liquidation lui permissent de faire radier ces inscriptions, si elle le croyait nécessaire à la répartition équitable entre tous les créanciers des ressources disponibles, et que le gouvernement égyptien ne fût pas tenu d'appliquer la stricte lettre du droit commun à un cas non prévu par le droit commun. Une fin de non-recevoir absolue a été opposée aux propositions que nous avons faites en ce sens, et l'article 4 du décret du 15 novembre garantit, aux créanciers qui ont fait inscrire des hypothèques judiciaires avant le 3 février 1879, le plein exercice de leurs droits. » D'un autre côté, MM. Baring et de Blignières, exposent que les contractants de l'emprunt, c'est-à-dire MM. de Rothschild, se proposent, après chaque aliénation d'immeubles qui serait faite au profit des créanciers de retenir une somme égale au préjudice que leur causerait cette aliénation. Enfin, ils terminent leur rapport par ces mots : « Nous ne saurions nous dissimuler, Monseigneur, que les avantages faits aux créanciers dont les hypothèques ont été inscrites avant le 3 février 1875, soulèveront de

légitimes réclamations ; mais il n'a pas dépendu de nous que le gouvernement ne fût laissé libre d'appliquer, à la répartition des ressources disponibles, les principes d'égalité proportionnelle qu'avait posés la commission d'enquête ; nous n'avons pu que protester au nom des intérêts du gouvernement égyptien et de la masse des créanciers, contre la décision qui a été prise, etc. »

Cette affaire a fini pourtant par être arrangée ; il y a eu transaction, mais nous n'avons trouvé aucun document qui nous fasse connaître au juste au prix de quelles concessions. Nous ignorons également les détails officiels de la négociation de Vienne et sur qui tombe la responsabilité de son insuccès. Dans tous les cas, ce que nous connaissons suffit pour faire voir clairement, sans la qualifier autrement, la faute qui a été commise par le retard apporté à l'inscription de l'hypothèque de MM. de Rothschild, ainsi que la violation des stipulations de la convention d'emprunt, par lesquelles le gouvernement égyptien s'était engagé à affranchir les immeubles donnés en gage de toute hypothèque, *dans le cas où il en existerait*. Nous devons donc enregistrer une irrégularité de plus dans ces déplorables affaires financières de l'Égypte, conduites sous la direction des gouvernements de la France et de l'Angleterre.

III

Qu'on nous permette maintenant de revenir sur les faits que nous avons exposés et de préciser les points qui appellent plus particulièrement, selon nous, la critique.

Ces points forment les traits saillants de la politique qui s'est développée en Égypte pendant deux années consécutives. Ce sont les suivants :

Création et composition d'une commission d'enquête européenne ; confection d'un programme étendu de réformes financières et politiques.

Introduction du système constitutionnel en Égypte, et entrée des deux ministres, l'un français, l'autre anglais, dans le nouveau cabinet.

Une première crise est terminée par un accroissement de prérogatives des deux ministres européens allant jusqu'au droit de *véto* contre toute mesure prise par le cabinet et désapprouvée par eux.

Une seconde crise, plus grave que la précédente, a pour résultat le renvoi des ministres anglais et français et la démission des membres de la commission supérieure d'enquête.

Protestation de toutes les puissances contre le projet d'enquête élaboré par le vice-roi et ses nouveaux ministres tous indigènes.

Sommation adressée par la France et l'Angleterre à Ismaïl-Pacha, d'avoir à abdiquer.

Intervention inattendue, peu désirée pour le moins, de la Sublime-Porte, qui dépose le khédive et nomme son fils Tewfik, vice-roi de l'Égypte.

Crise égyptienne compliquée d'une autre bien plus grave entre la Porte et les puissances : elle donne lieu à des négociations ardues et délicates au sujet des privilèges accordés aux khédives d'Égypte par les firmans antérieurs, notamment par le firman de 1873.

Enfin, issue de la crise par le rétablissement à peu près complet en Égypte, du *statu quo ante*.

Nous avons exprimé l'espoir, au début, que l'exposé des événements aiderait beaucoup le lecteur à se faire lui-même une opinion. Nous l'invitons maintenant à aller un peu plus loin et à chercher avec nous si la politique du gouvernement français, sous l'apparence d'un succès final, a été marquée au coin de la réserve et de la prudence nécessaires, ou bien, au contraire, si elle ne mérite pas le blâme des esprits politiques et sages.

C'est déjà une question de savoir si partout où nos compatriotes se créent des intérêts d'une valeur quelconque, il est de devoir strict pour le gouvernement de la France d'intervenir et de leur servir d'appui et en quelque sorte de garantie. C'en est une plus grave encore de savoir, au cas où s'élèveraient des dissentiments entre ceux-ci et le pays où ces intérêts se sont formés, si la France doit mettre à leur service sa puissance, sa fortune et tous les moyens énergiques dont peut disposer un État, au risque d'être entraînée beaucoup plus loin qu'elle ne le voudrait et de compromettre sa politique. C'est une question, ai-je dit, mais c'est une question dont la réponse n'est pas douteuse. En principe, en général, il faut répondre négativement.

En admettant toutefois qu'en Égypte les créanciers français avaient des intérêts si considérables, d'une nature si spéciale qu'ils pouvaient prétendre à une protection toute particulière, le gouvernement a-t-il pris la voie convenable pour assurer cette protection sans s'exposer à sortir des limites d'une intervention morale?

Du moment que le gouvernement français jugeait nécessaire d'intervenir auprès du khédive pour sauvegarder autant que possible les intérêts des nationaux lésés par la rupture d'engagements publiquement contractés vis-à-vis d'eux, atteints par le désordre qui présidait aux finances égyptiennes, le gouvernement, dis-je, ne dépassait pas la prudence nécessaire en déterminant le vice-roi à réformer son système financier et à faire tous les sacrifices qui dépendaient de lui pour tenir ses engagements. Que de concert avec

l'Angleterre, faisant un pas de plus, il ait détaché un de ses fonctionnaires qui, sous le nom de contrôleur général, présiderait aux réformes et prêterait au gouvernement du vice-roi le concours de son expérience personnelle dans les questions de finance, si ce n'était trop, c'était beaucoup du moins, et il ne fallait pas aller au delà. Le cabinet de Versailles en a malheureusement jugé autrement. Son erreur a été, sous prétexte, — nous préférons dire avec une intention honnête, — de protéger les créanciers français, de pénétrer étourdiment jusque dans le domaine des affaires intérieures de l'Egypte, de pousser le khédive à donner des institutions constitutionnelles à un pays trop peu civilisé pour les appliquer, et puis d'accepter, de solliciter même un portefeuille pour un agent français dans le ministère égyptien.

Le Livre jaune ne laisse effectivement aucun doute sur la participation du gouvernement français au changement profond qui allait s'accomplir au commencement de l'année 1878 dans les institutions politiques aussi bien que dans les conditions financières de l'Égypte. Nous avons dit, en nous bornant à analyser fidèlement les documents diplomatiques, que M. Waddington avait exercé une pression très énergique sur le khédive, afin qu'il consentît à nommer une commission européenne, chargée de faire une enquête sur les dépenses et les revenus du pays en même temps que de constater les causes de la crise actuelle et de proposer le remède. Le khédive avait fini par céder, sans prévoir peut-être que cette commission formulerait un véritable programme de politique. La commission d'enquête fit son travail dont nous avons sommairement indiqué plus haut les conclusions. On reconnaîtra sans peine qu'elles avaient dépassé les limites d'une réforme financière.

C'était un projet qui, sous couleur de porter remède à la situation financière de l'Égypte, en réalité modifiait radicalement le gouvernement du pays lui-même, par conséquent avait une portée bien supérieure à celle que devaient viser la France et l'Angleterre lorsqu'elles se proposaient d'améliorer la situation des créanciers de l'Égypte.

En forçant le khédive à l'accepter, la France assumait donc une responsabilité des plus graves.

Voici, en effet, quelles étaient les conclusions de la commission d'enquête, et celles-ci étaient précédées de considérants qui en précisaient plus particulièrement la valeur. Le chef de l'État, y est-il dit, dispose d'une autorité sans limite. Ce régime politique est assurément conforme aux traditions et aux mœurs du pays... mais il doit se modifier avec le temps et le progrès des choses... Au nom « de l'équité, la commission déclarait que le chef de l'État, seul

responsable jusqu'à présent, puisque rien ne limitait l'exercice de son autorité, devait contribuer, jusqu'à concurrence de sa fortune, à combler le déficit qu'a produit l'usage qui a été fait de cette autorité[1] ». Ensuite elle annonçait qu'en conformité des termes de son décret d'institution, elle allait préparer le règlement destiné à assurer la marche régulière des services publics, en s'inspirant de certains principes, dont voici les principaux.

« Aucun impôt mis en recouvrement si ce n'est en vertu d'une loi publiée dans un recueil officiel.

« L'exercice du pouvoir législatif entouré de garanties telles, que les lois d'impôt puissent être appliquées à tous les habitants de l'Égypte, sans distinction de nationalité.

« Institution d'une juridiction indépendante devant laquelle seront portées les réclamations en matière de contributions.

« Organisation judiciaire, protégeant efficacement les indigènes contre tout abus d'autorité.

« Revision des droits ordinaires et du mode de perception de l'impôt sur le tabac et le sel.

« Réglementation du droit de prise d'eau dans les canaux d'irrigation.

« Réglementation du mode d'exécution des travaux publics.

« Réglementation du service militaire et recrutement par voie de tirage au sort[2]. »

Assurément ce programme était plus politique encore que financier. Il avait l'approbation des gouvernements français et anglais, puisque ceux-ci autorisèrent leurs agents à entrer dans le ministère que le khédive — contraint et forcé — formait en application, disait-il lui-même, des conclusions de la commission qu'il acceptait. A dater de ce jour les gouvernements européens devaient croire qu'ils dominaient absolument en Égypte.

Voilà l'erreur qui a eu, qui devait avoir des conséquences de nature à nous lancer dans des mesures périlleuses pour notre influence et pour notre politique. Une enquête sur la situation financière de l'Égypte n'était pas blâmable, loin de là. Mais ce qui encourt une juste désapprobation, c'était l'extension donnée à cette enquête, c'était l'immixtion exagérée des gouvernements étrangers et leur volonté de contraindre le vice-roi à en exécuter toutes les conclusions[3].

[1] Rapport préliminaire adressé à S. A. le khédive, par la commission d'enquête, p 88 et suiv. du *Livre jaune*.

[2] Dépêche du gérant du consulat général de France en Égypte au ministre des affaires étrangères et annexes, 24 août 1878.

[3] Dépêche du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 18 janvier 1878.

Tant que nous nous bornions à donner au vice-roi des conseils qu'il nous demandait pour la réorganisation de ses finances, à user de notre autorité morale pour les lui faire accepter, nous protégions les intérêts de nos nationaux dans une bonne mesure et nous n'assumions de responsabilité dans la direction d'aucune des affaires politiques de l'Égypte. Il en était autrement quand un de nos agents entrait au ministère. Dès lors il faisait partie du gouvernement égyptien ; il participait à sa politique, non pas seulement au point de vue de ses finances, mais à tous les autres ; non pas seulement à l'égard des créanciers européens, mais à celui de tous les fonctionnaires indigènes, et il devenait moralement responsable pour le moins devant ses nationaux d'abord, devant toute l'Europe ensuite, devant les Égyptiens et enfin devant la Porte suzeraine de l'Égypte.

Nous savons bien que le ministre, en autorisant M. de Blignières à accepter un portefeuille dans le cabinet égyptien, déclarait qu'il n'entendait pas engager par là la responsabilité de la France. Mais c'est une allégation insoutenable en fait comme en droit. Les preuves abondent qui la détruisent. Il n'est pas une des dépêches échangées entre le ministre et le consul général de France à Alexandrie qui permette de douter un instant que tous les arrangements adoptés au Caire ont été préparés, discutés et acceptés préalablement entre Paris et Londres. M. de Blignières n'était pas un simple particulier : c'était un fonctionnaire de l'administration française qui ne donnait pas sa démission de ses fonctions en partant pour l'Égypte et qui ne perdait pas ses droits à l'avancement dans la carrière à laquelle il appartenait. C'était donc un de ses agents que le gouvernement détachait avec une mission spéciale. D'ailleurs la négociation qui faisait entrer un de nos inspecteurs des finances dans le ministère égyptien était conduite et menée à bonne fin par le gouvernement et non point par M. de Blignières. On a vu, nous ne l'ignorons pas, des fonctionnaires autorisés par leur pays à entrer pour un temps au service de quelque petite puissance sans perdre pour cela les droits à leur carrière peut-être même à leur avancement. Mais on n'en a point vu encore y entrer, nous le croyons au moins, dans toutes les conditions que nous venons de rapporter pour M. de Blignières : on n'en a point vu devenant ministre d'un cabinet étranger et ne prenant aucune mesure importante sans en référer à leur propre gouvernement et sans suivre les instructions de celui-ci. Tout cela est surabondamment démontré dans les documents officiels où chacun l'y trouvera. Prétendre ensuite que la mission de M. de Blignières n'engageait pas la France n'est pas sérieux. Pour nous, comme pour tous les hommes impartiaux, c'est un fait acquis que la responsa-

bilité de la France était complètement engagée par l'entrée de M. de Blignières dans le cabinet égyptien.

Le gouvernement français n'avait-il donc pas d'ailleurs les raisons les plus péremptoires pour se bien garder de mettre la main dans le gouvernement égyptien? et l'esprit musulman si étranger et si hostile aux mœurs, aux usages, aux institutions des chrétiens, et en particulier le caractère si peu sûr du vice-roi Ismaïl, et le désordre profond, presque incurable, qui existait dans toute l'administration égyptienne? On comprend le protectorat tel qu'il est exercé par l'Angleterre dans les Indes; mais la participation, en commun avec les indigènes d'un État indépendant et au même titre qu'eux, au gouvernement de leur pays, ce pays surtout étant musulman, voilà ce qui ne s'était jamais vu, voilà qui est inexplicable et qui devait inévitablement créer à la puissance qui se lançait dans un tel ordre d'idées, à côté d'avantages plus que contestables, des embarras très graves et pour le moins d'une portée inconnue. Nous ne voulons pas excuser Ismaïl-Pacha, car il paraît avoir agi dans tous ces événements avec une ruse et une mauvaise foi insignes. Peut-être ses intentions secrètes étaient-elles de se débarrasser de ses nombreux créanciers sans les satisfaire, et après s'être donné les apparences d'un débiteur fidèle, de soulever son peuple contre les étrangers. Mais, puisque notre ministre des affaires étrangères ne doutait pas de la mauvaise foi du khédive — il le témoigne à plus d'une reprise — ne lui était-il donc pas facile de deviner le piège que lui tendait ce dernier? Il lui appartenait de n'y pas tomber; et, d'autre part, il devait comprendre qu'en acceptant ou en imposant sa participation dans le cabinet égyptien, il entrait dans cette voie irrégulière que nous avons déjà caractérisée.

On s'en aperçut bientôt après la formation du ministère Nubar. Il n'y avait pas six mois qu'il était constitué, qu'un beau jour éclata cette émeute d'officiers dont nous avons parlé plus haut, et qu'un mouvement d'opinion hostile se propagea avec une telle intensité, que le chef du cabinet se déclara dès l'abord impuissant à le conjurer. Nubar donna sa démission; mais sa démission, c'était la dislocation du ministère tout entier, c'était par conséquent le renvoi de deux ministres placés dans le cabinet par la France et par l'Angleterre, c'était donc une insulte à ces deux puissances. L'injure exigeait une réparation, et cette réparation, on la fit consister, en un surcroît de garanties, c'est-à-dire en un amoindrissement nouveau de l'autorité du khédive. Celui-ci résista d'abord, ce qui se conçoit de reste, mais comment aurait-il pu faire autrement que de céder? Il accorda la garantie exigée, et les deux ministres européens furent investis du droit d'opposer un *véto* à toutes les me-

sures que voudrait prendre le conseil du ministre et que ces messieurs jugeraient mauvaises.

Dans les contrées dotées d'institutions constitutionnelles, les ministres sont responsables devant les représentants du pays, tout au moins devant son souverain. Voilà les règles qu'on aurait dû suivre en Égypte, puisque les puissances avaient jugé bon de faire adopter au khédive ces institutions. On voit s'il en était ainsi ! En fait, le cabinet égyptien n'était responsable, ni devant les députés, ni devant le chef de l'État : il l'était devant l'Angleterre et la France représentées dans le conseil par leurs agents. C'était la conception la plus anormale qu'on ait pu rêver ; c'était bien réellement en fait et sans droit confisquer l'indépendance de l'Égypte. Comment s'étonner après cela des incidents, nous dirons presque des révolutions qui se produisirent ?

Moins de deux mois après ce nouvel arrangement, le khédive faisait un coup d'État : il renvoyait ses ministres, rejetait tous les règlements financiers préparés par la commission européenne, nommait un ministère purement indigène et dressait un nouveau règlement de ses finances ; en un mot, se révoltant contre les dernières conventions qui lui avaient été imposées et qui avaient annihilé son pouvoir, il le ressaisissait tout entier. Il manquait à sa parole, c'est incontestable. Mais ceux qui l'avaient forcé à la donner n'étaient-ils pas aussi responsables que lui des conséquences d'un système imposé ?

Petit à petit les conséquences du principe se déduisaient forcément, fatalement ; impossible d'y échapper. Une seconde fois, l'Angleterre et la France étaient bafouées, une seconde réparation était nécessaire. Mais laquelle? La chose exigeait réflexion, d'autant que les alliés ne s'entendaient pas sur ce point. Il s'agissait d'une aventure à courir qui répugnait à l'Angleterre et ne déplaisait pas à la France, ce sont les organes les plus autorisés de l'Angleterre qui nous l'apprennent. L'accord fut plus de deux mois à se faire, c'est M. Waddington qui le dit. Elles n'avaient pas achevé de se concerter que l'Allemagne, en personne pratique, se borna à déclarer qu'elle ne reconnaissait pas la validité des derniers actes du vice-roi, accomplis au mépris de sa parole et de ses engagements, et cette protestation suffit pour que le khédive se retractât. N'est-ce pas la preuve que, pour faire valoir avec succès les droits des créanciers européens, point n'était besoin d'avoir, un ministère à soi dans les conseils du gouvernement égyptien?

Mais la France s'était engagée dans un engrenage où sa dignité et sa puissance couraient risque de se briser, si elle n'allait pas en avant. Après être enfin tombé d'accord avec l'Angleterre, elle força

Ismaïl à abdiquer. En vain le vice-roi voulut appeler à son aide son suzerain : il dut se résigner à subir la volonté des deux puissances européennes.

Observons-le en passant, la situation était bizarre. La France et l'Angleterre s'étaient réciproquement engagées à respecter l'indépendance territoriale de l'Égypte, mais elles en étaient arrivées à confisquer son indépendance morale. Cette contradiction fut pour une grande part dans les embarras suscités par le règlement de la question égyptienne. Imposer ses volontés à un pays, en lui promettant d'avance qu'on n'ira pas jusqu'au bout, où est la sanction? N'était-ce pas lui assurer le dernier mot, pourvu qu'il mît quelque adresse à le dire?

Revenons à ce fait capital de l'abdication d'Ismaïl. L'incident n'était pas aussi simple que M. Waddington supposait, à en juger par ses dépêches. On n'était pas au terme des difficultés qu'entraînait le parti dangereux choisi par le gouvernement français, on touchait au contraire à la plus grave. Celui-ci se flatta qu'il suffirait, comme dans le bon temps à Constantinople, d'envoyer au khédive un lacet pour qu'il s'exécutât lui-même. Toutefois, de peur qu'il n'accomplît pas l'opération de bonne grâce, on l'avait menacé d'en référer à la Sublime-Porte. Le ministre français comptait un peu trop sans la finesse orientale. Le khédive en appela spontanément à son suzerain. Le sultan prit au sérieux la menace très peu sérieuse, faite par les puissances, d'évoquer l'affaire à Constantinople, et avant que celles-ci eussent exécuté leur menace, ce qu'elles n'avaient aucun envie de faire, il prit l'affaire en main, déposa sans autre forme de procès Ismaïl et octroya sa vice-royauté à son fils Tewfik-Pacha. Ce premier acte de souveraineté accompli, la Porte en laisse deviner d'autres beaucoup plus graves, auxquels il paraît que les puissances n'avaient pu se décider à croire. « Une fois la disposition accomplie, a dit M. Waddington à la tribune de la Chambre des députés, une nouvelle question a surgi tout d'un coup [1]. »

Cette question, ce n'était rien de moins que la modification des institutions existantes et de privilèges accordés antérieurement à l'Égypte. Un organe officieux du ministère ottoman, *la Turquie*, n'a pas dissimulé les aspirations de la Porte. « Refuser l'abdication d'Ismaïl et le déposer, c'était, dit-il, le retrait des firmans de 1866 et de 1873, et la reprise de possession par le sultan de ses droits de souveraineté comme au temps de Méhémet-Ali [2]. »

Il n'y avait cependant pas de quoi être surpris. Les puissances

[1] Séance de la Chambre des députés, 31 juillet 1879. Voyez le *Journal officiel* du 1er août 1879.

[2] Rapporté dans le *Nord* du 10 juillet 1879.

en réclamant l'abdication d'Ismaël et en le menaçant d'en appeler au suzerain, avaient elles-mêmes favorisé l'intervention de celui-ci, et la Porte se garda bien de négliger l'occasion offerte, de faire acte d'autorité dans des affaires que des concessions obligées avaient successivement enlevées à son contrôle. Ce n'est pas que M. Waddington n'eût pressenti et redouté cette « nouvelle question ». Ses craintes et ses prévisions ne l'avaient pas arrêté pourtant, soit qu'il ne les considérât pas comme très sérieuses, soit que la logique, c'est-à-dire la conséquence d'un faux principe posé au début, l'entraînât malgre lui, pour ainsi dire, dans une voie que, sous peine d'un grave échec pour la France, il fallait parcourir jusqu'au bout. C'est au point où nous sommes que la situation devenait très critique. Si la France laissait faire, elle amoindrissait notablement son prestige en Orient, au moment même où elle était le plus engagée dans une affaire importante avec un des États de cette région : si elle s'opposait nettement aux desseins de la Porte et que celle-ci résistât, il y avait tout à craindre que la politique soutenue par la Porte avant le conflit armé avec la Russie, amenât les mêmes résultats, et que la guerre recommençât : dès lors la question d'Orient était rouverte.

Fort heureusement pour nous, les fautes du gouvernement français n'ont pas été suivies d'une conséquence aussi terrible et aussi naturelle. Mais la correspondance échangée entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de France à Constantinople porte les traces les moins équivoques et les moins dissimulées d'inquiétudes fort vives sur l'issue des négociations suivies, pour faire revenir la Porte sur ses revendications.

Le sultan se voyant successivement abandonné par toutes les puissances, finit par céder : le firman envoyé à Tewfik fut corrigé, et si le nouveau khédive ne recueillit pas l'héritage de son père avec l'intégralité de ses privilèges, il en obtint du moins la plus grande partie.

Nous en avons donc été quittes pour la peur. On a pu juger si c'est grâce aux heureuses inspirations de notre politique, que nous devons d'avoir échappé à tant de difficultés, de périls même, sans y laisser les meilleures plumes de nos ailes. Si nous avons en effet insisté autant sur l'incident égyptien ; si nous avons appuyé aussi fortement sur les imprudences qui ont été commises et sur les dangers qu'elles nous ont fait courir, c'est en partie parce que l'issue pacifique de cette affaire pourrait donner des illusions sur la politique ayant présidé à sa direction : or il importe à l'avenir de la France du moins, si le passé n'a pas été suffisamment sauvegardé, que ces illusions soient dissipées. En tout cas, le résultat le plus clair de tant de négociations, la solution la plus favorable de difficultés aussi considérables au milieu desquelles l'Europe a été en-

traînée à deux doigts d'un nouvel embrasement de la question d'Orient, ont consisté à rétablir en Égypte les choses à peu près au point où elles étaient dix-huit mois auparavant.

Il est triste d'en être réduit à nous féliciter d'un pareil résultat!

IV

Il ne serait pas de bonne guerre de notre part de laisser croire que le gouvernement français en suivant la politique dont nous avons essayé de montrer les inconvénients, n'a eu aucun motif sérieux pour l'adopter. Il en a eu un, qui effectivement ne manque pas de gravité en apparence, mais qui, néanmoins, n'a pas assez de valeur à nos yeux pour justifier cette politique.

Le but de M. le ministre des affaires étrangères, il nous l'a dit lui-même, était de contenir l'Angleterre et de l'empêcher de faire une campagne séparée dont elle aurait été seule à recueillir les profits sur les rivages de la Méditerranée. La France doit sinon lui disputer l'empire exclusif de cette mer, du moins le partager avec elle, des intérêts nombreux nous défendant de lui en abandonner la domination absolue. Si la liberté de la Méditerranée est un besoin pour l'Angleterre, dans le but de sauvegarder sa puissance dans les Indes, elle est une nécessité non moins impérieuse pour la France, dont les possessions s'étendent sur les deux rives, en même temps que pour conserver son antique influence en Orient, bien qu'un ministre britannique ait cru amoindrir ces intérêts, en les qualifiant quelque peu dédaigneusement d'intérêts sentimentaux. Nous tenons la promesse de l'Angleterre, ajoute le ministre, de ne poursuivre aucune conquête territoriale en Égypte et en Syrie [1] : c'est déjà beaucoup ; mais si nous lui abandonnons le soin exclusif des intérêts de ces deux contrées après qu'elle a pris pied à l'île de Chypre, elle étend son influence dans ces régions, elle y fonde sa prépondérance, et ce résultat obtenu, les promesses de ne pas s'agrandir territorialement, qui ne reposent d'ailleurs sur aucun traité, perdent toute leur valeur. On peut juger aussi de l'importance de notre coopération avec l'Angleterre par le mécontentement que ces arrangements ont suscité dans une partie de la presse de l'autre côté du détroit.

[1] Voyez les dépêches de lord Salisbury, principal secrétaire d'État de S. M. Britannique pour les affaires étrangères, à Son Exc. M. Waddington, ministre des affaires étrangères, 7 juillet 1878, et à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, 7 août 1878, et la dépêche du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 21 juillet 1878.

Voici bien l'objection.

Elle est, à notre avis, plus spécieuse que solide.

Nous convenons que d'avoir obtenu de l'Angleterre une renonciation à des agrandissements territoriaux en Égypte et en Syrie, est un acte louable, bien qu'il l'eût été un peu davantage, — M. Waddington le concédera lui-même, — si elle avait été obtenue avant la prise de possession de Chypre!

Il n'est pas douteux, d'autre part, que nous ne devions point abandonner à l'Angleterre la domination et l'influence exclusives dans la Méditerranée. Mais ce but, qui doit être une des bases de la politique française, ne pouvions-nous pas l'atteindre par des combinaisons moins hasardeuses que celles du ministre?

Nous avons déjà fait voir l'imprudence commise par le gouvernement français, lorsqu'au lieu de se contenter de l'organisation du contrôle supérieur sur les finances de l'Égypte, il a pris une part étendue, presque souveraine, à la direction de toutes les affaires de ce pays, en faisant entrer l'un de ses agents dans le ministère égyptien. Mais l'Angleterre avait-elle ici un intérêt spécial à intervenir de cette même façon, et par suite étions-nous justifiés à l'empêcher d'y intervenir exclusivement? Si nous étions Anglais, nous affirmerions qu'en agissant comme la France, elle a commis la même faute. Le danger pour nous d'être entraîné très avant dans toutes les affaires de l'Égypte, de participer directement à toute sa politique et d'en supporter toutes les conséquences, ce danger-là en était un également pour le Royaume-Uni, et il a été signalé par de nombreux organes de l'opinion publique en Angleterre, même par des journaux ministériels, à part toute pensée de rivalité avec la France. Quel est l'intérêt de l'Angleterre en Égypte? C'est peut-être dans une certaine mesure d'employer son influence à améliorer son gouvernement et à parer à la ruine matérielle de ce pays, mais ce n'est pas à coup sûr de s'en emparer ou de le gouverner. Son intérêt capital est de s'assurer à toujours le passage dans le canal de Suez, et cet avantage, elle le possède absolument, soit en étant devenue propriétaire de la plus grande partie des actions du canal, soit en entretenant dans ces parages une flotte qui sera toujours plus nombreuse que les vaisseaux réunis des autres puissances. Ce n'était donc à aucun degré une nécessité pour l'Angleterre de prendre la direction de l'Égypte, et par conséquent il n'était nullement indispensable pour nous de lui conseiller cette aventure et d'en prendre notre part, sous prétexte de l'utilité de ne pas laisser l'Angleterre agir seule.

Mais, je le veux, ce mode d'intervention a été utile à la France et à l'Angleterre, il a servi à augmenter l'influence et le prestige des

deux puissances en Égypte ; je demanderai, dans ce cas, s'il est bien certain que nous en recueillions autant de fruit que l'Angleterre? Les intérêts des créanciers français peuvent être en Égypte, mais ceux de notre politique sont bien plus du côté de la Syrie qu'ailleurs. Par notre coopération avec l'Angleterre, en Égypte, nous y aurons accru, affermi l'influence de cette puissance, sans stipuler de compensation pour nous en Syrie. Mais en admettant que nous ayons fait progresser aussi notre considération, comme l'Angleterre a et qu'elle aura toujours là des intérêts et des forces bien plus considérables que les nôtres, un jour peut arriver où, n'ayant plus besoin de notre concours, elle rejettera le marchepied qui a servi à la grandir et où elle entendra profiter seule des avantages que nous l'aurons aidée à acquérir. Ce jour-là, à supposer même que nous ne soyons pas entraînés à un conflit armé avec notre ancienne alliée, non seulement nous aurons perdu le fruit de nos peines en Égypte, mais notre influence à Constantinople et en Syrie en recevra une atteinte que la possession de Chypre entre les mains anglaises rendra profonde, irrémédiable peut-être. Alors ce ne sera plus seulement en Égypte que l'Angleterre prétendra dominer seule, ce sera à Alexandrette ; voilà quel sera le fruit de cette coopération si vantée avec l'Angleterre, en Égypte !

Nous ne croyons donc pas cette raison suffisante pour nous empêcher de blâmer la politique actuelle de la France en Égypte.

Résumons-nous : le gouvernement de la république a commis une faute, en intervenant au degré où il l'a fait dans les affaires de l'Égypte : il devait se contenter de conserver l'organisation du contrôle supérieur sur ses affaires financières. Il n'a pas respecté l'indépendance de ce pays en introduisant un de ses agents dans son gouvernement ; par là, il s'est attiré beaucoup d'embarras, au nombre desquels il faut compter les susceptibilités provoquées en Italie par le refus de donner place à l'un de ses nationaux dans le ministère de l'Égypte [1]. Ayant enfin en Égypte moins d'intérêt que l'Angleterre, il a fortifié la position de celle-ci par l'appui qu'il lui a prêté, sans s'assurer des avantages correspondants ailleurs.

Nous adjurons le gouvernement actuel de ne pas recommencer les fautes qui ont été commises et de s'en tenir à la position qu'il occupe maintenant en Égypte. Puisse la nouvelle organisation de ce pays se développer paisiblement, sans faire naître de nouvelles crises dont nous ne sortirions pas vraisemblablement à un aussi bon compte que de la dernière !

[1] Voyez le *Livre vert* d'Italie. (Octobre 1879.) Dépêche du général Cialdini, 5 octobre 1876.

LA ROUMANIE

Parmi les Livres jaunes distribués aux Chambres nous en trouvons deux qui concernent la Roumanie. L'un renferme les documents publiés pour la période du ministère de M. Waddington, l'autre ceux qui ont vu le jour sous l'administration de M. de Freycinet, ministre actuel des affaires étrangères. Tous deux sont courts, trop courts en ce sens que le premier au moins laisse voir bien des lacunes qu'il eût été important de remplir; c'est ainsi qu'on n'y trouve que trois ou quatre dépêches insignifiantes du jeune et intelligent secrétaire d'ambassade qui faisait alors et a fait longtemps l'intérim du consulat général de Bucharest, M. de Bacourt. Il est vrai de dire que l'affaire roumaine n'ayant pas subi les mêmes complications que celle d'Égypte, il n'est pas surprenant que les documents s'y rapportant soient moins nombreux et moins étendus que ceux relatifs à l'autre question. Nous n'aurons pas besoin de notre côté aussi de nous étendre autant, à beaucoup près, que sur les incidents d'Égypte. Un petit nombre de pages suffiront pour dire le nécessaire sur cette question qui d'ailleurs est également terminée. Dans l'examen auquel nous nous sommes livrés à son sujet comme dans le précédent nous avons dû constater avec regret que la politique française, selon nous du moins, n'avait brillé ni par la clairvoyance ni par les autres qualités essentielles. Si le ministre qui a dirigé la plus grande partie des négociations n'est plus à la tête du département des affaires étrangères, nous aimerions bien à acquérir la certitude que le titulaire actuel de ce portefeuille n'entend pas, en sa qualité de président du nouveau conseil des ministres, suivre, en général, la politique dont il a eu une part de responsabilité lorsqu'il était un simple membre du cabinet Waddington.

La Roumanie est une des anciennes provinces vassales de la Porte qui espérait recueillir un grand profit de la défaite des Turcs. Cette espérance était fort naturelle, car elle était achetée au prix de son sang, et ce petit peuple peut dire avec orgueil qu'à un certain moment au moins son concours a été décisif dans les succès de l'armée russe. Les puissances assemblées à Berlin se montrèrent toutes disposées à consacrer l'indépendance de la Roumanie comme celle de la Servie, mais elles en subordonnèrent la reconnaissance à la proclamation préalable dans ces deux États de la liberté de conscience complète. C'est au premier plénipotentiaire de la France, nous le redirons volontiers, que revient l'honneur d'avoir revendiqué la jouissance de cette précieuse liberté pour toutes les provinces que la fortune de la guerre avait émancipées du joug ottoman. La pensée

était bonne : mais de la proclamation d'un principe ou de la théorie à l'application il y a bien loin. C'est ce dont il semble que M. Waddington ne se soit pas suffisamment rendu compte.

A cet égard, la situation de toutes ces provinces n'était pas semblable. En Roumanie il existait un nombre de juifs considérable. La plupart d'entre eux étaient sujets étrangers. A aucune époque un juif n'a été citoyen roumain [1]. Les uns avaient quitté depuis longtemps la Turquie pour s'établir en Valachie et surtout en Moldavie, mais la plus grande partie s'y était installée récemment; elle était composée de juifs allemands et polonais, et, sans leur faire tort, il est permis d'affirmer que ceux-là n'étaient pas ce qu'il y a de plus distingué et de meilleur dans leur nationalité. Sur une population de cinq millions d'âmes environ, il y a quatre cent mille juifs, adonnés pour la plupart à l'usure et à une foule de petits métiers très lucratifs pour eux, mais un peu moins pour les chrétiens roumains. Aussi a-t-on pu dire avec raison que la question juive n'était pas une question religieuse, mais avant tout une question économique et sociale [2]. Quoi qu'il en soit à cet égard, une chose certaine, c'est que, donner, du même coup, les dons de la nationalité et la liberté de conscience la plus complète, comme le demandait le congrès de Berlin, à près de quatre cent mille juifs étrangers, était une grosse affaire qui soulevait parmi les Roumains la plus vive opposition, du moins quant à la forme de l'acquisition de ces droits, car en principe, la Roumanie y avait acquiscé.

Le ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Boëresco a écrit à ce sujet aux agents de la principauté à l'étranger une circulaire qui résume ces impressions diverses : « Le principe contenu dans l'article 54 du traité de Berlin est et sera admis par la nation roumaine, nous le déclarons formellement, » dit-il après avoir établi qu'en Roumanie le gouvernement et le pays désirent tout aussi fortement que les signataires du traité de Berlin changer l'état de choses existant jusqu'ici à l'égard des juifs. « Il ne s'agirait donc, continue-t-il, que de son exécution, qui ne saurait se faire, les grandes puissances voudront bien le comprendre, que dans la limite du possible.

« Pour l'avenir les effets de ce principe seront absolus : tout étranger juif ou autre sera admis à la naturalisation conformément à la loi civile, sans distinction de religion.

[1] Circulaire de M. Boëresco, ministre des affaires étrangères en Roumanie aux agents de la principauté à l'étranger, 13-25 juillet 1879, annexe de la dépêche du gérant du consulat général de France à Bucharest, 27 juillet 1879.

[2] Conférence, publiée en brochure, de M. George Djuvara, Roumain, docteur en philosophie et lettres, etc.

« Il n'en est pas de même de ses effets rétroactifs pour le passé. Les juifs aujourd'hui existants en Roumanie n'ont jamais été, répétons-le, citoyens roumains. Comment les déclarer tels en un seul jour? Comment admettre que la Valachie, la Moldavie surtout, qui est envahie par plus de trois cent mille juifs, soit tout d'un coup submergée par une population de cent cinquante mille nouveaux citoyens, incultes, fanatiques, ayant une autre langue, une autre religion, d'autres mœurs, d'autres sentiments, et que les indigènes ont toujours considérés comme étrangers... ?

« Ce serait porter un coup terrible à tous les intérêts économiques du pays : ce serait aiguillonner son sentiment de conservation : ce serait troubler les consciences et exaspérer les plus timorés : ce serait à coup sûr pousser les habitants au désespoir, à la révolte, à Dieu sait quels autres malheurs!

« Le gouvernement actuel ne pourrait jamais prendre sur lui une pareille responsabilité, et nous pensons qu'aucun autre gouvernement ne pourrait le faire [1]. »

La situation est clairement exprimée dans cette note. Le principe exprimé par l'article 44 du traité de Berlin, autorise l'égalité de droit, et la liberté des cultes, sans distinction de croyances religieuses, est admis par la Roumanie qui l'insérera dans sa constitution. Reste à en régler l'exécution. La Roumanie avait proposé d'abord certaine condition et demandé du temps pour réfléchir. L'Allemagne, l'Angleterre et la France repoussèrent ces conditions, ne les trouvant pas assez larges. Elles voulaient la naturalisation en masse de tous les juifs, elles la demandèrent subsidiairement par catégories. La Roumanie ne voulait l'accorder que par listes personnelles. C'est sur cette différence que porte et que s'étend interminablement la discussion.

Les puissances signataires du traité de Berlin n'auront pas suivi la même ligne de conduite dans cette question. L'Autriche, la Russie et la Turquie, se contentant de l'engagement pris par la Roumanie sur le fond, avaient reconnu son indépendance, sans attendre la réalisation complète de cet engagement : un peu plus tard, l'Italie les avaient imitées en faisant quelques réserves. C'était sage et habile. Les autres, pour des motifs différents entre eux seulement, ajournèrent la reconnaissance jusqu'au jour où la Roumanie aurait tranché la question de naturalisation dans tous ses détails. Quelles raisons avait la France pour se placer dans le dernier groupe plutôt que dans le premier? Elle ne pouvait invoquer l'engagement d'une reconnais-

[1] Circulaire de M. Boëresco, déjà citée.

sance simultanée par tous les signataires du traité de Berlin : cet engagement n'existait pas puisque quatre d'entre eux avaient effectué isolément cet acte. Aucun intérêt particulier ne l'y invitait. Ainsi les juifs n'avaient pas d'origine française ; ainsi la France n'avait pas de nationaux engagés dans les grandes affaires d'industrie ou de commerce avec la Roumanie. Mais elle avait un intérêt général politique à ménager et à traiter favorablement ce peuple de race latine jeté comme un îlot ami dans les mers slaves, ce pays dont tant d'habitants viennent puiser à Paris l'instruction et la civilisation française et dont les sympathies nous sont depuis longtemps acquises. Il paraît que tous ces motifs, si sérieux, pesèrent d'un poids léger auprès du ministre français. Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, M. Waddington fit un accueil froid à M. Boëresco lorsque, chargé de plaider la cause de la Roumanie auprès du cabinet de l'Occident, ce dernier vint à Paris, à Londres et à Berlin. Il ne voulut pas se séparer de l'Angleterre et de l'Allemagne et, bien que la Roumanie eût déjà accepté le principe de l'égalité de droits et de la liberté des cultes conformément au désir du congrès de Berlin, il exigea encore pour opérer la reconnaissance que la question de naturalisation fût résolue auparavant dans des conditions qu'il avait arrêtées, mais que M. Boëresco déclarait absolument inacceptables dans son pays.

C'était réellement singulier pour la France dont tous les intérêts, répétons-le, lui commandaient une attitude toute opposée. Que lui importait que les juifs allemands et polonais fussent naturalisés plus ou moins promptement, en masse ou individuellement ? Si l'Allemagne y tenait particulièrement, soit par des intérêts politiques, soit, comme on l'a affirmé, pour la satisfaction de certains intérêts privés, pourquoi ne pas la laisser, elle si puissante, régler toute seule ses affaires, — et Dieu sait que nous sommes payés pour savoir qu'elle s'y entend ? Quant à nous, certes, nous n'avions nul avantage à mécontenter la Roumanie et à la jeter par suite vraisemblablement dans les bras de l'Autriche ou de la Russie, qui se montraient plus sympathiques pour elle que la France. Et vraiment, soit dit en passant, cette sollicitude, poussée jusque dans les plus petits détails pour la protection de droits et de la liberté de conscience des juifs en Roumanie, était un peu surprenante de la part d'un ministre animé de tant de préjugés contre la liberté religieuse des catholiques dans son propre pays.

Il a bien fallu pourtant en finir. On avait créé une agitation profonde en Moldavie et en Valachie. Le gouvernement était obligé de manœuvrer, aux risques de sa popularité, entre les exigences de trois puissances et les répulsions énergiques, unanimes de la Rou-

manie. Le pays s'était déclaré à bout de concessions. Peser davantage sur lui, c'était le pousser probablement à de graves imprudences. Alors les puissances ont cédé.

Nous l'avons dit, la divergence entre elles et les Roumains reposait uniquement sur certaines conditions imposées à la naturalisation des juifs. Au système des catégories réclamé par les puissances, le gouvernement roumain opposait celui des listes personnelles votées comme annexe à la loi, et de la naturalisation individuelle pour l'avenir [1]. Les puissances demandaient encore l'abaissement du délai de dix ans fixé par la loi civile en Roumanie, pour l'obtention de la naturalisation. Elles rejetèrent les propositions roumaines formulées en dernier lieu par M. Boëresco, et développées par lui-même dans sa visite aux trois cabinets. La plus récente expression de ces divergences et de ce refus se trouve dans une dépêche de M. Waddington à l'amiral Pothuau notre ambassadeur à Londres, en date du 16 septembre 1879. Et, comme à partir de ce jour le Livre jaune de 1879 ne contient plus une seule communication de l'honorable ministre des affaires étrangères, et que, jusqu'au 19 octobre suivant, il n'en renferme aucune ni du gérant du consulat général à Bucharest ni de nos autres représentants auprès des cours de Londres et de Berlin, nous ne pouvons suivre les modifications qui se produisirent dans les idées des puissances. Mais nous apprenons par deux dépêches de M. de Bacourt, en date des 19 et 24 octobre que les Chambres roumaines ont adopté à la presque unanimité, une loi revisant l'article 7 de la constitution, et maintenant dans leur esprit et presque à la lettre les propositions de M. Boëresco. Le texte de cette loi fut remis à M. Waddington en même temps qu'une note de M. Boëresco retraçant les difficultés comme les péripéties de la lutte que le gouvernement roumain déclare avoir eu à soutenir « pour faire prévaloir les vues des puissances », et exprimait « l'espoir que les puissances voudront bien enfin tenir compte à la Roumanie de ses efforts pour se conformer à leurs intentions, et pour remplir les conditions mises à la reconnaissance de son indépendance. »

Voici les principales dispositions de la loi :

« La distinction des croyances religieuses et des confessions ne constitue point en Roumanie un obstacle pour l'acquisition des droits civils et politiques et à leur jouissance. » C'était le principe posé par le traité de Berlin.

« L'étranger peut acquérir la naturalisation en adressant une

[1] Dépêche du comte de Canclaux chargé d'affaires en France, à Berlin, au ministère des affaires étrangères, 9 août 1879.

demande suivie d'un stage de dix ans. » Suivent certaines dispenses de ce stage.

« La naturalisation ne peut être accordée que par la loi et individuellement. »

La reconnaissance des trois puissances se fit pourtant attendre longtemps encore; on n'en devine pas un seul motif raisonnable, pour la France du moins.

C'est le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Freycinet, nommé à la place de M. Waddington, qui veut dès son installation, clore ces longues et infructueuses négociations. Il estime sûrement que tous ces pourparlers, ces difficultés minutieuses, ces délais infiniment prolongés ont assez, peut-être trop, duré. « Nous serons heureux, écrit-il à M. de Bacourt, dans sa première dépêche, de nous mettre d'accord le plus tôt possible avec le cabinet de Bucharest pour la reconnaissance officielle de l'indépendance de la Roumanie [1]. » L'Allemagne et l'Angleterre partagent l'avis de notre ministre. Les trois puissances convinrent de remettre simultanément au gouvernement roumain une note conçue en termes identiques, portant reconnaissance de la Principauté de Roumanie, comme État indépendant, déclarant toutefois que les engagements même du cabinet princier, autorisaient les puissances à compter sur une application plus libérale des principes du congrès de Berlin [2].

C'est par là qu'aurait dû commencer M. Waddington.

M. de Freycinet a sagement agi en terminant cette affaire : mais il n'y avait pas de quoi se féliciter, comme il l'a écrit, du maintien de l'accord entre les trois puissances pendant toute la durée de cette longue, beaucoup trop longue négociation. Le résultat n'en a pas été heureux pour la France. Elle a cédé enfin, mais elle a eu l'air de le faire de mauvaise grâce. Le prince régnant l'a donné suffisamment à comprendre quoique en termes forts discrets au nouveau ministre de France, le jour où celui-ci lui a remis ses lettres de créances [3]. Nous nous sommes donné pour le moins, vis-à-vis de la Roumanie, les apparences d'une intervention exagérée, blessante, dans une question qui touchait de trop près au domaine de ses affaires intérieures, pour ne pas susciter toutes ses susceptibilités. Ainsi, qu'en est-il advenu? C'est qu'à l'heure présente, la Roumanie se tourne vers l'Autriche, qu'elle tend à former chaque jour des liens nouveaux

[1] Dépêches de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères au gérant du consulat général de France à Bucharest, 29 janvier 1880.

[2] Note de lord Lyons ambassadeur d'Angleterre à Paris, dépêches du ministre des affaires étrangères à divers, 7, 8, 9, 12 et 14 février 1880.

[3] Dépêches de M. Ducro Aubert, ministre de France, à Bucharest, au ministre des affaires étrangères, 15 mars 1880.

avec cette puissance et qu'il est permis de dire aujourd'hui que l'Autriche a gagné en influence dans ce pays, tout ce que la France y a perdu.

Voilà un résultat malheureusement trop certain, de la politique du gouvernement républicain.

Après avoir terminé l'examen des livres communiqués aux Chambres par le gouvernement, le public décidera si nous avons justifié l'assertion émise au début de notre travail, à savoir que la politique étrangère de la France n'avait pas été habilement dirigée, que ses intérêts n'avaient pas été suffisamment sauvegardés, et que sa dignité, comme sa puissance, n'étaient pas sorties saines et sauves des négociations dans lesquelles elle s'était engagée. Qu'on veuille bien le remarquer, nous avons fait très peu d'usage des documents étrangers; c'est en nous appuyant sur les Livres jaunes presque exclusivement, c'est en reproduisant les dépêches qu'ils contiennent, que nous avons établi les preuves de ce que nous avancions. On pourra contester quelques-unes de nos conséquences; on ne pourra pas méconnaître l'exactitude de nos citations, les instructions données, les négociations suivies, les faits rapportés, car tout cela a été textuellement pris dans les Livres jaunes. Ce sont eux qui nous servent d'autorité, et nous disons qu'il n'en est pas besoin d'autre pour convaincre le gouvernement de ses erreurs.

Voilà deux ans que le pouvoir n'est plus entre les mains des conservateurs. On est depuis lors en présence des œuvres de la politique républicaine? Nous avons examiné soigneusement les affaires traitées par elle à l'étranger et ce que nous avons constaté, nous venons de le dire :

En Égypte, des revendications justes compromises par une intervention illégitime, l'imprudence poussée jusqu'à côtoyer des abîmes.

En Roumanie, l'appui français prêté à des intérêts qui n'étaient pas les siens; l'abandon de sa protection due à d'anciens alliés, et pour conséquence la perte, tout au moins une diminution notable de son influence.

En Grèce, une action diplomatique engagée sans base précise, agitée, poussée indiscrètement, aboutissant à une humiliante impuissance et compromettante, au point de placer la France entre une faiblesse et une folie.

Ce sont là les seuls points où la politique extérieure de la France ait déployé son activité. Nous regrettons d'affirmer, en examinant de près les choses, qu'il y a eu là autant d'échecs pour sa considé-

ration. Nous défions, en tout cas, les plus crédules et les mieux disposés d'y trouver la moindre trace de succès et d'honneur pour notre pays.

A vrai dire, est-il bien surprenant que nos hommes d'État actuels aient fait une aussi médiocre besogne? Nous nous souvenons qu'il y a deux ans environ un ministre, se trouvant au milieu de son conseil général, disait à peu près ceci, en s'adressant au pays : « Faites-nous de la sage politique intérieure, et nous vous ferons de la bonne politique extérieure. » Ce ministre était l'honorable M. Waddington. Jamais parole plus juste n'est sortie des lèvres d'un homme d'État.

Eh bien, voici en peu de mots les actes de cette sage politique intérieure durant les deux dernières années.

Dès le lendemain de la prise de possession du pouvoir par les républicains, une enquête révolutionnaire au dernier chef par tous ses procédés, colportée jusque dans les coins les plus éloignés du pays, pour préparer le procès des ministres du 16 mai, et jetant l'inquiétude, la terreur quelquefois dans les populations, et le discrédit sur les fonctionnaires de tout ordre ; les lois Ferry contre la liberté d'enseignement, tendant à rétablir le monopole de l'État, présentées, soutenues et discutées pendant près d'une année dans les Chambres avec les arguments les plus passionnés, les moins sincères, les plus outrageants contre l'éducation chrétienne, enlevant aux catholiques la pratique et la jouissance des libertés les plus élémentaires et les plus essentielles, divisant par conséquent le pays, ce qui n'est pas précisément le moyen de rétablir l'unité nationale; une guerre acharnée contre les écoles primaires tenues par les religieux des deux sexes ; la proscription des congrégations religieuses par les décrets du 29 mars ; l'amnistie en faveur des soldats et des chefs de la Commune, accordée d'abord à tous ceux qui ne comptaient pas parmi les pires scélérats, et bientôt après arrachée par ces derniers, au mépris de la parole des ministres ; et juste au moment où ils rentrent en France sans avoir répudié une seule de leurs haines, une seule de leurs revendications, les religieux convaincus seulement d'avoir élevé la jeunesse dans le culte de Dieu et de la patrie, chassés de leur demeure et bon nombre de la France ; pendant cette longue période, enfin, l'épuration successive, constante des fonctionnaires dans toutes les catégories.

Voilà les œuvres d'une sage politique républicaine! Et nous ne parlons pas de celles qui sont en perspective, de l'amovibilité de la magistrature, par exemple! Voilà de quelle manière elle a accompli ses promesses de conciliation, exécuté son programme de liberté, ramené la concorde et la paix entre tous les enfants de la même

patrie ! Nous le demandons après cela avec M. Waddington, et peut-être un peu contre lui-même, plus encore contre ses successeurs, comment pourrait-on faire de bonne politique étrangère ? comment une nation divisée en deux fractions, que le gouvernement a tout fait depuis deux ans pour rendre irréconciliables entre elles, une nation absorbée par les discordes intestines, ne perdrait-elle pas tout souci de ses intérêts à l'extérieur ? Comment de pareilles préoccupations lui laisseraient-elles la liberté d'esprit nécessaire pour les traiter ? Comment pourrait-elle être attentive à ce qui se fera en Europe sans elle et probablement contre elle, un jour ou l'autre ? Qu'on ne nous objecte pas la première révolution ! Nous répondrions d'abord qu'il n'y a pas jusqu'à présent d'analogie entre les situations ; nous répondrions encore que nous aurions quelque peine à deviner, sous les traits de M. le général Farre, « l'organisateur de la victoire » ; que l'Europe, malheureusement pour nous, le cas échéant, serait autrement armée, et ses légions les plus redoutables autrement dirigées qu'à cette époque ! D'ailleurs, les républicains croiraient-ils encore à la légende des volontaires de 92, et auraient-ils déjà oublié le général Bonaparte et son origine ?

Nous signalions, au commencement de notre travail, ce fait anormal du peu d'attention qu'excitent les questions de la politique étrangère dans le sein du pouvoir législatif ; d'autres que nous, des républicains, ont fait la même remarque. L'explication de ce fait, la voilà dans les raisons que nous venons d'exposer ! Qu'y a-t-il de plus effrayant qu'un semblable désintéressement ? Il faudrait, en effet, une grande naïveté pour s'imaginer que les puissances européennes ne se laisseront pas entraîner par la tentation d'en profiter pour leurs propres intérêts et peut-être bien par la tentation aussi d'encourager chez nous les discordes qui en sont la cause ! il faudrait un aveuglement bien profond pour supposer que certains actes de pure courtoisie, certains compliments, certains encouragements à faire des expositions de principes, à rédiger des protocoles, voire même à se mettre en avant dans telle ou telle circonstance critique, fussent un signe non équivoque d'intérêt, de respect, de considération pour la France et du prix attaché à son alliance ! Non ! un pays qui fait de la mauvaise politique à l'intérieur n'en peut faire de bonne à l'extérieur. La sagesse, pour un peuple placé dans de telles conditions, consiste à se tenir sur la réserve. S'il en sort, il risque fort de faire les affaires de l'étranger, ou bien celles des tribuns toujours prêts à exploiter ses embarras au profit de leur vanité et de leur ambition.

E. G. B.

LE ROMAN

D'UN MÉDECIN DE CAMPAGNE[1]

IV

Le lendemain, aux premières heures matinales, Édouard errait dans le petit parc, en proie à je ne sais quelle inquiétude joyeuse.

Ayant vécu à la campagne, il avait pensé jusqu'à ce jour que la nature, tout en excitant son admiration, n'avait pour lui que des aspects familiers. Il avait parcouru les routes et les bois dès l'aurore, dans le crépuscule du soir, sous les ardeurs de midi, à la lueur tranquille des étoiles... Il était venu plusieurs fois aux Saulnettes, chez Charles Sargy, et les détails de ce paysage lui étaient bien connus... Il avait souvent contemplé les verdoyantes prairies qui faisaient suite au jardin, les groupes d'arbres qui répandaient une ombre fraîche sur la couleur veloutée de l'herbe épaisse, et la Loire qui coulait dans le lointain, scintillant au soleil.

Cependant, ce matin-là, il fut pris d'une sorte d'éblouissement en face de cet horizon calme et joyeux ; il lui semblait qu'un nouveau sens venait de s'éveiller en lui, que des sources d'admiration plus vives jaillissaient en son âme, et que la nature entière se révélait à ses yeux avec des beautés inconnues, des voix mystérieuses et idéales.

Qui de nous n'a éprouvé ces impressions printanières, rafraîchissantes surtout au milieu de la maturité? Qui n'a vu cette sorte de soleil intérieur — la joie, — éclairer de ses lueurs brillantes les objets mêmes qui nous entourent, et leur donner un aspect nouveau, charmant et imprévu? Notre imagination colore à son gré ce qui nous environne: c'est un prisme éclatant ou un verre sombre

[1] Voir le *Correspondant* du 25 juillet 1880.

et triste. Si quelqu'un a pu écrire avec vérité que deux personnes n'ont jamais lu le même livre ou regardé le même tableau, on peut dire à plus juste titre, peut-être, que deux personnes n'ont jamais vu le même paysage, et que ce paysage n'est jamais apparu deux fois sous le même aspect à celui qui le contemple.

C'était, après tout, un rêveur, ce médecin de campagne aux membres robustes, à la vigoureuse et rustique beauté. Il n'avait pas vécu pendant tant d'années dans la solitude et en face de la nature, sans qu'une source de poésie fût venue à sourdre en son âme; mais il n'avait jamais cherché à épancher cette source ni à y réfléchir sa pensée : il buvait à longs traits sans songer à analyser ces flots qui le désaltéraient. Il n'était pas de ces natures un peu inquiètes et positives qui tourmentent leur esprit et forcent la rêverie à leur livrer son secret... Non; homme pratique, s'il en fut, quand il s'agissait des autres et de ses devoirs, Édouard Denans se réservait un petit coin de lui-même où nul œil humain n'avait plongé, et dont il ne cherchait pas à débrouiller la confusion... Dans ce coin fertile, il y avait des semences merveilleuses, des fleurs féériques; tout cela était charmant, mais non cultivé, et Édouard en jouissait sans définir ses rêves... Le fil brillant de ses pensées durait à peine le temps de les soutenir... C'étaient des nuages insaisissables, des gouttes de rosée éphémères... Il n'en demeurait nulle trace visible; mais son esprit en sortait rafraîchi comme par un souffle, car elles étaient pures et s'élevaient vers Dieu...

Qui aurait soupçonné qu'il y avait l'étoffe d'un poète dans ce bon garçon d'humeur égale et gaie, si expansif, si disposé à s'intéresser à tous les menus détails de la vie des autres? Lui-même ne le soupçonnait guère; si son instruction était réelle et solide, son éducation avait manqué de raffinement, et peut-être le sentiment d'étrange admiration qui le portait vers Charlotte de Nory, était-il la conviction qu'elle réalisait l'idéal mal défini de son imagination : la poésie, l'élégance, et le reflet d'un monde pour lequel il eût été fait, mais dont les circonstances l'avaient tenu éloigné.

Comme il se rapprochait de la maison après une agréable promenade, Mme Sargy, vêtue d'une robe de chambre élégante, descendit précipitamment le perron et l'appela vivement.

— Docteur, venez vite, je vous prie... J'ai envoyé à votre recherche; Mlle de Nory vient de se trouver mal dans l'office, où elle était occupée...

Edouard pénétra dans une pièce encombrée, voisine de la cuisine, et où régnait une chaleur désagréable. Une multitude de pots de confitures étaient rangés sur des étagères, répandant un parfum

presque trop vif. Charlotte, assise sur une chaise, était soutenue par la cuisinière, qui, de sa main restée libre, essayait de lui faire respirer un flacon.

— Il n'y a pas assez d'air ici, on y étouffe, dit le docteur d'un accent de reproche, et une jeune femme délicate, peu habituée aux émanations de la cuisine, devait nécessairement s'y trouver incommodée.

Il enleva doucement dans ses bras la chaise sur laquelle était placée Charlotte, et, la portant devant la maison, au grand air, prit le flacon des mains de la cuisinière, et le fit respirer lui-même à la jeune fille, qui reprit bientôt ses sens.

— Je n'avais pas cru exiger de Mlle de Nory quelque chose de bien pénible, en lui confiant un soin qu'un grand nombre de maîtresses de maison prennent elles-mêmes, dit Mme Sargy d'un ton un peu aigre. Êtes-vous mieux, mademoiselle? Comme votre santé est délicate! Depuis deux mois que vous êtes avec nous, c'est le second accident de ce genre qui vous arrive!

— Mlle de Nory ne semble pas avoir une mauvaise santé; mais elle a subi des secousses qui demandent qu'on la ménage, répliqua d'un ton ferme le docteur qui, ayant saisi un éventail sur la table de jardin, l'agitait devant le visage de la jeune fille. En ce moment, continua-t-il, elle a seulement besoin de repos, et je désirerais qu'elle demeurât à cette place pendant quelque temps, l'air du matin devant immanquablement lui rendre ses forces.

— Oh! je suis bien maintenant, dit Charlotte en rougissant, et je pourrai dans une minute retourner auprès des enfants...

Elle regardait Mme Sargy avec une sorte de timidité, presque de crainte. Celle-ci fut à la fois flattée et touchée du sentiment qu'elle inspirait, et, sa bonté naturelle reprenant le dessus :

— Ne vous inquiétez pas des enfants, dit-elle; Sara les habillera, et j'aurai soin qu'ils ne viennent pas vous tourmenter. Restez là jusqu'au déjeuner, je vais vous apporter des journaux...

Elle rentra dans la maison, revint au bout d'un instant avec des journaux et des revues et les déposa sur les genoux de la jeune fille, qui la remerciait avec effusion; puis elle disparut en adressant un petit signe amical au docteur.

Celui-ci apporta à Charlotte une seconde chaise, afin qu'elle y posât ses pieds, plaça la petite table à sa portée, et s'éloigna pour fumer. Mais il n'osa tirer de sa poche sa vieille pipe noircie, et il alluma un cigare...

Charlotte demeura silencieuse, absorbée, les yeux fixés devant elle sans rien regarder, et avec cette expression fatiguée et découragée, si pénible à voir chez une personne très jeune.

Le docteur, au bout de quelques minutes, jeta brusquement son cigare, et, se rapprochant, désigna les journaux.

— Vous ne lisez point, mademoiselle? demanda-t-il en hésitant, et avec une timidité qu'il ne s'était point connue jusqu'à ce jour.

— Non... prenez-les, si vous le désirez, répondit-elle avec langueur.

Il s'empara machinalement d'un journal; mais il ne le déplia pas, et, restant debout près d'elle :

— Puis-je m'informer, demanda-t-il tout à coup, de ce qu'est devenu ce vieux domestique qui vous était si dévoué?

— Il a dû chercher une autre condition, et je crains qu'il ne se fatigue beaucoup, répondit-elle les larmes aux yeux. Les mêmes catastrophes qui nous ont ruinés ont englouti ses épargnes... Pauvre François! Lui tant devoir et ne pouvoir s'acquitter!...

Le docteur chercha ce qu'il pouvait dire pour la distraire des tristes pensées qu'il avait éveillées.

— Une belle vue, n'est-ce pas, mademoiselle?

— Oh! très belle! dit-elle négligemment.

Il y eut encore un silence; puis Édouard toussa pour déguiser son émotion.

— Vous semblez mener ici une vie très fatigante, reprit-il d'une voix un peu étouffée. Ces enfants vous tourmentent sans cesse, et Mme Sargy... Je sais bien que c'est une excellente femme, mais... elle n'est pas tout à fait de votre monde, et ses prétentions doivent vous paraître parfois un peu fastidieuses...

L'ombre d'un sourire effleura la bouche sérieuse de Charlotte, et s'effaça aussitôt. Elle répondit avec tristesse :

— Je ne me dissimule pas que partout une personne dans ma situation a quelque chose à souffrir... Mon lot est peut-être encore des meilleurs. Les enfants sont bruyants et mal élevés, mais ils m'aiment, et leur mère est bonne, quoiqu'elle me fasse horriblement peur... Tout le monde me fait peur maintenant...

— Oh!... pas moi? dit naïvement le docteur.

Elle sourit franchement, cette fois, en le regardant. Il était vêtu de sa jaquette gris fer, sa cravate noire était nouée négligemment, et, dans ce costnme qu'il était accoutumé à porter, s'il n'avait pas l'air d'un homme à la mode, il était du moins à son aise, et réellement à son avantage.

— Non, pas vous, dit-elle, il me semble que vous êtes un vieil ami.

Tout autre homme de l'âge du docteur, épris d'une jeune fille de vingt ans, eût été médiocrement flatté d'un compliment de ce genre; mais Édouard ne s'avouait pas encore qu'il fût épris, et il fut satisfait de penser qu'elle éprouvait pour lui une certaine sympathie.

— Pourquoi, dit-il, ne cherchez-vous pas une situation meilleure? Je ne crois pas que votre santé puisse supporter longtemps le genre de vie auquel vous êtes assujettie ici. Peut-être pourrais-je vous aider dans vos démarches, et, en ce cas, j'arrangerais toutes choses de manière à ne pas mécontenter mes amis... Je voudrais vous voir dans une grande famille... J'en connais quelques-unes, j'ai soigné plusieurs de mes riches voisins de campagne, et j'ai remarqué que c'est dans les classes les plus élevées qu'on montre le plus de délicatesse et d'égards à ses...

— A ses inférieurs, acheva doucement Charlotte. Ne craignez pas de me blesser en prononçant ce mot.

— Je ne le dirai pas, car il ne saurait vous convenir. Vous n'êtes l'inférieure de personne, répliqua le docteur d'un air scandalisé.

— Il y aurait pour moi de grandes difficultés à trouver une autre position, reprit la jeune fille en secouant la tête. Je n'ai pas de diplôme... Mme Sargy a passé outre...

— A cause de votre nom, dit le docteur avec un geste affirmatif qui ne manquait pas de naïveté.

— D'autres ne penseraient point comme elle, reprit Charlotte en souriant, et je ne trouverais peut-être d'autre ressource, si je quittais cette maison, qu'une place de dame de compagnie... J'aime mieux m'occuper des enfants.

— Mais on abuse de votre bonne volonté! On vous demande des services qui ne rentrent nullement dans vos fonctions! s'écria Édouard avec chaleur.

— La complaisance est un attribut obligé de ma situation... Ah! monsieur, vous avez dit que ma santé, bien que fatiguée, n'est pas sérieusement atteinte! Je voudrais qu'elle le fût! dit la jeune fille d'un ton de découragement. Et il me semble que j'accueillerais avec joie la nouvelle que ma mort est prochaine.

Le docteur se redressa avec une gravité qui ne manquait pas d'une certaine majesté instinctive.

— C'est mal de parler ainsi, dit-il d'une voix pénétrante. Dieu seul est juge de notre destinée... N'avez-vous pas foi en lui?

— Hélas! l'excès de mes chagrins m'abat souvent, et je ne sais pas toujours me résigner.

— C'est pourtant le secret de la paix ici-bas. Soyez confiante, espérez en Dieu, il éprouve ceux qu'il aime... Songez que les chrétiens ont des espérances sublimes, préférables à toutes les joies de ce monde, et ne faiblissez pas sous un fardeau que Dieu ne refuse jamais de porter avec ceux qui l'implorent... Pardonnez-moi de m'arroger, en vous parlant, les droits d'un ami...

— J'en suis reconnaissante, j'ai si peu d'amis!... Mais, monsieur,

vous devez être, vous, un homme heureux. Je sais bien que vos paroles sont justes et consolantes; cependant, peut-on, je ne dis pas plaindre, mais comprendre des épreuves telles que celles qui m'ont assaillie, quand on a mené une existence paisible et joyeuse?

— Et qui donc n'a ses peines? Comment pourriez-vous sonder l'âme des autres et compter leurs larmes? La gaieté sert souvent à les déguiser, et il y a des fleurs qui croissent sur les abîmes, dit le docteur gravement. En dépit de mon humeur joyeuse, ma vie a été bouleversée et mon avenir détruit...

Elle le regarda d'un air d'intérêt. Il lui semblait moins vulgaire que la veille, et la tranquille liberté de ses manières la mettait parfaitement à l'aise. Mais il n'en dit pas davantage, et, dépliant le journal qu'il tenait à la main, il s'éloigna pour le lire.

Charlotte demeura à la même place jusqu'à l'heure du déjeuner. Ce *far niente* était à lui seul une jouissance. Les personnes surchargées de besogne connaissent seules la douceur du repos; tout ce qui est exceptionnel se goûte plus vivement ici-bas, et pour cette jeune fille dont l'âme était lasse et le corps affaibli, cette heure de silence, devant ce paysage si calme, était un réel bienfait.

Édouard ne lut pas une ligne du journal qu'il avait pris et qu'il gardait machinalement. Il se promenait lentement, les yeux fixés sur cette forme frêle et gracieuse, et dans sa rêverie, il évoqua l'image d'une autre jeune fille, de celle qu'il avait aimée d'un amour si fidèle.

— Elle était moins jolie que Mlle de Nory, et moins triste aussi... Ma douce Rose de mai, si tôt perdue, si longtemps pleurée!... Je croyais mon cœur mort avec elle... Et cependant, le voilà qui bat encore, ce cœur, animé d'une jeunesse nouvelle... Est-ce que j'aime cette pâle jeune fille qui m'apparaît si fort au-dessus de moi et dans une sphère à part?... Oui, peut-être, comme on aimerait une étoile... Mais je ne veux pas troubler mon esprit, qui a depuis longtemps recouvré le calme, s'il a perdu l'espérance. Des projets d'avenir!.. Impossible! Allons, je partirai demain!

V

Et il resta... Il resta, le bon et joyeux docteur, pour errer dans le bois dès son réveil, et rejoindre Charlotte et les enfants pendant leur promenade matinale; — il resta pour se promener sous sa fenêtre, le soir, dans l'espérance de la voir paraître pour respirer l'air de la nuit; — il resta pour guetter l'occasion très rare d'échanger un mot avec elle, de l'interroger sur sa santé, et pour intéresser à son sort le cœur vraiment bon de Mme Sargy.

Il ne voyait guère la jeune institutrice, cependant, et il n'entendait pas souvent le son doux et voilé de sa voix. Mais, s'il la rencontrait dans le jardin ou dans l'escalier, il était heureux pour la journée du sourire amical qu'elle lui adressait.

Ces huit jours furent les plus radieux qu'eût jamais passés Édouard Denans. Et à son insu, Charlotte se trouva aussi moins malheureuse. L'idée de regarder le docteur comme un amoureux ne lui serait pas venue à l'esprit, et c'était pour cette raison même qu'elle se trouvait si parfaitement à l'aise avec lui. Mais elle se sentait enveloppée d'une atmosphère de respect, de pitié, qui, sans qu'elle s'en rendît compte, était singulièrement douce à son pauvre cœur. Elle ne pouvait méconnaître l'attention dont elle était l'objet, et bien qu'elle n'en soupçonnât pas la nature, elle était d'autant plus sensible à cette chevaleresque admiration, à ces silencieuses prévenances, qu'elle se trouvait en ce moment plus isolée et plus dépendante.

Édouard vivait dans un monde idéal, s'abandonnant à la joie du présent, heureux au jour le jour. Mais les plus beaux rêves ont les plus tristes réveils, et le moment de son départ arriva. Ce fut alors qu'il comprit qu'il avait rêvé, et qu'il reconnut ce qu'il appelait sa folie. Ses amis cherchèrent à prolonger son séjour aux Saulnettes ; mais ses malades le réclamaient, et quelque instance qu'on mît à le retenir, quelque déchirement qu'il éprouvât de partir, il était inébranlable chaque fois que son devoir professionnel était en jeu.

Au jour fixé il adressa donc ses adieux à ses hôtes, et embrassa les enfants...

Charlotte n'était pas là.

Il regarda sa montre, et il soupira.

— Vous ferez mes adieux à Mlle de Nory, dit-il tristement. Qu'elle ne néglige pas le vin de quinquina, qu'elle évite les veilles et les fatigues excessives... Je n'oublierai pas, Madame, votre bonne hospitalité. Mon séjour annuel aux Saulnettes, c'est l'oasis de ma vie solitaire et monotone... Non, merci, ma valise est légère comme une plume, et je la porterai moi-même jusqu'à la station ; votre domestique m'intimide, et je hais la voiture quand je puis marcher... Non, Charles, ne te dérange pas, quelqu'un t'attend dans ton cabinet, et il ne faut pas mécontenter ses futurs électeurs... A l'année prochaine !

Il enleva sa valise, que le domestique cherchait en vain à lui prendre des mains, et se dirigea d'un pas rapide vers la grille. Comme il venait de la franchir et d'entrer dans l'avenue, Charlotte parut devant lui, revenant du village, où Mme Sargy l'avait chargée de porter un message. La marche avait animé son teint, et ses vêtements de deuil faisaient ressortir l'éclat fugitif et délicat de ses joues.

— J'ai failli arriver trop tard, dit-elle, et je ne veux pas vous faire manquer le train en vous adressant des adieux prolongés. Mais je suis heureuse de pouvoir vous serrer la main, Monsieur, et de vous remercier de tout l'intérêt que vous m'avez témoigné... La maison va nous sembler plus triste, j'en suis sûre, ajouta-t-elle gentiment.

Elle lui tendait à l'anglaise sa petite main gantée. Il n'eut pas un instant l'idée que cette attention pût le décourager par sa liberté même, et serra doucement les doigts fins de la jeune fille, qu'il retint quelques secondes dans sa grande main.

— C'est moi qui vais trouver mon logis triste et vide, dit-il en secouant la tête. Je ne vous oublierai pas... Soignez-vous, rattachez-vous à la vie... Qui sait si elle ne vous réserve pas des jours heureux? Adieu, Mademoiselle, ne portez pas trop souvent le baby, qui est beaucoup trop lourd pour vous, et suivez exactement mon ordonnance, il faut à tout prix ramener votre appétit... Adieu! Adieu, bonne santé, et soyez heureuse!

Il s'éloigna rapidement, et tourna la tête au bout de quelques secondes. Charlotte se dirigeait vers la maison d'un pas languissant et fatigué.

— Heureuse! Pauvre fille! Peut-elle l'être ici-bas? Devra-t-elle, jusqu'à la fin de sa vie, traîner ce fardeau si fastidieux? Pauvre comme elle l'est, et semblant presque malade, trouvera-t-elle un mari au cœur généreux, un mari plus digne d'elle que... *moi?*

Et une sorte de sanglot souleva la poitrine puissante du docteur. Il était maintenant hors de l'avenue, et lorsqu'il se retourna encore une fois, la maison avait disparu à ses yeux. Un nuage de tristesse obscurcit soudain son regard, et il lui sembla que la nature était privée de soleil.

— Pourquoi l'ai-je vue? Pourquoi l'ai-je vue malheureuse? pensait-il avec amertume, tout en marchant d'un pas rapide vers la petite station du chemin de fer. Sa santé s'étiole, son cœur se flétrit, dans cet isolement où pas une voix amie ne s'élève pour la soutenir, pour la rapprocher du ciel... Pauvre fille!

Il entra dans la gare, prit son billet et regarda l'horloge.

— Oh! vous avez du temps devant vous! Le train a un retard d'une heure, dit le chef de gare.

— Une heure! Si j'avais su!

Il tira sa montre, hésita un instant, et reprit soudain le chemin des Saulnettes. Cinq minutes après il franchissait la grille. Il ne s'était demandé ni ce qu'il allait faire, ni ce qu'il allait dire; il avait marché droit devant lui, d'un pas rapide et fiévreux, mû par une mpulsion presque irrésistible.

De loin, il aperçut Sara, la bonne anglaise, se promenant avec

les enfants dans le parc, et il vit Mme Sargy et Charlotte assises à l'entrée de l'avenue, travaillant au même ouvrage de tapisserie.

Il s'avança résolûment.

— Vous, docteur ! s'écria Mme Sargy, très surprise. Est-ce que vous avez manqué le train ? J'en serais bien aise, car vous dîneriez avec nous

— Non, je n'ai pas manqué le train ; j'ai au contraire, trois quarts d'heure à moi... Voudriez-vous être assez bonne pour m'accorder quelques minutes d'entretien ?

Elle se leva, étonnée de cette requête, et surtout du ton ému avec lequel elle lui était adressée, et s'éloigna avec lui.

— Le temps presse, dit-il, et j'ai besoin de votre avis. Je ne suis pas l'homme des circonlocutions, je vais droit au but : croyez-vous que Mlle de Nory consente à devenir ma femme ?

Mme Sargy laissa échapper un cri de surprise et s'arrêta court.

— Elle !... Mais vous la connaissez à peine !

— Elle est d'une famille honorable, et sa présence auprès de vos enfants est un garant de ses qualités sérieuses, n'est-ce pas ?

— Sans doute, j'ai eu sur son compte les renseignements les plus satisfaisants... Mais elle n'a rien !

— Et moi j'ai assez pour deux. Je m'inquiète plus de ce qu'elle est que de ce qu'elle possède... Je me croyais voué au célibat... La démarche que je tente est spontanée, mais ce n'est pas d'aujourd'hui que Mlle de Nory occupe mes pensées... Je l'ai vue à Givray, l'année dernière, à l'occasion de la mort de sa mère ; depuis ce moment, son image ne s'est pas effacée de mon souvenir.

Il parlait rapidement, d'un ton déterminé. Mme Sargy avait entendu dire par son mari qu'il était original, et elle pensait tout bas que Charles ne s'était pas trompé. Une si brusque manière de conclure un mariage renversait toutes les idées qu'elle se faisait des convenances, des usages, des formes.

— Cette jeune fille est sous votre toit, reprit le docteur, et je croirais manquer aux égards que je vous dois, au respect que je lui porte, si je lui parlais sans y être autorisé par vous... Me permettez-vous d'avoir un entretien avec elle ?

L'étonnement, peut-être aussi le regret de perdre son institutrice avaient paralysé Mme Sargy. Mais la pointe de romanesque qui se trouve chez toute femme encore jeune l'emporta sur son désappointement, et elle éprouva une certaine satisfaction à la pensée qu'un mariage allait se faire chez elle.

— Venez, dit-elle en tendant la main au docteur.

Il la suivit en silence. Arrivée près de Charlotte, qui releva la tête avec une certaine surprise, Mme Sargy dit avec un peu d'émotion :

— Le docteur Denans voudrait vous parler, mon enfant... Je souhaite que ce qu'il désire s'accomplisse...

Elle s'éloigna aussitôt, et Charlotte, de plus en plus étonnée, posa sa tapisserie sur la petite table de jardin, et interrogea Édouard des yeux. Il était un peu pâle, et sa main, qui s'appuyait sur la table, tremblait légèrement.

— Il me semble que je vis dans un rêve, dit-il d'une voix basse et troublée. Si j'avais l'entière conscience de ce que je fais en ce moment, je crois que je ne serais pas ici... Vous méritez un sort heureux, un avenir qui réponde à ce qu'a été pour vous le passé... Vous êtes bien plus brillante que moi... Mais vous souffrez dans cette maison, vous y êtes dépendante, et je puis vous offrir un foyer, un dévouement sans bornes, et un nom obscur, il est vrai, mais sur lequel il n'y eut jamais de tache...

Elle était devenue très pâle, et elle fit un mouvement pour parler; mais il ne lui en laissa pas le temps, et il reprit :

— Il y a longtemps que votre image est au fond de mon cœur... J'ai cru jadis que ma vie avait été brisée par la mort d'une jeune fille qui était ma fiancée... Ma vie a refleuri près de vous, et mon bonheur est suspendu à la réponse que vous allez me faire, — un bonheur dont l'intensité m'épouvante à demi...

Il est rare que l'expression sincère d'un sentiment profond laisse tout à fait froide celle qui, en étant l'objet, n'a le cœur occupé d'aucune autre affection. Charlotte n'avait jamais envisagé le docteur comme un prétendant; elle ne l'aimait pas dans le sens exclusif de ce mot, et, faut-il le dire? s'il lui avait adressé sa demande dans ce costume qui le rendait un peu ridicule, — avec l'habit trop court et étriqué, elle eût peut-être répondu négativement. Mais, en cet instant, le visage d'Édouard empruntait à une sérieuse émotion une expression presque irrésistible; ses cheveux courts et frisés ondulaient librement sous la brise, et son costume de voyage laissait à sa taille robuste le genre de grâce et l'aisance qui lui étaient propres.

Elle se sentit touchée de son hommage, et une larme vint à ses yeux.

— Hélas ! je ne serais pas digne de votre recherche si je consentais à ce que vous demandez, répondit-elle d'une voix tremblante. Je n'ai rien au monde... De quel droit irais-je apporter ma pauvreté dans votre maison, et, ce qui serait pis encore, y répandre l'ombre de ma tristesse et de mes chagrins? J'ai trop souffert pour être jamais gaie, et il me semble que je ne suis plus jeune.

— Et moi, j'ai atteint la maturité de la vie... Mais les larmes peuvent tarir dans vos yeux, et votre jeunesse peut refleurir au souffle d'une tendre affection... J'ai soif de vous protéger, de soigner

cette santé si frêle, de rendre leurs couleurs à ces joues pâles, de vous voir maîtresse de mon foyer... J'ai une modeste aisance, que mon travail accroîtra chaque jour, une vieille maison bizarre, tout embaumée pour moi du souvenir de ma mère, et dont vous me sembleriez la fée... Dites, ne pourriez-vous être heureuse près de moi ?

— Je sais que vous êtes le plus loyal et le meilleur des hommes... M. Sargy parle de vous avec une affection et une estime invariables... Moi aussi, j'ai vu que vous êtes bon; vous avez conquis ma reconnaissance en veillant sur la tombe de ma mère... Mais je ne puis vous tromper. Je ne ressens pas pour vous, ni pour personne, le sentiment que vous auriez le droit d'exiger d'une compagne.

— C'est-à-dire que vous ne m'aimez pas... Ai-je dit que je le croyais ? Aurais-je été assez présomptueux pour l'espérer ? Aurais-je seulement songé à aspirer à votre main si vous aviez été riche et entourée d'une famille ?... Mais je crois qu'un honnête homme peut apprendre à sa femme à l'aimer, et tout ce que le dévouement peut faire...

— Ne me tentez pas ! interrompit-elle d'un accent bas et ému, cachant son visage dans ses mains. Vous ne savez pas ce qu'est pour une femme isolée comme moi cette vision d'un foyer, ce mirage de dévouement !... Mais agirais-je bien en vous apportant en retour un cœur que les chagrins ont desséché ?...

Il prit doucement une de ses petites mains, et se pencha vers elle.

— Dites oui, je vous en conjure ! La vue seule de votre visage illuminera ma vieille maison... La pensée de vous retrouver le soir à mon foyer animera ma vie... Je vous offre l'indépendance et l'affection !

— Mais je ne puis répondre si vite ! dit-elle d'une voix tremblante. J'ai un frère...

— Quoi ! son éloignement ne vous autorise-t-il pas à agir par vous-même ?

— Je dois consulter mon tuteur...

— J'irai le trouver, je me ferai connaître à lui... Si vous acceptez mon nom, peut-il s'opposer à ce qui vous rend une position, modeste, il est vrai, mais sûre ? En ce moment, il ne s'agit que de vous... Dites, consentez-vous à être ma femme ?

Elle se mit à pleurer, et lui tendit la main.

— Oui, je veux bien être votre femme fidèle et dévouée, et j'essayerai de vous rendre votre tendresse...

Le docteur se redressa et parut un autre homme. Il porta deux fois à ses lèvres la main tremblante qu'on lui abandonnait.

— Soyez bénie pour le bonheur que vous me donnez ! dit-il avec

ferveur. Ce ne sera pas trop de ma vie entière pour payer la joie de ce moment...

Mme Sargy revenait lentement vers eux; il alla au-devant d'elle.

— Elle consent, et Dieu soit loué!... Madame, c'est ma fiancée que je confie à vos soins...

Il tira sa montre.

— Et maintenant, je pars, car j'ai promis d'être à Givray ce soir même; mais je reviendrai bientôt...

Il y avait à ses pieds, au bord de l'allée, une touffe de myosotis sauvage. Il l'arracha tout entière et l'offrit à Charlotte.

— Pensez à moi! murmura-t-il.

Et une minute après, il était sur le chemin de la station, non sans se retourner, son cœur battant de joie dans sa poitrine, pour regarder la frêle silhouette qui se détachait sur la masse du feuillage, et la petite main blanche qui s'agitait en signe d'adieu.

VI

Pendant les jours qui suivirent, Charlotte crut être le jouet d'un rêve. Le changement qui venait de s'opérer dans sa situation était si prompt, si complet, si inattendu, — elle avait eu si peu de temps pour réfléchir, qu'elle avait peine à recueillir ses pensées et à envisager de sang-froid l'avenir qu'elle avait accepté dans un moment d'entraînement.

Nul regret, cependant, ne venait effleurer son esprit. Un an auparavant, alors que, bien qu'appauvrie, elle vivait avec sa mère dans un monde délicat et raffiné, l'idée d'accepter pour mari ce simple médecin de campagne ne lui serait certes pas venue à l'esprit. Mais elle avait vu crouler tous ses appuis, s'évanouir toutes ses espérances; elle n'avait plus d'autre avenir que son travail ou l'aide très problématique de son frère, et elle se trouvait dans un milieu un peu vulgaire, où la franche bonhomie du docteur contrastait avantageusement avec les prétentions de ceux qui l'entouraient. Il lui offrait une situation indépendante, elle était sincèrement touchée de son affection, et l'impression qui dominait la confusion de ses pensées était la conscience d'être désormais protégée et soutenue. D'ailleurs, il semblait que chacun prît à tâche de rendre ses fiançailles douces et paisibles. Je ne sais quel intérêt s'attache à une jeune fille près de se marier, et tous les membres de la famille, les domestiques eux-mêmes lui prodiguaient maintenant des attentions dont la pauvre enfant se montrait surprise et reconnaissante.

Le troisième jour, le docteur revint. Il était aller passer quelques heures à Paris, et rapportait à Charlotte le consentement de son tuteur.

M. Brunay applaudissait hautement à la recherche dont la jeune fille était l'objet; Édouard était arrivé près de lui muni de toutes les recommandations imaginables, et M. Sargy avait, de son côté, témoigné avec chaleur en faveur de son ami de collège.

Mme Brunay ajoutait quelques lignes à la lettre de son mari.

« Tous mes compliments, chère petite. Votre docteur, qui a déjeuné avec nous ce matin, a l'air d'un excellent homme. M. Brunay l'a trouvé fort rond en affaires, et très généreux dans toutes les questions d'argent. Vous avez sagement agi en accueillant sa demande. Il est, à la vérité, plus âgé que vous, mais son humeur semble gaie et facile... Je suis sûre que vous êtes assez raisonnable pour accepter sans regret d'habiter un village ou une petite ville... Je raffole de la campagne, et je ne pourrais vous plaindre sous ce rapport. Il paraît que vous aurez une maison ancienne digne d'être transportée à Cluny.

« Je crois aussi que vous jouirez de toute la liberté désirable, et que M. Denans ne demande qu'à se laisser conduire par votre jolie main.

« M. Sargy nous écrit que sa femme désire vous garder près d'elle jusqu'à votre mariage. Je regrette de ne pouvoir y assister comme M. Brunay; il vous embrassera en mon nom, et vous apportera notre modeste présent. »

Charlotte rougit profondément, et mordit sa lèvre en retenant une larme de dépit. Cette lettre la blessait, et les éloges que prodiguait Mme Brunay au docteur n'étaient pas précisément de ceux qui peuvent flatter l'imagination d'une jeune fille. Un homme *rond en affaires*, et ne demandant *qu'à se laisser mener* par sa femme, c'est là un idéal quelque peu vulgaire, assurément, et Mme Brunay n'avait pas paru remarquer d'autres qualités chez son futur cousin.

Charlotte, n'osant montrer la lettre au docteur, la replia lentement et en silence.

Son fiancé la regardait avec attention; elle sourit, et l'honnête figure d'Édouard s'éclaira. Il tira de sa poche une très petite boîte en chagrin de forme antique, et y prit un anneau d'or aminci par un long usage, et dont le chaton était formé par une grosse perle très simplement enchâssée.

— Cette perle est mal montée, et la bague n'est point du tout moderne, dit-il. Mais j'aurais craint de la profaner en y faisant quelque changement... Ma mère l'a portée pendant trente ans, et je vous supplie de l'accepter pour anneau de fiançailles.

Charlotte lui tendit sans rien dire son petit doigt fin, et il y passa le mince cercle d'or.

— Voyez, elle semble faite pour vous! Et maintenant, prenez mon bras et faisons un tour dans le parc; je n'ai que deux heures à vous consacrer, et je voudrais revoir avec vous l'allée où vous m'avez promis d'être ma femme.

Deux heures! Ce temps eût semblé court à des fiancés ordinaires; mais peut-être, dans les conditions présentes, valait-il mieux qu'il en fût ainsi. Il n'y avait guère de terrain sur lequel ces deux êtres se rencontrassent complètement. Leur éducation avait été différente, ils n'avaient pas vécu dans le même monde, ils avaient contracté des habitudes dissemblables; et si le docteur était capable de parler facilement et même avec une certaine éloquence dans une réunion d'hommes, il n'entendait pas grand'chose à ces sujets divers qui plaisent aux femmes, à ces jolies banalités, à ces riens agréablement débités auxquels a recours un homme du monde à défaut de sujet intéressant. Il savait parler et discuter, mais non *causer*. Vivant à la campagne, fréquentant particulièrement un petit nombre de salons bourgeois où l'entretien se restreignait aux nouvelles locales, il était étranger à tout ce qui remplit et anime les conversations parisiennes. Il connaissait les événements du mois dernier, mais pas les racontars de la veille, et encore moins ceux du lendemain. Il n'aurait pu parler du tableau en vogue, de l'opérette à la mode, du dernier roman; même, il ignorait honteusement le nom du vainqueur de Longchamp ou de Chantilly.

Dans ces conditions, les banalités faisant défaut, il eût fallu un double courant de sympathie pour entraîner les esprits et mettre en commun des idées et des sentiments. Cette sympathie étant incomplète du côté de la jeune fille, la conversation languissait forcément. Toutefois, le docteur ne s'en inquiétait pas. Charlotte s'abandonnait à une certaine sensation de sécurité; elle souriait plus souvent lorsqu'il était présent, et le laissait rencontrer son regard plein de gratitude et de douceur. Lui était heureux de se promener à ses côtés, même sans rien dire, se contentant de presser de temps à autre la petite main qui s'appuyait avec confiance sur son bras, ou de cueillir une fleur qu'elle plaçait à son corsage ou dans ses cheveux. Il était satisfait d'être placé près d'elle, d'épier ses désirs, de lui rendre de menus services, de couper les pages de son livre, de tenir son éventail.

Mais bien qu'il vînt souvent aux Saulnettes, il n'y restait jamais longtemps, ses malades le rappelant à Givray. Il fallait qu'il possédât un tempérament de fer pour supporter les longues marches, les veilles, les voyages de nuit, les fatigues de ces déplacements

continuels, jointes à celles de sa profession. Une partie de son temps se passait en wagon, et, bien que Charlotte ne se fût pas montrée pressée de fixer l'époque de son mariage, elle comprit que cette situation ne pouvait durer, et qu'elle-même d'ailleurs ne pouvait prolonger la position un peu fausse qui était devenue la sienne chez les Sargy, maintenant qu'ils la considéraient comme leur hôte plutôt que comme une institutrice.

Le docteur chargea la femme de son ami de choisir les présents qu'il voulait offrir à sa fiancée, et il se montra, malgré les protestations de cette dernière, aussi généreux que le lui permettait sa petite fortune.

Un jour, un joli chiffonnier en marqueterie arriva aux Saulnettes. Mme Sargy, l'ayant fait déballer avec précaution, donna ordre de l'apporter dans la chambre de la jeune fille, et en ouvrit les tiroirs avec complaisance... Un cachemire fut étalé sur le petit lit en fer, une pièce d'étoffe de soie noire y déroula ses plis épais, puis quelques mètres de dentelle et une parure ornée de perles, très simple, mais élégante, furent placés sur la table.

Charlotte remercia Mme Sargy avec effusion, loua le bon goût de ces présents, puis, resta seule et pensive en face de sa modeste corbeille. C'était beaucoup pour elle, qui ne possédait rien ; — c'était beaucoup pour le docteur, qui, toujours prodigue envers les pauvres, n'avait guère accru le modeste patrimoine reçu de ses parents. Toutefois, dans le milieu où avait vécu Charlotte, les fiancées recevaient d'autres présents, étalaient d'autres corbeilles. Elle n'était ni coquette ni avide, et ne regrettait pas pour elle-même les bijoux et les dentelles ; mais elle comprit soudain, et peut-être pour la première fois, devant cette étoffe de soie noire, parure sévère et économique, et devant ce châle au tissu un peu gros, qu'elle avait changé de monde, et que son mariage la plaçait dans une situation inférieure à celle de ses anciennes amies. Une larme vint à ses yeux ; mais elle se la reprocha aussitôt comme un crime.

— Pauvre Édouard ! pensa-t-elle. Combien je suis ingrate !... Lui, si généreux !...

Cependant les jours s'écoulaient, et le docteur était de plus en plus heureux. Il se sentait parfois un peu timide en face de cette jolie et aristocratique fiancée ; mais ses manières le ravissaient, et aussi toutes les petites recherches de ses habitudes. Il aimait le léger parfum de ses cheveux, et les larges gants de peau de daim dans lesquels elle enfonçait, pour aller au jardin, ses mains d'enfant ; il aimait la manière dont elle réclamait son bras pour faire vingt pas au-dehors, et la grâce coquette avec laquelle elle piquait dans sa chevelure aux tons dorés la rose qu'il cueillait pour elle contre le

mur de la maison. Elle n'avait pas l'abandon un peu simple des jeunes filles qu'il avait rencontrées jusque-là, mais il admirait le raffinement de son langage et l'espèce de mesure qu'elle imposait même à ses accès de gaieté fugitive.

— Elle est ce qu'on peut appeler une femme distinguée, pensait-il en reprenant le chemin de la gare. Elle présiderait la table d'un prince, et j'aime encore mieux cette distinction native que sa beauté...

Les goûts de Charlotte n'étaient pas souvent ceux de son fiancé. Il était, lui, l'enfant de la nature, et, en dépit des années qui les séparaient, il avait dans l'esprit quelque chose de beaucoup plus jeune, de plus naïf, de plus primesautier. Elle avait, elle, soigneusement discipliné ses goûts et ses sympathies sous les lois de la mode, et en outre, ses préférences étaient d'un ordre beaucoup plus raffiné. Un jour, elle lui fit de la musique. Il admira le jeu tour à tour doux et énergique de ses petits doigts, mais ne comprit pas le morceau qu'elle avait choisi : — une de ces œuvres modernes où la science fait tort à l'idée musicale, et qui ne sont que des pastiches sans âme des vieux maîtres.

— C'est trop beau pour moi, fit-il en secouant la tête d'un air de bonne humeur. Ne sauriez-vous pas, par hasard, le *Carillon de Dunkerque* ou le *Rocher de Saint-Malo ?*

Elle ouvrit ses yeux bien grands, d'un air désappointé et un peu dédaigneux. Non, elle ne savait rien de ce genre.

— C'étaient les vieilles romances de ma mère, dit-il simplement.

M. Brunay arriva la veille du mariage, pour la lecture du contrat. Mme Sargy aurait bien voulu que sa femme l'accompagnât, d'abord pour le plaisir de recevoir une Parisienne élégante, ensuite, parce qu'elle n'eût pas été fâchée d'éblouir de son luxe la cousine de *son* institutrice ; mais, sauf ce désappointement, elle fut enchantée de la présence du fonctionnaire très décoré et très en faveur dans son ministère qui loua sans réserve les Saulnettes, la situation de la maison, la disposition du petit parc, et qui fit pleinement honneur à la cuisine et aux produits tourangeaux.

M. Brunay offrit à Charlotte un bijou ancien devant leque Mme Sargy, qui ne s'y connaissait guère, crut de bon goût de s'extasier, et que le docteur trouva *in petto* fort laid et fort terne ; puis il remit au futur mari le pauvre avoir de Charlotte : le bracelet historique, qui n'avait pas encore trouvé d'acquéreur sérieux, les bagues, et le produit de la vente des meubles de Mme de Nory.

Les yeux de la jeune fille se remplirent de larmes en revoyant les bijoux de sa mère.

— Il faudra bien nous en défaire, dit-elle au docteur avec un

soupir, et tout en passant ses doigts sur les pierres montées à l'ancienne mode du bracelet. Je vous apporte si peu de chose!... D'ailleurs, que ferais-je maintenant de ces objets?

— Ils vous sont chers, et vous les garderez! s'écria vivement le docteur. D'ailleurs, j'aime à voir des bagues sur vos mains.

— Mais ce bracelet? Il est plus sage de le vendre, et... si vous y consentez, je voudrais en employer le produit...

— A quoi donc? Est-ce une fantaisie que je ne puis satisfaire, et doit-elle vous coûter un sacrifice réel?

— Je voudrais, si vous m'approuvez, en donner le prix à notre vieux François, répondit-elle en rougissant.

— Vous garderez ces bijoux, vous dis-je. Croyez-vous que j'aie attendu jusqu'à ce jour pour penser à celui qui vous est resté fidèle dans le malheur? Dieu merci, ma maison est grande, et il y a place pour lui. C'était une surprise que je voulais vous faire, mademoiselle Charlotte... Quand vous entrerez chez vous, vous trouverez sa bonne vieille figure pour vous souhaiter la bienvenue.

Des larmes d'attendrissement s'échappèrent des yeux de la jeune fille.

— Ah! vous avez toutes les délicatesses! s'écria-t-elle avec chaleur, et je serais bien ingrate, si je ne savais pas vous rendre heureux!

La veille du mariage, la lecture du contrat lui prouva encore, si tant est que ce fût nécessaire, combien elle était aimée. Son fiancé lui reconnaissait en dot la moitié de ce qu'il possédait, et lui attribuait la totalité de sa petite fortune s'il venait à mourir avant elle.

— C'est trop, je ne puis accepter tout cela! s'écria-t-elle, profondément émue.

— Trop! Si vous saviez ce que je voudrais faire pour vous!... Je posséderais des millions que ce serait encore peu, si l'affection se mesurait aux dons de ce genre, dit-il avec un sourire.

Pendant la nuit, il y eut un orage subit qui tint la jeune fille éveillée et la rendit nerveuse. Les arbres gémissaient sous l'effort du vent, la grêle tombait sur les vitres avec un bruit sec, et les éclairs blessaient presque, de leurs clartés violentes, les yeux fatigués de Charlotte. La pluie, après avoir tombé pendant plusieurs heures, cessa vers le matin, mais le ciel resta couvert, et les arbres encore ruisselants semblaient pleurer leurs rameaux brisés et les feuilles qui jonchaient la terre.

— J'aurais voulu qu'il y eût du soleil aujourd'hui, dit le docteur, qui regardait le temps pendant que, arrivé bien avant l'heure, il attendait dans le salon que la toilette de sa fiancée fût terminée.

Grâce aux conseils de Mme Sargy, il s'était fait faire un habit

noir, et s'il ne ressemblait en aucune manière à une gravure de mode, ni même à un élégant, il avait réellement une fière et mâle tournure.

Mme Sargy entra, parée d'une toilette très élégante.

— Votre fiancée va venir à l'instant; et vraiment, elle n'a jamais été plus jolie, dit-elle d'un ton aimable. Mais vous, docteur, où donc avez-vous pris cette cravate? Elle est tout simplement affreuse, et vous allez tout de suite en demander une à Charles.... Hâtez-vous, car Mlle de Nory va descendre...

Charlotte est prête. Mme Sargy lui a attaché elle-même son voile, et la femme de chambre arrange les plis de sa robe. Elle achève de mettre ses longs gants blancs, tout enpromenant un regard ému autour d'elle. Le matin, elle a beaucoup pleuré à la pensée qu'une étrangère préparait sa toilette nuptiale, et que sa mère n'est pas là pour la bénir... Le passé se clôt irrévocablement... Sa malle est tout ouverte, et sur le lit s'étale le léger costume de voyage en barège noir qu'elle va revêtir dans quelques heures... Elle ne reviendra plus dans cette maison que libre et en égale...

— Mon livre, je vous prie, Mariette... Merci.

Sur le petit missel sont gravés ses nouvelles initiales : *C. D.* Elle soupire et regrette le tortil qui ornait son paroissien de jeune fille... Jusqu'à ce jour, elle avait eu l'orgueil de son nom...

Mais on l'appelle, on la presse de descendre. La femme de chambre soutient derrière elle la traîne soyeuse de sa robe, un froufrou léger remplit l'escalier sonore, et Édouard s'élance radieux sur le seuil de la porte, pour apercevoir le premier sa charmante fiancée couverte de ses voiles blancs. Les deux voitures sont prêtes, et les témoins attendent. Eux seuls doivent assister au mariage avec les Sargy et un vieux parent du docteur, le deuil de Charlotte interdisant de plus nombreuses invitations. Les chevaux ont des nœuds de rubans blancs aux oreilles, et les enfants remplissent l'air de leurs cris de joie... Les voitures partent rapidement, et s'engagent dans les chemins rustiques tracés au milieu des champs dépouillés. Çà et là des camomilles au cœur d'or et des digitales empourprées s'élèvent parmi le chaume, toutes rafraîchies par la pluie de la nuit et s'agitant sous la brise comme pour saluer la fiancée. Quelques femmes s'arrêtent et sourient à cette jolie figure pâle, voilée de tulle vaporeux.

Voici le village avec ses maisons blanches, blotties à tort et à travers dans les recoins de verdure. Les voitures s'arrêtent, et l'on entend les cloches argentines qui jettent dans l'air leurs joyeuses volées. La petite église est remplie de fleurs envoyées des Saulnettes, l'autel apparaît tout resplendissant de lumières, et le vicaire joue un

air ancien sur l'harmonium aux sons grêles... Charlotte s'agenouille et cache son visage dans son mouchoir de dentelle. Être là sans mère, sans père, sans amis, c'est cruel!... Eh bien, oui, sans autres amis que celui auquel elle va confier son existence. Mais en est-il besoin d'autres? Ce cœur n'est-il pas assez riche en tendresse?... Quand il prononce le *oui* qui le lie à jamais, sa voix vibre d'orgueil et de joie, et elle se dit que son lot est encore enviable avec cette affection profonde qui protégera sa vie...

Ils sont mariés. Le petit harmonium entonne un chant de fête, le suisse fait résonner sa hallebarde sur les dalles sonores, et Charlotte, s'appuyant sur le bras d'Édouard, s'avance vers la sacristie. Elle croit rêver. On l'appelle *madame*, et la voix de son mari, presque timide, mais avec une inflexion ineffable, murmure pour la première fois son nom de baptême. Oui, quand même elle devrait ne connaître ici-bas d'autre bonheur, ce serait assez de voir la joie qu'elle donne à ce cœur loyal et affectueux. Elle se dégante et signe son nouveau nom : *Charlotte Denans*. Encore une fois, son cœur se serre un peu; mais cette impression se dissipe rapidement, et comme elle franchit le seuil de la sacristie, le soleil, se dégageant enfin des nuages, l'entoure de ses rayons comme d'une auréole d'or.

Il ne se cacha plus ce jour-là, ce beau et joyeux soleil; il éclaira gaiement la table du déjeuner, fit étinceler les surtouts d'argenterie, mit des paillettes dorées au fond des verres, et colora les joues pâles de la mariée... Il brillait encore lorsque celle-ci reparut, vêtue de noir, pour faire ses adieux à la famille avant de partir pour son voyage de noces. Les domestiques se rassemblèrent pour assister au départ, Yseult se mit à pleurer, Mme Sargy multiplia les recommandations. Le docteur installa sa femme dans le coin du petit omnibus sur lequel on avait chargé les bagages, et sauta en face d'elle, montrant encore à la portière son visage radieux. Les arbres aux teintes rougies agitaient doucement leur feuillage, embrasé par les rayons du soleil couchant, et les oiseaux entonnaient bruyamment leur chant du soir... Le cocher fit claquer son fouet, et Sara, la bonne anglaise, lança après la voiture le petit soulier blanc du baby, afin de porter bonheur aux époux [1].

VII

Le docteur n'emmena sa femme ni parmi les glaciers de la Suisse, ni dans les villes poétiques de l'Italie, ni dans les montagnes fran-

[1] Une superstition populaire anglaise consiste à lancer un vieux soulier après la voiture qui emmène les mariés, afin de leur porter bonheur.

çaises, ni même à Paris. Le temps qu'il pouvait consacrer à son voyage de noces était limité à un très petit nombre de jours, et il offrit à Charlotte de la conduire dans l'ouest en suivant le cours de la Loire.

La jeune femme avait beaucoup voyagé dans sa première jeunesse, et la joie enfantine de son mari lui causait un peu de surprise, mêlée peut-être d'un peu de dédain. Pour elle qui avait vu des pays étrangers, des sites tourmentés ou merveilleux, il n'y avait pas matière à enthousiasme dans cette campagne fertile, plus gracieuse que pittoresque, plus riche que variée. Le plus grand plaisir d'un voyage, la nouveauté, était émoussé pour elle, tandis qu'Édouard s'amusait comme un enfant de la perturbation même apportée à ses habitudes. Il causait avec le premier venu, parlant du temps, des récoltes, de la politique, et confiant volontiers que s'il était si heureux de se trouver en voyage, c'était parce que, à part le temps passé à Paris pour ses études médicales, il n'avait guère quitté son village.

Cette humeur expansive, ce penchant à lier connaissance avec des étrangers différaient trop sensiblement de la réserve de Charlotte pour ne pas causer à celle-ci un peu d'impatience. Elle s'enfonçait dans le coin du wagon, épiait avec une certaine inquiétude sur les visages de ceux qui l'entouraient l'impression produite sur eux par la conversation familière et l'enjouement de son mari. Elle frémissait lorsque, ayant soigneusement déposé son chapeau dans le filet, il plaçait sur sa tête une laide casquette de voyage et commençait l'entretien par un :

— Beau temps, Monsieur ! La récolte a été belle cette année, et le vin sera abondant. En est-il de même dans votre pays ?

— Mais, Édouard, lui dit-elle une fois avec un peu d'hésitation, cet homme avec qui vous avez tant causé dans l'omnibus est un marchand de bœufs ; et celui d'hier était un commis-voyageur en... jarretières ! Il l'a dit à mon voisin de table.

— Et qu'importe, ma chère? répliquait le docteur avec sa bonne humeur habituelle. Ces professions sont humbles, mais honorables, et ces gens avaient l'air honnête.

— Mais ils ne sont pas de votre monde !

— Bah ! ils faisaient, à la vérité, quelques fautes de français, mais le marchand de bœufs est fort sagace en politique, et le marchand de jarretières m'a donné certains renseignements statistiques intéressants. Il n'est personne de qui nous ne puissions apprendre quelque chose.

Le temps paraissait un peu long à la jeune femme ; maintenant qu'elle passait de longues journées en tête à tête avec son mari, la

disette des sujets à traiter se faisait sentir plus qu'aux Saulnettes. Il y avait dans les manières d'Édouard quelque chose de simple et de familier qui choquait les instincts raffinés de Charlotte; il employait de loin en loin quelques locutions sentant le terroir qui faisaient frémir son oreille parisienne, et elle ne trouvait rien à dire à cet excellent garçon qui était si bien au fait des récoltes et si peu au courant de la vie élégante.

Les châteaux historiques l'intéressaient; mais Édouard tenait en outre à visiter chaque petite ville insignifiante. Aussi, lasse et un peu ennuyée, elle aspirait à se trouver dans cette maison ancienne dont son mari parlait avec une si vive tendresse, et où elle goûterait ce repos qui, après sa vie de dépendance, était le premier de ses besoins.

— Et c'est ainsi que finissent les plus charmantes choses, s'écria le docteur d'un ton de regret, comme il s'installait en wagon pour faire le trajet du retour.

Il tint quelque temps les yeux attachés sur le paysage merveilleux et calme qui s'enfuyait à son côté. Le ciel était pur, d'un bleu un peu pâli; les arbres étaient teints des plus riches couleurs de l'automne, l'herbe repoussait verte et fraîche dans les champs dépouillés, et les vignes rougissantes jetaient une draperie empourprée sur les pentes molles des coteaux. Le docteur goûtait vivement le charme et la beauté de ce paysage; mais il était inhabile à exprimer ses impressions, et restait silencieux alors que quelques paroles eussent pu mettre l'esprit de sa femme un diapason du sien.

— Ma chère, reprit-il enfin, s'arrachant à sa contemplation, je voudrais pouvoir voyager tous les ans. J'ai décidément mené la vie d'un mollusque, si tant est que notre joli Givray puisse être comparé à un rocher..., mais les malades se révolteraient si je les quittais trop souvent, et ce serait faire la part trop belle à mon jeune confrère... Et puis, il y a la dépense. Maintenant que je suis marié, il est plus sage de faire des économies, et je crois qu'avec un peu de savoir-faire, nous pourrions... Il se mit à compter sur ses doigts. Charlotte rougit d'impatience en voyant sourire leurs compagnons de voyage.

— Mon ami, comme vous racontez aisément vos affaires! dit-elle tout bas et d'un ton de reproche, se penchant vers son mari.

— Bah! ces gens-là ne me connaissent pas! Et puis, je n'ai rien à cacher, ajouta-t-il en tournant sa belle et franche figure vers les voyageurs. Mais le chez-soi a bien son charme aussi, Charlotte, et je ne trouverai plus jamais les soirées longues, maintenant!

Il ne se rendait pas compte du peu que sa femme trouvait à lui dire. Il ne s'offensait ni ne s'affligeait lorsqu'elle prenait un livre ou

un journal et semblait oublier qu'il était là. Habitué à une vie un peu concentrée, il se contentait le plus souvent d'admirer en silence cette charmante créature ; il jouissait de sa grâce, de sa seule présence, sans songer à s'étonner qu'elle parlât peu.

Les dernières heures du voyage s'écoulèrent rapidement. La voitures du docteur l'attendait à la gare voisine de Givray.

— Eh ! bien, Jean, s'écria-t-il, tout en donnant de petites tapes caressantes à Trilby, et en examinant d'un coup d'œil rapide si le vieux cheval avait été bien soigné pendant son absence, eh ! bien, Jean, François est-il arrivé ?

— Non, Monsieur, mais voici des lettres reçues pour vous.

Le docteur fit monter sa femme dans le cabriolet, et prit place près d'elle.

— Elle te plaît, ta nouvelle maîtresse, hein ? J'entends qu'on soit attentif pour elle, et elle est si douce et si bonne que tu n'auras guère de peine à la servir. Retourne à pied à Givray, mon garçon, il n'y a pas de place pour toi. En prenant par la traverse tu arriveras aussitôt que nous... Je suis fâché, ma chère, que l'honnête visage de votre vieux François ne se présente pas à vos yeux dès votre arrivée, ajouta le docteur, se tournant vers sa femme. Allez, Trilby ! Le cabriolet partit rapidement, le cheval semblant retrouver quelque chose de son ancienne ardeur, sous la main bien connue qui le guidait.

— Charlotte, dit Édouard au bout d'un instant, pourriez-vous tenir les rênes pendant une minute ? Trilby est très doux, et la route est toute droite... Je voudrais lire ces lettres ; peut-être sont-elles pressées.

Il décacheta deux ou trois lettres, qu'il parcourut rapidement ; mais tout à coup, un cri étouffé s'échappa de ses lèvres.

— Est-ce une mauvaise nouvelle ? demanda Charlotte avec un peu d'inquiétude.

Il reprit doucement les rênes après avoir silencieusement replié la lettre.

— Non, non, ma chère... C'est-à-dire...

— Ce n'est rien de fâcheux au sujet de mon frère ? s'écria-t-elle en pâlissant.

— Je vous affirme qu'il ne s'agit pas de votre frère !

— Alors, c'est le pauvre François qui est malade !

— Eh ! bien oui, il est... malade... Ne vous affligez pas, chérie, ne tremblez pas ainsi !

— Édouard, est-il chez vous ? Donnez-moi la lettre...

— Non, il n'est pas chez moi... Laissez cette lettre, Charlotte, vous la lirez plus tard.

— Il est mort ! s'écria-t-elle en joignant les mains.

Le bras de son mari se glissa autour d'elle avec une tendre sympathie, mais elle sanglotait convulsivement. Oui, la mort avait frappé cet humble ami, au moment où sa vieillesse allait trouver un port près de la jeune maîtresse qu'il avait portée, enfant, entre ses bras. Charlotte lui était sincèrement attachée, elle avait espéré rendre heureux ses derniers jours, il personnifiait pour elle beaucoup de souvenirs tristes et doux, et cette nouvelle lui rendait son arrivée à Givray, arrivée déjà pénible puisque sa mère y était morte, plus douloureuse encore.

Mais le clocher revêtu d'ardoises apparaît au détour du chemin, se détachant sur les masses boisées qni servent de fond au paysage, et bientôt après les premières maisons se montrent, éparpillées dans un désordre pittoresque, au bord des routes. Voici la petite rue du docteur, avec son alignement irrégulier, et Édouard désigne du bout de son fouet le long mur du jardin et le pignon aigu qui forme la façade.

— Charlotte, dit-il d'une voix émue, voici la maison...

La maison ! Mot cher et sacré qui éveille dans tout cœur honnête des vibrations profondes... La maison, avec ses souvenirs, son foyer, les affections qu'elle abrite, les regrets et les espérances qu'elle protège ! La maison, nid soyeux où les oiseaux envolés ont laissé leur trace, et qui garde toujours aux cœurs blessés ou fatigués un doux et chaud duvet ! La maison, abri joyeux de notre enfance, sauvegarde de notre jeunesse, théâtre des joies paisibles de notre maturité, consolation et refuge de nos dernières années ! Celle qui s'offrait aux regards de la jeune femme ne gardait point ses souvenirs d'enfance, mais les promesses de son avenir... Elle essuya ses yeux et regarda, émue, avide.

La matinée s'était annoncée belle et rayonnante, mais le temps s'était soudain assombri. C'était une de ces journées sans soleil, une de ces journées d'automne un peu mélancoliques, où la vie semble suspendue, ou du moins paraît moins intense. La rue était déserte, quelques femmes travaillaient à leur fenêtre, des poules vaguaient en liberté avec de petits gloussements... Au milieu d'un vaste jardin, la maison du docteur aurait eu un aspect plus gai ; mais entourée de pauvres demeures et flanquée de sa longue muraille grisâtre, avec sa façade noircie, les marches usées qui servaient de perron et les fenêtres à petits carreaux, sur lesquels ne se réfléchissait nul joyeux rayon, elle devait paraître plus triste que pittoresque à une femme élégante, accoutumée au confort et surtout aux recherches modernes.

Louison se tenait sur le seuil, un peu intimidée, et le docteur, ravi et ému à la fois, se pencha vers sa femme.

— Charlotte, je sais combien vous avez souffert, et je comprends que votre arrivée ici doive éveiller dans votre cœur de pénibles souvenirs, encore ravivés par la mort de ce pauvre vieillard. Mais vous vous laisserez consoler, n'est-ce pas, ma bien-aimée ? Essayez de penser que le passé est clos, et que votre vie est une page nouvelle... Dites, le voulez-vous ?

Elle s'efforça de lui sourire, bien qu'un vague effroi et une secrète désillusion se fussent emparés d'elle, et Trilby s'arrêta de lui-même devant la maison.

— Appuyez-vous sur moi, Charlotte... les pavés sont rudes et inégaux pour vos petits pieds... La ! Dieu merci, nous voici chez nous !

La porte grinça plaintivement, et l'air frais du corridor dallé fit légèrement frissonner la jeune femme.

« Dieu merci ! »

Oui, elle devait dire, après Édouard : Dieu merci ! Elle devait se montrer reconnaissante envers la Providence, qui lui avait ouvert ce refuge et donné ce protecteur, reconnaissante envers ce cœur généreux qui l'avait recueillie dans sa pauvreté et son isolement. Cette demeure dénuée de confort et d'élégance ne valait-elle pas mieux, après tout, que la riche demeure d'où le docteur l'avait tirée ? Sa vie n'y serait-elle pas abritée et réchauffée par une vraie et tendre affection ?

Charlotte essaya de dominer la terrible envie de pleurer qui s'emparait d'elle. L'intérieur de la maison était aussi triste que l'extérieur. Hélas ! comme il arrive presque toujours, la réalité différait de ce que la jeune femme avait attendu. Elle n'avait pas fait la part de l'enthousiasme de son mari, elle s'était figuré une demeure moyen âge, remplie de vieilles choses curieuses, — une sorte de musée en miniature, — et maintenant elle entrait dans un logis froid et sombre, aux planchers inégaux, aux plafonds traversés de solives enfumées, et dont les meubles, semés avec parcimonie dans les chambres aux vastes proportions, étaient assez vieux pour être laids et démodés, pas assez pour être curieux. Les rideaux de coton rouge du salon, ces rideaux aux maigres plis et à la teinte fanée, s'alliaient mal au velours d'Utrecht jaune des bergères sans style, les chaises de paille aux formes disgracieuses, les tables aux pieds grossiers, les flambeaux d'argent, préservés de la poussière par des globes de verre, les bouquets de fleurs artificielles choisis par Louison, composaient un mobilier si peu en harmonie avec la mode et le goût de Charlotte, qu'elle se sentit découragée. Édouard la promenait fièrement dans la maison, et Louison suivait timidement, espérant qu'on louerait le soin qu'elle avait pris de toutes choses....

La table carrée de la salle à manger et le lourd buffet en acajou massif étaient luisants comme des miroirs; les rideaux de calicot blanc des chambres à coucher eussent pu rivaliser pour la blancheur avec la neige la plus pure; un grain de poussière sur les meubles et les planchers bien lavés eût été introuvable, et Louison fut cruellement désappointée en voyant l'indifférence de sa jeune maîtresse.

— Et cependant, la maison est bien tenue, se disait-elle avec amertume, s'apprêtant à frapper le grand coup, c'est-à-dire à montrer *la chambre aux armoires*, — ce qui devait conquérir enfin, si elle n'était pas invulnérable, l'admiration de Charlotte...

Les armoires, au nombre de quatre, remplissaient un vaste cabinet. Elles étaient toutes semblables, en chêne noirci, avec des ferrures luisantes... Louison prit son trousseau de clefs, et les lourds battants s'écartèrent...

Voici le service des grands jours, la porcelaine à filets dorés et à semis de roses bleues, qui n'avait pas de rivale à Givray, et les verres à fleurs d'or qui servaient une fois l'an, lorsque le docteur donnait un grand dîner, et enfin quelques pièces d'argenterie dans le style lourd et disgracieux du premier empire...

La seconde armoire contenait des montagnes d'oreillers, des couvertures moelleuses, d'immenses édredons. Et les planches épaisses des deux autres ployaient sous les piles de draps, de nappes et de serviettes, soigneusement étiquetées, nouées par des rubans de fil rouge, et rangées dans un ordre parfait.

Tout ce linge, éclatant de blancheur, exhalant une odeur de feuilles de roses sèches et de lavande, présentait, dans l'opinion de la vieille servante, le spectacle le plus séduisant qui pût frapper les yeux d'une maîtresse de maison. Mais, à sa grande mortification, Charlotte promena un regard plus étonné que joyeux sur cette énorme quantité de toile... C'était là, en effet, une richesse d'un ordre trop provincial pour être parfaitement appréciée par elle, et elle se détourna d'un air un peu fatigué, songeant peut-être avec un certain effroi aux soins nouveaux que lui faisait présager *la chambre aux armoires.*

Ses yeux rencontrèrent à ce moment le visage désappointé de Louison, et elle comprit que la pauvre servante attendait d'elle quelques paroles de félicitation.

— Comme la maison est tenue en bon ordre ! dit-elle, s'efforçant de sourire. Et je n'avais pas l'idée qu'on pût posséder une si énorme quantité de linge.

— N'est-ce pas, madame? s'écria Louison, dont le visage ridé se rasséréna aussitôt. Ah! il y a peu d'armoires remplies comme les vôtres dans le pays, même chez les châtelaines d'alentour !... Et la

plus grande partie de cette toile a été filée dans la maison, et cousue par les dames Denans... On dit que les dames de Paris ne prisent guère le linge... Est-ce que c'est vrai, madame?

— Je ne sais trop ce qu'il y avait chez nous autrefois, répondit Charlotte avec un pâle sourire. Mais quand nous sommes allées, il y a deux ans, habiter un entresol de la rue de Grenelle, je puis vous assurer qu'une armoire aussi monumentale que celle-ci n'y aurait trouvé sa place ni en hauteur ni en largeur...

Cependant, son mari la pressait de venir visiter le jardin, et Louison, refermant prestement les armoires, lui remit respectueusement un trousseau de clefs massives, qu'elle posa avec indifférence sur une table. Elle entoura ses épaules d'un léger vêtement, et, traversant au bras du docteur la petite cour proprette qui, renfermant l'écurie, la remise et le poulailler, s'ouvrait directement sur la rue, elle pénétra dans le jardin qu'Édouard lui avait dépeint comme un lieu de délices.

Si elle avait été moins étrangère à la simple existence provinciale, à la modeste vie de famille telle qu'on la mène là où les plaisirs et la vie extérieure ne viennent point vous en distraire, et dont son mari évoquait les phases devant elle en la promenant dans le grand enclos, ou enfin si elle avait ressenti pour lui cette affection profonde qui aspire à s'assimiler les souvenirs et le passé de l'être aimé, elle eût pris un intérêt plus réel à ces histoires, contées avec émotion. Elle écoutait patiemment, mais elle trouvait que c'était un peu puéril. Et ces plates-bandes régulières, ces rangées monotones de fleurs communes, ces vieux arbres fruitiers, ces charmilles raides, ces légumes florissants n'avait rien qui intéressât son regard. La serre même, avec ses dispositions antiques, ses gradins nombreux, ses cactus bizarres, lui parut seulement disgracieuse et mal placée; elle ne communiquait point avec la maison, et il était impossible d'en faire un jardin d'hiver...

Cependant, le soir tombait, et, l'air devenant plus frais, elle rentra dans la maison. Au dehors, il faisait encore jour, mais la nuit arrivait plus vite dans ces grandes chambres mal éclairées, et un poids de mélancolie descendait lentement sur son cœur.

Si du moins le vieux François avait été là, son bon visage familier eût jeté dans la maison un reflet des habitudes et même de l'élégance d'autrefois, et elle eût moins senti l'isolement. Mais en ce moment, entourée de figures inconnues et d'objets nouveaux, elle envisageait la vie sous un aspect terne et attristant, et même les affectueuses attentions de son mari lui étaient presque à charge.

Elle commença à ranger ses vêtements, regarda distraitement la rue déserte et sombre, consulta la vieille pendule d'albâtre et sa

montre mignonne. Le souper fut enfin annoncé, et elle poussa un soupir de satisfaction : la journée touchait à sa fin.

Une lampe ancienne et démodée, en forme de colonne, avec un abat-jour chargé de roses sur papier transparent, éclairait la grande table sur laquelle le docteur avait, jusqu'à ce jour, pris seul ses modestes repas. Jean servait gauchement, mais Édouard paraissait fait à ses manières primitives, et mangeait du plus robuste appétit.

Aussitôt que le souper fut terminé, il sortit pour voir des malades, et la jeune femme, brisée de fatigue, se retira dans sa chambre.

Mais elle ne put dormir. La pluie, qui avait commencé à tomber, clapotait sur les petits carreaux verdâtres avec un bruit monotone, et la lueur de la veilleuse éclairait tristement les grands meubles démodés et les longs rideaux blancs qui, légèrement agités par le vent pénétrant à travers les fenêtres mal jointes, prenaient des airs de fantômes. Une impression d'ennui et de découragement envahissait de plus en plus l'âme de Charlotte. Tout à coup, elle se mit à penser à ceux qui avaient vécu avant elle dans cette chambre. Était-il possible que des femmes de son âge s'y fussent trouvées heureuses? Existait-il des imaginations assez tranquilles pour se contenter toute leur vie d'un pareil séjour ?... Combien de générations l'avaient précédée entre ces murailles? Combien d'aïeules d'Édouard étaient mortes dans ce grand lit à colonnes? Sur combien d'agonies avait plané ce baldaquin fané?... Une sorte de terreur maladive s'empara tout à coup de Charlotte, et elle cacha, comme un enfant, sa tête dans les moelleux oreillers.

Quand le sommeil la surprit enfin, quelques larmes brillaient sur ses joues délicates.

M. Maryan.

La suite prochainement.

LES ATELIERS MODÈLES

A PARIS

Il est des moments où l'on serait presque tenté de négliger toute étude ou tout effort en vue d'améliorer l'organisation du travail et la condition des classes ouvrières. Quand on voit les théories les plus insensées rallier les suffrages dans les congrès ouvriers tenus successivement à Paris, à Lyon et à Marseille ; puis, après les excitations produites par les meneurs de ces congrès, des grèves éclater, souvent sans motif apparent, comme à Roubaix, et se prolonger pendant plusieurs semaines, entraînant pour les ouvriers, comme pour les patrons, des pertes considérables; quand on entend parler de la reconstitution, parmi les travailleurs de certains grands centres, de groupes *collectivistes révolutionnaires*, et qu'on lit, dans les organes de ces groupes, que « l'appropriation, par la collectivité ouvrière, de tous les instruments de travail est la base et la condition de toute réforme sociale sérieuse », on se prend à désespérer de l'efficacité de tous les moyens économiques proposés pour assurer la paix sociale, et on se demande avec tristesse si nous ne sommes pas condamnés à voir croître sans cesse l'inimitié du capital et du travail. Cette conclusion découragée serait blâmable, et il importe de ne pas s'y arrêter. Le mal est grand, sans doute, à l'heure actuelle, mais il est des remèdes pour le combattre. Le premier et le meilleur de ces remèdes serait assurément la diffusion et les progrès de la religion, qui, combattant sans relâche l'égoïsme chez le riche et l'envie chez le pauvre, saurait mettre la vraie fraternité à la place des haines sociales et rapprocher les classes aujourd'hui si divisées. Cette idée a été trop souvent exposée dans cette Revue pour qu'il y ait lieu de la développer de nouveau. Nous voudrions seulement, dans cette courte étude, parler d'un autre remède, d'ordre purement économique, c'est-à-dire des tentatives faites à Paris, surtout depuis quelques années, pour assurer à l'ouvrier une plus forte part des fruits du travail, et lui permettre de s'élever peu à peu au rang de capitaliste.

Sans comparer l'efficacité de ce moyen avec celle qu'aurait la restauration des croyances religieuses dans l'atelier, ne dédaignons

pas cependant son importance. Une des preuves de l'influence heureuse que des procédés économiques, tels que le partage des bénéfices, l'association, etc., peuvent avoir sur les sentiments et les tendances de l'ouvrier, c'est l'anathème que leur lancent, dans les congrès, ceux qui rêvent le bouleversement social et redoutent, au delà de tout, la réconciliation pacifique du capital et du travail. Ouvrons, par exemple, les procès-verbaux du congrès de Marseille; on y condamne les habitudes d'épargne chez l'ouvrier, qui, « en s'enrichissant, deviendrait insensible au sort de ses frères. » Quand le congrès s'occupe des associations ouvrières de production, c'est pour les déclarer « malsaines. » Déjà, au congrès de Paris, en 1876, on avait rappelé ce mot de Proudhon : « L'association est un groupe limité dont on peut dire que les membres, n'étant associés que pour eux-mêmes, sont associés contre tout le monde. » Les mêmes idées sont développées avec une nouvelle insistance au congrès de Lyon, en 1878, et surtout au congrès de Marseille, en 1879 : « Plusieurs grands industriels, dit un orateur de Marseille, ont favorisé la création de certaines associations ouvrières; mais c'est une rouerie de leur part, parce qu'ils savent que, quand l'ouvrier est ainsi lancé dans les associations, il perd la passion du bien public et devient égoïste [1]. » « Les associations de production, répètent ailleurs les mêmes orateurs, sont malsaines, parce qu'elles propagent un régime analogue à celui créé par l'individualisme; elles sont immorales, parce qu'elles tendent à faire des ouvriers des espèces de patrons; elles sont antisociales, parce qu'elles créent des divisions parmi les ouvriers et les désintéressent du bien public [2]. » Les tribuns de la démagogie mettraient-ils tant d'énergie à condamner tout ce qui favorise chez l'ouvrier les habitudes d'épargne, tout ce qui lui facilite la possession du capital, s'ils ne sentaient qu'en général l'ouvrier échappe davantage à leur influence à mesure que sa situation s'améliore et que son avenir paraît mieux assuré? En s'efforçant, par les moyens dont il sera parlé plus bas, d'associer plus étroitement l'ouvrier à leurs chances d'enrichissement, et de lui ouvrir, à lui et aux siens, des perspectives meilleures, les patrons font donc une œuvre aussi utile que méritoire. Non seulement ils remplissent un des premiers devoirs que leur impose le titre de patron, mais ils assurent de nouveaux soldats à l'armée de l'ordre; ils grossissent les rangs de ceux qui veulent le progrès par des moyens légaux et pacifiques, et non par la liquidation sociale.

Grâce à Dieu, un nombre sans cesse croissant de patrons com-

[1] Séance du 24 octobre 1879.

[2] Consulter, à ce sujet, une récente *Étude sur les doctrines des congrès ouvriers de France,* par M. Olivier de Ceinmar. Plon, 1880.

prennent ces vérités et ne reculent pas devant des sacrifices pécuniaires souvent très onéreux, pour ouvrir au personnel de leurs ateliers la voie de l'épargne et du capital. La seule ville de Paris offre, à cet égard, de nombreux exemples, bien dignes d'être connus et surtout d'être imités. Ces ateliers-modèles de notre capitale viennent d'être étudiés minutieusement et très bien décrits par un des patrons qui ont fait le plus d'efforts pour accroître le bien-être de leurs ouvriers, M. Fougerousse, entrepreneur de travaux publics [1]. C'est à l'aide de ce livre fort intéressant et des autres documents mis entre nos mains, que nous voudrions faire connaître les principales réformes introduites dans l'organisation du travail par divers chefs d'industrie parisienne. Après avoir décrit ces réformes, nous aurons à en signaler les avantages et les heureux résultats.

I

Ce n'est pas d'aujourd'hui que de nombreux patrons et hommes de bien se préoccupent d'améliorer le sort de la classe ouvrière. Il y a déjà longtemps que pour lui faciliter l'épargne et la protéger contre des accidents imprévus, ils ont fondé les caisses d'épargne, puis des sociétés de secours mutuels, répandues sur toute la surface du pays. Il serait en dehors du cadre de cette étude de rappeler ici quels services ont rendus et rendent encore des institutions de ce genre ; on ne s'occupera aujourd'hui que des formes nouvelles appliquées, dans certains ateliers, aux rapports du capital et du travail.

Dans le livre dont il vient d'être fait mention, M. Fougerousse cite quarante-six établissements ou compagnies industrielles qui ont essayé, à l'aide de combinaisons diverses, de répartir les fruits du travail sur des bases plus favorables à l'ouvrier. On voit figurer entre autres, sur ce tableau, les grandes Compagnies de chemins de fer, les Compagnies du Gaz parisien, des Eaux, des Omnibus, la société d'Assurances Générales, la Nationale, l'Union, la France, le Soleil, l'Urbaine et de grands industriels, tels que MM. Hachette, éditeurs, Boucicaut (du Bon-Marché), Chaix, imprimeur, Pleyel et Wolf, fabricants de pianos, etc., etc. D'autres maisons, dont les statuts n'ont pas été portés à la connaissance de l'auteur, auraient également mérité d'être citées parmi ces ateliers-modèles de Paris ; mais les exemples donnés par M. Fougerousse suffisent à faire apprécier l'importance des réformes qu'on va étudier.

Avant d'entrer dans le détail de ces institutions adoptées par de

[1] *Patrons et ouvriers de Paris,* par A. Fougerousse. Paris, chez Chaix et Guillaumin, 1880.

grands établissements parisiens, il convient de faire ressortir leurs traits communs.

Toutes les institutions de prévoyance dont nous aurons à parler, ont un but identique : *arriver à procurer un capital à l'ouvrier.* Les patrons qui ont mis ces institutions en pratique ont pensé qu'une fois en possession d'un petit capital, surtout d'un capital croissant, l'ouvrier se sentirait plus confiant dans l'avenir, plus heureux; qu'il voudrait avoir plus de dignité dans sa vie et dans la tenue de son ménage; qu'enfin, il serait plus disposé qu'auparavant à épargner; car, en matière d'épargne comme en beaucoup d'autres, c'est le premier pas qui coûte le plus; on met plus facilement de côté le second franc que le premier sou. S'il en est ainsi, il ne faut pas s'en rapporter à l'ouvrier pour entrer spontanément dans la voie de l'épargne; il faut l'y pousser. Un salaire supplémentaire qui lui serait remis en sus du prix de sa journée, serait dépensé par lui, d'une façon peut-être utile, peut-être répréhensible; en tout cas, il ne serait jamais mis de côté. Il importe donc que l'ouvrier soit forcé d'économiser, en d'autres termes que le patron *épargne pour lui.* C'est ainsi que les choses se passent dans la plupart des établissements dont nous aurons à parler. Divers patrons, entre autres M. Savart, fabricant de chaussures, à Paris; MM. Briggs, propriétaires de houillères, en Angleterre, avaient voulu autrefois remettre directement à l'ouvrier les sommes destinées à l'épargne; tôt ou tard, ils ont reconnu leur erreur. L'ouvrier dépensait immédiatement, comme un second salaire, l'allocation extraordinaire qu'il recevait à la fin de l'année ou du semestre; et, une fois cette ressource temporaire épuisée, il se retrouvait avec plus de besoins et sans plus de ressources qu'auparavant[1].

Outre qu'elles tendent à procurer un capital à l'ouvrier et à rendre pour lui l'épargne obligatoire, les institutions que nous allons étudier ont un troisième trait commun : l'épargne est pratiquée au moyen d'un sacrifice pécuniaire fait par le patron; ce dernier prélève, au profit de ses ouvriers, sur les bénéfices ou frais généraux de l'entreprise, des sommes distinctes des salaires ordinaires.

II

Entrons maintenant dans le détail des diverses combinaisons auxquelles ont recours certains patrons parisiens pour assurer la possession d'un capital à leurs ouvriers.

[1] Voyez, au sujet des institutions créées par MM. Briggs, l'ouvrage de M. le comte de Paris sur la situation des ouvriers en Angleterre.

Trois systèmes principaux ont été essayés et sont pratiqués aujourd'hui à Paris, ce sont : 1° le payement d'un second salaire, distinct du premier et destiné à l'épargne ; — 2° la participation de l'ouvrier aux bénéfices ; — 3° l'association coopérative.

Le premier système, auquel M. Fougerousse donne le nom de *majoration des salaires*, a été introduit, avec des formes et des proportions différentes, dans vingt-quatre établissements de Paris, notamment dans les Compagnies de chemins de fer du Nord, de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Ouest et de l'Est; dans les Compagnies du gaz parisien et des omnibus; chez M. Chaix, imprimeur (pour les apprentis seulement), et chez MM. Hachette, éditeurs; Christofle, orfèvre ; Pleyel et Wolf, fabricants de pianos ; Fougerousse, entrepreneur de travaux publics ; Pinet, fabricant de chaussures ; Bouchacourt, fabricant de boulons ; Pinaud et Meyer, parfumeurs, etc. — On voit à combien de professions diverses appartiennent les patrons qui ont adopté la *majoration des salaires;* cette combinaison est, en effet, ainsi qu'on le montrera bientôt, celle dont la mise en pratique présente le moins de difficultés. — Pourquoi la désigne-t-on par cette expression : la *majoration des salaires ?* Parce qu'elle se distingue complètement de l'*augmentation des salaires*, qui fait si fréquemment l'objet de débats entre patrons et ouvriers. L'augmentation des salaires est un fait et non une institution ; elle résulte plus souvent de la force des choses que de la libre initiative du patron ; enfin, la somme que représente l'augmentation de salaire se confond absolument avec le salaire précédent. Au contraire, la *majoration des salaires consiste dans la création d'un second salaire, spontanément octroyé par le patron, en sus du salaire courant, mais rigoureusement distinct de lui dans son origine et sa destination.*

Ce second salaire, ou *sur-salaire*, pour employer l'expression de M. Fougerousse, est tantôt *fixe*, tantôt *proportionnel* aux sommes gagnées, tantôt *progressif*, c'est-à-dire qu'il augmente en raison de l'âge de l'ouvrier et de l'ancienneté des services.

La majoration *fixe* du salaire est adoptée dans la maison Chaix, à raison de 15 francs par chaque apprenti ; dans la Compagnie des Omnibus, à raison de 1 franc par quinzaine ; dans la maison Christofle, à raison de 50 francs par an ; chez M. Jarry, marchand de vins, à raison de 150 francs par an ; elle existe également dans la maison Hachette, où chaque ouvrier reçoit annuellement la moitié de la somme qu'il a affectée au service de sa pension de retraite, etc., etc. — Quel sort ces dispositions assurent-elles à l'ouvrier ou à l'employé ? Pour nous en faire une idée, prenons comme exemple, non pas une des maisons où le second salaire est le plus élevé, mais la Compagnie

des omnibus, où il est de 24 francs par an, et où une retenue égale est faite sur le salaire de l'employé, ce qui constitue une somme de 48 francs, versée annuellement pour lui à la Caisse des retraites. Si l'ouvrier ou employé a vingt-cinq ans, lorsque ces versements commencent, il aura, à soixante ans, une pension viagère annuelle de 718 fr. 18; s'il a trente ans, sa pension, à soixante ans, sera de 504 fr. 10; s'il a trente-cinq ans, sa pension sera de 345 fr. 65, etc., etc.; le tout sans compter divers autres avantages que la Compagnie fait à son personnel.

La majoration *proportionnelle* aux salaires de l'ouvrier et de l'employé est pratiquée dans treize maisons ou établissements de Paris; elle est de 2 pour 100 du salaire, à la Compagnie de l'Est et chez M. Fougerousse; de 3 pour 100, à la Compagnie des eaux et à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée; de 4 pour 100, à la Compagnie de l'Ouest; de 5 pour 100, chez M. Pinet, fabricant de chaussures; de 10 pour 100, à la Caisse d'épargne de Paris; de 15 pour 100, au Comité des assureurs maritimes.

Enfin, la majoration est *progressive*, c'est-à-dire que le second salaire augmente en proportion de l'âge de l'ouvrier ou de l'ancienneté des services, dans deux maisons de Paris. Chez M. Bouchacourt, fabricant de boulons, tout ouvrier peut être admis à la Caisse des retraites de la maison; le patron participe au payement des primes annuelles dans une proportion *qui ne peut être inférieure au quart du versement de chacun*. Ici, la majoration du salaire est progressive en raison de l'âge de l'ouvrier, puisque les versements à faire par ce dernier sont d'autant plus élevés qu'il commence plus tard. Chez M. Meyer, directeur actuel de la parfumerie Pinaud, la majoration est progressive *en raison de l'ancienneté des services*. La donation, consentie par M. Meyer en faveur de chaque ouvrier, s'accroît, après chaque période de cinq années de services, de 50 francs par an. Ces sommes, destinées à l'épargne, s'augmentent naturellement de leurs intérêts, et le patrimoine qui se constitue ainsi s'élève rapidement. En calculant l'intérêt à 5 pour 100, on trouve qu'un apprenti, entré à la parfumerie Pinaud, à l'âge de quinze ans, peut avoir un capital de 16 263 fr. 93, s'il prend sa retraite à soixante ans, et de 21 862 fr. 42, s'il prend sa retraite à soixante-cinq ans seulement.

Nous connaissons les différentes formes de la majoration des salaires; que deviennent et comment sont administrés ces excédants de salaires? Dans toutes les maisons que nous avons citées, l'ouvrier ne peut dépenser immédiatement ces sommes, et est tenu, comme on le sait déjà, de les épargner pour sa vieillesse ou sa famille. Un seul patron de Paris, M. Meyer, parfumeur, permet au personnel de ses ateliers, dans des moments difficiles, de disposer immédiatement

de tout ou partie des sommes portées aux livrets; mais celui qui a usé de cette faculté doit se hâter de reconstituer le capital inscrit à son livret; car il sera privé du bénéfice des répartitions ultérieures, tant que ce capital ne sera pas reformé. Le système adopté par la maison Meyer a évidemment de très bons côtés; il respecte mieux que tout autre la dignité de l'employé; il fait appel à ses vertus morales en lui confiant à lui-même la pratique de l'épargne; il est naturellement préféré par l'ouvrier qui sent mieux le prix des avantages à lui faits, quand il en peut immédiatement profiter. Mais en revanche, ce système offre un grand inconvénient: celui qui se sent maître d'un capital un peu arrondi, peut être tenté de risquer cet argent dans des opérations commerciales auxquelles il est mal préparé.

Aussi les autres patrons ont-ils préféré interdire à l'ouvrier le droit de disposer, sous aucun prétexte, des sommes allouées à titre de second salaire. La plupart d'entre eux versent, pour leurs ouvriers, ces sommes à la Caisse des retraites gérée, comme on le sait, par la Caisse des dépôts et consignations. Le plus souvent, ces versements sont faits sous clause de *capital réservé*, c'est-à-dire que l'ouvrier, à partir d'un certain âge ou temps de service, aura l'USUFRUIT seulement des sommes épargnées pour lui, le capital revenant, après sa mort, à ses héritiers. Le versement est au contraire appelé *à capital aliéné*, lorsqu'une simple rente viagère doit, à dater d'un certain âge, être payée à l'ouvrier. Le système du capital *réservé*, bien qu'il n'assure qu'une rente moins forte à la vieillesse de l'ouvrier est généralement préféré par lui, parce qu'il satisfait mieux les sentiments paternels, en garantissant dans l'avenir un capital aux enfants. Ainsi, en 1877, les versements directs à la Caisse des retraites, faits par les ouvriers ou employés eux-mêmes, se composaient de plus de cinq millions de versements à capital réservé, contre trois millions à peine versés à capital aliéné [1]. A la Compagnie d'assurances générales, lorsque les employés furent mis en demeure d'opter entre les deux systèmes, les cinq sixièmes d'entre eux préférèrent le capital réservé. Les patrons de Paris ont avec beaucoup de raison, voulu donner satisfaction à ces excellents sentiments de leur personnel, en faisant presque tous leurs versements « à capital réservé ». En 1877, une somme de 3 222 496 fr. a été versée par eux en capital réservé, contre moins de 800 000 fr. versés à capital aliéné [2]. Il est un seul cas où le patron doit préférer le système de la rente viagère, c'est le cas où les sacrifices qu'il peut s'imposer en faveur de son ouvrier ne seraient pas assez grands

[1] Voyez le livre de M. Alfred de Courcy sur *l'Institution des caisses de prévoyance.*

[2] M. Fougerousse, ouvrage cité, p. 207-208.

pour former un capital dont les revenus suffisent à la vie d'un vieillard. En effet, c'est de l'ouvrier personnellement que le patron a reçu de longs services; il doit donc tenir, avant tout, à ce que la vieillesse de ce dernier ne se passe pas dans la misère.

Dans quelques compagnies ou grandes maisons industrielles, les sommes fournies par la majoration des salaires ne sont pas déposées à la Caisse des retraites, mais gérées par la maison elle-même. Ce mode présente bien des inconvénients. Il convient que la gestion des fonds destinés à assurer l'avenir de l'ouvrier soit absolument distincte et indépendante des opérations qui se continuent dans l'industrie; le patron qui conservera ces fonds entre les mains sera toujours soupçonné d'en tirer un lucre, et c'est un reproche qu'il doit avoir à cœur d'éviter.

Sur vingt-quatre maisons ou compagnies qui pratiquent à Paris le système de la majoration des salaires, il y en a quatorze, c'est-à-dire plus de la moitié dans lesquelles le patron fournit *la totalité* des versements à la caisse de prévoyance; dans les dix autres, les ouvriers ou employés supportent obligatoirement une retenue sur leurs salaires, retenue en général égale, et chez MM. Hachette et Bouchacourt, supérieure à la donation du patron. Une retenue sur les salaires a l'avantage d'associer les ouvriers à l'œuvre de leur retraite; ils y prennent d'autant plus d'intérêt qu'ils y coopèrent; mais on comprend que le droit aux produits de cette retenue ne doit jamais être éventuel; sous aucun prétexte, il n'est juste de dépouiller l'ouvrier d'une fraction du salaire qu'il a légitimement gagné.

Tel est, dans ses traits principaux, le système de la *majoration des salaires*, adopté déjà par vingt-quatre maisons ou compagnies parisiennes. Le succès de ces premières tentatives engagera, nous l'espérons, un grand nombre d'autres patrons à entrer dans la même voie. A ceux-ci, il semble qu'on doive conseiller de préférence, parce qu'il est juste et peu compliqué, le système de la majoration *proportionnelle aux salaires de l'ouvrier*, sans aucune condition de stage préalable. A chaque paie, le supplément de salaire de l'ouvrier sera calculé et mis de côté jusqu'au jour de son emploi définitif; tous les trois mois, le patron versera à la Caisse des retraites, le montant du compte de chaque ouvrier et remettra ensuite le livret dans les mains du titulaire.

III

La *participation aux bénéfices* qu'il faut maintenant étudier, fonctionne, à Paris, dans un certain nombre de maisons de commerce, établissements industriels ou compagnies financières avec des nuances que nous indiquerons. Vingt et un de ces établissements

ont fait connaître leurs statuts; parmi eux, on remarque la Compagnie des assurances générales, les compagnies d'assurances la Nationale, l'Union, l'Urbaine, la France, le Soleil, l'Aigle, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, les magasins du Bon-Marché, M. Roland-Gosselin, agent de change, MM. Chaix, imprimeur, Paul Dupont, éditeur, Bord, fabricant de pianos, etc., etc. Dans ces maisons et dans toutes celles qui ont adopté le même principe, l'ouvrier touche un salaire *fixe et assuré* pour suffire à ses besoins quotidiens et à ceux de sa famille; puis à la fin de chaque exercice, il reçoit un tant pour cent sur les bénéfices. Nulle part, à une exception près, la participation aux bénéfices n'entraîne pour l'ouvrier ou l'employé, participation aux pertes. Cette exception unique est la fonderie typographique de MM. Deberny et Cie, où il est établi qu'en cas de déficit, la caisse de l'atelier subit sa part de pertes.

En général, on n'est admis à participer aux bénéfices qu'après un stage qui varie de six mois à cinq ans, selon les maisons. Quelques patrons exigent aussi que l'ouvrier soit membre d'une société de secours mutuels et soit toujours en règle avec elle.

La quotité de la participation aux bénéfices varie beaucoup d'une maison à l'autre. Le taux est de 4 pour 100 à la compagnie d'assurances la France, de 5 pour 100 à la Compagnie d'assurances générales et dans plusieurs autres sociétés, de 7 pour 100 à la compapagnie d'assurances l'Union, de 10 pour 100 dans la Compagnie du touage de la haute Seine, de 15 pour 100 chez M. Chaix, de 25 pour 100 chez M. Lenoir, entrepreneur de peintures, de 33 pour 100 chez M. Gasté, imprimeur, de 50 pour 100 des bénéfices réalisés sur la main d'œuvre chez M. Fourdinois, fabricant de meubles. MM. Vernes et Cie, banquiers, Boucicaut, propriétaire du Bon-Marché, fixent eux-mêmes chaque année, la part de bénéfices qu'ils attribuent à leur personnel. Deux éditeurs, MM. Poussielgue et Masson, ont pris pour base de la participation les chiffres des affaires et non celui des bénéfices ; ils donnent 3 par 1000 du montant des ventes de leur maison. Chez certains patrons, tels que MM. Paul Dupont, éditeur, Deberny, fondeur en caractères d'imprimerie, Bord, fabricant de pianos, on considère l'entreprise comme constituée par deux éléments uniques : le capital et le travail, et on partage proportionnellement les bénéfices nets entre ces deux agents de la production. Par bénéfices *nets*, on entend la somme qui reste après qu'on a prélevé sur les bénéfices bruts l'intérêt du capital et les réserves statutaires. L'intérêt du capital est fixé à 6 pour 100 chez M. Paul Dupont, et à 10 pour 100 chez M. Bord. Une fois ces prélèvements opérés, la répartition se fait au prorata de la masse des salaires et du montant du capital engagé.

Quel que soit le mode adopté pour fixer la part des bénéfices affectée au personnel, le chiffre de ces bénéfices est déclaré par les patrons, *sans que les employés ou ouvriers puissent contrôler son exactitude par l'examen des livres.* Cette règle est uniformément adoptée par les vingt et une maisons parisiennes dont nous avons pu examiner les statuts.

Chez MM. Godchaux, imprimeurs, le produit de la participation est versé pour moitié dans un fonds commun de retraite ; partout ailleurs, la répartition est *individuelle*, c'est-à-dire que les sommes attribuées à chaque ouvrier sont, ou remises en espèces, ou inscrites à l'avoir de chacun sur un livret nominatif. Cette répartition individuelle s'opère suivant deux procédés différents : chez M. Paul Dupont, elle attribue la même somme à chaque ouvrier ; partout ailleurs elle est proportionnelle aux salaires, et quelquefois aux années de services. Le plus souvent, il est procédé de la façon suivante : le patron divise la somme totale des bénéfices attribués aux ouvriers ou employés par la somme de tous les salaires qu'ils ont gagnés dans le cours de l'année, et il multiplie successivement ce quotient par le salaire de chacun d'eux, afin de déterminer les parts individuelles. Ce résultat donne naturellement des parts très différentes suivant les salaires. Quelques patrons ont voulu éviter que les écarts ne fussent trop considérables entre leurs employés. Ainsi la maison Boucicaut limite à un maximum de 4500 francs et à un minimum de 3000 francs la valeur des appointements pour le calcul de la répartition des bénéfices ; de cette façon, la part la plus forte n'excède jamais de plus de moitié la part la plus faible.

Que devient la part de bénéfices attribuée à chaque ouvrier ou employé ? Plusieurs patrons, comme MM. Bord et Lenoir, accordent à leur personnel la jouissance immédiate des parts de bénéfices ; à la fin de l'exercice, ils remettent à chacun, en espèces, la totalité de la somme qui lui revient. Dans la plupart des autres maisons, au contraire, cette somme est rigoureusement affectée à l'épargne, et versée, par exemple, à la Caisse des retraites. Certains établissements, pour satisfaire à la fois aux besoins du présent et à ceux de l'avenir, distribuent à chaque employé, en argent comptant, une fraction des sommes provenant de la participation, et réservent le reste pour les dépenses de sa vieillesse. Telle est notamment la pratique adoptée par les compagnies d'assurances la Nationale et l'Union.

Beaucoup de maisons ne se bornent pas à ajourner, en totalité ou en partie, la jouissance des produits de la participation ; elles décident en outre qu'à l'entrée en jouissance, l'employé ou l'ouvrier n'aura que l'*usufruit* des sommes, le capital devant être, après son décès, remis à ses héritiers. Cette règle que nous avons déjà vu pra-

tiquer dans le système de la majoration des salaires, et dont nous avons fait ressortir les avantages, a été introduite par M. de Courcy dans les statuts de la Compagnie d'assurances générales, et elle a trouvé promptement de nombreux partisans.

Une fois acquise, la part de bénéfices de l'ouvrier peut-elle être perdue par lui? Plusieurs établissements ont décidé, on le sait déjà, que ces parts de bénéfices seraient irrévocablement acquises à leurs employés; seulement, si l'un d'eux quitte la maison, sa participation aux bénéfices prend fin à l'expiration du mois qui précède celui de sa sortie. Au contraire, à la Compagnie d'assurances générales et dans beaucoup de maisons qui se sont inspirées de son exemple, les employés ne peuvent prétendre à aucun droit sur les sommes portées à leurs comptes individuels, avant d'avoir accompli un certain âge ou un certain temps de service [1]. On ne saurait nier qu'il convient de traiter avec une faveur spéciale l'ouvrier qui a fait un long séjour dans la même maison; d'autre part, n'est-il pas juste que l'œuvre de la dotation de la vieillesse marche progressivement, sans risque de déchéance complète? M. Chaix, le premier, a combiné heureusement ces deux idées de la récompense à donner aux longs services et de l'irrévocabilité des produits de la participation. D'après les règlements de sa maison, un tiers des produits est remis en espèces chaque année à l'ouvrier; un autre tiers, consacré à l'épargne, lui appartient définitivement, quelles que soient l'époque et la cause de son départ de la maison, la troisième fraction seule est soumise à une clause suspensive et sert de prime à l'ancienneté. Il est inutile d'insister sur les avantages de cette innovation.

Dans plusieurs des établissements que nous avons cités, la gestion des sommes provenant des parts de bénéfices et destinées à l'avenir de l'ouvrier et de sa famille, est conservée par le patron ou les directeurs de l'établissement. On a déjà dit, en parlant de la la majoration des salaires, que la gestion par une caisse publique valait beaucoup mieux. Il ne faut pas que les fonds d'une caisse de prévoyance puissent être en péril. La Caisse des pensions de retraite est incontestablement l'institution où les dépôts doivent être faits de préférence, quand il s'agit de la constitution d'une pension viagère; mais aucune caisse publique n'existe encore pour la formation d'un patrimoine à long e date. La Caisse d'épargne et celle des dépôts donnent un intérêt trop peu élevé, outre qu'elles ne capitalisent pas obligatoirement les dépôts à intérêts composés; les déposants, libres de retirer les intérêts échus, peuvent empêcher ainsi la

[1] Toutefois des tempéraments sont apportés à la rigueur de cette règle, par M. Boucicaut, par MM. Goffinon et Barbas, entrepreneurs de couvertures, et par la Compagnie d'assurances générales elle-même.

constitution de leur capital d'épargne. Il serait donc à désirer, comme le demande M. Fougerousse, dans l'ouvrage déjà cité, qu'une caisse publique reçût les sommes provenant des institutions de prévoyance industrielle, les inscrivît sur des livrets individuels, les fit fructifier par des achats de rentes sur l'État et capitalisât les revenus sans que les titulaires pussent toucher aux intérêts ni au principal, jusqu'à l'époque où les règlements de la maison permettent à l'ouvrier d'entrer en jouissance soit des rentes, soit du capital lui-même.

IV

On vient d'étudier les deux principales réformes introduites par quelques patrons dans les rapports du capital et du travail : la majoration des salaires et la participation aux bénéfices. Essayons de comparer entre elles ces deux combinaisons, de faire ressortir leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

On dit souvent que l'ouvrier qui reçoit un second salaire se considère et est considéré comme ayant une position moins élevée, moins rapprochée de celle du patron, que s'il est associé à ses bénéfices. On ajoute que la majoration des salaires lui donne un intérêt moins direct à la prospérité de la maison, stimule moins vivement son activité, son ardeur au travail. Ces considérations ne sont pas sans valeur; mais il convient de remarquer que la majoration des salaires peut être facilement adoptée dans un grand nombre de cas où la participation aux bénéfices est impraticable, notamment dans les industries dont le personnel ouvrier est forcément nomade. Prenons pour exemple l'industrie des travaux de construction au sein d'une grande ville. Les chantiers se déplacent très fréquemment, se transportent d'une extrémité à l'autre de la cité. Au lieu de se soumettre à ces déplacements qui les obligeraient souvent de faire à pied matin et soir plusieurs kilomètres, les ouvriers préfèrent, s'ils le peuvent, changer de patron. Dans ces conditions, un entrepreneur de constructions ne peut proposer aux ouvriers qu'il occupe temporairement de les associer aux chances de son industrie; il lui est évidemment impossible de dresser son inventaire à chaque modification que subira son personnel ouvrier. Ce qu'il faut dans ces industries à personnel très variable, c'est un régime dont les effets puissent être calculés et liquidés instantanément. La majoration des salaires présente seule ce caractère.

Même dans les cas où la participation aux benéfices est applicable, la majoration des salaires a sur elle l'avantage de n'être soumise à aucun aléa. L'ouvrier sait à l'avance quel sera le montant

exact de son second salaire, il ne sait jamais quelle sera sa part dans les bénéfices de l'année. En temps de crise industrielle, cette part peut être dérisoire ou nulle; c'est le résultat qui s'est produit depuis quelques années dans plusieurs des établissements qui ont adopté le système de la participation.

Cependant, la participation aux bénéfices a, elle aussi, ses bons côtés. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, elle intéresse pécuniairement l'ouvrier au succès de l'entreprise et stimule son activité ; en même temps, elle le place dans une situation sociale plus élevée que celle de simple salarié, et fait un vigoureux appel au sentiment de sa dignité personnelle. M. Fougerousse dans le livre déjà cité, ajoute qu'elle est l'apprentissage de l'association; qu'en effet, elle donne la notion de la solidarité, élément primordial de l'association; qu'elle apprend aux hommes à travailler à une œuvre commune, à sacrifier à l'intérêt commun les rivalités et les jalousies : « Elle enseigne également, dit-il, la nature essentiellement temporaire des affaires, les risques de l'industrie, donne une idée plus exacte des bénéfices des patrons, qu'on se plaît souvent à exagérer d'une façon inouïe. » Cette dernière observation n'est peut-être pas absolument juste. On a vu que le patron déclare seul les bénéfices et qu'il n'admet pas l'ouvrier à les contrôler; l'ouvrier ne sera-t-il pas souvent tenté de croire que les bénéfices annoncés par le patron sont bien inférieurs à la réalité?

Sous cette réserve, nous reconnaissons volontiers l'importance des arguments qu'on fait valoir en faveur de la participation aux bénéfices. Mais on ne saurait dissimuler que la mise en pratique de cette combinaison présente de grandes difficultés. Un premier inconvénient est la publicité qui est donnée au chiffre de bénéfices réalisé par la maison. Les chefs d'industrie n'aiment pas à divulguer l'état de leurs affaires, le montant de leurs gains. Or les variations de la part de bénéfices attribuée aux ouvriers indiquent les fluctuations des affaires; si cette part est faible ou nulle, elle révèle la décadence de la maison; si elle est forte, elle est la preuve de sa prospérité et de nouvelles concurrences seront tentées de s'élever. — Ces inconvénients peuvent être écartés, en partie, si le patron se réserve de déterminer lui-même la somme à allouer chaque année aux ouvriers, sans dire à quelle portion de bénéfices elle correspond. Mais ces déclarations du patron, sans chiffres et preuves à l'appui, seront facilement suspectes aux ouvriers, et, ses libéralités dans ce cas, leur paraîtront toujours trop faibles. D'ailleurs, si la participation aux bénéfices se généralisait, au lieu d'être, comme à l'heure actuelle, une exception dans l'industrie, les patrons seraient peu à peu obligés de ne plus s'en tenir à de simples déclarations, mais de donner aux ouvriers connaissance des écritures, en un mot,

de les initier à la marche des opérations pendant l'année : de là des conflits, des débats, l'opposition au renouvellement du matériel, aux frais d'entretien, de réparations qu'on serait tenté de considérer comme des dépenses destinées uniquement à améliorer le fonds du patron, au détriment des travailleurs [1]. Un autre inconvénient non moins grave, c'est que la proportion des bénéfices octroyés aux ouvriers ne pourra pas être la même dans tous les établissements similaires : les ouvriers moins favorisés que ceux d'un atelier voisin n'accuseront-ils pas la mauvaise direction de leur maison? On ne saurait le contester : nous voyons chaque jour, dans les assemblées générales des sociétés industrielles, les actionnaires, mécontents des dividendes, se plaindre de la mauvaise administration des affaires sociales [2].

M. Fougerousse répond que ces objections présupposent l'adoption presque universelle dans l'industrie, du système de la participation aux bénéfices. Or, ajoute-t-il, cette hypothèse n'est pas réalisable. « Dans le monde économique, une innovation a rarement le temps de passer à l'état de système absolu et universel ; le fait seul de son extension lui fait subir des transformations successives et supprime les conséquences qui devaient découler rigoureusement du type initial. La participation aux bénéfices ne sera qu'un régime d'éducation, de progrès, de transition ; elle fera faire aux ouvriers l'apprentissage de l'association et amènera de plus en plus les progrès de cette dernière forme du travail. » — Il nous semblerait prématuré de juger, dès à présent, la valeur de cette réponse. Ainsi qu'on le verra tout à l'heure, l'association ouvrière est encore si peu répandue, qu'on peut la considérer comme à l'état d'enfance ; comment savoir si elle se généralisera assez pour transformer dans l'avenir le régime du travail?

Sur cette question de la participation de l'ouvrier aux bénéfices, il faut, croyons-nous, se borner à cette conclusion : on ne saurait trop approuver et encourager le chef d'industrie qui tente d'associer ses ouvriers aux gains de sa maison ; mais en présence des difficultés et des inconvénients de ce système, il faut excuser les patrons qui ne peuvent où n'osent l'adopter.

V

La dernière des formes d'organisation du travail dont nous voulions parler est l'*association ouvrière;* mais, comme on ne s'occupe

[1] Voyez le livre de M. Paul Leroy-Beaulieu, *la Question ouvrière au dix-neuvième siècle*, p. 227-228.

[2] *Ibid.*

ici que des institutions émanant de l'initiative du patron, on laissera de côté les nombreuses associations constituées par les efforts collectifs des ouvriers. Or il n'existe jusqu'à présent, à Paris, qu'une seule maison où l'association ait été créée par le patron lui-même : c'est la maison Leclaire (entreprise de peinture et vitrerie, rue Saint-Georges, 11). Le public est même habitué à voir, dans la constitution de cet établissement, une simple participation aux bénéfices du patron ; mais cette idée n'est pas tout à fait exacte ; ainsi que l'a écrit M. Charles Robert, dans sa biographie de M. Leclaire, et qu'on le verra plus loin, la maison Leclaire, société en commandite, a presque tous les caractères d'une « association coopérative de production ».

Cet établissement, qui date de 1842, a été décrit plusieurs fois, et a une réputation presque européenne : il n'est pas inutile cependant, sans entrer dans de trop longs détails, d'en faire connaître ici la constitution et le fonctionnement.

On distingue, dans le personnel de la maison Leclaire, trois éléments différents : 1° le *noyau ;* 2° les *employés ;* 3° *deux patrons* ou plutôt deux associés en nom collectif gérants responsables.

Le *noyau* est la réunion de tous les ouvriers d'élite : pour pouvoir en faire partie, il faut savoir lire, écrire et compter, avoir une conduite et des mœurs irréprochables. L'admission est prononcée par l'assemblée générale des membres du noyau, sur le rapport dressé par un *comité de conciliation*, composé de cinq ouvriers ou chefs d'atelier, trois employés et l'un des patrons. — Outre qu'il est un certificat de mérite et une distinction dont chaque ouvrier se montre avide, le titre de membre du noyau donne des avantages sérieux. Ainsi, il permet de recevoir un salaire supérieur de 0 fr. 25, aux prix accordés par le tarif de la ville de Paris ; il donne le droit d'être membre de l'assemblée générale et de la société de prévoyance ; il permet de participer aux bénéfices de la maison, faveur bien importante ; car, chez M. Leclaire, la participation est la plus large qu'on puisse rencontrer ; 75 pour 100 des bénéfices de la maison sont distribués aux ouvriers, les deux tiers en espèces, l'autre tiers en un versement à leur caisse de prévoyance et de secours mutuels. Enfin, le titre de membre du noyau permet de prendre part, dans les assemblées générales, à toutes les délibérations et d'être électeur ou candidat aux fonctions plus élevées de la maison. En effet, les *employés* sont recrutés parmi les ouvriers faisant partie du noyau : et c'est parmi les employés, autant que possible, que sont choisis les nouveaux patrons.

L'organisation du *patronat*, de la direction, a appelé avec raison toute l'attention de M. Leclaire ; car c'est faute d'une bonne direc-

tion que, jusqu'ici, la plupart des tentatives d'association ouvrière ont échoué. Or, tout en faisant une œuvre essentiellement démocratique, puisque tout ouvrier de la maison peut aspirer et arriver aux fonctions d'associé en nom collectif, M. Leclaire s'est assuré que personne ne serait nommé qu'après avoir fait ses preuves de capacité, d'abord par son admission dans le noyau, puis par son élévation aux fonctions d'employé. — Enfin, — ce qui manque dans la plupart des associations ouvrières, — la direction présente une large garantie pécuniaire qui rend sa responsabilité sérieuse et effective.

Ceci nous amène à parler du *capital* de la maison. Ce capital est fourni, pour moitié, par la société de secours mutuels, et pour l'autre moitié, par les deux gérants responsables. La société de secours mutuels, alimentée par une part de 25 pour 100 dans les bénéfices, possède aujourd'hui un capital de plus d'un million, outre la nue propriété de la clientèle et du matériel qu'elle tient de la générosité de M. Leclaire. Elle commandite la maison de 200 000 francs. Chacun des gérants responsables fournit, de son côté, un apport de 100 000 francs. Or, en raison du mode de recrutement adopté, le gérant nouvellement élu possède rarement cette somme. Comment procéder alors? Ici apparaît la sagesse de M. Leclaire, qui, tout en voulant écarter de son institution le patron banquier, tient néanmoins à créer la responsabilité effective du gérant. Il a donc décidé que « la mise sociale de l'associé sortant lui sera remboursée au fur et à mesure que le capital de son successeur se complétera par la retenue qui sera faite d'au moins les deux tiers de sa part de bénéfices, à moins que les ressources de ce successeur ne lui permettent de compléter entièrement son capital. »

On a dit plus haut que la maison Leclaire pouvait, à bon droit, être appelée une *association ouvrière*. Le patron, en effet, s'est dépouillé de son pouvoir le plus essentiel, le pouvoir de transmettre comme il l'entend « sa maison, » de la céder, par exemple, à son fils ou à tout autre, de la vendre à un tiers, etc., etc. L'accession à la direction se fait par voie d'élection limitée au seul personnel de la maison.

Plus on étudie, dans tous ses traits, la constitution de cet établissement, plus on reconnaît que M. Leclaire a fait taire en lui la voix de l'intérêt personnel pour ne songer qu'à celui de sa nombreuse famille ouvrière. Parti du rang le plus inférieur, il avait constaté par sa propre expérience que le secret des efforts de l'homme vers le bien est en partie renfermé dans la possibilité pour lui de *s'élever*, et il a voulu, dans sa maison, faciliter à tous ceux qui le méritent, l'accès de fonctions supérieures. On ne saurait accorder trop d'éloges à cet homme de bien : mais, quoique le succès ait couronné ses efforts, et que sa maison, de plus en plus prospère, fasse chaque

année des affaires considérables, M. Leclaire ne trouvera probablement que peu d'imitateurs. Une organisation semblable à celle dont il est l'auteur, n'est pas possible dans toutes les industries, et, là même où elle semble possible, sa mise en pratique rencontrera toujours de grandes difficultés : ces difficultés, il faut l'énergie, la persévérance et le dévouement d'un M. Leclaire pour les surmonter.

VI

On se plaint souvent de l'ingratitude des ouvriers. Dans certains cas, sans doute, ce reproche a pu être fondé ; cependant gardons-nous de transformer des faits isolés en règle générale et de décourager à l'avance les patrons désireux d'assurer l'avenir de leurs familles ouvrières. Quand on fait, sans parti pris, une enquête sérieuse sur les résultats des institutions de prévoyance fondées par les patrons, on reconnaît bien vite que le plus souvent, les conséquences en ont été heureuses à tous points de vue, et que le chef d'industrie s'est vu récompensé de ses efforts comme de ses sacrifices. Dans les établissements de Paris auxquels cette étude a été consacrée, les institutions qu'on a décrites ont été un remède efficace contre les grèves, contre l'abandon de l'atelier dans les époques de trouble et de crise.

Ainsi, la maison de parfumerie Pinard-Meyer, où de fortes majorations de salaires sont accordées aux ouvriers, a eu la satisfaction, pendant les événements de 1871, de voir son personnel presque tout entier rester fidèlement au travail, soit dans l'usine de Pantin, soit dans les magasins de vente de Paris. Durant la dernière grève des ouvriers typographes, sur cinq cent trente ouvriers occupés dans la maison Chaix, une trentaine seulement, ceux de la classe flottante non encore admis à la participation, quittèrent l'atelier, tandis que les cinq cents autres, sourds à l'appel des grévistes, demeurèrent fidèles à leur poste[1]. M. Goffinon, entrepreneur de plomberie, écrivait de son côté, à M. Charles Robert, directeur de la compagnie d'assurances, l'Union : « Les événements de 1870-71 m'ont permis de porter un jugement sur la mise en pratique de la participation. J'ai passé le siège de Paris au milieu de mes ouvriers, et le temps de la Commune jusqu'au 16 avril, et je vous apporte deux exemples concluants : le premier, c'est qu'il ne manquait pas à l'appel un seul de mes participants, après la Commune ; le deuxième, c'est qu'après mon départ de Paris, le 16 avril, ceux d'entre eux qui étaient restés,

[1] M. Fougerousse, ouvrage cité, p. 219.

ont veillé beaucoup sur notre établissement industriel. Au milieu de l'atmosphère partageuse dans laquelle ils vivaient, en ce temps-là, la chose industrielle était regardée par eux comme une propriété commune, et ils étaient, ni plus ni moins, devenus de profonds conservateurs[1]. » Le même M. Goffinon disait également à M. Leclaire, pendant la Commune : « Sur le noyau d'hommes intéressés au succès de notre maison par la part d'intérêts qu'ils en reçoivent, pas un n'a manqué à ses devoirs de bon citoyen pendant le siège, comme pas un n'a manqué à l'atelier, pendant la guerre civile; tous travaillent ou viennent à l'ordre chaque jour. Nous n'avons dit à aucun ce qu'il fallait faire[2]. »

Les institutions de prévoyance ont, en outre, l'avantage de stimuler chez les ouvriers, le zèle, l'application, l'esprit d'ordre et d'économie. M. Gasté, imprimeur, a déclaré « qu'il retrouvait les 33 pour 100 des bénéfices accordés à ses ouvriers, sur la seule économie qu'ils faisaient désormais des pierres lithographiques. » — « Plus fidèles, dit M. de Courcy en parlant du personnel des Assurances Générales, les employés sont aussi devenus plus laborieux et plus appliqués, non seulement parce qu'ils se sentent intéressés à la prospérité de la Compagnie, mais aussi parce qu'ils ont un intérêt direct à ce que le personnel ne soit pas augmenté. » M. Leclaire, le fondateur de l'association des ouvriers peintres en bâtiment, affirmait également que la question de son intérêt personnel l'avait poussé dans la voie des sacrifices. « Un ouvrier peintre, disait-il, travaillant à la journée, peut, par surcroît de zèle, produire, d'une part, un excédant de travail d'environ 60 centimes par jour, et de plus, économiser 25 centimes, en ménageant les couleurs, les matières premières et les outils. Il importe de stimuler son zèle, en lui offrant une part de ce bénéfice nouveau, qu'il dépend de lui de réaliser. »

Ces témoignages, qu'on pourrait multiplier, ne suffisent-ils pas à montrer que si les institutions de prévoyance créent des avantages au profit des ouvriers et employés, elles donnent également satisfaction aux intérêts des patrons? A tous égards donc, on ne saurait trop exhorter les chefs ou directeurs d'établissements industriels à chercher autant que possible, sous une forme ou sous une autre, les moyens d'accroître le bien-être des familles ouvrières qui travaillent sous leurs ordres. On l'a dit bien des fois, et il ne faut pas se lasser de le répéter : c'est aux classes supérieures, aux patrons dans le monde industriel, qu'incombe surtout le devoir de remédier aux maux dont souffre la société moderne. Un publiciste d'une haute

[1] M. Fougerousse, ouvrage cité, p. 220.
[2] *Ibid.*, p. 219.

autorité, M. Le Play, écrivait naguère : « La propriété est bienfaisante *seulement quand une condition essentielle est remplie*, quand les *propriétaires justifient leur droit en remplissant leur principal devoir*, qui est d'assurer dans le présent et dans l'avenir le bien-être des familles qui leur sont attachées[1]. » Cette vérité s'applique aux patrons comme aux propriétaires, et ne saurait être trop souvent présente à leur esprit. Le patron n'a pas acquitté toute sa dette envers ceux qu'il emploie, quand il leur paie le salaire convenu : il a encore à remplir vis-à-vis d'eux des devoirs multiples ; devoir d'enseignement et de direction, en leur faisant connaître, par exemple, le rôle des inégalités sociales, la puissance de l'épargne, de la mutualité, et en leur facilitant l'emploi des instruments qui servent à l'application de ces principes, tels que caisses d'épargne, pensions de retraite, sociétés de secours mutuels, de consommation, assurances de tout genre, etc., etc. ; devoir de sacrifice pécuniaire, en ouvrant autant que possible, à l'ouvrier, par les moyens indiqués dans cette étude, l'accès au capital.

Mais l'accomplissement sérieux et efficace de ces devoirs n'est possible que par des rapports fréquents entre le patron et ses ouvriers. Les chefs d'ateliers et contre-maîtres, quand ils sont seuls en rapport avec les ouvriers, montrent rarement les qualités de bienveillance et de dévouement nécessaires pour apaiser les haines et concilier les esprits. C'est au patron qu'appartient ce rôle ; il faut qu'il connaisse ses ouvriers, que ses ouvriers le connaissent, sachent qu'il est au courant de leurs besoins et a souci de leurs intérêts. M. Fougerousse ne craint même pas d'employer un mot dont on a parfois abusé et qui effraiera peut-être des gens peu éclairés : « Entre le patron et les ouvriers, dit-il, la *solidarité* doit exister. » Dans un trop grand nombre d'ateliers aujourd'hui, la séparation est absolue entre les chefs de la maison et leur personnel, et elle engendre d'un côté l'égoïsme, et de l'autre, l'envie ; la moindre rencontre fortuite du capitaliste et des travailleurs, si étrangers l'un à l'autre, amène des conflits et des chocs violents. Au lieu de persister dans cet isolement gros de périls, que patrons et ouvriers se rapprochent désormais par des contacts volontaires et fréquents, et l'on en verra bien vite les heureux résultats. Selon une juste comparaison qu'il convient de rappeler ici, « c'est l'adhérence des parties qui produit la solidité du tout. »

Anatole LANGLOIS.

[1] *La Paix sociale après le désastre*, p. 87.

UNE EXCURSION EN HOLLANDE

OU 48 HEURES AU PAYS DES CASTORS

I

Il s'en faut que ce soit une idée de dépréciation qui nous fasse appeler ainsi ce charmant et intéressant pays, la vraie Hollande, celle des sept provinces maritimes, habitée par une des races les plus intelligentes et les plus énergiques. Mais lorsqu'on voit ce petit pays, si vert et si riche, émerger des eaux, il faut reconnaître, qu'outre toutes les facultés que Dieu a réparties à l'homme, il a dû douer les habitants de ces pays bas et creux (Nederland et Holland) de quelques-uns de ces instincts merveilleux aussi parfaits qu'irrésistibles, — qu'on trouve chez les abeilles et les castors, — pour que les Hollandais aient pu non seulement songer, mais réussir à habiter une contrée sans terre cultivable, — où ne se trouve qu'un sol spongieux, — et où des fleuves immenses et d'innombrables rivières produisaient de continuelles inondations; enfin un pays, enserré par une mer orageuse, s'élevant plus haut que les terres, baignées elles mêmes pendant de longs mois dans les pluies et les brouillards.

Qui veut juger et admirer, car c'est tout un, ce qu'est devenue la Hollande sous les efforts persévérants de son industrieuse population, n'a qu'à se représenter l'aspect qui dû frapper les premiers arrivés sur ce sol, — les Bataves et les Frisons, — lorsqu'ils y furent refoulés par les immigrations successives des barbares.

Qu'on se figure d'immenses plaines d'eau et de vase s'étendant à perte de vue, sans l'ombre d'une ondulation; des marécages immenses, froids et brumeux, où ne s'entendaient que les cris de quelques oiseaux aquatiques; enfin, d'impétueux estuaires par lesquels se déversaient sans frein et sans limites trois des plus grands fleuves de l'Europe : le Rhin, la Meuse et l'Escaut, courant et abandonnant successivement à chaque marée le sol riverain, dont la forme même

était souvent modifiée par les inondations de la mer et des rivières cherchant de nouveaux cours à leurs eaux.

On se demande ce qui a pu pousser des hommes à tenter de s'établir en de pareils lieux. Cependant, dès les premiers siècles après Jésus Christ, des huttes s'élevèrent de divers côtés, les points les plus accessibles furent endigués, et un peuple se fondait une patrie conquise par son énergie sur les eaux.

Ce travail fut continué pendant douze siècles ; douze siècles d'efforts et de persévérance ; douze siècles pendant lesquels les pauvres castors s'entêtèrent à élever de petites mottes, et sur ces mottes des maisons et même des villes ; pendant lesquels ils endiguèrent de plus en plus la mer et les rivières ; établirent des ponts ; canalisèrent les eaux ; enfin, par un ingénieux système de moulins, s'évertuèrent à pomper l'eau des parties les plus basses, pour la reporter derrière de petites digues ; puis l'élever au-dessus de digues plus hautes ; enfin la rejeter jusque derrière leurs grandes digues de mer, hautes de 30 pieds, destinées à les préserver à la fois des flots de la mer et à déverser le trop-plein de leurs propres eaux.

Bien souvent cependant les pauvres castors virent les grands vents de la mer détruire leurs travaux et porter la dévastation jusqu'au centre de leur pays ; bien souvent de grands débordements des fleuves envahirent leurs huttes et noyèrent leurs habitants par milliers ; mais ce n'était pour eux qu'un stimulant de plus, et, malgré des vicissitudes nombreuses, leurs établissements se multiplièrent et grandirent sans cesse ; si bien qu'au treizième siècle le peuple énergique, qui s'était fixé dans ces marécages, s'était créé sur ce sol inhabitable, unique en son genre, — car Venise n'est qu'une ville, qui n'a pas une lieue carrée, — une patrie comptant près de cent villes, dont plusieurs grandes cités ; un million d'hectares, — non de culture, car le blé ne pousse pas dans l'eau, — mais de beaux et gras pâturages, où vivaient d'innombrables troupeaux ; tandis que sur leurs côtes s'échelonnaient, semblables à un chapelet, des ports nombreux, d'où des milliers de navires allaient porter au loin le nom et l'industrie des Hollandais, et rapportaient à la mère patrie ce qui lui manquait, c'est-à-dire quasi tout ; car la nature, qui avait doué si richement ce petit peuple comme intelligence, lui avait refusé d'ailleurs jusqu'au nécessaire.

Ainsi les Hollandais devaient aller chercher jusqu'en Norwège les immenses blocs de granit et le bois nécessaires à la construction de ses digues ; tandis que les pilotis de chêne, indispensables pour assurer jusqu'à 30 et 40 pieds de profondeur le sol où il voulait asseoir ses demeures, lui venaient du haut Rhin ; enfin les habitants étaient également tributaires des pays lointains pour le bois

et le fer de leurs vaisseaux, pour le chanvre de leurs cordages, et même pour le blé réclamé pour leur subsistance.

Par contre, ils fournissaient l'Europe de fromage et de quelques rares produits, et ils étaient surtout les messagers de la mer, les intermédiaires du commerce des nations, et comptaient déjà pour quelque chose dans le monde malgré l'exiguïté et la pauvreté première de leur patrie.

En présence d'aussi merveilleux résultats, dus à une patience, une énergie et une industrie poussées jusqu'au génie, ce petit pays que constituent les sept provinces maritimes des Nederlanden (Hollande, méridionale et septentrionale, Zélande, Gueldre, Overyssel, Frise et Groningue) ne devrait-il pas avec plus de raison s'appeler le « Pays des merveilles » que le « Pays des castors »? — Nous ne le pensons pas; parce qu'il y a dans le caractère hollandais plus d'instinct que de génie, et que ses qualités sont plutôt pratiques et patientes que douées de grandeur. Enfin, nous trouverons, chez nos chers Hollandais, de tels côtés mesquins et défectueux, que nous croyons plus juste de ne leur maintenir que le nom de « Pays des castors ».

Au seizième siècle, les Bataves et les Frisons, devenus depuis longtemps des Hollandais, après avoir subi toutes les guerres et les invasions des temps barbares : les conquêtes de Charlemagne, puis la désorganisation de son vaste empire; les violences de la féodalité et la tyrannie des empereurs d'Allemagne; enfin, les gloires si chèrement acquises de la souveraineté de Bourgogne, les Hollandais se trouvèrent soumis à la dure domination espagnole. Mais, à cette époque, leur prospérité était grande et leur civilisation très avancée. Ils constituaient même, comme les événements allaient le prouver, un peuple arrivé à toute sa virilité; mais alors aussi, à côté de leurs plus glorieuses annales, allaient se présenter de grandes fautes, qui pesèrent lourdement et pèsent encore sur eux de nos jours.

D'une part, poussée par la tyrannie de Philippe II et du duc d'Albe, la Hollande allait conquérir son indépendance et sa liberté; mais, d'autre part aussi, séduite par les erreurs de la Réforme, elle allait s'y adonner en plein, pour ne plus s'en relever.

Les sept provinces protestantes, les mêmes que celles qui constituent les provinces maritimes, et qui formèrent la république batave, eurent à leur tête, pour combattre la domination espagnole, l'illustre capitaine Guillaume d'Orange, qui, malheureusement, lui apporta, en même temps que l'aide d'une grande énergie et de talents militaires hors ligne, tous les défauts d'intolérance et de fanatisme qui caractérisaient les nouveaux convertis au protestan-

tisme. Il fut le fondateur de l'indépendance hollandaise et le chef d'une famille qui, depuis, lia son sort à celui du pays, pour ne plus faire qu'un avec lui.

La guerre éclata en 1567, et alors se produisit, chez ce petit peuple, l'élan national et patriotique le plus prodigieux que jamais l'histoire ait conté. C'est à peine si le talent d'un Lothrop-Motley y a suffi.

Pendant douze longues années, toutes les forces de la monarchie espagnole, alors le plus puissant empire du monde, — sur lequel le soleil ne se couchait jamais, — furent consacrées à écraser le soulèvement hollandais ! — Mais chaque ville, chaque bourgade, défendue seulement par une poignée d'hommes, résistait des mois. Les assiégants, à la fois décimés par des assauts infructueux, par les fièvres paludéennes du pays, par les attaques répétées des gueux de mer et de terre, voyaient leurs hommes mourir en nombre considérable, jusqu'à ce qu'enfin, croyant saisir une victoire chèrement acquise, les patriotes hollandais perçaient leurs digues et ruinaient volontairement leur pays, plutôt que de céder à l'étranger ; se donnant la dernière satisfaction, en mourant héroïquement, de voir périr avec eux jusqu'aux derniers de leurs assaillants.

Les Russes eurent une fois ce courage, en incendiant leur ville sainte en 1812 ; mais les Hollandais leur avaient donné maints exemples d'un pareil héroïsme deux siècles auparavant.

Le résultat dans ces conditions ne pouvait être douteux. Après des sacrifices énormes d'hommes et d'argent, les Espagnols durent se retirer, et les Hollandais furent vainqueurs et libres !

Pourquoi ne peut-on s'arrêter ici et, après ce brillant éloge de ce peuple énergique, n'avoir pas à condamner tous les excès de fanatisme dont ses glorieuses annales furent souillées ! — La Hollande s'éleva à des efforts d'une grandeur sans pareille pour conquérir sa liberté nationale et religieuse ; mais à peine l'eut-elle acquise, qu'elle surpassa, comme intolérance, la domination espagnole elle-même. Cette faute originelle n'a cessé de peser sur elle ; étant un des pays, où a régné tout à la fois le plus regrettable assemblage d'intolérance pour les catholiques et de discussions violentes entre les diverses sectes protestantes ; enfin, surtout depuis quelques années, un indifférentisme envahissant de plus en plus la nation.

Mais si, quittant ce vilain côté de l'histoire hollandaise, nous nous reportons aux progrès matériels et intellectuels du pays, quel magnifique spectacle nous offre le grand mouvement national de la fin du seizième siècle !

A peine constituée en république des Sept-Provinces-Unies, par le traité d'Utrecht de 1599, le pays semble devenu trop étroit, insuffisant pour l'énergique race qui l'occupe. Pendant tout un siècle

la Hollande n'a pour ainsi dire à enregistrer que succès, victoires, conquêtes et gloires en tous genres. Tous les courages, tous les talents, toutes les grandeurs semblent naître sur ce sol privilégié ! La république romaine, même en ses plus belles années, n'offrit rien de plus beau.

A peine affranchie de la domination espagnole, la Hollande sut, pour la conservation de son indépendance, non seulement résister à la puissance de Louis XIV, — qui avait succédé dans le monde à celle de l'Espagne, — mais même dicter ses conditions.

L'Angleterre s'étant unie à la France, la Hollande, livrée à ses seules ressources, sut encore, par des miracles d'énergie, battre leurs flottes réunies, et de Ruyter remonta la Tamise jusque devant Londres ! Pourtant ce noble petit pays ne comptait qu'un défenseur pour quinze ennemis, sa population de 2 millions d'habitants ayant à faire face à la France avec ses 20 millions, et à l'Angleterre qui en comptait alors 10.

C'est qu'après avoir appris pendant quinze siècles à lutter contre les eaux et à mater la fureur des flots, les Hollandais avaient acquis une dose d'énergie et de persévérance qui en faisait une race hors ligne; car, en même temps qu'ils avaient à soutenir ces guerres si inégales contre les plus grands empires du monde, ils avaient à maintenir chez eux l'intégrité de leur territoire, toujours menacé par les eaux, leurs vieux ennemis, et à soutenir de constantes luttes religieuses, mettant leur pays dans un état quasi permanent de guerre civile.

Cependant ils trouvaient en outre la force d'aller fonder au loin les colonies de Java, de créer les premiers établissements dans l'Amérique du Nord (où New-York fut élevée par eux sous le nom de Nouvelle-Amsterdam), de fonder les colonies des Indes occidentales, de la Guyane, du cap de Bonne-Espérance, de découvrir le cap Horn et l'Australie, enfin de mettre les premiers les pieds sur le sol de la Nouvelle-Zélande, en Chine, au Japon, etc.; naviguant, trafiquant, combattant partout, au point qu'on en est vraiment à se demander d'où surgissaient tous ces hommes, et à se dire qu'à cette époque chaque Hollandais comptait dans le monde pour dix de ses contemporains ! Jamais pareil spectacle ne s'était vu et ne se reverra sans doute.

Dans toutes leurs batailles navales, si nombreuses, ils ne savaient que vaincre ou mourir. Dans toutes leurs expéditions lointaines, ils faisaient preuve d'une persévérance, d'une ténacité sans exemple. Des poignées d'hommes conquéraient Batavia et leurs nombreuses colonies, et les défendaient contre les Anglais, les Français et les Espagnols; tandis qu'en Europe ils étaient vainqueurs dans les combats les plus disproportionnés.

Cet élan merveilleux valut aux Hollandais les magnifiques colonies que, malgré bien des revers subis depuis, ils possèdent encore en partie; mais qui, alors, les rendaient maîtres des destinées de plus de 15 millions d'hommes et de territoires centuples de celui de la mère patrie.

Aussi la prospérité de la Hollande était bien autre qu'aujourd'hui. La petite Hollande était « la reine des mers », et ses richesses surpassaient celles des plus grands empires; enfin sa marine, plus nombreuse que celles de toutes les autres nations de la terre réunies, comptait seize mille navires.

Cette grandeur matérielle était d'ailleurs accompagnée de la plus belle expansion dans tous les arts, dans toutes les branches intellectuelles. A côté de guerriers, comme Guillaume d'Orange et Maurice de Nassau; d'orateurs, comme les frères de Witt et Olden Barneveld; d'écrivains, comme Grotius, Vondel et Érasme; d'inventeurs et de savants, comme Koster et Boerhaave; d'amiraux, que nuls ne surpassèrent, comme de Ruyter, Tromp, etc.; enfin de quantités de hardis navigateurs comme Barentz, Evertzoon, Houtman, Humskerk et Tasman, la Hollande produisait l'une des plus grandes écoles de peinture qui ait jamais existé, et qui peut se glorifier des noms de Rembrandt, Hobbema, Ruysdaël, Van Ostade, Wymants, Backhuyzen, Wouwermans, Vander Helst, Potter, Mieris, Metzu, Gérard Dow, Both, Dujardin, Van de Velde, Vander Neer, Cuyp, etc., etc. On n'en finirait pas s'il fallait les nommer tous.

Et rappelons-le, tout cela fut fourni en un peu plus d'un siècle par un pays de marécages, froid et humide, un peu plus grand qu'une province de France.

Entre temps la Hollande donnait à l'Angleterre, en 1688, son plus grand roi, Guillaume III, le fondateur d'un gouvernement constitutionnel parlementaire, qui a depuis servi de modèle aux peuples les plus civilisés; un roi qui, après vingt ans de luttes, créa la grandeur politique de l'Angleterre, si compromise par les derniers Stuarts.

Mais encore une fois, hélas! combien d'ombres à ce tableau. Combien ne faut-il pas regretter que le Hollandais, si richement doué par son Créateur, n'ait pas plus élevé son âme à Dieu; la religion n'ayant souvent été pour lui, — plus que chez aucune nation, — qu'une cause à discussions violentes et haineuses; et ses grandes colonisations n'ayant jamais eu pour but de civiliser ou de christianiser les peuples qu'il conquérait, mais seulement de les exploiter à son plus grand profit.

Autant les Anglais, les Français et les Espagnols se sont en général efforcés, par leurs missionnaires et leur influence, d'élever le

niveau des peuples que Dieu leur confiait, autant les Hollandais, comme le constatent encore les voyages les plus récents, éloignent systématiquement de leurs colonies tous missionnaires à quelque Église qu'ils appartiennent, de peur sans doute qu'en faisant appel à l'âme et à l'intelligence des indigènes, ils ne leur apprennent qu'ils ne sont pas seulement des machines à travailler au profit de leurs maîtres.

La Hollande contient 1 800 000 protestants de toutes sectes, représentant toutes les erreurs, des plus subtiles aux plus niaises et aux plus extravagantes. Il y a des luthériens, calvinistes, anabaptistes, moraves, méthodistes, évangélistes, gommaristes, arméniens, jansénistes, etc., etc. ; puis surtout, grandissant sans cesse, des rationalistes, « protestant » contre toutes croyances.

Les catholiques, au nombre d'un peu plus d'un million, occupent principalement les provinces du Limbourg et du Brabant septentrional, qui ne firent pas partie du pacte d'Utrecht, qui fonda, en 1579, la république des Sept-Provinces maritimes et protestantes. Ces catholiques, qui eurent presque toujours à lutter pour la conservation de leur indépendance religieuse, sont restés très attachés à leurs croyances, et en fournirent de nouvelles preuves lors des luttes récentes de la papauté, ayant, en proportion de leur nombre, figuré en tête de toutes les nations, tant par le chiffre de leurs volontaires parmi les zouaves pontificaux, que par l'importance de leurs souscriptions au denier de saint Pierre.

Les juifs sont également assez nombreux, surtout à Amsterdam ; mais, quelle que soit la propension du siècle, et des Hollandais en particulier, à adorer le veau d'or, ils n'ont jamais pu, malgré leurs richesses, que se faire tolérer, sans jamais se faire aimer.

II

Que le lecteur nous permette, avant d'entrer en Hollande, de consacrer quelques lignes à notre dernier étape, à cette belle ville d'Anvers, la ville des Siniorkes, — petits seigneurs, — ainsi que les autres villes belges se plaisent à la nommer. C'est en vérité une ville de petits seigneurs que cette splendide et intelligente cité, où la religion, les arts et le commerce fleurissent à l'envi.

On est à la fois surpris et charmé en entrant dans cette grande ville de 160 000 habitants, sans ses faubourgs, d'y voir presque à chaque coin de rue une statue de la sainte Vierge. Ces statues, la plupart peintes et fort jolies, sont au nombre de près de six cents, et nous ne connaissons pas une seconde ville au monde qui, en ces temps de scepticisme, puisse offrir un tel spectacle.

Les églises d'Anvers sont très nombreuses et d'une grande richesse. La cathédrale, l'un des plus grandioses et des plus beaux monuments du style gothique, possède notamment la fameuse *Descente de croix* de Rubens.

Enfin, malgré l'infiltration des idées radicales et irréligieuses, auxquelles Anvers même n'échappe pas, ces églises sont, nonobstant leur immensité, — la cathédrale d'Anvers est plus grande que Notre-Dame de Paris, — encore trop petites pour la foule qui s'y presse les dimanches et les jours de fête.

Puis quel beau spectacle que celui de la grande procession, le jour de l'Assomption, parcourant les rues de la ville avec ses longues files de bannières et d'étendards, de cierges et d'élégantes lanternes, arrivant enfin au reposoir de l'immense place de Meir, que couvre une foule respectueuse et recueillie, s'étendant à perte de vue sur la place et occupant toutes les fenêtres, grandes ouvertes; tandis que les maisons sont ornées entre chaque croisée de flambeaux garnis de fleurs et d'écussons.

Anvers est, comme chacun le sait, la ville de Rubens, de Van Dyck, de Teniers et de cette pléiade de grands artistes, qui s'est continuée jusqu'à nos jours en la personne de Henri Leys, qui remporta le grand prix de peinture à l'exposition de Paris en 1869.

Le musée d'Anvers est l'un des plus beaux du monde et fait connaître le talent de Rubens, dont les œuvres que possède le Louvre donne une si fausse idée.

Mais que dire de la prospérité commerciale d'Anvers, de ce développement presque fabuleux qui porta le commerce de cette ville de 260 000 tonneaux, — entrées et sorties de 1829, — à 6 000 000 de tonneaux en 1879, en en faisant le premier port du continent.

Ses magnifiques quais s'étendent le long de l'Escaut sur un espace de plusieurs kilomètres; ses immenses bassins sont encombrés de voiliers et de vapeurs appartenant à toutes les nations, — mais surtout à l'Angleterre, pour laquelle Anvers est une espèce de pied-à-terre sur le continent; — enfin, ses six stations de chemins de fer sont installées pour décharger mille wagons en un jour et en réexpédier autant.

Dans ces derniers temps, on a entamé de nouveaux travaux d'agrandissements maritimes, quais, bassins, hangars, voies ferrées, etc., dont le coût s'élèvera à plus de 100 millions, et qui feront d'Anvers un port sans égal dans le monde.

La nouvelle ville, — car naturellement cet immense développement commercial a dû trouver sa contre-partie dans tout une ville nouvelle, — est coupée de larges boulevards. Deux beaux parcs ont été créés, et l'un, de 20 hectares, placé au milieu de la ville

même, est un bijou de grâce et de fraîcheur. Les nouveaux quartiers, encore plus que ceux de l'ancienne ville, sont occupés par de beaux hôtels et d'élégantes habitations; car, à côté des grandes fortunes des princes-marchands d'Anvers, existe une nombreuse classe bourgeoise, dont nous ne croyons pas que l'aisance soit égalée dans aucune autre ville. Cette transformation se produisit surtout, il y a une dizaine d'années, sous l'administration du bourgmestre, M. Van Put, un citoyen courageux et intelligent, dont le nom restera attaché à la grande œuvre à laquelle il s'était consacré.

Anvers compte parmi ses députés M. Victor Jacobs, l'un des plus éminents représentants de l'école des Montalembert, Dupanloup, Falloux, Cochin, etc., dont les idées d'ordre et de liberté ont valu à la Belgique ses plus belles et ses plus heureuses années, sous la direction d'une suite d'hommes remarquables, tels que M. Ad. Deschamps, frère de l'illustre archevêque-primat de Belgique, de M. de Lehaye, pendant de longues années le *leader* du parti conservateur, enfin de M. Malou, le Nestor politique de la Belgique, qui unit l'esprit le plus fin au jugement le plus sûr.

M. Victor Jacobs appartient à une plus jeune génération. Ministre à vingt-cinq ans, il est aujourd'hui le plus éloquent orateur de la tribune belge, et son talent le mettrait partout au premier rang. Catholique convaincu et pratiquant, politique prudent et libéral, dans le meilleur sens du mot, il représente de la manière la plus brillante les idées et les aspirations de ses commettants.

Ajoutons que, tandis qu'on a constamment à regretter en France l'abstention de moitié et plus des électeurs, la vie politique est si forte à Anvers, que c'est à peine si un vingtième manque à l'appel. Ces électeurs censitaires, — car en Belgique le suffrage universel n'existe pas, — sont au nombre de 9000 pour les élections législatives et d'un peu plus pour les élections communales.

Mais nous voilà enfin dans le convoi en route pour la Hollande. Le chemin de fer du *Grand central belge*, — qui traverse la Belgique du sud au nord, — longe pendant près d'un quart d'heure l'enceinte continue d'Anvers et la citadelle du nord, immenses travaux de défense créés depuis vingt ans par le gouvernement belge.

Afin de donner une idée de leur importance, disons qu'avec les forts détachés ils couvrent la place jusqu'à une distance de plusieurs lieues; qu'ils comptent un matériel de 4000 canons des derniers modèles, — chiffre égal à celui des canons parisiens et prussiens réunis lors du siège de Paris; — que les arsenaux renferment une réserve de 100 000 fusils; enfin, que des casernes et des casemates ont été construites pour loger 60 000 hommes. La dépense totale s'élève déjà à près de 200 millions, et on travaille toujours.

La place d'Anvers, même en son état actuel, est considérée comme la plus forte du monde. Une armée de 300 000 hommes serait nécessaire pour l'investir et pourrait y être retenue pendant un temps indéfini; de plus, il y aurait à combler les vides causés par la mort et les maladies. En cas de conflit, la France et l'Allemagne auraient assez à faire de se tenir tête sans songer à se lancer dans une pareille aventure. Enfin, l'appui de l'Angleterre, plusieurs fois promis, et solennellement confirmé à la Belgique en 1870, achève de donner aux Belges une entière confiance dans l'avenir de leur pays. Aussi leurs fonds nationaux sont-ils à un taux plus élevé que ceux d'aucun autre État, l'Angleterre exceptée.

Nous perdons bientôt de vue la forêt de mâts qui couvre le port et le bassin d'Anvers, et même quelque temps après nous voyons disparaître à nos yeux la haute et élégante tour de la cathédrale, qui, taillée comme de la dentelle, s'élance hardiment dans le ciel. Cependant, en quittant Anvers, nous en conservons un agréable souvenir, un vieux monsieur ayant pris place dans notre wagon avec deux jeunes et gracieuses Anversoises, deux sœurs sans doute, dont le type sympathique et pur nous fait rêver aux héroïnes du romancier anversois, Henri Conscience, dont les œuvres, écrites en flamand, sont traduites en toutes langues et lues partout. Je les ai rencontrées en Angleterre, en Suisse et en Espagne, et on les trouve jusque dans l'Inde et l'Australie. Si du moins ce succès pouvait faire comprendre à tant d'auteurs, à la recherche d'une mauvaise popularité, combien l'honnêteté est loin d'exclure la réussite.

Après avoir trouvé une bande de terre d'alluvion richement cultivée, le railway court à travers les plaines arides et sablonneuses de la Campine, qui rappellent la Sologne, et où des Anversois, à force de patience et d'argent, et grâce aux nouvelles découvertes des engrais chimiques, ont effectué de grands défrichements.

Enfin, voici la Hollande, qui nous apparaît sous le gracieux nom de Roozendaal, — vallée aux roses, — première station et petite ville hollandaise, qui doit probablement son nom aux nombreuses pépinières que nous voyons dans les environs.

De Roozendaal au Hollandsch-diep, l'horizon s'étend à perte de vue sur des terres basses et des prairies, sans l'ombre d'une ondulation, même à Zovenbergen, — sept montagnes, — où c'est tout au plus si le sol a été exhaussé de quelques pieds, afin d'élever la ville au-dessus des eaux.

On ne voit partout que prairies se succédant les unes aux autres, coupées de canaux et d'innombrables fossés. L'herbe y croît grasse et plantureuse, et un nombreux bétail y enfonce jusqu'au poitrail, semblant s'y prélasser et s'en donner à gogo.

Mais nous approchons du Hollandsch-diep, — profondeur de la Hollande, — le plus splendide lever de rideau qu'on puisse imaginer et le mieux approprié à cet intéressant pays. Le convoi arrive tout à coup en face d'une immense nappe d'eau, formée par une des bouches de la Meuse, dont la largeur est telle, qu'on aperçoit à peine le bord opposé, et qu'on croit vraiment s'élancer sur les flots de la mer, les vagues qui battent le rivage complétant l'illusion.

Le convoi court sur un pont élevé, et on voit au-dessous de soi circuler des quantités de bateaux, dont le soleil fait briller les voiles. Les vagues roulent comme en pleine mer et viennent déferler sous nos pieds; enfin, après 2500 mètres du plus beau panorama le train touche la rive opposée.

Nous laissons à notre droite le Biesbosch ou Verdronken-land, — pays inondé, — où trente-cinq villages furent envahis et détruits par les eaux en 1421, et à notre gauche le Moerdyk, — digue du marais, — l'ancienne entrée en Hollande; et plus loin la province de Zeeland, — pays de la mer, — composée d'îles formées par les alluvions de la Meuse et de l'Escaut, et dont une grande partie est encore sous eau à marais haute.

Dans la Zélande se voient encore ces vieux et riches costumes hollandais, qui donnent une physionomie si originale à la population.

A chaque instant le convoi court sur de nouveaux ponts, et à perte de vue on ne voit que de l'eau, à peine divisée par quelques îles, qui semblent elles-mêmes à fleur d'eau et qui, en réalité, sont bien en dessous, n'étant préservées que par leurs digues.

Dordrecht, où nous arrivons, est une jolie petite ville baignant ses pieds dans la Meuse et que, voyant aujourd'hui si calme et si paisible, on ne se douterait pas avoir été le siège du synode de 1618, célèbre par les querelles et les violences des gommaristes et des arminiens.

Nous y trouvons, pour la première fois, l'occasion d'examiner ces originales et coquettes maisons hollandaises, étroites et élevées, mais propres au possible; toutes peintes avec un luxe poussé à l'extrême; aux portes mieux poncées que nos panneaux de voitures; enfin, comme afin d'affirmer le goût des Hollandais pour le chez soi, pour le *home*, des fenêtres à guillotine ne s'ouvrant que par une fente en haut, et défendues à l'intérieur par des stores, des petits rideaux et des écrans de tulle, venant empêcher tout regard d'y pénétrer. De plus, devant chaque maison, des grilles englobent le trottoir, afin de mieux tenir encore le passant à distance.

Le chemin de fer passe ensuite à Delft, le Saint-Denis de la Hollande; mais plus célèbre par ses porcelaines. C'est à Delft que Guillaume d'Orange, qui venait de délivrer sa patrie, fut assassiné en 1584.

Vient ensuite Schiedam, nom trop connu, hélas! dans le monde entier, par son genièvre; dont les nombreux moulins à distiller couvrent la campagne par centaines et y tiennent lieu d'arbres. — Naturellement les blés servant à cette fabrication viennent de la Baltique, de la mer Noire et des États-Unis; la Hollande n'en produisant pour ainsi dire pas.

Enfin, nous voici en présence du plus beau spectacle : un large fleuve, autre bras de la Meuse, sur lequel le convoi arrive en droite ligne, avec la ville de Rotterdam et sa belle avenue des Boomyes comme fond de tableau. La rivière est couverte de vapeurs se croisant en tous sens, et le chemin de fer, après avoir traversé le fleuve, s'élance au travers de la ville à la hauteur des toits, pour ne s'arrêter qu'au centre même de Rotterdam.

Outre les quais de la Meuse, qui baigne la ville dans toute sa longueur, les rues de Rotterdam ne sont que de grands bassins et de larges canaux plantés d'arbres et bordés de maisons. — Les navires y viennent charger et décharger jusqu'à la porte même des négociants. On peut se figurer quel aspect original et animé un tel spectacle doit présenter.

Au milieu de la grande place s'élève une statue d'Érasme, qualifié parfois de Voltaire hollandais, et que notre Guide vante fort, probablement sans l'avoir jamais lu; car son style, lourd et prétentieux, est de nature à décourager les plus robustes enthousiasmes. Par contre, notre Guide ne mentionne même pas le nom de Thomas A. Kempis, qui écrivit près de là, au mont Agnès, près de Zwolle, son admirable *Imitation de Jésus-Christ*, qui a eu plus de mille *éditions*, et est lue partout où il y a un chrétien.

Notre arrêt suivant est à la Haye, la capitale de la Hollande, ville de cour, où siègent les États-Généraux; mais qui, toute jolie qu'elle est, présente cependant pour l'étranger moins d'intérêt, ayant un caractère beaucoup plus cosmopolite.

Le vieux palais (Binnenhof), datant du treizième siècle, est tout ce qu'on peut imaginer de plus laid. C'est là que furent, sous les formes plus ou moins légales propres aux pouvoirs révolutionnaires, assassinés, au dix-septième siècle, les frères de Witt et Olden Barneveld, trois des plus grands citoyens de la Hollande.

Le nouveau palais du roi est une bonne maison bourgeoise, dont bien des riches particuliers se contenteraient à peine. Quant au Vyverberg, c'est une perle : qu'on se représente, au centre de la ville, un joli lac, bordé d'arbres séculaires et de belles habitations, et, au milieu, un charmant îlot d'arbres et de verdure. — Cela rappelle quelque peu l'île de Jean-Jacques Rousseau, à Genève; — au mont Blanc près.

Le musée de la Haye possède la *Leçon d'anatomie*, de Rembrandt, très célèbre, mais triste sujet et, en somme, un tableau qui, — à tort sans doute, — ne nous séduit pas. Il en est de même du *Taureau*, de Paul Potter; et, sauf quelques rares tableaux et un beau Murillo, c'est tout ce qu'offre le musée de la capitale de la riche et artistique Hollande. C'est une vraie déception. Heureusement que de larges compensations nous attendent à Amsterdam.

Mais si la Haye offre bien peu de richesses artistiques, par contre que de charmantes promenades dans la ville et ses environs. On ne peut rien voir de plus frais et de plus gracieux que ces vertes pelouses et ces beaux groupes d'arbres du Voorhout, du Maliebaan et du Kœkamp, bordés de larges canaux, ombragés de vieux ormes. Enfin, le bois, jusqu'au Huys-in't-Bosch, est un des plus beaux parcs urbains, avec ses massifs de belle futaie serrée et droite comme des mâts, et, d'autre part, de vieux arbres isolés étendant au loin leurs grandes branches moussues.

La route de la Haye à Scheveningen n'est pas moins jolie. Elle est toute bordée d'élégantes habitations, brillantes de luxe et de propreté, et si soignées qu'on les croirait achevées du jour même; puis des fleurs de tous côtés, enfin une belle avenue, et dans le fond le bois s'étendant jusqu'aux dunes.

Scheveningen est une jolie petite ville de bains, ressemblant à toutes les autres : large digue de mer, grands et beaux hôtels et magasins forts chers.

Les pêcheuses de Scheveningen portent de grands chapeaux qui font valoir quelques jolis minois, blancs et roses, malgré le hâle de la mer.

Reprenant le chemin de fer vers Leyde, l'œil est étonné d'apercevoir, pour la première fois depuis l'arrivée en Hollande, de petits monticules de sable, couverts de pins ou de bruyères. La ville de Leyde est célèbre par son université, qui passait jadis pour une des plus savantes de l'Europe. C'est là que professait Boerhaave, auquel on pouvait des Indes adresser ses lettres avec cette seule inscription : « Boerhaave, en Europe. »

Il n'est personne qui ne connaisse le siège de Leyde, dans lequel ses habitants, et surtout leur bourgmestre Vander-Werf, s'illustrèrent à jamais. Mais cette ville a acquis plus de notoriété encore dans ces dernières années, comme étant la patrie du « prophète » Jean de Leyde, idéalisé par le juif Meyerbeer, et dont les courtes années d'apostolat ne furent, en réalité, qu'une série de violences, de crimes et de débauches.

Laurens Koster, auquel, de même qu'à Gutenberg, est attribué l'invention de l'imprimerie, est aussi natif de Leyde; où existèrent, en fait, les plus belles et les plus importantes imprimeries des pre-

miers temps, celles des Elzeviers, qui, plus tard seulement, par les Plantin, furent transférées à Anvers.

A Leyde existe enfin un curieux musée japonais, recueilli alors que le Japon n'était connu que des Hollandais, qui, grâce aux plus infâmes apostasies, et en se soumettant, à chaque voyage, à fouler le crucifix aux pieds, furent seuls, pendant près de deux siècles, à trafiquer avec le Japon. Mais passons sur ces vilenies.

Nous voici arrivé à de nouvelles merveilles! — Notre convoi va courir sur un sol qui était, il y a une quarantaine d'années, la mer, une véritable mer, sur laquelle, lors du siège de Leyde, se livrèrent des batailles navales. En effet, le Haarlemsche-meer, où le convoi passe en ce moment, ne comprend pas moins de 18 000 hectares, qui furent envahis par les eaux au seizième siècle : cultures et villages disparurent, ainsi que les habitants, et pendant deux siècles on put y naviguer. Mais, vers 1840, des travaux furent entrepris pour pour enlever les eaux, et ils furent conduits avec tant d'intelligence et d'énergie, que le sol fut rendu à la culture, et ne présente plus aujourd'hui aux regards étonnés que de grasses prairies, où circulent de nombreux troupeaux, sans qu'un arbre à peine ait encore eu le temps d'y pousser, la monotonie du paysage n'étant brisée que par des moulins faisant office de pompes aspirantes.

Ce qui montre, d'ailleurs, à quel degré de perfection étaient arrivés les travaux d'eaux en Hollande depuis des siècles, c'est que lorsqu'on entreprit le dessèchement du lac de Haarlem, les plus célèbres ingénieurs ne trouvèrent rien de mieux à employer que des machines inventées, il y a des siècles, par un maître-ouvrier hollandais, du nom prédestiné de Leeghwater, — videur d'eau.

Nous sommes dans le Rhynland. C'est près d'ici que le Rhin débouche dans la mer, à Katwyk, dont les digues sont, avec celles du Helder, dans la Nord-Hollande, et celles du West-Kappelle, à l'embouchure de l'Escaut, les plus considérables.

Ces digues présentent des travaux dignes de géants. — Certaines, telles que celles du Helder, sont maçonnées en pierres de Tournay, et en blocs de granit de Norwège, jusqu'à 200 pieds au-dessous de la haute mer. — D'autres, telles que, à Katwyk, ont dû être complétées par des écluses, dont la décharge donne jusqu'à 100 000 pieds cubes d'eau par seconde. — Beaucoup, enfin, ont 20 et 30 mètres d'épaisseur; et la dépense en travail et en matériaux apportés d'outre-mer a été telle, qu'on prétend qu'elles n'auraient pas coûté plus cher, si elles avaient été construites en cuivre.

Près de Katwyk, en août 1666, fut tué l'amiral Tromp, dans un de ces combats homériques qui illustrèrent son nom. C'était sa sixième bataille de l'année, et, ce jour-là, commandant 108 vais-

seaux, il avait jusqu'à quatre fois traversé la flotte ennemie sous des bordées d'artillerie.

La ville de Haarlem est renommée dans le monde entier pour sa passion et sa culture des fleurs, notamment des tulipes, pour lesquelles ses habitants firent jadis des folies. Aujourd'hui tout cela s'est bien calmé, mais Haarlem est restée une des plus jolies entre les jolies villes de la Hollande. Outre de beaux canaux, — qu'on y voit comme partout dans ce pays, — s'y trouve la Spaarn, dont les bords charmants, verts, ombragés et bordés d'élégantes villas, conduisent au village de Blœmendaal, vraie « vallée de fleurs, » — comme l'indique son nom, — où des centaines de campagnes font suite les unes aux autres, s'étendant dans les communes voisines, et forment un véritable Éden, semblable aux environs enchanteurs de Zeyst, Doorn et Driebergen, près d'Utrecht, ou de Velp et des jolis sites accidentés des environs d'Arnhem.

Mais quelle incroyable accumulation de richesses représente cette petite nation! Du reste, rappelons-le, la Hollande est, malgré la petitesse de son territoire, la plus grande créancière du monde, après l'Angleterre. Un quart de la dette russe et un quart de la dette autrichienne sont entre ses mains. Les Hollandais ont, en outre, absorbé la plus grosse part des emprunts américains lors de la guerre de sécession, et tous les États du monde figurent par des montagnes de titres dans leurs portefeuilles.

D'Haarlem à Amsterdam le chemin de fer est de nouveau, sur une distance de 20 kilomètres, entièrement construit sur fascines, pilotis, pierres et terres apportées, et des deux côtés de la route on ne voit que des prairies plus basses que les eaux, dont les digues les séparent seules.

Enfin, nous voici à Amsterdam ! La Venise du Nord ! Et combien cette pittoresque cité ne mérite-t-elle pas d'être glorifiée à l'égal de « la belle Venise » ; car si Venise offre tout l'intérêt d'une grandeur déchue, tout le charme artistique du Midi, Amsterdam est une des plus belles créations du génie du Nord. Puis, si Venise a été une belle et riche cité, ce n'est plus qu'un souvenir ; tandis qu'Amsterdam est encore aujourd'hui dans toute l'expansion de son originale beauté. Cette grande ville de 300 000 habitants est entièrement construite sur pilotis, et on peut s'imaginer les montagnes de bois employées à ce travail quand on songe que la Bourse d'Amsterdam seule repose sur 34 000 madriers de 40 pieds de long. Et toute la ville est construite ainsi ! — Les castors se sont surpassés.

Sauf quelques rues marchandes, telle que l'opulente Kalverstraat, Amsterdam est toute en canaux et rivières. — Quelques-uns de ces canaux, tel que le Keizersgracht, ont 100 mètres de large avec les

quais qui les bordent, et les rivières Amstel et Singel ont encore plus. — Ces canaux, parfois de 3 kilomètres de long, comme le Prinsesgracht, s'entre-croisent en tous sens, coupés par des centaines de ponts élevés, d'où la vue se perd à l'infini dans toutes les directions sur de larges eaux étincelant au soleil, bordées de vieux arbres et de jolies habitations, tenues avec un soin, une minutie qu'on ne rencontre qu'en Hollande.

Le splendide « Amstel-hôtel », où nous descendons, est lui-même un monument et non le moins original. Sa façade principale est baignée par l'Amstel, sur lequel une seconde façade a également vue; tandis qu'une troisième donne sur le Singel. — Enfin, pour compléter la couleur locale, devant l'hôtel stationne, en guise de voiture, un charmant petit bateau à vapeur, mis à la disposition des voyageurs pour parcourir les environs. Enfin de nos fenêtres, nous dominons, d'une part, la ville présentant un vaste horizon de canaux plantés d'arbres touffus entremêlés de maisons; tandis que, d'un autre côté, la vue s'étend vers la campagne, où ne se voit que le vert des prairies et des milliers de cours d'eau semblables à des rubans d'argent.

Le palais du roi, par lequel nous commençons notre visite de la ville, est un grand bâtiment laid et disgracieux, et il en est de même de la Banque et de la Bourse; mais la Banque est « la Banque d'Amsterdam », qui fut pendant deux siècles la plus haute expression de crédit et de solidité.

Quant à la Bourse, chacun sait que c'est l'un des plus importants marchés financiers de l'univers; mais une particularité assez originale, qui n'est pas aussi connue, c'est d'être le refuge de tous les titres ne payant plus d'intérêt. — L'esprit à la fois hardi et patient des Hollandais leur faisant accueillir, — à des prix bien bas, il est vrai; mais enfin ils en donnent quelque chose, — tout ce qui paraît ne plus rien valoir. — Ces créances vont dans d'énormes coffres-forts attendre un événement « inattendu », un bon vent quelconque, qui les remettent plus ou moins à flot et leur redonnent une valeur. — Il en est ainsi des collectionneurs d'épaves dont l'inventaire pourrait donner lieu à d'amères réflexions sur la bonne foi et la solidité des gouvernements européens et autres.

La principale église d'Amsterdam, nommée Nieuwe-Kerk, — Nouvelle Église, — bien qu'elle ne soit autre chose qu'une fort ancienne église enlevée aux catholiques au dix-septième siècle, — est un vaste bâtiment, nu, froid, triste et vide. La place du maître-autel est occupée par le tombeau de de Ruyter, appelé à juste titre « la terreur des mers »; renom que Jean Bart, le grand marin dunkerquois, sut mériter après lui.

Bien que nous visitions cette église à dix heures du matin, nous n'y trouvons personne; non plus que jamais nous n'avons vu personne dans aucune église protestante de Hollande, aucun jour de la semaine.

Mais compensons ce vide par une visite au superbe musée d'Amsterdam, où nous passons un temps quatre fois plus long que nous n'y avions destiné, entraînés et éblouis que nous sommes par les splendeurs de l'école hollandaise. Tous les grands peintres nationaux y sont représentés par leurs chefs-d'œuvre. Il y a des Rembrandt, *la Ronde de nuit*, des Paul Potter, *la Chasse aux ours*, et surtout des paysages d'Hobbema, de Ruysdaël, de Wynants, à ne pouvoir s'en détacher; puis des quantités de charmants tableaux de genre, où de véritables perles se comptent à la douzaine. Ce musée seul peut donner une idée de ce qu'a été l'école hollandaise.

Mais le temps fuit, et bien à regret nous devons continuer.

Nous prenons par le quartier juif, — Muiden et Java-straten, — où la vue de multitude de nez et de doigts crochus nous fait instinctivement serrer nos poches. Ce quartier est encombré de brocanteurs et de marchands ambulants, dont la malpropreté et l'air sordide rappellent les plus laids tableaux réalistes. Nous n'assistons cependant pas à la fameuse « sucée des cornichons », scène digne de M. Zola.

Non loin se trouve le Plantage, le parc d'Amsterdam, fort insignifiant; puis un peu plus loin le Jardin zoologique, l'un des plus riches de l'Europe. — C'est un jour de fête nationale, et nous y voyons quantité de costumes des provinces de la Nord-Hollande, de Groningue et de Frise. Parmi ces derniers sont de belles et fortes paysannes frisonnes avec leurs casques d'or. Elles ont aux bras des bracelets en or, du poignet jusqu'au coude, et portent de magnifiques ferronnières et des boucles d'oreilles en diamants, valant bien des milliers de florins.

Du reste, dans un voyage que nous avons fait, il y a quelques années, dans ces provinces, nous y avons vu, de nos yeux vu, bien des fermes précédées d'un petit parc et suivies d'étables contenant deux cents têtes de gros bétail. Partout régnait une propreté égale à celle du plus élégant boudoir parisien, et dans plus d'une ferme la vaisselle des dimanches était en argent,

Voilà où conduisent le travail, l'ordre et l'économie; car, rappelons-le, tout est difficultés à vaincre dans ce pays. Amsterdam qui, comme toute la Hollande, semble toujours au moment d'être envahie par les eaux, n'a pas une goutte d'eau potable. Les eaux à boire doivent être apportées d'Utrecht. Et de même dans ce pays froid et humide, il n'y a ni bois, ni charbon pour se chauffer. On n'y trouve

que de la tourbe, qui se consume lentement, sans donner de flamme ou presque de chaleur. Tout le charbon doit venir d'Angleterre ou de Belgique.

Après avoir fait nos adieux à notre si gai et si bel hôtel de l'Amstel, nous quittons Amsterdam pour nous rendre à Zaandam, — en français Saardam, — où nous attendent de nouvelles merveilles, le bouquet de notre voyage.

Le chemin de fer part du quai de l'Y, non plus pour courir sur la terre ferme, mais sur l'eau. — De l'Y, qu'on traverse sur un pont qui n'en finit pas, nous apercevons, d'une part, les docks et les chantiers d'Amsterdam; puis, à la suite, le Zuyderzee, mer intérieure de 40 lieues carrées, créée par des inondations au treizième siècle, dans lesquelles plus de 100 000 habitants périrent. — Devant nous est l'entrée du Noord-Hollandoche-Canaal, canal de 100 mètres de large et de 60 kilomètres de long, élevé dans tout son parcours au-dessus du sol; de sorte qu'à distance les vaisseaux semblent marcher dans l'air; enfin, à notre gauche, s'ouvre le canal d'Ymuiden, nouvelle voie ouverte directement d'Amsterdam à la mer, et dont l'exécution a présenté des difficultés telles, qu'il fallait toute la hardiesse et l'expérience des Hollandais pour les vaincre. En effet, ce canal n'a pas été creusé en terre ferme, mais construit dans le fleuve l'Y lui-même, au milieu duquel des digues ont été jetées, le chenal, creusé et approfondi, puis les digues élevées jusqu'à la hauteur des plus hautes marées, afin d'y conserver l'eau; enfin, continuées jusqu'à une grande distance en mer, afin d'éviter les bas-fonds de la côte. Le canal d'Ymuiden a littéralement été construit et élevé sur les eaux !

Le chemin de fer quitte l'Y et atteint la rive opposée appelée le Waterland, — pays d'eau, — dont les habitants ne peuvent invoquer leur « sol natal »; mais seulement, comme de vrais castors, leurs « vases maternelles » ; le sol étant saturé d'eau à un tel point, qu'il ne forme qu'une espèce de vase recouverte d'une croûte plus ou moins durcie au soleil et reliée par les herbes qui y poussent. — Et cependant ce pays est charmant ! Les routes et les sentiers sont, ainsi que les maisons, élevés au-dessus du sol, et la campagne présente l'aspect du plus beau vert. — De tous côtés on ne voit que de beaux troupeaux et des moulins pour pomper l'eau, distiller les grains apportés de l'étranger et scier les bois venus du Nord.

Le temps nous manque pour visiter les villes déchues de Monnikendam, Edam, Hoorn et Enkhuizen qui, au dix-septième siècle, rivalisaient avec les plus grands ports du monde et dont la richesse était telle, que bien des maisons étaient construites en marbres d'Italie, et que souvent les pommeaux des portes étaient en argent massif.

Aujourd'hui ces villes ruinées, — du moins en comparaison de leur splendeur d'autrefois, car les Hollandais sont si éminemment conservateurs, que leur ruine relative équivaut à la richesse chez bien d'autres, — forment ce qu'on appelle « les villes mortes du Zuyderzee ». On n'y voit presque aucun travail, et la population y va toujours en diminuant. — Quelques rares castors seuls y sommeillent doucement.

Nous ne visitons pas, malgré sa grande réputation, l'abominable Broeck, la caricature de la Hollande par l'exagération de tous ses défauts, — avec sa population étiolée et scrofuleuse qui la fait ressembler à un vaste hôpital.

Mais vive Zaandam ! Cette jolie petite ville présente un complet fouilli de verdure et des plus coquettes habitations. La campagne qui l'entoure est la plus riche de toute la riche Hollande. Ce ne sont partout que belles prairies, où un nombreux bétail disparaît à demi dans les hautes herbes, et d'innombrables ruisseaux séparent chaque pré, dont le nom est inscrit sur d'élégantes barrières peintes en diverses couleurs. Des multitudes d'oiseaux s'élèvent de tous côtés et égayent l'air de leurs chants; enfin, des centaines de moulins tournent leurs ailes, et quelques vieux arbres complètent le paysage. Les maisons sont placées au milieu de jardinets couverts de fleurs et d'arbustes et entourés de fossés qu'on traverse au moyen de ponts-levis. On y montre celle qu'habita Pierre le Grand, lorsqu'il vint demander à la Hollande de l'instruire dans l'art des constructions navales. Ces habitations sont toutes sans étages, construites en bois et peintes des couleurs les plus variées : bleu, rose, jaune, vert, en passant par toutes les nuances. L'effet en est on ne peut plus gai et original. Habitées la plupart par des rentiers, dont quelques-uns sont millionnaires, ou par les propriétaires des grands moulins d'alentour, chacun semble mettre son orgueil à orner sa demeure et à la rendre aussi jolie que possible, et vraiment c'est très réussi. Puis, au milieu de cette petite Icarie, coule une calme et large rivière, la Zaan, bordée de jolis kiosques, de fleurs et de verdure, entre lesquels notre barque descend doucement le courant aux doux reflets du soleil qui disparaît à l'horizon. Tout cela est si gracieux et exerce une si douce influence que, le cœur content et léger, on chanterait bien mieux qu'aux bords du Lido.

De Laumathe.

ALLOCUTION

AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-THOMAS-D'AQUIN

L'école Saint-Thomas, à Oullins, près Lyon, fondée par Lacordaire, et dont le premier prieur fut un martyr, l'héroïque P. Captier, a eu, le 2 août, sa distribution des prix. Les RR. PP. Dominicains avaient appelé M. Victor de Laprade à la présider. Malgré l'état de santé qui rend sa collaboration beaucoup trop rare pour nos lecteurs, l'auteur de *Pernette* et des *Poèmes civiques* a voulu répondre à cet appel. Il a cru que les circonstances présentes lui en faisaient un devoir. Voici le discours qu'il a prononcé. Tous ceux qui ont admiré la verve indignée du poète des *Muses d'État* et des *Démolisseurs*, lorsqu'il osa le premier attaquer l'Empire en face, seront peut-être surpris du calme et de la haute sérénité de l'orateur. Le jour et le lieu comportaient ce langage pacifique. Mais il a dû coûter beaucoup au poète, et nous espérons que nos ignobles persécuteurs ne perdront rien pour avoir attendu. Dans une distribution de prix, parlant au nom des membres d'un collège catholique à la jeunesse lettrée, M. V. de Laprade a voulu entrer pleinement dans l'esprit des éminents religieux qui lui donnaient la parole dans leur maison. Il a parlé en père et en maître chrétien. Nos ennemis sauront quels sentiments on professe, quels citoyens on prépare, quelle langue on emploie dans nos maisons d'éducation chrétienne; ils pourront comparer ce français-là à celui de M. Ferry.

Voici le discours de M. de Laprade :

Il y a près d'un demi-siècle, le collège d'Oullins venait de se fonder, et ses premiers maîtres me faisaient déjà l'honneur de me traiter comme un ami. J'aperçois, ici, avec émotion un de leurs vénérables et bien-aimés survivants; il peut vous dire quelles nobles aspirations présidaient à l'œuvre nouvelle. C'était au plus beau moment de la renaissance chrétienne, qui fera l'éternel honneur de notre siècle. Nous

n'imaginions pas alors que ce progrès pût s'arrêter, pas plus que celui de la société française; et nous embrassions du même espoir et du même amour la religion, la patrie et la liberté.

L'étroite communion de sentiments qui m'unissait à votre maison ne s'est jamais démentie. Elle se resserrait encore lorsque le grand Lacordaire en consacrant cette école à Saint-Thomas d'Aquin, en y plaçant les fils de saint Dominique, lui donnait cette vigueur, cette puissance de perfectionnement et de durée qui n'appartiennent qu'aux ordres religieux. Il créait parmi vous une tradition, c'est-à-dire une âme qui fait vivre; il inspirait ses disciples de la fermeté de son caractère, de la hauteur de son esprit, de la générosité de son cœur; il marquait de sa noble empreinte tous les maîtres qui devaient vous diriger.

Cet illustre apôtre et son ami, son émule en courage civique, en ferveur chrétienne, le chevaleresque Montalembert, étaient depuis longtemps les chefs passionnément aimés de la jeunesse catholique; ils avaient fait à leurs risques et périls, en face de toute la France, la première tentative de la liberté d'enseignement; ils ont su la conquérir et nous saurons la défendre.

Étudiant obscur, je les avais admirés de loin. Un des grands bonheurs de ma vie, c'est de les avoir approchés plus tard, d'avoir obtenu leur amitié, d'avoir puisé, dans leur parole familière, un peu de la vigueur et de l'enthousiasme qui animait ces âmes héroïques. Ces deux amitiés, dont je remercie Dieu, m'en valurent une autre, celle de votre glorieux maître et martyr, le P. Captier. Sa bienveillance m'attirait à Oullins. Nous avions de tous points les mêmes idées. Je n'oublierai jamais l'ardent intérêt que lui et ses frères me témoignèrent hautement dans un jour d'épreuve, à une époque, comme nous en reverrons peut-être : il fallait alors du courage pour se montrer l'ami d'un homme qui ne se courbait pas devant la force.

Vous voyez, mes chers enfants, que je suis un vieil hôte, un vieil ami de l'école Saint-Thomas-d'Aquin, un ami de la veille qui serait aussi celui du lendemain. Vous n'avez fait que ratifier cette antique et chère alliance, quand votre suffrage et celui de vos maîtres m'a décerné, par un titre officiel, le privilège d'appartenir à votre maison. Ce titre charmant d'*étudiant d'honneur* m'a rajeuni; il va bien à mon caractère et à la destinée d'un poète. Dans mes heures les plus heureuses, je m'appelle encore moi-même un vieil étudiant; et ce n'est pas un acte de modestie. L'homme de réflexion et de travail sait très bien qu'il n'est autre chose qu'un étudiant perpétuel. C'est notre devoir et notre bonheur à tous d'étudier jusqu'à notre dernière heure, afin de nous rapprocher selon nos forces des éternelles vérités.

Vous étudiez avec zèle, mes chers enfants, et, si vous parvenez à

mon âge, vous étudierez encore. Le plus difficile et le plus important, c'est de bien finir; mais le plus heureux et le plus rare, c'est de bien commencer. Vous avez cet inappréciable avantage, vous commencez bien. Vous êtes, comme on le dit familièrement, vous êtes à bonne école. Vous grandissez entourés d'affections et pratiquant le respect. Vous aimez vos maîtres, et vos maîtres vous aiment. C'est un bonheur qui ne se rencontre pas dans toutes les maisons d'études. Il est le privilège de la jeunesse chrétienne et des instituteurs chrétiens. En d'autres lieux, les savants professeurs ne sont pas rares; ce qui est rare, c'est un homme de savoir assez éclairé par le cœur pour que son écolier ne l'oublie jamais et dise en parlant de lui, après des années, non pas mon professeur, mais *mon maître!* Un professeur fait des élèves, un maître seul fait des disciples, c'est-à-dire des hommes convaincus, des hommes de foi.

Pour convaincre, il faut aimer et se faire aimer. Je suis de ceux qui croient que le grand savoir vient du cœur, comme les grandes pensées. L'instruction seule ne suffit pas à le donner, il y faut l'éducation morale et religieuse; celle que vous recevez ici, sous l'œil de Dieu, de ces maîtres affectueux, vigilants, passionnés pour leur devoir, que vous appelez de ce nom sacré *mon Père!* Vous aurez plus tard d'autres maîtres chéris : et d'abord les morts illustres qui sont les instituteurs de tous les siècles, puis de vaillants contemporains tels que ces deux amis que j'ai nommé tout à l'heure; vous n'en resterez pas moins fidèles aux maîtres de votre jeunesse.

Vous êtes ici entre les mains des disciples de deux grands citoyens, de deux grands chrétiens inébranlables dans leur foi, je n'assiste pas aux leçons que vous recevez, mais je les connais, je les entends par le cœur.

Après l'amour de la religion et des hautes vertus qu'elle inspire, vous apprenez le culte des bonnes lettres, ces nobles objets d'étude que les anciens avaient si bien appelés *humaniores litteræ*, les lettres humaines. C'est d'elles que dérivent toute instruction solide, toute société polie, toute civilisation. Donc, sans préjudice des sciences de la nature, aimez d'abord la science de l'homme, les lettres humaines. Je ne veux vous en dire, ici, que deux choses, deux preuves éclatantes de leur supériorité pour l'institution de la jeunesse. C'est d'abord que l'Église notre mère, héritière en ce point de la sagesse antique, les a toujours placées près de notre berceau, comme les indispensables nourrices de notre esprit. L'Église a toujours fait reposer l'éducation classique sur ces deux littératures merveilleuses qui nous ont donné les plus impérissables chefs-d'œuvre de la poésie et de l'éloquence, de la philosophie et de l'histoire.

J'ajoute, enfin, ceci à l'éloge des lettres : toutes les fois que le maté-

rialisme et le despotisme, ces effroyables jumeaux, ont rêvé, de concert ou séparément, d'abaisser les caractères, de corrompre les mœurs, de faire prévaloir sur les hauts sentiments les instincts grossiers et les jouissances vulgaires, ils ont attenté aux bonnes lettres, à l'étude des langues classiques, sous le fallacieux prétexte de mieux servir les intérêts de la science.

Si utiles, si respectables que soient les sciences abstraites et celles de la nature, elles ne sauraient être l'instrument de l'éducation libérale. Elles font des géomètres, des physiciens, des chimistes ; elles ne font pas des intelligences complètes et libres, des esprits qui se possèdent, des âmes maîtresses d'elles-mêmes. Là où n'ont pas dominé les belles-lettres, il peut y avoir une instruction étendue, il n'y a pas de véritable éducation.

Les belles-lettres parlent au cœur, les sciences ne lui disent rien. Or, mes jeunes amis, vous l'éprouverez : dans votre vie entière, c'est le cœur qui est l'homme même. Les plus hautes facultés se pervertissent quand elles ne reposent pas sur un noble cœur. C'est à former votre cœur que s'appliquent surtout vos vénérables maîtres ; et, dans cette œuvre, les plus fidèles auxiliaires de la religion, ce sont les lettres. Savez-vous ce que je vous envie le plus dans l'heureuse éducation que vous recevez, ce qui manquait le plus aux sombres collèges de ma jeunesse ? Je vais vous le dire : vos maîtres, en vertu des traditions qu'ils ont reçues de la grande âme de leur fondateur, vous dressent sur toute chose à la sympathie, à l'admiration, à ce noble état de l'esprit et du cœur, père de la piété, et dont j'oserai dire ici le nom, dût-il, ailleurs, faire sourire les sceptiques : ils vous dressent à l'enthousiasme. Le sens critique s'éveille assez plus tard ; la jeunesse doit être élevée dans la sympathie et pour l'enthousiasme.

Je sais mieux qu'un autre, ayant longuement vécu, que dans ce monde, et surtout à l'heure où nous sommes, il y a peu de choses à admirer et beaucoup de choses à combattre. Mais je maintiens qu'il est bon de commencer la vie par la bienveillance et par l'espérance. C'est pour vous dresser à l'amour intelligent du vrai beau que l'éducation classique ne met entre vos mains que des chefs-d'œuvre, les livres immortels des grands esprits de la Grèce, de Rome et de la France. Admirez-les donc fortement, avec passion, et vous serez tout préparés à pratiquer les nobles vertus qu'ils enseignent.

On va me dire, je le crains, que je prêche une éducation trop douce et que je vous annonce une vie trop facile. J'entends déjà les plus graves reproches : comment ! vous demandez que la jeunesse ne soit nourrie que du miel et de la fleur de toute chose ! qu'elle soit tenue dans l'ignorance des amertumes qui l'attendent ! qu'elle n'ait, en spectacle, dans les livres et dans les leçons de ses maîtres, que des

exemples de noblesse et d'héroïsme, de bonté et de beauté morales! Est-ce que la laideur et la bassesse n'abonderont pas autour d'elle dans la vie, et ne faut-il pas lui apprendre à les connaître et à les mépriser?

Je sais cela! mais je persiste à croire que le meilleur moyen de préserver nos enfants du mal, c'est de leur montrer assidûment de beaux exemples. On raconte que les hommes de Sparte, épris comme tous les Grecs de la vigueur et de la beauté du corps, entouraient leurs femmes des plus belles statues de leurs dieux, afin que la perfection de ces formes idéales se transmît, à travers les yeux des mères, aux enfants qu'elles portaient dans leur sein. Pourquoi ne traiterait-on pas de même l'esprit qui se forme chez le jeune homme, en l'entretenant toujours des plus nobles images du courage, de l'amitié, du dévouement, de toutes les hautes vertus?

Mais retrouvera-t-il plus tard ces heureux modèles? Ne se laissera-t-il pas surprendre par les faux dehors; et, vous accusant de l'avoir trompé, ne tombera-t-il pas de l'universelle sympathie dans la défiance universelle, et des hautes aspirations dans le découragement absolu?

Vous saurez bientôt à quoi je veux faire servir les habitudes d'admiration que j'aime à voir se former dans l'âme de vos élèves et que je recommande, en me servant d'un vieux mot synonyme d'éducation, comme la meilleure *nourriture* de la jeunesse. Vous saurez aussi de quels exemples je m'autorise, en affirmant qu'à l'entrée de la vie, malgré les mécomptes qui nous attendent, il faut avoir beaucoup admiré, beaucoup aimé, beaucoup espéré, dans la plus noble acception de ces trois mots qui désignent tous des vertus.

Je ne vous annonce pas, chers enfants, que vous trouverez partout, au sortir de cette école, des affections pareilles à celles de vos maîtres bien-aimés et de vos joyeux camarades. Je ne vous promets pas que vous rencontrerez chez les hommes du jour beaucoup d'hommes pareils à ceux de Plutarque et de Corneille. Je ne suis pas enclin non plus à vous peindre la vie trop facile, trop paisible et trop charmante. Je vais la définir en deux mots, telle que je la connais par l'expérience et par la raison. J'emprunte ces deux mots écrits, il y a dix-huit siècles, à un philosophe païen, mais qui semble éclairé par moment d'un premier rayon de l'Évangile, et qui a mérité d'avoir pour admirateur notre grand Corneille. Sénèque a dit : « *Vivere militare est.* » Vivre, c'est combattre. Voilà une vérité absolument chrétienne, et tout homme qui a connu la vie, ne la définira pas autrement : Vivre, *c'est combattre*.

Oui, mes chers enfants, la vie est une bataille. Nous avons tous à lutter, depuis l'heure où la conscience s'éveille en nous, jusqu'à l'heure du dernier sommeil. Le premier, le plus nécessaire, le plus profitable de tous ces combats, c'est la lutte contre soi-même. Se vaincre soi-même, se dominer soi-même, c'est le but glorieux que nous assigne le

Créateur en nous donnant le libre arbitre. Le combat contre soi-même, contre les passions, contre la paresse, contre l'ignorance et contre l'erreur, voilà le plus difficile de tous les combats, celui qui se renouvelle chaque jour, à chaque minute, celui qui décide de toute notre destinée avant et après le tombeau.

Le but suprême de toute éducation, et surtout de l'éducation chrétienne que vous recevez ici, c'est de vous apprendre à vous combattre, à vous vaincre, à vous subjuguer vous-mêmes. La pleine possession, la pleine domination de soi-même, voilà ce qui fait l'homme policé en regard du sauvage, l'honnête homme, sans parler du chrétien. Parvenue à son plus haut degré, cette noble maîtrise de notre volonté et de notre cœur qui va jusqu'au sacrifice, s'appelle l'héroïsme.

Dans le plus petit triomphe que vous remportez sur vos inclinations, chers enfants, quand vous obéissez sans murmure, quand vous travaillez sans distraction et sans mollesse, vous faites un très facile, mais un véritable apprentissage de l'héroïsme.

Pourquoi vous ai-je tant recommandé l'étude des lettres, la lecture des grands poètes, des grands moralistes même païens? C'est que les lettres seules, à l'exclusion des sciences qui ne vous parlent que de la nature, vous mettent aux prises avec votre propre conscience, vous font connaître à vous-mêmes et vous aident à vous vaincre. Pourquoi vous ai-je conseillé de pratiquer beaucoup l'admiration? Pourquoi suis-je d'avis qu'il faut nourrir la jeunesse de tout ce qu'il y a de plus beau et de plus charmant, de tout ce qui est capable d'entretenir en elle la noble faculté de l'enthousiasme? C'est que l'admiration du bien est le plus puissant de nos auxiliaires dans nos combats contre le mal. Attaquons donc énergiquement le mal dans notre propre cœur pour avoir le droit et les moyens de le vaincre partout.

Puisque je vous parle de l'accroissement de notre liberté morale comme du premier but de l'éducation, du combat contre nos passions et de l'utilité de l'enthousiasme pour mener ce combat à bonne fin, je me reprocherais, moi, poète, de ne pas vous nommer de suite le plus grand des maîtres qui nous enseignent la fermeté contre nous-mêmes et le sacrifice de notre bonheur à notre devoir. La France possède, elle seule était digne de produire le poète par excellence du devoir, de l'héroïsme et de l'honneur. La tragédie de Corneille est le triomphe des résolutions généreuses sur les entraînements des sens et les séductions de l'intérêt, jamais dans aucun temps, chez aucun poète, l'âme humaine ne s'est élevée à un tel degré de vigueur dans le libre arbitre. Corneille seul a pu, sans invraisemblance, nous faire entendre de la bouche d'un souverain absolu cette grande parole :

Je suis maître de moi comme de l'univers.

Certes, Corneille ne peint pas toujours les hommes tels qu'ils sont, que m'importe! C'est comme cela qu'ils devraient être. C'est comme cela que nous devons les rêver quand nous entreprenons de nous réformer nous-mêmes et d'agrandir notre âme. Corneille, entre tous les poètes, est l'infaillible conseiller de l'honneur. Nous pouvons tous en faire l'épreuve, dans la plus humble vie comme dans la vie publique. Si nous avons à prendre une résolution difficile, un parti qui froisse nos intérêts et nos penchants, est-ce aux héros de Shakspeare, même à ceux d'Eschyle et de Sophocle, que nous irons demander l'exemple et l'appui? Pour grands qu'ils soient, ce sont des hommes et pas davantage; ils ne peuvent rien pour nous. Prenons alors notre Corneille, lisons une page du *Cid*, d'*Horace*, de *Polyeucte;* nos yeux se mouilleront de larmes viriles, nous sentirons naître en nous quelque chose d'invincible, et nul effort, nul sacrifice ne nous coûtera plus. Essayez-en dans vos épreuves, et vous verrez si j'ai tort de vanter l'admiration et l'enthousiasme comme deux grandes sources de vertu.

Je sais quelle juste défiance excitera ce régime de l'éducation par le beau, employé comme hygiène morale de la jeunesse. En les dressant ainsi à l'admiration, ne formera-t-on pas des esprits chimériques, pleins d'illusions optimistes et par trop faciles à duper? Ne vaudrait-il pas mieux leur montrer la vie et les hommes tels qu'ils sont et leur enseigner la défiance? Ne serait-il pas plus prudent de les former d'abord à la critique, à la résistance, à la haine, en leur révélant toutes les bassesses, toutes les laideurs, toutes les méchancetés qui vont sûrement les assaillir?

Je ne crois pas à ce système humiliant, et j'ai pour garant de ma croyance meilleure tous les hommes illustres, tous les simples honnêtes gens que j'ai connus, que j'ai aimés et que je me suis efforcé d'imiter à travers des révolutions toutes honteuses et violentes. Tous ces hommes courageux avaient débuté par la foi; je parle de cette foi naturelle propre aux âmes droites et bienveillantes, qui nous fait aimer nos semblables et nous inspire le ferme espoir d'un progrès dans l'humanité. Les athlètes les plus vigoureux que j'ai vus à l'œuvre contre l'injustice, ceux qui résistaient le mieux aux outrages, aux trahisons, aux défaites, c'étaient des âmes promptes à l'admiration, et qui s'étaient précipitées dès leur jeunesse, avec une fougue sublime, dans l'amitié, dans la poésie, dans l'espérance du progrès, dans l'amour de la liberté.

Combien j'en pourrais nommer des plus grands et des plus humbles! Laissez-moi vous citer au moins deux de ces modèles; devant les maîtres et les élèves de Saint-Thomas-d'Aquin, on ne saurait trop redire ces deux noms de fondateurs et d'ancêtres : Lacordaire et Montalembert.

Oui, Messieurs, je suis de cette génération d'enthousiastes, je suis un

des moindres, mais j'en suis!... et je lui resterai fidèle. Dieu a épargné à ces grandes âmes de navrants spectacles; ils ont livré beaucoup de combats qui ont abouti à une victoire, la conquête de l'enseignement libre; ils ont assisté depuis à mille défaillances et subi bien des ingratitudes; mais du moins ils n'ont pas vu la France démembrée et se déchirant de ses propres mains devant l'ennemi; ils n'assisteront pas au honteux spectacle qui nous est donné, à ces outrages sans nom que le droit, la religion et la liberté ont subi déjà et sont menacés de subir encore; mais, grâce à Dieu, ils ont laissé des amis fidèles et beaucoup de jeunes et fervents disciples; leur œuvre ne périra pas.

Lorsqu'on a possédé comme eux une foi profonde dans le triomphe du droit, lorsqu'on a partagé leurs hautes aspirations vers le perfectionnement social, lorsqu'on a beaucoup espéré de son temps et de son pays, on a le cœur invincible. Viennent les mauvais jours, on est attristé par mille trahisons, on saigne des blessures de sa cause, mais on oppose aux victoires passagères de l'injustice, aux lâches persécutions, aux débauches de la force brutale, un indomptable mépris!

Commencez donc la vie avec confiance! je ne veux pas dire avec présomption. Ayons tous une juste défiance de nous-mêmes; mais gardons une foi inébranlable aux grands principes que nous avons reçus. Sachons bien que chacun de nous est peu de chose, même quand le succès vient à lui; mais croyons toujours à la noblesse, à la grandeur de l'humanité faite à l'image de Dieu. Enfin, malgré les hontes de l'heure présente, ne doutons jamais du glorieux avenir de notre cher pays.

Vous surtout, mes jeunes amis, pratiquez longuement le respect, l'admiration que vous enseignent et que vous inspirent les maîtres de cette école. Reportez un peu de votre aimable sympathie aux maîtres inconnus dont les livres ont fait battre votre cœur, à tous ceux de vos contemporains qui vous ont émus par leurs belles actions. Ne résistez jamais sans des raisons puissantes aux généreuses tendances de votre âge, aux aspirations de votre siècle.

Je vous le promets ici avec ma vieille expérience : pour avoir aimé, admiré beaucoup, vous ne serez pas plus faciles à tromper; l'école du respect n'est pas celle de l'aveuglement, de la faiblesse et de la peur. Pour avoir courbé les genoux devant Dieu, on n'en porte que plus haut la tête devant les hommes. En vous recommandant le respect, la sympathie et l'espérance, je ne veux pas vous inviter à soumettre votre conscience aux faits accomplis, à capituler devant la force.

Vous verrez encore de mauvais jours, de très mauvais jours; mais vous n'en serez ni étonnés ni ébranlés. Je vous le disais tout à l'heure, et déjà la religion et la philosophie vous l'avaient enseigné : Vivre, c'est combattre. Vous soutiendrez hardiment et sans relâche le bon combat;

vous saurez, d'abord, vous dompter vous-mêmes ; et, quand vous serez pleinement les maîtres de votre cœur, vous descendrez sans peur, sans ambition, sans orgueil, dans ces luttes politiques à qui nul homme d'aujourd'hui n'a le droit de se soustraire. Vous serez de fermes citoyens, comme de fermes chrétiens.

Mais il vous faut un cri de ralliement pour vous reconnaître les uns les autres et vous exciter dans la mêlée. Permettez à un vieux vétéran de vous transmettre celui qu'il a reçu de ses chefs ; vous le donnerez un jour à vos fils. Voici le mot d'ordre : *Dieu et la France !*

Victor de Laprade.

LES ALPES FRANÇAISES

Autrefois, avant la guerre, le voyage des bords du Rhin était une des excursions favorites de l'été ; mais, si les blessures du patriotisme ont détourné les touristes de ces régions, le Jura et les Alpes françaises leur présentent des compensations qui peuvent suffire à leur besoin de déplacement et d'admiration. Toute cette frontière, qui s'étend de Besançon au golfe de Gênes, en passant par Genève, Annecy, Aix-les-Bains, la Savoie, le Dauphiné, réunit dans un étroit espace les plus incomparables beautés que la nature offre dans toute l'Europe, depuis la Grande-Chartreuse et le mont Blanc jusqu'au lac du Bourget, c'est-à-dire depuis la grâce et la séduction jusqu'au grandiose.

On dit que la maison Hachette, qui ne vend presque plus de *Guide aux bords du Rhin*, débite, au contraire, par milliers son *Guide en Savoie et en Dauphiné*. Comment en être surpris ? Cette partie de la France est l'un des plus beaux pays qu'il y ait au monde ; c'est par là que le patriotisme doit commencer ses excursions, pour se consoler de ce qu'il a perdu, et pour puiser, dans les magnificences que Dieu lui laisse, le sentiment de la force et de l'espérance.

LA FILLE DU SARDINIER

A ma sœur L.

Du temps des loups, parmi les routes
Qui traversaient notre Crâonnais,
Les meilleures ressemblaient toutes
Aux chemins verts que tu connais :
En hiver, ils sont pleins de boue
Et de grands lacs sans batelier;
La charrette y laisse une roue,
Le passant y laisse un soulier;
Mais l'été fleurit leurs ornières
Et verdit leurs arbres bossus ;
Toutes les chansons printanières
Et tous les nids y sont reçus.
C'est par là que, chaque quinzaine,
Passait le père Lahori,
Un ancien gabier de misaine
Qui ne s'était jamais guéri
De l'habitude du voyage,
Et, ne pouvant être maçon,
Et laboureur pas davantage,
S'était fait marchand de poisson.
Quand il avait mis la sardine
En rangs dans un double panier,
Et le panier sur sa bourdine,
Il s'éloignait, le sardinier,
De la Turballe et des salines,
Suivant son âne au petit pas,
Et s'arrêtant sur les collines,
Pour chercher s'il ne verrait pas
Un coin de mer et la jetée,
Où, toute seule à la maison,

Sa brune fille était restée.
Il se disait, non sans raison,
Bien qu'elle fût des plus gentilles,
Bonne et vaillante comme il faut,
Que la pauvreté nuit aux filles,
Et que c'était son seul défaut;
Que la fortune est un mérite,
Et qu'en gagnant de quoi payer
La moindre barque, il aurait vite
Un gendre pour appareiller.

Françoise, un jour, dit à son père:
Emmène-moi sur ton ânon.
Le sardinier la laissa faire,
Mais l'âne eût voulu dire non
Et ne pas changer son usage;
Il en marcha moins vite un peu,
Et le premier soir du voyage,
Ils dormirent sous le ciel bleu.
Pour eux l'auberge était superbe,
C'était la lande et le genêt,
On n'y payait ni l'eau, ni l'herbe,
Ni le sommeil qu'on y prenait.
Le lendemain, le chant de fête
D'un loriot les réveilla :
Leur toilette fut bientôt faite,
Aucun des trois ne s'habilla,
Puisqu'ils s'étaient couchés la veille
Comme ils avaient marché le jour.
L'aube naissait, c'était merveille
De voir la campagne alentour,
Car la rosée était tombée,
Et portant ce léger fardeau,
Chaque fleur humide et courbée
Tremblait au poids des gouttes d'eau.
Ils partirent, et la vallée
Écouta retentir dans l'air
La voix du vieux marin fêlée
Par les orages de la mer.
Qu'importe le sentier qu'ils prirent
Et si Françoise eut peur du loup?
Le premier jour, ceux qui suivirent,
Se ressemblaient, dit-on, beaucoup.

Les enfants guettaient le passage
De ce marchand irrégulier;
Il n'était ferme ni village
Qui ne lui fût hospitalier :
Il n'avait qu'à choisir, en sorte
Qu'un soir de brume, et sur le tard,
Le sardinier heurta la porte
Du logis de Pierre Ménard,
Et demanda que dans l'étable,
On les logeât, sa fille et lui.
Les métayers étaient à table,
Mais sans surprise et sans ennui,
Ils firent place aux deux convives,
Reprirent l'entretien perdu,
Leurs manières libres et vives,
Comme s'ils eussent attendu
Ces deux hôtes de la famille.
Pendant ce temps, le grand Renaud
Regardait cette belle fille,
Moitié joyeux, moitié penaud,
Et la trouvant jolie et sage,
Il ne mangeait ni ne buvait.
« Ce gars est malade, mon père,
Dit Françoise, peut-être bien
C'est la moisson qu'il vient de faire. »
Mais Renaud, sans répondre rien,
Sortit, tremblant comme une femme.
Malade, oh ! non, c'était bien pis,
Car il avait l'amour dans l'âme,
Ce robuste faucheur d'épis.

On fit flamber une brassée
De genêts secs et de bois mort,
Et quand une heure fut passée,
Arriva celle où l'on s'endort.
La fermière essuya la table,
Les enfants gagnèrent le lit,
Et les deux voyageurs l'étable
Où le sardinier s'établit
Dans la paille à sa fantaisie.
Mais Françoise, en apercevant
Qu'un tas d'herbe fine et choisie,
Dans un coin, à l'abri du vent,

Avait été dressé pour elle,
En sentit quelque émotion,
Car elle était encor nouvelle
A la plus simple attention.
Puis, quand elle se fut posée
Sur la couchette, elle trouva
Un gros bouquet plein de rosée :
Toute la nuit elle en rêva,
Son esprit se perdit en songes;
Le matin elle n'entendit
Ni les chevaux tirant leurs longes,
Ni les frissons que répandit
La première aube aux ailes fraîches.
Soudain la voix du vieux Ménard
Cria : « Comment! pas d'herbe aux crèches!
Mes bœufs n'ont rien mangé, si tard! »
Et rouge comme une pivoine,
Le grand Renaud tout triomphant,
Courbé sous les gerbes d'avoine
Passa près de la belle enfant
Et lui dit doucement : « Ma mie,
Je n'avais pas d'oubli pour eux,
Mais je vous ai vue endormie,
Et j'ai laissé pâtir mes bœufs. »

Le sardinier reprit sa route,
En promettant qu'il reviendrait.
Le grand Renaud pensait sans doute
Que Françoise se souviendrait
Autant que lui de la parole
Que le vieux marin prononçait.
Depuis ce jour le temps qui vole
Lui parut long : il le passait
A voir la forme des nuages
Qui flânaient dans le ciel d'été,
A s'informer dans quels villages
Le marchand s'était arrêté,
Et s'il revenait d'habitude;
Attentif à chaque rumeur
Qui montait de la solitude,
Il en perdait sa belle humeur.
Il n'avait plus la douce joie
Qui ne vit guère avec l'amour

Auquel son âme était en proie.
Il voulut, avant le retour
Du sardinier et de sa fille,
Dire à son père son secret.
On tint conseil dans la famille,
Chacun promit d'être discret.

Le soir même de la journée
Où le vieux Lahori revint
Ayant achevé sa tournée,
Pierre Ménard, qui se souvint
Combien la jeunesse est pressée,
Le pria d'être consentant
Que Françoise fût fiancée
Au grand Renaud qui l'aimait tant.
« Bien que ma fille m'appartienne,
Dit le marin, nul ne mettra,
Quel qu'il soit, la main dans la sienne
Que celui qu'elle choisira. »
Il redressa sa haute taille
Et, soucieux, se dirigea
Vers l'étable pleine de paille
Où Françoise dormait déjà
De ce sommeil fort et tranquille
Que Dieu réserve aux pauvres gens.
Sur Françoise l'ombre mobile
Avait jeté ses plis changeants;
Les étoiles à la fenêtre,
Les étoiles du ciel profond,
Apparaissaient et venaient mettre
Un peu de lumière à son front,
Et, comme elle était seule et belle
Avec son bras pour oreiller,
Tous leurs yeux d'or veillaient sur elle.
Le sardinier, pour l'éveiller,
Lui prit la main d'un brusque geste,
En peu de mots lui conta tout,
Et Françoise comprit le reste.
Puis, sauvage comme un vieux loup
Qui sort blessé de la bataille
Et pour mourir cherche un fourré,
Il se blottit parmi la paille
Et s'y coucha désespéré,

Pleurant sa Françoise, avant même
Qu'elle eût donné son sentiment.
« Ah ! songeait-il, que Renaud l'aime,
Il n'en peut guère être autrement :
Les filles sont faites pour plaire
Et les gars pour être amoureux,
Mais, n'est-ce pas chose claire
Que les gens se marient entre eux,
Que le fermier reste à sa ferme
Et que la fille du marin
N'épouse pas la terre ferme?
Pour moi, j'en mourrai de chagrin,
Quand je verrai les petits mousses
Courir pieds nus sur les galets
Et chanter sur nos plages rousses.
O Françoise, si tu voulais,
Tous les marins de notre côte
T'épouseraient pour tes beaux yeux,
Le bonheur deviendrait notre hôte
Et Lahori deviendrait vieux
Sans trouver lourde la vieillesse.
Je pourrais être utile ainsi,
Tes fils me rendraient ma jeunesse,
J'en ferais des marins aussi.
Nous aurions ta main travailleuse
Pour le souper et les filets;
Que la maison serait joyeuse,
O Françoise, si tu voulais! »

Non loin, Françoise était assise :
Son cœur parlait confusément.
Puis, dans la mêlée indécise
De ses songes, un sentiment
Se fit jour, domina son rêve
Sans dissiper tout son regret,
Et grandit comme un pois qui lève
Avec effort dans le guéret.
« Renaud, dit-elle, dans mon âme
Je sens pour toi de l'amitié,
Mais je ne puis être ta femme :
Quand je quitterais mon métier
Avec ma coiffe en broderie
Pour ton amour, pourrais-je aussi,

Quitter la mer qui m'a nourrie
Et qui déferle loin d'ici?
Je serais comme un coquillage
Que le passant a rapporté
Humide encore du rivage
Où la vague l'avait jeté ;
Quand on l'approche de l'oreille
On entend la rumeur des flots ;
Eh bien, c'est une voix pareille
Qui chante au cœur des matelots.
Quand nous courons parmi les mondes,
C'est sur la mer, toujours chez nous ;
Brun moissonneur des moissons blondes,
Tu connais mal les flots jaloux.
J'ai pitié de briser tes rêves,
Pauvre Renaud, si bon pour moi ;
Que n'es-tu le fils de nos grèves,
Ou que ne suis-je, comme toi,
Enfant de quelque métairie?
Ton souvenir me restera,
Et si jamais je me marie
Mon époux te ressemblera. »
Et, profitant de ce courage
Qui nous vient en prenant parti,
Françoise alla vers le fourrage
Où son père s'était blotti.
« Partons, dit-elle, je veux être
Loin de la ferme avant le jour,
Le ciel blanchit à la fenêtre
Et les étoiles tour à tour
S'enfuient, partons ! Dieu le soutienne ! »
Lahori, sans répondre rien,
Lui prit la main, et dans la sienne
Il la serra, sachant combien
La pitié muette console
Et qu'une étreinte ou qu'un regard
En dit plus long qu'une parole.
Il sella l'âne et sans retard
Ils dévalèrent par la plaine
Silencieuse. Ils étaient loin
Que le jour commençait à peine
A dorer la cime du foin.

Jean STRET.

REVUE DES SCIENCES

Physique terrestre. — L'électricité atmosphérique. — Les orages. — Les éclairs. — Le tonnerre en chambre. — Théorie des orages. — Cause du roulement du tonnerre. — Les coups déchirants. — Appréciation de la distance d'un orage. — Longueur de l'éclair en zigzags. — Les éclairs violacés. — Éclairs de chaleur. — Leur origine. — Signaux à la poudre. — Visibilité des lueurs à grande distance. — Le péril. — Le coup de foudre. — Précautions à prendre à la campagne. — Danger de s'abriter au hasard. — Les arbres-abri. — A la ville. — Les pièces les plus menacées d'un appartement. — Les paratonnerres. — Avantages et inconvénients. — Conditions du bon fonctionnement des paratonnerres. — Statistique des coups de foudre. — Les femmes sont moins souvent foudroyées que les hommes. — Les régions à orage. — Le tonnerre de Popoyan. — Influence de la constitution géologique. — Singularités électriques. — Les prairies en feu. — Les fontaines bouillonnantes. — Les coups de foudre sans tonnerre. — Le tonnerre en boule. — Les feux Saint-Elme. — Jets électriques ascendants.

L'année 1880 peut passer, à juste raison, pour une année orageuse. — Je ne fais pas de politique. — Depuis longtemps, on n'avait vu passer à nos latitudes un si grand nombre d'orages, ni noté autant de coups de foudre. Les victimes du tonnerre se comptent cette année par douzaines en Europe. Certains sujets sont toujours neufs ; peut-être, ne trouvera-t-on pas qu'il soit superflu de résumer très brièvement nos connaissances acquises sur l'électricité atmosphérique.

Qu'est-ce, en effet, que la foudre? Depuis 1750, depuis Franklin, Dalibard, Canton, Becarria, Richmann, le doute n'est plus possible. C'est une gigantesque étincelle électrique, qui éclate entre un nuage et la surface du sol. Les éclairs sont eux-mêmes des étincelles absolument semblables à celles que nous produisons avec nos machines. Si l'étincelle jaillit entre deux nuages, ce qui arrive le plus souvent, elle ne nous fait aucun mal, mais si elle parvient jusqu'à terre, elle foudroie le point touché [1]. Les nuages électrisés s'attirent, se rapprochent et,

[1] Déjà Sénèque faisait cette distinction sans avoir d'idée nette sur la cause de la foudre. « *Fulguratio est fulmen, non in terras usque perlatum. Et rursus*

quand la distance est devenue assez faible, les deux électricités se rejoignent en formant l'étincelle. Les étincelles atmosphériques n'ont plus quelques centimètres comme celles de nos appareils de laboratoire. Le trait lumineux a quelquefois 12 et 15 kilomètres de longueur. Ce n'est pas que la tension électrique sur chaque nuage atteigne des proportions d'un ordre que nous ne pourrions reproduire, mais l'atmosphère saturée d'humidité est un peu conductrice, et l'étincelle court d'un lambeau de nuage au suivant sur des distances considérables. On voit très-bien les zigzags dessinés par le trait électrique. Les mêmes nuages donnent successivement un grand nombre de décharges ; ils font l'office de machines gigantesques, et se rechargent souvent en continuant leur route. Aussi les éclairs et les grondements, le tonnerre, peuvent-ils se succéder pendant des heures.

L'éclair a une durée inappréciable pour nous : un millionième de seconde, d'après les expériences de Wheatstone, absolument d'ailleurs comme l'étincelle de nos machines. Souvent l'électricité, au lieu de jaillir de nuage en nuage, court seulement sur la même nue, sur ses contours ou sur ses faces opposées ; on observe alors des lueurs rouges, bleues ou violettes ; ce sont des décharges intérieures. Enfin, à la suite des journées chaudes, on aperçoit à l'horizon des lueurs connues sous le nom « d'éclairs de chaleur ». Ce sont tout bonnement des éclairs ordinaires reflétés par l'atmosphère. L'orage a lieu au-dessous de l'horizon. Le bruit du tonnerre ne se propage guère au delà de six lieues [1], tandis que la lueur de l'éclair peut se distinguer à plus de trente lieues. La lumière réfléchie par les nuages porte très loin. On voit bien à soixante lieues de distance la lueur de quelques grammes de poudre brûlée à l'air libre, bien que la rondeur de la terre empêche d'apercevoir la flamme elle-même.

Lorsque, dans nos laboratoires, l'étincelle électrique éclate, l'explosion est instantanée. Le bruit du tonnerre est tout différent. L'intensité varie ; c'est, en général, un grondement sourd qui va s'éteignant. L'ébranlement, produit dans l'air par la décharge, engendre un bruit variable avec la densité de la couche traversée par l'étincelle. Puis le trait lumineux, parcourant un très grand espace, 10, 12, 15 kilomètres, détermine sur son chemin une série d'ébranlements, d'ondes sonores que nous percevons successivement, les plus rapprochés arrivant d'abord, puis les plus éloignés ensuite, d'où le grondement. Quand l'éclair est foudroyant, le coup est sec. Lucrèce le compare au bruit que fait du parchemin ou de la toile que l'on déchire. C'est que l'étin-

licet dicas fulmen esse fulgurationem usque in terras perductam. » (*Nat. Quæst.*, cap. XXI, lib. II.)

[1] Le bruit du canon se propage à plus de vingt-cinq lieues, mais le son nous parvient par la terre, et non pas par l'atmosphère.

celle éclate près de nous, et ses différents ébranlements sonores atteignent l'oreille sensiblement en même temps. La durée du roulement qui suit l'éclair peut donner une idée de la longueur de celui-ci. Quant à la distance à laquelle on se trouve de l'éclair, elle est facile à calculer. Le son parcourt 337 mètres à la seconde. Si l'on a compté 5 secondes d'intervalle entre l'éclair et le commencement du roulement, c'est qu'évidemment le point du sol le plus rapproché de l'éclair se trouve à 5 fois 337 mètres, soit à 1685 mètres.

Lorsque la décharge électrique a lieu, non plus entre deux nuages, mais d'un nuage jusqu'au sol, que le coup est foudroyant, l'éclair peut se bifurquer et même se subdiviser beaucoup plus que ne le montre l'observation directe. Il est rare que le tonnerre ne tombe pas en plusieurs points à la fois. Arago cite à ce propos, l'orage de 1788, qui ravagea les environs de Landerneau. On n'entendit que trois coups de tonnerre distincts, et vingt-quatre églises n'en furent pas moins foudroyées.

Il va sans dire que la foudre frappe le plus souvent les objets élevés, les clochers, les arbres isolés, les collines, etc. Toutefois, la nature des corps exerce une influence prépondérante sur la décharge. On a vu l'électricité frapper des buissons au pied de hautes tours construites en pierres mauvaises conductrices, certains arbres peu élevés à côté d'arbres très hauts, des peupliers à côté de chênes, etc... L'écorce de l'arbre paraît jouer ici un rôle important. En général, l'arbre le plus riche en eau semble préféré de la foudre. Certaines régions d'une ville paraissent plus exposées que les autres; l'orientation, la nature du terrain, le voisinage de nappes aquifères souterraines exercent leur action. La route suivie par la foudre a toujours sa raison d'être, bien qu'elle semble de prime abord capricieuse. Quelques pièces métalliques cachées suffisent souvent pour fixer son itinéraire; elle passe toujours par les endroits où les obstacles sont les plus faibles. En 1676, la foudre frappa les cloches de l'abbaye de Saint-Médard, à Soissons, et parcourut l'édifice en se divisant et en suivant plusieurs routes très irrégulières. Onze ans auparavant, ce même édifice avait été foudroyé, et l'électricité avait suivi exactement les mêmes routes. Près de Laval, le tonnerre tomba sur le clocher d'Antrasme, fondit les dorures et perça des trous que l'on répara. Un an plus tard, la foudre produisit identiquement les mêmes effets, en passant exactement par les mêmes endroits. La foudre tomba à Vérone, le 10 septembre 1861, dans une chambre où, vingt-cinq ans auparavant, elle avait failli tuer Béranger. Elle est extrêmement méthodique dans sa manière d'être.

Nous n'avons pas, dans cette esquisse sommaire, à rappeler les effets très variés de la foudre, ils sont bien connus aujourd'hui. Elle fond les métaux et produit des transports extraordinaires. On a vu des murs déplacés par l'électricité et même de légères maisons transportées à

plusieurs mètres de distance. A Manchester, par exemple, on connaît un mur du poids de 26000 kilogrammes qui fut arraché et emporté à 3 mètres. Au point de vue physiologique, on sait bien que la foudre a guéri plus d'une fois les paralytiques. On cite notamment, à notre époque, un malade de Niort, atteint d'un rhumatisme, qui avait vainement exercé la sagacité des médecins. Le malade fut un jour renversé par un coup de foudre, il se releva entièrement guéri. Je n'irai pas jusqu'à recommander ce traitement à la majorité des rhumatisants.

Les précautions à prendre contre la foudre sont maintenant connues. Il y a néanmoins lieu d'y insister un peu, parce que les notions les plus simples sont quelquefois défigurées en passant de bouche en bouche. En rase campagne, quand on est surpris par l'orage, il faut à tout prix éviter de se mettre à l'abri sous les arbres isolés. A chaque instant, les journaux mentionnent des victimes de la foudre, et le plus grand nombre de ces victimes s'étaient réfugiées sous des arbres. S'il se trouve un arbre très élevé, un peuplier, par exemple, il est prudent de se tenir à une distance égale à une fois et demie sa hauteur. L'arbre forme paratonnerre. Dans les bois, le danger est moindre ; il convient de rechercher les futaies où les arbres hauts sont rares et de se placer toujours à distance convenable de ces arbres. A la ville, il importe de retirer de sa poche les clés, la monnaie, de s'éloigner des masses métalliques, de se tenir à distance des tuyaux conducteurs d'eau, des cheminées notamment. La suie rend les tuyaux de cheminée conducteurs, et on a vu quelquefois la foudre descendre par la cheminée. On est évidemment plus en sûreté au milieu de l'appartement et couché que dans les encoignures ; il y a plus de danger à se grouper qu'à se tenir séparés les uns des autres. Les obstacles les plus faibles arrêtent souvent la foudre ; il est bon de fermer les portes et les fenêtres et d'éviter les courants d'air. L'électricité passe souvent par la cuisine, par les fourneaux métalliques. On fera bien de rester dans la partie de l'appartement, opposée aux pièces où circule l'eau de la ville. Il est inutile d'ajouter que les vêtements de soie, le tabouret isolant sur pieds en verre, constituent des précautions illusoires. Le tabouret isolant peut être dangereux ; car l'électricité va d'une pièce conductrice à un corps conducteur, et pour peu que l'écoulement électrique soit arrêté, la tension ne peut qu'augmenter et le péril en même temps. A la rigueur, s'il fallait désigner un vêtement protecteur, j'indiquerais un manteau en caoutchouc épais ou en toile cirée.

Ici se place naturellement la question de savoir si les paratonnerres protègent réellement contre les coups de foudre? On a relevé, en effet, plusieurs accidents survenus dans des maisons ou des édifices surmontés de paratonnerres. On doit effectivement tenir pour certain que les paratonnerres sont très dangereux, quand ils sont mal établis.

Et malheureusement beaucoup de paratonnerres sont très mal construits. Qu'est-ce qu'un paratonnerre? En fait, c'est un chemin que l'on offre à la foudre pour qu'elle le prenne et qu'elle s'en aille. Si la route offre un obstacle, on introduit l'électricité dans la maison et, loin de l'éconduire, on l'y laisse opérer ses ravages. En deux mots, rappelons la théorie du paratonnerre.

On sait qu'un nuage orageux, en s'approchant du sol, attire à la surface des corps terrestres l'électricité qui y est en quelque sorte diffusée. Quand la tension, l'accumulation est devenue suffisante, l'électricité terrestre rejoint l'électricité atmosphérique, la foudre jaillit. Pour éviter le coup de foudre, il faut empêcher l'électricité de s'accumuler sur place, lui donner une issue suffisamment facile. Or les pointes métalliques présentent cette propriété précieuse de laisser s'écouler l'électricité. Une tige métallique, terminée par une pointe allant du sol au sommet de l'édifice, constitue une excellente route pour l'électricité. Au fur et à mesure que l'électricité terrestre est appelée par l'électricité atmosphérique, elle se dégage par cette route de fer et par la pointe qui la termine; elle ne peut s'emmagasiner sur place; elle ne peut pas acquérir de tension, et tout danger est écarté. Tel est le principe très rationnel du paratonnerre. Mais, on l'a remarqué, il faut que le passage soit commode, c'est-à-dire que la tige métallique soit sans arrêt de continuité et qu'elle se raccorde bien avec le sol. Pour obtenir ce dernier résultat, on fait communiquer la base du paratonnerre avec une masse d'eau, avec un puits, avec une nappe aquifère. Il ne suffit donc pas de se croire à l'abri de la foudre, parce qu'on a un paratonnerre sur son toit; il est de toute nécessité de savoir si cet appareil est bon conducteur, si l'électricité y circule bien, si le pied du conducteur est toujours noyé dans de l'eau. Autrement, le paratonnerre, communiquant mal avec le sol, devient un accumulateur d'électricité; il amène le coup de foudre dans la maison, comme par la main. On ne saurait trop surveiller l'état de son paratonnerre, et en faire contrôler la conductibilité chaque année.

Un physicien bien connu, M. Melsens, de l'Académie des sciences de Bruxelles, a imaginé un moyen particulier de se mettre à l'abri de la foudre. Au lieu d'une tige pointue, il se sert d'une sorte de cage métallique; il enferme l'édifice à protéger dans une série de mailles terminées par un grand nombre de pointes. Il multiplie les conducteurs et les pointes, de sorte que l'électricité ait toujours à sa disposition, pour s'écouler une multitude de voies différentes. Ce système, appliqué à l'hôtel de ville de Bruxelles, paraît donner d'excellents résultats. Une simple toiture métallique, armée de pointes, avec beaucoup de tuyaux de dégorgements pour les eaux, nous semble constituer un paratonnerre tout aussi efficace que le paratonnerre officiel. En somme, toute

la théorie de la protection des personnes et des immeubles contre la foudre peut se résumer en deux principes. Multiplication des pointes pour faciliter l'écoulement de l'électricité du sol vers le nuage orageux; multiplication des points de contact avec le sol pour y puiser largement et rapporter au nuage le plus d'électricité possible. Tels sont les points essentiels à ne pas perdre de vue, quand on veut se défendre contre l'électricité atmosphérique.

Revenons maintenant au phénomène en lui-même. Les femmes nerveuses redoutent le tonnerre, non pas seulement l'éclair, mais surtout le bruit de la décharge. Cependant toute crainte doit être bannie quand on entend le coup. La foudre est tombée ailleurs ! Avant d'avoir entendu et même vu on est frappé. L'éclair, comme le projectile, tue ou étourdit sans que la victime puisse en avoir conscience. Toutes les personnes foudroyées, revenues ensuite à la vie, sont unanimes sur ce point. Le tonnerre tomba, en 1809, sur l'église de Châteauneuf-lès-Moutiers; il y tua neuf personnes et en blessa quatre-vingt-deux. Le curé fut relevé asphyxié, son surplis était en flammes; il revint à la vie deux heures après l'accident. Il déclara ne pas savoir ce qui s'était passé.

D'après la statistique, les victimes de la foudre se chiffrent par centaines seulement en France. On ne saurait donc trop multiplier les précautions. La foudre est galante, du reste; elle ménage les femmes. D'après M. Boudin, sur huit cents personnes frappées en France de 1854 à 1863, on ne trouve qu'un total de deux cent trente-trois femmes, moins du tiers. La raison, suivant nous, est simple. Les femmes s'exposent moins que les hommes. Peut-être, cependant, existe-t-il ici comme pour certains végétaux, une particularité qui nous échappe. Ainsi, le chien, dit-on, est plus souvent frappé que l'homme. Quand un chien se trouve près d'un homme, il pourrait lui servir de paratonnerre : le chien tomberait et l'homme ne serait pas frappé. Je crains bien que ces faits d'observation soient très exagérés, ils ne reposent, en somme, sur aucune statistique sérieuse.

Au point de vue de la distribution annuelle des orages, on peut avancer qu'ils sont plus fréquents en été qu'au printemps et en automne. La proportion est d'environ 17 pour le printemps sous nos latitudes, de 60 en été et de 20 en automne. Les orages d'hiver sont les plus dangereux; heureusement ils sont très rares. Il existe des pays où les orages sont continuels. Dans les environs de Quito; à Popoyan, où M. Boussingault a relevé vingt journées orageuses par mois, à la Jamaïque, il tonne tous les jours pendant cinq mois consécutifs. Nous avons assisté pendant plusieurs mois, en Amérique centrale, à des orages quotidiens véritablement effrayants. Le grondement du tonnerre ne cessait pas pendant des heures. Les éclats, les détonations, se suivaient sans intervalle, quelquefois de midi à trois heures de l'après-midi. Les forêts

vierges paraissaient en feu. Les zigzags des éclairs s'entre-croisaient dans tous les sens. Le spectacle était terrifiant.

Certaines cimes de montagnes sont sans cesse entourées de nuages orageux. Près de la mine d'or de *Vega de Sapia*, dans la République Argentine, la foudre tombe assez souvent pour faire de nombreuses victimes parmi les mineurs. Au contraire, au bas Pérou, on ne sait pas ce que c'est que le tonnerre, jamais on n'a entendu ses grondements.

Il existe, du reste, des influences locales assez mal définies qui semblent appeler les orages. Le voisinage des forêts, des nappes d'eau, la constitution géologique du sol, les pays calcaires, selon Dillwyn, seraient ceux où les orages auraient le plus de force et de fréquence. A Paris, il ne tonne ordinairement que quatorze fois l'an; entre Pithiviers et Orléans, il tonne jusqu'à vingt fois. En Angleterre, les régions des mines métalliques présentent moins de jours orageux que les autres. M. Blavier, ingénieur des mines, avait remarqué, de son côté, que, au-dessus des terrains riches en fer, les orages les plus menaçants se dissipent sans éclater. M. Vicat, alors élève ingénieur des ponts et chaussées, en mission dans l'État de Gênes, avait vérifié un fait contradictoire et intéressant. A quelques centaines de pas du village de Grondone, existe une riche mine de fer, dont l'élévation au-dessus de la Méditerranée est presque égale à celle de la chaîne des Apennins. Il est rare, dit-il, qu'une seule des chaudes journées de juillet et d'août se passe sans qu'un nuage électrique se forme au-dessus de la mine et vienne à éclater. Les mineurs, avertis par l'expérience, jugent quand il est temps de quitter la place; ils se retirent à quelque distance, puis reviennent à leur travail après l'explosion.

A latitude égale, l'Amérique est bien plus électrique que l'Europe. A New-York, à Philadelphie, pendant l'hiver, quand le temps est sec, les phénomènes électriques acquièrent une intensité extraordinaire. L'air est électrisé très fortement. On tire souvent des étincelles des boutons de porte, des cuillères, des fourchettes. Les cheveux se dressent sur la tête, etc.

A côté des orages dont la manifestation imposante frappe avant tout le public, il existe d'autres phénomènes électriques aussi curieux, mais moins connus. L'orage semble exercer son action jusque dans les profondeurs du sol. On a vu des fontaines, absolument desséchées, déborder subitement et produire des inondations. En 1686, dans le comté d'York, pendant un orage, il se forma une crevasse par laquelle sortirent de telles quantités d'eau que deux villages, Ketlervell et Starbolton, furent détruits par l'inondation. On entend aussi souvent l'eau bouillonner avec violence dans des puits naturels. Arago cite la *cure de César*, au Mont d'Or. Quand la source fait du bruit, disent les habitants, c'est qu'un orage est imminent.

Arago mentionne aussi des cas singuliers de détonations foudroyantes qui, sans apparence lumineuse, ont déterminé la mort. Deux tombereaux, chargés de charbon de terre, sont conduits chacun par un jeune cocher. Tout à coup on entend une violente détonation, le cocher du tombereau de derrière voit les chevaux du tombereau de devant s'abattre, le cocher rouler dans la poussière. L'homme et les chevaux étaient raides morts ! Les clous avaient été fondus, les bandages des roues enlevés, le poil des chevaux brûlé. Le corps du malheureux cocher présentait de larges brûlures ; ses habits et sa chemise étaient réduits en charpie ; et cependant, on n'avait entendu aucun coup de tonnerre, ni observé aucun éclair.

Lorsque l'atmosphère est très chargée d'électricité, on voit dans certains pays les éclairs couvrir de feu des prairies entières et même de grandes masses d'eau. On dirait d'immenses incendies. Certains lacs brillent comme du feu. On croirait naviguer sur leurs eaux comme à la surface d'un punch enflammé.

En 1749, par un temps magnifique, le vaisseau anglais *le Montague* fut abordé par un globe bleuâtre de feu de la grandeur apparente d'une meule de moulin qui roulait à la surface de la mer. Le globe, après s'être élevé verticalement à peu de distance du navire, alla frapper les mâts avec une explosion comparable à celle de plusieurs centaines de canons. Cinq matelots furent jetés sur le pont sans connaissance. Ce phénomène, connu sous le nom de « tonnerre en boule », est assez rare. Son origine et sa cause sont très obscurs. M. Gaston Planté, avec de l'électricité à très haute tension, est parvenu à reproduire en miniature le tonnerre en boule. Pour lui, ce sont des globes de vapeur d'eau fortement électrisés. Arago a relevé plusieurs exemples de « tonnerre en boule ». Babinet a insisté particulièrement sur un cas qui s'est produit, le 2 juin 1843, chez un tailleur de la rue Saint-Jacques. Après un violent coup de tonnerre, le tailleur vit apparaître dans sa chambre une boule de feu grosse comme la tête d'un enfant. La boule sortait de la cheminée ; elle s'approcha des pieds de l'ouvrier. Celui-ci écarta doucement la jambe ; le globe lumineux s'éleva verticalement jusqu'à son visage ; il monta plus haut et se balança au-dessus de sa tête. Il y avait au-dessus de la cheminée, caché par du papier collé, un trou qui servait à laisser passer pendant l'hiver le tuyau d'un poêle. Le globe alla droit au trou, décolla le papier sans l'endommager et s'enfuit par la cheminée. Il devait être arrivé près du toit quand on entendit une violente détonation. Le faîte de la cheminée fut démoli et le toit très endommagé. Un jour, un globe analogue se promena sur la place Montholon, à Paris, suivit un omnibus et finit par éclater avec fracas. On peut dire que, en général, on a signalé les globes de feu dans les cas de foudre les plus désastreux.

Par des journées très orageuses, on peut assister encore à un spectacle singulier. Les portions saillantes des corps, les parties métalliques brillent d'une vive clarté. Les aigrettes lumineuses ont été observées dès la plus haute antiquité, elles sont bien connues de nos jours sous le nom de « feu Saint-Elme ». Des voyageurs ont vu ces lueurs s'échapper de leurs cheveux, de leurs doigts, de leur canne, des branches d'arbres. Des chariots chargés de paille ont paru souvent en feu. Il est rare qu'on n'aperçoive pas ces lueurs électriques pendant les orages au haut des clochers. On dirait quelquefois que la croix qui termine le clocher est entourée de flammes. Les pluies d'orages sont elles-mêmes lumineuses très souvent. Bergman écrivait, en 1761, à la Société royale de Londres : « J'ai observé deux fois vers le soir, et sans qu'il tonnât, une pluie telle qu'à son contact tout scintillait et que la terre semblait couverte d'ondes enflammées. »

Nous avons défini la foudre, une gigantesque étincelle éclatant entre un nuage et le sol. Le trait électrique est instantané. On ne peut pas plus dire que le tonnerre tombe, qu'on ne peut dire qu'il monte, l'électricité terrestre et l'électricité atmosphérique se rejoignant instantanément. Cependant des observateurs dignes de foi affirment que quelquefois le trait électrique peut s'élancer du sol d'un mouvement progressif assez lent pour qu'on le suive de l'œil. Ces cas de « foudre ascendante » sont rares. Chappe et Cassini virent, le 6 août 1767, à l'Observatoire royal, une flamme brillante sortir de terre et s'élever comme une chandelle romaine. Bertholon vit, en 1772, à Toulouse, plusieurs jets de feu s'échapper du sol, s'élancer en serpentant et éclater à une certaine hauteur.

Arrêtons ici cette esquisse rapide et déjà longue. Nous avons au surplus passé en revue les principaux phénomènes orageux, ceux tout au moins qu'il est bon de connaître et qu'il est curieux d'observer. Nous sommes assez peu avancés dans l'étude de l'électricité atmosphérique. Nous ne pouvons que souhaiter de voir les nombreux observatoires météorologiques qui se fondent de tous côtés en Europe suivre avec soin cette étude intéressante et enrichir nos connaissances dans cette partie si importante de la physique terrestre.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

10 août 1880.

L'histoire de ces quinze jours n'est guère faite pour ranimer les courages des conservateurs, il faut l'avouer; elle ne l'est pas davantage pour réveiller la confiance de ces républicains, jadis si crédules, que le radicalisme qui règne de plus en plus dans la république commence à désespérer. Le suffrage universel avait, le 1er août, un choix grave et significatif à opérer : il renouvelait, dans 1430 cantons, la représentation des conseils généraux. C'était presque au lendemain de tous ces attentats commis par le gouvernement de la république contre la liberté religieuse, contre la liberté civile elle-même, au nom des arbitraires décrets du 29 mars. C'était presque à la veille de ces grandes perturbations dont la menace gronde en Orient, et où la politique dictatoriale et personnelle de M. Gambetta veut manifestement entraîner la France. Il semblait qu'à travers le pays tout entier on n'entendît qu'un cri de protestation contre ce téméraire dessein de M. Gambetta, et peut-être aurait-on pu croire qu'une si patriotique défiance, une crainte si sage, réglerait un peu les élections du 1er août. Quant à l'exécution des décrets et à toute cette longue série d'actes intolérants ou despotiques, qui, dans tant d'écoles et au seuil de tant d'églises, ont lésé ou violé la liberté de l'enseignement, la liberté de la conscience, sous ce régime des Ferry, des Hérold, des Barodet et des Hovelacque, il n'y avait presque plus en France une petite ville, un village, où l'on n'eût eu à s'en indigner ; et n'était-ce pas, d'ailleurs, un spectacle propre à émouvoir le libéralisme des électeurs que l'exemple de ces deux cents magistrats et de deux mille avocats qui protestent contre les décrets du 29 mars et la police brutale du 29 août, les uns en refusant au garde des sceaux l'assistance de leurs services et en quittant leurs sièges, les autres en signant la consultation de Me Rousse? Eh bien ! ni ces suprêmes raisons de l'intérêt national et du droit commun, ni même les plaintes de l'agriculture souffrante, ni les avertissements que donnent aux esprits les moins sagaces le trouble et la désorganisation qui travaillent, par la main du général Farre et par celle de M. Wilson, nos forces militaires et nos ressources financières, n'ont eu le moindre empire sur les électeurs. La gauche a fait élire 927 de ses candidats ;

elle a évincé 247 conservateurs; elle a conquis la majorité dans une douzaine de conseils généraux. C'est pour elle une victoire incontestable. Il est vrai que cette victoire ne fournit à la république qu'un secours dont elle n'avait guère besoin : depuis que la gauche a la présidence de la république et que, dominant dans le Sénat comme dans la Chambre, elle régit à son gré toute la France par ses ministres et ses fonctionnaires, elle est maîtresse absolue de nos destinées, et tout le mal dont elle est capable, elle en a le pouvoir. Mais, si la supériorité que ces élections assurent à la gauche dans les conseils généraux n'ajoute rien à la puissance de la république dans le gouvernement, il n'en est pas moins sûr que ce triomphe du parti républicain accroît ou plutôt exalte sa prétention : non seulement la France semble avoir témoigné par ses votes, le 1er août, qu'elle se livre et se voue plus que jamais à la république, mais qu'elle se confie et s'abandonne au parti républicain, sans voir ou sans vouloir compter les fautes dangereuses, les entreprises funestes de ce parti; et, dans ces conditions morales, comment M. Gambetta et les radicaux, comment les communards eux-mêmes, ne jugeraient-ils pas que facilité avec laquelle la France met de plus en plus à la discrétion de la république ses volontés et ses espérances, peut et doit les encourager à oser davantage?

Il est de mode chez nous de rechercher, après chaque élection, les causes qui ont influé sur le scrutin; on aperçoit alors des milliers de choses qui font tout comprendre et qu'on ne soupçonnait pas la veille... On nous pardonnera de ne pas essayer aujourd'hui ce genre d'analyse. Bien habile, l'observateur qui peut discerner, parmi ces impulsions si obscures et si multiples du suffrage universel, les vrais mobiles de ses choix! Au surplus, nous n'avons pas cessé, depuis 1876, de nous révéler à nous-mêmes, après chacune des élections qui nous étaient défavorables, les raisons souveraines de nos malheurs; et ces explications, si ingénieuses ou si franches qu'elles fussent, n'ont servi, ce semble, ni à corriger nos défauts, ni à nous pourvoir de ce qui nous manque ou à nous délivrer de ce qui nous gêne. Laissons donc là ce vain examen de notre incapacité, de notre impuissance : le détail en est si triste! Oui, les conservateurs ont une apathie qui leur ôte l'usage même des moyens dont ils disposent, et leur concorde est hélas! plus qu'imparfaite; ils ne savent que s'alarmer sans agir et gémir sans changer. Mais qui donc de nous ignore l'état de ce parti conservateur, habitué par les événements de tout un siècle à se diviser ou à se paralyser? Et qui n'a dix fois appris, dans l'histoire de ce siècle même, que le parti conservateur ne marche que quand une lumière le précède et ne se bat que quand, sur le champ de bataille, il aperçoit devant lui une

bannière éclatante et tenue par un homme résolu? Plût à Dieu que quelqu'un donnât au parti conservateur ces vertus qu'il n'a pas et que peut-être plus d'une fatalité l'empêche aujourd'hui d'avoir! En attendant, il est assez inutile de philosopher et de s'apitoyer. Oui encore, on peut constater que, dans ces élections, le parti républicain a, dans ses programmes et ses discours, dupé les électeurs par toute sorte de fables et de chimères, tandis que, de son côté, les fonctionnaires de la république captaient par la corruption ou intimidaient par la terreur le vote d'une foule de gens. Mais ce n'est pas là une vérité neuve. Depuis trois ans, soit avec M. de Marcère, soit avec M. Lepère ou M. Constans, la république dispute à l'empire l'honneur de pratiquer tous les artifices de la candidature officielle. D'autre part, dès le jour que le mot de république, avec ses vagues promesses, avec ses définitions variables, est entré dans l'imagination populaire, il a de plus en plus enivré l'esprit de ce peuple, plus égalitaire que libéral et plus amoureux de l'égalité dans les ambitions et dans les honneurs que dans l'indépendance et le repos: il a été comme une force mystérieuse et invincible qui l'a poussé, inquiet et curieux, toujours plus à gauche, toujours plus avant vers l'idéal lointain et fuyant de la république. Reconnaissons-le pleinement. Tant que la France n'aura pas épuisé toutes ses illusions républicaines, tant qu'elle ne sera pas déçue par une expérience plus sensible à celles de ses classes qui sont le plus naïves ou le plus ignorantes, on verra le mot de république, avec la même magie ou le même charlatanisme, accomplir dans chaque élection ce même miracle qui nous étonne tant, nous autres conservateurs. N'est-ce pas le propre de la république, dans notre pays? N'est-ce pas la loi historique de sa progression? N'est-ce pas cet emportement continu qui, en 1848 comme en 1793, mena les partis républicains jusqu'à l'extrême, dans la succession acharnée de leurs idées, de leurs candidatures et de leur popularité? Et le phénomène que nous avons sous les yeux est-il donc si nouveau? Les élections qui se sont faites depuis 1871 ont tour à tour établi dans tous les emplois, dans toutes les fonctions, dans tous les pouvoirs de la république les républicains : un jour, leur majorité a envahi la Chambre, un autre jour le Sénat; ils ont pris possession du ministère ; ils se sont emparés de la présidence de la république; ils ont occupé en nombre les conseils municipaux; aujourd'hui, ils achèvent de fixer leur primauté dans les conseils généraux. Non-seulement la faveur de la multitude ou le prestige et l'abus du gouvernement leur ont ainsi donné dans toutes les assemblées électives cette supériorité croissante ; mais le nom du chef, le mot d'ordre du parti, le cri de l'élection ont été s'accentuant de plus en plus,

avec cette même gradation qui est dans la logique de la république en France : M. Thiers, avec sa devise de « la république conservatrice », a d'abord dirigé les esprits ; M. Jules Grévy les a un instant séduits, avec sa doctrine de « la république nécessaire » ; M. Gambetta s'est assujetti les cœurs avec ses programmes de « la république républicaine » et de « la république opportuniste ». Déjà on déploie devant nous l'affiche rouge de la « république sociale ». Quel sera le tribun qui règnera sur le populaire et qui gouvernera le suffrage universel, dans cette quatrième période de la république? C'est le secret de demain. Mais peu importe. Pour nous, conservateurs, qui nous débattons, dans ces élections, sans drapeau et sans signe de ralliement, les uns sans discipline et les autres sans foi, quoi d'extraordinaire si le parti républicain, armé de cette puissance déréglée et aveugle, mais qui pourtant est une puissance, l'emporte ainsi, d'élection en élection ? Et, nous le répétons, quoi d'inattendu pour ceux qui, connaissant le régime, en connaissent aussi les effets, quoi d'inattendu dans ce mouvement rapide du parti républicain et dans ce développement fatal de la république?....

Les conservateurs soutenaient, dans cette élection, une lutte inégale. Ils ont été vaincus, et à peine garderont-ils dans un quart des conseils généraux leur ancienne majorité. Le triomphe que la gauche a obtenu, comme le dit avec un si orgueilleux mépris un journaliste de M. Gambetta, sur « les factions monarchiques », n'a pourtant été ni si facile ni si complet partout que l'annonçaient les espérances arrogantes du parti républicain. Les populations sont restées fidèles à plus d'un de ceux qui personnifient ou qui représentent le mieux ces « factions monarchiques » : notamment à M. le duc d'Aumale, MM. le prince d'Aremberg, le marquis de Vogüé, le duc de Sabran, l'amiral de Rosamel, le comte de Mérode, le général Robert, M. Caillaux, M. Plichon, M. de Soland, MM. le marquis de Fitz-James et le duc de Rohan. Cette liste, qu'il nous serait aisé de grossir d'autres noms marquants, atteste au moins que, malgré la défaveur des circonstances, ceux des conservateurs qui continuent énergiquement de se défendre et de rendre des services, maintiennent encore en maint endroit leur influence, parmi tous les hasards et les caprices du suffrage universel. Les monarchistes n'ont pas été, à vrai dire, les plus malheureux, dans cette journée du 1er août. C'est dans les rangs des bonapartistes que se comptent le plus de victimes, et, parmi eux, non seulement ceux qui, ne sachant comment se consoler de la mort du prince impérial, restaient impérialistes sans empereur, mais ceux qui suivaient la fortune césarienne du prince Napoléon; dans la Corse elle même dix ont succombé. Pourquoi? C'est qu'aujourd'hui les deux groupes du parti impérialiste n'ont point ou n'ont

plus ce qu'il leur faudrait pour captiver et s'attacher l'imagination de la foule. Les uns n'ont à lui offrir qu'un deuil sans espérance, un idéal sans réalité, et si, dans un avenir lointain et douteux, ils ont un nom de prince à prononcer, ils ne l'osent ni ne le peuvent actuellement. Les autres n'ont à présenter qu'un faux impérialiste et un faux républicain, renié par les conservateurs et bafoué par les radicaux; un personnage double, qui, despote par tempérament, est démagogue par politique; ce prince Jérôme qui, tournant le dos au crucifix, quand la république déclare la guerre au catholicisme, comme il tournait le dos au drapeau, quand nos armées se battaient pour la patrie ou même pour l'empire, n'a l'honneur d'être estimé ou d'être aimé par aucun parti. Dans cette situation, le premier des deux groupes bonapartistes a perdu sa raison d'être et le second se trouve dénué du moyen de devenir quelque chose; le prince impérial, en mourant a ruiné le crédit des uns; le prince Napoléon, par sa vie même et sa réputation, ruine les efforts des autres. Cette élection du 1er août a mis ce fait en lumière, et c'est un exemple de plus qui prouve qu'un parti monarchique, quel qu'il soit, n'a de force dans la mêlée des partis qu'à la condition de pouvoir montrer son prince et de vouloir proclamer sa monarchie : tout le reste est trop abstrait ou trop vague pour le suffrage universel... Constatons enfin dans l'élection du 1er août un avertissement grave, qui ne s'adresse pas à nous, mais qu'en vain et depuis longtemps nous adressions à la république : les violents de la gauche expulsent des conseils généraux les modérés; les socialistes combattent les radicaux, et, çà et là, victorieusement; même, dans le champ restreint de cette élection qui n'est qu'à demi politique et qui laisse une assez large part aux traditions ou aux passions locales, la tendance du républicanisme a été de s'exagérer et de se porter vers les extrêmes. Dans les Ardennes, qui élimine le général Chanzy et M. Gailly, candidats du centre gauche? Des radicaux. Et, dans les Pyrénées-Orientales, qui remplace M. Escanyé, candidat de l'Union républicaine? Un candidat de l'extrême gauche. A Commentry et à Montluçon, qui triomphe, là d'un républicain pacifique, ici d'un radical ardent? Deux candidats qui se proclamaient « socialistes révolutionnaires ».

Socialiste! Voilà pour la foule, inconsciemment ou non, le fond de son républicanisme : car son idéal n'est pas tant de constituer avec plus de simplicité, d'économie ou de justice, un État politiquement supérieur à celui de la monarchie que d'organiser, avec une nouvelle distribution des fortunes et des jouissances, un État social où les vieilles inégalités de ce monde soient toutes nivelées et les vieilles misères de l'humanité toutes réparées; et c'est pourquoi le

républicanisme de la foule n'a jamais tardé, en France, à la livrer, docile et passionnée, aux déclamations des utopistes. Révolutionnaire! Voilà surtout le mal du parti républicain, son goût, son habitude invétérée, sa tentation constante; c'est son « infirmité sociologique », comme disait récemment dans la *Philosophie positiviste* un républicain qui connaît bien son parti, M. Littré : tout républicain, avoue mélancoliquement M. Littré, est « doublé d'un révolutionnaire ». Donc, pour préserver la république, il aurait fallu l'empêcher d'avoir pour objet « la révolution sociale » et pour meneurs et pour coryphées les socialistes et les révolutionnaires. Eh bien! c'est tout le contraire que font de jour en jour les maîtres de la république, les uns par leurs actes, les autres par leur complaisance ou leur inertie. Les socialistes, naguère réduits au silence et à l'inaction, ont reparu; ils pérorent et s'agitent à la pleine lumière; les amnistiés sont leurs chefs, leurs héros et leurs apôtres; leurs journaux se multiplient et se répandent de toutes parts; ils s'assemblent dans des banquets où Rochefort anime « le parti des pauvres » contre « le parti des riches »; ils tiennent, à Marseille et à Paris, des congrès anarchiques où ils préconisent l'emploi du fusil et du picrate comme les seuls moyens qu'il leur reste d'opérer leur « révolution sociale ». Ainsi leur audace s'enhardit de plus en plus, et le gouvernement de la république, le parti républicain qui siège dans la Chambre et qui exerce dans le pays les mille pouvoirs de l'État, rivalise avec eux, sinon d'esprit socialiste, du moins d'esprit révolutionnaire : comme si l'un n'excitait pas l'autre! Magistrature, administration, clergé, armée, Université, l'esprit révolutionnaire qui, tantôt de la foule souffle sur le gouvernement et tantôt du gouvernement sur la foule, attaque tout pour tout remanier ou détruire, en dépit des leçons de notre histoire : on le sait par les événements, par les essais ou par les projets dont nous sommes, depuis dix-huit mois, des témoins effrayés. De cette rage et de ce trouble les ministres eux-mêmes donnent l'exemple. Hier encore, tandis que M. Constans et M. Cazot préparent, par des circulaires, l'exécution de ces décrets du 29 mars que « la grande voix de Danton » leur a dictés, M. Jules Ferry annonçait, à la Sorbonne, avec sa fatuité la plus fastueuse et dans un langage presque barbare, les réformes par lesquelles il révolutionne l'enseignement de l'Université. Non seulement il lui retire l'usage de cette ancienne méthode, qui, visant moins à créer dans le collège des orateurs, des poètes, des érudits, qu'à former les facultés de l'enfant et à créer les instruments de l'homme, n'en a pas moins fait depuis le seizième siècle la France littéraire et savante avec ses grandes générations, générations libérales et patriotes, elles aussi; mais avec quelle insolence ce réformateur, âpre et léger en même

temps, se targue de ramener l'Université dans « le bon sens » et de lui apprendre, en ne retenant plus la jeunesse dans « les broussailles du rudiment », à connaître désormais « l'antiquité ! » Et avec quel dédain méprisant il appelle l'Université d'hier « une bureaucratie » ! Qu'il le sache ou non, M. Jules Ferry obéit à la démocratie envieuse, vulgaire et positive, qui s'est tant plainte, depuis vingt ans, de cette aristocratie intellectuelle qu'on élevait dans le culte des belles-lettres, par des études désintéressées et selon des traditions séculaires. Le général Farre la sert, également, cette démocratie qui, selon la théorie des jacobins et de M. Gambetta, prétend subordonner l'élément militaire à l'élément civil et classer les officiers en raison de leur civisme. Qu'un colonel comme M. de l'Espée, résiste, le front haut, à la canaille qui le hue, le général Farre lui ôte son commandement avec la même promptitude qu'il ferme une chapelle à un aumônier militaire; que des officiers soient signalés par un journal républicain pour être « hostiles à nos institutions », on les punit, on les disgracie. En revanche, les généraux deviennent des politiciens : les uns conspirent avec la municipalité ou même la populace contre leurs frères d'armes, « suspects » d'être conservateurs ou catholiques; les autres mendient en courtisans les faveurs de la multitude, sur les places publiques, pour mériter les faveurs du gouvernement; et voici un colonel de l'armée territoriale qui, jaloux des lauriers de M. Victor Hugo et de M. Louis Blanc, prêche à ses soldats, dans un ordre du jour, l'amour et la conquête de « la république universelle » ! Les symptômes de ce désordre s'aggravent. M. Jules Grévy l'ignore-t-il? Lui-même, qu'en ce moment le canon de la flotte salue majestueusement à Cherbourg où il n'est allé, raconte-t-on, que pour ravir à M. Gambetta l'honneur d'y étaler seul sa suprématie et d'y recevoir un hommage tout personnel et royal, lui-même rencontre là cet amiral Ribourt que le conseil municipal de Cherbourg est venu le sommer de destituer. Et pourquoi? Parce que, fidèle au règlement, l'amiral Ribourt, après la revue où les drapeaux ont été remis aux troupes de Cherbourg n'a pas voulu passer et s'incliner devant la tente où trônaient le député La Vieille et la municipalité : refus qui dénotait bien, paraît-il, son manque de républicanisme et qui lui a valu les huées d'une plèbe d'avance ameutée pour le siffler. M. Jules Grévy aura donc pu, en personne, mesurer à Cherbourg l'état où la république met ainsi, grâce aux erreurs de son gouvernement et aux torts de son parti, la discipline de l'armée et la dignité de ses chefs. Ah ! prenez garde ! Ceux qui, sans apprêts, sans alliances, à l'aventure et comme à la débandade, conduisirent les forces de la France à Metz, puis à Sedan, et livrèrent à l'Allemagne, par cette incurie

traîtresse, nos deux glorieuses et bonnes provinces d'Alsace et de Lorraine, ceux-là commirent un grand crime. Mais, vous républicains, qui, depuis dix ans, pour relever la France de cette infortune, avez à votre service tout son argent et tout son sang, toute sa volonté, toute son âme, prenez garde ! Si, oublieux de tant de souvenirs terribles et d'une expérience si coûteuse, vous dilapidiez ce sang et cet argent, si vous n'aviez demain à mener à la frontière qu'une armée troublée par ses haines politiques, une armée tumultueuse et indocile, une armée rendue incapable par vos fautes et devenue impuissante, le crime serait plus grand encore. Car vous auriez anéanti, avec ces ressources nouvelles de la France, la dernière espérance de la patrie et sa dernière sauvegarde. Ce crime serait plus qu'inexpiable : il serait irréparable.....

La situation de l'Europe permet moins que jamais à la république d'ébranler la force de notre armée et de jouer ainsi avec notre sécurité nationale. Tous les présages qui traversent le ciel de l'Orient ne peuvent en effet qu'alarmer l'Occident. Il semble qu'un mauvais génie, qui exploite habilement les difficultés et le péril des choses, essaie de nouveau de susciter en Orient une lutte qui, en ruinant l'empire turc, mettrait aux prises les convoitises de toute l'Europe, depuis Athènes, Rome et Londres jusqu'à Vienne et Saint-Pétersbourg, peut-être même à Berlin. La Turquie, soit aveuglée par certains conseils, soit résignée dans son fatalisme à braver le dernier coup, ou comptant encore sur les rivalités des puissances, repousse la note collective que les signataires du traité de Berlin lui ont adressée, après la dernière conférence : elle refuse d'accorder à la Grèce la frontière marquée, dans cette conférence, selon le plan de M. de Freycinet. Son refus a irrité vivement celles des puissances qui patronnent particulièrement la Grèce : leur amour-propre est d'autant plus offensé par cette résistance qu'elles soupçonnent la Turquie, non seulement de mauvaise foi, mais de bravade ironique. Cette irritation, la Russie l'avive, et nous ne voyons pas que M. de Bismarck, qui garde en apparence une neutralité sévère, s'efforce ni d'apaiser les griefs des puissances, ni de contraindre la Turquie à l'obéissance : ce que d'un geste ou d'un mot il pourrait faire. Qu'adviendra-t-il donc ? Des deux puissances qui montrent le philhellénisme le plus fougueux, la France n'ira pas, nous le supposons, porter pour son compte un ultimatum à la Turquie, et peut-être jugera-t-elle sage de ne pas s'associer à la seule Angleterre pour une expédition de ce genre. Mais, l'Angleterre elle-même, que décidera-t-elle ? Sous ce gouvernement de M. Gladstone, elle est devenue l'ennemie de la Turquie. Est-ce parce que M. Gladstone a commenté Homère et qu'il aime sentimentalement le grec ? Est-ce parce que l'apostolat qu'il

s'est donné naguère en dénonçant « les atrocités » dont la Bulgarie était la victime, a engagé son orgueil? Quelle que soit sa raison, il a changé la politique traditionnelle de son pays : il menace le sultan, il prépare le démembrement de la Turquie. Mais deux obstacles vont retarder son impétuosité. Le voilà malade, et, pour plusieurs semaines encore, sa maladie l'éloigne du Parlement. En outre, un accident grave occupe maintenant les armes de l'Angleterre dans l'Afghanistan. On venait d'apprendre que le vice-roi de l'Inde avait reconnu comme émir de Caboul un neveu de Shere-Ali, Abdurrahman-Khan. Tout à coup un télégramme annonce que la brigade du général Burrows, qui gardait les abords de Candahar, a été mise en déroute, le 27 juillet, par Ayoub-Khan, qu'on croyait encore dans les plaines de Hérat. Ayoub s'était avancé avec une trentaine de canons et douze mille hommes à travers une si vaste étendue, sans que le général Burrows en fût informé. Ayoub-Khan saura-t-il profiter de sa victoire? Le général Primrose, qui a recueilli dans la citadelle de Candahar les débris de la brigade de Burrows, y sera-t-il assiégé par Ayoub? Le général Roberts qui accourt de Caboul arrivera-t-il à temps pour sauver Candahar et rétablir l'autorité du nom anglais dans la contrée? D'autre part, les secours de l'Inde parviendront-ils sans encombre et à l'heure opportune? Autant de doutes que rien ne peut encore éclaircir. En attendant, l'Angleterre a son prestige à relever devant les populations asiatiques, et ce souci pourrait bien, pour le moment, suffire à l'activité de M. Gladstone.

Évidemment, il ne faut qu'une étincelle pour mettre l'Orient en feu. Le Monténégro a rappelé de Constantinople son représentant; ses soldats ont des escarmouches de plus en plus sanglantes avec les bandes de la Ligue albanaise. La Serbie avance des troupes vers sa frontière méridionale. La Roumanie ne cache plus ses armements. La Bulgarie semble prête à se soulever; elle se plaint d'être à l'étroit dans ses limites; le peu de suzeraineté que le sultan exerce encore sur elle lui pèse. Quant à la Grèce, elle mobilise son armée. On ignore quelles alliances secrètes groupent déjà toutes les haines nationales et religieuses de ces petits peuples contre l'ennemi commun, le Turc. Mais il est manifeste que tous conspirent entre eux et que les calculs, les intrigues, les secours de certaines puissances, intéressées à une nouvelle conflagration de l'Orient, favorisent et secondent cette conspiration. Est-ce trop prophétiser que de prédire qu'au premier souffle du printemps de 1881, tous ou presque tous assailliront la Turquie? Et risquons-nous une affirmation trop hardie en assurant qu'alors quatre ou cinq puissances seront prêtes à faire de la Turquie un partage définitif? Ce sont deux soup-

çons, deux suppositions, qui doivent, dès ce moment et sans relâche, occuper l'esprit de nos hommes d'État ; et voilà pourquoi la France a plus que jamais à maintenir avec une sage jalousie, avec une fermeté invincible, sa neutralité absolue. Si une guerre appelle en Orient, pour l'heure du partage, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et même l'Italie, il est assez vraisemblable que l'Allemagne ne restera point inerte, à l'Occident : ici ou là, elle voudra se ménager une compensation. Si l'Allemagne, en ces circonstances, aime mieux, par une prudence toute philosophique, par une abnégation quasi surhumaine, s'abstenir de toute convoitise et de toute acquisition, tant mieux. Mais, dans l'un et l'autre cas, il faut que la France soit libre et que toutes ses armes, sans en excepter une, puissent se former en faisceau au pied des Vosges. Sa meilleure manière d'attirer à l'Occident le péril d'une tentative quelconque, ce serait d'aller en Orient, fût-ce en compagnie de l'Angleterre ou même avec l'assistance de la Russie. Gardons-nous de laisser partir pour Athènes le général Thomassin et ses officiers : si ce n'est pas une ambassade de guerre, ce n'est certes pas non plus une ambassade de paix. Laissons même les puissances faire à leur aise, le long du littoral turc, la fameuse démonstration navale dont il est tant parlé : ou bien cette *Armada* n'exécutera qu'une promenade platonique, qui sera ridicule, ou bien elle sera conduite à quelque bataille de Navarin où nos vaisseaux n'ont de blessures ni à donner ni à recevoir. Plus la république, ce même gouvernement qui, à en croire ses apologistes, ne devait rien décider ni régler, dans les affaires de l'État et de la patrie, qu'à la lueur d'une publicité complète, nous tient dans l'ignorance des desseins que trame la politique personnelle de M. Gambetta, plus ce mystère doit nous alarmer. Et que nos cris d'alarme réveillent le pays et convoquent le Parlement, si le ministère, rebelle aux avis d'une partie de la gauche elle-même, envoie le général Thomassin en Grèce et nos vaisseaux aux Dardanelles ! Car, si nous voulons qu'on n'entraîne pas la France dans cette obscure et longue aventure de l'Orient, défendons qu'on y mène, ni comme arbitre ni comme auxiliaire, aucune de nos forces nationales : ce serait engager aujourd'hui l'honneur de la France et demain sa sécurité.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LA POLITIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT

DE 1762 A 1808[1]

VIII

Le projet de Lepelletier et de Robespierre n'avait pas reçu d'exécution. Le tyran avait porté sa tête sur l'échafaud, avant d'avoir converti la nation à l'éducation de Lacédémone. L'internat obligatoire, qu'il n'avait pu faire accepter de son vivant, ne devait pas avoir plus de succès après sa mort. Mais, si la Convention renonça pour toujours à traiter les Français en Spartiates, elle n'en continua pas moins à demander à l'instruction publique de former des républicains. Les ennemis de Robespierre, qui avaient envoyé à l'échafaud les membres du Comité de salut public comme chargés de crime, comme *buveurs de sang*, étaient eux-mêmes condamnés par leur passé à maintenir à tout prix la république. Eux aussi étaient des régicides animés contre la royauté d'une haine farouche. Grégoire traitait les rois de brigands; il appelait leur histoire le martyrologe des nations; il disait que « monarchie et crime » est le seul synonyme qu'admette la langue française [2]. De tels hommes étaient obligés de maintenir la république par tous les moyens, et plus la

[1] Voyez le *Correspondant* des 10 et 25 juillet.

[2] *Moniteur* du 6 juin 1794. Les paroles suivantes donnent une idée de la rage des conventionnels contre les rois : « S'ils échappent à nos bras vengeurs, s'écriait David (*Moniteur* du 23 juillet 1794), que la terre trop longtemps souillée de leur présence leur refuse un abri et la nourriture qu'elle accorde aux animaux les plus féroces. Que le sommeil fuie de leurs paupières, qu'à chaque instant ils invoquent la mort sans pouvoir l'obtenir, ou plutôt qu'ils soient traînés à l'échafaud et que leurs cendres empoisonnées soient emportées par les vents loin du globe reconquis à la liberté... et que le monde entier répète avec nous : « Paix aux chaumières, mort à tous les tyrans. » Ces déclamations contre les rois et les tyrans n'empêcheront pas plus tard David de se faire nommer peintre et baron de l'Empire.

réaction devenait menaçante, plus ils devaient s'efforcer de la combattre.

A l'exemple de la Convention, le Directoire voulut faire de l'instruction publique un instrument de propagande républicaine. Dès le 1er pluviôse an IV, Chénier demandait aux sciences et aux arts d'accourir « autour du berceau de la république ». Un mois plus tard, Dupuis s'écriait, au conseil des Cinq-Cents : « Une révolution aussi étonnante dans l'ordre politique ne peut s'opérer et s'affermir qu'autant qu'on viendra à bout de changer les mœurs, les habitudes et les préjugés du peuple appelé à cette haute destinée, et cet ouvrage est plus encore celui de l'éducation que celui des lois[1]. » Il faut donc une éducation nationale et républicaine. On ne peut plus différer de l'établir, sans compromettre le salut de la république, qui doit s'appuyer sur cette base.

Trois mois plus tard, le citoyen Nicoleau, inaugurant, comme président du département, l'école centrale du collège des *Quatre-Nations*, assignait à l'instruction publique la triple mission de « former l'homme, le citoyen et le républicain[2] ». A la rentrée des écoles centrales, le 1er brumaire an V, le citoyen Joubert leur rappelait avec émotion qu'à elles étaient confiées « les plus chères espérances de la république[3] ». Pour répondre à cet appel, Lenoir-Laroche, professeur de législation, fit, séance tenante, un discours sur les gouvernements libres et sur la morale publique.

Le Directoire apporta d'autant plus d'ardeur à mettre l'enseignement au service de la politique, qu'il la voyait déjà menacée par une réaction chaque jour plus puissante. Ce mouvement avait pris naissance après le 9 thermidor. La Terreur, inspirée par les proscriptions de Robespierre, avait soulevé la France entière d'horreur et de dégoût; aussi quand elle se vit délivrée de ce monstre, bien que la scène publique fût encore occupée par des hommes qui, la plupart, avaient les mains teintes de sang, elle appelait de ses vœux l'avènement d'un pouvoir réparateur qui lui rendît la sûreté et la paix. Les conventionnels virent avec raison dans ce mouvement une menace pour la république. Dès le 21 décembre 1794, Chénier poussait un cri d'alarme et demandait à l'Assemblée d'opposer des digues au « débordement général des préjugés[4] ». Quatre mois plus tard, Daunou proclamait l'importance de réorganiser sans retard l'instruction publique, « surtout, disait-il, à une époque où il convient de rassembler toutes les lumières et toutes les forces de la philo-

[1] *Moniteur* du 3 mars 1796.
[2] *Moniteur* du 28 mai 1796.
[3] *Moniteur* du 25 février 1797.
[4] *Moniteur* des 22 et 24 décembre.

sophie contre des préjugés qui se réveillent et contre des superstitions renaissantes[1] ». Il espérait que le patriotisme deviendrait bientôt le culte commun de tous les Français. Il fallait, en attendant, qu'un enseignement civique préparât une base inébranlable aux institutions républicaines dans le cœur même des générations nouvelles. C'était la grande préoccupation du législateur. Si les élèves de l'École normale sont admis à la barre de l'Assemblée, c'est pour y crier : Vive la république! vive la Convention nationale! Si le conseil des Cinq-Cents reçoit une délégation de l'Institut, c'est pour l'entendre prêter le serment de haine à la royauté[2].

Mais le serment même de haine à la royauté indiquait déjà les craintes qu'on avait de la voir reparaître. Malgré tous les efforts du Directoire, les élections des premier et second tiers renouvelables avaient fait arriver à l'Assemblée des hommes sincèrement libéraux, qui, forts de l'opinion publique, s'efforcèrent d'arracher la France à la tyrannie des jacobins. On les vit attaquer le divorce, s'occuper des prêtres et des émigrés, essayer de fonder l'éducation sur la morale, et la morale, sur la religion, rouvrir les temples, suspendre la vente des presbytères et des collèges. C'en était trop. Le 18 fructidor vint arrêter ces mesures réparatrices. Les deux conseils, envahis par la force armée, la constitution violée, les chefs de la majorité arrêtés et déportés, les journaux supprimés, les émigrés qui étaient rentrés en France, condamnés à sortir sous peine de mort, les prêtres astreints au serment de haine à la royauté sous peine de déportation, telles furent les mesures prises par le parti vainqueur, qui sembla vouloir ramener la France aux plus mauvais jours de la Terreur.

Dans ces circonstances, l'attention du législateur ne pouvait manquer de se porter sur les écoles publiques. La loi du 3 brumaire an IV, ayant consacré la liberté d'enseignement, il s'était fondé un grand nombre d'institutions libres où ne tardèrent pas à affluer les élèves. En présence de ces maisons entourées de la confiance des familles, les écoles officielles restaient vides. Ni les vastes édifices, la plupart anciens collèges des congrégations religieuses, qu'on avait consacrés à leur usage, ni les bibliothèques, cabinets de physique, laboratoires de chimie, jardins de botanique, mis à leur disposition, n'avaient pu y attirer des disciples. Malgré les efforts désespérés du Directoire qui, à chaque session, multipliait, à ce sujet, rapport sur rapport et décret sur décret, les pensionnats libres étaient encombrés

[1] *Moniteur* du 29 avril 1795. Le 9 thermidor an III, dans une délibération relative à la fête du 10 août, Grégoire disait : « Il faut qu'elle soit publique, afin d'en imposer aux royalistes qui lèvent la tête. »

[2] *Moniteur* du 28 janvier 1795 et 27 janvier 1796.

d'élèves, tandis que les écoles primaires et les écoles centrales, fondées par le gouvernement, restaient vides. Cette situation exaspérait les jacobins; aussi, comme il fallait s'y attendre, les vainqueurs du 18 fructidor ne tardèrent-ils pas à s'en prendre à la liberté.

Le 12 vendémiaire an VI, Chazal dénonça au conseil des Cinq-Cents les maisons d'éducation où l'on élève, disait-il, « les enfants des citoyens dans la haine de la république ». La cité, ajoutait-il, ne doit pas supporter ceux qui l'attaquent dans son essence. Ces instituteurs réactionnaires usent peu à peu, comme une *lime sourde*, les fondements de la république et « déposent le *ver royal* dans les bourgeons de l'arbre de la liberté ». On cueille ce qu'on a semé; si on sème la royauté, on recueillera la royauté. Est-ce dans ce but qu'on a fait la révolution? « Non, *tout sera républicain dans notre république* », et si un père se permettait de pousser ses enfants dans la voie de la réaction, il serait permis de les lui arracher, car « un père n'a de droit sur ses enfants que pour faire leur bonheur ». Il terminait en demandant que les pensionnats fussent soumis à la surveillance des autorités, et que tout instituteur ou institutrice qui professerait la haine de la république et de ses lois, fût « dénoncé à l'accusateur public et déporté à perpétuité [1] ».

Un mois plus tard [2], Garnier (de Saintes) renouvela la motion de Chazal. « Si la liberté, dit-il, compte si peu d'adorateurs, c'est qu'on n'a pas dirigé l'esprit des jeunes élèves vers les institutions républicaines. *La haine de la royauté et de l'esclavage n'a pas encore agrandi leur âme. La jeunesse est livrée à des instituteurs qui font filtrer dans ses veines le poison du royalisme*, dessèchent dans son cœur l'amour du bien, corrompent ses goûts, flétrissent son âme et énervent son courage. *Si le législateur ne s'empare pas de la génération qui croît, la révolution se trouvera arrêtée d'un demi-siècle.*»

Luminais vint enfin, le 28 nivôse an VI, lire, à l'Assemblée, un rapport [3] qui semblait devoir calmer toutes les alarmes. L'instruction publique paraissait toujours au législateur le grand moyen de donner aux institutions républicaines une base indestructible. Si nous voulons assurer, disait Luminais, la perpétuité de notre gouvernement, de nos lois, de nos institutions, il faut tirer l'éducation de cet état de torpeur et d'anéantissement où elle se trouve. Il faut la créer, la vivifier, il faut réchauffer le cœur des jeunes élèves et les enflammer d'amour pour « leur patrie, leur gouvernement et leurs lois ». Malheureusement, ajoute-t-il, presque partout des ins-

[1] *Moniteur* du 8 octobre 1797.
[2] Le 9 frimaire.
[3] Voyez le rapport, dans le *Moniteur*, des 23 et 24 février 1798.

tituteurs mercenaires, dès longtemps façonnés à des inclinations serviles ou « vieillis sous la rouille des préjugés », insensibles au doux espoir de former des hommes libres, *laissent couler dans les cœurs tendres de leurs jeunes élèves les poisons corrupteurs du royalisme et de la superstition.* D'autres, plus coupables encore, leur font avaler ces poisons à pleines coupes; pareils à ce pédagogue de Falère, qui livra par trahison les enfants confiés à ses soins, ils font un trafic impie des âmes de ces douces victimes. Pour empêcher ces établissements d'être le rendez-vous de nos ennemis, il faut les astreindre « à des règles tellement sévères, que ni les instituteurs ni les élèves ne puissent échapper *à l'enlacement des principes de républicanisme dans lesquels vous voulez les prendre et les retenir* ».

Ces règles si sévères qui devaient enlacer instituteurs et élèves dans les principes du républicanisme, n'étaient rien moins que la suppression de la liberté d'enseignement. Les inspections de police auxquelles on soumettait les maîtres, les certificats de civisme, les permissions d'enseigner qu'il fallait obtenir, livraient l'éducation à l'arbitraire de l'État.

On voulait même poursuivre la liberté des opinions jusque dans le sanctuaire de la famille. Lorsque M. Ferry présenta sa fameuse loi sur l'enseignement, il daigna nous donner l'assurance que les parents pourraient continuer à prendre chez eux des précepteurs de leur choix. Le rapporteur de 1798 se montrait moins magnanime. Les pères et mères, disait-il, croient pouvoir éluder la loi en faisant donner à leurs enfants une éducation privée dans leur propre maison. Ils croient ce fort d'autant plus inexpugnable que cette constitution même qu'ils détestent leur sert de rempart. « Eh bien, c'est là, c'est dans ce dernier retranchement que nous voulons les forcer sans porter atteinte à l'acte constitutionnel. » Ici encore, nous saurons empêcher qu'aucun « royaliste ne distille ses poisons par la voie de l'enseignement ». Nous étendrons l'inspection de la police sur tous ceux qui enseignent les arts libéraux, parce que, sous prétexte de musique, de danse, de dessin, ils pourraient donner des leçons de grammaire, de belles-lettres, de mathématiques et de physique. Nous nous assurerons par le serment que tous les maîtres respectent nos institutions, même dans le sein des familles. Ce n'est pas assez pour eux de jurer fidélité « à la république et à la Constitution ». « Nous avons pensé, s'écrie Luminais, qu'il n'était pas inutile de les obliger de promettre d'employer tous leurs moyens pour faire *aimer* de leurs élèves le gouvernement républicain et ses lois. » On peut avoir de pareilles exigences quand il s'agit d'élever la jeunesse, car « l'âme et les affections de l'enfance sont le domaine de la société entière ». Dès lors imposons aux maîtres un serment solennel qu'ils

répéteront tous les ans en présence de leurs élèves. Ces jeunes âmes seront frappées « de cet acte public, de cette promesse authentique qui met chaque fois en évidence, aux yeux de ces mêmes élèves, le parjure de leurs instituteurs qui ne mettraient pas leur conduite en harmonie avec leurs promesses [1] ».

Après avoir ainsi trié et éprouvé les maîtres, il fallait aussi expurger les livres. Il importe beaucoup, disait le rapporteur, que ces livres ne soient pas souillés par « les poisons séducteurs d'une doctrine insidieuse et antirépublicaine ». Aux ouvrages élémentaires composés dans l'esprit nouveau, on pouvait joindre un tableau résumant « les droits et les devoirs de l'homme ». Luminais[2] voulait enfin créer une feuille périodique, un *Bulletin des instituteurs*, qui, après avoir éclairé les maîtres sur leurs devoirs civiques, serait donné en prix aux élèves les plus méritants.

Puisque le territoire de la république française était trop vaste pour faire revivre les usages d'Athènes où un Démosthène enflammait l'âme de ses jeunes auditeurs par les accents de sa mâle éloquence, que la presse portât du moins jusqu'aux extrémités du pays la connaissance et l'amour de la république.

On compte, disait le rapporteur, sur le dévouement des instituteurs et des institutrices pour une si noble entreprise. Tous ceux qui sont vraiment amis du gouvernement républicain, qui « sentent brûler au fond de leur âme le feu sacré de la liberté », tous les vrais patriotes ne peuvent manquer de répondre à l'appel d'une Assemblée qui veut faire de leurs « tristes pédagogies une sorte de magistrature

[1] Le Directoire exécutif avait déjà porté, le 31 juillet 1796, le décret suivant (art. 4) au sujet de la fête du 10 août : « Les instituteurs de la jeunesse, qui habiteront dans la commune, se rendront avec leurs jeunes élèves sur les places publiques. Ils s'engageront à haute voix, en présence des corps constitués, à n'inspirer à leurs élèves que des sentiments républicains, du respect pour les vertus, les talents, le courage, et de la reconnaissance pour les fondateurs de la république. Des chants civiques suivront cet engagement solennel. »

[2] Voici l'analyse de son projet de loi qui pourrait fournir à MM. Ferry et Paul Bert des inspirations utiles : Article 1er « Tous les individus qui enseignent sont sous l'inspection de la police, qui peut toujours leur défendre d'enseigner lorsqu'ils professent des principes antirépublicains. » Les articles 2 et 3 soumettent les maîtres au serment de haine à la royauté et d'attachement à la république, serment qu'ils renouvelleront tous les ans à la fête de la jeunesse. L'article 4 exige pour ouvrir école une attestation de vie et mœurs délivrée par cinq citoyens honnêtes du canton *ayant occupé des places*. Les articles 5-8 règlent la procédure à suivre devant le jury d'instruction et les diverses administrations pour obtenir la *permission d'enseigner*. La surveillance des établissements libres est confiée aux jurys d'instruction et à des inspecteurs spéciaux. Ces huit articles furent adoptés sans discussion dans la séance du 28 ventôse.

domestique », qui vient les tirer « de la poussière obscure de leurs bancs pour les montrer à leurs concitoyens le front ceint d'une couronne civique ». Cette brillante perspective enflamme le cœur de Luminais, et il exhale en finissant son enthousiasme par cette apostrophe aux nouveaux maîtres : « Oui, s'écrie-t-il, hommes utiles, vous êtes destinés à allumer le flambeau qui doit éclairer la génération future. Que l'amour de la patrie vous embrase. Communiquez-en la flamme à vos élèves ; leur gloire rejaillira sur vous. Vos magistrats ont l'œil sur vous, la France entière va vous observer. La stabilité de son gouvernement, son bonheur futur, seront dus à vos soins. L'amour et les bénédictions de vos élèves devenus hommes, devenus citoyens, seront votre plus douce récompense. »

Toutes les mesures proposées par le rapporteur furent décrétées, mais son projet renfermait un certain article 9 qui rencontra plus de résistance. Il était ainsi conçu : « Nul ne pourra enseigner la morale, ni être chef d'un établissement particulier d'éducation, s'il n'est *marié ou veuf.* » C'était le moyen d'interdire l'enseignement à tous les célibataires, c'est-à-dire à tous les membres du clergé. Qui pourrait se refuser ici à admirer la fécondité d'esprit du rapporteur Luminais ; à vrai dire, il nous semble encore plus retord, plus fécond en expédients que MM. Ferry et Paul Bert. Il s'agissait alors, comme aujourd'hui, de faire sonner très haut la liberté d'enseignement tout en la supprimant. Un article de la constitution consacrait formellement cette liberté ; mais on voulait fermer les écoles libres et défendre l'enseignement aux prêtres. Au lieu de le dire franchement, Luminais proposait de frapper d'interdit ceux qui n'étaient ni veufs ni mariés. Cette motion rencontra une vive opposition, et l'article fut renvoyé à la commission. Montmayou demanda qu'on interdît nettement l'enseignement aux membres du clergé. Le rapporteur combattit cette proposition comme « impolitique, en ce qu'elle obligerait de parler dans une loi des prêtres catholiques, de les reconnaître, de leur donner presque une existence publique [1] ». Ce n'était, ajoutait-il, que par des moyens indirects qu'on pouvait les écarter de l'instruction publique, et il maintint son projet de loi. Félix Faulcun proposa d'octroyer, du moins, aux célibataires un certain délai pour prendre femme. François Erhmann s'apitoya sur les instituteurs avancés en âge, auxquels on ne pouvait vraiment imposer de force le lien du mariage. On était alors en plein épanouissement du divorce ; quel sort réservait-on au maître qui serait abandonné par sa femme. Est-on indigne de tenir école par cela seul qu'on a fait vœu de continence. « Excluriez-vous de l'enseignement, disait

[1] Séance du 4 germinal.

Erhmann, un Fénelon, un Mably, parce qu'ils n'ont point de compagne. D'ailleurs, combien y a-t-il de citoyens qui ne sont pas en état de nourrir et d'entretenir une femme. Si vous leur ouvrez forcément, malgré eux, le temple de l'hyménée, vous leur ouvrez en même temps les portes de l'hôpital. »

La discussion tournait au comique, on prononça l'ajournement [1]; mais Luminais put se consoler en lisant l'arrêté pris par le Directoire exécutif, le 17 pluviôse an VI, pour la surveillance des écoles particulières, maisons d'éducation et pensionnats. Pour arrêter, disait le Directoire, les progrès des principes funestes qu'une foule d'instituteurs privés s'efforcent d'inspirer à leurs élèves, les administrations municipales seront tenues de faire, au moins une fois par par mois et à des époques imprévues, la visite desdites écoles. Il sera constaté si les maîtres mettent entre les mains de leurs élèves, « comme base de la première instruction, les droits de l'homme, la constitution et les livres élémentaires qui ont été adoptés par la Convention; si l'on observe les décadis, si l'on y célèbre les fêtes républicaines et *si l'on s'honore du titre de citoyen* [2] ». Un tel décret méritait d'être tiré de l'oubli.

A peine avait-il été porté, que le ministre de l'intérieur, le citoyen Letourneur, en recommanda l'application aux administrations départementales. Il les conjurait d'arracher enfin « l'instruction républicaine à cette espèce de nullité » où elle était plongée, et de porter le dernier coup « à ces institutions monstrueuses où le royalisme et la superstition s'agitent encore contre le génie de la liberté et de la philosophie ». Le spectacle des écoles primaires, ajoutait-il, doit affliger l'âme de tous les vrais républicains. En butte à la malveillance, dénuées de secours, attaquées ouvertement, « ridiculisées par ceux qui devaient en être les premiers défenseurs, *les écoles primaires n'existaient pas encore que déjà elles avaient cessé d'être* ». Les instituteurs, réduits à l'état le plus déplorable, « sans considération, sans élèves », n'ayant dans leurs classes que ceux qui ne peuvent pas payer la contribution, sont obligés de se prêter aux plus honteux préjugés, de devenir « parjures à leur serment » pour obtenir quelque succès. A côté d'eux s'élèvent avec audace « une foule d'écoles privées, où l'on professe les maximes les plus opposées à la constitution, et dont la *coupable prospérité* semble croître en raison de la perversité des principes qu'y reçoit la jeunesse. C'est donc sur ces repaires du fanatisme royal et superstitieux que le Directoire appelle toute notre vigilance et toute notre activité ».

[1] *Moniteur* du 1er avril 1798.
[2] *Bulletin des Lois.*

Les ordres du citoyen Letourneur furent exécutés. Une circulaire des administrateurs de la Sarthe aux municipalités cantonales nous en fournit la preuve. Les administrateurs, après avoir rappelé que les principes de liberté et d'égalité, les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen, les éléments de la morale universelle doivent faire la base de l'enseignement républicain, demandaient aux municipalités de « tarir les sources du royalisme qui, de toutes parts, arrosent et infectent la génération naissante ». On devait rappeler aux parents qui livraient leurs enfants « en proie à leurs opinions et à leurs caprices, que ces enfants appartiennent à la patrie encore plus qu'à leurs parents. » Ce n'était pas trop de toute « l'ardeur de leur zèle civique » pour surveiller des écoles ennemies et ranimer les écoles de la patrie[1].

Ces mesures n'obtinrent aucun résultat et, pendant la troisième session du Corps législatif, la tribune retentit encore de nouvelles plaintes[2]. Le 17 prairial an VI, Roger-Martin dénonça au conseil des Cinq-Cents cette foule d'enseignements clandestins où l'on conspirait sans cesse, disait-il, contre la raison et la liberté, *ces ateliers obscurs d'incivisme et de mensonge* qui pervertissaient la génération future et sapaient les fondements de la république. Voyez, ajoutait Briot[3], comme le royalisme a dévoré et corrompu au milieu de vous la moitié d'une génération. Le vide laissé entre les écoles primaires et les écoles centrales est occupé par ces « instituteurs particuliers qui ont si bien servi la cause du royalisme et de la superstition ». On ne se lasse pas de crier contre ces établissements qui « se nourrissent et s'engraissent, disait Portier, des pertes et de la ruine des écoles nationales », où l'on perpétue les préjugés et la haine de la république « au point que les enfants de la liberté, si tourmentés, si calomniés, si persécutés pendant les phases de la révolution, ne trouveront pas même à se reposer dans le sein des générations naissantes[4] ».

Qui ne serait attendri par la tristesse mélancolique de ces accents; qui ne serait touché par ces cris de désespoir? La vivacité même de ces plaintes contre les écoles libres, les efforts toujours renouvelés

[1] On trouvera cette circulaire et celle du citoyen Letourneur dans les *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe,* par A. Bellée. 1875, in-12, p. 40-46. Les administrateurs de la Sarthe prenaient la peine d'indiquer aux municipalités les livres élémentaires, approuvés par la Convention, qu'il convenait d'adopter. Signalons le *Catéchisme français,* par le citoyen Lachabeaussière, dont nous avons parlé plus haut; les *Conseils d'un père à son fils,* par François de Neufchâteau, etc.

[2] Du 1er prairial, an VI au 1er prairial an VII (20 mai 1798 au 20 mai 1799)

[3] *Moniteur* du 20 prairial an VI.

[4] *Moniteur* du 22 brumaire an VII.

et toujours impuissants à peupler les écoles officielles devaient nécessairement inspirer au législateur la tentation de supprimer toute concurrence. Les partisans de la liberté, même quand elle gêne, ont été rares à toutes les époques, et les discussions engagées en ce moment sur la question de l'enseignement nous rappellent que, sous ce rapport, nous ne valons pas mieux que nos pères. Les lois de la Convention sur l'instruction obligatoire, surtout les violences de Robespierre, la tyrannie des programmes impies et révolutionnaires, avaient supprimé de fait la liberté d'enseignement. La réaction puissante qui suivit le 9 thermidor donna naissance à la loi du 3 brumaire an IV, qui fit tomber ces mesures coercitives et rétablit une tolérance relative. Mais les passions toujours vives, la haine des partis en présence, le succès même des institutions nouvellement fondées, ne devaient pas tarder à mettre cette liberté en péril. Les plaintes dont nous parlions naguère, les mesures de surveillance et de police qui furent prises contre elles étaient déjà une atteinte indirecte à la liberté d'enseignement. Cette liberté, on va maintenant l'attaquer directement et avec rage, surtout depuis que le 18 fructidor a ranimé toutes les passions et toutes les espérances de la révolution. Nous allons voir, d'un côté, reparaître les théories de Robespierre sur l'instruction commune et le casernement de l'enfance, tandis que, de l'autre, les partisans de la liberté vont défendre les droits des pères de famille dans des discours qu'on pourrait croire prononcés hier.

IX

Un des traits distinctifs du débat ouvert sur la question de l'enseignement, c'est que nous avons affaire à des adversaires qui essayent de couvrir leurs théories oppressives du masque de la liberté. Cette contradiction étrange entre les paroles et les actes, ces protestations indignées contre le pouvoir arbitraire et ce despotisme pratique sont bien les traits d'origine de tous nos jacobins. Sous le Directoire, Benjamin Constant, parlant des terroristes, « ces êtres d'une espèce nouvelle, phénomène créé par la révolution », disait qu'ils réunissaient ce qui jusqu'alors avait paru contradictoire : *l'amour de la liberté et la soif du despotisme*[1]. Avoir sans cesse le mot de liberté à la bouche et la confisquer sans cesse, c'est le propre des jacobins d'aujourd'hui comme des jacobins de la première révolution.

Aussi l'éducation commune, l'internat obligatoire que Lepelletier et Robespierre avaient proposés à la Convention, ne pouvaient man-

[1] Voyez *Moniteur* du 12 floréal an IV.

quer de rencontrer des partisans sous le Directoire. Heurtaut-Lamerville avait présenté un projet de loi sur l'instruction primaire, qui portait de graves atteintes à la liberté. Pour pouvoir exercer les fonctions d'instituteur, il fallait être « inscrit sur le registre civique et n'être ministre d'aucun culte ». Ce projet n'en fut pas moins combattu comme trop favorable à la liberté. « Il faut, s'écriait Duplantier [1], former des hommes libres pour la république, des amis de l'égalité surtout, il faut garantir les jeunes gens du souffle impur des préjugés. Or la jeunesse française ne sera entièrement façonnée au joug de l'égalité que dans une éducation uniforme et commune. » Laisser les élèves s'énerver et se corrompre dans les institutions particulières, c'est les livrer à l'aristocratie, à l'oligarchie et au fanatisme, c'est laisser tomber dans la solitude, le mépris et l'abandon nos propres écoles. Je ne prétends pas, ajoutait Duplantier, faire « des Français des Spartiates », mais il faut que les jeunes citoyens, destinés à vivre en république, « soient formés à l'école de la liberté et de l'égalité, il faut déclarer que la France reprendra ses rois ou formera des républicains ». Comme sanction à son discours, l'orateur demandait que tous les enfants fussent tenus de fréquenter l'école jusqu'à douze ans, et qu'aucun instituteur libre ne pût les recevoir avant cet âge ni leur enseigner « les éléments de la morale ».

Quatre jours après, Sherlock vint tonner à son tour contre « la faiblesse des parents ». Il n'y a, dit-il, qu'un moyen de former des républicains, c'est l'éducation commune. « Ayez le courage de porter cette décision, osez entreprendre, et vous pourrez; ce sont les circonstances et non le courage qui empêchèrent la Convention de tirer cette conséquence hardie du système de l'égalité. » Qu'avons-nous à espérer si, environnés des débris de la monarchie, nous laissons les préjugés conserver leur empire sur la génération qui se lève. Il proposait, en terminant, d'interner tous les enfants de sept à dix ans [2].

La question fut ajournée; mais la suite de la discussion amena de nouvelles propositions attentatoires à la liberté. Le 1er ventôse an VII, Santhonax vint dénoncer les écoles particulières où les enfants, disait-il, sont élevés comme « s'ils étaient destinés à marcher aux croisades et comme les eût désirés Louis XIV ». Pendant que ces établissements prospèrent, « nos instituteurs républicains sont punis par le plus triste abandon ». N'aurions-nous versé tant de sang que pour retomber dans l'esclavage : « Dans nos départements, l'esprit public est anéanti. » Voulez-vous ranimer l'instruction, « propagez les lumières républicaines », ayez recours, comme les

[1] Le 24 nivôse, an VII.
[2] *Moniteur* du 21 janvier 1799.

républiques anciennes, à l'éducation commune. Par là vous forcerez « les enfants des riches à recevoir la même éducation que les enfants des pauvres. Peut-être craindrez-vous de faire violence à l'autorité paternelle, mais ici il faut sauver une génération entière. Je connais les droits des pères sur leurs enfants, mais aussi je connais les droits de la république sur les citoyens. *Ses droits sont les premiers de tous, elle est la mère commune.* Quand il s'agit d'envoyer au combat la jeunesse française, vous ne consultez pas d'inciviques parents, qu'il en soit de même lorsqu'il s'agit de fonder l'éducation de la jeunesse républicaine [1] ».

C'était l'affirmation cynique de l'omnipotence de l'État. Les droits de la paternité étaient confisqués par cette *mère commune* qui s'appelait la république, mais le discours même de Santhonax prouve que ses prétentions se heurtaient déjà au sentiment de « l'autorité paternelle » en matière d'éducation. En 1797, Bérenger, après avoir fait, au conseil des Cinq-Cents, un pompeux éloge de l'instruction commune, avait laissé échapper cet aveu : *Il est une difficulté insurmontable*, disait-il, *c'est un préjugé généralement répandu en France que les enfants appartiennent à leurs parents* [2]. Heureux préjugé vraiment que nous retrouvons aujourd'hui aussi vivace qu'il y a un siècle et qui opposera les mêmes « difficultés insurmontables » à tous les survivants de la Convention et du Directoire. De tout temps, pour attirer les enfants dans les maisons d'éducation, il a fallu d'abord gagner la confiance des familles. Lorsqu'on demandait au conseil des Cinq-Cents de peupler, au besoin par la force, les écoles primaires et centrales, Gilbert Desmolières avertissait ces téméraires de leur inutile imprudence. « Les pères et mères, leur disait-il, veulent que leurs enfants reçoivent des principes de morale et de religion, et ils ont raison ; ils ne céderont pas au despotisme des novateurs », dont les efforts « échoueront constamment vis-à-vis des droits de la paternité et des principes immortels qu'il importe de maintenir... Il m'est démontré que la répugnance est telle, qu'il y a des endroits où le nombre des professeurs excède celui des élèves [3] ».

Les droits de la paternité firent, en effet, échouer à chaque session des projets qui, toujours repoussés, reparaissaient toujours. Au mois de germinal an VII, Boulay (de la Meurthe), discutant une loi sur « l'éducation forcée », comparait à des « machines enseignantes » ces instituteurs dont on voulait faire les instruments passifs de la révolution. L'ensemble du projet, ajoutait-il, avec ses dispositions exclusives, coercitives, répressives, « rappelle beaucoup la préten-

[1] *Moniteur* du 5 ventôse an VII.
[2] *Moniteur* du 13 octobre 1797.
[3] *Moniteur* du 20 juin 1797.

tion d'établir un dogme civique. Qu'on examine quelles sont les précautions sages et raisonnables pour empêcher que l'instruction ne tourne contre la morale et la république, et qu'après cela on abandonne tout à la force des choses, *à la concurrence et à la liberté* [1] ». Vainement André (du Bas-Rhin) s'écria que « la liberté qu'on invoquait pour l'éducation serait funeste à la liberté » ; vainement Bonnaire posa ce dilemme à l'Assemblée : Ou les pères de famille sont amis, ou ils sont ennemis du gouvernement actuel; s'ils sont amis, ils n'auront pas de répugnance à confier leurs enfants à des instituteurs républicains, s'ils sont ennemis, « je ne vois pas comment on pourrait réclamer pour eux une liberté dont ils ne pourraient qu'abuser [2] ». Les défenseurs de la liberté n'étaient pas embarrassés pour répondre.

Andrieux avoua qu'il était urgent de tirer l'instruction publique du chaos où elle était plongée. « L'égalité, la liberté, la république, » demandaient une salutaire réforme; mais écartons, ajoutait-t-il, l'éducation forcée. « Cette première instruction est un bienfait, n'en faisons pas un épouvantail. » Heurtaut-Lamerville parlait d'attribuer aux écoles du gouvernement le privilège d'enseigner exclusivement la morale. « Quoi! s'écria Andrieux, pense-t-on faire de la morale un monopole. Il y en aurait des bureaux, comme il y avait autrefois des greniers à sel, et là et non ailleurs il en faudrait faire sa provision : toute autre morale serait de contrebande! » Laissez donc la liberté de l'enseignement, la liberté des programmes et des méthodes. Vous ne voulez pas vous en rapporter aux instituteurs eux-mêmes sur les principes qu'ils professent et qu'ils inspirent à leurs élèves. « Vous voulez gêner, proscrire, destituer. Eh bien, vous aurez pour instituteurs des hypocrites et des valets, et fasse le ciel alors que les enfants instruits par eux ne leur ressemblent pas [3]. »

C'était l'une des dernières protestations qu'entendit le Directoire, contre ces projets liberticides, et cette protestation était l'écho de l'opinion publique. Comme on a raison aujourd'hui d'invoquer hautement dans nos débats les droits des pères de famille. Cet argument qui eût été sans force dans les sociétés antiques, sera toujours irrésistible dans les sociétés modernes. On a beau accumuler les sophismes, les droits de la conscience et les droits de la famille opposeront toujours une barrière insurmontable aux envahis-

[1] *Moniteur* du 23 et 29 germinal an VII.

[2] *Moniteur* du 6 floréal an VII.

[3] Voyez cette discussion dans le *Moniteur* des 5, 13 et 14 floréal an VII. Elle nous apprend qu'on placardait dans les écoles le catéchisme de Saint-Lambert.

sements du dieu-État. Il y a un siècle, en plein Directoire, à cette époque agitée et confuse où les orages de la révolution avaient troublé tant d'esprits, remué tant de passions, ébranlé tant de principes, la volonté des pères de famille fit échouer toutes les tentatives contre la liberté d'enseignement. Il est douteux que ces pères de famille qui résistèrent aux jacobins du Directoire, aux terroristes de la Convention et aux menaces de Robespierre, se laissent faire la loi par M. Ferry ou M. Paul Bert.

Les meneurs de la campagne ouverte contre la liberté d'enseignement continuent sous un autre point les traditions de la révolution. N'ayant pas réussi à faire rapporter la loi de 1850, ils s'efforcent de la tourner. Le fameux article 7, les décrets du 29 mars ont eu pour objet de frapper les maîtres congréganistes. La circulaire du ministre de la guerre qui défendait aux enfants de troupe de fréquenter les écoles des frères, et, ce qui est bien plus grave, l'exclusion du concours au conseil d'État qu'on signifiait naguère aux jeunes gens tenant leurs grades de jurys mixtes, tout marque le dessein arrêté de faire le vide autour de l'enseignement libre. M. Brisson n'a pas craint d'en faire l'aveu : « On a établi dans ce pays-ci, dit-il, ce qui s'appelle la liberté d'enseignement. Eh bien, soit, va pour la liberté. Mais je ne veux pas laisser envahir les cadres de mes fonctionnaires par les nourrissons des congréganistes... L'État dira désormais, je demande le certificat d'études à tous les jeunes gens qui voudront entrer, soit dans les administrations, soit dans les écoles qui ont le privilège de recruter certaines fonctions publiques, c'est-à-dire de l'École polytechnique, l'École normale, etc. » Le moyen proposé est simple et efficace. Fermer toutes les carrières à la jeunesse élevée par la liberté, c'est tuer la liberté. Il était temps que le projet de loi de M. Baragnon vînt dénoncer ce plan de campagne.

Ici encore, sans le savoir peut-être, notre époque ne fait que reprendre les errements du passé. Lorsqu'il fut question, sous la Convention d'organiser l'École polytechnique et militaire, l'École des mines et l'École des ponts-et-chaussées, Fourcroy fit porter le décret suivant : « Nul élève ne sera admis dans les écoles salariées par la république s'il n'est imbu des principes républicains[1]. » Plus tard, le Directoire exécutif, voulant peupler à tout prix ses établissements d'instruction, fit appel à l'amour des places, argument qui a toujours été puissant en France. Il ordonna dans ce but à ceux des citoyens, non mariés, qui désiraient « obtenir de lui, des ministères, des administrations, des régies et établissements de toute espèce dépendants

[1] Le 22 octobre 1795.

du gouvernement, soit une place quelconque, soit un avancement », de joindre à leur demande un certificat constatant qu'ils fréquentaient une école centrale de la république et qu'ils menaient une « conduite civique ». Les citoyens mariés devaient prouver que leurs enfants se rendaient aux « écoles nationales[1] ». Ce décret poussa pêle-mêle les enfants et les pères aux écoles centrales. On vit arriver à Paris de vieux employés de soixante ans qui, pour garder leurs places ou obtenir de l'avancement, venaient commencer leur tardive éducation. Il y avait dans ces mesures un côté ridicule, et le ridicule tue en France.

Il fallait donc prendre d'autres moyens de sauver la république. On multipliait dans ce but les serments de haine à la royauté, et on ne perdait aucune occasion de célébrer les louanges du gouvernement établi. Dupuis ne craignait pas de dire, au conseil des Cinq-Cents, que « *le caractère républicain place trop l'homme au-dessus de ses semblables*, pour que ceux qui ont vieilli sous les rois puissent atteindre à cette hauteur, ni eux, ni aucun de leurs enfants, si l'exemple de l'avilissement des pères n'est corrigé par une éducation qui rappelle l'homme à sa véritable dignité[2] ». C'était un concert de louanges où chacun s'efforçait de renchérir. *Il n'y a de génie que dans une âme républicaine*, s'écriait Daunou[3]. *Conçoit-on une morale qui ne soit pas républicaine*, ajoutait Grégoire[4]. On le voit, le génie, la morale, la grandeur d'âme ne pouvaient germer que sur un sol républicain. Pour aider à l'épanouissement de ces nobles sentiments, on demandait aux fêtes publiques de prêter ici leur concours à l'éducation nationale.

Comment la jeunesse n'eût-elle pas été frappée de ces solennités grandioses que la monarchie ne connut jamais. « Sous le règne du despotisme, disait le *Moniteur*[5], le génie enchaîné n'avait que peu de cordes à toucher sur la lyre ; aujourd'hui la liberté lui rend tout son essor. Les Pyndares et les Tyrtées se multiplient », et ces Pindares ces Tyrtées ne manquent pas de hauts faits à célébrer dans leurs chants. « Le génie de la liberté, tonnant dans la tribune aux harangues ou méditant en silence les principes immortels de la législation et de la morale, ses communications lumineuses faisant le tour

[1] Arrêté du 27 brumaire an VI.
[2] *Moniteur* du 3 mars 1796.
[3] *Moniteur* du 21 septembre 1798.
[4] *Mémoire lu à l'Institut sur les moyens de perfectionner les sciences politiques.* « C'est à l'éducation, surtout, dit Grégoire, dans ce *Mémoire*, qu'il appartient de faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre politique cette sève précieuse, cette collection de maximes qu'on a très improprement nommée morale républicaine ; *car conçoit-on une morale qui ne soit pas républicaine.* »
[5] *Moniteur* du 7 octobre 1796.

du monde pour l'instruction des peuples et pour la leçon de ceux qui les gouvernent, tous les préjugés du fanatisme et de la tyrannie remplacés par l'éternelle raison, des écoles savantes et républicaines élevées sur les débris de ces institutions serviles où l'autorité comprimait le génie », voilà, disait Treilhard[1], les miracles de la révolution, voilà les souvenirs qui doivent enflammer les cœurs des générations nouvelles. Les élèves des écoles assistent à ces fêtes et doivent se pénétrer de leur esprit.

Célèbre-t-on, par exemple en 1799, l'anniversaire *de la juste punition du dernier roi des Français*, dans ce jour où se déploient toutes les couleurs et tous les emblèmes de la liberté, où l'on porte en tête de la procession civique les images de Brutus, de Guillaume Tell, de Sidney, de Voltaire et de Rousseau, ce sera « un honneur et une récompense pour les élèves instruits et vertueux de tenir les rubans et les banderolles de l'arbre de la liberté[2] ». Deux mois plus tard, le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, écrit à toutes les administrations centrales et municipales que l'amour de la patrie et de la constitution, le sentiment de la fraternité, devaient animer toutes les fêtes de la république, et parmi ces fêtes il aime à distinguer la fète de la jeunesse. On armait en ce jour tous ceux qui étaient parvenus à l'âge de seize ans. On inscrivait sur les registres des citoyens ceux qui avaient vingt et un ans et on leur délivrait « une carte civique ». Enfin on décernait les récompenses aux élèves qui s'étaient distingués dans les écoles nationales. Cette institution n'avait pas d'autre but que d'inspirer à la jeunesse un ardent amour pour cette constitution, « pour laquelle, disait François de Neufchâteau, les pères ont tant fait de sacrifices et dont les enfants doivent recueillir tous les fruits ». La Convention, par une loi du 3 pluviôse an II, avait ordonné de rétablir les arbres de la liberté dans les communes où ils avaient péri. Le ministre de l'intérieur conseille de faire cette plantation au printemps, et il se livre, à ce sujet, à une effusion champêtre qui devait arracher de douces larmes à cette tendre jeunesse : « Quelle époque plus convenable, disait-il, peut-on choisir que celle d'une fête où l'élite de la jeunesse sera elle-même chargée de planter cet arbre chéri, dont les progrès futurs rappelleront aux citoyens l'image attendrissante de la fête nationale où il aura été planté? Chaque nouveau printemps renouvellera cette idée. Tout homme ayant un cœur sensible, tout digne amant de sa patrie, ne pourra passer devant cet arbre sacré, ne pourra voir de loin ses rameaux sans éprouver un doux tressaillement. Tous les ans l'arbre

[1] Discours prononcé par Treillard, le 1er vendémiaire an VII, pour l'anniversaire de la fondation de la république.
[2] Circulaire de François de Neufchâteau.

reverdira, et avec lui croîtra l'amour de la liberté qui doit fleurir, ainsi que lui, sous l'égide de la constitution. Heureux les jeunes gens pour qui la révolution s'est faite, qui pourront recueillir un jour le prix de nos sacrifices et se reposer paisiblement dans leur vieillesse à l'ombre du chêne protecteur qu'ils se ressouviendront d'avoir planté dans leur enfance. »

Touchante idylle, tableau champêtre, où tous les cœurs sensibles, tous les amants de la patrie, tous les petits citoyens, espérance de l'avenir, s'embrassent à l'ombre de l'arbre de la liberté. Ces élèves qui grandissent sous le regard civique de leurs maîtres, voient partout l'image des vertus publiques. L'instruction, « cette vie de l'âme, ce flambeau de la raison », leur prépare des triomphes dans la noble carrière de la science. « O jeunes gens, s'écrie, dans un dernier soupir, François de Neufchâteau, voyez la patrie présente au milieu de vous, les palmes dans les mains, vous désignant le temple de l'honneur civique, vous montrant les colonnes sur lesquelles vos noms peuvent être inscrits un jour par la reconnaissance nationale. Voyez les larmes d'attendrissement couler des yeux de vos pères, pour qui vos succès sont le prix des sacrifices que leur a coûtés la glorieuse conquête de la liberté[1]. » O scène attendrissante! ces jeunes gens que la patrie accueille avec des palmes dans les mains, pour les introduire dans le temple de l'honneur civique, que leurs parents reçoivent dans leurs bras avec des larmes dans les yeux, ne peuvent qu'être de bons républicains. Voyez-les s'avancer en procession, tenant dans leurs mains les banderolles de l'arbre de la liberté; tout le monde pleure, tous les cœurs sont sensibles, c'est un embrassement universel sous un chêne. Le seul mot de république fait tressaillir ces patriotes. Le tyran peut venir, les jeunes citoyens que l'école primaire, que l'école centrale ont élevés dans l'amour de la constitution, qui ont respiré dans les fêtes publiques l'amour de la liberté, ne peuvent manquer de former autour de la république un rempart inexpugnable[2].

Vains efforts, trompeuses espérances. L'ardeur avec laquelle on demande aux générations nouvelles de se presser autour de la république prouve qu'elle est en péril. Tandis qu'on célèbre dans

[1] Lettre de François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur. *Moniteur* du 3 germinal an VII.

[2] A défaut des hommes, les animaux ne pouvaient manquer, par reconnaissance pour les bienfaits de la république, de prendre sa défense. Le 10 germinal an VII (*Moniteur* du 15), François de Neufchâteau s'exprimait en ces termes dans une distribution de prix à l'École vétérinaire d'Alfort : « La monarchie n'avait vu dans l'art vétérinaire que la conservation de ces attelages destinés à promener la mollesse des rois et la superbe nullité des courtisans et des pontifes. Elle avait fondé *une aristocratie* même parmi les

des discours fastueux les louanges du gouvernement, les faits se chargent d'attirer sur lui l'impopularité et le mépris. L'agriculture, le commerce et l'industrie en souffrance, la dilapidation et la ruine dans les finances, la sécurité publique troublée par des désordres quotidiens, tels sont les bienfaits que le Directoire a apportés à la nation. Au milieu de cette décomposition universelle, la France voyant ses chefs se plonger dans l'orgie, lasse de ces impuissants *jouisseurs*, lasse de ses victoires comme de ses défaites, lasse de bruit, de secousses, de révolutions, de discours, de tribuns, de faux héros et de faux dieux, de constitutions et de déclamations, la France appelle un sauveur, elle est mûre pour la servitude. Vainement les républicains font bonne garde, vainement les survivants de la Convention anathématisent les tyrans, vainement, à la fête de la souveraineté du peuple, célébrée au conseil des Cinq-Cents, le président Malès, voyant le danger croître chaque jour, avertit le peuple français « qu'il lui importe d'être vigilant et vertueux, s'il ne veut retomber dans les fers » ; vainement rend-il gloire à « l'être suprême, qui, dit-il, nous arma de force et d'énergie contre les tyrans » ; vainement il s'écrie, dans une effusion lyrique à J.-J. Rousseau : « La liberté est désormais assise sur le roc, et plus encore sur le peuple français; sa souveraineté ne lui sera pas ravie et nous pouvons espérer qu'un jour notre cendre ira reposer en paix sur une terre que ne fouleront jamais le pied d'un esclave ni celui d'un tyran. La constitution de l'an III, voilà le vrai garant de nos droits politiques[1]. » Hélas ! la constitution de l'an III devait succomber au 18 brumaire, sous les coups de Bonaparte, et plusieurs membres du conseil des Cinq-Cents et des Anciens, après avoir rempli les antichambres du Premier consul ou de l'empereur, devaient voir leurs

animaux... La liberté en appelant les hommes à l'exercice de leurs drotis, leur a révélé *les droits des animaux*... C'est un sentiment plein de charme que de se voir appelé à traiter en amis les êtres que la fierté du génie de l'homme l'a trop accoutumé à ne traiter qu'en maître. Le frêle édifice que la monarchie avait élevé à l'hygiène des seuls instruments de son faste s'est évanoui devant *le temple érigé par la liberté à la santé des animaux.* »

On n'appelle plus aujourd'hui les écoles vétérinaires des temples érigés par la liberté à la santé des animaux; cependant, dans un dialogue échangé, le mois dernier, à Lyon, entre M. Oustry, préfet du Rhône, et le citoyen Quivogne, on a dit des choses étonnantes. M. Oustry a parlé de « l'incalculable effet moral » produit par les vétérinaires, *ce tiers état* de la république. « Grâce à vous, a-t-il ajouté, l'enseignement se fait par l'étable comme il se fait ailleurs par l'école. Si vous soignez la bête, vous faites la guerre à la bêtise humaine. En appliquant la science aux soins que réclament les bêtes, vous travaillez pour l'humanité tout entière. »

Le Directoire est dépassé, et c'est à rendre jaloux François de Neufchâteau.

[1] *Moniteur* du 4 germinal an VII.

cendres déposées dans une terre que foulaient des milliers d'esclaves obéissant à un tyran. O cendres de Malès !

L'éducation républicaine que le Directoire s'était efforcé d'organiser n'empêcha donc pas la France d'acclamer sa chute. Le premier souci du législateur de 1802 fut de retirer à l'étude de la constitution la place qu'elle avait occupée dans les programmes[1]. On crut que le seul moyen de peupler les lycées organisés par la loi nouvelle était de rendre à la littérature et à la science la place usurpée jusqu'alors par la politique.

Il n'entre pas dans notre plan de pousser plus loin cette étude, puisque à partir de 1802, tout programme politique disparaît de fait de l'enseignement, pour n'y rentrer que de nos jours. Est-ce à dire que les gouvernements qui se sont succédé depuis le commencement du siècle n'ont pas cherché à gagner à leur cause les générations nouvelles. Ce serait une erreur de le prétendre, mais ils ont procédé autrement. Le décret du 17 mars 1808 renfermait l'article suivant (art. 38) : « Toutes les écoles de l'Université impériale prendront pour base de leur enseignement : 1° les préceptes de la religion catholique ; 2° la fidélité à l'empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur des peuples, et à la dynastie napoléonienne conservatrice de l'unité de la France, et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions. » Ce décret était digne du César qui avait fait ajouter au catéchisme un chapitre touchant l'amour et l'obéissance dus à l'empereur. On pourrait croire, d'après ces paroles, que l'empire allait suivre en fait d'instruction publique les errements de la Convention et du Directoire; mais Napoléon, qui détestait les idéologues, qui aimait à frapper à coup sûr, n'était pas assez naïf pour croire à l'efficacité de je ne sais quelle éducation civique. Au lieu de s'amuser à faire vanter par les pédagogues ses idées politiques et la gloire de l'empire, il fonda l'Université. Fourcroy, en élaborant ce projet, avait voulu, disait-il, assurer « à la France une éducation vraiment nationale[2]. » Bonaparte poursuivait un but plus pratique. Indépendamment de l'instinct despotique qui le poussait à s'emparer de toutes les branches de la puissance publique, son premier besoin était de se faire des créatures. La voie la plus sûre pour y parvenir était de multiplier les récompenses pour les hommes qui se donnaient à lui. En créant une vaste corporation à laquelle il attribuait le monopole de l'enseignement, dont le grand maître était lié à lui par serment, dont tous les membres étaient liés au grand maître, il attachait à sa fortune un

[1] Voyez *Recueil des lois et règlements concernant l'instruction publique*, t. II, page 252 et 97.

[2] *Motifs de la loi relative à la formation de l'Université*, mai 1806.

grand nombre d'hommes qui, lui étant redevables de leur situation, devenaient par là même les instruments dociles de ses projets. Bonaparte se créait en même temps « une immense famille adoptive qui le reconnaissait pour protecteur et pour patron[1] ». Il nourrissait et élevait dans les lycées, à ses frais et pour son profit, environ trois mille enfants qui, tenant de lui leur éducation, devaient être disposés, eux et leur famille, à servir leur bienfaiteur. Voilà un moyen pour gagner la jeunesse, autrement sûr que ceux préconisés par la Convention, le Directoire ou M. Paul Bert. C'est dans ce sens que Louis XVIII pouvait dire dans le préambule de l'ordonnance du 17 février 1815 : « Nous étant fait rendre compte de l'état de l'instruction publique dans notre royaume, nous avons reconnu qu'elle reposait sur des institutions destinées à servir les vues politiques du gouvernement dont elles furent l'ouvrage plutôt qu'à répandre sur nos sujets les bienfaits d'une éducation morale et conforme aux besoins du siècle. » Les faits parurent confirmer les paroles du roi. Quelques collèges acclamèrent Bonaparte à son retour de l'île d'Elbe et Carnot vint dire à la Chambre des représentants : « L'enthousiasme que les élèves font éclater dans les lycées est admirable[2]. »

On le voit, Bonaparte, en mettant sous sa main tous les établissements d'instruction, en les peuplant de professeurs et d'élèves qui tenaient tout de lui, avait mieux réussi à se créer des partisans qu'en imposant à l'enseignement je ne sais quel programme politique, et encore faut-il convenir que la jeunesse de la Restauration ne parut pas regretter beaucoup l'Empire. Néanmoins, c'est ce caractère même de l'Université, créée pour être un instrument entre les mains d'un despote, qui la rendit tout d'abord suspecte à la Restauration. « Elle a porté, disait M. Guizot, en 1816, le poids de sa triste origine, la malveillance lui a reproché son père[3]. » Nous n'avons pas à raconter ici la lutte ardente qui s'engagea alors entre les partisans et les adversaires de cette institution, nous n'en voulons retenir qu'un fait qui se rapporte plus directement à notre sujet. On sait qu'une ordonnance de 1814 avait ouvert les portes du baccalauréat aux élèves des petits séminaires. L'ordonnance du 5 juillet 1820, en statuant que « nul ne serait admis au grade de bachelier, s'il n'avait suivi les cours de philosophie et de rhétorique

[1] Guizot, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique*, 1816, p. 59.

[2] *Moniteur* du 15 juin 1815. Quelques mois plus tard, après la défaite définitive de Napoléon, un député, M. de Saint-Romain, signalait avec indignation les révoltes des lycées de Dijon, Nancy, Amiens, Versailles, Nantes, en 1814. « Bonaparte disait-il, avant l'île d'Elbe et pendant sa dernière usurpation, n'a pas eu de partisans plus fidèles, plus dévoués que dans les ycées. » (V. *Moniteur* du 31 janvier 1816.)

[3] *Essai*, etc., p. 92.

dans un collège pendant une année », supprimait de fait cette concession. Les plaintes furent si vives, que M. Royer-Collard, président de la commission de l'instruction publique, dut faire place à M. de Corbière. M. de Corbière crut calmer l'opposition, en faisant insérer l'article suivant (art. 13) dans l'ordonnance du 27 février 1821 : « Les bases de l'éducation des collèges sont *la religion, la monarchie, la légitimité et la charte.* » La Restauration paraissait s'approprier ainsi l'article 38 du décret de 1808 ; mais on observera que l'ordonnance qui contient ces paroles fut portée en 1821, après sept années de règne d'un prince libéral. On voulait conserver une institution qui mettait le monopole de l'enseignement entre les mains de l'État, et, en la présentant désormais comme un des appuis du trône, calmer l'opposition antiuniversitaire. De fait on n'enseigna pas plus sous la Restauration la constitution monarchique qu'on n'avait enseigné sous Napoléon la constitution impériale. Sans doute ce gouvernement put avoir la légitime ambition de gagner la jeunesse; certains professeurs purent faire trop de zèle; mais nous n'avons trouvé à cette époque aucun programme d'enseignement qui rappelle de près ou de loin celui de M. Paul Bert. Aussi M. Guizot pouvait-il dire avec vérité, en 1816 : « Qu'exige l'intérêt du roi, il ne demande pas qu'on prépare dans nos écoles les instruments de projets ambitieux; il ne prétend plus asservir et modeler violemment les générations naissantes; il ne craint plus une sage liberté, ni le développement naturel des caractères. »

Il eût été, en effet, absurde et contradictoire de chercher à défendre et à propager par l'école et le collège je ne sais quelle orthodoxie monarchique, quand la charte de 1814 avait proclamé la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté de la presse, etc. Lorsque la charte de 1830 et la constitution de 1848 eurent promis à leur tour ou proclamé la liberté d'enseignement, l'intrusion de la politique dans l'instruction publique eût été plus inexpliquable encore. On vit sans doute, en 1831[1], le vieux Daunou, toujours fidèle à lui-même et aux souvenirs de la révolution, demander, au nom d'une commission parlementaire, qu'on donnât dans les écoles « des notions sur les droits et les devoirs politiques et sociaux ». On vit plus tard, en 1848, M. Carnot[2], ministre de l'instruction publique, proposer à l'Assemblé nationale de comprendre dans le programme de l'enseignement primaire « la connaissance des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, le développement des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité. » Mais ces propositions furent rejetées. Il semble que chaque révolution doive enfanter les mêmes chi-

[1] Chambre des députés, séance du 22 novembre.
[2] Séance du 30 juin.

mères et ramener périodiquement la discussion des mêmes utopies [1]. Ces inventions, toujours étranges, souvent tyranniques, charment parfois les esprits aventureux et avides des nouveautés; elles caressent toujours les instincts despotiques des jacobins, mais le bon sens public ne tarde pas à en faire justice. Le sort du projet Daunou en 1831, du projet Carnot en 1848 est réservé au projet P. Bert en 1880. Nous l'espérons, parce que ce projet est pire que ses devanciers. Nous l'espérons même d'une Chambre qui nous habitue de jour en jour à ne nous étonner de rien.

X

Quelle conclusion va tirer le lecteur des pages qui précèdent. On a vu que l'intervention de l'État dans l'instruction publique a pris depuis 1789 deux formes différentes. De 1789 à 1802, on fit de l'éducation l'auxiliaire de la révolution, et de l'étude de la constitution le principal objet de l'enseignement. A partir de 1802 et surtout de 1808, les lettres, les sciences reprirent la place qu'avait usurpée la politique; mais l'État intervint d'une manière plus efficace et plus puissante, en réservant à l'Université le privilège exclusif de donner l'instruction en France. C'était la tyrannie du monopole substituée à la tyrannie des programmes. Il ne fallut pas moins de quarante ans de luttes pour conquérir la liberté d'enseignement. La loi de 1850, qui signa le traité de paix entre les combattants, semblait à l'abri de toute attaque après trente ans d'existence et de féconds résultats, lorsque la troisième république est venue remettre en question les solutions du passé et atteindre sous une forme double les droits du père de famille. D'un côté, en attaquant la loi de 1850, on voudrait nous ramener au monopole de l'Université impériale; de l'autre, en ressuscitant l'enseignement politique obligatoire que M. Paul Bert a été emprunter aux pires tradi-

[1] En 1848, Carnot, dans une circulaire aux instituteurs (6 mars), leur disait qu'on avait trop négligé jusqu'alors « la formation des enfants comme citoyens », et leur demandait de provoquer la rédaction de catéchismes qui exposeraient par demandes et par réponses « les droits et les devoirs des citoyens. » Il les poussait enfin à se mêler de politique et à se présenter au besoin à la députation. Pour savoir quelle fermentation fut la suite de pareils conseils, il n'y a qu'à lire le rapport de Beugnot à la Législative ou la circulaire du 1er septembre 1848, par laquelle Vaulabelle sut désavouer la circulaire de Carnot. Une ordonnance du 22 août 1834 avait établi à Paris un cours de droit constitutionnel français obligatoire pour l'examen de licence. Des arrêtés des 7 et 8 avril 1848 décrétèrent une école d'administration, que quinze mois plus tard (9 août 1849), une loi de l'Assemblée législative supprima sans commentaire.

tions de la révolution française, on voudrait ajouter la tyrannie des programmes à la tyrannie du monopole, et lier ainsi par une double chaîne l'éducation de l'enfance. Nous avons eu principalement à nous occuper dans ce travail du second côté de la question, et il est important de résumer en quelques mots l'impression qui résulte de cette étude.

La période de cinquante ans que nous venons de parcourir nous a montré successivement la France, emportée par le mouvement libéral et philosophique lorsque l'éducation était aux mains des congrégations ou du clergé séculier, réagissant ensuite contre l'enseignement donné par la Convention et le Directoire, et malgré tous les efforts de la révolution se dégoûtant de la liberté pour se donner au premier César qui vint l'arracher des mains des républicains. La leçon qui ressort de ces événements, c'est qu'il ne suffit pas d'avoir dans sa main le monopole de l'enseignement pour tenir les rênes de l'esprit public ; c'est que la société et la famille se chargent de contrôler, de modifier et souvent de changer complètement les impressions et les idées qu'on puise à l'école et au collège. Cette remarque était déjà faite par Montesquieu en 1748 : « Aujourd'hui, écrivait-il, dans l'*Esprit des lois* (liv. IV, ch. IV), nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière, renverse toutes les idées des premières [1]. »

Nulle époque, en effet, n'a montré mieux que le dix-huitième siècle qu'il ne suffit pas pour s'emparer d'une nation d'être maître de l'enseignement. Ce siècle vit, durant la plus grande partie de son cours, l'instruction aux mains des mêmes instituteurs qu'au dix-septième siècle. C'étaient les mêmes méthodes, les mêmes programmes, et cependant, dans l'ordre religieux et politique, un double mouvement philosophique et libéral emportait la nation avec une force irrésistible. Qu'auraient pu, en 1789, les écoles et les collèges et toute l'armée des pédagogues pour arrêter cette impulsion, quand toutes les bouches prononçaient le mot de constitution et de réforme, quand les trois ordres voulaient à l'envi secouer toutes les chaînes, quand l'élève, sortant de l'école ou du collège pour rentrer dans la société ou dans sa famille, n'entendait parler que de liberté. Les mêmes collèges avaient élevé les contemporains de Bossuet et les libéraux de 89. Danton ne craignait pas de dire, à la tribune de la Convention : « C'est aux moines, cette espèce misérable, c'est au siècle de Louis XIV, où les hommes étaient grands par les connaissances que nous devons le siècle de la vraie philosophie, c'est-à-dire

[1] Nous empruntons cette citation à l'*Unité nationale* (p. 49-50), par M. de Falloux, qui développe cette pensée avec beaucoup de force et d'éclat.

de la raison mise à la portée du peuple. C'est aux Jésuites, qui se sont perdus par leur ambition politique, que nous devons ces élans sublimes qui font naître l'admiration. La république était dans les esprits vingt ans avant sa proclamation [1]. »

Il est faux que la France fût républicaine en 1789, ainsi que l'affirme Danton ; mais elle était libérale, et la révolution pouvait seule par ses excès la dégoûter de la liberté. Quand les crimes de la Convention et les mesures sanglantes de la Terreur vinrent épouvanter la nation, elle se détourna avec horreur de ses maîtres dont les mains étaient teintes de sang. La république était condamnée à mort. On eut beau organiser l'éducation révolutionnaire, David avait beau s'écrier : « Sous un gouvernement aussi parfait, sous un ciel aussi pur, les sciences et les arts sont encouragés... La mère enfante sans douleur, le commerce fleurit à l'ombre de la bonne foi, la sainte égalité plane sur la terre et d'une immense population fait une nombreuse famille. O vérité consolante, tel est le Français d'aujourd'hui [2]. » On trouvait étrange cette idylle chantée par des bourreaux au pied de l'échafaud où venait de monter Danton, où allait monter Robespierre.

L'enseignement révolutionnaire, qui n'avait pas défendu la Convention contre la terreur, ne put protéger le Directoire contre le mépris. Ce gouvernement eut beau persécuter et fermer les écoles libres, il eut beau faire chanter les louanges de la république dans ses écoles primaires et centrales ; quand ses professeurs faisaient tout pour le faire aimer, lui, faisait tout pour se faire détester. Aussi lorsque Bonaparte lui demanda, au 18 brumaire : « Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée si brillante ? Je vous ai laissé la paix, j'ai trouvé la guerre ; je vous ai laissé des victoires, j'ai trouvé des revers ; je vous ai laissé les millions d'Italie, et j'ai trouvé partout des lois spoliatrices et la misère : cet état de choses ne peut durer, » toute la France était avec Bonaparte contre le Directoire. La génération qui acclama le premier empire était sortie des écoles de la révolution, comme la génération qui fit la révolution était sortie des collèges de l'ancienne monarchie.

On pourrait poursuivre la démonstration jusque dans notre siècle.

[1] *Moniteur* du 15 août 1793. M. Guizot écrivait en 1816 : « Quand on se rappelle cette explosion des premières années de la révolution qui ont révélé tout à coup à quel point l'esprit monarchique et religieux était éteint en France, on a peine à concevoir qu'une génération, élevée sous une monarchie et par des congrégations religieuses, se soit trouvée si complètement étrangère aux doctrines et aux habitudes sur lesquelles reposaient le gouvernement et la religion de son pays ». (*Essai sur l'histoire de l'instruction publique,* p. 30.)

[2] Rapport de David sur l'apothéose de Barra et Viala. (*Moniteur* du 23 juillet 1794.)

C'est des écoles du premier empire qu'est sortie la généreuse et libérale jeunesse de la Restauration. Ce sont les écoles de la Restauration qui ont formé la génération de 1830. Le second empire recruta ses partisans parmi les hommes élevés sous la monarchie de Juillet. Enfin, c'est l'Université du second empire, qui a donné aux lettres, à la science, au barreau, à la presse, à la politique, la plupart de ces hommes dont on vante aujourd'hui la foi républicaine. Où s'est donc formée la génération actuelle qu'on dit convertie en masse au gouvernement républicain. « Si c'est dans les écoles de l'État, disait naguère M. Bocher à la tribune du Sénat, quelle a été l'influence de l'enseignement officiel; si c'est dans les écoles libres, que leur reprochez-vous, et pourquoi les détruire ? »

On pourrait faire la même observation pour l'instruction primaire. Pourquoi la plus grande partie des enfants élevés par les frères vont-ils plus tard grossir le nombre des électeurs qui, à Paris, nomment notre Conseil municipal? c'est qu'en sortant de l'école, ils subissent des influences qui combattent l'effet des premiers enseignements. Voilà une fois encore l'action de la société, action souvent toute-puissante, parce qu'elle s'empare de l'élève à un âge où il est malléable, accessible à toutes les impressions du dehors, et que là où l'homme n'est pas encore formé le citoyen ne saurait l'être. Mirabeau a dit : « Sans une bonne organisation sociale, on commence, mais on n'achève point d'élever les hommes. » Cette parole est vraie aujourd'hui, comme il y a cent ans. Faites chanter tant que vous voudrez dans vos collèges les louanges de la république; si, au sortir de vos écoles, la jeunesse la trouve incapable, brouillonne, avide, débraillée, irréligieuse, tracassière, intolérante et persécutrice, elle méprisera les leçons de vos rhéteurs et réagira d'autant plus contre la pression dont elle a été l'objet, qu'on aura voulu lui faire aimer ce qui lui paraîtra haïssable. Tel est, en effet, le caractère de la jeunesse, qu'elle ne peut supporter la contrainte. L'esprit d'opposition s'y manifeste de bonne heure, et il suffit qu'on veuille diriger ses opinions et gouverner ses affections, pour que l'amour de la contradiction la porte à suivre une voie toute contraire.

Ici l'influence de la famille précède celle de la société. La famille qui accueille l'enfant à son entrée dans le monde ne le quitte qu'une fois arrivé à l'âge d'homme. Dès lors, comment voulez-vous élever cet enfant sans compter avec elle. A une époque où, par suite des révolutions qui ont suscité et renversé successivement sur notre sol tant de gouvernements divers, on naît en quelque sorte légitimiste, orléaniste, bonapartiste ou républicain, croyez-vous qu'il suffira d'une éducation commune et *civique* pour faire tomber ces diver-

gences et ramener toute la jeunesse française dans le giron de l'orthodoxie ? Croyez-vous de bonne foi que vous aurez les enfants, malgré les pères ? Si vous parvenez, en fermant les écoles libres, à réunir dans vos collèges toute la génération nouvelle, croyez-vous qu'il suffira de la faire comparaître devant vous pour la conquérir ? Non, vous n'aurez pas réussi à faire asseoir sur vos bancs des frères ennemis. Les élèves que vous auriez par contrainte vous viendraient prévenus contre vos maîtres, aigris par leur famille, indignés de la violence qui leur serait faite, prêts à opposer à vos efforts les préférences de leurs parents, les convictions de leur conscience et aussi les résistances naturelles à une jeunesse prompte à la contradiction et toujours rebelle aux opinions de commande. Mais ces enfants vous ne les aurez pas. On a vu les efforts inouïs faits par la Convention et le Directoire pour peupler leurs écoles. Ces gouvernements avaient à leur service la fortune et les armées de la France, avec toute la force que donnent la crainte et la terreur universelles, et ils ne réussirent pas à procurer des élèves à leurs maîtres. « Nous n'en voulons pas, disait une mère de famille, ils feraient de nos enfants des révolutionnaires [1]. » Cette seule parole explique l'impuissance de dix années d'efforts. On échoua devant la résistance des familles.

Si les révolutionnaires, au lieu de se mettre à l'école de Rousseau, s'étaient souvenus des leçons de Montesquieu, ils auraient pu lire les paroles suivantes, dans *l'Esprit des lois* (liv. IV, ch. v) : « Le gouvernement est comme toutes les choses du monde : pour le conserver, il faut l'aimer. Tout dépend donc d'établir dans la république cet amour, et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. *Mais, pour que les enfants puissent l'avoir, il y a un moyen sûr, c'est que les parents l'aient eux-mêmes*. On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connaissances, on l'est encore plus de leur donner ses passions. » Montesquieu a raison ; gagnez les pères et vous aurez les fils. Quant à prétendre avoir les enfants, malgré les pères, c'est à la fois immoral et ridicule.

Il ressort de ces considérations qu'il n'est pas donné à la puissance publique de façonner à son gré l'esprit public. Il n'est donné à aucun gouvernement de forcer les barrières de l'âme, de pénétrer dans le sanctuaire de la famille pour usurper le pouvoir du père et de la mère, de porter des décrets sans compter avec la société. Le christianisme, en rendant son ressort à la conscience humaine, a fait disparaître à jamais ce panthéisme politique qui fondait le despotisme de l'État païen sur les ruines des libertés individuelles.

Entre Mirabeau [2], disant qu'il *ne nous est pas donné de faire éclore*

[1] Fayet, *Les hautes œuvres de la Révolution dans la Haute-Marne*, p. 44.

[2] Condorcet a dit (*Œuvres*, t. VII, p. 202) : « L'expérience a montré

tout à coup une race nouvelle, ni de changer « les habitudes de tout un peuple », et Rousseau qui prétend *dénaturer l'homme, altérer sa constitution pour la renforcer et transporter son moi dans l'unité commune*, les temps modernes sont avec Mirabeau contre Rousseau. Il faut nous en réjouir avec tous les amis de la liberté. Ces résistances de la conscience publique dont on peut comprimer un instant, mais jamais briser le ressort, ces manifestations de l'opinion qu'on égare quelquefois, mais qui finit toujours par se ranger du côté de la justice contre la violence et de la faiblesse contre la force, ces révoltes instinctives contre toutes les tyrannies de quelque nom qu'elles se parent, en un mot cet ensemble de causes et d'influences qui font en France l'esprit public, forceront toujours les pouvoirs qui veulent durer à compter avec elles. Au lendemain du premier empire, M. Guizot qui avait vu Napoléon demander à l'Université de former des générations dociles, disciplinées, promptes à l'obéissance, prêtes à marcher au moindre signe de sa volonté, alors que la France voulait une éducation qui réconciliât la religion avec la science, l'ordre avec la liberté, qui rendît à l'enfance des habitudes morales, qui répondît aux besoins des temps, M. Guizot constatait que des lycées de l'empire était sortie une jeunesse libérale, et il ajoutait : « Le despotisme s'abuse quand il entreprend de fonder des institutions à son usage; elles lui échappent bientôt pour rentrer sous l'empire des mœurs publiques et des besoins du siècle. Il peut briser ou dompter les hommes qu'il atteint, mais les choses ne se laissent ni corrompre ni entraîner de la sorte, et leur développement progressif atteste bientôt l'imprévoyance et l'impuissance de celui qui a prétendu les asservir [1]. » Nous recommandons ces paroles aux nouveaux réformateurs de l'enseignement. Le despotisme jacobin a plus d'un trait de parenté avec le despotisme césarien. Là où Bonaparte a échoué il est permis de douter que MM. Ferry et Paul Bert réussissent.

Vous n'atteindrez donc pas le but que vous poursuivez, mais vous obtiendrez le résultat que vous ne cherchez pas, je veux dire la ruine des études. Quelle imprudence de jeter la jeunesse dans la politique et comment concilier les exercices paisibles et souvent monotones de l'éducation classique avec des discussions ardentes et passionnées. Sous la Constituante, les élèves de Louis-le-Grand, de Sainte-Barbe, de tous les établissements de Paris abandonnaient leurs professeurs pour courir au Champ de Mars et à la fête de la

combien le pouvoir des premières idées s'affaiblit dès qu'il s'élève contre elles des réclamations. On sait qu'alors la vanité de les rejeter l'emporte souvent sur celle de ne pas changer. »

[1] *Essai*, etc., p. 92-93.

Fédération. Voudrait-on aujourd'hui reprendre les mêmes traditions et, avec M. Paul Bert, faire des collèges, des écoles autant de clubs où des législateurs imberbes discuteront gravement sur les vertus et les vices du gouvernement républicain. Nous sommes à peine au début de cette campagne, et l'on peut déjà entrevoir les brillants résultats qu'elle nous promet. Les désordres qui ont successivement éclaté dans plusieurs lycées de province, les lettres échangées naguère entre écoliers au sujet d'un duel retentissant, indiquent une fermentation à laquelle certains professeurs eux-mêmes ne restent pas étrangers. Quand le ministre, dépositaire des grâces, vogue à pleine voile dans la révolution jacobine, les ambitieux ne peuvent qu'être tentés de monter dans le navire qui porte sa fortune. Il n'est pas jusqu'aux humbles instituteurs des campagnes qu'on ne cherche à troubler dans leurs paisibles fonctions. Dans certaines provinces, on les pousse à réclamer pour eux le service obligatoire, afin d'atteindre par cette mesure le clergé, dont on voudrait tarir le recrutement.

Le résultat nécessaire de ces dispositions, c'est le trouble dans les études, c'est le changement incessant des programmes. Tant que l'enseignement littéraire et scientifique ont fait le fonds de l'éducation, la littérature et la science n'ayant ni drapeau ni cocarde, la base de l'instruction publique est restée la même à travers toutes les révolutions et sous tous les régimes. La monarchie comme la république, la république comme la monarchie peuvent laisser entre les mains de la jeunesse Homère et Virgile, Démosthène et Cicéron, Bossuet et Molière, parce que le temps, en consacrant ces chefs-d'œuvre, les a rendus en quelque sorte impersonnels. Remplacez ces éternels programmes par l'étude variable des constitutions, transportez dans l'enceinte des collèges la scène mouvante de la politique, vous condamnez la jeunesse scolaire au changement perpétuel. Avec votre système, le même élève qui, sous la Constituante, jurait obéissance à la loi et au roi, prêtera, sous la Convention et le Directoire, le serment de haine à la royauté. On le verra tour à tour acclamer Mirabeau, Robespierre, Bonaparte, Louis XVIII et Louis-Philippe; crier, selon les circonstances : Vive la république! Vive l'empereur ou vive le roi! Que dis-je, il n'est plus besoin de changer de forme politique pour changer de programme scolaire. Sous la même république, selon que le gouvernement se mettra sous le patronage de Danton ou de Robespierre, selon qu'il obéira à M. Gambetta ou à M. Clémenceau, la jeunesse française devra être frappée successivement à l'effigie des Ferry, des Paul Bert et des Trinquet. Chaque changement de cabinet aura son contre-coup dans l'enseignement, et chaque fois que nous aurons la douleur de voir se

produire un déménagement à l'hôtel de la rue de Grenelle, nous assisterons dans les collèges et les écoles au déménagement de tous les auteurs et professeurs qui corrompaient la jeunesse sous le précédent ministère. Nous n'exagérons rien, M. Jules Ferry avait à peine foudroyé, à la tribune du Sénat, les livres en usage chez les Jésuites, que, quelques jours après, le Conseil municipal de Paris dénonçait les ouvrages d'éminents universitaires. Et dernièrement, un journal radical parlait de chasser des écoles tout livre où serait prononcé le nom de Dieu, sous prétexte de n'enseigner à la jeunesse que des choses scientifiquement démontrées.

Concluons de ces considérations que l'école, le collège, doivent donner aux élèves ce qu'ils viennent y chercher, c'est-à-dire les connaissances élémentaires, la culture du goût, le développement des facultés intellectuelles et morales, l'initiation à la littérature et à la science. « Ce n'est point à cette époque, disait M. de Barante dans le débat de 1844, que se forment les opinions, que l'esprit prend sa direction, que le jeune homme choisit une voie politique. Ce qui importe pour l'enfant, ce sont les habitudes morales, les pieuses pratiques, le respect de ce qui doit être respecté ; voilà ce qui alors doit prendre racine dans son âme, moins par l'enseignement que par l'influence du milieu où il est placé. Il se forme en lui comme une sorte d'instinct de moralité qui s'unit avec les affections et les souvenirs de la famille. » On ne saurait mieux dire. C'est en allumant tous les nobles enthousiasmes dans le cœur de la jeunesse, c'est en ouvrant son esprit au culte du beau, son âme à l'amour de toutes les grandes choses, qu'on l'élève à la hauteur des vertus civiques qu'elle doit apporter un jour dans la société. Entre deux élèves dont l'un épouse de bonne heure les haines qui nous divisent, les dissensions qui nous dévorent, dont l'autre a suivi et favorisé, dans une éducation saine et forte, le calme développement de ses facultés intellectuelles et morales, quel est celui qui apportera au service de son pays plus de virilité, plus de courage, plus d'ardeur généreuse ? N'oublions pas que toutes les vertus sont solidaires ; tout ce qui ennoblit, tout ce qui élève l'âme, agrandit par là même et purifie le patriotisme. Voilà pourquoi l'éducation religieuse plusque tout autre prépare les bons citoyens ; voilà pourquoi on a pu dire que le christianisme donne à l'enfance la seule leçon politique qui puisse lui convenir, quand elle lui apprend à aimer, à respecter et à obéir.

Il paraît qu'une telle éducation ne suffit plus aujourd'hui. « Comme il faut que la république vive, disait, à la tribune du Sénat, M. Barthélemy Saint-Hilaire [1], nous avons non seulement le droit, mais le

[1] Discussion sur le Conseil supérieur. Janvier 1880.

devoir dans l'intérêt de la société de diriger l'éducation de la jeunesse dans une certaine voie. » Il fallait appuyer cette prétention par les autorités les plus graves. On n'a pas manqué de rappeler les discussions qui s'élevèrent à ce sujet sous la Restauration et le gouvernement de Juillet. On n'a eu garde d'oublier les paroles que M. Thiers prononçait, en 1844, sur l'importance de confier l'éducation à des hommes « animés de l'esprit du siècle, c'est-à-dire de la révolution » ; sur la nécessité de frapper la jeunesse « à l'effigie de l'État » et d'élever « des citoyens pleins de l'esprit de la constitution ». On exalte le Thiers de 1844, on calomnie le Thiers de 1850. Mais il ne faudrait pas croire que M. Thiers, même en 1844, eût donné son adhésion aux fantaisies de M. Paul Bert. Son bon sens l'eût toujours défendu contre de pareilles extravageances. On se garde bien, par exemple, de citer les paroles suivantes qu'il prononçait précisément dès 1844, et qui sont l'éclatante condamnation des innovations qu'on nous prépare : « Gardons-nous, disait-il, de mêler ainsi la science à la politique, de troubler l'une par l'autre et d'exposer la jeunesse à se ressentir des secousses qui nous agitent. Ne placez pas si près de ce volcan le paisible asile qui contient tout ce que vous avez de plus cher, c'est-à-dire vos enfants. » On le voit, même dans la passion de la lutte, M. Thiers condamnait la politique au collège. Il avait le sens trop droit pour couvrir de son autorité de pareilles rêveries, et l'on sait que les événements se chargèrent de dissiper les préventions qu'il avait nourries avec d'autres esprits supérieurs contre la liberté d'enseignement.

M. le duc de Broglie nous montrait admirablement naguère, dans son discours au Sénat, ces hommes de si grand cœur et de si grande intelligence abandonnant une à une les préventions de leur âge mûr, élevant leur âme, élargissant leur esprit, à mesure que le cours d'une sereine et laborieuse vieillesse les rapprochait des régions de l'éternelle paix, mettant enfin leur main dans la main de M. de Falloux, courbés sur le lit de douleur où était couché Montalembert. Ils n'avaient trouvé d'autre solution, au débat engagé depuis tant d'années, que la liberté. Nous voyons dès lors M. Thiers reconnaître « qu'il avait fait fausse route », qu'il « fallait rompre avec les préventions surannées et ne plus adorer les anciens dieux terriblement renversés dont l'inanité est démontrée » ; et ajouter, en parlant des Jésuites, « nous avons combattu contre la justice, contre la vertu et nous leur devons réparation ». Nous voyons M. Cousin, lui-même, dire à M. Thiers : Je vous rends les armes; M. Guizot écrire dans ses Mémoires qu'il eût mieux valu accorder la pleine liberté « aux ecclésiastiques et aux laïques, aux corporations comme aux particuliers » ; enfin, le duc Victor de Broglie, dans ses *vues sur le gou-*

vernement et la France, demander la suppression de toutes les entraves à la liberté de l'Église, et particulièrement à la fondation des « communautés d'hommes ou de femmes, quel qu'en soit le caractère ».

C'était la paix dans la liberté, paix honorable pour tous les partis, paix féconde qui ouvrait à l'enseignement une ère de prospérité jusqu'alors inconnue. Ce traité de paix, on est venu le dénoncer après trente ans de prescription; on est venu le dénoncer au nom de la société moderne et des principes de 89. Nous avions cru jusqu'ici que ce qui est au fond des constitutions modernes et des idées de 89, c'est la liberté. Depuis que la crise du protestantisme et la philosophie du dix-huitième siècle sont venues briser à jamais l'unité religieuse de la France, depuis que les luttes politiques et les révolutions qui se sont succédé sur notre sol, sont venues briser son unité monarchique, il n'y avait d'autre moyen de vivre côte à côte, pour des hommes d'opinions diverses, que de s'accorder mutuellement la liberté. C'est ce qui a été fait, et les catholiques se sont ralliés sans arrière-pensée à la liberté politique, à la liberté de conscience, à la liberté d'enseignement, en un mot, à toutes les libertés publiques. Mais en donnant franchement la liberté aux autres, ils la revendiquent hautement pour eux-mêmes. Quoi, il sera permis dans notre pays de rejeter l'orthodoxie religieuse, et il faudra se soumettre à l'orthodoxie jacobine. Les lois, les mœurs ont consacré à jamais l'édit de Nantes, lorsqu'il s'agit de croyances, et cet édit sera révoqué lorsqu'il s'agit d'éducation. On pourra être incrédule, franc-maçon, athée, matérialiste, et on ne pourra pas être Dominicain ou Jésuite. On pourra répudier, bafouer même les dogmes chrétiens, et il faudra croire aux dogmes civils. Il sera permis d'attaquer la foi séculaire de la France, et si l'on se permet de refuser son adhésion au catéchisme républicain, on se verra chasser de son domicile et jeter dans la rue comme un malfaiteur. Tandis que les catholiques croient à des dogmes, qui du moins ne changent pas, nous nous verrons, nous Français du dix-neuvième siècle, forcés de nous incliner devant la majesté d'un pape civil incarné dans un président de la Chambre, ou un président du Conseil; et dans un temps où le pouvoir change de main avec tant de rapidité, il nous faudra réciter le *credo* démocratique à chaque ministre qui aura la prétention de renfermer dans son portefeuille les principes de 89.

Avec 89 les libertés publiques sont entrées dans le monde. L'Église en revendique sa part avec un droit égal au vôtre, et ce droit il faudra bien le reconnaître. Il serait vraiment trop odieux de nous voir condamner, au nom des libertés de 89, par ceux-là mêmes qui suppriment les libertés de 89. Il y a trente-cinq ans, dans ce grand

débat soulevé en 1844, sur la question de l'enseignement, un prêtre qui se plaçait au premier rang des défenseurs de l'Eglise, l'abbé Dupanloup, s'écriait, à l'occasion des mêmes reproches qu'on nous adresse aujourd'hui : « La paix peut se faire, disait-il, les libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres... Nous acceptons, nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la révolution française, en déplorant avec M. Thiers ses excès et ses erreurs. Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés de 89, la liberté de conscience, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, la liberté des opinions, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques. Tout cela, nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des discussions publiques... Je le dis sans hésiter, on trouvera peut-être cette parole hardie dans la bouche d'un prêtre, et je veux ajouter d'un prêtre qui n'est pas un révolutionnaire ; vous avez fait la révolution de 89 sans nous et contre nous, mais pour nous, Dieu le voulant ainsi malgré vous [1]. »

Voilà de fières et loyales paroles que Mgr Dupanloup n'a jamais eu à désavouer dans le cours de sa longue et glorieuse carrière. Ce n'est certes pas en ce moment où la liberté est notre seule sauvegarde, notre vrai champ de bataille et la base inébranlable de nos espérances, que nous pourrions répudier un tel langage. La discussion présente aura eu du moins l'avantage de rallier tous les catholiques sur ce terrain du droit commun où ils donnent rendez-vous à tous les esprits sincères, qui, séparés d'eux peut-être sur d'autres points, peuvent toujours leur tendre la main sur le terrain de la liberté. C'est sur ce terrain que nous allons continuer la lutte, et il faut bien qu'on sache qu'elle va se poursuivre avec une infatigable persévérance, jusqu'à ce que justice nous soit rendue. L'Église peut se passer de richesses, d'honneurs, de pouvoir politique ; elle avait toutes ces choses et elle les a perdues sans avoir vu amoindrir sa puissance morale. Ce qu'elle ne peut sacrifier, c'est sa liberté ; et la liberté d'enseignement sera toujours au premier rang des libertés nécessaires. Nous avons vu l'Église de France lutter pendant cinquante ans pour l'obtenir. Au nombre des forces multiples qui combattaient pour elle, l'abbé Dupanloup comptait, en 1844, le temps, ce galant homme, comme l'appelle le proverbe italien : *il tempo è galantuomo*. Le temps se montra, en effet, galant homme, et

[1] *De la pacification religieuse,* qu'on trouvera dans la : *Défense de la liberté de l'Église,* par Mgr Dupanloup. 1861, 2 vol. in-8º. Voyez, pour les paroles citées, t. I., p. 286, 287, 304, 320.

au bout de six ans la liberté était conquise. Aurons-nous aujourd'hui à attendre six ans pour qu'elle ait réparé ses brèches? Dieu le sait, mais à en juger par le réveil de l'opinion, on peut compter à bref délai sur un retour de justice.

L'Église a le temps d'attendre, parce qu'elle est immortelle. Vous, vous n'avez pas le temps. Il faut vous hâter. Je ne sais quel génie aveugle, quelle fatalité implacable vous pousse à précipiter les coups. Vous n'avez pas le temps d'attendre que ces maisons auxquelles vous reprochez un enseignement néfaste aient perdu la confiance des familles; pour les vider, vous crochetez les portes et vous jetez les maîtres dans la rue. Ces actes de violence contre des adversaires sans défense sont autant de blessures que vous vous portez à vous-mêmes. Vous vous perdrez, et cette perte vient de vous : *perditio tua ex te*. L'opinion, qui se range toujours du côté des victimes, vous a jugés. Les magistrats que vous avez nommés vous abandonnent en masse, et vous êtes encore tout étourdis de ce coup inattendu : c'est un effondrement. Pour achever de vous vaincre, nous continuerons à compter sur vous, parce que vous n'avez pas de plus redoutables ennemis que vous-mêmes. Vous avez déjà obtenu un résultat que vous ne cherchiez pas, mais qui vous assure votre éternelle reconnaissance; vous avez fait de tous les catholiques les champions de la liberté. De ces deux Frances que vous distinguez par l'amour ou la haine de la liberté, c'est nous qui sommes la France libérale, et nous saurons bien faire tomber les masques, empêcher qu'on donne le change, éviter enfin d'être condamnés, au nom de 89, par les hommes de 93.

La révolution, dites-vous, est arrêtée dans son cours par l'enseignement congréganiste. Non, la révolution est accomplie, à moins que vous ne vouliez donner raison à la parole de Bonald : « *La Révolution sera finie, quand ceux qui l'ont faite l'auront pardonnée à ceux qui l'ont soufferte.* » La république, dites-vous, est en péril. Si la république doit périr, ce sera par vos mains. La majorité des Français, l'Église catholique en tête, ne nous font pas d'objection de principes. L'Église vous a déclaré par la bouche de ses évêques qu'elle peut vivre avec tous les gouvernements et sous tous les régimes. Vous voulez davantage; vous ne vous contentez pas d'un mariage de raison, vous voulez un mariage d'inclination. On pourrait trouver étrange que vous nous demandiez un amour que vous nous reprochez d'avoir accordé à d'autres, et que cet amour, criminel quand il se rapportait à la monarchie, devienne une vertu quand il s'adresse à la république. Mais passons : vous voulez être aimés, soyez aimables, comme vous l'a dit M. Jules Simon; tout au moins, ne soyez pas haïssables, comme vous l'a dit M. Bocher. Si

vous ne pouvez pas être vertueux, comme vous le demande Montesquieu, soyez tolérants, soyez justes, portez au pouvoir les principes que vous professiez dans l'opposition. Faites plus, donnez-nous un gouvernement qu'on puisse estimer et qu'on puisse respecter, car l'amour suit le plus souvent l'estime et le respect. Répandez tant de bienfaits sur la France, qu'il y ait de l'ingratitude à ne pas les reconnaître et qu'il faille se contraindre pour ne pas vous applaudir. Faites qu'on rougisse de n'être pas républicain, et vous aurez fondé la république; vous aurez les pères, vous aurez les enfants, vous aurez la France.

Mais si entre vos mains le gouvernement est une machine de guerre qui permet à une partie de la nation d'opprimer et d'exploiter l'autre; si vous traitez en parias les vaincus d'hier; si, renouant la chaîne des traditions jacobines, vous vous faites les exécuteurs des passions d'un autre âge; si, au lieu de rendre la France grande et respectée au dehors, vous la déchirez au dedans, vous aurez beau fonder l'éducation républicaine, imposer des serments, faire crier : Vive la république! la bouche ne parlera pas de l'abondance du cœur. Au lieu de nous attirer dans vos bras, vous aurez voulu nous y précipiter de force; ce *compelle intrare* n'aura fait qu'augmenter le nombre de vos ennemis. Prenez garde. Au dernier siècle, un des esprits les plus éclairés et les plus libéraux de la Constituante, Mounier, poussé hors de la France par le dégoût que lui avaient inspiré les premiers excès de la révolution, écrivait un livre, dont le titre n'était pas vulgaire à cette époque : *Des causes qui ont empêché les Français d'être libres*. Du train dont vont les choses, quelque nouveau Mounier termine en ce moment peut-être les dernières pages d'un livre qui aura pour titre : *Des causes qui ont empêché les Français d'être républicains.*

L'abbé Augustin Sicard,

Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

UN MAGISTRAT FRANÇAIS

M. EUGÈNE POITOU

Au milieu des épreuves qu'elle traverse, la magistrature française se doit plus que jamais à elle-même de ne pas oublier ceux qui l'ont illustrée, ceux-là surtout qui, dans des temps difficiles, ont, par la dignité du caractère et de la vie, imposé à tous l'estime et le respect. C'est à ce titre que nous voudrions dire quelques mots d'un homme dont la vie n'a certes pas été sans éclat, mais dont la fortune pourtant n'a pas égalé le mérite. M. Poitou, conseiller à la cour d'Angers, s'est éteint le 1er février dernier, à Toulon, sous ce ciel de la Provence où, depuis plusieurs années déjà, la maladie le forçait à aller chercher, chaque hiver, un air moins humide et un soleil plus doux. Sa mort n'a pas été seulement une perte irréparable pour sa famille, elle est un deuil pour la magistrature dont il était l'honneur, pour les lettres qu'il avait servies par ses écrits, pour tous les amis de la vraie liberté dont il avait toujours défendu la cause avec autant de fidélité que de sagesse. Les travaux de M. Poitou, le retentissement de ses succès académiques, l'esprit généreux qui animait ses œuvres l'avaient fait connaître bien au delà de la province où sa modestie l'avait retenu. S'il avait eu plus de santé et d'ambition, il n'eût été déplacé ni sur les sièges les plus élevés de la magistrature ni dans les rangs de l'Institut. Un tel homme ne peut disparaître sans qu'on lui dise un suprême adieu; et c'est ainsi que, cédant à de pieuses instances, nous voudrions essayer de retracer la vie et d'apprécier les œuvres du collègue éminent, de l'ami vénéré qui, pendant vingt années, nous a éclairés de ses conseils et honorés de son affection.

I

Eugène-Louis Poitou était né à Angers le 9 février 1815, dans une famille de magistrature. Son père alors simple juge auditeur à la cour d'appel, fut, peu de temps après la naissance de son fils, nommé substitut à Beaupréau, et ne tarda pas à être appelé aux fonctions de juge près le tribunal de Segré. C'est dans cette petite ville qu'Eugène Poitou passa les premières années de son enfance. Il commença ses études dans le voisinage, au collège ecclésiastique de Combrée. Son père l'en retira après la révolution de 1830, pour le placer, comme pensionnaire, au lycée d'Angers. Là, déjà, Eugène Poitou se fit remarquer : il y remportait, en 1832, le prix d'honneur de rhétorique, et, en 1833, le prix d'honneur de philosophie.

Son père le dirigea naturellement vers la profession qu'il exerçait et qu'il aimait, et, après avoir été reçu bachelier, Eugène Poitou alla faire son droit à Paris. Il y arrivait presque au lendemain de 1830, à ce moment où la France, non encore désabusée, se flattait d'avoir définitivement concilié l'ordre et la liberté, et assuré sous le sceptre d'un roi populaire les conquêtes légitimes de la Révolution. On sait quelle généreuse ardeur enflammait alors les esprits, à quel point les jeunes générations se passionnaient pour les controverses philosophiques et littéraires, non moins que pour les débats politiques. Ce temps, dont M. Poitou avait gardé la vive empreinte, il le dépeint lui-même ainsi dans un de ses livres :

« Alors, il m'en souvient, il y avait dans les esprits d'autres préoccupations que celles de la richesse et du bien-vivre; il y avait dans les âmes d'autres enthousiasmes, d'autres amours que ceux des jouissances matérielles, un autre culte que celui des sens, une autre religion que celle du plaisir. Il y avait, si je ne m'abuse, l'enthousiasme de la liberté et de la gloire, il y avait le culte des arts et de la poésie, la religion des lettres, l'amour de toutes les grandes choses et de toutes les idées généreuses [1]. »

Sans doute, ce mouvement ne peut être comparé pour la puissance à celui qui avait marqué la fin du dernier siècle; sans doute aussi, bien des rêves, bien des illusions se mêlaient à ces ardeurs; mais on ne saurait nier la force, la sincérité et, à de certains égards au moins, la grandeur de l'élan généreux, qui, à cette époque, sembla, pendant quelques années, porter la France vers un avenir assuré de gloire littéraire, de rénovation philosophique et religieuse, de

[1] *Du roman et du théâtre contemporains*, 2e édition, p. 343.

progrès dans la paix et la liberté : il semblait qu'un reste du souffle de 89 eût de nouveau passé sur les âmes. C'était l'heure où MM. Thiers, Guizot, Berryer, de Montalembert, les uns dans la maturité de l'âge et du talent, les autres dans toute l'ardeur de la jeunesse, discutaient à la tribune, avec une éloquence passionnée, les grands intérêts de la patrie. C'était l'heure où, dans la chaire de Notre-Dame, la religion retrouvait, par l'éloquence de Lacordaire, la faveur des jeunes âmes, et redevenait l'attrait de celles-là mêmes qu'elle n'avait pas encore conquises. Si MM. Cousin, Guizot et Villemain, avaient quitté l'enseignement pour la politique, le souvenir et l'influence de leurs leçons étaient encore vivants dans tous les esprits. La philosophie qui, au commencement du siècle, avait relevé le drapeau de la liberté humaine et du spiritualisme, n'avait encore rien perdu de son autorité et semblait jouir paisiblement de sa victoire; l'histoire, puisant aux sources, transformait, par la précision de ses recherches et le dépouillement des documents originaux, les récits de notre vie nationale; les lettres et les arts semblaient se renouveler sous l'influence de l'école romantique; la tribune et la chaire, la poésie et le théâtre avaient comme retrouvé la fleur d'une jeunesse nouvelle.

Ce fut à cet heureux moment du siècle qu'Eugène Poitou arriva à Paris. On pense bien que l'étude du droit n'y absorba pas son âme ardente, dès cette époque, éprise des idées, sensible au beau sous toutes les formes. Là où tant d'autres ne songent qu'à dissiper follement leur jeunesse, il sut garder toujours le souci courageux de la dignité de la vie et le goût passionné du travail. Tout en étudiant sérieusement le droit, et passant avec succès ses examens, il trouva le temps d'assister aux cours de la Sorbonne et du Collège de France, de suivre le théâtre, de visiter les musées, de lire surtout; et ainsi se forma en lui, sous la discipline d'une vie sévère et la règle d'une raison ferme, ce premier et riche fonds de philosophie, cette passion des idées, ce goût délicat et sûr, qui devaient le distinguer toute sa vie. Il put entendre les premières conférences de Lacordaire, et il en avait gardé une profonde sympathie et une vive admiration pour le grand orateur auquel il a consacré, plus tard, une de ses meilleures études.

A Paris, comme à Angers, Eugène Poitou ne tarda pas à se distinguer dans les conférences où il parut, et il y eut bientôt marqué sa place au premier rang. Ses camarades, dont plusieurs sont depuis parvenus à de hautes fortunes, savaient reconnaître sa supériorité. Déjà sa parole se caractérisait par l'élégance et la propriété de l'expression, par la trame solide du discours, la netteté des idées, en un mot, par cet esprit philosophique qui, en toute chose, sait re-

monter aux principes et n'aborde un sujet que pour l'élever en l'éclairant.

Il se fit recevoir docteur, chose rare alors, et, ses études terminées, il revint à Angers et débuta au barreau. Son succès y fut grand. Sa santé était trop délicate pour qu'il pût songer à embrasser une carrière aussi pénible que celle de l'avocat : je ne crains pas de dire, d'ailleurs, qu'elle eût peu convenu à la nature de son esprit et à ses goûts. Après avoir terminé son stage, il demanda à entrer dans la magistrature ; et telle était l'estime qu'il avait su déjà inspirer par son caractère et son talent, qu'il fut directement appelé à un chef-lieu d'assises et nommé, le 31 août 1840, aux fonctions de substitut, à Laval.

Ce fut dans cette ville que, le 9 novembre de la même année, il prononça, à l'audience solennelle de rentrée du tribunal, un discours sur l'union du droit et de la philosophie. Ce discours, dont quelques amis seuls possèdent encore de rares exemplaires, était plus qu'une promesse : c'était, chez un jeune homme de vingt-cinq ans, l'œuvre d'une raison déjà mûre, d'un esprit sûr de lui-même, également familier avec la philosophie et l'histoire, le fruit précoce d'un talent vraiment supérieur. Avec cette logique vaillante qui fut toujours l'un des traits les plus saillants de son esprit, M. Poitou y proclamait la nécessité, pour le jurisconsulte digne de ce nom, « d'aller puiser dans les hauts enseignements de la philosophie la lumière qui peut seule éclairer ses travaux », de résoudre jusqu'aux plus graves questions que soulèvent la nature de l'homme et sa destinée :

Sous peine de rompre par son milieu la chaîne des idées, disait-il, il faut aller jusque-là ; il faut s'élever jusqu'à ces sublimes régions ; il faut aborder ces problèmes qui dominent toutes choses. C'est de ces hauteurs seulement que le regard, embrassant l'horizon tout entier, voit chaque objet se placer sous son jour véritable ; c'est de là, comme d'un foyer éternel, que rayonne en tous sens la lumière dont les reflets vont éclairer chacune des sciences morales.

Jetant ensuite un rapide coup d'œil sur l'histoire, pour y chercher la confirmation de ses idées, il y montrait le droit se transformant sans cesse et s'épurant sous l'action de la philosophie ; brisant, sous l'influence de l'école stoïcienne, le vieux formalisme théocratique et politique ; se dégageant, avec le christianisme, de l'étroite enceinte de la cité antique pour faire, de ce qui n'était que le privilège du citoyen, le droit de l'homme ; poursuivant enfin, par la philosophie du dix-huitième siècle et la révolution française, l'infusion de plus en plus grande du droit naturel, c'est-à-dire de la justice et de la vérité dans la loi civile et politique. Il y a là quelques pages de

philosophie et d'histoire du droit qui mériteraient d'être connues et de vivre. La précision et la hauteur de la pensée, la fermeté et l'éclat du style, les placent certainement au rang des meilleures qu'on ait écrites sur ce sujet et font penser aux maîtres; on y sent, avec la maturité précoce d'un esprit éminent, un souffle généreux de justice et de liberté, l'accent ému et éloquent, l'ardeur et comme la foi de la jeunesse. Déjà aussi, dans le jeune magistrat se révèle le moraliste, l'observateur sagace et pénétrant, le penseur qui interroge l'avenir et que de fâcheux symptômes alarment sur les destinées de son pays :

Il y aurait honte et lâcheté, disait-il en terminant, à laisser notre pays déchoir du rang qu'il a su prendre à la tête des nations... Mais prenons garde qu'un amour immodéré des jouissances physiques, qu'une préoccupation trop exclusive des intérêts matériels, ne nous fassent oublier des jouissances plus pures, des intérêts plus élevés. C'est la pente qui nous entraîne aujourd'hui. Sachons-y résister. Entretenons le culte saint de la pensée. Ne laissons pas, gardiens peu vigilants, le feu sacré s'éteindre dans le sanctuaire abandonné du temple ; à sa perpétuité, comme dans Rome antique, sont attachées les destinées de la patrie.

Quand on songe que ces lignes étaient écrites en 1840, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, du patriotisme ou de la clairvoyance dont elles témoignent. Ce discours avait appelé l'attention sur M. Poitou ; le magistrat qui dirigeait alors le parquet de la cour, M. le procureur général Gautier, depuis conseiller à la cour de cassation, l'appelait bientôt après (30 mars 1841) au parquet du Mans, et n'hésitait pas à lui prédire le plus brillant avenir. L'année suivante, et sur sa demande, M. Poitou revenait à Angers, comme substitut au tribunal de cette ville. Tous ceux qui l'ont entendu parler sur le siège du ministère public, s'accordent à dire que sa parole était ferme, élégante et sobre ; elle n'avait pas cette abondance qui n'est souvent que le don des talents vulgaires; amoureux du mot propre, M. Poitou le cherchait quelquefois, mais le trouvait toujours ; et si on sentait, par moments, l'effort d'un esprit sévère pour lui-même et qui ne veut rien laisser aux hasards de l'expression, on reconnaissait aisément à la sûreté de la méthode, à l'enchaînement vigoureux des idées, au choix et à la propriété du langage, le philosophe et le lettré. Je ne puis mieux faire, d'ailleurs, que d'emprunter, à cet égard, le jugement d'un de ses anciens chefs :

Parole élégante, ne s'écartant jamais des règles des convenances et du goût, sobriété d'expressions et d'arguments, chaleur communica-

tive mais contenue, humanité à l'égard de l'accusé, sévérité dans l'appréciation du crime, il réunissait en lui les plus hautes qualités qui peuvent se rencontrer dans l'exercice des fonctions si difficiles du ministère public. Ce magistrat d'une constitution si frêle, d'une voix si faible, mais pénétrante, savait trouver, à l'occasion, des accents pleins de vigueur et d'énergie; la conviction qui le pénétrait, chaleureusement exprimée, passait comme un souffle irrésistible dans l'âme des jurés, et la cause était irrévocablement jugée. J'ai, plus d'une fois, assisté à ce triomphe de la vérité et de la justice. Poitou était jeune alors, et j'ai le droit de dire qu'il eût été promptement cité comme un modèle accompli[1].

Tant d'éminentes qualités désignaient M. Poitou pour les plus hautes fonctions du ministère public, et lorsqu'après la révolution du 24 février 1848, M. Freslon eut été appelé aux fonctions de procureur général près la cour d'Angers, il offrit au jeune substitut de le nommer d'emblée avocat général. M. Poitou refusa; la parole publique le fatiguait, et déjà la délicatesse de sa santé le forçait à renoncer à la vie militante. Il se borna à solliciter et se trouva heureux d'obtenir une place de simple juge au tribunal civil d'Angers.

Tous ceux qui ont traversé le parquet savent combien les travaux qu'il impose dissipent la vie, et se concilient difficilement avec le recueillement de la pensée et la liberté de l'étude. La variété infinie des affaires qui se succèdent incessamment, les préoccupations de l'action publique, les soucis de la parole à l'audience, les mille réponses à donner verbalement ou par écrit aux questions qui assiègent le ministère public, tant d'obligations diverses jettent dans la vie une dissipation forcée, dont les goûts les plus vifs et les volontés les plus fermes ne parviennent pas toujours à triompher. A toute époque cependant, M. Poitou avait su se réserver une part de liberté pour ses études préférées; en aucun temps, tous ses anciens collègues en témoignent, il n'avait délaissé l'étude de la philosophie et des lettres. Devenu juge, il trouva dans des fonctions moins laborieuses et plus calmes, le loisir qui lui avait jusque-là manqué, et ce fut alors qu'il reprit, pour ne plus les interrompre, ces fortes études qui devaient faire le charme et l'honneur de sa vie.

II

La révolution de 1848 avait emporté le trône de Louis-Philippe; les violences populaires avaient préparé et favorisé le coup d'État

[1] Ces lignes sont extraites de l'excellente étude publiée dans la *Revue de l'Anjou* (livraison de mars 1880), par M. le président honoraire Bourcier.

du 2 décembre; la tribune était muette et la liberté avait disparu. Ce fut l'époque où la cessation de la vie publique sembla, pour quelques années, grandir l'importance et l'influence des lettres. A aucun moment de ce siècle, l'Académie française n'a eu sur les esprits plus de crédit, dans l'opinion plus de faveur. On se pressait à ses réceptions, comme autrefois aux grandes luttes parlementaires, et jamais ses concours n'avaient rencontré autant d'émulation et suscité des œuvres plus sérieuses et plus fortes.

En 1854, elle avait proposé, pour le prix d'éloquence, l'éloge de Bernardin de Saint-Pierre. M. Poitou fut tenté par l'attrait du sujet. Son discours n'obtint pas le prix, qui fut décerné à M. Prévost-Paradol ; mais une mention honorable lui fut décernée, et c'était justice. On y trouve en effet déjà cette grâce de la pensée et de l'expression qui ne devaient pas tarder à atteindre leur plein éclat. Il y a sur *Paul et Virginie* une page exquise, et quelques notes délicates et charmantes sur Rousseau, sur cette poésie de la nature qui pénètre ses œuvres « comme une fraîche haleine chargée du parfum des montagnes ».

En 1855, M. Poitou partageait avec M. Lefèvre-Pontalis le prix d'éloquence. Cette fois, le sujet proposé était un discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon. M. Villemain signalait dans l'auteur du mémoire couronné « un esprit droit et libre, unissant au noble attrait des lettres la philosophie pratique donnée par la science des lois ». Saint-Simon y était jugé comme homme et comme écrivain avec une supériorité vraiment magistrale, une connaissance approfondie de l'histoire, une connaissance non moins profonde du cœur humain. Le style était à la hauteur de la pensée. « L'auteur écrit bien, disait encore M. Villemain, parce qu'il sait beaucoup et qu'il choisit dans son savoir [1]. »

L'année suivante, M. Poitou concourait de nouveau pour l'éloge de Vauvenargues. Le suffrage de l'Académie hésita longtemps entre son discours et celui de M. Gilbert, l'un de ses concurrents; à la fin, M. Gilbert l'emporta; l'accessit seulement fut décerné à M. Poitou, mais il n'en avait pas moins le droit d'être fier. Parmi les membres de la compagnie qui avaient soutenu ses droits se trouvaient, en effet, les plus illustres et les meilleurs juges : M. de Montalembert, M. Cousin, M. Berryer. Berryer, qui se connaissait en éloquence, avait été l'un de ses plus chauds défenseurs et ne cachait pas son admiration; et, en effet, si, dans l'éloge de Saint-Simon, M. Poitou a fait preuve de plus de puissance et d'éclat, nulle part il n'a montré

[1] Rapport de M. Villemain sur le concours de 1855, lu à la séance du 30 août 1855.

plus de finesse dans la critique, plus d'art et de pureté dans le langage; je n'oserais dire qu'il se soit peint lui-même dans Vauvenargues, mais il n'était pas sans rapport avec cette figure simple et courageuse, forte et douce, modeste et fière. C'est à cette affinité de nature que l'éloge de Vauvenargues a emprunté la délicatesse de sentiment et de goût qui en fait, à mes yeux, sinon la plus forte des œuvres de M. Poitou, du moins la plus charmante. Nulle part sa belle âme ne s'est mieux révélée, n'a embrassé le sujet avec une sympathie plus vive, n'a donné à la pensée plus de grâce, au coloris plus de vérité, d'attrait et de fraîcheur.

Ce fut sous l'influence et l'encouragement de ces succès que la pensée de M. Poitou prit tout son essor. Il avait fait ses preuves comme écrivain, il voulut les faire comme moraliste. En 1857, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis à l'étude cette question : *Influence que peut avoir sur les mœurs la littérature contemporaine*, *considérée surtout au théâtre et dans le roman.* Là, comme à l'Académie française, le mémoire de M. Poitou fut distingué au premier rang : il avait frappé tous les esprits par la fermeté de la raison, la liberté courageuse des jugements, l'élévation morale de la pensée, l'éclat du talent. Je me rappelle encore, pour l'avoir entendu exprimer alors, à l'un des membres de l'Académie, de l'impression profonde et de la haute estime pour l'auteur qu'avaient produites, dans le monde des lettres, ces succès répétés qui témoignaient à la fois et d'une réelle supériorité d'esprit, et d'une vaillante ardeur au travail.

III

Quand on veut apprécier M. Poitou, non seulement comme écrivain, mais comme penseur, quand on cherche à se rendre un compte exact de ses idées et à démêler ce qui fait l'enchaînement de ses pensées et l'unité de son œuvre, on demeure convaincu que, en littérature comme en philosophie et en politique, ce qu'il a cherché, c'est détruire les idées fausses, poursuivre les doctrines malsaines, démasquer les sophismes. C'était, par-dessus tout, une âme saine, une âme de vrai magistrat. Il a dit quelque part, en parlant de Vauvenargues : « Il y a dans la vie du soldat je ne sais quoi de salubre et de fortifiant qui assainit les âmes malades et qui trempe les âmes saines[1]. » Ce que M. Poitou dit du soldat, on peut le dire aussi, dans une certaine mesure au moins, du magistrat. Sa vie est admirablement propre à la santé de l'âme; nulle n'est mieux faite pour

[1] *Portraits littéraires et philosophiques,* p. 62.

donner l'amour de la vérité morale, le goût de la justesse et de la mesure en toutes choses. C'est le magistrat que je retrouve partout dans M. Poitou et dans ses œuvres. Ce qu'il poursuit dans le théâtre et le roman, ce sont ces peintures malsaines, ces doctrines perverses, ce mal du siècle qui, de nos jours, ont perdu tant d'âmes ; ce qu'il attaque en philosophie, ce sont ces faux systèmes, ces doctrines désolantes qui suppriment Dieu, l'âme, la liberté, pour ne laisser à la place que la matière, la fatalité et le néant ; ce qu'il combat en politique, ce sont ces sophismes qui, au lieu de faire de la liberté le droit de tous, n'y cherchent que l'arme d'un parti, et aboutissent fatalement à l'anarchie ou au despotisme. Dans tous les ordres de la pensée, M. Poitou a été le défenseur résolu des idées saines, le justicier courageux des idées fausses. Chercher à ramener dans les lettres la moralité, dans la philosophie le bon sens, dans la politique la liberté sous la loi, en trois mots, voilà son œuvre.

Le mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques devint un livre et parut, en 1858, sous ce titre *Du roman et du théâtre contemporains et de leur influence*. Quand on relit aujourd'hui ce livre, à la clarté des événements, à la sinistre lueur des incendies allumés par la Commune, on ne peut trop admirer la sagacité avec laquelle M. Poitou avait discerné et mis au jour les ravages produits dans les âmes par une certaine littérature. On demeure confondu devant le tableau que l'auteur, dégageant l'idée morale des séductions du récit ou du prestige de la scène, retrace, pièces en mains, des sophismes, des erreurs, des passions détestables, que, depuis trois quarts de siècle, le roman et le théâtre ont vomis sur la société comme un torrent empoisonné ; et ce poison, ce n'est pas seulement le livre qui l'a inoculé à des lecteurs trop nombreux, ce n'est pas seulement le théâtre qui l'a versé à flots à la foule des spectateurs ; le journal, le feuilleton, l'ont porté jusque dans les villages, et ont semé à tous les vents du ciel ces germes corrupteurs qui ont faussé les esprits, dépravé les mœurs, surexcité les appétits, égaré les volontés et enfanté les révolutions.

Il n'est pas une erreur de la philosophie contemporaine, pas un rêve des sectes socialistes dont cette littérature n'ait été l'écho et ne se soit faite l'organe. En religion, tantôt matérialiste, elle met le beau et le laid à la place du bien et du mal, prêche l'adoration des sens, et se fait l'apôtre d'un nouveau culte, qui n'a pour dogme que la volupté et pour morale que la jouissance. Tantôt sceptique, sous l'apparence d'un vain spiritualisme, elle relègue Dieu dans des profondeurs inaccessibles et ne voit plus en lui, qu'une volonté inconnue et mystérieuse, un rêve, une ombre. En morale, subordonnant l'âme aux sens, l'esprit à la matière, elle nie la liberté, dépouille l'homme de

cette haute prérogative qui fait sa dignité, pour ne plus voir en lui qu'un automate obéissant fatalement aux besoins irrésistibles et aux instincts aveugles qui sont la loi de son organisation; un être, par conséquent, pour lequel le vice ou la vertu n'ont plus de sens, chez qui, la lutte contre le mal n'a plus de place, auquel le suicide est permis, parfois même commandé. Elle proclame ainsi la fatalité de la passion, sa force irrésistible, partant sa légitimité. Arrière le vieil antagonisme entre la matière et l'esprit! la chair est pure, la passion sainte, l'amour ne saurait être coupable; et cet odieux sophisme sert non seulement à excuser tous les vices, mais à justifier tous les crimes.

Une doctrine qui prêche la force irrésistible de la passion, doit, pour être conséquente, proclamer l'illégitimité du mariage et la légitimité de l'adultère. Le roman et le théâtre contemporains n'ont eu garde d'y manquer; combien de fois n'ont-ils pas représenté le mariage comme la violation de tous les droits? Absurde, parce qu'il impose aux époux une fidélité qu'il ne dépend pas d'eux de garder; inique, parce qu'il asservit et dégrade la femme, le mariage n'est qu'une de ces institutions arbitraires et de ces inventions funestes par lesquelles la société a corrompu la nature. L'amour étant fatal, l'adultère est légitime; le mariage étant une institution contre nature, la seule chose morale, c'est l'amour libre. L'homme n'a pour fin dernière que la satisfaction de ses appétits matériels; aussi a-t-il droit au bonheur même ici-bas; et le paradis, que la religion plaçait au ciel, c'est sur la terre, et sur la terre seule qu'il doit le chercher.

Telle est la forme brutale sous laquelle M. Poitou nous montre, d'abord, les erreurs du roman et du théâtre contemporains. Mais, ainsi qu'il le remarque justement, ce n'est peut-être pas par là qu'ils ont fait le plus de mal.

On ne persuade pas facilement aux hommes que la morale est un mot, la liberté une chimère, le devoir un préjugé, et qu'il n'y a en ce monde nulle différence entre le vice et la vertu. Quelque chose qui heurte moins la conscience, qui s'insinue plus doucement, s'accepte plus volontiers, c'est une littérature qui, sans afficher des principes, en a mis l'empreinte profonde dans toutes ses productions; qui, sans enseigner ouvertement des doctrines perverses, répand les idées fausses et suggère des sentiments mauvais... Par où elle s'est montrée le plus corruptrice, c'est par le désordre qu'elle a jeté, comme à plaisir, dans les notions du bien et du mal; par le mélange adultère qu'elle a fait des idées les plus opposées, des sentiments les plus inconciliables; *elle a déplacé, en quelque sorte, les pôles du monde moral*, elle a mis en haut ce qui était en bas; elle a exalté ce que l'humanité avait jusqu'à

présent flétri; elle a proclamé beau et grand ce que le bon sens avait toujours tenu pour petit et pour laid... Elle a intéressé au mal, au vice à tout ce qu'il y a de vil, de hideux et de repoussant. En un mot, elle a mis l'anarchie dans les idées morales, et avec l'anarchie, le doute et les ténèbres[2].

La peinture du mal sous toutes les formes semble, en effet, avoir été pour cette littérature une œuvre de prédilection. Elle a cherché le succès dans le faux et l'exagéré, dans la création de caractères étranges, alliant en eux, par je ne sais quelle association contre nature, le bien et le mal, le vice et la vertu, la bassesse et la grandeur. C'est ainsi qu'elle s'est plu à nous montrer l'amour maternel chez Lucrèce Borgia, l'empoisonneuse; la candeur et l'abnégation chez Tisbé la prostituée; la grandeur morale chez Vautrin, le faussaire et le meurtrier. Elle a bafoué la vertu, déshonoré l'amour, réhabilité l'orgie qu'elle appelle un art, le crime lui-même qu'elle appelle « un poème » et auquel elle trouve « de la grandeur ».

Mais que sera-ce si des erreurs morales prêchées par le théâtre et le roman contemporains, on passe aux théories sociales dont ils se sont faits les apôtres, en disciples trop fidèles de Rousseau et de Saint-Simon? La société y est déclarée essentiellement mauvaise; elle n'est point un fait naturel, providentiel, mais une invention de l'homme, l'œuvre accidentelle et arbitraire de son caprice et de ses passions. Mal construite, c'est elle qui, par la faute de son organisation, « fait des riches et des pauvres, des voluptueux insolents et des nécessiteux stupides ». C'est elle qui, en imposant à la femme dans le mariage « un frein de crainte et de haine », l'abaisse et la conduit à la faute, ou, par la misère à laquelle elle la condamne, la précipite dans le vice et la honte. C'est elle qui, par son impitoyable insouciance pour tout ce qui touche à l'organisation du travail, est le grand artisan des haines et des révoltes sociales et force l'homme à lutter contre elle, « comme il faisait autrefois contre les ours et les tigres »; c'est elle, en un mot, « cette marâtre égoïste », qui a la responsabilité non seulement de nos maux, mais de nos vices et de nos crimes.

La famille et la propriété ne sont pas, on le pense bien, épargnées. Le sentiment de la famille n'est qu'une forme de l'égoïsme à laquelle il faut substituer l'amour de l'humanité; l'autorité maritale et paternelle, une institution despotique attentatoire à la liberté humaine; la propriété héréditaire, une révoltante iniquité. Le roman et le théâtre contemporains n'ont-ils pas, à l'envi de certains philosophes,

[1] *Du roman et du théâtre contemporains*, 2e édition, p. 162, 163, 164.

répété aux masses que nul n'a droit au superflu tant que quelqu'un n'a pas le nécessaire; que l'homme a droit et au travail et au bonheur; que l'argent du riche est de l'argent mal acquis; que la propriété, c'est le vol? N'ont-ils pas proclamé l'égalité des droits, appelé comme une conséquence rigoureuse l'égalité des jouissances, et ainsi fait appel à la forme la plus détestable et la plus dangereuse de l'égoïsme : l'envie?

Persuader au malheureux que ses douleurs et ses misères sont causées par la coupable insouciance de la société et du pouvoir, c'est assurément un odieux et dangereux mensonge. Mais irriter le pauvre contre le riche, lui montrer dans le riche, dans celui qui possède la terre, dans l'homme, quel qu'il soit, qui habite en face de sa mansarde l'hôtel somptueux, à côté de sa cabane le château opulent, son ennemi, son oppresseur, son bourreau, quel nom donner à une telle entreprise[1]?

C'est là pourtant ce qu'a fait une certaine littérature contemporaine. Pour elle, le riche voilà l'obstacle. « Le jour où nous sommes nés, vous riche et moi pauvre, dit un personnage de roman, nous étions ennemis. » C'est ainsi qu'elle a excité la haine, la haine systématique du pauvre contre le riche, et fomenté entre les classes une guerre impie. Pour elle, le mal ne vient pas de l'homme et de ses passions, il vient uniquement de la mauvaise répartition de la richesse; la richesse pour tous, voilà le bien, le bien absolu, le paradis sur la terre, et pour le conquérir, l'homme ne doit pas reculer devant le plus saint des devoirs, l'insurrection. L'homme est né pour jouir, pour être heureux; donc « il n'a plus de devoirs, il n'a que des droits; on ne lui demande rien et il peut exiger tout ». Voilà bien l'esprit révolutionnaire, voilà le monstre que les écoles socialistes ont enfanté, que le roman et le théâtre ont nourri et qui nous dévore.

A l'appui de ces principes, les peintures : la représentation du mal devient une arme de guerre, la thèse de l'exploitation du pauvre par le riche devient le thème favori du théâtre et du roman; ils font du vice l'apanage du riche, de la vertu le privilège du pauvre, du propriétaire un suppôt de l'enfer, du manufacturier un bourreau. Depuis Lamennais jusqu'à Eugène Sue et Félix Pyat, depuis les *Paroles d'un croyant* jusqu'aux *Mystères de Paris*, au *Juif errant* et au *Chiffonnier de Paris*, ces détestables excitations circulent dans des pamphlets retentissants, dans des feuilletons populaires, dans des pièces à sensation que la France entière recherche avec

[1] *Du roman et du théâtre contemporains*, 2e édition, p. 258.

avidité, lit ou écoute avec passion. De tels livres, dit M. Poitou, semblent avoir été « pensés dans la rue et écrits sur une barricade ». C'était, en effet, à la veille de la révolution du 24 février, que la France se passionnait pour le *Juif errant;* c'était en 1848, que la foule se pressait au théâtre de la Porte-Saint-Martin pour y applaudir le *Chiffonnier de Paris.*

C'est ainsi que le théâtre et le roman contemporains n'ont pas seulement ébranlé la famille, discrédité le mariage, légitimé l'adultère, excusé le suicide, mais sont devenus, pour les appétits malsains et les passions antisociales, la plus populaire et la plus dangereuse des tribunes. C'est là que, sous la forme la plus corruptrice, parce qu'elle est la plus pénétrante, la forme dramatique, nous avons vu se produire non plus à l'état de théories abstraites, mais à l'état de réalités tangibles, de tableaux pathétiques et de peintures vivantes, tous ces rêves insensés et funestes, qui, après avoir égaré et enflammé les esprits, ont ensanglanté nos rues.

Telle est la douloureuse, mais instructive peinture que nous retrace le livre de M. Poitou. On remarqua beaucoup, tantôt pour la louer, tantôt pour la blâmer, l'indépendance absolue avec laquelle l'auteur, étranger à tout esprit de coterie, s'élevant par l'habitude de l'impartialité au-dessus de toute question de personnes, poursuivait partout le mal, sans s'arrêter devant les noms les plus illustres et les œuvres les plus populaires. Ce n'était pas seulement dans Mme Sand ou Eugène Sue, dans Alexandre Dumas ou Balzac, qu'il allait chercher, pour leur infliger une juste réprobation, les mauvaises doctrines. Ni Sainte-Beuve et Alfred de Vigny, ni M. V. Hugo. ni Lamartine lui-même, n'étaient épargnés : sa critique intrépide ne s'arrêtait pas plus devant *Volupté*, *Chatterton* ou *Raphaël*, que devant les *Mystères de Paris* ou *Lélia.* Partout et chez tous, il dévoile, pour en signaler le péril, cette étrange maladie morale, développée par *Werther* et *Child Harold*, par *René* et *Obermann*, le scepticisme mélancolique, le vide des croyances, l'exaltation fiévreuse de l'imagination qui alanguit et énerve les âmes; cette incrédulité particulière à notre temps, pire que celle du dix-huitième siècle, parce qu'elle manque aussi bien de la foi philosophique que de la foi religieuse; et enfin, ce vice propre à notre littérature, qui consiste moins à nier la liberté ou le bien qu'à montrer dans le devoir et la loi morale ce qui affaiblit l'homme et l'abaisse, dans la passion, au contraire, ce qui le fortifie et le grandit; à faire de toute règle un joug, de toute soumission une servitude. Deux auteurs surtout, deux des idoles de la foule, lui semblaient menacer les intelligences : l'un, par l'art supérieur de revêtir le sophisme de tout l'éclat de la forme et de l'éloquence; l'autre, par l'audace de ses ana-

lyses et la crudité malsaine de ses peintures. C'étaient M[me] Sand et Balzac. Il revint à Balzac, l'année suivante, dans un important article que publia la *Revue des Deux-Mondes*, et que M. Cousin appelait « une admirable étude ». Il y montrait tout ce que les brillants dehors d'une réputation exagérée cachaient de pauvretés et de misères chez cet homme aveuglé par l'orgueil, chez cet écrivain sceptique en religion, matérialiste en philosophie, à qui manquaient à la fois l'idéal, la mesure, le sens moral, et qui n'a été vraiment supérieur que comme peintre et peintre de caractères! « La muse de Balzac, dit énergiquement M. Poitou, est fille de mauvais lieu ; elle n'a jamais pu se déshabituer des images lascives et des paroles impures. » Un écrivain qui a « l'or pour Dieu, l'intérêt pour loi, les sens pour religion, le plaisir pour culte », ne pouvait exercer et n'a exercé qu'une influence détestable sur la langue et le goût, sur les idées et les mœurs. Tel est sur Balzac le jugement de M. Poitou ; et bien que sévère, il ne nous paraît que juste. Cet article est d'un grand critique. L'écrivain était vraiment alors à l'apogée de son talent ; parfois une indignation généreuse le soulève, la pensée s'élève, l'accent s'émeut, l'expression se colore et la critique atteint à la véritable éloquence...

L'étude sur Balzac et le livre sur le roman et le théâtre contemporains valurent à M. Poitou les plus hauts suffrages. Déjà, dans son rapport à l'Académie des sciences morales, M. Reybaud disait : « J'aurais mal traduit mes impressions, si je n'avais donné de ce mémoire à l'Académie la plus haute idée. » Le livre ne trouva pas moins bon accueil : « C'est une production qui vous place, monsieur, à un rang élevé parmi les moralistes et parmi les critiques [1] », disait l'un des plus éminents écrivains de ce siècle, M. de Rémusat. De son côté, M. de Tocqueville écrivait, le 25 juillet 1857 :

Personne, jusqu'à présent, monsieur, ne me paraît avoir mieux mis que vous en relief les tendances déplorables d'une partie de notre littérature. Mais quel triste spectacle! Assurément, la société vaut infiniment mieux que ne le disent ses écrivains, mais quelle confusion morale! Quel dévergondage d'esprit ne faut-il pas admettre pour comprendre qu'il y ait des auteurs qui aient le goût d'écrire de semblables livres, et tant de lecteurs qui trouvent de l'amusement à les lire. Je viens en ce moment d'un pays (l'Angleterre), où une pareille littérature serait impossible. Je vous lis avec tristesse.

Pas plus que M. de Tocqueville, M. Poitou ne croyait que les peintures qu'il venait d'analyser fussent l'exacte expression de la

[1] Lettre du 16 janvier 1858.

société de notre temps ; il se plaisait même à saluer un commencement de retour à des idées plus saines. Il comptait surtout, pour triompher du mal, sur le bon sens français, sur ce goût du vrai, du simple et du naturel, qui ont été si longtemps les qualités maîtresses de l'esprit national ; mais en terminant, il rappelait aux écrivains de notre temps, que :

En dehors des croyances élevées qui sont le commun patrimoine de l'humanité, en dehors du spiritualisme généreux qui a inspiré les grands génies de tous les siècles, la littérature n'est qu'un jeu d'esprit et n'enfantera jamais d'œuvres immortelles [1].

IV

« Nous manquons encore plus de raison que de religion. » Ce cri, que Fénelon, déjà, poussait au dix-septième siècle, M. Poitou l'a répété de nos jours, presque dans les mêmes termes. « La raison même chancelle, le raisonnement l'a ébranlée. »

De tout temps, je l'ai dit déjà, il s'était occupé de philosophie, et chez lui, ce n'était pas seulement un divertissement de l'esprit, c'était un besoin de l'âme. La génération à laquelle il appartenait avait recueilli, sans le vouloir, une part de l'héritage du dix-huitième siècle. Sans se rattacher à l'esprit critique qui avait fait l'incrédulité de la génération précédente, elle se séparait du christianisme, tout en le respectant. Mais elle était encore ardemment spiritualiste, elle croyait, d'une foi profonde, à ces grandes vérités qui ont fait le fond de la religion de tous les temps : Dieu, l'âme, la liberté morale, la vie future. Un moment, on avait pu croire que le spiritualisme, rétabli avec tant d'éclat par La Romiguière, Royer-Collard, et surtout par M. Cousin, sur les ruines de la philosophie de la sensation, avait définitivement conquis l'empire des âmes. Mais sa victoire avait été courte, et bientôt le matérialisme et l'athéisme, avec l'école positive, le panthéisme avec les disciples de Hegel, avaient relevé la tête, et monté, de nouveau, à l'assaut des intelligences. Commencé vers 1840, ce double mouvement se prolongeait depuis vingt années. M. Poitou en mesurait les progrès d'un œil attristé. Il voulut essayer de combattre le mal, et telle fut la pensée qui lui inspira son livre sur *les Philosophes français contemporains et leurs systèmes religieux*.

[1] *Du roman et du théâtre contemporains*, 2e édition, p. 408.

Il n'y a plus à se faire illusion, disait-il; on avait cru naïvement que le siècle du doute, que le dix-huitième siècle, pour lui laisser son nom, était fini. On s'était trompé : le dix-huitième siècle se continue, il se développe. Il y a eu réaction contre le matérialisme, cela est vrai; le matérialisme a été vaincu, mais le scepticisme n'a pas été vaincu, le scepticisme survit; il se montre sous des formes nouvelles, plus habile, plus profond, plus séduisant, et les idées religieuses trouvent en lui un adversaire plus redoutable que n'a jamais été le vieux matérialisme... Voilà donc l'ennemi : le scepticisme. C'est le mal de notre temps, c'est le vice profond qui travaille les âmes, c'est le dissolvant sous lequel menacent de périr les forces morales de notre société. Nos sceptiques ont singulièrement dépassé le dix-huitième siècle. Le dix-huitième siècle, qu'on a appelé le siècle de l'incrédulité, était, auprès de nous, crédule et superstitieux : il doutait, il est vrai, du surnaturel, mais il avait en la raison humaine une foi ardente et forte, il se confiait en ses principes. Au-dessus du monde, il admettait une cause suprême et intelligente, au-dessus des lois générales, il concevait un législateur. Pour nos modernes philosophes, c'est là de la mythologie ; il y a un monde infini et point de Dieu; il y a des lois nécessaires et point de législateur. La raison ne sait rien des causes, rien de l'absolu; ces prétendus dogmes ne sont que de vaines chimères transformées par l'imagination en réalités, et par la superstition en idoles. J'ai trop de foi dans le bon sens de l'humanité et dans la puissance invincible de la vérité, pour craindre que de telles doctrines deviennent jamais dominantes, mais le danger n'en est pas moins réel[1].

M. Poitou se proposa donc un double objet : d'abord faire connaître les systèmes nouveaux dans ce qu'ils ont d'essentiel, écarter les équivoques, dissiper les nuages dont ils s'enveloppent, pour mettre en lumière leurs vrais principes et leurs conséquences nécessaires; puis, après ce travail d'analyse, présenter, sur les deux problèmes fondamentaux de la personnalité de Dieu et de l'indépendance de la morale, quelques réflexions « dont le principal mérite serait de ne point s'écarter des notions éternelles du sens commun. » Car, ajoutait-il, non sans malice : « Il faut que je l'avoue à ma honte, j'ai pour le sens commun autant de respect que nos métaphysiciens modernes professent de mépris, et je le tiens non pas seulement pour le maître de la vie humaine, comme dit Bossuet, mais aussi pour le juge en dernier ressort des philosophies. » Telle est l'économie de son livre.

La première partie en est vraiment supérieure. Je ne crois pas

[1] *Les Philosophes français contemporains*, p. 333.

que jamais les principaux systèmes de la philosophie contemporaine aient été analysés avec plus de pénétration et de justesse, mieux dépouillés de l'obscurité des abstractions ou des séductions de la parole, mieux traduits en idées simples, claires, facilement accessibles à tous les esprits. Sans se départir jamais de la courtoisie la plus parfaite à l'égard des auteurs dont il expose et combat les doctrines, M. Poitou excelle à démasquer le sophisme sous les apparences captieuses du raisonnement, à poursuivre et saisir l'erreur, soit qu'elle s'ignore elle-même, soit qu'elle se dissimule volontairement sous les artifices calculés du langage. Nul esprit, moins que le sien, n'était dupe des apparences, et sa rare clairvoyance savait aller en tout au fond des choses. Mais il avait le respect de ses adversaires et, comme on l'a dit avec esprit, « il savait les réfuter sans les injurier ». Nul mieux que lui n'a montré comment la philosophie positive de M. Littré, les abstractions de M. Taine, l'idéalisme vague et poétique de M. Renan, ou l'idéalisme savant et profond de M. Vacherot, ne cachent en réalité que des formes nouvelles du matérialisme ou de l'athéisme et, en dépit des apparences et des intentions, aboutissent fatalement à la négation du Dieu véritable, du Dieu réel et vivant.

C'est cette idée de la personnalité divine, fondement de toute religion et de toute morale, que M. Poitou avait particulièrement à cœur de rétablir, et c'est à la mettre en lumière qu'il consacre la conclusion de son livre. A vrai dire, il n'a pas la prétention de proposer un système : le spiritualisme ne pouvait, à ses yeux, ni ne devait prétendre à connaître l'essence de l'être, à posséder la synthèse des choses ; c'était pour avoir eu des ambitions trop hautes que l'esprit humain s'était exposé à des chutes si rudes. Pour lui, plus modeste, il n'aspirait pas à escalader le ciel, il se contentait de l'entrevoir. L'existence de Dieu n'était pas à ses yeux, une de ces vérités qu'on démontre, mais une de ces notions spontanées, nécessaires qui font partie de la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Je sens que j'existe, mais je sais que je n'étais pas hier et que je ne serai pas demain ; je sens donc que je ne suis qu'un être borné qui n'a pas en lui la raison de son existence ; et en même temps que j'ai ainsi conscience de mes limites, que je me connais comme un être fini, ma raison, du même coup, par un mouvement spontané, nécessaire, irrésistible, s'élève à la conception de l'infini, de l'être absolu et parfait. Ce sont là, en quelque sorte, les deux termes d'une même idée, l'un implique nécessairement l'autre ; c'est par cette voie, par cette voie seule, que l'esprit humain s'élève à Dieu. Sans doute, toute connaissance humaine doit débuter par un acte de foi, la foi à la véracité de nos facultés ; mais celle-ci admise, la conception spon-

tanée de Dieu par la raison humaine, comme un être personnel et vivant, semblait à M. Poitou la meilleure réponse à faire aux athées qui le nient, comme aux panthéistes qui l'absorbent dans le monde. Avec sa haute raison, il montrait clairement que le prétendu axiome de Spinosa : « *Toute détermination implique limitation* », n'est qu'un pur sophisme; qu'il n'y a point de contradiction entre l'idée de personnalité et celle de l'être infini, parce qu'en Dieu l'infinitude ne veut pas dire l'universalité, mais la perfection. Sans doute, il n'avait pas la prétention de pénétrer l'essence de Dieu; Dieu seul peut se connaître lui-même. Mais il croyait qu'il n'y a ni témérité ni paralogisme à emprunter à la notion que nous avons de l'être pour les affirmer en Dieu, dégagés de limite et d'imperfection, les attributs essentiels sous lesquels l'être se révèle à nous dans le monde. La contradiction relevée par le panthéisme entre l'idée de l'absolu conçu comme l'inconditionnel et la personnalité, n'était pour lui que la subtilité scolastique « de dialecticiens qui mettent la logique à la place de la raison ». Loin d'être une idée purement négative, l'idée de Dieu lui apparaissait comme la plus positive de toutes; pour lui, le Dieu de la raison n'était point une abstraction vide sans substance ni attributs, c'était l'être dans sa toute-puissance, dans sa plénitude, l'être parfait.

M. Poitou ne pensait pas d'ailleurs qu'il y eût entre le monde et Dieu cet abîme qu'un déisme exagéré a, parfois, voulu creuser entre eux. S'il les croyait profondément distincts, il les croyait aussi profondément unis, et il répétait, à cet égard, le mot de saint Paul : « *In Deo vivimus et movemur et sumus.* » La doctrine de l'immanence lui semblait pouvoir être acceptée, en ce sens que Dieu est partout présent, partout agissant dans le monde, qu'il est le principe et le foyer de la vie universelle, partout répandue et éternellement féconde. La théorie du devenir et de l'évolution lui semblait également vraie en un certain sens et dans une certaine mesure :

Je suis disposé, disait-il, à considérer l'univers comme une chaîne immense de formes variées à l'infini, comme une échelle sans fin, où l'être monte sans cesse de degrés en degrés, par des progrès insensibles, vers une perfection idéale dont il s'approche toujours sans l'atteindre jamais. Mais j'ai besoin d'attacher cette chaîne à un point fixe, de concevoir un premier principe à cette série sans terme de transformations, de mettre un législateur au-dessus de ces lois indéfinies. Comme on maintient en face de l'infini immanent les individualités particulières et la personnalité humaine, de même au-dessous du mouvement éternel qui emporte toutes choses, il faut poser et

maintenir non moins fermement la réalité divine, le Dieu déterminé, vivant, personnel [1].

Le sort de la morale lui paraissait lié par une logique invincible au sort de la métaphysique. L'idée du devoir était pour lui comme l'idée de Dieu, une conception spontanée, nécessaire de la raison, une sorte de révélation naturelle, et il lui semblait souverainement illogique de vouloir donner une valeur objective à l'une, quand on traitait l'autre de purement subjective. Sans l'idée d'un Dieu personnel, la morale perdait à ses yeux son caractère efficace, le caractère obligatoire, impératif, pour ne plus laisser place qu'aux instincts et aux caprices individuels. La personnalité de l'homme, elle-même, dépendait nécessairement de la personnalité divine. Comment, en effet, la liberté et la moralité trouveraient-elles place dans un monde qui ne serait que le produit fatal d'une cause aveugle et l'enchaînement irréductible de phénomènes nécessaires? La personnalité de Dieu, tel était donc pour lui le fondement de toute morale, de toute religion, le dogme essentiel que la philosophie de nos jours devait s'efforcer de défendre contre les attaques des sophistes et de mettre hors de cause, comme la vérité indispensable à la vie morale de l'humanité. Le Dieu qu'il adorait n'était pas un rêve de l'imagination ou une abstraction de l'esprit, c'était le Dieu réel, le Dieu de la pensée et de l'amour, le Dieu vivant. Il l'a dit en termes exprès : « C'est du Dieu vivant que nous avons besoin. » Oserai-je dire qu'à cette hauteur où quelques âmes d'élite s'élèvent, par le seul effort de leur raison et de leur liberté, la grâce divine ne les délaisse pas et que la philosophie et la religion se rejoignent pour se donner le baiser de paix?

Sans doute, il n'y a là, ni un système nouveau, ni une doctrine originale; mais il me semble qu'on a rarement, avec plus de courage et de sagesse, rappelé à la raison humaine sa dignité en même temps que ses limites. Rarement ces grands principes qui forment le fond de la conscience humaine et qui sont comme la foi naturelle de l'humanité, ont été mieux dégagés de la part d'exagération ou d'erreur qui s'y est parfois mêlée, défendus par une dialectique plus ferme et une raison plus vaillante, confessés par une âme à la fois plus modeste et plus sincère. Le 9 juin 1864, M. Guizot écrivait du Val-Richer, à M. Poitou, la lettre suivante :

Je vous remercie, monsieur, et ce n'est pas un remerciement banal. J'ai lu vos *Philosophes français contemporains*, d'abord avec un vif intérêt pour le sujet, bientôt avec un vif intérêt pour l'ouvrage même.

[1] *Les Philosophes français contemporains*, p. 370.

C'est l'un des meilleurs livres et l'une des meilleures actions de notre temps. Deux qualités qui deviennent rares y abondent : le bon sens et le sens moral. Et le langage en est à la fois élevé et simple. Je souhaite que vous soyez beaucoup lu. Ma pensée va plus loin que la vôtre : je regarde le spiritualisme comme l'entrée de la route, au bout de laquelle le christianisme est le port. Si vous n'êtes pas déjà entré dans le port, vous y entrerez.

Que pourrions-nous ajouter à l'autorité d'un pareil jugement?

V

Comme toute âme élevée, M. Poitou ne pouvait se désintéresser de la politique : il aimait trop la France, il était trop jaloux de sa grandeur pour ne pas suivre, avec une sollicitude inquiète, ses destinées agitées. De bonne heure, nous l'avons dit, et avec une rare clairvoyance, il avait discerné le mal qui la travaillait et pressenti les écueils sur lesquels devait se briser son avenir. La révolution de 1848 ramena plus particulièrement son esprit à l'étude des problèmes sociaux et politiques. Dès cette époque et à la vue des périls qui menaçaient la société, il intervint, par divers articles, pour réfuter les théories de MM. Louis Blanc et Proudhon, pour combattre le communisme et le socialisme. Profondément libéral dans le sens vrai du mot, fils de 89 en politique, comme il l'était de Descartes en philosophie, disciple fervent de cette école qui reconnaissait Tocqueville pour maître, il était fermement attaché aux principes du gouvernement libre. L'histoire lui avait appris à se défier du despotisme des Césars, comme de celui des foules; et de même qu'il avait à cœur de voir régner sur les âmes la saine philosophie, dans laquelle il voyait, avec raison d'ailleurs, l'une des premières conditions de la liberté, il désirait ardemment voir se fonder, parmi nous, ces institutions représentatives, à l'abri desquelles des nations voisines savaient prospérer et grandir et qui, seules, lui semblaient propres à concilier chez nous, l'ordre et la liberté. Fils de ses œuvres, il n'avait garde de renier les bienfaits de la révolution, mais aucune superstition ne se mêlait à sa reconnaissance, et il avait une raison trop ferme pour ne pas se dégager de ses erreurs, répudier ses excès et maudire ses crimes. Il avait, au contraire, un sentiment très vif des idées fausses ou confuses que la révolution a contribué à répandre, et sous le joug desquelles demeurent encore aujourd'hui un si grand nombre d'esprits. Il était particulièrement frappé de cette inintelligence des conditions pratiques de la liberté, qui semble être une des

infirmités de l'esprit français. Une longue intimité de pensée avec Tocqueville l'avait familiarisé avec ses doctrines. « Il avait touché le fond de sa pensée et pénétré jusqu'à son cœur [1]. » Il avait surtout médité cette pensée fondamentale qui est vraiment la conception originale de Tocqueville et son idée maîtresse, que non seulement la démocratie diffère de la liberté, mais qu'elle incline naturellement vers le despotisme, et que la grande erreur de la révolution française, disons mieux, la grande erreur de l'esprit français, c'est d'avoir perpétuellement confondu la démocratie avec la liberté. Dans deux articles que publia en 1865 et en 1867, la *Revue nationale*, l'un sur les œuvres complètes de Tocqueville, l'autre sur les nouveaux historiens de la Terreur, M. Poitou eut l'occasion d'exprimer sommairement ses idées sur la révolution française. Les deux articles furent très remarqués. M. Mortimer-Ternaux lui écrivait, le 2 mai 1867 :

On voit, à chaque ligne de ce remarquable écrit, que vous avez fait une étude approfondie de toute notre période révolutionnaire; on y reconnaît un ardent ami de la liberté, qui veut séparer sa cause de celle de la démagogie. Nous arrivons heureusement à la même conclusion : ce sera celle de tous les vrais amis de la liberté. Espérons que le nombre en augmentera chaque jour en France, car généralement, comme vous le faites judicieusement remarquer, on la comprend bien mal dans notre malheureux pays. C'est avec des hommes tels que vous, des écrits tels que les vôtres, que l'on parviendra enfin à faire comprendre les véritables conditions qui peuvent nous assurer le *self-government*.

De son côté, après avoir lu l'article sur Tocqueville, M. Gustave de Beaumont adressait à M. Poitou la lettre suivante [2] :

Vous avez, avec grande raison, signalé comme une pensée fondamentale de Tocqueville, ce qu'il dit de la nécessité de donner à la démocratie le contre-poids de la liberté, et vous avez remarqué que Tocqueville voit surtout, dans le pouvoir judiciaire, cet arbitre nécessaire entre l'individu et l'État. Dans ses notes sur l'Angleterre, Tocqueville revient à diverses reprises sur cette donnée, et il y a notamment quelques pages, qui contiennent en quelque sorte le sommaire d'un livre à faire sur ce sujet. Ce serait, en effet, un beau livre à écrire : il y a là de quoi tenter un esprit et un talent comme le vôtre; nul ne serait plus capable de composer un tel livre qu'un magistrat, et tous

[1] Expression de M. de Beaumont, dans une lettre à l'auteur.
[2] Lettre du 26 mai 1865.

les magistrats, même les plus distingués, ne sont pas de grands écrivains.

Ce fut de ces encouragements et du sentiment qu'il avait des besoins de son pays, que naquit, chez M. Poitou, l'idée de son livre sur la *Liberté civile.* Ce livre parut en 1869, à la veille de cette funeste guerre qui devait mutiler la France et déchaîner une révolution nouvelle. Entre cette date et celle où nous sommes, on serait tenté de croire qu'un siècle s'est écoulé, et rien ne ressemble moins à la France de 1869 que la France de 1880. Il peut cependant n'être pas sans intérêt de retracer brièvement les opinions que professait M. Poitou sur la Révolution et sur la liberté. On y trouve bon nombre de leçons qui sont de tous les temps, sans excepter le nôtre.

La révolution française a passé pendant de longues années, elle passe encore, aux yeux de bien des gens, pour l'école même de la liberté. M. Poitou croyait qu'il n'y a pas dans cette appréciation si répandue moins d'erreur que de vérité. Oui, sans doute, l'école libérale a le droit de se dire fille de la révolution et d'inscrire sur son drapeau ces principes de 89, si souvent invoqués et si peu compris; oui, la révolution s'est faite au nom de la liberté et pour elle; mais quand, au lieu des principes qu'elle a proclamés, on regarde les institutions qu'elle a fondées et par lesquelles elle a cru les réaliser, il semble qu'elle ait trop souvent tourné le dos au but qu'elle se proposait d'atteindre, et l'on est frappé de l'étrange inconséquence ou de l'ignorance non moins étrange dont témoignent les fautes et les erreurs qui se sont mêlées à cette prodigieuse tentative et en ont, à tant d'égards, dénaturé l'esprit et compromis le succès.

Sous ce titre un peu ambitieux de *Philosophie de l'histoire contemporaine* et dans un article qui fit alors quelque bruit, un écrivain célèbre appréciait ainsi, il y a peu d'années, le caractère de la révolution française et de la vie sociale et politique qu'elle nous a faite :

Le but que la société a voulu atteindre par la révolution, disait-il, est celui que toutes les nations modernes poursuivent, une société juste, honnête, humaine, garantissant les droits et la liberté de tous, avec le moins de sacrifices possible des droits et de la liberté de chacun. Ce but, la France, après avoir versé des flots de sang, en est fort loin, tandis que l'Angleterre, qui n'a pas procédé par révolution, l'a presque atteint. La France, en d'autres termes, offre cet étrange spectacle d'un pays qui essaye tardivement de regagner son arriéré sur les nations qu'elle avait traitées d'arriérées; qui se remet à l'école des peuples auxquels elle avait prétendu donner des leçons, et s'efforce

de faire, par imitation, l'œuvre où elle avait cru déployer une haute originalité. La cause de cette bizarrerie historique est fort simple. Malgré le feu étrange qui l'animait, la France, à la fin du dix-huitième siècle, était assez ignorante des conditions d'existence d'une nation et de l'humanité. Sa prodigieuse tentative impliqua beaucoup d'erreurs. Elle méconnut tout à fait les règles de la liberté moderne. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, la liberté moderne n'est nullement la liberté antique, ou celle des républiques du moyen âge : elle est bien plus réelle, mais beaucoup moins brillante. La France procéda philosophiquement là où il faut procéder historiquement. Elle crut qu'on fonde la liberté par la souveraineté du peuple et au nom d'une autorité centrale, tandis que la liberté s'obtient par de petites conquêtes locales et successives, par des réformes lentes. L'Angleterre, qui ne se pique de nulle philosophie, l'Angleterre qui, au lieu du dogme absolu de la souveraineté du peuple, admet seulement le principe plus modéré qu'il n'y a pas de gouvernement sans le peuple, ni contre le peuple, s'est trouvée mille fois plus libre que la France, qui avait si fièrement planté le drapeau philosophique des droits de l'homme. C'est que la souveraineté du peuple ne fonde pas le gouvernement constitutionnel. L'État, ainsi établi à la française, est trop fort ; loin de garantir toutes les libertés, il absorbe toutes les libertés, sa forme est la Convention ou le despotisme. Ce qui devait sortir d'une telle conception de la société ne pouvait être autre chose qu'une administration, un réseau de préfets, un code civil étroit, une machine servant à étreindre la nation, un maillot où il lui serait impossible de vivre et de croître. Une idée, à plusieurs égards, très fausse de la société humaine, est au fond de toutes les tentatives révolutionnaires françaises [1].

Les idées que M. Renan exprimait ainsi, avec quelque excès peut-être, et sous une forme un peu paradoxale, n'avaient pas échappé à la sagacité politique et la rare pénétration de M. de Tocqueville. Sauf quelques nuances, elles formaient le fond même des doctrines de cette école libérale qui, devant l'avortement misérable de tant de révolutions, l'échec de tant d'héroïques efforts, la stérilité de tant de sang répandu, n'avait pas voulu désespérer de la liberté et avait entrepris de l'enseigner à la France. Ce fut pour s'associer à ce mouvement généreux que M. Poitou alla courageusement demander à la réflexion, à l'étude patiente de l'histoire, à l'expérience des peuples voisins, les conditions pratiques de la liberté, ne se flattant pas, pour l'établir, de la mieux aimer que nos pères ; qui le pourrait? mais seulement de la mieux comprendre.

[1] Ernest Renan, *Philosophie de l'histoire contemporaine* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1869).

C'est bien, en effet, l'intelligence de la liberté qui, avant tout, nous a fait défaut. Certes, ni la foi, ni le courage, ni le désintéressement poussé jusqu'à l'héroïsme, ni aucune des grandes et fécondes vertus qui fondent quelque chose parmi les hommes, ne manquaient à cette génération de 1789, que l'amour de la patrie réunissait, le 4 août, dans un commun élan et un immortel sacrifice. Elle aimait passionnément la liberté, mais elle n'en connaissait bien ni les vraies conditions, ni la vraie nature. L'idéal dont elle s'était éprise était faux; les républiques anciennes, Athènes, Sparte et Rome, l'antiquité mal connue et mal comprise, fascinaient son imagination et égaraient son jugement. L'histoire véritable, l'histoire politique, n'était pas née alors, ou, avec Montesquieu, venait à peine de naître. Chose étrange au premier abord et trop peu remarquée, c'est à l'école de la révolution que la France a appris l'antiquité. C'est le spectacle de la vie politique qui, partout, révèle aux modernes l'intelligence des constitutions anciennes; c'est dans la Florence du seizième siècle que Machiavel écrit les discours sur Tite Live; c'est en Angleterre que Montesquieu, au dix-huitième siècle, apprend le vrai sens des institutions romaines. En 1789, c'était une éducation à faire; ni Rollin ni Mably n'avaient pénétré l'esprit des constitutions qu'ils étudiaient; la philosophie de l'histoire n'avait pas encore, comme elle l'a fait depuis, précisé les différences radicales qui séparent les sociétés anciennes des sociétés chrétiennes, et marqué les caractères profondément divers de la liberté antique et de la liberté moderne.

A l'école libérale était réservé l'honneur de dissiper cette confusion de la liberté avec la souveraineté, qui a été, à la fois, l'erreur de l'antiquité et l'erreur de la Révolution, de démontrer que la liberté digne de ce nom, celle qui peut se dire, à la fois, fille de la raison et du christianisme, consiste essentiellement dans l'émancipation de l'individu. C'est à cette école qu'appartient résolument M. Poitou; disciple et disciple très direct de M. de Tocqueville, il pense avec lui que la vraie liberté, c'est la liberté de l'individu, ce qu'il appelle la liberté civile.

Par malheur, ce principe si simple et en même temps si fécond, la révolution française l'a absolument méconnu, et par une contradiction qui serait incroyable si l'histoire n'en donnait l'explication, après avoir proclamé les droits de l'homme, elle a organisé le despotisme de l'État. Au lieu de voir dans l'État ce qu'il est réellement, le tuteur des intérêts individuels, l'organe social chargé d'assurer l'ordre au dedans et l'indépendance au dehors, elle y a vu une sorte d'incarnation supérieure, de divinité toute-puissante et bienfaisante, chargée de distribuer à la société jusqu'à l'instruction, la religion

même. Au lieu de respecter la spontanéité, le libre développement des facultés de l'individu, on a accoutumé l'individu à ne rien faire par lui-même et à tout attendre de l'État. De là ces excès de la centralisation qui ont fait de la France le pays le plus administré peut-être du monde, après la Chine; ce réseau de fonctionnaires qui, suivant une expression citée plus haut, étreint la vie de la nation comme dans un maillot; de là la faiblesse de nos mœurs, l'apathie des citoyens au regard des affaires publiques, l'absence d'initiative et d'originalité individuelles; de là aussi ce culte, j'ai presque dit cette idolâtrie de l'administration, qui en a fait en quelque sorte une arche sainte, une majesté inviolable : double faiblesse qui semble tenir au sol et à l'air de notre pays, et qui, comme le remarque ingénieusement M. Poitou, est proprement le mal français.

Qu'au lieu de cela, l'État redevienne ce qu'il doit être, le gardien des intérêts généraux ou, si l'on veut, politiques; qu'au-dessous de lui l'individu se gouverne à sa guise et demeure sous l'unique condition du respect d'autrui et de la loi, le maître de sa destinée. Voilà ce qu'exigent la vraie notion de l'État et la vraie notion de la liberté.

Cette thèse, M. Poitou la reprend et la développe avec une grande netteté d'exposition et une grande fermeté de principes. Mais là n'est pas le caractère le plus saillant de son livre. Bien d'autres, avant lui, s'étaient attaqués à cette omnipotence de l'État. Tocqueville, avec sa grande autorité, en avait signalé le vice et scruté les origines dans notre histoire. M. Laboulaye s'était efforcé de définir avec précision le rôle de l'État et ses vraies limites. M. Odilon Barrot avait étudié l'influence de la centralisation, et montré qu'il faut restreindre les attributions et l'action du pouvoir central, étendre au contraire et fortifier l'action indépendante de l'individu pour en faire une force dans l'État. Ce qui distinguait le livre de M. Poitou, ce qui en faisait à la fois le mérite original et, au moment où il parut, la nouveauté opportune, c'était d'avoir appliqué ces principes à quelques-unes de nos institutions, d'avoir essayé de les suivre avec sagesse dans leurs conséquences pratiques.

M. Poitou s'attachait particulièrement à deux sujets, la garantie constitutionnelle des fonctionnaires et la juridiction administrative. Le privilège accordé aux agents du gouvernement par le trop fameux article 75 de la constitution de l'an VIII, emprunté par la révolution à l'ancien régime, maintenu depuis par toutes nos constitutions, malgré l'opposition des jurisconsultes les plus éminents, sans cesse étendu par la jurisprudence, lui paraissait l'un des abus les plus graves de notre régime administratif. Faire juger l'administration par l'administration, interdire contre un fonctionnaire toutes poursuites que l'administration n'aurait pas autorisées, était, à ses yeux,

une pratique aussi contraire à la raison qu'elle est depuis longtemps condamnée par l'expérience des peuples libres. Ce n'était pas cependant que M. Poitou proposât l'abolition pure et simple de l'article 75 ; il redoutait, pour tant de modestes fonctionnaires, les conséquences d'une réforme aussi grave, les taquineries et les vexations des ambitions impatientes et des passions locales. Mais tout en maintenant le principe de l'autorisation préalable, il proposait de le transporter de l'autorité administrative à l'autorité judiciaire, et de l'enlever au conseil d'État pour l'attribuer aux cours d'appel. Le gouvernement de la Défense nationale alla plus loin que lui. Par un décret du 19 septembre 1870, il abolit purement et simplement l'article 75 de la constitution de l'an VIII. Aucun abus n'a depuis donné lieu de regretter cette mesure vraiment libérale, et nul doute qu'en contribuant par son livre au mouvement d'opinion qui emporta l'antique et peu justifiable privilège des fonctionnaires, M. Poitou n'ait eu l'honneur de préparer l'une des meilleures et plus utiles réformes de notre temps.

Pas plus que la garantie constitutionnelle des fonctionnaires, la juridiction administrative n'est une création de la révolution ; elle est fille de l'ancien régime. M. Poitou en montrait l'origine dans la juridiction des intendants. Sous l'ancienne monarchie, l'État, c'est le roi : administrateur, législateur, juge suprême, le roi résume en lui tous les pouvoirs. C'est au nom de ce principe que nous voyons la royauté étendre incessamment le domaine de la justice administrative aux dépens de la justice ordinaire. Le juge naturel des questions administratives, c'est l'intendant, sauf appel au conseil du roi. Mais l'intendant a le droit d'évoquer à son tribunal toute affaire rentrant dans la compétence de la justice ordinaire, dès que l'intérêt de l'administration s'y trouve, à un degré quelconque, engagé. Le même droit d'évocation appartient au conseil du roi. On voit quelle arme puissante l'ancienne royauté avait entre les mains, quel moyen commode de dessaisir la justice ordinaire pour laisser l'administration, seul juge des affaires où elle était intéressée et des actes commis par ses agents. Cette arme, elle savait en user, l'histoire judiciaire des deux derniers siècles est là pour l'attester. Chose inouïe, la révolution ne comprit pas qu'un pareil état de choses (et c'était un de ceux pourtant contre lesquels réclamaient le plus vivement les cahiers des états généraux) était absolument incompatible avec la liberté. Tout en proclamant le principe de la séparation des pouvoirs, elle le méconnut. Encore émue des luttes avec les anciens parlements et des abus qu'avaient entraînés parfois leurs empiètements, elle crut que laisser juger l'administration par la justice rdinaire, ce serait lui créer des entraves et gêner son indépendance.

Elle se borna à mettre le directoire de district à la place de l'intendant, et ne s'aperçut pas qu'elle accordait ainsi à l'administration le plus exorbitant des privilèges et mutilait l'indépendance et l'action légitime du pouvoir judiciaire. L'erreur commise par la Constituante lui a survécu. Au directoire de district, l'Empire substitua le préfet, jugeant en conseil de préfecture ; et depuis, les divers régimes qui se sont succédé, libéraux ou autoritaires, n'ont eu garde de toucher à une organisation des pouvoirs que beaucoup de gens, aujourd'hui encore, regardent comme le palladium de la liberté. C'est ainsi qu'une dizaine de révolutions faites au nom de la liberté nous ont laissés sans institutions libérales.

M. Poitou, et ce n'est pas le moindre mérite de son livre, a défini, avec une admirable netteté, ce qui appartient au domaine de l'administration et ce qui appartient au domaine de la justice. Nul n'a mieux distingué la juridiction *contentieuse* de la juridiction *gracieuse*. Selon lui, que le pouvoir exécutif chargé de régir l'État ait, dans la sphère qui lui est propre, un pouvoir discrétionnaire, qu'il puisse faire des règlements d'administration et de police, rendre des décrets, prendre des arrêtés sur tout ce qui touche à l'intérêt général, point de doute. Si ces ordonnances, ces règlements blessent quelques intérêts, les intérêts lésés ne pourront évidemment que se plaindre à l'administration elle-même, qu'en appeler au pouvoir exécutif, qui agit là dans les limites de ses attributions. Mais s'il s'agit de l'application d'une loi qui oblige tous les citoyens et l'administration elle-même, de l'interprétation d'un contrat intervenu entre l'État et un particulier, d'un dommage causé à une propriété privée par des travaux publics, il n'y a plus là un intérêt lésé qui demande une grâce, mais un droit violé qui demande justice. La distinction est fondamentale, c'est là le principe qui sépare de la juridiction gracieuse ce qu'on est convenu d'appeler le *contentieux administratif*.

Eh bien, autant il est nécessaire de laisser au pouvoir exécutif sa pleine indépendance quand il s'agit d'administration pure, autant il est légitime qu'il se soumette au droit commun quand il s'agit de justice. Quelle logique, quelle convenance peut-il y avoir à faire juger l'administration par l'administration, les actes d'un préfet par le préfet lui-même ou par un conseil administratif placé à côté de lui et présidé par lui ? Les conseils de préfecture, juges en première instance du contentieux administratif, n'ont pas même la garantie élémentaire de l'indépendance chez le juge, l'inamovibilité. Cette garantie manque également au tribunal d'appel chargé de reviser leurs sentences. Amovible et par conséquent, en principe au moins, dans la main du pouvoir, la section du contentieux au conseil d'État n'est pas même une cour de justice véritable, elle ne fait pas acte

de juridiction, ne rend pas des arrêts, mais donne de simples avis qui n'ont force exécutoire qu'après avoir reçu l'approbation et la sanction du pouvoir exécutif[1]. Est-ce là une organisation conforme aux principes, digne d'une cour de justice? Le juge ne doit pas seulement être indépendant, il faut que nul ne doute de son indépendance; et peut-on admettre qu'une justice ainsi constituée présente des garanties suffisantes pour commander aux justiciables la confiance et le respect? Séparer nettement la justice administrative de la justice ordinaire, rendre à celle-ci toutes les questions qui, par leur nature, rentrent essentiellement dans sa compétence, notamment les questions de propriété ; retirer aux préfets toute attribution judiciaire, conférer désormais le jugement du contentieux à de véritables corps judiciaires distincts de l'administration active et investis de l'inamovibilité, tel était le minimum des réformes que M. Poitou jugeait indispensables pour remédier à ces abus, si l'on ne voulait purement et simplement attribuer le jugement du contentieux administratif aux juges de droit commun. Il proposait donc de rendre inamovibles et les membres des conseils de préfecture et les membres de la section du contentieux au conseil d'État, et d'attribuer au conseil d'État le droit de rendre de véritables arrêts[1]. Il souhaitait enfin de voir conférer le jugement des conflits à la cour de cassation ou, tout au moins, enlever au ministre de la justice la présidence du tribunal des conflits, tel qu'il est actuellement constitué.

« La liberté est le respect du droit, elle n'est qu'un autre nom de la justice ». C'est donc à une question de justice que se ramène, en définitive, toute question de liberté. La liberté civile ne peut trouver sa garantie que dans l'indépendance du pouvoir judiciaire. Telle est la conclusion qui se dégage du livre entier de M. Poitou et l'avait conduit à étudier, en terminant, la constitution du pouvoir judiciaire en France. Ce n'est pas d'hier que datent les attaques contre la magistrature. Mais les reproches qu'on lui adressait il y a dix ans étaient bien différents de ceux qu'on lui prodigue aujourd'hui. Ce n'était pas d'indépendance qu'on l'accusait alors, mais de servilité. Si l'inamovibilité, disait-on, protège le juge contre la crainte d'être enlevé à son siège, elle ne suffit pas à le protéger contre les tentations de l'ambition et la complaisance envers le pouvoir. Magistrat depuis trente années, M. Poitou savait mieux que personne ce qu'il y avait dans ces critiques d'excessif et d'injuste. Mais, à ces yeux, c'était déjà un grand mal que l'indépendance du magistrat pût être seulement suspectée. Il pensait

[1] Sur ce point, la loi du 24 mai 1872 a fait droit au désir exprimé par M. Poitou. Aux termes des articles 9 et 22 de cette loi, le conseil d'État a aujourd'hui un droit de décision souveraine, il rend de véritables arrêts.

qu'on ne doit reculer devant aucun effort pour grandir l'influence de la justice, et qu'il faut résolument écarter d'elle jusqu'à l'apparence du soupçon, si l'on veut assurer à ses arrêts cette déférence incontestée et ce religieux respect qui les entourent chez certains peuples et y contribuent si puissamment à la paix des esprits, à l'autorité de la loi et au développement de la vraie liberté. Ces graves motifs le déterminèrent à réclamer, pour les compagnies judiciaires, le droit de se recruter elles-mêmes.

M. Poitou repoussait l'application à la France du système belge. On ne pouvait, à ses yeux, rendre à la magistrature française un plus grand service que de la tenir autant que possible, en dehors et au-dessus de la politique. Pour lui, donner aux conseils généraux un droit de présentation égal et parallèle à celui des cours, c'était, dans un pays aussi divisé que le nôtre, mettre la politique dans la justice et ouvrir la porte à des influences tout à fait étrangères aux véritables intérêts judiciaires. Il réclamait donc, pour la magistrature, ce droit de *cooptation* que Rome reconnaissait au Sénat et qui appartient chez nous à l'Institut et au Collège de France. Il voulait donner aux cours le droit d'élire leurs présidents, de présenter des candidats aux places devenues vacantes dans leur sein ou dans les tribunaux de première instance; aux tribunaux de première instance, le droit de présentation aux justices de paix, avec obligation, pour le pouvoir, de choisir parmi les candidats présentés. Il voyait, là, le seul moyen de constituer, par un mode de recrutement facile et offrant des garanties, une magistrature complètement indépendante du pouvoir, et en même temps à l'abri de cette mobilité et de cette sujétion auxquelles ne peuvent échapper les magistratures issues de l'élection populaire. Tel était pour lui l'unique système qui pût vraiment réaliser la séparation des pouvoirs, en faire une réalité vivante, au lieu d'une promesse menteuse et, en élevant l'autorité judiciaire au rang de troisième pouvoir dans l'État, garantir efficacement la liberté.

On le voit, bien loin de réduire, comme on le demande aujourd'hui, les attributions et le rôle de l'autorité judiciaire, M. Poitou voulait les grandir et les fortifier. Pour lui, la liberté n'avait vraiment d'autre garantie qu'une justice forte, indépendante, respectée, également à l'abri des passions populaires et des atteintes du pouvoir. « Partout, a-t-il dit, où succombent le droit et la justice, c'est la liberté qui succombe[1]. » Aussi nul plus que lui ne souffrait-il, dans ces derniers temps, des attaques dont est l'objet cette magistrature à laquelle l'attachaient quarante années d'éminents services;

[1] *Portraits littéraires*, p. 323.

nul plus que lui n'en connaissait l'injustice et n'en déplorait le péril. Si déjà il n'eût été retenu par la maladie, il n'eût pas hésité à les combattre avec l'autorité qui s'attachait à son âge, à son caractère et à son nom. Il avait même ébauché une étude sur les projets de réforme judiciaire. « Tout ce qui atteint la magistrature me touche au plus profond de l'âme », nous écrivait-il de Nice, le 26 mars 1879. Comme Tocqueville, son maître, comme M. Laboulaye, son ami, il savait et aimait à redire que moins qu'aucune autre forme de société, la démocratie peut se passer d'une justice forte et honorée. Il voulait la magistrature grande, élevée, supérieure aux passions, planant au-dessus des partis, comme un arbitre respecté, comme un modérateur accepté de tous. Est-il besoin de dire qu'il ne songeait pas à lui ravir cette inamovibilité qu'il désirait au contraire étendre à la juridiction administrative ? Il déplorait l'aveuglement avec lequel il voyait attaquer ce grand principe, dont l'école libérale se réclamait autrefois comme d'un axiome ; et ce n'était pas chez lui calcul d'intérêt ou d'ambition pour une carrière qu'il savait terminée, c'était la clairvoyance et le cri d'alarme du citoyen qui, par delà les destructions menaçantes, croyait entrevoir l'abaissement de la justice, la ruine de la liberté et le malheur de son pays.

Tel est ce livre écrit à la veille de 1870, et qui a mérité d'être appelé par M. Prévost-Paradol « l'un des classiques de la liberté ». Les désastres de la guerre étrangère, les crimes de la guerre civile, attristèrent profondément M. Poitou. Quand, au sortir de la tourmente, on songea enfin à donner à la France une représentation nationale, son nom s'offrit naturellement à la pensée. Il refusa, par des raisons de santé, la candidature qu'on lui offrait ; mais plus vivement encore qu'après 1848, il se préoccupa de la situation politique et sociale du pays. Dans diverses études sur *la liberté de la presse*, sur *le suffrage universel et la réforme électorale*, il essaya de donner des conseils à cette démocratie qu'il voyait avec douleur verser de nouveau dans l'ornière révolutionnaire ; il ne cessa d'insister sur l'antipathie nationale qu'il avait tant de fois signalée entre la démocratie et la liberté :

Là est, répétait-il dans un de ses derniers écrits, le vice profond de la démocratie ; elle a sans cesse à la bouche les droits de l'homme ; et, au fond, sa prétention insolente, son sophisme orgueilleux et insoutenable, c'est de mettre la volonté du plus grand nombre à la place de la justice, c'est d'immoler le droit individuel à l'intérêt général. Or c'est là la formule même de la tyrannie [1].

[1] *Le suffrage universel et la réforme électorale*, 1872.

VI

L'unité de pensée et de plan se révèle aisément dans cette série d'œuvres que nous venons de parcourir. Partout, dans les lettres comme dans la philosophie, ou dans l'ordre politique, ce que M. Poitou poursuit, ce sont les idées fausses et malsaines, le sophisme qui égare, l'erreur qui empoisonne. J'oserai dire que ses œuvres ne font pas moins honneur à son caractère qu'à son talent. Ses livres ne sont pas seulement des écrits, ce sont des actes, ce que M. Guizot appelait « de la bonne philosophie dans un bon langage, au service de la bonne cause[1] »; l'œuvre d'un esprit ferme, d'une pensée courageuse et virile. Il fallait du courage, et l'un des plus rares, pour juger avec indépendance et flétrir avec justice les productions malsaines de notre littérature ou les faux systèmes de la philosophie, sans s'arrêter devant les livres les plus populaires ni devant les plus grands noms. Il fallait du courage pour écrire, à la date où il le fit, tout ce que renferme le livre sur *la Liberté civile*. A côté du penseur, on sent le citoyen qui, dans des temps difficiles, ne déserte pas le poste de combat et qui, conscient du péril, soucieux de la paix et de la grandeur de son pays, porte une vigoureuse offensive dans le camp des mauvaises doctrines. Un des plus sages et des plus fermes esprits de ce temps, M. Damiron, au lendemain de la révolution de 1848, conviait tous les écrivains qui aiment leur pays à être « de bons citoyens de la pensée ». Je ne connais personne qui mieux que M. Poitou ait mérité ce titre. C'est par là, c'est par cet apostolat littéraire et philosophique, non moins que par son talent d'écrivain, qu'il mérite de vivre dans la mémoire de tous ceux, et ils sont encore nombreux, Dieu merci, qui gardent le respect de la vérité et l'amour de leur pays. Avoir consacré sa vie à ramener dans les lettres la moralité, dans la philosophie la croyance à l'âme et à Dieu, dans l'Etat la liberté sous la loi, est-il, je le demande, une œuvre meilleure et plus saine, plus digne d'un vaillant esprit et d'un bon citoyen, mieux faite pour mériter le respect et la reconnaissance des hommes[2]?

Ces divers travaux n'avaient pas empêché M. Poitou de remplir ses fonctions de magistrat. Dès 1856, l'éclat de ses succès acadé-

[1] Lettre du 7 juillet 1857.

[2] Indépendamment des trois livres que nous venons d'étudier, M. Poitou a publié, dans la *Revue nationale* et dans la *Revue de l'Anjou*, de nombreux articles dont les plus importants ont été réunis à ses éloges académiques, sous le titre de *Portraits littéraires et philosophiques* (1868). L'un d'eux, celui sur Lacordaire, valut à M. Poitou les plus chaleureuses félicitations de M. de Montalembert, qui en avait été profondément ému. (Lettre du 4 février 1865.)

miques, avait appelé sur lui l'attention, et il avait été promu aux fonctions de conseiller à la cour d'appel. C'était, pour un simple juge, un avancement exceptionnel, mais trop légitime pour que personne en prît ombrage.

En 1860, il fut nommé chevalier, et en 1870, officier de la Légion d'honneur. Après le grand succès qu'avait obtenu, à l'Académie des sciences morales et politiques, son mémoire sur le théâtre et le roman contemporains, il eût pu être nommé conseiller à la cour de Paris. Il refusa. Ce fut ainsi volontairement et par modestie qu'il demeura simple conseiller dans la ville qui l'avait vu naître, alors qu'il pouvait aspirer aux plus hautes fonctions. Il avouait volontiers que s'il avait pu avoir l'ambition de l'écrivain, il n'en avait jamais connu d'autre. Pendant vingt-quatre ans, il prit part aux travaux de la cour; tous ceux qui l'y ont vu à l'œuvre savent avec quelle distinction. Ses rapports à la chambre correctionnelle pouvaient être cités comme des modèles. La trempe vigoureuse de son esprit s'y révélait par l'excellence de la méthode, la force et la sobriété du langage. Au reste, ne se fiant qu'au travail, il écrivait ses rapports chaque fois que l'affaire avait quelque importance. Sa santé l'écartait, la plupart du temps, des audiences civiles, et, pourtant, nul n'apportait aux délibérations plus de jùstesse d'esprit et de lumière. Depuis de longues années, l'étude du droit ne tenait dans sa vie qu'une place accessoire, mais il gardait le fruit des fortes études qu'il avait faites; il avait essentiellement les qualités qui font le jurisconsulte : la netteté, la précision, l'esprit philosophique; et lorsque, à son tour, il venait donner son opinion, on ne pouvait pas ne pas être frappé de la fermeté comme de la hauteur de sa pensée et de la forte expression qu'il savait lui donner. Rarement, d'ailleurs, on a pu voir autant de modestie alliée à une supériorité plus vraie : la distinction de son esprit et l'aménité de son caractère l'avaient placé au premier rang dans l'estime et l'affection de tous.

Par goût, comme par besoin de santé, il aimait les voyages, et il y avait trouvé de tout temps l'une des plus utiles et des meilleures distractions de sa vie. En 1858, déjà sérieusement atteint par la maladie, il alla passer l'hiver en Égypte. Il remonta le Nil en barque jusqu'à Thèbes, visita Barnac et les Pyramides. Il revint par l'Italie, et vit Naples et Rome. Sous ce titre : *Un hiver en Égypte*, il a raconté les vives impressions que lui avait laissées ce voyage (1859). Dix ans plus tard, il visita l'Espagne, où les beautés de l'Andalousie et les richesses de l'art espagnol ne le frappèrent pas moins vivement que l'Italie elle-même[1]. Il aimait à raconter que le musée de

[1] *Voyage en Espagne*, Tours, chez Mame. 1869.

Madrid avait été pour lui une révélation et que, seul, il lui avait fait vraiment comprendre Ribeira, Velasquez et Murillo. Mais ce n'étaient là, dans sa vie, que des épisodes. Il revenait bien vite aux idées dont il avait le culte.

Après avoir achevé son livre sur la liberté civile, il avait conçu la pensée d'étudier le redoutable problème des rapports de l'Église et de l'État. Comme tous les grands esprits de notre temps, il avait à cœur cette alliance du christianisme et de la société nouvelle, si nécessaire à l'une comme à l'autre. L'étude de l'homme et de l'histoire lui avait appris que pour s'établir solidement chez un peuple, la liberté politique ne saurait se passer de la foi religieuse; tout ce qui lui semblait de nature à grossir les malentendus de la société et de l'Église lui causait une profonde tristesse; et des deux tendances qui semblent s'acharner à retarder leur réconciliation, je ne sais s'il détestait davantage l'esprit d'irréligion ou l'esprit de fanatisme. Dans les pages manuscrites qu'il a laissées, il s'adresse, tour à tour, à ce double excès qu'il déplore également. J'y relève les pensées suivantes, suprême appel d'une âme généreuse et libérale à la pacification religieuse dans l'intérêt de la liberté et de la patrie :

C'est un grand mal pour un pays quand l'esprit de l'Église se trouve en désaccord et en conflit avec l'esprit général de la société.

Il est toujours mauvais à la religion de s'allier à la politique; elle reçoit les coups que se portent les partis.

C'est un grand péril que de mettre les hommes dans cette alternative de choisir entre la liberté et la religion.

Voilà pour les fanatiques !
Voici maintenant pour les irréligieux !

La philosophie ne parle qu'à la pure raison, elle est toute critique, logique, analyse. Elle n'apporte à l'esprit que de froides clartés circonscrites de tous côtés par le doute ou du moins par l'ignorance. Elle ne dit rien à l'âme, à l'imagination, à la sensibilité : elle laisse de côté à peu près complètement toutes ces grandes forces morales qui sont pourtant le ressort principal de la nature humaine, d'où sortent les grands enthousiasmes, les hautes inspirations, les actions héroïques et les nobles dévouements. La religion seule met en mouvement ces grandes forces, fait vibrer ces cordes profondes. La foi seule transporte les montagnes, seule, elle remue les masses, les soulève ou les contient. Tout ce qui s'est fait de grand dans l'histoire s'est fait par une foi religieuse ou politique.

Supprimer la religion (si telle chose n'était pas impossible en soi),

ce serait tout simplement supprimer dans les sociétés humaines le principe même de la vie morale, le ferment qui les empêche de se corrompre, qui les féconde et les améliore, ce serait affaiblir en elles le frein qui comprime le plus efficacement les passions égoïstes; ce serait éteindre ou diminuer l'activité au bien, la charité, le sacrifice désintéressé, l'aspiration vers le progrès moral, vers l'idéal de la vertu.

Qu'a jamais pu faire la philosophie dans cet ordre d'idées et de faits? Rien, que la franc-maçonnerie et les théophilanthropes. C'est de quoi la rendre modeste.

La philosophie n'est guère qu'une science critique, c'est-à-dire négative. La religion est essentiellement affirmation, comme discipline, commandement, activité, désir; c'est la force efficace par excellence. Et c'est pourquoi l'instruction donnée au peuple sans éducation religieuse est une chose plutôt nuisible qu'utile, un élément dissolvant plutôt qu'un principe de progrès. Est-ce à dire qu'il faille supprimer ou bâillonner la science libre? A Dieu ne plaise. Le libre examen, l'esprit de critique, la passion de la vérité austère pour elle-même, sont un des grands côtés de l'âme humaine, un de ses droits sacrés, indiscutables. Mais laissons la science, la philosophie, la critique aux savants, au petit nombre d'hommes pour qui la recherche de la vérité est un besoin. Laissons la religion aux autres, c'est-à-dire à l'humanité... Laissons au peuple sa foi: La religion est sa seule morale, son seul enseignement, sa seule poésie, son seul idéal. C'est une mauvaise action de travailler à la lui ôter. C'est par là que Voltaire a été un malfaiteur. Pour abattre l'intolérance et la prépotence ecclésiastique, il a ruiné le sentiment religieux, il a tué le respect et l'idéal. Grand mal pour un petit bien. La France en souffre encore.

Cette page, digne de Montalembert, montre dans quel esprit à la fois libéral et religieux était dirigé le travail qu'avait entrepris M. Poitou, et fait vivement regretter qu'il n'ait pu l'achever. La guerre de 1870, les modifications survenues dans la situation de de l'Église, le tour nouveau pris par les discussions religieuses, l'arrêtèrent à mi-chemin. Je ne sais si les fragments étendus qu'il a laissés pourront être quelque jour publiés.

En 1877, M. Poitou se sentit gravement atteint et dut quitter le climat humide de l'Ouest pour aller chercher le ciel du Midi. Il passa l'hiver à Nice et s'en trouva bien malgré les tristesses de l'exil. « Ni le beau ciel de Nice, ni cette belle nature, écrivait-il, ne consolent de ce qu'on perd quand on s'éloigne de son pays et de ses amis. » — Grâce à un nouveau congé, il put passer encore à Nice, l'hiver de 1878 à 1879. Quand il revint, sa santé semblait raffermie. La précocité du dernier hiver le surprit avant qu'il eût pu gagner le

Midi; il se hâta de partir, le cœur plein de tristes pressentiments. Depuis longtemps une maladie grave couvait sourdement; elle se révéla tout à coup pendant le voyage même; ce fut à grand'peine qu'il put gagner Montpellier, où une première crise faillit l'emporter.

Il se remit à moitié et put arriver à Toulon, qu'il avait, cette fois, choisi comme station d'hiver. Il s'y reprit à espérer sous ce ciel de la Provence qui, deux fois déjà, lui avait rendu la force, au bord de cette mer qui semblait lui sourire et lui apporter le souvenir des poétiques rivages qu'il avait parcourus. Mais rien ne put enrayer les progrès du mal, et c'est là qu'il s'est éteint, entouré de ses plus chères affections, doux envers la maladie et la mort, les yeux levés vers ce Dieu auquel il croyait.

Je ne puis ici me défendre d'un rapprochement. Je relisais, il y a quelques jours, la belle notice que M. Gustave de Beaumont a consacrée à la mémoire de M. de Tocqueville, et j'étais frappé de voir à quel point cette parenté qui, au point de vue des idées, rattache si visiblement M. Poitou à de Tocqueville, se retrouve entre les deux âmes et s'accuse jusque dans la maladie et la mort. — De part et d'autre, c'est jusqu'à la fin la même énergie d'espérance, le même effort vers la perfection, le même hommage rendu à la vérité religieuse. — Tous ceux qui ont entouré ou vu M. Poitou pendant les derniers mois de sa vie, attestent que la douceur, la sérénité, la délicatesse de l'âme semblaient grandir en lui avec les progrès du mal et comme en proportion de l'affaiblissement du corps.

En même temps que son esprit conservait toute son activité, son âme semblait acquérir plus de calme. Sa disposition devenait, chaque jour, plus douce et plus tendre, son caractère plus uni, sa pensée plus religieuse et plus résignée [1].

Les notes rapides, la plupart du temps écrites au crayon, qu'il jetait sur le papier au courant de la pensée, dans les moments de répit que lui laissait la maladie, portent éloquemment témoignage de ce travail intérieur d'une âme qui se recueille devant Dieu. Je ne puis résister au désir de citer quelques-unes de ces pensées qui sont, on peut le dire, son testament spirituel. Voici quelques lignes ayant pour titres ces mots : *Destinée humaine*, qui paraissent avoir été écrites peu de temps avant sa mort :

Non! nous ne sommes pas ici-bas pour être heureux; la philosophie et la religion proclament cette vérité aussi haut l'une que l'autre. Nous

[1] Notice sur M. Tocqueville, par M. de Beaumont : *Œuvres et correspondances d'Alexis de Tocqueville*, t. I[er], p. 116.

sommes ici-bas pour faire le bien, pour nous perfectionner et, par le progrès, arriver à un état supérieur, partant plus heureux. A un point de vue plus élevé, plus absolu, nous avons été créés pour produire dans le monde une chose qui n'y était pas avant l'homme et qui ne peut pas y être sans lui, je veux dire la moralité, le bien moral, la vertu. Car la moralité a pour condition nécessaire l'épreuve; pour que la vertu soit possible, il faut qu'il y ait effort, lutte contre le mal et la douleur; pour que le bien moral se produise, il faut que la liberté soit mise en demeure de choisir entre les suggestions de l'égoïsme et la loi du devoir. C'est cette dure condition qui fait la grandeur de l'homme ; il aurait tort de s'en plaindre. Qu'y a-t-il de plus grand que l'homme qui meurt pour la justice ? Que sont auprès de lui les séraphins et les archanges, dont les religions ont environné le trône de Dieu ?

Je choisis encore au milieu de beaucoup d'autres les pensées suivantes :

Savoir est une belle chose sans doute, faire le bien en est une plus belle, plus grande, surtout plus utile au point de vue social.

La religion est la grande force morale; elle seule peut rendre à la société l'équilibre, le lest.

Une des dernières lignes qu'il ait tracées est cette maxime empruntée à je ne sais quel moraliste :

Travaillez comme si vous ne deviez jamais mourir, et vivez comme si vous deviez mourir demain.

On le voit, tout en fixant chaque jour davantage son regard sur les vérités éternelles, les leçons de la maladie et de la mort n'avaient rien retranché à l'activité de son âme, rien diminué de sa sollicitude pour le bien des hommes, et jusqu'à la fin il voulut employer ce qui lui restait de force et de vie à s'élever de plus en plus vers la vérité et la vertu. La grâce divine ne pouvait descendre dans une âme plus profondément religieuse et, pour rappeler un mot célèbre, plus naturellement chrétienne. Il avait prié Dieu toute sa vie, car il était de ceux dont on peut dire en toute vérité que, pour eux, la philosophie a été une religion; il le pria avec une ferveur croissante sur son lit de souffrance; et, en s'inclinant devant le prêtre, dont il avait lui-même réclamé les consolations, il ne fit qu'obéir aux plus profondes croyances de sa raison et au besoin suprême de son cœur.

Le prêtre éclairé qui l'avait assisté, ne put s'empêcher de dire en le quittant : « C'est une belle âme. »

Ce mot le peint tout entier. Oui, c'était un rare esprit, un cœur plus rare encore, une âme ouverte à tout ce qui est beau, noble et

pur, et, comme Vauvenargues qu'il a si bien compris, naturellement portée vers les cimes. Doué d'une santé plus forte, il eût été de ceux qui s'ouvrent en ce monde une large place et laissent après eux une trace lumineuse parmi les hommes. S'il n'a pu atteindre aussi haut, son nom, du moins, demeurera cher à la magistrature, et vivra, je l'espère, dans les lettres. Les éloges de Saint-Simon et de Vauvenargues resteront comme des modèles achevés de nobles sentiments et de beau langage; ses livres sur *le Roman et le théâtre*, sur *la Philosophie contemporaine* et *la Liberté civile*, portent le témoignage d'une critique pénétrante, d'un esprit prévoyant et sagace, d'une raison ferme et vigoureuse, d'un cœur dévoué à toutes les grandes et saintes causes : Dieu, la patrie, la liberté. Ce que savent ceux-là seuls qui l'ont intimement connu, c'est sa gaieté franche et cordiale, la charmante simplicité de son commerce, l'exquise délicatesse de son affection.

Et maintenant nous ne serrerons plus sa main amie, nous ne verrons plus sourire ce beau visage d'une physionomie si expressive, d'un relief si puissant, où la nature s'était plu comme à sculpter en traits délicats et profonds la distinction de l'esprit et la beauté de l'âme, où l'éclat du regard n'avait d'égal que sa douceur, où la finesse semblait n'être que la parure de la bonté. A tous ceux qui l'aimaient, sa mort fait un vide cruel. Nul n'aura, dans une famille dont il était l'appui et l'honneur, laissé des regrets plus profonds, une mémoire plus chère et plus vénérée; nul, dans la compagnie dont il était le lustre et le charme, ne laissera un souvenir plus pur, plus durable et plus doux.

Adolphe Lair.

LA LÉGENDE DES GIRONDINS[1]

CINQUIÈME PARTIE

LA GIRONDE, ROBESPIERRE ET DANTON

I

Du 1er octobre 1791 au 10 août 1792, du jour de leur entrée dans la vie politique à la chute du trône et au renversement de la constitution, les girondins n'ont cessé de flatter la populace et d'encourager la sédition; du 10 août au 21 septembre ils ont multiplié les lois de proscription et les décrets de mort; pendant les massacres de Septembre ils ont laissé faire, sans même paraître se douter que, de leur part, maîtres comme ils l'étaient de l'Assemblée nationale, du Conseil exécutif et de la mairie de Paris, le silence était de la complicité; à la Convention, alors que le sort de Louis XVI était entre leurs mains, ils se sont prononcés pour la mort, et l'échafaud du 21 janvier a été dressé par eux. Tant de fautes, tant de lâchetés, tant de crimes, ne troublent point leurs défenseurs, qui, refusant de s'arrêter à ces misères, ne veulent voir que la lutte de la Gironde contre la Montagne, de Louvet contre Robespierre, de Vergniaud contre Marat, et ne veulent pas que cette lutte ait eu une autre cause que l'indignation des girondins contre les massacres de Septembre, un autre mobile que « leur haine du crime, leur dégoût de l'anarchie, leur amour de l'ordre, de la justice et de la liberté [2] ». Ce système,

[1] Voyez le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin, 10 et 25 juillet 1880.
[2] Mignet, *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 406.

adopté par tous les avocats de la Gironde, a été développé en particulier par M. P. Lanfrey avec le talent qui lui est propre.

Les girondins, dit-il, dans son *Essai sur la révolution française*, pages 284 et suivantes, s'étaient endormis rêvant d'Athènes et de Platon, ils se réveillèrent contemporains de la Saint-Barthélemy. Ils furent d'abord comme anéantis. Mais les massacres de Septembre étaient une mise en demeure devant laquelle l'illusion ni l'hésitation n'étaient plus permises... Ce sera leur éternel honneur d'avoir sacrifié sans balancer leur popularité et leur vie plutôt que de transiger avec le crime. C'est là ce qui les élève si fort au-dessus du vulgaire des tribuns et des lâches courtisans des caprices populaires, et c'est ce qu'ont surtout méconnu avec une extrême injustice les écrivains qui ont raconté cette histoire au point de vue constitutionnel. Ils les peignent, jusqu'au 2 septembre, comme d'effrontés coureurs de popularité, des adulateurs à outrance, et arrivés là, lorsqu'ils voient ces hommes intrépides se retourner tout à coup, élever la voix au milieu du silence et de la consternation universelle, et faire face à ce courant terrible, à ce fleuve de sang qui emportait la révolution, ils ne comprennent plus et sont réduits à balbutier je ne sais quelle misérable explication que rien ne justifie. — « C'était par intérêt, disent-ils, parce qu'ils se sentaient menacés à leur tour. » Mais pourquoi étaient-ils menacés, sinon parce qu'ils refusaient d'obéir? Est-ce donc l'intérêt qui les poussait à se précipiter avec une si noble ardeur dans le gouffre ouvert devant eux?... Qui ne voit qu'ils mirent leur intérêt sous leurs pieds pour ne songer qu'à celui de l'humanité et de la justice? Il leur eût été facile de satisfaire aux considérations d'intérêt. On ne leur demandait pas d'approuver, on ne leur demandait que leur silence. Pour sauver leur vie, ils n'avaient qu'à se taire.

Ainsi, c'est parce que les girondins n'ont pas voulu se taire sur le crime de Septembre que la guerre s'est allumée entre eux et les Montagnards. C'est le sentiment de l'humanité, c'est l'intérêt de la justice, qui seuls ont décidé Brissot et ses amis à rompre avec Robespierre. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine de leurs querelles, la cause de leur hostilité!

Nous avons eu occasion de montrer, dans un précédent chapitre [1], ce qu'il fallait penser de l'*indignation* des girondins à l'endroit des journées de Septembre, et de quelle façon ils avaient répondu à cette *mise en demeure*, pour nous servir d'une heureuse et très juste expression de M. Lanfrey. Nous n'y reviendrons pas et nous nous

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 juillet 1880.

attacherons uniquement aujourd'hui à fixer la date et à déterminer les motifs de la rupture entre la faction Brissot et la faction Robespierre. On verra que les massacres de Septembre ne sont pour rien dans cette rupture, qui était consommée dès la fin de 1791 et que les premiers mois de 1792 avaient rendue définitive.

II

Brissot et Robespierre avaient marché d'accord pendant toute la durée de l'Assemblée constituante. Brissot n'était alors que le rédacteur du *Patriote français;* il avait besoin d'un appui, d'un prôneur dans l'Assemblée ; de son côté, Robespierre avait besoin dans la presse de panégyristes ardents et nombreux. Brissot célébrait dans le *Patriote français*, le courage, le civisme et l'incorruptibilité du député d'Arras, qu'il appelait le *Caton de la Constituante;* pour prix de ces services, Robespierre laissait tomber sur Brissot quelques-uns des reflets de sa popularité [1].

L'Assemblée législative vint intervertir les rôles. Robespierre ne pouvant en faire partie se trouva rejeté dans la foule des jacobins. Brissot, député de Paris, directeur d'un journal influent, écrivain et orateur, portant l'art de l'intrigue jusqu'au génie, Brissot ne tarda pas à devenir dans l'Assemblée nouvelle le chef de la majorité et l'arbitre des destinées de l'État. La vanité de Robespierre n'était pas pour s'accommoder de la prépondérance de son ancien ami ; celui-ci lui devint odieux du jour où il se trouva placé au-dessus de lui, et lorsque la société des jacobins choisit Brissot pour président et relégua Robespierre dans les honneurs obscurs du secrétariat, nul doute que le ci-devant député d'Arras n'ait voué à son rival une haine mortelle [2]. Vienne une occasion, et cette haine éclatera.

L'occasion ne tarda pas à se présenter. Dans les derniers jours de novembre 1791, une question fut soulevée, qui aussitôt passionna tous les esprits. La France devait-elle déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême ? Brissot se prononça hautement pour l'affirmative dans son journal, à l'Assemblée législative, à la société des Amis de la Constitution ; Robespierre se prononça contre la guerre. La tribune des Jacobins, seul terrain où ils pussent se rencontrer face à face, devint le théâtre de la lutte.

Après quelques escarmouches préliminaires, elle s'engagea à fond

[1] *Histoire de la Révolution de France,* par deux amis de la liberté, t. VII, p. 122.

[2] *Histoire...,* par deux amis de la liberté, t. VII, p. 123. — *Histoire des journaux de la Revolution française,* par L. Gallois, t. I, p. 273.

le 18 décembre 1791. Robespierre prononça, ce jour-là, un grand discours, dans lequel il combattit les idées de Brissot avec force, et aussi, il faut le reconnaître, avec modération [1]. Dans sa réponse prononcée seulement le 30 décembre, Brissot se montra plus agressif. A son tour, Robespierre, dans sa réplique, qui est du 2 janvier 1792, garda moins de ménagements qu'il n'en avait montrés dans son discours du 18 décembre, et certaine phrase sur les *charlatans politiques* alla droit à l'adresse de son adversaire. L'intervention de Louvet ne tarda pas d'ailleurs à envenimer le débat. Dans les séances des 9 et 18 janvier, l'auteur de *Faublas* fit entendre, à la tribune des Jacobins, deux discours dont le second surtout était presque entièrement dirigé contre la personne de Robespierre.

Ce fut dans ces circonstances, dit Louvet lui-même dans ses *Mémoires*, que se mut aux Jacobins la grande question, si l'on devait déclarer la guerre à l'Autriche... A cette occasion éclata la plus forte scission entre la faction Robespierre et le parti Brissot... Je parlai dans cette question. Mon premier discours fit beaucoup d'effet; mais dans le second, l'un des meilleurs morceaux que j'aie composés, *j'accablai Robespierre*. Il le sentit, ne put répondre un mot ce jour-là, balbutia cinq ou six réponses les jours suivants, écrivit, écrivit, écrivit et mit en campagne tous les limiers de la Cordelière pour calomnier, dans les cafés, dans les groupes, l'orateur nouveau [2].

Dans cette même séance du 18 janvier, où Louvet s'était posé en adversaire de l'ancien député d'Arras, ce dernier avait signalé la publication faite le matin même par le *Patriote français* d'une lettre renfermant l'éloge du général La Fayette [3]. Le lendemain le *Patriote français* publia l'article suivant :

Hier, à la société des Amis de la constitution, M. Robespierre, à propos de la guerre, a dénoncé notre feuille du 18 janvier, comme

[1] *Discours de Maximilien Robespierre sur le parti que l'Assemblée nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre annoncée par le pouvoir exécutif,* prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 18 décembre 1791 (in-8° de 28 pages). On trouve une analyse très complète de ce discours au tome II, pages 47-55, de l'*Histoire de Robespierre,* par Ernest Hamel. Séparé que nous sommes par un abîme des idées défendues par M. Hamel, c'est pour nous un devoir de dire ici que son ouvrage est un des travaux les plus consciencieux et les plus considérables qui aient été publiés sur l'histoire de la Révolution française. C'est, à notre avis, le livre le plus remarquable qu'ait produit l'école révolutionnaire.

[2] *Quelques notices pour l'histoire,* par J.-B. Louvet, édit. Didot, p. 230.

[3] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution,* n° 130.

renfermant une lettre où se trouvait l'éloge de M. La Fayette, et il n'a pas manqué d'en faire un crime à M. Brissot. Pour première réponse, j'engage mes lecteurs à relire cette lettre, et ils verront qu'*il est faux* qu'on y fasse l'éloge de M. La Fayette. En second lieu, ils verront, ce que M. Robespierre s'est bien gardé de dire, qu'elle est extraite du *Moniteur*... Quant aux soupçons que M. Robespierre s'est efforcé de répandre contre notre feuille, j'ai méprisé les calomnies des aristocrates et des ministériels : je puis bien endurer la mauvaise humeur d'un patriote.

Bien que cet article fût signé par Girey-Dupré, le principal collaborateur de Brissot, nul doute qu'il n'émanât de Brissot lui-même, ainsi que la note dont il était accompagné et qui était ainsi conçue :

Enfin la presque unanimité des patriotes est convaincue que le désir que la cour a semblé manifester pour la guerre n'était qu'une comédie. Les journaux qu'elle paye criaient : la guerre! la guerre! et maintenant ils prêchent la paix. Ses bons amis à l'Assemblée nationale criaient dans les comités : la guerre! la guerre! et maintenant ils vantent les avantages d'un système pacifique et modéré. *Patriotes égarés!* ajoutait Brissot en s'adressant à Robespierre et à ses amis; ouvrez les yeux et ne vous laissez pas retenir par la mauvaise honte d'avoir été dupes des sycophantes ministériels.

A ce moment, un débat particulier entre Brissot et Camille Desmoulins vint se greffer sur le débat général entre les partisans de la guerre et ceux de la paix et en accroître considérablement la violence.

Tour à tour publiscite, orateur de club et *homme de loi*, Camille Desmoulins avait pris, à ce dernier titre, la défense d'une dame Beffroi et d'un sieur Dithurbide, traduits, le 18 janvier, devant le tribunal de police correctionnelle, et accusés, la dame Beffroi, de tenir une maison de jeu dans le passage Radziwill, et le sieur Dithurbide, d'être un escroc. En dépit de son Mémoire justificatif, ils avaient été condamnés à six mois de prison et enfermés, nonobstant leur appel, la femme à la Salpêtrière, l'homme à Bicêtre. Camille protesta contre l'incarcération de ses clients par une affiche, où il disait : « *Gardons-nous d'attacher le salut de la chose publique à une régénération des mœurs*, en ce moment impossible... *C'en serait fait de notre liberté, si elle reposait sur les mœurs*. Elle a une base plus solide : c'est l'intérêt général. » Il prenait la défense des tripots et se faisait le chevalier des jeux de hasards. « Lorsque nos ancêtres, écrivait-il, n'étaient pas corrompus, lorsque Tacite les proposait aux Romains comme des modèles de vertu, c'est une vérité

historique et incontestable que, dans les forêts de la Gaule et de la Germanie, nos pères jouaient au *trente-et-un* et même au *biribi* leur liberté individuelle; ces hommes, qui avaient la servitude en horreur, mettaient pourtant dans un cornet le bonnet de la liberté, *tant ils étaient* disent les historiens, *observateurs religieux de leur parole* et gens d'honneur [1]. »

Depuis quelques semaines Brissot avait trouvé plus d'une fois devant lui, à la société des Amis de la constitution, Camille Desmoulins, qui était l'un des tenants les plus habiles de Robespierre, et leurs rencontres avaient été vives. Le chef du parti de la guerre avait traité de *pasquinades* les raisons exposées par Camille à la tribune en faveur du système de la paix, et il lui avait reproché d'épuiser tout son esprit et toute son érudition pour soutenir la thèse des aristocrates. C'était donc une bonne fortune pour Brissot que le placard signé CAMILLE DESMOULINS, *homme de loi*, et il s'empressa de la mettre à profit. « Toutes les murailles, lisait-on dans le *Patriote français* du 31 janvier, sont salies d'un placard rouge signé *CAMILLE DESMOULINS*, dans lequel, après une justification sophistique de quelques banquiers et souteneurs de tripots condamnés par le tribunal de police correctionnelle; après de grossières injures vomies contre des juges qui ont fait leur devoir, on trouve une invective abominable contre les mœurs et une scandaleuse apologie des jeux de hasard. » — « Cet homme, ajoutait le journal de Brissot, ne se dit donc patriote que pour calomnier le patriotisme [2]? »

A la demande que lui fit immédiatement Camille, par une lettre datée du 31 janvier *l'an III de notre ère*, d'insérer son affiche *in extenso*, le rédacteur du *Patriote français* répondit par cette fin de non-recevoir : « Nous ne pouvons satisfaire à la demande de M. Camille Desmoulins, parce que son placard est trop long, et parce que notre feuille ne doit pas servir de véhicule au poison qu'il renferme; mais nous devons à M. Desmoulins une réponse catégorique et nous ne la lui ferons pas attendre. » Cette *réponse catégorique*, publiée dans les numéros des 6 et 11 février, sous la signature de Girey-Dupré, se terminait ainsi : « Je renonce à répondre aux quinze pages d'injures grossières et de plates pasquinades que vous avez écrites contre M. Brissot et contre moi. Dévoués l'un et l'autre à la cause de la liberté, nous n'occuperons pas le public de querelles personnelles qu'il doit ignorer. Je vous conseille donc de renoncer à la noble tâche que vous avez entreprise; ce seraient des calomnies

[1] L'affiche de Camille Desmoulins, insérée dans le *Courrier des départements*, de Gorsas (nº du 8 février 1792), a été reproduite dans l'*Histoire parlementaire*, de MM. Buchez et Roux, t. XIII, p. 183-186.

[2] *Patriote français*, nº 904.

perdues, puisque nous ne voulons ni répondre à vos discours ni acheter votre silence. » Et, dans une autre partie du journal, Brissot lui-même, rendant compte des séances de l'Assemblée législative, s'associait en ces termes aux injures signées par Girey-Dupré : « *Malgré les immorales déclamations de quelques sophistes corrompus et corrupteurs*, il doit exister des mœurs chez un peuple libre; les mœurs affermissent la liberté, et la liberté régénère les mœurs et même les crée. »

Le journal de Condorcet, la *Chronique de Paris*, prit fait et cause pour Brissot, et, dans un article des plus violents, invita la société des Jacobins à prononcer l'expulsion de Camille Desmoulins. « Que Camille Desmoulins, lisait-on dans le numéro du 9 février, que Camille Desmoulins, audacieux souteneur de tripots, soit rayé de la liste des Jacobins; que le vrai patriote Rœderer soit invité à lire les notes qu'il a recueillies sur cet homme qui s'est vendu à tout le monde et n'a été acheté par personne. Elles sont vraiment curieuses et pourront éclairer la société sur tous les agents de la coalition. » Et le 23 février, revenant à la charge, la *Chronique de Paris* insistait pour la radiation de Camille « qu'on dit maintenant lié avec Suleau [1] ».

Terrible fut la réplique de Camille, et son *Jean-Pierre Brissot démasqué par Camille Desmoulins*, fit au chef de la Gironde et à ses amis des blessures qui ne devaient pas guérir. Avec quel art, en effet, avec quelle sûreté de main et quelle légèreté de plume, Camille établissait que J.-P. Brissot avait été *espion de police* au profit de M. Le Noir, *fripon* en compagnie de Morande, et *coquin* toujours! Les gros mots pleuvent : *Tartufe de patriotisme*, *traître à la patrie*, *malhonnête homme*, *lâche effronté*, *vil hypocrite*, *vil imposteur*, *charlatan*, *misérable!* Seulement, dans ce pamphlet écrit avec une verve endiablée, les gros mots ont des ailes. Ayant en face de lui, non plus d'honnêtes gens comme Mounier ou Malouet, mais un... Brissot, Camille Desmoulins a écrit un véritable chef-d'œuvre, où tous les coups portent, où tous les traits sont excellents, depuis l'épigraphe : *Factus sum in proverbium : Je suis devenu proverbe* [2], jusqu'à la dernière phrase : « J'ai dit les faits. En vous écrivant, le mépris a pris insensiblement la place de l'indignation. J'ai ri, me voilà désarmé; et je doute si je dois conclure de tout ceci pour la perfidie ou l'impéritie de votre part. Je ne conclus point, mais je vous défie de nier vous-même que, dans les deux cas et à

[1] François Suleau, ancien camarade de Camille Desmoulins au collège Louis-le-Grand, et l'un des écrivains les plus ardents de la presse royaliste.

[2] Allusion au mot *brissoter* devenu synonyme de *voler*. Voy. le *Correspondant* du 10 juin 1880.

coup sûr, vous n'ayez été le plus grand tueur de tous nos médecins politiques. » Les phrases de ce merveilleux pamphlet sont autant de flèches barbelées qui déchirent les chairs; ou plutôt elles sont pareilles à ces *banderillas*, ornées de papiers de couleur et terminées par une pointe de métal qui, une fois plantées dans le cou du taureau, ne s'en peuvent plus détacher; ses efforts pour s'en débarrasser ne serviront qu'à les faire pénétrer plus avant. Ce n'est pas deux, c'est dix, c'est vingt banderillas que Camille Desmoulins, avec une prestesse incroyable, enfonce dans le cou du malheureux Brissot. Vienne maintenant l'*espada* tenant à la main l'épée et la *muleta;* vienne Robespierre ou Danton, il lui sera facile d'étendre le taureau à ses pieds et de lui porter le coup de grâce.

Après un pareil éclat, la réconciliation n'était plus possible entre la faction Robespierre et la faction Brissot; elle l'était d'autant moins qu'ici, derrière Camille, il y avait Robespierre, comme il y avait eu, au mois de janvier précédent, Brissot derrière Louvet; Robespierre, que l'auteur de *Jean-Pierre Brissot démasqué* célébrait avec enthousiasme.

Brissot et Rœderer, écrivait-il, ont été vaincus en raison et en éloquence, comme l'a dit Danton. Le talent de Robespierre s'est élevé, en cette occasion (dans ses discours contre la guerre), à une hauteur désespérante pour les ennemis de la liberté; il a été sublime, il a arraché des larmes; il a levé un coin du masque que je viens d'arracher. La cabale déjouée, impuissante contre Robespierre, s'est tournée contre moi, qui n'ai cessé de le montrer, depuis trois ans, à mes concitoyens, comme un Caton, et qui le montrais alors comme un Démosthène... *Le vrai patriote Rœderer*, qu'il suffit de voir pour regarder cette tête comme la meilleure étude que la nature ait montrée aux peintres pour dessiner la haine, la jalousie et la méchanceté; ce vrai patriote ne m'a point pardonné, lui et sa cabale, d'aimer Robespierre, mon ami de collège, vénérable, grand à mes yeux, quoi qu'on ait dit qu'il n'y avait point de grand homme pour son valet de chambre, ni pour son camarade de collège et le témoin de sa jeunesse [1].

III

Le *Jean-Pierre Brissot démasque* avait paru dans les premiers jours de mars 1792. A partir de ce moment, chaque question qui s'élève, chaque incident qui se produit, sert de prétexte à des luttes

[1] *Jean-Pierre Brissot démasqué par Camille Desmoulins,* in-8° de 56 pages.

ardentes entre les brissotins et les robespierristes, luttes sans cesse renaissantes et dont il convient de rappeler ici seulement les principaux épisodes.

Le 26 mars, Robespierre, présente à la société des Amis de la constitution une adresse relative à la situation de la chose publique et destinée aux sociétés affiliées. On y lisait cette phrase : « Sans le courage inébranlable des citoyens, sans la patience invincible et le sublime caractère du peuple, il était permis à l'homme le plus ferme de désespérer du salut public, lorsque *la Providence*, qui veille toujours sur nous, beaucoup mieux que notre propre sagesse, en frappant Léopold, paraît déconcerter pour quelque temps les projets de nos ennemis. » A peine Robespierre est-il descendu de la tribune que Guadet s'y précipite. « Je n'attendais rien de pareil de M. Robespierre », s'écrie-t-il, et il s'oppose à l'impression et à l'envoi de l'adresse. Il s'élève avec force contre le passage sur la Providence. « J'ai entendu souvent, dit-il, répéter dans cette adresse le mot *Providence;* je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous. J'avoue que, ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais pensé qu'un homme qui a travaillé avec tant de courage, pendant trois ans, pour tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition. » Robespierre réplique, et quelques passages de son discours sont empreints d'une véritable éloquence. Il soutient que « ce n'est pas induire les citoyens dans la superstition que de prononcer le nom de la Divinité; qu'invoquer la Providence et admettre l'idée de l'Être éternel, qui influe essentiellement sur les destins des nations, n'est point une idée trop hasardée » ; il affirme que « les hommes illustres qui ont écrit avec l'inspiration de ce sentiment sublime, n'en avaient pas moins de morale pour croire à l'existence de Dieu ». Les amis de Brissot et de Guadet accueillent ces derniers mots par des cris violents et réclament l'ordre du jour. « Non, messieurs, reprend Robespierre, vous n'étoufferez pas ma voix; il n'y a pas d'ordre du jour qui puisse étouffer cette vérité [1]. »

Le tumulte qui suivit le discours de Robespierre fut tel, que le président ne put mettre aux voix l'impression de l'adresse. Un girondin, Sillery, proposa d'en voter l'impression comme d'une opinion personnelle de Robespierre et non comme d'une adresse de la société. Le tumulte recommença. Les partisans de Robespierre et ceux de Guadet, dont les forces se balançaient, échangèrent les

[1] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution,* n° 167.

altercations les plus vives. Un membre — c'était Santhonax, girondin comme Sillery, — cria brutalement à l'évêque de Paris, qui occupait le fauteuil : « Point de capucinades, monsieur le président! » Celui-ci fut obligé de se couvrir, puis de lever la séance; l'Assemblée se sépara au milieu d'un inexprimable désordre [1].

Pendant le mois d'avril, les querelles se multiplient et deviennent de plus en plus acerbes.

Le *Patriote françàis* insinue, dans son numéro du 18 avril, que *Robespierre pouvait bien être mis en œuvre par la liste civile* [2]. Le 22 avril, Condorcet publie, dans la *Chronique de Paris*, un article où il accuse les adversaires de la guerre d'être payés par la liste civile. Merlin (de Thionville) le somma, en pleine Assemblée législative, de prouver son dire. Il le mit de nouveau en demeure de le faire, dans la séance des Jacobins du 23 avril. Cette séance fut une mêlée véritable. Merlin avait pris à partie Condorcet; Collot-d'Herbois attaqua Brissot et Rœderer; Tallien accusa Brissot et Condorcet de viser au rôle de Cromwell, et proposa à la société de soumettre tous ses membres à un scrutin épuratoire. Chabot dénonça Brissot, Guadet, Fauchet, Vergniaud. Robespierre promit de présenter un tableau complet des machinations ourdies contre la révolution et de l'appuyer de pièces justificatives [3]. En matière de dénonciations, Brissot n'entendait se laisser devancer par personne. Aussi écrivait-il, au sortir de la séance :

M. Collot-d'Herbois a dénoncé MM. Rœderer, Brissot, Condorcet et autres; M. Merlin a dénoncé M. Condorcet; M. Robespierre a appuyé ces dénonciations, et en a promis une volumineuse collection pour vendredi. M. Chabot a dénoncé MM. Condorcet, Fauchet, Vergniaud, Guadet, enfin toute l'Assemblée nationale, excepté trente membres (dont M. Chabot est un). Vendredi, l'on a déclaré la guerre au roi de Hongrie [4], et voilà à quoi l'on s'occupe! Puisqu'il faut dénoncer, nous dénoncerons aussi : le juré de l'opinion publique prononcera entre tous les patriotes et quelques hommes corrompus ou turbulents, instruments du *comité autrichien*, qui paye les uns et égare les autres [5].

Deux jours après, le 25 avril, Brissot arrivait aux Jacobins et tenait sa promesse; son discours ne dura pas moins de deux heures.

[1] *Journal des débats et de la correspondance...*, nº 167.
[2] *Le Patriote français*, nº 992.
[3] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, nº 183.
[4] La déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême est du vendredi 20 avril 1792.
[5] Le *Patriote français*.

Ses ennemis l'avaient accusé de viser, comme Cromwell, au *protectorat*. Il les accusait à son tour de vouloir effrayer les esprits par ce mot, afin de pouvoir les familiariser avec ceux de *tribun* et de *tribunat*.

Les tribuns ou les agitateurs, poursuivait-il, sont une classe d'ennemis bien plus dangereux pour le peuple que les protecteurs. Les tribuns sont les hommes qui veulent accaparer la réputation, la popularité, pour accaparer l'empire ; qui flattent le peuple pour le subjuguer ; qui tyrannisent les opinions sous le nom de la liberté ; qui décrient tout ce qui ne sort pas de leur bouche ; rendent suspects tous ceux qui ne caressent pas leurs exagérations ; distillent le poison des défiances, le fiel des soupçons, sur la vertu la plus pure, parce que la vertu ne veut pas s'avilir devant leurs caprices. Voulez-vous reconnaître ces hommes à des signes certains ? Rappelez-vous qu'Aristide et Phocion n'assiégeaient pas sans cesse la tribune ou les places publiques ; mais qu'ils étaient à leur poste, au camp ou *dans les tribunaux* [1] ; qu'ils ne parlaient jamais d'eux-mêmes ; qu'ils parlaient peu, mais qu'ils faisaient beaucoup. Rappelez-vous qu'ils ne flattaient jamais le peuple... Les aristocrates et les faux patriotes de ce temps-là n'épargnèrent pas à ces grands hommes les dénonciations et les menaces. Phocion fut même victime d'un de ces flatteurs du peuple, qui l'accusa d'avoir conjuré contre sa patrie, lorsqu'il s'occupait du soin de la sauver [2].

Guadet, qui parla après Brissot, fut plus agressif encore. Après avoir invité la société à « faire justice de ces orateurs empiriques qui ont toujours à la bouche les mots *liberté*, *tyrannie*, *conjuration*... qui mêlent toujours à leur éloge personnel des flagorneries pour le peuple », il prit directement Robespierre à partie.

M. Robespierre, dit-il, a annoncé qu'il avait un grand complot de conjuration à vous dévoiler ; il a annoncé que, dans la séance de vendredi, il mettrait sous vos yeux les preuves d'un plan de guerre civile arrêté dans l'Assemblée nationale ; je le somme de tenir sa parole, et pour le mettre à même de faire connaître à cette société tous les

[1] Quelques jours auparavant, le 10 avril 1792, Robespierre avait donné sa démission de la place d'accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris. — Le Journal de Condorcet avait fait, à cette occasion, les réflexions suivantes : « On s'étonne que M. Robespierre ait déserté un poste où l'avait appelé la confiance de ses concitoyens, et qu'il ait choisi précisément le moment où la bienfaisante institution du jury allait commencer à entrer en activité. » (*Chronique de Paris*, n° du 19 avril 1792.)

[2] Le *Patriote français*. — *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, n° 184.

traîtres à la fois, je lui dénonce un homme qui met toujours son orgueil avant la chose publique, et son amour-propre avant l'amour de la patrie; je lui dénonce un homme qui parle sans cesse du prix qu'il attache à la confiance du peuple, de son dévouement à défendre ses intérêts, et qui a déserté le poste où la confiance et l'intérêt du peuple l'avaient appelé; je lui dénonce un homme qui insulte tous les jours à la raison des membres de cette société, en leur parlant d'une faction qui le persécute, tandis que, chef lui-même d'une faction, il y dispose à son gré de l'ordre du jour, de celui de la parole, et de tous les signes d'approbation ou d'improbation qu'on y reçoit; je lui dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple, et cherche tous les jours à le devenir davantage; je lui dénonce un homme qui ne cesse d'assiéger la tribune, et d'y parler de lui, de ses vertus, de ses sacrifices et de ses terreurs affectées, lorsque l'amour de la liberté lui commanderait peut-être de s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme; je lui dénonce un homme qui, après s'être opposé à la guerre et avoir prédit qu'elle entraînerait les plus grands malheurs, puisqu'elle assurerait le triomphe de nos ennemis du dedans, cherche à réaliser ces malheurs, en divisant les patriotes, et en semant au milieu d'eux les défiances et les soupçons; je lui dénonce un homme qui, dans le moment où il cherche à affaiblir, par les accusations les plus absurdes, la confiance du peuple dans la majorité de ses représentants, fait écrire, dans un journal dont il dispose [1], que le moment est venu de donner un dictateur à la France[2]...

Robespierre, que ces traits, choisis avec habileté et lancés avec vigueur, atteignaient en pleine poitrine, ajourna sa réponse à la séance suivante.

Pendant que les chefs des deux factions se dénonçaient ainsi violemment les uns les autres à la tribune, leurs partisans transformaient la salle en un véritable champ de bataille. Dans cette séance du 25 avril, où Brissot et Guadet prononcèrent leurs discours, un des *censeurs* était amené à faire entendre cette protestation : « M. Desmoulins tient ici des propos infâmes. Il est affreux, après avoir employé tous les moyens d'honnêteté pour le faire cesser, de lui entendre crier à tue-tête que l'orateur qui est à la tribune est un *coquin*[3]. » C'est Brissot que Camille traitait ainsi de *coquin*. Fréron

[1] *L'Ami du peuple*, de Marat.

[2] *Discours de MM. Guadet et Brissot, députés à l'Assemblée nationale, prononcés à la séance de la Société des Amis de la Constitution, le* 25 *avril* 1792, *l'an IV de la liberté*. — De l'imprimerie du *Patriote français*.

[3] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, n° 184.

réclame la parole contre le président, qui était un girondin, le député Lasource, et sa motion est suivie du plus grand tumulte. Les membres de la société lèvent leurs chapeaux au bout des cannes, au milieu de très vifs applaudissements et de fortes huées [1]. Les femmes qui remplissent les tribunes interrompent à chaque instant par leurs cris les discours des adversaires de Robespierre. « Brissot, disait le lendemain le *Patriote français*, s'est vu souvent interrompu par des cris violents de femmes placées dans les tribunes et très bien formées à l'art d'injurier ceux qui n'idolâtrent point M. Robespierre [2]. »

La séance du 27 avril [3] fut remplie presque tout entière par le discours dans lequel Robespierre répondit à Brissot et à Guadet. Il le fit avec une incontestable habileté, et l'on comprend qu'il ne ménagea guère ceux qui l'avaient si rudement attaqué. « Je vais, s'écria-t-il, dire à M. Brissot, franchement et sans orgueil, ce que j'ai fait. Jamais personne ne m'accusa d'avoir exercé un métier lâche, ou flétri mon nom par des liaisons honteuses et par des procès scandaleux. » Après cette allusion sanglante aux bruits fâcheux qui couraient sur son principal adversaire, il reprocha à ses ennemis de « diriger contre lui les plus absurdes et les plus atroces calomnies » ; d'être « aveuglés par le délire de la haine », d'avoir des « âmes viles », incapables de concevoir qu'on pouvait être aimé du peuple sans intrigue ou le servir sans intérêt ! « Comment, ajoutait-il, comment l'aveugle-né peut-il avoir l'idée des couleurs, et les âmes viles deviner le sentiment de l'humanité et les passions vertueuses ? Comment croiraient-ils aussi que le peuple peut lui-même dispenser justement son estime ou son mépris ? Ils le jugent par eux-mêmes, ils le méprisent et le craignent ; ils ne savent que le calomnier pour l'asservir et pour l'opprimer [4]. »

La lutte n'était pas moins ardente dans la presse qu'à la tribune des Jacobins. Robespierre avait raillé assez agréablement « les académiciens et les géomètres que M. Brissot proposait à la société pour modèles et qui, s'ils avaient combattu et ridiculisé les prêtres, n'en avaient pas moins courtisé les grands et adoré les rois, dont ils avaient tiré un assez bon parti ». Des applaudissements et des rires

[1] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, n° 184.

[2] Le *Patriote français*, n° du 26 avril 1792.

[3] Et non celle du 28, comme le disent à tort les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XIV, p. 145.

[4] *Réponse de Robespierre aux discours de MM. Brissot et Guadet, du 25 avril* 1792, prononcée, à la société des Amis de la Constitution, le 27 du même mois, et imprimée par ordre de la société.

avaient souligné cette allusion à Condorcet qui, tout récemment encore, était administrateur du Trésor public, aux appointements de vingt mille livres. La vengeance de l'*académicien géomètre* ne se fit pas attendre, et, dans son numéro du 28 avril, la *Chronique de Paris* annonçait que, sous prétexte de vouloir la liberté, rien que la liberté, Robespierre voulait le pouvoir, rien que le pouvoir. Elle le montrait se faisant nommer maire de Paris et partageant le ministère entre ses amis, parmi lesquels elle faisait figurer M. Pellenc, confident intime du comte de Lamarck, dont on connaissait les relations avec la cour. « La nomination des personnes désignées, disait la *Chronique*, n'est point une plaisanterie; on assure qu'il en est sérieusement question au château, parce qu'elles sont d'un parti qui a toujours été opposé à la guerre. » Et en même temps qu'elle représentait Robespierre traitant avec la cour, la feuille de Condorcet l'accusait de faire écrire par Marat que le moment était venu de le proclamer tribun du peuple. Dans le numéro du 29 avril, Robespierre était appelé *insensé*, *fougueux bavard*, *Jupiter denuntiator*, *intrigant*, *Mazaniello*, etc.

De son côté, le *Patriote français* s'exprimait ainsi dans son numéro du 28 avril :

Qu'il paraisse donc ce nouveau *Mazaniello*, ce tribun désiré; qu'il lève entièrement le masque; que, du haut de sa tribune sanglante, il demande la tête des *conspirateurs désignés par la voix publique*, c'est-à-dire par la voix de ses complices et de quelques imbéciles adorateurs qu'il a égarés... Patriotes éclairés, vrais amis de la liberté, ces images vous effrayent. Rassurez-vous; vos tribuns présomptifs sont aussi lâches qu'atroces, aussi stupides qu'ambitieux; les poignards de la calomnie sont les seuls qu'ils emploient, et ils ne massacreront que des réputations.

Brissot terminait en accusant ouvertement Robespierre d'être l'auteur des divisions qui affligeaient la société des Jacobins :

Trois opinions, disait-il, partagent le public sur M. Robespierre. Les uns le croient fou, d'autres attribuent sa conduite à sa vanité blessée; un troisième parti le croit mis en œuvre par la liste civile. Nous ne croyons jamais à la corruption qu'elle ne soit bien prouvée; mais nous croyons aussi que soit folie, soit vanité, M. Robespierre est évidemment l'auteur de la division qui déchire la société; et que le seul moyen pour lui de reconquérir sa réputation, est de se réconcilier avec les vrais amis de la liberté et de la constitution, de ne plus accaparer la parole aux Jacobins, d'abjurer cette manie de dénonciations que jamais il ne prouve, et de permettre enfin que la société s'occupe

de questions importantes, et non pas des querelles de MM. Robespierre et Collot-d'Herbois. Certes, ces débats sont scandaleux; ils doivent combler de joie les aristocrates; mais quel en est l'auteur? Et que n'ont pas fait pour les éviter ceux qu'on accuse si ridiculement de conjuration [1]?

Une polémique si ardente ne pouvait manquer d'avoir son contrecoup à la société des Jacobins. Aussi, la séance du 30 avril fut-elle encore plus agitée que celle du 25. Lasource, qui occupait le fauteuil, ayant voulu empêcher Robespierre de s'expliquer, fut insulté par plusieurs membres et notamment par Legendre, qui s'écria : « Monsieur le président, je suis forcé de demander la parole contre vous. Je demande la parole contre le despotisme du président. » Robespierre lui-même quitta la tribune, s'approcha du bureau et parla à Lasource avec des gestes violents. Le tumulte devint extrême. Tout le monde était debout. Les femmes placées dans les tribunes appelaient *coquins* le président et ses amis [2].

IV

De la fin d'avril jusqu'au 10 août, la lutte entre la faction Brissot et la faction Robespierre alla s'aggravant de jour en jour.

Le 10 mai, la séance des Jacobins fut si orageuse, que le président dut se couvrir. Obligé de combattre pendant trois quarts d'heure pour obtenir la parole, Robespierre déclara que, pour monter à la tribune, il fallait autant de courage que pour monter à la brèche. Il traita les membres du parti Brissot de *perfides intrigants*. « Aujourd'hui, s'écria-t-il, tout est confondu; la signification des mots est presque changée, et ceux qui se targuent du nom de *patriotes*, à peine en ont-ils l'apparence. Tout en feignant de défendre la cause du peuple, ils sont ses plus ardents persécuteurs. Je leur déclare que la nation, la liberté, l'égalité, triompheront de l'*hypocrisie*, du *crime* et du *mensonge* [3]. »

Cependant, Robespierre avait voulu avoir son journal, comme Brissot avait le sien, et le 17 mai avait paru le premier numéro du *Défenseur de la constitution* [4]. Le numéro 3 renferme, sous ce titre :

[1] *Patriote français*, n° du samedi 28 avril 1792.

[2] *Journal des débats et de la correspondance*... n° 187.

[3] *Ibid.*, nos 192 et 193.

[4] *Le Défenseur de la constitution*, par Maximilien Robespierre, paraissait le jeudi de chaque semaine. On souscrivait chez Pierre-Jacques Duplain, libraire, cour du Commerce, rue de l'Ancienne-Comédie-Française. — P.-J. Duplain, membre du Comité de surveillance de la Commune, a été l'un des principaux organisateurs des massacres de Septembre.

Considérations sur l'une des principales causes de nos maux, un long réquisitoire contre Brissot, Condorcet, Guadet, Vergniaud, Gensonné. Les girondins n'ont jamais été attaqués avec plus de vigueur; jamais ils n'ont été traduits à la barre de l'opinion avec un art plus perfide. Le décret de proscription contre les chefs de la Gironde ne sera exécuté que le 31 mai 1793 : il est déjà écrit tout entier dans cet article de Robespierre, qui porte la date du 31 mai 1792[1].

Encore quelques semaines, et la scission entre les deux partis sera complète et définitive; un incident qui éclata dans les derniers jours de juillet le prouve de reste. Voyant l'influence leur échapper à la société des jacobins, les girondins avaient fondé un autre club, appelé club de la Réunion. Isnard monta à cette nouvelle tribune dans la soirée du 30 juillet, et prit l'engagement de dénoncer Robespierre à l'Assemblée nationale et de faire tout ce qui dépendrait de lui pour obtenir qu'il fût traduit devant la haute cour d'Orléans. Brissot lui succéda et renchérit encore sur ces engagements et ces menaces. Ces faits, révélés le surlendemain, 1er août, à la société des jacobins, y produisirent une sensation extraordinaire. Robespierre présidait. Plusieurs membres demandèrent que le nom du *traître* Brissot fût rayé des registres de la société, et Anthoine (de Metz), dont les relations intimes avec Robespierre étaient bien connues, s'exprima en ces termes :

Je dénonce, moi, non pas aux tribunaux, mais au peuple, à la France entière, à la nation, J.-P. Brissot et la compagnie qui l'entoure, qui a fait déclarer la guerre avant que rien ne fût prêt pour la guerre; lui, qui a constamment persécuté les patriotes, et détaché M. Vergniaud de leur parti. Je dénonce à la nation entière l'homme qui, ayant pris ici l'engagement formel de perdre La Fayette, n'a pas même ouvert la bouche sur son compte; qui, ayant assez de crédit dans l'Assemblée nationale pour obtenir la parole quand il le croit nécessaire à ses vues, s'est fait inscrire le dernier dans l'ordre de la parole contre La Fayette, afin que son tour de parole n'arrivât pas... Les intrigants de cette législature suivent exactement la même marche que ceux de l'Assemblée constituante : ils ont pris le masque qu'a laissé, sur la porte des Feuillants, cette minorité hypocrite de la noblesse, en partant pour la frontière; ils n'emploient, comme eux, l'apparence du patriotisme que pour parvenir à fonder les bases de leur élévation et de leur fortune particulière. J'appuie donc la motion qui vous a été

[1] L'article de Robespierre remplit près de 40 pages dans la troisième livraison du *Défenseur de la constitution*; il a été reproduit dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XIV, p. 397 et suiv.

faite de rayer M. Brissot de la liste de vos membres, et je demande que nous rejetions de notre sein toute cette écume impure[1].

A la veille du 10 août, la guerre, une guerre implacable était donc déclarée entre les chefs des deux factions. Commencée dès le mois de novembre 1791, elle avait pris, bien avant le mois de septembre 1792, un caractère qui rendait toute réconciliation à jamais impossible. En présence de ce fait indéniable, que devient la thèse des historiens qui placent après le 10 août seulement l'origine de la lutte entre les girondins et Robespierre?

S'il est certain que la rupture entre les brissotins et les robespierristes date de la fin de 1791, il ne l'est pas moins que les motifs de cette rupture doivent être cherchés ailleurs que dans les prétendus sentiments d'indignation et d'horreur éprouvés par Vergniaud et ses amis à la vue des usurpations et des violences de la Commune, — qui n'existait pas encore. A la fin de 1791 et dans les premiers mois de 1792, Brissot et les députés de la Gironde, maîtres de l'Assemblée législative, étaient maîtres de la France; Robespierre et Danton, hors de l'Assemblée, et par suite hors du pouvoir, voulaient le conquérir, et pour cela il leur fallait détruire, à la société des jacobins et dans le peuple, l'influence des brissotins : de là, entre les deux factions, une lutte dont les acteurs, d'un côté comme de l'autre, s'inspirèrent uniquement de leur intérêt personnel et de leurs passions de parti. En ce qui concerne les girondins en particulier, bien loin qu'ils l'aient entreprise et soutenue pour faire prévaloir les idées d'ordre, de modération et de justice, il leur est arrivé plus d'une fois, au cours de cette lutte, de professer des opinions plus démagogiques que celles de Robespierre lui-même et d'aller plus loin que lui dans les voies révolutionnaires, préoccupés qu'ils étaient avant tout, suivant le mot de Brissot, de *gagner de vitesse* sur leur adversaire[2]. Ainsi en a-t-il été, par exemple, dans la question de la guerre, ainsi encore dans la question du bonnet rouge. C'est Brissot qui invita les citoyens à se parer du bonnet de laine et à en faire le signe du patriotisme[3]. Robespierre protesta, et on le vit, dans une séance du club des girondins, le 6 mars 1792, jeter à terre le bonnet rouge qu'un membre trop zélé avait cru pouvoir placer sur ses cheveux poudrés[4]. Sur la question religieuse,

[1] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, n° 242. — Révolutions de Paris, n° 216.

[2] Sur le mot de Brissot et les circonstances dans lesquelles il fut prononcé, voy. le *Correspondant* du 10 juin 1880, p. 793.

[3] *Patriote français*, n° 910, du 6 février 1792.

[4] *Réfutation de l'Histoire de France, de l'abbé de Montgaillard*, par M. Lau-

tandis que Robespierre faisait une profession de foi hautement spiritualiste, Guadet, dans un discours que nous avons eu occasion de citer plus haut, faisait entendre une protestation empreinte du plus grossier matérialisme[1]. Le 1er juin 1792, le corps municipal de Paris ayant pris un arrêté contre la procession de la Fête-Dieu, Brissot se hâta d'y applaudir. « Les progrès de la philosophie, disait-il, sont rapides et consolent les vrais patriotes des tracasseries de l'esprit de parti, des intrigues des courtisans ambitieux et des fureurs des faux amis du peuple. La municipalité de Paris vient de prendre un arrêté extrêmement philosophique et que les vœux de tous les bons citoyens sollicitaient ardemment[2]. » — « La religion du législateur, écrivait-il quelques jours après, c'est le culte de l'humanité ; ses bonnes œuvres, ce sont de bonnes lois ; son paradis, c'est sa patrie, s'il la rend heureuse : il est sûr de faire son salut, s'il sauve l'État[3]. » — Camille Desmoulins, qui suivait alors celui qu'il appelait *son cher Robespierre*, se prononça, au contraire, contre l'arrêté : « Je crains, dit-il dans la *Tribune des patriotes*, que Manuel n'ait fait une grande faute, en provoquant l'arrêté contre la procession de la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore[4]. » — « Si j'avais été membre du comité municipal, ajoutait Camille, j'aurais combattu cette mesure avec autant de chaleur qu'eût pu faire un marguillier. »

V

La *légende* qui se complaît à représenter les girondins se séparant de Robespierre pour rester fidèles à la cause de la justice et de la liberté, et qui donne pour mobile à leur guerre contre la Montagne, leur horreur des massacres de Septembre, est donc condamnée par les faits, réduite à néant par les dates. Les faits et les dates, il est vrai, n'embarrassent guère les amis de la Gironde, et nous allons en fournir une preuve nouvelle.

S'il est un épisode qu'ils soient parvenus à faire universellement accepter et que tous les historiens, même les historiens royalistes,

rent (de l'Ardèche). Lettre XIe, p. 326. — Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. VI, p. 299.

[1] Voy. ci-dessus l'analyse de la séance du 26 mars 1792 à la société des jacobins.

[2] *Patriote français*, n° du 4 juin 1792. — La Fête-Dieu tombait, en 1792, le 7 juin.

[3] *Ibid.*, n° du 8 juin.

[4] *La Tribune des patriotes*, ou *Journal de la majorité*, par Camille Desmoulins et Fréron.

se transmettent maintenant de l'un à l'autre comme une vérité incontestable et incontestée, c'est celui dans lequel on nous montre les girondins, au plus fort de leur lutte avec la Montagne, entourés d'ennemis, à la veille de périr, n'ayant plus qu'une seule chance de salut et la sacrifiant, sacrifiant leur vie plutôt que de transiger avec l'honneur! L'histoire de la Révolution présente peu de situations plus dramatiques et qui soient mieux faites pour inspirer l'admiration et la sympathie. Les girondins voient grandir de jour en jour l'audace et le nombre de leurs adversaires; leur chute, c'est-à-dire leur mort, paraît inévitable. C'est à ce moment que leur arrive soudain un allié inattendu et dont l'appui est pour eux le gage assuré d'une victoire certaine et d'un triomphe éclatant. Danton leur offre son concours; il leur apporte son éloquence, sa popularité, son audace; et, en échange, que leur demande-t-il? une seule chose, qu'ils veuillen bien ne pas réveiller les souvenirs de Septembre; qu'ils consentent seulement à se taire, et ils sont sauvés! Sans hésiter, en hommes qui tiennent le succès pour peu de chose et la vie pour rien, quand l'honneur est en jeu, les girondins repoussent la main que Danton s'obstine à leur tendre. Ils refusent de se sauver, au prix d'un lâche silence. Ils périront, mais du moins ils n'auront pas, ne fût-ce qu'un jour, fait un pacte avec le crime! *Potius mori quam fœdari!*

La scène est belle sans doute, mais elle n'est pas vraie. Recherchons d'abord comment elle est née, comment elle a grandi peu à peu pour arriver enfin à son complet épanouissement. Nous établirons ensuite qu'elle doit être reléguée du domaine de l'histoire dans celui de la *légende*.

C'est M. Thiers qui, le premier, a esquissé cette scène des girondins refusant de faire alliance avec Danton, avec l'homme de Septembre.

On essaya, dit-il, de s'entendre avant l'ouverture de la Convention nationale, et il y eut diverses réunions dans lesquelles on proposa de s'expliquer franchement et de terminer des disputes funestes. Danton s'y prêtait de très bonne foi, parce qu'il n'y apportait aucun orgueil, et qu'il souhaitait avant tout le succès de la révolution. Petion montra beaucoup de froideur et de raison, mais Robespierre fut aigre comme un homme blessé; les girondins, *fiers et sévères comme des hommes innocents*, *indignés*, et qui croient avoir dans les mains leur vengeance assurée. *Barbaroux dit qu'il n'y avait aucune alliance possible entre le crime et la vertu*, et de part et d'autre on se retira plus éloigné d'une réconciliation qu'avant de s'être vu [1].

[1] *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 18.

De ce qui n'était, chez M. Thiers, qu'un simple crayon, Lamartine a fait un tableau plein de chaleur et d'éclat :

Dumouriez réunit à sa table Danton et les principaux chefs de la Gironde. On parla d'imposer silence aux ressentiments, de ne plus remuer le sang de Septembre, d'où ne sortaient que des exhalaisons mortelles à la république; de reléguer Robespierre et Marat dans l'impuissante idolâtrie des factions... L'alliance de Danton avec les girondins était facile et aurait armé les théories de Vergniaud de la force d'exécution qui manquait à cet orateur platonique. La Gironde n'avait que des têtes, Danton eût été sa main. Il inclinait vers ces hommes... Plusieurs fois, dans le cours de la soirée, l'alliance parut cimentée. Mais Buzot, Guadet, Barbaroux, Ducos, Fonfrède, Rebecqui, dont le républicanisme avait toute la pureté d'une idée sans tache, ne se liaient qu'avec une répugnance visible à des concessions qui leur faisaient tacitement accepter la solidarité des assassinats de Septembre. — « Tout, excepté l'impunité aux égorgeurs et à leurs complices! » s'écria Guadet en se retirant. Danton, irrité, mais dominant sa colère par son sang-froid, alla à lui et essaya de le ramener à des vues plus conciliantes. « Notre division, lui dit-il, en lui prenant la main, c'est le déchirement de la république. Les factions nous dévoreront les uns après les autres, si nous ne les étouffons pas dès le premier moment. Nous mourrons tous, vous les premiers! — Ce n'est pas en pardonnant au crime qu'on obtient le pardon des scélérats, » répondit sèchement Guadet. « Une république pure ou la mort; c'est le combat que nous allons livrer. » Danton laissa retomber tristement la main de Guadet. « Guadet, lui dit-il, d'une voix prophétique, vous ne savez point faire à la patrie le sacrifice de vos ressentiments. Vous ne savez pas pardonner. Vous serez victime de votre obstination. Allons chacun où le flot de la révolution nous pousse. Nous pourrions la dominer unis; désunis, elle nous dominera. Adieu! » La conférence fut rompue; Danton fut refoulé vers Robespierre, et la direction de la Convention remise au hasard [1].

D'un ton plus austère, d'un coloris plus sobre, M. Lanfrey, dans son *Essai sur la Révolution française*, nous peint également les girondins répudiant une solidarité qui leur faisait horreur :

Ils mirent leur intérêt sous leurs pieds pour ne songer qu'à celui de l'humanité et de la justice. Il leur eût été facile de satisfaire aux considérations d'intérêt : on ne leur demandait pas d'approuver, on ne

[1] *Histoire des Girondins*, t. IV, pages 147 et suiv.

leur demandait que leur silence. Pour sauver leur vie, ils n'avaient qu'à se taire; pour rester les maîtres, ils n'avaient qu'à tendre la main que Danton s'obstina généreusement à leur tendre jusqu'au dernier moment. Elle était teinte du sang de Septembre, ils la repoussèrent [1].

Les panégyristes de la Montagne sont ici d'accord avec les partisans de la Gironde. « Les esprits les plus sages de la Montagne et de la Gironde, dit M. Tissot, avaient conçu la pensée d'une réconciliation; le péril faisait taire les inimitiés, ou du moins donnait le conseil de renoncer au fatal système d'accusations et d'injures réciproques. On avait à cet effet essayé de forcer les chefs des différents partis à se rapprocher, en se réunissant au comité de sûreté générale. Là se rencontrèrent les girondins, les dantonistes et les amis de Robespierre. C'était Danton qui avait eu l'honneur de croire que la paix pouvait encore se conclure après des explications franches et complètes... L'implacable mémoire de Buzot, de Guadet et de Gensonné les ramena sur le sujet des massacres de Septembre [2]. »

M. Louis Blanc n'a eu garde de négliger l'occasion qui lui était offerte de montrer les montagnards « prêchant la conciliation », tandis que les girondins se renfermaient dans une inflexibilité hautaine.

« Les montagnards, écrit-il, qu'on a peints si terribles et que le combat rendit tels, en effet, sentirent bien, eux, qu'en se divisant les républicains ne pouvaient que perdre la république; et ce sera leur gloire impérissable d'avoir tout fait, dans les commencements, pour éviter ce malheur, d'autant que l'adhésion de Paris leur promettait sur leurs adversaires une victoire aisée!

« On a vu combien Danton s'était étudié à rassurer la droite sur les projets subversifs attribués à ses amis : sa grande affaire à cette époque était de prêcher la conciliation... Inutiles avances!... Les girondins voulurent la lutte, ils la voulurent éperdument, ils la commencèrent. A des ouvertures qui lui furent faites, Barbaroux répondit : *Il n'est pas possible que le vice marche jamais d'accord avec la vertu* [3]. »

Panégyriste attitré de Danton, M. Michelet fait de lui le type du *conciliateur;* il le peint, multipliant en toute rencontre, ses avances à la Gironde, et s'obstinant à tendre à ses adversaires une main que

[1] P. Lanfrey, p. 286.

[2] *Histoire de la Révolution française,* par P.-F. Tissot, de l'Académie française, t. IV, p. 214.

[3] Louis Blanc, t. VII, p. 237.

ceux-ci s'obstinent à repousser [1]. Il ne consacre pas moins de six pages à l'une de ces tentatives.

Danton, dit-il, fit un suprême effort pour l'unité de la patrie. Il demanda (vers le 30 novembre, ou bien peu après) une dernière entrevue avec les chefs de la Gironde... Elle eut lieu (le soir ou la nuit), dans une maison de campagne, à quatre lieues de Paris, aux environs de Sceaux... Nous ignorons malheureusement tout le détail de l'entrevue... Nous ne savons même point lesquels des girondins furent appelés au mystérieux rendez-vous. Il paraît que plusieurs (Vergniaud sans doute et Petion, Condorcet, Gensonné, Clavière, peut-être Brissot encore) amnistiaient Danton; les autres ne voulurent point de traité. Les autres, c'étaient les amis personnels des Roland, Buzot et Barbaroux. Les autres, c'étaient les trois girondins proprement dits, avocats de Bordeaux, Guadet, Ducos et Fonfrède [2]. Les deux derniers, dans leur jeune enthousiasme de pureté républicaine, voulaient que la révolution, leur vierge adorée, portât sa robe sans tache [3].

Nous avons dit que les historiens royalistes eux-mêmes avaient fait écho au récit de M. Thiers. « Des tentatives furent renouvelées, écrit M. de Barante, pour réconcilier les girondins et Danton... Il eut des conférences avec les principaux du parti. Guadet ne voulut entendre à aucune transaction sur les massacres de Septembre, il exigeait la continuation des poursuites qu'un décret avait ordonnées. « Tu ne sais point faire à la patrie le sacrifice de tes ressentiments, « disait Danton, tu ne sais point pardonner, tu seras victime de ton « opiniâtreté. » La rupture ne tarda point à éclater [4]. » — M. Mortimer-Ternaux dit de son côté : « Les avances qu'à plusieurs reprises Danton avait faites à la Gironde avaient été repoussées avec dédain. A chaque fois, le spectre de Septembre s'était dressé entre lui et ses anciens adversaires [5]. »

Ainsi entrée dans l'histoire, la scène des girondins, refusant de mettre leur main dans la main de Danton, a reçu de plus la consécration de la poésie. Au premier acte de sa tragédie de *Charlotte Corday*, Ponsard l'a développée en beaux vers. C'est le soir du 22 septembre 1792; la république vient d'être proclamée par la Convention; les girondins sont réunis au ministère de l'intérieur,

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 390, 393, 395, 396, 499 et suivantes; t. V, p, 241.
[2] Guadet seul était avocat.
[3] Tome IV, pages 499 à 505.
[4] *Histoire de la Convention nationale*, t. II, p. 471.
[5] *Histoire de la Terreur*, t. VII, p. 297.

dans le salon de Mme Roland. Entre Danton qui leur offre son alliance et qui leur tend la main.

DANTON

A Barbaroux, Louvet, Buzot, qui restent immobiles.

Et vous, messieurs?

BARBAROUX

Danton, souffre que je m'abstienne.

DANTON

Pourquoi?

BARBAROUX

Dispense-moi d'un langage offensant.

DANTON

Parle.

BARBAROUX

Eh bien donc, ta main a des taches de sang.

LOUVET

Oui!

BUZOT

Oui!

DANTON

C'est bien, messieurs; c'est un complet divorce?
(*A Barbaroux.*)
Ah! tu m'attaques, moi! — Tu ne sais pas ma force,
(*Il s'éloigne avec un geste de menace; Sieyès l'arrête; il revient.*)
Non, l'on ne dira pas que le ressentiment
L'emporte chez Danton sur un bon mouvement.
Barbaroux, nos débats tûront la république
Ajournons tout au moins un duel impolitique;
Fondons la liberté; — puis soyons ennemis.

BARBAROUX

On la fonderait mal sur les crimes commis;
Nous voulons lui donner pour base la justice.
— Qu'elle soit chaste et pure, ou bien qu'elle périsse!
. . . .

DANTON

Voulez-vous oublier Septembre?

LOUVET

Non, jamais.

DANTON

Vous repoussez la main que je venais vous tendre?

BARBAROUX

Le crime et la vertu ne peuvent pas s'entendre.

DANTON

Soit!

(*Il s'éloigne, puis arrivé vers la porte du fond.*)

Vous avez voulu la guerre; — vous l'aurez [1].

VI

Poète dramatique, Ponsard était dans son droit en mettant à la scène un fait dont tous les historiens affirmaient l'exactitude; un devoir plus étroit s'imposait à ces historiens : ils étaient tenus de rechercher si le fait était vrai, de remonter aux sources, de comparer et de peser les témoignages. Est-ce ainsi qu'ils ont procédé?

D'après M. Thiers, les tentatives de réconciliation entre Danton et les girondins, les réunions auxquelles assistèrent Danton, Petion, Robespierre, Barbaroux et les principaux membres de la Gironde, le mot de Barbaroux sur l'impossibilité d'une alliance *entre le crime et la vertu*, tout cela prend place *avant l'ouverture de la Convention;* — et M. Thiers, qui ne cite presque jamais ses autorités, dérogeant pour cette fois à ses habitudes, indique en note *Durand Maillane, Dumouriez et Meillan* [2].

Durand de Maillane parle bien, dans son *Histoire de la Convention nationale*, d'une conférence entre Danton et les chefs du parti girondin, mais il en fixe l'époque, non point avant l'ouverture de la Convention, mais longtemps après et au plus fort de la lutte entre la Gironde et la Montagne [3].

Dumouriez n'était pas à Paris dans les jours qui précédèrent l'ouverture de la Convention; il y arriva seulement le 16 octobre 1792 et n'y resta que six jours. C'est à ce moment que se rapporte le pas-

[1] Acte Ier, scène II.

[2] M. Thiers écrit *Meilhan;* inexactitude assurément peu grave, mais qui cependant, si l'on considère qu'il ne s'est pas donné la peine de la corriger dans les nombreuses éditions de son livre, témoigne de la légèreté avec laquelle il a écrit son *Histoire de la Révolution* et du peu de soin avec lequel il l'a revue.

[3] *Histoire de la Convention nationale,* par Durand de Maillane, p. 36. — Collection Berville et Barrière.

sage suivant de ses *Mémoires*, le seul qui ait trait aux tentatives de conciliation entre Danton et les membres de la Gironde :

Les girondins étaient encore les maîtres, mais leur pouvoir, continuellement attaqué par les violences de Marat et des jacobins, commençait à décliner... Un seul homme pouvait les soutenir, sauver le roi et sa patrie, mais ils achevèrent de l'aliéner, quoique Dumouriez eût donné le conseil de le ménager et de se lier avec lui. Cet homme était Danton... Si les girondins avaient eu le bon esprit de se coaliser avec lui, il aurait, ou dompté, ou anéanti les jacobins, et peut-être Louis XVI lui aurait dû la vie; mais on l'a poussé à bout, et il a tout sacrifié à sa vengeance [1].

Dans cette page de Dumouriez, il n'est nullement question d'une conférence à laquelle auraient pris part Danton et Robespierre, Petion et Barbaroux ; il n'est fait aucune allusion au fameux mot sur *le crime et la vertu;* et s'il y est parlé de l'éloignement des chefs de la Gironde pour Danton, Dumouriez ne dit point que cet éloignement eût pour cause la participation de Danton aux massacres de Septembre. Est-ce qu'il n'existait pas entre eux d'autres motifs de discorde? Est-ce que, peu de jours avant le voyage de Dumouriez à Paris, à Lasource, à Rebecqui, dénonçant des projets de dictature et de triumvirat, Danton n'avait pas répondu en demandant à la Convention de « prononcer la peine de mort contre ceux qui voulaient morceler la France et détruire son unité », lançant ainsi le premier contre les girondins cette accusation de *fédéralisme* qui devait les conduire à l'échafaud [2] ?

Meillan, le troisième et dernier témoin invoqué par M. Thiers, constate, comme Durand de Maillane, qu'un essai de conciliation fut tenté et qu'une conférence eut lieu; mais il en précise la date, qu'il fixe au lendemain de la conspiration du 10 mars 1793, et il ne mentionne ni Petion, ni Barbaroux, ni par conséquent le mot légendaire de ce dernier [3].

Ni Durand de Maillane, ni Dumouriez, ni Meillan ne confirment donc le récit de M. Thiers, qu'ils contredisent même sur un point important, sur l'époque à laquelle auraient eu lieu les tentatives de conciliation. Pour une fois que l'auteur de l'*Histoire de la Révolution* s'est risqué à indiquer ses sources, il n'a pas été heureux.

Plus sage, Lamartine ne cite pas les siennes, lorsqu'il décrit, dans la page que nous avons déjà reproduite plus haut, ce banquet chez

[1] *Mémoires de Dumouriez,* t. III.
[2] Séance du 25 septembre 1792. *Moniteur,* n° 270.
[3] *Mémoires de Meillan,* député des Basses-Pyrénées à la Convention, p. 28.

Dumouriez, digne de servir de pendant au *Dernier banquet des girondins* de Charles Nodier. La palme de l'invention appartient même à l'historien. Le récit de Nodier, en effet, tout romanesque qu'il soit, a du moins pour point de départ trois lignes des *Mémoires* de Buzot [1]; celui de Lamartine ne repose absolument sur rien. Il n'est parlé de ce prétendu banquet chez Dumouriez, ni dans les feuilles du temps, ni dans les Mémoires contemporains. Il y a plus. Le voyage de Dumouriez, pendant lequel Lamartine place la scène où il fait jouer un si beau rôle aux girondins, dura six jours. Arrivé à Paris le 11 octobre, le général en repartit le 17, à trois heures du matin [2]. Sa vie, pendant ces six jours, se passe en public, et les journaux le suivent partout où il va, à la Convention, à l'Opéra, à la section des Lombards, au club des Jacobins, au théâtre des Variétés, à la fête que donne en son honneur la femme de Talma [3]. S'il avait réuni à sa table Danton, Brissot, Sieyès, Petion, Condorcet, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Barbaroux, Ducos, Fonfrède, Rebecqui, les journaux ne se seraient pas fait faute d'entretenir leurs lecteurs de ce qui eût été un événement véritable. Marat surtout n'eût pas négligé une si belle occasion de dénoncer les machinations du général. Celui-ci, enfin, qui consacre tout un chapitre de ses *Mémoires* à son *séjour à Paris* [4], n'aurait pas manqué d'y consigner le souvenir d'un aussi curieux épisode. La vérité est que le récit de Lamartine est de pure invention et qu'ici, comme en tant d'autres endroits de son livre, le poète s'est substitué à l'historien.

M. Michelet, chez qui l'imagination était la qualité maîtresse, comme chez Lamartine, a adopté, lui aussi, la version du banquet chez Dumouriez; il va plus loin et semble croire à d'autres réunions qui auraient eu lieu à la table des girondins eux-mêmes, et dont il

[1] « Mes amis firent ensemble leur dernier repas; il fut aimable; la gaieté même n'y manqua point; un domestique de Duprat... les servait. » (*Mémoires* de Buzot, édition de 1823, p. 173.)

[2] Le général Dumouriez s'est trompé de date en rédigeant cette partie de ses *Mémoires*. Il dit en effet, au début du livre IV : « Le général Dumouriez arriva le 13 *octobre* à Paris... il se présenta à la Convention le lendemain de son arrivée. » Or, le *Moniteur* nous le montre à la barre de la Convention le 12 octobre, à la section des Lombards le 13, à la société des Jacobins le 14. Le *Courrier des départements*, le *Courrier de l'Égalité*, le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, nous le montrent, le 16, dans les salons de Julie Talma. Enfin, le *Courrier des départements*, nous apprend qu'il est parti « dans la nuit du 16 au 17 octobre, à trois heures du matin ».

[3] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, n° 285.

[4] *Mémoires du général Dumouriez*, liv. IV, ch. II.

n'y a de traces nulle part. « Dumouriez, dit-il, ne voulait point quitter Paris, sans faire un dernier effort pour la conciliation. Il réunit, dit-on, à sa table Danton et les girondins. Il mena Danton chez eux, et les forçant ainsi à rompre le pain ensemble, il crut les avoir rapprochés, et il se trompa. La Gironde resta fermée [1]. »

Quelques pages plus haut, M. Michelet parle longuement de la fête donnée en l'honneur de Dumouriez, la veille de son départ, le 16 octobre, et qui fut signalée par de curieux incidents, notamment par l'apparition de Marat et son altercation violente avec le général. M. Michelet a voulu voir dans cette fête une tentative pour rapprocher Danton et les chefs de la Gironde.

Vergniaud, dit-il, ne partageait pas l'aigreur des girondins pour Danton. Celle qu'il aimait et qu'il inspirait, la belle et bonne Mlle Candeille, fit une tentative touchante pour rapprocher les partis. L'occasion fut une fête qu'elle donna à Dumouriez. Danton et Vergniaud s'y trouvaient. Les artistes et les gens de lettres, mêlés aux hommes politiques de toute nuance, aidaient à les concilier, à leur faire oublier leurs haines, à les replacer un moment hors des factions sur le terrain de la paix, des sentiments affectueux et doux... La Gironde et la Montagne étaient confondues. Un événement troubla tout... Il y avait plusieurs jours que Marat cherchait Dumouriez... La jaune figure entra, large et basse, entre deux longs jacobins, plus hauts de toute la tête... Marat parti, on essaya de continuer la fête... Mais ces hommes, en qui réellement était la force de la France, aussi bien que sa lumière, avaient cru voir entrer avec Marat l'irrémédiable discorde, le génie des factions qu'ils portaient en eux, et qui un moment s'était éclipsé. Ils restèrent tristes, silencieux, et ils s'isolèrent. Le mélange amical cessa; chacun, instinctivement, se rangea auprès des siens. Avant même de sortir, on retrouva les partis [2].

Il y a dans ces quelques lignes plusieurs erreurs. La fête en l'honneur de Dumouriez ne fut point donnée par Mlle Candeille, mais par Mme Talma, la femme du grand tragédien, dans son hôtel de la rue Chantereine; les journaux du temps ne permettent pas à cet égard le moindre doute. Le général Dumouriez ayant raconté cette fête dans ses *Mémoires* (livre V, chapitre I), sans dire où elle eut lieu, ses éditeurs de 1823, MM. Barrière et Berville, indiquèrent en note le salon de Mlle Candeille, comme le théâtre de l'entrevue de Marat et du général. C'est cette petite note qui a induit en erreur

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. IV, p. 395.
[2] Michelet, *Ibid.*, t. IV, p. 393-395.

M. Michelet, et avant lui M. Thiers [1] et Lamartine [2]. « Marat, dit M. Thiers, court aux divers spectacles, et apprend enfin que Dumouriez assistait à une fête que lui donnaient les artistes *chez Mlle Candeille*, femme célèbre alors. Marat n'hésita pas de s'y rendre, malgré son dégoûtant costume. » Et M. Thiers renvoie au récit de Marat, qu'il reproduit dans son *Appendice*, sous ce titre : *Récit de la visite que Marat fit à Dumouriez chez Mlle Candeille, extrait du Journal de la République française, et écrit par Marat lui-même dans son numéro du mercredi* 17 *octobre* 1792. M. Thiers a trouvé sans doute plus commode de donner cet *Extrait* à son imprimeur que de le lire, car, s'il l'avait lu, il y aurait, dès les premières lignes, trouvé ce qui suit : « Nous apprîmes que Dumouriez devait souper *rue Chantereine, dans la petite maison de Talma.* Une file de voitures et de brillantes illuminations nous indiquèrent le temple où le *Fils de Thalie* fêtait un enfant de Mars. » — M. Michelet, du moins, ne pousse pas l'étourderie jusqu'à mettre sous les yeux de ses lecteurs l'article du *Journal de la république française*, qui établit que la fête du 16 octobre eut lieu chez Mme Talma et non chez Mlle Candeille. Il est vrai qu'à l'erreur de son devancier il en ajoute une autre beaucoup plus grave. Il affirme que cette fête avait pour objet de rapprocher Danton et les girondins, et il se trouve que Danton n'y assistait pas. Le récit de Marat et celui de Mme Louise Fusil, dans ses *Souvenirs d'une actrice* [3], ne laissent

[1] Tome III, p. 66.

[2] *Histoire des Girondins*, liv. XXXIe.

[3] *Souvenirs d'une actrice*, par Mme L. Fusil, t. I, ch. xx. — M. Michelet, dans la page que nous avons citée plus haut, parle des amours de Vergniaud et de Mlle Candeille; il revient encore sur ce sujet délicat aux pages 44 et 45 de son tome cinquième, et ici il se rencontre avec Lamartine (livre XVIII) et avec M. Louis Blanc (tome VII, p. 271). Exact ou non, le fait importe assez peu à l'histoire; mais du moment où il plaisait à MM. Louis Blanc, Lamartine et Michelet de le reproduire, peut-être auraient-ils dû rappeler en même temps qu'en 1817 la *Biographie des hommes vivants*, éditée par Michaud, ayant fait mention de ce bruit, tout en déclarant ne pas y croire, Julie Candeille, alors Mme Simons, le réfuta, non sans succès, dans une brochure intitulée : *Réponse de Mme Simons-Candeille à un article de la Biographie, 17 juin* 1817. « J'aurais peine, dit-elle, à la page 4, j'aurais peine à me rappeler les traits de M. Vergniaud : *je ne lui ai jamais parlé.* » Cette affirmation si précise, produite à une époque où vivaient encore un grand nombre de contemporains de Vergniaud, ne rencontra aucun démenti. M. Michaud rétracta son article, et dans celui que publia quelques années plus tard la *Biographie universelle* (tome LX), il n'est plus fait allusion aux prétendus amours de l'orateur de la Gironde et de la *belle et bonne Mlle Candeille.* — Le lecteur trouvera de plus amples détails à ce sujet au tome II du beau livre de M. Charles Vatel sur *Vergniaud.* Nous saisissons avec empressement cette occasion de signaler les remarquables études consacrées par

aucun doute sur ce point. La *tentative touchante* faite par la *belle et bonne Mlle Candeille* pour réconcilier Danton et les chefs de la Gironde, n'a donc existé que dans l'imagination de M. Michelet.

Nous ne pousserons pas plus avant la critique des erreurs dans lesquelles sont tombées les historiens de la Révolution, au sujet des tentatives de rapprochement entre Danton et les girondins. Il nous reste à remonter nous-même aux sources et à établir, par l'examen et la discussion des documents contemporains, qu'il n'est pas vrai que les girondins aient repoussé les avances de Danton parce que sa main était tachée de sang, et qu'ils aient refusé une alliance, qui pour eux était le salut, alors qu'on leur demandait en échange une seule chose, de ne pas réveiller les souvenirs de Septembre.

VII

Qu'en présence des dangers redoutables créés par la division des partis au sein de la Convention et par la guerre ardente, acharnée qu'ils se livraient entre eux, quelques esprits plus sages ou plus modérés aient vu, dans un rapprochement entre les chefs des factions en lutte, une chance suprême de salut, l'unique moyen d'échapper à la catastrophe que tous voyaient venir, rien de plus vraisemblable. Il y a pourtant ceci de remarquable qu'aucun document contemporain, aucun journal du temps, à notre connaissance du moins, ne mentionne ces tentatives de réconciliation, un seul excepté. Ce témoignage isolé, et par cela même singulièrement précieux, paraît avoir échappé jusqu'ici à l'attention des historiens. Aucun d'eux, en effet, ne cite ce passage du journal de Marat, qui écrivait, quelques jours après le 10 mars 1793 :

« On ne parle aujourd'hui que de la réconciliation des deux partis qui divisent la Convention, comme du seul moyen de sauver la patrie. Il est incontestable que, tant qu'elle sera déchirée par l'esprit de parti, elle sera dans l'impossibilité non seulement de sauver l'État, mais de rien faire pour le bien public... Mais cette réconciliation, la veut-on de bonne foi, et le parti patriotique peut-il l'accepter en aveugle, en considérant qu'elle est proposée par le parti opposé dans un moment où il paraît chargé de l'exécration publique dans la plupart des départements, et prêt à l'être dans tous les

M. Vatel aux hommes de la Gironde : *Vergniaud*, 2 volumes in-8°; *Charlotte de Corday et les girondins*, 3 volumes in-8°; *Dossier judiciaire de Charlotte de Corday*; — *Dossier historique de Charlotte de Corday*. Peu d'écrivains, parmi ceux qui se sont occupés de l'histoire de la Révolution française, ont mis un plus patient labeur au service d'une impartialité plus sereine.

autres où les commissaires nationaux vont porter la lumière [1] ? » — Dans le numéro précédent, Marat avait signalé un fait très significatif. Il raconte que, le vendredi 15 mars, Guadet avait cherché à se concilier Danton par des flagorneries outrées ; la scène avait eu lieu en séance du comité de défense générale [2].

Il résulte donc du seul témoignage qui ait vu le jour au milieu même des événements, que les girondins firent des avances à Danton, et que Guadet, bien loin de jeter à la face de l'ancien ministre de la justice les souvenirs sanglants de Septembre, s'efforça de le gagner par les paroles les plus flatteuses. Le récit de Marat semble d'ailleurs confirmé par ce qui s'était passé, deux jours auparavant, à la Convention, où l'on avait vu un ami de Guadet, Boyer-Fonfrède, adresser à Danton un appel, auquel celui-ci s'était empressé de répondre. C'était dans la séance du 13 mars ; Boyer-Fonfrède était à la tribune :

Je vous adjure, Danton, s'écria-t-il, au nom de la république, de déclarer si vous ne venez pas de me dire que l'étranger avait un parti à Paris ; je vous adjure, Danton, au nom de la liberté, de déclarer si vous ne venez pas de me dire qu'en effet vous croyez que dimanche un mouvement contre-révolutionnaire avait été tenté. Je vous adjure, Danton, au nom du salut du peuple, de déclarer si vous ne venez pas de me dire qu'il fallait que la Convention prît une grande mesure, et que vous alliez la lui présenter vous-même.

DANTON : Oui, je l'ai dit ; c'est vrai.

FONFRÈDE : Vous le voyez, citoyens, Danton, ce fervent révolutionnaire, pense comme moi [3].

On le voit, nous sommes loin de ces scènes où les historiens et les dramaturges nous ont montré Boyer-Fonfrède et Guadet repoussant avec horreur le contact de Danton !

Poursuivons cependant, et recherchons, dans les Mémoires des contemporains, ce qui pourra nous éclairer sur la vraie nature des tentatives de rapprochement entre la Gironde et Danton.

Une chose nous frappe tout d'abord. Quelques-uns des principaux membres du parti girondin, Louvet, Buzot, Mme Roland, ont écrit leurs Mémoires, au lendemain même des événements [4]. Nul doute

[1] *Le Publiciste de la république française*, n° 158.
[2] *Ibid*, n° 157.
[3] *Moniteur* de 1793, n° 76.
[4] Nous ne rappelons pas ici les *Mémoires* de Barbaroux ni ceux de Petion, parce que les premiers ne vont pas au delà du 21 septembre 1792, et que les seconds ne commencent qu'au 31 mai 1793. Les tentatives de conciliation ayant pris place entre ces deux dates, Petion et Barbaroux n'avaient pas à s'en occuper.

qu'ils n'aient parlé d'un épisode où leurs amis ont joué un si beau rôle, qu'ils n'aient enregistré les paroles de Barbaroux et de Guadet, paroles héroïques et dont il leur appartenait de conserver le souvenir. Et pourtant si vous ouvrez ces Mémoires, vous n'y trouverez rien qui se rapporte à cet épisode, pas même une simple allusion. Comment serait-il possible d'expliquer un pareil silence, si les conférences entre les girondins et Danton avaient eu le caractère que les historiens se sont plu à leur donner?

Restent maintenant les Mémoires écrits longtemps après les événements et par des acteurs dont le rôle n'a pas eu, à beaucoup près, l'importance de celui de Mme Roland, de Buzot et de Louvet.

Les premiers que nous rencontrons sont ceux que Paganel, député du département de Lot-et-Garonne à la Convention nationale, publia en 1810, sous ce titre : *Essai historique et critique sur la Révolution française*.

Appelé, dit-il, à la Convention nationale, Danton se déclara, dès ses premières séances, l'implacable adversaire des girondins, mais il ne tarda pas à reconnaître le danger des haines et des discordes parmi les représentants du peuple... Il pressent le triumvirat, la dictature de Robespierre. Il conçoit le généreux dessein de réconcilier deux partis également dignes de servir la république, et le premier, il se présente pour sacrifier tout ressentiment, toute haine, sur l'autel de la patrie. Des négociateurs sont envoyés de part et d'autre; ils se réunissent. Danton s'exprime en citoyen, en homme d'État : « La royauté, dit-il, renaîtra de nos discordes, insatiable de vengeances. Pitt et Condé nous observent. Entraînés par son exemple, tous sont prêts à donner, à rendre le témoignage de la réconciliation. Guadet seul le repousse, ce Guadet qui avait montré quelque talent et dissimulé tant de fiel, d'ambition et d'envie. « La guerre, s'écrie-t-il, et qu'un des deux « partis périsse ! » Il rallie à lui ses collègues glacés de terreur. Danton saisit la main de Guadet et lui dit d'un accent concentré et prophétique : « Tu veux la guerre, tu auras la mort [1]. »

Bailleul écrit, de son côté, dans son *Examen critique* de l'ouvrage de Mme de Staël sur la révolution française :

Je tiens d'un député de notre côté, l'un de mes camarades d'infortune, qui avait conservé des relations avec Danton, qu'il y avait eu des conférences à Sceaux, entre les chefs des deux partis, dont le but était un rapprochement, s'il était possible. Guadet, avec une énergie qui lui était particulière, ne voulut entendre à aucune transaction relativement aux poursuites. Danton lui adressa ces paroles : « Guadet, tu ne

[1] Paganel, *Essai historique*... t. III, p. 173.

sais point faire le sacrifice de ton opinion à la patrie, tu ne sais point pardonner; tu seras victime de ton opiniâtreté [1]. »

On remarquera que, d'après Paganel, tous les girondins, à l'exception de Guadet, avaient accepté de se rapprocher de Danton ; ils n'avaient donc pas l'attitude qu'on leur a si bénévolement prêtée; ils ne répugnaient pas, autant qu'on a bien voulu le dire, à l'idée d'une alliance avec l'homme de Septembre ! — Bailleul ne cite également que Guadet comme ayant opiniâtrément repoussé toute transaction. Nous ne croyons point d'ailleurs qu'il y ait lieu d'attacher ici une grande importance aux *anecdotes* [2] de Paganel et de Bailleul. Le premier n'a point assisté aux conférences dont il parle et dont il ne précise pas l'époque. De l'aveu du second, le fait qu'il rapporte lui a été raconté, longtemps après les événements, par un ami dont il ne fait pas connaître le nom et qui lui-même n'avait point pris part à ces conférences. Nous n'avons donc là tout au plus qu'un témoignage de troisième main.

Le récit de Durand de Maillane a une valeur plus sérieuse.

Ce n'était plus, dit-il, entre les membres divisés de la Convention, qu'une guerre de parti, guerre de passions et d'aveuglement qui ne pouvait tourner qu'à la ruine de la chose publique. Pénétrés de cette désolante vérité, nous pressâmes, quelques-uns de mes collègues et moi, ceux du parti de Petion qui combattaient pour sa cause aux premiers postes de vouloir bien sacrifier leurs goûts, leurs inclinations personnelles au bien de la paix dans la Convention. Nous les en conjurâmes, au nom de la tranquillité de la France, sans laquelle la sûreté des citoyens commençait à être compromise. Nous dîmes, nous fîmes tant qu'enfin nous les engageâmes à provoquer une conférence entre les principaux acteurs des deux partis pour convenir et arrêter, s'il était possible, des points de réunion entre eux. La conférence eut lieu. Danton y allait de bonne foi et désirait l'accord, mais il n'y eut pas moyen de gagner les autres. La paix eût tué Robespierre, et il voulait vivre et régner. De sorte que le lendemain nous tous, qui attendions les meilleurs effets de ce colloque, nous fûmes bien surpris et encore plus affligés d'apprendre que les esprits, au lieu de s'apaiser et de s'entendre, s'étaient séparés plus aigris qu'auparavant les uns contre les autres. J'en fis mes plaintes à Barbaroux qui me dit fièrement qu'*il n'était pas possible que le vice marchât jamais d'accord avec la*

[1] *Examen critique de l'ouvrage posthume de Mme la baronne de Staël, ayant pour titre : Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, par J. Ch. Bailleul, ancien député, 1818, t. II, p. 168.

[2] C'est l'expression dont se sert Paganel pour caractériser son récit, t. III, p. 393.

vertu. Dans une telle prévention, il se forma entre les deux partis une lutte où le parti Petion fut détruit par des moyens homicides dont il n'aurait jamais été lui-même capable[1].

Encore bien que Durand de Maillane n'ait donné aucune indication sur l'époque à laquelle aurait eu lieu cette tentative de rapprochement, on ne saurait pourtant récuser l'autorité de son témoignage, puisqu'il a été activement mêlé aux préliminaires de la conférence, et que, sans y assister, il en a suivi les incidents de très près. Or il nous montre les Girondins acceptant en principe de se réunir et de s'entendre avec Danton. La conciliation ne se fit pas; mais il ne dit nullement que la rupture ait eu pour cause leur refus de se taire sur les massacres de Septembre. Quant au *mot* de Barberoux, — partout cité, reproduit par M. Louis Blanc aussi bien que par M. Thiers et mis en vers par M. Ponsard, — nous savons maintenant dans quelle circonstance il fut prononcée. Il ne l'a point été dans la conférence entre les girondins, Danton et Robespierre; il n'a point été, dans un mouvement et avec un geste superbes, jeté tout sanglant à la face de Danton; il a été dit tout simplement, le lendemain, en manière de conversation, à l'honnête Durand de Maillane. M. Thiers, qui l'a introduit le premier dans l'histoire, ne s'est pas contenté de dénaturer les circonstances dans lesquelles il s'est produit, il a fait subir aux paroles de Barbaroux une altération qui en modifie singulièrement la portée. Barbaroux avait dit: *Il n'est pas possible que le* VICE *marche jamais d'accord avec la vertu*. M. Thiers lui fait dire : *Il n'y a aucune alliance possible entre le* CRIME *et la vertu;* — ce qui n'est pas du tout la même chose. Le mot VICE, en effet, ne saurait viser les massacres des prisons; avec le mot CRIME, au contraire, il est loisible, et on ne s'en est pas fait faute, de peindre Barbaroux, indigné, frémissant, et repoussant avec horreur les avances de l'homme qui a sur les mains le sang de Septembre!

VIII

Il est temps d'arriver à un témoignage décisif, émané de l'un des principaux membres de la Gironde, qui, lui, *assista à toutes les conférences;* au témoignage de Meillan, le courageux député qui était à son banc, à la Convention, le 2 juin 1793, pendant que, réfugiés chez lui, dans sa chambre de la rue des Moulins, Brissot, Guadet, Gensonné, Petion et plusieurs de leurs collègues attendaient l'issue de la séance[2]. Voici le récit de Meillan :

[1] *Histoire de la Convention nationale,* par Durand de Maillane, p. 36.
[2] *Mémores de Mellan,* p. 52.

A peine la conspiration du 10 mars eut échoué, que Danton proposa une réconciliation... On accepte, on se rend au comité de défense générale pour s'expliquer amicalement sur les griefs et soupçons réciproques. On s'accuse, on se défend. J'assistai à toutes les conférences. Je vis clairement que Danton ne croyait pas un mot des accusations qu'il intentait. Peut-être n'attaquait-il que pour éviter d'être réduit à la défensive. Je vis Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, se défendre avec le même soin que s'ils avaient été sérieusement inculpés. Ils attaquèrent, à leur tour, et la défense de Danton se réduisit à ces paroles : « Moi! aspirer à la domination! mais où sont mes trésors? où sont mes armées?... » Ces explications n'étaient qu'une forme de la part des uns, et qu'une affaire de délicatesse personnelle de la part des autres. Il n'en résulta pas de rapprochement. Danton fut à peu près le seul qui entra sérieusement en matière. Robespierre ne fit que s'emporter chaque fois que Buzot ou Barbaroux lui présentaient des vérités trop pressantes. Pour Marat, il était alors si méprisé, que personne, même dans son parti, ne daigna ni l'écouter ni lui adresser la parole. Ce fut dans une de ces conférences que Buzot atterra les montagnards présents en paraissant instruit de l'existence d'un comité de sept d'entre eux, qu'ils croyaient ignoré, et dont la mission était de préparer une insurrection de laquelle on devait profiter pour faire un nouveau massacre. Robespierre l'interrompit avec chaleur en disant : « Mais je n'en suis pas, moi, de ce comité!... » Les conférences roulèrent presque complètement sur les alarmes que Dumouriez commençait à nous donner [1].

Voilà enfin un témoignage précis, détaillé, formel. Il fixe la date à laquelle ont eu lieu les conférences entre les principaux membres des deux partis qui divisaient la Convention; il indique l'endroit où se tinrent les réunions; et, sur l'un comme sur l'autre de ces deux points, il est impossible de n'être pas frappé de la concordance des *Mémoires* de Meillan avec les numéros du journal de Marat que nous avons cités plus haut. Enfin, Meillan, à la différence de Paganel, de Bailleul et de Durand de Maillane, a assisté aux conférences dont il parle. Son récit mérite donc une confiance entière, et c'est lui surtout qu'il convient de prendre pour guide dans la question qui nous occupe. On est ainsi conduit à admettre l'existence de tentatives de rapprochement entre Danton et les chefs de la Gironde; à reconnaître que l'initiative vint de Danton, et à constater que le refus des girondins fut causé par leur défaut de confiance dans la sincérité des avances qui leur étaient faites, par les soupçons, assurément très légitimes, que leur inspirait l'existence d'un comité d'insurrection,

[1] *Mémoires de Meillan*, p. 28.

auquel ils avaient peine à croire que Robespierre et Danton fussent complètement étrangers. De la demande qui leur aurait été adressée de ne plus remuer le sang de Septembre, de l'oubli où ils auraient mis leur intérêt propre pour ne songer qu'à celui de l'humanité, de leur obstination à se perdre plutôt que de consentir à garder le silence sur le crime de Danton, de toute cette *légende* héroïque, il n'y a pas trace dans les Mémoires de Meillan, et M. Thiers et les écrivains qui l'ont suivi se sont condamnés eux-mêmes lorsqu'ils ont invoqué son témoignage!

Si nous ne nous abusons, la lumière est faite maintenant, et cette scène où se sont complu jusqu'ici tous les historiens : Barbaroux et Guadet lançant à Danton des malédictions superbes; les chefs de la Gironde sacrifiant tout, leur liberté, leur vie, le salut même de leur cause, plutôt que d'étouffer sur leurs lèvres le cri de l'indignation et de la justice, cette scène menteuse doit être biffée de l'histoire, il la faut laisser aux romanciers et aux dramaturges.

Aussi bien, et c'est par cette remarque que nous voulons finir, non seulement la version des historiens, de M. Thiers à M. Lanfrey, n'est pas vraie, — nous venons de le voir, — elle n'est pas même vraisemblable. Comment admettre, en effet, que l'indignation des girondins à l'endroit des massacres de Septembre ait été aussi sincère et aussi profonde qu'on veut bien le dire? Est-ce qu'ils ne leur avaient pas prêté la complicité de leur silence et le concours de leur inaction? Plusieurs d'entre eux, et non des moindres, ne les avaient-ils pas approuvés [1]? Deux de leurs chefs, Roland et Petion, n'avaient-ils pas été les premiers à demander *que l'on jetât un voile sur ces scènes affligeantes* [2]? Leurs représentants, dans le ministère, Roland, Clavière, Lebrun et Servan, n'avaient-ils pas consenti à rester les collègues de Danton, et leur *vertu* ne s'était-elle pas accommodée pendant un long temps du voisinage de son *crime?* Le 18 septembre, la Commission extraordinaire des vingt-et-un, qui compte parmi ses membres Brissot, Condorcet, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Lasource, présente à l'Assemblée législative un projet d'*Adresse aux Français*, dénonçant « le complot que des scélérats ont formé d'assassiner plusieurs députés » du parti de la Gironde. L'*Adresse* est énergique, et c'est avec la plus vive indignation que Brissot et ses collègues flétrissent les misérables qui aiguisent contre eux leurs poignards. En revanche, ils ont pour les assassins du 2 septembre, qui n'ont, il est vrai, tué que des royalistes, d'étranges ménagements, et les termes de leur *Adresse* vont jusque-là de légi-

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1880.
[2] *Moniteur* de 1792, n[os] 249 et 252.

timer les massacres : « Dans les temps d'insurrection, disait la Commission des vingt et un, lorsque le peuple se lève pour opposer à la tyrannie et à l'oppression une résistance légitime, *il peut quelquefois, entraîné par des hommes passionnés pour la liberté, regarder l'activité des lois comme trop lente pour lui garantir sa sûreté;* mais l'idée d'attentats contre ses propres représentants ne pourrait lui être inspirée que par de véritables ennemis de la nation [1]. » Plus tard, sans doute, et seulement le 20 janvier 1793, les girondins feront décréter par la Convention que le ministre de la justice sera chargé de poursuivre les auteurs, complices et provocateurs des assassinats et brigandages commis dans les premiers jours de septembre. Mais cette demande de poursuites était dictée, non par une indignation sincère, qui eût été dans ce cas singulièrement tardive, mais par les besoins de la lutte engagée à ce moment entre la Gironde d'une part, et la Montagne et la Commune de l'autre; et ce qui le prouve, ce sont les termes mêmes de la motion de Gensonné, lesquels, visant non seulement les auteurs, mais encore les *provocateurs*, les *complices* et les *adhérents* des assassinats commis les 2 et 3 septembre [2], permettaient d'atteindre, sur les bancs de la Commune et sur ceux de la Montagne, tous les ennemis de la Gironde. On sait d'ailleurs que, peu de jours après, le 8 février suivant, la Convention revenait sur son vote, et que le décret du 20 janvier était retiré, après une discussion dans laquelle les massacres furent odieusement glorifiés, sans que ni Vergniaud, ni Guadet, ni Gensonné se soient précipités à la tribune, sans qu'ils aient rien fait pour empêcher l'abandon de ces poursuites, qui auraient été pourtant à leurs yeux d'un prix tel, que, plutôt que d'y renoncer, ils auraient mieux aimé mourir. Un orateur fit bien entendre, dans la séance du 8 février, une protestation indignée : mais celui-là n'appartenait pas au parti de la Gironde, — c'était Lanjuinais.

Les girondins ne devaient plus, jusqu'au jour de leur chute, reprendre cette question des poursuites contre les auteurs des massacres de Septembre. Ils sentaient qu'ils n'étaient plus de force à la soulever ; peut-être aussi comprenaient-ils qu'il ne leur appartenait plus de jeter à la face de Danton le crime de Septembre, depuis qu'ils avaient mis leur main dans la sienne pour commettre ensemble le crime du 21 janvier !

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] *Moniteur* de 1792, nº 264.
[2] *Moniteur* de 1793, nº 24.

LE ROMAN

D'UN MÉDECIN DE CAMPAGNE[1]

VIII

— Et quand pensez-vous, ma chère, que je doive donner mon grand dîner?... Jean, mets du bois au feu, Madame a froid... Comme vous êtes frileuse, ma pauvre chérie!... Hâte-toi, te dis-je, je vais couper le pain...

Et le docteur saisit le grand pain de ménage pétri par Louison. Mais sa femme l'arrêta d'un geste.

— Non, Jean va revenir, dit-elle avec douceur. Pourquoi ne vous laissez-vous pas servir, mon cher Édouard?

Le docteur se mit à rire.

— Je ne crois pas que vos tentatives sur mon brave domestique soient couronnées de succès, dit-il gaiement. C'est la tête la plus dure et l'esprit le plus borné qu'on puisse imaginer. Aussi trouvé-je plus simple de me passer de lui le plus souvent possible... D'ailleurs, je n'ai pas été élevé en grand seigneur, ma chère, et j'ai plus d'une fois soigné Trilby moi-même... Eh bien, quel jour choisissons-nous pour ce dîner? Que diriez-vous de la semaine de Noël?

— Ce sera comme vous le désirerez.

Le docteur prit son carnet et son crayon.

— Voyons! Vous et moi, deux places... Le notaire, le percepteur et sa femme, le maire, le receveur de l'enregistrement, cela fait sept... Le curé, naturellement avec son vicaire, le pharmacien et sa femme... Cela ferait treize avec les Durand... Nous pourrions inviter les de Solesnes, qui ne quittent cette année la campagne qu'en janvier. Nous éviterions ainsi ce fameux nombre treize, qui, pour moi, est une plaisanterie, mais qui, j'en suis sûr, rendrait le maire malheureux.

[1] Voyez le *Correspondant* des 25 juillet et 10 août 1880.

Les fins sourcils de Charlotte se soulevèrent légèrement.

— Les Durand! Parlez-vous des marchands de la place?

— Oui, ma chère; ils sont très considérés ici.

— Vous avez désiré que je leur fisse une visite; mais je ne pensais pas que vous inviteriez des gens si vulgaires.

— Bah! sont-ils plus vulgaires que d'autres? dit le docteur d'un ton de bonhomie.

— Oh! pas plus, certes, que la femme du percepteur! répliqua Charlotte avec un léger soupir d'ennui. Mais un percepteur peut se recevoir, tandis que si vous invitez les Durand, vous ne pouvez avoir les de Solesnes.

— Mais ma chère, les Durand sont d'excellents clients et de vieux amis. Il y avait même entre nos familles une espèce de parenté.

Charlotte frissonna.

— Oh! ne me dites pas cela, cher Édouard!... Et je vous assure que les de Solesnes seraient contrariés de se trouver avec eux. Il faut choisir.

— Alors, je préfère les Durand pour cette fois, et nous inviterons la vieille Mlle Eynard comme quatorzième, dit le docteur avec la même bonhomie.

Le dessert avait été apporté. Édouard épluchait lentement ses châtaignes, parlant peu, mais semblant satisfait comme il l'était toujours chez lui; sa femme se rapprocha de la cheminée et prit un ouvrage de tapisserie. Au bout de quelques minutes, Louison vint desservir la table, et le docteur, ayant apporté ses livres et un cahier de notes, commença à travailler. C'est ainsi qu'ils passaient leurs soirées quand Édouard n'était pas appelé au dehors. Charlotte travaillait un peu, lisait quelques pages, et s'endormait bientôt dans sa grande bergère. Le bruit des pincettes ou le son de l'horloge l'éveillait pour un instant, et ses yeux, se levant languissamment, rencontraient le regard joyeux et aimant de son mari. Il lui adressait un petit signe et un sourire, et reprenait aussitôt son travail.

Et il était heureux. Parfois il regrettait, pour sa femme plutôt que pour lui, qu'elle ne fût pas plus gaie; mais elle était douce, d'humeur égale, et lui montrait une tranquille affection. Quand, relevant la tête, il apercevait par-dessus ses livres cette jolie figure délicate, cette taille gracieuse, si élégante dans ses simples toilettes, ce regard, surtout, un peu mélancolique, mais doux et limpide, il lui semblait que la vieille maison était rajeunie, et que ses livres abstraits s'illuminaient d'une sorte de lumière joyeuse. Sa femme était vraiment le charme et la poésie de son existence...

Mais huit heures ont sonné, et presque aussitôt le marteau de la porte d'entrée fait tressaillir la dormeuse.

C'est le facteur, et il apporte une lettre couverte de timbres qui fait trembler la main de Charlotte lorsqu'elle la décachète. Elle lui a été adressée chez M. Brunay, et dès les premières lignes, la jeune femme comprend qu'elle n'a pas été écrite pour passer sous les yeux de son mari.

— De votre frère ? demande la voix tranquille du docteur.

— Oui, répond-elle faiblement, se détournant pour cacher ses larmes involontaires.

Gaston débute par des reproches amers. Sa sœur s'est mésalliée... Épouser un petit médecin de village quand elle avait pour elle un vieux nom, une beauté élégante et la jeunesse ! Ah ! si elle eût été à cet âge où la fraîcheur s'efface et où les espérances pâlissent, c'eût été différent. Mais, à vingt ans, enchaîner si mesquinement son avenir, se lier à un homme sans nom, sans fortune, sans relations, et cela pour fuir un peu de travail et de peine ! C'était un tort impardonnable, et non moins impardonnable était la précipitation qu'elle avait mise à décider de son sort, sans même attendre son avis, à lui, chef de famille... Il était à la veille de se marier aussi ; mais son mariage, au moins, devait relever la famille et rendre à son nom un lustre un instant affaibli par la pauvreté... La nièce du banquier qui l'employait, riche orpheline d'un esprit indépendant, l'avait distingué, et brûlait de venir jouir, sous son égide, des plaisirs parisiens et du prestige d'un titre de baronne... Si Charlotte avait attendu, il l'eût prise dans sa maison, il l'eût dotée, et rendue à la vie brillante d'autrefois... Mais que dirait la jolie et fière Arabella, qui prisait si haut la qualité de gentilhomme de son fiancé, de trouver sa belle-sœur mariée à un Esculape de village ?...

Les larmes de Charlotte tombaient, pressées, sur le papier que tenaient ses mains tremblantes. Les reproches de son frère lui semblaient cruels; mais elle avait été si longtemps accoutumée à l'admirer, à le croire sur parole, que peu s'en fallait qu'elle ne se trouvât coupable. Telle est l'étrange influence que savent prendre sur les natures douces les natures à la fois personnelles et attrayantes, qu'elle ne se rendait pas compte de ce qu'il y avait d'affreusement égoïste dans la lettre de Gaston. Et cependant, il avait véritablement commis, en l'écrivant, une méchante action. D'abord, il risquait de faire tomber sous les yeux du mari de sa sœur des récriminations de nature à jeter dans leur ménage des germes de discorde, ou tout au moins à humilier et à blesser l'homme généreux qui avait eu compassion de la pauvre institutrice. Ensuite, il soulevait dans le cœur de la jeune femme le regret de ce qui aurait pu être, le dégoût du sort modeste qu'elle avait accepté. Gaston n'était pas froidement méchant, peu d'hommes le sont ; pourtant il pouvait le devenir sous

l'empire de ses passions. La colère et un orgueil de mauvais aloi lui avaient dicté une missive qu'il n'eût point écrite s'il se fût donné la peine de réfléchir; mais il était habitué à céder à son premier entraînement, et l'égoïste légèreté de ses actes devait faire verser à sa sœur des larmes amères.

Cependant, elle se reprocha immédiatement le vague regret qui venait d'effleurer son cœur, en entendant la voix calme et affectueuse de son mari.

— C'est une longue lettre... Puis-je en prendre connaissance, Charlotte?

Elle serra le papier contre sa poitrine avec un effroi instinctif, et ses joues s'empourprèrent.

— O mon ami... à moins que... Non, vraiment cette lettre ne vous intéresserait pas!...

— Il suffit, répliqua-t-il avec son inaltérable bonne humeur. Ne vous troublez pas ainsi, chérie ; vous ne m'avez pas offensé, et vous êtes libre de garder pour vous les lettres qu'il vous plaira... Votre frère se porte bien?

— Oh! oui!...

Elle s'arrêta embarrassée, hésita un instant, puis posa doucement la main sur le bras de son mari.

— Je voudrais vous faire lire cette lettre, mon cher Édouard... Oui, vraiment, je le voudrais... Mais vous n'y verriez pas mon frère sous un jour favorable... Il est un peu fâché contre moi, parce que... parce que je ne l'ai pas consulté avant de me marier, ajouta-t-elle, rougissant davantage. Et peut-être ai-je eu des torts envers lui, après tout.

— Bah! il eût été absurde d'attendre cinq ou six mois chez des étrangers, votre santé déclinant, et ces enfants mal élevés vous tourmentant jour et nuit... Votre frère, ma chère amie, vous laissait bien le droit de disposer de votre avenir lorsqu'il a refusé l'offre que vous lui aviez faite d'aller le rejoindre... Oh! je ne dis pas qu'il ait eu tort! Je frémis à la pensée que ma chère sensitive eût pu entreprendre seule un tel voyage! Et puis, je ne vous aurais pas connue... Mais je parle ainsi pour vous persuader que vous n'avez rien à vous reprocher... Seulement, il ne faut pas en vouloir à votre frère, ajouta-t-il avec sa bonté naïve. Je comprends les regrets qu'il éprouve de n'avoir pas conduit à l'autel une si jolie fiancée, et de n'avoir pu connaître l'homme à qui a été confié ce cher trésor... N'ayez pas de rancune, ma chérie.

— Oh! non, dit-elle, lui souriant à travers ses larmes.

Et c'était là celui dont Gaston parlait avec tant de dédain!

Le docteur reprit sa plume. Charlotte se rapprocha frileusement

du feu et chercha à évoquer l'image de cette riche Américaine qui allait devenir sa sœur.

Ainsi, la destinée de Gaston serait plus brillante que la sienne, après tout! Mais elle ne s'en étonnait pas; elle était heureuse du bonheur de son unique frère... Oh! oui... Seulement, elle se demandait avec un peu de tristesse pourquoi, tandis qu'il vivrait à Paris dans leur ancien monde, elle verrait son existence, à elle, s'écouler dans un village, au milieu de gens vulgaires, incapables de la comprendre et d'apprécier même l'élégance de ses manières... Gaston avait ruiné sa famille, et c'était à lui qu'était réservé un sort inespéré... Il était si beau, si séduisant, si habile! Et, bien qu'elle n'éprouvât ni dépit ni envie, bien qu'elle se reprochât même de s'apitoyer sur elle-même et de ne pas se soumettre aveuglément aux décrets divins qui nous dirigent, elle sentit vaguement que, de ce jour, sa vie monotone était alourdie d'un poids énorme d'ennui et même d'amertume.

Il y avait alors quatre mois qu'elle était mariée, et lorsqu'elle repassait dans sa mémoire ces semaines uniformes, elle s'étonnait que si peu de temps se fût écoulé depuis son arrivée à Givray. Son mari consacrait aux devoirs de sa profession ses journées, souvent même ses soirées et ses nuits. Il rentrait, parfois las au point de ne pouvoir causer, mais toujours d'humeur joyeuse, parfois rapportant mille petites nouvelles puériles qu'elle écoutait avec une complaisance un peu forcée, car elles ne l'intéressaient pas. Lorsque ses malades lui laissaient quelque répit, Édouard s'efforçait de se tenir au courant des découvertes et des progrès de la science médicale, et il travaillait consciencieusement, essayant de loin en loin, avec l'espèce d'expansion qui le poussait à faire partager aux autres toutes ses impressions, d'expliquer à sa femme quelque nouveauté scientifique, ou un cas pathologique curieux.

Il avait donc, en somme, peu de temps à consacrer à Charlotte; celle-ci était le plus souvent seule, et c'était là une vie grave et austère pour une jeune femme accoutumée à un autre théâtre. Il eût fallu, pour illuminer cette existence, un ardent rayon d'affection, ou la volonté énergique d'employer utilement et agréablement des loisirs si nombreux.

Une femme d'une piété sérieuse n'eût pas trouvé les journées trop longues; le voisinage de l'église, le soin de certains malades pauvres qui avaient un plus grand besoin de sollicitude féminine que de prescriptions médicales, des lectures saines et variées, des ouvrages d'aiguille intéressants, et avec tout cela l'affection vigilante et attentive d'un bon mari, c'était, certes, de quoi satisfaire pleinement le cœur et l'esprit. Mais, si Charlotte était douée d'une forte dose de

patience, ou plutôt de passivité, elle était plus propre à supporter qu'à agir. Pour mettre de l'intérêt dans sa vie, et pour changer dans une certaine mesure les conditions de cette existence monotone, il eût fallu une énergie qu'elle n'avait jamais possédée, et que ne pouvait suffire à lui inspirer une piété molle et languissante. Les humbles amis de son mari l'excédaient, les demeures des pauvres lui causaient une sorte d'effroi mêlé de répulsion, et si elle accomplissait régulièrement les devoirs essentiels de la religion, elle ne savait pas chercher les consolations ineffables de l'intimité avec Dieu. Elle lisait beaucoup, mais des livres frivoles qui lui faisaient paraître encore plus ennuyeux les devoirs, les occupations, et même les distractions de sa vie. Elle aimait son mari, elle éprouvait pour lui une reconnaissance très sincère, et s'occupait consciencieusement de son bien-être. Elle lui versait, de ses petites mains adroites, la tasse de café fumant qu'il prenait avant de commencer ses courses matinales; elle descendait au-devant de lui quand le pas de Trilby, résonnant dans la rue, annonçait son retour, elle le questionnait tendrement sur sa santé; mais, sans qu'elle s'en rendît compte, elle éprouvait vis-à-vis de lui une espèce d'impression de supériorité; elle se rappelait involontairement qu'elle avait vécu dans un autre monde, et cet excellent cœur, ce gai compagnon aux manières ouvertes ne lui inspirait pas le sentiment profond qui eût changé toutes choses pour elle, et transformé à ses yeux jusqu'à l'aspect de la vieille et triste maison.

La fidèle Louison, avec la sagacité d'un long dévouement, observait sa jeune maîtresse et secouait lentement la tête.

— Elle est bien douce et bien jolie, et il est impossible de ne pas l'aimer, se disait-elle, mais je ne pense pas que ce soit la femme qui convenait à Monsieur.

Et, chose singulière, Charlotte s'adressait la même question pendant ses longues et tranquilles soirées.

— Édouard est bien bon, et il paraît heureux... Cependant, suis-je bien la femme qui lui convenait? N'aurait-il pas mieux valu qu'il épousât quelque jeune fille simple et joyeuse, qui n'eût apporté dans cette maison ni goûts trop raffinés, ni vains regrets, ni folles aspirations?

Mais elle ne songeait ni à modifier ses goûts, ni à détourner ses aspirations, ni à imposer silence aux regrets que lui inspirait le passé. Pourtant, c'est une vérité consolante que notre bonheur gît en grande partie en nous-mêmes, et que nous pouvons l'y trouver plus aisément et plus sûrement que dans les objets qui nous entourent ou dans les circonstances extérieures de notre existence.

IX

L'époque du dîner de Noël arriva. C'était pour Charlotte une épreuve véritable ; la fatigue, le souci, la difficulté de bien faire avec des ressources très imparfaites, et tout cela pour recevoir des hôtes ennuyeux, que l'on considère pour la plupart, comme inférieurs en rang ou en éducation, c'était à la foispénible et fastidieux. Pendant quinze jours, elle eut avec Louison des conférences interminables, elle dut faire plusieurs voyages à la ville, courir chez les marchands de comestibles, et aider à sortir de l'armoire la vieille porcelaine démodée.

— Savez-vous, Édouard, dit-elle, que votre faïence à fleurs roses est beaucoup plus jolie, beaucoup plus artistique que ce service doré ?

— Je suis bien aise que vous le pensiez, ma chère ; ç'a toujours été mon avis.

— Alors, prenons la faïence pour le dîner.

— O Madame, c'est impossible, vous ne ferez pas une chose pareille ! s'écria avec effroi Louison, qui vérifiait le compte des piles d'assiettes, et qui s'arrêta court pour regarder sa maîtresse. Ils savent tous que l'on s'en sert tous les jours, et ils croiraient qu'on ne veut point leur faire honneur.

— Ceci est une raison péremptoire, dit le docteur en riant, et nous n'avons rien à répondre à Louison, ma chère. Avez-vous trouvé dans le jardin les fleurs que vous cherchiez ?

— Oh ! seulement quelques chrysanthèmes à demi fanés ; mais il y a quelques belles plantes dans la serre, et je les ferai porter dans le salon pour l'égayer un peu... Quand vous serez riche, Édouard, quand votre année aura été bonne, ne pourrons-nous renouveler le mobilier du salon ?

Le visage du docteur prit une expression attristée.

— Si vous le voulez, Charlotte. Cependant, j'aime ces meubles si laids. Je crois voir mon père et ma mère dans chacun de ces vieux fauteuils.

Elle fut touchée et lui tendit la main.

— Alors, n'en parlons plus... Mais apportez-moi vos plus belles plantes, mon cher Édouard.

Quand elle descendit dans le salon, une demi-heure avant le dîner, elle était réellement épuisée de fatigue. Elle avait subi ces mille petites tribulations que connaît chaque maîtresse de maison, mais qui n'ont été ressenties dans toute leur minuscule horreur que par les femmes qui donnent de grands dîners à la campagne. Le cabriolet

était allé deux fois à la gare sans rapporter les pâtisseries, les bonbons, les condiments commandés à la ville; Louison avait failli ne pas réussir la mayonnaise, les truffes n'avaient pas leur parfum ordinaire, et la vieille cuisinière, dans son agitation, glaçait le sang de sa maîtresse par toutes sortes de pronostics désolants.

Vers cinq heures, cependant, elle se rasséréna; elle déclara que la dinde serait succulente, que le filet de bœuf fondrait littéralement dans la bouche, et que la fameuse sauce à l'orange qui devait baigner les perdrix, cette sauce pour laquelle elle était célèbre, n'aurait jamais été si bien réussie.

Charlotte poussa un soupir de satisfaction, et, quittant la cuisine, où Louison l'avait forcée à pencher sa jolie tête au-dessus des nuages odorants qui s'échappaient des casseroles, elle alla donner un dernier coup d'œil à la salle à manger.

La table était ornée des rares fleurs de la saison, des bruyères et des chrysanthèmes auxquels étaient mêlés les baies rouges et brillantes du houx au feuillage sombre; les lourds candélabres d'argent se dressaient aux deux bouts, la nappe de fine toile damassées disparaissait à demi sous les assiettes dorées et les bataillons de verres, et les bonbons variés tranchaient sur la nuance fauve des énormes poiresd'hiver et la couleur un peu terne des reinettes grises.

— Ce ne serait pas mal, se dit-elle, si cette vaisselle n'était de si mauvais goût.

Elle monta dans sa chambre, fit sa toilette avec soin, et quand elle rejoignit son mari, celui-ci, qui était depuis longtemps déjà sous les armes, sourit d'un air satisfait.

— Que vous êtes jolie, Charlotte, avec ces épingles de jais qui brillent dans vos cheveux blonds! Ils vont tous tomber en admiration devant votre toilette. Et après tout, ce n'est qu'un peu de gaze noire, infiniment moins coûteuse que le satin et le velours dont ces dames, je le parierais, vont arriver vêtues; mais vous la portez si bien! On dirait, ma chère, que tout ce qui vous approche prend quelque chose de votre grâce... Jusqu'à mon vieux et laid salon qui semble rajeuni ce soir!

Charlotte sourit languissamment en jetant un regard autour d'elle. Quelques fleurs, l'arrangement de quelques sièges avaient suffi pour rendre moins triste cette chambre à l'aspect antique; mais elle s'intéressait trop peu à son ménage pour prendre souvent ces soins-là. Elle s'assit d'un air fatigué dans une des bergères, et commença à mettre ses longs gants noirs. Son mari la regardait d'un air ravi; un doux orgueil faisait battre son cœur en la voyant si jolie.

— Ma pauvre Charlotte, vous semblez terriblement lasse... J'espère que vous ne vous ressentirez pas de ces fatigues un peu trop

multipliées pour vous. Mais aussi, jamais mon dîner de Noël n'aura été si agréable, ajouta-t-il en se frottant les mains.

Le marteau résonne, et la basse-taille du pharmacien retentit dans l'allée... Les invités se succèdent, Charlotte s'efforce d'être aimable, le docteur est radieux, et, la porte de la salle à manger s'ouvrant tout à coup, Jean, ganté de fil blanc, prononce d'une voix émue la phrase sacramentelle que sa maîtresse lui a apprise à grand'peine :

— Madame est servie !

Le dîner commence dans le recueillement général. Mais le vieux vin de Madère authentique commence à circuler, les joyeux propos du docteur dérident les visages un peu solennels, et si simples, si vulgaires même que paraissent à Charlotte au moins les deux tiers de ses convives, elle ressent la satisfaction de toute maîtresse de maison devant un dîner bien organisé, bien réussi, et daigne respirer l'encens — si banal qu'il lui semble — de l'admiration dont elle est l'objet. D'ailleurs, le curé et le notaire causent avec finesse; le receveur de l'enregistrement, en dépit de certaines petites manies, ne manque pas d'originalité, et elle se dit qu'après tout on peut trouver, même dans un village, des éléments d'agréable distraction.

Tout à coup, des pas résonnent dans le corridor, des pourparlers s'engagent; c'est le docteur qu'on vient chercher... Heureusement, il ne s'agit que d'aller de l'autre côté de la rue...

Il y a un moment de silence et de gêne, produit par l'absence du maître du logis.

— Vraiment, certaines gens sont indiscrets, murmure enfin la femme du percepteur en secouant la tête. Tout le monde sait que le docteur donne aujourd'hui un grand dîner; comment se peut-il qu'on le dérange?

— Mais il s'agit peut-être d'un mal grave et subit, réplique le curé avec douceur.

— En ce cas, monsieur le curé, vous pouvez vous préparer à répondre à l'appel de notre excellent ami, dit le notaire, qui voit avec peine refroidir le dîner.

Mais presque aussitôt la porte de la rue se referme bruyamment, et le pas sonore du docteur se rapproche de la salle à manger. Il entre, un peu essoufflé, et s'adresse à sa femme :

— Ma chère, dit-il, une pauvre vieille vient de tomber en syncope, là-bas... Des gens honnêtes et fiers, qui cachaient leur pauvreté... Ce n'est que de la faiblesse, et je lui ai prescrit un repas substantiel. Voulez-vous vous charger d'exécuter mon ordonnance?

— Certes ! Et elle n'est pas seule, n'est-ce pas? Il faut faire dîner toute la famille ! Jean, apportez une corbeille...

Une délicate teinte rose couvre les joues de la jeune femme. Elle donne des ordres, s'empresse, prépare elle-même l'envoi qui doit réjouir la pauvre maison. Le docteur apporte quelques bouteilles de vin, tout en donnant force détails sur la famille qu'il vient de visiter.

— Ses enfants l'ont crue morte, c'est pourquoi l'on m'a fait appeler... Charlotte, ma chère, il y a des enfants... Nos amis permettront qu'ils soient les premiers servis, et qu'on prélève sur le dessert la part de la charité...

Toutes les femmes applaudissent, et leurs mains aident Charlotte à entasser dans la corbeille les fruits et les bonbons. Mme Denans promet d'aller voir le lendemain cette pauvre famille, Jean emporte la corbeille, et l'on reprend le repas interrompu. La gaieté est plus vive, ce petit incident a mis parmi les convives de l'entrain et de l'intimité. Quant à Charlotte, elle se représente la joie des enfants, se félicite qu'une bonne œuvre ait signalé son premier *grand dîner*, et voit s'entr'ouvrir des perspectives nouvelles dans l'exercice d'une charité facile... Elle se sent plus joyeuse; les mets auxquels Louison a donné tous ses soins ont pour elle plus de saveur, la conversation lui semble presque attachante, car elle est disposée à prendre de chacun de ses hôtes ce qu'il a de bon, et jamais, peut-être, elle n'a été plus près de se réconcilier avec son sort, lorsque..... un nouveau coup de marteau se fait entendre. Les convives se regardent avec un peu d'inquiétude, et quelqu'un dit tout bas que l'existence des médecins est vraiment cruelle. Mais cette fois, personne ne vient déranger le docteur : c'est le facteur du télégraphe.

Jean, sur l'ordre de Louison, place la dépêche sur le petit plateau dont sa maîtresse le dresse à se servir pour présenter les lettres, et s'avance vers Charlotte.

— Un télégramme pour vous? Oh ma chère, ouvrez-le tout de suite, nos amis vous le permettront, j'en suis sûr, s'écrie le docteur, épiant avec un peu d'anxiété le visage de sa femme.

Celle-ci déchire fiévreusement l'enveloppe. Une seule personne au monde l'intéresse... Ce télégramme vient-il d'Australie? Et que peut-il contenir? ..

— De Sydney, dit-elle faiblement.

— Votre frère n'est pas malade? s'écrie Édouard, se levant brusquement.

Et, courant à elle, il prend vivement le papier qu'elle lui tend en tremblant.

— Il se marie, et il arrive! Deux bonnes nouvelles! dit-il d'un ton joyeux, prenant aussitôt la main de sa femme.

Mais cette main est glacée; une pâleur de marbre envahit les traits de Charlotte, et, s'appuyant au dossier de sa chaise, elle

ferme à demi les yeux. Il écarte d'un geste les amis qui s'empressent autour d'elle, et, enlevant la jeune femme dans ses bras robustes, la porte dans le salon, la place sur un fauteuil, et baigne doucement son front d'eau fraîche. Elle fait un effort sur elle-même.

— C'est fini, dit-elle d'une voix faible, je suis bien maintenant... Cette dépêche m'a d'abord effrayée, et ensuite, la joie m'a fait mal...

— Oui, votre frère aurait dû m'adresser ce télégramme...

O ma chère, ne vous levez pas, ne retournez pas encore là-bas! Vous vous êtes beaucoup trop fatiguée aujourd'hui... mais voilà que cette pâleur se dissipe... Restez bien tranquille... Votre frère vous avait-il déjà parlé de la jeune fille qu'il épouse?

— Oui... C'est la nièce du banquier qui l'emploie.

— Oh!... Et elle est riche?

— Très riche, je crois.

— Eh bien, il y a des gens qui sont vraiment nés coiffés, dit le docteur avec admiration. Je serai heureux de faire la connaissance de M. de Nory, ma chère. Nous recevrons le jeune ménage dès l'arrivée, j'espère?

Charlotte jeta autour d'elle un regard indéfinissable. Que dirait Gaston de son logis?... Et cette riche Américaine qu'il dépeignait si élégante, si éprise de luxe!

Elle étouffa un soupir, et, s'appuyant sur le bras de son mari, retourna prendre sa place dans la salle à manger. Mais l'ombre de gaieté qui l'avait animée avait disparu. Elle se répétait : « Je suis heureuse, bien heureuse, je me réjouis du bonheur de Gaston... » Cependant, elle avait envie de pleurer, et elle eût presque désiré qu'il restât en Australie.

Quant au docteur, la pensée de voir arriver le frère de sa chère femme avait rendu son humeur encore plus joyeuse, et les éclats de rire des convives, en parvenant aux oreilles de Louison, chatouillèrent délicieusement son amour-propre culinaire, car elle jugeait, non sans raison, que le dîner eût été moins gai et moins animé si ses sauces eussent été moins exquises.

Le lendemain, Charlotte se leva lasse et triste. Les domestiques rangeaient activement la maison, bouleversée par le repas de la veille; le tintement des verres et de la porcelaine arrivait à son oreille et lui semblait irritant. Son mari était parti pour ses courses matinales, elle était seule jusqu'à midi, et elle s'approcha languissamment de la fenêtre.

La veille, le soleil brillait, dépourvu de chaleur, mais étincelant dans le ciel bleu. Aujourd'hui, il faisait sombre, la pluie tombait sans interruption, et les ruisseaux coulaient avec fracas sous la fenêtre.

Elle songea à la femme malade qu'Édouard avait vue la veille, à la promesse qu'elle-même avait faite de se rendre chez elle, et elle jeta un regard curieux sur cette pauvre demeure... C'était une maison noire et triste, aux fenêtres étroites, aux petites vitres verdâtres; elle distingua quelques silhouettes hâves allant et venant dans cette chambre, et son cœur se serra.

— Que leur dirais-je? Je suis si triste moi-même ! se dit-elle en secouant la tête. La vue de leur misère me ferait mal, et je ne saurais pas leur parler le langage de la résignation, moi qui suis si lâche pour supporter l'ennui...

Elle ouvrit quelques tiroirs, fit un paquet de vêtements hors d'usage, y joignit un peu de chocolat et une petite somme d'argent, puis elle appela Louison.

— Voulez-vous porter cela dans la maison d'en face? dit-elle. S'il reste quelques bonbons, vous pourrez les donner aux enfants... Dites qu'il y aura toujours du bouillon ici pour la vieille femme.

Louison partit, et revint quelques minutes après, lui rapportant les bénédictions de ces pauvres gens.

De ce jour, quand Charlotte regarda à sa fenêtre, elle reçut le bonjour respectueux de la vieille grand'mère et de la joyeuse et timide bande d'enfants. Mais elle ne comprit pas quel bienfait s'offrait à elle sous la forme d'une bonne œuvre à accomplir, quelle leçon salutaire elle eût retirée de la vue de ces souffrances tangibles, réelles, comparées à la vague souffrance qui s'emparait d'elle dans sa vie oisive et rêveuse.

X

Gaston de Nory, à Charlotte.

« Paris, 11 avril 18...

« Nous voici arrivés sains et saufs, ma chère petite sœur, et je brûle de te revoir... Il ne peut être question pour nous d'aller maintenant en Touraine, comme me le demande ta bonne lettre, trouvée à la poste restante. Depuis notre retour, nous n'avons pas eu une heure de loisir, et notre installation réclame tous nos instants; mais ton mari ne peut te refuser à nous. Pendant que l'on apprête notre futur gîte, nous sommes descendus au Grand-Hôtel, où nous te recevrons provisoirement. Bella ne peut se lasser de la vue du boulevard... Je t'assure qu'elle jouit de la vie parisienne; les théâtres l'enchantent, les magasins lui tournent la tête. Toutefois, si ravissante qu'elle soit, ma jolie petite femme, le goût original de son

pays perce volontiers dans le choix de ses toilettes, et bien que sa jeunesse et sa figure lui permettent une pointe d'excentricité, j'ai besoin de toi pour la guider sous ce rapport, et la rendre aussi irréprochable qu'élégante.

« Nous te distrairons, ma petite Charlotte ; tu dois avoir besoin de te retremper un peu dans ce cher Paris, toujours incomparable. Viens le plus tôt possible.

« Ton frère,

« GASTON. »

« *P.-S.* Bella se joint à moi pour t'embrasser tendrement. Mille amitiés à ton mari. S'il peut venir te conduire ou te chercher, nous serons très aises de le voir. »

Le docteur, près de partir pour ses visites du matin, dégustait tranquillement le café que venait de lui verser sa femme, et parcourait en même temps le journal arrivé avec cette lettre.

— Voulez-vous lire ce que m'écrit Gaston ? demanda Charlotte en rougissant.

Il prit le papier couvert d'élégantes pattes de mouches (Gaston aimait à se vanter d'avoir une écriture de femme), le lut attentivement, et attacha sur Charlotte un regard un peu sérieux.

— J'ai écrit deux fois à votre frère depuis que notre mariage s'est décidé, dit-il avec douceur ; ne pensez-vous pas qu'il aurait pu me répondre ?

— Oh ! il ne faut pas lui en vouloir, il écrit si peu ! Il a toujours détesté toute espèce de correspondance, répliqua-t-elle, rougissant encore davantage. Et sa femme non plus n'a pas répondu à ma lettre... Ils ne sont pas encore chez eux, et la vie d'hôtel est si peu confortable !

— Je faisais une simple remarque, ma chère ; vous savez que je ne suis pas susceptible, dit-il, posant sa tasse vide et se levant pour partir.

Charlotte le suivit dans le corridor, embarrassée, hésitante. Il l'embrassa tendrement, et prit son chapeau.

— A ce soir, ma chère... Je crains bien de ne revenir que tard... Le temps est beau, vous devriez sortir un peu...

Elle le retint d'un geste.

— Édouard, dit-elle timidement, que vais-je répondre à Gaston ?

Il soulevait déjà le bouton de la porte ; mais il regarda sa femme, et, lui prenant la main, rentra avec elle dans la salle à manger.

— Est-ce que vous désirez aller à Paris, Charlotte ?

— Oui... C'est-à-dire si vous pouvez y venir avec moi.

Il secoua la tête.

— Je ne pense pas que votre frère désire bien vivement que je vous accompagne, répondit-il tranquillement; et d'ailleurs, j'ai trop de malades en ce moment pour songer à m'absenter. Mais, si ce voyage vous fait plaisir, je suis disposé à faire le sacrifice de votre présence.

— Vous êtes toujours bon ! dit-elle avec élan.

Il étouffa un léger soupir.

— Cela veut dire que vous acceptez, n'est-ce pas, Charlotte?

— Si vous ne devez pas vous trouver trop seul, je serai bien heureuse de revoir Gaston.

— Alors c'est une affaire convenue. Mais je n'aimerais pas à vous voir voyager seule; si court que soit ce trajet, vous pourriez vous trouver souffrante : vous êtes si peu forte depuis quelque temps! Priez votre frère de venir vous chercher, ne fût-ce qu'à mi-chemin; je vous conduirai, s'il le faut, jusqu'à Orléans... A ce soir, mon amie, prenez l'air, mais ne vous fatiguez pas.

La porte se referma sur lui, et la jeune femme, les joues colorées et les yeux brillants, s'élança légèrement dans le vieil escalier en spirale. Elle s'assit d'abord devant le secrétaire de noyer placé entre les deux fenêtres de sa chambre, écrivit à son frère pour lui annoncer sa prochaine arrivée, moyennant la condition imposée par le docteur; puis, ayant envoyé sa lettre à la poste, elle ouvrit ses armoires et examina ses toilettes. Elle n'avait rien de très riche; mais le deuil qu'elle gardait encore permettait une simplicité relative, et elle savait, d'ailleurs, que sa grâce et son élégance naturelles suppléaient à ce qui pouvait manquer à ses robes ou à ses bijoux. Elle monta au grenier, où étaient déposées les malles, les visita soigneusement, et passa le reste de la journée dans une excitation qui sembla rendre à son visage l'éclat et à son esprit l'élasticité d'autrefois.

Son mari, en rentrant, la trouva gaie et animée. Il ne parla pas d'abord du voyage projeté; mais elle ne pouvait penser à autre chose, et elle énuméra avec vivacité les projets qu'elle formait, les visites qu'elle comptait faire. Peut-être le cœur d'Édouard se serra-t-il un peu en voyant qu'un plaisir qu'il ne devait point partager éveillait en elle une joie que tous les efforts qu'il avait prodigués n'avaient pu ranimer jusque-là. Mais il écouta avec sa bonne grâce accoutumée, et l'assura qu'il jouirait de son bonheur sans aucune arrière-pensée égoïste.

Charlotte attendit fiévreusement la réponse de Gaston. Deux courriers trompèrent son attente; mais le surlendemain, un coup vigoureux fut frappé à la porte dans l'après-midi, et la jeune femme, appelée précipitamment par Louison, crut défaillir de joie et d'émotion en apercevant son frère, debout au milieu du salon.

Il avait bien un peu vieilli ; l'air de la mer, peut-être, avait hâlé son teint ; quelques rides très fines rayaient son front, et sa chevelure, presque aussi blonde que celle de Charlotte, s'était légèrement éclaircie. Mais comme il était élégant et distingué avec sa taille svelte et élevée, ses traits qu'on eût trouvés presque efféminés sans le regard vif et assuré de ses yeux bleus, sa barbe soyeuse, taillée à la dernière mode, et le riche pardessus doublé de loutre dont il était enveloppé malgré la douceur de la saison !

— Que c'est bien à toi d'être venu ! Que tu es bon ! répétait-elle à travers ses larmes.

Mais une gravité inaccoutumée couvrait d'un sombre nuage les beaux traits de Gaston. Il se laissa tomber dans un fauteuil, entr'ouvrit son pardessus, et dit d'une voix singulièrement émue :

— Je viens de ce triste cimetière, Charlotte ; il a fallu tout le désir que j'éprouvais de t'emmener pour me décider à venir *ici*... A ta place je haïrais ce village, où *elle* est venue mourir... Ma pauvre mère ! si jeune, si jolie encore, et si tendre pour moi !... Je voudrais ne l'avoir jamais fait pleurer...

Il appuya son front sur ses mains. Charlotte s'assit près de lui, et lui parla d'une voix basse et entrecoupée de cette mère dont elle avait reçu le dernier soupir en son absence. Bientôt ses sanglots l'empêchèrent de continuer, et elle cacha son visage bouleversé sur l'épaule de son frère. Celui-ci, relevant brusquement la tête, essuya vivement une larme, puis son regard reprit l'expression un peu sceptique qui lui était habituelle.

— Allons, calme-toi ; je ne viens pas pour t'attrister, mais pour t'emmener... Sèche tes beaux yeux... Moi aussi, je l'ai pleurée, hélas !... Tu es pâle, mais toujours jolie. Bella est un vrai bouton de rose, moins distinguée que toi, *Lotte !* Cela me rajeunit de te donner ce petit nom d'enfant... Sais-tu que Bella est folle de moi, ajouta-t-il en souriant avec fatuité. Quelque chose en elle laisse un peu à désirer ; tes manières influeront sur les siennes. Dame ! l'origine de sa famille n'est pas aristocratique... Des marchands américains émigrés à Sydney... On ne peut pas tout avoir. D'ailleurs, un homme ne se mésallie pas, c'est mon principe, et les plus nobles familles confondent avec leur vieux sang patricien un peu de sang plébéien... mêlé de beaucoup d'or.

— Mais tu aimes ta femme ? demanda Charlotte, un peu choquée et inquiète.

— A la folie... Si tu avais vu la fureur de son oncle ! ajouta-t-il, souriant comme à un souvenir très-amusant.

— Quoi ! Arabella s'est-elle mariée contre son gré ?

— Naturellement. Un tuteur n'est-il pas le tyran obligé de sa

pupille? Et un oncle raisonnable donne-t-il de bon cœur sa nièce et des millions à un pauvre diable de secrétaire qui ne possède au monde que sa couronne de baron? Les banquiers américains ne savent pas évaluer un titre à son prix, ma chère; le mien comptait pour rien dans la balance. Heureusement, Bella était majeure!

Charlotte resta un moment silencieuse.

— Je regrette que tu aies offensé M. Wilson, qui a été si bon pour toi, dit-elle enfin.

— Que veux-tu?... Je l'ai servi consciencieusement pour les appointements qu'il m'octroyait, mais j'aurais été une véritable dupe si j'avais sacrifié à un sentiment de délicatesse exagéré mon avenir et le cœur de ma jolie Bella.

— Ne se serait-il pas laissé fléchir à la longue?

— A la longue! Tu en parles à ton aise, ma chère! La vie est courte, et il faut se hâter de jouir.

Il se leva, se débarrassa tout à fait de son pardessus, et promena autour de lui un regard dédaigneux.

— Fi donc, Charlotte! Comment n'as-tu pas mieux arrangé cette bicoque? Avec des peintures dans le style du temps, les solives du plafond ne manqueraient pas de cachet; une tenture en cuir ou en étoffe ancienne remplacerait avantageusement ces bosquets surannés, et un mobilier Henri II...

— Tout cela coûterait très cher, interrompit-elle en soupirant. D'ailleurs, mon mari tient à tout ce qui l'entoure, et ces vieux meubles sont pour lui des souvenirs de famille.

— Bah! c'est très joli, les souvenirs de famille, quand cela a quelque valeur artistique. Mais si chacun faisait ainsi passer ses vieilleries à l'état de reliques, l'industrie du tapissier péricliterait joliment! Est-ce que le docteur attend que les vers aient dévoré ces horribles fauteuils pour t'en offrir d'autres? Heureusement que la besogne est à moitié faite, et qu'ils tomberont avant peu en poussière!... Mais au fait, où est-il, ton mari?

— Il est dans la campagne, où il voit des malades.

— Et il passe toutes ses journées à courir les champs pour faire des visites à... Combien peut-il bien prendre à ces misérables paysans?... Ah! Charlotte, Charlotte, pourquoi t'es-tu tant pressée!

Les joues de la jeune femme se couvrirent d'une vive rougeur, et ses yeux se remplirent de larmes.

— Je ne regrette rien, dit-elle d'une voix tremblante. Mon mari est la bonté même, et tu me fais de la peine en me parlant de lui sur ce ton léger.

— Je ne veux pas te blesser, répliqua-t-il en haussant les épaules, mais tu ne prétends pas me faire croire, n'est-ce pas, que tu as fait

un mariage d'inclination?... Après tout, peut-être les naturels du pays ne valent-ils pas la peine d'un mobilier neuf... Mais quand donc rentrera ton mari, ma chère? Il faut absolument que je t'emmène ce soir; Bella est peureuse, et sa femme de chambre l'est autant qu'elle; je lui ai promis de ne pas la laisser passer la nuit seule à l'hôtel.

— Alors, il faut que je prépare ma malle. Veux-tu entrer dans le cabinet d'Édouard? Tu y trouveras des livres.

— Non, je vais voir l'église, qui ne m'a pas fait l'effet d'être classée parmi les monuments historiques, par parenthèse, et je prolongerai ma promenade jusqu'à ce filet d'eau trouble que vous appelez sans doute votre rivière...

Tout ce que disait Gaston, passé au crible de la critique, eût semblé insignifiant et égoïste. Mais son sourire était si attrayant, sa voix si singulièrement harmonieuse, qu'on était disposé à tout lui pardonner, et Charlotte était trop heureuse de le revoir pour être longtemps choquée de sa légèreté, ou pour lui en vouloir de la manière irrévérencieuse dont il parlait du docteur.

Restée seule, elle donna à Louison des ordres pour le dîner, et lui adressa quelques recommandations pour le temps de son absence; puis elle s'occupa fiévreusement de ses bagages.

— Pourvu qu'Édouard rentre à temps! se disait-elle, regardant sans cesse la pendule.

Une heure après, comme Gaston revenait de sa promenade, le sabot de Trilby résonna avec un bruit sec sur les pavés inégaux.

— C'est mon mari! dit Charlotte d'une voix un peu anxieuse.

Et presque aussitôt, la haute silhouette du docteur apparut sur le seuil.

— Édouard, Gaston est venu me chercher! s'écria-t-elle, s'avançant vivement au-devant de lui.

Le visage d'Édouard exprima un mélange de plaisir et de peine.

— C'est bien à vous d'être venu, dit-il, tendant franchement sa main robuste à son beau-frère. Je vous confie Charlotte bien volontiers, quoique son absence doive me causer un grand vide... Ménagez ses forces, qui laissent toujours un peu à désirer, et ne me la gardez pas trop longtemps... Vous restez jusqu'à demain à Givray?

— Oh! impossible, ma femme m'attend.

— Et pourquoi ne vous a-t-elle pas accompagné? Nous eussions été heureux de la recevoir, et nous aurions pu vous décider à prolonger votre visite.

— Bella est fatiguée en ce moment. La traversée l'a un peu éprouvée, et notre installation réclame d'ailleurs tous ses instants...

Charlotte a fait ses préparatifs, et j'ai l'intention de repartir ce soir.

— Avez-vous veillé à ce que le dîner soit bon, Charlotte? J'aime à croire que Louison se sera distinguée... Je vous laisse un instant avec votre frère, et je vais chercher un peu de vieux vin pour boire à son arrivée.

La porte se referma, et Charlotte regarda son frère avec une expression un peu anxieuse, cherchant à lire sur sa physionomie l'impression que lui avait produite la vue du docteur.

— Il est beaucoup mieux que je ne le croyais, dit Gaston négligemment. C'est un superbe garçon, et mon ami Dietricht, le peintre de chasses, en ferait un fameux type de sportman ou de *squire* anglais... Mais il doit paraître nécessairement sous un jour plus avantageux en pleine campagne que dans un salon...

M. de Nory parlait toujours du docteur, soit dans ses lettres, soit depuis son arrivée à Givray, comme s'il eût été admis que Charlotte était absolument indifférente à l'égard de son mari.

La jeune femme fondit en larmes.

— O Gaston, c'est mal! Je t'ai déjà supplié de ne pas parler si légèrement de l'homme à qui je dois le plus de respect et de reconnaissance! J'étais si pauvre, si désolée quand il est venu à moi!

— Mais je te dis qu'il est très bien, au contraire! Que tu es enfant, Charlotte! Puisque je te répète que je ne me le figurais pas ainsi...

Le pas du docteur se faisait entendre dans le corridor, et Charlotte essuya rapidement ses yeux. Presque aussitôt, le dîner fut servi. Mais, malgré son humeur expansive, Edouard prit peu de part à la conversation. Son cœur se serrait à la pensée du départ de sa femme, et d'ailleurs, Gaston parlait avec son entrain ordinaire, racontant des histoires australiennes, s'informant de ses anciens amis, et développant avec complaisance la longue et brillante suite de ses projets. Le repas se fit à la hâte. Comme il s'achevait, l'omnibus du chemin de fer s'arrêta à la porte...

Quelques minutes après, le docteur rentrait dans sa maison solitaire, presque étourdi de la rapidité avec laquelle s'était arrangé ce départ, et le cœur oppressé d'une sorte d'émotion jalouse en voyant un nouveau venu entraîner sa femme vers un monde si différent de celui où il demeurait attaché.

. . . .

Charlotte, elle, n'emportait guère de regrets. Tout devenait un plaisir à ses yeux, tandis qu'elle s'éloignait avec son frère de ce lieu qui lui avait paru le séjour même de l'ennui, parce qu'elle n'avait su y prendre racine ni par les affections ni par les occupations. Le mouvement rapide du train, la bruyante agitation des gares, la hâte

fiévreuse d'arriver à Paris, et par-dessus tout la présence de son frère, tout cela surexcitait agréablement son esprit ; et si déserts, si tristes même que soient à l'entrée de la nuit les abords de la gare d'Orléans, son cœur tressaillit de joie en apercevant la longue file de réverbères des quais : elle se retrouvait dans son cher Paris ! La voiture roula bientôt dans des quartiers plus animés, où l'éclat des magasins répandait encore l'animation et la gaîté, et s'arrêta, après un long trajet, devant le Grand-Hôtel.

Son frère la guida rapidement dans le large escalier, et la porte de leur appartement leur ayant été ouverte par la femme de chambre de Bella, celle-ci accourut vivement, et souhaita la bienvenue à sa belle-sœur avec un aimable empressement.

Charlotte fut éblouie. M[me] de Nory était d'une taille élevée, aux proportions gracieuses, son teint avait cette éclatante fraîcheur qui dénote l'origine saxonne, sa chevelure châtain clair était abondante, et ses yeux gris, fort beaux, avaient une expression caressante véritablement pleine d'attraits. Elle était vêtue d'un long peignoir en cachemire ponceau, entièrement garni de plumes de paon, et sur lequel retombait un collier de sequins. De lourds rouleaux d'or entouraient un de ses poignets délicats, et ses longs doigts minces resplendissaient de bagues.

Gaston jeta son chapeau et son pardessus sur un siège, et parcourut d'un regard la toilette de sa femme.

— Charlotte, aimes-tu cette mascarade ? J'ai déjà dit à Bella que cette robe de chambre, qui conviendrait peut-être à une brune, la pâlit horriblement et lui donne l'air d'une actrice en déshabillé...

Les yeux de Bella se mouillèrent de larmes, et elle regarda Charlotte.

— Vous m'apprendrez les goûts de votre frère, lui dit-elle avec douceur, de son petit accent étranger. Il m'assure que vous m'indiquerez des réformes à faire dans mes toilettes, et c'est très urgent, ajouta-t-elle, se tournant vers son mari d'un air de reproche timide, car il critique mes robes avant même de m'avoir embrassée.

— Et je blâme sa critique, car vous êtes si jolie qu'il ne devrait voir que cette charmante figure, dit Charlotte, lui tendant la main.

Gaston sourit, et attira sa femme à lui. Elle était singulièrement douce au milieu de la gaîté qui lui était naturelle, et peut-être prenait-il un plaisir inconscient à appeler sur ce visage presque enfantin des nuages que son sourire dissipait aussitôt.

Une table à thé était dressée près du feu, et la jeune femme, rassérénée, s'acquitta aussitôt de sa tâche gracieuse de maîtresse de maison. Charlotte dut voir remplir deux ou trois fois sa mignonne tasse de Sèvres, et goûter à toutes les fantaisies américaines écloses

sous forme de biscuits dans un magasin exotique pour le plus grand bonheur de Bella.

Une heure après, elle était dans sa chambre. La nuit était avancée, le bruit du boulevard s'éteignait, et cependant Charlotte resta derrière ses vitres, jouissant de la seule pensée qu'elle était de retour à Paris, et qu'autour d'elle respiraient des milliers d'êtres, se préparant par un court repos à reprendre leur vie fiévreuse d'affaires ou de plaisirs.

Quand elle se mit enfin au lit, son sommeil fut agité, peut-être par le bruit inaccoutumé des voitures roulant une partie de la nuit, peut-être par l'excès même de sa joie et la quantité de projets qui se heurtaient dans son cerveau... Et ce repos incomplet fut court... Les premières rumeurs du matin l'éveillèrent. Elle s'enveloppa d'un peignoir épais, et retourna à sa fenêtre... C'était l'heure où la première messe tintait à Givray, et où Louison sortait sans bruit pour se rendre à l'église, — l'heure où Édouard se levait pour achever quelque travail commencé la veille, avant de faire ses visites accoutumées. Le Paris élégant dormait encore, mais les humbles marchands, les laitiers, les porteuses de pain commençaient leur besogne. Une à une, les boutiques s'ouvraient, et ce bourdonnement sourd qui annonce le retour de la grande cité à la vie se faisait vaguement entendre... Dans le ciel flottaient encore les teintes brumeuses du matin, et la rosée avait purifié de la poussière du jour précédent la verdure naissante des arbres du boulevard...

A Givray, Édouard pensait à sa femme avec une tendresse profonde et un regret dénué d'égoïsme. Mais Charlotte, en ce moment, ne songeait qu'à son plaisir.

XI

Charlotte au docteur.

« Cher Édouard, peut-être me suis-je engagée d'une manière un peu imprudente en vous promettant de longues lettres... Depuis mon arrivée, je vis dans un tourbillon, et je n'ai réussi à vous écrire que de courts billets. Gaston et Arabella me comblent de bontés, et cette dernière s'est prise pour moi d'une affection subite et charmante. C'est une jolie créature aux manières enfantines, au teint éblouissant, aux allures vives et gracieuses... Sa gaîté et son enthousiasme ne tarissent pas... Peut-être son intelligence n'est-elle pas transcendante, et peut-être aussi est-elle un peu frivole ; mais, avec la fortune dont elle jouit, ce n'est pas un défaut aussi dangereux que

dans d'autres conditions. Et elle aime tant mon cher frère! Rien que ce tendre dévouement lui gagnerait mon affection, si elle ne la possédait déjà.

« Que vous dirai-je de moi? Je suis maintenant acclimatée de nouveau à ce cher Paris remuant et brillant, où je me trouvais d'abord un peu dépaysée... Ah! si nous pouvions y vivre! C'est là qu'est la vraie existence, et mon sang circule plus vite au milieu de tout ce mouvement qui me ravit.

« L'appartement de mon frère a été organisé avec une promptitude extraordinaire. C'est tout simplement une merveille, et chaque jour voit s'accroître les trésors qu'il contient; on se croirait transporté dans quelque palais de conte de fée... Je mène une vie presque trop douce. Si vous voyiez le salon en satin caroubier de Bella, et son boudoir bleu pâle, et même ma chambre, en simple perse, mais si délicieusement chiffonnée, où tout caresse le regard, et dont chaque bibelot coûte une petite fortune!...

« Bella m'a offert comme présent de noces un merveilleux collier, et une toilette beaucoup trop belle. Une toilette de bal! Qu'en ferai-je à Givray?...

« Mais voici presque six semaines que je suis absente. Ne viendrez-vous pas me chercher? Il est temps que je retourne chez moi... Je songe avec remords que, tandis que je jouis de tout, vous êtes seul. Je voudrais vous voir dans ces musées où je passe de longues heures, chez mes amis, bons et charmants comme autrefois, à l'Opéra, où vous entendriez la plus ravissante musique... Ah! mon cher Édouard, je ne regrette pas la fortune qui n'est pas, qui ne sera jamais notre partage... Combien, cependant, elle procure de jouissances, et quel auxiliaire dans la vie intelligente et animée!... »

. . . .

Cette lettre, que le docteur relisait avidement, ne peignait qu'à demi l'enivrement de la jeune femme. Subitement rendue au monde qu'elle avait toujours regretté, accueillie avec grâce par ceux mêmes qui parlaient tout bas de son mariage avec une pitié dédaigneuse, elle était heureuse de retrouver les loisirs délicats d'autrefois, et sensible aux élégances de la maison de son frère.

Grâce à cette baguette magique, l'argent, Gaston avait réussi, en quelques semaines, à organiser un intérieur aussi luxueux que confortable, et il procurait à sa femme et à sa sœur des plaisirs qui avaient pour la première l'enivrement de la nouveauté, pour la seconde, celui de la rareté et aussi du souvenir.

La frêle santé de Charlotte, soutenue par l'entrain et la volonté, semblait supporter à merveille les promenades, les théâtres, les veilles. Parfois, la pensée de son mari la troublait comme un remords;

d'autres fois, elle soupirait en songeant à cette vie si triste de Givray, à cette maison sombre et vieille. Mais elle n'avait pas l'idée du chagrin que ressentait Édouard de son absence. Les lettres qu'il lui écrivait étaient affectueuses, mais courtes; il était de ceux dont la plume ne peut courir à l'aise si le cœur garde une réticence. Il souffrait, et ne voulant pas troubler le plaisir de Charlotte, tout ce qu'il pouvait faire, c'était de lui envoyer quelques lignes tranquilles et indulgentes...

Et comment n'aurait-il pas souffert? Il voyait les semaines s'écouler sans que sa femme prît souci de sa solitude. Elle lui demandait de la rejoindre; mais elle savait bien que c'était impossible, et elle ne semblait pas penser que le cœur de son mari fût si plein d'elle et si sensible à son éloignement. Ses lettres respiraient un entrain et une gaîté où il n'avait nulle part... Qu'avait-il de commun avec ce monde brillant où elle rentrait avec délices, comme dans son élément naturel? Et que penserait-elle de sa maison en quittant le riche appartement qu'elle décrivait avec tant de complaisance? Il se sentait deux fois plus las, le soir, en ne trouvant plus à son foyer le visage délicat de sa femme; son oreille cherchait en vain le léger bruit de ses pas sur les vieux planchers de chêne, et la musique aimée de sa voix harmonieuse. Il lui semblait que sa chère demeure était devenue aussi triste qu'un tombeau, et que le soleil s'était retiré de sa vie.

Un jour vint où il n'y tint plus. Il remplit sa valise, non sans songer à ce voyage aux Saulnettes qui avait décidé de son sort, et prit le train de Paris. Il faisait nuit depuis longtemps quand il arriva chez son beau-frère, dont la demeure était située près de la place de l'Étoile. On lui dit avec un peu d'étonnement que M. le baron était à l'Opéra avec ces dames; mais il se nomma, et entra d'un pas tranquille dans l'élégant salon où on l'introduisit.

Les châteaux qu'avait fréquentés le docteur, si confortablement meublés qu'ils fussent, n'auraient pu lui donner l'idée du luxe qu'il avait maintenant sous les yeux. Il n'était pas venu à Paris depuis de longues années, si ce n'est une demi-journée pour voir M. Brunay lors de son mariage; lorsqu'il y résidait, pendant ses études de médecine, il n'avait vu que des intérieurs modestes, et il n'avait jamais rêvé ces recherches raffinées, ce confort merveilleux, cette élégance du mobilier moderne. Les larges sièges de satin capitonné aux formes commodes, les tapis moelleux, les amples et riches tentures, les tableaux, les statuettes, les porcelaines, les fleurs semées à profusion, tout ce fouillis éblouissant, en un mot, lui causa un étonnement mêlé de trouble. Une heure se passa tandis qu'il attendait, contemplant les détails de ce luxe inconnu, parcourant de son

pas ferme et régulier le boudoir, le salon caroubier, le fumoir et la bibliothèque... Mais le bruit d'une voiture s'arrêtant à la porte fit tout à coup pâlir d'émotion ses joues hâlées.

— Comme notre maison va lui sembler pauvre et nue! se dit-il tristement.

Un cri de surprise résonna à son oreille. Deux femmes couvertes de leurs sorties de bal venaient d'entrer dans le salon, et Charlotte, jetant loin d'elle le chaud vêtement de cachemire brodé d'or, courut au-devant de lui, plus ravissante qu'il ne l'avait jamais vue, vêtue de la riche toilette blanche offerte par Bella, ses épaules découvertes, des fleurs parsemant ses cheveux blonds, un collier de perles à son cou, et le bracelet de saphirs, le bracelet historique enserrant son mince poignet.

— Est-ce que vous venez d'un bal? s'écria-t-il d'une voix émue, ses yeux exprimant une admiration sincère.

— Non, cher Édouard, de l'Opéra... Quelle aimable surprise !... Bella, je vous présente mon mari... Édouard, Arabella... Où donc est resté Gaston ?

La jolie Américaine échangea avec son beau-frère un cordial *shake-hands*, en exprimant l'espoir qu'il ne venait pas lui enlever sa chère sœur Charlotte, et M. de Nory, entrant aussitôt, s'avança vers le docteur avec une amabilité un peu forcée.

— Pourquoi êtes-vous arrivé si tard, mon cher ami? Nous avions une immense loge, et nous aurions pu vous mener à l'Opéra... Bella, ma chère, prenez le bras du docteur, et allons bien vite souper, car je meurs de faim...

Un petit repas improvisé, à la fois recherché et substantiel, était servi dans la salle à manger voisine. Là encore, le luxe des tentures, des dressoirs, de l'argenterie qui étincelait dans l'ombre, éblouirent le docteur.

Sur une nappe au tissu brillant, ornée d'une bordure et d'un large chiffre de couleurs vives, étaient placés dans un pittoresque désordre un pâté de foie gras, un buisson d'écrevisses, des bols de consommé, une pyramide de fraises parfumées et une corbeille de ces petits biscuits américains dont Bella raffolait, rien que pour l'étiquette. Tout cela, éclairé par une lampe suspendue en cuivre merveilleusement ciselé, présentait un heureux assemblage de couleurs.

Le docteur croyait rêver, et certes, le tableau qui s'offrait à lui aurait pu tenter un peintre, et avoir au Salon un succès légitime sous la rubrique : *Retour de l'Opéra*. Charlotte et sa belle-sœur se faisaient valoir l'une l'autre. La beauté de Bella était plus vigoureuse; mais Édouard pensa intérieurement que, en dépit de la fraî-

cheur éclatante de M[me] de Nory, de ses dentelles, de ses diamants, des tons éblouissants de sa robe bleu-paon, la distinction suprême de sa femme devait lui assurer la préférence, si l'on établissait une comparaison entre elles.

Il ne quittait pas des yeux le visage de Charlotte. Était-ce bien sa femme, cette créature élégante qui semblait dans son élément au milieu de ce luxe, et dont la gaieté était si vive et si piquante?... Était-ce bien cette même créature languissante qui redoutait à Givray la fatigue d'une promenade ou d'une simple visite, qui errait dans la vieille maison avec une figure mélancolique, et qui ne trouvait qu'un sourire contraint pour répondre à toutes les attentions de son mari, à tous ses efforts pour l'égayer?...

On parla de l'Opéra. Édouard ne connaissait ni l'œuvre qu'on venait d'entendre ni les acteurs qui l'avaient interprétée, et il dut garder un silence presque absolu. D'ailleurs, il se sentait inquiet, attristé; les manières un peu fantasques d'Arabella l'offusquaient, et il faillit reculer d'horreur quand son mari, lui baisant le bout des doigts, lui présenta une mince cigarette.

— Miséricorde! Est-ce que vous fumez aussi, Charlotte? Ce serait désastreux pour votre poitrine!

Son regard, qui allait de sa femme à sa belle-sœur, avait une expression tellement effarée, que Gaston et Bella partirent d'un éclat de rire.

— Rassurez-vous, dit Charlotte en souriant, c'est une petite excentricité que je laisse aux étrangères...

Il était deux heures du matin quand on se sépara. Le docteur ne dormit guère cette nuit-là; dès les premières lueurs du jour, il sortit à pied, et, prenant la première avenue qui se présenta à lui, s'achemina vers le parc Monceau.

Les oiseaux chantaient dans les arbres, les pelouses onduleuses se couvraient de fleurs printanières, disposées en corbeilles, et il y avait tant de fraîcheur à cette heure matinale, que c'était vraiment dommage de voir les allées si désertes.

Le docteur lui-même les parcourait distraitement, sans voir les merveilles qui, en tout autre moment, eussent excité son admiration. Il allait droit devant lui, pâle, anxieux, plongé dans ses réflexions, et sortit du parc presque sans s'en apercevoir. Il ne revint au sens de ce qui l'entourait qu'en se trouvant à la porte d'une chapelle. Une messe sonnait justement, et quelques fidèles se hâtaient vers le petit édifice... Le docteur y pénétra avec eux... Ce pauvre cœur honnête, si peu compris, débordait de sentiments douloureux, inconnus jusque-là à sa nature tranquille; et sous les voûtes de cette chapelle où il entrait pour la première fois, il ne se sentit plus

étranger comme dans la demeure de son beau-frère : — il se trouva chez lui, dans cette maison paternelle, la même qui offre dans tous les pays du monde un asile aux cœurs affligés, la même sous le revêtement de marbre des capitales et sous le toit de lattes des bourgades sauvages ; la même partout et pour tous, parce que le même Hôte divin s'y tient nuit et jour avec sa compassion inépuisable et son appui qui ne fait jamais défaut...

En sortant de l'église, Édouard était rasséréné. Il se fit indiquer un bureau de télégraphie, et rédigea une dépêche annonçant à Louison qu'il resterait absent pendant trois jours, afin qu'elle prévînt son jeune collègue qu'il eût à le remplacer, puis il retourna chez son beau-frère, où Charlotte reposait encore.

Et il resta trois jours dans cette maison où il éprouvait une secrète et cuisante souffrance, où il se sentait mal à l'aise, et où chacun, sauf sa femme, lui témoignait une sorte de condescendance plutôt que d'affection. Il vécut pendant ce temps de cette vie qui passionnait Charlotte... Il l'accompagna à une conférence, il alla au théâtre, il courut les magasins en renom, se rendit au Bois, assista à une soirée où, à sa grande stupeur et à son secret mécontentement, il fut présenté par Gaston comme un médecin célèbre dans sa province, mais amateur passionné de la campagne, et qui persistait, malgré des offres brillantes, à priver Paris de ses lumières et de son talent...

Charlotte, depuis l'arrivée de son mari, paraissait un peu fiévreuse, et elle évitait de prononcer le mot de départ.

— Ma chère, lui dit-il le matin du quatrième jour, j'ai promis d'être ce soir à Givray.

Elle tressaillit et étouffa un soupir.

— Alors, Édouard, je vais faire mes préparatifs...

Elle demeura encore un instant dans la chambre, hésitante et troublée. Espérait-elle qu'il lui proposerait de rester sans lui ? Le docteur se demanda avec angoisse si telle était sa pensée ; mais il répondit avec une douceur mêlée de fermeté :

— Oui, s'il vous plaît, ma chère ; allez vous occuper de vos malles... Je regrette vivement de vous enlever à une existence qui vous plaisait, mais mon devoir me réclame.

Arabella poussa de grands cris lorsque, au déjeuner, Charlotte annonça son départ. Elle essaya d'obtenir une prolongation de séjour, mais le docteur fut inébranlable.

— Alors il faut nous promettre de nous donner Charlotte très souvent, dit la jeune femme. *Très souvent*, monsieur, entendez-vous ? Nous allons partir pour Saint-Cloud, plus tard nous irons aux bains de mer, et loin de Paris, j'aurai encore plus besoin d'elle... Et ne

vous inquiétez pas de la dépense de ces voyages, Gaston arrangera avec elle toutes ces affaires-là. Ainsi, rien ne vous empêchera de nous l'envoyer ! ajouta-t-elle du ton triomphant de quelqu'un qui vient de détruire d'un seul coup toutes les objections qu'on aurait pu lui opposer.

Mais le docteur secoua gravement la tête.

— Je ne me mettrai jamais entre ma femme et les choses qui lui seraient agréables, dit-il lentement, et elle sait que ses désirs seront des ordres pour moi... mais peut-être refuserait-elle de me quitter si souvent...

Charlotte fut émue du ton dont ces paroles étaient prononcées, et elle tendit la main à son mari. Mais presque aussitôt ses regrets l'emportèrent, et elle détourna la tête pour cacher les larmes qui montaient à ses yeux.

. . . .

Et maintenant, les voilà seuls en wagon, le mari et la femme ; — lui, épiant avec angoisse les nuages de tristesse qui s'amoncelaient sur ce joli front, elle, regardant d'un air distrait le paysage qui s'effaçait dans les ombres du soir...

Ils sont arrivés au terme de leur voyage... Le vieux cabriolet qui les a amenés de la gare s'arrête dans la rue étroite, la lampe de Louison clignote dans l'air de la nuit, la porte crie sur ses gonds et se referme lourdement comme la porte d'une prison... Un repas léger est servi sur un coin de la grande table de la salle à manger, et le docteur, qui vient d'ôter son manteau, et dont le cœur se réjouit en se retrouvant chez lui, appelle gaiement sa femme...

Un sanglot lui répond. Les nerfs de Charlotte, surexcités par les veilles et les fatigues, se détendent soudain dans ce milieu tranquille, et elle pleure sans pouvoir se contraindre, tandis que dans l'âme déchirée du docteur passe pour la première fois l'idée désolante et terrible que sa femme ne lui rend pas sa tendresse...

M. Maryan.

La fin prochainement.

LA CHRONIQUE EN VOYAGE

DE CARCASSONNE A CADIX

Le lecteur s'intéresserait assurément fort peu au récit des circonstances qui ont pu me pousser à entreprendre un voyage en Espagne pendant la saison brûlante, car ces circonstances appartiennent au domaine de la vie privée. N'est-ce pas un principe, d'ailleurs, que chaque tableau doit être vu dans son vrai cadre, chaque pays dans son vrai climat : la Russie par la neige, la Hollande par la pluie, l'Espagne par un soleil torride? Aux pronostics décourageants de mes amis, qui s'écriaient en chœur : « Mais on n'a jamais choisi la canicule pour aller en Espagne! Vous en reviendrez, si vous en revenez, hâve, amaigri, exténué, et l'œil même des vôtres aura peine à vous reconnaître, » je répondais, avec un sourire de stoïcien du boulevard, en parodiant le mot attribué à Barnave : « Périsse mon embonpoint plutôt qu'un principe! » Et j'ajoutais : « Ne comptez-vous pour rien le plaisir d'être à quelques cent lieues de Paris, dans un abri sûr contre les illuminations, la *Marseillaise* et les feux d'artifice, le jour de la fête *nationale* du 14 juillet? »

Cette dernière raison était généralement mieux comprise et obtenait une adhésion plus marquée que la précédente. Au fond, sous ces airs de bravoure, j'étais plus inquiet que je ne voulais le laisser paraître, et j'essayais de me rassurer moi-même comme le matamore des vieilles comédies, en me disant que l'ennemi n'était pas si redoutable et que les troubles atmosphériques qui avaient fait jusqu'alors de l'été parisien une saison pluvieuse et froide ne pouvaient manquer de sévir aussi dans la péninsule, puisque, depuis Louis XIV, il n'y a plus de Pyrénées.

Hélas ! je ne devais pas tarder à m'apercevoir qu'il y en a toujours. Mais, comme disaient nos pères, « n'anticipons pas sur les événements. »

Je suis l'un des journalistes survivants qui inaugurèrent, en 1864,

le chemin de fer du Nord de l'Espagne : on vit et l'on meurt si vite dans la profession qu'ils commencent à se faire assez rares. J'avais vu alors la partie septentrionale du pays, d'Irun à Tolède, et il m'était resté de cette entrée en matière l'ardent désir d'une initiation plus complète. Ce désir, je l'ai couvé et mûri seize ans, me disant chaque année que ce serait sûrement pour le printemps ou l'automne prochain. Enfin, l'occasion si longtemps attendue a passé à portée de ma main ; je l'ai saisie alertement par son unique cheveu, et m'échappant entre deux courriers, comme un écolier entre deux classes, je suis allé réaliser mon rêve à vol de touriste et de chroniqueur.

Je vais vous conter mon voyage comme je l'ai fait : simplement, rapidement. N'attendez de moi ni les recherches du style descriptif, ni un savant étalage de couleur locale, ni considérations politiques, historiques, économiques, philosophiques ou religieuses. Attendez seulement les impressions sincères d'un voyageur pressé qui, ne pouvant étudier à fond, s'est efforcé du moins de bien voir, autant que le lui ont permis un soleil aveuglant et une température de feu.

I

CARCASSONNE. — L'ENTRÉE EN ESPAGNE.

BARCELONE

Le 26 juin, vers dix heures du soir, s'il m'en souvient bien, je quittais Carcassonne, pour pénétrer en Espagne par Cerbère et Port-Bou. Jusque-là, j'étais comme le vieux paysan chanté par Nadaud. Sa femme et son fils ont voyagé jusqu'à Narbonne; son filleul a vu Perpignan; et lui n'a pas vu Carcassonne ! L'envie de voir Carcassonne le dévore. Ah ! si la vendange était bonne, et s'il pouvait trouver deux jours libres ! Mais il n'est de bonheur complet pour personne ici-bas, et le vicaire a raison de dire que l'ambition perd les hommes... Vous avez peut-être entendu chanter, en souriant, ces jolis couplets qui raillent finement les rêves plus ou moins puérils où chacun de nous place son idéal. Carcassonne était pour le bon paysan de Nadaud ce que sont pour d'autres Paris ou Londres, Rome ou Séville, New-York, Pékin, Tombouctou, et il mesurait avec désespoir les cinq grandes lieues qui l'en séparaient comme nous pourrions mesurer les milliers de kilomètres qui nous séparent de Bancock ou d'Yeddo. La spirituelle chanson de Nadaud n'a qu'un tort : c'est qu'elle laisse soupçonner que l'auteur lui-même est comme son paysan et qu'il n'a jamais vu Carcassonne. Autrement

il eût, à coup sûr, fait choix d'une autre localité. Comme la plupart des villes ridiculisées par les vaudevillistes, simplement à cause de la physionomie bizarre de leur nom, comme Landernau, Carpentras, Brives-la-Gaillarde, plus qu'elles toutes, Carcassonne est digne au plus haut point de curiosité et d'intérêt. La Cité, sur la colline escarpée qui la porte, avec ses deux enceintes de remparts, l'une construite par les Visigoths, l'autre par saint Louis; avec la porte Narbonaise, la tour de l'Évêque et ses cinquante autres tours plus petites, percées de meurtrières; avec son château enfin, formidable citadelle de cette forteresse, est comme une vision merveilleuse du moyen âge militaire et féodal. On sait que la restauration des remparts de Carcassonne, et aussi celle de l'église Saint-Nazaire, un des chefs-d'œuvre de l'architecture au quatorzième siècle, comptent parmi les plus importants travaux de M. Viollet-le-Duc. Ah ! je conçois le vœu du paysan de Nadaud, et je conseille à M. Nadaud lui-même de ne pas mourir sans avoir vu Carcassonne.

Je m'étais promis de comparer l'entrée en Espagne par les Pyrénées-Orientales à celle des Basses-Pyrénées, mais il faisait nuit noire pendant la première partie du trajet. Réveillé à Port-Bou par la visite de la douane, aux premières lueurs de l'aube, je commandai pendant une heure à mes yeux de rester ouverts. La voie traverse force tranchées et tunnels. Quelquefois, entre les hautes roches, dans une échappée rapide, l'œil plonge sur un coin bleu de la Méditerranée, qui se dérobe aussitôt, ou, par quelque trouée gracieuse et riante, se repose en un joli vallon d'une verdure d'ailleurs assez maigre et d'une végétation rabougrie. Çà et là un pauvre village éparpille ses maisons grises entre des oliviers rachitiques, et au fond d'une gorge sauvage un ruisseau court comme un petit fou se noyer dans la mer.

Mais, après une lutte vaillamment soutenue, la nature réclame ses droits, et l'impérieux Morphée le reste du tribut interrompu par les douaniers. Mes yeux se referment. Quand je les rouvre, une obscurité complète règne dans le wagon. Aurais-je dormi tout le jour? Non, c'est mon compagnon de voyage, homme pratique, plus amoureux de confortable que de poésie, qui a hermétiquement clos, même de mon côté, les persiennes dont l'administration prévoyante du chemin de fer de Barcelone a doublé les vitres et les stores de ses wagons. Cette précaution est excellente contre les mouches et le soleil, mais fort gênante pour ceux qui désirent admirer la nature. Je demeure un moment incertain, puis je tente de baisser la persienne; aussitôt un rayon cuisant s'élance par l'ouverture comme un jet de flamme :

« Monsieur, s'écrie mon compagnon d'un ton suppliant, vous

ferez ce que vous voudrez, mais je vous préviens que nous allons être rôtis tout vifs. Fiez-vous à mon expérience; voici quinze ans que je fais tous les mois ce voyage; il n'y a rien à voir, je vous le garantis, absolument rien. S'il y avait quelque chose, personne ne le saurait mieux que moi, n'est-ce pas? »

Plus ou moins convaincu par ce raisonnement, mais terrifié par mes premiers rapports avec le soleil espagnol, je me tapis en mon coin. Mais voici Figueras : dix minutes d'arrêt. Je descends et cherche quelques traces du costume national. Dans la foule qui se presse aux abords de la station, il n'apparaît qu'en deux ou trois bonnets rouges, appelé *gorras*, dont la pointe s'enroule pacifiquement, avec des allures de bonnets de coton, sur le crâne de quelques hommes du peuple. Deux gendarmes maigres, la carabine au poing, le bicorne recouvert d'une toile blanche dont l'appendice leur garantit la nuque, se tiennent prêts à nous escorter.

Il y a quelques années à peine, on s'en souvient, d'audacieux brigands osèrent arrêter, la nuit, aux portes même de Barcelone, le train qui se dirigeait vers la frontière française. Depuis lors, à chaque station, plusieurs gardes civils, les fusils chargés, montent dans l'un des wagons du convoi jusqu'à la station suivante, où ils sont remplacés par d'autres. Cette mesure de précaution n'a pas été inutile : au mois de février dernier, un train-courrier, dans lequel se trouvait le maréchal Serrano, était encore attaqué à Alcazar par une bande armée, que les gendarmes mirent en déroute, et tout récemment, une dépêche nous annonçait une nouvelle tentative contre un convoi venant de Séville. Comme leur compatriote Guzman, les bandits espagnols ne connaissent pas d'obstacles.

Malgré l'absence de presque tout caractère indigène dans les costumes, et même sur cette ligne qui conduit à la moins espagnole des villes de la péninsule, dès la première étape, vous n'entendez plus et vous auriez peine à faire entendre un mot de français. Nulle part l'Espagne ne s'est laissée pénétrer par la France.

Figueras est une place forte dont la citadelle, avec ses murailles, ses fossés et ses casemates pratiqués dans le roc vif, passe pour imprenable, quoiqu'elle ait été prise bien des fois. Gerona, où nous étions une heure et demie plus tard, s'étend au pied et s'échelonne sur les flancs de deux montagnes redoutablement fortifiées. Son enceinte, ses tours, ses bastions, présentent un aspect fort pittoresque et rébarbatif. C'est une des clés de la Catalogne, et elle a eu vingt sièges à subir, si ce n'est trente. Quant à moi, je me bornai à faire le siège de son buffet. Talonné par la faim, je n'avais trouvé à la *fonda* de Figueras que des petits pains, de l'eau fraîche et un plat protégé contre les insultes des mouches par une gaze qui, soulevée

d'une main avide, m'avait laissé voir une douzaine d'oranges, maigre pitance pour un affamé. A Gerona, il me fallut passer sur le corps de vingt assaillants pour conquérir une côtelette microscopique : en Espagne, les moutons, comme les poulets, semblent appartenir à la terre de Lilliput. Au buffet suivant, j'y joignis un fragment d'omelette entre deux tranches de pain. Résignons-nous; l'Espagnol, dit le proverbe, déjeune d'une gorgée de chocolat, dîne d'un air de guitare et soupe d'une cigarette.

Une vingtaine de kilomètres plus loin, le chemin de fer se dédouble: une voie s'achemine à Barcelone en suivant la côte; c'est la plus agréable, et le voyageur, dit-on, s'y croirait plus d'une fois sur la route de Naples à Castellamare. L'autre gagne Barcelone par l'intérieur; c'est la plus courte, la plus commode et la plus suivie. Elle traverse un pays riche, industrieux, bien cultivé, ce qui n'est pas très fréquent en Espagne, abondant en sources thermales et ferrugineuses. Bientôt, le long de la voie, se dressent de hautes cheminées vomissant des tourbillons de fumée noire; les usines, les ateliers, les fabriques de tout genre, se mêlent aux jardins, aux parcs, aux villas opulentes; tout annonce les approches d'une grande ville et d'une grande ville industrielle.

Le nom de la capitale catalane éveille aussitôt le souvenir de la chanson d'Alfred de Musset :

Avez-vous vu dans Barcelone
Une Andalouse au sein bruni?

En sa double qualité de Français et de poète, Musset ne devait pas être fort sur la géographie. Je n'ose pourtant le soupçonner d'avoir mis Barcelone en Andalousie; sa *marquesa* pouvait être de passage à Barcelone, comme moi, ou même y avoir transporté ses pénates. Mais il faut avouer qu'il a singulièrement choisi la ville qui sert de cadre à sa *lionne* andalouse. S'il l'avait mise à Valence, passe encore! Pourquoi avoir justement choisi la ville la moins poétique et, je l'ai déjà dit, la moins espagnole de l'Espagne? Ah! la rime! Bien qu'Alfred de Musset se vantât de ne lui faire aucun sacrifice, je crains qu'il ne l'ait traitée ici en maîtresse plutôt qu'en esclave.

D'après la séguidille de Musset, pas un jeune homme qui ne se soit figuré Barcelone comme une ville à guitares et à castagnettes, à balcons et à échelles de soie. Il n'en est rien : Barcelone a le caractère neutre des villes cosmopolites. On l'a souvent comparée à Marseille, et c'est, en effet, le rapprochement qui vient de soi-même à l'esprit devant ce mouvement, ce bruit, cette foule où se mélangent

dix nationalités diverses sans laisser dominer aucun type nettement tranché. Transportez dès l'aube, avant qu'il ne puisse entendre les cris des marchands de journaux et de *cerillas*, un voyageur sur la Rambla, — ce large boulevard, planté au centre de deux rangées de platanes, bordé de hautes maisons, de riches magasins, d'hôtels, de cafés, de théâtres, de passages couverts, qui traverse toute la vieille ville, depuis le port jusqu'à la place de Catalogne, — et demandez-lui où il est, il vous répondra probablement : « Sur le cours Belzunce, » ou bien, en regardant les mâts qui s'élèvent à l'extrémité de la Rambla : « Sur la Cannebière. »

C'est là qu'il faut venir, le matin pendant le marché des fleurs et des fruits, le soir, lorsque l'ombre est descendue sur cette belle promenade, pour voir défiler tout Barcelone. Les gens du peuple portent la blouse et la casquette, comme chez nous ; les bourgeois, le *tuyau de poêle* et le chapeau rond. La mantille est rare ; les femmes de la basse classe nouent autour de leur tête un mouchoir qui pend en pointe dans le dos ; les autres sont coiffées « à l'instar de Paris. » Les flâneurs s'amassent devant les kiosques et regardent les journaux à images. Des hommes promènent parmi la foule de grandes pancartes au bout d'une perche, sur lesquelles se lit le programme de Tivoli, des Campos Elyseos, du Theatro español, du Prado catalan. Ici, un groupe d'ouvriers, armés de leurs instruments de travail, attendent qu'on les embauche. Là, une demi-douzaine de portefaix asturiens se tiennent immobiles et taciturnes, la corde enroulée autour du bras. Des enfants, alertes et effrontés, se glissent parmi la foule, l'éventaire pendu au cou, glapissent à tue-tête, et des femmes viennent vous offrir des billets de la loterie nationale. Par les portes et les fenêtres toutes grandes ouvertes des cafés, on entend le bruit sec des dominos frappés sur les tables, les claquements de main des clients qui appellent les garçons et de vives discussions dans une langue dure et rauque.

L'idiome, et surtout l'accent catalan, sont empreints d'une rudesse qui étonne l'étranger. Parfois en écoutant d'une oreille distraite les conversations qui s'échangent dans la rue, on se croirait sur les bords du Rhin ou de la Tamise. A l'hôtel, la fenêtre de ma chambre s'ouvrait au-dessus du café National, où, chaque soir, s'engageaient des controverses violentes dont le bruit âpre et saccadé m'empêchait de dormir pendant des heures entières. Un habitué surtout prenait impérieusement la parole et croassait ou aboyait jusqu'à minuit de façon à me déchirer les oreilles. Le dernier soir, sa voix s'éleva plus rude que jamais. Il semblait mâcher des cailloux et moudre du fer dans sa bouche, tandis que son poing frappait le marbre de la table. A un certain moment, la

discussion s'éleva à un diapason si sauvage, que je descendis, curieux et inquiet, persuadé que j'allais séparer des gens en train de s'égorger. Je me trouvai en face d'un petit homme à la voix tonnante qui, attablé entre cinq ou six amis, et tout en remuant sa cuiller dans le grand verre d'eau fraîche où se délayait un *azucarillo*, discutait fort tranquillement sur les rapports de Castelar avec Canovas.

Castelar est le représentant de Barcelone, qui a toujours été la ville la plus *avancée* d'Espagne. Les *pronunciamientos* de Barcelone ne se comptent plus. C'est de là que part le signal de toutes les révolutions. La cause en est un peu sans doute au grand nombre d'ouvriers qu'elle occupe dans ses usines et ses fabriques, et parmi lesquels on compte des milliers de Français (la colonie française de Barcelone s'élève aujourd'hui à un chiffre de trente mille hommes), mais beaucoup plus au caractère catalan, dont l'indépendance, la rudesse, la promptitude à l'action, les qualités positives et vigoureuses sont généralement renommées. La Catalogne est le Piémont de l'Espagne : elle produit plus d'industriels que de poètes et d'artistes, elle songe à l'utile plus qu'au beau, elle agit et ne rêve pas, elle a l'ambition de ne point se laisser devancer par les autres peuples dans la voie du progrès matériel ou du progrès politique. Entre la Catalogne et la Castille il y a toujours eu un fond d'antipathie et d'hostilité. Pour le Catalan, les Andalous sont des enfants et des femmes; pour l'Andalou, le Catalan est un demi-barbare.

C'est pourquoi Barcelone n'offre qu'un intérêt secondaire au voyageur qui recherche avant tout le caractère local, la physionomie pittoresque et les jouissances de l'art. Dans ces derniers temps, elle a pris des développements énormes et fait craquer de toutes parts le corset de murs où elle étouffait. Elle a jeté bas la *Muraille de mer*, rasé ses remparts et, sur le vaste emplacement de sa citadelle démolie, tracé un parc où bien des villes pourraient tenir à l'aise. Quand on aborde ce parc du côté de la Douane, il paraît trop abondant en voies carossables et pas assez en ombrages : on est peu tenté de franchir la grille, de l'autre côté de laquelle l'œil aperçoit des bâtiments d'une forme bizarre et d'une destination énigmatique, entourés d'arbres trop jeunes et d'une verdure trop maigre. Mais, à mesure qu'on s'y enfonce, il dévoile ses richesses naissantes. Une belle pièce d'eau, gardée par des sphinx de pierre, sillonnée en tous sens par des cygnes, se cache derrière un double rideau de feuillage comme Galatée sous les saules. A quelques pas, comme pour mieux accuser encore l'air de famille avec Marseille, on construit lentement un pompeux château d'eau, sur le modèle de

celui que l'architecte Espérandieu a donné pour façade au palais des Arts de Longchamp.

Sur le plan actuel de Barcelone, la vieille ville, celle de 1860, antérieure à la démolition des murailles, n'occupe, avec son faubourg maritime de Barcelonnette, qu'une place relativement très restreinte. La ville nouvelle a débordé de toutes parts, excepté du côté de la mer, à perte de vue, sur une étendue dix fois plus considérable. Elle a absorbé El Clot; elle absorbera prochainement, et c'est déjà à moitié fait, San Martin et Gracia. Je ne sais si l'on pourrait citer un autre exemple, en Europe, d'un développement aussi rapide et aussi prodigieux. Avec ses petits carrés de maisons alignés bout à bout, ses rues tirées au cordeau qui se coupent à angles droits, et que traverse obliquement, d'une extrémité à l'autre, la rue Diagonale, le plan de la nouvelle ville offre l'aspect d'une table de Pythagore ou d'un échiquier. Dans ces rues qui ne sont pas encore entièrement construites, j'ai vu, notamment aux environs du consulat de France, de véritables palais.

Deux ou trois monuments au plus méritent une visite. Prenez, sur la Rambla, la *calle* San Fernando, la plus commerçante et la plus animée des rues de la ville. Elle vous conduit à la place de la Constitution, bordée d'un côté par l'hôtel de ville, de l'autre, par le palais de justice, — l'*Audiencia*. Celui-ci surtout est un bel édifice gothique, dont la façade, décorée d'un groupe de Saint-Georges à cheval terrassant le dragon, arrêtera au passage, pendant quelques minutes, le flâneur le plus distrait ou le plus indifférent. Un peu plus loin, par un inextricable réseau de ruelles dallées, on arrive à la cathédrale. Je n'entreprendrai pas la description méthodique de ce beau monument, dont ceux de Séville et de Tolède ont d'ailleurs, je l'avoue, à demi enfoncé le souvenir dans les oubliettes de ma mémoire. Toutefois l'impression générale ne s'est pas affaiblie. Par l'élévation du perron qui lui fait un piédestal, la hauteur des tours, le hardi élancement des piliers et des voûtes, l'obscurité mystérieuse, presque sinistre, qui règne à l'intérieur, cette impression est saisissante. Comme dans toutes les églises d'Espagne, le centre de la cathédrale est obstrué par le *coro*, vaste parallélogramme renfermant dans son enceinte le maître-autel, le lutrin, les stalles du chapitre, et fermé de murailles qui interrompent désagréablement la perspective. Sous le maître-autel, s'ouvre une chapelle souterraine à laquelle on descend par un large escalier de vingt-cinq marches. Au fond de cette crypte, éclairée par un grand nombre de lampes, on entrevoit confusément une urne couverte de bas-reliefs, que soutiennent huit colonnes de marbre. C'est le reliquaire qui renferme les restes vénérés de sainte Eulalie, patronne de la ville.

Dans une chapelle latérale, un tombeau fermé d'une glace laisse apercevoir le corps de saint Olaguer, revêtu des ornements pontificaux.

Les portes du cloître et de la cathédrale, les grilles qui ferment les chapelles sont des produits de l'art local : de tout temps, Barcelone fut une ville industrielle, et au moyen âge, elle possédait des corporations d'ouvriers célèbres pour l'habileté avec laquelle ils travaillaient le fer, la pierre et le bois. La porte du transept de gauche est surmontée d'un orgue dont les tuyaux s'alignent horizontalement, comme les canons d'une mitrailleuse, et au-dessous duquel est suspendue une colossale tête de Sarrasin, aux gros yeux ronds, à la bouche largement ouverte, à la mâchoire d'ogre, à la longue barbe rouge, — une vraie barbe d'un pied de long, — ressouvenir demi terrible, demi grotesque de la domination des Mores.

Le délabrement, j'allais dire la malpropreté de ce bel édifice fait peine à voir. Son perron tombe en ruines, ses piliers et ses murs semblent recouverts d'une couche de suie. On dit que, depuis trois cents ans, le chapitre prélève sur tous les mariages un droit destiné à l'achèvement de la façade, toujours projeté et jamais entrepris. Mais la façade n'est pas seulement inachevée, elle est sale, d'une saleté qu'il ne faut pas confondre avec la patine du temps. Le trésor amassé par le chapitre trouverait, à défaut de mieux, un heureux emploi dans un grand nettoyage de la cathédrale.

II

LE MONTSERRAT. — MANRÈSE. — LÉRIDA.

SARAGOSSE

De Barcelone à Saragosse il n'y a qu'un train par jour, et le trajet dure tout le jour. On part à neuf heures du matin ; on arrive à huit heures et demie du soir. Mais la fatigue est amplement compensée par la beauté sauvage des points de vue qui se succèdent pendant une grande partie de la route.

D'abord ce sont des plaines bien cultivées, où l'on n'a pas laissé perdre un pouce de terrain. Longtemps la voie court entre des plantations de vignes et de pins, puis elle contourne la ville de Sabadell, comme pour permettre au voyageur de passer en revue ses innombrables fabriques, où dix mille ouvriers travaillent la laine et le coton. Après Tarrasa, le terrain devient de plus en plus accidenté. Tranchées profondes, remblais énormes, tunnels, viaducs se

multiplient : elle n'a pas été mince, la tâche des ingénieurs chargés d'établir le tracé des chemins de fer dans le nord de l'Espagne.

Devant la station d'Olesa, je remarque, au milieu du mouvement d'une foule animée, deux hommes qui semblent monter la garde, le mousqueton au poing, revêtus d'un costume militaire de fantaisie. Figurez-vous la veste du postillon de Longjumeau, avec un chapeau rond à bords relevés où brille une cocarde. On m'apprend que ce sont *des mozos de la escuadra*, — littéralement : des valets de l'escouade, — une milice locale, exclusivement réservée à cette partie de la province. Les troubles sont fréquents en Catalogne, et là comme partout les agitations politiques servent de couvert à une foule d'attentats contre les personnes et les propriétés. Pendant l'une des dernières révoltes, les propriétaires imaginèrent d'organiser leurs domestiques en un petit corps armé pour se protéger contre les vagabonds et les voleurs. Cette *escuadra* rendit tant de services qu'elle a été conservée depuis lors comme une troupe provinciale.

L'aspect du pays s'accentue de plus en plus ; les montagnes qu'on aperçoit depuis longtemps sur la gauche grandissent et se développent. Quelques minutes encore, et le chemin de fer s'arrête à Monistrol, au pied du Montserrat. De là, on embrasse, dans toute son étendue et son ensemble complet, cette énorme masse granitique, curieusement déchiquetée, dont les cinq ou six assises de roches superposées supportent une série de pics pareils à des tours, à des châteaux forts, à des aiguilles, à des clochetons. Dans une déchirure de la montagne, on distingue les grands bâtiments rouges du monastère. Plus bas, un village éparpille ses maisons blanches, dans la vallée où court le torrent du Llobregat. Mais pendant une heure au moins encore, nous reverrons sous ses aspects les plus divers, entre les tunnels et les voûtes des tranchées, l'immense et fantastique silhouette se découpant sur le ciel bleu.

A peine a-t-on perdu le Montserrat de vue sur la gauche que Manrèse apparaît sur la droite, avec sa vieille église couronnant la colline, ses maisons étagées en amphithéâtre et descendant en cascade jusqu'aux bords de la rivière qui coule parallèlement à la voie. Un grand nombre d'habitations ont été pratiquées dans le roc même. Manrèse est plein du souvenir de saint Ignace. C'est là que, après un pèlerinage à Notre-Dame de Montserrat, le futur fondateur de l'ordre des Jésuites, affaibli et malade, se retira d'abord à l'hôpital, puis dans une grotte de la montagne, où le livre des *Exercices spirituels* sortit de ses méditations solitaires.

La chaleur est écrasante ; le soleil embrase la campagne, où retentit avec force et sans interruption le cri strident des cigales. Le paysage devient plus monotone et plus pauvre. Je m'assoupis. Tout

à coup le nom de Lérida prononcé à côté de moi m'éveille en sursaut. Elle est devant nous, la vieille ville aux sièges innombrables, qui a vu sous ses murs Scipion, César et le grand Condé. Sur un roc isolé se dresse, avec ses remparts, ses tours, ses donjons, d'un ton fauve et brûlé, la forteresse qu'assiégea vainement le vainqueur de Lens et de Rocroy. Au premier moment, j'ai cru revoir la cité de Carcassonne. On sait que Condé avait fait ouvrir la tranchée en plein jour, au son d'une musique de danse : « A la tête du régiment, raconte le chevalier de Gramont, marchaient vingt-quatre violons, comme si c'eût été pour une noce. La nuit venue, nous voilà tous à goguenarder, nos violons à jouer des airs tendres, et grande chère partout. Dieu sait les brocards qu'on jetait au pauvre gouverneur et à sa fraise, que nous nous promettions de prendre l'un et l'autre dans vingt-quatre heures. Cela se passait à la tranchée, d'où nous entendîmes un cri de mauvais augure, et qui répéta deux ou trois fois : « Alerte à la muraille ! » Ce cri fut suivi d'une salve de canon et de mousqueterie, et cette salve d'une vigoureuse sortie, qui, après avoir culbuté la tranchée, nous mena battant jusqu'à notre grand'-garde.

« Le lendemain, Gregorio Brice envoya par un trompette des présents de glaces et de fruits à M. le prince, priant bien humblement Son Altesse de l'excuser s'il n'avait point de violons pour répondre à la sérénade qu'il avait eu la bonté de lui donner ; mais que, s'il avait pour agréable la musique de la nuit précédente, il tâcherait de la faire durer tant qu'il lui ferait l'honneur de rester devant sa place. Le bourreau nous tint parole ; et dès que nous entendions : « Alerte à la muraille ! » nous n'avions qu'à compter sur une sortie qui nettoyait la tranchée, comblait nos travaux, et qui tuait ce que nous avions de meilleur en soldats et en officiers. » Bref, il fallut déguerpir : « Nous fîmes, ajoute Gramont, quelques couplets sur ces *Lérida*, qui ont tant couru, afin qu'on n'en fit pas de plus mauvais. Nous n'y gagnâmes rien. »

L'un de ces vaudevilles satiriques où nos pères écrivaient à leur façon l'histoire de France me remonte à la mémoire :

Ils s'en reviennent, nos guerriers,
Mais fort peu chargés de lauriers,
Car la couronne en est trop chère
Lère, la, lère, lan lère...

Lors la victoire a demandé :
« Est-ce là le jeune Condé ?
Je le prenais pour feu son père. »
Lère, la, lère, lan lère.

Lérida est parfaitement placée sur la route de Saragosse, et sa vue n'a rien par elle-même qui fasse songer aux violons ni à la chansonnette.

Au buffet de Lérida, nous nous restaurons avec une soupe au suif, du veau aux tomates, une poule étique au riz, de la vache au safran. Dès le second plat, notre voisin, natif de Badajoz, à ce qu'il nous a appris, demande un cure-dent et passe au dessert. En suçant une orange, il nous déclare avec satisfaction que le buffet de Lérida était jadis l'un des plus médiocres de l'Espagne; mais les choses ont bien changé avec le nouveau propriétaire, et aujourd'hui il ne laisse rien à désirer, comme j'ai pu le voir.

Après Lérida, le pays devient plat; on sent l'approche de l'Aragon. Quelques lieues encore, et nous voici dans la fière et vaillante province dont le seul nom rappelle tant de glorieux, tant de chevaleresques, d'héroïques et sanglants souvenirs. Lorsqu'il portait le titre de royaume, l'Aragon était une contrée riche et florissante; aujourd'hui il est tombé au rang des plus pauvres provinces de la péninsule. Mais, en perdant sa grandeur et sa richesse, il n'a perdu ni sa bravoure indomptable, ni son patriotisme, ni son amour de l'indépendance, ni cette obstination et cet esprit de résistance qui ont inspiré le proverbe : « Donnez un clou à l'Aragonais, il l'enfoncera avec sa tête mieux qu'avec un marteau ». Le vieil Aragon eût reconnu ses fils dans les héros de 1809. Il semblerait qu'on eût mis un certain point d'honneur à ne pas fortifier Saragosse, parce que « les habitants en étaient si braves qu'ils suffisaient pour la défendre [1].

Rien n'est plus propre que l'histoire de cette province à démontrer l'erreur de ceux qui considèrent l'Espagne comme la terre classique du pouvoir absolu, ou du moins à démontrer par combien de nuances et de réserves il convient d'adoucir les affirmations courantes sur la nature de la monarchie espagnole, tempérée d'aristocratie et de démocratie. On connaît la fière formule sur laquelle chaque roi d'Aragon, en arrivant au trône, avait à prêter serment : « Nous qui valons autant que vous et pouvons plus que vous, nous vous élisons roi afin que vous gardiez nos lois et nos libertés; sinon, non. » Le souverain jurait entre les mains du grand justicier, dépositaire et défenseur des privilèges de l'Aragon, de respecter les *fueros*, et un article de la constitution du royaume stipulait qu'on aurait le droit d'en élire un autre, s'il y portait atteinte. La Navarre, le pays basque, la plupart des provinces de l'Espagne avaient également leurs *fueros*, sacrés pour le pouvoir royal. Ce n'est point par une pure fantaisie de poète que Calderon, dans l'*Alcade de Zalaméa*,

[1] M[me] d'Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne*.

met en scène un simple magistrat populaire de l'Estrémadure, un maire de village, exerçant sur un capitaine son droit de haute justice sans tenir compte de la colère et des menaces du général; le condamnant, l'exécutant, et finalement approuvé par le roi, qui s'appelle pourtant Philippe II. L'histoire de l'Espagne abonde en contrastes pareils; ils expliquent comment, dans les guerres civiles, ce sont justement les provinces les plus indépendantes, les plus attachées à leurs privilèges et à leurs libertés qui ont fourni l'appui le plus énergique et le plus opiniâtre aux prétendants en qui s'incarnait l'idée de la monarchie absolue.

La contrée est aride, sablonneuse, presque déserte. Aux stations on ne voit que la marchande d'eau fraîche et de limonade installée en plein soleil avec sa petite table, et des guitaristes aveugles chantant des mélodies monotones, toujours les mêmes malgré le changement des paroles, qui doivent leur avoir été léguées par les Arabes, car avant de les entendre dans l'Aragon, je les avais déjà entendues au Caire. Un moment, à Monzon, où se réunissaient jadis les cortès d'Aragon et de Catalogne, la monotonie du paysage est rompue par une sorte de vision fantastique : celle d'un château sinistre, formidable, terrifiant, perché comme le nid de quelque oiseau monstrueux sur le sommet d'une roche escarpée, avec laquelle il semble faire corps et d'où il surveille, par ses créneaux et ses meurtrières, la petite ville humblement tapie à ses pieds. Il faudrait la plume de Victor Hugo et le crayon de Doré pour dépeindre cette horrifique forteresse, qui appartint aux Templiers et que gardait comme une sentinelle, à deux ou trois cents pas en avant, une sorte de citadelle plus petite dont les ruines recouvrent une autre colline moins élevée. Le château de Monzon, moins fort en réalité qu'en apparence, a joué un certain rôle dans la guerre de l'indépendance : de la fin de septembre 1813 au 14 février 1814, il fut vaillamment défendu par cent Français contre trois mille Espagnols.

Deux pensées dominent le voyageur qui entre à Zaragoza pour la première fois : celle du siège de 1809, le plus terrible dont l'histoire fasse mention depuis la prise de Numance, et celle de Notre-Dame del Pilar, le plus illustre et le plus vénéré des sanctuaires espagnols consacrés à la Vierge. En traversant l'Èbre, au sortir de la gare, pour entrer en ville, mon cocher me montre sur la droite, du manche de son fouet, de petits dômes plats, couverts de tuiles vernissées qui luisent dans la sérénité du crépuscule, en me disant, sur le ton du plus profond respect : *Nuestra Señora del Pilar.*

Dix minutes après, la voiture s'arrête devant l'hôtel. Après un dîner sommaire, je m'empresse de sortir. Je suis sur cette éternelle place de la Constitution qu'on retrouve dans toutes les villes, dans

tous les villages d'Espagne. Ce ne serait certes pas la faute de nos voisins s'il pouvait se trouver des gens pour ignorer encore qu'ils ont le bonheur de jouir d'un gouvernement constitutionnel. Au centre s'élève une fontaine décorée d'une statue. La place de la Constitution débouche d'un côté dans la large rue du Coso, qui se prolonge à droite et à gauche; de l'autre dans le *Paseo de Santa Engracia*, qui est la Rambla de Saragosse. Cet aspect moderne me déconcerte un peu tout d'abord. Mon imagination s'était figuré une Saragosse aux rues sombres, étroites et tortueuses, aux maisons noires, percées de fenêtres étroites pareilles à des meurtrières. Il est bien rare que la réalité réponde à ces rêves de l'imagination. J'aurais dû me dire que la Saragosse actuelle ne peut plus être la Saragosse du siège et qu'elle a naturellement été rebâtie, puisqu'elle avait été détruite. J'en ai retrouvé de notables portions le lendemain dans mes courses à travers la ville, en dehors des quartiers neufs. J'ai suivi des ruelles silencieuses, j'ai rencontré d'obscures impasses, de petites places, des carrefours solitaires, dont la physionomie s'accordait à merveille avec mon idéal et qui semblaient faits à souhait pour la guerre des rues. Ajoutons, d'ailleurs, que la Saragosse ancienne ne semble nullement avoir été telle qu'on est enclin à se la figurer : « C'est, lit-on, dans Mme d'Aulnoy, une des plus belles villes qu'on puisse voir; elle est ornée de grands bâtiments, de riches églises, d'un pont magnifique, de belles places et des plus jolies femmes du monde ».

Le désappointement le plus complet que j'aie éprouvé à Saragosse est celui de ma visite à Notre-Dame del Pilar. On connaît la pieuse légende : c'est la Vierge elle-même qui ordonna à saint Jacques de bâtir une chapelle pour y placer sur un pilier son image modelée par les anges. Lorsqu'on a vu les églises d'Espagne, où tous les arts ont prodigué leurs richesses, où les Christs et les Madones, dans l'obscurité religieuse du sanctuaire, sur le fond d'or des retables, prennent une physionomie presque surnaturelle et ressemblent à des apparitions, comment ne pas construire dans son esprit un temple sur le même modèle, mais plus riche et plus mystérieux encore, pour la Vierge du Pilier? Les dômes byzantins qu'on a aperçus au sortir de la gare annoncent autre chose, mais qui ne satisfait guères moins l'imagination. On est surpris, presque stupéfait, en arrivant sur la place qui précède l'église, et en tournant autour de l'édifice, de ne voir qu'un immense quadrilatère sans un ornement, sans une statue, sans un détail architectural digne de remarque et qui, malgré ses dimensions, n'a absolument rien de monumental.

Dès qu'on est entré, c'est pis. Les murs nus qui s'allongent à

perte de vue, les piliers carrés et massifs, les lourdes corniches, les chapiteaux corinthiens vous pénètrent d'une sensation glaciale. On dirait que cette basilique, qui date seulement de la fin du dix-septième siècle, a été bâtie par un géomètre. Le petit temple grec, de forme elliptique, à la voûte supportée par des colonnes de marbre, qui sert de sanctuaire à la statue, n'est pas beaucoup mieux adapté à sa destination. Il faut une dévotion bien ardente pour qu'elle ne soit pas refroidie et figée sur place.

Au fond du petit temple sur le pilier même où l'apôtre saint Jacques la déposa il y a plus de dix-neuf siècles, éclairée par des centaines de cierges et de lampes, sous le diadème d'or et l'ample chape de brocart et de velours, brodée de diamants, qui laissent voir à peine sa figure noircie par le temps, la voici l'effigie miraculeuse apportée par les anges! Un rideau de velours mat parsemé d'étoiles lui sert de fond. C'est une tradition digne de la foi la plus absolue que jamais, depuis l'aube jusqu'à la nuit, tant que les portes du sanctuaire restent ouvertes, Notre-Dame de Saragosse n'est demeurée seule une minute. Il est curieux et touchant de voir, de la place del Pilar, le flot qui se dirige sans cesse vers la porte du temple. Toutes les classes sociales y sont confondues, et les hommes sont aussi nombreux que les femmes : celles-ci, repliées sur leurs talons, prient en jouant de l'éventail ; ceux-là rigidement agenouillés sur les dalles, demeurent immobiles comme s'ils étaient de pierre. En rentrant dans l'église après une heure d'absence, il m'est arrivé de retrouver le même homme, à la même place, dans son immobilité de statue. Des gens du peuple, tannés, bronzés, basanés, cuits et recuits par le soleil, en manches de chemises, la mante rayée ou le veston sur l'épaule gauche, les flancs ceints d'une large écharpe, les culottes ouvertes aux genoux, chaussés d'amples *alpargatas*, sandales de sparterie qui laissent voir leurs pieds nus, autour de la tête un mouchoir roulé en forme de turban, défilent devant la sainte image par cinq et six à la fois, et après une longue prière, jettent en partant un *cuarto* dans l'intérieur de la chapelle ; puis ils font le tour et vont baiser, derrière l'autel, par l'ouverture pratiquée dans le mur d'enceinte, le pilier sacré, creusé profondément par les lèvres des fidèles. Ces hommes sont des paysans venus des environs de Saragosse pour le marché, ou des extrémités de la province pour la moisson. Des femmes sont familièrement assises sur la marche d'entrée de la chapelle. J'ai souvent observé, dans les églises espagnoles, cette espèce de familiarité qui n'enlève rien au respect. Le peuple y pénètre jambes et bras nus, avec des costumes sommaires qui exciteraient l'indignation de nos suisses et mettraient leurs hallebardes en mouvement. Il y vient avec ses

habits de travail, tel qu'il est dans la rue, sans songer, même le dimanche, à s'endimancher. On vous laisse visiter l'église à votre gré, fût-ce pendant les offices, et les mendiants exercent leur industrie dans l'intérieur aussi bien qu'à la porte.

Près d'un autel voisin sont suspendus une foule de petits *ex-voto* représentant en plâtre ou en cire des mains, des bras, des jambes, des seins. Ce sont les témoignages naïfs des malades guéris par l'intercession de la Vierge, et la pureté de l'intention sauve ce que quelques-uns de ces *ex-voto* ont de singulier, et même de risqué [1].

Oh! que de soupirs, que de gémissements, que de confidences intimes, que de supplications douloureuses et d'ardentes prières elle a recueillis depuis les dix-huit cents ans qu'elle trône sur son pilier, Notre-Dame de Saragosse! La Vierge est la patronne naturelle de tout ce qui souffre et de tout ce qui pleure, des mères qui veillent au chevet de leurs enfants malades, des fils qui tremblent pour la vie de leurs mères, des femmes en deuil, des corps brisés, des cœurs meurtris, des âmes inquiètes, des affections trahies, des espérances obstinées, des inconsolables désespoirs. C'est vers elle que monte, de tous les points de la terre, la litanie poignante qui ne s'interrompt jamais : « Secours, Refuge, Consolation, — priez pour nous; ayez pitié de nous ! » Mais sur aucun autre point du globe elle n'a entendu plus de cris s'élever à elle que sur celui-ci, où elle a une image presque contemporaine de son assomption.

Dire que les habitants de Saragosse considèrent la statue de Notre-Dame del Pilar comme le palladium de leur ville, ce serait certainement plutôt affaiblir qu'exagérer le sentiment qu'ils éprouvent pour elle. Elle fut, pendant le siège, l'âme de la résistance. Les soldats de Palafox venaient alimenter leur courage auprès d'elle. Leurs femmes, leurs sœurs et leurs filles priaient tandis qu'ils combattaient. On chantait dans les rues des couplets populaires où la Vierge du Pilier exprimait sa résolution de ne pas devenir française. Les blessés et les malades étaient entassés sous sa protection ; pas un

[1] Le cardinal de Retz, qui vit Notre-Dame del Pilar en 1654, après son évasion du château de Nantes, raconte qu'on lui montra un homme que tout le monde avait connu n'ayant qu'une seule jambe et qui en avait maintenant deux. Il s'était frotté avec l'huile des lampes de la chapelle, qu'il était chargé d'allumer. Tous les chanoines lui certifient ce récit merveilleux et offrent de le lui faire attester par la ville entière, ajoutant que s'il veut attendre encore deux jours, il recueillera le même témoignage de la bouche de vingt mille hommes, qui tous l'ont connu, et qui accourent chaque année célébrer la commémoration de ce miracle. Le cardinal, qui n'était ni dévot ni crédule, ne semble pas révoquer la chose en doute, bien qu'il ne se prononce pas formellement.

qui ne se crût en sûreté à l'ombre de ce sanctuaire. Est-ce qu'une bombe pouvait atteindre la sainte image? Les vainqueurs n'eurent garde de choquer la dévotion populaire. Lannes et Mortier firent chanter un *Te Deum* dans l'église del Pilar et vénérèrent la madone. On respecta le riche trésor d'ornements et de bijoux formé par des siècles de dons généreux, mais déjà réduit par les besoins du siège. Si ce trésor est aujourd'hui dispersé, il ne faut s'en prendre qu'au chapitre, qui l'a fait mettre en vente au printemps de l'année 1870 pour se procurer les ressources nécessaires à la continuation de l'église, mais non sans garder à la madone un trousseau dont se contenterait encore une princesse. Le catalogue des bijoux, rédigé en espagnol et en français, comprenait les objets les plus divers et parfois les plus imprévus, non pas seulement des reliquaires, des croix, des médaillons, des chapelets, mais des bagues, des montres, des peignes, des éventails et jusqu'à deux taureaux d'argent offerts par deux des plus illustres *espadas* de l'Espagne : Cucharès et Pepe Hillo. La vente eut lieu dans la salle capitulaire. Elle avait attiré des amateurs de tous les pays de l'Europe, surtout de la France et de l'Angleterre, et elle produisit environ deux millions de réaux.

A deux cents pas au plus de Notre-Dame del Pilar, sur les bords de l'Èbre également, s'élève la cathédrale, la *Seo*, comme on l'appelle dans l'idiome limousin qui se parle en cette partie de l'Espagne. La façade de la *Seo*, d'un style architectural assez imposant, annonce un édifice moderne, et ne laisse pas prévoir les trésors de l'art gothique et de la Renaissance accumulés dans l'intérieur. Je n'entreprendrai pas toutefois la description détaillée de la cathédrale : elle serait interminable. Les belles églises sont si nombreuses en Espagne, et presque toujours décorées avec tant d'abondance, qu'il faut résister à l'envie de les étudier en détail, sous peine de leur donner toute la place et de tomber dans une insupportable monotonie. D'ailleurs, bien que la *Seo* l'emporte de beaucoup sur Notre-Dame del Pilar par l'intérêt artistique, elle n'en est pas moins reléguée au second plan par celle-ci. Il suffira donc de dire qu'elle est d'une éclatante richesse de détails, et qu'on y peut passer des heures en découvertes charmantes, en allant de chapelle en chapelle, et en suivant le contour du *coro* et du *trascoro*. Le luxe de l'ornementation y est porté jusqu'à l'excès; l'art plateresque s'y étale dans toute sa magnificence; c'est une véritable profusion de boiseries sculptées, de statues, d'emblèmes, d'attributs, de grilles délicatement ouvragées, de tombeaux, de retables énormes, dont les peintures ou les sculptures s'encadrent dans une prodigalité de fleurons, de volutes et d'arabesques. Deux choses gâtent la cathédrale

de Saragosse et ne permettent pas de la placer dans les premiers rangs : c'est la disparate des styles, puis le mauvais goût, et même çà et là la mesquinerie de certains détails. La *Seo* n'est éclairée que par des œils-de-bœuf.

J'ai ensuite erré par les rues, regardant, aux étalages des orfèvres, les bijoux d'or et d'argent qui reproduisent, dans toutes les dimensions et à tous les prix, *Nuestra Señora del Pilar*, avec sa chape, et aux vitres des innombrables *peluqueros* (perruquiers), tantôt un bocal de sangsues, tantôt l'affiche de quelque drogue, par exemple d'un *calmante eficaz para el dolor de muelas*, comme en devaient exhiber jadis à leurs devantures nos chirurgiens-barbiers ; examinant les balcons et les boutiques, avec leurs *cortinas;* recherchant les traces du siège, entrant à l'hôtel de ville, dont la façade m'avait séduit, et n'y trouvant rien autre chose à voir que les figures colossales qu'on promène dans Saragosse au carnaval, comme dans toutes les villes d'Espagne, et aussi pendant la fête de Notre-Dame del Pilar, figures parmi lesquelles les Mores tiennent largement leur place, à côté de don Quichotte et de Sancho. La haine nationale contre les conquérants de l'Espagne se traduit par les traits grotesques et rébarbatifs qu'on leur donne dans ces mannequins.

Il ne faut pas négliger d'aller visiter, dans je ne sais plus quelle rue de la ville, la *casa de la Infanta*, dont le *patio* est une merveille. Les huit colonnes à base cannelée qui en dessinent le contour sont formées de trois statues de nymphes et de satyres adossés l'une à l'autre, les bras entrelacés; au-dessus des chapiteaux, des figures accroupies soutiennent la galerie ; on ne se lasse point d'admirer la richesse et l'élégance de l'entablement. L'escalier ne le cède en rien au *patio* : il s'encadre, au sommet, dans trois arcs d'une forme exquise et charmante. L'*Infanta* appartient à la reine Isabelle ; elle est louée, comme la première maison venue, à un café et à une menuiserie, dont j'entendais fonctionner les rabots et les marteaux pendant ma visite.

Le monument le plus original et le plus curieux de Saragosse est la Tour-Neuve, qui s'élève sur une petite place, au centre de la ville. Penchée comme la tour de Pise et l'Asinella de Bologne, elle surpasse de beaucoup la première en hauteur, la seconde par la richesse et la variété de son architecture. Pendant le siège, un guetteur se tenait sans cesse au sommet de la Tour-Neuve, et dès qu'il apercevait la lumière d'une bombe, il sonnait la cloche pour avertir les habitants de se garer. Les femmes faisaient le signe de la croix, et envoyaient mentalement une prière à Notre-Dame del Pilar.

La domination arabe n'a guère laissé de trace que dans le *castillo* de l'Aljaferia, dont les habitués du Théâtre Italien connaissent au

moins le nom, car c'est là que se passe un acte du *Trovatore*. L'Aljaferia n'est plus aujourd'hui qu'un fort détaché. Des fantassins et des artilleurs mangent, boivent, couchent, font l'exercice entre ces murs qui furent le palais de plaisance des rois maures et qu'habitèrent après eux les rois catholiques. C'était le plus sûr moyen de le vouer à la ruine. Pourra-t-on jamais dire tous les trésors d'art et d'histoire que les soldats ont détruits, non pas seulement par le fer et le feu, dans les bombardements, les assauts, les canonnades, le sac des villes conquises, l'invasion et le pillage, mais en installant des écuries et des magasins à fourrages dans des églises gothiques, en brûlant des bibliothèques et des boiseries sculptées de la Renaissance pour faire bouillir leur pot-au-feu, en s'amusant à barbouiller des fresques et à tirer à la cible sur des tableaux de maître. Ils n'ont pas manqué ici à leur tâche ordinaire : par le seul fait de cette occupation, l'Aljaferia a pris la physionomie d'une caserne, et l'on n'y trouve plus la trace de ses anciennes splendeurs que dans une petite salle octogone du plus pur style moresque et dans une série de plafonds lambrissés et dorés qui contrastent avec le délabrement du reste et la nudité des murs.

Il était l'heure du dîner. Dans tous les hôtels espagnols on dîne de cinq heures à cinq heures et demie, ce qui coupe désagréablement la journée pour le touriste, au moment précis où le risque d'une asphyxie par la chaleur devient moins imminent. Nous n'étions que trois à table d'hôte : un commis voyageur français, un commis voyageur espagnol et moi. Sauf un vicaire de Saint-Médard, ancien missionnaire en Chine, bronzé par conséquent contre le soleil et contre la fatigue, je n'ai rencontré en fait de compatriotes, d'un bout à l'autre de mon voyage, que des commis voyageurs. Celui de Saragosse plaçait des vins de Bordeaux; il revenait des grandes Indes, et m'assura que nous avions absolument le climat de Bombay. Son confrère espagnol se prétendait anthropologue et pleurait la mort toute récente du docteur Broca. Il partit de là pour entreprendre une grande dissertation où m'apparut pour la première fois le type assez rare de l'Espagnol radical, matérialiste et athée. Il me déclara que *patrie* est un mot absurde qui doit être rayé du dictionnaire de l'avenir, que Dieu est une invention des prêtres, avec laquelle ils retiennent l'humanité dans l'enfance et que le dogme scientifique de l'éternité de la matière et de ses évolutions successives satisfaisait pleinement son intelligence. L'esprit humain est devenu positif; il ne veut plus croire que ce qu'il voit et ce qui lui est démontré. Quelle est la cause de la décadence de l'Espagne? c'est sa foi.

— Mais, lui dis-je, l'Espagne croyait aussi du temps de Ferdi-

nand le Catholique, de Charles-Quint et de Philippe II, alors qu'elle était la première nation de l'Europe.

— Les temps sont changés. Le règne de la science est venu. Voyez les dévots et les dévotes : ce sont des cerveaux fermés à la lumière et au progrès. La foi est en raison inverse de l'intelligence et de la civilisation. L'Européen croit moins que le sauvage, le Français que l'Italien, le Catalan que l'Andalous.

— Cependant, objectai-je timidement, je vous assure que j'ai connu et que je connais encore un certain nombre de gens qui n'ont aucune foi et dont l'intelligence n'égale pas tout à fait celle de Montalembert, d'Ozanam, de Lacordaire, de Leibniz ou de Bossuet, ni même celle d'une Andalouse comme Fernan Caballero. Si jamais j'ai le plaisir de vous voir à Paris, je pourrai vous en montrer quelques-uns chez le marchand de vin du coin, ou dans la salle de la rue d'Arras.

— Avouez, insista-t-il, qu'on vaut mieux maintenant qu'autrefois, que les mœurs sont plus douces. Pourquoi ? Parce que les superstitions ont diminué.

— Je suis un peu gêné, lui dis-je, pour vous faire cet aveu, par le souvenir de ces messieurs et de ces dames à qui nous devons la Commune et qui n'avaient certainement pas la foi.

— La Commune est un accident, reprit mon homme ; il faut juger sur la masse. L'humanité progresse et s'améliore à mesure qu'elle secoue le joug abrutissant des vieilles croyances. L'âge d'or est en avant.

— Nous en avons déjà eu quelques échantillons, lui dis-je. Pour un esprit positif, qui ne veut croire que ce qu'il voit, vous me paraissez, cher Monsieur, perdre pied bien vite dans la chimère. Excusez-moi si je n'ai pas l'esprit assez positif moi-même pour vous suivre jusqu'à cet âge d'or ».

Il m'ajourna à la république scientifique universelle. Je le regardai : il était aussi grave que Babick et Allix quand ils annonçaient au peuple de Paris que l'ère de la prospérité générale était enfin venue. Ces pauvres idées, d'ailleurs débitées en pauvre langage, sans être relevées par cette verve française qui donne parfois à la sottise l'attrait piquant du paradoxe, produisaient un singulier effet dans une ville célèbre entre toutes par les héroïques exemples qu'y a donnés l'alliance du sentiment patriotique et du sentiment religieux.

III

VALENCE

Après une nuit terrible, où les insectes de Saragosse avaient semblé s'imposer la tâche de prendre la revanche du siège sur la proie française qui leur était livrée, je quittai Saragosse pour retourner à Barcelone. Faute d'avoir consulté à temps le Livret-Chaix, je m'étais figuré d'avance que le trajet de Barcelone à Saragosse n'était qu'une excursion d'une demi-journée tout au plus et j'avais réglé mon itinéraire en conséquence. Je ne fis que toucher barre à Barcelone et le soir même, sur la place de Catalogne, je montais dans le train pour Valence.

Que faire en un wagon, la nuit, à moins que l'on n'y dorme? Je dormis de mon mieux, c'est-à-dire fort mal, dans un compartiment rempli jusqu'aux bords de voyageurs bruyants, qui, tout en fumant la cigarette à outrance, discutaient sur les prochaines couches de la reine et sur le titre que devrait porter l'enfant si c'était une fille. J'étais assez mal éveillé et mon esprit comme mon corps flottait dans une demi-somnolence, quand le nom de Sagunto m'éveilla en sursaut. Nous étions devant l'héroïque Sagonte, qui s'appelait Murviedro il y a peu d'années et qui, à la suite d'une pétition signée par des antiquaires patriotes, a repris le vieux nom qu'elle a rendu immortel dans l'histoire. L'Espagne est le pays des grands sièges. En est-il un autre au monde qui ait dans ses annales un chapitre comparable à celui que rappellent ces trois noms : Saragosse, Numance, Sagonte? Je me penche à la portière, cherchant des yeux le théâtre antique qui se dérobe derrière les maisons modernes et n'apercevant qu'un *castillo* à demi ruiné sur le sommet d'un roc qui domine la ville.

Çà et là, sur une éminence, on aperçoit une de ces tours carrées, nommées *atalayas*, qui servaient jadis de vigie aux Maures pour observer la mer. Presque à chaque station, des dômes recouverts d'*azulejos*, c'est-à-dire de carreaux de faïence vernissée et coloriée, étincellent au soleil. A mesure qu'on approche de Valence, la fertilité de la campagne s'accuse de plus en plus. Aux oliviers et aux vignes, aux rivières et aux champs de maïs, se mêlent les orangers, les palmiers, les caroubiers, les aloès, les cactus. Le vieux royaume de Valence est le jardin de l'Espagne, comme la Touraine est le jardin de la France. Un ingénieux et savant système d'irrigation, qui remonte au temps des Arabes, vient en aide à la fécondité du sol et à l'heureuse action du climat. Huit grands canaux, par une multi-

tude de petites veines, aussi multipliées que celles du corps humain, vont fertiliser tour à tour jusque dans ses moindres coins chaque quartier de la *huerta*, à des jours et à des heures dont la grosse cloche de la cathédrale de Valence donne le signal. Souvent les maraîchers et les laboureurs essaient de frauder, en détournant à leur profit l'eau du voisin, ou en détenant au delà des limites légales celle à laquelle ils ont droit. Tous les différends qui s'élèvent à ce sujet sont jugés par un tribunal patriarcal qui siège chaque jour en plein air sous une porte de la cathédrale et prononce sans appel.

Enfin Valence apparaît dans le lointain, toute blanche comme une ville d'Orient. Ce n'est pas sans un certain battement de cœur que nous entrons dans cette cité illustre, — la *Valencia del Cid*, *muy noble*, *antigua*, *leal*, *insigne*, *magnifica*, *ilustre*, *sabia*, *coronada*, *y jamas acabada de celebrar*, — ainsi la nomment habituellement ses vieux chroniqueurs. Comment ne pas être pénétré de respect devant un pareil défilé de titres et devant le souvenir du Cid? Mais, malgré quelques restes de son vieux mur d'enceinte crénelé, l'aspect de la ville est tout moderne. Il n'a rien de farouche ni d'héroïque; il a plutôt, dans ses rues étroites, bordées de hautes maisons, avec ses balcons innombrables et de formes très variées, recouverts de longues bandes d'étoffe rayée ou de lourdes nattes, avec ses boutiques et ses cafés voilés de *cortinas* qui y entretiennent l'ombre et la fraîcheur, je ne sais quel air de calme et d'intimité séduisant. Ces longs rideaux qui flottent à perte de vue dans presque toutes les rues de Valence, même aux portes des boutiques, où ils ménagent au passant une zone d'ombre sur le trottoir, semblent accompagner en chœur, lorsqu'un souffle de brise les agite, les éventails maniés par les señoras qui passent. Nulle part, même en Andalousie, on n'a poussé plus loin l'art de mettre son intérieur à l'abri des brûlantes invasions du soleil.

La ville a beaucoup de rues étroites, où les auvents des maisons se rejoignent et dont plusieurs sont recouvertes, comme en Orient, par des *tendidos*, qu'on peut, à l'aide d'un mécanisme élémentaire, étendre ou retirer à volonté sur les cordes qui vont d'un toit à l'autre. Mais de récents travaux ont bien changé, surtout dans les quartiers du centre, la physionomie de Valence. On y a créé des places et percé de larges voies, bordées de magasins de luxe. Sa grande rue commerciale, la calle San Vicente, étonnerait le Cid. Elle est parcourue par plusieurs lignes de tramways; mais ce véhicule, qui est pour le moment le dernier mot du progrès, ne s'est pas établi sans difficulté. A plusieurs reprises, les rails se trouvaient arrachés, le matin, au moment où la lourde voiture allait se mettre en route. Les cochers des tartanes parlaient non seulement de se

mettre en grève, mais de faire un révolution ; heureusement, ils ont fini par en prendre leur parti.

La tartane est la voiture de place de Valence. Par sa forme, elle tient à la fois de la gondole, de la charette et du corbillard des pauvres. Elle contiendrait aisément une demi-douzaine de personnes, mais, pour une *peseta*, c'est-à-dire pour un franc, vous pouvez l'occuper à vous seul. On l'a perfectionnée dans ces derniers temps. Tous les voyageurs dont j'ai lu les relations parlent de la tartane comme d'une caisse oblongue, simplement posée sur deux hautes roues, sans suspension, et secouant sans pitié les entrailles de l'imprudent qui n'a pas craint de s'introduire dans cet instrument de supplice. La vérité me force à reconnaître que je n'ai pas été si martyrisé que cela. Je soupçonne que la tartane où je suis entré avait des ressorts. Somme toute, on n'y était pas plus mal que dans une de ces tapissières parisiennes où quelques-uns de mes lecteurs sont montés peut-être pendant l'Exposition universelle. Malgré ces raffinements, la tartane est quelque chose de si laid, que j'en ai gardé un souvenir presque odieux, et que si je comprends bien l'obstination des cochers, j'ai peine à comprendre la résignation des Valenciens.

Comme Barcelone et Saragosse, Valence a de belles promenades. La Glorieta, entre la place du prince Alphonse et la place de Tetuan, est toute plantée de palmiers. Sur l'Alameda, beaucoup plus vaste et située en dehors de la ville, les grenadiers, les orangers et les arbres des tropiques, bananiers, bambous, que sais-je encore ? s'y développent en plein air, absolument comme sous le soleil africain. Il faut faire effort pour se rappeler qu'on est en Europe. L'Alameda s'étend près de la route plantée d'arbres magnifiques qui réunit Valence au Grao, son port et son faubourg. Pour gagner le chemin de Grao et la promenade, on passe, sur un pont de pierre à l'entrée duquel s'élève une statue de la Vierge, le Turia ou Guadalaviar. C'est beaucoup de deux noms pour un fleuve qui existe à peine et dont le courant, en temps ordinaire, demeure invisible à l'œil nu. Épuisé sans doute par les saignées qu'on lui a faites pour l'irrigation de la *huerta*, ce fleuve anémique garde à peine la force de traîner jusqu'à la mer un mince filet d'eau, qui ne suffirait pas, aux endroits même où il est le plus large et le plus profond, à faire voguer le bateau d'un enfant. Le Manzanarès est une vraie rivière en comparaison du Turia. Les ménagères viennent étendre leur linge dans son lit, comme dans celui du Paillon, pour le faire sécher, et la cigale, amie de la sécheresse, y donne ses concerts. Mais le Turia prend sa revanche à la saison des pluies, où il se change en torrent impétueux et justifie l'*ayuntamiento* de Valence, qui a jeté sur ses rives cinq grands ponts, parfaitement inutiles en temps ordinaire.

Une promenade de tout autre genre, que le touriste ne peut se dispenser de faire, c'est celle de la place du Marché. Tout le quartier dont elle est le centre est des plus curieux. La plupart des rues voisines ont chacune son industrie spéciale. J'ai remarqué surtout la rue de la Plateria (de l'orfévrerie), qui existe d'ailleurs dans beaucoup de villes d'Espagne, notamment à Barcelone et à Saragosse, comme ici ; elle se continue par une rue où, sur une étendue d'un demi-kilomètre, flottent sans interruption à toutes les devantures des étoffes rayées aux couleurs éclatantes. Le grand marché est lui-même comme annoncé et préparé par un certain nombre de petits marchés spéciaux qui se tiennent aux alentours. C'est ainsi que sur une charmante place circulaire, plantée d'arbres et égayée d'une fontaine, est centralisé le commerce des *cantaros*, des *botijas*, des *alcarazas*, de tous ces vases de terre poreuse, d'une infinie variété de formes, dans lesquels les Espagnols puisent l'eau, la transportent, la mettent rafraîchir. Il y a là un véritable musée de poteries.

Rien n'égale le coup d'œil, l'animation, le tumulte de la *plaza del Mercado*. On y vend de tout; un coin notable est occupé par les ferblantiers, qui travaillent en plein air, un autre par les marchands de sandales en chanvre tressé. Mais on y vend surtout des comestibles : ici le pain, là le poisson, plus loin la viande. Des monceaux de fleurs, que des doigts agiles disposent en bouquets, parfument l'air de leurs senteurs enivrantes, à côté de montagnes de fruits ou les régimes de dattes, les piles de nèfles, de figues et de pastèques, les grappes de raisins colossales, les citrons monstrueux, les oranges dont la queue est encore garnie de ses feuilles, réjouissent l'œil et font venir l'eau à la bouche. On vend par sacs des espèces de petites amandes rouges, qui sont des *chufas*, produit particulier du sol valencien, avec lesquelles se fabrique ce sorbet exquis qu'on ne boit qu'en Espagne : l'*orchata de chufas*. L'*orchata* glacée, en comparaison de laquelle notre fade orgeat n'est que de l'eau claire, tient un des premiers rangs dans cette série de *refrescos* pour lesquels le sobre Espagnol a réservé toute sa science du confortable. On la sert dans tous les cafés, mais il y a des établissements spéciaux, — les *orchaterias*, — ou l'on ne sert pas autre chose. Chaque ville d'Espagne a ses *orchaterias*, exclusivement tenues par des Valenciens.

Mais j'allais surtout au marché pour voir les types et les costumes des gens du peuple. Marchands et acheteurs en présentaient une collection à souhait. Les femmes portent les cheveux arrondis sur la tempe, et réunis par derrière en un chignon que traverse une épingle massive à la large tête ornée de pierres fausses, assez sem-

blable à un poignard. Les hommes, ceux du moins dont le costume s'est conservé pur, portent un mouchoir aux couleurs éclatantes, enroulé autour de la tête, comme les Aragonais, mais s'élevant en pointe au-dessus du crâne, ce qui lui donne un vague aspect de bonnet de coton, et quelquefois surmonté lui-même d'un chapeau de velours bas et pointu aux larges bords relevés; des boucles d'oreilles en meules de moulin, la mante sur l'épaule gauche, une espèce de jaquette ou de caleçon flottant, maintenu par une ceinture, et les *alpargatas*, à la semelle épaisse d'un pouce, attachés par des rubans autour de la jambe, à la façon du cothurne antique. Avec leurs traits durs et leur teint plus que basané, ils n'ont pas une physionomie des plus rassurantes, et l'on songe au dicton espagnol : « Valence est un paradis habité par des démons. » Mais il paraît que, malgré un penchant un peu trop prononcé pour l'escrime de la *navaja*, ils valent mieux que leur réputation.

A l'extrémité de la place du Marché, un monument attire l'attention par sa façade gothique, au-dessus de laquelle s'étend une galerie de créneaux couronnés. C'est la *Lonja de seda* (la Bourse de la soie), bâtie, dit-on sur l'emplacement d'un alcazar moresque, qui fut habité par Chimène, après la mort du Cid. Les colonnes torses qui s'élancent du pavé de la grande salle pour soutenir la voûte, sont d'une élégance et d'une légèreté telles, qu'on pourrait se croire dans un bois de palmiers.

Presque vis-à-vis la Lonja s'élève la petite église des *Santos Juanes*, qui est très richement ornée. Trop de rocailles, sans doute; mais les fresques dont Palomino a décoré la voûte, les statues très originales des douze chefs des tribus d'Israël, en marbre de Gênes, adossées aux piliers de la nef; le retable monumental et éblouissant du maître-autel, où, autour des deux saints Jean qui en occupent le centre, s'alignent et s'étagent, dans leurs niches dorées, saints et patriarches, dominés par la statue du Christ, méritent de n'être pas entièrement passés sous silence.

« Valence a les clochers de ses trois cents églises, » a dit Victor Hugo dans son *Orientale* sur Grenade. L'hyperbole est d'une belle taille. Mais, en comprenant dans le nombre les chapelles de ses vingt-sept couvents et les *adoratoires* dus à des fondations privées, elle en a bien près d'une cinquantaine, et c'est assez pour que nous renoncions à décrire même les plus remarquables d'entre elles, malgré leur intérêt artistique, les souvenirs qui s'y rattachent et les œuvres de l'école valencienne dont elles sont décorés. Qu'il nous suffise de signaler Santo Domingo, avec sa magnifique *capilla real;* Santa Catalina, dont la tour élancée laisse voir à sa base une cellule étroite creusée dans la pierre, où se retiraient les recluses, comme

la Sachette de Notre-Dame de Paris; enfin la cathédrale, qui est grande, de belles proportions, assez largement éclairée par une haute coupole octogone, dont la lumière ne parvient pas cependant à dissiper l'obscurité des chapelles latérales, mais d'un style indécis où se retrouvent les trois ou quatre siècles qu'a duré sa construction, et en somme, très inférieure, malgré beaucoup d'objets précieux et de riches ornements, non seulement aux grandes cathédrales de Tolède et de Séville, mais même à celles de Saragosse et de Barcelone.

Comme la plupart des villes d'Espagne, Valence a sa statue vénérée de la Vierge, objet d'un culte particulier et d'un pèlerinage assidu. Elle en a même deux : l'une sur le maître-autel de la *Seo* dans une niche recouverte de tissus d'argent et de soie, fermée par deux volets sur lesquels des élèves de Léonard de Vinci ont tracé d'excellentes peintures; l'autre, beaucoup plus célèbre et qui ne le cède guère qu'à Notre-Dame del Pilar, dans une chapelle voisine de la cathédrale, de si humble apparence qu'elle m'eût complètement échappé sans le guide aimable et courtois à qui je dois d'avoir vu Valence en ses moindres détails. Ce guide était M. Mayor, directeur de la *Union catolica*. M. Mayor ne sait pas un mot de français, et je ne savais pas un mot d'espagnol, ce qui ne nous empêcha pas de nous entendre parfaitement. Il me fit monter derrière l'autel, à l'étage supérieur : les sacristains allumèrent les cierges, ils mirent un mécanisme en mouvement, et la Madone, tournant sur elle-même avec une lenteur imposante, vint se présenter de face à nous, sous la robe et le manteau splendides où la dévotion des fidèles a semé pour deux millions de pierreries : je tiens ce renseignement du sacristain; je suppose qu'il s'agit de deux millions de réaux, ce qui forme encore un total suffisamment digne de considération.

Le pèlerinage le plus cher aux habitants de Valence est celui de la maison natale de saint Vincent Ferrier, le grand missionnaire dont les prédications ont remué l'Europe au quatorzième siècle. Vannes garde avec un soin jaloux les os de cet apôtre qui, partout où il passait, entraînait les multitudes après lui; mais Valence a fait un sanctuaire de la chambre où il vint au jour, et de la maison où il fut élevé un lieu sacré pour quiconque, en dehors même de la foi religieuse, a le culte de la grandeur morale, du dévouement et de la charité. La cour est entièrement tapissée d'images et de tableaux naïfs, de faïences peintes représentant des traits de la vie du saint, d'*ex-voto* surtout, parmi lesquels on remarque avec attendrissement des robes longues de dix-huit pouces, des bonnets mignons et un petit cercueil, offert par une mère dont l'enfant, me dit le gardien de la maison, *era como muerto*. Au fond de la cour, sous une sorte

d'autel, s'ouvrent les robinets d'une fontaine où la foule vient s'abreuver sans cesse comme à celle de Lourdes. Par un escalier de quelques marches on descend dans l'ancienne cuisine de la maison, où se voit encore le puits qui joue un certain rôle dans la légende dorée du saint.

Rien n'égale la vénération des Valenciens, depuis le plus haut personnage jusqu'au dernier *labrador* de la *huerta*, pour la mémoire de Vincent Ferrier. Pendant les vingt minutes que j'ai passé dans sa maison natale, j'ai vu aller et venir autour de la fontaine plus de cinquante personnes. Le mouvement ne s'arrête jamais. Mais c'est surtout pendant la fête du saint, qui dure plusieurs jours, que le sentiment populaire se manifeste sous toutes les formes. Chaque soir, dit M. Antoine de Latour, qui a écrit sur *Valence et Valladolid* un livre plein de renseignements puisés à la source, des tréteaux se dressent dans les carrefours, sur les places, à la porte des églises, où, sous des costumes naïvement appropriés au drame, des artisans mettent en action quelque trait de la vie du saint, un de ses miracles. C'est, en plein dix-neuvième siècle, un retour sincère vers les commencements du théâtre moderne. Ces pièces, dont quelques-unes sont imprimées, mais qui de nouveau s'improvisent chaque année, sont invariablement en langue limousine.

J'avais déjà aperçu, au sortir de la gare, la *plaza de Toros* dont Valence est si fière. L'ampleur et la majesté de ses proportions lui donnent un aspect imposant. On l'a construite sur le modèle du Colisée. C'est la plus vaste de l'Espagne : elle peut tenir dix-huit mille personnes, et rapporte à l'hôpital général qui en est propriétaire, un nombre respectable de douros, pendant les trois jours de fête, du 24 au 26 juillet, dont naturellement les *corridas* sont le plus bel ornement. Ce patronage et cette exploitation d'un spectacle meurtrier par un établissement de bienfaisance, n'a rien qui choque en Espagne.

On me montra toutes les coulisses du théâtre : la salle d'attente des *toreros*, décorées de peintures *professionnelles*, l'infirmerie, avec son armoire pleine de bandages pour les premiers pansements, son autel portatif et les couchettes de fer où les blessés ne séjournent en général que peu de moments, en attendant leur transport à l'hôpital ; la vaste écurie, capable de contenir autant de rosses qu'il en faut pour être éventrées, trois jours de suite, par dix-huit ou vingt taureaux furieux ; le terrain où l'on va jeter les charognes ramassées dans l'arène ; surtout le *toril*, dans toutes ses divisions et ses dépendances, depuis les cours où séjourne le taureau pendant les journées qui précèdent la course, et les cases aux murailles de bois, contre lesquelles il ne peut se briser les cornes, jusqu'aux couloirs divisés

en trois compartiments par des portes qui s'ouvrent successivement devant lui pour se refermer aussitôt derrière, aux cachettes où les surveillants se dérobent, et aux lucarnes grillées d'où on le harcèle sans cesse avec des piques, pour le maintenir en dispositions excellentes.

Mais où sont les traces du Cid ? En vain je les ai cherchées partout, dans cette ville à laquelle son nom glorieux demeura si longtemps attaché. Vous ne trouverez ce nom inscrit ni au coin d'une place, ni au coin d'une rue, ni même sur une enseigne, depuis que la *Fonda* du Cid a disparu. Tout au plus survit-il sur les plans de la ville, attaché à l'une des portes qui subsistent encore. Mais mon guide me rappelle, en sortant du cirque, que la tauromachie a droit de compter le Campéador parmi ses plus illustres ancêtres : une légende, dont s'est inspiré Moratin, dans l'un de ses poèmes, nous le montre transperçant les taureaux de sa lance comme de simples Sarrasins. Faute de mieux, contentons-nous de ce souvenir.

Victor Fournel.

La fin prochainement.

REVUE CRITIQUE

I. *Introduction à l'histoire du nihilisme russe*, par M. Ernest Lavigne. 1 vol. — II. *Histoire de France depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, par M. Edmond Demolins. 3 vol. — III. *Le Roman d'un brave homme*, par M. Edmond About. 1 vol. — IV. *En 1792. Le dernier amour de lord Saint-Albans*, par M. Ch. d'Héricault. 1 vol. — V. *Fraîche comme une rose*, roman anglais de miss Rhoda Broughton, traduit par Mlle du Parquet. 1 vol. — VI. *Jeanne d'Arc*, tragédie latine en cinq actes, par Nicolas Vernulz, avec traduction française en regard, par M. Antoine de Latour.

I

Entrés les derniers dans les rangs de la révolution, les Russes s'y sont placés tout de suite en première ligne, par l'audace de leurs théories et celles de leurs entreprises. Chez nous, comme chez les autres nations de l'Europe, on ne signala, d'abord dans les divers gouvernements, qu'un certain nombre de changements à faire ou de suppressions à opérer; les attaques aux principes fondamentaux ne se produisirent que plus tard. En Russie, les réformateurs n'en ont pas fait à deux fois avec leurs institutions; ce n'est pas telle partie vieillie, défectueuse ou insuffisante de l'édifice social qu'il s'agit, pour eux, de modifier où de remplacer; c'est l'édifice tout entier qui est à raser par la base et à reconstruire à nouveau. Rien du passé! — *nihil* — voilà leur devise.

Cette devise et ce nom de *nihilistes* qu'ils prennent tous ne leur conviennent cependant pas à tous également; car, dans les plans de démolition qu'ils projettent, ils ne descendent pas aussi bas les uns que les autres; les uns ne veulent rien garder de ce qui existe en fait d'institution, les autres entendent ne détruire que ce qui est d'importation étrangère. De là deux grandes écoles dans le nihilisme russe : L'école philosophique, doctrinaire qui veut reconstituer la nation sur des principes rationnels et indépendamment de toute tradition; l'école historique qui veut opérer par épuration, en déblayant la constitution actuelle de tout ce qui s'y est introduit du dehors et en la ramenant à la pureté de ses éléments slaves.

Derrière ces deux grands corps d'armée qui marchent sous les drapeaux d'idées arrêtées et de principes plus ou moins raisonnés, il y a ce qu'on appelle, à la guerre, les irréguliers, la tourbe indisciplinée des fantaisistes, des fanatiques, des idiots et des affamés qu'en tout pays

les fermentations politiques soulèvent comme les grandes chaleurs font des vapeurs malsaines.

Ce ne sont plus là choses inconnues pour personne; tous ceux qui ont écrit sur la crise terrible qui a éclaté, depuis quelques années, dans l'empire russe ont ainsi classé les divers groupes qui marchent à l'assaut du trône des czars. On ne lira pas toutefois sans intérêt et sans fruit, quoiqu'il n'apprenne, à cet égard, rien de bien neuf, un volume récemment publié sur ce sujet par un écrivain français qui a longtemps habité la Russie où il a conservé, dit-il, des relations sympathiques. Ce volume a pour titre *Introduction à l'histoire du nihilisme en Russie*[1], ce qu'il faut entendre par *notes et matériaux* sur le nihilisme russe. Le livre n'est en réalité que cela. Plus tard nous aurons mieux, paraît-il. L'auteur nous apprend qu'il s'occupe d'un ouvrage où il « racontera en détail le duel du nihilisme et de l'ancienne société russe; mais ce travail n'est pas fini. C'est pour nous faire prendre patience et nous acheminer à l'intelligence du combat engagé, qu'il nous communique à l'avance quelques-uns des renseignements destinés à servir d'appui à son récit. Tous ne sont pas de même valeur, il s'en faut; ceux d'origine russe ont seuls un véritable prix, mais ils ne remplissent pas tout le volume, où à côté de rapports de police, d'interrogatoires judiciaires, de correspondances internationalistes, l'auteur a fait entrer bon nombre d'articles antérieurement publiés par lui dans les journaux. Le morceau le plus curieux parmi ceux de source originale est un mémoire justificatif du nihilisme, dû à la plume d'un publiciste russe dont la haute compétence dans les questions politiques qui agitent ce pays ne saurait, dit M. Lavigne, être mis en doute.

C'est effectivement, en lui-même, un plaidoyer très bien fait. L'auteur russe appartient à ce que nous avons appelé l'école historique. Ce qu'il se propose d'établir, c'est que l'évolution nihiliste a, au fond, un caractère purement national et n'est qu'une tentative de retour du peuple russe à ses vieilles coutumes et à ses institutions indigènes. La nation russe a, depuis près de huit siècles, cessé de s'appartenir; elle a passé sous une foule de maîtres et leur a obéi avec la résignation d'une nature forte et endurante, mais sans jamais les prendre au sérieux et leur faire l'honneur de reconnaître leurs droits. Plusieurs fois, dans l'intervalle, elle a fait des tentatives de revendication, mais jamais aussi générales et aussi décisives que celles d'aujourd'hui. Les doctrines nihilistes sont répandues partout, elle s'attaquent à la base même des abus, à l'Église; car c'est l'Église qui, la première, a enlevé le Russe à lui-même. «La religion des Slaves, dénuée de mysticisme, sans attributs abstraits, sans caractère obligatoire ou coërcitif, et leur poésie épique

[1] *Introduction à l'histoire du nihilisme russe,* par Ernest Lavigne. 1 vol. in-12. G. Charpentier, éditeur.

qui célébrait les vertus civiques, étaient favorables au développement de la libre-pensée philosophique, et s'accordaient parfaitement avec leur état social, basé sur la liberté absolu des citoyens et l'autonomie communale.» A cet ensemble social d'une simplicité grandiose, l'Église en substitua un autre plus compliqué et qui devait avoir des effets tout contraires. « Le monothéisme chrétien, exigeant l'obéissance absolue à un Dieu unique, omnipotent et infaillible, est la source suprême de l'autorité terrestre, qui a par conséquent un caractère beaucoup plus despotique, étant d'essence immuable, que le pouvoir des Césars païens. Devant un césar chrétien, créé par l'imagination désordonnée et caduque des Grecs de Byzance, tous les hommes sont esclaves, comme les fidèles devant un Dieu chrétien, l'unique dispensateur de tous les biens, l'unique source de vérité et de vie... Les prêtres chrétiens, « amenés captifs de Constantinople », comme s'exprime Nestor, exercèrent une puissante influence sur le développement de l'idée autocratique, et finirent par opérer toute une révolution en sa faveur ».

Voilà, selon le publiciste russe, comment l'Église fut la première à enlever le Russe à lui-même, à le jeter dans un moule étranger. Le Russe s'y plia et en prit les formes, mais il garda son vieil esprit slave dans toute son intégrité. Sous les princes apanagés comme sous la domination mongole, il se renferma dans cette négation passive de toute civilisation officielle qui fait la singularité de son caractère national. Plusieurs fois, sous les grands-ducs comme sous les empereurs, le peuple aurait été, selon l'auteur, sur le point de sortir de cette passivité taciturne, notamment sous le règne de Catherine II, lors de la révolte de Pougatcheff; mais le défaut d'entente entre les provinces ou la divergence dans leurs intérêts empêcha le mouvement de se produire. La révolte qui éclata lors de l'avènement de l'empereur Nicolas échoua elle-même parce qu'elle ne procédait pas du vieil esprit, qu'elle était l'œuvre de quelques jacobins des hautes classes qui n'entendaient se servir du peuple que pour réaliser leurs rêveries socialistes et le doter d'institutions savamment élaborées.

Or, en fait d'institutions, ce que voulait le peuple russe, ce n'étaient pas plus celles qu'avait inventées le cerveau de Pestel, de Ryléieff ou d'autres disciples de Babœuf, que celles qui lui avaient été imposées par les maîtres auxquels il obéissait. Ce qu'il désirait, sans avoir encore une idée bien nette de son aspiration, c'était le retour à son vieux régime communal. Pendant tout le règne de Nicolas Ier, la presse travailla, par des moyens détournés, à répandre cette idée dans tous les lieux où elle pouvait pénétrer. A partir du règne d'Alexandre II, elle fut, grâce au mécontentement que causa la mesure généreuse mais maladroite de l'affranchissement des serfs, soufflée de tous côtés aux paysans, qui la goûtèrent vite et qui devaient d'autant plus facilement

s'en éprendre que le communisme avait toujours été pratiqué, chez eux, dans une mesure assez large.

Rien d'étonnant, après cela, que, dans une telle situation, ces pauvres gens aient prêté l'oreille aux beaux récits qu'on leur a faits de la prospérité qui résulterait, pour eux, du renversement du régime impérial et du rétablissement de l'autonomie communale du vieux monde slave, et qu'ils se montrent disposés, comme on l'affirme, à mettre leurs bras au service de la révolution qui s'annonce.

Mais cette révolution, qui la fera, qui la dirigera surtout ? Ce n'est pas le *mougik* qui n'en envisage que les résultats, ni la noblesse contre qui elle est dirigée, ni la bourgeoisie si peu nombreuse qu'elle ne compte pas dans l'État. Ce seront naturellement ceux qui la préparent, qui la prêchent, qui la chauffent. Ils s'y taillent, en effet, d'avance leurs rôles. L'auteur du manifeste que nous analysons l'avoue avec une adorable naïveté. Après avoir dit que « le droit d'édicter des lois d'édification et de conservation sociale, » ne saurait appartenir qu'au peuple seul, il ajoute : « Pendant la tourmente révolutionnaire, ce droit sera proclamé et *exercé* par ses mandataires légaux (les mandataires du peuple) *par les hommes courageux qui seront à la tête du mouvement.* »

Voilà le peuple russe bien averti. Ceux qu'il doit faire ses mandataires, après le renversement de l'empire et à qui doit être remis le soin de lui confectionner une bonne constitution, ce sont, dit textuellement l'auteur du manifeste, *les hommes courageux qui seront à la tête du mouvement.* On ne saurait mieux se désigner — que disons-nous ? — s'imposer aux suffrages.

Et ce n'est pas pour un temps seulement que ces « hommes courageux » réclament le gouvernement de la chose publique, c'est pour toujours évidemment, car le paysan ne doit pas sortir de sa sphère. Il faut, dit un autre manifeste nihiliste (page 218), *lui donner juste assez de notions pour qu'il puisse voir clair dans ses intérêts.*

Les révolutionnaires russes ressemblent, comme on voit, singulièrement aux nôtres, mais ils ont au moins sur eux le mérite d'être plus francs.

II

Il n'est pas juste de nous plaindre, comme nous le faisons tous les jours, de n'avoir pas une bonne histoire de France ; d'abord, parce que pour la plupart, nous ne serions pas en état de préciser les qualités que devrait offrir un ouvrage de ce genre, et que, dans le fait, nous en avons depuis quelque temps d'excellentes, au moins dans la catégorie des livres écrits pour la jeunesse et les gens du monde. Sans en chercher d'autre, on peut citer celle de M. Aug. Trognon, l'un des élèves

les plus brillants de l'ancienne École normale et l'un des professeurs les plus distingués de l'Université, esprit actif et loyal que sa sincérité ramena, dans la seconde partie de sa vie, au christianisme qu'il avait méconnu, et qui a clos sa carrière par une savante histoire de saint Paul. Sans être d'une étendue considérable, l'*Histoire de France* de M. Trognon n'est pas un précis et moins encore un abrégé [1]. L'auteur fut un des premiers qui essaya de sortir de ces réductions ingrates et stériles qui ont si infructueusement fatigué notre enfance, et de donner vie et couleur à un récit complet bien que restreint des vicissitudes de notre patrie. La lecture de cet ouvrage exige de l'attention, mais pas d'efforts. Selon l'opinion à laquelle on appartient, l'appréciation des faits pourra parfois déplaire ; mais, pour des lecteurs avant tout curieux de s'instruire, l'ouvrage n'y perdra rien de son mérite spécial.

Un autre livre, écrit aussi dans le but de retracer dans des proportions limitées, mais point trop étroites, les phases et les péripéties de notre existence nationale, est l'*Histoire de France* par M. Dareste, ancien recteur de l'académie de Lyon, rendu à la vie privée, il y a tantôt deux ans, par la grâce de la république athénienne. Cet ouvrage élaboré avec un sage désintéressement d'opinions politiques, mais avec une affirmation de convictions catholiques très nettes, déroule le tableau de notre histoire comme une grande tapisserie à personnages, d'un ton doux et un peu uniforme, mais d'un très bel effet d'ensemble [2].

Voici une autre histoire de France toute récente, appartenant à la même catégorie d'ouvrages et visant aussi à présenter dans leur physionomie et leur enchaînement, plutôt que dans leurs détails, la masse des faits dont se composent nos annales. C'est l'œuvre d'un écrivain jeune encore, croyons-nous, mais qui a déjà fait ses preuves d'érudition et d'intelligence historique, dans son livre remarquable sur les Communes, où se trouve complété et rectifié en bien des points, celui d'Augustin Thierry sur le même sujet. M. Demolins, — c'est le nom de l'auteur de la nouvelle *Histoire de France* dont nous parlons [3] — est encore plus pénétré que ses devanciers de la nécessité, pour l'enseignement de notre histoire, de renoncer aux vieux instruments didactiques, à ces compilations surannées, à ces *abrégés*, ces *précis*, ces *tableaux synchroniques*, dont Augustin Thierry a dit « qu'ils réunissent d'ordinaire à la plus grande vérité chronologique, la plus grande fausseté histo-

[1] *Histoire de France*, par M. Augustin Trognon. 4 vol. in-12. Librairie Hachette.

[2] *Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, par M. Dareste, 6 vol. in-8°. Librairie E. Plon, édit.

[3] *Histoire de France depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, d'après les sources et les travaux récents, par Edmond Demolins. 3 vol. in-12. Librairie de la Société bibliographique.

rique qu'il soit possible d'imaginer. » Leur substituer des récits empruntés le plus possible aux narrateurs des temps et reliés par des aperçus synthétiques sur le caractère et la succession des faits, voilà ce qu'a tenté M. Demolins, suivant en particulier sur ce point, les conseils de M. de Bonald, qui disait, il y a plus de cinquante ans : « Ce sont les détails et presque uniquement les détails, même minutieux qui gravent dans l'esprit des enfants, d'une manière ineffaçable, le souvenir des événements auxquels ils sont liés. »

M. Demolins, à la vérité, n'a pas écrit pour les enfants; ce sont les gens du monde qu'il a eu particulièrement en vue; mais les enfants eux-mêmes liront avec attrait; sa méthode convient aux livres d'éducation comme aux autres. Elle consiste dans la fusion des procédés des deux grandes écoles historiques, dont l'une, l'*école philosophique*, s'attache à montrer l'unité des événements, la suite des faits, « l'enchaînement des affaires humaines », comme disait Bossuet, et dont l'autre, l'*école narrative*, s'occupe surtout de donner la vie et de la couleur au récit. Aux généralisations de la première l'auteur a cherché à joindre l'animation pittoresque de la seconde. Pour arriver à ce but, M. Demolins a groupé les faits d'après la méthode philosophique et les a racontés d'après la méthode narrative. Avant d'aborder chacune des grandes phases de la monarchie française, il caractérise en traits rapides le travail qui doit s'y opérer et le résultat auquel il doit aboutir. Cela fait, il entre dans l'exposition des événements, éliminant ceux qui ne sont pas directement caractéristiques et s'attachant exclusivement à ceux qui donnent figure et physionomie à l'époque, dont il retrace autant que possible le tableau, à l'aide du texte même des chroniqueurs contemporains. Par ce moyen, d'une part, les faits se montrent mieux dans leur liaison et leur suite; de l'autre, ceux dont l'influence sur la marche des choses a été décisive, se trouvant dégagés des détails secondaires, prennent plus de relief et se gravent plus nettement dans l'esprit. L'énoncé des grandes divisions, si nous pouvions les reproduire, suffirait seul à faire sentir la supériorité de ce plan. Citons, comme exemple, le préambule du livre IX, qui embrasse les règnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier : « La féodalité a successivement perdu le pouvoir judiciaire, avec Philippe le Bel et ses fils; le pouvoir militaire pendant la guerre de Cent ans; mais elle garde encore quelque apparence de pouvoir politique, en s'abritant derrière les grandes maisons *apanagées*. C'est donc autour de cette puissante classe de feudataires que nous allons la voir grouper toutes ses forces vives pour livrer à la royauté une suprême bataille. L'œuvre de Louis XI sera de la poursuivre dans ce dernier retranchement; elle succombera dans la lutte, et les *apanages* feront définitivement retour à la couronne. »

On ne saurait mieux dessiner ces vues perspectives du terrain à parcourir, que préconisait tant M. Guizot. Si nous pouvions détacher seulement quelques-unes des pages qui suivent, on verrait que le récit satisfait pleinement l'intérêt éveillé par ces rapides et vifs aperçus; l'auteur y montre à fondre les matériaux qu'il met en œuvre une rare habileté. Nous voudrions pourtant, qu'ici comme ailleurs, il gardât moins rancune à la chronologie et aux dates. Ces vieux étais de l'histoire ont du bon.

III

L'an dernier, à pareille époque, l'Académie française couronnait, à titre d'œuvre d'éducation morale, et le gratifiait d'un des prix dont elle dispose, un roman dont nous ne nous rappelons plus ni le titre ni l'auteur, mais dont le héros était un pauvre enfant orphelin et abandonné qui, avant d'atteindre l'âge d'homme, accomplissait les actes les plus élevés de reconnaissance, d'abnégation, de dévouement, sans y être porté autrement que par sa générosité naturelle, sans obéir en cela à aucune inspiration religieuse, sans invoquer ni remercier Dieu, dont il ne semble pas même soupçonner l'existence; justifiant ainsi, dans l'ordre moral, la philosophique remarque faite par les républicains de 93, à l'aspect des belles moissons de l'année et traduite par eux en chanson avec ce refrain :

Tout cela vient pourtant bien sans prêtres.

Nous nous étonnons que l'Académie qui accorda une distinction doublement flatteuse à ce livre n'en ait pas fait autant pour *le Roman d'un brave homme*, de M. About [1]. Il l'aurait bien autrement mérité et sous tous les rapports : il n'y a pas plus trace de religion dans le livre de M. About que dans l'autre, mais il y a plus de style; Dieu ne s'y montre pas davantage, mais le talent y brille avec autrement d'éclat. Le lauréat de l'an dernier n'était pas un écrivain; il n'avait montré ni invention, ni esprit et l'athéisme de son petit héros était à peine vraisemblable. L'absence de toute croyance religieuse chez *le brave homme* de M. About se conçoit mieux; c'est un enfant de la révolution, élevé par un père qui « professait une philosophie toute en morale, sans ombre de métaphysique, avait pour principe une assez haute conception de la dignité personnelle et un vif sentiment de la solidarité humaine, et qui faisait le bien pour le bien, pour avoir disait-il, le plaisir de raser chaque matin les joues d'un brave homme ». L'absence de toute croyance et

[1] In-12. Hachette.

de tout culte s'explique mieux chez le fils d'un tel homme que chez un enfant recueilli et élevé par une charitable villageoise. Il ne manque pas aujourd'hui de gens comme *le brave homme* qui n'obéissent ou ne croient obéir à d'autres principes de conduite que le sentiment de l'honneur et celui de l'humanité. Que cela suffise à en faire des « braves hommes » en toute circonstance, c'est ce qui nous paraît contestable mais que nous ne voulons pas discuter ici. En tout cas et en admettant que ces principes suffisent, ce n'est pas à la nature humaine qu'il faut en faire honneur; c'est le christianisme qui les a apportés dans le monde, et les a fait passer dans nos mœurs. L'antiquité ne les connaissait pas, et ils ne se produisent pas d'instinct et spontanément dans l'homme. C'est — le héros de M. About en est la preuve — l'éducation de la famille, le milieu dans lequel l'enfant grandit et se forme qui les suscite et les fait prévaloir. La morale des « braves hommes » n'est donc pas, à proprement parler, une morale athée : c'est une morale chrétienne démarquée.

Les livres qui la préconisent par des fictions romanesques n'en sont pas moins dangereux, et nous ne saurions trop appeler de ce côté l'attention des chrétiens qui ne soupçonnent pas tout le mal qu'ils peuvent faire. D'abord, il y a dans la plupart une intention antichrétienne, une protestation implicite contre le dogme de la déchéance humaine. D'ailleurs, quand la pensée n'en serait pas coupable, l'effet en est mauvais; ces lectures altèrent peu à peu, dans les jeunes esprits auxquels elles s'adressent, la juste notion des fondements de la morale et les inclinent à croire que la vertu germe de soi dans le cœur sans besoin de l'aide d'en haut pour s'y maintenir. Assez souvent, par bonheur, ces sortes de productions portent en elles-mêmes, couronnées ou non, une sorte d'antidote dans l'ennui qu'elles engendrent. Malgré de belles pages, *le Roman d'un brave homme* produit lui-même un peu cet effet.

IV

Au mois d'août, l'an dernier, nous avons parlé ici d'un roman de M. Charles d'Héricault ayant pour titre : *En* 1792 dont la première partie venait de paraître. La seconde a été publiée depuis, sans qu'il nous ait été jusqu'ici possible d'en rendre compte [1], nous le regrettons assurément, mais moins que nous ne l'eussions fait en d'autres temps. Ce que nous voyons aujourd'hui maintient son actualité au livre de M. d'Héricault. Ne repassons-nous pas, en effet, par les mêmes voies qu'il y a un siècle? La crise révolutionnaire ne va-t-elle pas

[1] *En* 1792. *Le dernier amour de lord Saint-Albans,* par Charles d'Héricault. T. II, in-12, librairie Didier.

s'aggravant tous les jours, comme en 1792? Ne voit-on pas venir la Convention? C'est l'aurore de cette assemblée, le *dix août* qui fait le centre de l'action du second volume de M. d'Héricault; la peinture de cette horrible journée est plus saisissante dans ce roman qu'elle ne l'est dans les meilleures histoires; on sent, à certaines réalités de traits, qu'elle est plus vraie aussi et de vérité matérielle : ce qui ne surprendra pas les lecteurs de *Thermidor* où partout l'érudit se sentait sous le romancier. Ce n'est pas que l'érudit ne se retrouve également dans ce dernier ouvrage, mais il y donne plus large carrière à son imagination : disons mieux, à sa fantaisie.

L'objet de M. d'Héricault, dans ce roman, nous l'avons dit l'an dernier, a été de montrer l'intervention des étrangers ennemis de la France dans les agitations et les attentats de notre première révolution, et, en particulier, l'intervention de l'Allemagne, représentée par le fameux Anacharsis Clootz, l'incarnation vivante des haines de la Prusse contre nous. Quant au héros du présent récit, lord Saint-Albans, c'est la personnification de la vieille antipathie de l'aristocratie anglaise pour la noblesse de France, jalousie héréditaire exploitée par le parti révolutionnaire d'Outre-Manche. Tout ici est de création; le fantastique y déborde. C'est le présent que l'auteur a vu, sans doute, dans le passé; il a antidaté l'Internationale, mais en la transportant en arrière, il en saisit bien le jeu. Avec le nombre prodigieux de personnages qu'il met en scène et les complications de son drame, ce n'était pas chose facile que de mener l'action à terme. Elle y va pourtant, ni vite ni droit, c'est vrai; elle impatiente même parfois, mais elle attache par ses singularités et le fini de l'exécution, comme on dit en peinture. M. d'Héricault, qui est du pays de Flandre, a transporté dans ses romans les procédés des artistes ses compatriotes. Il charge ses moindres cadres d'un nombre incalculable de figures, dont le fourmillement rend, au premier aspect, le lien difficile à trouver, mais qu'on apprécie, qu'on goûte même et auxquelles on revient, lorsqu'on en a saisi l'unité?

V

Tout le monde sait quelle révolution s'est faite, de nos jours, dans le roman anglais; les œuvres de Ouida sont aujourd'hui connues et appréciées dans tout le monde lettré. Mais Ouida n'est pas la seule illustration que compte le genre nouveau. Plusieurs femmes de talent y ont suivi la brillante novatrice, et, à leur tour, y montrent de l'originalité.

La plus remarquable, à notre avis, est miss Rhoda Broughton, que Mme du Parquet nous a fait connaître, il y a un an, par la traduction

d'un joli roman intitulé : *Adieu les amoureux*. M. le comte d'Haussonville, qui s'en était fait le parrain devant le public français, en avait pris occasion pour défendre, dans une spirituelle préface, où il caractérisait l'école littéraire à laquelle cette œuvre se rattache, le régime de liberté dont usent les jeunes filles anglaises. Nous ne savons si le galant avocat de la *flirtation* a gagné chez nous beaucoup de partisans à sa cause, mais il a attiré beaucoup de lecteurs à miss Rhoda Broughton.

Un second roman, du même auteur, ayant pour titre : *Fraîche comme une rose*[1], et que vient de nous donner la traductrice du premier, ne sera pas moins recherché, croyons-nous, et le mérite davantage. Il est de circonstance, à cette heure où tout le monde fuit la ville; on s'y trouve en pleine campagne, au milieu des blés qui mûrissent, des prés qui se fauchent et des foins qui se rentrent à pleines charretées. C'est, au début du moins, une très fraîche et très pure idylle et dans tout le reste une vive peinture de la vie de province en Angleterre. L'héroïne a seize ans à peine sonnés; c'est, comme le dit le titre, une rose, non la rose des buissons, la primitive églantine, mais un produit auquel la culture a laissé tout son naturel. Esther est la fille d'un petit propriétaire du pays de Galles, appartenant à cette classe de *gentlemen-farmer*, demi-paysans et demi-bourgeois que nous ne connaissons pas en France. Restée orpheline avec un frère aîné qui cultive le domaine patrimonial, elle y grandit, inconsciente de sa beauté, sous les yeux épris d'un jeune voisin, fils d'un ministre presbytérien, un géant gallois, phénomène de rusticité et de gaucherie, mais type accompli de délicatesse et de générosité. A la suite d'un entretien où Esther lui déclare qu'au moins pour le moment elle ne saurait répondre à son amour, mais le laisse espérer, ils se séparent, l'honnête garçon rentrant dans la maussade et formaliste société de sa mère et de ses sœurs, et la jeune fille s'en allant en visite chez des voisins. Ici elle rencontre un jeune homme, fils unique de la maison, beau cavalier, chasseur intrépide, qui persifle lui-même la vie oisive qu'il mène. Esther revient de cette visite, le cœur fort troublé, sans toutefois s'en rendre bien compte. Mais le géant, son voisin, chez qui le sentiment de sa rustique infériorité aiguise la pénétration, demeure convaincu qu'Esther, à son insu, n'a plus sa liberté. Navré de sa découverte, mais dévoué au bonheur de celle qu'il continue d'aimer, il la quitte, non seulement sans reproches, mais en la suppliant de chercher un bonheur qu'elle ne peut trouver avec lui ; puis il va reprendre son service militaire aux îles Bermudes, où il meurt obscurément le lendemain du jour où, après des péripéties très dramatiques et racontées

[1] Un volume in-12. Calman Lévy, éditeur.

avec beaucoup de talent, Esther épouse le jeune homme qu'elle avait rencontré chez ses voisins.

Ces péripéties qui font le canevas du roman ne sont point très habilement liées, il faut le reconnaître. Comme conduite, l'action du roman est faible. Mais son mérite n'est point là ; il est dans la peinture des lieux, dans la singularité des caractères, dans la nouveauté des tableaux. Esther, sa liberté de jeune fille anglaise admise, est bien la plus séduisante créature ; à la différence des héroïnes habituelles de miss Rhoda, elle ne *flirte* pas ; si elle hésite à donner de l'espoir à ses deux adorateurs, ce n'est ni par coquetterie ni par calcul, mais crainte de faire des malheureux. On aime sa délicatesse ; toutefois, le grand rôle, le rôle héroïque et touchant est celui du Gallois. Esther épouse, à la fin, le fils de famille qu'elle voulait se défendre d'aimer : le Gallois meurt aux Bermudes de l'effort qu'il a fait sur lui-même pour assurer le bonheur d'un autre.

Fraîche comme une rose est donc un roman plus curieux qu'attractif ; il plaît surtout par les détails. C'est une charmante pastorale que cette rentrée des foins par laquelle s'ouvre le récit. A côté, et comme contraste à ce pastel champêtre, se place le froid et glacial intérieur de la famille presbytérienne du géant, où l'on a dépouillé le christianisme de tout ce qu'il a de charme au dedans et au dehors. C'est là un échantillon d'un monde que, heureusement, nous ne connaissons pas en France. La visite d'Esther chez ses voisins nous ouvre un autre coin de la vie anglaise, l'intérieur des petits gentilshommes campagnards. Mais le tableau le plus saisissant, par sa singularité, par la vivacité et la vérité du coloris, est celui du château où vit, d'une existence à peu près mécanique, le vieux squire X..., affecté d'une surdité absolue, mais qu'il n'avoue pas, et dont la journée se passe dans des alternatives de sommeil et de colère, entrecoupées de quelques lectures de journaux. C'est le plus beau des trois épisodes qui se relient plus ou moins naturellement à l'action du roman, action faible, nous l'avons dit, et qui n'a été imaginée, dirait-on, par l'auteur, que pour y placer ces cadres flamands.

VI

Un écrivain qui unit à toutes les délicatesses du goût et du style une érudition curieuse et variée, M. Antoine de Latour, vient de s'associer aux hommages rendus, il y a quelques jours, par la ville d'Orléans à Jeanne d'Arc, en remettant en lumière une des œuvres littéraires les plus anciennes, les plus solennelles et les moins connues qu'ait inspirées la libératrice de la France. Il s'agit d'une tragédie latine, en cinq actes et en vers, datant des premières années du dix-septième siècle.

Ce qui ajoute à l'intérêt de cette production, c'est que, comme celle de Schiller, avec laquelle du reste elle n'a que cela de commun, elle n'est pas un produit du patriotisme national; elle est d'origine étrangère et exclusivement inspirée par l'héroïsme merveilleux de la bergère de Domrémy. Son auteur était un docte professeur d'éloquence de l'académie de Louvain, du nom de Nicolas Vernulz, qui florissait déjà à la fin du seizième siècle; car sa tragédie, qui ne fut pas son début, fut imprimée pour la première fois en 1629. En voici, pour les amateurs, le titre textuel et dans la forme consacrée : *Nicolai Vernuloei*, *publici eloquentiœ professoris in Academia Lovaniensi, Joanna Darcia, vulgo Puella Aurelianensis*, *tragedia. Lovanii typ. Phil. Dormalii*, MDCXXIX.

M. Antoine de Latour a voulu que tout le monde, en France, pût lire cette production, sinon pour son mérite littéraire, au moins par reconnaissance pour l'homme qui, étranger à la France, consacra sa savante plume à chanter une héroïne française, alors moins célébrée chez nous qu'elle n'aurait dû l'être. Ne fût-ce que sous ce rapport, le volume qu'il vient de publier [1] mérite d'être signalé. Un motif plus élevé encore a fait entreprendre à M. de Latour ce travail laborieux. On sait que l'illustre évêque qu'Orléans vient de perdre, a introduit auprès du Saint-Siège la demande en canonisation de Jeanne d'Arc, et qu'il avait établi, pour cette sainte cause, des postulateurs laïques et religieux. Mais, en dehors de la double enquête qui se poursuivait parallèlement sous ses auspices, et qui va continuer sous ceux de son successeur, M. de Latour a pensé que c'était le devoir de quiconque croit avoir quelque chose à dire sur Jeanne d'Arc, « de se constituer, postulateur volontaire et d'apporter son témoignage pour ajouter, non pas à l'autorité des démarches publiques, mais à cette rumeur immense qui, de tous les points de la France, accompagne le bruit de la grande voix qui, partie d'Orléans, invoque le chef de l'Église et porte à ses pieds cette grande cause. »

« Je voudrais, ajoute M. de Latour, en présentant sa traduction au successeur de Mgr Dupanloup, déposer, à mon tour, ma modeste pierre dans les fondations de l'édifice commun. »

Cette pierre n'est pas de marbre et le ciseau qui l'a taillée n'est pas d'un grand artiste; c'est dans la pensée que gît sa valeur plutôt que dans la forme. La forme est classique et de son époque. Nicolas Vernulz a jeté du mieux qu'il l'a pu l'histoire de Jeanne d'Arc dans le moule alors obligatoire de la tragédie antique. Il y a dans son œuvre, comme sur la scène grecque, outre les chœurs à la fin de chaque acte, un impassible

[1] *Jeanne d'Arc*, tragédie latine en cinq actes, par Nicolas Vernulz, édition nouvelle avec une traduction française en regard, par M. Antoine de Latour. 1 vol. in-12, papier vergé, tiré à petit nombre. Orléans. Herluison, éditeur.

représentant de la raison sous les traits d'un vieillard qui moralise invariablement après que chaque acteur a débité son rôle. — Débité est le mot, car les personnages parlent infiniment plus qu'ils n'agissent. Les scènes ne sont presque que des monologues alternatifs. La tragédie de Jeanne d'Arc, sous ce rapport, est plus une œuvre d'académie qu'une œuvre de théâtre.

Elle se ressent, à d'autres signes encore, sinon du temps où elle est née, au moins des lecteurs pour lesquels elle a été écrite — nous ne sachions pas qu'elle ait été jouée. — Elle est religieuse, mais pas chrétienne. Le sentiment et l'accent de foi catholique y manquent complètement. Vainement y chercherait-on les pieuses inspirations de Jeanne d'Arc, les révélations de « ses saintes » ; elle n'a pas l'humble et timide assurance d'une fille des champs qui se sent envoyée de Dieu; elle parle au roi et le provoque à l'action avec la conviction de la supériorité, au moins momentanée, du sexe faible sur le sexe fort. L'auteur lui met à la bouche des vers que nous pourrions signaler à Mlle Hubertine Auclerc, si nous étions sûr qu'elle sait le latin. Ceux-ci, par exemple.

Statuam tropæa, longa post quæ ætas probet
Non palma solis vertices ornat viris,
Etiam triumphis feminæ ornantur suis.

Que M. de Latour traduit ainsi :

« Si Dieu me vient en aide, après avoir vaincu le sort contraire, je dresserai des trophées qui apprendront à l'âge futur que la palme n'est pas faite seulement pour couronner le front des hommes, mais que les femmes peuvent aussi se parer de leurs triomphes. »

Ce n'est guère que vers la fin, quand Jeanne est sur le bûcher, qu'elle reprend un peu, nous ne disons pas de sa simplicité touchante (car elle reste hautaine devant ses vainqueurs et fière d'elle-même), mais de son caractère chrétien.

Les défauts de forme et de fond de la chronique dialoguée de l'honnête Vernulz sont imputables à son temps, auquel il faut les renvoyer. Le sentiment qui l'a inspirée lui appartient, et tout Français doit lui en être reconnaissant. C'est notre dette à tous que M. de Latour lui a payée, en remettant en lumière et en traduisant en français son œuvre.

P. Douhaire.

MÉLANGES

LES ORIGINES DE L'HISTOIRE

D'APRÈS LA BIBLE ET LES TRADITIONS DES PEUPLES ORIENTAUX

Par François Lenormant.

Premier volume : *De la création de l'homme au déluge.*

Le livre de M. François Lenormant, annoncé depuis près d'un an, était attendu avec impatience par le public savant et chrétien. Les questions qu'il traite ont le privilège d'attirer tout spécialement l'attention à notre époque, et l'auteur réunit de précieuses qualités qui lui assurent de nombreuses sympathies. Catholique convaincu et professant hautement sa foi, il allie la soumission dans les choses nécessaires à l'indépendance dans les questions purement scientifiques. Il possède en même temps une compétence incontestable. Peu d'hommes en France ont une aussi vaste érudition en ce qui touche l'antiquité primitive. Les antiquités grecques, les découvertes égyptologiques lui sont familières, bien que sa spécialité soit l'une des plus difficiles des études récentes, celle des monuments assyriens et des inscriptions cunéiformes. Son Manuel de l'histoire ancienne de l'Orient est devenu classique ; il n'est aucun ouvrage plus apte à populariser, sans danger pour la foi des lecteurs, les découvertes modernes sur les premiers temps de l'humanité.

Le nouveau livre qu'il publie est fait dans un autre but que le Manuel d'histoire de l'Orient. C'est un livre d'érudition adressé au public savant ; il y expose, à découvert et dans tout son développement, tout un ordre d'idées qu'il n'avait fait qu'indiquer rapidement partiellement et avec une grande prudence dans son Manuel.

Cet ordre d'idées est très différent de la doctrine courante et traditionnelle chez les chrétiens, mais très différent aussi des systèmes rationalistes ; il est pleinement original, très curieux et exposé d'une manière très intéressante. Seulement, certaines personnes se sont demandé si, tant au point de vue de la science qu'à celui de l'orthodoxie, il est pleinement satisfaisant, et si sa hardiesse ne dépasse pas la mesure permise. Nous allons essayer de donner notre avis sur cette question, après avoir, au préalable, exposé aussi clairement que possible en quoi consiste cette théorie nouvelle.

La ressemblance entre les récits de la Bible et les traditions parallèles des autres peuples est un fait qui a, de tout temps, frappé à la fois les défenseurs et les ennemis de la doctrine chrétienne. Les uns et les autres ont cherché à tourner ces ressemblances en faveur de leur opinion.

Les apologistes du christianisme, s'appuyant sur l'idée que le récit de Moïse est, par son caractère philosophique, religieux et moral, infiniment supérieur aux récits parallèles, admettant d'ailleurs généralement, comme une vérité incontestable, qu'il est plus ancien, et par conséquent qu'il est le tronc commun dont les traditions païennes sont des dérivations, se sont servis de ces traditions pour prouver l'antiquité et la vérité des doctrines contenues dans les livres inspirés.

Les adversaires de notre religion ont naturellement fait tous leurs efforts pour contester la supériorité du récit de Moïse. Ils ont mis en évidence les parties de ce récit qui ont, suivant eux, une certaine ressemblance avec la mythologie. Ils ont contesté son antiquité, et se sont efforcés de retarder l'époque de sa composition. Par là, ils ont cru pouvoir ramener le récit génésiaque à n'être que l'une des formes, et même l'une des plus récentes, d'une tradition universelle dont l'origine est, selon eux, purement naturelle, et l'autorité historique nulle, parce qu'elle se compose principalement de fables et de légendes. Les ressemblances entre la Bible et les traditions parallèles servent, dans ce système, à combattre l'originalité du récit biblique, à contester son inspiration, à le réduire à la valeur d'un document semblable de tous points aux autres récits relatifs au même sujet.

Ainsi les docteurs chrétiens soutiennent, en général, que le récit biblique est antérieur aux autres récits, et qu'il représente la source de la tradition générale.

Les rationalistes considèrent ce récit comme postérieur à la formation générale de la mythologie; ils disent qu'il n'est que l'un des bras du fleuve de la tradition et prétendent qu'il n'y a aucun motif pour le préférer aux autres.

A cette première différence entre les deux écoles se joint, chez un certain nombre d'auteurs des deux partis, une autre différence capitale. Un grand nombre des apologistes chrétiens admettent, au moins quant au paganisme, la théorie de la décadence. Suivant eux, l'humanité était meilleure, ses croyances étaient plus pures à l'origine. L'erreur s'est glissée graduellement dans le cours des siècles.

Les rationalistes modernes professent, au contraire, en général la théorie du progrès universel et continu. L'homme a commencé par être un sauvage, si tant est qu'il n'ait pas été d'abord un animal. C'est graduellement et à mesure que les siècles se sont écoulés qu'il s'est perfectionné; sous tous les rapports, même sous le rapport de la reli-

gion, le présent vaut mieux que le passé et l'avenir sera meilleur que le présent.

M. Lenormant a pris, entre ces deux écoles opposées, une situation intermédiaire.

A l'égard de la composition du Pentateuque, il admet, d'accord avec l'école rationaliste, que cette composition est relativement récente et très postérieure à la formation du grand cycle des légendes cosmogoniques et mythologiques qui se rencontrent au début de toutes les histoires. Il ne croit pas à la conservation, même dans un peuple ou dans une famille particulière, de véritables traditions pures. La mythologie, et les doctrines panthéistes qu'elle recouvre ont, suivant lui, envahi l'humanité.

La Bible n'est donc pas la source des traditions parallèles. Là où elle ressemble à ces traditions, c'est elle qui leur a emprunté quelques uns des traits qu'elles contenaient, ce ne sont pas ces traditions qui ont emprunté au récit biblique.

Mais M. Lenormant se sépare complètement de l'école rationaliste, en admettant l'inspiration de la Bible et en même temps son caractère transcendant et surnaturel. Le récit génésiaque est sans doute postérieur aux fables chaldéo-babyloniennes; sans doute il leur a emprunté certains traits, mais il n'en dérive pas entièrement. Il y a dans le récit biblique une partie dogmatique et morale qui est tout à fait étrangère au courant général des traditions humaines. Il y a un élément original tout différent des doctrines terrestres, un élément divin qui descend du ciel. La comparaison entre le récit biblique et les traditions parallèles, a pour effet de faire éclater l'immense supériorité du premier, et devient une preuve irrécusable de son inspiration.

A l'égard des théories opposées de la décadence et du progrès, M. Lenormant prend également une attitude intermédiaire. Il admet la théorie du progrès universel et continu; il admet le passage graduel de l'homme de l'état sauvage à l'état civilisé, et veut que les hommes des cavernes soient partout les premiers ancêtres des peuples plus policés. Mais il croit que cet état misérable de l'humanité primitive a été l'effet de la chute de nos premiers parents. Il place le paradis, qui est le véritable âge d'or, antérieurement à l'époque où les hommes disputaient leur nourriture aux grands carnassiers de l'âge du renne.

Nous ne reprochons pas d'une manière générale à M. Lenormant de s'être écarté de l'exégèse traditionnelle et des doctrines courantes relativement à la durée et à l'étendue de la religion primitive et à l'histoire de l'humanité. Ce sont des questions libres, et sur bien des points, en présence des découvertes modernes, l'exégèse et l'apologétique ont besoin d'être renouvelées.

Mais il y a dans son système un point très délicat: c'est l'idée que

l'auteur se fait de l'inspiration des livres sacrés. Il admet formellement cette inspiration, mais en a-t-il une idée juste et conforme à la doctrine catholique? Le procédé de composition qu'il admet pour les livres sacrés est-il conciliable avec l'idée que nous devons nous faire de la parole de Dieu? C'est ce qu'il est important d'examiner.

Partant de l'idée que non seulement la rédaction, mais la composition même du fond du récit génésiaque est postérieure à la formation et à la diffusion universelle des traditions mythologiques, M. Lenormant est logiquement conduit à supposer pour ces livres un très étrange système de composition. Les auteurs inspirés auraient, suivant lui, corrigé, modifié et réformé un fond de traditions légendaires. Ils y auraient introduit des dogmes qui ne s'y trouvaient pas, celui de la création, celui de la justice divine et de la liberté humaine; ils auraient simplifié et abrégé le récit pour lui faire perdre son caractère mythologique, et ramener les événements que ces traditions conservaient, à des proportions raisonnables et humaines.

Seulement, il est évident que cette réforme des traditions a été parfaitement incapable de donner à l'ensemble de ces récits le caractère historique qu'elles n'avaient pas. La correction que les auteurs inspirés ont fait subir aux récits traditionnels est purement dogmatique et morale. Sous tous les autres rapports, ces récits sont restés ce qu'ils étaient. Tout y est vague, métaphorique et légendaire, bien que le texte sacré soit plus sobre de légendes que les autres traditions.

Aussi le serpent du paradis terrestre n'est autre chose qu'un vieux mythe naturaliste qui sert de vêtement au fait véritable de la chute; les généalogies sont purement artificielles et arbitrairement composées selon les mœurs des peuples de cette époque. Les géants auxquels il est fait allusion dans le chapitre x de la Genèse, sont les personnages fabuleux qui se retrouvent dans toutes les traditions primitives; la science géologique a récemment démontré qu'ils n'ont pas existé. L'alliance entre les anges appelés fils de Dieu et les filles des hommes est une modification de la croyance mythologique relative aux dieux épousant des mortelles.

Le récit, en un mot, dans son ensemble, n'est pas de l'histoire, et ne prétend pas être de l'histoire. Il n'y a de certain que les grands faits dogmatiques de la création et de la chute. M. Lenormant reconnaît cependant le caractère historique du déluge et de la corruption générale qui en a été le motif. Mais là se borne l'histoire contenue dès les premiers chapitres de la Genèse; tout le reste du récit n'est qu'un encadrement de ces grands faits dogmatiques, puisé dans les traditions régnantes et les idées courantes, et ne méritant pas plus de foi que ces traditions et ces idées elles-mêmes.

Or ici se pose la question que nous avons annoncée.

Un récit ainsi composé peut-il être dit inspiré? Peut-il être appelé la parole de Dieu ?

M. Lenormant le soutient, et il donne, pour motif de son opinion, cette idée que l'inspiration serait restreinte aux dogmes et à la morale, aux enseignements surnaturels que Dieu a voulu donner à l'humanité. Pourvu donc qu'il n'y ait pas d'erreur dogmatique, l'inspiration serait sauve.

Malheureusement, pour notre auteur, ce n'est pas là l'idée que la tradition nous donne de l'inspiration. Sans doute Dieu a principalement eu en vue le dogme et la morale, sans doute il n'a voulu apprendre aux hommes ni les sciences physiques ni les détails de l'histoire de tous les peuples. De grandes lacunes dans la série des faits, un langage conforme aux idées et aux mœurs de chaque époque, une part assez grande d'imperfection de détail provenant de l'influence de l'auteur humain qui est le coopérateur et non l'instrument passif du Saint-Esprit, sont admissibles dans un texte sacré. Mais peut-on admettre, dans un texte inspiré, des récits légendaires et mythologiques, des séries de faits rapportés comme réels, et qui cependant seraient imaginaires et arbitrairement inventés et arrangés ? Il nous semble, et nous sommes convaincu que la plupart des chrétiens penseront comme nous, que cela n'est pas admissible, et qu'un tel ensemble de légendes ne saurait être appelé la parole de Dieu.

Le seul moyen de rendre ce système acceptable nous semble être le suivant. Il faudrait partir de l'idée qu'à l'époque où la Genèse a été rédigée, l'histoire n'existait pas, que l'usage universel de tous les peuples était de revêtir les souvenirs de l'antiquité d'une forme artificielle, de les transformer en généalogies arbitraires et en récits plus ou moins mythologiques. On pourrait supposer alors que l'emploi d'une telle forme de rédaction ne serait pas une altération de la vérité, mais une traduction de cette vérité dans la forme habituelle à ces peuples, absolument comme la parole de Josué n'exprime pas une erreur d'histoire naturelle, mais la traduction d'un fait miraculeux dans un langage intelligible aux contemporains.

Mais il y a contre cette explication une invincible objection. Si l'on peut admettre qu'en général, aux époques reculées, l'histoire de l'humanité a revêtu la forme de légendes, de mythes, de généalogies artificielles, on est obligé de constater en revanche, que le texte de la Genèse n'a nullement cette apparence, qu'il semble rédigé d'après une méthode toute différente des récits contemporains. Ce récit, considéré en lui-même, a toutes les apparences d'une histoire continue de l'humanité. Or comment admettre que Dieu, en inspirant un auteur sacré, lui ait laissé donner une apparence et une forme historiques à un fond pleinement légendaire? Une telle hypothèse est-elle conciliable avec la véracité de l'Être infini ?

Nous pouvons même aller plus loin, et dire que le système de M. Lenormant est tout à fait invraisemblable, l'inspiration étant donnée. Quelle peut en effet avoir été l'intention de l'Esprit-Saint, en poussant les auteurs inspirés à écrire un récit continu de l'histoire de l'humanité à partir de la création ? N'est-ce pas de combattre efficacement les récits mythologiques et les cosmogonies légendaires, en donnant aux hommes une tradition authentique qui fût capable de contredire efficacement les traditions fabuleuses ? Les généalogies, M. Lenormant le dit lui-même, ont cette forme sèche et abrégée pour faire contrepoids aux généalogies mythologiques du paganisme. Or, dans le système de M. Lenormant, ce ne serait pas la vraie histoire que Dieu aurait opposée aux fables ; ce serait une histoire fictive, une apparence d'histoire qui dans le fond ne contiendrait, au lieu de faits, que des légendes ! Ce serait une erreur employée à combattre d'autres erreurs.

Cela est-il vraiment croyable, et si Dieu avait jugé à propos d'agir d'une manière si étrange, n'aurait-il pas dû nous en avertir ?

Les rationalistes sont conséquents en faisant de la Bible entière un produit de l'esprit humain, et des récits de la Genèse une dérivation des traditions païennes. Mais couper la Genèse en deux, admettre l'inspiration et la véracité pour la partie dogmatique, la légende et la fable pour le reste ; admettre un miracle pour introduire le dogme et supposer que cette intervention de l'Esprit-Saint s'arrête en présence d'énormes erreurs et, au lieu de les réfuter et de les détruire, les ratifie et les canonise, n'est-ce pas un système bien étrange et bien difficile à accepter ?

Il nous semble qu'il y a une hypothèse beaucoup plus simple et plus plausible. Puisque nous admettons l'intervention miraculeuse de Dieu dans la composition du récit génésiaque, et puisque ce récit a une apparence historique frappante au moins dans quelques-unes de ses parties, pourquoi ne pas admettre que Dieu a veillé d'une manière miraculeuse à la conservation traditionnelle de certains récits antiques et vrais sur les origines de l'humanité ? Pourquoi, puisque le déluge est, de l'aveu même de M. Lenormant, un fait historique, ne pas admettre que Noé a recueilli les souvenirs antérieurs, les a transmis à ses descendants, et que c'est dans cette source, de beaucoup antérieure à la formation des mythes chaldéens, que Moïse ou les écrivains antérieurs, l'*élohiste* et le *jéhoviste*, si réellement il faut les distinguer, ont puisé la substance de leurs récits ? En admettant cette hypothèse, on ne serait pas obligé de dire que cette conservation des traditions primitives a été si complète, qu'il n'ait pas pu s'y produire certaines altérations de détails. Le but de l'Esprit-Saint n'aurait pas été de conserver une histoire complète et rigoureusement exacte des premiers temps, mais simplement de conserver une histoire vraie dans son ensemble, un récit

méritant légitimement le nom d'histoire, et digne, à ce titre, d'être opposé aux légendes païennes.

A cette hypothèse on pourrait, pour répondre à certaines objections relatives à la formation des généalogies bibliques, en joindre une autre qui, à notre avis, n'a rien d'invraisemblable. Elle consisterait à admettre que l'état primitif de l'homme après la chute n'a pas été l'état sauvage, qu'Adam avait conservé et a pu transmettre à ses descendants une partie de la science qu'il possédait dans le paradis, et que le point de départ du progrès a été moins bas que le veulent les rationalistes. On expliquerait ainsi qu'Adam ait pu compter ses propres années jusqu'à neuf cent trente ans, et on ne se verrait pas obligé de supposer que les chiffres des généalogies ont été arbitrairement inventés.

Nous sommes convaincu qu'en partant d'hypothèses analogues à celles que nous venons d'exposer, hypothèses qu'on n'a pas le droit d'exclure *a priori*, et qui ont au moins autant de fondements que les hypothèses opposées, on pourrait expliquer l'origine des traditions génésiaques d'une manière plausible, sans tomber dans les difficultés dans lesquelles s'est jeté M. Lenormant. Ce ne serait point revenir à l'ancien système qui admettait une histoire complète directement révélée à Moïse, ni à la théorie de la décadence continue de l'humanité. Ce ne serait point renoncer à la sage liberté d'interprétation des textes sacrés, qui fait chaque jour des progrès dans l'exégèse catholique ; ce serait seulement choisir, parmi les hypothèses si nombreuses qui peuvent être faites sur ces époques obscures, celles qui se concilient le mieux avec le texte sacré et son inspiration. Nous sommes d'ailleurs persuadé que si le livre de M. Lenormant provoquait une réponse fondée sur un système plus sûr et plus rapproché de la tradition, et cependant en accord avec la science, l'auteur des *Origines de l'histoire* serait le premier à s'en féliciter ; il aurait en effet contribué par là au progrès de la science historique et à celui de l'apologétique chrétienne.

Nous attendons le second volume des *Origines de l'histoire*. La période qui fera l'objet de ce second volume est beaucoup plus historique et beaucoup moins légendaire ; l'érudition profonde de M. Lenormant, enfermée dans des limites certaines plus étroites, moins exposée à l'entraînement de l'imagination et des hypothèses, le conduira à des résultats plus sûrs, et sujets à moins de contestations que ceux de son premier volume. Nous regrettons même qu'il n'ait pas commencé par le récit de la période postérieure au déluge. Dans cette région si difficile à explorer de l'antiquité primitive, l'essentiel est de procéder avec méthode et de marcher du connu à l'inconnu. Or l'inconnu, c'est la haute antiquité.

Il est donc quelquefois utile d'avancer dans ses recherches dans l'ordre opposé à celui du cours des événements. Le fait du déluge, et le

personnage de Noé, intermédiaire nécessaire, si le déluge est historique, entre les faits antédiluviens et la formation des récits divergents de la mythologie des peuples issus de Sem, Cham et Japhet, aurait été pour notre auteur une utile base d'opération. L'étude et l'explication de la généalogie post-diluvienne qui se termine à Abraham en pleine histoire, aurait été, ce nous semble, une utile préparation à celle de la généalogie antédiluvienne, la similitude de ces deux documents rendant difficile de les interpréter d'une manière tout à fait différente.

Quoi qu'il en soit, le volume que nous possédons, malgré ses hardiesses, contient un grand nombre de renseignements très précieux. Nous signalerons en particulier les chapitres relatifs aux traditions sur la chute et sur le déluge : ces chapitres contiennent l'état actuel de la science sur ces deux points, et font ressortir d'une manière très frappante l'unité de la tradition primitive. Les appendices relatifs aux cosmogonies assyriennes et babyloniennes seront aussi très utiles à tous ceux qui étudient l'origine du paganisme. Enfin la courageuse profession de foi catholique contenue dans la préface, jointe à une si sérieuse érudition, ne peut manquer de produire sur bien des esprits une impression salutaire. Le second volume sera, nous l'espérons, moins aventureux et plus utile à la cause de la vérité.

L'abbé DE BROGLIE.

HISTOIRE DE CATHERINE D'ARAGON

ET DES ORIGINES DU SCHISME ANGLICAN

Par M. Albert DU BOYS [1].

Un éminent critique disait, après avoir lu ce curieux et remarquable ouvrage : « C'est aussi attachant qu'un roman et aussi instructif que des archives. »

Il est impossible de mieux résumer l'impression que laisse le livre, où rayonne, dans un drame mouvementé, l'une des figures les plus sympathiques et les plus pures de l'histoire. M. du Boys a renouvelé le sujet, non seulement par le talent avec lequel il l'a traité, mais encore et surtout par les documents nombreux et jusqu'ici inconnus qu'il a mis en lumière. Les meilleures histoires, soit de Henri VIII, soit de l'Angleterre elle-même, se trouvaient tout à fait incomplètes ou inexactes devant les trésors extraits des archives de Simancas, de Bruxelles, de Londres, de Vienne, et c'est en mettant en œuvre ces

[1] 1 vol. chez Palmé.

matériaux précieux avec une connaissance approfondie de l'époque, que le nouvel historien de Catherine d'Aragon s'est placé bien au-dessus de ses devanciers.

Un des attraits puissants de ce livre, c'est qu'en déroulant le dramatique tableau d'une période trempée de sang et de larmes, il nous montre les générations d'alors agitant avec passion les problèmes sociaux et les questions religieuses qui nous troublent aujourd'hui, — depuis les dogmes fondamentaux sur lesquels Rome refusait avec une fermeté invincible de transiger, jusqu'à cette question du divorce que M. Naquet voudrait introduire dans nos lois. Ce sont les mêmes erreurs, les mêmes prétentions, les mêmes folies ! Fasse le ciel que nous ne devenions pas les témoins et les victimes des mêmes violences !

M. du Boys a poussé son récit jusqu'au supplice d'Anne de Boleyn, dont la mort un peu théâtrale fait mieux ressortir encore la grandeur sereine déployée par Catherine d'Aragon à ses derniers moments ; et le chapitre éloquent qui termine l'ouvrage, en esquissant d'une façon saisissante l'ensemble du règne de Henri VIII, met en vive lumière les conséquences désastreuses que le divorce du roi entraîna pour l'État comme pour l'Église.

La résistance acharnée aux lois souveraines de l'Église peut entraîner partout de semblables malheurs. Que l'État s'appelle République ou Royauté, les mêmes prétentions aboutiraient aux mêmes catastrophes, et il semble que le passé, avec ses terribles exemples, devrait, sous ce rapport, servir de leçon au présent !

Nous rendrons compte d'une façon plus étudiée de l'ouvrage si vivant et si instructif de M. du Boys, que nous avons simplement voulu signaler aujourd'hui à l'attention du lecteur ; mais nous tenons à dire tout de suite que le livre, dédié par l'auteur au cardinal Newman, a reçu de l'illustre oratorien d'Angleterre l'approbation la plus flatteuse et les éloges les plus mérités.

L.

QUINZAINE POLITIQUE

25 août 1880.

La république est dans l'allégresse. Fatigué des fêtes de Cherbourg, M. Jules Grévy se repose, à Mont-sous-Vaudrey, sous les ombrages nouveaux qu'il doit à l'économie frugale et fructueuse qui règne dans son palais de l'Élysée ; il goûte là, vertueusement, non seulement la joie de contempler ses champs, élargis comme sa fortune, mais le plaisir de voir, rangées autour de lui, toutes les grandeurs de sa famille, son frère Albert, qu'il a fait gouverneur de l'Algérie, et que les républicains du Sénat, avec une déférence si personnelle, ont créé sénateur; et son frère Paul, qu'il a fait général de division, et que les électeurs du Jura, avec un respect tout dynastique, viennent de bombarder sénateur, lui aussi. Le président de la république est donc, pour l'heure et la saison, en possession d'une félicité complète; et certes, il ne demande qu'à traiter toute la république comme toute sa famille, il veut le bonheur des autres comme des siens, il a même confiance dans le bonheur de tous les citoyens comme dans celui de ses propres frères; car, en traversant la gare de Dijon, il l'a dit bien haut : « L'ère heureuse dans laquelle nous sommes entrés enfin, après tant d'orages, ne se fermera pas. » De son côté, M. Gambetta savoure, dans sa villa favorite, l'agréable souvenir de la supériorité ou plutôt de la suprématie qu'il a étalée à Cherbourg, avec une discrétion si bruyante, près de M. Jules Grévy : on avait voulu lui ravir la gloire de se montrer seul et en souverain, à Cherbourg; or, cette gloire, il en a joui, par une sorte d'escamotage, dans la compagnie même du président de la république et du président du Sénat, comme si M. Jules Grévy n'existait plus et comme si M. Léon Say n'existait pas, tant sa popularité a isolé l'un et annulé l'autre ! Dans ce trio présidentiel qui passait, lui seul paraissait : à lui les acclamations de la foule, les hommages du député La Vieille, les regards des marins, les compliments des commis voyageurs! Voilà de quoi amuser, à Ville-d'Avray, M. Gambetta et ses courtisans, pendant que M. Rochefort,

dans son journal, exerce sa bouffonnerie à le « turlupiner ». Quant aux ministres, ils ont presque tous, en ce moment, la satisfaction de présider un conseil général, et leur béatitude est extrême, à en juger par les discours où ils célèbrent si pompeusement tous les miracles de leur gouvernement, tous les biens dont leur république gratifie la France...

Cette allégresse de ses chefs, le parti républicain la ressent tout entier. Le 8 août, dans le vote qui achevait l'élection des conseils généraux, il a fini par un triomphe sa victoire du 1er ; ses candidats ont été presque partout nommés ; à peine une quarantaine de conservateurs ont-ils pu échapper à l'ingratitude populaire, au caprice du suffrage universel, aux artifices et aux coups violents des administrateurs qui ont préparé cette élection. Le parti républicain a donc maintenant une majorité plus que prépondérante dans les conseils généraux ; il y domine comme dans tout le reste de l'État ; et, bien que ce pouvoir n'accroisse guère, en fait, la puissance qu'il avait déjà surabondamment dans le gouvernement de la république, il y gagne au moins une liberté, une licence, celle de ces vœux que la loi autorise les conseils généraux à former et que l'audace du parti républicain excelle, on le sait, à tourner en abus, au profit de sa politique démocratique ou sociale. Que ces vœux ne lui servent pas à régenter le radicalisme de la Chambre, à stimuler celui du ministère ; que tôt ou tard, ces vœux ne soient pas pour lui comme des décrets dictés au Parlement ; que ces vœux, enfin, ne deviennent pas, avec ceux dont les conseils municipaux de Paris et de Marseille s'arrogent déjà le droit, un nouveau moyen d'imposer à la république les réformes destructives que les radicaux réclament de plus en plus ; ceux-là seulement pourraient ne pas le prévoir, qui auraient oublié les actes du parti républicain dans les conseils généraux depuis neuf ans. Déjà M. Marcou, président du conseil général de l'Aude, a donné l'exemple : « Il y a, s'est-il écrié en inaugurant la session, des réformes nécessaires, le gouvernement de la république fera ces réformes, aujourd'hui surtout qu'il est assuré du concours de l'immense majorité de la population française. Le Sénat est inutile, il doit disparaître, il disparaîtra, non par une révolution, mais par la force de la logique » ; et tel est l'ascendant des radicaux, tel est la crainte respectueuse dont ils ont frappé ce gouvernement pusillanime et complaisant que le préfet lui-même ne proteste pas : on peut, devant un agent de M. Constans, devant un fonctionnaire de M. Jules Grévy, proposer et annoncer l'abolition d'une des deux Chambres, la destruction du rouage le plus imposant de l'État, sans que ce personnage commis à la garde des lois et de la constitution ose interdire ce souhait

illégal, blâmer ce langage inconstitutionnel. Évidemment, M. Marcou aura des imitateurs; les radicaux ne sauraient négliger une pareille pratique, et le gouvernement des Ferry, des Constans et des Cazot y trouvera lui-même un secours trop opportun, une assistance trop ingénieuse, pour n'être pas débonnaire à ceux de leurs vœux, qui, quoique illicites, favoriseront la guerre qu'il a entreprise contre le « cléricalisme ». Il faut nous y attendre : M. Gambetta et ses ministres dirigeront ces vœux dans le sens de leurs desseins, et rien ne nous étonnerait moins que de les voir suggérer aux conseils généraux une série de vœux contraires à la loi de 1850 et hostiles à tout ce qui garantit encore un peu la liberté de conscience et la liberté d'enseignement. Interrogez M. Waddington à qui les républicains viennent d'ôter la présidence du conseil général de l'Aisne. Pourquoi l'en ont-ils dépossédé? C'est parce qu'il désapprouve les décrets du 29 mars, lui qui pourtant, pendant son ministère, approuvait l'article 7. Il répugnait, paraît-il, à sanctionner de son vote un vœu destiné à encourager le gouvernement dans l'application de ces décrets, et voilà pourquoi on l'a évincé, en le remplaçant par M. Henri Martin. Le sort de M. Waddington est bien naturel : les républicains qui se regardent comme les purs et vieux serviteurs de « la vraie république » doivent, fatalement, rejeter dans l'ombre ou traîner aux gémonies, un jour ou l'autre, les républicains qui ne servent la république que par « raison », par « nécessité », en dépit d'un culte antérieur et malgré une préférence secrète; le général Chanzy et M. Waddington ne sont certes pas les premières victimes de cet ostracisme, depuis dix-huit mois, et ils n'en seront pas les dernières. Mais le trait curieux, c'est que, ce sort, M. Waddington le subisse dans un conseil général où naguère sa personnalité semblait incarner la république, et que l'occasion de sa disgrâce, ce soit un de ces vœux qui doivent entraîner le gouvernement de la république dans la violence, dans l'intolérance, dans ces excès dont M. Waddington l'a tant de fois déclarée incapable.....

L'illusion qui aveuglait si doucement M. Waddington, au temps de son ministère, se joue-t-elle de la perspicacité de ses successeurs? On le croirait volontiers, à entendre leurs discours dans les conseils généraux. M. de Freycinet, qui reçoit à Montauban une ovation enthousiaste, de ceux mêmes dont les menaces et les insultes le forcèrent, au mois de septembre 1871, à s'enfuir de la préfecture de cette ville; M. Constans, que les démocrates de Toulouse accueillent avec une joie délirante et qui, dans un banquet où les commis voyageurs le traitent presque à l'égal d'un Gambetta, embrasse un amnistié avec une camaraderie toute fraternelle; M. Varroy, M. Jules Ferry, M. Cochery, M. Magnin, tous font de la république une

apologie qui ne laisserait à un crédule ni l'idée d'un danger, ni celle d'une difficulté quelconque. Les ministres, comme tous les orateurs et tous les journalistes du parti républicain, sont dans un contentement de la république et de soi-même qui va jusqu'à l'exaltation : les élections des conseils généraux leur ont inspiré une confiance qui, ne craignant plus rien, brave tout, oui, tout dans l'avenir comme dans le présent. Les uns comptent ces élections comme une récompense de leur politique : ils se croient justifiés et ils se vantent, ils décrivent leurs œuvres avec une admiration dithyrambique. Les autres considèrent ces élections comme les signes d'une foi que la France n'aliénera plus : selon eux, la nation aurait ainsi témoigné à la république une bonne volonté qui serait éternelle, et qui maintenant est invincible. « Notre armée est refaite, notre marine puissante, dit M. Varroy, à Nancy ; le budget de l'instruction publique est doublé ; des travaux considérables ont été entrepris sur toute l'étendue du territoire ; nos colonies sont soumises à un régime plus libéral ; l'Algérie resserre plus que jamais les liens qui l'unissent à la France ; nos finances sont relevées ; les impôts ont été diminués de 300 millions ; l'ordre matériel est assuré ; la paix extérieure maintenue, la loi obéie. » La peinture est belle et n'omet rien : tout est prospérité dans la république. Quelqu'un même de ces apologistes s'est écrié que la république, en présentant à l'armée ses nouveaux drapeaux, avait attesté qu'elle ne redoutait plus aucun ennemi. Et demandez-le à M. Cochery : la république est le seul gouvernement qui pût procurer à la France un bonheur si prompt et si profond. Demandez-le à M. Dauphin et à M. Lepère : la république ne peut plus périr « par les fautes des républicains » ; la république est « désormais indestructible ». Demandez-le enfin à M. Brisson : la France identifie la république avec sa « nationalité elle-même » ; et ce gouvernement qu'elle doit « à la collaboration raisonnée de toutes les fractions de la nation », la France « s'y tient, elle s'y tiendra ». Ce ne sont donc ni les louanges emphatiques ni les prophéties flatteuses qui manquent à la république, dans ces discours. Un optimisme enflé de tout ce que la rhétorique devenue familière à notre pays peut y mettre de redondant et de déclamatoire : voilà le caractère commun à toutes ces harangues. Jamais le parti républicain n'avait encore parlé de la république avec une vanité si ampoulée. Dieu nous garde de tout chagrin qui désespère de notre patrie ou qui se plaise à la désespérer, et plût au ciel que, dans cette énumération des bienfaits de la république, ce qu'on nous affirme de nos forces nationales fût au moins une vérité ! Mais nous ne pouvons pas, en entendant ces cris orgueilleux des ministres de la république, non seulement ne pas nous rappeler l'éloquence de ceux qui en 1870 adulaient l'empire

et trompaient la France, mais ne pas songer à cette étrange leçon de notre histoire contemporaine, qui nous montre presque tous nos gouvernements s'écroulant soudain, au milieu des fumées de leur gloriole, vers l'heure même où leurs louangeurs encensaient le plus pompeusement leurs vertus et leur promettaient le plus hardiment une durée indéfinie!

Dans le discours que M. de Freycinet a prononcé au banquet de Montauban, il y a plus qu'un panégyrique ample et cadencé de la république; il y a une déclaration qui annonce une politique nouvelle dans les rapports du gouvernement et des congrégations menacées par les décrets du 29 mars. Après s'être vanté d'avoir dissous la Compagnie de Jésus, « la plus puissante et la plus célèbre » de toutes les congrégations, M. de Freycinet a dit : « Quant aux autres congrégations, le décret spécial qui les vise n'a pas fixé la date de leur dissolution : il nous a laissés maîtres de choisir notre heure. Nous nous réglerons à leur égard sur les nécessités que fera naître leur attitude, et, sans rien abandonner des droits de l'État, il dépendra d'elles de se priver des bénéfices de la loi nouvelle que nous préparons et qui déterminera d'une manière générale les conditions de toutes les associations laïques aussi bien que religieuses. » Déjà, dans un autre banquet, M. Constans, répondant à une interpellation de ces commis voyageurs qui, décidément, sont aux yeux de nos ministres et de M. Gambetta une sorte de parlement ambulatoire, avait invoqué, pour les décrets, le droit et l'usage du « temps » ; et M. Jules Ferry lui-même avait affirmé qu'à « l'œuvre du gouvernement républicain » il faut « le temps et des moyens variés ». Il n'est donc pas douteux que le ministère a résolu d'ajourner ce qu'il lui restait à faire pour compléter l'application des décrets; il se réserve arbitrairement le choix de son « heure »; et, en attendant qu'il frappe ainsi, à son gré, telle ou telle des congrégations qui lui sont désignées par les anathèmes des radicaux, il se forge une loi dont on ignore les dispositions. Pourquoi suspend-il ses coups? Qu'il le nie ou non, c'est évidemment parce que les difficultés où il s'est engagé, à la suite de ces décrets, commencent à l'embarrasser, et parce qu'il s'effraye lui-même des périls où le jettent les actes d'illégalité et de brutalité qu'il a déjà accomplis. Il s'arrête, il veut se tempérer, il va atermoyer, et, tout en se couvrant d'excuses et de prétextes à gauche et même à droite, il va essayer de rester inactif pendant une certaine période. Certes, ce n'est pas nous qui le blâmerons d'avoir cette demi-sagesse; les défis qu'il portait à la conscience, les attentats qu'il commettait contre la liberté, les persécutions qu'il dirigeait contre tant de serviteurs de Dieu et de l'humanité, les souffrances qu'il causait dans tant de familles, non,

nous ne voulons pas qu'il les continue, quelque châtiment que ces violations du droit et de la justice lui pussent destiner : ce sont des maux que nous détestons trop, et que nous l'avons trop adjuré d'épargner à la France, pour ne pas le féliciter de cette première hésitation et nous féliciter de cette première trêve. Mais notre amour de la paix religieuse ne saurait nous rendre dupes du dessein qui anime, pensons-nous, M. de Freycinet. Tout manque à M. de Freycinet pour qu'il obtienne notre confiance. Il lui manque la véracité : quand il déclare qu'il n'a édicté et employé les décrets du 29 mars que pour donner « une satisfaction immédiate au sentiment de la Chambre des députés », il oublie, non seulement que son devoir constitutionnel est de respecter le « sentiment » du Sénat comme celui de la Chambre des députés, mais que lui-même, assistant M. Jules Ferry dans la discussion de l'article 7, a mis spontanément sous les yeux du Sénat comme un épouvantail l'image de ces prochains décrets, et qu'il a provoqué autant qu'encouragé l'ordre du jour de la Chambre. Il lui manque aussi la logique : si, comme il l'assure, « les admirables élections du 1er août » sont pour le gouvernement la marque d'une approbation absolue, pourquoi ne persévère-t-il pas dans sa politique, conformément à l'opinion du pays? Et si, au contraire, il ne persiste pas dans l'exécution de ses décrets, pourquoi trahit-il ce suffrage universel dont il se prétend autorisé? Le courage ou la sagacité ne manquent pas moins à M. de Freycinet : ou il a prévu les embarras et les périls devant lesquels il recule aujourd'hui, et pourquoi n'a-t-il pas eu assez de fermeté d'âme pour refuser sa signature à des décrets qu'il savait d'avance si nuisibles au gouvernement et si funestes au bien public? Ou il n'a pas eu cette prévoyance, il a entrepris à l'aventure cette politique d'agitation religieuse et de trouble civil, et quelle estime un homme d'État si téméraire et si faible mérite-t-il donc d'un peuple qui, après tant de malheurs, a tant besoin de calme et d'union? M. de Freycinet n'a donc pas notre confiance et sa déclaration ne nous tranquillise pas. Oui, certes, nous acceptons une loi sur les associations, une loi qui garantirait aux associations religieuses comme aux associations laïques le droit commun et la liberté. Mais quelle sera-t-elle, cette loi préparée par ceux qui ont rédigé l'article 7 et les décrets du 29 mars? Et quelle est aujourd'hui l'intention secrète de M. de Freycinet, la politique nouvelle que M. Gambetta dissimule derrière cette loi? Ne serait-ce pas de complaire au parti radical, en ayant l'air de lui offrir cette fameuse loi d'association qu'il revendique depuis si longtemps, pour l'égal profit de « l'Internationale rouge » et de « l'Internationale noire »? Ne serait-ce pas d'amuser ce parti par cette espérance, tout en se targuant de détruire, à l'aide

de la loi projetée, la proposition déjà présentée au Sénat par M. Dufaure, et d'exclure, au moyen de conditions impossibles, les congrégations visées par les décrets? Ne serait-ce pas, en un mot, l'intention de gagner du temps avec ce projet de loi, dans une agitation stérile mais malsaine qui durerait encore un an, de manière à vivre glorieusement dans l'honneur de la popularité qu'on s'est acquise en dissolvant par privilège la seule Compagnie de Jésus et à ne tenter contre les autres congrégations que la menace?

Voilà le doute que laisse dans notre esprit la déclaration de M. de Freycinet. Ce gouvernement n'ose pas pousser à bout sa guerre contre « le cléricalisme », parce qu'il aperçoit l'extrémité misérable où il tomberait; mais il veut la continuer, pour l'apparence et fût-ce subrepticement, parce qu'il se ménage par ces hostilités, si lâches qu'elles soient, la faveur de ce parti radical dont il croit devoir contenter un peu la rage et occuper l'activité. Quoi qu'il en soit, nous estimons que la déclaration de M. de Freycinet, même avec l'arrière-pensée qu'elle semble contenir, est en réalité une victoire pour les libéraux et pour les catholiques. Si ce gouvernement qui promettait aux violents tant de violences se déjuge et abandonne la besogne odieuse à laquelle il s'était obligé, c'est qu'il a senti lui-même combien il blessait la conscience publique, combien l'opinion publique se soulevait peu à peu contre lui. Sincère, il faudrait l'en louer. Nous pensons qu'il faut plutôt s'en défier. Mais, sincère ou non, il se sera ainsi avoué coupable d'avoir fait des décrets que ni le sentiment libéral ni le sentiment religieux du pays n'ont pu supporter. Devant ce clergé dont les évêques en appelaient à Dieu et aux familles; devant cette foule indignée qui se pressait, le 30 juin, aux portes des chapelles et des communautés frappées d'interdiction; devant ces grandes réunions où nos conférenciers ont de toutes parts ému le pays et où hier encore on entendait M. le vicomte de Meaux, avec sa généreuse éloquence, M. Etienne Récamier, avec sa parole si courageuse et si chaleureuse, M. Thureau-Dangin, avec des accents si élevés et une dialectique si pressante; devant cette magistrature qui protestait, avec une fermeté si noble et une impartialité si vaillante, contre l'iniquité de ces coups de force et de despotisme; devant ces milliers d'avocats qui dénonçaient l'illégalité de ces mesures, nous ne dirons pas que le gouvernement se soit incliné; mais il n'a pas pu ne pas constater, parmi des manifestations si éclatantes, qu'il commettait une faute dangereuse et que, pût-il longtemps affronter tout ce que la France intelligente et honnête armait de réprobation contre lui, il serait poussé par cette faute même à des excès où, tôt ou tard, il périrait. Comptons donc comme une victoire le changement que, soit pour temporiser,

soit pour éviter un plus grand mal, le gouvernement s'impose ainsi. Mais sachons n'y voir un succès relatif que pour nous exhorter à veiller et à prolonger la résistance. Que M. Grévy, dans les gares de la Normandie, ou M. de Freycinet, à l'hôtel de ville de Montauban, jurent solennellement que la république ne menace pas plus en intention qu'en fait la religion et l'Église, nous pourrions répondre en citant les paroles et en mentionnant les actes de leur gouvernement et du parti qui le mène ou du dictateur qui se l'est asservi. Pour juger de la bonne foi du gouvernement, il suffit de demander à l'évêque de Bayeux, aux curés de Carentan et de Lisieux, comment le *Journal officiel* a dénaturé les brèves allocutions qu'ils ont adressées au Président de la république, quand il se rendait à Cherbourg. Pour juger de la bonne volonté du parti auquel obéissent M. Cazot et M. Constans, il suffit d'écouter les cris de guerre que M. Paul Bert et tant d'autres viennent de pousser, ici contre « le moine », là contre « le prêtre ». Il est plus que certain qu'en attendant sa loi sur les associations, M. de Freycinet croira bon d'assouvir les haines de M. Paul Bert et de ses amis par telle ou telle « satisfaction immédiate » ; quant à la loi elle-même, n'est-il pas présumable qu'elle sera faite assez durement ou assez subtilement pour ne pas accorder aux associations religieuses ce que leur contestent les auteurs de l'article 7 et des décrets? Libéraux et catholiques, il faut donc rester sur nos gardes. Si M. de Freycinet veut gagner du temps, soit; mais, nous, ne perdons pas le nôtre dans des illusions qui ne seraient qu'une tromperie. Observons et tenons-nous prêts...

A l'étranger, point de nouvelle grave. La question d'Orient reste la même : la Turquie continue de faire des promesses, d'élaborer des notes justificatives et d'étendre les délais; les puissances se concertent toujours, mais leur démonstration navale ne s'opère pas ; pour la France, nous sommes heureux de constater que son gouvernement ajourne de plus en plus l'envoi du général Thomassin en Grèce. Nous n'avons eu, au-delà de nos frontières, qu'une seule émotion : c'est celle qu'avait excitée l'acquisition de la voie ferrée qui met en communication Tunis et le port de la Goulette. Cette voie ferré, la Compagnie française de Bone à Guelma la disputait à la Compagnie italienne Rubattino. Il avait été convenu à Rome et à Paris que les deux gouvernements garderaient la neutralité dans la lutte des intérêts que ces deux Compagnies représentent et servent. On n'avait donc pu apprendre sans étonnement, à Paris, que le gouvernement italien avait fourni un subside à la Compagnie Rubattino, pour lui faciliter cette acquisition. Pourquoi l'Italie était-elle infidèle à sa parole? Pourquoi le gouvernement français avait-il négligé

d'assurer à la Compagnie de Bone à Guelma la possession d'un chemin qui lui donnait accès sur la mer? Quelle était donc la maladresse ou l'incurie de notre gouvernement? On se le demandait avec un dépit patriotique qui était d'autant plus amer que cet événement n'est pas le seul incident où depuis quatre ou cinq années, l'Italie semble quereller la France à Tunis; et le langage des journaux italiens, leurs bravades, même leurs insultes, animaient assez vivement chez nous l'opinion publique déçue et mécontente. On assure aujourd'hui que le bey de Tunis, par une concession utile à nos nationaux et par des engagements favorables à notre influence, accorde à la France la réparation légitime; l'affaire serait arrangée, à la satisfaction même de la Compagnie de Bone à Guelma. Nous n'insisterons donc pas. Nous nous contenterons de rappeler que, depuis nos désastres, l'Italie affecte singulièrement d'être la rivale de la France et d'élever même des prétentions sur notre patrimoine national. Tantôt c'est la Savoie et Nice que ses patriotes nous réclament; tantôt la Corse. Un autre jour, on annonce à la France qu'on veut planter le drapeau italien dans la Tunisie. On s'écrie même follement que la Méditerranée doit devenir « un lac italien ». En même temps, il est vrai que l'*Italia irredenta* revendique, du côté de l'Autriche, le Trentin et, du côté de l'empire turc, l'Albanie. On raconte aussi que le gouvernement italien a des traités secrets qui, dès le premier trouble d'une guerre européenne, amèneraient ses armées sur un versant des Alpes ou sur un autre, là où le plus affaibli de ses voisins offrirait la proie la moins difficile à saisir. Voilà trop d'ambition et de calculs à la fois. Une nation qui a tant de convoitises, avec des forces si jeunes et des ressources si incertaines, a toujours tort d'agiter en ses mains tant de menaces : c'est une imprudence.

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

ET LES GÉNÉRAUX

Tout le monde connaît l'*Histoire de la Terreur*, de M. Mortimer-Ternaux, l'un des ouvrages les plus remarquables et les plus décisifs dont la révolution française ait été l'objet. Malheureusement, l'éminent auteur, surpris par la mort, avait laissé le monument inachevé : l'œuvre s'arrêtait au huitième volume. Mais le dernier tome était préparé ; tous les matériaux en étaient réunis, et le gendre du regrettable historien, M. le baron de Layre, déjà connu par des études politiques du sens le plus élevé et le plus sûr, a justement tenu à honneur de terminer l'œuvre considérable de son beau-père, en mettant à profit ses notes et ses papiers.

C'est de ce dernier volume, digne en tous points des précédents, qu'est extrait le chapitre inédit qu'on va lire sur la république et ses généraux. A l'heure où la déclaration prend aussi chez nous la place de la discipline, où le commandement est plutôt accordé à l'étiquette politique qu'à la vraie capacité militaire, où les représentants de l'autorité civile affichent également la prétention de décider des choses de la guerre, il n'est ni sans intérêt ni sans utilité de montrer où de pareils procédés conduisent fatalement les armées et les peuples.

(*Note de la Rédaction.*)

Dans le courant du mois de juillet 1793, le Comité de salut public inaugure contre les généraux la politique de suspicion et de rigueur qui doit être la loi de son règne. Les plus en vue sont les premiers frappés, et en moins d'un mois, du 11 juillet au 9 août, les commandants en chef des trois principales armées de la république, Custine, Biron, Brunet, sont destitués et successivement déférés au tribunal révolutionnaire. Au premier on ne reprochait rien que ses échecs militaires ; mais il fallait donner aux passions démagogiques une explication sanglante des revers de la frontière. Le second avait fait incarcérer Rossignol, l'un des coryphées de la populace parisienne ; c'était évidemment un crime irrémissible. La faute du dernier était plus grave encore ; il avait osé résister à des ordres illégaux donnés

par des représentants en mission. A ces prétendues trahisons il fallait un châtiment exemplaire et, pour les réprimer, la justice révolutionnaire ne trouva pas la peine de mort trop rude. Vraiment si, après de pareilles iniquités, les généraux n'ont pas été tentés de trahir réellement, c'est que la conscience de la France s'était réfugiée dans le cœur de l'armée.

Custine n'avait quitté qu'à regret l'armée du Rhin. Il se rendait compte qu'après son départ ses actes seraient travestis, et que son échec près de Landau serait exploité par ses calomniateurs. Il ne se trompait pas. Gateau et Garnerin, commissaires du pouvoir exécutif, l'accusèrent d'avoir déshonoré l'armée en continuant à commander après avoir reçu l'avis de son changement. De plus grandes difficultés l'attendaient à l'armée du Nord. Depuis que la défection de Dumouriez avait relâché dans ses rangs tous les liens de la discipline, la délation était à l'ordre du jour. Les soldats dénonçaient leurs officiers; les officiers, leurs généraux. Custine ne fut pas épargné dans les rapports secrets de ceux qui s'étaient arrogé la mission d'épurer à leur guise tous les états-majors. Celliez surtout, l'un des commissaires de Bouchotte, ne lui pardonnait pas de l'avoir fait arrêter au moment où il distribuait aux soldats des exemplaires du *Père Duchêne*, que le ministère de la guerre envoyait officiellement aux armées. Custine, se sentant enserré dans un réseau de sourdes inimitiés, demanda au Comité de salut public l'autorisation de venir à Paris exposer ses plans de campagne. Il se berçait encore d'illusions et croyait pouvoir confondre ses détracteurs. En réalité, il était perdu le jour où il quitta l'armée. Le Comité de salut public avait déjà résolu sa destitution et hésitait seulement à le faire arrêter au milieu de ses soldats. Il s'empressa d'acquiescer à son désir et usa de diplomatie en lui laissant le choix du moment.

Custine arriva le 18 juillet à Paris, et se mit sur-le-champ aux ordres du Comité de salut public et de la Convention.

Malheureusement pour lui, les événements s'étaient précipités depuis le jour où il avait demandé à expliquer sa conduite, et il semblait que la fatalité s'ingéniât à accumuler les griefs sur sa tête. Marat venait d'être assassiné; Condé avait dû se rendre aux Impériaux, et l'on désespérait de sauver Valenciennes et Mayence. Tous ces désastres étaient imputés à celui qui n'avait su, ni sur le Rhin ni dans le Nord, manœuvrer de façon à débloquer les places confiées à sa vigilance. Leur longue résistance était la preuve même de sa trahison. L'*Ami du peuple* n'avait-il pas prédit que Custine serait un autre Dumouriez, et qu'à son tour il trahirait la république? Le coupable venait de lui-même se livrer à ses juges. Il était naturel maintenant que le prophète était passé dieu, que la

piété de ses adorateurs lui offrît en holocauste ce soldat qu'il avait frappé de son anathème.

Dès le lendemain de son arrivée, Custine fut l'objet d'une mesure qui caractérise bien cette époque d'anarchie monstrueuse, où tous les pouvoirs étaient confondus et où nul homme, revêtu de fonctions publiques, n'échappait au soupçon. On avait vu naguère deux ministres, Clavière et Lebrun, détenus dans leur hôtel, conserver l'exercice de leurs fonctions et se rendre, entre deux gardes, aux séances du Comité de salut public pour y discuter les affaires de l'État. On vit de même, spectacle non moins étrange, un général en chef se promener dans Paris, sous la surveillance d'un gendarme. Cette escorte d'honneur d'un nouveau genre le suivait jusqu'au théâtre; et partout, en manière de protestation, Custine était salué d'ovations bruyantes. Ces témoignages d'intérêt redoublaient la rage de ses ennemis, et les meneurs de la Convention demandèrent qu'on mît fin à ce scandale. Bazire voulait qu'on arrêtât Custine par mesure de sûreté générale. Danton ajoutait : « Condé a capitulé faute de vivres, Valenciennes est cerné ; il faut que Custine soit jugé. » On l'arrêta le 22 juillet. Il n'était encore que suspect et put choisir le Luxembourg comme lieu de détention. Mais en temps de révolution les événements se succèdent avec rapidité, et, le 26, Custine, transféré à l'Abbaye comme un criminel ordinaire, écrivait à la Convention : « Je suis arrêté depuis cinq jours et n'ai pas encore été interrogé. Je demande à être jugé. » Malgré tout, on hésitait à frapper. Thuriot proposa même, « puisqu'il s'agissait d'un objet militaire et qu'il était inutile de surcharger le Comité de salut public, de renvoyer la lettre au comité militaire » ; mais Robespierre s'y opposa, en rappelant que Custine était accusé de conspiration avec l'étranger.

La capitulation de Mayence fit taire tous les scrupules. Tout le monde connaît l'émotion produite par cette nouvelle. Comme si l'on n'eût attendu que cette occasion d'accabler Custine, Billaud-Varennes mêle habilement son nom à ceux des généraux Doyré et Aubert Dubayet, et s'écrie, à la séance du 28 juillet : « Citoyens, telle est donc la destinée des républiques, qu'elles ne peuvent se fonder qu'au milieu des orages et des trahisons. » Il ajoute que Custine n'a pas seulement préparé la ruine de Mayence, qu'il a encore trouvé sa chute trop lente, puisqu'il a écrit à Doyré, pendant le blocus, pour l'engager à capituler. L'infortuné général ne pouvait échapper, du moment où l'on mettait en arrestation les défenseurs mêmes de la ville. Il est décrété d'accusation et Billaud-Varennes, reprenant la parole, lance un dernier commentaire : « Je demande, dit-il, qu'on s'occupe, toute affaire cessante, de juger ce grand criminel. Il faut que dimanche ce traître ait cessé de vivre. » On était au

lundi. Le terrible proscripteur n'accordait qu'un répit de cinq jours; Fouquier-Tinville, plus généreux, en octroya dix-huit. Il est vrai qu'il ne put pas faire autrement, tant on avait accumulé de dénonciations et de pièces dans le but de donner plus d'éclat à des débats qui embrassaient deux années et plusieurs campagnes.

Le procès de Custine est trop connu pour que nous ayons à en retracer le tableau. Cependant nous ne pouvons pas nous dispenser de le caractériser et de dire que, parmi les accusations, beaucoup étaient exagérées ou puériles, et qu'aucune ne fut suffisamment justifiée. Le seul grief d'apparence sérieuse était l'insuffisance des approvisionnements réunis dans Mayence; mais cette responsabilité n'incombait pas à Custine. Lorsqu'il avait quitté cette ville, le 18 février, il avait signalé la situation au ministre Pache, et renouvelé ses instances auprès de son successeur Beurnonville. Des considérations politiques retardèrent le ravitaillement. On songeait, à ce moment, à désunir le faisceau de la coalition, et le Comité de salut public n'était pas éloigné de remettre Mayence entre les mains de la Prusse, en échange de sa neutralité. Custine fut même chargé par Lebrun de sonder le roi et se trouva, par voie de conséquence, déchargé du soin d'approvisionner une place qu'on était sur le point d'abandonner. De sorte qu'au lieu d'accuser Custine d'avoir laissé Mayence sans vivres et sans secours, on eût dû plutôt lui reprocher d'avoir maintenu dans cette ville une garnison considérable, dont l'éloignement affaiblissait inutilement l'armée du Rhin.

En tout état de cause, le tribunal révolutionnaire manquait des lumières suffisantes pour juger une affaire exclusivement militaire. Mais, comme il arrive toujours en pareille occurrence, les moins éclairés se montrèrent les plus ardents. Tandis que Merlin et Rewbell, les meilleurs appréciateurs de la conduite de Custine, cherchaient à l'excuser ou le chargeaient modérément, Vincent et Laveau, qui n'avaient suivi les opérations que dans les bureaux de la guerre, formulaient contre lui les accusations les plus passionnées. On vit ainsi, devant des juges incompétents, des témoins, pour la plupart incompétents eux-mêmes, se transformer en stratégistes pour discuter la conduite d'un général et développer les plans les plus gigantesques. Il est vrai qu'à la Convention on était moins exigeant encore, et que le capucin Chabot s'écriait en pleine séance : « Quel est l'homme qui peut douter que Custine soit coupable? Condé, Valenciennes, Mayence ne déposent-elles pas contre lui? » L'ar gument était sans réplique et, le 27 août, après douze jours de débats, Custine, « l'assassin du peuple français, » au dire de Robespierre, était condamné à mort.

Il mourut avec courage, en recommandant à son fils de justifier

sa mémoire dans les beaux jours de la république et de faire tous ses efforts pour le réhabiliter dans l'esprit de la nation. Ces beaux jours ne devaient pas venir, et quant à la réhabilitation, sa mémoire n'en eut pas besoin. La mort de Custine fut une iniquité, et l'opinion de l'histoire n'a changé ni sur sa personne ni sur ses bourreaux. La république avait eu tort, au début, de voir un capitaine dans Custine ; plus tard, elle ne fut pas plus équitable en affectant de le transformer en traître.

II

Biron avait commandé d'abord l'armée du Rhin et plus tard celle des Alpes-Maritimes. Le Comité de salut public désireux de l'éloigner de Marseille où était détenu le duc d'Orléans, avec lequel on le savait lié d'étroite amitié l'appela, dans les premiers jours de mai, à la tête de l'armée des côtes de la Rochelle. Biron ne prévoyait que trop les difficultés qui l'attendaient dans la Vendée, et invoqua vainement l'état de sa santé pour s'y soustraire. Il fallut obéir et se rendre à Niort, où les troupes républicaines s'étaient réfugiées après la déroute de Fontenay.

Quand Biron arriva dans cette ville, le désordre était à son comble. Les soldats désertaient par compagnie et par bataillon ; ceux que la réquisition amenait à leur place, logeaient au hasard chez les habitants et vivaient à leur guise, sans que personne soupçonnât leur présence. Le seul moyen de contrôle était de battre la générale ; et cette ressource même était si précaire, que, le jour de l'entrée de Biron, le tambour put à peine réunir le dixième de la garnison. A l'indiscipline des soldats s'ajoutaient l'inexpérience complète des officiers, les dilapidations éhontées des commissaires du pouvoir exécutif, les ordres contradictoires des représentants en mission.

Cette dernière cause, surtout, eût suffi à engendrer la confusion et contribuait à l'entretenir. A ce moment, l'armée des côtes de la Rochelle ne comptait pas moins de quatre commissions, émanées directement de la Convention, et agissant simultanément avec des pouvoirs sans contre-poids et sans limites. Une siégeait à la Rochelle, une autre à Niort, la troisième à Poitiers, la quatrième à Tours. La commission de la Rochelle et celle de Poitiers n'avaient qu'une délégation spéciale, la défense du littoral et du département de la Vienne ; tandis que celles de Niort et de Tours étaient chargées, d'une façon générale, de surveiller Biron et d'organiser les troupes dirigées sur la Vendée ; mais l'entente existait rarement entre elles. La commission de Tours, surtout, plus rapprochée du centre révolutionnaire, avait des prétentions plus hautes et aspirait

à prendre la direction générale des opérations. Autour d'elle se groupaient des délégués de toute sorte, adjoints du ministre de la guerre, envoyés de la Commune de Paris et des sociétés populaires. Au milieu de ces contradictions perpétuelles, personne ne savait à qui obéir, et les généraux n'étaient pas moins embarrassés pour commander à des soldats qui trouvaient constamment une oreille disposée à recueillir leurs dénonciations et leurs plaintes.

Pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos, Biron, d'accord avec la mission de Niort, commença par renvoyer les bouches inutiles et alla chercher, à Saumur, auprès des représentants de Tours, le matériel qui lui manquait. Son premier soin, en arrivant, est de demander les états de situation de l'armée; et, à Saumur de même qu'à Niort, on ne peut les lui fournir.

Les membres de la commission de Tours l'accueillirent avec défiance et provoquèrent la réunion d'un conseil de guerre. Le plan de Biron était déjà arrêté dans son esprit. Il voulait couper les communications des Vendéens avec la mer et les enserrer méthodiquement dans un cercle de fer et de feu, pour les obliger à mettre bas les armes sans tirer, s'il était possible, un coup de fusil. Son avis prévalut, mais l'entente n'était qu'apparente, et chacun, en se séparant, conservait ses préventions et ses préférences. Les représentants ne pouvaient croire qu'un homme de la vieille cour, qu'un ancien ami de la reine et du duc d'Orléans, dût combattre avec bonne foi les Vendéens qui réclamaient un roi. De son côté, Biron se demandait avec chagrin comment il assurerait le secret des opérations, avec des conseils où siégeaient seize membres, étrangers pour la plupart au service militaire.

Au lieu des secours qu'on lui avait promis, le général en chef reçut la nouvelle de la déroute de Doué et de la perte de Saumur. Rien ne faisait pressentir ces désastres, les échanges de communications devenant chaque jour de plus en plus rares entre Tours et Niort. Biron s'en plaignit amèrement au Comité de salut public. « Les causes de nos revers, disait-il, seront éternellement les mêmes, tant qu'on n'y apportera pas de remède : défaut d'organisation, d'instruction, de subordination. Obéir paraît si loin de l'égalité, que personne ne s'en impose le devoir... Le métier de général est devenu impossible à faire... Je n'ai jamais manqué et je ne manquerai jamais au respect que je dois aux représentants du peuple; mais mon devoir me commande impérieusement de déclarer que ces commissions se sont multipliées à tel point, qu'elles sont véritablement devenues nuisibles au service de la république. »

Cette lettre était motivée par les empiétements continuels de la commission de Tours. Dans un nouveau conseil de guerre, tenu en

dehors du général en chef, le plan de campagne, adopté à Saumur huit jours auparavant, avait été entièrement modifié.

Jamais décision plus irrégulière n'avait été prise par assemblée plus singulièrement composée. Elle comprenait sept représentants, qui avaient été primitivement envoyés dans différentes directions pour activer la levée des volontaires, et que le mouvement rétrograde des troupes républicaines avait obligés de se concentrer sur les derrières de l'armée. C'étaient Choudieu, Bodin, Richard, Ruelle, Bourbotte, Delaunay et Tallien : six jurisconsultes et un journaliste. A côté d'eux, siégeaient les deux commissaires du pouvoir exécutif ; l'un, Lachevardière, ancien vice-président du Directoire de Paris, homme relativement modéré, qui tenait ses pouvoirs du conseil des ministres ; l'autre, Parein, avocat sans cause, pour le moment chef de bureau au ministère de la guerre et délégué du ministre, dont toute la carrière militaire devait consister dans la présidence des commissions de justice de Saumur et de Lyon. Les généraux se trouvaient en minorité, quatre contre neuf.

Des sept représentants, quatre appartenaient aux départements que menaçait directement la prise de Saumur. Bodin et Ruelle étaient d'Indre-et-Loire ; Choudieu et Delaunay, de Maine-et-Loire. Naturellement, ils ne devaient guère hésiter à sacrifier Niort, la Rochelle et le littoral, alors qu'ils espéraient sauvegarder leurs concitoyens, leurs amis, leurs propres biens peut-être. Ils avaient, en outre, des rancunes personnelles à satisfaire. Choudieu, originaire d'Angers, se plaignait de ses compatriotes, et aucun d'eux n'avait oublié la froideur de l'accueil qu'ils avaient reçu à Nantes. C'étaient autant de raisons pour abandonner à elles-mêmes des villes « où l'esprit public était tellement gâté, qu'on y parlait hautement de composition avec les brigands ».

Quant aux généraux, leur rapprochement n'était pas moins bizarre. Menou, suspect de royalisme pour avoir essayé de défendre les Tuileries, au 10 août, coudoyait dans le conseil, Santerre, qui avait commandé dans la même journée l'insurrection triomphante. Duhoux comptait son neveu dans les rangs de l'armée vendéenne ; et Berthier, ancien chef d'état-major de Rochambeau et de Luckner, avait à remplir la délicate mission de donner une forme régulière aux conceptions stratégiques des représentants et des commissaires.

Choudieu avait apporté lui-même la délibération, afin d'enlever plus facilement le consentement de Biron. Ce dernier répondit en convoquant, à son tour, une réunion des officiers généraux et des représentants présents à Niort. A ce moment, les troupes de Biron manquaient de vivres et de moyens de transport. Le général n'eut pas de peine à démontrer que, dans ces conditions, il serait impru-

dent d'abandonner les postes de ravitaillement et de se porter en masse, à la recherche de l'ennemi, vers un point idéal. Il demanda le maintien du plan primitif, et le conseil partagea son sentiment.

En notifiant, le 15 juin, cette décision au général Duhoux, à Tours, Biron expliquait ainsi la pensée qui l'avait inspiré. « Je ne suis pas d'avis, disait-il, que l'armée doive, sans se diviser, s'éloigner des côtes pour agir en masse. Je sais bien que cette disposition paraît généralement désirée et peut permettre des succès brillants, mais il faut avoir le courage de les sacrifier à la véritable utilité. Il ne s'agit pas d'acquérir journellement de la gloire en continuant la guerre... L'avantage d'éteindre huit jours plus tôt la guerre civile est inappréciable. Nous n'en hâterons pas la fin, si nous nous contentons de battre les brigands et de les chasser devant nous, et si nous ne parvenons pas à les entourer et à les anéantir. »

La commission de Tours ne tint pas plus de compte de cette seconde délibération que de la première. A cette époque, il n'était question que de sacrifier les villes aux campagnes. Le 25 juin, un troisième conseil de guerre tenu d'urgence, sous prétexte de voler au secours de Nantes, arrête de porter sur Angers toutes les forces disponibles en chargeant Biron de garder les magasins de Tours. Par extraordinaire, l'élément militaire s'était trouvé le plus nombreux; mais, comme le 11, les représentants, le général ministre Ronsin, les deux commissaires du pouvoir exécutif, Lachevardière et Dumas, avaient délibéré avec les généraux et dicté la décision. Il devenait évident qu'en laissant au général en chef la responsabilité apparente, les représentants entendaient exercer sous son nom le commandement effectif. Biron ne s'y trompa pas. Il autorise le mouvement proposé et offre sa démission.

Le Comité de salut public s'émut de ce conflit, et trancha d'abord le différend en faveur de Biron. Ce fut même un triomphe sans exemple à cette époque, tant le blâme était énergique et la confiance manifeste. Dans la matinée du 28 juin, Guyton et Berlier écrivent à Biron : « La commission centrale, établie par les représentants du peuple à Tours, s'est écartée de l'instruction décrétée par la Convention nationale. Les officiers généraux de l'armée ont été égarés par les dangers de la ville de Nantes et par le concours des circonstances. L'adjoint du ministre de la guerre, les commissaires nationaux ont manqué essentiellement à leur devoir. C'est à vous, général, à réparer tant d'erreurs et de fautes. » Le soir le Comité lui-même déclare : 1° que le conseil de guerre a été tenu d'une manière irrégulière et avec une sorte de publicité dangereuse pour l'exécution des meilleures conceptions; 2° qu'on a eu tort de vouloir influencer le général, en ne lui laissant d'autre liberté que celle d'approuver le projet proposé;

3° que Biron étant investi de la confiance de la nation, il doit diriger, sans influence secrète ou publique, toutes les opérations militaires. Comme sanction, les représentants étaient invités à rejoindre leur poste à la Convention, et il était enjoint à Bouchotte de rappeler Ronsin et ceux des commissaires nationaux dont la présence était une occasion de trouble dans la Vendée.

Quarante-huit heures plus tard, les choses avaient changé de face. Choudieu était arrivé à Paris. Il court au Comité de salut public et se fait communiquer la correspondance de Biron. Celui-ci n'y ménageait guère l'ingérence des représentants et l'ineptie des commissaires du pouvoir exécutif. A cette lecture, la colère de Choudieu redouble; il se récrie, s'indigne, accuse à son tour. Le crime de la commission, c'est d'avoir voulu sauver Nantes; comment appellera-t-on l'inertie de Biron? Ce thème était habile, et le Comité de salut public prend, à la date du 30 juin, un nouvel arrêté qui, sous prétexte d'expliquer celui du 28, en bouleverse toute l'économie. C'était en réalité un premier arrêt contre Biron, puisque le Comité déclarait que la commission de Tours s'était proposé non d'entraver, mais d'accélérer l'activité du général en chef. Sur un autre point, le succès de Choudieu était plus grand encore. Ronsin et ses acolytes conservaient leurs fonctions, et les pouvoirs des représentants, mieux définis, leur assuraient une véritable prépondérance.

Biron apprit, à Saumur, où il s'était rendu pour se porter de sa personne au secours de Nantes, qu'il avait perdu la confiance du Comité de salut public. Il n'y avait plus qu'à se retirer, et le général l'eût fait sur-le-champ, si la gravité des circonstances ne lui avait pas imposé le devoir de rester à la tête de l'armée. La levée du siège lui rendit sa liberté; et, avant de retourner à Niort, où le rappelait une panique, il envoya d'Angers sa démission motivée sur le mauvais état de sa santé.

Malheureusement pour lui, il s'était rendu coupable dans l'intervalle d'un crime impardonnable envers la démagogie : il avait osé faire arrêter, pour insubordination à Saint-Maixent, un des favoris du parti montagnard, le fameux Rossignol, lieutenant-colonel de la 35me division de gendarmerie.

Les faits étaient patents. Rossignol n'avait pas craint de dire, dans le conseil de guerre du 13 juin, que sa troupe ne marcherait plus sans être certaine d'être au moins six contre quatre. Le conseil était indigné, mais les représentants intervinrent, et le coupable ne fut pas puni. Fort de cette faiblesse, Rossignol continua ses propos et ses menées. Il alla même, à la fin du mois, jusqu'à exiger de ses soldats le serment de ne pas obéir au général en chef, parce que c'était un ci-devant et un traître. Il était impossible de fermer les

yeux plus longtemps, et Westermann donna l'ordre de le conduire devant l'accusateur public à Niort. Rossignol s'adresse alors à Biron, pour réclamer sa mise en liberté. Le général n'avait rien fait pour venger une injure personnelle; il ne voulut pas davantage arrêter le cours de la justice. La commission de Tours n'eut pas les mêmes scrupules. A la première nouvelle de l'arrestation, Choudieu, Richard, Ruelle et Tallien se réunissent et ordonnent de surseoir à toute poursuite et même à toute instruction jusqu'à décision contraire de la Convention. Cette dernière n'y mit pas plus de forme. Rossignol était un patriote connu, un véritable républicain. Pourquoi aurait-on exigé des témoignages et des justifications? Son chef, au contraire, était un ex-noble, un ex-conspirateur, comme disait Thuriot; il fallait examiner sa conduite incivique. Dans la séance du 10 juillet, la Convention décrète que Rossignol sera rétabli dans ses fonctions et renvoie l'examen de l'affaire au Comité de salut public. Bouchotte ajoute, le 11, en envoyant le décret à Biron : « Cette justice rendue à un patriote pur jette un grand blâme sur la conduite qui a été tenue en cette occasion. »

Cependant le Comité de salut public était fort embarrassé pour prendre une mesure de rigueur contre un général auquel il prodiguait quelques jours auparavant les plus grands éloges. Jean-Bon Saint-André se chargea d'être à la Convention l'interprète de ces hésitations. « Il n'y a pas, disait-il, d'accusation positive contre Biron, mais on lui reproche de n'avoir pas développé toute l'activité nécessaire... Gasparin, pendant sa mission, a appris que ses fréquentes incommodités le rendaient peu propre aux fonctions importantes dont on l'a chargé... Puisque Biron reconnaît lui-même son insuffisance, le Comité propose de décréter son rappel et son remplacement immédiat. »

Ronsin et Parein ne tardèrent pas à fournir les griefs dont on avait besoin. Depuis qu'ils avaient eu connaissance des plaintes portées par Biron contre leurs honteuses dilapidations, ils brûlaient du désir de se débarrasser d'un surveillant si incommode et ne négligeaient aucune occasion de le perdre. Pendant que l'un l'accusait de ne rien faire à Niort, l'autre lui reprochait sa présence à Angers. Le premier voulait qu'on le destituât sans retard, dans la crainte de le voir suivre l'exemple de Dumouriez et de Wimpfen; le second ajoutait qu'il fallait en outre le livrer au glaive de la loi. Ils ne s'entendaient que sur un point, l'inutilité des attaques partielles, et reprochaient au général, qui avait tenté tout le contraire, d'avoir voulu détruire en détail une armée assez forte pour exterminer les brigands en huit jours.

Biron avait les mains pleines de preuves pour sa justification et

quitta Niort sans inquiétude. Mais, en arrivant à Paris, il trouva Custine, et le vent de persécution qui soufflait sur les généraux les emporta tous les deux. Biron, toutefois, attendit longtemps son jugement. Pendant cinq mois, le Comité de salut public resta sourd à ses demandes d'explication et ne consentit à l'entendre que le jour où les arrêts d'accusation étaient devenus des arrêts de mort. Cette longue détention n'avait rien révélé; et, devant le tribunal révolutionnaire, Choudieu et son collègue Richard, de la commission de Tours, renouvelèrent leurs éternels reproches d'inertie dans la conduite des opérations, de persécution des patriotes et de résistance à l'autorité des délégués de la Convention. La décision ne pouvait être douteuse, et Biron entendit, avec la fermeté d'un homme habitué à exposer sa vie et avec l'insouciance du plus brillant courtisan de l'ancienne cour, le jugement qui le condamnait à mort. Le lendemain, dernier jour de l'année 1793, sa tête tombait sur la place Louis XV. Il n'avait que quarante-six ans.

Biron avait cherché, comme Custine, à régler le mouvement révolutionnaire et échoua, comme lui, dans ses efforts pour conserver l'indépendance nécessaire à un commandant d'armée. Tous les deux tombèrent victimes de leur amour pour la discipline, et leur condamnation est également inique. Celle de Biron offre cependant un sujet de méditation de plus. En se ralliant à la république, Custine s'était abrité sous les plis du drapeau national pour combattre l'ennemi du dehors et défendre le sol sacré de la patrie. Biron avait fait en avant un pas plus décisif et accepté à l'intérieur un rôle incompatible avec l'illustration de son origine et les passions de la démagogie. Quand il reconnut sa faute, il ne lui restait plus qu'à tourner la difficulté en grand seigneur, en offrant sa vie pour empêcher l'extermination de la Vendée; mais il était trop tard, et sa résistance ne fit que précipiter sa chute. Dans tous les temps, la révolution, comme Saturne, a dévoré ses adeptes et sacrifié, le lendemain de la victoire, ceux dont la complicité avait assuré son triomphe, mais dont la conscience désapprouvait ses excès.

III

Brunet avait succédé, le 26 mai, à Biron dans le commandement de l'armée d'Italie. Il était loin d'être sans talent, et ses succès contre les Sardes lui avaient mérité les éloges du Comité de salut public. Quelques jours avant sa nomination, Collot d'Herbois s'était même étonné à la tribune de la Convention que l'on n'eût pas encore reconnu ses services par un poste important, et avait été de la sorte l'un des auteurs de son élévation.

Malgré ces antécédents, et bien qu'il ne fût jamais sorti de son rôle militaire, la position du nouveau général ne tarda pas à devenir difficile. L'armée d'Italie n'occupait qu'une faible partie du comté de Nice. Menacée par devant par les Piémontais et par derrière par la flotte anglo-espagnole de la Méditerranée, elle était exposée, au moindre échec, à se voir rejetée de l'autre côté du Var. La retraite elle-même pouvait se trouver compromise par la scission de Marseille et de Toulon après le 31 mai, et l'influence que leur exemple était de nature à exercer sur des troupes recrutées en grande majorité dans la Provence. Brunet n'hésita pas et commença par demander une diversion aux opérations militaires. Il voulait refouler les Piémontais sur les hauteurs des Alpes ; mais après un engagement indécis, le 8 juin, et un échec définitif, le 12, il dut rentrer dans ses cantonnements et se borner à les mettre, par des retranchements, à l'abri d'un coup de main. Quant aux difficultés intérieures, son parti était non moins nettement arrêté. Fidèle à son passé, Brunet était résolu à ne pas se prononcer entre la Montagne et la Gironde, et comptait sur la mobilité des populations méridionales pour faire tomber la résistance le jour où elle apparaîtrait inutile. Cette conduite pleine de prudence, en le mettant en conflit avec les commissaires de la Convention, amena au contraire sa perte.

Six représentants se trouvaient à ce moment dans le Midi. Quatre, Barras, Pierre Bayle, Beauvais et Despinassy, étaient spécialement attachés à l'armée d'Italie ; les deux autres, Fréron et Roubaud, avaient reçu une mission spéciale pour le recrutement dans les départements des Hautes et des Basses-Alpes. En prévision des troubles qui pouvaient d'un moment à l'autre couper les communications avec Paris, ces six commissaires s'étant rencontrés à Toulon, prirent, à la date du 4 juin, un arrêté autorisant Fréron et Roubaud à se joindre provisoirement à l'armée d'Italie. C'était une atteinte indirecte aux prérogatives de la Convention, qui, seule, avait le droit d'étendre ou de modifier les attributions conférées par elle. Brunet s'en émut, et avant de rendre publique la première dépêche où Fréron avait agi de concert avec Barras, il crut devoir écrire à ce dernier que, d'après l'opinion générale de l'armée, son collègue n'avait pas de pouvoirs auprès d'elle. Pour dissiper ces scrupules, les quatre représentants dont l'autorité n'était pas contestée rendirent à Nice, le 26 juin, un nouvel arrêté qui, plus explicite que le premier, conférait à Fréron et à Roubaud le droit de prendre et de signer toutes les mesures nécessaires au salut public. Cette fois, l'usurpation était flagrante, et Brunet renouvela ses protestations. Mais les événements avaient marché. Despinassy, compromis par ses relations avec les girondins, avait dû se cacher ; Roubaud était

retourné à Paris ; Pierre Bayle et Beauvais venaient d'être arrêtés à Toulon ; et Barras, échappé à grand'peine avec Fréron, à la poursuite des Toulonnais, commençait à s'irriter de la résistance du général. Il lui adressa, le 20 juillet, une lettre qui n'admettait pas de réplique : « Général, disait-il, je crois vous parler en républicain. Vous savez que deux représentants du peuple sont absents, que deux autres viennent d'être arrêtés à Toulon... Comment, dans le moment où les besoins s'accumulent et où l'attentat le plus sacrilège du fédéralisme se commet presque sous vos yeux, pouvez-vous, vous, général de la république une et indivisible, contester à un membre de la Convention le droit et les pouvoirs de s'occuper du soulagement de l'armée, de la sûreté de nos frontières et du salut de l'État ? Par l'absence effective de trois de mes collègues, je réunis, à moi seul, tous les pouvoirs qui leur étaient délégués. Fréron a déjà été adjoint par un arrêté saisi à Toulon ; je l'associe à mes travaux et assume toute la responsabilité, certain d'être avoué hautement par la Convention nationale. »

Malgré leur ton d'assurance, les représentants n'avaient qu'une médiocre confiance dans la légitimité de leurs pouvoirs, et ils s'empressèrent d'annoncer au général, quelques jours plus tard, que la Convention envoyait à l'armée d'Italie Robespierre jeune et Ricord. Mais on ne les vit point paraître. La route était coupée à Avignon, et ils s'y attardèrent jusqu'à la prise de Marseille.

Brunet cependant ne voulut pas paralyser le service et finit par céder, tout en réservant sa liberté d'action pour le jour où la gravité des intérêts engagés justifierait une résistance ouverte. Cette occasion ne se fit pas attendre.

Quand Cartaux eut franchi la Durance, Barras et Fréron, qui jusqu'alors avaient usé de temporisations, requirent le général en chef, « au nom du salut public, au nom de la loi et de la souveraineté du peuple, de faire marcher sur Aix cinq bataillons avec l'artillerie et les dragons nécessaires ». Dans des circonstances analogues, pour couvrir sa responsabilité, Kellermann avait exigé, un décret de la Convention, avant de marcher sur Lyon. En présence de l'incompétence de jour en jour plus manifeste des représentants, Brunet se retrancha derrière les raisons de légalité qu'il avait déjà fait valoir. D'un côté, il informe le Comité de salut public qu'il suspend l'exécution de la réquisition, parce qu'elle exposerait l'armée à être refoulée en France ou à se voir renfermée dans le comté de Nice. De l'autre, il accourt près de Barras ; il lui représente qu'aux termes de la loi du 30 avril 1793, il ne peut délibérer seul ; que vainement il excipe de l'adjonction de son collègue Fréron ; que, depuis sa nomination, est intervenue la loi des 15 et 19 juillet, dont l'article 3 inter-

dit aux représentants en mission de déléguer leurs pouvoirs ; qu'on sait enfin que la Convention a nommé des commissaires près l'armée d'Italie. Il n'y avait rien à répondre à une argumentation si péremptoire. Barras se laisse convaincre et signe sa démission provisoire jusqu'à l'arrivée de Robespierre.

Cette abdication contrariait singulièrement les appétits des volontaires que les représentants avaient réunis pour marcher au pillage de Marseille. Brunet avait à peine quitté Nice, que le bataillon du Beausset essaye de se mutiner. Fréron, plus emporté que son collègue, profite de l'incident pour reprocher à Barras son inconcevable faiblesse. Par ses soins la société républicaine de Nice se réunit et, invoquant « le salut du peuple comme la suprême loi », invite les représentants à rentrer en fonctions et à suspendre le général. Barras, toujours irrésolu, cède à la pression de la foule, comme il avait cédé à celle de Brunet. Il retire sa renonciation, et les deux représentants adressent au commandant du camp de Biot, l'un des deux rassemblements de l'armée d'Italie, la réquisition directe de se replier sur Nice.

Malgré son étonnement, Brunet voulut encore tenter un dernier essai de conciliation. Il rappelle aux représentants la conversation qu'il a eue avec eux la veille et les promesses qui lui ont été faites. « C'est la nécessité des opérations militaires et le soin de sa responsabilité personnelle qui motivent sa résistance; mais il n'oubliera jamais le caractère sacré dont ils sont revêtus et il continuera, comme par le passé, à leur fournir une garde d'honneur et des escortes. » Soutenu par Fréron, Barras, cette fois, reste inébranlable. La rupture était complète, et Brunet n'avait plus qu'à demander justice à la Convention. En attendant, il enjoint, le 8 août, au commandant du camp de Biot, de retourner à son poste, et au commandant de la place de Nice, de signifier à Barras et à Fréron les décrets qui suspendent leurs pouvoirs. Le même jour, il les prévient lui-même que, s'ils persistent, il sera obligé de les dénoncer comme rebelles aux lois. Le lendemain, il met à l'ordre de l'armée que les seuls commissaires accrédités près d'elle sont les représentants Barras, Robespierre jeune, Beauvais et Bayle, et que l'obéissance n'est due qu'aux réquisitions signées par deux d'entre eux.

Brunet, à cette date, se trouvait sans commandement. Dès la veille, Barras et Fréron avaient tranché eux-mêmes la question de compétence et lancé contre lui un arrêté de suspension ; mais l'opinion s'était si manifestement prononcée contre eux, qu'ils jugèrent prudent d'annoncer dans leur proclamation à l'armée qu'ils avaient agi d'après les ordres de leurs collègues Robespierre et Ricord, rendant par ce subterfuge un dernier hommage au respect de leur victime pour la légalité.

Entre un général suspect de modérantisme et deux montagnards soutenus par la tourbe jacobine, le Comité de salut public ne pouvait pas hésiter. Déjà, dans les premiers jours d'août, il avait reçu des mains d'un affidé de Fréron une dénonciation furibonde contre Brunet. A cette seconde accusation, il répond en ordonnant au ministre de la guerre de le remplacer et de le faire transférer à Paris. Il était difficile de poursuivre un général pour avoir résisté la loi à la main ; mais il restait la ressource du crime de haute trahison. Brunet, dans sa correspondance, n'avait pas cessé de prêcher la modération ; il avait soutenu qu'une rigueur intempestive pourrait jeter Marseille et Toulon dans les bras des Anglais ; il avait même correspondu, de l'aveu toutefois des représentants, avec les autorités de ces deux villes pour assurer les subsistances de l'armée. La défection annoncée s'était produite. N'était-il pas supposable que celui qui l'avait si bien prédite devait l'avoir connue, peut-être même favorisée ? La Convention déclara que le crime était évident et renvoya Brunet devant le tribunal révolutionnaire, sous l'accusation d'avoir été avec Trogoff l'âme de la trahison de Toulon. La condamnation ne se fit pas attendre, et l'infortuné général monta sur l'échafaud le 14 novembre 1793, la veille du supplice d'Houchard, coupable, comme lui, d'avoir trop bien servi son pays.

IV

La figure de Beysser paraîtra sans doute bien pâle à côté de Custine et de Biron. Cependant elle est nécessaire pour compléter le tableau, car c'est celle d'un officier de fortune qui servit successivement tous les partis et qui, victime de sa propre intrigue, périt précisément pour avoir accepté une mission de police indigne d'un général.

Beysser avait débuté, à l'âge de seize ans, comme simple soldat dans les dragons du régiment de Lorraine. Douze années plus tard, il était chirurgien-major avec rang de capitaine dans un régiment suisse au service de la Hollande. A partir de cette date, sa vie se passe aux colonies. On le trouve en 1783 au cap de Bonne-Espérence et, de 1784 à 1788, à l'île de France et dans l'Inde. Rentré en Europe en 1788, il était retourné à son régiment en Bretagne au commencement de juillet 1789, quand éclatèrent les premiers troubles de cette province. Elu, à cette occasion, major et bientôt après lieutenant-colonel des dragons nationaux de Lorient, Beysser prit part à toutes les affaires et échangea, en 1791, ce dernier grade contre une commission de capitaine de gendarmerie dans le Morbihan. Il appartenait désormais à l'armée régulière et avança rapidement, grâce à la protection des représentants Billaud-Varennes et Sevestre, qui

l'avaient vu à l'œuvre, en mars et avril 1793, lors de la répression de l'insurrection sur les deux rives de la Vilaine. A ce moment, la fortune de Beysser touche à son apogée. Au mois de juin, il prend part à la défense de Nantes contre les Vendéens, et reçoit comme récompense, le lendemain de la mort de Cathelineau, le brevet de général de brigade.

Les Nantais, tout occupés du péril qui menaçait leurs portes, n'avaient guère eu le temps de songer aux événements qui s'étaient accomplis à Paris; mais les Vendéens repoussés et la sécurité revenue, ils n'hésitèrent pas à adhérer aux résolutions déjà prises par les villes de Rennes, de Brest et de Quimper pour protester contre le coup d'État du 2 juin. Beysser s'associa à la manifestation. Il suivait alors deux intrigues : en province, il faisait la guerre à la Montagne, et traitait avec elle à Paris. Canclaux, plus honnête, refusa sa signature, et les représentants Gillet, Cavaignac et Merlin (de Douai) s'empressèrent de dénoncer l'arrêté de résistance avec d'autant plus de vivacité qu'ils avaient eux-mêmes à se faire pardonner une lettre légèrement empreinte de fédéralisme qu'ils avaient eu l'imprudence d'adresser quelque temps auparavant à la Convention.

La démonstration des Nantais était tardive. Il y avait longtemps que les principales villes de la Normandie, de la Bretagne et du Midi avaient jeté le gant aux vainqueurs du 2 juin; déjà même les ardeurs de la résistance commençaient à s'éteindre, et de tous côtés, soit lassitude, soit faiblesse, de nombreuses rétractations arrivaient à la Convention. Quant à Beysser, un décret du 12 juillet venait de lui conférer le commandement en chef de l'armée des côtes de la Rochelle, en remplacement de Biron. Cette défection de la dernière heure n'en fut que plus sensible au Comité de salut public. Dans le premier mouvement de colère, il propose à la Convention de mettre hors la loi Beysser et ses complices ; mais le lendemain il se ravise et se borne à faire mander à la barre le général et les autres signataires de l'arrêté du 5 juillet.

La députation de Nantes se présenta le 2 août, ayant à sa tête Baco, maire de la ville. Ce dernier annonce que la constitution montagnarde a rencontré l'adhésion unanime du peuple nantais. C'était un désaveu implicite de la délibération incriminée; mais Baco ajoute qu'il est nécessaire de renfermer dans des limites plus étroites l'autorité des comités et des commissaires, et qu'il est à désirer que l'Assemblée, ayant terminé sa tâche, remette les rênes du gouvernement dans des mains plus heureuses.

La Montagne s'indigne de ce fier langage. Thuriot et Chabot s'écrient qu'il faut chasser les pétitionnaires de la barre. Dartigoyte ajoute qu'il faut mettre le maire en arrestation.

Baco demande à se défendre.

— Il est douloureux, dit-il, quand on peut montrer les cicatrices des blessures reçues en combattant les insurgés de la Vendée, d'avoir à se justifier du crime de rébellion. Pourquoi parle-t-on de m'arrêter? moi qui ai refusé de signer l'arrêté du 5 juillet, moi qui ai blâmé Beysser de l'avoir fait, moi qui viens vous offrir le baiser fraternel.

— Un baiser fraternel ne se donne pas en injuriant, réplique Collot-d'Herbois.

— Baco, reprend Fayau, est le chef des contre-révolutionnaires nantais. Oui, continue-t-il, en interpellant directement le maire, tu savais que dans une maison dont les fenêtres n'ont pas été ouvertes pendant le siège, il y avait douze cents couverts préparés pour les rebelles.

— Tu en as menti, s'écrie Baco, incapable de se contenir à cette indigne calomnie.

Danton, du haut du fauteuil de la présidence, rappelle à l'ordre l'audacieux qui se permet de répondre à un membre de la Convention; mais Legendre trouve qu'il faut un châtiment plus sévère et demande le renvoi des pétitionnaires au Comité de sûreté générale et l'arrestation de leur interprète. L'Assemblée approuve, et Baco, convaincu d'outrage envers la représentation nationale, est envoyé à l'Abbaye.

Beysser avait eu l'habileté de ne pas accompagner la députation chargée de demander sa réintégration. Il la suivit de près; et, le 7 août, il adressait au président de la Convention une lettre, dont le ton d'humilité contraste singulièrement avec la mâle énergie de ses défenseurs.

Citoyen président,

En exécution du décret de la Convention qui me mande à la barre, j'arrive à Paris. Je suis prêt à paraître devant la Convention. Je compte trop sur sa justice pour n'être pas sûr que dès qu'elle m'aura entendu, toutes les préventions qui auraient pu s'élever sur mon compte seront dissipées.

Je suis, avec respect, le citoyen,

J. M. Beysser.

Cette lettre fut renvoyée au Comité de salut public, qui accepta les explications de Beysser et lui rendit même toute sa confiance. Au prix de quelles promesses le général était-il rentré en grâce? C'est ce que l'arrêté suivant va nous apprendre.

Sur l'avis donné au Comité de salut public de la retraite des ci-devant députés mis hors la loi, dans les départements de la ci-devant Bretagne et de l'effet dangereux que produit leur présence dans ces pays;

Vu la nécessité de dissiper le noyau de la force armée des rebelles qui subsiste encore dans ces départements;

Attendu l'inexécution constante des décrets de la Convention, de la part des autorités constituées, surtout des administrateurs de ces départements;

Le Comité a chargé le général de brigade Beysser de surveiller l'exécution des décrets rendus contre les ci-devant députés mis hors la loi et des administrateurs mis en état d'arrestation et décrétés d'accusation. Il est autorisé également de dissiper le reste de la force armée des rebelles à la loi, d'en arrêter les chefs et de prendre tous les moyens qui seront en son pouvoir pour faire traduire à Paris les conspirateurs qui se sont refusés à l'exécution de la loi dans la ville de Rennes.

Comme on le voit, il s'agissait bien moins d'une expédition militaire que d'une mission politique, et ce soldat brillant que sa belle figure, sa grande taille et son courage au feu avaient jusqu'alors entouré d'une auréole martiale, acceptait de rendre des services qu'on n'obtient jamais d'un général. S'il pouvait rester quelques doutes à cet égard, ils seraient levés par le second arrêté qui, à à huit jours d'intervalle, suivit celui que nous venons de rapporter. Le Comité de salut public approuvait cette fois « le parti pris par le ministre de la justice d'employer sur les fonds à sa disposition une somme de 100 000 livres, destinée à être remise au général Beysser, chargé d'arrêter les députés rebelles et les conspirateurs réfugiés dans les départements de la ci-devant Bretagne ». En même temps, le Comité, fidèle à son système de surveillance et de délation mutuelles, plaçait auprès du général deux commissaires, les citoyens Hérault et Héron, avec mandat de concourir aux opérations et d'envoyer tous les jours un compte rendu au ministre de la justice. Le 31 août, un nouveau surveillant, Guermeur, fut adjoint aux deux premiers. Tous les trois étaient les plus fins limiers et les agents habituels du Comité de sûreté générale.

Il est difficile de raconter exactement ce que fit Beysser, mais il est permis de tout supposer de la part d'un homme qui avait le cynisme de dire aux représentants de la Convention « qu'ils étaient les commissaires des scélérats, et que, s'il avait dix mille hommes à ses ordres, il les culbuterait; qu'en attendant, puisque cela n'était pas, il voulait bien de nouveau prendre de l'emploi ». Ce qui est certain, c'est qu'il avait accepté une mission au-dessus de ses forces comme au-dessous de ses fonctions et qu'il ne put remplir les promesses qu'il avait faites au Comité. Le châtiment ne se fit pas attendre. Un mois à peine après avoir été investi de ces pleins pouvoirs, Beysser était destitué et décrété d'accusation, le 19 septembre,

sur le rapport des agents chargés de l'assister. Pour prix de leur dénonciation, Hérault et Guermeur restèrent seuls à la gloire et au profit. En leur continuant la honteuse mission qui convenait mieux à leur caractère, le Comité de salut public les autorisa à toucher les 40 000 livres qui n'étaient pas encore dépensées.

Beysser arriva à Paris le 28 septembre et fut écroué à l'Abbaye. Le même jour, Carrier était envoyé à Nantes. Pour éviter tout nouveau mécompte, le Comité de salut public avait choisi parmi les plus fougueux montagnards celui qui devait faire expier à cette malheureuse cité ses velléités girondines. Il ne fut que trop bien servi.

La détention de Beysser dura plus de six mois. Il pouvait se croire oublié, mais on se souvint de lui quand fut inventée la fameuse conspiration des prisons. Des généraux sacrifiés par la révolution, le seul qui ait avili son épée, périt sur l'échafaud avec Gobel, l'évêque apostat, l'extravagant Chaumette, le malheureux Dillon et la veuve de Camille Desmoulins. Son histoire présente un grand enseignement. Elle montre qu'à une époque où la démagogie semblait priser la soumission aveugle comme la première vertu d'un chef militaire, cette criminelle défaillance était impuissante elle-même à assurer une entière sécurité. Beysser ne put échapper à la proscription, quoiqu'il eût eu la faiblesse de servir les proscripteurs.

V

Comme tous les gouvernements qui cachent sous le despotisme de la forme la fragilité de leur nature, le Comité de salut public n'admettait pas qu'on résistât à ses volontés ; mais ce qu'il redoutait le plus, c'était la résistance des commandants d'armée. Créé le lendemain de la défection de Dumouriez avec la mission de prévenir le retour d'événements heureusement fort rares pour notre honneur militaire, il devait, par la loi même de sa constitution, considérer la moindre omission, la moindre négligence, la moindre faute, comme autant de crimes qu'il fallait impitoyablement réprimer. Parmi les généraux, ceux qui avaient commencé leur carrière sous la monarchie étaient les premiers suspects et furent les premiers atteints. Le Comité se rendait parfaitement compte que le dévouement suppose une personne envers laquelle on s'oblige, et qu'un pouvoir collectif et renouvelable, comme le sien, ne pouvait pas prétendre au même respect qu'un souverain représentant à la fois la patrie et la continuité. Après la révolution du 2 juin, la situation devint encore plus aiguë. Wimpfen avait accepté le commandement de l'armée levée pour venger la Gironde ; à l'Est, à l'Ouest, dans le Midi, la Convention n'était plus obéie ; il fallait à tout prix empêcher le pouvoir de

tomber dans les camps. Les poursuites contre les généraux recommencèrent, et des exécutions répétées apprirent à ceux qui ne savaient ni vaincre ni plier devant les délégués du Comité que celui-ci serait sans pitié.

Nous venons de raconter l'histoire des plus célèbres victimes de cette terrible politique, il nous reste à en montrer les conséquences ; elles furent néfastes pour le pays et pour l'armée.

Les gouvernements, comme les individus, n'ont que les serviteurs qu'ils méritent. Quand la délation prend la place de la discipline ; quand le commandement est donné au démagogue le plus exalté et non au soldat le plus éprouvé ; quand, sous prétexte de surveillance, les représentants de l'autorité civile dirigent eux-mêmes les opérations militaires ; quand, en un mot, du haut en bas de l'échelle, la responsabilité morale n'est pas là où se trouve l'exercice réel du pouvoir, on ne peut rencontrer, pour accepter des fonctions ainsi déshonorées, que des incapables dont la servilité même est un danger de plus. Le Comité de salut public en fit la triste expérience avec Rossignol, Santerre, Léchelle, Carlin, Carteaux, Doppet et tant d'autres que nous pourrions citer. Dans ce premier moment, l'heure est aux nullités. Personne ne doit dépasser le niveau commun ; et si parfois, en frappant du pied, la révolution, comme Cadmus, fait sortir des entrailles de la nation un général vraiment digne de ce nom, il n'est pas mieux traité que ses nobles devanciers. Sur la liste des proscrits, Houchard et Hoche prennent la place des Custine et des Biron.

Mais on n'étouffe pas longtemps le génie d'un peuple, et de la masse en fermentation allait bientôt sortir une glorieuse génération de guerriers. Kléber, Moreau, Jourdan, Kellermann, vont entrer en scène et, tantôt acceptés et tantôt poursuivis, finiront par s'imposer par l'autorité du talent. De pareils hommes ne pouvaient être ni des complaisants ni des comparses. Ils obéissent, mais chacun d'eux sent qu'il est fait pour commander, et dans la lutte encore latente qui se prépare entre l'autorité d'une Assemblée et le mérite personnel de héros, on peut déjà prévoir que la balance fléchira du côté des hommes couronnés par la victoire. Le Comité de salut public cherchera vainement à conjurer le danger ; plus il affirmera sa suprématie, plus il rendra la réaction inévitable. C'est lui qui, par l'abus de son pouvoir sur les généraux, est le véritable auteur du despotisme du plus illustre d'entre eux. Quand, de ses mains sanglantes, le gouvernement aura passé dans les bras débiles du Directoire, le souvenir de sa domination, au moins autant que l'impuissance de ses successeurs, jettera la France dans la dictature militaire.

Baron de Layre.

LA POÉSIE AUX ÉTATS-UNIS

Dans la stagnation où languit aujourd'hui notre littérature, la poésie paraît surtout frappée de dépérissement. Rien ne la tire de son impuissance. Nos malheurs même et les cruels déchirements de la patrie n'ont pu lui rendre le souffle et faire vibrer de viriles inspirations sur sa lyre. Cette émotion, cette éloquence, que nos poètes possédaient pour chanter leurs peines amoureuses les a désertés en face du deuil national. Ces voix plaintives, qui gémissaient au milieu de la prospérité publique et d'horizons sans nuages, se sont tues à l'heure des cruelles épreuves, sans force pour relever les courages et nous tirer de notre abattement. Quelques déclamations sonores, des messéniennes attardées, des philippiques rétrospectives, d'un goût et d'une dignité parfois contestables, telles sont, depuis l'*année terrible*, les productions les plus notables de la muse française. Loin de nous la pensée de les déprécier dans leur ensemble. Parmi ces tentatives, il en est de fort honorables; mais aucune, on peut le dire, ne correspond à la grandeur de notre infortune; aucune n'a inscrit dans les pages tragiques de l'humanité les douleurs et l'inique mutilation de la France. Les intentions étaient excellentes, la grande inspiration a manqué.

Cet affaiblissement est-il particulier à notre pays ou commun aux sociétés modernes? Est-ce décidément le lot de la civilisation et du progrès industriel de tarir dans les âmes les sources sacrées de la poésie? Devons-nous accepter philosophiquement cette déchéance de l'art comme une nécessité fatale, suffisamment compensée par nos grandeurs républicaines et les magnificences de nos expositions? Ou devons-nous plutôt faire un salutaire examen de nous-mêmes, y chercher l'ivraie et les germes vénéneux qui stérilisent en nous la sève poétique?... Un tel problème ne peut être approfondi qu'à l'aide d'une comparaison attentive, impartiale de notre vie intellectuelle avec celle des nations étrangères. C'est pour cela sans doute

que les études de la littérature anglaise, allemande, italienne, slave, etc., ont pris tant de développement, et que le public suit avec un intérêt soutenu les travaux de cette critique spéciale, dans nos recueils périodiques. Si les rapprochements n'ont pas toujours été flatteurs pour notre amour-propre, on ne peut nier qu'ils n'aient élargi nos vues, fait justice d'illusions tenaces et provoqué dans l'esprit public un mouvement salutaire. Pourquoi cette étude, appliquée aux productions intellectuelles de l'Amérique, n'aurait-elle pas pour notre instruction le même avantage? Parmi les auteurs des États-Unis, un bon nombre nous sont familiers. Nous possédons sur les principaux d'entre eux des travaux fort remarquables, dont les Américains eux-mêmes ont reconnu la valeur. Mais nul écrivain n'a présenté encore au public français un aperçu synoptique sur cette littérature et sur les phases successives qu'elle a parcourues. Et cette lacune se comprend; car en Amérique même, les matériaux de cette histoire sont extrêmement rares : il faut beaucoup de recherches et de patience pour les réunir. Une nation jeune, absorbée par ses affaires, ne s'occupe pas beaucoup de ses origines; elle s'inquiète encore moins des élégies, odes et sonnets séculaires qui moisissent dans ses bibliothèques. Aux États-Unis, cette investigation rétrospective fut faite pour la première fois par un écrivain, nommé Rufus Wilmot-Griswold, qui publia, à New-York, sous les auspices du libraire Hoddard, une sorte d'anthologie biographique, intitulée : *les Poètes américains*. Cet ouvrage n'était qu'une compilation; mais il contenait des notices très bien faites, pleines de détails intéressants et caractéristiques, sur les auteurs vivants ou morts du pays. Sur ce modèle ont été composés, depuis, plusieurs livres, par MM. John Hart-Unterwood, etc., etc. Une encyclopédie fort complète, véritable travail de bénédictin, fut publiée en 1865, à New-York, par les frères *Everett et George Duyskink*. Enfin, cette année même, un auteur de grand mérite, M. Mores-Colt-Tyler, professeur de littérature anglaise à l'université du Michigan, a doté son pays d'une histoire littéraire, embrassant toutes les manifestations du génie américain, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. Deux volumes ont paru l'automne dernier, deux autres sont à l'impression; la presse et l'opinion des juges compétents sont unanimes à reconnaître le mérite, l'intérêt, l'esprit impartial et l'érudition de l'ouvrage.

Aidé de ces documents, j'ai pu me reporter à la naissance de la poésie américaine, la suivre dans son développement, ses floraisons successives, et j'ai résumé mes impressions dans l'esquisse suivante, que j'offre au lecteur.

I

On aurait tort de croire que les colons anglais de la période primitive furent étrangers à la culture des belles-lettres. Des documents nombreux nous attestent que l'instinct poétique s'éveilla chez eux aussitôt après le défrichement de la forêt vierge, dès que les premières difficultés de leur installation transatlantique furent vaincues. Le premier livre imprimé dans l'Amérique du Nord fut même un livre de vers, intitulé : *les Psaumes en mètres, traduits fidèlement pour l'usage, l'édification et le réconfort des saints en public et en particulier, spécialement dans la Nouvelle-Angleterre.* Ce recueil, qui parut en 1640, était l'œuvre collective de trois pasteurs puritains, Thomas Welde, Richard Wather et John Eliott ; ce dernier se rendit célèbre, plus tard, comme missionnaire auprès des sauvages indiens. « Ce poème, dit M. Tyler, semble avoir été travaillé à coups de marteau, sur une enclume, par trois forgerons. » On frémit, paraît-il, en songeant aux souffrances qu'a dû coûter à ces trois apôtres l'enfantement collectif d'un monstre aussi prodigieux. Les mises en croix, écartèlements des premiers chrétiens, peuvent seuls entrer en comparaison avec un pareil martyre. Dix ans après cette incubation, l'Amérique pouvait se glorifier d'un poète « professionnel », et ce poète était une femme, Anne Bradstreet, femme d'un gouverneur du Massachusetts. Anne Bradstreet était née en Angleterre, en 1612, mais elle émigra très jeune en Amérique, en compagnie de plusieurs familles puritaines et de son mari. Cette femme remarquable sut combiner les soins d'un établissement agricole et l'éducation *de huit enfants* avec le culte des muses, et composa de nombreux poèmes, dont le principal intitulé : *les Quatre éléments*, parut sous le protectorat de Cromwell, un an après la mort de Charles I[er]. Le sujet de cet ouvrage est un débat entre l'eau et la terre, l'air et le feu, qui viennent tour à tour exposer leurs mérites et leurs titres à la prééminence : « C'est moi, dit le feu, qui échauffe et qui illumine le monde, c'est de moi que procèdent les arts mécaniques, la cuisine, la chimie, l'astrologie ; moi qui produis les éruptions volcaniques et me réserve de consumer le globe terrestre à la fin du monde. — Et moi, dit la terre, je fournis la substance de la vie à tous les êtres organisés. — Moi, dit l'eau, je suis le sang, la sève, le breuvage, la réparation de toutes les forces dépensées. Je produis les sources, les lacs, les rivières, l'Océan, les pluies qui fécondent le sol. La terre serait consumée par le soleil, si je lui retirais ma rosée. — Toute cette puissance n'est rien, répond

l'air, auprès de la mienne. C'est moi qui vivifie la nature entière par les bienfaits de la respiration ; je suis le véhicule de toutes les forces, de tous les fluides ; je répands le parfum, je fais vibrer les ondes sonores de la mélodie; terribles sont mes colères, quand je lance sur l'humanité les ouragans et les épidémies. « Anne Bradstreet se faisait gloire d'appartenir à l'école du poète huguenot du Bartas; ce raffinement, ce mauvais goût, ce luxe de métaphores alambiquées, d'images prétentieuses, se maintenaient obstinément chez elle au milieu d'une vie patriarcale et d'une nature grandiose. Preuve évidente que l'âme humaine obéit à des lois indépendantes du monde extérieur et qu'elle s'assimile les objets sensibles, au lieu de subir leur domination ! Anne Bradstreet composa encore plusieurs autres poèmes; dans l'un, intitulé : *les Quatre monarchies*, elle racontait l'histoire du monde depuis Nemrod, jusqu'à Tarquin le Superbe ; « Œuvre sérieuse, dit M. Tyler, et faite pour des puritains étrangers aux profanes amusements du monde; tissu, non de fictions poétiques, mais de faits solides. » Dans un autre, *la Contemplation*, elle abordait le genre lyrique et se livrait à des rêveries descriptives où *Thétis*, les nymphes, les hamadryades, Philomèle et toute la mythologie étaient invités à élire domicile avec l'auteur, dans le nouveau monde. Épouse d'un gouverneur, Anne Bradstreet fut célébrée par tous les beaux esprits du Massachusetts, comme « une dixième muse, le miroir de son siècle et la gloire de son sexe ». Elle mourut à l'âge de soixante ans, au milieu d'une admiration et de louanges hyperboliques dont l'écho, à travers deux siècles, répercute encore aujourd'hui quelques sons.

Des tentatives analogues furent faites, dans l'art poétique, pendant les trois premiers quarts du dix-huitième siècle, avec plus ou moins de succès, distinguées souvent par la pureté et l'élégance de la forme, mais incolores, froides et dénuées d'invention. La plupart des poètes étaient des pasteurs évangéliques, associant le culte des muses au travail de la prédication. De ce nombre furent John Norton, fils de pasteur, pasteur lui-même, qui fit un poème funéraire sur Anne Bradstreet, John Rogers, prédicateur, médecin, linguiste, naturaliste et directeur de l'université; Harward-Vivian Oakes-Colman, lequel épousa trois veuves et composa trois poèmes; Wigglesworth, puritain renforcé, qui mit en vers la dure théologie calviniste : la fatalité du mal, les tristesses, les afflictions de ce monde et les tortures des damnés. Quelques-uns étaient d'anciens militaires, s'occupant, dans leurs vieux jours, à rimer leurs prouesses contre les Français ou contre les Indiens.

Tel fut John Maylem, qui chanta en vers pentamètres la prise de Louisbourg, cette forteresse redoutable qui fit trembler pendant

trente ans la Nouvelle-Angleterre et tomba sous l'audacieuse attaque des Bostoniens, en 1745. Mais le plus renommé de tous ces versificateurs fut le révérend John Adam, qui fleurit à Cambridge pendant la première moitié du dix-huitième siècle. Ce favori des Muses, qui parlait neuf langues et fut célébré par ses contemporains comme un prodige de génie naturel et d'érudition, composa de nombreux poèmes, butinant indifféremment dans la Bible, dans la mythologie et dans l'observation profane de la société. Après avoir chanté la Révélation dans une épopée, il dépeignit le royaume de l'Amour, « où le voluptueux appareil de Cythère se déploie avec les Grâces dans des plaines fleuries ». La description se termine par cette maxime prud'hommesque : « Enflammé par la vertu, l'amour vivra toujours, à moins que la haine et l'envie n'éteignent son flambeau. » John Adam fut pendant vingt ans l'idole de la Nouvelle-Angleterre. Les Américains, ses compatriotes, l'opposaient à toutes les illustrations du vieux monde. Sa mort fut un deuil public.

On reconnaît, à ces caractères, une littérature hiératique, cultivée dans un monde restreint de lauréats et de fonctionnaires, insoucieuse du vrai public, sans action sur le développement moral du pays. On voit que les écrivains sont encore étrangers à la nature qui les environne. C'est dans leurs souvenirs et dans les échos lointains de l'Europe qu'ils puisent leurs inspirations. Plus ils se raffinent, plus l'Amérique leur apparaît comme un lieu d'exil, plus leurs regards s'en détournent avec une sorte d'aversion. Plusieurs quittent ce monde colonial, trop étroit, trop vulgaire pour eux, et se dérobent à l'encens de leurs compatriotes, pour aller chercher une mention obscure dans les cercles ou dans les gazettes de Londres. Ainsi fit John Ralph, qui suivit Benjamin Franklin dans son premier voyage en Angleterre, et parvint à se faire décocher ces deux vers méprisants de Pope, dans sa *Dunciade* :

Silence, loups, pendant que Ralph aboie à Cynthie, et qu'il ajoute aux horreurs de la nuit, c'est à vous, hiboux, de répondre.

Ralph répliqua par une longue satire, fort plate, intitulée : *Sawney*, pour apprendre au monde que le premier poète de l'Angleterre l'avait honoré d'une raillerie. Il est probable que Pope ignora toujours cette riposte.

Tout entiers à ces frivolités, les poètes américains ne pouvaient avoir aucune part au mouvement qui prépara la guerre de l'indépendance. La plupart, pris au dépourvu, furent hostiles à la révolution qui choquait leurs idées, dépossédait leurs protecteurs et les troublait dans leur quiétude. Plusieurs se firent persécuter pour leur

loyalisme, ou quittèrent l'Amérique pendant le conflit. Quelques-uns parvinrent à s'isoler de la lutte et rimèrent, au son du canon, de fades bucoliques. Dans toutes les productions de cette époque, on trouve à peine quelques mâles accents inspirés par l'idée nationale ou par l'amour de la liberté. L'indépendance américaine n'eut pas de Tyrtée. Au plus fort de la lutte, on voit John Trumbull composer sur la guerre un poème comique, intitulé : *Mac-Fingall*, médiocre imitation d'*Hudibras*, froid, sec, monotone comme toutes les satires et comédies du dix-huitième siècle. Cet ouvrage est une longue diatribe contre l'Angleterre, ses ministres, ses fonctionnaires, ses généraux, ses munitionnaires, ses soldats. Nulle élévation, nul élan du cœur. Le ton en est à la fois déclamatoire et vulgaire, l'indignation artificielle et sans bonne foi. Très supérieur eût été, sans doute, un pamphlet en prose. *Mac-Fingall* n'est donc pas une inspiration républicaine ; ce sont les idées, le style, les procédés d'une poésie byzantine, passant à l'ennemi avec l'arsenal inoffensif de ses épigrammes.

C'est beaucoup plus tard, longtemps après la conclusion de la paix et l'affermissement du régime nouveau, qu'on voit le sentiment républicain s'éveiller parmi les lettrés. Le premier représentant de cette transformation fut Timothée Dwight, longtemps chapelain de l'armée fédérale, puis membre du parlement de New-York, enfin président du collège de Yale, de 1794 à 1817. Le principal ouvrage de Dwight fut un poème historique, descriptif et didactique, intitulé : *la Colline de Greenfield*, composition incohérente, mélange confus des genres les plus disparates, très supérieur cependant en invention, en mouvement, en force, aux rapsodies de la période coloniale. Ce n'est plus la froide correction de Pope : ce sont des accents, des images bibliques, des effusions sentimentales à la façon de Jean-Jacques Rousseau. On y trouve des scènes indiennes, des berquinades sur les pasteurs de village, des attendrissements sur les instituteurs, des prophéties dithyrambiques sur le nouveau monde et sur la mission providentielle des États-Unis. Que nos humanitaires ne se hâtent pas trop d'applaudir, Dwight était profondément chrétien. Chez lui, le puritain, le sectaire dominaient beaucoup le républicain. Il avait débuté dans la poésie par une épopée en onze chants, ayant pour sujet *la Conquête de Chanaan*. Président de l'université d'Yale, il publia cinq volumes de théologie et deux volumes de sermons. Enfin, son adieu aux Muses fut un poème, intitulé : *le Triomphe de l'infidélité*, violente satire dirigée contre les incrédules du siècle et précédée d'une dédicace ironique au patriarche de Ferney.

Monsieur, disait-il à Voltaire, le Créateur vous a doué de talents brillants, mais vous les avez bien mal employés. Dans le cours d'une

longue et laborieuse carrière, vous n'avez cessé d'attaquer la vérité, la religion et leurs représentants dans ce monde, avec les armes du mépris, du dénigrement, du sophisme; autant que votre exemple ou vos sentiments ont pu étendre leur influence, vous avez enseigné que la principale ambition de l'homme devait être d'outrager son Dieu et d'abuser de ses dons.

Telum imbelle. — Nos voltairiens si fiers, si triomphants souriraient de ce naïf réquisitoire, inspiration d'une piété rustique. L'ouvrage de Dwight fut couronné, à Boston, par l'assemblée générale des presbytériens.

A côté de cette littérature puritaine, s'élevait une autre école plus profane, plus mêlée aux idées du siècle, professant surtout, à l'instar de Jefferson, son inspirateur, une ardente sympathie pour le mouvement révolutionnaire de la France. Dans cette pléiade de novateurs et de philosophes, brillèrent Philippe Fréneau, descendant d'une famille huguenote, ami de Franklin et de Madison; Richard Alsop, poète, géographe et naturaliste; David Humphrey, brigadier général dans l'état-major de Washington, plus tard ministre plénipotentiaire en Portugal et poète à ses heures perdues. Humphrey chanta pendant la guerre, et sous le canon anglais, les exploits de ses compagnons d'armes et la prise de Yorktown, où sa bravoure personnelle lui avait valu, du Congrès, une épée d'honneur. Son plus remarquable ouvrage fut une tragédie : *la Veuve du Malabar*, qui fut jouée à Philadelphie en 1790, par la première troupe d'acteurs professionnels qu'ait possédée l'Amérique. La pièce ne manque ni d'intérêt ni d'action; les coups de théâtre y sont prodigués et le dénouement est à la fois américain et chevaleresque. Au moment où s'allume le fatal bûcher, on entend des coups de fusil, des uniformes européens envahissent la scène, et la victime est sauvée par un général français qu'elle avait connu et aimé sur les bords du Gange. Avant la chute du rideau, un acteur récitait un épilogue humoristique, composé par Trumbull, l'auteur de *Mac-Fingall*, et spécialement adressé aux Américaines :

O belles de l'Hudson et du Potomac, vous n'avez pas à craindre ces barbares coutumes et ces rites serviles. Chez nous, l'idole, c'est la beauté même. Loin d'avoir à s'immoler sur la tombe d'un époux, elle voit avec une égale indifférence un aux moupiérrer, ou son caniche succomber.

Vers la fin de sa vie, Humphrey fit de l'industrie et de l'agriculture. Il importa en Amérique des mérinos espagnols, et dirigea lui-même une manufacture de lainages, en même temps qu'une ferme importante dans le Connecticut.

La plus curieuse figure dans ce groupe est, sans contredit, celle de Joël Barlow, qui fut tour à tour, soldat, chapelain militaire, avocat, libraire, journaliste, agent d'une société commerciale en Europe, consul des États-Unis à Alger, enfin ambassadeur auprès de Napoléon. Au début de la révolution française, Barlow se trouvait en France comme négociant, ou plutôt comme spéculateur à l'affût. Au début même de la lutte, il se jeta dans la mêlée comme sectateur des idées nouvelles, et conquit une place éminente parmi les jacobins les plus exaltés. On raconte que, dans un souper, peu de temps après la mort de l'infortuné Louis XVI, Barlow composa des couplets en l'honneur de la guillotine. La dernière de ces ignobles strophes était ainsi conçue :

Quand tous les porteurs de sceptre auront payé leur dette à la guillotine, faites avancer la bannière de la liberté ; l'univers entier, comme la France, dansera sur les tombeaux du tyran, et la paix règnera dans tout l'univers.

Ces productions et d'autres semblables, dignes de figurer dans le *Père Duchêne*, mirent Barlow en haute faveur auprès du parti montagnard, et lui valurent de la Convention nationale le titre de citoyen français. Ami intime de Grégoire, il le suivit dans sa mission en Savoie, lors de l'annexion de cette province à la France, et fit, en amateur, des proclamations aux Savoisiens, pour les exhorter à secouer « le joug de la tyrannie ». Plus tard, émule de Gobel, il abjura solennellement le christianisme. Cette rage de sectaire ne nuisit point à ses affaires temporelles. Des opérations savantes, qui se combinaient harmonieusement avec sa prose et sa poésie jacobines, le mirent, en peu d'années, à la tête d'une brillante fortune. On le vit, sous le Directoire, acheter l'hôtel des comtes de Clermont-Tonnerre, et dans ces salons redorés et tapissés à neuf, donner des fêtes brillantes à l'élite des munitionnaires et des régicides. C'est à cette époque d'épanouissement que Barlow, viveur aimable, à l'instar de Brillat-Savarin et de Berchou, écrivit un poème sur l'art de saisir les puddings : *The hasty puddings*. Le goût de l'époque se plaisait, on le sait, dans ces tours de force où l'art transfigurant des choses vulgaires, se glorifiait de les ennoblir par sa seule magie et de leur donner la grâce, la beauté, la séduction. Plus le sujet était petit, plus le poète semblait grand. Voici le début de Barlow :

Alpes audacieuses, qui vous élevez jusqu'au ciel, pour obscurcir le jour, en nous dérobant une partie du ciel ; et vous, étendards de la France, qui, déployés sur leurs hauteurs, portez la mort aux monarques et la liberté au monde, ce n'est pas vous que je chante ; j'ai choisi un

thème plus doux, un sujet vierge, inconnu aux Muses, mais riche, fécond, et bien capable d'inspirer le pur délire du feu poétique; je chante des douceurs que je connais, des charmes dont j'ai senti le pouvoir; le parfum de mes matinées, la nourriture de mes soirs, les douceurs du pudding saisi. Viens, bol chéri, verse dans mon palais tes sucs délicieux, inspire mon âme; près de toi, le lait fumant, mariant sa substance à la tienne, rafraîchira tes ardeurs et m'épargnera la peine de souffler en mangeant! etc., etc.

Tout le poème est dans ce style de solennité facétieuse et d'emphase burlesque. La gastronomie s'y mêle à l'églogue; les préceptes culinaires relèvent les descriptions bucoliques. Peu de lectures sont plus insipides.

Dans ses voyages, dans cette série d'existences si diverses, Barlow était poursuivi par une idée fixe : doter son pays d'un poème épique. Après une incubation de vingt ans, revenu riche dans son pays natal, il put réaliser son rêve et publia *à ses frais* une série de tableaux cosmogoniques, intitulée *Colombiade*, divisée en sept chants et décrivant au lecteur, sous formes de visions, le moyen âge, la réforme, la découverte de l'Amérique, l'histoire des colonies espagnoles, les établissements anglais dans le Nord, la guerre de l'indépendance et la fondation des États-Unis. Cette galerie prestigieuse est déroulée par Hesper, le génie de l'Occident, à Christophe Colomb, pour le consoler, dans sa prison de Valladolid. On saisit facilement la pensée mère de l'ouvrage. C'est le progrès moderne qui, mal à l'aise dans la vieille Europe, émigre en Amérique, y suscite la république des États-Unis, et de là rayonne sur tout l'univers. On y trouve quelques beaux passages, entre autres une invocation virile à la liberté :

Liberté, soleil du monde moral, dit le poète, source éclatante de la vraie sagesse, sa force la plus sûre, toi qui plonges dans la profondeur des âmes, prends ta place dans notre sein et rayonne d'ici sur les contrées les plus lointaines, montre aux hommes que tous les conflits, les chocs des États, les querelles passionnées de la vie proviennent d'une seule cause, la tyrannie; fais voir que tous ces fléaux s'enfuient devant la splendeur de ton regard pacifique. Déroule enfin les lignes grandioses de ton plan social; ambition de tout esprit généreux, montre-nous la dignité de l'homme, la nature quittant ses déguisements et se montrant à nous dans toute sa beauté; les nations osant enfin être justes et sages.

Cette invocation philosophique rappelle *la Henriade*, dont les réminiscences ont évidemment inspiré l'auteur du *Hasty puddings*,

en plus d'un endroit. Ainsi que *la Henriade*, la vision de Colomb fut acclamée à sa naissance comme une épopée nationale. Démodée bientôt et vieillie avant ses admirateurs, il lui manqua le nom de Voltaire pour la préserver de l'oubli. Par une ironie du sort, Barlow est aujourd'hui moins connu du monde littéraire pour sa *Colombiade* que pour son poème gastronomique sur les puddings de maïs.

II

Pendant que le monde romain se décomposait et qu'une civilisation nouvelle se préparait parmi les tribus du Nord, la poésie et la littérature n'avaient pas conscience d'un changement. Rome et la Grèce païenne gouvernaient encore les intelligences; l'éloquence chrétienne elle-même procédait des rhéteurs profanes, et cherchait dans Homère, dans Virgile, ses inspirations. Quant aux lettrés de race gauloise ou germanique, ils s'étudiaient à transplanter sous leur ciel brumeux les fleurs de l'Hélicon et de Parthénope. Ils s'isolaient d'une société jeune et vivace, dont la rudesse offensait leurs yeux, pour se complaire dans des grandeurs surannées, se parer de lambeaux illustres, rêver dans des jardins envahis par les ronces, sous des portiques qui tombaient en ruines. L'Espagnol Prudence imitait Ovide, pour chanter la passion du Christ. Des rhéteurs commentaient Virgile dans les écoles d'York, de Toulouse, de Cordoue. Ausone célébrait en hexamètres les rives de la Moselle et ses différents poissons. Un évêque arverne, Sidoine Apollinaire rivalisait de raffinements et de prétentions avec le Romain Symmaque, et composait des madrigaux pour la reine des Wisigoths, Ragnahilde. Littérature exotique, dédaigneuse du peuple et qui, pour sa punition, n'a jamais été populaire. Rejetée par le mouvement moderne, comme une scorie inutile, elle s'est éteinte dans la poussière des bibliothèques, pendant que des moines, étrangers à l'art, à toute élégance, faisaient jaillir la foi, l'enthousiasme, source d'une nouvelle poésie dans les cœurs.

Un spectacle analogue vient de se dérouler à nos yeux. Jusqu'ici, la poésie américaine ne nous a guère présenté que des contrefaçons plus ou moins réussies de l'Europe. Nous avons vu des imitateurs de Pope, de Dryden, de Jean-Jacques Rousseau et de notre école révolutionnaire, nous n'avons pas vu éclore le génie d'un peuple. Trumbull, Fréneau, Humphre, Barlow chantent l'Amérique, mais ils n'en sont pas l'expression; ils ne la comprennent pas. Cette école se perpétua pendant les vingt premières années de notre siècle, elle compta dans les grandes familles de la Virginie et des États méridionaux de nombreux adeptes. En général, ce sont des poètes ama-

teurs; leur vrai théâtre est l'Europe, où la plupart, à l'instar de Franklin, vont jouer l'homme primitif dans des soupers fins, au milieu de viveurs et d'actrices. On les voit à Paris, à Vienne, à Londres, comparses d'un monde qu'ils critiquent et dont ils adoptent les engouements, les ridicules et parfois les vices. Tels furent Allston, Key, Pierpont, Percival, dont les œuvres, célébrées par les recueils de l'époque, sont aujourd'hui tombées dans l'oubli; Clason (Isaac), qui vécut pendant cinq ans en France, y publia une suite au *Don Juan* de lord Byron, une ode à Napoléon, et finit par se suicider; Wilde, avocat et législateur géorgien qui renonça jeune encore à la politique, pour mener l'existence de touriste-littérateur, passa cinq ans à compulser des documents sur Dante, sur le Tasse et publia la vie de ces deux poètes. A cette classe d'écrivains se rattache Washington Irving, dont le talent multiple aborda tour à tour la poésie, la critique, le roman, l'histoire et le journalisme. Irving passa de longues années sur notre continent, en commerce intime avec les célébrités de l'époque. Mais le type achevé de cette littérature de transition fut Nathaniel Parker-Willis, qui fleurit entre 1820 et 1850, auteur de poèmes légers, d'essais dramatiques, de nouvelles et d'impressions de voyage; esprit souple, varié, élégant, érudit, mais sans profondeur. Après avoir débuté brillamment dans l'*Atlantic Monthly* et dans le *Miroir de New-York*, Willis visita, comme attaché de légation, les capitales de l'Europe, fréquenta les cours, le grand monde, en publiant ses observations dans les journaux américains sous le titre : *Coups de crayon en voyage*. La causticité de ses remarques courrouça plus d'une fois l'aristocratie anglaise et lui attira même un duel avec le capitaine Marryat. Ses poésies sont des pastiches des différents romantismes qu'il a rencontrés dans ses diverses résidences; on y constate successivement l'empreinte de Moore, de Lamartine, d'Alfred de Musset, d'Uhland et des rêveurs allemands. Il s'essaya aussi dans le genre dramatique et composa deux comédies avec ces titres assez prétentieux : *Manière de mourir pour un mari. — Manière de mourir pour éviter un mari.* Ces pièces ont eu une certaine vogue à New-York et à Boston dans les théâtres de société. Willis avait des goûts dispendieux, peu de fortune; il fut obligé, pendant de longues années, de battre monnaie avec son talent d'écrire; il épuisa ses forces dans la direction d'un journal et mourut, en 1865, à l'âge de cinquante-neuf ans.

L'existence de ces élégants versificateurs était un divorce systématique avec leur pays. Quel intérêt, quel élément de poésie pouvait offrir le monde américain à leurs yeux éblouis par les magnificences de l'Europe? Des fermiers absorbés par le défrichement,

uniquement soucieux d'étendre leurs cultures; des marchands, des courtiers, des consignataires de navires; point d'aristocratie aux goûts délicats; point d'oisifs en quête de plaisirs. Partout la paix, la tranquillité; mais aussi partout l'absence d'émotions et de péripéties dramatiques. Une couleur terne, uniforme, répandue sur les physionomies et les caractères. Point de périls au dehors, point d'agitations au dedans; point de luttes entre les parties, de doctrines ni d'utopies subversives; mais en revanche point de rêves généreux, ni d'élans chevaleresques. Ah ! la chevalerie est bien loin ! Car dans le monde barbare qui lui servit de berceau, rayonnait un ardent foyer d'amour et de mysticisme. A côté de passions brutales, on voyait l'honneur, le dévouement, la commisération pour les faibles; ici, des visionnaires, des illuminés; là des guerriers affrontant la mort pour la propagation de leur foi, la protection des opprimés, la délivrance des saints lieux. La jeune Amérique n'a point connu ces folies. Ses preux, ses paladins sont des hommes d'affaires, des banquiers, penchés sur des chiffres, immolant préjugés, plaisirs, affections même à la soif du gain. Honneur à celui qui, par son activité, son audace, sa rouerie même a su dompter la fortune et s'est assis en triomphateur sur son char, écrasant, broyant sans pitié les actionnaires déçus et les coquins maladroits. Il est le type, l'idéal, l'incarnation de tous les rêves populaires. C'est lui qui remplace les inspirés, les héros, les grands capitaines. A lui les regards et l'admiration de la foule, les sourires des belles. Il règne en despote sur les arts, les travestit et les défigure, suivant son caprice. Que ne peut-il aussi susciter des poètes? mais sa cupidité, son arrogance et son mauvais ton sont un souffle asphyxiant pour la poésie.

Le matérialisme, la vulgarité sociale exercent sur les âmes élevées le même effet que la tyrannie. Elles les replient sur elles-mêmes et ne leur laissent pour refuge que la rêverie. Une amère tristesse, une fantaisie maladive caractérisent les débuts de la poésie américaine. Ce ne sont qu'élégies, odes funéraires, attestant un profond dégoût de la vie.

Qu'importe, dit Wilson, la peine ou le plaisir qui gonfle ton cœur, ici-bas, pendant l'espace de quelques instants? Vains sont les tressaillements de la joie et de la douleur, quand la tombe et l'éternité nous réclament.

Cette mélancolie n'est pas théâtrale, comme celles de lord Byron et de Chateaubriand. Elle est sincère, comme le désenchantement d'Obermann. C'est avec volupté que les poètes américains se repaissent d'images sépulcrales. La mort les attire; ils aiment à scruter ses horreurs, à parcourir son muet royaume.

Per umbram
Perque domos Ditis vacuas et inania regna.

Écoutons Percival chanter la phthisie :

Quelle douceur, dit-il, dans le déclin d'une jeune femme! Quand l'éclat de sa beauté s'alanguit; quand ses yeux, jadis éblouissants et vainqueurs, semblent s'éteindre; quand les roses de ses lèvres font place à la blancheur de la mort! Un voile de pureté revêt ses joues comme d'une rosée virginale. C'est un nuage où la reine de la nuit a répandu ses teintes les plus douces. Un sang pourpré y circule comme à travers de la neige. On devine un esprit qui soupire après une existence supérieure et qui est prêt à déployer ses ailes hors de ce monde. Oh! quel charme dans son regard, quand il s'attache sur son bienaimé! Quand sa lèvre froide s'anime par l'amour, comme pour verser son âme tout entière dans un long baiser!

Voici maintenant la note religieuse :

Je pars, dit Peabody, qu'aucune note plaintive ne m'accompagne. Qu'une pierre fastueuse ne dise pas où s'est endormie ma fatigue. Quelques heures d'épreuves et puis le ciel. Que la tristesse épargne ou sèche les larmes. Qui doit regretter les avertissements qui nous convient à sortir d'un monde tel que le nôtre?

Percival, Peabody écrivaient vers 1830. Tous leurs contemporains sont en proie aux obsessions funéraires. Ce ne sont qu'épitaphes, odes sur la mort d'un ami, d'une fiancée; partout des cyprès, des mausolées, des descriptions de cimetières; partout des anges remontés au ciel, des esprits qui se dégagent de leurs liens terrestres et vont habiter les étoiles.

Cette nécromanie atteint son apogée dans un poème, intitulé : *Thanatopsis* (contemplation de la mort), dont l'auteur, Mac Cullen Bryant (né en 1794), a figuré pendant un demi-siècle parmi les illustrations littéraires du nouveau monde. Pour Bryant, la mort est la délivrance, c'est aussi la rénovation :

Mon cœur palpite, dit-il, quand je vois l'éternel miracle qui se perpétue en silence devant moi. O mon Dieu! c'est l'éternel ouvrage de ta création, sans cesse rajeuni et renouvelé. Inscrite par ta main, j'y lis la leçon de ma propre éternité. Tout s'accroît, tout meurt, et toujours sur la trace du déclin se presse la jeunesse, la gaie et belle jeunesse, dans toutes ses formes séduisantes.

La mort est donc le génie tutélaire du monde; l'homme doit s'habituer à placer en elle son espoir :

Entends son appel, dit Bryant en finissant son poème, non comme un esclave poussé dans la carrière à coups de fouet, mais soutenu, apaisé par une foi inébranlable, va rejoindre l'immense caravane qui t'a devancé dans les régions sombres, où chacun va prendre sa chambre dans le silencieux palais de la mort. Approche du tombeau, comme si, prêt à t'endormir, tu ramenais à toi les draps de ta couche, en te livrant à des songes riants.

Ce passage est aujourd'hui cité dans la littérature anglaise comme classique. L'idée du poème, on le voit, n'est autre que la grande conception chrétienne et spiritualiste. Le style, d'une pureté antique, abonde en images grandioses et s'élève souvent jusqu'à l'éloquence. Nous voilà bien loin de Barlow et des épicuriens qui transplantaient les salons du Directoire en Amérique; loin aussi des Manfred, des René et des Child-Harold, attendris sur eux-mêmes, penchés sur leurs tombes, en attendant les belles consolatrices, et tout prêts à se redresser, fiers, généreux, héroïques, pour les bonnes fortunes. Les accents de Bryant sont austères et respirent un viril courage. *Thanatopsis*, en France, eût effarouché nos sens délicats. En Amérique, l'ouvrage est devenu promptement populaire. Pour la première fois, un poète américain se faisait l'organe d'un sentiment national. Trait particulier à l'Amérique et bien digne de fixer notre attention ! La mort et son funèbre appareil n'y sont pas, comme chez nous, des images odieuses; les esprits s'en repaissent avec une sorte de prédilection. On prépare avec coquetterie sa toilette mortuaire ; on commande l'architecture de son sarcophage ; on aime à se faire sculpter sur la tombe d'une épouse, d'un enfant, d'un père ou même d'un ami. Les tombeaux sont ornés avec luxe; les cimetières sont des parcs élégants, des lieux de promenades, de rendez-vous et même de pique-nique. Ainsi les vivants sont en commerce journalier avec les morts; on dirait qu'ils aiment à se rapprocher d'eux pour leur demander des révélations et pénétrer les mystères d'outre-tombe. De là, sans doute, la vogue du spiritisme et ces opérations singulières qui, sous certains rapports, font revivre la magie antique; ces médiums qui commandent aux mânes dans les hauteurs aériennes, les font apparaître, parler, échanger avec leurs adeptes toutes sortes de communications transcendantes, Ces pratiques, importées en Europe, par les frères Davenport, M. Hume, etc., ont fait chez nous un fiasco complet. Néanmoins, nous aurions tort d'y voir exclusivement un piège tendu par quelques fripons à la badauderie populaire. Elles attestent des préoccupations élevées, spiritualistes, dans la société qui les a vues naître ; comme élément d'inspiration et comme portée poétique, elles valent bien nos rêveries sensuelles, nos

désespoirs factices et tout le clavier monotone de notre byronisme.

Ce qui manque à *Thanatopsis*, c'est une vue plus haute, plus générale, dont la répercussion eût dramatisé l'ouvrage. Ce n'était pas assez de renforcer d'histoire naturelle une thèse de métaphysique. Pour traiter dans toute son ampleur un pareil sujet, il eût fallu plonger plus avant dans l'idée chrétienne, nous montrer l'action bienfaisante de la mort dans le monde moral, c'est-à-dire les progrès de la justice et de la science dans l'humanité par l'immolation de nos instincts égoïstes ; le droit et la vérité se transmettant, comme des flammes sacrées, par la foi, l'amour, le martyre au travers des persécutions, et triomphant, comme le Christ, de la mort, c'est-à-dire de la force brutale, de l'ignorance et du paganisme. Tel devait être, selon nous, le plan de *Thanatopsis*. Mais l'Amérique ne connaît pas l'ardeur militante, l'ambition de souffrir et de s'immoler pour des intérêts supérieurs. Tranquille pour elle-même, elle supporte les épreuves, les révolutions, les ruines des autres nations avec une parfaite quiétude. Dans un tel milieu, l'homélie biblique fleurit à son aise ; mais le rayon, l'ardeur apostolique ne sauraient jaillir.

Thanatopsis fut écrit par Mac-Cullen Bryant, à l'âge de dix-huit ans. L'auteur a depuis parcouru dans les lettres une carrière brillante et conquis une place glorieuse parmi les poètes de son temps. Le premier, il a répudié la contrefaçon européenne, en s'inspirant de la nature et de la société dont il avait le spectacle. Une philosophie sereine, pure de déclamation, anime tous ses vers. Son poème *des Ages*, qui parut en 1821, semble éclairer l'aurore d'une société idéale. Plus de haines internationales, de commotions, de conquêtes sanglantes. Des ruines, des colonnes brisées au sein des déserts, « des tombes de despotes » aux inscriptions fastueuses, sont les seuls vestiges de ces périodes néfastes. L'homme libre, éclairé, laborieux ne connaît plus l'ambition trompeuse ni la crainte servile. L'agriculture, l'industrie, les arts, fleurissent dans une sécurité profonde. Partout la paix, la sérénité des scènes riantes en harmonie avec les bienfaits d'une prodigue nature. Ces tableaux sont exécutés d'une main forte et sûre. Le fond, un peu banal, en est relevé par l'élégance exquise de la forme. Des épisodes, des récits s'entremêlent à la poésie descriptive et rappellent heureusement *les Géorgiques* de Virgile.

D'autres morceaux, publiés plus tard isolément par le même auteur, ont obtenu un immense succès et peuvent être envisagés comme les compléments du poème *des Ages*. Tels sont *les Vents*, *la Rêverie du soir*, *le Conseil du vieillard*. Nous espérons faire plaisir au lecteur, en lui donnant *in extenso* cette dernière pièce :

LE CONSEIL DU VIEILLARD

Sur nos collines et dans nos vallées, j'ai connu des hommes sages et graves, qui, pendant que leurs mains diligentes semaient et recueillaient les fruits de la terre, étaient les disciples respectueux de l'école solennelle de la nature. Ce n'était pas en vain que le temps de la semence, ou celui de la moisson leur était envoyé, que les pluies du printemps nuançaient leurs champs d'une teinte sombre, que la neige blanchissait pour eux les hauteurs. Chaque phénomène leur apportait une vérité, une leçon sur la vie humaine, une affirmation de l'éternelle Providence qui voile sa gloire derrière les éléments. Tel j'ai connu, il y a longtemps, un vieillard aux cheveux blancs, vigoureux d'allures et dans ses paroles, gai, quand il voulait l'être, un pur optimiste, qui tirait tous les jours, de ce qu'il voyait, d'ingénieuses moralités. Malgré son grand âge, il conversait aimablement avec moi, garçon rêveur, et m'enseignait beaucoup de choses que les livres ne disent pas et que je n'oublierai de ma vie.

Le soleil de mai était brillant au milieu des cieux et plongeait sa jeune lumière dans la forêt et dans les collines verdoyantes, dans les champs de blé aux couleurs d'émeraude, sur les pommiers, où des boutons de rose se tenaient groupés, tout prêts à s'épanouir en fleurs. Le passereau gazouillait sa note claire pendant de longues heures, sans se fatiguer. Dans les bois, où de jeunes et transparentes feuilles répandaient à peine un peu d'ombre, de joyeux bouquets d'anémones dansaient sur leurs tiges ; le buisson d'aubépine, tout blanc de fleurs, semblait éclairer les vallons ; le noisetier aux feuilles nouvellement écloses, le peuplier frémissant sous la brise, répandaient une balsamique odeur. Dans les prairies, je voyais les ondulations d'un doux zéphyr sur le gazon. Mon cœur palpitait de joie, à la vue de tant de beautés s'embellissant encore à chaque heure nouvelle. Mais mon ami, le vieillard pensif, se tenait à mes côtés et regardait ce spectacle avec une douce mélancolie. Je lui en demandai la cause. « Libre à toi, me répondit-il, de joindre ta joie à celle du monde, des chants, des fleurs, du printemps, de son vent si doux, héraut du vert et luxuriant été. Jeune comme eux, tu peux te réjouir avec eux. Mais pendant que le cours des saisons orne ta jeune structure, ajoutant chaque jour à son expansion, il flétrit la mienne, éclaircit mes cheveux, obscurcit mes regards, dont la lumière pâlissante sera bientôt éteinte dans une ombre complète. Entends-tu cet oiseau ? » Je prêtai l'oreille et j'entendis le cri affaibli du coq de bruyère qui porte une fraise noire autour de son cou. Dans nos régions du Nord, on l'appelle perdrix, et faisan, sur les bords de la Delaware. Il frappa ses maigres flancs avec ses ailes bigarrées et fit un bruit pareil au grondement lointain du tonnerre.

Leurs battements, lents d'abord, devinrent de plus en plus rapides, puis s'affaiblirent en lointain murmure et s'évanouirent. « Tu vois là, me dit mon ami, une image frappante de la vie humaine. C'est une vieille vérité, je le sais, mais les images comme celle-ci rajeunissent la vérité même. Lentement dans l'enfance s'écoulent nos journées, Chacune nous paraît un siècle. Dans l'âge viril, elles glissent rapidement. Dans le déclin de la vie, elles semblent voler. Vers la fin, les jours et les saisons s'enfuient devant nous, comme les flocons de neige dans un jour de tempête. On les voit, mais on ne les distingue plus. Ah ! il me semble que je suis assis dans une barque, abandonné, poussé par des eaux rapides, vers un immense rocher. Le long du rivage, des bouquets d'arbres, de charmants cottages, des réduits fleuris. Dans le fleuve apparaissent des îles et des tourbillons. Mais l'esquif court si vite que ces images ne se fixent pas dans l'esprit, ou n'y laissent qu'une obscure confusion ; mais toujours, toujours plus vite, je suis entraîné vers d'autres rivages, et le vaste gouffre est tout près. C'est sagement, mon fils, pendant que tes jours sont encore longs, et que cette belle succession de saisons passe lentement devant toi, c'est sagement qu'il faut rassembler, amasser les biens et les leçons qu'elles contiennent ; ce qu'elles enseignent de vertu, de pensées pures, d'affection tendre, de respect pour Dieu, d'amour pour tes frères. Ainsi, quand tu arriveras à ces années arides qui disparaissent avant la maturité de leurs fruits, tu ne leur apporteras pas un esprit dépouillé, ni un cœur flétri. »

Depuis longtemps, le vieillard aux cheveux blancs s'est endormi dans la tombe ; mais chaque fois que les boutons de fleurs rougissent et couronnent les branches du verger, chaque fois que le coq de bruyère à la fraise noire fait entendre son lointain tonnerre dans les bois, je crois voir sa forme vénérable à mes côtés, je crois entendre sa voix.

En dehors de ses productions poétiques, Mac-Cullen Bryant a publié de nombreux écrits dans les revues périodiques et participé dans une large mesure au mouvement littéraire des États-Unis. Plusieurs années de résidence en Europe, des voyages en Égypte et en Palestine n'ont pas altéré chez lui le type primitif. La sève du terroir natal se retrouve dans les œuvres de son âge mûr et de sa vieillesse, aussi pure d'alliage étranger que dans ses inspirations de jeunesse. En lui commence véritablement pour les États-Unis la série des poètes nationaux. Directeur d'un des grands journaux de New-York, il est mort l'année dernière, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, des suites d'une insolation.

Quand *Thanatopsis* parut, en 1821, il y eut dans le petit cercle, qui constituait alors à Boston le monde littéraire, une grande émotion. On sentait dans cette œuvre le souffle de la grande et haute

poésie. Mais certains critiques hochaient la tête ; ils ne voulaient pas croire qu'une production aussi pure par la forme eût pour auteur un Américain. Modestie touchante dont les Américains de nos jours se sont peut-être un peu trop corrigés ! Parmi ces incrédules était un jeune député du Massachusetts, Richard-Henri Dana, amateur passionné de littérature. Au plus fort de la discussion, le bruit courut que le poète était un sénateur de la législature, alors en séance à Boston. Aussitôt Dana, qui demeurait dans un faubourg de la ville, à Cambridge, se fait conduire à toute bride au Capitole, monte dans une tribune pour voir le sénateur en question. On lui désigne un homme entre deux âges, aux traits vulgaires et insignifiants : « Non, dit Dana, après un simple coup d'œil, tel ne peut être l'auteur de *Thanatopsis.* » Aussitôt il quitta la salle, sans prendre d'autre information. Son instinct ne l'avait pas trompé. Bryant était, comme Dana lui-même, un jeune homme aux traits délicats, animés par la flamme de l'intelligence. Bientôt une amitié intime unit ces deux esprits d'élite, également passionnés pour le culte des Muses. Ils fondèrent avec d'autres poètes ou littérateurs de leur âge, Rodman, Drake, Sands, Eastburn, une association qui popularisa le goût des lettres dans les principales villes du Nord et qui dota New-York, Boston, Philadelphie de recueils périodiques, comparables aux Revues les plus accréditées de notre continent.

Dana avait moins de génie, de profondeur et le goût moins sûr que Bryant, mais il avait plus de feu et d'essor fantaisiste. Novateur d'instinct, il maniait avec aisance les procédés du romantisme et sut les acclimater aux États-Unis. Son plus heureux essai dans ce genre fut *le Boucanier*, récit lugubre et saisissant qui surpasse en horreur toutes les conceptions d'Edgard Poë. En voici le sujet : Une jeune femme, veuve d'un général espagnol, tué dans la guerre civile, veut fuir son pays natal et s'embarque sur un navire américain, emmenant avec elle ses domestiques et le cheval blanc monté jadis par son noble époux. Le capitaine et l'équipage du navire sont des boucaniers, bandits sanguinaires, endurcis depuis longtemps à tous les forfaits.

Dors, dors, pauvre veuve, bercée par le bruit des flots. Le bras d'Alphonse n'est plus là pour servir d'oreiller à ta tête, pendant que ta main reposait sur ton front. Il n'est plus là pour te rassurer ou te défendre. La terre est son tombeau. La mer sera bientôt le tien.

La lune paraît sur l'horizon. La nuit descend sur la mer. Pourquoi, dans l'ombre projetée par le mât, se tient un homme pensif et solitaire? — Ta promesse, capitaine. Tiens-la loyalement. Pense à sa jeunesse et à sa douleur. Elle est sans secours, seule et confiante en toi. Son

cœur est oppressé par une affliction inconsolable. Non, tu ne voudras pas lui faire de mal.

Il regarde la mer qui dort éclairée par la lune, et murmure en jurant : « Cette nuit est trop silencieuse. » Il s'endort, mais il rêve d'or massif et de monceaux de perles. Il étend la main et entend une voix : « Misérable, arrête ! » Une forme pâle est devant lui. Son souffle, froid comme la mort, frissonne sur sa joue. Son contact est glacé. Il s'éveille en poussant un cri perçant. Il s'éveille, mais son âme reste en proie aux furies des désirs cupides. Quoi! un rêve ébranlera-t-il tes desseins? L'or effacera tout. Ton métier de marchand vulgaire t'a presque efféminé, mon garçon. Quoi! laisser échapper tes chances, parce qu'une femme est triste.

La mer est redevenue silencieuse. Ses gémissements sont éteints. Ah ! gémis plutôt sur nos crimes, sur les égarements de l'homme, mille fois plus horribles que toutes les fureurs? Écoute, arrête tes vagues. L'œuvre d'horreur commence. Lee a donné le signal de mort. Les matelots glissent comme des ombres sur le pont. L'œil, la main parlent au travers du silence de la bande. Ils sont partis ; le timonnier est seul à la barre; il se penche fiévreusement sur le bossoir. Le navire est muet comme la tombe. Pas un son ne s'en échappe. Ah! écoutez, des cris affreux retentissent. Les passagers sont égorgés dans leur sommeil.

Le forfait est accompli. La jeune femme est assassinée dans son lit. La mort l'a prise, la mort a guéri sa douleur et lui a donné le repos. Misérables! pourquoi vous regardez-vous les uns les autres en hochant la tête? La mort ne raconte pas d'histoire, chacun de vous est sûr de ses camarades, mais lavez le sang au plus vite et retournez dans votre pays. Le crime est dans vos âmes ; il n'en sortira pas. Les corps sont apportés sur le pont et jetés à la mer. Les vagues affamées les ont engloutis un à un; puis, leur proie dévorée, continuent leur immense clameur. Par un surcroît de précaution, ils jettent le cheval vivant dans les vagues. « On prétend, dit Lee, qu'un âne a fait un jour d'étranges révélations. Je ne me fierai pas à un cheval. » Le malheureux coursier est précipité dans les flots. Il suit quelque temps le navire, en nageant au-dessus des vagues. Ses yeux semblent lancer des flammes, ses hennissements jettent l'épouvante dans ces cœurs fermés au remords. Enfin, il disparaît. Plus de traces du crime, sous la lumière du soleil. Les misérables se partagent le butin et retournent dans l'île qui leur servait de repaire, près des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Là, gorgés d'or, ils se plongent dans la débauche. Leur vie n'est plus qu'une longue saturnale.

Soudain, au milieu d'une orgie nocturne, une lumière rouge luit à à l'horizon. Bientôt on distingue un navire enflammé qui s'approche,

projetant sur la rade et sur l'île une clarté sinistre. Tout est frappé de terreur. Les hommes se regardent avec épouvante. Les oiseaux sortent de leurs nids en tourbillonnant. Cependant, au-dessus des vagues, apparaît une tête *spectrale*. Puis le spectre apparaît tout entier. C'est un cheval qui marche sur les flots, aborde sur le sable. Les boucaniers reconnaissent le cheval noyé. L'ombre s'arrête; ses yeux sont fixés sur toi, Mathieu Lee. Une voix lui crie : « Monte, homme du péché. » Une force invincible le force à monter. Le coursier s'arrête au bord de la mer, devant le navire en feu, que les flammes ne peuvent consumer. Pendant toute la nuit, cet incendie froid et phosphorescent luit sur le cheval et sur le condamné. Que voit-il, le misérable, à travers ces flammes? Les cadavres ensevelis par lui dans les flots.

Dana quitta bientôt la politique pour se consacrer exclusivement à la littérature. Sans fortune, il lutta courageusement contre les aspérités et les incertitudes de cette profession. Tous ses poèmes ont, comme *le Boucanier*, la forme de nouvelles. Les principaux sont : *les Changements de foyer*, *la Vie factice*, *le Tombeau du mari et de l'épouse*. Tous se maintiennent avec honneur dans le Parnasse national. Les récits en sont colorés, dramatiques, animés d'une chaleur et d'une inspiration peu communes. Mais on ne peut nier qu'avec Dana, la poésie américaine n'ait abdiqué son autonomie et n'ait fait un retour marqué vers le byronisme. Son succès eut pour conséquence d'attarder beaucoup de jeunes talents dans cette voie.

Dans la situation éminente qu'il avait conquise comme poète et comme prosateur, la politique, abandonnée par Dana, revint le chercher. En 1854, le président Pierce, le nomma ministre plénipotentiaire des États-Unis, à Saint-Pétersbourg. Il occupa ce poste avec une grande distinction. C'était l'époque de la guerre de Crimée. Dana fut l'organe officiel de cette sympathie assez paradoxale qui s'établit à cette époque entre la république américaine et le czar autocrate de toutes les Russies. Retiré dans la vie privée, M. Dana est aujourd'hui le patriarche de la poésie américaine. Sa résidence de Cape-Ann, située au bord d'un lac, réunit souvent, pendant l'été, les rares survivants de cette pléiade militante qui propagea de 1820 à 1850, en Amérique, le goût des jouissances intellectuelles, et qui se perpétue aujourd'hui par des personnalités éminentes dans toutes les branches de littérature, dans le journalisme et la librairie.

O. Dermance.

La suite prochainement.

ÉTUDES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA LÉGENDE DES GIRONDINS[1]

SIXIÈME PARTIE

LA CONSTITUTION GIRONDINE. — LES GIRONDINS ET LA GUERRE.

Nous avons déterminé la date de la rupture entre la Gironde et la Montagne, et nous avons établi que cette rupture, antérieure de plusieurs mois aux journées de Septembre, avait eu pour cause une rivalité de partis, une lutte d'ambitions, et nullement, comme on l'a trop dit, l'indignation éprouvée par les girondins à la vue du crime triomphant et de la justice outragée. Amené, au cours de cette étude, à rechercher ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans la scène, partout reproduite, qui représente les girondins repoussant la main de Danton, parce qu'elle est tachée de sang, et aimant mieux mourir que de faire aux assassins des prisons l'aumône de leur silence, nous croyons avoir montré qu'ici encore la *légende* s'est substituée à l'histoire. Mais la légende — la légende révolutionnaire surtout — est difficile à déraciner : on se flatte de l'avoir détruite, et voilà qu'elle reparaît et qu'elle envahit de nouveau le champ où la charrue a passé. Que le lecteur nous pardonne donc si nous poursuivons quelque temps encore une démonstration que peut-être il estime déjà faite. Aussi bien, puisque les historiens ne se sont pas lassés de multiplier, sur cette question des girondins, les affirmations sans fondement, les erreurs et les sophismes, ne nous lassons pas nous-même de réunir, d'accumuler les preuves.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin, 10 et 25 juillet, et 25 août 1880.

I

Après nous avoir représenté les girondins entrant en lutte avec les hommes de la Commune et de la Montagne pour ne pas pactiser avec le crime, leurs avocats nous les montrent animés de sentiments sagement libéraux et professant sur la nécessité du principe d'autorité des doctrines qui créent entre eux et leurs adversaires une nouvelle cause de séparation. Ils affirment que Vergniaud et ses collègues, bien loin d'avoir été des démagogues, « ont voulu, au contraire, opposer l'autorité à l'anarchie »; que, si leurs opinions avaient prévalu, « la souveraineté populaire aurait été contenue dans des barrières aussi serrées qu'elles pouvaient l'être à cette époque; le principe d'autorité aurait été établi avec toute la latitude qu'il était possible de lui donner alors; les deux forces auraient été équilibrées; la liberté, l'égalité auraient été tout aussi assurées que dans les constitutions de 1791 et de 1793, mais escortées de l'autorité essentiellement nécessaire à leur maintien ». Ils ajoutent que « les girondins eurent, en fait de gouvernement, des idées rationnelles et pratiques, qu'ils comprirent parfaitement la nécessité de la hiérarchie des pouvoirs et qu'ils firent effort pour l'établir ». Enfin, et pour tout résumer d'un mot, ils affirment que « leurs doctrines furent sagement libérales [1] ».

A quel point ces affirmations s'éloignent de la vérité, nous allons le faire voir en plaçant sous les yeux du lecteur le tableau des principes et des idées de la Gironde en matière de gouvernement, et ce tableau, nous l'emprunterons à un document authentique au *Plan de constitution* présenté par les girondins à la Convention nationale.

Le 11 octobre 1792, la Convention avait nommé un comité de constitution, composé de neuf membres, et chargé de lui soumettre le plan d'après lequel serait construit l'édifice de la république. Les neuf membres élus furent Brissot, Vergniaud, Pétion, Condorcet, Gensonné, Thomas Paine, Sieyès, Barère et Danton. Danton était seul pour représenter la Montagne, à laquelle Barère ne s'était point encore rallié : l'ancien rédacteur du *Point du jour* [2] se demandait de quel côté se lèverait le soleil, et, en attendant, se tenait à égale distance du parti Robespierre et du parti Brissot. Ainsi faisait égale-

[1] *Les Girondins*, par J. Guadet, 2e édition, 1861, t. II, p. 509, 513, 514, 528.

[2] LE POINT DU JOUR, *ou Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale*. Ce recueil, qui va du 19 juin 1789 au 2 octobre 1791, forme 26 volumes in-8o.

ment son collègue Sieyès. Les six autres membres appartenaient à la Gironde, qui avait, par suite, au sein du comité une majorité des deux tiers. M[me] Roland nous apprend, dans ses Mémoires, qu'une partie du *Plan de constitution* soumis à la Convention a été rédigée par Gensonné [1]. Le choix de Condorcet, comme rapporteur, suffirait d'ailleurs à établir que ce *Plan* était bien l'œuvre de ce dernier et de ses amis. Nous avons donc là le résultat de leurs méditations, le résumé de leurs doctrines. Il importe de s'y arrêter quelques instants et de voir si les idées des hommes d'État de la Gironde étaient, ainsi que l'ont soutenu leurs défenseurs, *rationnelles et pratiques.*

Le caractère qui frappe tout d'abord dans le projet présenté par Condorcet, au nom du comité de constitution, dans les séances des 15 et 16 février 1793, c'est la multiplicité et la complication des détails. Il semble qu'une constitution devrait se condenser en un petit nombre d'articles essentiels, de principes fondamentaux, et laisser aux lois et aux décrets le soin de tirer de ces principes les conséquences qu'ils renferment : une constitution ne doit pas être un livre, mais seulement une table des matières. Loin de l'avoir compris de la sorte, les auteurs du projet soumis à la Convention ont touché à tout et sont arrivés à rédiger une constitution qui n'a pas moins de 404 articles. L'exemplaire officiel que nous avons sous les yeux et qui est imprimé en petit texte contient 96 pages in-octavo, dont 48 sont remplies par le rapport de Condorcet, et 48 par le texte du projet lui-même [2].

Essayons pourtant de donner une idée de ce projet, de ses quatorze chapitres et de ses quatre cents articles : le lecteur nous excusera, s'il nous arrive quelquefois de nous égarer au milieu de ce labyrinthe.

Le *pouvoir exécutif* est supprimé : il est remplacé par un *conseil exécutif*, composé de sept ministres et d'un secrétaire, élus par scrutin séparé dans les assemblées primaires réunies à cet effet, chaque année, le premier dimanche du mois de janvier. La moitié des membres du conseil exécutif est renouvelée tous les ans. Les assemblées primaires nomment également des suppléants destinés à remplacer, au besoin, les membres du conseil exécutif.

Ce conseil doit être présidé alternativement par chacun des ministres, et le président doit être changé tous les quinze jours. Il est chargé d'exécuter et de faire exécuter toutes les lois et décrets rendus par le Corps législatif ; mais il lui est interdit, non seulement

[1] *Mémoires de M[me] Roland*, édition Dauban, p. 317.

[2] *Plan de constitution présenté à la Convention nationale, les 15 et 16 février 1793, l'an I[er] de la république.* — Imprimé par ordre de la Convention nationale.

de modifier et d'étendre les dispositions de ces lois et décrets, mais même de les interpréter, sous quelque prétexte que ce soit. Ses membres ne sont admis dans le sein du Corps législatif que lorsqu'ils ont des mémoires à lire ou des éclaircissements à donner; ils ne peuvent, en aucune manière, ouvrir un avis sur des dispositions législatives, à moins d'y être invités formellement par l'Assemblée nationale.

Le Corps législatif a le droit de prononcer la mise en jugement d'un ou de plusieurs membres du conseil exécutif, soit pour cause de forfaiture, soit pour cause d'incapacité, soit même simplement pour cause de négligence. Les ministres ainsi mis en accusation sont jugés par un jury spécial. Dans l'intervalle entre le décret de mise en jugement, qui emporte de plein droit la suspension de leurs fonctions et la prononciation du jugement, ils sont remplacés par un de leurs suppléants tiré au sort.

Telle est l'organisation du conseil exécutif, d'après la constitution girondine, et il faut reconnaître que toutes les précautions avaient été soigneusement prises pour empêcher qu'il eût aucune autorité, si faible fût-elle.

La division du pouvoir entre sept personnes est une première cause de faiblesse. Il se pourrait cependant que l'un des ministres prît de l'empire sur ses collègues et leur imprimât une direction. Pour prévenir ce danger, on décide que chacun d'eux présidera tour à tour et que sa présidence ne durera pas au delà de quinze jours. Tous les ans, la moitié des membres du conseil est changée, ce qui rend plus difficile encore l'action prépondérante de l'un d'entre eux. La courte durée de leurs fonctions — autre cause de faiblesse — est aggravée ici par ce fait qu'ils seront sans cesse sous le coup d'une mise en jugement, d'autant plus à redouter qu'il suffira pour la provoquer, de les accuser d'incapacité ou de négligence, et qu'ils auront derrière eux des suppléants intéressés à voir leur succession s'ouvrir. Les conditions dans lesquelles le conseil exécutif est appelé à fonctionner ne lui permettent donc pas d'agir avec énergie et avec suite; le projet a d'ailleurs pris à tâche de restreindre le plus possible ses attributions, ne l'autorisant à suspendre les membres des corps administratifs qu'à la charge d'en rendre compte sans délai à l'Assemblée nationale, lui interdisant même d'ouvrir un avis sur des dispositions législatives! Même au point de vue purement administratif, il lui était difficile de rendre des services sérieux. Comment admettre, en effet, que les sept titulaires et les sept suppléants élus par les assemblées primaires, seront également aptes à gérer les affaires étrangères et l'agriculture, la guerre et le commerce, les finances et les beaux-arts?

II

Le pouvoir, aux termes de la constitution girondine, ne résidait pas dans le *conseil exécutif;* appartenait-il du moins au Corps législatif ?

Le Corps législatif devait être composé d'une seule chambre et renouvelé tous les ans.

L'exemple de la Constituante et celui de la Législative étaient là pour prouver que l'autorité d'une assemblée est d'autant plus faible que la fin de son mandat est plus prochaine. Or une assemblée, nommée pour une année seulement, est, au bout de peu de mois, à la veille de voir expirer ses pouvoirs. Les girondins savaient de plus, — les faits de chaque jour étaient là, qui le leur criaient bien haut, — que dans une ville comme Paris, sous la pression des tribunes, une assemblée unique ne gouverne pas : elle obéit. Et pourtant, comme si ce n'était pas assez de ces causes de faiblesse, Condorcet et ses amis avaient consacré tout un titre de leur projet à organiser *la censure du peuple sur les actes de la représentation nationale*[1]. Il suffisait de la réquisition d'*un seul* électeur, à la condition qu'elle fût revêtue de la signature de cinquante citoyens, déclarant, non que sa proposition était juste, mais qu'elle méritait d'être soumise à une assemblée primaire, pour que celle à laquelle il appartenait fût tenue de se réunir dès le dimanche suivant et de délibérer sur l'utilité de censurer tel ou tel acte de constitution, de législation ou d'administration générale, de provoquer la réforme d'une loi existante ou la promulgation d'une loi nouvelle. Si cette assemblée primaire émettait un vote favorable à la proposition du requérant, toutes les assemblées primaires de la commune étaient appelées à donner leur avis. Le vote affirmatif de la majorité de ces assemblées entraînait de droit la convocation de toutes les assemblées primaires du département, et lorsque la majorité de ces dernières se prononçait en faveur de la proposition, le Corps législatif en était immédiatement saisi et était obligé de statuer sans le moindre retard. Il était procédé à un vote sur la question de savoir s'il y avait ou s'il n'y avait pas lieu à délibérer. On votait sur cette question par un scrutin signé, et le résultat nominal des suffrages était imprimé et envoyé à tous les départements. Si le Corps législatif prenait la proposition en considération, il la renvoyait à des commissaires chargés de préparer et de présenter un projet de décret. Ce projet était ensuite mis à la discussion, adopté ou rejeté, et, dans

[1] Titre VIII.

ce dernier cas, le résultat nominal du scrutin était également envoyé à tous les départements. Là ne s'arrêtaient point les effets de la réquisition du citoyen qui avait ainsi mis en mouvement toutes les assemblées primaires de son département et le Corps législatif lui-même. Pour peu qu'il convînt aux assemblées primaires d'un autre département de demander la révocation du décret qui avait prononcé la question préalable, ou de la loi qui avait été faite sur le fond de la proposition, le Corps législatif était tenu de convoquer sur-le-champ l'universalité des assemblées primaires de la république. Ces assemblées décidaient-elles, à la majorité des voix, qu'il y avait lieu à délibérer sur la révocation du décret ou de la loi, le Corps législatif était immédiatement dissous ; il était procédé à de nouvelles élections, et les députés qui avaient voté pour la loi ou pour le décret ne pouvaient être réélus, ni nommés membres du Corps législatif pendant l'intervalle d'une législature. Dans la quinzaine qui suivait l'époque de sa constitution en assemblée délibérante, la nouvelle législature devait remettre à la discussion la question de la révocation du décret ou de la loi, et ce nouveau vote était également soumis à l'exercice du droit de censure.

Le Corps législatif avait donc contre lui, de même que le conseil exécutif, la courte durée de son mandat, et ses membres étaient toujours sous le coup de la censure des assemblées primaires, de même que les membres du conseil exécutif étaient toujours sous le coup de la mise en jugement. Le pouvoir était impossible dans ces conditions ; et puisque l'autorité n'était ni dans le conseil exécutif ni dans le Corps législatif, où donc était-elle ?

Dans les assemblées primaires ? Mais comment se refuser à reconnaître qu'une autorité exercée par des assemblées, au nombre de plus de cinquante mille, ne peut recevoir qu'un nom, et le plus horrible de tous, l'ANARCHIE ?

Que, sous l'empire de la constitution projetée, le nombre des assemblées primaires dût dépasser cinquante mille, c'est ce qui résulte de l'article 1er du titre III : « Les assemblées primaires où les Français doivent exercer leurs droits de citoyens seront distribuées sur le territoire de chaque département, et leur arrondissement sera réglé de manière qu'aucune d'elles n'ait moins de quatre cent cinquante membres, ni *plus de neuf cents.* » — Dans chaque commune importante, il allait donc être établies plusieurs assemblées primaires, et il y avait déjà 44 000 communes !

De qui sont composées ces assemblées ? De « *tout homme* âgé de vingt et un ans, qui s'est fait inscrire sur le tableau civique d'une assemblée primaire, et qui a résidé depuis, pendant une année, sur le territoire de la république ». Les étrangers y sont donc admis

comme les Français. « *Tous les habitants du territoire*, dit Condorcet, dans l'analyse de son Rapport, *sont admis au titre de citoyen français;* ni les professions qui entraînent une dépendance personnelle, ni la pauvreté ne sont plus des motifs d'exclusion[1]. »

Ces assemblées ne seront-elles du moins convoquées qu'à de longs intervalles, dans des circonstances exceptionnelles, et seulement lorsque des questions capitales seront en jeu ? Loin de là, elles seront perpétuellement appelées à se réunir, et il s'en faudra de bien peu qu'elles ne deviennent quotidiennes, comme les assemblées de sections ou les réunions des sociétés populaires. Il convient de mettre en pleine lumière ce point important.

Les assemblées primaires devront se réunir tout d'abord pour procéder à la nomination d'un bureau. Ce bureau ne sera d'ailleurs que temporaire, et devra être renouvelé à chaque convocation nouvelle d'une assemblée primaire.

La plupart des fonctions étant électives, il y a lieu de convoquer les citoyens pour choisir :

1° Les membres du Corps législatif ; 2° les membres du conseil exécutif ; 3° les commissaires de la trésorerie nationale ; 4° les commissaires de la comptabilité nationale ; 5° les membres du conseil administratif du département ; 6° les membres de la municipalité de la commune ; 7° l'agent de la section municipale et ses adjoints ; 8° le commandant de la garde nationale ; 9° le juge de paix ; 10° les jurés civils et les jurés criminels ; 11° le directeur du jury civil du département, le rapporteur public et le commissaire national ; 12° les membres du tribunal criminel ; 13° les censeurs judiciaires, appelés à remplacer le tribunal de cassation ; 14° les membres du jury national.

Ces élections ne sont faites en général que pour un an, quelquefois pour six mois seulement. C'est ainsi, par exemple, qu'aux termes de l'article 9 de la section II du titre X, « on élira, dans chaque assemblée primaire, tous les six mois, un juré civil sur cent citoyens inscrits sur le tableau ».

Chacune de ces élections est l'occasion de deux scrutins, un scrutin préparatoire et un scrutin définitif. Le premier sert à former une liste de présentation ; le second, ouvert seulement entre les candidats inscrits sur la liste de présentation, a lieu ultérieurement, au jour fixé par l'administration du département.

En dehors des élections, de nombreux objets peuvent encore donner lieu à la réunion des citoyens en assemblées primaires.

[1] *Chronique de Paris*, n° XLVIII.

Nous avons déjà montré comment il suffisait de l'initiative d'un *seul* citoyen, armé du droit qui appartient à chaque électeur de provoquer sur les actes de la représentation nationale la censure du peuple, pour rendre obligatoire la convocation d'une assemblée primaire; comment il suffisait du vote d'une *seule* assemblée primaire pour rendre obligatoire la convocation des assemblées situées dans l'arrondissement de cette commune, et du vote des assemblées d'une *seule* commune pour rendre obligatoire la convocation des assemblées de tout un département. Là ne s'arrêtent point, — nous l'avons vu, — les conséquences de l'initiative prise par le citoyen qui s'est érigé en censeur. Que les assemblées d'un second département partagent les vues du premier, et voilà le Corps législatif tenu de convoquer l'*universalité* des assemblées primaires de la république. Que la majorité de ces assemblées soit en désaccord avec le Corps législatif, et voilà ce dernier frappé de déchéance, et toutes les assemblées primaires réunies de nouveau pour procéder à des élections législatives!

Et ce n'est pas tout encore. Chaque citoyen a le droit de provoquer l'appel d'une Convention pour la réforme de la constitution, et il suffit que la majorité des votants dans les assemblées primaires d'un *seul* département s'associe à cette demande, pour que le Corps législatif soit tenu de convoquer sur-le-champ *toutes* les assemblées primaires de France. Si la majorité des votants adopte l'affirmative, nouvelle convocation de *toutes* les assemblées primaires pour élire les membres de la Convention.

La Convention est formée ; elle prépare un projet de constitution : réunion des assemblées primaires pour l'accepter ou le rejeter.

Dans le cas où le projet de constitution est rejeté, la Convention est obligée de convoquer les assemblées primaires dans le délai de deux mois, et de présenter aux suffrages des citoyens les questions sur lesquelles elle croira devoir connaître leur vœu. Un nouveau projet est rédigé d'après l'expression de ce vœu : nouvelle réunion des assemblées primaires pour l'accepter ou le rejeter. S'il est rejeté, la Convention nationale est dissoute de plein droit, et les assemblées primaires se réunissent une fois de plus pour examiner s'il y a lieu à la convocation d'une autre Convention. Si elles se prononcent pour l'affirmative, nouvelles élections et par suite nouvelle réunion des assemblées primaires.

Nous n'avons pas épuisé la liste des cas où les assemblées primaires étaient mises en mouvement par la constitution girondine ; au risque d'être abandonné en chemin par le lecteur, force nous est bien de continuer cette énumération, si monotone soit-elle.

Le Corps législatif peut, lorsqu'il le juge nécessaire proposer la

convocation d'une Convention nationale; il doit alors provoquer la réunion des assemblées primaires, qui approuvent ou repoussent cette convocation.

Le Corps législatif a, en outre, le droit, toutes les fois qu'il le croit convenable, de consulter le vœu des citoyens réunis en assemblées primaires sur les questions qui intéressent essentiellement la république.

Et de même que toutes les élections donnaient lieu à deux scrutins, de même, dans tous les cas où les assemblées primaires étaient appelées à délibérer, elles étaient obligées de tenir au moins deux réunions. Après une première séance, dans laquelle la question était débattue, il y en avait une seconde, huit jours plus tard, pour procéder au vote. Dans l'intervalle qui s'écoulait entre les deux séances, le local réservé aux réunions de l'assemblée primaire était ouvert tous les jours aux électeurs, pour discuter l'objet soumis à leur délibération. — La salle était d'ailleurs ouverte, chaque dimanche, aux citoyens qui voulaient s'y réunir.

III

Tel est, dans ses lignes principales, le projet de constitution élaboré par les hommes d'État de la Gironde, et qui peut se résumer ainsi :

Pas de pouvoir exécutif; — un simple conseil des ministres, dont Condorcet dit lui-même, dans l'analyse de son rapport : « On a cherché à donner à ce conseil peu de pouvoir... il est l'agent du Corps législatif. »

Un Corps législatif, nommé pour un an seulement et sans cesse menacé de voir abréger par les assemblées primaires la durée, pourtant si courte, de son mandat.

Le choix des ministres, des députés, des administrateurs, des jurés, des juges, confié aux assemblées primaires, et ces assemblées, qui possèdent ainsi la plupart des droits réservés d'ordinaire au pouvoir exécutif, et qui restent également dépositaires d'une partie du pouvoir législatif, notamment en ce qui regarde les lois constitutionnelles, composées de tous les hommes âgés de vingt et un ans, multipliées à l'infini sur tous les points du territoire, et maintenues, par des convocations perpétuelles, dans un état d'agitation permanente !

Voilà l'œuvre que les panégyristes de la Gironde n'ont pas craint de présenter comme un monument de sagesse législative, où la souveraineté populaire était contenue dans des limites habilement

tracées, le principe d'autorité rétabli, la hiérarchie des pouvoirs reconnue et consacrée ! Voilà le projet de constitution, au pied duquel on n'a pas craint d'écrire :

Les girondins eurent en fait de gouvernement des idées RATIONNELLES *et* PRATIQUES [1].

Pour nous, nous croyons être en droit de dire, après la longue et fidèle analyse que nous en avons donnée, que jamais hommes d'État n'ont soumis à une assemblée, en aucun temps, en aucun pays, une constitution qui soit plus démagogique, où l'autorité soit plus avilie, où le bon sens soit plus outragé. Le royaliste Peltier était dans le vrai, et il ne portait pas sur le *Plan de constitution* des girondins un jugement trop sévère, lorsqu'il l'appréciait en ces termes, au moment même de son apparition :

Tels furent les hommes (Brissot, Gensonné, Condorcet, Vergniaud, etc.) qui préparèrent pendant un an la déchéance du roi, la guerre universelle, l'anarchie générale, pour substituer aux rêves de leurs prédécesseurs quelques subtilités un peu plus métaphysiques, mais aussi un peu moins exécutables. La constitution ridicule (de 1791) fut détruite, pour présenter ensuite un plus ridicule plan *d'assemblées primaires perpétuellement élisantes, d'un seul corps législatif toujours dénonçant, et de 25 millions d'hommes, toujours sur la place publique, pour nommer ou juger leurs agents, et dont un seul individu, fou ou furieux, a le droit, à chaque instant, de demander la dissolution ou le renouvellement;* projet si absurde, qu'il a excité en même temps la pitié des nations voisines et le mépris de la nation massacrante de l'intérieur [2].

Marat lui-même avait raison contre la Gironde, lorsqu'il voyait, dans le projet présenté par ces *hommes d'État*, « un fatras indigeste, un assemblage de petits articles réglementaires sans liaison et sans utilité, un chef-d'œuvre de ridicule et de puérilité », et lorsqu'il disait, à propos de l'organisation des assemblées primaires : « Qui croirait que, pour proposer une nouvelle loi ou en faire révoquer une ancienne, on tient cinq millions d'hommes sur pied pendant six semaines? C'est un trait de folie qui mérite aux législateurs constitutifs une place aux Petites-Maisons, avec d'autant plus de justice qu'ils ne permettent pas à leurs collègues de se tromper ; car ils excluent du sénat, pour une session entière, tout membre qui aurait voté pour un décret qui serait rappelé [3]. »

[1] Voyez plus haut, p. 815.

[2] *Dernier tableau de Paris*, par J. Peltier, auteur des *Actes des Apôtres*, de la *Correspondance politique*, etc. Troisième édition. Londres, avril 1794.

[3] *Journal de la république*, n° 126.

Dans son étude sur les diverses constitutions qui ont vu le jour en France de 1789 à 1814, M. Duvergier de Hauranne, qui n'est pas suspect de partialité contre la Gironde, arrive aux mêmes conclusions que Peltier et que Marat. A ses yeux, le *Plan de constitution* du comité girondin est « une œuvre compliquée, confuse, incohérente, une œuvre ambitieuse et puérile à la fois, impraticable d'ailleurs, et à laquelle le 31 mai rendit service, en empêchant qu'elle ne fût mise à l'épreuve [1] ». Plus loin, il la qualifie d' « étrange », et il reconnaît qu'elle procède du même principe, va au même but, emploie les mêmes procédés que la constitution du 24 juin 1793; il est même réduit à confesser que la constitution montagnarde est « plus simple, plus logique et plus praticable » que la constitution girondine.

Certes, s'il est un document qui jette une vive et éclatante lumière sur la politique des girondins, et qui permette de porter sur eux un jugement sérieux et vrai, c'est le *Plan de constitution* que nous venons d'analyser. Qui ne le connaît pas ne connaît pas les girondins. Et cependant les historiens ont, pour la plupart, passé complètement sous silence cette pièce capitale du procès. Il est vrai que, s'ils l'avaient placée sous les yeux de leurs lecteurs, il leur eût été difficile de présenter en même temps les députés de la Gironde comme des hommes modérés, ennemis des exagérations démocratiques, travaillant à mettre la France en possession d'un gouvernement *sagement libéral*.

M. Mignet ne dit pas un mot de la constitution girondine. M. Thiers en signale l'existence, et, ce grand effort fait, il s'en tient là [2]. M. de Lamartine, qui a consacré huit volumes à l'histoire des girondins, a pensé que ce serait assez de consacrer huit lignes à leur projet de constitution [3]. Aussi bien, pourquoi s'y serait-il arrêté, puisqu'il n'y avait là matière pour lui ni à un tableau, ni à une scène de drame, ni à un élan de poésie ? — Poète comme Lamartine, Michelet dédaigne, comme lui, de s'occuper de la constitution girondine; il n'y fait même pas allusion. M. Louis Blanc, qui se pique d'être complet, reproduit la *Déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes*, placée par Condorcet et ses collègues en tête de leur œuvre ; il la met en regard de celle que Robespierre fit adopter aux Jacobins le 21 avril, et comme il a trouvé dans ces deux déclarations de grands mots et de belles

1 *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, par M. Duvergier de Hauranne, t. Ier, p. 261, 265, 266.
2 *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 267.
3 *Histoire des Girondins*, t. V, p. 320.

phrases, il s'autorise de ces phrases déclamatoires pour déclamer à son tour, et pour confondre dans un même hommage, dans une même et fraternelle étreinte, Robespierre et Condorcet, Saint-Just et Vergniaud, la Montagne et la Gironde : « Qu'ils soient donc bénis, s'écrie-t-il, les soldats de l'une et de l'autre armée qui, en commun et avec des convictions également intrépides, poursuivirent la conquête de tant et de si nobles choses, qu'ils soient bénis ! » Une *Déclaration des droits* est à une constitution ce qu'une préface est à un livre. M. Louis Blanc ne va pas au delà de la préface [1]. Dans un autre volume, il est vrai, et dans un chapitre sur *la Constitution du* 24 *juin* 1793 [2], il parle du projet des girondins, non pour le faire connaître, mais seulement pour faire ressortir la supériorité de la constitution montagnarde, qui s'inspire, suivant lui, de la *philosophie du sentiment* et de la *fraternité*, tandis que la constitution girondine a pour caractères le *rationalisme* et l'*individualisme*.

Il faut arriver aux historiens royalistes pour trouver quelques détails sur le *Plan de constitution* de la Gironde. M. de Barante est le premier qui en ait donné une analyse, malheureusement très incomplète [3]. M. Mortimer-Ternaux est entré plus avant dans l'examen du projet girondin, pas assez cependant pour qu'il soit possible au lecteur de l'apprécier en connaissance de cause. L'honnête et consciencieux historien était d'ailleurs sous l'empire d'une prévention favorable à la Gironde, et il s'attache à mettre en lumière quelques dispositions, absolument insignifiantes, dans lesquelles il lui plaît de voir des garanties sérieuses données, soit à l'autorité, soit à la liberté. C'est ainsi, par exemple, que, rencontrant, dans la section des jurés civils, un article aux termes duquel les jurés devaient être élus à la majorité relative, il ajoute : « C'est ce que nous appelons, dans notre langage d'aujourd'hui, sauvegarder les droits des minorités... Le principe était posé ; c'était beaucoup [4]. » M. Mortimer-Ternaux, si justement sévère pour les montagnards, savait, quand il s'agissait des girondins, se contenter de peu. Il en est de même de M. Duvergier de Hauranne. Nous avons vu tout à l'heure qu'amené à étudier de près la constitution girondine, il n'avait pu le faire sans prononcer sur elle le jugement le plus rigoureux. Mais quoi ! est-ce donc qu'il va condamner sans pitié, lui, l'homme de la révolution de 1830, les doctrines des députés de la Gironde, de ces hommes que le fils de Boyer-Fonfrède appelle quelque part les *Juste-*

[1] *Histoire de la Révolution française*, par M. Louis Blanc, t. VIII, p. 235.
[2] *Ibid.*, t. IV, chapitre Ier.
[3] *Histoire de la Convention nationale*, par M. de Barante, t. III, p. 46-49.
[4] *Histoire de la Terreur*, t. VII, p. 187.

milieu de 92 [1] ? M. Duvergier de Hauranne n'a pas eu ce courage; il s'est incliné à son tour devant la *légende*, et comme s'il ne savait pas, mieux que personne, que liberté et anarchie sont choses inconciliables — *res dissociabiles*, suivant l'expression de Tacite — à propos d'une constitution qui, ne reconnaissant en réalité d'autre pouvoir que celui des assemblées primaires sans cesse en mouvement, avait pour dernier mot l'anarchie, il parle du *respect profond des girondins pour la liberté* [2] ! Est-ce qu'ils n'ont pas inscrit sur leur programme la liberté de la presse, base et garantie de toutes les autres libertés? « Tout homme, dit la *Déclaration des droits*, rédigée par Condorcet et ses collègues, tout homme est libre de manifester sa pensée et ses opinions. La liberté de la presse et tout autre moyen de publier ses pensées ne peut être interdite, suspendue ni limitée [3]. » Voilà, certes, qui est formel. Comment, après cela, contester les *sentiments libéraux* des députés de la Gironde [4]? Par malheur, pour peu qu'au lieu de s'arrêter à la Déclaration des droits, qui n'est que l'enseigne de la constitution girondine, on se donne la peine d'en franchir le seuil, on ne tarde pas à rencontrer un article ainsi conçu : *La peine de mort est abolie pour tous les délits privés* [5]. Elle est maintenue en matière politique. « Il est nécessaire, dit Condorcet dans son rapport, de conserver cette peine pour les crimes qui attaquent directement la sûreté de l'État, la tranquillité nationale, la liberté ou la souveraineté du peuple, la prospérité publique [6]. » Au premier rang des *criminels* pour qui l'on conservait ainsi la peine de mort se trouvaient précisément les écrivains qui, sur la foi des articles 4 et 5 de la *Déclaration des droits*, manifesteraient leur pensée et leurs opinions par la voie de la presse d'une façon qui n'agréerait pas au gouvernement de la république. Il ne saurait subsister à cet égard le moindre doute. Lorsque vint en discussion, dans la séance du 19 avril 1793, la disposition constitutionnelle proclamant que la liberté de la presse ne pouvait être *interdite, suspendue ni limitée*, Robespierre prit la parole : « Il faut, dit-il, que la liberté de la presse soit absolue. Il n'y a qu'une exception à faire pour les temps de révolution... La Convention l'a faite en prononçant la peine de mort contre ceux qui, par leurs

[1] *Œuvres de Henri Fonfrède*, t. IX, p. 77. Bordeaux, 1846.

[2] *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. I, p. 255.

[3] *Projet de déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes*, art. 4 et 5.

[4] Duvergier, de Hauranne, *op. cit.*, p. 292.

[5] Titre X, section III, art. 1er.

[6] *Exposition des principes et des motifs du plan présenté à la Convention nationale, par le comité de constitution*, p. 30.

écrits ou par leurs discours, attaqueraient l'indivisibilité de la république ou provoqueraient le rétablissement de la royauté. » Petion se lève. « Personne, s'écrie-t-il, n'a proposé de rétracter les lois faites, ou de les modifier. De quoi s'agit-il ici? De présenter une déclaration des droits ; vous ne pouvez restreindre, sous aucun prétexte, ces droits dans la déclaration que vous en faites; vous pouvez d'autant moins mettre des limites à la liberté de la presse, que de tous les droits de l'homme, le plus sacré est celui de manifester ses pensées. Je demande que, sans entrer dans aucune discussion sur les lois actuelles, l'article soit adopté [1]. »

Si André Chénier, — l'une des futures victimes des lois de mort rendues par ces amis de la liberté, — si André Chénier assistait à cette séance du 19 avril, j'imagine qu'au sortir de la Convention, il a dû être tenté de jeter sur le papier l'esquisse d'une églogue, où Robespierre et Petion se donneraient la réplique à la façon du chevrier et du berger qu'il a si admirablement mis en scène dans sa pièce intitulée : *la Liberté* [2].

Robespierre. — Le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de l'impression, soit de toute autre manière, est une conséquence si évidente de la liberté de l'homme, que la nécessité de l'énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme [3].

Petion. — Tout homme est libre de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la presse, soit par tout autre moyen [4].

Robespierre. — Il faut que la liberté de la presse soit absolue.

Petion. — Il faut que l'on ne puisse, sous aucun prétexte, restreindre la liberté de la presse.

Robespierre. — Il n'y a qu'une exception à faire à ce grand principe.

Petion. — Une toute petite exception.

Robespierre et Petion, *ensemble*. — Les écrivains qui diront du mal de la république seront guillotinés.

Robespierre. — Oui, que l'échafaud soit dressé pour les journalistes qui oseront nous attaquer ! Ayons seulement bien soin de répéter, en les envoyant à la mort, que le droit de manifester ses opinions par la voie de l'impression est un droit inviolable et sacré.

Petion. — Oui, envoyons à la guillotine ceux qui manifesteront

[1] *Moniteur*, nº 111.

[2] *Œuvres poétiques d'André de Chénier*, avec une notice et des notes, par M. Gabriel de Chénier, t. Ier, églogue IIIe.

[3] *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, présentée par Robespierre à la société des Jacobins, le 21 avril 1793, art. 4. *Journal du club des Jacobins*, nº 399.

[4] *Déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes*, présentée par le comité girondin à la Convention nationale, le 16 février 1793, art. 4 et 5,

leur pensée et leurs opinions par la voie de la presse ou par tout autre moyen, et nous attesterons par là notre fidélité au principe de la liberté illimitée de la presse : est-ce que l'exception ne confirme pas la règle ?

Quel dialogue ! et quel parti en aurait tiré l'auteur des *Églogues* et des *Iambes !* Avec quel indignation généreuse et puissante n'eût-il pas flétri ces comédiens de liberté, ces lâches et sanglants histrions ! Comme il les aurait marqués d'un fer chaud, se gardant bien d'établir une distinction que rien alors n'eût justifiée, entre le *chevrier* de la Montagne et le *berger* de la Gironde ; entre Robespierre, ce *menteur homicide* [1], et Petion, cet *échevin que la Rapée honore* [2], ce *magistrat dont la cruauté niaise est passée en proverbe* [3] !

Cette distinction, la plupart des historiens de la Révolution n'ont pas manqué de la faire ; mais si elle est légitime dans une certaine mesure, il convient de ne point l'exagérer. Traîner Robespierre aux gémonies et placer au Panthéon Petion et Gensonné, Condorcet et Vergniaud, Guadet et Boyer-Fonfrède, est une entreprise que son succès même ne saurait justifier. Jusqu'au moment de leur chute, Petion et ses amis n'ont cessé de multiplier les lois entraînant la peine de mort ; si bien que la Terreur n'est guère autre chose que la mise en œuvre par Robespierre des décrets sanglants votés par les girondins [4]. Qu'après avoir voué justement au mépris et aux malédictions de l'histoire Robespierre, coupable d'avoir exécuté ces décrets, l'on vienne, au même moment, dans la même page, solliciter notre admiration et réclamer nos hommages pour ceux qui les ont rendus, c'est là une inconséquence que condamnent à la fois la vérité et le bon sens.

IV

L'étude du projet de constitution élaboré par les girondins nous les a montrés professant les doctrines les plus jacobines, poussant

[1] *Œuvres d'André de Chénier*, t. III, *Iambes*, x.

[2] *Hymne sur l'entrée triomphale des suisses de Châteauvieux,* publié par André Chénier, dans le *Journal de Paris,* le 15 avril 1792.

[3] Article sur la *Journée du 20 juin,* publié par André Chénier dans le *Journal de Paris,* le 27 juin 1792.

[4] Dans notre prochain article, nous donnerons la liste complète de ces décrets. Peut-être le lecteur sera-t-il étonné de leur nombre, en même temps que de la cruauté, qui en est le caractère principal. Peut-être jugera-t-il, comme nous, que le jour où Vergniaud et ses collègues de la Gironde sont tombés, cédant la place aux montagnards, *la Terreur était faite,* — et faite par les girondins.

aussi loin que Robespierre le mépris de la vraie liberté, et, à la veille de disparaître, présentant à la France un plan de gouvernement, qui fut leur testament politique et qui restera comme un monument de folie démagogique, ne rachetant ses défauts et ses vices sans nombre que par une seule qualité : il était impraticable.

De même que la constitution montagnarde du 24 juin 1793, « cette œuvre absurde, informe, monstrueuse [1] », avait été précédée par la constitution girondine, non moins absurde, non moins informe et monstrueuse, de même, sur un autre terrain, dans une question d'une importance également capitale, celle de la guerre, nous voyons encore les girondins précéder les montagnards, et, selon leur habituelle tactique, chercher à les *gagner de vitesse* [2].

Précipiter la France dans une guerre contre l'Europe, en 1792, dans l'état où étaient alors les esprits, ce n'était pas seulement appeler sur notre pays des dangers extérieurs redoutables, c'était, à l'intérieur même, ouvrir la barrière à tous les excès, à tous les crimes. Il était évident, et nul n'a pu, à cette date de 1792, se faire illusion à cet égard, il était évident que la guerre au dehors aurait nécessairement son contre-coup au dedans; qu'elle allait envenimer les haines, surexciter les passions; que chaque revers aux frontières soulèverait dans nos villes des cris de vengeance et de mort; que la populace affolée apercevrait partout des ennemis et des traîtres, et croirait obéir, au milieu même des plus abominables massacres, à la voix de la patrie menacée.

Il est donc peu de responsabilités aussi terribles, dans l'histoire de la Révolution, que celle qui pèse sur les auteurs de la guerre déclarée le 20 avril 1792; guerre formidable, qui portait dans ses flancs les hécatombes des champs de bataille de la république et de l'Empire, les massacres de Septembre et les échafauds de la Terreur. Or les véritables, les seuls auteurs de cette guerre, ce sont les hommes d'État de la Gironde. Il ne saurait subsister le moindre doute sur ce point.

Et tout d'abord, il est certain que si les puissances étrangères ont quelquefois songé, en 1791 et 1792, à effrayer la France, elles n'ont jamais eu sérieusement l'intention de l'attaquer. Plusieurs d'entre elles avaient même vu, à l'origine, sans trop de déplaisir, une révolution qui avait pour effet d'affaiblir cette maison de Bourbon dont elles avaient dû si souvent, depuis deux siècles, reconnaître et subir la prépondérance. Willam Pitt n'avait point oublié cette parole prononcée un jour par son père, le célèbre lord Chatam,

[1] *Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. Duvergier de Hauranne, t. Ier, p. 292.

[2] Voyez notre deuxième partie, *Correspondant* du 10 juin 1880.

dans le conseil du roi : « L'Angleterre ne parviendra jamais à la suprématie des mers, tant que la dynastie des Bourbons existera[1]. »

On a fait grand bruit de la déclaration de Pilnitz, du 27 août 1791 ; mais si l'on se reporte aux événements qui l'ont précédée et à ceux qui l'ont suivie, on reconnaît bien vite que son importance a été singulièrement exagérée.

Lors de la réunion à la France de l'Alsace et de la Lorraine, plusieurs seigneurs et princes d'Allemagne avaient été maintenus en possession des biens ou revenus féodaux qu'ils possédaient dans ces provinces. Plus tard, au début de la guerre de Sept ans, le traité signé le 1er mai 1756, entre l'Autriche et la France, avait stipulé que *l'Alsace et la Lorraine ne changeraient jamais de nom*, et que les princes allemands y jouiraient de leurs droits, *sans qu'il pût y être porté aucune atteinte*.

Sans s'arrêter au traité de 1756, l'Assemblée constituante enleva leurs noms à l'Alsace et à la Lorraine. Un autre décret de la même Assemblée, celui du 4 août 1789, supprima les droits et revenus féodaux des seigneurs et princes allemands possessionnés dans ces deux provinces. Les princes et seigneurs ainsi dépouillés protestèrent, et portèrent leurs protestations devant leurs protecteurs naturels, c'est-à-dire devant la Diète et devant les membres les plus importants du Corps germanique, la Prusse et l'Autriche. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, et l'empereur d'Allemagne, Léopold II, se rencontrèrent, le 24 août 1791, au château de Pilnitz, dans les États de l'électeur-archevêque de Mayence, pour délibérer sur la conduite à tenir et sur les négociations à ouvrir avec le gouvernement français dans l'intérêt des princes allemands dépossédés. Tel fut l'objet des fameuses conférences de Pilnitz ; et ce qui y fut décidé, ce ne fut pas la guerre, mais au contraire l'ouverture des négociations en vue d'arriver à faire indemniser de la perte de leurs droits et revenus les clients de la Diète. Le comte de Provence et le comte d'Artois avaient fait, il est vrai, tous leurs efforts pour obtenir des deux souverains une action plus décisive, pour les décider à prendre vis-à-vis de la révolution de France une attitude plus énergique ; mais ils n'avaient point réussi dans leurs tentatives, et avaient dû se contenter de la *déclaration de Pilnitz*, — déclaration purement platonique, dans laquelle l'empereur et le roi de Prusse subordonnaient leur action à celle de toutes les autres puissances[2]. M. Louis Blanc lui-même reconnaît que « cette célèbre déclaration n'était que com-

[1] *Esprit de M. Pitt*, par Luneau de Boisgermain.

[2] Voyez le texte de cette déclaration dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. Ier, p. 144.

minatoire et qu'elle trahissait les intentions pacifiques de Léopold[1] ».

Les faits qui suivirent ne tardèrent pas d'ailleurs à donner à ce manifeste son véritable caractère. A la fin d'octobre 1791, un envoyé du comte d'Artois, M. de Vaudreuil, s'étant plaint à la cour de Vienne que les conférences de Pilnitz n'avaient eu encore aucune des conséquences que les princes, frères du roi, en avaient espérées, le chancelier, M. de Kaunitz, répondit que les éventualités auxquelles le roi de Prusse et l'empereur avaient subordonné leurs résolutions ne s'étaient point produites, et qu'il y avait lieu dès lors de tenir ces résolutions pour non avenues. A quelques semaines de là, la cour de Vienne ordonnait au gouvernement des Pays-Bas d'interdire les enrôlements des réfugiés français, de surveiller sévèrement leurs discours et leur conduite, et de les punir, s'ils enfreignaient ces défenses, comme coupables de lèse-humanité et perturbateurs du repos public[2].

Quatre jours avant la publication, au *Moniteur*, de ces instructions de la cour de Vienne, le 29 novembre 1791, l'Assemblée législative avait voté une adresse au roi, dans laquelle Louis XVI était invité à demander à l'empereur et aux princes de l'empire de retirer tout appui aux émigrés. L'empereur s'empressa de déférer au désir de la France, en ne laissant aux émigrés que le traitement d'une simple hospitalité, et, dès le 13 décembre, Louis XVI faisait connaître à l'Assemblée, au sein de laquelle il se rendit à cette occasion, le résultat satisfaisant de ses démarches[3]. Seul, l'électeur de Trèves autorisait encore chez lui des rassemblements d'émigrés en armes. Sur les représentations de Louis XVI, il ne tarda pas à donner à son tour une complète satisfaction aux griefs du gouvernement français; et, le 28 décembre, M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, était en mesure de communiquer au Corps législatif la réponse de l'électeur, en date du 21 décembre[4]. « Il ne reste pas un Français à Trèves, écrivait Mallet du Pan, à la date du 21 janvier 1792. Coblentz se dégarnit de jour en jour. Les gardes du corps l'ont évacué. La plupart des compagnies armées ont filé au milieu des neiges et des routes dégradées. Le port d'uniforme est interdit. Les marchés d'armes et de munitions viennent d'être sévèrement défendus; et cet électorat, couvert de guerriers il y a quelque temps, ne l'est plus maintenant que d'un certain nombre de Français en habits bourgeois. Cette inconcevable débâcle s'est opérée avec la plus grande précipitation. *Les intimations du cabinet de Vienne se sont*

[1] T. VI, p. 35.
[2] *Moniteur* du 2 décembre 1791.
[3] *Moniteur* du 5 décembre 1791.
[4] *Moniteur* du 29 décembre 1791.

jointes à celles du Corps législatif de France, pour forcer l'électeur de Trèves et les princes français à cette humiliante condescendance[1]. »

Les faits les plus positifs attestaient donc hautement le désir des puissances étrangères de rester en paix avec la France.

La guerre n'est pas leur œuvre; elle n'est pas non plus l'œuvre de Louis XVI, et il n'a pas dépendu de lui que cette calamité ne fût épargnée à la France. Sa correspondance avec ses frères, les comtes de Provence et d'Artois, et en particulier sa lettre du mois de septembre 1791, dont la sincérité ne saurait être suspectée, puisqu'elle était destinée à rester secrète et n'a été en effet rendue publique qu'en 1835, ne laissent aucun doute sur ses sentiments à l'endroit d'une intervention étrangère, et sur son éloignement pour la guerre. « J'y ai bien pensé, écrivait-il, et j'ai vu que la guerre ne présentait d'autres avantages que des horreurs et de la discorde. J'ai donc cru qu'il fallait éloigner cette idée[2]. » Dans le conseil des ministres, tenu au mois d'avril 1792, à la veille de la guerre, il se prononça contre elle avec la plus grande énergie, et il exigea que son opinion fût consignée dans un procès-verbal, revêtu de la signature de tous les membres du ministère[3].

Si Louis XVI ne voulait pas la guerre, ceux-là, sans doute, y auront poussé qui étaient au premier rang de ses ennemis, Robespierre, Danton, Marat, Camille Desmoulins : tous, au contraire, s'y montrèrent opposés.

Nul n'a combattu l'idée de la guerre avec plus de persévérance, plus d'énergie et de force que Robespierre; et les deux grands discours qu'il a prononcés sur ce sujet, à la tribune des Jacobins, le 18 décembre 1791 et le 2 janvier 1792, sont pleins de vigueur et de logique. Billaud-Varenne, Machenaud, Doppet, Camille Desmoulins, s'élevèrent également contre les partisans d'une guerre offensive[4]. Danton ne repoussait pas la guerre en principe, mais il jugeait le moment mal choisi pour la faire[5].

Ce qui se passait aux Jacobins se reproduisit dans la presse. Les journaux de la Montagne se rangèrent du côté de Robespierre. La

[1] *Mercure politique*, n° du 21 janvier 1792.

[2] Archives nationales. — *Revue rétrospective*, 1835. 2e série, t. II, p. 50 à 57. — *Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth*; lettres et documents inédits, publiés par F. Feuillet de Conches, t. II, p. 328. — Les archives de Vienne possèdent de la lettre de Louis XVI à ses frères (septembre 1791) une copie de la main de Calonne.

[3] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 222.

[4] *Jean-Pierre Brissot démasqué par Camille Desmoulins.*

[5] *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, n° 112.

Tribune des patriotes, rédigée par Camille Desmoulins et Merlin de Thionville, attaqua violemment ceux qui demandaient la guerre. L'*Orateur du peuple*, de Fréron, les déclara *traîtres* et *scélérats* [1]. « C'est une démarche impolitique et désastreuse, écrivait Marat, dans l'*Ami du peuple*, de provoquer une rupture avec quelques petits princes de l'empire, parce qu'on aurait bientôt tous les alliés sur les bras. » Et il faisait observer que vouloir susciter un conflit européen, pour l'unique avantage de déjouer *les intrigues de quelques milliers d'émigrés*, c'était « allumer le flambeau de la guerre pour éteindre un feu d'opéra [2]. »

Le plus répandu des journaux révolutionnaires, le journal de Prud'homme, était le plus ardent à repousser l'idée de la guerre. Il en signalait les périls avec une verve infatigable.

Si la guerre s'engage, disait-il dans son numéro du 24 décembre 1791, *si la France remporte des victoires*, n'y a-t-il pas tout lieu de craindre que des soldats essentiellement obéissants, éloignés de leur famille, habitués au camp, enivrés de vaine gloire, *couronnés des mains du roi*, caressés par les ministres, familiarisés avec le sang, le carnage et le spectacle journalier des combats, ne méprisent cette liberté tranquille et paisible qui doit faire notre bonheur; qu'ils reprennent la manie des conquêtes; qu'ils veuillent porter au loin la *gloire* des armées françaises, et qu'ils appuient telles propositions qu'on voudra faire, pourvu qu'on leur permette de faire retentir continuellement l'Europe du bruit de leurs armes? *Une armée victorieuse, sous des généraux nommés par la cour*, peut faire plus de mal que la réunion totale des forces de l'Europe, commandées par des rois ou des généraux étrangers. Ne perdons jamais de vue que la prétendue gloire des armes est un attrait tellement puissant, qu'il a toujours et partout causé la ruine et l'esclavage des peuples [3].

Le rédacteur des *Révolutions de Paris* laissait échapper ici le secret de son opposition à la guerre et de celle de Robespierre, de Danton, de Camille Desmoulins et de leurs amis. Ce qui dirigeait leur conduite dans cette circonstance, ce n'était ni un sentiment d'humanité ni un sentiment de patriotisme; c'était la crainte de voir *la France remporter des victoires*, de voir *des généraux nommés par la cour*, La Fayette et Rochambeau — La Fayette surtout [4]! — mettre à profit ces victoires pour restituer à Louis XVI

[1] *L'Orateur du peuple*, t. IX, nº XLVIII.
[2] *L'Ami du peuple*, nº 614, 1er décembre 1791.
[3] *Les Révolutions de Paris*, nº 128. — Voyez aussi le nº 130.
[4] Le 14 décembre 1791, pour bien marquer sa volonté de défendre, au besoin, contre l'étranger, les institutions nouvelles de la France, le roi avait

une partie de l'autorité dont on l'avait dépouillé ! Il serait puéril, en effet, d'attribuer à des motifs d'un autre ordre l'attitude des orateurs et des journalistes de la Montagne ; mais il n'en reste pas moins que ces orateurs et ces journalistes ne voulaient pas la guerre.

Qui donc la voulait? Qui? Brissot, Condorcet, Vergniaud, Louvet, Isnard, Lasource, Guadet, Gensonné, tous les chefs de la Gironde.

A cette date de fin 1791, premiers mois de 1792, Brissot disposait d'une influence considérable dans la presse, à la Société des Jacobins, à l'Assemblée législative; il était arrivé notamment à faire du comité diplomatique son domaine propre, et il y décidait en maître de toutes les questions de politique étrangère. Or, tous les moyens d'action dont il dispose, il les met, à cette époque, au service d'une seule idée : la guerre, la guerre offensive! Dans le *Patriote français*, il ne cesse de pousser ce cri : « La guerre! la guerre[1]! » Aux Jacobins, il prononce un grand discours en faveur de la guerre, le 16 décembre 1791; et un autre, le 30 décembre. A l'Assemblée législative, le 29 décembre, il propose de rappeler les envoyés français de Stockholm, de Saint-Pétersbourg, de Madrid et de Rome. Le 17 janvier 1792, il demande que le traité de 1756 entre la France et l'Autriche soit anéanti comme contraire à la constitution; il veut que l'on notifie à l'empereur que la France regarde comme acte d'hostilité son refus d'employer ses bons offices et ses forces pour la dispersion des émigrés; la guerre doit être immédiate, elle doit être offensive[2]. Il la désire si passionnément, qu'il va jusqu'à proposer de déguiser des soldats français en houlans autrichiens et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelque village français. A cette nouvelle, un membre fera une motion à l'Assemblée nationale, et on arrachera ainsi aux représentants un vote d'enthousiasme[3].

A la suite de Brissot, les autres publicistes et les autres orateurs de la Gironde poussent à la guerre avec une ardeur égale. Condorcet la prêche dans la *Chronique de Paris*, Gorsas dans le *Courrier des 83 départements*. Vergniaud dirige les foudres de son éloquence contre cette diplomatie *caligineuse* qui, pour peu qu'on la laissât faire, empêcherait la guerre d'éclater. Il crie aux armes; il déclare

fait annoncer au Corps législatif par M. de Narbonne, ministre de la guerre, l'envoi de cent cinquante mille hommes, divisés en trois armées, sous les ordres de La Fayette, de Rochambeau et de Luckner. (*Moniteur* du 16 décembre 1791.)

[1] Le *Patriote français*, de novembre 1791 à avril 1792.

[2] *Moniteur* de 1792, n° 365.

[3] *Souvenirs sur Mirabeau*, par Étienne Dumont, p. 411.

que si la France attend pour commencer la guerre, « elle périra sans gloire et elle ensevelira avec sa liberté l'espoir de la liberté du monde ».

« La voie des armes est la seule qui vous reste », s'écrie Isnard, dès le 29 novembre 1791 ; et, le 4 janvier 1792, il jette à l'Assemblée frémissante ces paroles enflammées : « Une guerre est prête à s'allumer, *guerre indispensable pour consommer la révolution*... Le moment où nous allons publier la guerre est précieux à saisir... la France libre est sur le point de lutter avec l'Europe esclave... *Nous allons entreprendre la guerre* [1]. »

Le 13 janvier, Guadet ne se montre pas moins ardent. « Je propose, dit-il, de décréter à l'instant même que la nation française regarde comme infâme, comme traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation, tout Français qui prendrait part, soit directement, soit indirectement, soit à une médiation entre la nation et les émigrés, soit à une composition avec les princes possessionnés en Alsace [2]. »

Pendant ce temps, Lasource, Bancal-des-Issarts, Sillery, Louvet, se succèdent à la tribune des Jacobins, et soutiennent, contre Robespierre, la politique de Brissot.

Brissot, enfin, triomphe ; et, le 20 avril 1792, l'Assemblée législative décrète la guerre contre l'empereur d'Allemagne. Elle est donc bien l'œuvre des girondins, et des girondins seuls. Quel mobile dictait leur conduite? Étaient-ils animés, du moins, dans cette circonstance, par un sentiment patriotique?

Les Montagnards ne voulaient pas la guerre — nous l'avons vu tout à l'heure — parce qu'*ils craignaient de voir la France remporter des victoires*, et que ces victoires ne profitassent à Louis XVI. Les girondins voulaient la guerre, parce qu'*ils espéraient que la France serait vaincue*. Vaincue, la nation se croirait trahie, elle prononcerait la déchéance de Louis XVI ou tout au moins sa suspension, et les girondins ramasseraient le pouvoir, but suprême de leur ambition, et qui ne leur paraissait pas acheté trop cher, au prix du sang et des défaites de la France!

Est-ce là une supposition gratuite? Une calomnie forgée par les ennemis de la Gironde? Sur ce point délicat, nous avons les aveux de Brissot lui-même. Voici ce que nous lisons dans sa lettre *à tous les républicains de France sur la société des Jacobins de Paris :*

Ils m'accusent d'avoir provoqué la guerre ! — Et sans la guerre, la royauté subsisterait encore ! — *Ils craignaient la guerre faite par un*

[1] *Moniteur* du 6 janvier 1792.
[2] *Moniteur* du 15 janvier 1792.

roi !... Politiques à vue étroite ! c'est précisément parce que ce roi parjure devait diriger la guerre, parce qu'il ne pouvait la diriger qu'en traître, parce que cette trahison seule le menait à sa perte : c'est pour cela seul qu'il fallait vouloir la guerre du roi !... C'était l'abolition de la royauté que j'avais en vue en faisant déclarer la guerre... Les hommes éclairés m'entendirent le 30 décembre 1791, quand, répondant à Robespierre, qui me parlait toujours de trahisons à craindre, je lui disais : *Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons point trahis. Nous avons besoin de trahisons; notre salut est là;* car il existe encore de fortes doses de poison dans le sein de la France, et il faut de fortes explosions pour l'expulser... Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres; elles seront utiles aux peuples; elles feront disparaître ce qui s'oppose à la grandeur de la nation française (la royauté).

Un des aides de camp de Brissot, dans sa campagne en faveur de la guerre, J.-B. Louvet, a fait des aveux non moins explicites dans ses Mémoires, publiés en l'an III sous ce titre : *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le* 31 *mai :*

Ce fut dans ces circonstances que se mut aux Jacobins la grande question si l'on devait déclarer la guerre à l'Autriche. Les Cordeliers ne la voulaient pas, parce qu'elle donnait trop de pouvoir à La Fayette, le plus grand ennemi de d'Orléans ; les Jacobins la voulaient, parce que la paix, continuée pendant six mois, affermissait aux mains de Louis XVI un sceptre despotique, ou bien aux mains de d'Orléans un sceptre usurpé; et que la guerre seule, une guerre prompte pouvait nous donner la république.

Dans un autre écrit de Louvet, on trouve encore ces lignes, dont la signification n'est pas moins claire : « Nous voulions la guerre, nous autres Jacobins, parce qu'à coup sûr la paix tuait la république ; parce que, entreprise à temps, *ses premiers revers inévitables* pouvaient du moins se réparer, et *devaient purger à la fois le sénat, les armées et le trône* [1]. »

V

Dictée par les motifs les plus misérables, et antipatriotique au premier chef, la politique des girondins affichait un caractère de prosélytisme et de propagande révolutionnaire, qui devait inévita-

[1] *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes,* par J.-B. Louvet, député de France à la Convention par le Loiret. Novembre 1792.

blement mettre la France en guerre avec l'Europe entière. Ici encore les faits parlent avec une évidence qu'il est impossible de récuser.

Le 29 novembre 1791, Isnard, du haut de la tribune de l'Assemblée législative, adressait à tous les rois de l'Europe ces paroles menaçantes :

Disons à l'Europe que, si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes ressemblent aux coups que deux amis, excités par une indignation perfide, se portent dans l'obscurité. Si la clarté vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent et châtient celui qui les trompait. De même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, *les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés*, de la terre consolée et du ciel satisfait [1].

A quelques jours de là, au club des Jacobins, une députation ayant apporté une épée de Damas, envoyée de Suisse et destinée à celui qui terrasserait un ennemi de la révolution, Isnard saisissait cette épée et la brandissant : « La voilà ! la voilà ! s'écriait-il ; le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples répondront ; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes [2]. »

Vergniaud, le 27 décembre, proposait à l'Assemblée législative une *Adresse au peuple français*, dans laquelle on lisait :

C'est aussi la cause des peuples que vous embrassez en défendant la vôtre ; *c'est aussi pour eux qu'est écrite la déclaration des droits...* Jadis les rois ambitionnaient le titre de citoyen romain ; il dépend de vous de leur faire envier le titre de citoyen français.

Aucun danger ne pourra faire oublier à la nation française que *la loi de l'égalité doit être universelle* [3].

Brissot, dans son journal et à la tribune, prêcha, lui aussi, la guerre des peuples contre les rois. Son discours du 27 décembre à l'Assemblée législative est un défi jeté à l'Europe entière. Dans le *Patriote français*, il montre le drapeau de la liberté faisant le tour du monde ; et, s'associant à la folle campagne entreprise par Anacharsis Cloots en faveur d'une guerre de propagande, il écrit :

[1] *Moniteur* du 1er décembre 1791.

[2] Séance du 18 décembre 1792. *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 113.

[3] Voyez le texte de l'*Adresse* de Vergniaud dans les *Révolutions de Paris*, t. XI, où il est plus complet que dans le *Moniteur*.

La guerre! tel est le vœu de tous les patriotes français, tel est le vœu de tous les amis de la liberté répandus sur la surface de l'Europe, qui n'attendent plus que cette heureuse diversion pour attaquer et renverser leurs tyrans. C'est à cette guerre expiatoire, qui va renouveler la face du monde et planter l'étendard de la liberté sur le palais des rois, sur le sérail des sultans, sur les châteaux des petits tyrans féodaux, sur les temples des papes et des muphtis, c'est à cette guerre sainte qu'Anacharsis Cloots est venu inviter l'Assemblée nationale, au nom du genre humain, dont il n'a jamais mieux mérité d'être appelé l'orateur[1].

Camille Desmoulins était donc dans le vrai lorsque, dans son *Jean-Pierre Brissot démasqué*, il reprochait au chef de la Gironde de vouloir « guerroyer avec toutes les puissances et *municipaliser* l'Europe ». Et la raison et le bon sens étaient du côté de Robespierre, lorsque, dans son discours du 2 janvier 1792, il répondait à Brissot et à ses amis qui transformaient nos généraux en *missionnaires de la constitution*, et montraient nos soldats promenant à travers l'Europe notre drapeau, salué par les bénédictions des peuples :

Vous vous chargez vous-mêmes de la conquête de l'Allemagne ; vous promenez ensuite notre armée triomphante chez tous les peuples voisins ; vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez vous-mêmes que cette pensée est sublime, comme si le destin des empires se réglait par des figures de rhétorique. Nos généraux, conduits par vous, ne sont plus que les missionnaires de la constitution ; notre camp qu'une école de droit public ; les satellites des monarques étrangers, loin de mettre aucun obstacle à l'exécution de ce projet, volent au-devant de nous, non pour nous repousser, mais pour nous écouter ! Il est fâcheux que la vérité et le bon sens démentent ces magnifiques prédictions. Il est dans la nature des choses que la marche de la raison soit lentement progressive. Le gouvernement le plus vicieux trouve un puissant appui dans les préjugés, dans les habitudes, dans l'éducation des peuples. Le despotisme même déprave l'esprit des hommes jusqu'à s'en faire adorer, et jusqu'à rendre la liberté suspecte et effrayante au premier abord. La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés, et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis[2].

[1] *Patriote français*, n° 857, 15 décembre 1791.

[2] Le discours de Robespierre est reproduit *in extenso* dans les *Révolutions de Paris*, n° 130, p. 17 à 39.

Il avait suffi à Robespierre, pour s'élever à des considérations pleines de vérité et de force, de prendre le contre-pied des idées de la Gironde. Quant à Vergniaud et à ses amis, ils s'obstinèrent de plus en plus dans leur aveuglement, et jusqu'au jour de leur chute ils ne cessèrent de prêcher le soulèvement des peuples contre les rois, ce qui équivalait à provoquer le soulèvement des peuples et des rois contre la France : politique véritablement insensée, dont Brissot lui-même avait tracé le programme en ces termes : *Il faut incendier les quatre coins de l'Europe; notre salut est là* [1].

Dès les premières séances de la Convention, le 26 septembre 1792, Lebrun, ministre des affaires étrangères, l'homme de la Gironde et le prête-nom de Brissot au département des relations extérieures, présente à l'Assemblée un compte rendu, dans lequel il semble prendre à tâche de déchaîner contre la France une coalition européenne.

Depuis l'époque du 10 août, lisait-on dans ce compte rendu, reproduit par le *Moniteur* du 28 septembre, les peuples ont conçu de nouvelles espérances, et la terreur des rois s'est réveillée. En prononçant ces derniers mots, je viens, messieurs, de vous révéler les mystères de la diplomatie actuelle. Telles sont, en effet, les seules données sur lesquelles doivent aujourd'hui reposer tous les calculs de la politique. D'une part, la haine des gouvernements pour nos principes, et d'une autre part, les secrètes dispositions des peuples pour les adopter. Oui, messieurs, je n'hésite pas de vous le répéter, presque tous les gouvernements sont les ennemis de la révolution française, parce que tous sont encore plus ou moins infectés du venin de l'aristocratie et du despotisme; mais aussi j'ose affirmer que nous avons partout de chauds amis parmi le peuple... Les rois ont prévu ce résultat, et ils feront tout pour le prévenir et le retarder... La crise actuelle n'est pas la plus périlleuse que nous ayons à redouter; le moment du plus terrible danger arrivera au printemps prochain. C'est alors que la tyrannie coalisée fera son dernier effort, et que nous aurons à repousser à la fois les forces combinées de tous les rois qui auront pu ou qui auront osé fournir leur contingent à cette croisade impie.

Passant ensuite de ces considérations générales à l'examen particulier de chacune des puissances, cet étrange ministre des affaires étrangères déverse le mépris sur les *potentats de l'Europe*, signale leur *dévorante ambition*, leur *immoralité profonde*, leur *atroce machiavélisme*, leurs *insultantes prodigalités*, leur improbité politique. Non content de couvrir d'imprécations et d'outrages les deux

[1] *Considérations sur la nature de la Révolution*, par Mallet du Pan, p. 37.

cours avec lesquelles nous étions alors en guerre, celles de Vienne et de Berlin, il lance l'insulte et le mépris aux puissances avec lesquelles la France était en paix. Il montre l'impératrice de Russie, « cette femme qui sait allier les *faiblesses* et les qualités de son sexe avec toute la force et les *vices* du nôtre », il la montre « toujours constante dans la haine qu'elle a vouée aux Français et toujours irritée des distances immenses qui la séparent de nous; toujours nous menaçant de ses vaisseaux et de ses cosaques, et toujours humiliée de la nullité des uns et des autres ». L'Angleterre et la Hollande! « c'est là surtout qu'il est vrai de dire que, si, en général, les peuples y sont favorablement disposés pour notre révolution, leurs gouvernements, au contraire, l'ont prise en haine, et que cette haine est fortement caractérisée. » L'Espagne! « des intérêts de famille, l'honneur d'un sang royal blessé, le nom de Bourbon justement flétri parmi nous, ne sont-ce pas, aux yeux d'un roi, de légitimes prétextes pour ravager la terre et verser le sang des peuples? Je ne crois donc pas qu'il y ait à douter un seul moment que l'Espagne ne prenne une part active dans cette guerre [1]. »

Deux jours plus tard, le 28 septembre, Louvet proclamait à la tribune que « le meilleur moyen de nous faire de nombreux alliés, c'était de déclarer que nous entendions délivrer les peuples et les ravir pour toujours à l'oppression des tyrans [2] ».

Le 13 octobre, Lasource, l'un des principaux orateurs de la Gironde, faisait la motion suivante : « Ce sont les princes, les seigneurs et les nobles qui doivent payer les frais de la guerre, dont ils sont et dont ils furent de tout temps l'éternelle et l'unique cause. En frappant leurs propriétés, vous ne violerez pas l'engagement que vous avez pris de respecter celles des peuples, car ils ne sont pas plus le peuple que le cancer qui ronge la chair n'est le corps humain. Je demande que, lorsque les généraux français entreront en pays étranger, ils soient autorisés et même tenus de mettre sous la main de la nation française tout ce qui appartient aux princes, seigneurs et nobles. » Sur sa demande, sa proposition était renvoyée aux comités diplomatique et de la guerre [3].

Dans la séance du 19 novembre, les girondins obtenaient de la Convention un décret qui était le digne couronnement de leur politique. Brissot venait de demander que l'on décidât en principe que la France accorderait sa protection à tous les peuples qui la réclameraient, et que, le principe une fois voté, on renvoyât la rédaction au comité diplomatique. « En déclarant la souveraineté de la nation

[1] *Moniteur* du 28 septembre 1792.
[2] *Moniteur* du 29 septembre 1792.
[3] *Moniteur* du 14 octobre 1792.

française, ajouta un autre membre de la Gironde, le député Carra, vous avez reconnu la souveraineté de toutes les autres nations. Avant de renvoyer au comité, vous devez donc commencer par déclarer que vous reconnaissez la souveraineté de tous les peuples de la terre. Vous avez délivré vos voisins de la tyrannie; vous ne devez pas les abandonner quand ils se jetteront dans vos bras. » La Révellière-Lépeaux lui succède à la tribune; lui aussi fait partie de la Gironde. « Je demande, dit-il, que la Convention déclare que la nation française accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront jouir de la liberté. » La proposition de La Révellière est adoptée en ces termes :

« La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, et charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples et défendre les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être pour la cause de la liberté. » La Convention décide en même temps que ce décret sera traduit et imprimé dans toutes les langues.

Cambon donna lecture, dans la séance du 15 décembre, d'un *Rapport sur la conduite à tenir par les généraux français dans les pays occupés par les armées de la république*, rapport fait *au nom des comités des finances, militaire et diplomatique*. Ces trois comités étaient composés de membres appartenant en majorité à la Gironde; Cambon lui-même, qui siégera plus tard sur les bancs de la Montagne, quand la Montagne sera victorieuse, marchait à cette époque avec les girondins qui semblaient alors et pour longtemps les plus forts. Dans la séance du 25 septembre 1792, où Barbaroux et Rebecqui avaient accusé Robespierre d'aspirer à la dictature, Cambon avait appuyé avec énergie la dénonciation des deux députés de Marseille et s'était élevé avec force contre les empiètements de la commune de Paris. A Robespierre, invoquant la justice de la majorité de la Convention contre ceux qui l'interrompaient, il avait lancé cette apostrophe : « Il y a ici unité de patriotisme, et ce n'est point par haine qu'on interrompt Robespierre [1]. » Dans la fameuse séance du 27 octobre, où Louvet développa son accusation contre Maximilien Robespierre, Cambon se signala par l'ardeur de son hostilité contre la Montagne, et, désignant du geste Robespierre et ses adhérents : « Misérables, s'écria-t-il, voilà (montrant son bras), voilà l'arrêt de mort des dictateurs [2] ! »

Voici les doctrines que Cambon apportait à la tribune, au nom des comités des finances, militaire et diplomatique.

[1] *Moniteur* du 26 septembre 1792.
[2] *Moniteur* du 31 octobre 1792.

Il faut que nous nous déclarions pouvoir révolutionnaire dans les pays où nous entrons... Il serait inutile de déguiser notre marche et nos principes. Déjà les tyrans les connaissent... *Lorsque nous entrons dans un pays ennemi, c'est à nous à sonner le tocsin*. Si nous ne le sonnions pas, si nous ne proclamions pas solennellement la déchéance des tyrans et des privilégiés, le peuple, accoutumé d'être enchaîné, ne pourrait briser ses fers, il n'oserait se lever, nous ne lui donnerions que des paroles et aucune assistance effective. — Ainsi donc, si nous sommes pouvoir révolutionnaire, tout ce qui existe de contraire aux droits du peuple doit être abattu dès que nous entrons dans le pays. En conséquence, il faut que nous proclamions nos principes en détruisant toutes les tyrannies et que rien ne nous arrête dans nos résolutions... Il faut détruire toutes les autorités existantes.

Cambon proposait ensuite, au nom des trois comités, un décret en neuf articles. Les articles 2 et 9 portaient :

Art. 2. Dans les pays qui sont ou qui seront occupés par les généraux de la république française, les généraux proclameront la souveraineté du peuple et la suppression de toutes les autorités existantes ; ils convoqueront de suite le peuple en assemblées primaires ou communales pour créer et organiser une administration provisoire.

Art. 9. L'administration provisoire nommée par le peuple et les fonctions des commissaires nationaux nommés par le conseil exécutif cesseront aussitôt après que les habitants, après avoir déclaré la souveraineté du peuple, la liberté et l'indépendance, auront organisé une forme de gouvernement libre et populaire.

C'était la mise en pratique de cette politique que Robespierre, dans son discours du 2 janvier 1792, avait, à si juste titre, qualifiée d'*extravagante*, et qui consistait à « établir partout des municipalités, des directoires et des assemblées nationales ».

Le décret proposé par les comités avait pour complément la proclamation suivante, que les généraux avaient ordre de faire *publier, afficher et exécuter* dans tous les pays *conquis à la liberté* :

Le peuple français au peuple...

Frères et amis, nous avons conquis la liberté, et nous la maintiendrons... Nous vous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable, qui vous a toujours appartenu et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime. Nous sommes venus pour chasser vos tyrans : ils ont fui ; montrez-vous hommes libres, et nous vous garantirons de leurs vengeances, de leurs projets et de leur retour.

Dès ce moment la république française proclame la suppression de tous vos magistrats civils et militaires, de toutes les autorités qui vous ont gouvernés ; elle proclame en ce pays l'abolition de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent ; des droits féodaux, de la gabelle, des péages, des octrois, des droits d'entrée et de sortie, de la dîme, des droits de chasse et de pêche exclusifs, des corvées, de la noblesse, et généralement de toute espèce de contribution et de servitude, dont vous avez été chargés par vos oppresseurs.

Elle abolit aussi, parmi vous, toute corporation nobiliaire, sacerdotale et autres ; toutes prérogatives, tous privilèges contraires à l'égalité. Vous êtes, dès ce moment, frères et amis, tous citoyens, tous égaux en droits, et tous appelés également à défendre, à gouverner et à servir vôtre patrie.

Formez-vous sur-le-champ en assemblées de communes ; hâtez-vous d'établir vos administrations provisoires ; les agents de la république française se concerteront avec elles pour assurer votre bonheur et la fraternité qui doit exister désormais entre nous[1].

Que cette proclamation, que le rapport de Cambon et le décret adopté dans la séance du 15 décembre 1792 fussent surtout l'œuvre de la Gironde, c'est ce que la discussion mit en pleine lumière. C'est sur l'initiative de Buzot que fut voté l'article 3 du décret, déclarant inéligible tous les individus ci-devant nobles ou membres de quelques corporations ci-devant privilégiées. Cette proposition de Buzot, appliquée par Boyer-Fonfrède et Barbaroux, fut énergiquement combattue par les membres de la Montagne, Bazire, Charlier, Camille Desmoulins. Camille s'écria : « Ce sont les nobles qui ont fait la révolution des Belges et vous voudriez les exclure[2] ! »

VI

Au mois d'avril 1791, Brissot et les girondins ont fait déclarer la guerre à l'Autriche et, par suite, à la Prusse. Au mois de février 1793, Brissot et les girondins provoquent une guerre nouvelle contre l'Angleterre et contre la Hollande. Dans la séance du 12 janvier, Brissot avait fait un rapport, au nom du comité diplomatique, réuni aux comités de marine et de défense générale. Il avait affirmé, en homme sûr de son fait, que l'Angleterre n'avait ni argent, ni hommes, ni vaisseaux, qu'elle était hors d'état de contracter des emprunts et se trouvait ainsi réduite à l'impuissance la plus absolue ;

[1] *Moniteur* du 18 décembre 1792.
[2] *Id., ibid.*

et de ces prémisses longuement développées, il avait tiré cette conclusion que « la république française ne devait pas craindre de voir le cabinet de Saint-James se joindre à ses ennemis ; qu'il lui était facile d'attaquer la nation anglaise avec avantage et dans presque toutes ses possessions ; que ce qui était à redouter pour la France, ce n'était pas la guerre, c'était l'incertitude sur la guerre. » — Le 1er février, c'est encore Brissot qui vient presser la Convention d'entamer les hostilités. Il s'élève contre la perfidie du cabinet britannique, contre l'insolence de ce gouvernement qui a osé « donner publiquement des marques de sa douleur sur le sort de ce conspirateur que la Convention a justement condamné au supplice ». Il appelle le crime du 21 janvier « un grand acte de justice ». Il traite de *brigands* les membres du cabinet anglais. « Ces ministres, s'écrie-t-il, ne finiront pas leurs jours au sein de la tranquillité, comme ce North et ses complices, dont on crut punir suffisamment, par une disgrâce ministérielle, le forfait atroce de la guerre d'Amérique. La nation anglaise, une fois éclairée par notre exemple, fera justice aussi de ces conspirateurs en place. La comédie de l'éternel procès de Hastings ne se renouvellera plus, et les échafauds serviront encore une fois aux Strafford et aux Laud du régime actuel, comme aux simples brigands. » Fidèle au programme de la Gironde, il lance de nouveau l'anathème à tous les rois de l'Europe. « C'est l'Europe entière, dit-il, ou plutôt ce sont tous les tyrans de l'Europe que vous avez maintenant à combattre et sur terre et sur mer. » Et il termine en demandant que la Hollande soit englobée dans la déclaration de guerre, sous cet unique prétexte que « le stathouder est plutôt le sujet que l'allié du cabinet de Saint-James ».

Les orateurs de la Gironde appuient énergiquement les conclusions du rapport de Brissot. Ducos ne met pas en doute que la nation anglaise ne soit prête à se jeter dans les bras des Français. Barbaroux montre « le peuple anglais nous vengeant lui-même d'une cour qui pousse à leur destruction réciproque deux peuples qui devraient être unis pour le bonheur du monde. »

Entraînée par Brissot et ses amis, comme l'avait été l'Assemblée législative, une année auparavant, la Convention déclare que « la république française est en guerre avec le roi d'Angleterre et le stathouder des Provinces-Unies [1] ».

Il y avait sur nos frontières une puissance avec laquelle nous n'étions pas en guerre : c'était l'Espagne. Il convenait de combler cette lacune. Sur le rapport de Barère, fait au nom du comité de défense générale, la Convention, dans sa séance du 7 mars, décréta : *La*

[1] Séance du 1er février 1793. *Moniteur*, n° 34.

République française est en guerre avec le roi d'Espagne. Comme les précédentes, cette guerre est l'œuvre des girondins, qui disposent encore de la majorité, puisque, dans cette même séance du 7 mars, ils portaient au fauteuil de la présidence un de leurs principaux chefs, un des orateurs le plus détestés de la Montagne, Gensonné. Deux autres girondins, Isnard et Grangeneuve, étaient nommés secrétaires [1].

Cette politique aveugle de la Gironde, qui s'applaudissait, comme d'une bonne fortune, de chaque guerre nouvelle, et qui semblait se faire une fête de susciter sans cesse à la France des ennemis nouveaux, n'avait même pas pour excuse d'être inspirée par *la haine des tyrans*. Brissot et ses amis, en effet, n'avaient pas plus de ménagements pour les républiques que pour les monarchies. Le 4 mars 1793, trois jours avant la déclaration de guerre au roi d'Espagne, la Convention mettait l'embargo sur tous les bâtiments des villes libres hanséatiques. Un seul gouvernement conservait encore la neutralité, les États-Unis d'Amérique. Le ministre Lebrun ne néglige rien pour aliéner de la république française la grande république américaine. Il reproche, en termes grossiers, à Gouverneur Morris, chargé d'affaires des États-Unis, l'indépendance que le roi Louis XVI a donnée à son pays.

C'est donc à bon droit qu'un consciencieux érudit, un historien éminent, M. Frédéric Masson, l'auteur du *Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, a prononcé sur la politique étrangère de la Gironde ce jugement sévère :

Qu'on le remarque, ces guerres, ce sont les girondins seuls qui les ont provoquées. C'est Lebrun, un girondin, Brissot, un girondin, Ducos, Barbaroux... Ce sont des girondins, Condorcet et Thomas Paine, qu'on charge de rédiger une adresse au peuple anglais. C'est donc ce parti qui a poussé le plus vigoureusement à la guerre et qui doit en être responsable. En lisant les discours des girondins, en reprenant leurs notes, leurs dépêches, leurs discours, il est impossible de ne pas être effrayé du degré d'inconscience où ils en arrivent. Ces gouvernants de la France, incapables de suite dans leurs idées, ignorant tout en politique et croyant tout savoir, prenant leurs rêves étranges pour d'incontestables réalités, mènent en trébuchant la France aux abîmes [2].

Soit que nous considérions leurs doctrines et l'application qu'ils en veulent faire à la politique intérieure, soit que nous les suivions

[1] *Moniteur* de 1793, n° 68.

[2] *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution* (1787-1804), par Frédéric Masson, bibliothécaire du ministère des affaires étrangères, p. 273.

sur le terrain de la politique étrangère, les girondins nous apparaissent, non comme des esprits modérés, animés d'aspirations libérales, mais, au contraire, comme des hommes d'État (si l'on peut, sans ironie, leur donner ce titre) aussi dépourvus du sens pratique que du sentiment de la vraie liberté. Le *Plan de constitution*, élaboré par leurs soins, peut marcher de pair avec la constitution montagnarde; et s'il est une de ces deux œuvres qui soit, plus encore que l'autre, marquée au coin de la folie démagogique, ce n'est peut-être pas celle à laquelle Robespierre et Saint-Just ont attaché leurs noms.

Si le temps et la force leur ont manqué pour réaliser leur déplorable plan de constitution, il leur a été donné de mettre en pratique leur programme de politique extérieure. Ce sont eux, et non les montagnards, qui ont précipité la France dans la guerre, qui ont mis tout en œuvre pour lui susciter incessamment de nouveaux ennemis : lorsqu'ils sont tombés, il ne restait plus une seule guerre à déclarer, plus un seul ennemi à nous mettre sur les bras. Ce sont eux, et non les montagnards, qui ont inauguré ce système de propagande révolutionnaire, de défi lancé à tous les trônes, d'appel à l'insurrection jeté à tous les peuples, qui devait avoir et qui a eu pour résultat, au dehors, une coalition formidable, au dedans, des massacres et des échafauds. Cette politique insensée répondait trop bien aux passions des hommes de la Montagne, pour qu'ils ne se soient pas empressés de la continuer après la chute de la Gironde; du moins payèrent-ils de leurs personnes, et quelques-uns avec un véritable héroïsme, tandis que Brissot et ses amis se bornèrent à envoyer des commissaires aux armées, sans jamais y paraître eux-mêmes. Aussi bien, qu'y seraient-ils allés faire, puisqu'ils désiraient voir nos armées battues, afin de pouvoir crier à la trahison [1] ? — En résumé, les girondins ont voulu, autant que les montagnards et avant eux, la guerre révolutionnaire; ils ont voulu, comme Napoléon, la guerre universelle [2]; mais ils n'ont eu ni l'excuse du génie, comme Napoléon, ni celle que peuvent invoquer quelques-uns des montagnards, d'avoir vaillamment tenu tête à l'ennemi. Ces héros de basoche, qui ont mis *le feu aux quatre coins de l'Europe* [3], n'ont jamais été vus sur aucun champ de bataille.

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] Brissot, discours déjà cité du 30 décembre 1792.
[2] « La Gironde veut faire la guerre universelle. » Michelet, t. V, p. 620.
[3] Voyez le mot de Brissot, ci-dessus, p. 838.

UNE ABBAYE BÉNÉDICTINE

AUX ENVIRONS DE SALERNE

LA SAINTE-TRINITÉ DE CAVA

Paul Guillaume, *Essai historique sur l'Abbaye de Cava, d'après des document inédits*. Naples 1877. — Demetrio Salazaro, *Studi sui monumenti della Italia meridionale dal IV° al XIII° secolo*. Napoli 1871. — A. Dantier, *les Monastères bénédictins d'Italie*. Paris 1867.

A une époque où les passions hostiles à l'esprit chrétien s'attaquent avec autant de violence que d'injustice aux institutions monastiques, il n'est pas, ce nous semble, inutile de rappeler, à l'occasion d'un monastère italien, les services qu'elles ont rendus autrefois et ceux qu'elles pourraient rendre encore. L'abbaye de Cava mérite, en tout cas, de n'être pas oubliée par ceux qu'intéressent les nobles souvenirs du passé, par ceux qui gardent la passion des vieux parchemins et des beaux livres, par ceux, enfin, qui ne sont point insensibles aux créations de l'art. Le gouvernement italien lui-même en a jugé ainsi, car, s'il a compris cette abbaye dans l'inique mesure qui les frappait toutes quand il supprima les corporations religieuses (1866), il a voulu du moins assurer la conservation du monastère et de ses trésors en lui donnant le titre de monument national, et en préposant à sa garde quelques-uns des moines qui l'avaient illustré par leurs travaux.

Dans ses *Monastères bénédictins d'Italie*, M. Dantier a esquissé l'histoire de l'abbaye de la Sainte-Trinité. Mais pour connaître à fond cette histoire, il faut lire le livre attachant où M. Paul Guillaume a mis à profit, avec une rare sagacité, les nombreux et substantiels documents du monastère [1]. Quant à la plupart des œuvres d'art qui sont éparses dans le couvent, M. Demetrio Salazaro, auteur

[1] M. Guillaume est Français. Il est professeur d'histoire au collège que les Bénédictins de Cava ont fondé dans leur abbaye en 1866.

d'un ouvrage consacré à l'examen des richesses que l'Italie méridionale doit au moyen âge, leur a fait l'honneur d'une étude spéciale.

En prenant pour guides, outre nos souvenirs personnels, les travaux que nous venons de mentionner, nous voudrions retracer ce que fut l'abbaye de Cava dans l'histoire, ce qu'elle a été et ce qu'elle est encore pour la culture intellectuelle, ce qu'elle renferme d'œuvres d'art exécutées au moyen âge et à l'époque de la renaissance, sans omettre d'indiquer l'attraction que, à différents points de vue, elle a toujours exercée.

I

Le monastère de la Sainte-Trinité, que nous avons visité il y a quelques années en revenant de Salerne, est situé, non loin de la ville de Cava, dans les montagnes, au pied du *monte Finestra*, ainsi nommé à cause de l'ouverture en forme de fenêtre que l'on aperçoit entre ses deux cimes les plus élevées. Il est construit auprès d'un grand ravin, dans lequel un ruisseau, le Selano, se répand en cascatelles. Autour de l'abbaye se trouvent plusieurs autres ravins très-pittoresques, dont les parois ont de la grandeur sans sévérité : à l'époque de notre visite, les bouquets d'arbres, les champs de blé, les cerisiers et les abricotiers, blancs et roses de fleurs, paraient les diverses assises de ces gracieuses cavées. Quant aux montagnes du voisinage, leurs versants sont couverts de bois : la sève printanière rougissait l'extrémité des branches, et les feuilles commençaient à se montrer çà et là.

Plus que tous les autres monastères de l'Italie, l'abbaye de Cava est digne de la vénération des Français. C'est en France, c'est à Cluny, que se formèrent à la vie religieuse saint Alfère, son fondateur, et saint Pierre Pappacarbon, son troisième abbé, le plus célèbre de tous. C'est la règle de Cluny qui servit de base aux constitutions de Cava, et les rapports entre les deux abbayes ne cessèrent jamais d'être aussi intimes que fréquents. En 1078, Odon de Châtillon, le futur Urbain II, se trouvant à Rome où Grégoire VII l'avait appelé afin de poursuivre avec son appui la lutte engagée contre Henri IV, se rend à Cava pour y voir Pierre Pappacarbon, qui avait été son maître à Cluny, et y séjourne quelque temps. Dans la charmante et paisible retraite qu'abrite le monte Finestra, le maître et l'élève s'abandonnent à la douceur de leurs souvenirs et se lient d'une amitié que l'avenir devait encore accroître. Deux siècles plus tard, en 1274, quand l'abbé Léon II se rend au concile de Lyon, convoqué par le pape Grégoire X qui désirait ardemment améliorer

la triste condition des chrétiens de la Palestine, il est reçu avec la plus vive tendresse par les Bénédictins de Cluny; et ceux-ci lui font promettre de s'arrêter, partout où il passera, dans les maisons de leur ordre. A la suite de ce voyage, Léon II institue à Cava le culte de saint Germain d'Auxerre et construit une chapelle en l'honneur du même saint. Notons aussi que les religieux de Cava se montrèrent favorables aux Normands, dont la domination dans le sud de l'Italie dura cent dix-sept ans (1077-1194), qu'ils prirent parti pour les Angevins contre les Aragonais à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, que tous leurs vœux étaient pour les Français, aux dépens des Espagnols, dans les luttes qui remplirent le seizième siècle.

Fondée en 1011 auprès d'une grotte (*cava*) où saint Alfère avait vécu seul pendant quelque temps et à laquelle elle doit son nom, l'abbaye fut placée sous l'invocation de la Sainte-Trinité. Elle devint promptement célèbre et dut la rapide extension de sa prospérité à la sainteté de ses abbés. Le premier d'entre eux fut canonisé par son propre disciple, le pape Victor III. Ses successeurs immédiats, Léon de Lucques, Pierre Pappacarbon et Constable Gentilcore, furent, aussitôt après leur mort, l'objet d'un culte fervent de la part des populations voisines comme de la part des religieux. Leurs noms figurèrent sur les calendriers; des offices furent composés en leur honneur, et les peintres les représentèrent avec des nimbes. Chaque année, on célébrait leur fête au jour anniversaire de leur mort. Mais ce fut seulement en 1589 que l'abbé Manso obtint la ratification officielle de leur culte. Quant aux sept abbés suivants (1124-1255), ils reçurent le titre de bienheureux, titre qui fut accordé aussi à l'abbé Léon II (1268-1295). Grâce à cette succession d'hommes remarquables par les qualités de l'esprit non moins que par celles de l'âme, l'abbaye fit des recrues dans tous les rangs de la société, compta de nombreux bienfaiteurs parmi les princes et les seigneurs lombards, normands, allemands et angevins, se concilia la faveur des gouvernements séculiers aussi bien que celle du Saint-Siège. Ce fut l'âge d'or du monastère. En lisant, d'après la chronique écrite par Hugues de Venouse vers 1140, le récit de M. Guillaume, on se sent vivre au milieu d'une atmosphère bienfaisante. Tandis que dans les pays d'alentour les forts oppriment partout les faibles, tandis que les dynasties se renversent l'une l'autre, l'abbaye de Cava est un asile respecté de tous et il y règne une paix austère. La prière et l'étude y font oublier les maux de la vie présente. Le chevalier normand y tend la main au chef lombard dépossédé; vainqueurs et vaincus y cherchent l'avant-goût du souverain bien.

A la grandeur spirituelle de l'abbaye correspondit bientôt la gran-

deur temporelle. Tant que la ferveur et l'amour de la discipline régnèrent chez les religieux, les donations affluèrent. Guaimar III, Guaimar IV et Gisulfe II, princes lombards de Salerne, puis Robert Guiscard, le duc Roger et Guillaume le Bon rivalisèrent de générosité. A l'exemple des souverains, les principaux personnages de la cour soumirent au couvent de la Sainte-Trinité des monastères, des églises et des terres. C'était à qui lui donnerait des vignes, des forêts, des montagnes, des châteaux, des villages, de vastes régions. « Au treizième siècle, dit M. Guillaume, l'abbé de Cava gouvernait au delà de trois cent quarante églises, plus de quatre-vingt-dix prieurés et au moins vingt-neuf abbayes; » dans la vallée même de Cava, il possédait des villages « aussi nombreux que les jours de l'année » et une population de vingt mille habitants adonnée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Sur ce territoire, on fabriquait du papier, des vases d'argile, de la toile, des étoffes de soie, des tapisseries, des brocarts, des damas renommés. Le bois et le tabac étaient également l'objet de nombreuses transactions.

Le grand abbé de Cava, ainsi nommé afin qu'on ne le confondît pas avec les abbés soumis à son autorité, était donc un puissant seigneur territorial. Le duc Roger lui avait formellement reconnu le droit de rendre la justice, sauf dans les causes qui pouvaient entraîner la peine de mort, et il lui avait donné la faculté de créer des juges et des notaires publics. Guillaume le Mauvais lui permit, en outre, d'appeler ses vassaux sous les armes. Dans ses possessions éloignées, l'abbé se faisait représenter par des gouverneurs et par des justiciers, le plus souvent laïques, ainsi que par des vicaires spirituels. Quant aux magistrats immédiats de l'abbaye, ils siégeaient dans le *Corpo di Cava*.

Le *Corpo di Cava*, situé au milieu des bois sur une hauteur qui domine le monastère, attire encore par sa physionomie pittoresque les regards du voyageur. C'est un village de quatre cents à cinq cents âmes. Certaines parties bien conservées de sa haute enceinte, plusieurs tours en ruine et une porte délabrée forment avec la nature environnante d'heureuses associations de lignes et de couleurs. A l'endroit qu'occupe le *Corpo di Cava*, saint Alfère avait construit pour les pauvres et les pèlerins une hôtellerie que saint Pierre Pappacarbon agrandit et non loin de laquelle il éleva, vers 1081, un hospice pour les indigents. Autour de ces édifices s'établirent les employés du monastère et les familles que soutenait la libéralité des religieux. En peu de temps, il y eut une telle agglomération de maisons, que l'abbé crut devoir donner à leurs habitants une église particulière. Pierre Pappacarbon pourvut ensuite à la sécurité du nouveau village au moyen de fortes murailles, garnies de huit tours,

qui protégèrent souvent aussi le monastère. Ce village reçut plus tard le nom de *Corpo di Cava*, parce que le corps des magistrats, les juges, les notaires, les administrateurs des dépendances de l'abbaye y avaient leur résidence. L'an 1265, il fut envahi par les troupes de Manfred qui s'y installèrent et qui, lorsqu'elles s'éloignèrent après la mort du prince à la bataille de Bénévent, en abattirent les murailles. Vers 1390, le roi Ladislas, que l'abbé Ligorius de Majorinis, conformément aux instances du pape Boniface IX, avait soutenu dans sa lutte contre Louis II d'Anjou, fit ériger de nouvelles fortifications; mais la bienveillance que Ladislas témoigna au monastère ne fut pas de longue durée. Ayant obtenu que le pape Grégoire XII, qui s'en prétendait le suzerain, lui cédât, pour se libérer d'une dette considérable, la plus grande partie des biens appartenant aux églises et aux communautés religieuses du royaume de Naples, il s'empara des possessions du couvent de la Sainte-Trinité dans la vallée Métellienne. Ses soldats se fixèrent au *Corpo di Cava*, et l'abbé François de Formilis fut contraint de leur fournir chaque mois 11 onces d'or (1410). En 1513, le *Corpo di Cava* cessa d'appartenir à l'abbaye et dépendit dès lors de la ville de Cava, tandis que son église devenait, par décision de Léon X, la cathédrale de cette ville. Ses murailles furent réparées pour la dernière fois en 1528, alors que les habitants de la cité de Cava, ayant chassé de Salerne le seigneur de Vaudemont, commandant des troupes de la ligue formée contre Charles-Quint par le Saint-Siège, la France, Venise et Gênes, redoutaient la vengeance de François Ier.

Comblée de faveurs presque sans interruption par les souverains de l'Italie méridionale qui se proclamèrent hautement ses soutiens, l'abbaye le fut aussi par un grand nombre de papes. Quoique fille de l'abbaye de Cluny, elle en était indépendante et formait une congrégation bénédictine à part, que constitua définitivement une bulle de Grégoire VII. Après Grégoire VII, il faut nommer Urbain II parmi les papes les plus dévoués à l'abbaye de Cava. C'est lui qui donna aux abbés de ce monastère le droit de porter la mitre. En 1089, au concile de Melfi, il s'aperçut que Pierre Pappacarbon siégeait la tête découverte, bien que celui-ci eût été quelque temps évêque de Policastro; aussitôt il lui envoya sa propre mitre, en disant: « Il n'est point juste que l'élève reste couvert en présence de la tête nue et des cheveux blancs de son maître[1]. » Dès lors les abbés de Cava ne cessèrent plus de porter la mitre. C'est également Urbain II qui les autorisa à porter en officiant les autres insignes épiscopaux (crosse,

[1] On se rappelle que Pappacarbon fut maître des novices à Cluny, et qu'il eut alors sous sa direction Odon de Châtillon (Urbain II).

anneau, sandales, gants, tunique, dalmatique), et qui leur octroya presque tous les pouvoirs des évêques.

Quel usage les religieux de Cava firent-ils de leur autorité, de leur puissance si rapidement fondée? Ils s'en servirent avant tout pour encourager autour d'eux la pratique réelle de l'Évangile. Ils s'en servirent aussi pour adoucir la rudesse des mœurs, pour adresser aux princes et aux seigneurs des conseils de clémence, pour prendre en mains la défense des opprimés; et il est juste de dire que les puissants d'alors, malgré leur ténacité ordinaire, malgré l'habitude du despotisme obéi, s'inclinaient souvent devant eux.

La faveur des grands n'empêcha pas les abbés de Cava de penser aux petits. Léon de Lucques, à l'insu de tous, allait souvent ramasser du bois sur la montagne voisine, le portait lui-même à Salerne et, après l'avoir vendu, en employait le prix à acheter du pain qu'il distribuait aux pauvres. Quant à Pierre Pappacarbon, dit Hugues de Venouse, « il fournissait de vivres et de vêtements un nombre considérable de malheureux; et cela avec tant d'amour et de zèle, que, pour les trouver, il parcourait en personne les villes du voisinage. » Les richesses n'affluaient entre ses mains que pour passer dans celles des infirmes et des indigents. Plusieurs religieux, sous le nom d'*elemosynarii*, étaient d'ailleurs chargés de chercher à domicile les nécessiteux et les malades, et de leur distribuer de l'argent, des vivres, des vêtements et des médicaments. Enfin, tout près du monastère, deux hospices recevaient gratuitement les malades sans ressources ainsi que les pèlerins et les étrangers.

Durant les premiers siècles de son existence, l'abbaye de la Sainte-Trinité, universellement vénérée, fut la pépinière d'une foule d'autres abbayes, ce qui faisait dire que « partout on trouvait des religieux de Cava, comme partout on trouve des passereaux. » Les Amalfitains lui demandèrent quelques-uns de ses enfants pour diriger le monastère de Sainte-Marie de la Latine et l'hospice des pèlerins qu'ils avaient fondés en Palestine, dans le voisinage du Saint-Sépulcre. En armant les frères de l'hospice, le second abbé de ce monastère prépara l'institution des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, plus célèbres encore sous le nom de Chevaliers de Rhodes ou Chevaliers de Malte. C'est également à l'abbaye de Cava que s'adressa, en 1176, Guillaume le Bon, lorsqu'il eut fait construire en Sicile le monastère de Montréal. Il envoya, avec une lettre et des présents, les principaux personnages de sa cour vers l'abbé Benincasa, le priant de regarder la nouvelle abbaye comme une des maisons soumises à la congrégation de Cava et d'y envoyer une colonie de moines. L'abbé désigna cent religieux qui partirent en même temps que les ambassadeurs et montèrent sur la galère royale. Quand

les religieux abordèrent à Palerme, Guillaume le Bon, qui les attendait, les embrassa l'un après l'autre et les conduisit lui-même à Montréal, où il les installa.

Dans ses rapports avec ses lointaines succursales, l'abbaye de Cava, voisine du port de Vietri que lui avait donné en 1086 le duc Roger, un des fils de Robert Guiscard, se servait d'un navire qui lui appartenait. C'est Pierre Pappacarbon qui le fit construire, après qu'il eut envoyé plusieurs de ses religieux au couvent et à l'hospice de Sainte-Marie de la Latine. Ce navire fut mis aussi à la disposition des pèlerins qui se rendaient en Palestine pour y visiter les lieux saints; mais il fut employé surtout à exporter en Afrique et en Orient les produits des possessions de l'abbaye. Au retour, il rapportait de l'encens, des parfums, des pierres fines pour les mosaïques, des tissus de lin et ces étoffes de soie qui recouvrent les parchemins et les diplômes de l'époque. Les religieux qui présidaient aux pérégrinations du navire eurent plus d'une fois le bonheur de ramener des chrétiens qu'ils avaient arrachés à l'esclavage, en versant de fortes sommes entre les mains des infidèles. Le navire du monastère rendit donc de vrais services à l'humanité comme au commerce. Vers le milieu du quatorzième siècle, les Bénédictins de Cava, pour faciliter leurs navigations, firent une carte, intéressante encore à consulter, où l'on voit le dessin d'une aiguille aimantée.

La fondation de Castellabate compte aussi parmi les entreprises les plus glorieuses qu'ait réalisées le monastère de Cava. Elle est due à l'abbé Constable Gentilcore. Voyant infestées sans cesse par les Sarrasins les fertiles régions de la Lucanie, où l'abbaye possédait quantité de monastères, de bourgs et de ports, Constable eut la pensée d'édifier un château fort qui pût au besoin servir d'asile aux populations de la côte. Ce château, destiné à dominer la terre et la mer, fut construit près du promontoire de Licosa, sur le monte Gulia (1123), et reçut le nom de *Castellum Abbatis*. En peu de temps, il devint le centre d'une ville très peuplée. Par sa situation avantageuse, Castellabate excita souvent les convoitises de tous ceux qui se disputèrent le sud de l'Italie. Pendant quarante ans, à partir de 1286, cette ville fut tour à tour occupée par les Aragonais et par les Angevins. L'abbaye la recouvra en 1333, la perdit encore en 1343, et ne l'eut de nouveau sous sa domination, en 1349, que pour la voir passer avec ses nombreuses dépendances entre les mains de Ladislas et en être alors à tout jamais dépouillée (1410).

Si les possessions du monastère étaient souvent en butte aux attaques d'ambitieux voisins, le monastère, grâce à sa position retirée au milieu des montagnes, grâce surtout à la vénération dont il jouissait, demeura presque toujours à l'abri des agressions. C'é-

tait comme un terrain neutre, respecté de tous les partis. C'était aussi un asile où, pendant que la guerre désolait les contrées voisines, chacun mettait en sûreté ses titres de propriété, ses papiers de famille, ses trésors de toute sorte. Combien de diplômes et de parchemins ont été déposés à l'abbaye de Cava par les princes et par les seigneurs lombards ou normands et y sollicitent encore la curiosité de l'historien! En 1249, lorsque Frédéric II, exaspéré par les censures du pape, entreprit de se venger sur les villes favorables au Saint-Siège, les habitants de Bénévent confièrent à l'abbé Léonard ce qu'ils avaient de plus précieux, notamment le corps de saint Barthélemy. Après la tourmente, une partie de la tête du saint fut donnée par reconnaissance au monastère, qui fit exécuter pour elle un beau reliquaire en argent.

L'abbaye de Cava, en général épargnée par tous, eut cependant aussi ses moments d'épreuve. En 1353, elle fut « envahie et saccagée par les malandrins et rivaux qui guerroyaient dans le royaume de Naples. » Quatre ans plus tard, le condottiere Nicolas de Vulturo de Rocca Cilento s'emparait de l'illustre abbé Maynérius, qui ne recouvrait sa liberté, après quinze mois de captivité, qu'en consentant à maintes donations, à maintes concessions. En les annulant ensuite presque toutes devant le juge et le notaire comme extorquées par la violence, peut-être Maynérius provoqua-t-il la nouvelle et plus terrible invasion de l'abbaye qui eut lieu en 1364. Les envahisseurs mirent le feu au monastère après l'avoir pillé et s'éloignèrent en emmenant captifs non seulement Maynérius, mais bon nombre de religieux. Cependant, si les hommes de cette époque s'abandonnaient sans scrupule à la violence, ils étaient du moins accessibles au repentir ; à l'heure des forfaits succédait souvent l'heure de la réparation. Vers 1374, Nicolas de Vulturo finit par prendre à Cava l'habit de saint Benoît et donna tous ses biens à l'abbaye.

Ces conversions étaient dues à l'ascendant moral qu'exerçaient par l'austérité de leur vie les religieux de Cava. La stricte discipline qu'ils observaient, la fermeté mêlée de douceur dont les abbés faisaient preuve en toute circonstance, valurent aussi au monastère l'honneur d'être, pendant le douzième et le treizième siècle, le pénitencier apostolique. Pascal II y relégua l'antipape Théodoric (Silvestre III) qui, touché par les ardentes exhortations de Pierre Pappacarbon, y reconnut ses erreurs, y prit l'habit bénédictin et y mourut en 1102 « dans la paix du Seigneur », comme l'indiquent les mots gravés sur sa tombe, que l'on voit encore dans la crypte. Deux autres antipapes, Maurice Bourdin (Grégoire VIII) et Lando Sitino de la famille des Frangipani (Innocent III), furent aussi enfermés à Cava par Calixte II (1121-1122) et par Alexandre III (1180). Plusieurs

patarins y furent également envoyés en 1231. « Nul doute, dit M. Guillaume, que l'abbé Balsamus, si bon pour ses moines et pour ses vassaux, n'ait su trouver pour eux dans son cœur des paroles d'amour et ne les ait paternellement traités. »

Dès la fin du treizième siècle, la prospérité temporelle de l'abbaye subit une notable diminution. Quand la Sicile passa aux Aragonais (1282), le monastère de Cava perdit presque tous les domaines qu'il possédait dans cette île. Au quatorzième siècle et surtout au commencement du quinzième, sa puissance territoriale sur le continent fut aussi sensiblement amoindrie. Ladislas lui arracha tout le Cilento, ou peu s'en faut. Néanmoins ses richesses étaient encore considérables.

Ce qui importait davantage, c'était la ferveur de la vie monastique et la simplicité des mœurs. Sous ce rapport, il y eut une époque de décadence, heureusement suivie d'une régénération qui ne devait plus s'arrêter. Peu à peu les abbés s'habituèrent au faste, lorsqu'ils devinrent grands dignitaires à la cour des princes angevins. Les causes du mal s'accrurent notablement après que Boniface IX eut érigé l'abbaye en évêché et l'église de l'abbaye en cathédrale (1394). M. Guillaume, qui a donné sur cette période peu connue des renseignements puisés à des sources toutes nouvelles, a raison de dire que si le diocèse abbatial de la Sainte-Trinité avait un évêque, le monastère de Cava était sans abbé. Un des usages de l'époque, celui de la commende, aggrava encore la situation. Eugène IV ayant créé cardinal l'abbé Angelot de Fuscis, celui-ci, appelé ailleurs par ses nouvelles fonctions, ne voulut point renoncer à son abbaye et la retint en commende. Le système des abbés commendataires ruina la discipline et perdit la congrégation de Cava. Comment eût-il pu en être autrement? L'abbé était un étranger pour l'abbaye. Il se faisait représenter par des mandataires négligents ou même infidèles, qui souvent ne songeaient qu'à leurs propres intérêts. « *Il governo di costoro*, s'écrie le P. Tosti, *non fù altro che pianto.* » En même temps, les subalternes se livraient au gaspillage. L'abbé entretenait d'ailleurs à Cava des chambellans, des camériers, des familiers, des écuyers, des bouteillers, des valets, des demi-valets, des muletiers, des maréchaux, des cuisiniers qui, on se l'imagine aisément, ne contribuaient pas au maintien de l'ordre spirituel. En vain les abbés titulaires étaient-ils des hommes distingués, tels que Lodovico Scarampa [1], Jean d'Aragon et Oliviero Carafa : par leur seule absence, ils perpétuaient et multipliaient les abus. L'historien Notargiacomo nous apprend que la règle de saint Benoît était tombée en désuétude, que certains reli-

[1] Voyez Dantier, I, 341.

gieux menaient une vie dissolue, que l'ignorance était générale, qu'il y eut même plusieurs prieurs ne sachant ni lire ni écrire et signant leur nom avec une croix.

Ce fut l'excès du mal qui provoqua le retour au bien. Le cardinal Oliviero Carafa, ce zélé partisan des réformes de Savonarole[1], entreprit à son tour et vers la même époque de réformer l'abbaye de Cava dont il était abbé commendataire. Il y fit d'abord envoyer, en 1494, sous la conduite de dom Bessarion de Chypre, quinze religieux demandés à un monastère dépendant de la fervente congrégation bénédictine de Sainte-Justine de Padoue, fondée en 1408 par dom Louis Barbo. La plupart des moines de Cava furent dispersés dans plusieurs maisons de l'ordre, et la règle de saint Benoît fut rigoureusement appliquée dans l'ancien couvent de saint Alfère. En peu de temps, l'abbaye redevint l'objet de la vénération publique. Afin de rendre durables ces heureux résultats, Carafa se décida à prendre la seule mesure qui fût réellement efficace. Il remit la commende entre les mains d'Alexandre VI, à la condition que son abbaye fût réunie à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue, et que la dignité épiscopale fût abolie à Cava après sa mort (10 avril 1497).

Conformément à la volonté de l'éminent cardinal, les abbés de Cava cessèrent donc d'être évêques, tout en conservant la juridiction épiscopale, telle qu'elle existait avant 1394, sur un diocèse assez étendu. Au lieu d'être nommés à vie par les religieux, ils furent élus dès lors, pour un laps de temps qui varia entre deux et six ans, par le chapitre général de la congrégation de Sainte-Justine[2] et quelquefois par le pape.

Il n'y avait pas longtemps que l'abbaye de Cava n'était plus le chef-lieu d'une grande congrégation bénédictine indépendante, quand elle perdit une partie de son diocèse. Pour satisfaire les habitants de la ville de Cava, l'abbé Chrysostome de Alessandro, en 1513, consentit à l'institution d'un évêché dans cette ville. En outre, il assura au nouvel évêque un revenu de 1400 ducats, libéralité excessive qui força le monastère de vendre à vil prix, entre autres propriétés importantes, le port de Vietri. Léon X ratifia ces décisions funestes (1513). A côté du diocèse appartenant à la Trinité de Cava, il y eut le diocèse de la ville de Cava dei Tirreni ; le chef-lieu du premier se trouvait enclavé dans le second ; des démêlés faciles à prévoir éclatèrent à plusieurs reprises durant le cours des siècles suivants.

[1] Voyez P. Villari, *Jérôme Savonarole et son temps*.
[2] En 1504, cette congrégation devint la congrégation cassinienne.

Néanmoins l'abbaye vit encore de beaux jours. La sainteté y était revenue avec l'application de la règle écrite par saint Benoît. Les arts y étaient en honneur. On y cultivait, comme nous le verrons bientôt, la théologie, la philosophie, les lettres et l'histoire avec la patience et l'intelligence qui ont de tout temps caractérisé les Bénédictins. Les pauvres n'étaient pas non plus oubliés. On leur prodiguait les aumônes. Au milieu du dix-septième siècle, dom Benoît Zitello réalisa la perfection monastique : « Dans son zèle pour le salut des âmes, il parvint, au détriment de ses propres vêtements, à faire imprimer divers ouvrages de piété qu'il distribuait gratuitement. » On le regardait comme un saint. Les habitants de la ville de Cava voulurent assister à ses funérailles ; chacun « se disputait l'honneur de toucher ses habits et d'en avoir quelques parcelles ». Un autre religieux, dom Zacharie Capograsso, mourut à trente-cinq ans, pour avoir, malgré l'avis des médecins, assisté un malheureux atteint d'une maladie contagieuse. Au dix-huitième siècle et dans le nôtre, même activité et mêmes vertus. Entre 1840 et 1844, les religieux instituaient même une pharmacie ouverte sans la moindre rétribution aux indigents des villages voisins, et c'est de Cava que sont partis, après y avoir trouvé un asile, les deux moines espagnols, dom Serra et dom Salvado, qui entreprirent les premiers de civiliser les sauvages de l'Australie.

Telle était l'abbaye de Cava, quand survinrent les bouleversements politiques de 1807. Elle fut alors supprimée par Joseph Bonaparte, qui abolit tous les ordres religieux, mais elle continua de subsister à titre d'*Archives du royaume* et comme *dépôt de livres et de manuscrits*. L'abbé Mazzacane, avec vingt-cinq religieux, qui durent, ainsi que lui, renoncer à l'habit monastique, fut chargé de veiller sur ces trésors. L'abbaye avait alors 255 000 francs de revenus. On assigna 17 000 francs par an à Mazzacane et à ses compagnons pour leur entretien et pour la conservation de l'établissement confié à leurs soins ! Quant aux possessions du monastère, elles furent en grande partie vendues ou distribuées aux soldats du nouveau roi de Naples. Tout en s'acquittant de ses fonctions, Mazzacane s'occupa discrètement des affaires du diocèse de la Sainte-Trinité et maintint ses religieux dans l'esprit de leur vocation. Par sa prudence et par l'agrément de son commerce, il se concilia, du reste, la bienveillance de Joseph Bonaparte, de Joachim Murat et du général Charron, préposé à l'administration de la province de Salerne.

Après la restauration des Bourbons à Naples, en 1815, la vie monastique recouvra sa liberté à l'abbaye de Cava. Mazzacane rappela tous les religieux. Les biens qui n'avaient pas encore été aliénés furent restitués au monastère, et une rente de 65 000 francs

lui fut accordée comme compensation des propriétés vendues.

L'ère des spoliations, qui semblait s'être à tout jamais fermée, devait malheureusement se rouvrir. Ce triste spectacle nous a été donné en 1866. Comme Joseph Bonaparte, le gouvernement de Victor-Emmanuel a supprimé les corporations religieuses et s'est emparé de leurs biens; comme lui, il a enlevé à l'abbaye le caractère de maison religieuse pour n'y voir qu'un monument national. Mais la somme annuelle de 6000 francs, affectée à l'entretien du monument ainsi qu'aux besoins du surintendant, dom Michel Morcaldi, et des religieux qui lui ont été adjoints en qualité de gardiens, est absolument dérisoire. Nous n'entreprendrons pas de défendre les droits de la propriété et les droits non moins sacrés de la liberté religieuse. Les services rendus par les moines de Cava à la civilisation en général et à l'Italie en particulier auraient dû servir de sauvegarde à l'illustre abbaye. Ils sont de nature à inspirer le respect à tout homme de bonne foi. Nous les avons déjà constatés en partie, mais on en appréciera mieux l'étendue quand on connaîtra ce que les religieux du monastère firent pour la conservation des monuments du passé, pour la culture des lettres, pour la propagation des saines études et pour la science de l'histoire.

II

Nous avons déjà dit que l'abbaye de la Sainte-Trinité avait souvent servi de dépôt aux titres et aux papiers de famille des souverains lombards et normands, des seigneurs de l'Italie méridionale et parfois même des simples particuliers. Elle les a toujours conservés avec une scrupuleuse vigilance. A ces documents se sont joints les innombrables parchemins qui constatent les donations faites et les privilèges accordés aux religieux, sans compter les bulles des papes et les actes passés entre le monastère et ses tenanciers. Il y a là toute une moisson de renseignements pour l'historien, maints détails curieux sur les mœurs du temps, sur les usages politiques, sur les relations de l'abbaye avec ses vassaux, sur les transactions commerciales, sur l'agriculture, sur l'industrie. Les archives de Cava ont donc une inappréciable valeur. La réputation européenne dont elles jouissent nous dispense, au reste, d'en faire ressortir l'importance.

A côté de ces trésors se sont groupés peu à peu des manuscrits précieux, parmi lesquels on distingue tout spécialement une *Bible* du huitième siècle, donnée, selon M. Guillaume, par le prince lombard Guaimar IV à saint Alfère, en 1035, et le fameux *Code des lois*

lombardes, qui fut écrit, vers 1005, aux environs de Bénévent et que le monastère acquit en 1263 [1].

L'art de la calligraphie fut, du reste, cultivé avec zèle dans le monastère de Cava et en augmenta les richesses. Sous Léon II (1268-1295), Jean de Capoue se distingua par l'élégance de ses transcriptions en caractères lombards. L'abbé Philippe de Haya, ami et conseiller du roi Robert d'Anjou (1316-1331), puis l'abbé Gutard (1332-1340) encouragèrent aussi le talent de plusieurs copistes émérites. Mais c'est à tort que M. Guillaume fait remonter à la première moitié du quatorzième siècle un manuscrit de l'*Imitation de Jésus-Christ* qui, transporté de Cava à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, où il porte le n° 13 599. Il a été induit en erreur par des renseignements inexacts, car il n'a pas vu par ses propres yeux ce manuscrit. L'écriture, italienne sans aucun doute, est assurément du quinzième siècle, et rien ne prouve que le calligraphe ait été un religieux de Cava. Un contemporain a simplement écrit en lettres rouges au verso du feuillet de garde : *Iste libellus est congregationis Cassiniensis*. Le mot « Cassiniensis » remplace un mot gratté. Au bas de la même page, une autre main a écrit cette mention : *Iste liber est sacri monasterii sanctissime Trinitatis Cave*, mention qui a été tracée à la fin du seizième siècle ou au commencement du dix-septième. C'est probablement vers ce temps que le monastère de la Sainte-Trinité aura acquis le manuscrit. Quant à la miniature insignifiante qui se trouve au verso de la première page et qui représente un moine à mi-corps tenant une croix dorée, elle ne se trouve pas dans un ovale encadré d'un rectangle, comme l'indique la description de M. Guillaume, mais à l'intérieur d'une lettre majuscule dont les ornements se perdent parmi des fleurs bleues et violettes, et on ne lit pas autour de la miniature la légende que voici : *Joannes Gersen, abbas S. Steph. vercell. ordinis S. Benedicti. Claruit, an.* 1220. Cette légende, sur laquelle M. Guillaume s'appuie pour attribuer l'*Imitation* à Jean Gersen, abbé bénédictin de Verceil entre 1220 et 1240, n'existe pas et n'a jamais existé. La question relative à l'auteur de l'*Imitation* ne peut donc être résolue par le manuscrit qui appartint jadis à l'abbaye de Cava. Il faut encore s'en tenir aux conclusions qu'a formulées M. Arthur Loth dans la *Revue des questions historiques*, et se résigner à ne pas savoir qui composa l'admirable livre que lisent et relisent sans se lasser les générations chrétiennes.

[1] Voyez Dantier, *Monastères bénédictins d'Italie*, II, 271-274, et P. Guillaume, p. 21, 164-166.

Les premiers produits de l'imprimerie ne trouvèrent pas non plus indifférents les religieux de Cava. Leur zèle à se procurer des incunables et des éditions princeps est encore attesté dans leur bibliothèque par plus de six cents volumes en caractères romains et par quatre cents volumes au moins en caractères gothiques. Leur plus ancien livre est un recueil de divers traités dus à saint Augustin et à Gerson (Mayence, 1467).

Tout en s'intéressant avec intelligence aux vieilles chartes et aux vieux diplômes, tout en recherchant sans relâche les œuvres du génie d'autrui, ils ne négligèrent pas de composer eux-mêmes une foule d'ouvrages aussi variés par la forme que par le sujet. La poésie même sollicita la plume de plusieurs abbés. A toutes les époques, surtout aux époques de ferveur religieuse, les lettres furent en honneur à Cava. Le goût des choses de l'esprit s'alliait chez les habitants de l'abbaye à l'amour de la prière et à la pratique de la charité. Leur retraite, environnée de montagnes, à l'abri de tous les bruits du monde, semblait d'ailleurs les inviter à l'étude. Pour méditer et pour écrire, quoi de plus favorable, en effet, que la paix et le silence du cloître, que le voisinage des respectables in-folios, que la vue des hauts rochers, des torrents et des bois, que le spectacle d'une nature à la fois austère et riante où tout contribue à fortifier et à rafraîchir l'imagination ?

Ce n'est pourtant pas à l'abbaye fondée par saint Alfère, c'est à Venouse, dans la patrie d'Horace, dans le lieu où se trouvent les tombeaux de Robert Guiscard, de Guillaume Fier-à-Bras et de plusieurs autres guerriers normands, que furent composées, vers 1140, les *Vies des quatre premiers abbés de Cava*. Mais Hugues, l'auteur de ces attachantes biographies, était un des enfants du monastère de la Sainte-Trinité. Il y avait pris l'habit au temps de Pierre Pappacarbon et fut envoyé à Venouse, sous l'abbé Siméon, pour y diriger une abbaye qui appartenait à la congrégation de Cava. Son nom, ignoré jusqu'ici, est maintenant connu, grâce à M. Guillaume. Les *Vies des quatre premiers abbés de Cava*, écrites en latin, ne nous sont parvenues que par une copie de Jean de Capoue (1295). Le style n'en est dépourvu ni de grâce ni d'élégance, et le ton du récit a une naïveté pleine de charmes qui fait parfois penser aux *Fioretti* de saint François d'Assise.

Deux autres religieux de Cava, deux hommes éminents, dom Alexandre Ridolfi ou Rodulphe et dom Sauveur Marie de Blasi, se sont attachés aussi à faire revivre le passé de leur abbaye.

Rodulphe commença par composer la *Biographie des douze premiers abbés de Cava* (1582), travail qu'il traduisit plus tard en italien avec une admirable pureté de langage. Il préludait ainsi à son

Histoire du monastère de Cava, où il a condensé les renseignements que lui offraient les innombrables documents contenus dans les archives de l'abbaye, et où il retrace les événements qui remplissent la période comprise entre la fondation du couvent et l'année 1611, époque à laquelle il fut élevé à la dignité d'abbé. Cette œuvre capitale, écrite en latin, est encore inédite. Mais M. Guillaume doit la publier prochainement, et son manuscrit a déjà été honoré d'une médaille d'or par la Société des langues romanes qui l'a mis hors concours en y constatant « les vastes connaissances de l'historien et du paléographe ». Une pareille publication est un vrai service rendu à tous ceux qu'intéressent les annales des institutions religieuses et celles de l'Italie elle-même. Nous lui souhaitons ici le succès qu'elle mérite.

A la fin du dix-huitième siècle, de Blasi entreprit à son tour de retracer l'histoire de son couvent. Sa *Chronique du monastère de Cava*, inédite aussi, nous conduit jusqu'en 1628. Elle honore infiniment le patient Bénédictin qui en est l'auteur, et dont l'érudition était célèbre dans toute l'Europe. On y trouve une foule de détails intéressants sur les localités voisines de Cava et sur les princes qui régnèrent à Naples.

Malgré la notoriété de Rodulphe et de de Blasi, il serait injuste de passer sous silence la *Brève chronique de Cava*, écrite, pendant la première moitié du dix-septième siècle, par dom Honorius de Totu, publiée en 1644 dans l'*Italia sacra d'Ughelli*, et rééditée en 1721.

Au monastère de Cava se sont formés aussi des religieux qui, comme professeurs, conquirent une renommée dont le retentissement dure encore. Dom Honorius de Totu y professa la philosophie avec un tel éclat, que, de Salerne, de Naples et des autres villes voisines, on accourait entendre ses leçons. Vers la même époque, la réputation de dom Léon Matina étant parvenue jusqu'à Venise, la République obtint de l'abbé de Cava que ce religieux quittât le monastère pour commenter l'écriture sainte à Padoue, dans une chaire créée en son honneur. Peu après, Matina composait le *Ducalis regiæ lararium, sive serenissimæ reipublicæ Venetæ principum omnium icones et elogia*, ouvrage qui lui valut le titre de citoyen de la république de Venise. En 1777, quand une chaire de critique diplomatique eut été instituée à l'université de Naples, on y appela dom Emmanuel Caputo, et c'est dans cette même université que dom Charles Mazzacane développa les principes de Franklin, relatifs à l'électricité. Ses *Lettres sur l'électricité*, publiées en 1780, lui méritèrent les suffrages de l'Académie des sciences de Paris. Ainsi préludait aux fonctions d'abbé ce religieux qui allait bientôt se trouver, vis-à-vis de Joseph Bonaparte, dans une situation si délicate et faire

si glorieusement face à une terrible tempête. Lorsque l'abbaye, quelque temps supprimée, eut été rétablie, les divers abbés qui s'y succédèrent mirent un admirable zèle à y fortifier les études. En 1860, au moment même où Victor-Emmanuel recevait des mains de Garibaldi le royaume de Naples, on convia toute la jeunesse des environs à suivre gratuitement les classes du monastère, et plusieurs religieux ouvrirent dans la ville de Cava une école du soir. Cette noble ardeur ne s'arrêta pas devant la suppression des ordres religieux en 1866. Dom Guillaume Sanfelice [1] institua dans le noviciat désert un collège, à la fondation duquel le conseil municipal de la ville, le préfet de Salerne et le ministre de l'instruction publique donnèrent leur approbation. C'est dans ce collège, dont les succès ne se sont jamais démentis, que M. Guillaume, l'auteur de l'*Essai sur Cava*, enseigne l'histoire.

Le goût prononcé des Bénédictins de Cava pour les études de tout genre était, du reste, singulièrement excité par l'abondance des documents qu'ils avaient à leur disposition. Mais, pour se servir sans peine de ces documents, ils n'eurent pas toujours les facilités désirables. Il était nécessaire que les livres, manuscrits ou imprimés, ne fussent pas confondus avec les vieilles chartes et les vieux parchemins, que l'ordre facilitât les recherches, que la bibliothèque se dégageât des archives. C'est l'abbé Manso (1588-1593) qui s'occupa de cet important travail et qui le conduisit à bonne fin. C'est lui qui assigna un local distinct aux ouvrages dont devait se composer la bibliothèque du couvent. En outre, de sages mesures furent prises, « afin de les conserver pour l'éternité ». Le pape Clément VIII, à la prière de dom Manso, défendit sous peine d'excommunication d'en emporter aucun sans la permission de l'abbé et de la plupart des religieux.

Au commencement du dix-septième siècle, les archives de Cava trouvèrent à leur tour un organisateur de premier ordre dans l'humble et docte Augustin Venereo. Celui-ci vint à bout d'un travail que tout autre eût jugé impossible et qui exigeait autant d'érudition que de patience. Après avoir lu plus de quinze mille documents, après avoir écrit en latin au dos de chaque pièce le résumé de ce qu'elle contenait, il classa le tout méthodiquement et composa un index alphabétique qui rend seul possibles les recherches et qui est accompagné d'une préface importante. Si l'on veut se faire une idée des obstacles que Venereo eut à vaincre, on doit se rappeler qu'il avait à déchiffrer des caractères souvent hiéroglyphiques, à interpréter des actes rédigés en langue gothique, sarrasine, grecque, turque,

[1] Ce religieux est maintenant archevêque de Naples.

lombarde et normande. Les difficultés semblaient-elles insurmontables, il recourait au jeûne et à la prière, et finissait par en triompher. Sa tâche, d'ailleurs, fut sans cesse entravée par les fonctions qu'on lui imposa sans lasser sa persévérance. On lui confiait de longues et absorbantes missions, tantôt à Tramutola dans les Apennins, tantôt à monte Scaglioso dans la Lucanie, tantôt à Rome. En outre, pendant trente ans, il eut à s'occuper des recettes et des dépenses du monastère. On alla même jusqu'à l'accuser d'avoir détourné des fonds à son profit, accusation qui ne fit que mettre en évidence son intégrité et ses talents d'administrateur. Le caractère du religieux était chez Venereo à la hauteur du savant. Ses contemporains vantent à l'envi sa modestie, son abnégation, sa ferveur, ses mortifications. On lui doit plusieurs ouvrages, tous inédits, où abonde l'érudition et où l'on rencontre, sur le moyen âge, des aperçus pleins d'intérêt.

Venereo a eu jusqu'à nos jours de dignes continuateurs, qui vouèrent aux archives du monastère une tendresse non moins vive et se livrèrent à des travaux non moins importants. Tels furent, entre autres, Camille Massaro, Philippe-Marie de Pace, Sauveur de Blasi, Ignace Rossi. Si l'on veut connaître exactement l'histoire des Grecs, des Lombards et des Normands dans l'Italie méridionale, il faut absolument consulter quelques-uns des écrits de de Blasi.

A notre époque même, *les gardiens du monument de l'ex-abbaye de Cava* ont entrepris de publier, sous la direction de dom Morcaldi, tous les parchemins du monastère. Les souscripteurs n'ont pas fait défaut au *Codex diplomaticus Cavensis*. Les princes et le gouvernement de l'Italie, les principales cités de la péninsule, les hommes les plus connus dans la science, le Musée britannique et les plus célèbres institutions littéraires de l'Europe ont tenu à encourager cette publication si éminemment utile.

Le local où se trouvent aujourd'hui les archives de Cava n'est pas de construction ancienne. C'est à l'abbé Raphaël Pasca (1781-1787) que sont dues la *salle diplomatique* et la *salle des protocoles*. Il les fit décorer de fresques rappelant les peintures que l'on découvrait alors à Pompéi et à Herculanum. En même temps furent exécutées les armoires en noyer qui abritent les documents du monastère : elles sont ornées de gracieuses sculptures, et les tiroirs en noyer sont intérieurement garnis de bois de cyprès, plus inaccessible que tout autre aux insectes et aux vers. Si les salles des archives excitent l'admiration des visiteurs, elles ne sont pourtant pas ce que le monastère leur réserve de plus intéressant. C'est ailleurs qu'il faut chercher les monuments que l'art des bonnes époques a laissés dans l'abbaye de la Sainte-Trinité.

III

Dans son état actuel, le monastère ne doit son originalité qu'à sa situation, à ses hautes murailles, aux contreforts de ses terrasses, aux caprices du terrain qui ont imposé à l'architecte des constructions irrégulières, des galeries inégales, de pittoresques superpositions d'étages, enfin au *Corpo di Cava* qui le domine. Presque tout, en effet, y porte l'empreinte banale du dix-huitième siècle. A cette époque, l'abbé de Palma, voyant que la plus grande partie de l'abbaye, ébranlée par des tremblements de terre, en 1688, en 1694 et en 1733, menaçait de s'écrouler, jugea les réparations illusoires et en fit rebâtir l'ensemble à nouveau (1756-1762). Rien, pour ainsi dire, ne subsiste donc des édifices que saint Pierre Pappacarbon, à la fin du onzième siècle, avait substitués au modeste couvent de saint Alfère, tandis que l'abbé Didier prodiguait les embellissements au Mont-Cassin, tandis que s'élevaient la cathédrale d'Amalfi, l'église de Ravello et la basilique de Saint-Mathieu à Salerne. Sur les substructions de l'ancienne église, une nouvelle église fut édifiée, qui ressemble assez à toutes celles que l'on bâtissait alors. La façade s'appuie à droite contre un rustique clocher qui fut fait, entre 1622 et 1627, sous l'abbé Joseph Vulpicella : les frères convers voulurent, dit-on, contribuer aux frais de ce clocher et se privèrent pour cela des œufs dont se composaient surtout leurs repas.

L'église est précédée d'un atrium, aux angles duquel quatre statues en marbre blanc, dans des niches, représentent saint Matthieu, sainte Félicité, saint Joseph, la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus. Ces statues, exécutées au seizième siècle, appartiennent, selon M. Guillaume, à l'école de Santacroce. Elles ne manquent pas de grâce; le sentiment religieux n'y fait pas défaut, mais y a un peu de mollesse. Trois monuments, dans l'atrium, méritent également d'être observés : ce sont deux sarcophages antiques et le tombeau de la reine Sibylle, sœur du duc de Bourgogne et seconde femme du roi Roger, morte en 1150. Les bas-reliefs du sarcophage placé à droite sont d'un style large et noble. Dans les bas-reliefs de l'autre sarcophage, l'exécution accuse une moins bonne époque. Quant au tombeau de la reine Sibylle, c'est un monument en marbre blanc, sur la face duquel un médaillon contient le buste de la défunte et qui est recouvert d'une riche mosaïque où le porphyre, la serpentine et le jaune antique forment des dessins géométriques. Cette mosaïque décorait autrefois les rampes du petit escalier conduisant à un ambon construit sous l'abbé Marin (1146-1170). Au-dessus du tombeau de Sibylle, on lit sur le mur cette inscription qui indi-

que la vénération de la princesse pour la grotte de saint Alfère et qui rappelle les donations de Roger au monastère de Cava :

Rex huic dat rupi Rogerius arva Siclorum,
Dat conjux cineres mæsta Sibylla suas.

L'église de la Sainte-Trinité est divisée en trois nefs. Dans chacune des nefs latérales, il y a quatre autels. Une coupole surmonte le chœur. Plusieurs fragments de l'ambon incrusté de mosaïques, auquel le tombeau de la reine Sibylle doit une partie de son ornementation, décorent le devant des autels dédiés à la sainte Vierge, à saint Benoît et au Crucifix. Dans ces mosaïques, ainsi que nous l'avons déjà dit, le vert, le blanc, le rouge et le jaune se combinent harmonieusement; mais le bleu clair et le bleu foncé n'y figurent pas comme dans les ambons de Ravello, où il semble que l'artiste ait voulu introduire les tons enchantés de ce golfe de Salerne qu'il avait à chaque instant sous les yeux.

La nef de droite se termine par la chapelle des Saints-Pères, ainsi nommée parce qu'elle contient les restes des quatre premiers abbés de Cava. Les tombeaux de saint Alfère, de saint Léon de Lucques et de saint Pierre Pappacarbon, ornés de mosaïques florentines que Joseph Rappi exécuta, en 1641, sur l'ordre de l'abbé Lottieri, sont abrités par la partie supérieure de la grotte Arsicia, tandis que le corps de saint Constable repose sous l'autel. Quant à la grotte, on y pénètre par la chapelle des Saints-Pères. C'est là que saint Alfère vécut d'abord quand il eut quitté le monde; c'est cette retraite qu'il transforma en oratoire quand affluèrent autour de lui les hommes qui désiraient le prendre pour guide dans la vie religieuse; c'est ce lieu vénéré qui servit de centre à l'abbaye qu'érigea Pierre Pappacarbon. Celui-ci y fit exécuter des peintures dont il ne reste qu'une faible partie : on y voit saint Michel debout entre deux saints abbés (probablement saint Alfère et saint Léon) et entouré d'anges. Cette fresque est de style byzantin. A travers l'ouverture de l'immense grotte, les yeux se reposent sur des rochers enlacés de lierre et sur l'azur rayonnant du ciel.

En revenant dans la chapelle des Saints-Pères, on rencontre, vis-à-vis des tombeaux de saint Alfère, de saint Léon et de saint Pierre Pappacarbon, le *Trésor de l'église* ou *Reliquaire*, dont les portes, aussi bien que les objets qu'il renferme, sont dignes qu'on les remarque. Ces boiseries sont très délicatement sculptées; elles ont été exécutées en 1541, sous le gouvernement de l'abbé Guevara. On croit devoir en attribuer le dessin à André de Salerne, artiste qui rappelle Raphaël, tant son style est pur et gracieux. A l'inté-

rieur du reliquaire, nous nous bornerons à citer trois pièces, curieuses à la fois comme œuvres d'art et comme souvenirs. Voici d'abord une très-belle croix gothique en filigrane d'or. C'est la croix pastorale que portait le pape Urbain II, lorsqu'à la prière de Pierre Pappacarbon, son ancien maître à Cluny, il consacra l'église récemment achevée (1092). Il en fit présent au monastère avant de le quitter. Auprès de la croix d'Urbain II, figure un demi-buste en argent repoussé, renfermant la tête de sainte Félicité, que le même pape donna à Pappacarbon. A cet intéressant travail du onzième siècle, on ne peut, selon M. Demetrio Salazaro, comparer en Italie que le buste de saint Ambroise, à Milan. Sainte Félicité, à partir de 1092, fut en quelque sorte regardée comme la patronne et la protectrice de l'abbaye; on lui dédia un autel, et, dans les jours de péril, on ne manquait pas d'invoquer son secours. Le troisième objet que nous tenons à signaler dans le Trésor est un petit coffret en ivoire qui, d'après M. Salazaro, appartient au cinquième ou au sixième siècle [1]. Les figures de combattants qui ornent les différentes faces et le couvercle ont de la noblesse et révèlent un art encore épris de la beauté des formes. Les décorations des bordures témoignent d'un goût assez pur et d'une véritable habileté.

Dans le chœur, où s'élevait jadis un beau maître-autel construit sous l'abbé Philippe de Haya (1316-1331) et détruit en 1796 par la chute d'un rocher qui effondra la voûte de l'église, l'entrée du grand orgue offre encore à notre admiration des boiseries analogues à celles qui forment la porte du Trésor. L'orgue lui-même est célèbre. On y compte trois claviers, quatre-vingt-quatre registres et près de six mille tuyaux. Mercadante assista à l'inauguration de cet instrument qui bientôt, sous les doigts de dom Salvado, un des futurs apôtres de l'Australie, attira en foule les auditeurs par la puissance et la douceur de ses sons.

Au bout de la nef latérale de gauche se trouve la sacristie, précédée d'un vestibule. La porte en noyer du vestibule et celle de la sacristie sont aussi remarquables que la porte du Trésor et que celle de l'orgue ; elles ont été sculptées à la même époque et par le même artiste. Malgré leur beauté, nous préférons cependant les pilastres de marbre qui les accompagnent. Ces pilastres exquis sont ornés de bas-reliefs très-minces, travail que l'on appelle en italien *stiacciato*. A la base du pilastre de gauche, on voit Jésus-Christ au jardin des Oliviers. La base du pilastre de droite nous montre Jésus assis, les mains liées, les yeux bandés, la tête couronnée d'épines, tandis que trois bourreaux se tiennent autour de lui. Le reste des

[1] L'ouvrage de M. Salazaro contient une photographie de ce coffret.

pilastres a pour ornementation des feuillages légers, des épis, des fleurs et un joli vase où boivent des cigognes. Il n'y a pas moins de grâce dans les détails des chapiteaux. Ces délicates sculptures ont le charme propre aux œuvres que créa le commencement du quinzième siècle. — A l'intérieur de la sacristie, un élégant lavabo se rattache au seizième siècle, mais fait pressentir la décadence.

C'est au-dessous du chœur que se cache aujourd'hui dans les ténèbres et dans l'humidité la curieuse chapelle édifiée, vers 1280, par l'abbé Léon II en l'honneur de saint Germain d'Auxerre. Elle est contiguë au vieux cimetière lombard. Deux prêtres devaient la desservir et y célébrer à perpétuité l'office divin pour l'âme des personnages ensevelis dans ce cimetière. Au quatorzième siècle, on y exécuta de belles peintures qui rappellent l'école de Giotto, et au seizième André Sabatini de Salerne[1] y représenta saint Benoît entouré de moines, ainsi qu'un jugement dernier. On ne peut assez regretter les détériorations causées par l'humidité aux œuvres du peintre salernitain, car les fresques de Sabatini sont très-rares. C'est l'abbé Guevara qui fit appel au talent de cet artiste[2]. — A l'intérêt que provoquent les fresques de la chapelle dédiée à saint Germain, s'ajoute celui qu'éveillent les inscriptions tracées sur les murs. En voici une, merveilleusement appropriée à la destination du lieu et dont nous donnons la traduction : « O Mort, que fais-tu ? — Ne le vois-tu pas ? Je moissonne. — Que moissonnes-tu ? — La vie humaine. — Ne ménages-tu personne ? — Non. Celui qui m'a envoyée ici a voulu que je ne l'épargnasse pas lui-même. — Alors, dis-moi, voilà ce que tu feras aussi de moi ? — Insensé ! En doutes-tu ? Tu sais bien que oui. — Donc je ne saurai ni le jour ni l'heure ? — Non, parce que c'est le secret de Dieu seul. — Qui t'a rendue si cruelle ? — Mon Seigneur. — Pourquoi ? — Afin de châtier ceux qui pèchent et de récompenser ceux qui donnent leur cœur à Dieu. — Pour triompher dans des combats si redoutables, que dois-je faire ? — Renoncer à tes anciens errements, qui privent et excluent du bonheur éternel. Maintenant que tu es vivant sur la terre, accepte

[1] Né vers 1480, mort en 1530.

[2] D'après les historiens de l'art napolitain, Andrea Sabatini, de Salerne, fut élève de Raphaël, avec qui il aurait travaillé à Rome ; mais aucune preuve ne corrobore cette assertion. M. G. Frizzoni, qui, dans l'*Archivio storico italiano* (quarta serie, t. I et II, anno 1878), a récemment consacré à André de Salerne une étude approfondie, reconnaît bien dans les œuvres de ce maître l'influence du Sanzio ; toutefois, il incline à croire que Sabatini n'alla pas à Rome et ne s'assimila la manière de Raphaël que par une étude indirecte. Cesare da Sesto aurait contribué à la transformation du talent de l'artiste salernitain.

les choses telles qu'elles sont et conserve l'espérance, car il n'y a de sage que celui qui pense et qui pense bien. »

La crypte ou ancien cimetière de l'abbaye ne servit pas seulement aux religieux. Urbain II, en 1092, permit que les laïques y fussent ensevelis, pourvu qu'ils fussent catholiques. Bon nombre de seigneurs lombards et normands profitèrent de cette autorisation. L'empressement augmenta encore quand le navire du monastère, en revenant de Palestine, eut apporté de la terre sainte qui fut répandue sur le sol de la crypte. C'est là que reposent, comme nous l'avons indiqué plus haut, les restes de l'antipape Théodoric.

Toute abbaye est pourvue d'un cloître. Celui de Cava, de même que la chapelle de Saint-Germain, remonte à l'époque de l'abbé Léon II, c'est-à-dire à la fin du treizième siècle [1]. Il est situé au-dessus du cimetière. Un énorme rocher surplombe, et fait tombe sur les dalles des gouttes d'eau qui semblent mesurer le temps. Ce cloître est petit, irrégulier, très-pittoresque. Il s'adapte aux différents niveaux du sol et à la forme des rochers voisins. Quarante-six colonnes de diverses grandeurs supportent de longues et étroites arcades. Dans un des angles, ces colonnes sont extrêmement courtes. En général, elles sont accouplées. Les unes sont en granit, les autres en marbre gris ou à veines violettes et en porphyre noir. Plusieurs d'entre elles sont cannelées. Il y a une variété infinie dans l'ornementation des chapiteaux. Les galeries du cloître abritent deux belles vasques, plusieurs sarcophages antiques, pourvus de bas-reliefs, et un intéressant tombeau en marbre blanc. Ce tombeau, soutenu par deux lions et recouvert d'une plaque en mosaïque empruntée à la rampe de l'ambon qu'avait fait construire l'abbé Marin, contient les restes de Costanzo Punzi. Né dans la ville de Cava, Punzi devint conseiller et trésorier de Robert d'Anjou. La faveur du roi ne l'empêcha pas de se rappeler son pays natal, qu'il combla de bienfaits. Aussi, quand il mourut, ses concitoyens portèrent-ils son corps comme en triomphe jusqu'au monastère de la Sainte-Trinité, où il avait souhaité qu'on le déposât. Jadis, les murs du cloître étaient ornés de peintures. Il ne reste de ces peintures que quelques fragments sous l'arcade qui éclaire l'entrée de la chapelle dédiée à saint Germain. « On a cru, dit M. Guillaume, y voir l'empereur Charlemagne, ce qui peut être, et saint Louis, fils de Charles II d'Anjou et évêque de Toulouse, ce qui ne semble guère probable. »

Auprès du cloître, l'ancienne salle capitulaire, avec ses voûtes ogivales d'une grâce austère, a été construite également vers 1280. En 1523, l'abbé dom Julien de Gênes y avait fait exécuter des pein-

[1] On en peut voir une photographie dans l'ouvrage de M. Salazaro.

tures. Sous l'abbé Guevara, on y plaça des portes sculptées à jour et des marqueteries qui furent exécutées, dit-on, d'après des dessins d'André de Salerne, et qui servent maintenant de décoration à la nouvelle salle du chapitre. Dans cette dernière salle, on peignit, au dix-septième siècle, par ordre de l'abbé Jules Vecchione, quinze figures symbolisant les ordres religieux ou chevaleresques qui avaient suivi la règle de saint Benoît. On y disposa aussi des boiseries qu'accompagnent des colonnettes corinthiennes.

Chemin faisant, nous avons admiré plusieurs fragments de l'ambon exécuté dans l'ancienne église au temps de l'abbé Marin ; mais nous n'en avons pas encore vu la partie principale. Elle se trouve dans le réfectoire ogival du treizième siècle. Les quatre colonnes torses en marbre blanc et la partie antérieure de l'ambon y ornent la chaire de lecture et forment les portes latérales. On ne voit malheureusement plus dans cette salle les boiseries qu'avait commandées, en 1515, l'abbé de Alessandro; toutefois, les sentences inscrites sur les murs existent encore. On y lit, notamment, ces lignes empruntées à saint Jean Chrysostome : « *Nihil salutem, nihil sic sensuum acumen operatur, nihil sic ægritudinem fugat, sicut moderata refectio.* »

M. Salazaro signale, en outre, à l'attention du visiteur un vaste local qui servait autrefois de dortoir. Les voûtes et les arcades gothiques sont soutenues par de grosses colonnes en granit d'une physionomie imposante.

Un grand nombre des objets qui ornaient l'ancienne église de l'abbaye forment maintenant un petit musée. Une salle est consacrée aux marbres. Parmi les tableaux de la galerie, le plus beau est celui que l'on attribue à Raphaël, mais qui a été peint par un habile élève, probablement d'après un dessin du maître. Il représente une *Sainte Famille*. Les formes exquises du corps de Jésus, l'expression de chaque figure et l'harmonie de la composition font certainement songer au Sanzio ; on reconnaît les types qui lui étaient familiers ; cependant, sa pensée n'apparaît que traduite par une main étrangère. On ne retrouve pas cette exécution parfaite, cette grâce vraiment divine et cette profondeur de regard qui caractérisent les œuvres dues à son pinceau. Dans le voisinage du tableau attribué à Raphaël, les peintures qui attirent surtout l'attention du voyageur sont celles dont, jusqu'à ces derniers temps, on faisait honneur à André de Salerne. Le catalogue en mentionne une quinzaine. Quelques-unes d'entre elles sont très-séduisantes. Mais Sabatini en est-il vraiment l'auteur ? Un juge très-compétent, M. Gustave Frizzoni, que nous avons déjà nommé dans ce travail, se refuse à y voir le style propre à ce maître. Dans la *Vierge sur les nuées*, dans le *Baptême*

du Christ, dans les demi-figures de *Saint Grégoire*, de *Saint Benoît*, de *Saint Paul* et de *Saint Pierre*, il reconnaît le pinceau de Cesare da Sesto, qui mit à profit, après les enseignements de Léonard de Vinci, les exemples de Raphaël. Entre les attributions traditionnelles, adoptées par M. Guillaume, et les affirmations de M. Frizzoni, nous ne voulons pas nous prononcer, car nos souvenirs ne sont pas assez récents. Nous nous contentons d'indiquer au lecteur les opinions en présence, afin qu'il juge par lui-même.

Après les œuvres d'art énumérées déjà, il convient de rappeler les miniatures de certains manuscrits de l'abbaye. Voici tout d'abord trois charmants *Offices de la sainte Vierge*. Le plus précieux, selon nous, celui qui porte la date de 1482, renferme dix-neuf peintures exécutées par les élèves de frà Angelico. Dans les deux autres offices de la Vierge, on reconnaît le style de l'école provençale à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième et le caractère propre à l'école flamande en 1582. Avec le fameux *Code des lois lombardes*, nous remontons au début du onzième siècle : ici, ce n'est pas l'expression du beau qu'il faut chercher; les types sont barbares, les incorrections manifestes ; mais que de précieux renseignements sur les usages, sur les costumes des Lombards ! Jusqu'ici nous n'avons mentionné que des manuscrits exécutés hors du monastère de Cava; ceux qui nous restent à citer furent enrichis de miniatures par les religieux mêmes de la Sainte-Trinité. Dans le *De septem sigillis*, Benoît de Bari apparaît agenouillé devant l'abbé Balsamus (1208-1232), auquel il offre son livre. Afin d'indiquer qu'il avait consacré toute sa vie à la composition de ce livre, il s'est représenté avec deux têtes superposées, avec une tête de jeune homme et une tête de vieillard. Sous l'abbé Philippe de Haya (1316-1331), l'art de la miniature fut cultivé à Cava par un moine appelé Gui ou Guido, qui transcrivit et enlumina une *Bible* où les plus gracieux motifs, traités avec une rare perfection et entremêlés aux armes de la famille de Haya, sont revêtus des plus fraîches couleurs. A la même époque appartiennent les enluminures qui décorent *la Chronique de Hugues de Fleury* (1320), et *le Miroir historique de Vincent de Beauvais*. C'est partout la même profusion d'arabesques, le même soin apporté aux moindres détails. L'abbé Maynérius ne fut pas moins passionné que l'abbé Philippe de Haya pour les beaux manuscrits. Il appela de la Toscane des maîtres fameux, tels que Jacques de Pistoia, Nuncio, Cicco ou François de Sienne, et forma dans l'abbaye de Cava une véritable école de copistes et de miniaturistes (1351-1353). On ne possède malheureusement plus les œuvres que suscita le zèle de dom Maynérius. Elles auront été anéanties par l'éboulement de terre

délayée et de rochers qui tomba pendant la nuit de Noël de l'année 1796 sur la bibliothèque et y causa d'épouvantables dégâts. On peut du moins admirer encore les miniatures de seize *livres de chœur*, reliés en cuir, pourvus d'armures en fer et de longs clous en cuivre. A ces miniatures travaillèrent, dit-on, le célèbre Jean Boccardo et son fils François Boccardo, ainsi que dom Raphaël Canigiani, religieux qui, après avoir vécu à Florence, passa ses dernières années dans l'abbaye de Cava. En tout cas, on est en droit de nommer maître Thomas. C'est lui, sans aucun doute, qui enlumina, entre autres livres de chœur, celui qui est marqué de la lettre K. Il a introduit dans de grandes initiales et représenté sur les marges une série de petits tableaux achevés, une foule d'arabesques ingénieuses. M. Guillaume décrit chaque sujet avec complaisance. Il y aurait donc profit à regarder, son livre à la main, les manuscrits à miniatures du monastère de Cava.

IV

Par ses souvenirs religieux, par ses importantes archives, par sa situation pittoresque, l'abbaye de la Sainte-Trinité a de tout temps attiré les pèlerins, les savants, les amis du beau, les voyageurs passionnés pour la nature.

Autrefois, les populations du voisinage et les habitants d'Amalfi, de Salerne, d'Avellino, de Bénévent, de Naples, de Capoue se pressaient dans le monastère quand on y célébrait les fêtes de la Sainte Trinité, de saint Benoît et des saints Pères ; mais l'affluence était plus grande encore le Jeudi saint, jour où saint Alfère s'éteignit en priant ; et le 5 septembre, jour anniversaire de la consécration de l'église par Urbain II. En visitant l'église à ces diverses époques, on gagnait les mêmes indulgences qu'en allant à Saint-Jacques de Compostelle. Parmi les grands personnages que la piété conduisit à Cava, on peut citer la femme de Robert, empereur de Constantinople, qui s'y rendit en 1352 avec une partie de sa cour, puis la duchesse de Duras. Saint François de Paule, en 1481, y passa quelques jours avant de continuer son voyage vers la France, où l'appelait le roi Louis XI.

Non moins illustres sont les érudits qui séjournèrent à l'abbaye, pour en consulter les archives. Camille Pellegrino y prépara son *Histoire des Lombards* (1642) ; de Meo, ses *Annales diplomatiques du royaume de Naples;* Gaetano Filangieri, *la Science de la législation;* Carlo Troya, son *Histoire de l'Italie au moyen âge.* « Les grandes bibliothèques, a dit le cardinal Maury, sont les grandes villes des

gens de lettres. » Comment s'étonner dès lors que l'abbaye de Cava ait compté tant d'hôtes parmi les écrivains notables de l'Europe? Elle était pour eux comme une de ces cités où abondent les monuments et les souvenirs, non pas une cité bruyante, troublée par la foule, pleine d'indifférents, mais une cité paisible, recueillie, où l'on était sûr de trouver une réception cordiale, où la bienveillance des religieux facilitait toutes les recherches, où l'on pouvait se délasser du travail par la contemplation d'une admirable nature.

C'est précisément à son merveilleux voisinage que l'abbaye a dû et doit encore la plupart de ses visiteurs. Il en est un que nous ne voulons pas oublier. C'est le Tasse. Lorsqu'il était encore enfant, son père le conduisit maintes fois au couvent de la Sainte-Trinité, et, dans son âge mûr, il aimait à se rappeler les jours qu'il y passa, les caresses du vieil et bon abbé Peregrino dall'Erre et de dom Guevara, successeur de Peregrino, « la solitude où se cache le monastère, les rochers à pic qui l'entourent et qui touchent aux nuages ». En rencontrant à chaque pas les traces d'Urbain II, en entendant les religieux célébrer le promoteur des croisades, peut-être commença-t-il dès lors à se passionner pour ces expéditions, qu'il devait chanter plus tard. Toujours est-il que le Tasse, dans sa *Jérusalem conquise*, s'est souvenu d'Urbain II, et a décrit la situation du monastère de Cava. Afin de plaire au jeune Tasse, j'imagine aussi que les religieux le conduisaient tantôt dans la délicieuse propriété qu'ils possédaient, depuis le bienheureux Pierre II (1201), au pied du mont San Liberatore, sur les bords du golfe de Salerne [1], tantôt dans la vallée de la Falanga qu'ils avaient acquise en 1546, vallée presque inaccessible où le Selano forme de gracieuses cascades et où s'épanouit la plus fraîche végétation [2], tantôt sur le mont Saint-Elie, à l'endroit que saint Alfère avait d'abord choisi pour y construire son couvent et que Pierre Pappacarbon sanctifia par ses austérités pendant plusieurs carêmes, tantôt enfin à la fameuse chapelle de la *Pietra Santa*. C'est dans cette chapelle, du reste très-insignifiante, que l'on conserve la pierre sur laquelle Urbain II posa le pied lorsqu'il vint en grande pompe, suivi d'un immense cortège, consacrer le monastère, en 1092, ne voulant pas, dit-il « parcourir à cheval un sentier que tant de saints avaient parcouru pieds nus ». Si la chapelle, reconstruite au dix-septième siècle, est d'un intérêt

[1] Les religieux y construisirent une maison où ils allaient passer quelque temps lorsque leur santé avait besoin de ménagements ou quand l'air de la mer leur était prescrit. C'est là aussi qu'habitait le grand cellérier, chargé d'administrer les affaires temporelles de l'abbaye. Cette propriété, connue sous le nom de *Rettoria di Vietri*, fut vendue en 1807.

[2] Ce lieu s'appelle aujourd'hui le *Fosso dell'arena*.

médiocre, le paysage qu'elle domine est d'une étonnante magnificence. Nous lui avons, quant à nous, payé sans restriction le tribut d'admiration auquel il a droit. Quand on lève les yeux, après les avoir reposés sur la douce verdure des premiers plans, on aperçoit d'innombrables montagnes qui s'enlacent ou qui se dressent les unes au-dessus des autres. Certaines chaînes sont hérissées de pics, de crêtes, de pyramides, de dômes et d'aiguilles. A mesure qu'elles s'éloignent, les cimes, enveloppées d'une atmosphère sereine, deviennent plus bleues. En nous tournant un peu vers la gauche, nous avons remarqué deux versants qui étaient entièrement couverts de neige et que séparait un énorme mamelon vert. Le ciel sans nuages se reflétait sur ces blancs miroirs, où quelques rochers projetaient leur ombre. De ce côté, la vue se perd parmi la multitude des sommets. Presque tous avaient encore leur parure de neige. Dans la direction de Vietri, par une large échappée qu'on dirait ménagée exprès, se montre la mer dont le bleu a quelque chose d'invraisemblable, tant il est intense. Elle nous apparut toute scintillante. On y sentait frémir sous les rayons du soleil cette inquiète et incessante mobilité qui est sa vie, et qui forme un contraste si saisissant avec l'éternelle stabilité des montagnes.

Par tout ce qui précède, on peut juger des titres que l'abbaye de Cava eut jadis et n'a pas cessé d'avoir à la vénération publique. Ce qui la distingue avant tout, c'est la sainteté de ses abbés pendant les premiers siècles de son existence et après sa réunion à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue ; ce sont les services qu'elle rendit à la civilisation en faisant servir son crédit à l'adoucissement des mœurs, en favorisant le commerce de ses vassaux, en fondant des villes et des ports. Si elle n'eut pas des destinées aussi éclatantes que l'abbaye du Mont-Cassin, elle en eut du moins de plus paisibles. Protégée par les montagnes qui l'environnent et plus encore par la prudence de ses religieux, il ne lui arriva pas d'être détruite de fond en comble par les bandes armées qui traitèrent sans merci le plus important des monastères bénédictins. Jamais ses abbés ne quittèrent le bâton pastoral pour l'épée. Jamais elle ne prit parti pour les antipapes et ne se départit de sa fidélité aux souverains pontifes légitimes. A côté des vertus monastiques, se développèrent, chez les religieux de la Sainte-Trinité, le goût des lettres, l'habitude de l'enseignement et la passion des études paléographiques. Les travaux entrepris au seizième siècle, au dix-septième et au dix-huitième se poursuivent encore aujourd'hui. A aucune époque, non plus, on n'oublia de faire appel aux arts pour embellir les différentes parties du monastère. Si les principales richesses qu'il possède consistent

dans ses chartes, ses diplômes, ses manuscrits et ses éditions rares, les monuments dus aux artistes du moyen âge et de la renaissance y tiennent une place fort honorable. Sans doute on ne remarque aucune œuvre de premier ordre ; mais on ne saurait regarder avec indifférence tant de productions austères ou gracieuses, dans lesquelles le génie italien se montre avec quelques-unes de ses qualités exquises. Enfin, ce qui donne au monastère de Cava une séduction toute particulière, c'est sa situation, c'est le paysage enchanteur qui s'offre de toutes parts aux yeux du voyageur. Il semble que la nature se soit plu à réunir autour de l'abbaye, pour en glorifier le passé et pour en honorer les malheurs, ce qu'elle a de plus sévère et de plus riant, de plus gracieux et de plus grandiose, ses verdoyants ravins, ses rochers à pic, ses sommets neigeux et la mer ! A ceux qui ne connaissent pas l'abbaye de Cava, nous voudrions avoir inspiré le désir de la voir. Chez ceux qui l'ont visitée, nous espérons avoir réveillé de doux souvenirs. Pour les uns comme pour les autres, n'était-il pas opportun de rappeler, à l'occasion d'un excellent livre, l'intérêt qu'elle présente au point de vue de l'histoire, au point de vue des lettres, au point de vue de l'art ?

Gustave Gruyer.

LE ROMAN

D'UN MÉDECIN DE CAMPAGNE[1]

XII

Et les semaines se passèrent, puis les mois, sans que le sourire de Charlotte revînt à ses lèvres autrement que pâle et forcé. Sa santé, surmenée pendant son séjour à Paris, était sérieusement atteinte, ses nerfs étaient affaiblis, et elle tombait dans un état de langueur qui participait de l'ennui autant que de la maladie. Rien ne l'arrachait à cette tristesse découragée; le moindre incident provoquait ses larmes. Puis, elle se reprochait sa faiblesse, et suppliait son mari de lui pardonner. Le docteur montrait une inaltérable patience; il essayait de la distraire, négligeait ses études, la quittait le moins possible.

— Vous étiez si gaie à Paris! lui dit-il un jour si doucement, que la trace d'un reproche était presque insaisissable dans ces paroles.

— Ah! Paris!... Si je pouvais y être!... Si nous pouvions y vivre, fût-ce dans une mansarde! murmura-t-elle avec ardeur.

Et le docteur passa la nuit à faire des calculs. Pouvait-il habiter Paris? Pourrait-il y offrir à sa femme un peu de confort et quelques plaisirs? Car, quoi qu'elle en dît, c'était indispensable pour elle. Y trouverait-il, lui, quelque occupation capable d'augmenter ses ressources? Le résultat de tous ces calculs fut négatif. Jamais son modeste revenu ne lui permettrait de faire vivre sa femme sans privations, et il ne pouvait espérer trouver une clientèle. D'ailleurs, le spectacle du luxe de son frère ne serait-il pas pour Charlotte un point de comparaison insoutenable, un contraste douloureux?

— Nous ne pouvons songer à habiter Paris, dit-il le lendemain matin avec douceur. Il nous faudrait une centaine de mille francs

[1] Voyez le *Correspondant* des 25 juillet, 10 et 25 août 1880.

de plus que ce que nous possédons pour y mener l'existence modeste, mais confortable à laquelle nous sommes accoutumés, et que, dans l'intérêt de votre santé même, nous ne saurions modifier... Ma chère femme, ne pouvez-vous être heureuse ici?

— Mais je suis heureuse... Je ne me suis jamais plainte, et je serais vraiment bien ingrate si je n'étais pas satisfaite de mon sort... Si je pleure parfois, c'est que je suis malade, répondit-elle d'une voix tremblante où les larmes étaient près de se faire jour.

Elle ne parlait jamais de retourner chez son frère, et le docteur ne répondait aux lettres pressantes de Gaston qu'en l'invitant à venir à son tour voir sa sœur. Mais un séjour à Givray ne tentait nullement M. de Nory, et il refusait obstinément à sa femme, qui était toute disposée à partir, d'aller s'ensevelir dans cette campagne isolée.

— Charlotte, lisez cette lettre! dit Édouard un matin, au moment où il achevait de parcourir son courrier, tout en déjeunant en hâte. C'est Mme Sargy qui m'écrit, et si vous êtes de mon avis, nous ne refuserons pas ce qu'elle nous demande.

Charlotte prit nonchalamment le papier vélin marqué d'un chiffre éclatant. Mme Sargy ne lui avait jamais inspiré de sympathie, peut-être parce qu'à son séjour chez elle se rattachaient des idées pénibles de dépendance, peut-être parce qu'elle offrait, en de nombreux points, le type désagréable de la parvenue. Dès la seconde page, cependant, un certain intérêt s'empara d'elle, et elle relut avec plus d'attention le commencement de la lettre. Voici quel en était le contenu :

« Cher Monsieur, mon mari vient d'éprouver une vive et pénible déception... Vous connaissez le résultat des élections, et vous savez déjà que le scrutin n'a point été favorable à Charles. Il a été trop honnête, trop loyal, pour promettre à un certain groupe d'électeurs de voter des mesures contraires à sa conscience, et quelques voix influentes, qui devaient en entraîner d'autres, lui ayant fait défaut au mépris d'engagements formels, la campagne a abouti à un échec.

« Vous savez qu'il désirait vivement entrer dans la vie politique, et je le désirais, je l'avoue, encore plus vivement que lui. Nos projets sont renversés, et nous souffrons réellement, je puis bien vous le dire, à vous qui êtes un si sincère ami.

« Attendre d'autres élections, ce serait bien vain. Je ne crois pas, d'ailleurs, que les hommes de la nuance politique de Charles aient, d'ici longtemps, la chance de l'emporter dans notre arrondissement. Je m'efforce de faire taire mes regrets pour calmer ceux de mon mari, et je viens faire appel à votre affection pour m'y aider. A quoi bon, après tout, caresser des chimères? Nous avons mené, ces

derniers mois, une vie vraiment remplie d'agitation et de déboires. Sans cesser d'espérer que l'avenir peut nous tenir des compensations en réserve, je voudrais que Charles renonçât pour le moment à toute préoccupation de ce genre. Nous avons quelque fortune, un beau domaine, la santé, et surtout des enfants d'une bonne nature, dont l'éducation peut être pour nous un but et une agréable occupation.

« Venez avec Mme Denans passer quelques jours chez nous. Vous ne nous avez pas fait votre visite annuelle. Nous serons heureux de vous voir, et moi je me sentirai profondément reconnaissante si vous parvenez à faire apprécier à votre ami les biens qu'il possède, et si vous l'aidez à prendre des habitudes où ne tiennent plus de place les soucis de ces temps derniers.

« Dites à votre chère femme le plaisir que j'aurai à la recevoir. Elle sera bien aise, j'espère, de revoir la maison où elle a connu un si bon mari.

« A bientôt, cher monsieur, et merci d'avance. »

— Que pensez-vous de cette lettre, Charlotte, et pourquoi êtes-vous rêveuse? demanda le docteur au bout de quelques instants.

— Je pense que Mme Sargy m'apparaît sous un autre jour, répondit-elle. Je la croyais plus ambitieuse que son mari, et voilà qu'elle s'oublie complètement lorsqu'il souffre.

— Parce qu'elle l'aime, dit simplement Édouard. Les femmes sont toutes capables d'abnégation, et je savais bien qu'en dépit de ses petits ridicules, Mme Sargy avait une généreuse nature. Répondrons-nous à son appel? Je puis passer huit jours chez elle en revenant dans l'intervalle à Givray.

— Sans doute, nous ne pouvons refuser ce qu'elle réclame comme un service.

Et dès le lendemain, le docteur pria sa femme de faire sa malle. Avec son humeur naturellement joyeuse et son caractère porté à l'espérance, il fondait sur ce petit voyage mille bienfaits pour sa vie intime et le bonheur de son foyer. D'abord Charlotte, en revoyant la maison où elle avait occupé une position pénible et salariée, ne manquerait pas d'apprécier la situation modeste, mais paisible et indépendante, qu'elle possédait maintenant; puis, elle ne se rappellerait pas sans émotion ces jours des fiançailles qui avaient laissé à son mari de si doux souvenirs. Enfin, sa santé se trouverait bien d'un changement d'air, et une fois mieux portante, son humeur s'en ressentirait.

Malgré les scrupules de Charlotte, Édouard refusa d'annoncer leur arrivée. Ils descendirent vers le soir à la petite station, et prirent à pied le chemin des Saulnettes.

— Vous rappelez-vous cet endroit de l'avenue? dit tout à coup le docteur. Il y avait là une table, et vous faisiez de la tapisserie quand Mme Sargy m'autorisa à vous parler... Je ne sais ce que je vous dis alors, je dus vous paraître bien gauche, bien peu éloquent... Et cependant vous m'avez accepté pour mari...

— Vous avez été, ce jour-là comme tous les autres, bon, dévoué et généreux, répondit-elle avec un peu d'émotion.

Quand Édouard éprouvait un sentiment sérieux et profond, il était rare qu'il cherchât à l'exprimer. Il continua à marcher le long de l'avenue, silencieux, s'imaginant peut-être que point n'était besoin de paroles pour que sa femme lût dans son cœur.

L'accueil des Sargy fut chaleureux et plein de gratitude. Charles éprouvait un de ces désappointements profonds, partage inévitable de ceux qui, faisant uniquement de la politique l'instrument de leur ambition, se voient relégués dans l'ombre d'où ils cherchaient à sortir. A ces sortes de souffrances, l'évocation des vieux et naïfs souvenirs de jeunesse semble un rafraîchissement, et le docteur était bien l'homme le plus propre à prêcher la douce vie cachée dans l'affection de la famille.

Charlotte arrivait toute disposée à plaindre Mme Sargy, et à découvrir en elle des aspects nouveaux et sympathiques. Elle fut désappointée. Mme Sargy était de ces femmes qui dissimulent leurs qualités et font parade de leurs défauts. Elle se dédommagea de la contrainte qu'elle exerçait sur elle-même en présence de son mari, en se répandant devant Charlotte en plaintes amères et en récriminations. Tous ses rêves croulaient : — elle avait eu en vue une situation importante, de l'influence, la vie à Paris, dans un milieu officiel, et elle se voyait replongée dans l'existence monotone dont elle était obligée de vanter les charmes à son mari... Tout cela sembla à Charlotte une laide caricature de ses propres déceptions, et, comme cet enfant pleureur qui se fâche contre le miroir, elle en voulut à Mme Sargy de lui représenter, avec quelques ridicules en plus, le mécontentement de son sort auquel elle-même était en proie. Les enfants lui parurent plus mal élevés que jamais ; elle s'impatienta du faste de mauvais goût que ses hôtes cherchaient à introduire dans leurs habitudes, et trouva importunes toutes les questions curieuses que Mme Sargy lui adressa sur son frère et sa belle-sœur. Enfin, la semaine s'écoula, et Charlotte poussa un soupir de soulagement en se retrouvant dans le wagon, seule avec son mari.

— Je suis bien aise de retourner chez nous! dit-elle d'un ton où le docteur, d'abord tout joyeux, remarqua presque aussitôt un peu d'amertume.

— Est-ce que vous vous êtes ennuyée aux Saulnettes? demanda-t-il après un instant de silence.

— Mme Sargy ne me plaît pas.

— Elle m'a longtemps un peu impatienté... Mais ne trouvez-vous pas, ma chère, que ses prétentions doivent être jugées avec plus d'indulgence par ceux qui connaissent son bon cœur? Elle ne dément pas un instant le rôle qu'elle a dû prendre vis-à-vis de son mari.

— Mais elle se plaint lorsqu'il n'est pas là, et je l'ai trouvée plus *parvenue* que jamais!

Le docteur regarda sa femme d'un air pénétrant, puis dit d'un ton mêlé de gravité et de douceur :

— Je crains, ma chère, que vous ne vous arrêtiez trop souvent à l'écorce... Peut-être éprouveriez-vous plus de jouissances de cœur et même d'esprit si vous passiez par-dessus certains travers, alors que vous connaissez l'existence de qualités sérieuses.

Charlotte soupira.

— Que voulez-vous? dit-elle d'un ton découragé. J'ai été trop gâtée par mon entourage, et j'aime mieux la solitude la plus absolue que la société de gens aussi vulgaires que Mme Sargy...

C'était là une disposition qui ne devait pas animer beaucoup la vie qui paraissait monotone à la jeune femme, car peu de personnes à Givray trouvaient grâce devant elle, et il y avait, dans les châteaux environnants, une trop nombreuse société et des plaisirs trop bruyants pour qu'elle pût s'y rendre seule : or, le docteur avait rarement assez de loisirs pour l'accompagner.

L'hiver revint. Charlotte restait triste et languissante, son mari était torturé par cette tristesse et cette langueur. La pensée cruelle que son affection ne suffisait point à sa femme tarissait sa gaieté et glaçait son expansion. Il l'entourait de soins, de tendresse; mais son cœur replié sur lui-même ne révélait pas cette douleur dont l'expression simple et éloquente eût peut-être touché le cœur de sa compagne. Enfin il céda au désir muet qu'il lisait en elle, et lui offrit avec douceur d'aller passer quelque temps chez son frère. Un rayon de joie illumina le regard de Charlotte.

— Mais vous seriez seul? dit-elle avec une angoisse mêlée d'espérance.

— Qu'importe, si votre santé devient meilleure? Les distractions sont salutaires quand les nerfs sont malades... D'ailleurs, j'irai vous voir chaque semaine...

Elle partit peu de jours après... Et son mari, qui l'accompagnait, vit son visage s'éclairer en quittant Givray, et sa gaieté renaître soudain.

Le lendemain soir, il revint seul chez lui, le chagrin dans l'âme. Enfoncé dans un coin du wagon, il n'avait pas même jeté un regard sur ses compagnons de voyage. Mais son nom, prononcé avec une exclamation de joyeuse surprise, lui fit tourner la tête, et il vit à son côté un de ses amis de collège, devenu un ingénieur distingué, dont il connaissait par les journaux et par le bruit public les entreprises audacieuses et les éclatants succès. Ils causèrent du passé. Ils s'étaient revus rarement depuis leur jeunesse, et le charme des premiers souvenirs opérait également sur ces esprits si dissemblables, qui avaient suivi des voies si différentes. Puis, l'ingénieur parla de lui-même et déroula les plans qui l'occupaient en ce moment. Il allait exploiter dans l'Amérique du Sud des terrains aurifères ; le résultat était certain, les bénéfices dépasseraient toutes les espérances qu'on avait osé concevoir. Cependant, une vive contrariété était survenue. C'était un détail, mais qui ne sait l'importance des détails dans toute entreprise conduite avec soin? Le médecin attaché à l'exploitation venait de tomber malade, et il était difficile, vu le peu de jours qui devaient s'écouler jusqu'au départ, d'en trouver un autre. M. Daniel (c'était le nom de l'ingénieur se voyait à peu près forcé d'attendre qu'il fût en Amérique, à moins qu'un hasard...

— Si tu n'avais pas été marié, dit-il tout à coup, j'aurais pensé à toi; il s'agit d'une situation assez agréable comme loisirs, et fort convenable comme appointements : 15 000 francs par an, le logement, l'éclairage, etc., sans compter que les membres de l'exploitation auront pendant les cinq premières années une part proportionnelle dans les bénéfices... Ce serait, au bout de ce temps, vu le peu d'occasions de dépenses qu'on a là-bas, un capital de 150 000 francs assuré. Mais le climat est malsain, et, tout bien considéré, peut-être vaut-il mieux prendre un médecin du pays. Ce que je crains, c'est le désappointement des ouvriers, dont un grand nombre emmènent leur famille, et qui comptaient sur les soins d'un compatriote... L'entrain et la satisfaction de mes ouvriers comptent pour beaucoup à mes yeux, et si tu connais quelqu'un de bonne volonté, je serai à Bordeaux dans cinq jours, et tu peux m'y écrire à cette adresse...

Il tira son carnet, et, écrivant rapidement quelques lignes, déchira la feuille et la remit au docteur. Le train s'arrêtait ; l'ingénieur était arrivé, pour ce jour, au terme de son voyage, et, serrant chaleureusement la main de son ami, il sauta lestement à terre.

Cent cinquante mille francs ! Ce qu'il faudrait, ajouté à son revenu, pour vivre à Paris, et rendre à Charlotte, non pas le luxe de son enfance, mais quelques-unes de ses habitudes, des jouissances intel-

lectuelles, la société de ses amis... Pourquoi ne partirait-il pas, lui? Sa vie, jadis si heureuse, ou du moins si tranquille, lui était devenue pénible, et la tristesse de sa femme était pour son cœur une épine acérée... Ne supporterait-il pas plus facilement l'exil avec la pensée de voir un jour Charlotte satisfaite, de conquérir peut-être l'affection qu'elle ne lui avait jamais donnée?

Une sorte de fièvre s'était emparée du docteur. Sa constitution, à lui aussi, avait été ébranlée par tant de secrètes souffrances, et une exaltation maladive surexcitait son cerveau. Il était dans l'un de ces états d'esprit où l'on prend le plus facilement des résolutions hâtives, des partis extrêmes. D'ailleurs, les natures simples et un peu primitives sont plus capables que d'autres de décisions subites et inattendues... Dès que l'idée de ce départ eut pénétré dans son esprit, elle s'y fortifia singulièrement, et devint bientôt une résolution presque inébranlable... Il gagnerait en cinq ans plus d'argent qu'il n'en pouvait amasser dans tout le cours de sa carrière à Givray... Il fallait, à la vérité, quitter son cher coin de terre et sa vieille maison; mais ses bonheurs d'autrefois étaient changés en souffrances, et d'ailleurs, il renoncerait à tout ce qu'il aimait pour revoir le sourire de sa femme et pour la savoir heureuse... Le climat était meurtrier... Mais il était vigoureux, et après tout, s'il ne revenait pas, le sort de Charlotte était assuré, et... elle se consolerait... Non, oh! non, ses regrets ne seraient pas éternels; elle était si jeune!

Une angoisse étrange envahissait soudain l'âme d'Édouard; mais sa détermination n'en était pas ébranlée, et il se dit qu'il partirait pour Bordeaux, et qu'il offrirait ses services à son ami...

Il arrivait en ce moment à la gare, où son cabriolet l'attendait comme à l'ordinaire, et il éprouva tout à coup ce sentiment attendri qui, au moment d'un départ, est provoqué en nous par la vue même des objets inanimés. Chère vieille voiture! Combien de courses il avait faites dans les routes familières du pays, à l'abri de cette capote usée, les ressorts amincis grinçant de temps à autre! Que d'espérances ou du moins quel soulagement avait apporté à mainte oreille le bruit des roues annonçant sa venue et ses soins! Depuis qu'il était docteur et qu'il exerçait la médecine à Givray, des enfants qu'il avait vus naître étaient devenus des jeunes gens pleins de force, et les hommes mûrs, des vieillards. Il connaissait et aimait cette population simple et honnête à laquelle il avait fait du bien, et les fatigues de sa profession avaient été allégées par cet intérêt qui s'attache aux personnes, et qui lui montrait dans ses malades, non seulement des souffrances à soulager, mais de vieux amis à guérir... Pauvre cabriolet! Tu tomberas de vétusté dans la remise, ou tu

deviendras le partage du jeune confrère soudain enrichi... Adieu les courses dans les routes pittoresques que Trilby parcourait d'un pied sûr... Trilby! Encore un brave compagnon à laisser derrière soi... Un nouveau maître sera-t-il aussi indulgent pour ses caprices et saura-t-il ménager ses forces usées?...

Ah! un grand chagrin, un profond regret tel que celui d'Édouard à l'idée de se séparer de sa femme, n'empêche point les menues souffrances, ce qu'on pourrait appeler les regrets de détail... Comme chaque souffle d'air, comme chaque contact insoucieux irrite une plaie vive, tout ce qui s'offrait aux regards du docteur lui rappelait plus cruellement cette séparation suprême, douloureuse entre toutes, qui devait mettre des milliers de lieues entre lui et ce qu'il aimait le plus au monde...

A son arrivée chez lui, le visage attristé de Louison se montra dans l'allée. La vieille et fidèle servante ressentait vivement les chagrins de son maître, qu'elle avait devinés avec l'instinct de son affection, non peut-être dans leur essence intime, mais du moins dans leur résultat.

— Madame est triste, et Monsieur l'est après elle; donc, ils ne sont pas heureux, se disait-elle dans sa naïve logique.

Édouard monta sans parler dans son cabinet, et commença à ranger ses papiers avec une précipitation fébrile.

Louison l'avait suivi et le regardait avec angoisse, sans qu'il s'aperçût de sa présence.

— Bien sûr, Monsieur, dit-elle enfin, vous n'allez pas rester là toute la nuit? Il est tard, il y a en bas un bon bouillon, et votre lit vous attend...

Edouard se retourna, et, sans paraître l'avoir entendue :

— Louison, dit-il, une occasion s'offre pour moi de gagner une fortune inespérée... Je vais en Amérique... pour quelque... temps...

— En Amérique!... Et que dit Madame?

Une pâleur moite couvrit le front et les tempes du docteur, et il s'y reprit à deux fois avant de pouvoir prononcer une parole.

— Ma femme ne le sait pas encore, répondit-il enfin, en retenant l'espèce de sanglot convulsif qui soulevait sa poitrine. Je ne me sens pas le courage de lui dire adieu... Je sais... oui, je sais qu'elle voudrait me retenir, et la raison me commande de saisir cette occasion...

— La raison!... Partir!... Mais n'avez-vous pas été assez riche jusqu'à présent? s'écria la vieille femme en joignant les mains avec stupeur. Ah! mon maître, mon cher maître, vous êtes malheureux!

Et elle commença à sangloter convulsivement.

Le docteur se redressa.

— Malheureux?... Oui, malheureux de quitter ma femme, que

j'aime... Mais pas autrement! Je vous défends de dire que je suis malheureux! Je ne l'aurais pas supporté d'une autre que vous! Je dois partir parce que... parce que j'ai compromis mon patrimoine, ajouta-t-il faiblement, son front se couvrant de rougeur pendant qu'il proférait le premier mensonge de sa vie.

Elle, sanglotant toujours, reprit d'une voix presque inintelligible :

— Je vous demande pardon, je n'ai rien voulu dire contre Madame... Je lui suis attachée à cause de vous... Je sais qu'elle ne vous laisserait pas partir... Comment pouvez-vous laisser toute seule une si jeune créature!...

Il secoua la tête, et reprit plus doucement :

— Ma femme a son frère, elle n'est pas isolée... C'est un secret que je vous confie, Louison, et ma résolution est inébranlable; je partirai... Mais je ne veux pas que ma pauvre Charlotte s'attriste... Vous, Louison, vous garderez ce logis; que rien n'y soit changé, qu'il reste en réalité tel que je chercherai à le revoir dans mes rêves... Ne pleurez pas ainsi, chère vieille; je n'ai plus à passer ici que peu de jours, ne me les rendez pas douloureux...

Il la conduisit doucement hors de son cabinet, et s'enferma. La voix de Louison se fit entendre derrière la porte.

— Et ce bol de bouillon, Monsieur? Laissez-moi du moins vous faire du feu!...

— Merci, je n'ai besoin que d'être seul...

Il attendit que les pas hésitants de la servante se fussent éloignés, puis, retournant s'asseoir dans son bureau, il écrivit quelques lignes rapides à son ami Daniel. Une douleur insupportable martelait ses tempes, et le sang, affluant à son visage, lui causait des étourdissements pénibles. Le vent gémissait dans les arbres dépouillés du jardin, et la pluie battait les vitres. Le docteur cacha son visage dans ses mains, et se mit à pleurer comme un enfant...

XIII

On vient d'apporter à Charlotte le courrier du matin. Un terne jour d'hiver pénètre dans la chambre élégante, un bon feu flambe dans la petite cheminée de marbre blanc, et son chocolat est déposé au chevet de son lit, sur un plateau de laque dorée.

La jeune femme se soulève sur ses grands oreillers garnis de dentelles, et prend tranquillement la lettre qu'on lui présente. Ce n'est pas de son mari... Elle ne connaît pas cette écriture incorrecte; mais le papier, mince et commun, annonce évidemment un humble correspondant. Sans doute il s'agit de quelque demande de secours.

— Pourquoi Édouard ne m'écrit-il pas?... Il semblait grave et triste en me disant adieu avant-hier, mais je ne puis croire qu'il m'en veuille de l'avoir quitté. N'est-ce pas lui qui m'a proposé ce voyage? D'ailleurs, il est trop bon pour éprouver la moindre rancune ou même pour montrer de la susceptibilité... Oui, il est bien bon!... Et je sens que j'ai eu tort de l'abandonner ainsi... Mais là-bas, je mourais de tristesse!

Elle ouvre en soupirant la lettre qui n'éveille guère sa curiosité, regarde distraitement la signature, et pousse un cri de surprise.

C'est Louison qui lui écrit.

« Madame,

« Revenez à Givray, je vous en supplie! Monsieur veut partir, et je suis sûre qu'il est malade! Il m'avait fait promettre de ne rien dire; mais, en réfléchissant, je crois que j'agirais mal en laissant mon maître, que j'ai vu enfant, dont je mange le pain, s'en aller en Amérique, dans un pays où l'on meurt de la fièvre... Il veut partir sans vous dire adieu, parce que son courage s'en irait en vous revoyant... Revenez, si vous voulez qu'il reste... Est-ce qu'il ne fait pas tout ce que vous voulez?... S'il voit son ingénieur, s'il signe je ne sais quoi, il sera engagé pour longtemps... Il dit qu'il a perdu de l'argent, je ne le crois pas. Mais est-ce que votre frère n'est pas assez riche pour l'aider?... Non, non, il part parce qu'il a du chagrin...

« Mes pauvres yeux sont brûlés à force de pleurer, et il a eu de la fièvre cette nuit...

« Votre pauvre servante,
« Louise Durand. »

— Mon mari!...

C'est tout ce que put dire Charlotte. Un poids écrasant de remords et d'effroi s'abattit sur son âme, et elle tira d'un geste nerveux le cordon de la sonnette.

Une femme de chambre se présenta.

— Fanny, je vais partir, je crains que mon mari ne soit malade... Priez mon frère de venir... Mon Dieu! Mon Dieu!... Faites que je n'aie pas ce chagrin à me reprocher!...

Elle pleurait, elle se désolait, tantôt s'accusant, tantôt se révoltant de l'abandon de son mari.

M. de Nory entra précipitamment.

— Qu'y a-t-il donc, Charlotte? Il n'est pas possible que ton mari soit malade au point de t'inquiéter ainsi? Montre-moi la lettre que tu as reçue.

Charlotte fit un faible geste de dénégation, mais son frère lui prit la lettre, qu'il tint du bout des doigts et d'un air dédaigneux. Il la lut deux fois.

— Tu refusais de me montrer ce chef-d'œuvre pathétique à cause de cette question d'argent?... Folle! Certes, j'aiderai ton mari, s'il a eu la folie d'entamer son patrimoine... Mais j'en doute... Si je ne vous ai pas offert d'argent jusqu'ici, Lotte, c'est que je vous croyais dans une bonne situation... D'ailleurs, vous êtes fiers... Et enfin, toute la fortune dont je jouis...

(Ici, Charlotte pensa malgré elle qu'il en jouissait en effet largement.)

— Toute la fortune dont je jouis venant de Bella, je suis obligé d'y mettre une certaine délicatesse... Tu comprends, je ne voudrais pas avoir l'air de la dépouiller pour les miens... Mais laissons cette question pour le moment... Je ne m'étonne pas que tu veuilles voir ton mari. Tu dois, cependant, te montrer raisonnable, ma chère amie, et si les conditions de ce départ sont vraiment avantageuses (et il faut qu'elles le soient pour avoir tenté un homme aussi positif qu'Édouard), je te conseille de ne pas t'opposer à ce qu'il a résolu.

— Mais tu n'as donc pas compris cette lettre? s'écria la jeune femme fondant en larmes. Louison ne dit-elle pas clairement que le chagrin le pousse à s'expatrier.

Gaston haussa les épaules.

— Quel motif de chagrin peut-il avoir?

— Je ne sais!... J'ai été pour lui, je le crains, une compagne si peu agréable!... Peut-être a-t-il été blessé de me voir plus gaie, plus heureuse chez toi qu'à Givray...

— Bah! ton mari n'est pas si fou. En admettant qu'il soit capable de ces susceptibilités qui, laisse-moi te le dire, impliquent une nature plus délicate et plus raffinée que la sienne, on n'abandonne pas une position et on ne quitte pas sa femme sous prétexte que cette femme s'ennuie dans un village comme Givray. Ton idée est tout simplement absurde... Enfin, veux-tu que je t'accompagne? J'ai promis à Bella de la mener ce soir aux Français, mais si tu tiens absolument à ne pas arriver seule chez toi...

— Non, non, j'aime mieux arriver seule, au contraire!

La porte s'ouvrit brusquement, et Arabella entra, consternée.

— Charlotte, que me dit cette sotte de Fanny? Mais ce n'est pas grave, ce qu'a votre mari? Est-ce qu'il vous réclame vraiment? Fanny prétend que vous avez reçu une lettre tout à fait extraordinaire... Montrez-moi cela!...

Elle s'empara de la lettre de Louison, la lut avec attention, puis releva sur sa belle-sœur des yeux pleins de surprise.

— Oui, je comprends que vous partiez... Ah! si l'on me parlait ainsi de Gaston!... Mais je crois que votre mari a une nature très gaie et très tranquille; comment pourrait-il faire une chose aussi romanesque? Il veut gagner de l'argent, certainement... Vous allez lui dire que je suis votre sœur, et que ma bourse vous est ouverte.

Charlotte sourit à travers ses larmes.

— Vous êtes une bonne et généreuse créature, dit-elle; mais quand même j'accepterais de telles offres, mon mari les refuserait... et il aurait raison.

— Mais vous nous reviendrez, ma petite Charlotte! Vous nous reviendrez, et vous amènerez votre mari... Il y a un autre médecin à Givray, n'est-ce pas? Et nous lui ôterons cette folle idée de partir... Je dis une folle idée, parce que je veux être de votre avis, chère; cependant, l'Amérique n'est pas si loin, et nous vous aurions tout à nous pendant son absence.

Mais Charlotte ne l'entendait plus. Elle rangeait ses vêtements avec une impatience fiévreuse, consultant sans cesse sa montre et la pendule.

— Au moins, laissez Fanny faire vos malles, afin que je puisse jouir de vous pendant ces dernières heures! s'écria Bella, désolée.

— Non, merci, ma chérie... Vous voyez bien que j'ai besoin de m'occuper pour faire passer ce temps interminable... Je suis inquiète...

Enfin, le moment du départ arrive. Charlotte monte en wagon, défaillante; mais l'air piquant du dehors lui rend une force factice. Enveloppée dans ses fourrures, elle tient la glace baissée pour dissiper le malaise auquel elle est en proie, et elle se laisse aller aux pensées tumultueuses qui remplissent son esprit. Comment son mari peut-il songer à la quitter? Comment peut-il abandonner tout ce qu'il aime, — cette maison où il est né, ses vieux amis, ses habitudes de vingt années? Ah! est-ce bien pour gagner de l'argent, comme l'assure Gaston, ou plutôt parce qu'il est malheureux?... Malheureux!... En ce cas, il ne le sera pas longtemps; elle s'assiéra à son chevet, s'il est malade, elle lui rendra ses soins et sa tendresse. Pauvre Édouard!... Elle sent, enfin, que cette affection un peu dédaignée a un écho dans son cœur...

... L'omnibus de Givray roule sur la route boueuse, bondit sur les pavés inégaux... Voici la maison, et le marteau retentit deux fois sous les doigts tremblants de Charlotte.

Le visage triste et sévère de Louison apparaît dans l'ombre de l'allée.

— Louison, vous avez bien fait de m'écrire... Votre maître est-il là?

La vieille femme se met à sangloter.

— Mon maître?... Ah! madame, il est parti!

— Parti!... Parti!...

Charlotte répète ce mot comme si elle n'en pouvait comprendre la signification douloureuse... Elle entre dans la maison d'un pas machinal. Elle monte l'escalier aux marches usées, et pousse la porte du cabinet de son mari, — une chambre à l'aspect austère, que tapissent du plancher au plafond des livres à reliure sombre.

— Parti!...

Comme la maison est silencieuse! Comme les arbres dépouillés du jardin s'inclinent tristement sous la fenêtre, semblant agiter leurs grands bras avec désespoir!... Un vêtement est jeté sur le dossier d'une chaise, des papiers épars gisent sur le plancher, la poussière ternit le vieux bureau à demi rongé aux vers... Il y a là quelque chose de la désolation qui suit la mort : les traces, l'empreinte pour ainsi dire de l'absent, rendant plus poignant le vide du départ...

Louison entre, une lettre à la main, une lettre volumineuse dans une grande enveloppe grise.

— Il m'avait ordonné de vous l'envoyer à Paris, Madame... Il la recommençait sans cesse, et en me la donnant, il me dit : « Je ne veux plus voir cette lettre, Louison; prends-la, et envoie-la à ma femme dans trois jours d'ici, pas avant... »

Charlotte passe sur ses yeux sa main tremblante.

— Quand est-il parti?

— Hier matin... Plus tôt qu'il ne le pensait lui-même...

— Et où est-il?

— A Bordeaux... Vous irez, n'est-ce pas, Madame? Vous partirez ce soir? Hélas! peut-être sera-t-il trop tard!

— Non, non, ne parlez pas ainsi, vous m'ôteriez tout courage... Laissez-moi seule maintenant... Je partirai ce soir, et je le ramènerai.

Il lui semble que les sons faibles et inintelligibles qui s'échappent de ses lèvres ne sont plus sa voix. Elle sent et agit comme dans un rêve... Que c'est long d'attendre jusqu'au soir! Que ce silence est pesant!... Où est le temps où *son* pas résonnait si joyeusement, où *sa* voix éveillait les échos de la vieille maison?

Et, essuyant les larmes qui obscurcissent ses yeux, seule dans ce lieu, témoin des luttes et des souffrances d'Édouard, au bruit du vent d'hiver qui s'engouffre dans le foyer froid et vide, elle lit la lettre d'adieu de son mari.

« Ma bien chère femme, ne dites pas que je vous abandonne : cette idée me serait odieuse et cruelle... Votre pensée me suivra sans cesse, elle sera ma compagne inséparable, le soutien et la joie de mon exil...

« Je reviendrai... Je reviendrai assez riche pour réaliser votre rêve, pour mener avec vous, à Paris, non la vie luxueuse de votre frère, mais l'existence agréable, intelligente, et confortable aussi, dont vous m'avez dit un jour pouvoir vous contenter... Car vous n'étiez pas heureuse à Givray... Dans ma folle et présomptueuse espérance, j'avais pensé qu'une affection sans bornes pouvait vous tenir lieu de tout, — de la fortune perdue, des amis absents, des relations, des plaisirs... J'ai compris que je m'étais trompé... Je l'ai compris lors du retour de votre frère, je l'ai compris surtout en vous voyant mener chez lui cette existence pour laquelle vous étiez née, et dont la comparaison devait être si défavorable à la vie modeste que vous aviez acceptée près de moi.

« Oh! je ne vous en veux pas! Ma chère bien-aimée, je me suis dit plus d'une fois que je suis un homme vulgaire, un compagnon rustique... Je n'avais pas les allures élégantes d'un homme du monde, je ne comprenais pas votre langue parisienne, je n'étais au fait ni de vos acteurs, ni de vos modes, ni de vos ventes de tableaux, ni de rien de ce qui vous intéressait tant, quand vous causiez avec vos amis, à Paris. Peut-être en sais-je autant, quant aux matières plus importantes, que ces brillants parleurs, peut-être suis-je en état de discuter avec eux... Mais cela ne suffit pas quand on n'a pas leur vernis... Et où aurais-je pu l'acquérir, moi, homme de travail, dont la vie se passe sur les routes, dans des demeures sordides, et dont toute l'intelligence est consacrée à chercher le soulagement de pauvres hères pour la plupart desquels le bon Dieu seul me paiera!...

« Je me suis aperçu quelquefois que vous étiez un peu honteuse de mes manières, et que vous redoutiez mes gaucheries... surtout à Paris, dans *votre* monde où je n'étais qu'un intrus. Oh! ma chère femme, encore une fois, je ne vous en veux pas. Vous vous trouviez aussi dépaysée chez moi que le serait une fille des génies chez les mortels, et dans l'isolement où vous pensiez être, il entrait peut-être un peu de tristesse de voir votre grâce, votre jeunesse et votre beauté incomprises, sans autre témoin, sans autre admirateur que ce pauvre médecin de campagne... Et cependant, aucun de vos gentilshommes élégants et raffinés n'aurait pu, je ne dis pas vous aimer autant, c'est impossible, mais apprécier mieux que moi ce qu'il y a en vous de bonté, de douceur et de charme... Vous avez été pour moi la poésie vivante et agissante, la joie de mes yeux, le bonheur de mon existence... Il n'y avait pas une de vos paroles qui ne pénétrât mon cœur... J'aimais comme une musique le bruit léger de votre robe... Quand j'étais loin de vous, votre image me rendait heureux, il n'y avait pas de fatigues que je ne fusse prêt à endurer

pour vous donner un peu plus de bien-être, pas de peines ou d'ennuis qui ne fussent rendus légers par la pensée de vous retrouver le soir à mon foyer... Ah! laissez-moi une fois vous ouvrir mon cœur! Je ne suis pas éloquent; mais si vous m'aviez aimé, vous auriez compris, même sans que je parlasse, toute cette poésie de tendresse qui fleurissait en moi sans pouvoir ou sans oser jamais s'épanouir au dehors.

« Et de quelle lumière votre présence illuminait ma sombre maison! Telle qu'elle est, elle m'était chère; elle gardait déjà pour moi les sourires mouillés de larmes du passé, vous y aviez ajouté les sourires radieux d'espérance de l'avenir.

« Et je pars!... Ah! vous ne savez pas ce que je souffre, et mon cœur est si déchiré que je ne puis vous revoir... Et, près de vous quitter, un mirage doux et trompeur me présente le tableau de ce qui aurait pu être... Une heureuse vie intime, votre gaieté inspirant mon courage, votre douce main façonnant ma rude nature pour la rendre plus digne de vous... Car vous ne savez pas ce qu'une femme aimante peut faire de l'homme qui lui a voué sa vie. Je ferme les yeux; je vous vois m'accompagnant parfois dans mes courses, m'aidant à soigner les pauvres et caressant les petits enfants. Je vous vois m'ouvrant le trésor de vos pensées, où vous ne m'avez laissé jeter qu'un regard furtif... Mais non, je ne puis penser à ce bonheur, qui n'était pas fait pour moi. Et cependant, Charlotte, un cœur dévoué est quelque chose de sacré, et il était digne de vous de rendre heureux... même l'humble médecin de campagne...

« J'ai quelque chose à vous demander; ne passez pas chez votre frère le temps de mon absence. Vous, si jeune et si jolie, vous ne devez pas, sans l'égide d'un mari, vivre dans les fêtes et les spectacles; vous êtes bonne et pure, mais le monde est méchant, et son souffle ne doit même pas vous effleurer. Il y a à Paris des couvents où les femmes de votre âge trouvent un asile et jouissent d'une honnête liberté... Je vous en indiquerai, et vous choisirez celui qui vous plaira. Vous irez souvent chez votre frère, et vous m'attendrez en m'écrivant quelquefois.

« Si je ne reviens pas... conservez mon souvenir comme celui de votre plus fidèle ami. Dites-vous que votre pensée aura adouci mon dernier souffle; et si un jour... car vous êtes bien jeune!.. un honnête homme demandait votre main, acceptez-la sans remords, et soyez heureuse.

« Quand vous recevrez cette lettre, je serai bien près de partir; il ne sera plus temps de revenir sur ma décision, mon engagement sera signé. Mais écrivez-moi un mot d'adieu, et dites-moi que vous suivrez mes conseils et que vous prierez pour moi... Et votre nom

aussi sera prononcé chaque fois que mon cœur s'élèvera vers Dieu. Peut-être un jour sa Providence nous rendra-t-elle heureux l'un par l'autre... C'est à lui que je vous confie, ma bien-aimée, à Dieu, à Dieu!... »

Charlotte lut cette lettre jusqu'à la dernière ligne, puis elle promena autour d'elle un regard égaré, comme si elle eût demandé aux murs mêmes de cette chambre de lui révéler les dernières pensées qui avaient torturé l'âme d'Édouard quand il s'était résolu à partir... C'était donc là le cœur qu'elle avait dédaigné, dont elle avait accepté la tendresse avec indifférence! Et maintenant il était trop tard, et elle n'arriverait que pour lui dire adieu... Ah! elle partirait du moins avec lui!... Comme elle avait été coupable! Comme elle avait méconnu à la fois son devoir et son bonheur, — ces deux choses qui se tiennent ici-bas plus souvent qu'on ne veut le reconnaître...

Elle s'agenouilla à cette place même où son mari avait consolé tant de douleurs et soulagé tant de maux dans l'exercice obscur de sa noble profession, et elle pria comme elle n'avait peut-être pas prié depuis la mort de sa mère. Puis, elle se releva, fiévreuse, pour commencer les apprêts de son départ. Mais, ébranlée par tant d'émotions, il lui sembla que la chambre tournait autour d'elle, et que des ombres passaient devant ses yeux. Et Louison, entendant un bruit sourd au-dessus de sa tête, monta en toute hâte, et trouva sa jeune maîtresse étendue sans connaissance sur le plancher.

XIV

Les premières violettes percent timidement la terre humide, les arbres bourgeonnent, et des rayons brillants traversent les giboulées, comme des sourires viennent, dans la jeunesse, se mêler avec les larmes. C'est, en effet, la jeunesse de l'année; je ne sais quel souffle vivifiant anime et réjouit l'aspect encore dépouillé de la campagne; quelques retours que s'efforce de faire l'hiver en versant encore des torrents de pluie et en parsemant de gelées perfides les champs ensemencés, le printemps est là, tout près, se riant de ses efforts et se disposant à le mettre en fuite.

Les rideaux de la chambre de Charlotte sont soigneusement tirés, et un grand feu brûle dans la cheminée, car en dépit du soleil, le froid est encore vif, et la jeune femme, étendue sur un canapé et la tête penchée, repose, les yeux à demi fermés, et perdue dans une

rêverie inconsciente. Ses joues sont aussi blanches que les oreillers contre lesquels elle s'appuie, l'ovale de sa figure s'est aminci, et un cercle bistré entoure ses paupières languissantes. Elle a été gravement atteinte. Une fièvre nerveuse, résultant des émotions qu'elle a éprouvées autant que des fatigues qu'elle a subies, a mis sa vie presque en danger, et ce n'est que depuis peu qu'elle est entrée en convalescence, et que le docteur lui permet de se lever pendant quelques heures sur son canapé.

Le docteur!... Un étranger... Ce n'est pas son mari qui l'a soignée; en ce moment, il est en mer, et c'est la nouvelle de son brusque départ, — départ plus prompt qu'il ne le croyait lui-même, qui a porté le dernier coup à Charlotte, et qui l'a jetée, sans forces, sur un lit de douleurs.

Tout Givray commente les événements domestiques qui se sont accomplis chez Édouard Denans. Les clairvoyants ne s'y sont pas trompés; ce n'est pas la soif de l'or, le désir effréné du bien-être, qui ont pu éloigner de son milieu tranquille cet être généreux et désintéressé. Non, non; mais il n'était guère heureux dans son intérieur. Cette jolie femme dédaigneuse, qui se drapait pour ainsi dire dans sa tristesse, n'avait guère jamais dû lui faire connaître les joies domestiques. Qui sait? Ce voyage à Paris, qu'elle avait fait au moment du départ du docteur, n'était-il pas le prélude d'une séparation à l'amiable, convenue entre eux?

Et les commentaires se multipliaient. Il y avait, après tout, dans ce qui se passait, quelque chose d'inexplicable. Personne n'ignorait que, dès le jour où Mme Denans était revenue à Givray, Jean, le domestique du docteur, avait porté deux dépêches au bureau télégraphique, et le facteur du télégraphe avait été vu également, remettant à Louison une enveloppe bleue de forme bien connue. La vieille cuisinière, interrogée, avait répondu en pleurant, aux questions qui lui étaient adressées, que Madame était revenue pour empêcher Monsieur de partir, mais que le navire avait mis à la voile pour profiter du bon vent, et que les télégrammes étaient arrivés trop tard.

Toutes les dames de Givray étaient venues offrir leurs services à la malade, les unes, dans un but de curiosité, les autres, par pure obligeance; mais personne n'avait été admis près d'elle, excepté le curé et l'une des sœurs de l'hôpital, cette même religieuse qui avait veillé avec elle près du corps de sa mère, et ni le prêtre, ni sœur Amable ne se montraient disposés à satisfaire les curieux.

Il y avait quelque temps que la jeune femme était levée et qu'elle s'abandonnait à ce bien-être de la convalescence, lorsque Louison entra. Charlotte tressaillit et ouvrit les yeux.

— Des nouvelles, Louison?

— Non, Madame, répondit la vieille femme avec douceur. Vous savez bien que vous ne pouvez pas en recevoir encore. Mais M. le curé m'a expliqué que si, par une heureuse chance, le bâtiment relâche à Madère (et ils y relâchent presque tous), Monsieur trouvera votre télégramme et arrivera par le premier paquebot.

— S'il le peut! Si cet engagement peut être rompu! murmura la jeune femme en frissonnant.

— Puisque M. le curé lui disait que vous êtes malade! Pensez, Madame, que cet ingénieur est son ami!

— Mais si l'on ne peut se passer de lui!

— Alors, nous attendrons, et une fois en Amérique, on lui trouvera un remplaçant. Ne vous agitez pas ainsi, Madame; que dira mon maître en vous voyant si pâle, si changée? Bien sûr, il croira que je ne vous ai pas bien soignée.

— Pauvre Louison! Combien vous avez été dévouée!... Mais on frappe... Vous savez, je ne veux voir personne...

Louison était descendue aussi vite que le lui permettaient ses vieilles jambes, et Charlotte entendit une voix d'enfant. Avec cette curiosité qui, chez les malades désaccoutumés d'événements extérieurs, s'attache aux plus minces incidents domestiques, elle tira le cordon de la sonnette.

— Qui est là, Louison?

— Madame, c'est la petite d'en face qui vient demander de vos nouvelles, et qui a cueilli pour vous une douzaine de primevères, l'innocente!

— Des primevères! Quoi! fleurissent-elles déjà? Oh! Louison, je veux les avoir! Et dites à cette enfant de monter, je vous prie.

Quelques instants après, une petite fille de huit à dix ans, à la mine éveillée, faisait timidement son entrée dans la chambre.

— Donnez-moi votre bouquet! Comme ces premières fleurs sont jolies! s'écria Charlotte, s'emparant des primevères d'un blanc laiteux, entourées de feuilles de lierre d'un vert sombre. Comme elles sentent bon!

— Oh! non, Madame, elles n'ont guère d'odeur, dit l'enfant qui s'efforçait de dominer sa timidité. Si vous respiriez seulement la giroflée qui commence à fleurir sur la fenêtre de grand'mère!

— Et où demeure-t-elle, votre grand'mère? demanda la jeune femme, lui faisant signe de s'asseoir sur un tabouret, près du feu.

L'enfant présenta ses petites mains bleuies à la flamme, et se mit tout à fait à son aise.

— Nous demeurons en face, juste en face de vous, Madame.

Nous sommes les pauvres gens à qui vous aviez envoyé, il y a eu un an à Noël, un si bon dîner.

Charlotte se rappela, non sans remords, qu'elle avait oublié ses malheureux voisins.

— Quel dîner ! reprit l'enfant avec admiration. Grand'mère, qui a été autrefois une grande cuisinière, nous disait le nom des sauces; mes frères et moi, nous aimions bien les gâteaux et les jolis bonbons de toutes les couleurs... Et depuis, Madame, comme vous avez été bonne ! M. le docteur venait toutes les semaines. « Voici pour mettre le pot-au-feu, la mère, » qu'il disait, « c'est de la part de ma femme. » Et puis, c'était le terme qu'il payait, et un jupon chaud pour Martine, et un habillement complet pour le petit Jacques. Moi, il me paie mes mois d'école... Et quand on le remercie : « Non, non, c'est ma femme qui s'est intéressée à vous. » Ah! les pauvres gens de Givray vous connaissent bien, Madame!

Charlotte fondit en larmes. Son mari avait donc pris soin de la faire aimer, et avait associé son nom à toutes ses aumônes!

La petite fille, interdite, la regardait sans rien dire.

— Je pleure parce que mon mari est en mer, dit enfin la jeune femme. Voulez-vous prier pour lui, afin qu'il revienne bien vite?

— De tout mon cœur, Madame! Je savais bien qu'il reviendrait, et j'ai bien hâte de le revoir!

Charlotte fit goûter la petite fille, chargea Louison de remplir pour elle un panier de vin, de gâteaux et de chocolat, et fit placer les primevères dans un porte-bouquet.

— Ma première sortie sera pour cette famille, se dit-elle. Que de bien j'ai négligé! De combien de jouissances je me suis privée! Ces pauvres gens ont été si heureux d'une simple attention de ma part! Je m'occuperai d'eux désormais, et je chercherai à mériter ce qu'ils pensent de moi.

Quelques jours s'écoulèrent. Les forces revenaient lentement à Charlotte, car elle était dévorée d'angoisse. Son mari aurait-il reçu l'appel de son vieil ami le curé? Pourrait-il revenir? Ah! s'il le fallait, elle le rejoindrait en Amérique; maintenant, chaque minute qui s'écoulait lui semblait dérobée au bonheur d'Édouard... et au sien.

Les arbres commençaient à verdir, les haies se couvraient de fleurs printanières... Un soir, le curé vint frapper à la porte de Charlotte, son visage était rayonnant.

— J'ai une bonne nouvelle, dit-il, mais soyez calme pour l'entendre.

— Ah! mon mari revient! s'écria-t-elle, joignant les mains.

Et le bon prêtre, essuyant une larme de joie, déplia devant elle un télégramme... L'attente n'était plus qu'une affaire de jours...

. . . .

La dépêche qui le rappelait près de sa femme avait précédé Édouard à Madère.

Les relâches sont un événement joyeux dans la vie monotone du bord. En toute autre circonstance, le docteur eût senti comme les autres son cœur battre de plaisir en entendant crier : « Terre ! » et en voyant se profiler sur l'immensité de l'Océan les montagnes bleuâtres et le pic Ruivo, encore à demi perdus dans la brume. Mais il ne pouvait encore se familiariser avec son sort. Parti si promptement qu'il n'avait pu recevoir l'adieu de sa femme et ses vœux pour son voyage, il avait souffert des anxiétés cruelles, des indécisions suprêmes, et avait été vingt fois, jusqu'au moment où le navire avait levé l'ancre, sur le point de courir à son ami Daniel et de lui dire : « Rends-moi ma parole ! J'ai trop présumé de mes forces, je n'ai plus le courage de quitter ma femme ! »

Mais il avait étouffé dans sa poitrine ce cri de désespoir, et il se tenait à l'écart, sombre et silencieux, fuyant avec la même impatience douloureuse les causeries amicales de l'ingénieur et l'empressement du jeune officier de santé du bord. Les ouvriers, réunis en groupe sur le pont, secouaient la tête en le voyant arpenter l'étroit espace, et se disaient entre eux : « Bien sûr, c'est quelque chagrin qui a forcé cet homme-là à s'expatrier ; ce n'est pas lui qui nous égaiera là-bas ! »

Un jour, une jeune femme lui demanda de venir voir son enfant, atteint d'une légère indisposition. Il descendit aussitôt dans le poste en toile qu'elle partageait avec ses compagnes, et se montra si bon, si patient, racontant au petit malade une si belle histoire, que, tout émue, la jeune mère s'écria :

— Ah ! monsieur le docteur, bien sûr, vous avez une famille et vous êtes triste de l'avoir quittée.

Les yeux d'Édouard se remplirent de larmes, et il répondit à voix basse :

— J'ai une femme encore plus jeune que vous et que j'aime tendrement... Priez Dieu que je la revoie un jour !

Le navire devait relâcher à Madère. Les colons se réjouissaient à l'idée de descendre à terre, de sentir sous leurs pieds ce bon *plancher des vaches ;* les femmes et les enfants ouvraient de grands yeux en entendant les descriptions des matelots. Ce premier aperçu des contrées méridionales devait les éblouir en effet, et le docteur lui-même, si triste qu'il fût, éprouva une sorte de bien-être à sentir la brise parfumée qui caressait son visage après avoir passé à travers

les géraniums et les orangers. Il prit un cheval et un guide, parcourut la campagne, cheminant à travers les treilles, et admirant les belles plantes tropicales que fait épanouir la douceur du climat. Mais il retourna à bord avant les autres; la solitude lui devenait nécessaire, et son entrain semblait s'être évanoui.

— Cinq ans! se répétait-il avec un sentiment d'angoisse toujours plus cruelle, cinq ans sans la revoir! Désire-t-elle seulement mon retour?

Comme il était appuyé contre les bastingages, rêveur et triste, le bruit des avirons frappant l'eau en cadence et aussi des cris joyeux lui firent tourner la tête; les passagers revenaient à bord, chargés de fleurs, de branches vertes, de régimes de bananes. Un instant après, le canot aborda le navire, et l'ingénieur, gravissant le premier l'échelle, vint frapper sur l'épaule de son ami.

— Attendais-tu des nouvelles à Madère? lui demanda-t-il, le regardant avec attention.

— Non... Comment aurais-je pu en attendre?

— J'ai quelque chose pour toi...

Il montrait une enveloppe; Édouard s'en empara, puis devint pâle comme la mort.

— Viens dans ma cabine, dit Daniel, l'entraînant vivement; si c'est une bonne nouvelle, nous nous en réjouirons à deux; si... Mais je ne veux pas même penser qu'un chagrin puisse t'atteindre.

Le docteur entra, tout tremblant, dans l'étroite cabine de l'ingénieur, et déchira le papier... Une sueur froide perlait sur ses tempes.

Il lut d'abord la signature du curé de Givray, puis ces lignes forcément abrégées :

« Votre femme terriblement affligée. Si possible, revenez. »

Chacun sait ce qu'a de cruel ce style bref des télégrammes. Celui-ci pouvait rendre le docteur le plus heureux des hommes ou remplir son cœur des plus terribles inquiétudes. Pourquoi ce mot de rappel venait-il du curé? Charlotte était-elle malade? Ou bien son vieil ami n'avait-il pas voulu lui imposer l'angoisse de l'incertitude en la tenant au courant de sa démarche?... Revenir!... Mais était-ce possible? Sa parole ne le liait-elle pas pour cinq ans? Cinq années d'absence, alors que sa femme le pleurait et l'appelait!

Le docteur cacha sa tête dans ses mains, et éclata en sanglots convulsifs.

— Édouard, qu'y a-t-il? s'écria Daniel, inquiet.

Mais il ne reçut pas de réponse, et prit le papier des mains crispées de son ami... Il y avait là, évidemment, quelque drame poignant; n'avait-il pas remarqué avec surprise à quel point l'humeur de son ancien compagnon était changée?

— Voyons, reprit-il affectueusement, dis-moi ce qui te fait souffrir... Peut-être pourrons-nous remédier à ce qui t'afflige...

Et Édouard, cédant à cette sympathie vraie, dont les soucis et les travaux n'avaient pas tari la source dans le cœur de Daniel, raconta son roman : ses rêves, ses espérances, ses déceptions douloureuses, sa brusque détermination, et enfin, ses regrets amers.

L'ingénieur se leva, et lui frappa cordialement sur l'épaule.

— Edouard, mon vieux camarade, je me réjouissais de passer avec toi les premiers temps de cet exil... Mais il était dit que je devais avoir un médecin américain, et après tout cela vaut peut-être mieux... Fais tes paquets, et descends à terre... Tu retourneras en France par le premier paquebot; heureusement il y a à bord un officier de santé !... J'espère que tu seras heureux et que tu n'oublieras pas ton pauvre Daniel, qui, lui, n'a pas pris le temps de songer à son bonheur...

. . . .

Trois jours après, Édouard retournait vers le nid déserté... Plus vite, plus vite !... Oh ! combien la vapeur est moins rapide que l'angoisse n'est prompte à torturer un cœur ! Aussi pourquoi était-il parti ? Ne pouvait-il souffrir en silence ? Avait-il le droit d'abandonner la jeune femme qu'il aimait si tendrement ?...

Enfin, ce voyage, ce supplice touche à son terme... Voici la France... Voici les riantes campagnes de la Touraine, que le printemps pare de son gracieux éclat, voici les environs familiers de sa petite ville natale ; voici la gare, et le vieux Trilby qui hennit de joie en reconnaissant son maître...

Louison, riant et pleurant à la fois, ouvre la porte... Et sur le seuil du vieux salon, rempli de belles plantes vertes et de fleurs fraîchement cueillies, *elle* est là, sa femme bien-aimée, encore pâle et touchante, le visage radieux d'une expression qu'il ne lui a jamais connue... Il ne peut parler, mais il tend les bras, et elle sanglote sur son cœur.

— Oh ! je ne savais pas, non, je ne savais pas combien je puis être heureuse !

Il l'éloigne un peu de lui pour la regarder, doutant encore, se disant que dans quelques jours, peut-être, elle rêvera d'autres scènes, d'autres joies. Et elle devine ce qui se passe en lui : désormais, elle comprendra jusqu'au muet langage de ses yeux.

— Non, non, nous ne nous quitterons plus... Et..., ô mon cher Édouard, je serai fière de vous !

XV

Lettre d'Arabella à Gaston.

« Givray, 10 septembre 18...

« Non, je ne m'ennuie pas chez votre sœur, mon cher Gaston. J'ai hâte de vous revoir ; mais ne pressez pas vos affaires uniquement pour abréger mon séjour à Givray : je voudrais, au contraire, y demeurer encore après que vous m'aurez rejointe. C'est une halte dans ma vie mondaine, et je regrette maintenant de n'être pas venue plus tôt rendre à cette bonne Charlotte les visites qu'elle nous a faites il y a deux ans.

« Je ne saurais, je le crains, me contenter comme elle d'un intérieur si modeste et d'une existence si retirée. Vous m'appelez souvent une grande enfant : c'est vrai, j'aime le bruit, les fêtes, le mouvement, je suis un peu frivole, — peut-être beaucoup, — et je déteste tant être seule!... Cependant, j'ai été très agréablement surprise en arrivant ici. Figurez-vous que je n'ai pas du tout trouvé la maison triste et sombre comme vous me l'aviez dépeinte ; les meubles sont vieux et laids, c'est vrai, mais votre sœur est devenue une fée ; elle y a mêlé tant de confort, un si délicieux arrangement, tant de jolis ouvrages, que je comprends vraiment qu'elle aime ce logis, embelli par ses mains... O Gaston, comme il est heureux que nous puissions acheter des meubles à la mode ! moi qui n'ai jamais pu achever une bande de tapisserie, ni arriver au bout d'un coussin !

« Charlotte est beaucoup plus forte et plus fraîche qu'autrefois ; c'est moi, maintenant, qui ai une vilaine mine pâle auprès d'elle. Son mari assure que le changement heureux survenu dans sa santé est dû aux promenades qu'elle fait dans la campagne. Elle est aussi bien plus gaie, quoiqu'elle soit devenue très dévote (elle dit même que c'est parce qu'elle l'est qu'elle se sent si joyeuse), et elle passe chaque jour une ou deux heures chez de pauvres gens... Moi je lui donne de l'argent pour eux, et j'ai promis de l'accompagner une fois ; mais je recule ce moment terrible, parce qu'elle assure que j'y prendrai goût !

« Les habitants de Givray sont meilleurs qu'amusants, elle l'avoue ; cependant, il y a une ou deux exceptions, et l'été ramène dans les châteaux avoisinants une société charmante, que nous voyons avec un grand plaisir.

« Enfin, le docteur est devenu beaucoup plus *gentlemanlike*, et

je les ai invités tous deux à passer quelques jours chez nous avant la naissance de leur enfant, ce qu'ils ont accepté de grand cœur. Ce gros docteur est même devenu très fat ; il ne craint plus (il a osé me le dire) que sa femme l'abandonne pour nous.

« Charlotte prépare sa layette avec une joie qui me donne des regrets ; mais je m'attacherai à son enfant, puisque Dieu m'en refuse... Quant à Édouard, il devient presque fou à l'idée de sa prochaine paternité.

« Non, encore une fois, ni vous ni moi ne pourrions nous contenter de ce cadre paisible ; et cependant leur bonheur est de ceux qui reposent et qui font presque envie.

« — Charlotte, lui ai-je dit avec étonnement, il me semble que vous n'aimiez pas si tendrement votre mari quand vous étiez près de nous.

« Oh ! mon cher, je dis toujours des choses inconsidérées ! Cette pauvre petite sœur est devenue pâle, et ses yeux se sont remplis de larmes ; mais le docteur, qui m'avait entendue, a pris tranquillement la main de sa femme, et m'a dit en souriant :

« — Charlotte a fait un mariage de raison... Mais le cœur et la raison ne peuvent-ils s'accorder ?...

« Gaston, mon cher Gaston, c'est là, au contraire, un charmant assemblage... Nous avons fait, nous, un mariage d'amour... Peut-être ferons-nous bien d'essayer un jour d'y mettre un grain de raison... »

M. Maryan.

LA CHRONIQUE EN VOYAGE

DE CARCASSONNE A CADIX [1]

IV

L'ALBUFÉRA. ALBACETE

MADRID

De Valence à Madrid le trajet est long et passablement compliqué, mais il traverse une des plus charmantes parties de l'Espagne. D'un bout à l'autre, ou peu s'en faut, le paysage est assez riche et assez pittoresque pour charmer les ennuis de cet interminable voyage, à la condition toutefois de n'être pas dévoré par le soleil et par les mouches.

La voie court entre une double haie d'aloès, de nopals, de palmiers, de grenadiers, et même de cannes à sucre. Partout étincelle la pomme d'or du jardin des Hespérides. A 10 ou 12 kilomètres de Valence, à Silla, on entrevoit, du moins on soupçonne dans le lointain le grand lac marécageux de l'Albuféra, richesse et désolation de la contrée. Les riverains sont parvenus à l'assainir en partie, et deux fois par an, à la Saint-Martin et à la Sainte-Catherine, ils ont droit franc de chasse et de pêche sur ce lac, très abondant en poisson, et bordé d'une épaisse ceinture de broussailles et de roseaux, servant d'abri aux râles, aux bécasses, aux halbrans, aux macreuses, aux canards sauvages, aux phénicoptères, qu'on voit souvent s'abattre, en longues traînées noires, à la surface des eaux. Ce sont deux grands jours de fête populaire, où une foule immense, montée sur des centaines de barques, se livre avec animation, aux sons joyeux de la *citara* et de la *bandurria*, à un carnage qui eût réjoui Nemrod. L'Albuféra, comme on sait, avait été donné par Napoléon Ier au maréchal Suchet, dont la sage administration, malgré la haine nationale contre les conquérants, a laissé de bons souvenirs à Valence.

Jusqu'à Jativa, il semble que la fertilité redouble, et que le

[1] Voyez le *Correspondant* du 25 août 1880.

caractère oriental de la végétation s'accuse de plus en plus. Les noms mêmes des stations feraient croire souvent qu'on est chez les Arabes. La position de Jativa est admirable : adossée à la *sierra de las Agujas*, dominée par une ligne de murailles crénelées qui, en serpentant sur les flancs de la montagne, vont rejoindre, au sommet, une forteresse à demi ruinée, mais d'apparence toujours formidable, elle commande une vaste plaine toute sillonnée de ruisseaux, toute piquée de points jaunes par les orangers, et de points rouges par la fleur écarlate des grenadiers.

Mais déjà le chemin de fer nous emporte et fait fuir derrière nous ce point de vue où la grâce s'unit à la grandeur. Bientôt voici Montesa, un nom qui rappelle l'un des quatre fameux ordres de chevalerie dont les plus nobles briguaient l'honneur de porter les insignes. Les rizières, les arbres fruitiers, les vignes plantées sous les oliviers, dont l'ombre maigre ne leur intercepte pas les rayons du soleil, occupent la région que traverse maintenant la voie ferrée. Les essences tropicales disparaissent aux limites de l'ancien royaume de Valence. On sort de ce paradis terrestre par un tunnel, pratiqué, comme une porte dérobée, dans l'enceinte de montagnes qui le ferment du côté de *Fuente de la Higuera*, c'est-à-dire de la Fontaine du figuier.

Vers la tombée du jour, nous étions à Almanza. C'est ici que le maréchal de Berwick gagna, avec le secours de la Vierge, la célèbre bataille qui affermit la jeune royauté de Philippe V. Une pyramide de pierre, élevée dans la plaine, en consacre le souvenir ; elle représente, sculptée sur l'une de ses faces, la colombe sous la forme de laquelle Notre Dame intervint pour ranimer la confiance des soldats de Philippe V. Heureux pays où pouvaient naître encore de pareille légendes au dix-huitième siècle, et où elles n'ont même pas cessé d'éclore aujourd'hui !

Il faisait nuit pleine quand le train s'arrêta à Albacète, qui est le Sheffield et le Châtellerault de l'Espagne, où se fabriquent la plupart des poignards, et surtout les *navajas*, dont le bas peuple de Valence, de Malaga, et généralement de toute l'Andalousie, est accusé de faire trop facilement usage. Avec son manche recourbé, sa longue lame pointue, plutôt semblable à celle d'un sabre que d'un couteau, recouverte de devises et de dessins primitifs tracés à l'eau-forte, la *navaja* a une physionomie sauvage et sinistre à glacer le plus brave jusqu'à la moelle des os. Malgré la grossièreté de sa fabrication et la qualité très douteuse de l'acier dont elle est formée, cette lame féroce, qui se fixe avec un craquement pareil à celui d'un revolver qu'on arme, est bien plus dangereuse qu'une épée, et produit des blessures horribles, tout à fait propres à justifier des

inscriptions comme la suivante : « Si cette vipère te mord, tu n'auras plus besoin de médecin. » — « Ne me tire pas sans raison, et ne me rentre pas sans honneur », dit une autre devise, plus chevaleresque, où ce couteau de Barbe-Bleue, qui se porte plongé dans la ceinture ou suspendu à la veste par un cordon, parle un langage digne de la *Tisona* du Cid.

Le reste du trajet fut enseveli dans l'ombre. On arrive à Madrid de grand matin. Je montai dans un omnibus de la gare, après avoir pris la précaution de demander le prix. La prudence est mère de la sûreté, dit la sagesse des nations, et je n'allais pas tarder à le voir. A ma question, le cocher répondit : *Dos reales*. — Deux réaux, pensai-je, ce n'est pas cher, mais c'est encore vingt centimes de plus que dans un omnibus parisien. Il n'était débarqué qu'un petit nombre de voyageurs déjà disparus. Dès que j'eus pris place sur les coussins dépenaillés, le cocher, sans rien attendre, fouetta son cheval, et l'omnibus partit au galop, me secouant de si terrible façon que je dus me cramponner des deux mains aux courroies. Arrivé à l'hôtel, je tirai majestueusement une pièce de 50 centimes. Mais le cocher se récria, alléguant que j'avais pris l'omnibus pour moi seul et que ce n'était pas *dos* mais *doce* (douze) *reales*, c'est-à-dire *trois francs* qu'il m'avait demandé. Encore voulait-il me faire payer ma valise à part et attendait-il un pourboire de ma générosité. Je raconte cette historiette, d'ailleurs peu piquante, dans le seul but d'être utile à quelqu'un de mes lecteurs.

J'ai retrouvé Madrid tel que je l'avais vu pour la première fois une quinzaine d'années auparavant. La *Puerta del Sol*, avec les dix rues qui partent de ce carrefour central, la *carrera de San Geronimo*, avec le palais des Cortès et la statue de Cervantes, la *calle* d'Alcala, le Prado, ses maigres ombrages et ses fontaines monumentales, la *plaza Mayor* avec la *Panaderia* et la bizarre effigie équestre de Philippe III, la masse carrée du palais Royal et la guirlande d'horribles statues qui s'enroule autour de la place d'Orient, j'ai reconnu tout cela comme si je l'avais quitté de la veille. Les crieurs de journaux, les marchands de *fosforos*, d'eau fraîche, de billets de loterie, parcourent toujours les rues et les promenades. On voit passer les mêmes *gallegos* portant comme des bêtes de somme d'effroyables fardeaux, retenus sur leur échine à l'aide d'une corde enroulée autour du front. Peu à peu on s'aperçoit de quelques légers changements : le costume national, particulièrement la mantille, est devenu plus rare encore ; il s'est ouvert, dans la rue d'Alcala, de nouveaux cafés, dorés sur tranches et décorés de peintures ; des tramways sillonnent maintenant la ville en tous sens ; les moyens de locomotion se sont multipliés et

perfectionnés; une vaste partie des jardins du *Buen Retiro* a été loué à un entrepreneur public qui y a créé un concert-promenade adopté par la mode et où l'on est sûr de rencontrer « tout Madrid » trois ou quatre fois la semaine ; à la longue liste des musées de la ville s'en est ajouté un autre depuis 1868 : le musée Archéologique, qui n'est ni le moins riche ni le moins intéressant de tous et qui, sans avoir la prétention de lutter avec notre musée de Cluny, offre au visiteur une admirable collection d'antiquités nationales dans tous les genres, souvent d'un art curieux et raffiné, inutilement compliquée d'objets grecs, romains, de vases étrangers et de poteries américaines.

Madrid serait une ville bien banale et où l'on ne s'arrêterait que pour se reposer, si elle n'avait ses musées, surtout l'admirable musée Royal, sans rival en Europe et où l'on passerait des semaines entières, entre Murillo, Velasquez, le Titien, Raphaël, Rubens, Van Dyck et Breughel de Velours. Depuis mon précédent voyage, il s'est accru de la salle de Goya, où le talent du peintre se montre avec une légèreté, une grâce lumineuse et spirituelle, une abondance et un agrément qui ont été pour moi une révélation, dans un grand nombre de tableaux de genre qui mettent en scène les mœurs, les costumes, les usages et les divertissements de l'Espagne. La salle de Goya est à l'écart et toujours fermée; l'existence n'en est révélée au visiteur que par les offres des gardiens, qui se partagent tour à tour la tâche d'y conduire le curieux, moyennant un pourboire. C'est leur petit bénéfice.

Je conseille au touriste de ne point quitter Madrid sans aller voir l'*Armeria* et même le musée Naval. Celui-ci ne comprend pas seulement toute une flotte pavoisée, armée et équipée, depuis la chaloupe, la felouque, la brigantine, la caravelle, jusqu'au grand navire à trois mâts; on y a réuni des trophées de toutes les parties du globe et des souvenirs historiques du plus haut intérêt. Une salle spéciale est consacrée à la découverte et à la prise de possession du nouveau monde : le visiteur y peut vivre pendant une demi-heure en société avec Pizarre, Cortez et Christophe Colomb.

L'*Armeria* n'a qu'une salle, mais cette salle est un éblouissement : au centre on a rangé les armures équestres; les murailles sont tapissées de piques, de lances, d'arquebuses, de couleuvrines, de hallebardes, d'épées, cimeterres et poignards, de casques, heaumes et cimiers, de morions, d'écus, d'arcs, de cuirasses; aux voûtes pendent drapeaux, fanions, enseignes, oriflammes et bannières de tous les temps et de tous les pays. On ne se lasse point d'admirer ces armes incrustées, damasquinées, ciselées avec un art exquis, couvertes de bas-reliefs, travaillées comme des châsses. Mais la

grandeur des souvenirs historiques dépasse encore la beauté du travail et la richesse de la matière. Les noms que vous lisez sur les étiquettes finissent par vous donner une sorte de vertige. Voici l'épée de Boabdil, le dernier roi des Maures, l'épée de Pélage, l'illustre *Colada* du Cid, chantée par le *Romancero* et qui mérite une place au premier rang des épées célèbres, entre la Joyeuse de Charlemagne, la Haute-Clère d'Olivier, la Flamberge de Renaud et la Durandal de Roland ; l'épée de Gonzalve de Cordoue, l'épée d'Isabelle la Catholique, celles de Fernand Cortez, de Pizarre, de Philippe II, et, à défaut de l'arme originale, enlevée par Murat en 1808 et restituée à la France, la copie de l'épée que le roi chevalier portait à Pavie, avec sa poignée en croix émaillée, ses salamandres d'or et, sur la garde, cette inscription tirée du *Magnificat : Fecit potentiam in brachio suo*. Voici les armures d'Alphonse V d'Aragon, de Jean Frédéric le Magnanime, électeur de Saxe, prisonnier de Charles-Quint, de Charles-Quint lui-même, avec sa vaisselle de campagne et sa litière de cuir, celles de don Juan d'Autriche, de Christophe Colomb, et les dépouilles, le caftan de brocart d'or et d'argent, le brassard et la ceinture d'Ali-Pacha, tué sur son vaisseau amiral à la bataille de Lépante. Étonnant et magnifique musée où se déroule toute l'histoire militaire de l'Espagne, depuis l'invasion des Maures jusqu'à la campagne du Maroc ; où se retrouvent toutes les variétés d'armes offensives et défensives, depuis la cotte de mailles jusqu'à la tunique de coquillages et de feuilles de palmiers, depuis les lances de tournoi jusqu'aux flèches empoisonnées des sauvages et à la hache du bourreau.

Le jour de mon arrivée à Madrid, je fus témoin, dans la soirée, d'une espèce de foire populaire destinée à célébrer la fête de Notre-Dame del Carmen. En Espagne, la moitié des femmes se nomment Marie, et l'on pourrait dire que la moitié des autres s'appellent Carmen. La foire avait pour théâtre le bas de la rue d'Alcala, depuis le grand café *dos Fornos*, et elle se prolongeait de l'autre côté du Prado, le long des jardins du *Buen Retiro*, jusqu'à la porte en arc de triomphe qui compte parmi les rares monuments de Madrid. L'église *San José*, au centre de la *verbena*, était tout enguirlandée de lumières, et sa porte ouverte laissait voir l'autel étincelant de cierges. Des marchands ambulants, d'autres installés dans de petites boutiques ou qui n'avaient que le trottoir pour étalage, vendaient, à grand renfort de cris perçants, des vases garnis de verveine (d'où le nom de *verbena* donné à ces fêtes), des bouquets et des pots de basilic, des jouets, des images, des objets de piété, des *garbanzos* cuits au sel, des citrons, des oranges, de gros gâteaux ronds débités par tranches et de la galette indigène, qui craque sous

la dent. De l'autre côté du Prado s'étaient établis les marchands de beignets et de fritures. Une odeur pénétrante d'huile emplissait l'atmosphère. Sur des milliers de petites tables en plein air, on servait l'*aguardiente* et le *lemon*. A minuit la fête était dans son plein ; le va et vient de la foule, le tapage assourdissant des conversations et des cris avaient atteint leur plus haut degré d'intensité. A deux heures elle durait encore. On vit la nuit à Madrid, comme dans les villes d'Andalousie, et les habitants qui flânent dans les rues ou les cafés ne semblent jamais pressés de rentrer se coucher.

Pas un seul théâtre, sauf un cirque, n'était ouvert pendant mon séjour. La *plaza de Toros* elle-même donnait sa dernière représentation le lendemain de mon arrivée, le 18 juillet. Il en est à peu près de cette représentation comme chez nous du grand prix de la Ville de Paris : elle marque l'extrême limite du départ pour la campagne. Malgré la température africaine de la saison, beaucoup attendent pour boucler leurs malles, la date où le spectacle national ferme ses portes. Les Madrilènes, d'ailleurs, quels que soient leur amour du luxe et les sacrifices qu'ils font aux apparences, usent beaucoup moins de la villégiature que les Parisiens. La morne aridité des environs de Madrid les prive de ces retraites suburbaines qui font à Paris une enceinte de fleurs par delà son enceinte de pierre.

L'*étoile* de cette représentation était Rafaël Molina, dit Lagartijo, l'un des plus habiles et des plus corrects, sinon des plus brillants *toreros* que l'Espagne ait jamais eus. Lagartijo, âgé aujourd'hui de près de quarante ans, n'a pour ainsi dire jamais été blessé. Personne ne s'entend mieux que lui à étudier à fond tous les mouvements du taureau, pendant que l'animal furieux fonce sur les *banderilleros*, culbute les *picadors*, soulève sur ses cornes puissantes le cheval et le cavalier, s'acharne contre le cadavre de la bête éventrée et bat du pied le sol de l'arène en beuglant. Il lit dans ses yeux, il le sait par cœur au moment où, les trompettes ayant sonné la mort, il vient se planter devant lui, la *muleta* d'une main, l'épée de l'autre.

Les deux *espadas* qui faisaient partie avec Lagartijo de la *cuadrilla*, — Currito et Angel Pastor, — sont encore loin de sa réputation et de son habileté, mais ils promettent de marcher sur ses traces. Chacun avait deux taureaux à tuer. Currito tua le premier dans toutes les règles et fut moins heureux pour le second. Angel Pastor, après avoir indéfiniment prolongé le jeu de la *muleta* jusqu'à lasser la patience du public, dut s'y reprendre à cinq fois pour venir à bout du dernier; il l'acheva enfin, en suant sang et eau, avec accompagnement de sifflets. Les spectateurs sont impitoyables; ls partagent avec une inflexible équité leurs huées et leurs applaudissements entre le taureau et ceux qui le combattent. Le dernier

savetier est capable de juger si un coup a été donné dans les règles. Les favoris même ne sont pas toujours épargnés. Dans les passes à l'aide desquelles l'*espada* achève d'étourdir le taureau avant de le frapper, Lagartijo ayant laissé tomber sa *muleta*, ce qui est une faute presque aussi grave que celle du soldat romain qui perdait son bouclier, reçut en pleine poitrine une bordée de sifflets qui dut lui être plus sensible qu'un coup de corne : « Ce sont les partisans de Frascuelo qui le sifflent », me dit mon voisin. Chacun des quatre ou cinq *toreros* qui sont la tête de la profession a son camp et quelquefois sa cabale : le public espagnol se partage entre eux comme jadis le public de Byzance entre les cochers du cirque, et comme le public parisien entre Judic et Théo, entre Croizette et Sarah Bernhardt. Mais il tua le taureau d'un si beau coup d'épée que les casquettes, les cigares, les éventails et même une outre pleine de vin volèrent aussitôt de toutes parts dans l'arène.

Il lui fallut trois coups pour abattre son second taureau, et cependant chacun de ces coups avait été appliqué d'une façon irréprochable et jugé mortel par les *aficionados*. Mais il avait affaire à un animal d'une vigueur et d'une vitalité extraordinaires, qui, après avoir chargé les *chulos* avec furie, sauté deux fois dans le couloir qui fait le tour de l'arène, éventré six chevaux, désarçonné autant de picadors, brisé trois ou quatre lances, tout hérissé de *banderillas*, tout couvert de sueur et de sang, ne semblait rien avoir perdu de sa fougue indomptable. Au premier coup, l'épée de Lagartijo disparut à demi entre les deux épaules du taureau : un moment stupéfait, il bondit sur un *chulo*, qui escalada vivement la barrière ; pour la troisième fois, le taureau sauta derrière lui, tandis que l'épée tombait de sa blessure. A la reprise, il se précipita furieusement sur Lagartijo, que la corne effleura. On le crut cloué contre le *tablero*, et une immense clameur s'éleva du haut en bas des gradins. Du geste, il rassura la foule, en montrant l'épée enfoncée dans le cou du taureau plus avant encore que la première fois. Mais l'animal, qu'on s'attendait à voir s'affaisser, se mit à charger tout à coup le demi-cercle de *toreros* qui l'entourait à distance respectueuse, le suivant pas à pas dans le lent mouvement de retraite qui avait suivi cette seconde blessure, et il secoua de nouveau l'épée, qui vint tomber aux pieds de Lagartijo. Au troisième coup, elle s'enfonça jusqu'à la garde, mais pendant cinq minutes encore la terrible bête resta debout, faisant face à l'ennemi et semblant toujours prête à s'élancer de nouveau.

— Eh bien, dis-je à mon voisin, il y a encore échappé cette fois, mais il s'en est fallu de peu que ce jour ne fût le dernier de sa carrière.

— Non, non, me répondit-il, n'ayez pas peur pour lui. Lagartijo

est aussi prudent qu'adroit. C'est l'Ulysse de la tauromachie. Ah! s'il joignait seulement à son habileté le courage intrépide de Frascuelo!... Ou si Frascuelo, ajouta-t-il après quelques secondes de réflexion, joignait à sa bravoure un peu de la prudence de Lagartijo!

Au fond, je crois bien que c'est Frascuelo (de son vrai nom Salvador Sanchez), qui est le grand favori de l'Espagne, son *espada* le plus populaire. L'absence de Frascuelo a découronné la dernière *corrida* de Madrid. Il avait été blessé à Pampelune, d'un coup de corne au bras, une dizaine de jours auparavant, et les *aficionados* en étaient tout attristés. Les journaux donnaient quotidiennement de ses nouvelles; les dernières n'étaient pas bonnes et laissaient craindre que la gangrène ne se mît dans la blessure. L'opinion courante là-bas est que Lagartijo, qui s'est fait bâtir à Cordoue un palais digne d'un prince, évalué à 4 millions de réaux, mourra tranquillement dans son lit, et que Frascuelo finira au champ d'honneur, comme Pepe Illo. Mais tout le monde ne partage pas cette idée pessimiste. Beaucoup de gens du peuple ne sont pas éloignés de croire qu'il a un charme, sinon contre les blessures, du moins contre la mort. Frascuelo, qui pousse le courage jusqu'à la témérité, jusqu'à la folie, a reçu force coups de corne dans sa carrière encore assez courte, car il est plus jeune que Lagartijo, dont il a débuté par être le suppléant. Son corps est aussi couvert de blessures que l'était celui du maréchal Oudinot. Il y a trois ans, il fut si maltraité par un taureau, qu'il dut garder le lit pendant un mois à l'hôpital, où chaque matin vingt laquais et des cinquantaines de télégrammes venaient prendre de ses nouvelles. Après être resté longtemps entre la vie et la mort, on le vit reparaître un beau jour, plus vif et plus hardi que jamais.

Un autre *espada* illustre, Hermosilla, a été décousu deux fois, à Mexico et à Madrid, et il ne s'en porte pas plus mal aujourd'hui, en attendant la suite. Ces gens-là ont l'âme chevillée au corps. Ils mettent d'ailleurs un amour-propre et une obstination extrêmes à reparaître le plus tôt possible sur leur champ de bataille. On a vu le célèbre picador Calderon, jeté furieusement à terre, foulé aux pieds de son cheval et du taureau, emporté sanglant et évanoui, revenir avant la fin de la *corrida*, le visage enveloppé de linge, et venger sa chute en redoublant d'audace contre tous les autres taureaux. On a vu Roque Miranda, frappé à Madrid de trois coups de corne dont il devait mourir, se prétendre guéri et s'opiniâtrer à reparaître dans l'arène, au moment même où ses blessures commençaient à s'envenimer. Et pendant que j'écris ces lignes, les journaux apportent le récit d'une nouvelle blessure reçue par l'incorrigible Frascuelo qui, à peine remis et la main encore bandée, a été dans

l'arène de Saint-Sébastien, le 21 août dernier, jeté en l'air et piétiné par le taureau qu'il venait de frapper à mort d'une estocade parfaitement dirigée.

V

TOLÈDE

On va de Madrid à Tolède en trois heures et demie, en traversant une contrée aride et nue, d'une irrésistible tristesse, au centre de laquelle s'épanouit l'oasis d'Aranjuez. Rien n'égale la beauté sauvage qu'offre, au sortir de la gare, l'aspect de la vieille ville étagée sur les sept rochers, qui se serrent les uns contre les autres pour tenir tous dans son enceinte, et faire d'une promenade à travers ses rues un véritable exercice de gymnastique et de dislocation. Du siège de l'omnibus, attelé de quatre mules fringantes, qui nous entraînent au galop en secouant les houppes, les pompons et les panaches dont elles sont surchargées, on aperçoit d'abord des rocs sombres et pelés, couronnés de ruines, et une vieille muraille démantelée qui en suit les replis. Sur le pont farouche d'Alcantara, qui forme de ce côté de la ville le seul point par où elle se rattache à la campagne, on franchit le Tage, dont le lit profond, aux rives étroites et taillées à pic, tout hérissé d'énormes blocs de granit, semble avoir été creusé par une convulsion de la nature. On n'a guère envie de soupirer la romance :

Fleuve du Tage,
Je fuis tes bords heureux.

Au delà du pont, l'omnibus monte vers la ville par une rampe en zigzags, dont la vue domine un faubourg de Tolède, aux toits vernissés, et s'étend au loin sur la campagne; il passe à quelques pas de la magnifique *puerta del Sol*, construite par les Arabes, et dont les siècles n'ont pas entamé une seule pierre. L'entrée de la porte du Soleil est formée de deux arcs circonscrits : une ogive encadrant le fer à cheval des Sarrasins. Entre les deux, un bas-relief d'un style assez barbare représente l'exécution de Fernan Gonzalès, alguazil mayor de la ville, lequel eut la tête tranchée par ordre du roi, pour avoir insulté deux dames. Les Espagnols ont toujours été d'une galanterie chevaleresque.

On longe de vieux bâtiments à hautes et sombres murailles de forteresses. Puis les mules s'engagent, avec un grand bruit de grelots et en faisant feu des quatre pieds sur les durs cailloux, dans une rue montante, qui aboutit à une petite place triangulaire plantée d'arbres et entourée de maisons dont le premier étage s'appuie

sur des piliers noirs et trapus, formant, le long des boutiques obscures, de basses et étroites galeries. C'est la place du Zocodover, comme le peuple continue à l'appeler de son vieux nom arabe, malgré son étiquette officielle de place de la Constitution. L'omnibus tourne presque aussitôt et pénètre dans des ruelles escarpées où, heureusement, l'on ne court aucun risque d'en rencontrer un autre, car tout véhicule serait inconnu à Tolède sans les omnibus du chemin de fer. Il rase les maisons et semble toujours près de verser à chaque tournant. Enfin, il pénètre sans accident, grâce à l'adresse du cocher, dans le *patio* de la *fonda del Lino*, un hôtel de dixième ordre qui n'en est pas moins le premier de Tolède, attendu qu'il en est le seul.

Les chambres de la *fonda* sont des cellules carrelées, blanchies à la chaux, meublées sommairement d'un lit en fer, d'une table, d'un canapé de paille, d'une natte en sparterie, avec des portes aux serrures primitives, et des volets d'une épaisseur et d'une complication qui font songer aux défenses d'un château fort. On ne pourrait passer à deux de front dans les couloirs et les escaliers. La salle à manger est tapissée de plusieurs centaines de photographies, représentant tous les monuments et toutes les vues de la ville. Tolède est une mine inépuisable pour le photographe et pour le dessinateur : on y peut fouiller pendant des mois, pendant des années entières, sans crainte d'en trouver le fond.

N'essayez pas de vous dispenser d'un guide à Tolède : c'est un labyrinthe où il est à peu près impossible de se reconnaître et où vous laisseriez échapper bien des détails précieux. On a comparé d'une façon aussi juste que piquante le réseau de ruelles dont se compose la ville aux sillons creusés par les vers dans le vieux bois. Je défierais bien M. Haussmann lui-même de tracer une avenue en ligne droite dans ce dédale montueux, et je n'ai jamais rêvé de châtiment plus cruel pour lui, au temps où il se livrait avec intempérance à ses orgies de boulevard, que de l'interner à Tolède. Néanmoins, en m'aidant des souvenirs de mon premier voyage, je résolus de passer le reste de la première journée à flâner à travers les rues et à voir la cathédrale.

Tolède, a dit Th. Gautier, tient à la fois du couvent, de la prison, de la forteresse et aussi un peu du harem. C'est un vaste musée où les souvenirs des Goths se mêlent à ceux des Maures, où juifs, Arabes et chrétiens ont lutté à qui lèguerait le plus de merveilles à notre admiration. Le voyageur le plus prosaïque, le plus insensible aux mirages du passé, s'y sent transporté à quatre ou cinq siècles en arrière. A la fenêtre grillée on croit entrevoir le profil de la belle Galiana, qui suivit Charlemagne en France, et par l'immense porte aux battants massifs, surmontée d'écussons, encadrée

entre deux colonnes de granit, ferrée de bandes de métal, garnie de verrous et de marteaux formidables, toute recouverte de clous dont les énormes têtes ciselées, larges comme la main et arrondies en *demi-oranges*, y dessinent des lignes parallèles, on s'attend à voir sortir le roi Wamba ou don Pedro le Cruel.

De porte en porte, de ruelle en ruelle, j'arrivai à la cathédrale, chef-d'œuvre de l'architecture gothique, bien digne d'être la métropole de l'Espagne. Il est plus facile de l'admirer que de la décrire, et ce n'est pas sans un frisson d'épouvante, je l'avoue, que j'aborde ce monument où, durant des semaines, entières on découvrirait tous les jours quelque chose de nouveau. La cathédrale de Tolède est un océan : à une première visite on s'y sent noyé ; peu à peu seulement on parvient à se reconnaître et à prendre pied. Essayons, non pas de la décrire, grand Dieu, mais d'en donner une idée sommaire, réduite à sa plus simple expression.

Elle fut commencée au treizième siècle, et sa construction se prolongea jusque vers la fin du quinzième. L'extérieur n'est pas sans majesté, mais l'étroitesse des rues et des places voisines ne permet pas de la voir avec une perspective suffisante, et, malgré l'élévation de sa tour, qui se termine en flèche, malgré la riche ornementation de ses portes, surtout de sa façade principale, il est bien effacé par la beauté de l'intérieur. Du haut des cinq marches qu'il faut descendre pour entrer dans l'église, on embrasse dans son étendue cet immense vaisseau, divisé en cinq nefs d'une hauteur décroissante par quatre-vingt-trois piliers, et éclairé par sept cent cinquante fenêtres. J'avoue ne les avoir pas comptées moi-même ; je vous donne le chiffre inscrit dans l'*Itinéraire* de M. Germond de Lavigne, tout en le trouvant extraordinaire et en gardant quelques doutes : l'auteur a sans doute compris dans son total les fenêtres de sacristies, peut-être même celles de la tour. Les vitraux peints, parmi lesquels il faut signaler la belle rosace qui surmonte la porte du Pardon, ne laissent pénétrer dans l'intérieur qu'un demi-jour.

La cathédrale est coupée, dans le sens de sa longueur, par le *coro* et la *capilla mayor*, qui forment comme deux églises dans l'église. De l'entrée à la façade du *coro* s'étend un intervalle d'une soixantaine de pas. Cette façade, moitié grille, moitié mur, qui déborde un peu en largeur la nef centrale, présente surtout les caractères de la Renaissance. Sous une rangée de colonnes et de niches où se déroule une série de sujets religieux, se dressent trois autels, surmontés de groupes d'un beau travail. Les côtés sont décorés avec la même richesse et dans le même style : partout une profusion de colonnes et de statues. Une haute grille de bronze sert de clôture sur la face qui regarde l'abside. Dans l'enceinte, deux buffets d'orgue

se font vis-à-vis à droite et à gauche; des missels de proportions gigantesques, dont les lettres et les notes seraient visibles pour un myope à vingt pas de distance, sont étalés sur d'énormes pupitres. Le trône de l'archevêque-primat occupe le fond du chœur. Le long du mur trois rangs de stalles où Berruguète et Philippe de Bourgogne se sont surpassés. Il y a là soixante-dix bas-reliefs, dont chacun est un chef-d'œuvre de finesse et de verve. Le triple étage de cette merveilleuse *silleria* est couronné de colonnes de marbre et de statues d'albâtre.

Une vingtaine de pas séparent le *coro* des quatre marches qui montent à la *capilla mayor*. Elle a pour clôture une magnifique grille de bronze, beaucoup plus ornée que celle du chœur, dominée par un crucifix colossal, flanquée de deux ambons de bronze ouvragés et dorés comme deux tabernacles. La première chose qui frappe le visiteur, en entant dans la *capilla*, est l'un de ces retables immenses et compliqués comme on n'en trouve qu'en Espagne, s'élevant de l'autel jusque près de la voûte et divisés en une multitude de compartiments, qui forment autant de sujets et de groupes distincts, sans parler des riches ornements qui les encadrent. L'imagination demeure accablée devant ce prodigieux travail de statuaire et d'architecture. Généralement, on ne voit dans les églises que des statues sacrées : le Christ, la Vierge, les saints, les patriarches et les personnages de la Bible, — à moins que ce ne soit sur des tombes. — La *capilla mayor* de Tolède, en dehors de ses beaux sépulcres princiers, a admis à l'honneur d'une statue dans le sanctuaire le grand roi Alphonse IV, qui porta un coup terrible à la domination des Maures, et il y a associé d'une part, le pâtre qui guida l'armée chrétienne, avant la bataille de Navas de Tolosa, par les défilés de la sierra Morena, de l'autre, un Alfaqui maure qui remit aux mains des chrétiens la vieille église changée en mosquée. Pendant longtemps on célébra chaque année, à Tolède et dans toute la Castille, le 15 juillet, sous le nom de Triomphe de la Croix, une fête anniversaire de la bataille de Navas de Tolosa, l'une des pages les plus héroïques de la grande épopée chevaleresque et chrétienne écrite par l'épée de l'Espagne luttant contre les Maures.

La *capilla mayor* est fermée sur les côtés par une grille légère que décorent d'élégantes colonnes et que surmontent trois ou quatre rangs de statues. Elle repose sur une crypte dont les escaliers s'ouvrent sous l'autel. Derrière le retable, se dresse un entassement *rococo* de volutes, d'arabesques, de consoles, de nuages et de soleils du goût le plus détestable, du style à la fois le plus pauvre et le plus tourmenté. Ce feu d'artifice de bronze, de marbre et de bois doré, qu'on appelle le *transparent* quoiqu'il ne le soit pas du tout,

est, bien entendu, un *embellissement* appliqué après coup, et il jure tellement avec le reste de l'édifice, qu'on voudrait pouvoir le jeter bas en passant.

De nombreuses chapelles ont été pratiquées autour de l'église. Toutes mériteraient une station, mais il faut se borner aux principales. La première à l'entrée, sous la tour, est la chapelle mozarabe, érigée par le cardinal Ximenès, qu'on appelle, en Espagne, le cardinal Cisneros, et dont on rencontre le souvenir à chaque pas dans la ville de Tolède, pour conserver l'ancien rite visigoth suivi par les chrétiens qui vivaient au milieu des Arabes, et qui avaient obtenu, par un article de la capitulation, le droit de pratiquer leur culte. La chapelle est grande et carrée, d'ailleurs très simple. Dans le fond, de vieilles fresques gothiques assez bien conservées, mais très confuses, retracent les batailles des Tolédans contre les infidèles. A la voûte pend, comme une lampe, le chapeau rouge du grand cardinal.

En poursuivant notre route dans la basse.nef de droite, nous rencontrons une effigie de saint Christophe, haute de plus de quarante pieds, peinte sur le mur, un peu avant le transept. Beaucoup d'églises en Espagne ont gardé l'image colossale de cet hercule chrétien, pour qui le moyen âge eut une vénération extraordinaire et à qui la légende attribuait le pouvoir de préserver de l'eau, du feu et des tremblements de terre. Il fut une époque où l'effigie du bon géant, ployant sous le poids de l'enfant divin, — image naïve et frappante de la force physique vaincue par la force morale, et de la faiblesse de toute créature devant la puissance de Dieu, — se rencontrait aussi dans beaucoup d'églises françaises. Le saint Christophe colossal qui s'élevait à l'entrée de la grande nef de Notre-Dame de Paris, n'a été détruit qu'en 1784.

Une porte admirable, dont chaque battant se divise en dix-huit grands panneaux sculptés sur bois, avec des figures d'un très beau style, et s'encadre d'une bordure d'arabesques, de rinceaux, de fleurs et d'enfants ; puis, encastré dans la muraille, derrière une grille, un tombeau sur lequel prie une figure à genoux, succèdent immédiatement à l'image de saint Christophe. Mais ce tombeau, si précieux qu'il soit au point de vue artistique, ne saurait soutenir la comparaison avec ceux qui remplissent les chapelles de l'abside, surtout les monuments du connétable Alvaro de Luna et de sa femme, aux quatre angles desquels prient des moines agenouillés. En remontant la nef gauche, on rencontre encore beaucoup d'autres chapelles curieuses, notamment celle du Christ à la colonne et celle du *Sagrario*, tout étincelante de marbres et de bronzes, de statuettes d'or, d'argent et d'ivoire, de croix, de châsses, de reliquaires affectant toutes les formes et contenant les restes vénérés d'un grand

nombre de saints. Le *Sagrario* est l'objet d'un pèlerinage assidu et de nombreux fidèles sont toujours prosternés devant la Vierge antique, longtemps dérobée aux profanations des Sarrasins dans les entrailles de la terre, d'où elle sortit après leur départ, plus glorieuse et plus vénérée que jamais. La madone du *Sagrario* disparaît tout entière, avec l'enfant divin, sous de vastes chapes d'un aspect bizarre et d'une richesse écrasante où l'on a semé, non par milliers, mais par myriades, les perles et les pierres précieuses.

Devant la chapelle, sur une grande dalle blanche, se lit en lettres noires : *Hic jacet pulvis, cinis et nihil.* Cette dalle recouvre les dépouilles mortelles du cardinal Porto-Carrero, et l'inscription, composée par lui-même fait, de sa tombe la plus éloquente de toutes celles qui remplissent la métropole. Sur la clef de voûte qui précède la chapelle de San Ildefonso, au-dessus de la haute grille, se détache le portrait équestre d'un noble seigneur de Tolède, don Estéban de Illan, l'écu au bras et un étendard dans la main droite. S'il faut en croire Th. Gautier, dont le récit toutefois est sujet à caution, c'est la pierre tombale de ce personnage, qui aurait demandé par orgueil et obtenu, en raison de sa fortune, de son titre et de ses services, d'être enseveli dans la maçonnerie de la voûte, afin que des manants ne lui marchassent pas sur le ventre après sa mort. Quel contraste saisissant, dans ces deux tombes voisines, entre l'orgueil mondain et l'humilité chrétienne ?

En parcourant l'église de nouveau, je remarque entre deux piliers, dans la nouvelle nef de droite, une petite chapelle isolée. Hommes et femmes s'en approchent, passent le doigt à travers un grillage pour toucher une pierre scellée dans la muraille, et le portent ensuite respectueusement à leurs lèvres. La Vierge est descendue ici comme à Notre-Dame del Pilar et elle a posé son pied sur cette pierre. La chapelle de la *Descension* marque l'endroit où la Mère du Christ apparut à saint Ildefonse, évêque de Tolède, et lui apporta une chasuble « couleur du ciel », poétique légende à laquelle tout vrai Tolédan croit comme à l'Évangile et qui, même pour les plus sceptiques, a du moins l'incontestable mérite d'avoir inspiré à Murillo l'un de ses chefs-d'œuvre.

Que de choses il nous resterait à voir encore ! Il faudrait entrer dans la salle capitulaire, dans la sacristie où, dès les premiers pas, le tombeau de Marie de Bourbon et l'immense plafond peint avec une verve si lumineuse et une si facile abondance, par Luca Giordano, arrêtent les regards; visiter le trésor, particulièrement la *Custodia*, de 4 mètres 1/2 de haut, œuvre de trois générations d'orfèvres, merveille éblouissante, mais d'une complication telle, que les pièces, dit-on, en sont assemblées par quatre-vingt mille

viroles, et qu'il a fallu écrire tout un volume pour expliquer la manière de la démonter et de la remonter ; parcourir enfin le cloître, dont la galerie supérieure renferme une bibliothèque riche en manuscrits précieux. Mais je me sens découragé devant la longueur de cet appendice, et je n'ai pas plus la force de continuer que le lecteur n'aurait sans doute le courage de me suivre.

Pendant toute la soirée, je me promenai au hasard, non sans me perdre dix fois, par les rues voisines de l'hôtel. Tolède n'était éclairée que par les quelques lumières des boutiques et par « l'obscure clarté qui tombe des étoiles ». La ville est pauvre, et elle profite du moindre clair de lune pour faire l'économie de son gaz, ou de son huile, car je n'ose répondre qu'elle soit assez civilisée pour s'éclairer au gaz. En réalité, la lune ne luisait pas ce soir-là ; mais, d'après le calendrier, elle était dans son tort, et la municipalité ne se jugeait pas tenue de payer la dette de l'astre en retard. Une cinquantaine de personnes étaient allées s'asseoir sur les parapets de la terrasse qui domine le Tage, et qui est à peu près le seul endroit dans la ville où l'on puisse respirer à l'aise ; une douzaine d'autres se tenaient silencieusement assises sur les bancs du Zocodover. Les deux uniques cafés de Tolède, situés tous deux sur cette petite place, et dont l'un possède un piano pour les grands jours, se partageaient huit à dix habitués, installés devant d'économiques verres d'eau. Çà et là quelques habitants prenaient le frais devant leurs portes, obstruant la rue sans gêner personne, et de loin en loin on entendait grincer dans l'ombre l'inévitable guitare. Tolède est une ville morte : de deux cent mille habitants qu'elle eut au temps de sa splendeur, elle est tombée à seize mille, et sans l'orphelinat et l'école militaire, elle serait plus bas encore. Ce n'est plus qu'un musée.

J'avais donné rendez-vous à mon guide, le lendemain, à cinq heures du matin, pour me dérober à l'intolérable chaleur qui avait failli m'asphyxier sur le siège de l'omnibus, en sortant de la gare, et qui, pendant ma visite à la cathédrale, fraîche comme une glacière, m'envoyait tout à coup de si brûlantes bouffées, par les portes grandes ouvertes, qu'il me semblait, dans cette traversée rapide, passer devant la bouche d'une fournaise. A cinq heures et demie, je dormais encore. Je fus éveillé par un tapage que j'avais déjà entendu tous les matins à Valence et qui ressemblait à des bruits répétés et continus de coups de marteau sur des plaques de fonte : c'était le son mat des lourdes clochettes pendues au cou des vaches, des chèvres et des ânesses qui passaient sous mes fenêtres, arrêtées de temps en temps au passage par les ménagères qui faisaient traire devant elle leur provision du jour. Les Espagnols sont de grands buveurs d'eau, mais ils ne l'aiment pas dans le lait.

La sévère tristesse de Tolède, avec ses hautes maisons percées de rares et étroites ouvertures ne m'avait jamais plus frappé que pendant cette promenade matinale. Il me semblait parcourir les couloirs d'un vaste hypogée, ou les rues d'une ville longtemps ensevelie, et restituée à la lumière, comme Pompéi. Le bruit joyeux d'une multitude de voix enfantines mêlées d'éclats de rire m'éveilla de ce rêve. J'étais devant l'élégante et riche façade de l'hôpital de Santa Cruz, où se marque d'une façon charmante, avec un heureux mélange des traditions anciennes aux formes nouvelles, la transition de l'art gothique à l'art *plateresque*. L'hôpital de Santa Cruz, fondé au quinzième siècle, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, par « le grand cardinal d'Espagne », Pedro Gonzalès de Mendoza, qui est représenté sur la façade adorant la croix entre saint Pierre et saint Paul, est aujourd'hui occupé par l'orphelinat militaire, et j'étais arrivé à l'heure du lever des enfants.

A quelques pas s'élève la belle porte de la Sangre, et à l'angle de la rue une inscription placée sur une *posada* d'assez médiocre apparence nous apprend que Cervantes a écrit là je ne sais plus laquelle de ses *Novelas exemplares*. On rencontre à chaque pas en Espagne les souvenirs de Cervantes. Sept villes se disputent sa naissance comme celle d'Homère, et il semble avoir promené sa vie errante d'un bout à l'autre de la péninsule pour permettre à ses compatriotes de montrer aux touristes, du nord au midi et de l'orient à l'occident, les diverses maisons où il a abrité sa misère et son génie. Nous descendîmes ensuite la route qui serpente en lacet sur le flanc du rocher de Tolède. De loin le guide me montra la fabrique d'armes blanches, fondée par Charles III pour arrêter la décadence rapide de la vieille industrie tolédane, qui avait été cruellement frappée, dès le siècle précédent, par l'usage de plus en plus général des armes à feu. Ils sont morts depuis longtemps sans laisser d'héritiers, les maîtres armuriers qui barricadaient leurs ateliers comme des forteresses pour y dérober leurs secrets et tremper ces *bonnes lames* auxquelles le drame romantique a fait chez nous une réputation si brillante. La fabrique elle-même, après avoir approvisionné toute l'armée espagnole de sabres et d'épées, ne trouve plus d'emploi à son activité qu'en confectionnant des armes de fantaisie à l'usage des touristes, des couteaux à papier et des couteaux de table. Elle s'est vue réduite par degrés à une vingtaine d'ouvriers, et l'on prévoit le moment où elle sera fermée.

Nous contournons la ville. Mon guide me montre avec orgueil une promenade plantée de vrais arbres, récemment créée aux portes de Tolède, grâce à un Catalan qui est venu établir une usine dans le voisinage et qui a fait construire une machine pour amener l'eau

jusque-là. Auparavant, il n'y avait à Tolède et dans ses alentours que les arbres du Zocodover et quelques autres par delà la porte de la Sangre. Il est moins facile encore de planter que de bâtir sur ce roc, sans eau, sans terre végétale et où la circulation est presque impossible pour les moyens de transport.

Les ruines des deux enceintes arabes et plus loin l'enceinte de Charles-Quint subsistent encore autour de la ville. Nous rencontrons successivement la vieille porte de Visagra, aujourd'hui murée, par où les chrétiens pénétrèrent dans la ville et, à quelques pas en arrière, la neuve, flanquée de deux grosses tours crénelées ; puis, la porte de Cambron, construite par le roi Wamba et reconstruite par les Arabes. Et là-haut, couronnant la crête abrupte, Tolède profile, sous la lumière crue du soleil levant, ses bâtiments aux tons roux, dont les hautes murailles semblent en amadou desséché, et au pied desquelles on s'attend à voir apparaître une sentinelle en turban.

Le Tage enveloppe de trois côtés la ville autour de laquelle il dessine un arc en fer à cheval, comme celui des fenêtres et des portes mauresques. Il n'est traversé que par deux ponts, aux extrémités de la boucle. Le pont San Martin, garni de tours, fait pendant, à l'ouest, au pont d'Alcantara. Un tas de décombres presque informe, se dresse aux abords : c'est la tour du roi Rodrigue. En bas, sur la berge, baignant presque ses pieds dans l'eau jaunâtre du fleuve, regardez cette rotonde en ruines sur laquelle douze siècles ont passé. Vous êtes devant les bains de la Cava. A ce nom, tout un essaim de souvenirs s'éveille, et l'imagination évoque devant elle le dramatique épisode du *Romancero*. C'est là que la belle Florinde, fille du comte Julien, allait se baigner avec ses compagnes. Le roi Roderic l'aperçut un jour de la tour voisine et, comme Tarquin, il s'enflamma pour cette autre Lucrèce d'un amour violent qui n'hésita pas à se satisfaire par un crime. Pour venger l'honneur de sa fille, le comte Julien devint traître à sa patrie : il ouvrit aux Arabes la porte de l'Espagne en leur livrant Ceuta, dont il était gouverneur. Je sais bien que les érudits contestent cette légende, mais elle a été consacrée par la poésie et la tradition, et l'on y croit quand on est sur le pont San Martin.

Par des chemins arides, brûlants, escarpés, où le pied du passant soulève des flots de poussière, où l'on ne rencontre que de rares paysans poussant devant eux quelque baudet pesamment chargé, nous grimpâmes ensuite jusqu'à *San Juan de los Reyes*. L'église couronne une plate-forme d'où la vue s'étend au loin sur une campagne désolée. La façade est nue et n'a pour décoration que les chaînes des prisonniers chrétiens délivrés par la prise de Grenade ; au contraire, le chevet que couronne une rangée de statues, est

d'une grande richesse architecturale, mais il ne donne pourtant qu'une idée très insuffisante des magnificences de l'intérieur. Le nom même de *San Juan de los Reyes* rappelle les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, à qui l'on en doit la construction. Sur la frise qui règne autour de l'édifice se déroule une longue inscription commémorative en lettres gothiques. Les murs du transept sont chargés d'une profusion d'ornements au milieu desquels se détachent de belles statues, de larges écussons aux armes d'Aragon et de Castille, avec les emblèmes de la royauté, et deux tribunes découpées à jour, merveilles de légèreté et d'élégance, suspendues aux derniers piliers de la nef. L'église se complète par un cloître digne d'elle, où de sveltes colonnettes aux chapiteaux fleuris supportent des arcs aux broderies délicates, enguirlandés de feuilles et de fruits, d'oiseaux, de chimères et de figures grotesques. On y a réuni pêle-mêle les éléments d'un modeste musée archéologique, dans lequel les débris de l'art arabe alternent avec les reliques de l'art chrétien. Mais la guerre a passé là, et la moitié de ce cloître charmant n'est plus qu'un monceau de débris.

En nous traînant le long des murs pour chercher un peu d'ombre, nous reprenons notre route par des ruelles désertes qui me font penser à celles du Caire. Mon guide s'arrête devant une porte vermoulue sans ornement et sans apparence, au milieu d'un mur blanc qui ressemble à celui d'un jardin. Un homme sort de la maison voisine et fait tourner la clef dans la serrure. C'est un jardin en effet, un jardin chétif et sans ombrage, où s'ouvrent deux puits profonds. Nous sommes à *Santa Maria la Blanca*, la vieille synagogue, transformée en mosquée d'abord, puis en église au commencement du quinzième siècle, ensuite en caserne, en magasin de denrées et d'effets militaires, — hélas! il est écrit que nous rencontrerons partout la dévastation par la caserne autant que par le boulet et l'obus, — aujourd'hui restaurée d'une façon sommaire et économique, suffisante cependant pour permettre aux visiteurs d'apprécier dans son ensemble, sinon dans ses détails, ce curieux vestige de l'époque judaïque, — et les puits du jardin sont ceux qui servaient aux juifs pour leurs ablutions.

L'intérieur de l'antique synagogue, crépi à chaux ou à plâtre, est d'une blancheur éblouissante, qui justifie son nom. Quatre rangées de piliers octogones, aux chapiteaux divers, ornés de pommes de pin, et supportant de charmantes arcades en fer à cheval, divisent Santa Maria en cinq nefs. C'est quelque chose comme la mosquée de Cordoue en miniature.

Cette synagogue n'est pas, comme le disent quelques voyageurs et particulièrement Th. Gautier, la seule qu'on ait jamais tolérée en

Espagne, car à Tolède même on en peut voir une autre, qui n'offre pas moins d'intérêt. Je veux parler de *Nuestra Señora del Transito*, dont on a souvent embrouillé et confondu la description avec celle de Santa Maria la Blanca. Elle n'a pas plus d'apparence au dehors. Longtemps délaissée, elle est maintenant entre les mains des restaurateurs, par ordre du jeune roi Alphonse XII, qui la visita un jour et se prit d'admiration pour ce qu'en avait laissé subsister et permettait d'en voir l'affreux badigeonnage dont elle était recouverte. Un retable d'un travail très-fin, l'ornementation précieuse qui fait du mur du fond, à l'endroit qui était caché par l'autel, et des murs latéraux, la plus délicate et la plus ravissante broderie, le plafond en bois de cèdre, aux compartiments sculptés, tout est digne de l'Alhambra, tout en rappelle le style.

Cette synagogue a été construite au quatorzième siècle par les soins et aux frais de Samuel Lévi, trésorier de don Pedro le Cruel, qui n'y voulut rien épargner et alla jusqu'à fréter des vaisseaux pour rapporter d'Asie les cèdres du Liban destinés à fournir les charpentes de la toiture. La maison de Samuel Lévi touchait à la synagogue; on en voit les restes, qui ont grande mine. Quand le roi don Pedro, qui se piquait d'être un *justicier*, comme on sait, se fut avisé que son trésorier était trop riche et eut confisqué ses biens, en l'envoyant lui-même à la mort, sa maison fut donnée à don Henri de Villena dont elle porte encore le nom dans sa ruine. Plus tard, la synagogue fut cédée aux chevaliers de Calatrava. La position de Samuel Lévi et les services qu'il avait rendus à la royauté expliquent la tolérance dont on avait d'abord usé à son égard. Mais comment comprendre, dans cette catholique Espagne, qui haïssait les juifs à l'égal des Maures, la construction antérieure de la synagogue qui est devenue Santa Maria la Blanca et l'exercice libre du culte israélite dans un temple bâti avec magnificence? Les juifs de Tolède assuraient, dit-on, que lorsque le Christ fut mis en jugement à Jérusalem, le sanhédrin avait envoyé consulter toutes les tribus, et que la synagogue de Tolède avait voté pour l'acquittement. Ils prétendaient par conséquent n'être pas couverts du sang du Juste. Israélites, oui, mais déicides, non, même aux yeux de l'inquisiteur le plus sévère. A les en croire, la réponse de leurs ancêtres était conservée en original dans les archives du Vatican. Le P. Theiner a négligé de nous dire s'il a jamais mis la main sur ce document curieux. Faut-il croire, comme on l'a dit souvent, que l'autorisation de bâtir une synagogue leur ait été donnée en récompense de leur vote?

On ne peut faire vingt pas dans cette partie de Tolède sans y rencontrer un monument et un souvenir. Un couvent de femmes est

établi dans l'Alcazar de don Pedro le Cruel. Le palais de don Diego, où son frère Henri de Transtamarre recevait clandestinement les conjurés poussés à la révolte par la tyrannie du roi et qu'il donna ensuite à son vaillant auxiliaire du Guesclin, est devenu une maison particulière et n'a plus guère que sa porte d'entrée qui soit contemporaine de ces grands souvenirs. Des *despachos de vinos*, des épiceries, — *ultramarinos*, comme on les appelle dans la langue sonore et pompeuse des Castilles, — occupent des logis qu'un archéologue voudrait mettre sous verre. Une fabrique de *cerillas* est établie dans une maison arabe très bien conservée, avec un grand salon aux portes surmontées de l'arcade en fer à cheval, aux murs couverts d'un entrelacement de rosaces et d'arabesques, et une porte d'entrée pareille à celle d'une ville, jadis toute tapissée de clous aux têtes colossales, qu'on a détaché pour les vendre. Partout se dressent le grand mur et la tour arabe. Même postérieurement à la domination des Maures, les chrétiens ont bâti dans le même style, et maintenant encore les maçons de Tolède, gens sédentaires, qui n'ont jamais voyagé, qui vivent de pères en fils au milieu des types de l'architecture mauresque, restent fidèles dans leurs bâtisses à la tradition séculaire.

Pour achever notre journée, il ne nous restait à visiter que l'Alcazar, perché sur la plus haute des sept collines de Tolède, que domine sa masse imposante. L'ascension n'a rien de comparable à celle du mont Blanc, mais au mois de juillet, c'est un exercice qui ne laisse pas d'être pénible. Malgré son nom arabe, l'Alcazar ne remonte pas au delà de Charles-Quint. Mais les illustres architectes Covarrubias et Juan Herrera en avaient fait un monument de grande et fière physionomie. Les guerres et l'incendie, complétés par le séjour des soldats, qui en démolirent les magnifiques boiseries pour allumer leur feu, en firent une ruine qui, avec les beaux tons jaunes et rouges dont elle avait été revêtue par le soleil et par le temps; avec ses deux façades, l'une fleurie et flamboyante, l'autre majestueuse et sévère; avec les quatre grosses tours dont elle était flanquée à ses angles, avec sa cour entourée d'arcades formant galerie, son escalier élégant et monumental à la fois, aboutissant tout à coup à un écroulement de décombres, les immenses souterrains servant d'écuries où l'on pouvait loger des milliers de chevaux, ses vieilles statues camardes de rois goths devant l'entrée, et sa grande esplanade ceinte de remparts et de bastions crénelés, frappaient le visiteur d'étonnement et d'admiration.

L'Alcazar aujourd'hui restauré en grande partie et devenu une école militaire, m'a produit une impression beaucoup moins saisissante que ne l'avait fait jadis l'Alcazar en ruines. Lorsque la res-

tauration, qui se continue avec la sage lenteur habituelle à l'Espagne, sera terminée, on en fera, dit-on, un palais royal. Un soldat, après l'autorisation demandée et obtenue, me promena dans les diverses parties de l'édifice, sans m'épargner aucune des installations vulgaires, depuis les bureaux jusqu'aux cuisines et aux dortoirs, dont il a bien fallu déshonorer le palais en l'utilisant d'une façon pratique. J'échappai à la visite détaillée du réfectoire en me réfugiant à la fenêtre, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur la ville, le Tage, l'ancienne maison des Templiers, le *castillo* de San Cervantès, dont les ruines, qu'on croirait presque toucher de la main, recouvrent les roches qui bordent le fleuve, et sur bien d'autres monuments encore que je n'ai même pu nommer. Dans la cour, je tendis une piécette au soldat, qui fit un geste de refus digne d'Hippocrate refusant les présents d'Artaxerce ; je rassemblai tout ce que savais d'espagnol pour lui adresser mes excuses, mais déjà il m'avait rejoint derrière la porte et me saluait humblement, avec un demi-sourire très significatif, tandis que mon guide m'expliquait qu'on peut toujours donner la pièce à un militaire, mais qu'il ne faut pas la lui donner devant son officier.

VI

ARANJUEZ. — CORDOUE. — CADIX.

S'il est vrai qu'une année soit nécessaire pour connaître Tolède, comment vous avouer sans rougir que j'y suis resté trois jours seulement? Un touriste, comme un écrivain, doit savoir se borner.

De Tolède à Cordoue la route n'est pas directe. On doit s'arrêter pendant quelques heures à Aranjuez et je profitai avec plaisir de cette station forcée pour parcourir le palais, les jardins et le parc. Ils sont presque à la porte de la gare ; néanmoins, pour gagner l'oasis, je franchis pendant une centaine de pas une espèce de steppe où se prolongeait, jusqu'au milieu des grands arbres et des allées ombreuses, l'aridité des régions traversées par le chemin de fer.

Saint-Simon, qui vit Aranjuez pendant son ambassade en Espagne, en a tracé un tableau qui est encore à peu près exact aujourd'hui : « C'est le seul endroit des Castilles où il y ait de beaux arbres, et ils y sont en quantité. De quelque côté qu'on y arrive, c'est par une avenue d'une lieue ou de trois quarts de lieue, dont plusieurs ont double rang d'arbres, c'est-à-dire une contre-allée de chaque côté de l'avenue. Il y en a douze ou treize qui arrivent de toutes parts à Aranjuez, où leur jonction forme une place immense, et la plupart percent au delà, à perte de vue. Ces avenues sont souvent coupées

par d'autres transversales, avec des places dans leurs coupures, et par leur grand nombre forment de vastes cloîtres de verdure ou de champs semés, et se vont perdre à une lieue de tous côtés dans les campagnes. » Mais ce n'est pas ici une végétation orientale comme à Valence : les arbres appartiennent tous aux essences du Nord, sauf l'olivier et le mûrier. Le Tage coule à travers ce ravissant domaine. Partout des fontaines, des cascades, des jets d'eau, des groupes de statues, des vasques, des colonnes, des bancs de marbre, des temples grecs, des pavillons chinois, des chaumières d'ermites, des labyrinthes, des pelouses, des cabinets de verdure, des îles, des rochers artificiels, des grottes, des arcs de triomphe, tous les caprices de l'art, joints à toutes les grâces et à toutes les richesses de la nature.

Au fond des jardins, la *casa del Labrador* réserve de nouvelles surprises au visiteur qui a pris au sérieux son nom modeste de *maison du Laboureur*. J'avais déjà vu à Madrid, dans le *Buen Retiro*, la maison du Pauvre (*casa del Probre*) et surtout la maison Rustique, couverte de chaume, où se cache un salon en rotonde d'un luxe asiatique : la *casa del Probre*, la maison du Pauvre. Ce sont là jeux de princes. Mais à Aranjuez, le contraste est plus accentué encore. Malgré les statues qui en décorent la façade, l'enseigne du *Labrador* n'est pas trop démentie par l'extérieur. On se dit seulement qu'on est en présence d'une de ces fantaisies rustiques comme en avait inventées le dix-huitième siècle à son déclin et que ce laboureur était fait pour épouser une des bergères de Florian. Dès qu'on a dépassé le seuil, on s'aperçoit qu'il se fût contenté tout au plus de la laitière de Trianon. Les hôtes royaux d'Aranjuez semblent s'être amusés, autant que le permettait la gravité espagnole, à accentuer l'antiphrase du titre par un étonnant amas d'élégances aristocratiques et d'indescriptibles magnificences. Il y a surtout là, — qu'on me pardonne ce renseignement naturaliste, — certain réduit privé dont le prince le plus difficile se contenterait pour son cabinet de travail. Dans ce palais tout décoré de marbres et de bronzes dorés, de mosaïques, de fresques, de statues, de bibelots précieux, de tentures de soie, de broderies, de dentelles et de tissus qu'on prendrait pour l'œuvre d'une troupe de fées, cette pièce est la plus somptueuse. Où diable l'orgueil va-t-il se nicher? La folie de Caligula, qui avait voulu pour son cheval une écurie de marbre avec une auge d'ivoire, nous paraît ici bien dépassée. Charles IV a l'honneur d'avoir fait contruire un *water-closet* sans rival au monde : c'est la gloire la plus incontestable de son règne.

— Vous vous trompez, me dit un grave Castillan avec qui je causais deux heures après en chemin de fer; tel n'est point le cas.

Charles IV est un idéaliste, qui a voulu voiler sous toutes les pompes de l'art une des nécessités les plus humiliantes de la nature.

Il l'a affichée au contraire, et il ne lui a manqué, pour achever son œuvre, que de commander à Leandro Moratin un poème épique sur la matière.

La nuit était venue quand je quittai Aranjuez. Le lendemain dans la matinée, je descendais à l'hôtel Suisse, à Cordoue. Dans presque tous les pays de l'Europe, en Espagne, comme en Italie, comme en Allemagne, — excepté en France, — il est peu de villes qui n'aient leur hôtel et leur café suisses. La vocation des montagnards de l'Helvétie est toute différente de celle des montagnards écossais, et l'idée de vendre leur hospitalité n'a rien qui les indigne : c'est la suite naturelle, adaptée aux besoins nouveaux, de leur ancien rôle mercenaire dans les armées et aux portes des hôtels aristocratiques. Ces républicains ont la passion du service.

Après le déjeuner, j'essayai une première sortie ; mais je n'avais pas fait cinquante pas que j'étais contraint de me replier précipitamment. Les rues de Cordoue semblaient flamboyer ; on n'y apercevait que des chiens couchés en travers, à l'ombre, dans une immobilité cadavérique ; le pavé et les murs des maisons réverbéraient la chaleur comme des plaques chauffées à blanc. Une atmosphère de four à chaux m'enveloppait de sa flamme invisible. La lutte était aussi impossible que dangereuse. J'allai me jeter sur mon lit, et je dormis jusqu'à cinq heures d'un sommeil de plomb troublé de rêves fiévreux. Il me sembla qu'on m'avait fourré dans une cornue et que je m'évaporais avec un sifflement, en laissant au fond du vase un résidu à peine visible.

Un peu après cinq heures, les tempes encore battues par la fièvre, la tête travaillée de picotements aigus, je repris la tentative avortée. L'interprète de l'hôtel se chargea de me conduire à travers le réseau très enchevêtré des rues de Cordoue, jusqu'à la mosquée, située à l'autre bout de la ville. La température s'était à peine adoucie, et l'éventail que je maniais activement, dans le vain espoir de me rafraîchir, me chassait au visage des bouffées brûlantes. Je me rappelle, en particulier, la traversée de la place du Grand-Capitaine. Impossible de fuir, en se traînant le long des murs dans les minces raies d'ombres, cette nappe de pétrole incandescent. Non, il n'est pas possible que ni aux Indes, ni dans la mer Rouge, ni en plein Sahara, ni sous l'équateur, on ait à redouter une plus effroyable chaleur.

J'entrevoyais vaguement, dans cet incendie, avec des yeux aveuglés, de petites maisons basses, toutes blanches, n'ayant pour la plupart qu'un seul étage, et des rues étroites, pavées de durs cailloux, avec des dalles le long des murs en guise de trottoirs, quelquefois

avec des pierres blanches y dessinant des compartiments carrés, — intimes et recueillies sous l'ardeur du soleil, comme les corridors d'un couvent, plongées dans un silence profond, que troublait seulement de loin en loin le rauque braiement d'un âne. Aucun passant, aucune voiture. Çà et là des rues à demi défoncées et des tas de décombres. A mesure qu'on approche de l'extrémité de la ville et du Guadalquivir, les rues semblent de plus en plus abandonnées et les chemins de moins en moins praticables.

Après une demi-heure de marche, mon guide étend la main en me disant : « *Aqui esta la mezquita.* Je regarde et n'aperçois que de grands murs jaunes, crénelés, avec une tour carrée assez maussade, composée de cinq étages qui vont en se rétrécissant. La tour est recouverte d'un badigeon jaune comme les murs. Nous pénétrons d'abord dans un jardin planté d'orangers, de citronniers, de palmiers, de cyprès, au fond duquel une haute porte, dont l'arc est sculpté de fines arabesques et dont les panneaux de bois, relevés d'ornements en bronze, sont couverts de figures d'un léger relief et d'un excellent goût, donne accès dans l'édifice.

Comment décrire l'étrange et saisissant effet que produit, dès le premier pas, l'intérieur de la mosquée de Cordoue? Partout autour de soi, à perte de vue, s'étend une forêt de légers piliers, hauts de 3 mètres au plus à la naissance du chapiteau, et couronnés de deux arcs sarrasins, d'une élégance admirable, qui se superposent l'un à l'autre. Ces rangées de colonnettes forment dix-neuf nefs dans un sens, trente-six plus étroites dans l'autre. Des allées diagonales coupent ces avenues perpendiculaires. A chaque pas que l'on fait, les perspectives changent et se déplacent. Le regard se perd dans cette végétation de marbre et, de quelque côté qu'il se porte, il n'aperçoit que de nouveaux piliers qui se succèdent et s'entre-croisent, sans en entrevoir la fin. Les colonnes, toutes d'une seule pièce et des marbres les plus rares, sont au nombre de 860; leurs proportions varient, et aussi le dessin des chapiteaux, ainsi que la forme des doubles arcs, dont la plupart sont rayés de couleurs diverses. Les fenêtres ne laissent filtrer à l'intérieur qu'un mystérieux demi-jour, qui ajoute encore à l'impression produite.

La nef, ou pour parler comme les Espagnols, la rue la plus large de la mosquée aboutit au *Mihrab*, qui était le saint des saints du temple musulman et qui est arrivé jusqu'à nous, sinon dans toute la richesse de sa décoration, au moins dans son intégrité architecturale. On pénètre dans le Mihrab par un vestibule autour duquel s'entre-croisent des arcs d'une décoration plus riche, et qu'éclairent des fenêtres élégamment découpées. Une mosaïque superbe, où des inscriptions en caractères coufiques et des ornements d'un goût

très pur se détachent harmonieusement sur un fond d'azur et d'or, surmonte l'arcade, supportée par deux colonnettes de jaspe, qui sert d'entrée. L'intérieur, revêtu de beaux marbres veinés de rouge, présente la forme octogonale et n'a pas plus de 14 à 15 pieds de diamètre. Ce n'est qu'une grande niche, mais d'un travail féerique. La voûte en coquille délicatement ouvragée, fouillée, ciselée ; la corniche et la frise où se déroulent, à travers les arabesques, des versets du Coran en lettres étincelantes, les fines colonnettes de marbre blanc, aux bases et aux chapiteaux dorés, qui font le tour du sanctuaire, mais par-dessus tout cette exquise harmonie de lignes et de couleurs qui conserve à la complication des ornements un caractère de grâce légère, dépouillé de toute lourdeur et de toute fatigue, qui allie à la pureté du style la richesse poussée jusqu'à la profusion, en tempérant la magnificence par le goût et en échauffant le goût par la magnificence, ce merveilleux épanouissement d'un art idéal et sensuel à la fois, qui semble pétri de soleil et de fleurs, de diamants et de parfums, tout cela produit sur l'esprit, sur l'œil surtout, un effet délicieux dont cette description lente et morte ne peut pas plus donner une idée qu'un compte rendu technique d'une symphonie de Mozart.

Le Mihrab n'est plus maintenant que la sacristie de la chapelle installée dans son vestibule. Pour transformer la mosquée en cathédrale, on a élevé à l'extrémité des nefs cinquante-deux chapelles blotties dans le pourtour, entre les dernières rangées des colonnes, et à peu près au centre de l'édifice, dans une trouée de 53 mètres de long sur 15 de large, on a logé le *coro* et la *capilla mayor*. Malgré cette étendue respectable, l'église chrétienne du seizième siècle tient si peu de place dans l'ensemble du monument, qu'il faut la chercher, et qu'on peut errer pendant une heure dans cette forêt avant de l'apercevoir. Bien des touristes pressés sont sortis de la mosquée de Cordoue sans même en soupçonner l'existence. Elle ne recouvre que l'espace de soixante-trois colonnes, sur près de neuf cents. Partout ailleurs, ce chef-d'œuvre du style plateresque, où le chapitre a englouti des sommes considérables, exciterait l'admiration. Le chœur a une *silleria* à deux étages qui peut presque rivaliser avec celle de Tolède : « *Esta la primera de España* », me dit le sacristain qui me la montrait. Je prononçai le nom de Tolède, en secouant la tête d'un air de doute : « *No*, *señor*, reprit-il sèchement, *la silleria de Toledo esta la secunda.* » Mais l'impression produite par la mosquée a été tellement forte, qu'elle ne laisse plus guère de place à une autre.

Que devait être ce prodigieux monument quand, au lieu d'être fermées comme aujourd'hui par un mur, les dix-neuf nefs, ouvertes sur le jardin, prolongeaient leurs perspectives de marbre par celles des orangers ; quand il comptait douze cents colonnes ; quand dix

mille lampes et vingt-huit candélabres gigantesques, véritables montagnes de lumière, éclairaient la mosquée ; quand on n'avait pas encore remplacé par des voûtes et des demi-coupoles d'un style assez pauvre les caissons et les losanges du magnifique plafond arabe en bois de mélèze ; quand, dans le Mihrab, éclairé par une merveilleuse lampe d'or suspendue à la voûte, recouvert d'ornements d'ivoire, incrusté de bois rares dont les myriades de fragments étaient rehaussés de pierres précieuses et fixés par des clous d'or, sous un riche tapis de soie et dans une boîte d'or enrichie de perles et de rubis, reposait le Coran, écrit tout entier de la main d'Othman, le compagnon du prophète, et que dans la Maksurah se dressait la chaire du roi Almanzor, taillée dans les bois les plus précieux en forme de char à quatre roues ; quand enfin s'élevait à l'entrée la tour de l'*Alminar*, avec ses cent colonnes de marbre blanc et rouge. Le magnanime Abdérame, le véritable fondateur de la puissance arabe en Espagne, avait résolu de construire dans Cordoue, sa capitale, une mosquée sans rivale au monde. Le temple de Janus, devenu ensuite l'église Saint-Georges, sur l'emplacement duquel il éleva sa mosquée, lui fournit un grand nombre de colonnes. L'empereur d'Orient, Léon IV, lui en envoya cent quarante de Byzance ; il en arracha cent quinze aux monuments de Nîmes et de Narbonne, qui étaient sous son pouvoir, et pour le reste il mit à contribution les temples de Carthage et des autres villes du littoral africain. Chaque jour Abdérame venait travailler de ses mains pendant une heure à la mosquée, dont il avait lui-même fourni le plan. Commencée en 770, elle fut achevée sous son fils, en 795 : il n'avait fallu que vingt-cinq ans pour mener à terme cette œuvre prodigieuse.

La mosquée est l'unique monument qu'il y ait à voir à Cordoue. Mais, à elle seule, elle vaudrait le voyage. Il est rare que ces merveilles signalées à l'admiration des voyageurs égalent l'image qu'on s'en est créée d'avance, pour peu qu'on ait l'imagination chaude et vive. La mosquée de Cordoue est l'une des cinq ou six qui ne sont pas restées au-dessous de l'idée que je m'en étais faite.

Peu de villes ont plus de souvenirs que l'antique Cordoue, patrie de Lucain, de Sénèque, d'Averroès et de Gonzalve, le grand capitaine. Mais la plupart de ces souvenirs ont disparu dans leurs traces matérielles et ne subsistent que dans l'histoire. Si Cordoue est un musée antique, comme Tolède, c'est un musée qui s'émiette et qui tombe en poussière. Que sont devenues les sept cents mosquées arabes ? Et les bazars, et les ateliers ? Et ces innombrables fabriques de cuirs estampés et dorés dont elle fournissait autrefois le monde entier ? En parcourant les rues, on rencontre çà et là quelque fragment antique enchâssé dans le mur d'une maison, un fût, un pié-

destal, un chapiteau, une arcade, mêlés à des constructions modernes, souvent misérables. J'ai rencontré une place en ruine, entourée de bâtiments à moitié démolis, offrant dans son sol inégal l'aspect de fouilles commencées et abandonnées. Des monceaux de pierres et des tronçons de colonnes gisaient sur le terrain effondré. D'un talus en bordure dépassait, sur une longueur de six pieds, un fût de granit dont l'autre extrémité n'était pas dégagée et qui demeurait suspendu horizontalement au-dessus du niveau de la place. Un vieux pont de pierre en dehors de la ville, les murailles avec leurs portes et leurs tours carrées ou cylindriques, attirent aussi l'attention des archéologues. Mais, dans son ensemble, dans sa physionomie générale, Cordoue ne donne nullement l'idée d'une ville antique. Avec ses rues étroites et silencieuses où l'herbe pousse, ses places désertes, ses maisons basses blanchies à la chaux, ses marchés morts, ses boutiques rares et vides, elle a l'air d'un grand village, sauf en quelques rues plus larges et un peu plus vivantes, telles que la *calle de Ayuntamiento*, où se trouve l'hôtel de ville et où s'exerce une ombre de commerce; ou encore la longue place du Grand-Capitaine, un des rares endroits de Cordoue plantés d'arbres, sur laquelle la population se promène le soir, entre quelques cafés et d'assez belles maisons modernes. Tolède est bien déchue, mais la décadence de Cordoue est beaucoup plus profonde encore, et il lui reste à peine aujourd'hui la moitié autant d'habitants que les traditions populaires attribuent de palais à la Cordoue d'Abdérame et de ses successeurs. Elle avait alors, dit la légende, quatre-vingt mille palais, deux cent mille maisons, neuf cents bains et douze mille villages pour faubourgs. Mais cette légende est, sans nul doute, un conte des *Mille et une Nuits*, où les hyperboles de l'imagination arabe se sont combinées avec l'enflure propre aux poètes cordouans : Lucain, Sénèque le Tragique et Gongora.

Le lendemain, dans l'après-midi, je pris mon billet pour Grenade, qu'on ne peut ni voir ni décrire aussi vite que Cordoue, et de Grenade je me dirigeai ensuite sur Séville, la reine de l'Andalousie, où toute une semaine devait à peine me suffire pour voir la cathédrale et la Giralda, l'Alcazar, le palais de San Telmo, la Tour d'or, la maison de Pilate, les églises, les bibliothèques et les musées. Mais pour aborder, même sommairement, de tels sujets, il me faudrait bien des pages, et je veux finir aujourd'hui. Le lecteur me permettra donc, — sans regret, je le crains, — de franchir Grenade et Séville, afin d'arriver à Cadix tout d'une traite.

De Séville à Cadix, la voie traverse un pays riche et charmant ou se succèdent les plus beaux oliviers d'Espagne, les vignes et les orangers. Elle est bordée souvent par des massifs d'énormes cactus

et des rangées de hauts tournesols. On passe par Utrera, qui se vante de posséder, dans le trésor de son église de Santiago, l'un des trente deniers payés à Judas et qui partage avec Malaga la réputation d'être très hospitalière pour les gens en délicatesse avec la justice. Un proverbe indigène traduit énergiquement cette idée : « Tue-le (Tue le roi, dit une variante plus énergique encore), et sauve-toi à Utrera, » ou « à Malaga. » Un peu plus loin, le nom de Jérès de la Frontera m'appelle à la portière et je regarde cuire au soleil, sous les pampres qui s'étendent à perte de vue, ces raisins d'où sort l'un des vins les plus exquis et les plus généreux que Dieu ait créés pour réjouir le cœur de l'homme. On croit connaître le vin de Jérès en France; on n'en connaît guère que les espèces inférieures. Pour moi, j'avoue que je n'en avais aucune idée avant d'avoir goûté, à la table du plus illustre des personnages politiques, des orateurs et des écrivains de l'Espagne, le *Jeres amontillado*, cette boisson de Jouvence qui semble faite de tous les parfums capiteux de la brise andalouse, fondus dans un rayon de lumière et de flamme, et qui fait paraître aussi grossiers les pseudo-vins de Jérès qu'on a bus jusqu'alors, que de la bière en comparaison de l'ambroisie.

Bientôt on aperçoit, pour la première fois, la nappe bleue de la baie de Cadix, et dans le lointain on voit blanchir, pareille à une tasse d'argent au milieu des flots, suivant la comparaison espagnole, la ville elle-même, à peine distante de 2 lieues en ligne droite, mais encore éloignée de 35 à 40 kilomètres par le chemin de fer, à cause de la courbe extravagante décrite par l'isthme qui la rattache à la terre. Puis l'Océan se dérobe; on ne distingue que de vastes marais salants, avec de hautes pyramides cristallines qui sèchent au soleil. Un embranchement se dirige vers les chantiers et les forts démantelés du Trocadéro : vous voyez que nous sommes encore en pays de connaissance. On passe devant le grand arsenal maritime de la Carraca et la ville forte de San Fernando, célèbre par son observatoire, et qui garde la tête de l'isthme, ou plutôt de l'île Saint-Léon, car la langue de terre qui projette comme une fronde Cadix au milieu de l'Océan, est séparée du continent par la rivière de Santi Petri, qui n'est en réalité qu'un étroit bras de mer. Le mouvement des stations avertit le voyageur qu'il se trouve dans l'une des régions les plus riches et les plus actives de l'Espagne.

Vingt-cinq minutes encore et nous sommes à Cadix. La physionomie générale des maisons et des rues n'est pas sans quelque rapport avec celle de Séville; cependant elle a ses caractères propres. Cadix est la plus blanche de toutes les villes espagnoles : elle l'est quatre fois plus que Valence et deux fois plus que Cordoue.

Les fenêtres peintes en vert, la variété et la grâce des balcons, tous recouverts d'élégantes vitrines qui étincellent au soleil, ajoutent à la gaieté de l'aspect. Souvent les fenêtres sont tellement nombreuses et rapprochées, que les vitrines se rejoignent ; ces *miradors*, habituellement ouverts l'été, forment, pendant la saison rigoureuse, si l'on peut employer cette expression en Andalousie, une sorte de serre toute garnie de plantes. Les maisons sont plus hautes encore qu'à Séville ; aucune n'a moins de trois étages, la plupart en comptent quatre ou cinq ; quelques-unes vont jusqu'à sept. Resserrée dans son étroit espace, Cadix a dû regagner en hauteur ce qu'elle ne pouvait conquérir en étendue. La terrasse, qui n'est qu'une exception, à Séville, est la règle à Cadix. Les rues sont étroites, mais généralement très droites et très longues. Les arbres et les fleurs abondent partout.

Oh ! l'aimable et la charmante ville ! J'en ai gardé un souvenir délicieux. Les ardeurs du soleil y sont tempérées par les fraîcheurs exquises de la brise marine. Elle a des places qui sont des jardins, comme les places Mina, de San Antonio, de la Liberté. Elle a sur le bord de la mer une *Alameda* d'où l'on peut, sous des ombrages parfumés, assister aux ébats des baigneurs et suivre à l'horizon quelque voile blanche se détachant comme l'aile d'une mouette sur le double azur de l'Océan et du ciel. Les belles Gaditanes souriantes, en toilettes claires, se promènent sous les palmiers avec une démarche aisée et légère. La beauté fragile et fugitive de l'Andalouse, qui se fane avec la rapidité de la fleur, semble se complaire et s'attarder sur ces bords heureux, comme dit la romance. Nulle part, à ma grande surprise, je n'avais vu plus de laides femmes, ni de plus laides femmes qu'à Séville, où pullule par les rues le type de la duègne ridée et flétrie à quarante ans. Mais nulle part je n'ai vu de plus beaux yeux et plus de beaux yeux, de beaux cheveux, de beaux teints, de tailles élégantes et de gracieuse désinvolture qu'à Cadix, capable de soutenir à elle seule l'honneur de l'Andalousie. Je ne sais quel parfum de vie douce et facile est répandu dans l'air, de la place San Fernando à la place Isabelle. Je me suis reposé là comme dans un bain tiède.

Quel contraste entre la physionomie de Cadix et son histoire ! Cette ville à l'aspect si moderne est la plus ancienne de toutes les villes d'Espagne, antérieure à Rome même, et son origine se perd dans les ténèbres de l'antiquité phénicienne. Cette ville souriante et molle a des pages terribles dans ses annales. Elle a été prise par les Romains, quatre fois assiégée, pillée ou bombardée par les Anglais, bloquée par les Français pendant des années sous l'empire, bombardée par eux sous la Restauration, ruinée, incendiée, dévastée par la peste ; la junte révolutionnaire y siégea pendant la guerre de l'indépendance : c'est dans son enceinte qu'éclata la révolution

de 1820, qui l'emplit d'horribles massacres. Par quelle fatalité Cadix, renommée déjà dans l'antiquité comme une ville de plaisir, a-t-elle tant de sang, de ruines et de désastres dans ses annales? Lorsqu'on a lu son histoire et qu'on cherche à en retrouver les vestiges, il semble que ce soit un mauvais rêve, un conte à faire peur. Elle a remis sa robe blanche par-dessus ses blessures, et son soleil, ses brises, ses parfums, ses flots bleus, ont tout lavé, tout purifié, tout effacé.

Il n'y a rien à voir à Cadix que Cadix même. La cathédrale, qui date seulement du dix-huitième siècle, mérite une visite, mais non une description. Sur l'Alameda s'ouvre l'église des Carmélites déchaussées, avec une façade ornée de hautes et bizarres chicorées, dans le genre absurde auquel l'architecte Chiruguerra a laissé son nom, et un retable d'une pompeuse et ronflante insignifiance. Au centre de la ville s'élève la *Torre de Tavira*. Comme elle n'a guère que 30 mètres de haut, on en peut tenter l'escalade sans appartenir à l'ordre des grimpeurs : ce n'est point assez pour donner une fatigue sérieuse, mais c'est assez pour jouir d'un admirable coup-d'œil et se rendre compte de la singulière situation de Cadix. Le regard s'étend au loin sur la mer qui entoure de tous les côtés la ville déployée en éventail, sauf par l'étroit ruban qui l'enchaîne, comme un bateau à l'amarre. On se demande s'il ne sera pas quelque jour emporté à la dérive. La corde est coupée là-bas, à Santi Pietri; la chaussée de pierre jetée sur les deux rives du bras de mer fait l'effet d'une suture qui la retient, et l'on tremble qu'elle ne se rompe sous vos pieds. Cadix est épandue, pareille à une immense jatte de lait. On domine toutes ses terrasses, garnies de belvédères, les uns en forme de tours carrées surmontées de guérites rondes, les autres en forme de minarets, et bordées de murs à hauteur d'appui sur lesquels viennent s'accouder le soir les jeunes Gaditanes. C'est une vision de l'Orient, comme celle que nous a montrée dans son tableau du dernier Salon le peintre Benjamin Constant.

Deux jours à Cadix m'avaient suffi pour voir la ville et pour me reposer. Le 10 août, je reprenais le chemin de la France. En m'éveillant un matin, j'aperçus les vitres du wagon obscurcies par une pluie battante. « O ma patrie, m'écriai-je avec transport, je te reconnais! » Il faut avoir vécu six semaines sous un soleil implacable pour sentir tout le charme d'un ciel nébuleux et d'une giboulée. On a dit de Valence que c'est un paradis habité par des démons. L'Andalousie, elle aussi, est un paradis terrestre; et pourtant on eût pu dire de moi, comme les petits enfants de Florence le disaient de Dante :

Voilà, voilà, celui qui revient de l'enfer.

Victor Fournel.

UN LIVRE RÉCENT SUR LES IMPOTS

LA QUESTION DES IMPOTS

PAR M. V. BONNET

La science de l'impôt date principalement d'Adam Smith. Dans son *Traité de la Richesse des nations*, il a posé pour le choix et l'assiette des impôts des principes dont la plupart sont devenus les axiomes de la science économique en cette matière. Ces règles demandent à l'impôt quatre qualités : la justice, la certitude, la commodité et l'économie. Depuis lors, l'impôt et toutes les questions qui s'y rattachent ont donné lieu à des discussions épineuses, à de longues controverses, à de nombreuses et savantes publications.

M. Victor Bonnet vient d'apporter un document nouveau au législateur présent et futur. Sous le titre : *la Question des impôts*, il a réuni divers articles publiés par lui dans la *Revue des Deux-Mondes*, et en a formé un ouvrage fort intéressant, dans lequel il établit un corps de doctrine destiné à ceux qui désirent avoir un fil conducteur pour se reconnaître dans le dédale du système de nos taxes.

Ce livre a le grand avantage d'exposer dans un style clair et facile des questions délicates et arides, et de mettre ainsi leur étude à la portée des personnes qui pourraient en être détournées par des traités où à l'aridité du fond se joint quelquefois la sécheresse de la forme. M. Bonnet s'élève d'abord avec raison, selon nous, contre l'impôt progressif, que Montesquieu, Say, Adam Smith et Rossi ont défendu, les uns d'une manière absolue, les autres avec certaines restrictions, qui a encore aujourd'hui des adhérents, mais contre lequel se sont prononcés de nombreux économistes d'une compétence indiscutable.

D'après M. Bonnet, si en dehors de certains agitateurs politiques, désireux d'arriver à la popularité en faisant miroiter aux yeux des classes pauvres leur droit éventuel à un dégrèvement dans la taxation

générale, l'impôt progressif compte encore des partisans, c'est parce qu'on ne se rend pas parfaitement compte du but de l'impôt, de la façon dont il doit être payé. L'auteur réfute les divers arguments donnés en faveur de l'impôt progressif, et fait valoir les motifs qui doivent, dans une civilisation comme la nôtre, le faire écarter par tout esprit désireux de rester fidèle aux principes de justice et d'équité. Cet impôt serait, selon lui, chimérique et irréalisable, puisque sa base devrait être l'égalité des sacrifices dont l'appréciation est si variable et si sujette à controverse. Il serait arbitraire, puisque la progression indéterminée suivant laquelle il serait établi dépendrait exclusivement du caprice du législateur et pourrait être l'objet de constantes modifications. Il serait injuste et violent, puisqu'il aurait pour but de créer dans une société dont un des principes primordiaux est l'égalité des droits, une inégalité dans les charges et qu'il conduirait fatalement au nivellement social. Il serait enfin antiéconomique, puisqu'il serait un obstacle au développement des fortunes et détournerait de l'épargne et du travail. Ces idées sur l'impôt progressif, qui avaient été niées sous la première république et mises en question assez sérieusement sous la deuxième, n'ont trouvé depuis 1870 aucun contradicteur, et on a pu remarquer que tout récemment, à propos de la loi nouvelle sur les patentes, le Sénat a repoussé une échelle progressive établie par la Chambre des députés dans l'assiette du droit de patente déterminée pour certaines professions par le nombre des employés.

Dans la plus grande partie de son livre consacrée aux impôts de consommation, aux impôts sur les actes et aux impôts directs, M. Bonnet commente le système actuellement en vigueur et examine les critiques qui lui sont adressées. Partisan déclaré des taxes de consommation, l'auteur fait remarquer que plus les États sont prospères et avancés en civilisation, plus les contributions indirectes ont une place importante dans leurs budgets. Puis il essaie de répondre aux nombreuses objections qu'ont soulevées ces taxes en général, et parmi elles principalement celles qui frappent des objets de première nécessité. La consommation des objets que ces taxes atteignent étant presque la même pour tous, quelles que soient la classe et la situation pécuniaire du consommateur, qu'il s'agisse du travailleur ou du capitaliste, ne violent-elles pas la première des règles admises en matière d'impôts, la proportionnalité? Ne sont-elles pas, comme l'a dit J. B. Say, progressives à rebours, en ce sens qu'elles sont d'autant plus élevées proportionnellement que les facultés des contribuables sont moindres? Cette objection aurait pour M. Bonnet une grande portée, si en réalité les taxes de consommation étaient supportées par les contribuables qui les acquittent, s'il n'y avait pas la loi fatale de la répercussion et de la solidarité de l'impôt entre tous les citoyens. Mais, selon lui, la

taxe que paie l'ouvrier ne reste pas à sa charge; elle amène l'augmentation de son salaire, et par là même l'accroissement du prix de revient des objets qu'il fabrique; c'est donc sur l'acheteur qu'elle retombe.

Un des problèmes les plus complexes de la science des impôts est certainement celui de leur incidence. Sans vouloir entrer dans les discussions délicates auxquelles cette question a donné lieu, il nous semble que la théorie de la répercussion indéfinie soutenue par M. Bonnet, comme par M. Thiers dans son ouvrage sur la propriété, n'est pas absolument vraie. Une répercussion ne saurait se produire qu'autant que le salaire de l'ouvrier avant l'établissement de la taxe serait égal à la limite absolue du nécessaire. Mais il est loin d'en être toujours ainsi; il y a souvent entre le chiffre du salaire et la somme nécessaire à l'ouvrier une certaine marge que viennent réduire les impôts que l'ouvrier supporte, avant d'amener une augmentation de la main-d'œuvre. Aussi trouvons-nous que le raisonnement de l'auteur atténue, mais ne supprime pas entièrement la portée de l'objection.

Les impôts de consommation, objecte-t-on, ne rapportent pas à l'État ce qu'ils coûtent aux contribuables qui doivent indemniser les commerçants intermédiaires de l'avance qu'ils ont dû faire au Trésor. Mais cet inconvénient n'est-il pas général à toutes les taxes? Si les frais de perception de ces impôts sont plus élevés que ceux des autres, la nature de ces taxes n'en est peut-être pas la cause unique. Leur caractère vexatoire tend de jour en jour à disparaître. Si elles constituent une restriction à la liberté absolue du commerce, le revenu considérable qu'elles procurent à l'État l'explique suffisamment. M. Bonnet prouve enfin que, malgré les augmentations qu'elles ont subies, leur produit est en progrès constant. Se payant en outre par fractions minimes, elles sont presque insensibles pour le contribuable. Maintenues dans les limites d'une sage modération, elles ne sont donc pas un obstacle sérieux au développement de la consommation.

D'après lui, dans un pays où l'impôt est voté par les représentants du peuple, une des qualités principales d'une taxe — et c'est le propre des impôts de consommation — doit être d'être payée par tous les citoyens; tout le monde est ainsi intéressé à l'économie des deniers publics et à la bonne gestion des finances de l'État. Il en conclut que la plupart des attaques contre les taxes indirectes sont plus passionnées que réfléchies, et que ces impôts ont sur les impôts directs des avantages indiscutables.

Nous ne saurions nous associer complètement à cette thèse. Beaucoup moins partisan que M. Bonnet des taxes indirectes, nous leur reconnaissons des inconvénients graves et nous acceptons certaines des objections formulées contre elles. Nous sommes particulièrement frappés par celles qui consistent à dire que ces taxes lèsent presque

toujours un peu le sentiment de la proportionnalité, et qu'en amenant souvent un renchérissement de la main-d'œuvre, elles contribuent à mettre dans un état d'infériorité notre production et nos industries nationales dans leur lutte si difficile avec l'étranger. Aussi dans un pays démocratique, la diminution de ces taxes devrait s'imposer aux pouvoirs publics, s'ils ne se trouvaient en présence des charges sans cesse croissantes du budget.

Parmi les impôts indirects, les impôts sur les actes ont été moins vivement critiqués que les taxes de consommation. Et cependant, d'après l'auteur, il s'en faut qu'ils soient irréprochables. L'impôt du timbre est établi sur certains actes qui ne peuvent avoir leur pleine efficacité que s'ils sont revêtus de l'empreinte de l'État; il serait peu fondé si la légitimité d'une taxe résultait uniquement de la proportion de sa quotité avec le service rendu. Il a subi depuis quelques années des augmentations considérables que ne justifient qu'en partie les changements qui se sont opérés dans la valeur des choses. Les droits d'enregistrement sont, au contraire, perçus en échange d'un service réel et immédiat rendu par l'État; certains actes, en effet, acquièrent, par leur inscription sur des registres spéciaux, une valeur vis-à-vis des parties elles-mêmes et vis-à-vis des tiers, dont ils seraient entièrement dépourvus, si cette mention faisait défaut.

Les dispositions législatives relatives à l'enregistrement ont l'inconvénient d'être très nombreuses; c'est un véritable dédale, où il est très difficile de se reconnaître, à moins d'études spéciales. La variation des droits, suivant la nature des actes, entraîne des complications sans nombre et des fraudes fréquentes. Il y aurait une utilité évidente à codifier et à simplifier les lois nombreuses qui régissent cette matière.

Le droit sur les transmissions à titre gratuit et en particulier sur les successions est, de tous les droits d'enregistrement, celui qui a soulevé les critiques les plus vives et les plus justifiées. Il est certainement perçu à un moment favorable à l'intervention du fisc. Mais il est tellement élevé dans certains cas qu'on a été jusqu'à dire, peut-être avec quelque exagération, qu'il constituait une véritable spoliation légale. Sa quotité, qui varie suivant la qualité de l'héritier ou du donataire entre 1 et 10 pour 100, décimes compris, n'est-elle pas de beaucoup supérieure à la rémunération du service rendu par l'État, par la consécration officielle du droit du nouveau propriétaire? A ce reproche nous pouvons ajouter que la nécessité d'acquitter intégralement l'impôt dans un délai très bref ne permet pas de le prélever sur le revenu.

M. Bonnet trouverait équitable une distinction entre les successions testamentaires et les successions *ab intestat* et proposerait pour les premières, quel que soit le degré de parenté du légataire, une diminution

de droits qui pourrait être compensée par une augmentation aux dépens des héritiers naturels au delà d'un certain degré. L'âge de la personne appelée à succéder pourrait aussi, selon lui, entrer en ligne de compte comme, en Angleterre, dans la fixation du droit.

Enfin une réforme, qui semble s'imposer au législateur et dont l'auteur démontre l'utilité, est celle de la déduction des dettes dans l'actif d'une succession. Si elle a toujours été différée, c'est par crainte des fraudes nombreuses qu'elle semble devoir entraîner. Mais est-ce un motif suffisant pour maintenir une disposition aussi injuste que celle qui frappe l'actif brut, sans tenir compte des charges et des obligations nombreuses dont il peut être grevé?

Le droit perçu à l'occasion des mutations d'immeubles à titre onéreux est dans certains cas aussi excessif que celui sur les mutations à titre gratuit; il s'élève à plus de 6 1/2 pour 100, tandis que 2 pour 100 est le maximum du droit qui frappe les transmissions de valeurs mobilières. Un écart aussi considérable ne saurait se justifier. Ce taux élevé a d'ailleurs pour conséquence d'encourager les dissimulations dans les déclarations et de diminuer le nombre des transactions sur propriétés immobilières.

Nous ne nous arrêterons pas aux critiques rétrospectives que l'auteur formule contre l'impôt sur les transports à petite vitesse, dont de nombreuses réclamations ont amené la suppression récente. L'opinion n'est pas aussi sévère à l'égard des droits sur les transports à grande vitesse, quoiqu'ils aient aussi jusqu'à un certain point l'inconvénient de nuire au mouvement des affaires et au développement de la circulation.

M. Bonnet est loin d'approuver entièrement l'impôt sur les valeurs mobilières, auquel il reproche de ne s'appliquer ni aux rentes françaises, ni aux fonds d'États étrangers, ni aux parts d'intérêts dans les sociétés autres que les sociétés anonymes. Si cet impôt laisse subsister encore certaines inégalités, il faut reconnaître qu'il a fait disparaître la plus choquante de toutes, celle qui résultait de l'exemption totale des valeurs mobilières, partie importante de la fortune publique depuis un certain nombre d'années, en face des lourdes charges qui pèsent sur la terre et du chiffre considérable d'impôts qu'elle supporte. L'auteur termine cette étude sur les taxes indirectes, en exprimant le vœu que notre situation financière permette aussi prochainement que possible au législateur un remaniement du système de ces impôts.

Il consacre ensuite aux impôts directs quelques développements. Tandis que ces impôts semblent être en théorie les plus légitimes et les plus proportionnels, en pratique ce sont les plus sensibles et ceux par conséquent auxquels il est le plus délicat de toucher. Aussi le principal de l'impôt foncier n'a-t-il subi depuis cinquante ans que des variations légères. En y joignant les centimes additionnels, on trouve que la

propriété foncière paie aujourd'hui en moyenne 8 pour 100 de son revenu. Les terres les plus grevées supportent l'impôt dans la proportion de 12 pour 100, tandis que 2 ou 3 pour 100 est le chiffre des plus favorisées. C'est une inégalité qui a souvent provoqué l'attention du législateur, qui a été atténuée par certains dégrèvements, mais à laquelle une péréquation pourrait seule complètement remédier. Cette péréquation, très vivement réclamée par la plupart des économistes, soulève cependant, surtout quand elle comporte des relèvements, certaines objections. Elle porterait, dit-on, atteinte à des situations acquises et renverserait les calculs sur lesquels ont été basées les transactions subies par la propriété depuis la confection du cadastre. Elle découragerait les propriétaires dont les efforts intelligents ont abouti à l'amélioration du sol. Mais, répond l'auteur, n'est-il pas souverainement injuste de ne pas réparer des erreurs évidentes, sous le prétexte qu'elles ne préjudicient pas aux détenteurs actuels de la terre! L'impôt ne doit-il pas suivre le progrès de la richesse, quelle qu'en soit la cause? L'immutabilité de la contribution foncière est donc inadmissible. Pour la mettre en rapport avec le développement du revenu, une révision partielle ou totale de son assiette est nécessaire. On s'est arrêté devant une œuvre aussi coûteuse et aussi considérable que la réfection complète du cadastre, et on a pensé que sans reprendre l'ancien cadastre à sa base, il serait possible, grâce aux renseignements que l'administration possède, d'arriver aux rectifications les plus essentielles et à une plus juste répartition entre les départements, les arrondissements et les communes.

M. Bonnet ne partage pas cette opinion; il est convaincu qu'une nouvelle évaluation générale du revenu foncier s'imposera tôt ou tard au législateur. Elle serait certainement moins longue et moins dispendieuse que les premières opérations. Elle offrirait plus de garanties et serait plus efficace que la demi-mesure que certaines personnes seraient disposées à trouver suffisante. Elle seule enfin aurait le triple avantage de supprimer la disproportion qui existe dans la quotité de l'impôt, de procurer une notable augmentation de recettes et de constituer le grand-livre de la propriété foncière dont elle permettrait l'exacte délimitation.

De tous les impôts directs, l'impôt sur les patentes est certainement le plus compliqué et celui qui, malgré les réformes dont il a été l'objet, a donné lieu aux réclamations les plus nombreuses. C'est que, si le but poursuivi a toujours été la proportionnalité avec les bénéfices, le législateur, dans l'impossibilité d'admettre le système des vérifications directes, a dû se résigner à asseoir l'impôt d'après des signes présomptifs extérieurs qui ne permettent que des approximations. Cette taxe qui a subi en 1872 un relèvement considérable, produit encore aujourd'hui,

centimes additionnels compris, malgré certains dégrèvements, près de 200 millions. Elle est d'autant plus lourde pour le contribuable, que les présomptions sur lesquelles elle repose sont souvent trompeuses. A la suite d'une promesse faite en 1872, les Chambres sont en ce moment saisies d'une loi nouvelle qui, quoique encore imparfaite, consacre certains dégrèvements et établit une plus juste répartition des charges.

Nulle taxe n'est moins strictement proportionnelle au revenu que l'impôt des portes et fenêtres, les éléments qui constituent son assiette étant des indices de la fortune souvent très inexacts. Mais M. Bonnet trouve que c'est exagérer les critiques que cet impôt mérite, que d'aller jusqu'à lui reprocher d'être inhumain et immoral, parce qu'il frappe l'air et la lumière, si nécessaires à la vie. Ces deux éléments ne sont atteints qu'indirectement et comme signes de la richesse. D'ailleurs, un impôt ne peut pas passer pour excessif et vraiment impopulaire, quand, en dehors des grandes villes, il ne représente qu'une dépense par an d'environ 65 centimes par personne.

On croit à tort qu'à son origine la taxe mobilière était établie sous la forme progressive. Elle était, il est vrai, progressive par rapport au loyer, mais elle était considérée par le législateur comme restant proportionnelle au revenu. Le système actuel atteint tous les loyers, sans s'inquiéter de leur rapport avec le revenu réel. Mais, comme le loyer n'est pas plus que le nombre des ouvertures un indice certain de la fortune, cette taxe conduit à des inégalités que certaines distinctions, inacceptables en pratique, pourraient seules éviter. C'est un impôt d'ailleurs dont le produit n'est que le 200e environ du revenu brut du pays.

Quant à la taxe personnelle, elle n'a été critiquée qu'en tant qu'elle semble être un vestige des capitations de l'ancien régime; son produit est minime; elle est en outre une des taxes qui se perçoivent le plus aisément.

La partie de l'ouvrage de M. Bonnet qu'il consacre à l'impôt sur le revenu, est certainement la plus nouvelle et la plus intéressante. « La forme de l'impôt étant, selon lui, surtout importante au point de vue du développement de la richesse, il est nécessaire de favoriser celle qui y nuit le moins, aujourd'hui que nous sommes en présence de la concurrence universelle et qu'il s'agit d'affranchir la production de tous les obstacles qui la gênent. Les impôts doivent être allégés et répartis sur toutes les branches de la richesse, de façon à n'en écraser aucune. » C'est dans ce but que l'auteur se déclare partisan de l'impôt sur le revenu.

Mais il est loin d'admettre, comme beaucoup d'économistes, que les classes inférieures supportent dans l'ensemble des impôts une part trop élevée par rapport aux classes riches. Aussi, s'il désire l'établisse-

ment d'un impôt sur le revenu, ce n'est point pour réparer une injustice, mais pour fournir au budget une ressource nouvelle et permettre au législateur de diminuer ou de supprimer les taxes dont nos besoins budgétaires justifient seuls le maintien. Cet impôt ne doit donc pas être, selon lui, une taxe de redressement et de compensation, mais une taxe de superposition, d'après le langage de certains auteurs.

Telle n'est pas notre manière de voir. Les classes aisées sont, à notre avis, et nous croyons l'avoir démontré, moins atteintes par les impôts de consommation que les classes pauvres. Aussi, l'impôt sur le revenu que nous serions disposé à admettre sous certaines conditions et avec certains ménagements que nécessite le caractère de notre nation et les bouleversements politiques et sociaux que nous éprouvons depuis un siècle, devrait ne pas être seulement une ressource fiscale, mais encore et surtout un impôt ayant pour but de corriger et de rectifier l'improportionnalité des impôts de consommation.

M. Bonnet, et sur ce point nous nous rallions entièrement aux raisons qu'il fait valoir, réfute l'opinion de ceux qui soutiennent que l'impôt du revenu, au lieu d'être une annexe des autres impôts, pourrait être adopté comme taxe unique. Cette réforme serait un bouleversement complet du système actuel de nos taxes, qui ne devrait s'imposer au législateur qu'autant que ses avantages seraient indiscutables. Bien loin de là, ses inconvénients sont saisissants. Elle serait contraire aux précédents historiques; dans tous les pays en effet où cet impôt existe, il figure comme une annexe des autres taxes. L'unité de taxe semble, il est vrai, de prime abord avoir entre autres avantages ceux de la logique, de la simplicité, de l'économie. Mais cet impôt unique, perçu par voie de rôle nominatif et par fractions assez élevées, ne paraîtrait-il pas plus onéreux à l'ouvrier que la somme d'impôts qu'il paie aujourd'hui sous forme indirecte et par une contribution de tous les jours ? On arriverait donc, au bas de l'échelle sociale, à des impossibilités pratiques. Si d'un autre côté le législateur proclamait l'exemption de certaines classes de citoyens, un prélèvement d'autant plus considérable devrait être opéré sur le revenu des autres classes; ce serait un pas vers l'impôt progressif avec ses inconvénients et ses dangers.

L'impôt sur le revenu que l'auteur propose devrait frapper tous les citoyens; les petites fortunes y seraient soumises comme les grandes. Ce serait le seul moyen, suivant lui, de le rendre très léger et très productif. Les fortunes étant en effet très divisées en France, la fixation d'un minimum imposable exempterait une partie considérable du revenu du pays, ce qui entraînerait pour le législateur l'obligation de demander aux fortunes atteintes une contribution d'autant plus élevée.

Nous croyons, au contraire, que certaines immunités devraient être accordées, qu'il serait nécessaire de fixer une limite au-dessous de

laquelle le revenu ne serait pas atteint. Il en est ainsi en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, dans tous les pays où il existe des taxes sur le revenu.

Théoriquement, l'exemption des revenus inférieurs à un certain chiffre serait une conséquence logique du caractère de taxe de redressement que nous croyons que cet impôt doit avoir. Cet impôt devrait, d'ailleurs, frapper seulement les contribuables auxquels l'ensemble des impôts laissent des ressources disponibles; il devrait moins récolter que glaner après tous les autres. Généralisé, il perdrait un de ses principaux avantages, son caractère démocratique. Pratiquement enfin, le système des déclarations contrôlées par les jurys se concilierait difficilement avec le nombre très étendu des contribuables qu'intéresserait une taxe frappant indifféremment toutes les fortunes.

L'impôt devrait, en outre, dans l'opinion de M. Bonnet, être général par rapport aux diverses sources de revenus et les frapper dans une égale proportion. L'auteur ne saurait comprendre la distinction, admise dans certains pays et proposée par certains auteurs, entre les revenus spontanés et fixes, comme ceux que la propriété et les valeurs mobilières procurent, et les revenus qui proviennent du travail, comme les bénéfices industriels, les traitements et les salaires. Ne serait-ce pas compliquer inutilement l'assiette d'un impôt, dont la qualité principale doit être de reposer sur des principes simples et intelligibles ? M. Bonnet conteste d'ailleurs l'équité d'une distinction.

Nous sommes disposé à faire encore sur ce point certaines réserves et à croire, tout en reconnaissant les difficultés d'une rigoureuse application, qu'on ne saurait, sans violer jusqu'à un certain point les principes de justice et de proportionnalité, taxer également des revenus permanents et produits par un capital, et des revenus essentiellement variables et temporaires, fruits du travail et dont une partie est naturellement destinée à l'épargne.

M. Bonnet pense que, sur les bases qu'il propose, l'impôt atteindrait les trois quarts du revenu général de la France, qu'il estime à 20 milliards; il pourrait donc produire, suivant que le taux de deux tiers ou de 1 pour 100 serait adopté, 100 ou 150 millions. Dans des limites aussi modérées, il pourrait s'ajouter sans surcharge très appréciable aux impôts existants.

Les déclarations qu'impliquerait cet impôt seraient loin d'être en France une innovation. Ce ne serait qu'une nouvelle application d'un système qui est déjà la base de la perception de la plupart des taxes indirectes. M. Bonnet ne croit pas enfin que cet impôt, surtout généralisé, comme il le désire, puisse conduire à l'impôt progressif.

Tel est l'exposé de la doctrine de M. Bonnet sur l'impôt sur le revenu, par lequel se termine son ouvrage. Ces vues sont remar-

quables, et quoique développées dans un très petit nombre de pages, elles sont faites pour fixer l'attention sur un des sujets qui en sont le plus dignes dans la science financière. L'impôt sur le revenu a donné depuis un siècle aux Anglais et aux Américains des ressources énormes. Et cependant il ne s'est passé pour cet impôt rien de ce qu'on a pu remarquer dans l'histoire de certains autres. Il semble que pour certaines taxes, une sorte de généralisation forcée est la conséquence du désir qu'ont les financiers des divers États de ne rien négliger des découvertes faites par leurs émules. C'est ainsi que la taxe sur les fenêtres (*window-tax*), peu de temps après son établissement en Angleterre, a été adoptée par la plupart des autres nations de l'Europe. Rien de pareil pour l'*income-tax*, ni pour la *property-tax*, et tandis que les Anglo-Saxons d'Europe et d'Amérique en ont fait usage sur une grande échelle, les peuples latins ont paru s'y refuser.

En France, c'est en 1848 que la question d'un impôt sur le revenu est née, d'une manière peut-être un peu hâtive et prématurée, sans que les esprits y aient été préparés par les discussions de la presse ou de la science. A la suite de la révolution de 1870, cet impôt, vers lequel depuis 1848 l'attention et les études des économistes s'étaient souvent portées, a paru à un certain nombre de personnes le seul moyen de parer aux difficultés financières au milieu desquelles s'agitait notre budget. A ces deux époques, cette innovation financière a été combattue par les conservateurs avec une énergie victorieuse. Ils y ont vu le germe de l'impôt progressif, dont l'établissement serait certainement plus facile et plus plausible en face de fortunes connues dans leur ensemble, dans le total de leurs éléments, qu'en face de branches particulières de revenus. A l'appui de ces craintes des conservateurs dans notre pays, on peut observer que certains cantons suisses ont établi des impôts généraux sur la fortune ou le revenu sur des échelles progressives, il est vrai, assez modérées.

Mais une autre préoccupation a paru aussi dominer certains esprits. Au lieu de prendre pour asseoir la taxe des indices révélateurs d'une exactitude plus ou moins grande, on s'adresserait à la personne elle-même, et on lui demanderait une déclaration, que viendrait compléter une taxation faite d'office par l'autorité administrative. Cette double base de l'impôt présenterait des dangers. Le système de la déclaration aurait l'inconvénient d'encourager les dissimulations et de pousser les contribuables à tromper les agents du fisc. Quant au contrôle de ces déclarations, dans un pays divisé en partis violents, il pourrait aboutir à l'inquisition et à l'arbitraire. Pour beaucoup de revenus, tels que ceux du commerce et de l'industrie, tels que les placements, surtout chirographaires, il entraînerait des vérifications vexatoires; les appréciations des jurys chargés de ce contrôle pourraient être influencées par la faveur

ou la haine, plus que par des opinions absolument consciencieuses.

Ces craintes, qui peuvent agir sur les hommes de tous les partis tant que la lutte entre leurs influences peut être indécise, sont presque inévitables dans les pays qui ont éprouvé, comme la France, des révolutions récentes et qui traversent des crises sociales et politiques aussi douloureuses et aussi aiguës. Ces objections céderont-elles à de grandes nécessités financières, et à une amélioration des mœurs publiques qui donnerait à l'ensemble des citoyens plus de confiance dans l'impartialité des jurys auxquels appartiendrait l'assiette définitive de l'impôt sur le revenu? Nous n'osons le prévoir.

Mais les réflexions de M. V. Bonnet, qui méritent d'être signalées et soumises dès à présent à la discussion des économistes, seraient alors utiles à consulter. Nous y adhérons sous différentes réserves et notamment sous cette réserve importante que nous avons déjà formulée, que le minimun imposable, élément jusqu'à présent inséparable de tous les systèmes d'impôts sur le revenu dont l'histoire a gardé le souvenir, devrait probablement aussi être maintenu dans l'essai qui serait tenté en France, au besoin, par le seul motif de l'intérêt politique, qui recommande de ne soumettre à des investigations minutieuses de leurs ressources que les citoyens assez éclairés pour comprendre la moralité des causes de l'impôt et appelés à verser une contribution digne par sa quotité de la complication des procédures qu'elle comporte.

Ces objections sont encore bien plus fortes si nous considérons que dans les pays écrasés, comme la France et l'Angleterre, d'impôts de consommation pesant plus sur le pauvre que sur le riche, un impôt sur le revenu ne frappant que l'aisance est une mesure de compensation légitime, au point de vue d'une équitable répartition des charges entre toutes les classes de citoyens.

Joseph de Parieu.

POÉSIES PATERNELLES

M. de Laprade a publié le *Livre d'un Père*, et nos lecteurs savent mieux que personne quel accent viril et élevé le grand poète a su donner à ces graves et suprêmes conseils qui ont la sereine beauté d'un testament chrétien.

M. Arthur Tailhand, connu déjà par deux succès au Théâtre-Français, et dont le nom s'allie si bien à tous les sentiments de foi et de patriotisme, se dispose à publier, à son tour, des *Poésies paternelles*, où vibrent, comme dans le volume de M. de Laprade, les cordes les plus nobles et les plus saintes.

Le sympathique M. Tailhand a bien voulu mettre à notre disposition le manuscrit de ce volume, qui doit paraître, vers la fin de l'automne, à la librairie Didier, et nous avons été heureux d'en extraire quelques pièces, d'un tour ingénieux et d'une inspiration aussi française que religieuse.

LE GÉNÉRAL

Environné d'amis, mon fils, lorsque tu joues,
Je te vois les classer dans un ordre inégal,
Et l'éclair dans les yeux, la pourpre sur les joues,
Tu leur dis fièrement : « Moi, je suis général! »

Pour te mettre à leur tête, es-tu donc le plus digne?
Comment as-tu gagné le titre que tu prends ?
Et pourquoi demander qu'on se courbe à ton signe,
Si tu n'as obéi d'abord aux derniers rangs ?

Commander, mon enfant, est un honneur suprême;
Nul ne peut l'exercer qu'après un long combat;
Nul ne sait ordonner s'il n'a servi lui-même,
Et ne sera bon chef s'il ne fut bon soldat.

Sois donc soldat..., apprends la discipline austère ;
Garde un cœur patient sous l'armure du fort;
Sache qu'il faut souffrir, se soumettre et se taire,
Debout pendant la vie et debout dans la mort.

Le renom vient plus tard, et le temps nous l'apporte
Ainsi qu'une moisson mûrie avec l'été ;
Il viendra, sois-en sûr ; s'il ne vient pas, qu'importe?
Qu'il te suffise alors de l'avoir mérité.

Qui prit part à la lutte a droit à la victoire,
Et, par le seul tribut du devoir accompli,
Soldats et généraux sont égaux dans la gloire;
Pour couvrir ses enfants le drapeau n'a qu'un pli.

LE TAMBOUR

Le tambour aux sons éclatants
Qui parle combats et mitraille,
N'est pas un jouet à ta taille;
N'y touche pas, mon fils..., attends.

N'y touche pas; son bruit éveille
Comme un écho de nos douleurs,
Et plus encor qu'à notre oreille
Il retentit au fond des cœurs.

Que de mères avaient leurs enfants sous leur aile,
Beaux et fiers, adorés..., la joie avec l'orgueil...
Vers le Rhin, tout à coup, le tambour les appelle...
Ils s'élancent... ; depuis, les mères sont en deuil.

Ils sont tombés... là-bas... ; quel immense ossuaire !
Dans la couche sanglante où l'obus les a mis
Ils gardent l'étendard du pays pour suaire...
Je te dirai plus tard le nom des ennemis.

Je te raconterai nos revers et leur haine ;
Que nous n'étions pas prêts ; qu'ils étaient dix contre un ;
Et qu'il faut, si l'on veut la revanche certaine,
Faire du sacrifice une loi pour chacun.

Lorsque tu sauras tout, tu frémiras de rage...
En attendant, travaille...; en attendant, grandis...
Grandis dans le devoir, grandis dans le courage,
Deviens un homme enfin... et contre un qu'ils soient dix !

Et si la France alors te crie,
Par le clairon ou le tambour,
Que tu dois te battre à ton tour,
Réponds : « Présent ! » à la patrie.

Le tambour aux sons éclatants,
Qui parle combats et mitraille,
Alors sera fait pour ta taille...
Je ne te dirai plus : « Attends. »

LA LEÇON DE FRANÇAIS

Apprends avec fierté ta langue maternelle,
Musique aux sons harmonieux,
Plus riche que toute autre, enfant, presque aussi belle
Qu'autrefois la langue des dieux.

Partout on la comprend... du Tibre jusqu'à l'Èbre
Et de la Vistule à l'Escaut,
Pas de rive inconnue ou de plage célèbre
Dont elle n'ait frappé l'écho.

Hélas ! hier encor, des cohortes sauvages
Chez nous l'ont parlée, en nommant
Les monts et les ruisseaux, la plaine et les villages...
. . . .
Mon père !... apprends-moi l'allemand.

LA CHANSON DE L'AVEUGLE

Quand je vais m'asseoir sur la pierre,
Tendres enfants, vous me plaignez
De n'ouvrir jamais ma paupière
Vers les cieux de soleil baignés.
Ne pleurez pas sur Bélisaire...
Ma gaîté brave la misère
Et je suis riche sans avoir;
Ma voix meurt et chante quand même,
En me guidant un bon chien m'aime,
Je suis heureux de ne point voir.

Si j'écoute ce qu'on raconte
Le monde est laid à regarder :
Vénalité, parjures, honte,
Abîmes sombres à sonder!
Dans le doute toute foi verse,
Rien ne résiste au souffle adverse;
Sans donner, l'on veut recevoir.
Il n'est lien qui ne se rompe,
Il n'est espoir qui ne vous trompe,
Je suis heureux de ne point voir.

La guerre a fauché par les plaines;
Dans le sang on a dû semer;
Ils sont partis les poches pleines
Ceux que je hais sans les nommer...
Ils ont campé dans nos prairies,
Pris les palais pour écuries
Et la Seine pour abreuvoir.
Maudits revers! Pauvre patrie,
Jusqu'en ses veines appauvrie!
Je suis heureux de ne point voir.

L'on soutenait qu'en politique
Le bon système aurait son tour;
Un jour d'allégresse publique,
Le peuple a remplacé la cour.
Pur avenir! ère sacrée!
Ne change-t-on pas en curée

Le noble attribut du pouvoir?
N'est-ce pas, ô palinodie,
Toujours la même comédie?
Je suis heureux de ne point voir.

LE CIMETIÈRE

Dans le champ où sont les aïeux,
Mon fils, ma fille, allons ensemble :
Penser est bien, prier est mieux
Pour ceux qu'ici la mort rassemble.
Près des tombeaux votre main tremble...
Il faut lever plus haut les yeux...

Dans le champ où sont les aïeux,
Mon fils, ma fille, allons ensemble.

Devant le sépulcre fermé,
Regrets, frayeurs, doivent se taire;
Pour le néant rien n'est formé;
Le ciel s'ouvre où finit la terre;
Nous saurons plus tard le mystère,
Lorsque tout sera consommé...

Devant le sépulcre fermé,
Regrets, frayeurs, doivent se taire.

Voyez! partout brille une croix,
C'est la promesse et le symbole.
Quand l'agonie a dit : « Je crois »,
Le front revêt une auréole.
Les débris d'où l'âme s'envole
Un jour renaîtront à la fois...

Voyez! partout brille une croix,
C'est la promesse et le symbole.

Dieu qui sépare doit unir,
Et fit la pensée immortelle.
Si l'absent ne peut revenir,
Le cœur vers lui monte fidèle.
La foi l'emporte sur son aile,
C'est revoir que se souvenir.

Dieu qui sépare doit unir,
Et fit la pensée immortelle.

Ceux qu'on aima ncus ont gardé
Près d'eux une place meilleure,
Et l'anneau reste ainsi soudé
Entre qui passe et qui demeure.
Si le départ est retardé,
Pour les adieux qu'importe l'heure ?

Ceux qu'on aima nous ont gardé
Près d'eux une place meilleure.

Enfants, portez-nous sans pleurer
Dans cette terre où l'on sommeille ;
La nuit longtemps n'y peut durer,
Voici venir l'aube vermeille,
La fleur éclôt, l'oiseau s'éveille,
L'âme va se transfigurer...

Enfants, portez-nous sans pleurer
Dans cette terre où l'on sommeille.

Arthur TAILHAND.

REVUE DES SCIENCES

Physiologie et thérapeutique : Étiologie de la maladie charbonneuse. — Travaux de M. Pasteur. — Les pays à charbon. — L'épidémie des bêtes à corne. — Les champs maudits. — Le rôle des vers de terre dans la contamination du sol. — Conclusions. — Découverte de M. Toussaint. — Préservation du charbon. — Vaccinations préventives. Premiers succès. — Expériences d'Alfort. — La tuberculose. — Transmission par le lait et par la viande. — De la nécessité de faire bouillir le lait et de faire bien cuire les viandes d'origine douteuse. — Maladies singulières. — La maladie des appartements neufs. — Les tentures qui fermentent. — Les enduits qui se putréfient. — Malaises, troubles, vertiges. — Nécessité de n'employer que des colles spéciales pendant l'été. — L'expérience célèbre du docteur Tanner. — Les phénomènes de l'inanition. — Erreurs et préjugés. — Pertes possibles de l'organisme humain. — Combien de temps peut-on vivre sans manger. — Données diverses du problème.

M. Pasteur en poursuivant le cours de ses magnifiques travaux sur l'origine des maladies virulentes, vient d'être conduit à un bien singulier résultat, qui montre une fois de plus combien, dans le jeu des forces naturelles, les petites causes produisent de grands effets. L'exemple est saisissant et mérite qu'on s'y arrête.

On sait bien qu'il a été mis hors de doute que certaines maladies épidémiques et virulentes sont dues à l'invasion du sang par des organismes microscopiques. Le charbon notamment, ce fléau qui décime les bêtes à corne et atteint une des sources vives de la richesse nationale, est produit par des êtres infiniment petits, par des bactéridies. On n'ignore plus que dans la plupart des pays où se fait l'élevage des moutons, il existe des *places maudites*, des champs empoisonnés où les bergers se gardent bien de conduire leurs troupeaux. Les animaux qu'on laisse paître sur ces plaines sont presque toujours atteints du charbon, et l'épizootie éclate bientôt dans tout le troupeau. Pourquoi ces *places maudites?* M. Pasteur avait émis l'opinion qu'en ces endroits, le sol devait être souillé par des légions de bactéridies, provenant des cadavres de moutons charbonneux enfouis à une époque parfois éloignée. En 1878, l'illustre physiologiste avait pris de la terre

au voisinage des points où, deux ans auparavant, on avait enfoui des moutons charbonneux à 1 ou 2 mètres de profondeur. Avec cette terre trempée dans de l'eau, il avait obtenu un liquide virulent qui inoculé à des moutons leur avait communiqué le charbon. L'origine du mal devait donc se trouver dans la terre sur laquelle parquaient les animaux.

Des objections graves cependant s'étaient élevées dans l'esprit de M. Pasteur. La putréfaction tue les bactéridies. Comment ces êtres pouvaient-ils résister à la mort et se retrouver à la surface du sol après deux ans d'enfouissement et de putréfaction? De plus, en supposant que quelques-uns de ces êtres aient pu résister, comment seraient-ils revenus à la surface de 1 à 2 mètres de profondeur, alors que des études antérieures ont démontré à MM. Pasteur et Chamberland que l'eau des sources jaillissantes est pure et dépourvue de tout germe parasitaire? Une couche épaisse de terre constitue un filtre extrêmement puissant et efficace.

M. Pasteur a enfin découvert la cause de ces apparentes contradictions [1]. Les bactéridies sont tuées par la fermentation, mais leurs germes résistent et remontent à la surface du sol par un mécanisme qui aurait vraisemblablement échappé à un observateur moins perspicace que M. Pasteur. Les bactéridies enfouies avec les cadavres charbonneux reviennent apportées par les vers de terre.

Les vers vont les chercher au fond des fosses; après les avoir ingérées, ils les déposent à la surface du sol, sur les plantes, sur les fourrages, probablement aussi dans l'eau des mares, par la voie de ces petites masses terreuses, vermicellées qui constituent leurs excréments. M. Pasteur a pu constater la présence des corpuscules-germes dans ces matières excrémentielles contenues encore dans l'intestin des vers ou desséchées à la surface du sol; il a pu, avec ces particules terreuses, ensemencer un liquide de culture dont l'inoculation rendait les animaux charbonneux.

Ce mode de transmission n'est-il pas bien fait pour frapper les esprits! Le charbon, cette affection si terrible, communiquée sans cesse par l'intermédiaire de vers de terre! On s'explique maintenant la nocuité de la terre et des fourrages des *champs maudits*, on comprend de même pourquoi le charbon est inconnu dans les terrains schisteux, et granitiques, et en particulier dans ces *savarts* de la Champagne où le sol crayeux recouvert d'une mince couche de terre arable ne permet pas aux vers de vivre.

La conclusion pratique de cette découverte importante est facile à déduire. Il ne faudra plus enfouir les animaux morts du charbon dans

[1] *Sur l'Étiologie du charbon*, par MM. Pasteur, Chamberland et Roux, note à l'Académie des sciences. Séance du 13 juillet 1880.

des champs destinés à des récoltes de fourrages, ou devant servir au parcage des moutons. Il conviendra de choisir, pour l'enfouissement, des terrains siliceux, sablonneux ou calcaires, très maigres, peu humides, de dessiccation facile, peu propres, en un mot, à la vie des vers de terre. Dans ces conditions, on verra le fléau s'anéantir, faute d'aliment. M. Pasteur est convaincu qu'en très peu de temps, le charbon disparaîtra, si l'on suit ses prescriptions, des contrées où il est endémique depuis des siècles.

Comment maintenant ne pas partager la confiance enthousiaste de l'illustre physiologiste et ne pas s'écrier comme lui : « La théorie des germes agrandit ses conquêtes et fortifie ses méthodes ; on n'arrêtera sa marche ni en France ni à l'étranger. Un souffle de vérité l'emporte vers les champs féconds de l'avenir ! »

D'un autre côté, M. Toussaint, professeur à l'École vétérinaire de Toulouse vient de faire aussi une découverte pratique d'une importance considérable. Déjà M. Pasteur avait montré que l'on pouvait prendre, sur des poules atteintes de la maladie infectieuse, « le choléra des poules », un virus discret, atténué, et qu'en inoculant ce virus, on mettait les gallinacés à l'abri des attaques ultérieures de la maladie. L'inoculation agirait comme le fait la vaccination au *cowpox* pour préserver de la variole. M. Toussaint est parvenu à mettre aussi les moutons à l'abri du charbon par des inoculations préventives. Mais, tandis que M. Pasteur se sert du virus même de la maladie et applique le principe bien connu de la non-réceptivité « de l'organisme pour la même maladie », M. Toussaint emploie, au contraire, du sang qui a été débarrassé de ses organismes infectieux. Il chauffe le sang virulent pendant dix minutes à la température de 55°, suffisante pour tuer les bactéridies, et le sang ainsi traité devient, paraît-il, un véritable vaccin. On l'inocule à *plusieurs reprises* aux moutons, et les animaux soumis à l'opération ne peuvent plus contracter la maladie. C'est en vain qu'on introduit ensuite, dans la circulation, du sang chargé de bactéridies. Jusqu'ici les expériences ont toutes réussi, mais il reste à savoir si l'immunité acquise persiste longtemps. On vient de commencer à Alfort, sous la direction de M. Bouley, des expériences qui vont être suivies avec soin, et l'on saura bientôt à quoi s'en tenir sur l'efficacité de la méthode découverte par M. Toussaint. Il est inutile d'ajouter que, si ces essais sont encore suivis de succès, l'horizon s'agrandira considérablement, et la thérapeutique de l'homme en tirera certainement d'utiles enseignements. Peut-être touchons-nous au moment où nous pourrons créer des vaccins spéciaux qui préserveront l'espèce humaine des nombreuses maladies épidémiques qui font chaque année tant de victimes dans le monde entier.

On discute depuis longtemps la question de savoir si la tuberculose est transmissible par le lait ou la viande tuberculeuse. Des expériences faites en Allemagne sur une grande échelle, des expériences entreprises en France, par M. Puech, ne semblent pas malheureusement laisser le moindre doute à cet égard. Il faudrait décidément admettre que la viande ou le lait provenant d'animaux phthisiques communiquent fort bien la maladie. On compte un décès par phthisie sur trois décès au-dessous de trente ans. Toute le monde sait combien meurent d'enfants, phthisiques, alimentés par le lait de vache; il y a donc urgence à appeler l'attention sur ces conclusions peu rassurantes.

Le lait de vache soumis à l'ébullition ne transmet plus la tuberculose. On ne saurait donc trop recommander aux mères de famille de n'employer que du lait bouilli, quand elles ne sont pas certaines de l'origine du lait qu'elles emploient. La viande doit être, pour la même raison, mangé cuite, lorsqu'on a quelque doute sur sa provenance. Le service d'inspection dans les grandes villes est bien fait; il y a peu de danger de manger de la viande tuberculeuse, et d'autant moins que le producteur a tout intérêt à ne pas apporter sur le marché des animaux phthisiques. Lorsque, dans les étables, les animaux commencent à maigrir et à tousser, on les engraisse rapidement pour la boucherie et on les conduit à l'abattoir avant que la maladie se soit complètement déclarée. Une vache vaut 400 francs bien portante; elle ne se vend plus que 40 francs phthisique. Malade, elle est saisie; ses tissus sont dénaturés et envoyés à la fonderie de suif. Mais si dans les grands centres, le danger de manger de la viande tuberculeuse est presque nul, il ne s'ensuit pas qu'il n'existe pas dans les petites villes, à la campagne, etc. C'est surtout dans ces circonstances malheureusement trop nombreuses qu'il faut recommander au consommateur de ne manger que des viandes très cuites. Dans l'armée, on pousse avec raison aussi loin que possible la cuisson des viandes, afin de se mettre à l'abri de toutes les causes de contamination. C'est une pratique que la population civile aurait tort de négliger.

Je sais bien qu'on ne cesse de répéter : « Mangez de la viande saignante. » Parfaitement. Tous les habitants de la ville sont aujourd'hui plus ou moins anémiques, et ils ont besoin d'une alimentation reconstituante et facilement assimilable. La viande se digère d'autant mieux qu'elle est moins cuite. Soit ! Mais alors, réservez aux malades de la viande de provenance certaine. Autrement, pour diminuer un peu le travail de l'estomac, vous risquez fort d'introduire dans l'organisme des germes d'infection : tubercules, trichinose, etc. Une viande, à peine saisie n'a été soumise qu'à une température de 45°. Il faut au moins

50 à 60° pour tuer certains germes, et l'on a vu des œufs enkystés résister à 80 et 90°. Il faudrait en général faire cuire la viande jusqu'à 100°. C'est une précaution souvent indispensable. Dans certains pays chauds, on ne boit que de l'eau qui a été soumise à l'ébullition pour la débarrasser de tous ses germes; autrement, c'est la fièvre qui vient et amène les affections épidémiques graves. Aussi, croyons-nous bon de conclure : quand vous ne connaissez pas bien la provenance de votre lait, de votre eau ou de votre viande, faites chauffer à 100 degrés. C'est le seul moyen d'empêcher les maladies contagieuses d'envahir l'organisme.

Encore une cause de malaise et même de maladie qui a passé jusqu'ici à peu près inaperçue. Il faut se défier des peintres trop pressés ou peu scrupuleux. On sait jusqu'à quel point l'essence de térébenthine peut déprimer l'organisme. M. Poincarré a récemment montré que les appartements fraîchement peints étaient dangereux à habiter. Chez les personnes nerveuses, il se développe des troubles plus ou moins graves, céphalalgie, douleurs d'estomac, défaillances, etc. L'essence de térébenthine agit avec énergie sur le système nerveux. Les malaises que nous tenons à signaler aujourd'hui ont une toute autre origine.

Une famille de Paris s'en va en vacances. Pendant ce temps, on répare l'appartement, on refait les plafonds, on change les papiers. Une parente d'excellente santé fut chargée de surveiller les travaux, elle venait passer la nuit dans l'appartement, de loin en loin. Une fois, elle fut prise d'un malaise violent. Elle crut à une indisposition passagère et s'en alla le lendemain à la campagne. Cinq jours plus tard, retour dans l'appartement. Seconde indisposition, tendance au vertige, altération des traits. M. le docteur Vallin, professeur à l'École du Val-de-Grâce, appelé sur ces entrefaites, reconnut sans peine que l'indisposition avait pour origine la corruption de l'air de l'appartement. Dans la chambre habitée par la malade, le papier avait été appliqué récemment, et les fenêtres étaient restées closes. La colle s'était mise à fermenter. L'odeur dégagée dans la pièce était insupportable; la colle laissée dans le seau était en pleine fermentation.

Ces jours derniers, nous eûmes à constater les mêmes accidents. Dans la maison que nous habitons, on avait peint à la colle plusieurs couloirs. La colle fermentait; l'odeur était nauséabonde.

En Angleterre, il y a quelques années, des officiers logés à la caserne de Knights-Bridge, se plaignaient de sentir dans leurs chambres une odeur répugnante. Tous ceux qui y séjournaient éprouvaient des indispositions persistantes à tel point, que l'on redoutait une épidémie de fièvre typhoïde. On avait tout examiné sans trouver la cause du mal. Quelques semaines plus tard, un officier qui couche accidentelle-

ment dans le pavillon, fut pris du même malaise. Ne pouvant dormir, il examina les murailles et s'aperçut que le papier avait été fréquemment renouvelé, sans que l'on eût pris la peine d'arracher la tenture précédente. Il put compter jusqu'à quatorze couches superposées. Ces papiers avaient nécessité l'application de couches épaisses de colle. On y trouvait des moisissures et presque des vers. Les papiers furent arrachés; la muraille lavée, désinfectée, et la cause cessant, l'effet disparut.

Nous ne saurions trop appeler sur ces faits l'attention des propriétaires, des architectes et des médecins. La colle peut, comme on voit, devenir l'origine d'affections persistantes. Les murs soumis à des variations incessantes de température condensent souvent l'humidité et facilitent la fermentation. On devrait surtout, ce qui est loin de se faire, éviter d'employer de la colle déjà corrompue. Cette colle est vraiment toxique. Les entrepreneurs de peinture se soustrairaient aux inconvénients que nous signalons, en mêlant à leur colle un antiseptique énergique, comme par exemple le biborate de soude, plus connu aujourd'hui dans le commerce, sous le nom de « sel de conserve », parce qu'il donne le moyen de mettre les viandes à l'abri de la corruption pendant plusieurs jours, malgré les chaleurs de l'été. Mêmes remarques au sujet du lait de chaux mélangé de gélatine ou de colle de Flandre, qui sert à former l'enduit blanc de certaines murailles. La gélatine s'altère très vite; il faut absolument la garantir contre la putréfaction. En résumé, prendre garde aux appartements récemment mis à neuf, et se défier des tentures qui répandent une odeur nauséabonde!

Il serait difficile, au moins à titre de souvenir, de ne pas mentionner, dans cette chronique mensuelle, l'expérience de l'Américain Tanner. Le jeûne de quarante jours du citoyen américain est-il une réalité ou une supercherie? Tous les éléments nous manquent pour émettre à cet égard une opinion motivée. Il est parfaitement possible que l'on ait ménagé les forces du docteur Tanner en lui servant de l'eau alcoolisée et sucrée, du jus de viande, etc. D'autre part, il est parfaitement possible que l'expérience, quoi qu'on dise, ait été poursuivie très consciencieusement. Ce qu'il nous importe ici, c'est, à propos de ce jeûne mémorable, de rectifier certaines erreurs qui ont été publiées sur la durée possible de la vie d'un sujet condamné à une inanition absolue. On lisait encore dernièrement, dans un journal très répandu, qu'il n'était pas admissible qu'un homme pût vivre quelques jours seulement sans manger. Dans un livre intéressant, publié par la plus importante maison de librairie de Paris, je lisais même ces quelques lignes, qui n'ont pas été écrites pour les besoins de la cause. « Ainsi, dit l'auteur, quand

l'homme cesse de prendre toute nourriture, la chaleur de son corps diminue progressivement; l'abaissement est de 3° par jour, et l'homme meurt quand la température est descendue à 25°, c'est-à-dire au bout de trois ou quatre jours. » Autant de mots, autant de préjugés.

Un homme soumis à une inanition absolue peut vivre plus *d'un mois*. On a relevé plusieurs exemples de ces inanitions remarquables. Des mammifères, des chiens, des chats ont pu vivre sans manger jusqu'à vingt et vingt-cinq jours. Le journal la *Lancet*, de Londres, cite un jeûne aussi long que celui de Tanner, qui remonte à 1829. Un Américain, Reuben Kesley, devenu subitement halluciné, déclara que, pour obéir à la volonté de Dieu, il devait rester plusieurs semaines sans prendre de nourriture. Pendant plus d'un mois, il fit une promenade dans les bois : il finit par s'aliter vers le quarantième jour. Il resta sans manger du 2 juillet au 24 août. Il mourut d'épuisement à cette date, après cinquante jours de jeûne. Kesley avait vingt-sept ans. En 1874, trois femmes, surprises par un éboulement de neige, à Bergamoletto, en Piémont, vécurent ensevelies dans une étable pendant trente-huit jours, privées d'aliments, et ne soutenant leurs forces qu'avec de l'eau. Sept marins restèrent dans la mer Baltique, du 24 mars au 9 avril 1809, sans prendre d'autre nourriture que de la glace fondue. Nous voilà bien loin des quelques jours attribués comme limite extrême à la vie de l'homme et des petits mammifères.

Un jeûne de quarante jours, comme celui du docteur Tanner, est assurément rare; mais, à tout bien prendre, il n'est permis à aucun physiologiste d'affirmer qu'il est impossible.

L'inanition crée une désassimilation rapide des tissus. L'homme vit, en quelque sorte, à même son corps. La provision organique ne s'épuise qu'avec une certaine lenteur, mais elle s'épuise forcément. Les différents organes perdent de leur poids en proportions différentes ; c'est la graisse qui disparaît d'abord ; puis les substances albuminoïdes. Voici comment se répartissent les pertes : Graisse, 97 pour 100 ; sang, 21 ; rate, 71 ; pancréas, 64 ; foie, 52 ; cœur, 44 ; muscles, 42 ; reins, 31 ; os, 16 ; centre nerveux, 1. Ces chiffres se rapprochent beaucoup de ceux qui ont été relevés chez les animaux hibernants. Après cent soixante-trois jours d'inanition, on constate chez ces animaux une perte de 99 pour 100 pour la graisse, 68 pour la glande d'hibernation, 58 pour le foie, 30 pour les muscles, 11 pour les os. Le système nerveux résiste jusqu'à la fin, puisqu'il ne perd pas, pour ainsi dire. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir les patients, parler et même raisonner presque jusqu'à leur dernier moment. On peut avancer qu'un homme soumis à un jeûne extrêmement prolongé, peut vivre, à la rigueur, jusqu'à ce qu'il ait perdu de 30 à 35 pour 100 de son poids.

Quand on parle d'un sujet soumis à l'inanition, il faut donc com-

mencer par fixer son poids et sa richesse en graisse, puisqu'un homme peut perdre 97 pour 100 de sa graisse. Tel individu ne résistera pas à un jeûne de huit à dix jours quand un autre pourra vivre sans manger pendant des semaines. En ce qui concerne l'Américain Tanner, il pesait, dit-on, 80 kilogrammes, ce qui représente environ 13 à 14 kilogrammes de graisse. Il possédait donc en lui-même une provision organique uniquement graisseuse de 14 kilogrammes, sans parler de la réserve hydro-carbonée et albuminoïde, etc.

S'il n'avait pas bu, les pertes par la respiration et par la peau n'auraient pas tardé à diminuer son poids jusqu'à la limite de 35 pour 100. Il se serait déclaré une fièvre particulière qui ne pardonne pas. Il serait mort en quelques jours. Sans liquide ingéré, la vie est impossible; les plus grandes pertes journalières sont liquides ou gazeuses. L'eau est jusqu'à un certain point un aliment; c'est en tout cas un excitant. Nous perdons quotidiennement par la respiration et par la perspiration en vingt-quatre heures, 2^{kil},500 d'eau. Mais le docteur Tanner a bu à volonté. Les pertes aqueuses ont donc pu être sans cesse réparées, et nous n'avons pas à en tenir compte. Nous perdons de plus 250 grammes de carbone, 25 grammes d'azote, 25 grammes de substances minérales, 65 grammes d'oxygène, quand la respiration est normale. En définitive, la perte possible journalière, supérieure au début à 700 grammes, a pu s'abaisser au-dessous de 300 grammes vers le milieu de l'expérience, si bien qu'on ne doit pas être loin de la vérité, en fixant à 400 grammes la perte moyenne quotidienne. La réserve organique étant d'au moins 18 kilogrammes, le patient pouvait vivre à même lui-même au moins quarante jours. Il pouvait même aller encore quelques jours au delà, puisqu'il renouvelait la provision de liquide; mais il approchait évidemment de la limite extrême. Les accidents nerveux se seraient déclarés, et la mort serait venue infailliblement.

On a dit que le docteur Tanner avait perdu au bout de quarante jours, 36 livres 1/2, soit 18 kilogrammes. Ce chiffre est absolument conforme, comme on voit, au chiffre précédent déduit de la théorie, autant qu'on peut parler théorie, dans une matière encore aussi obscure.

De plus, on sait que les animaux à sang chaud, pendant l'inanition, se refroidissent, non pas de 3 degrés, comme nous l'avons vu imprimé par erreur, mais bien de $0°,3$ par vingt-quatre heures. En appliquant cette règle, on trouve qu'en quarante jours, l'expérimentateur américain a dû perdre quarante fois $0°,3$, c'est-à-dire 12 degrés. La température animale étant de 38 degrés, et les causes de refroidissement faibles pendant les grandes chaleurs de l'été, l'abaissement de température au bout de quarante jours impliquait une température de

27 degrés environ. C'est ce qu'on a constaté. Il ne s'en fallait plus que de 2 degrés pour que la mort survînt.

On voit qu'en discutant de près la question, on reconnaît facilement, comme nous le disions au début, qu'il n'y a rien d'impossible à admettre une inanition prolongée de quarante jours. Toutes les données du problème s'accordent entre elles et semblent confirmer l'authenticité de l'expérience. Nous dirions presque assez volontiers, que si des doutes sur la réalité du jeûne devaient être émis, ils proviendraient précisément de l'accord remarquable que nous relevons entre les faits et les quelques données physiologiques dont nous pouvons disposer pour contrôler l'expérience. Cet accord singulier ferait presque supposer que l'on avait d'avance fait les mêmes calculs que nous et fixé les résultats qui devaient être publiés. Cette déduction n'est absolument qu'hypothétique, mais nous avons bien le droit de la signaler en passant, puisque malheureusement l'expérience n'a pas été entourées des garanties essentielles, du contrôle sévère et méthodique, qui auraient pu lui donner un véritable intérêt scientifique.

Quoi qu'il en soit, et c'est le point qu'il importe de retenir à propos du jeûne du Dr Tanner, l'inanition ne conduit pas à la mort en quelques jours, ainsi qu'on le répète trop à la légère. Les annales physiologiques nous ont conservé des exemples d'inanition de plusieurs semaines. Évidemment, tout dépend de l'état de santé de l'individu et de sa constitution. Des jeûnes de trente à quarante jours sont bien rares; mais enfin, on peut avancer qu'en général, contrairement à une opinion répandue, un homme robuste et bien portant, qui ne travaille pas, ne meurt pas nécessairement parce qu'il reste sans manger pendant près d'un mois.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 septembre 1880.

Pendant plus de huit jours, l'opinion publique n'a été occupée qu'à commenter la déclaration faite par M. de Freycinet, dans son discours de Montauban. Était-il bien vrai que le gouvernement, satisfait et fier d'avoir exécuté contre la Compagnie de Jésus ses arbitraires décrets du 29 mars, avait décidé de ne pas les appliquer aux autres congrégations? Les journaux de la gauche répugnaient presque tous à le croire. L'irritation des radicaux était violente : ils menaçaient d'interroger M. de Freycinet « à la tribune »; ils lui reprochaient d'avoir commis « une imprudence », même « une légèreté », en engageant ainsi la politique du ministère; et, confiants dans leur force autant que dans la faiblesse servile de M. de Freycinet, ils lui demandaient avec une ironie méprisante s'il ne serait pas obligé « d'agir en sens contraire » de sa déclaration. D'autres se consolaient en disant tout haut que M. de Freycinet ne sait pas ce qu'il veut, qu'il est versatile et qu'il changera toujours sans peine au gré des nécessités plus ou moins opportunes qui le presseront. Enfin, ceux qui vivent dans l'entourage de M. Gambetta et qui connaissent ses secrets, affirmaient qu'on interprétait trop complaisamment, à droite, le discours de M. de Freycinet; à les entendre, M. de Freycinet n'avait rien précisé, il n'avait ni pu ni voulu marquer à l'exécution des décrets une « limite », un terme; il s'était contenté de promettre une loi sur les associations; mais cette loi n'infirmerait en rien les décrets; au contraire, la loi nouvelle refuserait aux congrégations le droit de se former et de subsister; « un projet de loi sur les associations, qui comprendrait les associations civiles et les congrégations religieuses, qui donnerait pour la formation des unes et des autres la même et complète liberté, s'écriait M. Lepère dans le banquet d'Avallon, serait en manifeste contradiction avec le mémorable scrutin des 1er et 8 août » ; et M. Lepère annonçait que, si « un pareil projet de loi était présenté », il serait « le premier à le combattre ». Parmi tous ces doutes ou ces objurgations des amis de M. de Freycinet, il est bien difficile de discerner, sinon la vérité d'aujourd'hui, du moins la vérité de demain. Ce qui est aujourd'hui certain, c'est que le gouvernement a jugé impossible de procéder, avec sa brutalité du 30 juin, à l'exécution totale de ses

décrets : il y a des difficultés qui l'arrêtent, des périls qui l'effraient; et, soit qu'il recule courageusement, intelligemment, devant cette impossibilité, soit qu'il veuille se ménager seulement un répit et gagner du temps pour tel ou tel dessein intime de M. Gambetta, il interrompt l'application de ses décrets, il s'assure par un projet de loi sur les associations le prétexte d'un suspens et le moyen d'un délai. Mais ce qui reste équivoque, c'est la conduite que M. de Freycinet tiendra. La clarté de sa parole n'a rien qui garantisse contre la duplicité de son caractère : nous le savons par plus d'une expérience. Ceux qui pensent avec un journal anglais que M. de Freycinet n'avait pas consulté M. Gambetta pour sa déclaration, et que, pour accomplir sa promesse, il tiendra tête à M. Gambetta, dût-il renoncer au pouvoir et causer une crise ministérielle, ceux-là nous paraissent dupes de plusieurs illusions : car prêter à M. de Freycinet cet esprit d'indépendance, ce serait une naïveté; et, d'autre part, se fier à la fermeté de M. de Freycinet, après avoir vu, dans le vote de l'amnistie, avec quelle aisance et quelle promptitude il se dément et se renie lui-même, ce serait être trop crédule. Et, d'ailleurs, quelle foi mérite-t-il donc, ce ministre qui, presque à l'heure même où il prononçait son pacifique discours de Montauban, consentait à retirer aux orphelinats agricoles dirigés par des religieux la subvention qu'on leur avait toujours accordée, et qui permettait qu'on expulsât de leur asile, de leur école, ces nobles et pauvres religieuses à qui la sœur Rosalie avait laissé, dans un des quartiers les plus misérables de Paris, le soin d'une si laborieuse charité et la gloire d'une popularité si sainte? Comment concilier de tels actes avec un tel langage ?...

Ce n'est pas sans un certain étonnement que le public, incertain déjà parmi tous ces commentaires, a reçu, par une indiscrétion de la *Guienne*, la communication plus qu'inattendue d'un document qui serait l'annonce d'une sorte de paix, ou plutôt d'une trêve, préparée entre le gouvernement et les congrégations. Ce document est authentique, paraît-il; tous les évêques l'auraient entre leurs mains; on ignore seulement qui le leur a distribué. C'est une note qui justifie les congrégations du crime de n'avoir pas demandé l'autorisation que le second des décrets de mars les sommait de solliciter. « Le motif de leur abstention, dit cette note, était tout autre que celui qu'on leur prête, et les répugnances politiques n'y avaient aucune part. Convaincues que l'*autorisation*, qui, dans l'état actuel de la législation française, confère le privilège de la personnalité civile, est une faveur et non une obligation, elles n'ont pas cru se mettre en opposition avec les lois en continuant de vivre sous un régime commun à tous les citoyens. Ce n'est pas qu'elles méconnaissent les avantages attachés à l'existence légale, mais elles ne pensaient pas qu'il leur convînt de rechercher ces avantages dans des circonstances qui auraient fait interpréter une pareille démarche comme une condamnation de leur passé et comme l'aveu d'une illé-

galité dont elles ne se sentaient pas coupables. » Ces raisons sont justes : tous ceux qui protestèrent contre les décrets les ont énoncés également. Il n'est pas moins légitime d'affirmer, par cette note, que les congrégations, en se reconnaissant dépendantes de l'Église, ne professent pas qu'elles soient indépendantes de l'État. Il est surtout très vrai que, destinées à servir Dieu et l'humanité par la religion et par la charité seulement, leur mission « ne leur permet pas de se lier exclusivement à aucun régime politique ou d'en exclure aucun », et qu'elles n'ont aucune « solidarité avec les partis et les passions politiques ». Il est donc parfaitement rationnel en soi de conclure par cette déclaration : « Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays. » Mais que les congrégations, invitées à « protester » ainsi du « respect » et de « la soumission » qu'elles veulent témoigner à la république, puissent espérer que cette protestation leur vaudra la liberté de « continuer » tranquillement « les œuvres de prière, d'instruction et de charité auxquelles elles ont dévoué leur vie », nous avons peur que cette espérance ne soit vaine. Les principes et les sentiments qu'on énonce dans cette déclaration, elles les avaient déjà énoncés, elles et les évêques, après l'article 7 et avant les décrets. Les décrets en ont-ils moins été forgés contre elles? Et, ces décrets, le gouvernement s'en dessaisira-t-il, en acceptant leur déclaration comme un hommage? Quelle sera la loi qu'il présentera pour régler le sort des associations religieuses? Quelle sera la loi que la Chambre lui imposera? M. de Freycinet pourra-t-il ou voudra-t-il empêcher « tout malentendu » nouveau? Le public lui-même ne sera-t-il pas tenté de voir précisément, dans cette déclaration qui récuse toute intention de se mêler de politique, une déclaration essentiellement politique, rédigée de manière à paraître au parti républicain aussi bien un acte d'adhésion qu'une convention de neutralité? Pourquoi n'avoir pas commencé, au lieu de finir, par une déclaration de ce genre? Est-il prudent de renoncer aux avantages d'une résistance qui était absolument légale, qui avait des raisons si hautes et qui avait eu, moralement, des effets si heureux? Telles sont les questions que cette note a provoquées parmi les catholiques et les libéraux qui défendaient les congrégations contre les iniques décrets du 29 mars. A Dieu ne plaise que nous repoussions la pensée d'apaiser cette lutte! Ce n'est pas nous qui nous sommes jamais targués d'être des intransigeants, des aveugles prêts à tout briser, des opiniâtres disposés à tout perdre. Nous pourrions en appeler à la mémoire de ceux qui combattirent ici pour toutes les libertés auxquelles les décrets du 29 mars ont attenté : ils n'ont jamais voulu que la pacification. C'était ce mot qui servait de devise à l'abbé Dupanloup, quand, il y a quelque quarante ans, il écrivait, dans l'hospitalier château de la Combe, ce premier livre où il réclamait, au nom de la conscience et pour la concorde des âmes, la liberté de

l'enseignement. Et l'on sait que M. de Falloux, comme tous ses amis, ne voulut faire par la loi de 1850 qu' « un édit de Nantes », une loi qui mît la paix, à côté de la liberté, dans les écoles. Mais, si nous voulons la pacification, nous la voulons sérieuse et durable ; nous voulons une paix conclue au grand jour et entourée de sauvegardes. Or nous doutons que la note mystérieuse dont la *Guienne* a publié le texte ait cette vertu. La sincérité des signataires serait indéniable, assurément. Mais les conditions de l'accord seraient-elles normales, et quelle sécurité peut-on fonder sur la bonne volonté d'un pareil gouvernement et d'un pareil ministère ?...

Les conseils généraux ont fini leur session. Il semble que, dociles à un mot d'ordre de M. Gambetta et de M. de Freycinet, ceux de ces conseils où la gauche est devenue souveraine, aient presque tous voulu s'abstenir de la grande querelle des décrets. Quelques-uns pourtant ont repris ce débat ; ceux de l'Aude, de la Corrèze et de la Drôme, ont demandé l'exécution totale des décrets, « la dissolution complète et définitive des associations et congrégations religieuses. » C'était une manière de protester contre le discours de M. de Freycinet. De son côté, le conseil de Maine-et-Loire, dont la majorité est conservatrice, émet le vœu « qu'aucune nouvelle atteinte ne soit portée aux libertés publiques, à la paix religieuse et aux droits des citoyens. » Le vœu du conseil général de la Loire-Inférieure est plus catégorique encore : il exprime le souhait « que le gouvernement revienne sur l'exécution partielle de ces décrets ». Plutôt par un calcul de prudence que par un sentiment de lassitude, les conseils généraux qui sont républicains ont, pour la plupart, omis ce sujet de discussion : sans doute, on leur aura dit tout bas qu'il convenait de ne pas embarrasser M. de Freycinet et de lui ménager toute la liberté dont il a besoin. Mais on laisse du moins à leur haine du « cléricalisme » le droit et le plaisir de s'assouvir un peu, par d'autres satisfactions. Presque partout la majorité républicaine diminue ou supprime quelques-unes des allocations dont les établissements catholiques avaient de tout temps joui ; ces actes de mauvais vouloir et d'hostilité ont été plus nombreux que jamais pendant cette session. C'est surtout contre les évêques que cet esprit d'inimitié s'exerce cette fois. On avait coutume de leur accorder, pour leurs œuvres de charité, une assistance qui était aussi raisonnable que généreuse ; car, ce secours, les évêques s'en servaient pour soulager, dans tout le département, mille souffrances et mille misères, dont plus d'une était souvent causée par une calamité publique ou un mal imprévu. Dans la Manche, le conseil général n'a consenti à fournir à l'évêque de Coutances l'allocation habituelle, qu'après avoir décidé de la lui retirer en 1882, et après avoir mis en suspicion, par des insinuations malveillantes, la probité charitable du prélat : blessé autant qu'attristé, l'évêque de Coutances a immédiatement annoncé qu'il n'acceptait pas un crédit qui lui était offert avec si peu d'égards pour sa conscience et sa dignité. Dans le Nord,

la majorité républicaine du conseil général invite « M. le cardinal-archevêque de Cambrai à produire, pour le budget de 1882, l'état de ses ressources et la justification du besoin qu'il a d'une allocation de 23 000 francs.» Dans la Haute-Garonne, le procédé est plus radical : le conseil général refuse à l'archevêque de Toulouse l'indemnité de 10 000 francs que, de tradition, on lui donnait pour les pauvres de son diocèse. Or savez-vous pourquoi ces conseils généraux sont devenus si rigoureux? C'est que l'évêque de Coutances, les archevêques de Cambrai et de Toulouse n'ont pas la foi républicaine, l'amour sacré de la république; des conseillers généraux n'ont pas craint d'avouer que tel était leur grief. Tant pis pour les pauvres! Ou plutôt malheur aux pauvres qui imploreraient un prêtre coupable de ne pas porter ou suivre la bannière de la république!

Mais, de tous les vœux émis dans les conseils généraux qui sont sous l'empire des doctrines ou des passions du parti radical, ceux qu'il importe le plus de noter aujourd'hui, ce sont ceux qui tendent à modifier la loi de 1850 sur l'enseignement. Le conseil général du Cher et celui des Bouches-du-Rhône demandent qu'aucun candidat ne soit désormais admis aux fonctions publiques ou reçu dans les écoles qui préparent à ces fonctions, s'il n'est muni d'un certificat attestant qu'il a passé « les deux dernières années » dans un établissement de l'État. Dans la Côte-d'Or, le conseil général émet un vœu analogue, et, parmi les conseillers qui approuvaient ce vœu, on compte un ministre et un sous-secrétaire d'État, M. Magnin et M. Sadi-Carnot. Le conseil général de Loir-et-Cher adresse au gouvernement la même demande; toutefois il est un peu moins absolu : il veut bien admettre aux fonctions publiques et aux concours des écoles spéciales un candidat qui pourra justifier « qu'il a fait son éducation dans sa famille ». Quant au conseil général du Var, il ne se contente pas d'exiger de l'élève un certificat d'études délivré par l'État; il veut une loi qui oblige tout professeur libre « à un stage universitaire de trois mois ». Ces vœux sont conformes, on s'en souvient, aux avis déjà donnés à M. Jules Ferry par les journaux de la gauche; ils sont presque identiques aussi à certains projets de loi médités par quelques députés radicaux. Pour les réaliser, il faudrait, en vérité, abroger la loi de 1850. Nous ne pensons pas qu'abolir cette loi soit si aisé que l'imaginent les amis de M. Jules Ferry, et nous ne supposons pas que M. Jules Ferry ait l'audace de vouloir opérer, par un simple arrêté du ministre de l'instruction publique, un changement si profond dans les conditions de l'enseignement, dans les droits des citoyens, dans la vie des familles. Mais telle est, manifestement, la tendance du parti radical, et, ce semble, l'intention du ministère. On veut venger la honte de l'article 7, l'inutilité violente des décrets. On veut rendre si difficile, dans les écoles libres, l'enseignement permis par la loi de 1850, qu'il y devienne presque impossible; et, parce qu'on ne peut pas, par la persuasion, détourner de ces écoles les familles, on veut en détourner

les enfants par la force : voilà pourquoi, après avoir autorisé l'élève, pendant six ou sept ans, à recevoir les leçons d'un professeur que sa famille préférait et qu'il aime, on lui défend d'en recevoir une de plus, pendant « les deux dernières années » qu'il lui reste à s'instruire; et, bon gré mal gré, on le mène à un professeur qui a l'investiture de l'État comme à une sorte de policier savant qu'on a chargé de lui réformer l'esprit, on le pousse dans une des écoles de l'État comme dans une maison de correction. Que ce système soit illogique et même inefficace ; qu'il n'ait d'autre puissance que celle de la contrainte et de la vexation ; qu'il soit, non seulement la méthode d'un despotisme suranné dont la France s'est plus que déshabituée, mais un moyen fatal de troubler notre société chrétienne et française, sans y créer la parfaite unité d'idées et de sentiments que rêvent ces jacobins si jaloux d'assujettir les générations, dans le collège même, au dogme de leur gouvernement ; certes, ces raisons, si vraies qu'elles soient, ne sont guère propres à prévaloir dans un parti qui se forge coup sur coup des armes comme l'article 7 et les décrets du 29 mars. L'État! l'État! c'est le grand mot que profèrent les Gambetta et les Jules Ferry, les Paul Bert et les Madier de Montjau, pour se justifier d'exclure de l'enseignement la concurrence et la liberté. Il ne leur suffit pas d'un État qui soumette tous les candidats au même examen et qui réclame de tous ses fonctionnaires le même diplôme ; il leur faut un État qui prépare uniformément, par une seule et même pédagogie, autour de ses chaires officielles, tous les écoliers qui devront subir cet examen et obtenir ce diplôme. Ne leur parlez point d'un État, qui, à l'heure où le jeune homme, passant de l'école dans le pays, va entrer, ici ou là, au service de la patrie, lui demanderait uniquement l'obéissance à la loi, le paiement de l'impôt ou le sacrifice de son sang, mais qui ne s'inquiéterait de savoir ni le lieu de l'établissement ni la qualité du professeur qui l'ont formé à ses devoirs de bon citoyen ! Non, non, cette notion supérieure d'un État qui, tout en ne livrant ses fonctions qu'au mérite, laisse le mérite libre de grandir où il veut, où il peut, selon les goûts de l'âme et les besoins de l'intelligence, pourvu qu'il s'acquière dûment tous ses titres, cette notion n'est pas l'idéal de nos gouvernants : elle est trop libérale. Car, ce qu'ils ont en vue, ce n'est pas l'éducation qui fait de l'enfant un homme libre, c'est l'éducation qui fait de lui un républicain prédestiné. Leur école n'est plus qu'un collège politique, une classe préparatoire de républicanisme, un séminaire de leur parti?...

Comment le nierait-on? Changer la chaire du professeur en une tribune où il glorifiera la république et forcer toute la jeunesse à venir s'inculquer, dans les écoles de l'Etat, la métaphysique de l'idée républicaine, c'est bien là le dessein de M. Jules Ferry et de M. Gambetta. Voyez le nouveau programme d'études que le ministre de l'instruction publique a inséré dans le *Journal officiel*. Il y est écrit en toutes lettres : « L'histoire de France, en particulier, devra

mettre en lumière le développement général des institutions d'où est sortie la société moderne; *elle devra inspirer le respect et l'attachement pour les principes sur lesquels cette société est fondée.*» Rien n'est plus clair aux yeux de quiconque connaît l'opinion et le verbiage habituel du parti républicain : « dans la société moderne » la forme suprême de l'État, c'est la république; seule la république peut pratiquer les principes du juste et du vrai, chez un peuple qui veut se gouverner lui-même, etc... Il n'y a donc pas un professeur d'histoire habile, avide de plaire et soigneux de sa fortune, qui ne comprenne que cette recommandation l'incite à démontrer à ses élèves la supériorité de la république, sa nécessité, sa beauté, son éternité. Au surplus, ce n'est pas seulement la philosophie de l'histoire qu'il tournera tout entière à cette démonstration : il aura la ressource des faits les plus contemporains pour prouver par des exemples vivants l'excellence de la république et signaler les vertus des républicains. On lui donne, en effet, à raconter toute l'histoire de la France jusqu'en 1875, jusqu'au vote qui établit la constitution régnante, cette même constitution à laquelle M. Jules Grévy refusa son suffrage. Vous rappelez-vous quelles clameurs les républicains poussèrent, sous l'empire, quand M. Victor Duruy, introduisant dans les lycées l'enseignement de l'histoire contemporaine, en étendit le programme jusqu'aux premières années du règne de Napoléon III. Quoi! s'écriaient-ils, le gouvernement aura dans nos écoles des panégyristes pour instruire nos enfants à l'admirer! La politique dans les lycées, la flatterie sur les lèvres des professeurs! Les élèves contraints à entendre louer un gouvernement qui, le 2 décembre, a proscrit, emprisonné ou fusillé leurs pères!... Mais il paraît que M. Jules Ferry peut, sans peur et sans reproche, instituer au profit de la république un enseignement que les libéraux jugeaient détestable, quand M. Victor Duruy l'instituait au bénéfice de l'empire. C'est que les temps sont changés! Messieurs les professeurs d'histoire, les mêmes peut-être qui avaient à légitimer le crime du 2 décembre, auront maintenant à légitimer le gouvernement du 4 septembre : ils célébreront la dictature militaire de M. Gambetta, les talents universels de l'ingénieur qui organisa avec lui les dernières défaites; et, si leur pudeur a quelque embarras dans l'éloge qu'ils devront spécialement à M. Jules Grévy, quand le programme voudra qu'ils décrivent la scène où il quitta son siège de président de l'Assemblée nationale, ils pourront tout simplement emprunter des qualificatifs à M. Gambetta et à M. le sénateur Paul de Rémusat: avec l'un ils proclameront que M. Jules Grévy est « le modèle de toutes les vertus » ; avec l'autre, « le plus intègre des citoyens de la France »... D'ailleurs, M. Jules Ferry, cet ennemi superbe des « vieilles méthodes », prescrit aux professeurs deux procédés d'enseignement qui les aideront merveilleusement à créer des générations toutes républicaines. Il les prie de dépeindre surtout les mœurs, les usages, les institutions, sans tant s'occuper

qu'autrefois des faits, des dates, des noms : ingénieux moyen de favoriser cet esprit de secte et ce goût de la déclamation, qui, en abusant des idées générales et des notions vagues, accoutument à ployer l'histoire à telle ou telle théorie préconçue. En outre, M. Jules Ferry estime que « les élèves pourront être exercés en classe à la discussion des faits historiques qui peuvent être controversés ou appréciés diversement » : ce sera chose curieuse que ces grandes « disputoisons » où des enfants, qui n'ont guère le temps d'être des érudits, discuteront des témoignages historiques en critiques émérites, et leurs colloques ne seront pas moins intéressants, quand, avec le calme de leur âge, ils se rangeront en deux parties pour juger contradictoirement tel ou tel acte politique ou religieux de notre époque. C'est une belle expérience que l'Université va tenter ainsi dans ses leçons d'histoire. Elle a l'ordre de ne plus enseigner l'histoire sainte, cette antique légende où Dieu parle trop haut et où l'on parle trop de Dieu : ses élèves connaîtront les mœurs des Scythes et des Caraïbes, mais ni celles des Juifs ni celles des premiers chrétiens. De même, parmi les biographies des hommes illustres, on placera sous leur regard celles de Mahomet, de Voltaire et de Mirabeau ; mais le programme ne permet pas qu'on propose à leur admiration la vie d'un seul des saints, des héros, des docteurs qui sont la gloire du christianisme et de la religion catholique. Eh bien, attendons les effets que cette réforme radicale de M. Jules Ferry doit opérer dans l'enseignement historique des lycées. Il veut que les professeurs d'histoire lui fassent des politiques et des républicains, dans toutes les écoles de l'État ; il applaudira même, s'ils lui font des matérialistes et des athées, pour le service de la république. Nous verrons ce que la république y gagnera, à supposer toutefois que la France ait le loisir pernicieux de soumettre à cet essai l'intelligence et l'âme de ses enfants.

M. Jules Ferry créera-t-il des générations absolument républicaines, comme il l'espère, par cet enseignement politique de notre histoire ? Nous l'ignorons. Cette même histoire atteste assez éloquemment, par des exemples qui, tour à tour, éclatent à droite et à gauche, que, dans aucun pays plus que dans cette France changeante et habituée à garder, sous tous les genres de régime oppressif, l'indépendance de l'esprit, on ne s'assure par l'enseignement du collège la foi politique des générations. L'unique leçon que cette France, devenue sceptique à force de révolutions et néanmoins restée imprévoyante, accepte désormais en politique, c'est celle des événements : il lui faut la lueur, souvent sinistre hélas ! du fait qui approche ou du fait qui passe, pour l'éclairer et mettre dans sa conscience l'idée vraie et la volonté juste. Que la république, tant qu'il lui plaira, ait, dans les collèges, des apologistes de son gouvernement : le jour où, par ses vices et par ses maux, elle aura soulevé contre soi l'inquiétude du pays, elle aura le sort de l'empire ; les générations qu'elle aura le plus studieusement préparées, par cette prédication et par ce

culte, à l'admirer et à la servir se dresseront tout à coup contre elle pour l'exécrer, pour maudire l'idole de la veille. La république sera donc sage, si elle se fie moins à la vertu de ces louanges officielles de ses historiens qu'à la vertu de ses propres actes. De ces actes, nous ne voulons qu'en citer un, parmi les plus récents, celui de l'amnistie. On se souvient des hymnes que le parti républicain entonna, pendant la fête du 14 juillet, pour célébrer ce grand acte de la clémence républicaine. La France, surprise ou indifférente, n'osa point se montrer sévère, comme elle l'aurait dû, contre ceux qui obligèrent la Chambre et le Sénat à voter l'amnistie. Nous, conservateurs, nous désapprouvions cette prétendue miséricorde. Nous disions : « La Commune ne reçoit pas ce pardon comme une grâce, mais comme une réparation. Ses chefs ne reviendront pas repentants, mais irrités, le cœur bouillonnant de haine et les mains pleines de vengeances. A peine rentrés dans Paris, ils commenceront contre vous, contre tous, une guerre de représailles. Ils reprendront l'histoire de 1871, pour instruire le procès de ceux qu'ils continuent d'appeler leurs bourreaux. Insultes, accusations, menaces, ils n'épargneront rien à l'armée, à la magistrature, au parlement. Votre clémence n'aura rien calmé. Ce sera une agitation nouvelle. Ce ne sera pas seulement la Commune se réhabilitant, à la faveur de votre amnistie, mais la Commune insurgeant contre vous d'abord la pitié du peuple, puis sa colère... » On nous répondait qu'en accordant l'amnistie, on arrachait à la Commune ses griefs, et que ce pardon, ce serait bientôt dans toute la république l'oubli, dans tout le parti républicain la fraternité. On sait aujourd'hui si nos prédictions se trompaient. La Commune amnistiée par la république n'a elle-même amnistié ni les soldats qui l'ont vaincue ni les juges qui l'ont condamnée. Les communards ont des journaux pour dénoncer, nom par nom, ceux qui les ont emprisonnés et déportés. Ils réclament la punition du commissaire Marcerou, du conseiller d'État Gaillard, du général Galiffet. Ils organisent des enquêtes. Ils tiennent des assemblées où ils demandent qu'on livre au peuple les « assassins » qui ont frappé la Commune, les « tortionnaires » qui l'ont martyrisée : « Qu'on les fusille! Pas de grâce! » vocifèrent-ils dans la salle des Écoles, rue d'Arras, et, avec Blanqui, ils jettent au gouvernement lui-même ce cri de réprobation : « Honte aux dupes imbéciles! » Enfin, ils déclarent qu'ils obtiendront le châtiment comme ils ont obtenu l'amnistie, par une insistance acharnée et par l'intimidation. Voilà ce qu'on a gagné avec cette amnistie. Les communards font trembler les citoyens. C'est une terreur morale, en attendant l'autre; et le trouble est ainsi partout, dans toute cette histoire contemporaine, dans toutes les notions du droit, dans toutes les garanties de la paix publique. Eh bien! nous le répétons. Que la république commette encore une imprudence ou deux comme celle-là, et, quelle que soit l'éloquence de ses docteurs, elle apprendra bientôt si la France est disposée à supporter toujours un gouverne-

ment si faible, si désordonné, si débonnaire aux anarchistes et par nature si enclin à l'anarchie...

Tardivement, après un laps de quinze jours, un journal allemand qui reçoit, dit-on, les confidences de M. de Bismarck, a commenté les paroles que M. Gambetta avait adressées, dans un café de Cherbourg, devant la flamme d'un punch, à ses chers commis voyageurs. M. Gambetta avait parlé de nos forces qui se ranimaient, de nos drapeaux que la république renouvelait, et il avait demandé si la France ne devait pas avoir confiance dans « cette justice immanente » qui, au témoignage de l'histoire, a tant de fois déjà, mais chez nous principalement, relevé le droit vaincu, l'honneur humilié. C'étaient des allusions à la fortune de notre patrie. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a prétendu que ces allusions étaient une menace, un coup de fanfare qui annonçait « la revanche ». Selon elle, la république se croyait prête à braver l'Allemagne, à reconquérir l'Alsace-Lorraine ; M. Gambetta, avec l'assistance de ses lieutenants de 1870, s'estimait capable de faire une grande campagne ; et la France, animée des mêmes souffles belliqueux « qu'il y a trois cents ans », allait suivre volontiers le panache de M. Gambetta. Quel était le dessein de ce journal et de ses inspirateurs, quand ils interprétaient ainsi ce discours de M. Gambetta, discours oublié déjà par tous les échos de la France ? M. de Bismarck a-t-il quelque crédit militaire à faire voter par le Reichstag, sur la prière de M. de Moltke ? Veut-il, en excitant la peur d'une guerre nationale, faciliter à sa politique la préparation de certaines lois et ramener dans l'obéissance certains dissidents d'un parti qui lui était jadis docile jusqu'à la servilité ? Nous ne le savons point, et nous ne posons même ces questions que pour énoncer fidèlement les doutes divers dont le public a été saisi. Ce n'est pas la première fois que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* impute à la France cette velléité de se ruer, par delà les Vosges, sur les champs de bataille de 1870. Comme il lui plaisait de dire, aux applaudissements de M. Gambetta et de son parti, que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon voulait la guerre, dans la période du 16 mai, de même il lui plaît de dire maintenant que le gouvernement de M. Gambetta (car, ni à l'étranger ni chez nous, M. Jules Grévy ne paraît avoir plus de vie et d'autorité que le président fainéant d'une république mérovingienne) souhaite et prépare la guerre. Nous pensons qu'il ne faut pas s'émouvoir, du moins pas encore, de cette imputation de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. D'une part, l'Allemagne ne peut contester à la France le droit de travailler et d'espérer, et, tant que ce travail et cet espoir de notre patriotisme ne seront accompagnés d'aucune provocation, aucune puissance, en Europe, ne prendra au sérieux les accusations des journaux allemands. D'autre part, personne n'ignore non plus, en Europe, que la harangue de M. Gambetta aux commis voyageurs n'était point un discours officiel, ni même un discours qui, bien

qu'extra-parlementaire, fût en harmonie véritable avec le sentiment et l'intention du parlement. Et puis, l'Allemagne s'imagine-t-elle donc que, si la France voulait la combattre et reprendre l'Alsace-Lorraine, elle remettrait le soin de conduire ses armées à ce même Gambetta, à ce même de Freycinet, dont l'ignorante présomption et la violence chimérique lui furent si fatales en 1870? Est-ce que la France ne se sent pas trop certaine d'un autre désastre, si elle les laissait, ces deux dictateurs et le général Farre, présider avec leur génie aventureux et leur despotique orgueil à une lutte si terrible? Que si la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est alarmée, cette raison peut et doit la rassurer; si son alarme n'est que feinte, nous pouvons nous rassurer nous-mêmes. Néanmoins, il sied que M. Gambetta, aussi bien que M. Paul Bert et M. Lepère, connaisse mieux dorénavant ses devoirs patriotiques. Il est visible que peu à peu, depuis un an, leur cœur devient téméraire et leur éloquence imprudente. C'est pour leur parti une grave responsabilité. La France surveille la république, pendant que l'Allemagne surveille la France. Malheur à eux, malheur à la république, si leur parti fournissait à l'ennemi un prétexte de guerre, et si leur gouvernement compromettait par une folie, calculée ou non avec M. Gambetta, ce qui reste à la France du noble et vieux patrimoine de sa nationalité, ce qui lui reste depuis 1871 de force sans gloire et de gloire sans force!

Auguste Boucher.

THÉATRE DE RACINE

Le tome I[er] du *Théâtre de Racine*, publié en trois volumes avec une intéressante préface de Victor Fournel, vient de paraître dans la *Nouvelle Bibliothèque classique*, à 3 francs le volume, que publie la Librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338.

La *Nouvelle Bibliothèque classique*, qui joint le luxe au bon marché, donne, pour un prix très ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — Cette collection, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur physionomie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidés par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères elzéviriens de D. Jouaust, qui, outre l'élégance de la forme, ont encore le mérite de ne pas fatiguer la vue, et se publie dans le format in-16, en même temps format de poche et format de bibliothèque.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

UNE SÉANCE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

I

Une après-midi de cet été, comme il allait pleuvoir et que je passai devant le palais Bourbon, l'idée me vint que je n'avais pas encore fait une seule visite à nos représentants réinstallés à Paris. Ce peu d'empressement, je dois le dire, ne provenait pas d'un oubli. A Versailles même où j'allais si volontiers, je n'avais pas mis les pieds chez eux depuis deux ou trois sessions. L'exploitation de la France par les meneurs du parti jacobin est une des expériences les plus répugnantes qu'on ait tentées en ce siècle sur notre malheureux pays. J'en avais répudié avec horreur toute apparence de responsabilité par ma démission de conseiller d'État : ce n'était pas pour venir en rechercher, comme simple curieux, l'écœurant spectacle.

Mais cette fois, adieu les dégoûts et les scrupules! Les nuages noirs s'amoncelaient de plus en plus au-dessus de ma tête sans parapluie, de larges gouttes chaudes d'électricité se brisaient en éclats sur le trottoir ; je me dis qu'après tout, le sanctuaire des lois, comme parle M. Prud'homme, valait bien une porte cochère, et sans plus de raisonnement, j'entrai.

Rien de changé au premier plan, sinon la difficulté qui s'est fort accrue depuis l'empire, de franchir trois ou quatre lignes d'huissiers pour arriver jusqu'au saint des saints. D'abord, le public n'est plus admis à passer par les mêmes portes que MM. les députés. Est-ce un hommage nouveau rendu à la majesté du suffrage universel, ou tout simplement une précaution prise par d'anciens émeutiers, qui savent comment on prépare l'envahissement d'une assemblée et qui ne veulent pas qu'on recommence contre eux ce qu'ils ont fait contre leurs prédécesseurs? Plus loin c'est la même salle des séances, les mêmes gradins, le même pourtour, ou à peu près, de loges de théâtre, la même tribune, les mêmes plates-bandes de crânes dénudés, la même banalité solennelle des lieux et des gens.

Je ne remarquais de différence que dans les figures. Chose étrange! les plus illustres avaient disparu, et chaque groupe, ayant perdu ses chefs, ressemblait à un régiment débandé. On me dira que c'est l'effet du temps qui ne respecte rien ni personne; je crois aussi que c'est l'effet du suffrage universel, qui ressemble fort au temps sous ce rapport, et qui d'ailleurs n'a été imaginé que pour niveler les partis comme le rouleau compresseur nivelle le macadam sur nos quais. Que d'hommes de premier ordre, encore pleins de vie heureusement, qui se sont sauvés au Sénat pour éviter la lourde machine!

Le fauteuil présidentiel était rempli par M. Gambetta qui aurait certainement le droit de s'offenser si je m'avisais de le comparer à M. de Morny ou même à M. Schneider. Au banc du gouvernement je ne reconnus que M. Jules Ferry qui a gardé ses gros favoris et ses gilets blancs. On m'assura que le garde des sceaux s'appelait M. Cazot, et le ministre de l'intérieur, M. Constans. Mais cela ne m'apprenait rien. On me montra aussi comme ministre de la guerre, le général Farre, qui s'est couvert de gloire par sa grande victoire contre les Frères ignorantins et les enfants de troupe.

En outre, un voisin très complaisant et très convaincu, me nomma une foule de célébrités nouvelles. Cette pompeuse énumération ne fit que me remettre en mémoire le mot si plaisant du président Dupin sur les élus d'arrondissements de son temps : *Du vin du crû dans des cruches!* Hélas! aujourd'hui, ce n'est plus de vin, c'est de vitriol qu'il s'agit!

La grêle faisait rage à ce moment contre les vitrages de la salle, et l'on annonçait une interpellation pour la fin de la séance, je restai donc. Et, en effet, après deux heures de discours et de votation stériles, je vis descendre l'orateur d'un des bancs dégarnis de la droite. Comment s'appelait-il? A coup sûr, ce n'était pas un illustre, car personne ne put m'apprendre son nom. Mais il avait l'air de quelqu'un qui a quelque chose à dire et qui est bien résolu à ne pas revenir à sa place sans l'avoir dit. Or voici ce que j'ai pu saisir de son discours souvent interrompu par la majorité, quelquefois par la minorité, et continuellement par l'irascible président.

II

« Messieurs,

« Je ne suis que l'un des derniers venus dans cette enceinte, et si je ne suis pas aussi nouveau dans la vie publique du journalisme, j'en appelle à mes adversaires comme à mes amis pour attester que

je n'ai jamais jeté sur les affaires de mon pays d'autre regard que le regard du patriote. Non, ni l'intérêt personnel — ce qui va de soi — ni l'intérêt de parti — ce qui est plus difficile — n'ont jamais obscurci en moi l'image rayonnante de la patrie. Image d'autant plus sacrée qu'elle est plus douloureuse, et qui devrait présider à nos débats depuis dix ans, comme un Christ vivant qui attend de nous sa délivrance! Un des grands ennemis de Rome dans l'antiquité avait l'habitude de demander chaque matin à ceux qui l'entouraient : « *Quid de Roma ?* » Quoi de Rome? Dans un sentiment tout contraire, nous devons tous demander à chaque événement qui passe : « *Quid de patria?* » Quoi de la patrie? Quoi de la France?

« Et voyez, lorsque cette simple question se pose seule, dans l'espérance ou dans la terreur publique, comme elle nous met aussitôt tous d'accord et comme nous lui répondons d'une même voix !

« La plupart de ceux qui m'écoutent n'étaient pas plus que moi des partisans de l'Empire. J'en reconnais plus d'un parmi vous, et jusque sur le banc du gouvernement, avec lesquels j'ai fait campagne contre un régime qui avait confisqué les libertés parlementaires, pour nous livrer à l'expédient césarien des plébiscites. Eh bien! lequel d'entre nous, lorsque la fatale guerre de 1870 a été malgré nous déclarée, ne s'est senti entraîné tout entier du côté du drapeau? Lequel d'entre nous, malgré le péril trop évident pour nos libertés récentes et pour ceux qui venaient de les conquérir, n'a souhaité passionnément le retour victorieux de l'empereur? Plus d'un, je le sais, entraîné par l'odieuse faconde des clubs, a osé se vanter d'avoir préféré à ce moment, la république à la victoire; s'il en est un seul ici qui approuve ces détestables fanfaronnades, qu'il se lève et qu'il ose répéter son blasphème!...

« Et plus tard, après l'effondrement de Sedan, toute la France n'était certainement pas devenue républicaine en vingt-quatre heures, et cependant lequel de nous refusa son adhésion au gouvernement du 4 septembre? Ce n'était pas, ne vous y trompez pas, pour ce qu'il faisait : la république, mais pour ce qu'il devait faire : la défense nationale. L'erreur et la faute des hommes de ce moment fut d'avoir confondu les deux causes et d'avoir cru que le souvenir de 92, tragiquement évoqué, allait suffire pour précipiter la France des faubourgs et des campagnes contre le nouveau Brunswick. On sait trop, hélas! qu'il n'en fut rien, et que la proclamation de la république n'eut d'autre effet immédiat que de nous isoler définitivement en Europe et d'armer à l'intérieur le parti de la guerre sociale, le seul parti de l'étranger, les futurs soldats de l'odieuse Commune. Mais si l'appel de nos gouvernants avait été entendu, si par miracle la république eût reconduit, la baïonnette dans les reins, les

Prussiens à la frontière, oh! quelles fêtes! Et qui de nous aurait refusé de reconnaître là le plus grand des titres nationaux, la légitimité de l'honneur sauvé et de la patrie reconquise?

« Mais, me direz-vous, puisque vous déclarez n'être ni bonapartiste ni républicain, qu'êtes-vous donc? Légitimiste, sans doute?

« Vous l'avez dit, et je saisis cette occasion pour envoyer, du haut de cette tribune, l'hommage de mon plus profond respect au prince qui représente si grandement un si grand principe, et à tous les princes, illustres déjà à tant de titres, de sa royale et nationale Maison. Mais ce devoir de cœur et d'honneur une fois rempli, je reviens à mon objectif, à mon invariable question : « *Quid de patria?* »

« Quand on prétend faire de la politique pratique, il n'est pas permis de supposer la France telle qu'on la voudrait; il faut la prendre telle qu'elle est et lui donner un gouvernement qu'elle puisse croire tout à elle et tout pour elle. Si j'avais le choix dans l'époque contemporaine, il y a deux dates que je préférerais, comme offrant le plus admirable exemple de l'alliance de l'esprit monarchique et de l'esprit libéral, ce sont les premiers jours de 1789 et de 1814. Lorsqu'à la fin de l'ancien régime, six millions de Français, convoqués dans leurs bailliages, rédigeaient la charte qui devait servir de modèle à toutes les autres, et faisaient précéder l'énumération des « libertés nécessaires » par la proclamation du pouvoir nécessaire, le pouvoir royal, inviolablement fondé sur l'hérédité; lorsque, après les désastres de l'empire, la France moderne, la France du Code civil se retournait vers l'ancienne famille de ses rois, et saluait en elle la fin de vingt-cinq ans de guerre et l'inauguration du régime constitutionnel, il y avait là, quoi qu'il ait pu se passer depuis, tous les caractères d'un acte de souveraineté nationale que l'histoire sérieuse doit enregistrer au premier rang. Quoi que puissent dire vos tribuns et vos brochuriers, vous n'enlèverez pas à la maison de Bourbon l'honneur d'avoir donné, la première au monde, l'exemple de la liberté religieuse sous Henri IV, et la première en France, le modèle d'un gouvernement monarchique et libre sous Louis XVIII. Mais que nous sommes loin hélas! de ces débuts, et que de fautes commises par chacun de nous, nous en ont écartés! Pour savoir ce qui serait désirable, chacun n'a qu'à consulter ses préférences; mais pour savoir ce qui est possible aujourd'hui, c'est la France seule qu'il faut écouter. Jamais, pour ma part, je ne consentirais à croire qu'en s'éloignant de moi mon pays court à sa perte, et qu'à défaut de sa raison décidément pervertie, le malheur se chargera de le ramener aux vrais principes. Ce n'est là qu'une illusion, et non des moins funestes, de l'esprit de parti. En fait de malheur, nous ne verrons jamais, s'il plaît à Dieu, rien de comparable à ce cruel

printemps de 1871, où la patrie portait le poids de huit cent mille Allemands victorieux, et où Paris flambait et saignait sous l'étreinte des brigands de la Commune. Qu'a-t-il manqué à ce moment à la majorité monarchique de l'Assemblée nationale pour en finir avec la république? Une seule chose, l'accord. L'accord; tout au plus s'en rencontrait-il assez dans le parlement, pour faire durer quelques mois un ministère! Mais dans le pays, rien de fait, rien d'acquis, rien de possible, sinon la consolidation, chaque jour plus certaine, de l'état de choses existant, non pas, comme vous le dites trop souvent pour le croire, parce que cet état de choses s'appelait la république, mais parce qu'il fermait le champ-clos des vieilles querelles entre les diverses monarchies.

« Ah ! si la France dans son malheur avait su mériter un regard de Dieu, au lieu de s'entendre dire à Bordeaux qu'elle était « divisée, incurablement divisée »; au lieu de voir fonder un gouvernement sur cette affirmation d'anarchie; elle aurait trouvé un homme d'État à l'âme assez haute pour nous dire : « Vous êtes unis, indissolublement unis! Unis dans la lutte contre l'étranger, unis dans la résistance aux démagogues, unis dans le scrutin du 8 février, vous devez rester plus unis que jamais dans cette assemblée, au lendemain de la paix néfaste que nous allons signer. Je croirais m'avilir et vous avilir en vous promettant de ne pas vous tromper. Il ne s'agit plus de savoir qui sera ministre ni même quel sera le gouvernement, il s'agit de décider si la France va périr ou renaître. Il s'agit de ne pas tromper l'espoir de notre infortuné pays qui ne compte et ne peut plus compter que sur nous..... Vous êtes une assemblée composée aux deux tiers de monarchistes : c'est donc la monarchie que vous allez refaire. Refaites-la, je vous en supplie, non comme une victoire remportée sur ceux d'entre nos collègues qui préféreraient la république, mais comme l'unique gouvernement qui, par le seul prestige de son nom, peut rendre tout de suite à la France le rang qu'elle vient de perdre. Le devoir de mon gouvernement sera de vous aider et de vous précéder dans cette voie. Seulement, n'oubliez pas une chose, c'est que si les vieilles dissensions viennent à renaître, si la guerre des prétendants reparaît à l'horizon, le pays reculera d'instinct et se tournera, sans enthousiasme, mais avec résolution, vers la république. Et le pays aura raison, et je devrais le suivre ce jour-là, comme je suis heureux de le suivre aujourd'hui en me déclarant entièrement avec vous. »

« Du fameux pacte de Bordeaux qu'on croyait si favorable à la monarchie est sortie et devait sortir la république. Du moment qu'on faisait de la division, rétablie entre les partis monarchiques, une sorte de loi de l'État, il fallait s'attendre à voir l'opinion pu-

blique chercher en dehors des compétiteurs une solution qui ne pouvait être retardée et qui s'imposait de plus en plus comme déjà faite. Le pays proprement dit ne se préoccupe pas autant qu'il nous plaît de le croire, de la question de savoir s'il sera en république ou en monarchie, ni sous quelle monarchie, ni même sous quelle république. Il se préoccupe avant tout d'être gouverné, bien si c'est possible, mais n'allez pas vous récrier, plutôt mal que pas du tout. Si la constitution est monarchique, tout semble facile : le gouvernement est l'affaire du roi et avec le roi des hommes de loisir et d'étude, qu'un suffrage intelligent lui désigne. Si au contraire la constitution est républicaine, le peuple s'arrange au bout de peu de temps pour revenir à la monarchie, soit en acclamant un dictateur plus ou moins déguisé, soit en désertant l'arène du vote où parade seule l'aristocratie famélique des *politiciens*.

« A ce nouvel état de choses, à cette république voulue par un pays qui n'est pas républicain et votée par une assemblée qui était monarchique, il fallait trouver une raison d'être qui fût un programme. La formule, vous vous en souvenez, fut donnée dès les premiers jours par un puissant orateur qui préside aujourd'hui à nos débats, mais qui passait dès cette époque pour présider aux destinées de la France : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Toute la politique de la nouvelle république est dans cette phrase fameuse. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Le public et tout d'abord vos amis n'ont eu garde de s'y tromper un seul instant ! C'est la persécution non pas seulement contre le clergé, mais contre la religion ; non pas seulement contre la religion catholique, mais contre tout sentiment religieux. Et voilà en quoi vous vous distinguez bien tristement des autres persécuteurs ! Jusqu'à la révolution française les époques de guerre religieuse ont été en même temps des époques de foi. On s'imaginait anéantir l'erreur au profit de la vérité. Les fureurs lamentables de la fin du règne de Louis XIV, soit contre les jansénistes, soit contre les protestants, invoquaient au moins ce prétexte qu'elles s'exerçaient contre des gens répudiés par l'Église, contre les ennemis de la religion du roi. Mais aujourd'hui, où est la la religion d'État? Quelle est la religion de nos maîtres ? Tout ce qu'il m'est permis de répondre, c'est qu'il en est plus d'un parmi eux qui méprisent assez le peuple pour oser enseigner que Dieu n'est qu'un hypothèse antiscientifique qu'il faut raturer impitoyablement de nos lois, de notre enseignement, de notre justice, de notre armée, de notre société tout entière.

« Ainsi donc, voilà la besogne que vous faites ! Il y a dans le monde une grande, une incomparable institution de paix sociale et de sécurité : vous ne voulez pas qu'elle soit de fondation divine,

avouez au moins que son œuvre est admirable; voyez plutôt! Elle prêche aux riches le renoncement, aux pauvres la résignation, à tous le dévoucment. Elle enseigne à chacun ses devoirs envers Dieu, envers la famille, envers la patrie. Depuis des siècles, toute lumière, toute vérité, tout apaisement, toute consolation découle à larges flots de cette source sacrée; notre morale est chrétienne, notre mariage est chrétien, nos écoles sont chrétiennes, nos hospices sont chrétiens, notre politique, même dans l'exécrable abus que vous en faites, est chrétienne; notre langue dont vous vous servez si mal, est chrétienne; tous les peuples échappés à la barbarie sont chrétiens, la civilisation dont vous êtes fiers, comme si elle datait de votre règne, est chrétienne; et c'est tout cela, c'est tout cet ensemble mystérieux et puissant qui est le monde moderne tout entier, que vous vous efforcez de saper, de déraciner, de détruire! Mais vous savez bien que vous n'avez rien, absolument rien à mettre à la place, ni une idée, ni une tradition, ni une vertu! Vous savez bien que le corps vivant sur lequel vous osez porter votre scalpel de dissecteur, c'est la Frauce! Vous savez bien que cet enfant qu'il vous plaît d'élever dans le blasphème et dans la haine, c'est l'avenir, c'est votre semblable, ce sera demain votre concitoyen! Comment va tourncr votre expérience? Que sera-t-il dans dix ans? Le savez-vous? Le voyez-vous? Si vous ne le voyez pas, que pourrez-vous voir? Si le voyant, vous ne reculez pas d'horreur, comment ne pas vous dire que vous êtes les pires ennemis de la patrie et du genre humain?

« Ah! tenez, une chose nous rassure, c'est qu'il y a eu avant vous des Samson de votre espèce, non pas plus aveugles, mais plus forts, et que les colonnes du temple sont restées debout, et qu'il a suffi de quelques platras tombés du plafond pour les écraser!

« Si telle est votre politique contre les congrégations, que dire de votre politique vis-à-vis des intransigeants? Autant l'une se montre violente et provocatrice, autant l'autre est déférente, irrésolue, soumise. Nous savons tous cependant qu'en dépit d'une enquête de haine et de mauvaise foi que nous avons vu s'étaler bruyamment à cette tribune, vous n'avez pas pu relever contre une seule des congrégations l'apparence d'un grief appréciable : du côté des intransigeants, au contraire, s'accumulent chaque jour les défis les plus outrageants, les apologies les plus sanguinaires, les violations les plus éhontées des lois les plus existantes. Pourquoi cette différence? Ah! j'ai honte de le dire devant une assemblée française : c'est que vous êtes bien certains de n'avoir jamais rien à redouter des inoffensifs religieux que vous expulsez, tandis que vous avez peur, et justement peur, de vos amis de l'extrême gauche.

« De même que la première de ces deux politiques se qualifie par es décrets du 29 mars, la seconde peut se juger par un seul acte, l'amnistie. Tout le monde sait ici que vous avez fait l'amnistie sans le savoir, sans le vouloir, et que la veille encore vous comptiez sur l'ajournement indéfini que vous aviez demandé naguère et qu'on vous avait accordé. Tout à coup la proposition d'une fête nationale pour l'anniversaire de la prise de la Bastille vous est apportée, et comme elle venait du groupe des représentants de Paris, ce désir était un ordre, et la fête nationale fut affichée dans toutes les communes de la république. C'est alors seulement que le plan des meneurs se dévoila. « Que voulez-vous que nous fassions de votre fête sans l'amnistie? dirent-ils. C'est un jour de guerre civile et non de réjouissance que vous avez décrété. Si vous ne savez pas profiter de cette occasion unique, nous ne répondons plus des masses populaires. Qui sait comment vont être reçus au Champ de Mars, la chambre des députés, le président de la république et M. Gambetta lui-même!... »

« Dès lors, il a fallu s'exécuter, et promptement, car le 14 juillet était proche. Et c'est ainsi que l'amnistie qui, huit jours avant, n'aurait pas réuni 80 voix, s'est trouvée en majorité à la Chambre et même au Sénat. Et que nous avait promis le gouvernement en retour de cette concession? Une seule chose, l'apaisement. Et que vous avions-nous annoncé à la place? La glorification impunie et la revanche promise de la Commune. De vous ou de nous, Messieurs, lequel s'est trompé?

« Et ce n'a pas été là le seul châtiment de votre faiblesse, vos odieux décrets du 29 mars venaient de recevoir la moitié de leur exécution au moment même où l'amnistie vous a été imposée. Dès lors une voix éloquente a pu flétrir une politique qui consiste à ouvrir les bagnes et à fermer les couvents. Ne riez pas, Messieurs, il y a là un de ces contrastes vengeurs que l'histoire enregistre et qui ne pardonnent pas. D'un côté de saints et savants religieux expulsés de leurs cellules par M. Andrieux et ses commissaires, de l'autre, les héros de la Commune reprenant, de par la loi, possession de Paris, croyez-vous que ce soit là un spectacle qui se puisse jamais oublier, un scandale qu'un gouvernement puisse impunément se permettre? Et la pire des hontes c'est que vous ne vouliez pas plus de la sortie des uns que de la rentrée des autres? Dans un cas comme dans l'autre, vous avez obéi, et à quelles passions criminelles? oubliant qu'on n'est un gouvernement qu'à la condition de les réprimer!

« Mais j'entends d'ici votre invariable réponse à toutes nos accusations... Nous sommes, dites-vous, un gouvernement démocratique,

et comme tel, soumis à la seule censure du suffrage universel. Or, à chaque appel que nous lui faisons, le suffrage universel ne se lasse pas de nous donner raison. » — Eh bien ! si c'est là toute votre justification, je vous plains, car elle n'est ni fière ni vraie. Elle n'est pas fière puisqu'elle soumet aux hasards du scrutin populaire le jugement de vos actes qui relèvent d'abord de votre conscience et des règles éternelles de l'honneur et du droit. Elle n'est pas vraie en ce sens qu'elle fait dire au vote, non seulement ce qu'il n'a pas dit, mais ce qu'il n'a pas pu vouloir dire. Le suffrage universel est loin, en effet, d'être l'instrument de précision que vantent surtout ceux qui profitent de ses écarts. Il n'a pas la prétention de se prononcer sur tel ou tel détail de la politique gouvernementale, il se prononce sur le gouvernement lui-même et seulement pour décider s'il convient de le garder ou de risquer une révolution. Consultez-le sur ce point fondamental, sa réponse est certaine, et tout pouvoir qui sait se servir du temps et des circonstances peut jouer à coup sûr à la loterie du plébiscite. Consultez-le sur une question de finances, aucun impôt ne trouvera grâce devant lui, et le budget se bouclera comme il pourra. Consultez-le sur une question d'honneur national, il sera invariablement contre la guerre, même et surtout quand l'envahisseur est sur ses talons. Consultez-le sur l'expulsion des congrégations, il vous dira que cela ne le regarde en rien et que du moment où « ces messieurs du gouvernement » le veulent ainsi, ils ont sans doute leurs raisons. Par exemple, je ne vous engagerais pas, comme on vous y pousse, à supprimer le budget des cultes, c'est-à-dire à fermer la moitié des églises de France. Ce jour-là le suffrage universel pourrait bien trouver qu'on gêne un peu trop la liberté de conscience !

« Jusque-là, Messieurs, faites ce qu'il vous plaira, et ne craignez rien pour vos candidats. Mais, au nom du ciel, n'ayez pas l'air de croire qu'en votant pour eux, les électeurs des campagnes et même la plupart de ceux des villes ont l'intention de contresigner tous vos actes. Vous avez chassé *manu militari* deux ou trois cents Jésuites, qui ne vous avaient fait et qui ne pouvaient vous faire aucun mal, comment voulez-vous que les masses rurales, qui ne lisent ni *la Lanterne* ni *la Petite République*, comprennent cette politique transcendante ? Je vais plus loin : vous auriez pu, sans compromettre gravement votre suprématie électorale, donner à vos amis de la Commune l'heureuse surprise d'en fusiller quelques-uns. Quelques milliers de voix vous manqueraient peut-être, mais les millions vous resteraient. En fait de suffrage universel, ce ne sont pas les meilleurs et les plus sensibles qui comptent, ce sont seulement les plus nombreux. Comment le nombre ne serait-il pas à vous ? Vous mettez

en jeu contre nos candidats les deux plus grandes forces du monde moderne : la passion révolutionnaire et l'action administrative. Les uns votent pour vous parce que vous vous appelez la république ; les autres, en bataillons plus serrés, votent pour vous parce que vous vous appelez le gouvernement. Tant que cette alliance entre ceux qui veulent tout renverser et ceux qui veulent tout maintenir ne sera pas détruite, — et elle ne peut l'être que par vous, — il n'y aura aucune chance pour les candidats suspects à la république.

« Seulement que nos maîtres du jour ne se fient pas trop ingénument aux apparences et qu'ils se rappellent deux petits faits de l'histoire contemporaine. A la veille du 2 décembre, le torrent électoral descendait, comme aujourd'hui, du haut de la Montagne et menaçait de tout emporter... Vingt jours après que restait-il de cette effervescence démagogique ? Des millions de *oui* pour le coup d'Etat. Le 8 mai 1870, l'empire recueillait plus de sept millions de voix ; combien lui en restait-il le 8 septembre suivant ? Les majorités prouvent surtout une chose, c'est que vous avez le succès et que vous êtes le gouvernement établi. En ce moment vous en êtes à ne savoir où caser vos innombrables amis. Que les temps deviennent orageux, *tempora fuerint nubila*, comme dit le poète latin, et vous resterez seuls !

« Résumons-nous : je vous accuse sans détour de n'avoir d'un gouvernement que le nom, et de vous préparer, pour successeur inévitable, la Commune. Un gouvernement n'existe en effet que pour protéger, non seulement les intérêts de chacun de nous, mais encore ces grands intérêts généraux qu'on appelle, entre autres : les cultes, la justice, l'armée, l'instruction publique, l'administration, la police. Or vous avez trahi un à un chacun de ces devoirs. Les cultes ! Vous les pourchassez tous par votre propagande officielle de diffamation et d'impiété. La justice ! Vous l'outragez chaque jour dans son indépendance et vous la menacez dans son inamovibilité. L'armée ! Vous l'avez livrée aux sectaires de la politique et de l'irréligion. L'instruction publique ! Elle relève de MM. Paul Bert et Barodet. L'administration ! Vous en avez fait le synonyme d'obéissance passive ou de destitution. La police ! Vous l'avez désorganisée pour complaire au conseil municipal de Paris. Quoi de plus et que vous reste-t-il à céder ? Une seule chose, Messieurs, il vous reste à céder la place, il vous reste à vous en aller !

« Deux mesures récentes, les décrets et l'amnistie, semblent ne vous avoir été imposées que pour hâter ce moment, si impatiemment attendu par vos insatiables alliés. Une voix d'homme d'État vous a dit à la tribune du Sénat : « Vos décrets, vous ne les exécuterez pas dans leur entier ! » J'ose ajouter que, si vous les exécutez, c'est la

guerre religieuse avec toutes ses conséquences, et que si vous avez le courage d'y renoncer, c'est la guerre avec le parti révolutionnaire, votre tyran d'aujourd'hui. Les ministres qui les ont signés y perdront leur portefeuille ; la Chambre qui les a demandés y usera avant terme son mandat ; la république, qui a eu le tort de confondre sa cause avec leur cause illibérale et fanatique, y compromettra gravement son existence.

« Quant à l'amnistie, il suffit de voir qui l'a voulue, et en quels termes et comment vous remercient ceux qui en ont profité, pour conclure avec certitude qu'en la votant vous avez voté la revanche prochaine de la Commune. Je vous prédis qu'avant six mois vous nous aurez conduits au bord de ce gouffre ou que vous aurez eu l'héroïsme de vous mettre en défense contre les incessantes aggressions du conseil municipal de Paris... »

III

A ce moment un grand bruit se fit dans la salle, et je me sentis secoué par un passant qui me dit : « On part ! Vous avez le sommeil solide, quoique un peu agité. Voilà une heure que nous vous regardions gesticuler tout en dormant. La séance a été lourde, comme le temps. Rien qu'une série d'ennuyeux rapports lus à la tribune pour éviter l'interpellation annoncée... Peut-être aurons-nous plus de chance demain ! »

Ainsi, j'avais dormi, me croyant éveillé, et mon discours inachevé n'était qu'un rêve. J'aurais dû m'en douter en le trouvant si plein de bon sens et de patriotisme !

Léopold DE GAILLARD.

LA REINE LOUISE DE LORRAINE

Nous prions le lecteur de ne pas nous supposer l'intention d'entreprendre la galerie des veuves illustres et *vraiment veuves* : cette tâche serait au-dessus de nos forces, et nous renonçons d'avance à épuiser la liste, assurément interminable, de celles qui seraient dignes d'y avoir leur place. Si la pensée nous est venue de retracer ici, après d'autres études du même genre, les traits de l'épouse infortunée de Henri III, c'est que, dans nos fréquentes visites à Chenonceaux, parmi tant d'autres souvenirs historiques de ce beau lieu, cette douce et mélancolique figure nous a toujours apparu singulièrement attachante.

Louise de Lorraine a été une vivante anomalie dans le milieu où elle s'est trouvée : c'est ce contraste profond qui donne à son caractère une saveur et un relief tout particuliers. Un cygne immaculé, qui se détache sur une eau trouble et tachée de sang, telle serait, d'après la mode de son temps, l'emblème sous lequel nous nous la représenterions volontiers; mais cette vertu si humble dans sa grandeur, qui ne s'écarta jamais de sa voie, si pénibles qu'en fussent les aspérités, ne paraît pas avoir été suffisamment comprise par ses contemporains. La foule passait presque indifférente devant cette princesse, qui n'avait en elle ni ses passions haineuses ni ses ambitions cupides. Aussi, à la considérer de près, a-t-on le droit d'être surpris de la voir naître au milieu de ce seizième siècle, plein de soleil et d'orages comme les premiers jours du printemps, l'ère des luttes religieuses et d'un scepticisme presque païen, des grands caractères et des plus basses intrigues, du plus merveilleux épanouissement dans les arts, les sciences et les lettres, et des mœurs les plus dépravées, de l'élégance la plus raffinée et des haines mortelles, où l'on s'égorgeait sans pitié, mais avec des dagues dont le pommeau était ciselé par les émules de Cellini.

Ce siècle chatoyant et perfide n'était donc pas fait pour cette reine de France, si modeste et si pieuse : sa fidélité inébranlable à la personne et au souvenir d'un époux, qui ne la méritait guère, sa bonté,

son abnégation, n'étaient pas choses d'alors; ces qualités sont trop rares au milieu des révolutions qui remuent puissamment les sociétés : « Les révolutions sont faites par des présomptueux et font des présomptueux [1]. » Avons-nous besoin de dire que les preuves de cette vérité surabondent? Le rôle de notre reine dans ces grands événements devait être celui des victimes, et non celui des fauteurs de désordres : du pouvoir royal elle ne rechercha ni l'éclat ni les formidables responsabilités; « miroir de la piété et idée des princesses de notre âge [2], » Louise de Lorraine se contentait d'être la bienfaisance couronnée, sans ambition, comme sans orgueil, bien différente en cela de son artificieuse belle-mère. « On sait, du reste, quelle était la pratique très peu variée de la politique cauteleuse de Catherine, sans principes, sans foi ni loi, tout au soin de balancer les partis et plus tard au dessein de les détruire les uns par les autres [3]. »

Cependant si le cœur de la reine Louise eut cruellement à souffrir, une grande consolation du moins lui fut donnée, celle de voir cette période de tumultes sanglants close enfin par la main victorieuse et clémente du plus grand roi des temps modernes. Elle put aussi, après avoir appelé de tous ses vœux cet heureux événement, voir le glorieux successeur de son époux s'incliner devant la foi catholique et continuer ainsi les traditions séculaires du trône de France. La mort, plus indulgente pour elle que les fatalités de sa vie, attendit jusque-là pour trancher la destinée pleine de larmes et de bonnes œuvres de Louise de Lorraine : ce fut le soir paisible et rasséréné d'un jour de tourmente et d'angoisses.

I

Le 19 juin 1573, le canon de l'armée royale, qui, sous les ordres de Henri de Valois, se morfondait devant les bastions de la Rochelle défendus par La Noue, annonçait à grand bruit l'élévation au trône de Pologne du jeune vainqueur de Jarnac et de Moncontour. Charles IX, qui ne voyait pas sans une jalousie profonde la préférence marquée que Catherine de Médicis montrait en toute circonstance pour son frère, n'avait pas dissimulé la vive satisfaction, qu'il ressentait de cet exil, déguisé sous la forme d'une royauté lointaine. Aussi, dès que la nouvelle de l'élection de Henri lui fut

[1] Guizot, *Notice sur les Mémoires de Mme de Mornay*, p. 38.
[2] Saint François de Sales, *Oraison funèbre du duc de Mercœur*.
[3] Camille Rousset, *les Luttes religieuses en France au seizième siècle*. (*Correspondant*.)

parvenue, s'était-il empressé de lui envoyer ces mots : « Mon frère, Dieu nous a fait la grâce que vous êtes élu roi de Pologne. J'en suis si aise, que je ne sais quoi vous mander. Pardonnez-moi; la joie me garde de vous écrire. »

De son côté, la reine Catherine, heureuse du succès de ses intrigues, dont Jean de Montluc, évêque de Valence, avait été l'habile instrument à la diète de Pologne, se voyait avec orgueil la mère de deux rois, ample consolation pour l'éloignement de ce fils chéri. Quant au futur monarque, dont l'ardeur martiale n'avait pas survécu à ses premiers succès, son imagination s'était exaltée par les récits qu'on lui avait faits, autant des richesses et de la magnificence des grands, que de la docilité des peuples de son nouveau royaume. Il se hâta donc d'ébaucher une capitulation avec les Rochellois et de quitter l'armée, pour s'en aller à Paris recevoir les ambassadeurs polonais, qui lui apportaient la couronne.

Henri, duc d'Anjou, était alors un jeune prince [1], d'une physionomie pleine d'élégance et de distinction ; le tableau des galeries du Louvre, qui représente un bal à la cour, et dont il occupe le premier plan, nous en donne parfaitement l'idée. « Il a le front noble, nous raconte Morosini, l'ambassadeur vénitien envoyé à Paris pour le complimenter au sujet de son élection, une gracieuse prestance, les plus belles mains que personne, homme ou femme, ait en France. Il a des manières plutôt sérieuses, lorsque, par affabilité, il abandonne un je ne sais quoi de solennel et de grave qu'il tient de la nature : tout se contredit en lui, les habitudes, la manière de se vêtir; les ornements, dont il se pare, le font paraître fort délicat. Outre les superbes habits enrichis d'or, de joyaux et de perles qu'il porte, il met aussi le plus grand luxe à ses chemises et à ses toques; il porte au cou un double collier d'or et d'ambre, qui laisse une odeur des plus suaves. Mais ce qui, à mon sens, lui ôte bien de sa gravité, c'est d'avoir les oreilles percées à la mode des femmes. Il ne se contente pas d'un seul anneau à chacune d'elle, il lui en faut jusqu'à deux, avec des pendants enrichis de pierreries et de perles fines [2]. »

« Aux noces de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, dit un autre Vénitien, Giovanni Michieli, M. d'Anjou, entre autres seuls joyaux à sa toque, avait trente-deux perles de douze carats ; fameuses perles achetées pour l'occasion à Gonella, au prix de 23 000 écus d'or au soleil [3]. »

[1] Il était né en 1551.

[2] Cité par A. Baschet, *la Diplomatie vénitienne*, p. 571.

[3] *Relazioni della corte di Francia*, 1572.

En dépit de ce goût puéril pour la parure et de ses habitudes efféminées, ce prince ne manquait ni d'esprit ni d'éloquence naturelle, et il rencontrait souvent des mots heureux ; mais, absorbé par son attachement exagéré à ses favoris et par ses étranges caprices, il ne devait jamais se montrer à la hauteur des graves événements qu'il eut à traverser : il ne sut ni gouverner ni combattre ses ennemis du dedans et du dehors ; son règne fut pour la France une époque de calamité.

Brave, mais indolent et épris du faste comme un Oriental, fin et lettré comme un Italien, ce qu'on trouvait le moins en lui, c'était un Français. Il se plaisait d'ailleurs dans la compagnie des dames de la cour et savait se faire valoir près d'elles par sa conversation et par le luxe éclatant dont il s'entourait[1]. Au moment où les Polonais l'avaient choisi pour souverain, il venait de rompre une liaison de trois ans avec l'une des plus jolies filles d'honneur de la reine mère, Renée de Rieux, demoiselle de Bretagne, connue à la cour sous le nom de la belle Chasteauneuf, pour s'attacher à Marie de Clèves, princesse de Condé, que la mort devait enlever à la fleur de son âge et de sa beauté le 30 octobre 1574, au moment même où Henri revenait de Pologne en France.

II

L'entrée des ambassadeurs polonais dans Paris fut un grand événement, qui frappa tout particulièrement l'imagination de ses habitants. Des arcs de triomphe et de riches tentures décoraient la plupart des rues qu'ils devaient traverser ; car Charles IX n'avait rien épargné pour donner à cette solennité toute la pompe désirable. Une foule énorme se pressait sur le passage du cortège, et lorsqu'on vit défiler avec leur suite ces brillants cavaliers du Nord, dont les habits aux formes étranges et le harnachement des chevaux ruisselaient d'or et de pierreries, ce fut dans toute la grande ville comme une traînée d'admiration et d'enthousiasme.

L'évêque de Posen, Konarski, au nom de la noblesse et des états de Pologne, prononça une harangue en latin devant le roi, les reines et le duc d'Anjou, à laquelle ce prince répondit par quelques mots dans la même langue ; après quoi les ambassadeurs furent admis au Louvre. Pendant tout le temps qu'ils résidèrent à Paris, pour débattre les articles et les conventions relatifs à la nouvelle royauté, les fêtes se succédèrent à la cour sans interruption : il fallait que les yeux de

[1] A. Baschet, *la Diplomatie vénitienne,* p. 567.

ces étrangers restassent éblouis par les splendeurs de la France. Enfin, lorsque les difficultés furent aplanies non sans peine, la prestation du serment se fit dans l'église de Notre-Dame, et elle fut suivie, le dimanche 13 septembre, par une grande cérémonie pour la remise au roi Henri du décret de son élection.

On dressa, pour la circonstance, un théâtre dans la grande salle du palais où l'on avait coutume de célébrer les noces royales. Charles IX, le roi de Pologne, les trois reines [1], le duc d'Alençon et le roi de Navarre, entourés des princes du sang, des cardinaux, des évêques et des ministres étrangers, vinrent s'y asseoir sous de magnifiques dais. Le duc de Guise, grand maître de la maison du roi, alla recevoir à la porte les ambassadeurs, dont deux portaient sur un coussin de velours la cassette d'argent doré renfermant le décret et qui fut présentée avec les témoignages du plus profond respect *à Henri, roi de Pologne, pieux, illustre, triomphant, grand.* Après la lecture du décret, l'évêque de Posen pour les Polonais, Nicolas Christophe Radziwil pour les Lithuaniens, protestèrent en quelques paroles de leur dévouement absolu au nouveau monarque, qui remercia tous les ordres du royaume et les ambassadeurs en particulier, en déclarant qu'on ne pouvait être plus satisfait qu'il ne l'était. On chanta ensuite le *Te Deum*, et l'ambassade tout entière vint baiser la main du roi. La journée se termina par un souper magnifique, offert par Charles IX à tous les Polonais [2].

Le lendemain, Henri de Valois faisait à son tour une pompeuse entrée à Paris, armé de toutes pièces et monté sur un cheval superbe, aux acclamations de la population tout entière. Le soir, la reine mère donna aux étrangers et à toute la cour un festin dans son nouveau palais des Tuileries : tout y fut d'une magnificence vraiment royale. On était encore à table, lorsque, sur un signe de Catherine, un rideau s'ouvrit et l'on vit apparaître un rocher d'argent, contenant seize niches, et dans chacune d'elles une nymphe, portant le nom de l'une des provinces de France ; ces divinités masquées, qui étaient les plus jolies filles d'honneur de la reine, descendirent pour danser un ballet, qu'elles recommencèrent ensuite sans masques, au milieu des applaudissements de l'assemblée : le bal dura presque toute la nuit. L'admiration des Polonais n'avait plus de borne, et ils proclamaient hautement qu'un bal à la cour de France n'était pas chose possible à imiter pour les autres rois de la terre. « J'eusse mieux aimé, ajoute d'un ton chagrin d'Aubigné, qui nous fait ce récit, j'eusse mieux aimé qu'ils eussent dit cela de nos armées ! »

[1] Catherine de Médicis, Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, et Marguerite de Valois, reine de Navarre.

[2] Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, p. 372 et suiv.

III

En dépit de ces bruyantes démonstrations de joie, il semblait que plus le trône se rapprochait de Henri de Valois, plus son éclat, qui l'avait d'abord ébloui, se ternît à ses yeux. S'expatrier dans une contrée lointaine, aux mœurs rudes, au climat glacé, renoncer à ce doux pays de France, aux plaisirs de cette cour voluptueuse et raffinée, se séparer de tout ce qu'il avait aimé jusque-là, même avec la compensation d'une couronne, c'était un sacrifice, qui, chaque jour, lui devenait plus amer. Il n'était pas de prétexte qu'il ne s'ingéniât à trouver, pour faire traîner les choses en longueur et retarder le moment critique du départ; l'hiver au moins se passerait, sans qu'on pût le forcer à abandonner Paris. De son côté, Catherine, qui, stimulée par son ambition, avait mis tout en œuvre pour conquérir un trône à ce fils bien-aimé, sentait peu à peu son orgueil faiblir devant le chagrin de la séparation et ne cherchait, elle aussi, qu'à gagner du temps. Mais Charles IX n'entendait pas se prêter à tous ces délais; et, devant sa mère, il déclara nettement à Henri qu'il fallait bien qu'il allât en Pologne, puisqu'il l'avait tant désiré. Les ambassadeurs insistaient également pour un prochain départ, et avec d'autant plus d'énergie que dans leur pays les esprits commençaient à s'agiter et qu'on les rendait responsables de tous ces retards: on était en octobre et les résolutions de la diète dataient déjà de quatre mois. Il n'y avait plus à résister, et, bien à contre-cœur, Henri dut s'occuper activement des préparatifs du voyage.

Les ambassadeurs partirent les premiers; on leur donna rendez-vous à Châlons pour le 27 octobre; Charles IX, qui tenait à conduire son frère jusqu'à la frontière du royaume, prit les devants sur lui, pour aller chasser pendant quelques jours dans la forêt de Villers-Cotterets, d'où il se rendit à Vitry, où il devait retrouver le roi de Pologne: mais, à son arrivée, il y tomba dangereusement malade d'une fièvre lente. Cette nouvelle ajouta encore aux perplexités de Henri: n'ignorant rien des intrigues de son frère le duc d'Alençon [1], ni de la haine des huguenots contre sa personne, il craignait, en cas

[1] François, d'abord duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, lorsque son frère fut monté sur le trône de France, était le quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis; il naquit en 1554. A l'époque dont nous parlons, il se montrait favorable aux protestants, et on le trouva toujours à la tête des mécontents, jusqu'à ce que sa mère lui eût fait de tels avantages qu'il se décida à faire la guerre à ses anciens amis. Il avait été sur le point d'épouser la reine Élisabeth d'Angleterre, mais cette princesse le refusa au dernier moment. Il mourut en 1584.

de mort du roi pendant son absence, que la couronne de France ne lui échappât. Ses amis lui conseillaient bien de braver les ordres de Charles IX et de rester à Paris, mais il n'osa pas et finit par se rendre avec la reine mère à Vitry, où il trouva son frère entrant en convalescence; comme Henri montrait encore quelque hésitation à se remettre en route, le roi fut pris d'une violente colère, en jurant qu'il fallait que l'un des deux sortît du royaume [1]. « Partez, mon fils, dit tout bas Catherine à Henri de Valois, partez, vous n'y demeurerez guère [2] ! » Les deux frères se séparèrent alors, la santé du roi Charles ne lui permettant pas encore d'aller jusqu'à la frontière : ils s'étaient vus pour la dernière fois. Le nouveau monarque était accompagné de la reine mère, du duc d'Alençon, du roi et de la reine de Navarre, du prince de Condé, des cardinaux de Bourbon et de Guise et des principaux seigneurs de la cour : le duc Charles III de Lorraine, gendre de Catherine de Médicis, les attendait à Nancy et leur fit une magnifique réception.

Ce fut au milieu des fêtes célébrées à cette occasion, que Henri de Valois rencontra Louise de Vaudemont, toute faite de grâce et de beauté, le plus charmant fleuron de la couronne ducale de Lorraine. L'avait-il déjà aperçue dans sa première jeunesse à la cour de France? comme le prétend de Thou : lui apparaissait-elle à Nancy pour la première fois, ainsi que le disent les autres chroniqueurs? nous l'ignorons; en tout cas, il avait déjà distingué cette ravissante jeune fille, qui se tenait modestement au milieu des dames de la duchesse Claude de France, mais quel ne fut pas son étonnement, lorsque sa sœur, en la lui présentant, lui fit savoir que celle qu'il admirait ainsi n'était autre qu'une princesse de la maison de Lorraine? Cette beauté si gracieuse et si délicate émut, plus qu'on n'aurait pu le supposer, le cœur frivole de Henri de Valois, « qui s'embrasa de telle façon, qu'il couva le feu tout du long de son voyage [3]. » Il put encore la revoir à Blamont, dernière ville frontière, et lorsqu'il prit congé d'elle, il avait les larmes aux yeux, « en la conjurant de le recommander à Dieu et en l'assurant que, si le ciel lui permettoit de se bien établir en Pologne, il feroit paroître combien il honoroit son mérite [4]. » Au moment où Catherine de Médicis dut

[1] D'Aubigné, l. II, p. 107.
[2] Marquis de Noailles, t. II, p. 388.
[3] Brantôme, t. IX, p. 509. Édition publiée par la Société de l'Histoire de France.
[4] *L'Œconomie spirituelle et temporelle de la vie des nobles et des grands du monde, dressée sur la vie, piété et sage œconomie de Louyse de Lorraine, royne de France et de Pologne,* par A. Malet, théologien, chancelier du duc de Mercœur, conseiller et confesseur ordinaire de Mmes les duchesses de Mercœur et de Ven-

faire ses adieux à son fils, au milieu des embrassements et des pleurs qu'elle lui prodiguait, Henri ne lui dissimula point le projet qu'il avait déjà formé de faire une reine de sa jeune cousine [1].

IV

Louise de Lorraine Vaudemont était née au château de Nomeny le 30 avril 1553 [2] : elle était fille de Nicolas, comte de Vaudemont et de Marguerite d'Egmont, qu'elle perdit un an à peine après sa naissance [3]. Elle fut tenue sur les fonts du baptême par Toussaint d'Hocedy, évêque de Toul et par Louise de Stainville, comtesse de Salins, qui lui donna son nom. On la confia alors aux soins de M[me] de Champi ou de Changy, qui devint et resta sa gouvernante : la sous-gouvernante fut M[lle] de Montvert.

En 1555, le comte de Vaudemont se remaria avec Jeanne de Savoie-Nemours, qui se montra toujours pour sa belle-fille une mère tendre et dirigea sa première éducation avec la vigilance la plus attentive, tout en développant dans le cœur de la jeune princesse les germes de cette piété fervente, qui devint plus tard pour elle un refuge assuré contre ses malheurs. En même temps, des maîtres choisis par la comtesse l'initiaient à toutes les connaissances historiques et littéraires d'alors : Louise apprit même à étudier dans leur langue les œuvres de Cicéron et de Démosthène ; sa mémoire était prodigieuse et facilitait singulièrement son travail.

M[me] de Vaudemont, en arrivant dans le pays, avait été frappée de l'effet désagréable produit par l'accent lorrain, aussi veilla-t-elle avec la plus grande attention à ce que sa belle-fille ne pût en contracter l'habitude; elle ne laissait approcher que des personnes parlant le français le plus pur ; il en était même ainsi des enfants qui venaient partager ses jeux. La réussite de ces soins fut complète, et personne ne parla le français avec plus de grâce que Louise de Vaudemont [4].

Le duc de Lorraine Charles III avait épousé en 1559, Claude de France [5], fille de Henri II et de Catherine de Médicis, et il ne revint

dôme. Cet ouvrage fort rare se trouve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, en deux exemplaires in-4°, dont l'un est de 1619 et l'autre de 1621.

[1] Louise de Lorraine se rattachait à la maison de France par René d'Anjou et par Renée de Bourbon, sa grand'mère.

[2] A. Malet la fait naître en 1554.

[3] Nicolas de Vaudemont se maria trois fois, et de ces trois mariages il eut quatorze enfants, dont quelques-uns moururent en bas âge.

[4] Dreux du Radier, *Mémoires sur les reines*, etc., t. V, p. 58.

[5] Elle était née en 1547 et mourut en 1575, âgée seulement de vingt-sept ans.

s'établir à Nancy que quatre ans après, en 1563 : la princesse Louise avait alors dix ans, et Jeanne de Savoie ne crut pas pouvoir mieux faire, pour achever son éducation, que de l'amener à cette cour de Lorraine, où la fille de France rapportait du Louvre l'élégance, les raffinements de politesse et tout l'éclat que permettait un cadre relativement si restreint. Notre jeune princesse y fut accueillie avec une faveur toute particulière, et bientôt elle eut gagné le cœur de la duchesse, qui se mit à rivaliser d'affection pour elle avec sa belle-mère. Louise avait quinze ans, lorsqu'au commencement de 1568 fut conclu le mariage de sa cousine Renée de Lorraine, sœur de Charles III, avec Guillaume duc de Bavière : le comte et la comtesse de Vaudemont devaient conduire la fiancée à Munich, et il fut décidé que la princesse Louise serait du voyage. Jamais cette cour allemande n'avait vu jusque-là de fêtes aussi brillantes que celles dont ces noces furent l'occasion : les détails nous en ont été conservés par un témoin oculaire [1], qui ne tarit pas en éloges sur toute cette magnificence. Rien ne manquait à la gloire de la princesse Renée : la queue de sa robe était portée par celle qui devait être plus tard la reine de France !

Peu après son retour de Munich, Louise de Lorraine perdit sa belle-mère, Jeanne de Savoie, à laquelle elle donna des larmes sincères : elle eut bientôt lieu de la regretter d'autant plus amèrement que la troisième femme de son père, Catherine d'Aumale, n'eut pour elle que dureté et indifférence; mais la duchesse Claude, qui aimait tendrement sa jeune cousine, intervint plusieurs fois en sa faveur et refusa enfin de la laisser s'éloigner de sa personne. Elle nourrissait même la secrète pensée de la marier à l'un de ses frères ; qui pouvait supposer alors, à la cour de Nancy, que ce front si pur et si modeste fût déjà prédestiné à porter dans l'avenir le double fardeau de la couronne et de l'infortune ?

Affable et bienveillante, sachant mieux que personne se taire et parler à propos, à l'âge de vingt ans qu'elle venait d'atteindre au moment où elle parut devant le roi de Pologne, Louise était considérée comme l'une des princesses les plus accomplies de son temps. Sa beauté rayonnait alors de tout son éclat : elle avait les cheveux d'un blond clair et brillant, relevés en rouleaux épais de chaque côté du front, selon la mode du temps, un teint d'une blancheur éblouissante, les yeux pleins de douceur et légèrement voilés, rappelant, moins la vivacité provocante, ceux de la reine Marguerite de Navarre [2], et de ce brun clair, à reflets dorés, qu'on rencontre parfois chez les blondes,

[1] Massimo Trojano, Napolitain, maître de chapelle du duc Guillaume de Bavière.

[2] M. Meaume, *Louise de Lorraine*. (*Bulletin du bibliophile*, octobre 1879.)

les sourcils un peu pâles mais bien marqués, l'ovale du visage parfait, un nez et une bouche d'un dessin irréprochable, les mains, les bras et le buste d'un modelé merveilleux, le pied petit, la taille élégante et fine; dans toute sa personne, dans tous ses mouvements régnait une distinction suprême; sans parure, elle plaisait : parée, elle surprenait, mais il n'y avait pas de place pour l'indifférence. Elle inspirait l'amour, sans qu'on pût se croire dispensé du respect[1]. C'est ainsi que nous la représentent les nombreux portraits, qui nous restent de son époque.

Au bas de cette image si séduisante, est-il besoin d'ajouter que nombre de prétendants avaient brigué l'honneur d'obtenir sa main ? Parmi eux, en première ligne, se trouvaient François de Luxembourg, fils du comte de Brienne, et le prince Paul, frère cadet du comte de Salm : on prétendait même que ce dernier, un jeune et brillant seigneur, avait su par son mérite faire quelques progrès dans le cœur de Louise et qu'alors peut-être, si on l'eût consultée, elle lui aurait donné la préférence sur tout le prestige de la royauté. Ne pourrait-on pas supposer que plus d'une fois, aux heures de l'infortune, ses yeux se reportèrent, malgré elle, sur ces jeunes années, et qu'elle se dit, non sans regret, que le bonheur peut-être était passé près d'elle ?

Quoi qu'il en soit, Henri de Valois, s'il donnait suite à ses projets, était pour la princesse Louise un parti tellement éclatant, que les autres prétendants n'auraient plus qu'à s'écarter devant lui : il est vrai que la légèreté bien connue jusque-là du roi de Pologne, encore favorisée par l'éloignement, n'était pas trop faite pour les décourager. Peut-être la duchesse Claude, dont nous connaissons les desseins, ne contribua-t-elle pas pour peu de chose à laisser le champ libre à son frère ? Quant à Catherine de Médicis, redoutant l'empire que pouvait exercer sur sa nièce le cardinal Charles de Lorraine, qu'elle regardait comme le plus dangereux ennemi de sa puissance politique, elle était loin d'approuver les idées de mariage de son fils, mais elle croyait le connaître assez pour ne pas douter que cette fantaisie d'un moment ne s'évanouît bientôt. D'ailleurs une des conditions secrètes, consentie par Montluc, pour l'élection de Henri au trône de Pologne, n'engageait-elle pas ce prince à épouser Anne Jagellon, héritière du feu roi Sigismond ?

[1] Dreux de Radier, t. V, p. 58.

V

Nous n'entreprendrons pas d'accompagner Henri de Valois dans sa périlleuse odyssée à travers l'Allemagne, où le souvenir encore brûlant de la Saint-Barthélemy faisait de chaque prince protestant un ennemi découvert ou secret, nous constaterons seulement, à son arrivée à Cracovie, la singulière déception que subirent à la fois le nouveau souverain et ses sujets, dès qu'ils se trouvèrent en présence. Sur le bruit des premiers faits d'armes de Henri de Valois, la belliqueuse Pologne, en lui offrant la couronne, s'était imaginé trouver en lui la rude prestance et l'énergie virile d'un héros, insensible à la fatigue et aux frimas, toujours à cheval, pour repousser des frontières les invasions du Tartare, du Russe ou du Turc ; à leurs yeux, le sceptre n'était qu'un glaive. Qu'on juge de leur surprise, lorsqu'au lieu du foudre de guerre qu'ils avaient rêvé, ils virent arriver parmi eux un jeune prince dameret, dont l'aspect répondait si peu à leur idéal, d'habitudes molles et efféminées, uniquement adonné aux soins de sa personne, ne se plaisant qu'à passer ses nuits au jeu ou dans des fêtes licencieuses[1], avec les gentilshommes français de sa suite, toujours prêts à ridiculiser les habitudes farouches et intempérantes des seigneurs du pays. Ce n'était pas assurément le courage qui manquait au roi ni à la brillante colonie étrangère qui l'avait accompagné, et dans les querelles que faisait naître trop souvent les susceptibilités nationales, plus d'une poitrine polonaise sentit la pointe de l'épée des favoris du monarque. Mais la liberté hautaine, les diètes tumultueuses et les rivalités sanglantes de la noblesse, tout froissait les instincts et les goûts de Henri de Valois ; son insouciance des affaires s'exagérait encore les difficultés du gouvernement : « Il portait cette couronne comme un rocher sur sa tête[2]. » Il y eut bientôt incompatibilité d'humeur entre le roi et ses sujets ; d'injurieux pamphlets furent affichés sur les murs mêmes du palais[3], et la diète se montra plus turbulente que jamais. Cependant les meilleurs conseillers de Henri : Pibrac, Souvré, Villequier et Bellièvre, l'ambassadeur de France, travaillaient de tout leur pouvoir à calmer ces colères, et, grâce à leurs remontrances réitérées, le roi parut prendre enfin quelque intérêt aux affaires de l'État ; il commença à se montrer plus souvent en public, et, aidé de quelques sénateurs qui lui étaient dévoués, il parvint à ressaisir par ses manières affables une partie de la popularité, qui lui était acquise avant son arrivée. Une chose

[1] Heidenstein, p. 60. Cité par le marquis de Noailles.
[2] Pierre Mathieu, *Histoire de France*, 1631.
[3] Marquis de Noailles, t. II, p. 421.

surtout alla droit au cœur des Polonais, ce fut le départ d'une grande partie de sa suite française ; tout fit donc espérer des jours meilleurs.

Il faut bien le dire, pendant les premiers temps de son séjour en Pologne, l'image de Louise de Vaudemont s'était voilée dans le cœur de Henri de Valois : ce prince qui avait toujours les yeux tournés vers sa patrie, passait son temps à écrire aux dames de la cour de France, surtout à cette belle Marie de Clèves qu'il ne devait plus revoir, mais qu'il avait tant de peine à oublier ; ses lettres à cette princesse étaient ordinairement signées avec son sang [1].

Les choses en étaient là, lorsqu'un courrier de Catherine de Médicis vint lui annoncer une nouvelle maladie de son frère Charles IX ; d'autres lui apprirent bientôt les progrès incessants du mal. Henri, qui ne doutait point d'une issue fatale, n'eut plus qu'une pensée : tâcher de conserver les deux couronnes, si les circonstances le lui permettaient, mais en tout cas ne pas laisser échapper celle de France, dont le prix lui semblait inestimable. Il fallait donc, dès qu'elle serait vacante, déjouer coûte que coûte, par sa présence, les trames de ses ennemis, qui pourraient profiter de la régence de sa mère pour la lui enlever. Aussi lorsque le 15 juin M. de la Roche-Chemerault, envoyé par Catherine, vint, après un rapide voyage de quatorze jours, lui apporter la nouvelle de la mort du jeune et malheureux roi, Henri n'hésita-t-il pas à tout préparer pour un départ clandestin.

Dès le 18 juin, après avoir adroitement déjoué la surveillance de son grand chambellan, le comte Tenczynski, il s'enfuyait de nuit du château de Cracovie, échappait presque par miracle aux cavaliers lancés à sa poursuite, traversait presque en fugitif les terres de l'Empire, arrivait enfin à Venise, où la sérénissime république lui rendit des honneurs extraordinaires, et, après un assez long séjour à Turin, il faisait le 6 septembre son entrée à Lyon, où il devait passer deux mois.

VI

Marie de Clèves, princesse de Condé, venait de mourir en couches à Paris [2], et le souvenir de Louise de Lorraine était rentré plus vivant que jamais au cœur de Henri de Valois : il lui retrouvait par la pensée plus de charmes encore qu'au moment de son départ de France. Catherine, surprise de la constance inattendue de son fils et

[1] Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. Ier. p. 386.

[2] L'enfant, qui lui avait coûté la vie, était Catherine de Bourbon, marquise de l'Isle. Cette jeune princesse mourut au Louvre le 30 décembre 1595, sans avoir été mariée.

toujours en crainte de l'influence du cardinal de Lorraine, fit tout ce qui lui était possible pour entraver ces projets de mariage avec la princesse Louise. Comme le roi avait déjà refusé la main d'Élisabeth d'Autriche et celle de Catherine, sœur du roi de Navarre [1], elle lui donna le choix entre Éléonore, princesse de Suède, et la fille du roi de Danemark, dont elle avait fait faire les portraits par un peintre italien, afin qu'il pût juger la question avec connaissance de cause, Henri ayant déclaré qu'il ne s'en rapporterait qu'au jugement de ses yeux et à son goût, pour celle qu'il devait épouser. Il joignit en conséquence à ces deux portraits celui de la princesse de Lorraine, et, un jour, après avoir comparé ces trois effigies, il retint à souper Souvré, Cheverny et Miron, son premier médecin, qui l'avait suivi en Pologne, et leur déclara nettement qu'il n'avait aucune inclination pour les princesses du Nord et que son cœur appartenait tout entier à Louise de Vaudemont. En face de cette décision catégorique, Catherine ne chercha plus qu'à en retarder l'exécution, et les circonstances vinrent à son secours. Les catholiques mécontents unis aux huguenots, sous les ordres du maréchal de Damville [2], avaient pris les armes en Provence et en Languedoc, et s'étaient emparés d'Aigues-Mortes, de Livron et de quelques autres places : la rébellion dans cette partie du Midi prenait un aspect menaçant. L'occasion parut favorable à la reine mère pour détourner son fils de ses préoccupations matrimoniales; elle sut lui persuader qu'il était nécessaire, dans son intérêt, de se faire voir à la tête de ses troupes, pour en imposer aux révoltés. Le résultat ne répondit pas à ses espérances; le roi, qui avait, avec le maréchal de Bellegarde, mis le siège devant Livron, fut contraint de le lever et, après avoir séjourné quelque temps à Avignon, il dut revenir à Lyon sans avoir rien fait [3].

Sur ces entrefaites, dans cette même ville d'Avignon, le cardinal Charles de Lorraine, à la suite d'une procession où il avait figuré parmi les Pénitents, fut pris d'un accès de fièvre pernicieuse, dont il mourut presque subitement, le 26 décembre 1574, à l'âge de cinquante ans [4]. Cet événement imprévu ne tarda pas à modifier les

[1] Cette princesse, qui manqua d'épouser le roi d'Écosse, Henri III, le roi d'Espagne, le prince de Condé, le duc de Savoie, le duc de Lorraine et le comte de Soissons, était née le 7 février 1559. La politique lui infligea un célibat forcé jusqu'en 1599, où elle se maria malgré elle avec le duc de Bar, prince lorrain. Elle mourut en 1604. La comtesse d'Armaillé a fait une intéressante étude sur la vie de cette princesse d'un esprit distingué.

[2] Henri I[er] de Montmorency, qui fut fait connétable par Henri IV en 1595. Il était resté jusqu'à cette époque le chef reconnu du parti des politiques.

[3] Cheverny, *Mémoires*. Edition Michaud et Poujoulat, p. 477.

[4] On avait fait courir le bruit d'un empoisonnement, mais il fut démontré que cette mort n'avait rien que de naturel.

dispositions de la reine mère au sujet du mariage de Henri[1]. Affranchie désormais de ses inquiétudes sur le rôle personnel qu'aurait pu jouer le cardinal, elle se montra d'autant moins opposée à l'union souhaitée par son fils, que ses conseillers s'accordèrent pour lui représenter « que ladite demoiselle de Vaudemont étoit fertile d'âge et de taille d'avoir des enfants, et que le roy en auroit bientôt pour l'assurance de ses États[2]. » Cette alliance, d'ailleurs, n'avait rien qui pût lui être désagréable, puisque, d'après ce qu'elle savait des habitudes et des sentiments de Louise de Lorraine, elle ne devait jamais trouver en elle une rivale à craindre pour son amour de la domination ; « elle la jugeoit plus propre et adonnée à prier Dieu qu'à se mesler des affaires, comme il est advenu. »

Rien ne s'opposa donc plus à la conclusion du mariage « quoiqu'il fut trouvé par les seigneurs et princes, même étrangers, fort inégal et précipité[3]. »

On remarquait aussi, et la reine Élisabeth d'Angleterre ne s'en cachait pas à M. de la Châtre, ambassadeur de France, qu'il y avait imprudence à rapprocher encore du trône par cette alliance cette famille des Guises, dont, malgré la mort du cardinal, l'importance et l'ambition étaient toujours à redouter. On ne pouvait oublier les troubles sanglants, survenus sous le règne de François II, lorsque les oncles de la reine Marie Stuart, le premier duc de Guise et le grand cardinal de Lorraine, étaient devenus les maîtres absolus du royaume. « Aussi, disait plus tard le cardinal d'Ossat, le roy n'eût jamais pu trouver dans le monde chrétien une princesse plus accomplie que celle qu'il épousa; mais il ne pouvoit pas non plus faire une alliance plus préjudiciable au bien de son État. »

Libre enfin de suivre l'impulsion de son cœur, le roi envoya, bientôt après, son favori du Guast[4] et le chancelier Hurault de Cheverny à Nancy, demander la main de la jeune princesse, avec pleins pouvoirs pour régler les conditions du contrat. Le jour même de leur arrivée, tout le monde fut d'accord; le comte de Vaudemont donna son consentement, sans prendre le temps de demander l'avis de sa fille, qui était allée faire à pied un pèlerinage à saint Nicolas[5]. « Le mariage fut conclu fort facilement et sans grande altercation, je vous laisse à penser, puisqu'au père l'heur estoit sans pareil, et

[1] La Huguerye, *Mémoires*, t. Ier, p. 334.
[2] Cheverny, *Mémoires*, p. 476.
[3] L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. Ier, p. 121.
[4] Louis Bérenger du Guast, né vers 1545. Son ambition, son orgueil et son esprit sarcastique l'avaient rendu odieux à toute la cour. Nous verrons plus loin quelle fut sa fin prématurée.
[5] Hilarion de Coste, p. 637.

à sa fille, à l'un d'estre le beau-père du roy de France et à sa fille d'en estre reyne[1]. »

Catherine d'Aumale, qui, comme nous l'avons vu, n'avait été jusque-là rien moins que tendre pour sa belle-fille, voulut être la première à lui apprendre la nouvelle inespérée de cette alliance royale. La princesse Louise était encore au lit, quand sa belle-mère se présenta dans sa chambre. En voyant entrer ainsi la comtesse, qui ne venait jamais la visiter et qui daignait à peine lui adresser la parole, son étonnement fut extrême, et il le devint encore davantage, lorsqu'elle vit Mme de Vaudemont lui faire trois révérences et la saluer comme reine de France. Ne doutant pas que ce ne fût pour se moquer d'elle, Louise s'empressa de lui demander pardon d'être encore couchée et de ne s'être pas présentée à son lever : « C'est à moi de me trouver au vôtre, madame, répondit la belle-mère, et de m'excuser d'avoir peut-être manqué à ce que je vous devais : vous épousez le roi de France! » La jeune princesse refusait de croire à un pareil événement, et il fallut, pour la convaincre, que le comte de Vaudemont entrât à son tour dans sa chambre, et, s'asseyant auprès de son lit, lui confirmât, sans dissimuler la joie qu'il en éprouvait, son élévation au trône de France. On la mena ensuite à la messe avec tous les honneurs qui lui étaient dus, et, à partir de ce moment, elle fut traitée en reine[2]. Cette fortune inespérée ne l'avait point éblouie, et, si elle s'en réjouit, ce fut uniquement parce qu'elle y voyait un moyen de secourir un plus grand nombre de malheureux. On était alors aux premiers jours de février 1575.

Henri III, de son côté, en compagnie du roi de Navarre, s'acheminait vers Reims, où devaient être célébrés presque à la fois le sacre et le mariage; il y arriva le 11 février. Le princesse Louise et toute la cour de Lorraine l'y avaient précédé. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la satisfaction avec laquelle la duchesse Claude, félicita son frère du bonheur qui l'attendait et qu'elle avait rêvé pour lui depuis si longtemps.

Le roi fit son entrée officielle dans la ville de Reims avec la reine mère et la reine de Navarre, le 12 février. On déploya pour cette occasion une magnificence inouïe jusque-là. Le sacre eut lieu le lendemain dans la cathédrale : le cardinal Louis de Lorraine, car la pourpre ne faisait jamais défaut dans cette famille, avait été choisi pour officier pendant la cérémonie, qui eut lieu avec la pompe traditionnelle. Il y avait eu avant une grave discussion de préséance

[1] Brantôme, t. VII, p. 600.
[2] A. Malet — Dreux du Radier, t. V, p. 59.

entre le duc de Montpensier [1] et Henri de Guise, dont l'orgueil ne devait jamais rien céder de ses prérogatives ; malgré sa qualité de prince du sang, comme il y avait des précédents en faveur du prince lorrain, le duc de Montpensier eut le dessous; il se retira alors à quelques lieues de Reims, sans vouloir assister au sacre, où son rival parut dans toute sa gloire. Au moment où la couronne fut posée sur la tête du roi, ce prince dit assez haut qu'elle le blessait, et elle glissa à deux reprises différentes, comme si elle allait tomber : ce fait, qui fut remarqué par les assistants, produisit sur leur imagination une impression fâcheuse et parut d'un augure funeste pour l'avenir [2].

Le surlendemain, 15 février, le mariage fut célébré dans la même église; rien ne manquait à l'éclat de cette cérémonie : Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise, âgée de plus de quatre-vingts ans, avait quitté son château de Joinville pour se mêler au cortège de la princesse de Vaudemont. Mais la toilette du roi et celle de la nouvelle reine, à laquelle ce prince voulut présider lui-même et ajuster de sa main les pierreries sur la robe et sur le manteau, avaient pris une partie de la journée, et la messe ne put être dite qu'à près de quatre heures du soir [3]. Théodore Godefroy nous donne tout le détail de la cérémonie, et après avoir décrit l'entrée du roi dans la cathédrale, il ajoute : « Ensuite étoit menée et conduite la dite dame reyne, en telle magnificence et triomphe, que l'on peut penser, par M. le duc d'Alençon, frère du roy, et le roy de Navarre. Elle étoit vestue à la royale d'un fort long manteau de velours violet, tout semé de fleurs de lys d'or, soutenu par plusieurs gentilshommes et demoiselles. Après marchoient la reyne mère, la reyne, de Navarre, la princesse de Navarre, Mme la duchesse douairière de Guise, accompagnées de Mmes de Montpensier, de Nemours, etc. Le roy et la reyne furent espousez à l'entrée du grand portail de la dite église sous un riche pavillon de drap d'or, par M. le cardinal de Bourbon, puis conduitz au grand autel où ils ouyrent la messe, que célébra le dit cardinal [4]. » A cette époque, comme toujours dans les temps troublés, tout était matière à présage ; aussi remarqua-t-on, pour en tirer de fâcheux pronostics, que le *Te Deum* n'avait été chanté ni au sacre ni au mariage, et que le maître des cérémonies avait oublié le baiser de paix; cette dernière circonstance annonçait, disait-on, la guerre civile. Cependant, par sa grâce exquise,

[1] Louis II de Bourbon, né en 1513. Il avait épousé Catherine de Lorraine et mourut en 1582.
[2] L'Estoile, t. Ier, p. 119.
[3] De Thou. Cet historien était l'un des témoins oculaires de la cérémonie.
[4] Th. Godefroy, *Cérémonial françois,* 1649, t. II, p. 326.

par sa tenue si modeste et si digne en même temps, la jeune épouse avait su gagner tous les cœurs.

VII

Deux jours après, Henri III rencontrant François de Luxembourg, qui, bien malgré lui, s'était vu forcé d'assister à la cérémonie du mariage, où il perdait pour toujours celle dont il avait ambitionné la main, l'arrêta et lui dit assez brusquement : « Mon cousin, j'ai épousé votre maîtresse, mais je veux en échange que vous épousiez la mienne. » Il s'agissait de Renée de Rieux-Chasteauneuf, dont le roi s'était séparé peu de temps avant son départ pour la Pologne. Surpris et blessé à la fois de cette étrange proposition, Luxembourg s'en excusa du mieux qu'il put, en demandant au moins quelque temps pour y réfléchir ; mais, comme le roi le pressait de se décider sur l'heure, il fallut qu'il se contentât d'obtenir un délai de trois jours. Il les mit aussitôt à profit, et, montant à cheval, il s'éloigna de la cour à toute bride [1]. Notre devoir est d'ajouter que Henri ne tarda pas à se repentir d'un mauvais procédé, que ne pouvait excuser même un mouvement de jalousie rétrospective ; bientôt après il combla de faveurs François de Luxembourg, le fit duc de Piney, prince de Tingry, pair de France et chevalier du Saint-Esprit, à la première promotion [2]. En reconnaissance de ces bienfaits, et sans doute aussi afin de complaire à la reine, pour laquelle il avait conservé un véritable culte, Luxembourg se montra toujours un des plus zélés et des plus énergiques défenseurs du roi ; il fut aussi plusieurs fois employé avec succès par Henri IV comme ambassadeur en Italie et négocia son mariage avec Marie de Médicis.

Les deux royaux époux prirent le chemin de Paris, où ils firent leur entrée le 27 février, sans qu'aucune réjouissance populaire la signalât ; ils allèrent en arrivant saluer la reine Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, et vinrent s'établir *au logis du Mortier* [3], avec la reine mère, en attendant que le Louvre fût prêt pour les recevoir.

Ils y étaient à peine installés depuis quelques jours, lorsque, pour la première fois, la reine Louise put reconnaître à ses dépens combien Henri était l'esclave des moindres volontés de ses favoris. Elle avait amené avec elle de Nancy plusieurs demoiselles d'honneur, élevées à ses côtés depuis son enfance, et auxquelles elle portait la plus

[1] Renée de Rieux, malgré le scandale qu'elle avait donné, épousa quelque temps après Philippe Altovity, seigneur de Castellane.
[2] L'Estoile, t. Ier, p. 122.
[3] *Ibid.*, p. 126.

tendre affection : c'était comme un coin fleuri de la Lorraine, transplanté au pays inconnu de sa nouvelle cour, dont les habitudes et les personnes lui étaient encore étrangères, et on comprend tout le charme qu'elle devait trouver à s'y retirer de temps à autre, pour retrouver ces causeries intimes, où son cœur pouvait s'ouvrir en toute sécurité.

Parmi ces jeunes amies, la confidente préférée de la reine était la belle et intelligente M[lle] de Changy, fille de son ancienne gouvernante, qui ne l'avait jamais quittée, et dont le dévouement à sa maîtresse était absolu; Louise n'avait pas de secrets pour elle, sachant bien que sa confiance était placée en lieu sûr. Cependant, jaloux de l'ascendant que la charmante reine, si elle était adroitement conseillée par ses filles d'honneur, pouvait prendre à son détriment sur l'esprit du roi, du Guast n'hésita pas à mettre en œuvre près de Henri III les mêmes artifices, dont plus tard Buckingham devait user envers Charles I[er] d'Angleterre, pour amener une rupture avec Henriette de France, au risque de sacrifier pour toujours à son ambition le bonheur de son maître. Quoique rien dans la conduite de M[lle] de Changy ni des autres ne pût les faire soupçonner de vouloir nuire aux intérêts du roi, l'ambitieux favori entreprit de persuader à ce prince, que la présence continuelle de ces étrangères était un danger réel pour son amour ; qu'elles n'avaient d'autres pensées que de détourner de lui le cœur de sa femme ; que, malgré la vertu bien connue de la reine, l'arrivée récente à Paris du prince de Salm pouvait faire naître des soupçons ; qu'on savait ces femmes toujours disposées à donner de mauvais conseils à leur maîtresse et à se prêter à toutes ses fantaisies ; qu'enfin la reine ne serait vraiment à lui, que lorsqu'il se serait débarrassé de ces dangereuses influences, en les renvoyant dans leur pays.

Henri résista d'abord à ces suggestions intéressées, mais enfin, sur les instances réitérées de du Guast, il se décida, sans même en avertir sa femme, à chasser brusquement d'auprès d'elle M[lle] de Changy, et la bannit de la cour, en même temps qu'il renvoyait en Lorraine jusqu'aux filles de chambre qui avaient suivi la reine à Paris[1].

« La picure fut grande au cœur de cette princesse. » Cet isolement de tout ce qu'elle avait aimé jusque-là lui parut singulièrement amer : la résignation devait-elle commencer pour elle de si bonne heure ? Mais il fallut céder, et Louise dut faire en pleurant ses adieux à M[lle] de Changy, qui, malgré sa propre douleur, trouvait encore des consolations pour sa chère maîtresse, à laquelle on l'arrachait si

[1] *Mémoires de la reine Marguerite*, p. 65, édition de 1658. — Brantôme, t. IX, p. 638.

brutalement. Cette séparation et le mauvais procédé de son époux causèrent à la reine un tel chagrin, qu'elle en fut malade.

Quant au favori, il ne jouit pas longtemps de son triomphe ; Louise de Lorraine était trop douce, trop vertueuse, trop éloignée de toute idée de vengeance, pour qu'il eût rien à redouter de sa part, mais, par malheur pour lui, il s'était activement entremis dans les intrigues de la belle et artificieuse Mme de Sauves [1], qui, sous l'inspiration de Catherine de Médicis, s'était juré de perdre la reine Marguerite dans l'esprit du roi de Navarre [2]. Il s'était ainsi attiré la colère de cette princesse, bien autrement vindicative que celle dont il avait fait couler les larmes. Le 30 octobre de cette même année 1575, du Guast était assassiné dans sa propre maison, rue Saint-Honoré, par le baron de Viteaux, et l'on n'hésita pas à croire que le poignard avait réglé les comptes d'une vengeance de femme [3].

VIII

En dépit de cet orage passager, les débuts du mariage furent heureux : le cœur de Louise de Lorraine s'était donné sans réserve à son époux et elle ne devait jamais le lui reprendre ; Henri, de son côté, se montrait touché de cette affection vertueuse et absolue, qui avait pour lui l'attrait d'une nouveauté piquante, au milieu de cette cour galante et dépravée. Bien qu'il eût sur les bras les plus sérieuses complications politiques, qu'il dût se préparer encore à la lutte contre les huguenots et contre le tiers parti, à la tête duquel étaient son frère d'Alençon, devenu maintenant duc d'Anjou, et les Montmorency, faction qui réunissait tous les mécontents, dont le nombre allait grossissant tous les jours, il continuait à laisser à sa mère les soucis du gouvernement, qu'elle acceptait du reste avec bonheur : la régente n'avait pas voulu abdiquer.

Tandis qu'en flattant tour à tour les différents partis, l'astucieuse Italienne s'efforçait de jeter la désunion parmi les rebelles, Henri III, pour lequel de pareils embarras étaient trop lourds, passait son temps à faire avec la nouvelle reine de fréquentes excursions dans les environs de Paris. Ils visitaient ensemble les monastères de filles et prenaient part aux divertissements, qui pouvaient se trouver sur leur chemin : c'étaient de vraies promenades d'amoureux. Souvent

[1] Charlotte de Beaune de Semblançay, femme en premières noces de Simon de Fizes, seigneur de Sauves, et en secondes, de François de la Trémoille, marquis de Noirmoutiers. Belle, spirituelle et galante, elle fut l'un des agents les plus actifs des intrigues de la reine mère.

[2] *Mémoires de la reine Marguerite*, p. 57 et suiv.

[3] L'Estoile, t. Ier, p. 140.

le couple royal ne revenait de ces expéditions qu'à la nuit close et par le mauvais temps. On raconte même que, le 7 janvier 1576, par une nuit sombre et pluvieuse, le carrosse s'étant rompu, il leur fallut se résigner à faire plus d'une lieue à pied, à travers un chemin fangeux et presque impraticable ; ils ne purent rentrer au Louvre qu'à minuit, au grand émoi des officiers de leur maison [1]. Pendant le carême et les fêtes religieuses qui le suivirent, on vit la reine Louise visiter assidûment avec son époux les églises de Paris, suivre à pied les processions publiques, assister aux sermons et accomplir avec la plus grande régularité toutes les pratiques de dévotion. Ces actes extérieurs de piété étaient, il faut l'avouer, pour la foule un sujet d'étonnement plutôt que d'édification, de la part du roi dont la conduite habituelle n'avait guère répondu jusque-là à ces accès subits de religiosité [2]. Quant à la reine Louise, convaincue que le passé de son époux était bien mort, elle lui en savait un gré infini et remerciait le ciel avec ardeur de cet heureux changement. Ce fut elle, dit-on, qui, imitant en cela l'usage italien, fit placer à l'angle des rues un grand nombre de statues de la madone et des saints, aux pieds desquelles on entretenait des lampes [3]. En dehors de la pieuse intention qui l'animait, Louise de Lorraine rendit ainsi un service signalé aux habitants de Paris, pour lesquels ces lampes furent longtemps le seul éclairage public.

La cour de France passait alors pour la plus élégante et la plus polie de l'Europe : la poésie et l'art de la conversation y étaient en grand honneur. Sous l'influence de la pléiade [4], dont Ronsard était l'astre de première grandeur, malgré quelques afféteries italiennes rapportées de Florence par Catherine de Médicis, la langue s'épurait, et l'exemple, comme toujours, venait d'en haut. Le roi Charles IX n'avait-il pas écrit à ses heures des vers pleins d'élégance et d'inspiration poétique ? « La nature d'ailleurs, nous dit Antoine Malet, adextre et habilite au bien dire certaines nations sur les autres, mais c'est une spéciale faveur de la main de Dieu, tombée sur les langues des seigneurs, des dames, des gentilshommes et demoiselles en France, que de sçavoir bien dire : il y en a peu qui bronchent ou qui perdent la cadence de leurs compliments [5]. »

Mieux que personne, Louise de Lorraine était faite pour présider à ces tournois de la parole : elle possédait le grand art d'écouter et de

[1] L'Estoile, t. Ier, p. 147.
[2] *Ibid.* p. 123.
[3] Prince Galitzin, *Vie de Louise de Lorraine.*
[4] On sait que la pléiade poétique, sous Henri III, se composait de Ronsard, de du Bellay, de Remi Belleau, de Jodelle, de Baïf et de Pontus de Thiard
[5] Page 120.

causer à propos dans le plus beau langage; nul plus qu'elle n'avait le don de savoir parler aux ambassadeurs et aux princes étrangers et de rendre la conversation agréable à tous ceux qui l'approchaient[1]. Mais, dès son élévation au trône, elle avait été frappée de l'acharnement avec lequel les dames de la cour prenaient plaisir à se déchirer entre elles et des cruelles morsures que les plus jolies bouches ne craignaient pas, avec une grâce parfaite d'ailleurs, de faire subir à la réputation d'autrui, quitte à s'exposer aux plus amères représailles. Dans ces assauts perpétuels, si chers de tous temps, paraît-il, au caractère français, on pouvait dire des combattants :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Louise de Lorraine qui avait en égale aversion la flatterie et la médisance, ces deux masques qui s'appliquent si bien sur le même visage, résolut, autant qu'il serait en son pouvoir, de mettre un terme à cette intempérance de langues; en affectant de ne pas entendre les propos de ce genre, qui se tenaient au cercle de la cour, et surtout de n'y répondre jamais, elle découragea si bien ces bonnes âmes charitables[2], que personne, dans ses appartements, n'osa plus s'attaquer à la réputation du prochain : « Sage reine, s'écrie Antoine Malet, vous avez faict ce que vous deviez faire, selon la loi de vostre Souverain, qui livrera les langues médisantes et flatteuses, qui sont autour des grands, pour estre tronçonnées et hachées à l'éternité ! » Oserions-nous affirmer qu'à partir de cette époque, et grâce à la reine Louise, il n'y ait plus eu de motifs en France pour un pareil châtiment ?

IX

Au mois de juin 1576, Louise de Lorraine vit avec bonheur arriver à Paris son père, le comte de Vaudemont, qui y venait pour conclure le mariage de son fils aîné Philippe Emmanuel, marquis de Nomeny, demi-frère de la reine, et qui devint plus tard duc de Mercœur. Il épousait Mlle de Martigues, fille unique de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre. La reine était trop tendrement attachée à sa famille, pour qu'une pareille alliance, qui fixait son frère à la cour de France, ne lui fût pas agréable à tous les points de vue. Pouvait-elle prévoir alors le rôle que l'avenir réservait au futur duc de Mercœur dans les événements de la Ligue, et ce qui devait lui en coûter à elle-même de peines et de fatigues, pour l'amener à déposer les armes devant l'autorité royale?

[1] Hilarion de Coste, *Histoire catholique des hommes et des dames illustres en piété.*

[2] Antoine Malet les appelle : « Des charcutières de réputations. »

Le mois suivant, Henri III partait avec sa femme, pour faire un voyage sur les côtes de Normandie et visiter cette province, toujours si fidèle à ses souverains. Comme on devait s'y attendre, le couple royal y fut reçut avec les démonstrations les plus touchantes de l'affection des peuples. Henri, qui, on le sait, avait la passion des petits chiens et qui se plaisait à en avoir sans cesse autour de lui une meute en miniature, trouva, à Dieppe, l'occasion de satisfaire ses goûts. Il y acheta plusieurs de ces animaux, en y joignant toute une collection de guenons et de perroquets qu'il installa au Louvre à son retour [1]. C'était bien là la note puérile de son caractère.

A peine revenu de ce voyage, Henri, qui ne cherchait que les moyens d'être agréable à la reine, lui fit présent du domaine et du château d'Olinville, près de Chastres [2], qu'il avait achetés, au prix de 60 000 livres, à un riche traitant, nommé Benoît Milon. Il fit placer dans cette nouvelle résidence pour 100 000 livres de meubles et il y ordonna de nombreux embellissements. Louise de Lorraine, qui n'aimait rien tant que la solitude et le calme, venait faire à Olinville d'assez longs séjours, et dès que le roi trouvait moyen de s'échapper de Paris, il n'avait rien de plus pressé que de venir passer quelques moments auprès d'elle.

Marguerite de Navarre, dont l'existence, si peu d'accord avec celle de notre reine, n'était qu'un long tissu d'intrigues, sur lequel l'amour brodait les plus capricieuses arabesques, ne s'en montrait pas moins, pour sa belle-sœur, pleine d'attentions et de prévenances. « Elle lui donna une fois pour ses estrennes, nous dit Brantôme, un éventail faict de nacre de perles, enrichy de pierreries et grosses perles, si beau et si riche, qu'on le disoit estre un chef-d'œuvre, et l'estimoit-on à plus de 1500 escus. » Louise de Lorraine lui envoya en retour des *ferrets* de perles et de diamants, à la mode espagnole, qui était alors celle de la cour de France.

L'enivrement de ces premiers temps de félicité, aussi bien que l'éclat de la couronne et les hommages de tous, n'avaient eu aucune prise sur le caractère de la reine Louise ; elle n'avait jamais compris ce que pouvait être l'orgueil. Toujours simple dans ses habitudes, elle ne se sentait de goût ni pour le luxe de la toilette ni pour les plaisirs bruyants de cette cour que Brantôme appelle le *paradis du monde*. Elle réprouvait pour son compte l'extravagance du costume des femmes d'alors, dont la lourde richesse touchait au ridicule, et elle ne se résignait pas, comme c'était déjà la mode, à farder la pâleur de son visage. « Une belle âme, nous dit encore Antoine Malet, est à la cour, ainsi que le feu dans la cendre, la perle dans son écaille, la

[1] L'Estoile, t. Ier, p. 172.

[2] Aujourd'hui Arpajon.

rose entre les épines : aussi la reyne Louise s'estoit-elle imposé pour ses habitudes de chaque jour certaines règles dont elle ne se despartoit jamais. Levée de bonne heure, après une lecture pieuse et tandis qu'on l'habilloit, elle pensoit à qui elle avoit à parler, à commander, à ordonner, quelles affaires elle avoit à traicter dans la maison et quelle response elle avoit à faire aux diverses choses que les princes et princesses et tous les grands du royaume lui proposoient pour en traicter avec le roy, qui ne la pouvoit de rien refuser, à cause du grand amour qu'il portoit à sa vertu. Après avoir entendu la messe, elle s'entretenoit avec les dames et avec le roy, et jamais elle ne recevoit d'autres hommes que ses frères et ceux qui faisoient partie de la suite de son espoux. »

Heureuse pourtant de se soumettre aux moindres caprices du roi, elle ne refusait jamais de prendre part avec lui aux fêtes et aux cérémonies où il se plaisait; alors l'élégance de ses habits et de toute sa personne, la grâce et la distinction de ses manières la faisaient admirer de tous : c'était bien la reine de France, telle qu'on pouvait la rêver. Henri était sérieusement touché de cette vertu, sévère pour soi-même, indulgente pour toutes les faiblesses d'autrui. N'avait-on pas lieu de penser que, s'accoutumant de plus en plus à cette chaîne du mariage si douce avec elle et si légère à porter, il ne chercherait jamais de lui-même à en briser les anneaux? La jalousie de Catherine en avait décidé autrement.

X

Les nombreux pamphlets du temps, tous fort injurieux d'ailleurs pour Henri III, affectent de ne le désigner que sous le nom de Henry, par la grâce de sa mère, inerte roy de France, et en cela ils ne mentent point. Catherine, qui régnait véritablement à sa place, considérait la politique comme son domaine exclusif, et elle n'était disposée à y tolérer aucun empiètement, pas plus de la part de son fils que de celle des autres. Loin de tâcher d'inspirer à ce prince l'énergie, qui lui eût été si nécessaire à cette époque tumultueuse, où la guerre civile déchirait la France, dont, sous prétexte de religion, Allemands et Espagnols se disputaient les lambeaux, elle eût été la première à étouffer sous la mollesse et les plaisirs toute velléité de sa part de s'immiscer dans les affaires de l'État. Indolent et prompt au découragement, le caractère d'Henri ne se prêtait que trop aux manœuvres égoïstes de sa mère; il s'effaçait de plus en plus devant elle, et tandis qu'il se déchargeait ainsi du fardeau des affaires, ses prodigalités excessives, suivies des exactions qu'elles devaient produire, aliénaient de lui le cœur des peuples déjà écrasés

par les malheurs du temps. Cette désaffection était d'autant plus à regretter, que Henri n'était point dépourvu de bonnes intentions ni d'intelligence, et qu'il possédait l'art de se rendre agréable à tous ceux qui le voyaient de près. On lui savait d'autant plus de gré de cette affabilité qu'il avait l'abord plein de dignité et la physionomie vraiment royale.

Mme de Simier [1], l'une des femmes d'esprit de la cour, et qui avait eu l'habitude de voir ce prince, disait plus tard par comparaison, lorsqu'elle fut présentée à son successeur le grand Henri : « Oui, j'ai vu le roy, mais je n'ai pas vu Sa Majesté [2]. »

La tendre intimité de Henri avec la reine sa femme, que Catherine n'avait pas supposée d'avance, l'influence que, dans ces conditions, Louise pouvait prendre sur son esprit, commencèrent à exciter violemment la défiance de Catherine. La jeune reine, dans l'intérêt même de son époux et de la France, ne serait-elle pas disposée à le réveiller de sa torpeur et à lui faire reprendre sur le trône la place qui lui appartenait? Peut-être la princesse de Lorraine aurait-elle la tentation de le jeter dans les bras du jeune duc de Guise, dont sa victoire sur les Allemands [3] avait fait le héros du jour? A la crainte de pareilles éventualités, où elle voyait une usurpation flagrante de pouvoir, la Florentine se sentait capable de tout sacrifier, même le bonheur de son fils. Il fallait donc travailler d'abord à désunir les deux époux qui s'entendaient trop bien, et cette tendre mère ne recula pas pour cela devant la plus noire des machinations.

Quoique sa belle-fille restât toujours à l'écart de toutes les intrigues politiques, Catherine n'hésita pas à l'accuser de favoriser trop ouvertement les desseins ambitieux de sa famille et les débuts de la Ligue mais ce n'était pas assez. Au lieu de se réjouir de la conduite plus régulière du roi, sa mère se mit à l'encourager secrètement à reprendre ses anciennes habitudes, et, pour cela, elle le poussa plus que jamais sous le joug néfaste de ses favoris. Henri, dont nous connaissons la légèreté, ne résista pas longtemps aux excitations de Catherine, et il ne tarda pas « à se laisser aller quelquefois au change, à la mode des grands, qui ont leur franche liberté à part [4]. »

La reine mère ne s'arrêta pas là; elle chargea le confesseur de Louise de Lorraine de lui remontrer qu'il était de son devoir de ne pas fermer les yeux, comme elle paraissait le faire, sur les désordres de son mari et de le ramener par ses exhortations à une vie plus

[1] Mlle de Vitry, Louise de l'Hospital.
[2] Tallemant des Réaux, t. Ier, p. 19.
[3] Au combat de Dormans, en 1575.
[4] Brantôme, t. IX, p. 638.

régulière [1]. Louise, dont le cœur souffrait, ne se conforma que trop exactement à ces perfides avis; peut-être même, connaissant le caractère du roi, eut-elle le tort, bien excusable d'ailleurs, de réitérer souvent et avec trop d'insistance les conseils que lui dictait son amour; ce qui est certain, c'est que Henri trouva mauvais que sa femme, qui lui devait une couronne, s'avisât de blâmer sa conduite, même sur le ton le plus doux, et qu'il s'éloigna d'elle peu à peu. Sans aucune scène violente, la malheureuse reine sentit bientôt s'épaissir autour d'elle la froide atmosphère du délaissement; ce ne fut pas une rupture, mais la pire des tristesses : l'abandon. Les artifices de Catherine avaient amené le résultat voulu.

Le roi fut alors plus absorbé que jamais par ses mignons, qui se disputaient ses faveurs : « Sa Majesté, écrivait l'ambassadeur vénitien Lorenzo Priuli, éprouve des sentiments d'amitié extrêmes pour ses intimes, et quand elle commence à les aimer, elle en donne des marques d'une telle tendresse, qu'elle voudrait pouvoir leur mettre sa propre couronne sur la tête. Le roi est fort mélancolique; il vit volontiers retiré des affaires et ne peut supporter les moindres soucis. De leur côté, les médecins, un peu à cause de sa santé, un peu par adulation, lui ont conseillé de ne se point occuper des choses de l'État. Il le fait bien volontiers. Au temps où j'étais à la cour, ajoute-t-il, il voulait vivre dans la retraite et demeurait ainsi aux mains de ses plus intimes favoris [2]. » Parmi ces derniers figuraient alors Quélus, Saint-Meigrin, Maugiron, Livarot, Saint-Luc, Joyeuse et la Valette d'Épernon, tous odieux au peuple et à la cour par leur arrogance et leurs mœurs efféminées, enrichis par les prodigalités du roi et dangereux par le pouvoir sans limites qu'ils exerçaient sur lui. Ces jeunes gens, qui ne manquaient du reste ni d'intelligence ni de courage, l'avenir de plusieurs d'entre eux l'a prouvé, avaient perdu toute dignité personnelle par leurs affectations de langage et le ridicule de leurs accoutrements. « Ils portoient les cheveux longuets, frisés et refrisés, remontant par-dessus leurs petits bonnets de velours, comme les femmes, et leurs fraises de chemises de toille d'atour empesées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur tête dessus leur fraise, il sembloit que ce fût le chef de saint Jean en un plat [3]. » Henri rivalisait avec eux par le luxe exorbitant de ses toilettes et le scandale de ses mœurs.

Comte DE BAILLON.

La suite prochainement.

[1] Dreux du Radier, t. V, p. 69.
[2] A. Baschet, *la Diplomatie vénitienne,* p. 573.
[3] L'Estoile, t. Ier, p. 176.

LA POÉSIE AUX ÉTATS-UNIS[1]

III

Dans cette première floraison du génie poétique aux États-Unis, plusieurs femmes ont conquis une place distinguée. La plus célèbre fut Lydia Sigourney, plume infatigable, qui, pendant plus d'un demi-siècle, mit au jour, avec une égale fécondité, poésies, nouvelles, ouvrages de morale et d'éducation. Lydia Sigourney était institutrice à Hartford, dans le Massachusets. Ses poésies ne sont guère que les expansions d'une âme rêveuse, s'efforçant de franchir par intervalles les horizons bornés de la vie bourgeoise pour cueillir des fleurs, entrevoir des forêts, des montagnes, des cascades, ou parcourir, en moralisant, des galeries historiques. Ici, c'est une apostrophe au Niagara.

Coule, coule éternellement dans ta glorieuse robe de terreur et de beauté. Coule irrésistible dans un abîme sans fond. Dieu a placé son arc-en-ciel comme une auréole sur ton front, un manteau de nuages sur tes pieds. Il t'a donné une voix de tonnerre pour lui parler éternellement et réduire l'homme au silence.

C'est encore l'empreinte de l'Europe, le byronisme, les flots et les cascades, voix de l'infini. Plus loin, des attendrissements sur les fleurs alpestres, semées, « comme une promesse de salut, par un messager aux ailes blanches, au froid berceau des neiges éternelles ». Plus loin enfin, un papillon qui se pose sur le tombeau d'un enfant, image gracieuse de sa transformation en séraphin. Ailleurs, une ode à Walter Scott, une épitaphe à Napoléon, paraphrase de Lamartine et de Victor Hugo. Tout cela est correct, ingénieux, distingué, mais froid et d'une teinte monotone. On n'y sent pas, comme chez Mme Desbordes-Valmore ou chez Mme É. de Girardin, les accents émus

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 septembre 1880.

de la passion ou de la souffrance. Ce sont plutôt les accents d'une muse provinciale, composant pour les Jeux Floraux.

Les mêmes caractères se retrouvent chez Séba Smith, Élisabeth Ellett, Anna Dinnier, Hannah Gould, Amélie Webby, en un mot, chez toutes les femmes poètes de l'époque. Ce ne sont que ruisseaux, ondes murmurantes, soirées d'automne, crépuscules lunaires, extases sur des anémones et des chrysanthèmes. L'une fait philosopher le flocon de neige; l'autre interroge une écaille de mollusque ou de crustacé, la suppliant de lui révéler les mystères du vaste Océan; elle se désole que ces coquilles n'aient pas de voix pour philosopher avec elle. Parfois, c'est un apologue subtil, maniéré, mais spirituel et gracieux, dans le goût de Florian.

Parmi ces inspirations féminines, la plupart sont des bluettes fugitives et produisent l'effet d'aquarelles ou de broderies à la main. Très peu méritent le nom de poèmes. Une seule se distingue par le développement d'une action et par une conception sérieuse. C'est *Zophiel*, œuvre de Maria Brooks, connue en Europe, vers 1832, sous le nom de *Maria del Occidente*. Le sujet, emprunté aux apocryphes de la Bible, est l'amour de Zophiel, ange déchu, pour une fille de la terre, Égla, dont sept prétendants se disputent la main. Égla a choisi Mélès et l'attend dans sa chambre nuptiale, quand Zophiel se montre à ses yeux, paré de cette beauté séraphique qui survit à sa déchéance, et lui déclare sa passion. Il met à ses pieds des bijoux, des perles, des rivières d'opales et d'émeraudes étincelantes à faire mourir de jalousie les reines de Golconde. Égla, éblouie par ces splendeurs et surtout par les charmes de sa personne, se sent fascinée comme la colombe sous le regard du reptile; elle va céder, quand une lumière fauve, projetée par l'œil de Zophiel, lui donne le pressentiment d'une fraude. Elle repousse le tentateur; au même instant retentit le pas de Mélès, son époux. Le mauvais ange disparaît, mais pour se venger, il frappe de mort le préféré devant la couche même de sa fiancée. Après Mélès, quatre jeunes princes briguent successivement la main d'Égla et sont agréés tour à tour. Tous sont frappés de mort par une main invisible, au seuil du lit nuptial. Zophiel a juré qu'aucun mortel ne posséderait celle qu'il aime. Un sixième amoureux, Altheetor, s'est fait aimer d'Égla par les sons harmonieux de sa harpe. A son approche elle tremble, se jette à genoux et conjure Zophiel d'épargner sa vie :

O être invisible, qui planes toujours sur ma tête, aie pitié de moi; au nom de l'amour, de la pitié, de l'espérance, de la musique, de tout ce qui est cher, épargne mon agonie. O esprit, ne me rends pas la cause involontaire de la mort d'une créature aussi tendre !

Vaine prière. Altheetor s'éteint dans une extase d'amour entre les bras de sa bien-aimée. Zophiel triomphe. Son bonheur est de contempler le sommeil de la jeune fille, de respirer son haleine parfumée dans son alcôve mystérieuse et... de pleurer. Sa seule ambition est de se livrer à cette sensualité inoffensive pendant l'éternité, et, dans ce but, il veut rendre Égla immortelle, au moyen d'un philtre qu'il va chercher au fond des mers, dans le domaine des gnomes. Description de ce royaume fantastique. Mais les plans de Zophiel sont déjoués par Lucifer en personne, qui suscite une affreuse tempête, et déchaînant tous les éléments, dissipe la goutte d'élixir. A son retour, Zophiel trouve installé près de l'objet de ses feux un septième prétendant, Hélon. L'ange infortuné essaye de le tuer comme ses devanciers ; mais Hélon déjoue son pouvoir magique et le met en fuite. Zophiel, inconsolable et toujours amoureux, va pleurer sa disgrâce dans les déserts d'Éthiopie ; mais son amour et ses souffrances ont ému pour lui la miséricorde divine. L'archange Raphaël le visite et lui promet sa réhabilitation dans le ciel. Ce dénouement est une imitation du bel épisode d'Abbadona, dans Klopstock.

Tel est ce singulier poème, où le surnaturel et la féerie sont prodigués à grand renfort de paillettes orientales pour agrémenter la contexture plus ou moins banale d'un roman : le roman d'une femme et d'une Américaine, car, seule, une fille d'Amérique pouvait se mirer dans une héroïne idolâtrée par sept amoureux, plus un ange déchu posté dans son alcôve pour respirer son haleine. Oui, la belle Égla est bien pour l'Amérique un type national. Toute beauté (*fair being*) transatlantique s'y reconnaîtra. Le genre humain, la terre, le ciel, l'enfer soupirent, languissent pour elle et n'ont pas d'autre occupation que de l'adorer. La déclaration et les présents du tentateur ne lui déplaisent pas. Elle l'écoute avec *intérêt*, mais sans rien montrer au dehors ; maîtresse d'elle-même, elle se réserve pour un amour légitime. Elle voit, sans trop d'émotion, cinq maris se succéder et mourir au pied de sa couche. Le sixième fait plus d'impression et parvient à toucher son cœur, elle pleure sur lui ; mais ses regrets ne l'empêchent pas d'en épouser un septième. Ainsi se succèdent les soupirants auprès des belles de New-York et de Saratoga. Ainsi ces déesses respirent l'encens qu'on brûle à leurs pieds, avec le flegme et l'impassibilité de pagodes indiennes.

L'idolâtrie, les extases, les catastrophes même, ne créent ni ne remplacent la passion. Le poème de *Zophiel* est froid. On est surpris, on s'en veut de parcourir aussi tranquillement cette galerie mortuaire, d'être insensible à cette hétacombe de maris parfaits et de contempler d'un œil sec leurs six mausolées. C'est que la flamme, le

souffle de la passion sont absents. Le nom, les hyperboles de l'amour, sont partout. La réalité n'est nulle part. Cette insuffisance boursouflée dans la peinture des sentiments tendres est remarquable chez tous les auteurs américains et principalement chez les femmes. L'explication en est facile. L'amour, comme tous les mouvements de l'âme, s'exalte ou s'alanguit suivant les impulsions qu'il reçoit ou les forces qui le sollicitent. C'est dans les sociétés guerrières qu'il atteint son maximum d'intensité ; car c'est là qu'il trouve, au milieu des dangers, des aventures, des péripéties émouvantes, la poésie et le prestige dont il a besoin. Ce qui pare l'homme aux yeux de la femme, la force, c'est le courage et la grandeur d'âme. Voilà pourquoi l'homme d'épée exercera toujours sur elle un pouvoir magnétique. Vainqueur des superbes, protecteur des opprimés, généreux, clément, glorieux, intéressant même dans l'infortune, partout il s'impose au cœur féminin en dominateur.

La paix est une condition bien préférable à la guerre. Les bonnes recettes, les produits industriels, les chemins de fer, le commerce international, valent infiniment mieux pour l'humanité que les conflits guerriers, les engins destructeurs, les épées, les catapultes, les canons Krupp et les armées permanentes. Il n'en est pas moins vrai que dans les occupations mercantiles l'idéal viril s'amoindrit. Les hommes deviennent avares et calculateurs, absorbés par les combinaisons desséchantes du doit et avoir. On ne les voit pas, comme nos marquis d'autrefois, légers, fanfarons, indiscrets narrateurs de prouesses et de bonnes fortunes, défrayer la comédie et la satire de leurs folies ou de leurs ridicules. Mais avec ces défauts ont disparu la grâce, l'entrain, la distinction, la chaleur, la verve communicative. Une seule préoccupation morne, exclusive, l'amour du gain se lit sur toutes les figures. L'aridité du travail, la tension de toutes les facultés vers un but, ont tari dans les esprits les sources de la fantaisie. Dans cette pénurie d'agréments, les airs vainqueurs et conquérants auprès des femmes ne sont plus de mise. C'est humblement qu'on vient, le soir, après la clôture des bureaux ou des magasins, soupirer et se récréer près des belles. Mais la galanterie n'est plus alerte et légère ; elle n'a plus de ressort, d'invention, de confiance en elle-même, plus d'exploits à raconter, de poses théâtrales, ni de tirades éloquentes. Banale, prosaïque, souvent vulgaire, elle dissimule mal sa gaucherie et sa pauvreté sous des fadeurs laudatives. De là, la situation privilégiée de la femme, son orgueil arrogant, ses caprices démesurés, son humeur impérieuse et ses exigences tyranniques. Les hommages qu'on lui prodigue, l'encens qu'on brûle à ses pieds, sont acceptés par elle comme de modestes à-compte sur ses droits. L'homme a beau l'idolâtrer, se

faire son esclave, elle l'envisage toujours comme son débiteur, car elle seule mêle à son activité prosaïque un peu d'idéal; elle seule dore de rêves riants sa morne existence. Exempte de soins matériels, raffinant à loisir ses goûts d'élégance, elle ne voit plus dans l'homme un juge supérieur, mais un admirateur subalterne. Aussi nulle part le rôle d'amoureux n'est-il plus ardu, plus épineux qu'aux États-Unis. Que de rebuffades, que de caprices hautains, il faut subir le sourire aux lèvres, avec une patience angélique! Heureux quand, à force de supplications, d'épreuves martyrisantes, le soupirant obtient enfin un succès d'estime! Qu'il se hâte d'assurer et de consacrer sa victoire, car l'axiome *varium et mutabile semper femina* est ici plus vrai, plus fécond en surprises et en coups de théâtre que partout ailleurs. Souvent le vainqueur est évincé brusquement, sans motif, de la place conquise, et voit son bonheur s'écrouler, comme un château de cartes, au pied des autels, par l'apparition d'un rival plus riche ou mieux fait. Souvent alors dans sa douleur, il appelle à son secours la justice humaine; on le voit citer son infidèle devant les tribunaux, produire ses lettres d'amour, et demander pour son cœur brisé... 20, 30, 40 ou 100 000 dollars, que la galanterie du jury lui refuse.

L'Amérique du Nord est appelée le *paradis des femmes.* Il est vrai que le beau sexe y jouit de privilèges exceptionnels, qu'il y plane superbe, olympien au-dessus des soins et vulgarités domestiques. La femme américaine est à la fois plus libre et moins responsable. Anomalie étrange dont les conséquences sociales se trahissent déjà pour l'observateur par de sérieuses perturbations. Psychologiquement, le progrès amené par cette émancipation n'est pas encore perceptible. Les facultés ont plus d'excitation, mais moins d'équilibre; leur force ne paraît pas augmentée. Elles sont plutôt spasmodiques que puissantes. Le mouvement est considérable, mais sans but, capricieux, presque maladif. On dirait le lendemain d'une révolution. Le monarque d'hier (l'homme!) est renversé. Mais sa place est encore vacante. Toute discipline a disparu. On abolit les préjugés, les servitudes d'autrefois, le pouvoir du père, l'autorité du mari, les soins *avilissants* du ménage, toutes les bastilles de la tyrannie. Des inspirés évangélisent et prêchent leurs utopies à la foule. La liberté ne suffit plus; il faut maintenant la prépondérance. Écoutons une des prophétesses à la mode, Élisa Fanham :

Le jour est venu où les hommes, race brutale et grossière, doivent céder leur suprématie à la femme, plus sensible et plus délicate. Les facultés de l'homme, comparées aux nôtres, sont rudimentaires. L'homme est à la femme ce que le gorille est à l'homme. L'intelligence

dont se vante l'homme est toujours lourde et massive dans ses procédés. Quelle différence avec l'intuition de la femme si sûre et si pénétrante! C'est la supériorité de l'œil sur la main. En outre, un être n'est-il pas plus parfait à mesure qu'il est plus complexe? Et l'organisme féminin n'est-il pas beaucoup plus compliqué que celui de l'homme? etc.

Mais nous voilà bien loin de Maria Brooks et de son poème inoffensif aux sept prétendants. L'auteur de *Zophiel* eût certainement répudié toutes ces théories. C'était une nature esthétique, exempte de toute pensée doctrinaire, transportant dans l'art ses rêves et ses impressions. Veuve à l'âge de vingt-quatre ans, propriétaire d'un bien considérable dans l'île de Cuba, elle passa sa vie à voyager, à faire des vers et des romans, écrivant toujours, disent ses biographes, *sous la dictée de son cœur*. Son poème de *Zophiel* fut composé en Europe. On y sent, en maint endroit, le souffle et l'imitation des poètes anglais, allemands, français, alors en renom. En Angleterre, elle vécut fort longtemps sous le toit de Robert Southey, poète et prédicateur, qui lui trouvait du génie. Southey, très répandu dans les revues anglaises, donna certaine renommée à *Zophiel*. Grâce à lui, Maria Brooks fut saluée dans le *Quaterly*, l'oracle à la mode, comme un talent hors ligne ou plutôt comme un astre venu de l'Occident pour se joindre aux constellations de l'Europe. Aujourd'hui, toute cette gloire est à peu près oubliée. L'Amérique elle-même, jadis si fière de *Zophiel* et de son auteur, en a perdu presque entièrement souvenance. *Sic transit gloria mundi*. Tel est le lot de toutes les réputations artificielles fondées sur l'admiration d'un petit cénacle, en dehors du sentiment populaire. Maria Brooks et ses ouvrages n'en sont pas moins un épisode intéressant dans l'histoire littéraire des États-Unis.

IV

Pendant que la muse américaine s'essayait dans l'idylle, l'élégie, la poésie biblique et les pastiches plus ou moins réussis de l'Europe, une jeune cité grandissait avec une prodigieuse rapidité sur les bords de l'Hudson et répandait dans l'Union et dans tout le continent un nouvel esprit. Dès son origine, New-York différait de Boston et de Philadelphie, ses rivales, par la vivacité du caractère, la liberté des allures, par une tournure d'idées moins exclusive, plus cosmopolite. C'est là que se portait de préférence l'émigration européenne, là que s'aggloméraient ses forces vives, ses passions, ses rêves, parfois ses vices, avant de se disperser dans le nouveau

monde. Une vie tumultueuse y régnait, sans cesse renouvelée par les arrivages transatlantiques, contraste éclatant avec l'ordre et la régularité puritaines des autres cités. Là seulement l'Américain sortait de sa mélancolie funéraire et connaissait d'autres plaisirs que les exercices religieux. Là, seulement, il fréquentait des théâtres, s'initiait aux délicatesses artistiques et fredonnait des airs d'opéra. Les femmes de New-York jouaient la musique italienne et propageaient les modes de Paris. On citait leur enjouement, leur coquetterie, leur humeur fantasque, qui les rendaient adorables et mettaient le sexe fort à leur discrétion. Dans cette société si complexe, les formes et les rites sacramentels des anciennes congrégations s'imposaient comme par le passé, mais le scepticisme et l'indifférence s'introduisaient par le mélange et la fluctuation des idées. Le caractère saillant devenait une curiosité railleuse, un besoin désordonné d'excitations et de changement, de luxe et de jouissances d'amour-propre. Cette nouvelle phase de la vie américaine devait trouver son expression dans la littérature. Elle envahit très vite la presse, le roman et les recueils périodiques. En poésie, Fitz-Green Halleck en fut le premier et le plus heureux interprète.

Halleck était né à Guilford, dans le Connecticut, d'une famille honorable, ancienne dans les annales de la colonie. Dès l'âge le plus tendre, il manifesta des aptitudes hors ligne pour la poésie. A dix ans, il composait des pièces de cent et deux cents vers, remarquables par la pureté du style, la finesse des idées, la richesse et la clarté des images. Célèbre à quinze ans, dans sa ville natale, le jeune Halleck semblait prédestiné à la carrière littéraire. Mais l'enfant sublime était un esprit sagace et n'avait aucun goût pour les alternatives fiévreuses de l'existence artistique. Bien différent de nos orgueilleux rêveurs dont l'aire est toujours située sur des pics, il s'installa modestement dans la vie bourgeoise et se fit *commis de magasin* d'abord à Guilford, sa patrie, puis à Richmond (Virginie), et enfin à New-York. Plus tard, il entra dans une maison de banque, et devint l'homme de confiance du célèbre Astor, un des plus riches capitalistes des États-Unis. Ce n'était point par nécessité, mais par goût qu'Halleck se parquait dans ces fonctions subalternes. Il croyait très sincèrement faire plus d'honneur à la poésie, en lui consacrant avec pleine liberté d'esprit ses heures de loisir. Chez nous, l'écrivain, *pour assurer son indépendance*, demande une place au gouvernement ou soupire pour une héritière pourvue d'une grosse dot. Halleck ne réclama rien à la société et voulut gagner sa vie par lui-même. Dans des fonctions obscures, il sut conquérir l'estime et le respect de tous. La poésie le suivit, amante fidèle, au fond d'un comptoir. Sa verve humoristique charma deux générations, et l'Amé-

rique, par un hommage national, vient de lui ériger une statue dans le Central Park de New-York.

Halleck avait vingt-deux ans quand éclata la guerre de 1812, entre l'Angleterre et les États-Unis. Au roulement du tambour, des myriades de héros sortirent des officines commerciales pour revêtir l'uniforme et confondre l'orgueil britannique. Halleck ressentit cette contagion guerrière et s'enrôla dans un régiment de volontaires, appelé *Iron-Grey* (gris de fer), dont tous les exploits se bornèrent à bivaquer cinq mois dans la banlieue de New-York. Pendant ses loisirs, le jeune poète composa sur cette campagne une ode burlesque, intitulée *Iron-Grey*, qui fit en quelques mois le tour des États-Unis et fixa le type du soldat-citoyen dans toutes les mémoires. Rendu à la vie civile, Halleck publia son poème : *Jeune Amérique*, dont la forme originale et la finesse sarcastique attirèrent définitivement sur lui l'attention du public lettré. Dans cette composition, Halleck employait avec un rare bonheur la forme du symbole, et personnifiait son pays dans un adolescent de quatorze ans (l'âge du siècle). Rien de pur comme son front et comme les lignes de son beau visage. Ses boucles soyeuses flottent autour de ses bras mollement arrondis. Les vents retiennent leur haleine, les ruisseaux éteignent leur murmure pour ne pas troubler son sommeil. Près de lui, dans le sentier qui serpente, passent des villageois, sortant de l'église ; ils le contemplent avec émotion. Le pasteur s'arrête attendri. La vue de cet enfant lui rappelle le fils qu'il a perdu l'année précédente. Les yeux pleins de larmes, il bénit le chérubin endormi.

Qu'il vive, s'écrie-t-il, pour prier, aimer, pour admirer l'œuvre du Créateur, pour me remplacer dans l'œuvre évangélique, quand je dormirai sous la tombe.

Un instant après, des soldats surviennent et se groupent avec respect autour de l'enfant ; leur chef, un vétéran de l'Indépendance, évoque le souvenir des anciennes batailles ; il est fier d'avoir combattu l'oppression, d'avoir versé son sang, et d'avoir contribué, par ses blessures, à la sérénité de ce sommeil séraphique :

Puisse l'enfant, dit-il, rivaliser avec la valeur de ses pères ; puisse-t-il accomplir d'aussi nobles exploits pendant sa vie et même en succombant avec gloire sur le champ d'honneur. C'est dans cet espoir que nous parcourons le sentier de la guerre, que nous acceptons la lutte austère du devoir, et que nous quittons les berceaux enchantés de l'amour pour la dure couche des forêts et des champs.

Un instant après, le gracieux Endymion s'éveille sous le baiser

embaumé d'une jeune fille ! O stupeur ! O déception ! Dans ce corps angélique est un cœur blasé, flétri par une précoce expérience et par de sordides calculs. Ce vieillard imberbe nous décrit dans un monologue humoristique ses peines, ses désillusions, ses déchirements :

J'aimai, dit-il, une déité cruelle ! Elle m'a congédié en me fermant la porte de son éden insensible ; et moi, victime des traits mortels de l'amour, je me rendis à l'opéra, le cœur brisé... Et maintenant, adieu, poésie ! Je veux être un grand capitaine, un poète, un professeur illustre. Mais non ! Je vais avoir quinze ans, j'ai vu le monde, j'ai été vu par le monde, et maintenant, au soir de ma vie, calme, impassible, il ne me reste plus qu'à remplir un auguste devoir ; je me courbe obéissant sous cette loi et... je vais épouser une femme riche.

Ce mélange habile de sentiment et de persiflage offre une analogie frappante avec les *Reisebilder*, avec *Atta-Troll* et les productions les plus originales d'Henri Heine. Mais observons qu'Halleck était très antérieur en date ; il n'imitait pas, n'ayant devant les yeux aucun modèle de ce genre. L'inspiration jaillissait chez lui spontanément comme chez tous les esprits créateurs. Son *Américain* est une parodie très-réussie de *Childe-Harold*, de *Manfred*, et résume, sous une forme saisissante, toute une série d'observations justes et profondes. La transition inattendue de la pastorale à la satire frappe l'esprit comme une catastrophe. Cette transformation de l'enfance en décrépitude produit l'effet d'un conte fantastique.

Au point de vue national, *la Jeune Amérique* offre un intérêt particulier ; car on y trouve un des traits les plus saillants de la société des États-Unis. L'enfance, dans ce pays, est précoce. Son flegme, son sang-froid, l'aplomb et le sans-gêne de ses manières sont, pour l'étranger, un sujet perpétuel de surprise. Ne réclamant nuls soins, nulle sollicitude, c'est par sa force, son énergie virtuelle qu'elle prétend elle-même s'élever. Les caresses pour l'enfant américain sont presque une offense ; il les repousse avec un air méprisant. Son regard dur et perçant se fixe, sans timidité, sur les personnes d'un âge mûr. Il ne ressent pour elles nul respect et ne leur demande nulle leçon. Il a bien plus de confiance dans ses calculs personnels. Quant à la sympathie, il n'en attend de personne et n'émet pas, sur le marché, ce genre de monnaie. Ses parents n'ont sur lui que peu d'influence ; car dans la famille américaine, chaque membre vit isolé des autres. L'amour, la tendresse, n'ont pas d'effusion ni de rayonnement. Sa mère est pour lui l'objet d'une vénération extérieure et purement formaliste. Son père, *the old governor*,

est l'homme d'affaires de la maison; sa mission est de procurer à tous le confort et le luxe, mais il n'a sur sa descendance aucune juridiction. *Trahit sua quemque voluptas;* filles ou garçons, chacun suit ses goûts, ses inclinations personnelles et se constitue une vie à part, en dehors du toit domestique. Dans cet abandon, dans ce jeûne d'affections régulières, l'âme erre à l'aventure et n'offre aux impulsions du cœur aucune résistance. Aussi les passions prématurées sont-elles très fréquentes. Des adolescents, des enfants même se précipitent avec une sorte d'ivresse dans les émotions de l'amour. Au lieu de jouer aux barres, à la balle, au cheval fondu, ils ont des *Sweetheart*, c'est-à-dire des bien-aimées, dont les regards, les sourires, les caprices, excitent des paroxysmes de joie ou de désespoir. On voit ces couples de bambins amoureux se promener sous les ombrages, aux bords des rivières, prendre la nature à témoin, s'écrire, échanger des gages de tendresse, des serments de fidélité, parodier toutes les formules de la passion la plus vive. Souvent la coquetterie féminine intervient dans ces liaisons précoces et provoque des orages, agitations malsaines qui secouent profondément ces frêles organismes. Parfois le dénouement est tragique : exaltés jusqu'au délire, ces amours enfantins aboutissent au meurtre, au suicide, aux égarements les plus monstrueux. Chez le plus grand nombre, ce qui périt, c'est la faculté d'aimer. La fièvre tombée, que peut-il rester dans ces cœurs où la source des nobles inspirations est tarie? Le dessèchement, l'amertume et l'amour du gain.

Vers la même époque, Halleck s'était lié avec un jeune homme d'une santé très délicate et d'un talent fort original, nommé Rodman Drake. De cette amitié naquit une production poétique assez singulière, qui parut sous forme périodique dans un journal de New-York, et qui se nommait les *Croasseursts* (Croakers). C'étaient des pièces légères, s'inspirant au hasard de tous les caprices du jour, de la mode, des théâtres, des frivolités mondaines, parfois aussi des élections et des intrigues politiques, fixant, transfigurant toutes ces silhouettes banales avec une gravité sarcastique. Comme finesse et comme légèreté d'allures, les *Croakers* rappellent nos sonnets et nos madrigaux de l'ancien régime, mais avec plus de portée intellectuelle et de verve caustique. On y trouve aussi la note byronienne, mais sans pose théâtrale et sans affectation de mélancolie. Parfois des réminiscences d'Horace ou des couplets à la façon de Béranger, tels sont les vers adressés à une vieille coquette :

Parcius junctas quatiunt fenestras

Ah! Chloé, tu n'es plus, à chaque partie et à chaque bal, la gaie reine du jour. Cette lèvre qui jetait un sourire si attrayant sur toute chose,

ne trouve plus personne qui reconnaisse son pouvoir. Tu ne brises plus les cœurs des dandies. Aucun poète ne t'adore plus dans ses rimes. Plus de billets doux pour enchanter tes loisirs, plus de sérénades pour interrompre le repos aujourd'hui trop uniforme de tes rêves.

La dissipation a obscurci ces yeux qui brillaient comme des perles de l'Océan. Ta gorge est encore belle, mais ses mouvements ondulés ne produisent plus de commotion. Pâles sont ces rubis où l'amour avait répandu à profusion ses enivrements. Les rides que le temps a creusées plus haut se couvrent vainement de fausses tresses.

L'automne est sur toi. La farouche médisance hâtera l'évanouissement de ta gloire. Bientôt le désappointement te fera descendre au parterre. L'état de vieille fille finira lugubrement ton histoire. Pour moi, échappé depuis longtemps de tes rets, je m'enrôle dans le bataillon des railleurs ; au lieu de versets d'amour je rime des *croassements*.

Voici maintenant de mordantes railleries sur les hommes publics :

Que l'envie, la médisance, le dénigrement, arrêtent leurs langues venimeuses et leurs clameurs discordantes ; qu'elles cessent d'appeler ces fils de l'éloquence un ramas d'écoliers épelant et balbutiant leur leçon. Quelle vaine injure ! Dans leurs graves débats, ils ont mis en équilibre l'Église et l'État, avec des paroles puissantes, des regards de sages. Leurs sourires gracieux, répandus au delà des mers, ont consolé Napoléon sur son rocher, les femmes du sultan, au travers des barreaux de leur cage.

Plus loin des réminiscences d'*Iron-Grey*, c'est-à-dire des compliments ironiques aux miliciens qui paradent sur les avenues.

Guerriers illustres, qui ont su conquérir des commissions parcheminées et des épaulettes d'or. Quel bonheur de contempler ces jeunes nourrissons de la gloire, avec leurs ceinturons cramoisis, leurs collets de flamme, leurs shakos enchanteurs, leurs divins boutons, le drap superfin de leurs uniformes, déployant autour de nous leurs paillettes brillantes, tutélaires de notre liberté, aussi fiers qu'un garçon qui met sa première paire de culottes! Vive, vive la milice ! Depuis le sergent jusqu'au tambour, ils ont l'air de vieux soldats chevaleresques et sauvages. Les belles de Park-Place se disputent l'honneur de récompenser les prouesses qu'ils ont promis d'accomplir. Que les poètes d'Europe vantent leurs César et leurs Bonaparte. Nous avons, nous, les noms illustres des Laight, des Ward-Bogardus et puis... ce génie qui promet tant : le brave colonel Pell.

La jeune Amérique se complaisait, paraît-il, dans les exhibitions militaires. Que serait-ce si les auteurs des *Croakers* vivaient de nos

jours, s'ils voyaient des francs-maçons se déployer sous leurs yeux, en uniformes, bottes montantes, tricornes, épées nues, au nombre de vingt-cinq mille hommes et ravir par leur allure belliqueuse les belles d'Union-Square et de la Cinquième Avenue !

Dans le même recueil, de fines épigrammes sont décochées aux quakers, « qui distribuent d'une main des bibles, de l'autre des pilules, et s'avancent, avec un sourire pieux, vers le pouvoir, le profit, la réputation ». Voici enfin, comme bouquet, des vers sur l'inauguration d'un théâtre.

Rebâti à neuf, supérieur à l'ancien, comme la nouvelle Constitution à sa devancière; tout y est neuf, les costumes, les archets de violons, les figurants rasés de frais et pourvus du droit de suffrage. Il y a aussi un tonnerre neuf, plusieurs pièces nouvelles, un magnifique tapis de flanelle verte pour les gazons. Enfin ce théâtre, dernier progrès, est pourvu d'un *speaker* pour démontrer ses mérites. En effet, l'éloquence gouverne les hommes et particulièrement l'Amérique. Qui démontre à l'univers que nous battons les Anglais par l'épée, le ciseau, la brosse ou la plume, à leur choix? C'est le discours de M. Adam, prononcé le 4 juillet.

Toutes les prétentions, tous les ridicules, tous les genres de pharisaïsmes sont saisis au vif et reproduits dans une série de traits délicats, où l'ironie est agréablement cachée sous la politesse. Dans chaque esquisse, on sent une main habile qui transforme sans effort le héros ou l'idole du jour en caricature et fait rire à ses dépens sans qu'il ait le droit de se formaliser. C'est la leçon de la satire donnée, sans amertume, avec urbanité et bon ton. C'est donc avec raison que les *Croakers* ont marqué dans l'histoire littéraire des États-Unis. Cette production légère a contribué d'une manière sensible aux progrès du goût.

Les *Croakers* parurent longtemps sous le voile de l'anonyme. L'éditeur même de l'*Evening Post*, Coleman, qui leur ouvrait ses colonnes, ignorait le nom des auteurs. Un soir, ils se présentèrent chez lui : « Je suis M. Croaker, dit Halleck et voici M. Croaker Junior. — Est-il possible? répondit Coleman ; j'ignorais que nous eussions en Amérique de pareils talents. » Les deux poètes étaient si bien fondus l'un dans l'autre que leurs personnalités étaient méconnaissables; on les appelait Pythias et Damon. Rodman-Drake, le collaborateur d'Halleck, était un esprit des mieux doués. Un poème fantaisiste, *the Culprit fair*, venait de lui conquérir une situation à part dans l'estime publique, quand il mourut, à la fleur de l'âge, à la Nouvelle-Orléans, enlevé par une phthisie. Halleck pleura sa mort dans des strophes émues :

Que le gazon, dit-il, soit vert au-dessus de toi, ami de mes meilleurs jours. Personne ne t'a connu que pour t'aimer et ne t'a nommé que pour te montrer de l'estime.

Quand tu mourus, des larmes coulèrent d'yeux non accoutumés à pleurer, et longtemps la place où tu reposes sera arrosée de pleurs. Et moi qui, chaque jour, m'éveillais pour placer ma main dans la tienne, moi qui partageais ta joie et ta douleur, ce serait mon devoir de tresser une couronne de myrte autour de ton front décoloré, mais je l'ai essayé vainement. Cela dépasse mes forces, quand ton souvenir m'arrache des sanglots, quand ni ma pensée ni mes paroles ne sont libres. Trop profondément est enfoncée la douleur qui porte le deuil d'un homme tel que toi.

Pour un talent, comme celui d'Halleck, les *Croakers* n'étaient qu'un prélude. Sa muse devait prendre un essor plus puissant et revêtir une forme plus originale, moins fugitive, pour donner au monde lettré sa juste mesure. Le poème de *Fanny* combla cette lacune, en déployant le talent d'Halleck dans toute son ampleur.

Peu d'ouvrages littéraires ont été conçus d'une manière plus paradoxale. Tous les procédés de la poésie contemporaine ont été mis de côté comme des trucs ou des friperies démodées. Point de héros langoureux ni de belles sentimentales, point de perspectives romantiques à la Walter Scott, point d'effets crépusculaires sur des ruines gothiques, comme dans Tennyson. Le sujet, c'est, dans toute sa nudité, le vrai, le seul drame moderne, le *to be or not to be*, dégagé des oripeaux dont le couvre notre hypocrisie. Le cadre est la bourse de New-York ; les péripéties sont les variations d'un bilan ; la catastrophe est une faillite ! Eh oui ! ce sont de grands, d'immenses événements ; et soyons de bonne foi, humanitaires, philosophes, artistes, hommes d'État, les seuls qui nous intéressent véritablement, qui fassent palpiter nos cœurs d'élite ! Tous les autres sont des amusements, des jeux d'esprit ou des effets de théâtre. Le héros de *Fanny* n'a rien de commun avec René, Manfred ou Lara. C'est un négociant, un marchand de nouveautés (*dry goods retail*) que les petits profits ont élevé jusqu'au capital, et qui, par l'agiotage ou l'usure, a pris rang parmi les princes de la finance dans Wallstreet. Le poète ne le dépeint pas. A quoi bon? Est-il beau ou laid, sot ou spirituel, distingué ou vulgaire? A-t-il de l'idéal? Sait-il l'orthographe? Problèmes indifférents. Il est riche ; il est la force, le mouvement, le succès, la vie. Entrepreneurs, spéculateurs, publicistes, poètes, gravitent autour de lui, comme autour d'un foyer lumineux, recevant de lui la chaleur et l'inspiration. Ses plaisanteries sont exquises ; il chante des chansons patriotiques, et l'on reconnaît

dans sa voix cette pureté, cet éclat qui montrent l'homme de goût, le connaisseur délicat. Il aime à contempler les paysages grandioses, à se placer en face de l'abîme, tout comme un disciple de lord Byron. Il aime le murmure des vagues contre les rochers. Quelle âme ouverte aux émotions généreuses! Il fait des vers! Dans un journal qu'il subventionne, il s'initie aux arcanes des sciences politiques, à l'art de conduire les hommes. Bientôt, il ressent les ardeurs de l'apostolat; il veut dévouer sa vie, sa fortune, son honneur au bien public, bref! il devient candidat pour les fonctions d'alderman. En France, la Légion d'honneur eût depuis longtemps récompensé son mérite. Et sa fille? Oh! quelle créature suave! Quelle exquise sensibilité quand, nonchalamment assise dans une avant-scène, elle daigne applaudir un ténor avec le bout de son éventail! Elle est admirée, fêtée! toute une cour de soupirants se prosterne devant ses caprices. Son nom, son portrait, servent de frontispice aux romances du jour. Ses toilettes font la gloire de plusieurs modistes et sont célébrées par cinquante Apollons. Elle est le roman, la poésie, l'idéal; c'est-à-dire qu'elle est égoïste, hautaine et considère le genre humain comme créé pour l'idolâtrer. Cette royauté apparaît radieuse, éblouissante dans un bal donné par son père, où « tout New-York », l'*élite* de la banque, des hommes d'État, *des officiers de milice*, se trouve réunie. Les regards de Fanny subjuguent, fascinent tout un peuple d'adorateurs. Tous ses rêves semblent réalisés. Près d'elle son père en habit bleu, les cheveux poudrés, a l'air imposant d'un prince. Ses fréquents jeux de mots excitent des éclats de rire et des bravos frénétiques. Tout est joie, fête, tout scintille et fait auréole autour de ces deux favoris du ciel. Cependant le père de Fanny a des distractions, sur son front semble planer un nuage. Des chuchotements mystérieux circulent dans l'assemblée. Soudain un candélabre se détache. Des cris s'élèvent; la compagnie se retire. Le lendemain, des nouvelles sinistres, des figures longues envahissent l'élégant cottage : un huissier arrive avec des billets protestés! Le héros est en faillite, ses traites reviennent impayées. On devine le reste. Pendant deux jours, la catastrophe est le sujet de toutes les conversations, dans les tavernes, les thés. Le troisième jour, une nouvelle plus étonnante défraye les oisifs : la maison est à louer. Le quatrième jour, Fanny et son père sont complètement oubliés.

Où sont-ils maintenant? Où vivent-ils d'air et d'espérance? Nul ne le sait. Où demeurent les grands, les puissants du jour? le marbre et la rumeur populaire le proclament. Mais où se réfugie le pauvre orgueilleux? Nul ne le saura jamais de ses lèvres. O pauvre Fanny! qu'est-elle

devenue? Je la rencontrai hier. Ses yeux étaient humides. A ma vue, elle sourit faiblement et m'annonça qu'elle avait lu le rapport du trésorier dans la gazette, le discours de Mac-Intyre et le poème de Campbell, intitulé : *L'amour est couché sanglant!* Elle portait un châle qui n'était pas un cachemire ; s'il lui avait coûté cinq dollars, elle l'avait payé cher.

Son père a demandé, sans succès, une place au gouvernement d'Albany. Depuis cette époque, il se promène solitaire dans Broadway, se comparant à Marius, à Pompée, à Bélisaire et à Bonaparte.

On voit par cet exposé que la conception est ancienne. L'Amérique a fait de notables progrès depuis soixante ans, et les conséquences d'une faillite sont aujourd'hui moins tragiques. Ce n'est plus une catastrophe, mais un moyen de fortune. L'abîme s'est changé en marchepied, péristyle obligé de toutes les grandeurs. De nos jours, le père de Fanny, au lieu de pleurer sur le protêt de sa traite, eût entonné un hymne de triomphe : *Mutor in alitem*, eût-il dit. Je sens les ailes qui me poussent. Je m'élève vers les régions transcendantes. Ses amis de la veille ne l'eussent pas abandonné. Bien, au contraire, ils seraient venus pour le féliciter et placer chez lui leur argent, ayant dans son habileté beaucoup plus de confiance que la veille. Mais l'Amérique de 1819, si rouée, si *smart* qu'elle se crût, n'était qu'une écolière auprès des Carpet-baggers, des héros du Backpay et du Tammany-Ring.

Le mérite et la portée de cet élégant poème furent immédiatement saisis du public. Le succès en fut immédiat ; la vogue, éclatante. Quelques semaines après sa publication, Halleck se trouvait, pour affaires de commerce, à Albany, et venait de s'asseoir incognito dans la salle commune d'un hôtel, quand le gouverneur de l'État de New-York, M. Lévis, entra et demanda la permission de lire à l'assistance un poème satirique, *a glorious satirical poem*, qui venait de paraître. La lecture de *Fanny* eut lieu, aux applaudissements de toute l'assemblée, pendant que l'auteur inconnu jouissait silencieusement de sa gloire. Peu d'auteurs, en cette circonstance, eussent résisté à la tentation de dire : *Me, me! adsum qui feci.* Mais Halleck, esprit réservé, discret, fuyait les ovations et se dérobait aux louanges. Il quitta la réunion sans s'être fait connaître. C'était une de ces natures exquises dans leur délicatesse, qui savourent solitairement les pures jouissances de l'art, indifférentes à celles du bruit et de la renommée. *Fanny* eut de suite plusieurs éditions aux États-Unis et en Angleterre. Les critiques, déconcertés par l'anonyme, l'attribuèrent successivement à plusieurs illustrations poétiques de l'époque, pendant que l'auteur s'amusait, avec ses intimes,

de la curiosité et des méprises du public. Dans aucune conversation, on ne l'entendit, de sa vie, faire allusion à ses vers.

Par l'imagination, le sentiment, la hardiesse d'allures, Halleck pouvait être revendiqué par les romantiques; mais son bon sens et sa sincérité répudièrent toujours la mélancolie théâtrale, les poses élégiaques, les airs farouches, incompris, dédaigneux, mis à la mode par le byronisme. Sa rêverie ne dégénère pas en langueur; toujours une pointe d'ironie la relève, comme pour faire ressortir le contraste viril du devoir avec les énervantes sollicitations du désir. Sceptique aux sentiments artificiels, il ne partagea jamais l'engouement de sa génération pour le moyen âge et la chevalerie. Dans une ode humoristique *Alnwick-Castle*, il raille spirituellement la superstition des châteaux gothiques et les airs vaporeux de leurs modernes châtelains.

Nous ne sommes plus, dit-il, à l'époque romantique, si belle dans les rimes de Spencer, si éblouissante pour l'enfant dans ses rêves. De nos jours, le fait a détrôné la fable. Nos chevaliers ne sont pas ceux de la Table-Ronde. Ils procèdent, non de Rob-Roy, mais du bailli Jarvie. Nous sommes dans l'ère si justement appelée par notre président, Monroë, l'ère des bons sentiments. Le highlander, l'ennemi le plus acharné des lois modernes, a succombé sous leurs coups, consenti à se laisser taxer, à voter, à mettre des pantalons et des redingotes ; il a cessé de voler des bestiaux. Lord Stafford exploite des mines de sel ou de charbon ; le duc de Norfolk débite du malt pour la bière; les Douglas vendent du hareng rouge. Noms illustres, palais, parvis, bannières armoriées, ne valent pas, pour nos chevaliers modernes, la signature de Rothschild ou de Baring.

Qu'on ne voie pas dans ces vers une tirade démocratique contre les blasons nobiliaires. C'est une adresse à ce patriciat moderne, qui s'assied poétiquement sur des ruines gothiques pour faire le commerce, qui bat monnaie avec des portraits d'ancêtres, et prend des airs ossianiques pour empocher de gros dividendes.

Halleck n'aimait pas les Anglais; son antipathie pour cette nation s'exalta encore dans les différents séjours qu'il fit en Angleterre. Voici les adieux qu'il fit, en 1822, à la blanche Albion.

Perfide Angleterre, expose aux siècles à venir ton impuissance, ton ignorance, ta couardise, jusqu'à ce que ton esprit, inspirateur de machinations assassines, soit méprisé en Europe, comme il l'est chez nous. Porte sur ton front la flétrissure que tu as cherchée. Montre que tu es la patrie des valets et des couards, un marché où l'honneur et la cons-

cience sont achetés et vendus. Montre que le nom d'Anglais est synonyme d'esclave, etc., etc.

Cette diatribe produit l'effet d'une dissonance chez Halleck. Car elle fait contraste avec son aménité ordinaire. Par lui-même, il ne se serait jamais élevé à ce diapason. Mais il vivait à New-York, en relations intimes avec des généraux français, séides de Bonaparte, qui, pour fuir les Bourbons, s'étaient transportés aux États-Unis. Les principaux étaient Regnauld de Saint-Jean d'Angély, Lallemand, Vandamme, Lefèvre-Desnouettes, auteur d'une conspiration avortée au commencement de 1815; enfin Joseph Bonaparte, qui vécut de longues années à Hoboken, près de New-York, sous le nom de comte de Survilliers. Halleck avait épousé leur haine contre l'Angleterre, leur libéralisme un peu déclamatoire et leurs sympathies cosmopolites pour les nations opprimées. C'est dans ce milieu qu'il composa *Marco Bozzaris*, inspiration philhellénique, qui rappelle *Child-Harold* par la puissance du souffle, et les *Orientales* par la richesse du pinceau. Voici ce poème, depuis longtemps classé par les critiques parmi les chefs-d'œuvre de la poésie anglaise.

MARCO BOZZARIS

A minuit, dans sa tente bien gardée, le Turc rêve à l'heure où la Grèce suppliante pliera les genoux et tremblera sous son pouvoir; il se voit victorieux, rapportant ses trophées à son camp, puis à la cour de Constantinople; il croit entendre ses propres chants de triomphe; il croit porter à son doigt l'anneau et le chiffre sacré de son maître. Sa pensée farouche déploie ses ailes comme l'oiseau de paradis.

A minuit, dans l'ombre des forêts, Bozzaris range sa bande de Souliotes; purs comme les lames affilées de leurs yatagans sont les cœurs de cette troupe héroïque; dans ces mêmes lieux s'est jadis déployée l'armée persane; dans ces lieux, la terre joyeuse s'est abreuvée de leur sang au jour glorieux de Platées. En respirant cette atmosphère imprégnée de souvenirs si glorieux, les fils de ces illustres vainqueurs arment leurs bras pour frapper, leurs courages pour oser.

Une heure s'est passée. Le Turc s'éveille; sa vision brillante a été le dernier de ses rêves; il s'éveille pour entendre ses sentinelles crier aux armes. Ils arrivent! La Grèce! la Grèce! Il s'éveille pour mourir au milieu des flammes et de la fumée, des clameurs, des coups de sabres et de fusils. Les décharges meurtrières se succèdent rapides et serrées comme les roulements du tonnerre dans les nuages autour d'une montagne; on entend Bozzaris, d'une voix claire comme le son d'une trompette, animer ses compagnons au combat: « Frappez, jusqu'à ce

que le dernier de nos ennemis ait rendu l'âme; frappez, pour vos autels, pour vos foyers; frappez pour les tombeaux verdoyants de vos ancêtres, pour Dieu, pour votre pays natal ! »

Ils combattent longtemps comme des braves, ils jonchent le sol de musulmans massacrés, ils sont vainqueurs; mais Bozzaris est tombé sanglant. Les rares survivants de sa troupe l'aperçoivent étendu et souriant encore, quand retentit le victorieux hourrah et que le glorieux champ de bataille est devenu leur conquête. Ils voient ses paupières fermées par une mort tranquille, comme par le repos de la nuit; telles sont les fleurs après le coucher du soleil.

O Mort, viens dans la chambre nuptiale, viens trouver la mère, quand elle savoure pour la première fois la respiration de son premier-né; viens quand la pestilence a rompu les digues qui la tenaient prisonnière, et qu'elle frappe à coups redoublés sur nos cités populeuses; viens sous la forme lugubre de la phthisie; viens dans un tremblement de terre, dans une tempête de l'Océan; viens quand le cœur bat avec force et chaleur parmi les chants d'un banquet, la danse et le vin; alors, tu apparais terrible, les larmes, les gémissements, le cercueil, tout alors, tout l'appareil des rêves lugubres, les visions sinistres de l'agonie te servent de cortège.

Mais au héros dont l'épée vient de vaincre pour la liberté, ta voix résonne comme la parole du prophète; dans ton accent caverneux sont renfermées les millions d'actions de grâces que la postérité lui réserve. Viens quand sa mission de gloire est accomplie; viens avec la feuille de laurier achetée par son sang; viens à l'heure du couronnement suprême; et le spectacle de ton regard sera salué par lui, comme la vue du ciel et des étoiles par le prisonnier. Ton étreinte lui est douce comme la main d'un frère dans un pays étranger. Ton appel est le bienvenu, comme le cri annonçant les îles indiennes le fut aux Génois, chercheurs de mondes nouveaux; quand le vent de terre, envoyé par les bois des palmiers, par les bosquets d'orangers et des champs d'aloès souffla sur les mers d'Haïti.

Bozzaris! repose avec les héros enfantés par la Grèce et célébrés par elle aux temps de sa gloire! Ses tombes les plus illustres n'ont rien de plus glorieux que la tienne.

Elle n'a pas fait flotter sur toi les draperies noires d'un catafalque et ces panaches pareils aux branches tordues d'un cyprès; elle ne t'a pas donné le faste d'un deuil païen, ni l'inanité d'un tombeau fastueux, mais elle se souvient de toi comme d'un bien aimé, parti pour un temps et qui doit revenir. C'est pour toi que la lyre de ses poètes est applaudie, que le marbre de ses carrières est façonné, que sa musique frémit palpitante, pour toi que résonne la cloche consacrée aux anniversaires. Ton nom est le premier que balbutient les lèvres enfantines; la chau-

mière et le palais le redisent quand l'heure ramène la prière du soir. Il anime ses défenseurs quand ils font tête à l'ennemi, et redouble la vigueur de leurs coups. Et quand la jeune promise tremble pour son fiancé, espoir de ses jeunes années, le souvenir de ton destin sèche ses larmes.

Et elle, la mère de tes enfants, si dans ses yeux et sur ses joues se lit la douleur dont elle ne veut point parler, ainsi que la mémoire de ses joies ensevelies, assise à côté de ta propre mère, devant son foyer assiégé par de nombreux pèlerins, elle parlera de toi sans pousser un soupir ; car la liberté, la gloire, t'ont placé au rang des élus, aux noms immortels, qui sont nés pour ne pas mourir.

Nous sommes bien revenus du philhellénisme ; les palicares sont absolument démodés, et toutes les tirades de certaine presse en faveur de leurs descendants sont accueillies par notre génération avec un amer sourire. De cruels mécomptes peuvent expliquer ce désenchantement. Par malheur, nos croyances et nos illusions ont sombré dans le même naufrage. Dupes d'hypocrisies et d'impostures si nombreuses, nous sommes devenus sceptiques pour le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme, ou du moins, nous ne les reconnaissons plus dans leur simplicité naturelle ; nous leur demandons des violences, des convulsions et des tours de force ; pour croire à leur existence, nous voulons leur voir l'écume à la bouche. Etrange contradiction de notre nihilisme ! Nous nions les grandeurs de la foi chrétienne, nous la reléguons parmi les superstitions et nous attribuons aux horreurs révolutionnaires une vertu mystique ; nous remettons la *Marseillaise* en honneur, et nous chantons avec une béate piété ses strophes sanguinaires. La muse de notre démocratie est-elle donc une Némésis, toujours possédée par le démon de la haine ? Implacable contre les grands et les riches, elle les poursuit de ses invectives et ne rêve que leur châtiment. Sa lyre n'exhale qu'imprécations et menaces de mort. Eh bien ! n'en déplaise à nos professeurs de jacobinisme, jamais le patriotisme n'adoptera pour expression ces violences révolutionnaires. Il aimera toujours mieux se reconnaître dans la noblesse d'idées et d'images qui distingue *Marco Bozzaris.*

En face d'un héros tel que Bozzaris, Halleck s'élevait sans effort à la plus haute poésie, mais devant nos vulgarités bourgeoises, nos vertus bouffies et nos stérilités emphatiques, l'ode satirique était sa forme de prédilection. Une de ses plus originales productions dans ce genre est *Red Jacket* (jaquette rouge), surnom du chef d'une tribu indienne, les Tuscaroras.

Red Jacket fut l'adieu d'Halleck à la muse. A quarante ans,

c'est-à-dire à l'âge des grandes inspirations, ce talent si pur, si sûr de lui-même, quitta la carrière poétique, pour se consacrer exclusivement au commerce, dans une position subalterne. Il vécut ainsi trente-sept ans, fuyant sa propre célébrité, sourd aux louanges, charmant un petit cercle d'intimes par son atticisme, sa bonhomie séduisante, la grâce de son caractère et les nobles qualités de son cœur. « Avec ses amis, disait Edgard Poë, il est tout ardeur, enthousiasme et cordialité, mais dans le monde il ne se livre qu'avec une grande répugnance et dans de rares occasions. L'amour de la solitude paraît être sa passion dominante. » Bien fait et d'une figure expressive, Halleck réunissait toutes les conditions pour plaire au beau sexe. Il se vit parfois l'objet d'avances très flatteuses. Des déclarations en vers et en prose lui furent faites et le poursuivirent dans ses occupations, à la ville, à la campagne, avec cette ténacité que savent déployer les Américaines, dans ces sortes de négociations. Une quakeresse fort riche et fort belle, assure-t-on, s'éprit de lui sur la lecture de ses vers et lui écrivit pendant deux ans, de Cincinnati, dans l'espoir de toucher son cœur et de l'amener à des propositions matrimoniales. Halleck déclina modestement toutes les offres. Jamais il n'y fit la moindre allusion ; jamais on ne put surprendre dans ses écrits ou dans ses paroles le moindre vestige de cette fatuité qui donne à nos auteurs contemporains un air de famille si fade et si ridicule.

Il eût pu facilement se faire un marchepied de sa réputation littéraire pour entrer dans la politique, où l'influence de son patron, M. Astor, et ses relations personnelles auraient assuré son succès. Mais sa réserve, son désintéressement, sa délicatesse invincible l'éloignèrent toujours de la vie publique. Ennemi des sophistes et des sycophantes, supérieur aux préjugés et à l'orgueil national, il avouait son peu de goût pour les institutions des États-Unis et son peu de confiance en leur avenir. « La démocratie, disait-il, est un dissolvant. Seul, le principe d'autorité peut donner aux États l'ordre et la discipline, bases de leurs grandeurs. » Puritain de naissance et d'éducation, comme tous les enfants du Connecticut, il confessait hardiment ses sympathies pour la religion catholique, et prétendait que tout juge impartial, tout esprit vraiment religieux devait en proclamer la prééminence.

Mort en 1867, Fitz-Green Halleck est aujourd'hui l'un des poètes les plus populaires des États-Unis. Ses poèmes, peu nombreux, figurent presque tous parmi les monuments de la langue.

O. Dermance.

La suite prochainement.

PHILOSOPHIA

LA MAISON DORIQUE.

Dans la terrible semaine de la fin du mois de mai 1871, quand les dernières fureurs de la Commune vaincue livraient Paris aux flammes, on ne prévoyait certes pas que, bien peu d'années plus tard, avant que se fussent relevées les ruines des Tuileries et de l'Hôtel de Ville, un autre genre de fureur, celle de la bâtisse, couvrirait de constructions à cinq étages des quartiers alors entièrement déserts, préservés des atteintes du pétrole par leur solitude même. Dans un de ces quartiers de la banlieue annexée, la vaste plaine de Monceau, le cordeau des ingénieurs de M. Haussmann avait tracé une large voie à travers des espaces nus dont la plupart étaient cultivés, dont d'autres servaient de dépôt aux terrassiers. On n'y apercevait pas d'habitations, sinon quelques cabanes de nourrisseurs et de maraîchers autour desquelles gloussaient des poules, paissaient des vaches, des chèvres et des ânesses. Le soir, on y entendait chanter les cailles, à défaut des rossignols que n'attirait aucun bocage. Un seul arbre, un cèdre superbe, témoin de quelque parc disparu et dont la magnificence semblait en appeler un autre, rompait l'uniformité de la plaine. Il servait de refuge à des volées de moineaux, lorsque ces effrontés étaient dérangés dans leur maraude par la bêche ou par l'arrosoir. Comme son ombre nuisait à la culture d'une superficie assez considérable, il avait été plusieurs fois menacé de la cognée au nom des intérêts utilitaires ; une autre pensée qui n'avait rien de plus poétique, une vague pensée de spéculation sur la valeur du terrain, avait sauvé sa majestueuse vieillesse.

Au printemps de 1869, je ne dirai pas les passants, il n'y en avait point en ces régions, mais les cultivateurs et les charretiers virent se bâtir autour du cèdre les murs d'un enclos d'un demi-hectare, puis se dessiner et se planter un jardin, enfin s'élever les assises d'une maison. Une jeune fille, descendant d'une voiture de louage, venait souvent visiter les travaux et y présider avec une

sorte d'autorité. Elle était accompagnée, tantôt d'un homme à la barbe grise, qui était l'architecte, tantôt d'une femme d'une quarantaine d'années dont la toilette était modeste et l'attitude respectueuse, non sans quelque familiarité. On avait construit, près du cèdre, un pavillon rustique d'une certaine élégance. La jeune fille se plaisait à s'y arrêter un livre à la main, tandis qu'à ses côtés sa compagne travaillait de l'aiguille. Comme on avait commencé par planter le jardin, il y eut bientôt quelques fleurs, un peu maigres à la vérité, que la jeune fille arrosait parfois elle-même. Elle ne se retirait pas sans emporter un bouquet, au milieu duquel elle plaçait une menue branche du cèdre, dont les longs rameaux horizontaux, balancés par la brise, s'abaissaient presque jusqu'au sol.

La construction avançait rapidement. C'était un bâtiment de brique aux arêtes et aux fenêtres de pierre de taille, à un seul étage et au toit presque plat. Un perron aux marches larges et basses attestait une attention particulière à faciliter l'accès du seuil. La maison n'était pas en façade sur la rue, mais séparée par une cour ouverte sur une grille de fer forgé. Des volets de tôle, assujettis à demeure sur toute la hauteur de la grille, interdisaient aux regards curieux de pénétrer à travers les barreaux, et cachaient entièrement le rez-de-chaussée. Au-dessus du perron, quatre colonnes d'ordre dorique supportaient un fronton triangulaire qui attendait manifestement une inscription. Ce fut le dernier travail des ouvriers.

En présence de la jeune fille, des sculpteurs un peu embarrassés et copiant avec soin un modèle gravèrent en relief sur la pierre, non point des armoiries, des chiffres ni des emblèmes, mais le mot *Philosophia*, écrit en lettres grecques.

S'il y avait eu des spectateurs, ils auraient bien conjecturé que c'était un philosophe qui devait habiter la maison isolée. Le propriétaire ne s'était jamais montré pendant la construction, il ne se montra pas davantage durant tout l'hiver qui en suivit l'achèvement. Il n'y avait pas de concierge, bien qu'une loge eût été disposée, et la maison dorique, qui ne contenait à la vérité aucun meuble, semblait tout à fait à l'abandon. Cependant, une fois par semaine, plus souvent lors des gelées, la jeune fille s'introduisait au moyen d'une clef, et donnait, suivant le temps, de l'air ou de la chaleur aux chambres. Quand les maraîchers voyaient la fumée s'échapper des cheminées. — Ah! disaient-ils, voilà Mlle Marthon qui est venue faire du feu chez elle. — Mlle Marthon, c'était le nom que les ouvriers avaient entendu donner à la jeune fille par sa suivante, nom qu'avaient répandu les conversations de cabaret ou de cantine, et il s'était formé une légende mystérieuse sur elle dans tout le voisinage, s'il est permis d'appeler un voisinage des baraques dispersées

dont chacune était située à quelques centaines de mètres du manoir inhabité.

Une fois seulement, Marthe, à qui je donnerai désormais son vrai nom, eut, pour l'accompagner dans sa visite, en outre de sa fidèle suivante, un chevalier autre que l'architecte. Ce chevalier était un jeune homme à la tournure et à la moustache militaires. La nuit précédente il était tombé de la neige, pas assez pour que la circulation fût difficile dans l'intérieur de Paris, et l'on était parti sans inquiétude. Mais à mesure qu'on s'éloignait des rues frayées, la marche devenait plus malaisée et plus lente. Le pauvre cheval de fiacre glissait, le cocher maugréait, la neige était de plus en plus épaisse. Il vint un moment où l'animal s'étant mis à genoux et péniblement relevé, le cocher déclara qu'il refusait de s'aventurer davantage dans cette direction.

— A quelle distance sommes-nous encore? demanda le jeune homme.

— A près d'une demi-lieue, dit Marthe.

— En vérité? Vous voilà obligée de retourner auprès de votre père. Moi je continuerai la route à pied. Vous voudrez bien me confier la clef. Je tiens absolument à connaître le lieu de votre future résidence. Puisqu'il me faut partir dès ce soir pour l'Afrique, Dieu sait quand j'en retrouverais l'occasion, et je serais inconsolable d'avoir manqué celle-ci.

— Cela contrarierait mon père, si je ne lui rendais pas la clef en rentrant. J'ai l'ordre de ne la confier à personne. Vous savez, ajouta la jeune fille avec un sourire, que je ne veux jamais contrarier mon père dans les plus petites choses.

— Ni dans les plus grandes, dit gravement le jeune homme.

— Mais, reprit Marthe, je suis bonne marcheuse, je ferai comme vous, je continuerai la route à pied.

— Y songez-vous, chaussée de la manière dont je vous vois? C'est impossible. Vous auriez les pieds trempés pour le reste de la journée, et je risquerais d'être responsable d'une fluxion de poitrine.

— Rassurez-vous, Suzanne et moi nous avons là-bas un peu de linge de rechange, et nos sabots de fermières que nous mettrons pendant que nous sécherons nos bottines. N'est-ce pas, Suzon, que tu ne crains pas de faire la route à pied avec moi?

— Mademoiselle sait bien que je la suivrai partout, répondit simplement Suzanne.

Ce colloque avait lieu dans la voiture, qui était arrêtée. Le jeune homme en descendit, referma la portière, fit quelques pas et hocha la tête en constatant l'épaisseur de la neige. Il jugea que l'offre était décidément inacceptable. Avant de se résigner au retour, il se rap-

procha du cocher, afin d'essayer à voix basse un genre d'argumentation qui manque rarement son effet sur l'esprit logique des honorables membres de la corporation. Il paraît que son éloquence discrète fut suffisamment persuasive, car elle obtint un signe d'assentiment, et le jeune homme remonta joyeusement en voiture, en se félicitant d'avoir rencontré de la complaisance. Combien de destinées ont été ainsi à la merci du concours d'un subalterne et d'un inconnu!

On s'expliquerait moins que le raisonnement employé eût exercé aussi une action persuasive sur les jambes du cheval, qui se trouva cependant avoir recouvré plus de vaillance et de bonne volonté, malgré la difficulté croissante de l'obstacle. Ce fut d'une allure accélérée et sans trop de glissades que, tout fumant, il traîna le carrosse jusque devant la grille du petit temple. Depuis longtemps la neige ne montrait aucune empreinte.

On sait qu'il y avait une cour à traverser. Le jeune homme insista pour qu'il lui fût permis d'y pratiquer un sentier, et Marthe céda, par considération pour sa compagne plutôt que pour elle-même. Sur les indications fournies, il eut vite trouvé des balais et des ustensiles de jardinage et, avec l'aide du cocher, dont l'obligeance était inépuisable, tracé un chemin et nettoyé le perron, au bas duquel il reçut Marthe. En se retournant, il leva les yeux et vit l'inscription *Philosophia*, qui n'avait pas encore appelé son attention. Un sourire amer plissa un moment sa lèvre. Il s'efforça de réprimer tout mouvement de physionomie. Son regard avait rencontré celui de Marthe, et la jeune fille avait légèrement rougi. Il ne fit aucune observation, et tous deux attendirent en silence Suzanne qui, s'étant introduite par une porte latérale, ouvrait bruyamment de l'intérieur les ventaux et les volets du vestibule.

Ils entrèrent alors et passèrent dans une vaste pièce à trois croisées, qui donnait sur le jardin. Suzanne déployait les persiennes et refermait les fenêtres, puis sortait pour continuer cette fonction de chambre en chambre. Elle n'était pas une duègne d'une surveillance gênante, et ne semblait prendre aucun souci de laisser Marthe seule en société du jeune homme. Ils avaient trouvé deux chaises de paille et un panier rempli de bois. Le froid était piquant, et le jeune homme, moins peut-être par ce motif qui aurait suffi, que par contenance, s'était mis en devoir d'allumer du feu dans la cheminée. Il entassait des bûches les unes sur les autres, déchirait des journaux, épuisait une boîte d'allumettes, sans atteindre aucun résultat satisfaisant. Tous ses efforts, comme il arrive de tant d'autres, s'en allaient en fumée.

— N'avez-vous pas un soufflet? demanda-t-il tout d'un coup, presque d'un ton d'impatience.

Il y avait cinq minutes qu'il était en tête à tête avec Marthe, et ce fut la première parole émise.

— Un soufflet ? s'écria Marthe en riant. Et pour quoi faire, je vous prie ?

— Pour attiser le feu, ce me semble.

— Erreur. Je vois que vous ne connaissez pas l'un des principes de mon père.

— Votre père a beaucoup de principes..., plus que je ne souhaiterais.

— J'ai entièrement adopté celui-là.

— Et aussi quelques autres.

— Il ne s'agit pas des autres. Mon père soutient que le soufflet est un instrument violent, excessif, et il déteste tout ce qui est excessif.

— Pas en fait de solitude, à en juger par les distractions qu'il vous procure... et par la résidence qu'il vous destine.

— Restons-en au soufflet. Je suis de son avis. C'est agaçant d'entendre haleter cette machine, dont on se passe à merveille, puisqu'il n'y en a jamais un dans notre maison, ce qui ne nous empêche pas de bien nous chauffer.

— Je ne vois même pas de plaque qu'on puisse abaisser dans votre cheminée. Est-ce encore un principe de votre père?

— Précisément, et j'estime qu'il a de nouveau raison. Il dit que la plaque n'est qu'un soufflet d'une violence redoublée, à outrance, avec un danger de plus. On est dérangé, on sort en oubliant de la relever, ce qui arrive souvent à un domestique négligent ; on retrouve la tôle toute rouge, sinon le feu dans la maison, et le moindre inconvénient est que le bois a été consumé. Depuis un incendie qui a eu cette cause, et qui avait fort effrayé mon père pour ses livres, plus encore que pour lui-même, les plaques sont entièrement proscrites chez nous.

— Ce n'est pas la seule proscription qu'on y prononce. Comment faire alors? Je donne ma démission.

— Vraiment ? s'écria Marthe en rougissant.

Le jeune homme rougit à son tour et ne répliqua pas. Il venait de sacrifier inutilement un certain nombre d'allumettes et de fragments de journaux.

— Allons, dit Marthe, vous n'y entendez rien, je vais vous montrer comment on allume un feu. C'est très facile, à la condition que le bûcher soit préalablement construit selon les règles de l'art, car c'est un art, dans lequel j'ai la prétention d'exceller.

— Oh ! vous excellez dans tous les arts..., dans presque tous.

Je remarque ici qu'on n'a jamais vu deux personnes réunies

devant une cheminée sans que l'une reprochât à l'autre de faire mal le feu. Je connais de vieux époux qui, après plus de trente ans de ménage, n'ont pas cessé de se livrer, en tisonnant, à cette dispute quotidienne.

Marthe renversa tout l'échafaudage de bûches noircies et fumeuses, en choisit trois seulement, mais pourvues de rugosités qui avaient la vertu d'empêcher une adhérence complète et de livrer passage à l'air. Elle prit dans la corbeille une poignée de sarments secs qu'elle disposa sous l'édifice, en y mêlant une petite feuille de papier arrachée de son agenda.

— Voilà qui est savamment préparé, dit-elle. Il ne manque plus qu'une allumette. Ah ! mon Dieu ! Vous avez été si prodigue que la boîte n'en contient qu'une seule. Si je ne réussis pas du premier coup, qu'allons-nous devenir?

— Il est certain, répondit le jeune homme, que le quartier vous offrirait peu de ressources pour des emplettes.

— Oh ! reprit Marthe, Suzette est prévoyante, je compte qu'elle saurait nous secourir... dans toutes nos perplexités.

— J'en connais où elle est moins secourable.

— Et puis, j'espère réussir. Ne vous semble-t-il pas que ce sera un bon présage?

— De grâce, ne me demandez pas de voir là un présage. Je craindrais trop qu'il ne fût mauvais.

— Ne soyez pas superstitieux, dit plus gravement la jeune fille.

Il y eut une pause, et sous le regard ardent du jeune homme, presque anxieux devant une expérience si futile, Marthe frotta légèrement le bout de la menue bougie. Une première, une seconde épreuve furent sans résultat, et Marthe, qui avait annoncé gaiement un bon présage, commença de se sentir troublée. Peut-être un trouble antérieur avait-il causé l'insuccès. D'un mouvement plus vif, un peu nerveux, elle frotta encore, et la flamme jaillit. Elle s'empressa de la communiquer au papier qui la communiqua aux sarments, et l'édifice entier ne tarda pas à s'embraser, avec ce pétillement qui a toujours quelque chose de joyeux. Le feu répand en effet la gaieté, quand il ne répand pas la terreur. Dans la simplicité de nos anciennes mœurs villageoises, dans les fêtes de la Saint-Jean, le feu de joie était le divertissement le plus apprécié. Aujourd'hui même, pour les populations blasées des grandes villes, il n'y a pas de réjouissances publiques sans illuminations ni sans feu d'artifice. L'éruption d'un volcan est le plus beau de tous les feux d'artifice, le plus admirable spectacle qu'il m'ait jamais été donné de contempler.

— Ce n'était pas plus difficile que cela, dit Marthe en admirant son ouvrage.

— Il y a, répondit le jeune homme, des feux... qu'il est moins aisé d'éteindre... que d'allumer.

Il est certain que tous deux avaient éprouvé une impression de joie. Marthe avait remporté une petite victoire, qui, chose rare, n'était pas moins agréable au vaincu. Les impressions d'un incident fortuit, si frivole qu'il soit, ne sont pas toujours fugitives. Parfois elles durent jusqu'à exercer leur influence sur des destinées entières. Celle-ci devait égayer au moins quelques instants, les derniers peut-être que ces jeunes gens eussent à passer ensemble.

— Allons, s'écria le jeune homme. Vous m'avez donné une véritable leçon de physique, que je tâcherai de ne pas oublier. J'aurais à prendre de vous bien d'autres leçons.

— D'abord, une leçon d'architecture, dit Marthe. Le temps s'écoule, et il faut que je vous fasse faire la tournée du propriétaire, puisque vous êtes venu pour cela. C'est ce qui a déterminé mon père à permettre cette promenade champêtre. Convenez que vous ne vous seriez pas attendu à en avoir l'autorisation.

— Assurément, et je n'aurais pas osé la demander. N'est-ce pas vous qui en avez eu l'idée ? Vous voyez qu'on obtient quelquefois... ce qu'on désire.

— Quand on ne le demande pas. Je n'aurais pas osé davantage. Il a eu spontanément cette fantaisie de propriétaire. Il est très fier de son œuvre...

— Qu'il n'a pas vue.

— Non, puisqu'il ne sort jamais. Cela n'empêche pas qu'il en connaît mieux que moi, et aussi bien que l'architecte, les moindres détails. Quel est le propriétaire qui, après avoir bâti, ne se plaît pas à montrer à ses amis ce qu'il a créé ? Et il n'a pas d'autre ami que vous.

— C'est peu, à en juger par la fréquence de nos relations... et par la manière dont il les rapproche depuis quelques années.

— Je vous avertis qu'afin que je puisse rapporter vos appréciations, il faudra tout vanter.

— Jusqu'à la pensée de vous exiler dans ce désert.

— Ceci n'est plus de l'architecture, dit Marthe en souriant.

— Je me félicite, reprit le jeune homme, que votre père ait eu ce caprice, et mon motif est plus profond. Désormais, je saurai où vous demeurez, et je vous réponds que mon souvenir vaudra un appareil de photographie. Mais l'un ne nuirait pas à l'autre. Ne pourrai-je pas emporter une image du temple... ou une image bien plus précieuse encore ?

— Tous deux sont absolument impossibles, et par une raison péremptoire. Mon père déteste la photographie. Il dit que c'est une profanation.

— Ah ! oui. J'oubliais qu'un de ses principes est de garder pour lui seul... tout ce qu'il possède.

Marthe se leva vivement, et le jeune homme l'imita. D'un regard distrait, il examina la vaste salle, entourée de vitrines et qui devait être manifestement la bibliothèque. Les boiseries de chêne ciré étaient fort belles ; quatre pilastres de chêne, reproduisant les colonnes du perron, soutenaient les bustes en bronze de Socrate, de Zénon, de Platon et d'Aristote, dont les noms étaient inscrits en lettres grecques. C'était, du reste, la seule pièce décorée avec recherche et avec dépense. Les autres chambres, d'une grande simplicité, n'auraient excité qu'un médiocre intérêt, si le jeune homme n'en avait pris un tout particulier à voir celle qui était destinée à Marthe. Elle était fort petite et communiquait avec la chambre à coucher du philosophe. Ce n'était guère qu'une cellule et un dortoir. Marthe avait en outre à sa disposition, ou à celle de Suzanne, presque tout le premier étage ; ce qu'on appelait le salon, — en le montrant elle fit l'observation qu'on se dispenserait de le meubler, — un atelier où elle exercerait son talent de peintre de fleurs, enfin une véritable chambre spacieuse qu'elle ornerait à sa guise et où elle pourrait mettre un piano.

— Depuis que mon père ne sort plus, dit-elle simplement, j'ai renoncé à faire de la musique. Le piano lui agace les nerfs, et notre appartement est trop sonore. D'ici, je suis certaine qu'il ne m'entendra pas. Les cloisons et le parquet ont été disposés exprès, et nous sommes à l'extrémité du bâtiment opposée à son cabinet.

Au rez-de-chaussée, la vue était complètement interceptée par les murs élevés de la cour et du jardin ; mais du premier étage, et notamment de la chambre de Marthe, qui occupait un angle, elle embrassait la moitié d'un immense panorama : Paris et ses monuments, émergeant de la brume ; sur la gauche, les coteaux de Meudon, de Sèvres et de Saint-Cloud ; plus à droite, la cime altière du mont Valérien, et dans le lointain jusqu'à la terrasse de Saint-Germain. On apercevait même çà et là le ruban sinueux de la Seine. Tout cela était recouvert d'un linceul de neige. Le jeune homme remarqua cependant qu'il y aurait là, dans la belle saison, des aspects splendides et d'admirables couchers de soleil. En parcourant cet étage, qu'on annonçait devoir rester inhabité, il ne put pas se défendre d'une autre réflexion, qu'il s'abstint d'exprimer. Malgré la bizarrerie systématique du père de Marthe, qui refusait d'écouter aucune proposition de mariage pour sa fille, n'y avait-il pas là, sinon une arrière-pensée, au moins une hypothèse ? Accoudé à une fenêtre, le jeune homme demeura plongé dans une rêverie qui, d'une vague illusion d'espérance, passa bientôt à une sensation douloureuse. Car

il allait s'éloigner pour longtemps, et l'hypothèse ne pouvait qu'enfoncer dans son cœur une épine jalouse. — Il est évident, se disait-il, que je suis impossible. Militaire, — ou ignorant et oisif, — c'est le dilemme. Je n'ai pas ma place ici, je n'y serais bon à rien, je ne sais pas le grec ! Il n'y a qu'un helléniste qui eût des chances d'être agréé par cet homme, afin de l'aider à la composition de sa grande histoire de la philosophie grecque.

Lui reprochera-t-on d'avoir pu être conduit à envisager une autre hypothèse qui aurait rendu à Marthe sa pleine liberté, en privant le monde, par une brusque interruption, de l'achèvement de l'histoire de la philosophie ? Si sa rêverie ne repoussa pas ce genre d'insinuation du malin esprit, il avait encore moins à l'avouer devant Marthe. D'ailleurs, celle-ci n'était plus là pour l'entendre. Il ne s'était pas aperçu qu'elle l'avait laissé à sa contemplation, et fut stupéfait de la voir tout à coup, chaussée de sabots, traverser le jardin, cueillir une branche du cèdre, puis gagner le pavillon rustique. Il se hâta de l'y rejoindre et la trouva riant de la distraction. Il fut presque aussitôt suivi de Suzanne, qui refermait derrière lui les persiennes et les croisées. Il ne devait plus être seul avec Marthe, et pensa que sa timidité lui avait fait manquer l'occasion d'une explication.

L'heure pressait. On dut regagner le fiacre. Le retour fut lent et presque silencieux. Il était près de sept heures quand Marthe fut déposée à la porte du numéro 22 de la rue Cassette, tout émue de l'inquiétude qu'elle avait lieu de supposer à son père, inquiète elle-même de l'accueil qu'elle allait recevoir. Son père, en effet, se mettait à table au coup de six heures, et il était d'une ponctualité rigide. Depuis que Marthe avait reconnu que pour la première fois elle manquerait d'exactitude, cette émotion était devenue de l'agitation, en faisant diversion à celle de la séparation prochaine. Le jeune homme avait bien essayé encore sur le cocher l'effet de son éloquence persuasive, afin d'accélérer la marche, mais le résultat avait été funeste, et le cheval s'était abattu. Une anxiété croissante, que le jeune homme avait des raisons personnelles de partager, sembla dominer sinon absorber les autres préoccupations. Les adieux se réduisirent à une étreinte de mains.

Marthe se précipita hors de la voiture plutôt qu'elle n'en descendit, tandis que d'une voix brève l'officier ordonnait de le conduire à l'hôtel du Bon La Fontaine.

Il craignait de manquer le chemin de fer, de manquer le paquebot de Marseille, et d'encourir une punition à son régiment.

Je remarque ici que les punitions prévues ne sont pas sans un certain avantage. Elles circonscrivent, elles limitent le champ des

perplexités, elles marquent un maximum de crainte, ce qui est une sorte d'apaisement. Que de gens n'a-t-on pas vus accepter d'avance la punition comme on accepte un dédit, comme les arrhes risquées ou la rançon d'un but poursuivi! Ce n'était pas une punition limitée que redoutait Marthe. Elle grimpa trois hauts étages d'un escalier de pierre, sonna violemment et se présenta tout essoufflée sous l'œil sévère de son père.

EFFET DE NEIGE

M. Brière, c'était le nom du père de Marthe, était étendu dans un large fauteuil de cuir, devant une table chargée de livres et de papiers. C'était un homme d'environ cinquante-cinq ans, maigre, au front chauve, avec de longs cheveux gris flottants sur son collet. Il avait les jambes enveloppées d'une couverture. Un volume de vieille reliure était sur ses genoux, mais un volume refermé, qu'il ne lisait plus. Sa physionomie était impassible, ou du moins eût paru telle à un observateur ordinaire. Marthe vit bien qu'elle était contractée. Il ne fit pas un mouvement, il ne dit pas une parole, il attendait une explication.

Malgré cette impassibilité apparente, il avait beaucoup souffert. La contrariété de ne pas se mettre à table au moment précis où six heures sonnaient à l'horloge de Saint-Sulpice aurait suffi pour être une souffrance. Contrairement à la plupart des travailleurs de la pensée, il avait la passion de l'exactitude. Ayant la prétention de ne jamais perdre le fil de ses idées, il suspendait sans regret la lecture ou la rédaction au milieu d'une phrase et même d'un mot. Les indiscrets qui auraient visité son cabinet pendant le repas auraient trouvé, sur sa table, le feuillet arrêté à une préposition sans régime ou à un mot inachevé. Il y a deux sortes différentes d'hommes : ceux qui pratiquent leurs maximes et ceux qui maximent leurs pratiques. Le père de Marthe était de la seconde sorte. Il avait analysé rationnellement son habitude, de manière à en faire un de ses principes. Il soutenait, et je serais volontiers de son avis, que l'interruption du travail de la composition, au milieu d'une phrase ou d'un mot, assure bien mieux l'enchaînement de la pensée, lors de la reprise du travail, que l'achèvement de la période.

L'habitude était si forte, qu'en la circonstance présente, il avait essuyé sa plume au troisième coup de six heures. C'est alors qu'il s'était aperçu que Marthe n'était pas rentrée. Comme il entendait les voitures circuler librement, il ne soupçonnait pas la cause du retard. Son imagination se donna donc carrière sur les manifesta-

tions diverses du principe de la causalité. Naturellement il examina plusieurs hypothèses d'accidents. Mais il n'y a guère d'accidents de fiacre qui puissent être à la fois funestes à trois personnes, et il aurait eu des nouvelles.

— Ces jeunes gens, se disait-il, se seront oubliés à bavarder ensemble et ils m'auront oublié. Ils ont tant de communs souvenirs d'enfance ! Ils ont été élevés comme frère et sœur, et ils ne s'étaient pas vus depuis deux ans. Dieu merci, ils vont être séparés plus longtemps, puisque Fernand va en Algérie. Je ne pouvais vraiment pas lui faire mauvais accueil. Quel dommage qu'il ait eu la sottise de vouloir être un officier! Autrement, et si j'avais moi-même la sottise de tant de pères, celle de rechercher un gendre, je ne trouverais certainement pas mieux que lui. Mais que ferais-je d'un lieutenant de cavalerie? D'ailleurs ma fille m'est absolument nécessaire, et je sens déjà combien elle me manque. Je me suis constamment dévoué pour elle, je n'ai pas voulu lui donner une marâtre. Il est bien juste qu'à son tour elle soit résolue à ne point me quitter. Elle n'accomplit là qu'un devoir. Est-ce qu'elle n'est pas cent fois plus heureuse auprès de moi qu'à courir les garnisons ou les autres aventures du mariage?

On voit que M. Brière, suivant la remarque qui a été faite tout à l'heure, raisonnait volontiers ses pratiques. Là-dessus il ouvrit un volume de Platon et essaya de lire. Il était distrait. L'horloge de Saint-Sulpice sonna six heures et demie, et il tressaillit. L'anxiété de l'attente devient souvent un cauchemar qui amène les visions les plus affreusement fantastiques. Une vision horrible, celle d'un complot, dont la promenade au manoir aurait été le moyen d'exécution, de la fuite, de l'enlèvement de Marthe, avec la complicité de Suzanne, envahit tout à coup l'esprit de M. Brière. Il avait beau la repousser, elle mettait à reparaître une obstination cruelle. Il se représentait seul et abandonné. Bien qu'il admirât particulièrement les stoïciens, je ne sais trop quel secours il eût trouvé, pour consoler cette disgrâce, dans les enseignements de Zénon et d'Épictète. Il était temps qu'une autre vision dissipât le cauchemar, celle de Marthe elle-même, accourant haletante et déposant un baiser sur le front de son père.

Avec volubilité, elle donna l'explication très simple et très vulgaire, comme la plupart des explications de ce genre, du retard dont elle s'excusait, et dont elle n'était vraiment pas responsable. M. Brière l'écoutait et la contemplait. Il avait dans le regard une expression de tendresse, confiante sans doute, mais encore troublée. Il ne répondait pas, il avait été trop ébranlé. Après une vive angoisse, l'âme, même apaisée, ne recouvre pas aussitôt son calme. Quand l'ouragan a soulevé les vagues, la mer, après qu'il a cessé,

reste longtemps écumeuse et tourmentée. La cause s'est éloignée, l'effet demeure et se prolonge par l'agitation des flots.

On dîna. Suivant l'usage, Suzanne servait; elle était autorisée à se mêler à la conversation, au besoin elle y aurait été incitée. Son dévouement, qui remontait à vingt-deux ans, lui avait donné bien des privilèges. Elle cumulait les fonctions de femme de chambre et de gouvernante de maison avec la situation d'amie. Elle avait été la nourrice de Marthe. Devenue veuve peu après être rentrée dans sa province, elle avait été rappelée auprès d'elle pour ne plus la quitter, lorsque l'enfant avait perdu sa mère. Très intelligente, elle avait un babil de bonne humeur, aiguisé d'accent bourguignon, égayé d'incorrections de langage et de locutions provinciales, qui avait le don de divertir M. Brière. Il lui pardonnait plus volontiers qu'à sa fille de le chicaner sur ses principes. Elle confirma en style pittoresque le récit des vicissitudes de la journée, et peut-être M. Brière ne fut pas fâché d'obtenir ainsi un contrôle. Il s'informa, d'un ton négligent, si Fernand partait bien le soir même. Suzanne ne pouvait pas l'affirmer, elle rendait seulement témoignage de l'intention arrêtée qu'il en avait, et de l'inquiétude qu'il avait montrée de manquer l'heure du chemin de fer. Par ailleurs, on parla fort peu de Fernand. Après le dîner, Marthe fit deux parties de rubicon avec son père, puis céda les cartes à Suzanne, qui avait acquis au piquet une habileté supérieure. A neuf heures et demie, M. Brière compta les points sans attendre la fin de l'épreuve commencée, embrassa sa fille en appuyant un peu plus qu'à l'ordinaire et se retira dans sa chambre à coucher. Telle était l'existence menée à la rue Cassette. Elle suffisait à M. Brière, qui voulait se persuader qu'elle suffisait à sa fille. Il fallait cependant que sa confiance à cet égard ne fût pas absolue, puisque le simple incident d'un retard lui avait fait admettre la possibilité d'une fuite.

M. Brière se levait à six heures, même l'hiver. Il était de ces hommes qui refusent aux saisons le droit de les déranger de leurs habitudes. A sept heures, il avait souvent la visite d'un pauvre hère, helléniste râpé, que la culture du grec ne paraissait pas avoir conduit aux sources du Pactole, et qu'il employait pour des recherches dans les bibliothèques ainsi que pour des copies. Le lendemain, le visiteur se présenta bien à l'heure accoutumée, mais ressortit presque aussitôt. Il venait de recevoir la commission de se rendre à l'hôtel du Bon La Fontaine, pour s'enquérir soigneusement si Fernand était parti la veille. La porte du cabinet se refermait à peine que M. Brière y entendit frapper légèrement et fut surpris de voir entrer Marthe, qui ne se montrait d'ordinaire qu'une heure plus tard.

le avait mal dormi, et à travers les songes de l'insomnie un

violent désir s'était emparé d'elle, celui de retourner dès le matin au lointain manoir désert. Elle avait besoin de l'autorisation de son père, elle avait besoin de la clef. Il lui fallait aussi un prétexte. L'âme de Marthe était d'une admirable sincérité, et pourtant elle s'ingéniait à chercher une ruse. Elle se leva dès le point du jour, et ouvrit avec précaution la fenêtre pour se rendre compte de la température qui pouvait être un obstacle à son projet. Le ciel était clair, les étoiles pâlissantes scintillaient encore et Marthe fut très aise de constater qu'il n'était pas tombé de neige nouvelle. Elle s'habilla et passa dans la chambre de Suzanne qui s'éveillait.

— Ma bonne Suzon, dit-elle, j'ai envie d'aller revoir ce matin notre future maison. Ne me demande pas pourquoi. Imagine plutôt une raison à donner à mon père.

— Ce n'est pas difficile, répondit Suzanne, nous étions si pressées hier que nous avons laissé les feux mal éteints. J'en étais inquiète et impatiente moi-même d'aller voir ce qui a pu se passer.

Au lieu d'une inquiétude, ce fut une satisfaction qu'éprouva Marthe, et elle aborda son père, enchantée d'avoir à lui présenter une raison aussi plausible. Elle ne réfléchissait pas si la supposition d'un incendie serait pareillement agréable à M. Brière, ni si le subterfuge qu'elle employait pouvait être avoué par la droiture. Tant il est vrai qu'une préoccupation vive domine, étouffe les pensées qui la gênent. C'est une lunette magique qui cache certains objets, qui en grossit d'autres, qui répand sur tous ceux qu'elle met en vue la coloration préférée.

Quand Marthe eut exposé sa requête, M. Brière fixa sur elle un regard pénétrant et dit :

— Mon enfant, tu crains les feux mal éteints. C'est très dangereux sans doute, mais le mal est fait, s'il était à faire, et Suzon saura bien le constater seule. Il est inutile que tu l'accompagnes.

Marthe n'avait pas prévu cette réponse, dont le ton était péremptoire, et en fut déconcertée. Elle reprit cependant :

— Mon père, je l'ai toujours accompagnée pour ces courses, je vous supplie de me le permettre encore.

M. Brière était étonné de cette insistance. L'helléniste aux habits râpés rentrait au même moment et, sans prendre garde aux signes qui lui étaient adressés, s'empressait d'annoncer que Fernand était bien parti la veille. Ce fut au tour de Marthe d'être surprise. M. Brière, rassuré, humilié de son soupçon, ouvrit un tiroir de son secrétaire, et tendit la clef à sa fille.

— Va, mon enfant, dit-il, mais je t'en conjure, ne te fais pas attendre comme hier. Tu ne sauras jamais le tourment que tu m'as causé.

Marthe et sa nourrice furent bientôt en route. La marche était

moins difficile que la veille. Suzanne alla consciencieusement visiter les cheminées, tandis que la jeune fille se dirigeait vers le jardin. Les yeux baissés, elle marchait lentement et avec précaution. Que cherchait-elle ? Elle cherchait à retrouver et à suivre sur la neige la trace des pas de Fernand. Le cèdre, balancé par le vent, avait secoué çà et là son blanc manteau, et les rayons du soleil n'étaient déjà pas sans puissance. Les empreintes, à peine reconnaissables, s'effaçaient, et Suzanne accourait en rapportant d'un accent joyeux que toutes les cendres étaient entièrement refroidies.

HISTOIRE ANCIENNE

Il convient que j'interrompe ici mon récit pour faire faire au lecteur plus ample connaissance avec les futurs habitants de la maison isolée, et dire comment leur existence avait été mêlée à celle d'un jeune officier de cavalerie.

M. Brière, qui avait choisi cette solitude sans la voir, n'était pas un homme morose ni un infirme, et ne se croyait assurément pas un tyran domestique. Il était doux et assez bienveillant, pourvu que la bienveillance ne lui coûtât ni un effort ni un écu. Entre les deux sacrifices, je ne sais pas lequel il aurait préféré. On a rarement l'occasion de rendre des services qui n'exigent pas l'un ou l'autre, aussi la vérité m'oblige à dire que la bienveillance de M. Brière ne rendait jamais de services à personne. Il aimait à se faire passer pour pauvre. Il ne l'était pas, mais il l'avait été, et il en conservait l'habitude. Il avait recueilli pour Marthe des successions importantes, et sauf qu'on le voyait acheter plus de livres, il ne changeait rien au train fort modeste de son intérieur. Aussi, ce fut un grand étonnement, parmi les autres locataires du numéro 22 de la rue Cassette et les fournisseurs du quartier, ainsi que dans la loge du concierge, quand on apprit qu'il avait un architecte et qu'il faisait bâtir. La renommée exagéra bientôt les proportions et l'élégance de la maison dorique, par suite la fortune de M. Brière. De l'aventure, il se trouve exposé aux recherches de deux sortes de gens qui flairent l'argent d'autrui, les uns pour se l'approprier directement, en vertu du principe de la charité bien ordonnée, les autres pour l'appliquer à une foule d'œuvres de bienfaisance. Il découragea vite ces deux sortes de quêteurs et de quêteuses. Il ne recevait pas, il ne répondait pas aux lettres, et si l'on parvenait jusqu'à lui, il déclarait sentencieusement que son principe était de faire ses aumônes lui-même. Ici, il n'était pas facile de découvrir à quelles heures ni de quelle manière il pratiquait sa maxime.

Un aimable homme de bien, qui a laissé un nom célèbre dans les

annales de la charité, M. Armand de Melun, sollicitait un jour devant moi une femme du monde de l'aider dans je ne sais quelle bonne œuvre.

— On vous donnera encore pour cette fois, dit-elle en minaudant, mais vous êtes trop constant dans vos attentions, vous quêtez toujours les personnes qui vous ont déjà donné.

— Voulez-vous, répondit-il, que je quête celles qui m'ont refusé?

M. Brière agissait comme s'il avait entendu le mot. Il s'était mis prudemment à l'abri, en refusant tout d'abord.

Il imagina un autre moyen, que je crois bon à recommander, de s'affranchir d'un genre spécial d'importunité. Il avait été professeur au lycée Louis-le-Grand, et en cette qualité son nom n'avait pas pu échapper aux rédacteurs du gros almanach des adresses que publie la librairie Firmin Didot. Ennuyé des plis multiples que cela lui faisait ouvrir chaque jour, il envoya pour les éditions suivantes une rectification de son nom, avec une incorrection. De cette façon, il savait à première vue d'où lui venaient tant d'obligeants correspondants. Tous les plis adressés à M. *Brierre* étaient immédiatement jetés au panier.

Sa prétention, ainsi que son application, était d'être calme, et de garder la paisible possession de son esprit. *Mentis compos.* Il aurait dit le mot en grec. Je confesse que je suis moins helléniste que lui, et je me permets de supposer le lecteur résigné au même aveu. Peut-être son application au calme de l'esprit renfermait-elle autant de souci d'hygiène que de philosophie, les émotions pouvant être dommageables à l'organisme. S'il y a des malades irrités par la souffrance, on rencontre au contraire des valétudinaires que l'instinct de la conservation a guéris de l'irascibilité. M. Brière souriait volontiers, il ne riait pas, le rire ayant à ses yeux quelque chose de violent. Il n'oubliait pas que Platon a dit qu'un rire excessif est la marque d'une grande altération dans l'âme. Assurément l'hilarité, surtout lorsqu'elle arrive au paroxysme du fou rire, entraîne une contraction ou une perturbation violente de diverses parties de nos organes. L'expression — se pâmer de rire — cesse quelquefois d'être une hyperbole, et M. Brière aurait craint de se pâmer. Il ne grondait pas, estimant que la gronderie est encore une sorte de violence. Il était de ceux, je connais particulièrement cette espèce d'hommes, qui aiment mieux être mal servis que de faire des reproches. Mais quand il était contrarié, il avait un certain froncement de sourcils auquel devait ressembler celui de Jupiter, qui suffisait à répandre la terreur dans tout l'Olympe.

On a déjà vu qu'il avait proscrit à son foyer l'usage des soufflets et des plaques de cheminée, et rencontré en sa fille une élève docile,

consommée dans l'art d'allumer le feu sans violence. Par une raison analogue, il avait proscrit dans son intérieur l'usage des sonnettes. Il aurait voulu le supprimer à sa porte même, et il se dépitait de la difficulté de le remplacer. Le coup de sonnette, avec ses degrés divers de violence, lui était odieux, et il en avait au moins amorti le bruit. J'ai connu un distrait tellement accoutumé à se servir d'une sonnette portative, que ne la retrouvant pas sur sa table, il sortit avec impatience, appela son domestique et, comme celui-ci se présentait en personne, lui cria : « Cherche-moi donc ma sonnette pour que je te sonne. » M. Brière n'était pas exposé à cette distraction ni à cette impatience, et il se serait bien gardé de crier. Quoique très paresseux à se déranger, il aimait mieux se déranger, ou attendre, que d'emplir de bruit la maison.

Suzanne, au contraire, en dépit des exemples et des leçons du philosophe, était d'un naturel pétulant et mièvre. Ceux de mes lecteurs qui s'étonneraient de l'emploi de ce dernier mot sont invités à consulter le *Dictionnaire de l'Académie française*, ou simplement à se souvenir que M. Diafoirus dit, en présentant son fils Thomas : Du temps qu'il était petit, il n'était pas *ce qu'on appelle mièvre et éveillé*. J'en demande pardon à tous nos critiques d'art, *mièvrerie* est vivacité. Suzanne, dans un intérieur si austère, était gaie. C'était chez elle affaire de tempérament, un des plus précieux dons qu'une fée bienfaisante puisse déposer sur un berceau. Elle avait connu les douleurs maternelles, elle était veuve, elle ne possédait rien au monde, et les gages chétifs que lui payait M. Brière allaient aider à vivre, au fond du Morvan, ses vieux parents pauvres. Elle était restée gaie. On voit des soldats gais dans la tranchée, saluant les obus d'un mot jovial, des matelots gais au milieu des horreurs de la tempête. La gaieté est communicative, de même que la tristesse est contagieuse. Ces amuseurs de nature sont des bienfaiteurs, et Suzanne était assurément une bienfaitrice. Elle portait à Marthe un culte, une adoration passionnée, mêlée d'un certain orgueil de nourrice. Ah ! si elle avait perdu, si elle avait seulement quitté Marthe, je crois qu'elle eût cessé d'être gaie. Il y a des secousses qui brisent les aciers les mieux trempés, qui écrasent la nature elle-même. Il y a des insolations et des gelées qui ne se contentent pas de flétrir la feuille, qui tarissent la sève de l'arbre jusque dans ses racines.

C'est chez Marthe que le charme de la gaieté habituelle était bien une vertu, parce qu'il provenait d'un effort. Je ne sais pas dans quelle mesure avaient pu l'aider les dispositions natives. L'éducation aurait eu le temps de les étouffer. Son enfance sans mère avait été triste. M. Brière avait voulu lui enseigner lui-même les éléments de toutes choses. Il avait cru faire un acte de dévouement

presque sublime en abandonnant exprès le professorat pour se consacrer exclusivement à sa fille.

Il y avait là une double illusion ; une illusion commune à bien des parents, qui s'imaginent mieux réussir que des maîtres étrangers; qui ne se rendent pas compte de la lassitude que cause à l'enfance l'implacable constance de la sujétion à la même personne, du besoin qu'elle éprouve de variétés, d'intermittences, de jours de congé, de mois de vacances ; qui ne voient pas que les enseignements du foyer domestique, mêlés de caresses et d'autorité morale, ne doivent pas être ceux de la pédagogie. Il y avait aussi une illusion personnelle. M. Brière quittait sans regret des écoliers mutins, remuants, dissipés, qu'il fallait parfois reprendre ou punir. Il n'avait aucun goût pour corriger des copies, pour marquer et additionner des points, pour souligner des barbarismes ni pour distribuer des pensums. Les esprits obtus ou rebelles de plus de la moitié des gamins lui causaient des impatiences, et l'espèce grouillante des cancres lui ébranlait particulièrement le système nerveux. Ajoutons qu'il se croyait appelé à de plus brillantes destinées qu'à celle de dicter des thèmes latins, et que l'assujettissement des occupations professionnelles lui semblait le détourner de ses études déjà favorites. Il avait brigué sans l'obtenir une chaire de philosophie, il avait conçu de cet échec un dépit médiocrement philosophique. Ce fut alors que naquit la pensée de se sacrifier à l'éducation de sa fille qui venait d'avoir sept ans. On appelle cela l'âge de raison, je ne sais pas bien pourquoi, puisque la loi a fixé à vingt et un ans un autre âge de raison, et que je connais une multitude d'électeurs qui me paraissent absolument dénués du moindre discernement. Le saint dogme du suffrage universel, auquel je suis peu dévot, est même assez incivil pour refuser toute raison, quel que soit l'âge, à la plus aimable moitié du genre humain, à celle à laquelle appartenait Marthe.

La résolution de M. Brière avait coïncidé avec l'ouverture d'une succession de sa fille. On l'ignorait, ce qui lui laissait l'honneur apparent du désintéressement. Il y trouvait d'autres avantages. Marthe était douée d'une vive intelligence qu'il prenait plaisir à cultiver et dont il était fier de hâter les progrès, sans diviser son attention entre une quarantaine de marmots ingrats. Au lieu d'un labeur pénible, l'enseignement devenait pour lui une distraction, aux heures qu'il avait choisies, en lui laissant le loisir de ses recherches dans les bibliothèques et de ses chères études de prédilection. Par-dessus tout, quoiqu'il n'eût pas renoncé sans chagrin ni sans lutte à des appointements, il donnait à la satisfaction de ses propres goûts la couleur et la parure du dévouement, ce qui est une volupté suprême. Que de femmes passionnées pour d'autres parures, avides

de distractions et d'hommages, on entend se plaindre d'être condamnées à conduire leurs filles dans les salons ! J'en connais une dont la fille avoue ingénument son aversion pour le monde où elle porte une figure ennuyée. Sa mère n'en est que plus assidue à l'y traîner tous les soirs, afin de redoubler de dévouement.

Le résultat avait été pour Marthe qu'elle n'avait pas eu de compagnes et qu'elle n'avait pas d'amies, à l'âge où le besoin du gazouillage, sinon des confidences, est si impérieux. Plus tard, une femme peut se passer d'amies, et s'en passe presque toujours. Pour une jeune fille, c'est une privation cruelle. Marthe avait cependant connu l'amitié, mais sous sa forme la plus dangereuse, M. Brière n'avait pas constamment vécu dans une réclusion aussi absolue. Il avait été lié d'une étroite amitié lui-même, depuis le collège, avec le père de Fernand, c'était une intimité qui, au premier abord, paraissait bizarre, car il eût été difficile de rapprocher deux natures plus dissemblables. La chose est moins étrange pour la réflexion, pour l'observation surtout, laquelle est bien obligée de reconnaître qu'on en a de nombreux exemples dans les meilleurs ménages.

Je pense qu'il importe essentiellement au bonheur de l'association conjugale que ses deux membres soient unis par la conformité des croyances, des sentiments, des idées générales, parce qu'en ces matières on ne transige pas. L'affection la plus tendre ne peut pas amener de concessions réciproques. La paix ne s'obtient qu'au moyen du silence, ou par une victoire définitive. La victoire a suivi de longs combats ; le silence systématique, qui bannit, des conversations confiantes du foyer, précisément les sujets dont l'esprit de chacun est le plus pénétré, évite les querelles, mais est l'expression latente d'une discorde continue. La conformité des goûts, bien que souhaitable, a déjà beaucoup moins d'importance. Il n'est pas indispensable qu'une femme aime la chasse ou le cheval, l'érudition ou la philosophie grecque, ni qu'un mari aime le bal, la toilette ou la musique. Les goûts de chacun sont le champ propre des transactions, des concessions mutuelles, souvent des attentions délicates, en même temps qu'un certain domaine réservé à l'indépendance et qui n'est pas sans prix. Quant aux caractères, j'irais jusqu'à dire que leur diversité est désirable. Des vivacités égales sont un péril, des mollesses pareilles sont fâcheuses. On se stimule, on se modère alternativement, à la condition de n'être pas trop semblables. Identité de sentiments, dissemblance d'humeurs, volontiers je formulerais ainsi ma pensée, si je ne craignais de retomber dans les sentences de M. Brière.

Il en est de même en amitié. M. Dufresne avait été un stimulant pour la paresse physique de son camarade. Au collège, il le forçait

à jouer aux barres et au ballon. Il avait aussi plus de vivacité d'esprit, je ne dis pas plus d'intelligence. Dans les compositions des classes, il parvenait très rarement à disputer le premier rang, si ce n'est en histoire, et il était en grec complètement distancé. Il reprenait la supériorité à la récréation et les jours de sortie. Il imposait alors une sorte de domination acceptée. Cette puissance mystérieuse qu'on appelle l'ascendant est souvent subie avec plus de plaisir encore qu'elle n'est exercée. Tous deux, reçus bacheliers le même jour, admis ensemble à l'École Normale, y étaient demeurés inséparables. Ils avaient été nommés professeurs dans le même lycée. Mais tandis que la nature spéculative de M. Brière le portait vers les abstractions de la philosophie, l'activité de M. Dufresne n'aimait à se déployer que dans les champs moins immenses, quoique bien vastes encore, de l'histoire et de la géographie. M. Dufresne raillait même agréablement l'objet des études de son ami ; il ne comprenait la philosophie que comme une gymnastique ou une jonglerie de l'esprit, à l'usage des originaux qui aiment ce genre de jeu, auquel d'autres préfèrent le billard ou le trictrac. Il lui refusait absolument la valeur d'une science et toute autorité probante ; il ne distinguait guère entre les plus célèbres créateurs de systèmes et les sophistes ; il s'amusait des contradictions des diverses écoles et de leur terminologie. M. Brière, qui, sur ce sujet, n'aurait souffert raillerie de personne autre, lui permettait toutes les plaisanteries, en affectant de n'y voir que des boutades. Intérieurement, je crois qu'il y voyait la démonstration d'une certaine infirmité d'intellect qu'il n'était pas fâché de constater ; c'était, pensait-il, une lacune dans les facultés brillantes de son ami ; aussi n'en était-il ni ébranlé ni contrarié. Il avait trouvé un point de résistance indomptable, c'était la protestation de son indépendance, la revendication de sa liberté. Il n'y a pas de joug que le front le plus soumis ne se plaise parfois à secouer, et le cœur humain est ainsi fait, qu'il est charmé de rencontrer une faiblesse dans la force qui le domine.

M. Dufresne s'était marié le premier. Il fallut encore l'ascendant de son exemple et de ses conseils pour déterminer M. Brière à en faire autant, il n'y aurait pas songé tout seul. Il fallut même que son ami lui découvrît et lui présentât une femme, dépourvue d'agréments personnels, mais ornée des espérances qu'appréciaient déjà les instincts de M. Brière. Il s'était marié sans aucun enchantement, ce qui ne lui avait causé aucun chagrin.

Fernand et Marthe avaient été les seuls fruits de ces deux unions. Fernand était plus âgé de trois ans. Ils avaient passé pour ainsi dire ensemble leur enfance, jouant chez leurs parents ou dans le jardin du Luxembourg. La mort de M. Dufresne, suivant de près

celle de Mme Brière, était venue non seulement apporter le deuil dans deux intérieurs paisibles, mais les détruire.

Le second de ces événements avait été pour M. Brière peut-être le plus douloureux, et certainement celui qui avait le plus ravagé sa vie. Le consolateur qui lui était resté ayant disparu, aucune influence ne pouvait désormais le secouer. Il n'éprouvait que de médiocres sympathies pour Mme Dufresne, qui, dans une situation de fortune très gênée, s'était d'ailleurs retirée en Auvergne, et la combinaison qui aurait rapproché les débris des deux foyers ne se présenta pas même à son esprit. Suzanne était venue lui apporter à propos un concours bien précieux avec une sorte de *modus vivendi* tolérable, qui lui permettait de garder sa fille auprès de lui, et au delà duquel il ne songeait à rien ambitionner. Étourdi, plus encore qu'affligé, du double coup qui l'avait frappé, ne demandant de secours qu'au temps ou à ses sentences, il s'était replié dans l'étude solitaire et dans la sauvagerie.

Mais Fernand lui rappelait trop l'ami regretté pour qu'il n'eût pas conservé à l'enfant un intérêt affectueux. Peu d'années après la séparation, Mme Dufresne, comme veuve d'un professeur, obtenait pour son fils une bourse au lycée Louis-le-Grand, et quel pouvait être le correspondant choisi, sinon M. Brière? Fernand passait donc ses jours de sortie dans l'appartement de la rue Cassette, qui reprenait plus d'animation, et il est aisé de comprendre quelle joie c'était pour Marthe. Les enfants grandissaient, l'adolescence approchait, avant que M. Brière en eût envisagé les périls. Il n'était cependant pas bien difficile de pressentir l'éternelle histoire de Paul et Virginie, renouvelée de celle de Daphnis et Chloé, à laquelle M. Brière aurait pensé de préférence. Le plafond d'un troisième étage peut ombrager une pastorale aussi bien que les pampres de la Grèce ou les cocotiers de l'île de France. M. Brière, absorbé dans son travail, était bien l'esprit le moins tourné vers l'idylle qu'on pût rencontrer. Il ne faisait pas cette réflexion, et c'était assurément l'une des sentences qu'on risquait le moins de lui entendre prononcer; aussi n'était-il pas un Argus bien vigilant. Suzanne était plus clairvoyante. Elle n'avait aucune raison de contrarier une inclination dont les suites probables lui semblaient fort à souhaiter, en sorte qu'elle n'était pas plus gênante.

Le temps marchait toujours. Quand Fernand eut quinze ans, il convenait de se préoccuper du choix d'une carrière. M. Brière avait essayé de lui inculquer l'amour du grec, et s'était dépité plusieurs fois de l'insuccès de sa propagande. L'enfant ne se contentait pas d'éluder le conseil, il réclamait, il disputait avec vivacité, il déclarait avoir en aversion la langue de Thucydide, et, plus tard, s'en-

nuyer profondément de l'objectif et du subjectif, des idées innées, du nominalisme, du probabilisme, du positivisme et des cinq universaux. Ce n'était pas adroit; pouvait-on exiger d'un écolier, voire d'un philosophe... de dix-sept ans, la prudence consommée d'un diplomate? M. Brière n'était pas homme à pardonner aussi aisément à Fernand qu'il avait pardonné à M. Dufresne l'irrévérence avec laquelle ce maraud parlait des dieux. Parfois, cependant, reconnaissant l'ami regretté dans les spirituelles boutades du jeune homme, comme il le reconnaissait dans ses traits, il avait des moments attendris d'indulgence. Mais, en voyant Marthe rire complaisamment, il reprenait un visage plus sévère. Fernand, d'ailleurs, se compromettait davantage en affichant une vocation décidée pour la carrière militaire.

Bien vainement, M. Brière épuisait, chaque jour de sortie, les objections, depuis l'argumentation philosophique contre le métier des armes jusqu'aux considérations plus vulgairement réalistes de la médiocrité du profit. Il dépeignait sous des couleurs peu engageantes le sort de l'officier dépourvu de fortune personnelle et réduit à sa solde de lieutenant ou de capitaine. L'enfant était inébranlable, il aurait plutôt bondi à ce mot de capitaine. Le principal attrait de ses études avait été l'histoire, en quoi il rappelait encore son père, et dans l'histoire il recherchait surtout la description des batailles célèbres. Aux distributions de prix de son lycée, il n'avait jamais manqué d'obtenir le premier prix d'histoire; il devait même en rapporter, au grand concours, la plus glorieuse couronne. L'ombre de M. Dufresne tressaillit, sans doute, ce jour-là.

Dans la langue à laquelle on a donné le nom de la sagesse des nations, il y a des proverbes à la portée des observations en apparence les plus contradictoires. Tel père, tel fils, dit-on, et l'écho infidèle répond : A père avare, fils prodigue. Les deux proverbes ont alternativement raison, et il n'est pas besoin de la psychologie de M. Brière pour les justifier tous les deux, pour les concilier en quelque sorte. Nier les puissantes influences du sang, de l'éducation, de l'habitude, serait nier l'évidence et contester la loi même de la nature physique, manifestée par la ressemblance des traits. Mais c'est une loi aussi qu'un excès en amène un autre, et tous les excès se ressemblent. L'oppression engendre la révolte, qui ne tarde pas à être oppressive. L'avarice et la prodigalité sont deux excès qui ont le même objet, l'or, dont l'usage est diversement compris. En entassant ou en dissipant, le père et le fils se sont ressemblé par le caractère excessif de leurs natures.

M. Brière avait longtemps ignoré à quoi était employé le peu d'or, le mot aurait manqué d'exactitude, dont disposait Fernand au moyen

de sa petite pension hebdomadaire et des modestes étrennes qu'y ajoutait son correspondant. L'enfant ne le dépensait pas en friandises, ni plus tard en cigares et en bocks de bière ; il courait jusqu'au boulevard des Capucines, entrait dans une boutique de jouets à l'enseigne du Nain Bleu, et y achetait de ces boîtes perfectionnées de soldats de toutes armes qu'on fabrique en Allemagne. Il était devenu le client le plus assidu du magasin et comme un ami de la maison ; les marchandes souriaient en le voyant entrer et lui souhaitaient gracieusement le bonjour ; elles s'étaient accoutumées à ne plus se déranger, à le laisser fureter lui-même, ouvrir les tiroirs, ouvrir les boîtes, éclairer son choix et varier son assortiment. Parfois, ne trouvant pas ce qu'il cherchait, il faisait des commandes qu'on lui promettait d'exécuter à Nuremberg, où les fabricants ont dû plusieurs de leurs meilleurs succès commerciaux aux indications inventives de Fernand. A la fois prodigue et avare, il dissipait et entassait à sa manière. Muni de son précieux butin, il gagnait alors la rue Cassette, d'où il ne sortait plus, et le déposait dans la chambre de Marthe avant d'aller saluer M. Brière. Bien que celui ci ne fût pas curieux ni défiant et s'en rapportât entièrement à Suzanne pour la surveillance, il fut pris un jour de la tentation d'aller voir à quelle occupation, ou à quel jeu, les enfants pouvaient employer sans bruit de si longues heures. Ses pantoufles ne l'avaient pas trahi, Suzanne venait de sortir en laissant entre-bâillée la porte de la chambre de Marthe, les enfants tournaient le dos, il put tout voir et tout entendre sans être vu. Paul et Virginie ne se disaient ni ne se témoignaient aucune tendresse. Ils étaient penchés sur une vaste table, couverte de deux véritables armées qui avaient les uniformes de France et d'Autriche, au commencement du siècle. De petits drapeaux des deux nations, qu'avait confectionnés Marthe, marquaient les emplacements des divers corps ; de petites maisons de bois figuraient les villages ; des dunes de sable fin, où étaient plantés de menus feuillages, les collines et les arbres ; des rubans azurés, les sinuosités des rivières. Les fourgons et les ambulances avaient leurs places. Paul donnait à Virginie la représentation de la bataille de Marengo ; il faisait manœuvrer, comme les pièces d'un échiquier, les escadrons, les batteries d'artillerie, les lignes profondes de l'infanterie ; il dictait à Virginie les commandements des manœuvres correspondantes de l'armée opposée, de l'armée française, car sa galanterie avait eu l'attention de lui réserver la victoire ; il ne voulait être vaincu que par elle. Malgré le rôle ingrat qu'il avait choisi, il s'animait, il s'exaltait en précipitant les commandements ; il battit des mains avec enthousiasme lors du mouvement décisif de Desaix, qui consommait sa propre déroute.

A ce moment, Fernand se retourna et rougit en apercevant M. Brière. Marthe ne rougit pas. M. Brière ne dit rien; il se contenta de sourire un peu amèrement et se retira dans son cabinet, où il essaya d'achever la période interrompue. Mais cette fois, il y trouva de la difficulté et s'en impatienta. Il était préoccupé, et des pensées diverses se croisaient tumultueusement dans son esprit.

— Pauvre enfant! se dit-il. C'est décidément une passion que le raisonnement serait impuissant à dompter, et que je renonce à combattre. La passion militaire! Elle n'est pas classée dans les traités des maîtres, il y a là une lacune que je tâcherai de combler. Fernand ne se doute pas qu'il vient de m'apporter une véritable révélation, le sujet d'une analyse et au moins d'un chapitre. C'est bien une passion spéciale et distincte; on a pu la confondre avec l'orgueil, avec l'ambition, avec l'amour de la domination. Évidemment, Fernand n'était agité d'aucun de ces mouvements de l'âme. C'est peut-être cette passion qui a fait les grands hommes de guerre, les envahisseurs, les conquérants, les pires fléaux de l'humanité. Elle se manifeste dès la première enfance; c'est elle qui excite des marmots à suivre un régiment en marche ou à courir aux fenêtres pour le voir passer. Ce ne peut cependant pas être une passion naturelle, celle dont l'objet est aussi contre nature que la destruction. Elle n'est pas non plus un produit de l'éducation. Ce n'est pas au foyer de sa mère ni au mien que Fernand a pu s'enflammer de la passion militaire, et ce ne sont pas les leçons d'Aristote qui en ont enflammé Alexandre. Qu'est-ce donc? Mystère.

Le lecteur ne s'attendait probablement pas à voir Aristote en cette affaire. M. Brière eut bien quelques retours plus personnels. Il se leva et se promena dans sa chambre, ce qui ne lui était pas habituel. Il réfléchit aux jeux de ces deux enfants qui grandissaient, il jeta, pour la première fois, un regard sur leur avenir. Il en fut épouvanté. Je crains, sans qu'il se l'avouât, que ce ne fût pour lui-même. Il se représentait avec effroi l'abandon où le laisserait Marthe, suivant un mari dans les garnisons et emmenant Suzanne. Il se dit que son devoir était de ne jamais permettre à sa fille de courir de pareilles aventures, aux côtés d'un officier sans fortune et au risque de la guerre. Insensiblement, il en vint à se réjouir de la vocation de Fernand. Ah! pensa-t-il, il aura méprisé mes conseils, il n'écoute que sa passion désordonnée, il veut être militaire, tant mieux. Il s'éloignera, il se dissipera, il cessera de nous voir, — et je garderai ma fille.

Finalement, M. Brière n'avait envisagé un moment les perspectives du roman dont il venait d'avoir une scène sous les yeux que pour se jurer de n'en pas permettre le dénouement.

Quand il eut fait ce serment, il se rassit, soulagé d'une perplexité,

et retrouva aisément sa phrase. Les enfants étaient inquiets de la physionomie qu'il aurait au repas. Elle était sereine et bienveillante, et Fernand regagna son collège le cœur content.

LE PHILOSOPHE EN CÉRÉMONIE

A partir de ce jour, Fernand n'eut plus à subir de discussions sur sa vocation militaire. C'était chose acceptée de M. Brière, qui, au grand étonnement des enfants, poussa la condescendance jusqu'à demander une seconde représentation sur table de la bataille de Marengo, disputée entre les soldats de plomb. Elle fut solennelle. M. Brière avait voulu que cette fois Fernand prît le commandement de l'armée française. Le jeune homme, encouragé, y mit beaucoup de fougue. S'il y a des circonstances où il ne déplaît pas d'être vaincu, dans toutes il est agréable de vaincre. Je crois qu'il n'avait pas conscience du présage qu'il aurait pu tirer d'une victoire remportée sur Marthe, sous les yeux de son père, mais celui-ci ne fut pas sans remarquer, et c'était peut-être ce qu'il avait désiré vérifier, que Marthe se résignait joyeusement à la défaite. Ces exercices furent ensuite suspendus. La fin de l'année scolaire approchait, Fernand se préparait à l'examen du baccalauréat, et il s'abstint de sortir plusieurs jeudis. Il n'y avait alors qu'une seule épreuve, et l'on devine qu'il en sortit à son honneur. Il partit aussitôt, sans attendre la distribution des prix. Il n'avait aucune prétention à cueillir les palmes accoutumées dans les champs de la dissertation latine. Ses adieux à Marthe furent exempts de tristesse. Il avait le triple enivrement de son diplôme, de ses dix-huit ans qui venaient de sonner, des vacances qui commençaient, et il allait revoir sa mère. Ignorant des difficultés de la vie, il ne faisait d'ailleurs aucun doute qu'il ne dût revenir à Paris, passer un an, sinon deux, dans une école préparatoire aux examens de Saint-Cyr.

Mais ces écoles coûtent fort cher, trop cher pour la malaisance de Mme Dufresne, et le crédit d'une veuve de professeur était épuisé. Elle avait peut-être espéré une offre généreuse de M. Brière. C'eût été une illusion bien vaine. Outre qu'il était de cette espèce d'hommes qui n'ont jamais un élan, une inspiration de générosité, et ne s'avisent pas de songer aux besoins d'autrui, on reconnaîtra qu'il avait, dans la circonstance, d'assez bonnes raisons de s'abstenir d'une initiative. Fernand resta auprès de sa mère, à Clermont, et n'eut pas la préparation de serre chaude à laquelle un an aurait certainement suffi. Ce ne fut qu'après deux ans qu'il eut la joie d'apprendre son admission à l'école militaire. Des parents, plus touchés de l'honneur qu'ils ne l'avaient été de l'effort, se cotisèreut alors pour

aider sa mère. Il fut donc pendant deux ans éloigné de Marthe et presque sans nouvelles. Mais il fallait au saint-cyrien un correspondant à Paris, et l'on ne pouvait guère se dispenser de s'adresser encore à M. Brière, si naturellement désigné qu'il y aurait eu un manque d'égards, et même une offense, à ne pas réclamer son assistance. M. Brière qui, comme on sait, n'aimait pas les émotions, fut fort ému en recevant à la fois l'avis de la nomination de Fernand et la demande de Mme Dufresne.

Comment s'étaient écoulées ces deux années dans l'appartement de la rue Cassette? Si le lecteur a fait connaissance avec les trois personnages qui l'habitaient, il serait déjà en état de répondre. La description d'une journée serait à peu près celle de toutes. Seulement Marthe avait dix-sept ans! Ce n'est pas à cet âge que les changements que le temps amène peuvent être appelés des ravages. La fleur, dont la tige élancée avait achevé sa croissance et n'était déjà plus grêle, s'épanouissait. Et cependant elle était privée de soleil.

M. Brière conserva plusieurs jours la lettre avant de se décider à y répondre, et même à en donner connaissance à Marthe. Il regardait la fleur avec une attention inusitée; il était surpris de découvrir combien elle était belle. Il ne s'en était pas encore aperçu. Un de ses principes, qui lui avait été précieux vis-à-vis de Mme Brière, était d'ailleurs le dédain de la beauté physique. Rentré dans son cabinet, il se remettait en présence de la lettre importune, il la relisait, il la froissait, il en était gêné pour continuer son travail. Qui n'a connu cette obsession d'une réponse à faire, d'une réponse embarrassante et différée, dont il semble que l'embarras s'augmente en raison même du retard? Les promptes solutions du télégraphe ont leurs perplexités souvent bien graves : du moins elles ne prolongent pas l'anxiété. M. Brière, qui avait, comme je l'ai dit, la prétention de ne jamais perdre le fil de son raisonnement, se vit un jour en défaut. Il se sentait distrait, il ne pouvait pas suivre le développement d'une haute pensée qui l'avait séduit, pour expliquer l'origine des idées; il craignait de ne plus la retrouver. Il en éprouva un vif mouvement d'impatience. Il recula bruyamment son fauteuil, ce qui ne lui arrivait jamais, se leva, et, la lettre à la main, d'un pas brusque, avec la furie d'un poltron qui monte à l'assaut, il passa, sans frapper, dans la chambre de Marthe.

Il n'y était pas entré depuis la seconde représentation de la bataille de Marengo. Le premier objet qui frappa ses regards fut la table restée toute dressée, et couverte des deux armées. Marthe et Suzanne, tenant chacune un petit plumeau, étaient en devoir d'épousseter, puis de remettre soigneusement à leurs places les combattants. Marthe n'avait de Fernand ni un portrait, ni une lettre, ni un cadeau. Comme

souvenir matériel de l'ami de son enfance, elle ne possédait qu'une bataille. Elle tressaillit à l'aspect sévère de son père. Celui-ci fut tenté de reculer, mais il n'avait pas encore épuisé son élan d'assaillant.

— Apportez-vous quelque mauvaise nouvelle? dit Marthe, dont la physionomie était troublée.

— Mauvaise ou bonne, je ne sais trop, répondit M. Brière. Oui, plutôt mauvaise. Et, avec un effort, il continua : Fernand est reçu à Saint-Cyr.

— Quel bonheur ! s'écria Marthe.

— Ou quel malheur, reprit M. Brière. Tu sais que je déteste cette carrière, qui ne peut le mener à rien qui vaille. Voilà où conduisent vos jeux de soldats de plomb. Il va falloir être un soldat en chair et en os.

— Un officier, mon père.

— Je ne fais pas de différence, si ce n'est qu'en temps de guerre l'officier a plus de responsabilité de la barbarie de son métier, et en temps de paix plus de conscience de sa sottise.

Si j'ai des lecteurs qui portent l'épée, je leur demande pardon de l'impertinence de l'aphorisme, et tiens à en laisser à un platonicien tout l'odieux — ou tout le mérite. Je ne sais pas ce que Marthe aurait répliqué, mais M. Brière continua sans s'arrêter.

— Le pire de l'affaire, c'est que Mme Dufresne me demande encore d'être le correspondant de son fils. Je ne suis vraiment pas propre à cette fonction, et je suis bien tenté de refuser.

— Oh ! monsieur, interrompit vivement Suzanne, refuser cela au fils de votre meilleur ami? Que dirait là-haut M. Dufresne? Vous ne le pouvez pas, et je suis certaine que vous ne le ferez pas.

— Ce n'est guère possible, en effet, reprit M. Brière, faiblissant aussitôt.

Puis s'adressant à Marthe, afin de recouvrer sa vaillance :

— Alors, je te préviens qu'il y aura bien du changement. Vous n'êtes plus des enfants, vous ne pouvez plus jouer ensemble, seuls ni avec une bonne. D'ailleurs ce jeune homme s'ennuierait ici. Tu ne le verras pas souvent. Il aimera bien mieux courir les cafés avec ses camarades.

— Vous croyez, mon père? dit Marthe.

— Il n'est pas étonnant que tu ne saches pas ce que sont des saint-cyriens un jour de sortie. Des tapageurs et des buveurs. Ils appellent cela se préparer à la vie militaire, et ils n'ont pas tort. Encore le café est la distraction la plus honnête. Ils rentrent gris le soir à l'École, quand ils sont en état d'y rentrer. Ah! Fernand a voulu de cette vie! J'ai assez essayé de l'en détourner, et puisqu'il n'a pas suivi mes conseils, je m'en lave les mains. Ce n'est pas à

ma fille à être la compagne d'un apprenti officier..., ni d'un officier, entends-tu ? Je te préviens aussi que je ne veux plus voir ces soldats de plomb, et tu vas me faire le plaisir d'en débarrasser ta table aujourd'hui même. Tu les enverras à l'école primaire. C'est bon pour des enfants.

— Vous ne craignez pas d'exciter parmi eux des vocations militaires? dit malicieusement Suzanne.

M. Brière était déconcerté. Il reprit :

— Je n'y pensais pas; vous avez raison, Suzanne, ce serait une mauvaise action. C'est à moi que vous rendrez ces méchantes boîtes. Je les cacherai, ou je les ferai détruire.

Là-dessus il s'empressa de se retirer pour échapper à de nouvelles observations, laissant Marthe et Suzanne interdites. S'il imposait ses volontés, il n'avait pas coutume de les exprimer sous une forme aussi impérieuse. Il prit sa plume et il écrivit à Mme Dufresne. La lettre, froidement polie, acceptait la mission, mais ne contenait pas de félicitations. Il s'empressa aussi de la faire porter à la poste. Alors ses nerfs se détendirent et il crut avoir concilié tous ses devoirs. Ce qui acheva de l'apaiser fut qu'il eut la joie de retrouver, comme par enchantement, la suite de sa haute pensée sur l'explication de l'origine des idées. Quant à réfléchir s'il avait fait du chagrin à sa fille, il n'y songeait pas. Marthe sentit deux grosses larmes couler sur ses joues.

— Mon père n'a jamais été ainsi, dit-elle. Moi qui me réjouissais tant de la nomination de Fernand — et de la pensée de le revoir. Comme il doit être content! Est-ce que vraiment il faut déranger tous ses soldats? C'était une surprise que j'aurais aimé lui faire.

— Bagatelle! s'écria Suzanne. Qui sait s'il y aurait été fort sensible? Quand il aura son joli uniforme et qu'il figurera lui-même dans de véritables manœuvres, il ne se souciera plus guère de ces enfantillages. Rappelez-vous donc, ma petite Marthon, qu'il a vingt ans.

— C'est pourtant vrai, observa Marthe en soupirant.

— Votre père, continua Suzanne, nous rend peut-être service. Il nous épargne la peine que nous aurions eue si Fernand, — si M. Fernand s'était moqué de notre surprise. Souvenez-vous d'ailleurs, ma chère, qu'il faut toujours céder dans les petites choses, pour avoir la chance de ne pas céder dans les grandes. Allons, un peu de courage, attention au commandement, armez votre plumeau : Feu! Et d'un coup de plumeau, Suzanne renversa des files entières de guerriers. Marthe, étonnée, entraînée, avait obéi au commandement, et contribué pour sa part, quoique avec moins d'énergie, au massacre.

— Le plus difficile est fait, reprit Suzanne. Maintenant, rangeons proprement dans leurs boîtes les morts, les éclopés et les survivants

restés debout. Votre père sera ravi de notre docilité, et cela se tournera en bon accueil pour Fernand.

On voit si Suzanne avait le caractère bien fait, et si elle possédait l'art des consolations. Elle ne se refusait même pas les sentences. Le dialogue continua pendant le travail assez long du rangement.

— Crois-tu, ma bonne Suzon, dit Marthe, que mon père ne lui fera pas trop mauvais accueil?

— Excellent, n'en doutez pas, rapportez-vous-en à moi. Il grondera sur la carrière militaire, c'est évident. On le laissera dire, sans discuter surtout, et le mieux est de lui accorder qu'il a raison.

— Est-ce que vraiment... tous les saint-cyriens sont des tapageurs comme les a dépeints mon père?

— Le portrait est assez ressemblant, mais il n'y a pas de règles sans exceptions.

— Oh! Fernand en sera certainement une.

— Je l'espère, ma petite.

La besogne achevée, on entassa toutes les boîtes dans un panier, rendu si lourd qu'on le portait péniblement, et Suzanne alla le déposer sur une chaise de la salle à manger. Lorsque M. Brière y fit son entrée, à six heures, Suzanne, le visage souriant, lui montra le panier.

— Monsieur, dit-elle, vous n'avez qu'un mot à prononcer pour être obéi à l'instant même, et votre fille est un ange. Prenez ce panier, il est à vous, c'est la bataille de Marengo.

M. Brière essaya de soulever d'une main l'anse qui résistait. On sait qu'il n'aimait pas les efforts violents. Suzanne éclata de rire, et y mettant les deux mains balança le fardeau.

— Voulez-vous, reprit-elle, que je le porte dans votre chambre?

— Non, répondit M. Brière. Je ne veux pas avoir chez moi une armée. Je réfléchis d'ailleurs qu'elle n'est pas à moi. Vous la rendrez à Fernand Dufresne.

— Convenez, dit Suzanne, que les soldats ont du bon. Se laisser rassembler et empaqueter ainsi sans se plaindre, c'est le prodige de la discipline et de l'obéissance passive. Vous n'obtiendriez pas cela d'autres hommes, pas même d'un régiment de philosophes.

M. Brière avait été mis en belle humeur, et le repas, qu'avait redouté Marthe, se passa presque gaiement. Mais il ne fut plus question de Fernand.

Moins de quinze jours après, c'était Fernand en personne qui venait forcer à s'occuper de lui. Il était d'une taille élevée, le menton imberbe du bachelier s'était ombragé, il avait pris de plus en plus, de ressemblance avec son père. M. Brière en fut très frappé, et le reçut cordialement. Un peu inquiet de l'accueil qu'il rencontrerait, Fernand était descendu dans un hôtel et avait eu la précaution

qu'il regretta, de s'engager à dîner avec des camarades pour aller ensuite au spectacle. Il déclina donc des offres d'hospitalité qui furent d'autant plus expressives, et peut-être d'autant plus sincères, qu'il déclarait ne pas pouvoir les accepter. Il devait être rendu à Saint-Cyr le lendemain, et, déjà renseigné par un ancien, il expliqua ce qu'il attendait de l'obligeance de son correspondant. Ce n'était pas une petite affaire pour M. Brière. Le rôle de correspondant d'un saint-cyrien tourne vite à la sinécure, mais ne laisse pas que d'être assez actif le premier jour. M. Brière fut épouvanté d'apprendre qu'il avait à se présenter en personne à Saint-Cyr, à voir le général, le colonel, le major, je ne sais combien de fonctionnaires à épaulettes, à signer des paperasses et des registres. Heureusement le jeune homme lui avait plu par sa bonne mine et ses manières. Sous l'influence d'une impression favorable, M. Brière fut amené à éprouver une sorte de curiosité de se promener un jour dans ce monde inconnu et d'y faire des observations. Des généraux et des majors étaient pour lui une espèce exotique d'hommes dont il n'était pas fâché d'avoir l'occasion de comparer les lignes faciales avec celles du commun des bourgeois. Cette pensée, jointe à celle d'un devoir à remplir, vint à propos adoucir la souffrance d'un déplacement prévu et d'un dérangement d'habitudes. Il se résigna donc à se mettre à la disposition de Fernand, et le rendez-vous à la gare Montparnasse ayant été convenu pour le lendemain, il alla chercher Marthe et Suzanne.

Marthe attendait depuis plusieurs jours, sans avoir osé demander le moment précis de l'arrivée. Suzanne, plus hardie, avait fait une tentative infructueuse, que M. Brière avait découragée d'une manière bourrue. Il devait du reste ignorer le jour de la convocation, à moins qu'une lettre de Fernand ne l'eût directement informé. Suzanne, n'y tenant plus, s'était avisée d'aller aux enquêtes la veille, dans un cabinet de lecture. Fernand ne pouvait donc plus tarder, et l'on excusera chez la jeune fille une assez vive excitation. Elle avait entendu sonner, ce qui était rare, elle s'était levée pour aller ouvrir, et ç'avait été un grand sacrifice fait à la retenue, ou à la prudence, que de se rasseoir sur le conseil de Suzanne. Puis elle avait entendu des pas sonores, puis une voix... Elle comptait les instants, son cœur battait, et battit davantage lorsque son père apparut. Elle le suivit, elle redoutait plus encore le regard de Fernand que celui de M. Brière. Peut-être est-il permis de donner le nom d'entrevue à cette rencontre faite après deux ans de séparation, à l'âge de tant de transformations. L'émotion était profonde de part et d'autre ; les premières observations rapidement échangées n'eurent pas un résultat désavantageux, mais toute effusion était gênée par la pré-

sence de M. Brière. Ce fut encore Suzanne qui dut rompre la glace.

— Ah ! Monsieur Fernand, s'écria-t-elle, comme vous êtes changé ! Vrai, je ne vous aurais pas reconnu dans la rue, avec votre barbe de sapeur.

— Monsieur Fernand ? répondit le jeune homme. Vous êtes bien cérémonieuse, Suzon. Appelez-moi donc comme autrefois.

— Vous permettez, Fernand ! dit Suzanne en lui secouant la main. Je vois que vous êtes resté un bon enfant. Si je m'en croyais, je vous embrasserais sur les deux joues.

— C'est moi qui embrasserai les vôtres, reprit le jeune homme.

Et il joignit l'effet aux paroles.

— Ces militaires ne doutent de rien, dit Suzanne en riant. Attendez au moins d'avoir l'uniforme.

L'exemple est d'ordinaire contagieux. Un regard de M. Brière empêcha celui-ci de le devenir, mais la conversation s'anima peu à peu. Seulement, Marthe fut déconcertée d'apprendre que le jeune homme ne dînerait pas rue Cassette, et que la première sortie de Saint-Cyr n'aurait lieu que le jour de l'an. Ce furent donc bientôt encore des adieux. Quand Fernand fut sorti, M. Brière eut une malice assez cruelle.

— Tu vois déjà l'effet de Saint-Cyr, dit-il. Il aime mieux aller au café et au spectacle avec ses camarades que de rester dîner chez nous.

Marthe se retira dans sa chambre. Elle était agitée de bien des pensées tumultueuses. Six heures ne tardèrent pas à sonner à l'horloge de Saint-Sulpice, et avant de se mettre à table elle dut s'essuyer les yeux. Elle ne regrettait plus d'avoir détruit la bataille de Marengo. Je ne sais pas si M. Brière avait quelque repentir de sa méchanceté. Il parla de Fernand d'une manière bienveillante.

Le lendemain fut un jour d'une singulière solennité et une date mémorable dans la vie de M. Brière. A peine levé, et il se levait matin, il se préparait à partir à midi et demi ; il commandait son déjeuner plus tôt qu'à l'ordinaire, ce qui était déjà une énormité ; il ordonnait de lui avoir un fiacre à onze heures, ce qui en était une autre, et, la chose ne lui était pas arrivée depuis bien des années, il s'abstenait de tremper sa plume dans l'encre. Il se sentait trop distrait pour travailler, tout au plus essayait-il d'ouvrir successivement quelques volumes de ses maîtres sans parvenir à fixer son attention. Il allait et venait dans sa chambre, ouvrait aussi des tiroirs et combinait une toilette de circonstance. Il se rasa de près, non sans quelques coupures dont il fallut étancher le sang, ce qui le fit penser aux blessures de la guerre. Il peigna lentement et à plusieurs reprises ses rares et longs cheveux, qu'il portait à la manière des vieux savants et des étudiants du quartier latin de ma jeunesse ; il regretta de n'avoir pas

des flacons pour se parfumer comme Alcibiade. Il mit un habit noir démodé qui n'avait pas servi depuis plusieurs années et dans la poche duquel il fut heureux de trouver des gants blancs qui manquaient de fraîcheur. Il avait un gilet noir, une cravate blanche qui était devenue jaune; un pantalon noir trop court laissait voir des bas de couleur. J'ai souvent été frappé de l'observation des pantalons trop courts, en usage dans le monde de la pédagogie. La chose ne m'étonne pas chez les écoliers qui grandissent, elle m'étonne davantage chez les professeurs, et il doit y avoir là des affinités mystérieuses. Le chapeau, d'une propreté douteuse, fut soigneusement brossé. Il était encore plus démodé que l'habit, et un écolier malin, en jouant sur le mot, eût remarqué qu'il avait perdu son lustre en en gagnant au moins un autre. Ce chapeau à lui seul était une synthèse, et aurait encore rappelé Aristote en son célèbre chapitre des chapeaux.

Tel fut l'appareil de cérémonie dans lequel M. Brière se fit conduire à la gare Montparnasse, dont le nom ne lui déplaisait pas à prononcer, bien qu'Apollon ne fût pas l'objet de son culte, et qu'il reprochât à la Grèce de n'avoir pas su donner une muse à la philosophie. Arrivé une demi-heure trop tôt, il se posa devant le guichet fermé qu'on lui indiqua. Il y était seul, contemplant un spectacle nouveau, le tohu-bohu de la foule ahurie qui assiégeait les guichets de Versailles, le croisement des chariots et des paquets. Quelle vie haletante, pensait-il, et comme tous ces gens sont pressés! Il est impossible que l'esprit garde son calme au milieu d'un pareil tourbillon. — Lui-même était l'objet de bien des observations rapides et de bien des sourires.

Il y eut un coup de cloche, suivi d'un apaisement relatif, puis une nouvelle foule fit irruption, et cette fois c'était bien celle des jeunes élus de Saint-Cyr, de leurs pères et de leurs correspondants, qui se rangea derrière M. Brière. Celui-ci aperçut enfin Fernand, qui entrait dans la vaste salle. Les camarades qui accompagnaient le jeune homme furent pris d'un accès d'hilarité en lui montrant le chapeau invraisemblable, la cravate jaunie et les cheveux longs qui émergeaient au-dessus des têtes de la file, d'autant plus en évidence que M. Brière occupait la première place et s'agitait en faisant des signes de sa main gantée de blanc.

— Taisez-vous, dit Fernand en saluant, c'est mon correspondant.

Les wagons furent trop vite assaillis pour que M. Brière et Fernand ne demeurassent pas séparés. Ce ne fut qu'en descendant de la gare de Saint-Cyr qu'ils se rejoignirent. M. Brière avait eu des compagnons très bruyants, un peu avinés peut-être, qui avaient fumé irrévérentieusement au nez du philosophe. Il n'est pas toujours facile de distinguer entre les divers genres d'ivresse, et c'en était bien une qui fermentait dans tous ces jeunes cerveaux. M. Brière,

déjà étourdi, se confirmait plus que jamais dans son dédain philosophique pour les mœurs de la soldatesque. Heureusement, il trouva Fernand respectueux et réservé.

Il n'était qu'au commencement de ses étourdissements. Il eut à faire de longues pauses; il vit le général; il vit le trésorier; il vit les chirurgiens; il demanda les professeurs, espérant rencontrer enfin des collègues en habit noir. Vain espoir! Il était bien le seul de son espèce. Ce n'était qu'une variété d'épaulettes, d'aiguillettes et de broderies. Jusqu'aux chirurgiens avaient des uniformes et des éperons. Il fut admis à contempler Fernand, subissant une visite médicale, la pudeur m'interdit d'avouer dans quel costume et me permet à peine une pieuse allusion au Paradis terrestre, avant la pomme fatale. Puis, Fernand revêtit l'habit militaire. Ses cheveux, taillés en brosse, tombèrent sous les ciseaux, sa barbe soyeuse sous le rasoir, à l'exception de la moustache. Il reparut radieux. Il avait accompli le rêve de son enfance, il était soldat.

M. Brière eut peine à le reconnaître. Il fut consterné en apprenant le dernier embarras qui lui incombait, celui de rapporter la défroque civile de Fernand, cette enveloppe de chrysalide abandonnée joyeusement, et que le brillant papillon ne tarde pas à être heureux de retrouver. Il n'avait pas prévu cette mission, il ne s'y était pas préparé; il tira son mouchoir à carreaux et se mit en devoir d'y enfermer maladroitement la dépouille méprisée. C'est ainsi chargé qu'il regagna mélancoliquement la gare. Je souhaiterais qu'un de nos grands peintres militaires, un Neuville ou un Detaille, pour se reposer des images de combats, eût l'idée de représenter sur la toile le retour des correspondants des saint-cyriens. Je souhaiterais qu'il eût rencontré M. Brière, en toilette d'appariteur des pompes funèbres, tenant d'une main le tuyau de poêle de Fernand, de l'autre le mouchoir noué d'où sortaient des bouts de manches et de pantalons. Les artistes d'un moindre mérite ne manquaient pas à Saint-Cyr. M. Brière fut caricaturé sur plus d'un pupitre. Le pauvre Fernand eut à supporter, au nombre de ses brimades, sur la tournure et la cravate de son correspondant, bien des scies qui eussent diminué, aux yeux de Marthe, le prestige de l'École, et n'auraient pas été faites pour réconcilier M. Brière. Le comble de la disgrâce fut que M. Brière manqua le train. Il le vit s'ébranler comme il accourait sur le quai, aussi essoufflé que la locomotive. Il attendit longtemps, et de l'aventure il manqua, pour la première fois de sa vie peut-être, l'heure de son dîner. Il arriva enfin. On était inquiet de lui à la rue Cassette. Il était silencieux, et Suzanne elle-même n'osa pas l'interroger. Il aurait pu être exaspéré de son expédition malencontreuse, mais on sait qu'il évitait soigneu-

sement l'exaspération. Il avait eu le loisir d'appeler à son aide les consolations de la philosophie ; il jouissait de se retrouver chez lui et de remettre sa robe de chambre ; il se répétait que mal passé n'est que songe. Il avait d'ailleurs deux consolations plus personnellement effectives. Il s'admirait, il était fier de lui, il avait la conscience du devoir accompli jusqu'à l'héroïsme ; il goûtait cette pure joie des nobles cœurs. De plus, il s'imaginait qu'il avait recueilli une ample moisson d'observations sur les mœurs militaires, pour compléter ses souvenirs de garde national, et il se croyait désormais en état de traiter avec compétence la question de la guerre.

Je serai bref sur les années qui suivirent, et j'ai hâte de reprendre ce récit au point où je l'ai interrompu. Les relations des deux jeunes gens furent très réservées. Les jours de sortie, Fernand venait faire acte de présence chez son correspondant, dont la froideur n'était pas engageante, et qui, sous prétexte de ne pas l'enlever à la société de ses camarades, s'empressait de lui rendre sa liberté. Il n'était jamais seul avec Marthe, pas même sous la surveillance indulgente de Suzanne. Dans les intervalles de ses visites, M. Brière affectait de ne jamais parler de lui. Il n'était pas malaisé à Marthe de voir que c'était systématique. Elle n'avait pas oublié le mot qu'il avait un jour prononcé, le jour de la déroute des soldats de plomb, date mémorable aussi de la déroute des rêves de la jeune fille, qu'elle ne pouvait pas être la compagne d'un officier. Elle ignorait que le premier jour de l'an, qui avait été la première sortie de Fernand, M. Brière avait servi pour étrenne au jeune homme une déclaration de principe analogue et non moins péremptoire.

Fernand, sous-lieutenant de cavalerie, dut passer encore un an à l'école de Saumur, puis fut envoyé en garnison dans une ville de l'Est. Comme celle de tant d'autres amitiés d'enfance, cette histoire semblait terminée, et M. Brière, s'applaudissant du succès de sa prudence, était en pleine sécurité. Fernand, ayant demandé d'aller en Afrique, avait traversé Paris, et jugé de son devoir de se présenter chez M. Brière. Celui-ci, surabondamment rassuré par l'annonce de ce départ, lui avait fait bon accueil. Il lui avait montré une esquisse et les plans de sa future résidence ; il s'était un peu animé en les décrivant, et, tout à coup, sa vanité de propriétaire-créateur, qui est aussi une passion fougueuse de l'âme, non classée dans les traités de philosophie, l'emportant sur la circonspection, il avait permis à un officier de vingt-cinq ans d'aller visiter la maison dorique, en société de l'amie de son enfance.

Alfred DE COURCY.

La suite prochainement.

SUR LES ÉCRITS SCIENTIFIQUES
DE MONTESQUIEU

I

Les grands écrivains français du dix-huitième siècle se sont presque tous occupés des sciences exactes et de leurs applications, et nous ont presque tous laissé, sur ces importantes matières, soit des ouvrages ou mémoires développés, soit des discours, des lettres, ou de simples notes. Ce fait n'est ignoré de personne lorsqu'il s'agit de Fontenelle, de d'Alembert et de Buffon, tous les trois savants de profession, tous les trois membres de l'Académie des sciences, et dans l'œuvre desquels les travaux scientifiques composent la plus considérable comme la meilleure part. Mais, quoique moins connu, ce même fait est tout aussi vrai pour J.-J. Rousseau, pour Beaumarchais, pour Diderot, Voltaire et Montesquieu. Ces derniers, que l'on est accoutumé à regarder comme de purs gens de lettres, se sont tous plus ou moins appliqués aux sciences, les uns pour sacrifier à la mode, alors régnante, des études scientifiques, les autres par état ou par goût.

On sait tout ce que Rousseau a écrit sur la botanique, qui fut l'occupation préférée et la consolation de sa vieillesse. Il s'intéressait aux autres sciences et n'était étranger à aucune ; ses œuvres témoignent à chaque pas de l'étendue et de la variété de ses connaissances ; quelques pages même de son *Émile* [1] constituent comme un petit mais judicieux mémoire sur l'enseignement de la géométrie pratique.

Fils, comme Rousseau, d'un horloger, et lui-même horloger d'abord, Beaumarchais inventa, dans sa jeunesse, pour le mouvement des montres, un système d'échappement supérieur, de l'avis de l'Académie des sciences [2], à tous les échappements déjà connus ; jamais inventeur n'eut début plus brillant ; Beaumarchais, par malheur, s'en tint à ce début ; esprit net et décidé, subtil comme

[1] Vers la fin du livre II.

[2] *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1754, p. 139.

son Figaro, et comme lui plein de ressources, nul doute qu'il n'eût pu obtenir, dans les sciences exactes, des succès comparables à ceux qu'il obtint effectivement dans les affaires, au palais et au théâtre.

Diderot, dont la curiosité était insatiable et l'activité immense, s'enquérait de tout pour parler de tout. Il a écrit des *Mémoires sur différents sujets de mathématiques*, des *Pensées sur l'interprétation de la nature*, des *Études sur la cohésion dans les corps solides*, et, en outre, une multitude d'articles scientifiques, insérés dans son *Encyclopédie*, et se rapportant, ceux-ci aux sciences proprement dites, ceux-là aux arts industriels, voire aux arts manuels, dont il avait entrepris, l'un des premiers en France, de décrire les procédés et de divulguer les secrets.

Avide de tous les genres de gloire, jaloux de s'associer à tous les goûts de la marquise du Chastelet, qui traduisait le livre des *Principes* de Newton, Voltaire aussi s'essaya à la culture des sciences : il publia les *Eléments de la philosophie de Newton*, les *Singularités de la nature*, un *Essai sur la nature du feu et sur sa propagation*, des *Doutes sur la mesure des forces motrices*, une *Dissertation sur les changements arrivés dans notre globe*, etc., etc. A un certain moment, il fut, dit-on, sur le point d'abandonner la littérature pour se consacrer tout entier aux sciences.

Quant aux écrits scientifiques de Montesquieu, qui forment l'objet du présent travail, ils sont peu nombreux et forts courts ; mais ils nous présentent des détails intéressants et dignes de notre attention.

II

A l'exception d'une Note insérée au *Journal des Savants* et d'un Mémoire sur l'histoire naturelle, ces écrits scientifiques de Montesquieu, du moins ceux qui sont publiés, portent tous le titre de Discours. Ce sont, en effet, des discours véritables, qui ont été prononcés devant l'académie des sciences de Bordeaux. Cette académie venait de naître. Montesquieu, à peine âgé de vingt-sept ans, mais déjà conseiller au parlement de Bordeaux, en avait été nommé membre en 1716. Cette nomination fut-elle la cause qui le détermina à étudier les sciences? Voulut-il, en parlant des sciences dans une académie des sciences, payer une dette de reconnaissance et justifier le choix qu'on avait fait de lui? Il serait naturel de le croire. Cependant, c'est justement le contraire qui est ici la vérité. Loin que cette académie ait influé sur les études de notre auteur, c'est celui-ci qui influa sur le genre des travaux de l'académie et même

sur son titre. Dans ses commencements, avant que Montesquieu en fît partie, l'académie de Bordeaux n'était qu'une société littéraire; il pensa qu'il serait plus utile qu'on s'y occupât de sciences que de littérature, et, d'après ses conseils, pour ne pas dire sous sa direction, elle se transforma en une académie des sciences [1].

Montesquieu, que sa famille destinait aux charges de la magistrature, s'était d'abord, par devoir autant que par goût, appliqué à l'étude du droit. Cette étude n'est point incompatible avec celle des sciences exactes; peut-être même pourrait-on dire qu'elle y prépare, tant est considérable le nombre des savants célèbres dont elle fut l'occupation première. Pour n'en citer que quelques-uns, Fermat, l'un de nos plus profonds géomètres, Leibnitz, dont le génie embrassa toutes les sciences, Jean Bernoulli, qui s'acquit tant de gloire en s'adonnant aux nouveaux calculs, Guyton de Morveau, qui fut le principal auteur de la nomenclature chimique, tous ces savants illustres s'étaient livrés d'abord aux études juridiques. Ainsi fit Montesquieu. Certes, le président au parlement de Bordeaux, l'immortel auteur de l'*Esprit des lois*, étudia tant qu'il vécut le droit et la politique; mais, dans sa jeunesse, il étudia en même temps, et avec une sorte de passion, la physique et l'histoire naturelle. Il se sentait porté vers les sciences d'observation; il voyait toutes sortes de motifs, dont il nous a dit la plupart, de les cultiver et de les aimer. Ses biographes ont conjecturé qu'il fut, comme plus tard Voltaire, tenté de s'y adonner exclusivement. S'il forma jamais ce dessein, il dut renoncer à l'exécuter; la faiblesse de sa vue ne se prêtait point aux observations; elle l'empêcha même, selon toutes apparences, d'entamer ou de poursuivre des observations annoncées ou peut-être commencées.

C'est dans l'intervalle de huit ans, commençant le 15 novembre 1717 et finissant le 15 novembre 1725, qu'ont paru la Note insérée au *Journal des Savants*, le Mémoire sur l'histoire naturelle, et les Discours, au nombre de sept, qui composent tout l'œuvre scientifique que nous étudions. Certainement Montesquieu s'était occupé des sciences avant 1717. Il est probable qu'il cessa d'observer avant 1725, car le dernier écrit relatant des observations qui lui soient propres porte la date de 1721. Quoi qu'il en soit, cette Note, ce Mémoire et ces Discours sont tous des opuscules d'une faible étendue. La Note est intitulée : *Projet d'une histoire physique de la terre;* le Mémoire, *Observations sur l'histoire naturelle;* des sept discours, trois ont été prononcés à des séances de rentrée de l'Académie de Bordeaux et ne portent point sur des sujets techniques;

[1] Voyez l'*Éloge de M. le président de Montesquieu*, par d'Alembert.

les quatre autres rendent compte de dissertations envoyées à cette Académie à l'occasion de concours ouverts par elle sur ces quatre questions : *De la cause de l'écho; De l'usage des glandes rénales; De la cause de la pesanteur; De la cause de la transparence des corps.*

On peut remarquer que la partie technique de ces différents écrits de notre auteur se rapporte toujours soit à la physique, soit à l'histoire naturelle; mais que les sciences mathématiques n'y figurent point. Montesquieu, apparemment, n'y fit pas de travaux et s'en occupa assez peu. Cependant il les avait étudiées, car on a noté [1], dans ses autres ouvrages, un certain nombre de comparaisons tirées des objets de ces sciences, et d'expressions empruntées à leur langue. Du moins, il eut toujours pour elles, comme pour ceux qui les cultivent, une admiration mêlée de respect. La science et le nom de la géométrie lui semblent quelque chose de supérieur, et, pour ainsi parler, d'idéal. Il voudrait voir, dans tout travail scientifique, « l'ordre d'un *géomètre* » ; il aimerait à y trouver « cette force de génie qui embrasse tout un sujet, et cette perspicacité *géométrique* qui le pénètre » ; lorsqu'il veut donner à ses auditeurs une haute idée de l'académie de Bordeaux, il la leur montre s'attachant à la connaissance « des *courbes*, réservée jusque-là à la suprême intelligence ».

III

La cause de la pesanteur, que l'académie de Bordeaux avait proposée pour son concours de 1720, est assurément « l'une des matières les plus obscures de la physique ». Les réponses que cette question suscita furent nombreuses et diverses. Il s'en trouva même une qui n'avait nul rapport à la science des forces : c'était celle d'un chimiste ou d'un rose-croix qui, « croyant trouver dans son mercure tous les principes des qualités des corps, les odeurs, les saveurs et autres, y avait vu jusqu'à la pesanteur ». Les autres solutions, du moins, étaient des solutions mécaniques. Pour l'un des concurrents, « les corps sont déterminés à s'approcher du centre commun à cause de la continuité qui ne souffre point d'interruption ». Un autre pose pour principe « la réaction des tourbillons » ; un autre, « le changement du mouvement centrifuge en mouvement centripète » ; un autre, « le mouvement en ligne droite de la matière éthérée ». Le prix est décerné à Bouillet, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, dont la dissertation « a obtenu les suf-

[1] Voyez *Histoire de Montesquieu*, par M. L. Vian, p. 51.

frages, non pas par la nouveauté du système, mais par le nouveau degré de probabilité qu'elle y ajoute, par la solidité des raisonnements, par les objections, par les réponses de l'auteur à MM. Saurin et Huygens, enfin par tout l'ensemble qui fait un système complet. »

On savait, depuis longtemps, que l'écho est dû à la réflexion du son. Ce que demandait l'académie de Bordeaux, en posant sa question sur la cause de l'écho, c'était, sans doute, d'expliquer tout le détail du phénomène et de répondre à toutes les objections qui alors avaient cours. Les auteurs des Mémoires présentés pour le prix sont partagés même sur le mode de propagation du son. Nous retrouvons, dans leurs opinions, les deux fameuses théories des ondulations et de l'émission, si longtemps en présence et en lutte dans l'étude de la lumière. Certains supposent des ondes semblables à celles que la chute d'une pierre produit dans une eau tranquille; « d'autres aiment mieux admettre des rayons directs, qui vont, sans se détourner, de la bouche de celui qui parle à l'oreille de celui qui entend ». L'abbé de Hautefeuille, qui obtint le prix, ne s'était point, ce me semble, prononcé sur le mode de propagation; il avait considéré des rayons sonores, comme on a coutume de considérer des rayons lumineux; en en étudiant la réflexion, il avait été conduit à s'occuper d'images sonores, tout à fait analogues aux images lumineuses. Cette idée d'images sonores avait séduit le rapporteur. Toutefois, il ne trouvait point, dans le Mémoire couronné, la réponse à toutes les objections qui assaillaient son esprit; en finissant son discours, il se demande pourquoi, après s'être réfléchi, le son n'est ni plus aigu ni plus grave qu'auparavant; et il ajoute aussitôt : « Je sens la difficulté, et plus encore, mon impuissance à la résoudre. »

Cet énoncé d'une difficulté et cet aveu d'impuissance sont les seules choses qui appartiennent à Montesquieu dans la partie technique de son discours *sur la cause de l'écho*. Dans ce discours, d'ailleurs, comme dans le discours *sur la cause de la pesanteur*, il se montre surtout préoccupé de rédiger un compte rendu exact, s'efforçant d'exposer les opinions des divers concurrents, mais ne songeant pas du tout à faire connaître les siennes. Il n'en put être ainsi dans son discours *sur la cause de la transparence des corps*. Soit que cette question eût paru trop difficile, soit que d'autres motifs, demeurés inconnus, en eussent éloigné les concurrents, toujours est-il que personne ne se rendit à l'appel de l'Académie, et qu'aucun mémoire ne lui fut envoyé. Montesquieu ne put faire autrement, cette fois, que de répondre lui-même à la question proposée. D'abord, ce qui l'étonne, ce n'est pas que quelques corps soient transparents, c'est que tous ne le soient pas. Selon lui, « la matière éthérée pénètre tous les corps; ils sont tous transparents,

parce qu'ils laissent tous passer des rayons de lumière ; mais il n'en passe pas toujours un assez grand nombre pour former sur la rétine l'image des objets ». Ainsi, il n'y aurait pas de corps véritablement opaques. Si quelques-uns nous paraissent tels, c'est qu'ils laissent passer trop peu de rayons et que notre œil est trop peu sensible. Un œil dont la sensibilité serait accrue, par exemple, par un long séjour dans l'obscurité, percevrait des transparences qui nous échappent. Peut-être existe-t-il des animaux qui voient au travers des murailles ? Les corps, au lieu d'être les uns transparents, les autres opaques, ne nous présentent que des degrés divers de transparence : ceux « qui opposent le moins de petites surfaces solides aux rayons de lumière qui les traversent, sont les plus transparents ».

Il y a beaucoup de vrai dans ces opinions de Montesquieu, car il est bien certain que tous les corps deviennent transparents lorsqu'on les réduit en lames suffisamment minces. Quant à la cause des différents degrés de transparence, elle est inconnue, ou plutôt hypothétique. C'est le propre des causes d'être peu accessibles. Certains philosophes de nos jours pensent même que, vu la difficulté de les trouver, la science n'a rien de mieux à faire que d'en abandonner la recherche. Elle devrait, suivant eux, se désintéresser des causes, pour s'en tenir à la découverte, à la constatation, à la mesure des effets. Au dix-huitième siècle, on pensait autrement. Dans les questions posées par l'académie de Bordeaux, et dont Montesquieu fait les sujets de ses Discours, le mot *cause* se présente dans trois énoncés sur quatre. Quelques années plus tard, la même académie mettait encore au concours cette question : *De la cause du tonnerre*. Le dix-huitième siècle employait constamment ce mot *cause*. On n'en trouverait, dans les sciences du moins, qu'un seul autre dont il ait abusé autant : c'est le mot *nature*. Diderot a fait un ouvrage sur l'interprétation de la *nature;* Buffon et Rousseau parlent à chaque instant de la *nature;* Montesquieu fait dériver les lois de la *nature* des choses ; Voltaire a écrit sur la *nature* du feu : on s'occupait de la *nature* des forces, de la *nature* des agents, de la *nature* des corps. Ces deux mots, *cause* et *nature*, ne possédaient, à la vérité, qu'un sens assez vague. Cependant, à une certaine époque et dans un certain milieu, le mot cause prit une signification précise. Vers la fin du dix-septième siècle et le commencement du dix-huitième, pour les cartésiens purs, c'est-à-dire pour la presque unanimité des savants français, trouver la cause d'un phénomène constituait un problème bien déterminé. Il s'agissait d'expliquer ce phénomène à l'aide des conceptions *a priori* de Descartes, les atomes et les tourbillons. C'était par elles qu'on expliquait la pesanteur, les odeurs, les saveurs, la propagation de la lumière, sa réflexion, sa réfraction, en un mot,

tous les phénomènes physiques. Pour ce qui est de la pesanteur, on se borne aujourd'hui à la regarder comme un cas particulier de l'attraction universelle; mais on regarde en même temps l'attraction comme un fait primitif, qu'il faut admettre sans en rechercher l'explication ni la cause. Les savants de nos jours seraient-ils donc moins philosophes que leurs devanciers des deux derniers siècles, et plus faciles à contenter?

Chose remarquable, Montesquieu, dans ses écrits scientifiques, ne dit pas un mot de l'attraction. Cependant la question de la pesanteur eût dû l'amener à en parler. Cependant il connaissait Newton, puisqu'il le cite, pour s'appuyer sur son autorité, et dans son Discours sur la transparence des corps, et dans son Mémoire sur l'histoire naturelle. La vérité, c'est que Montesquieu, pas plus que Fontenelle, pas plus que les autres savants français ses contemporains, n'admettait l'attraction. Suivant eux, tout se devait expliquer par « le mouvement général de la matière », car telle était la formule en laquelle ils résumaient le système de Descartes. Ils concevaient des atomes, soit de matière pondérable, soit de matière éthérée. Ces atomes se mouvaient par suite d'impulsions communiquées ou directes. Un pareil système était simple et très philosophique. Il expliquait la pesanteur, et les autres qualités des corps. Remplacer la pesanteur, qu'on expliquait par l'attraction qu'on n'expliquait pas, c'était, pour les cartésiens, faire un pas en arrière. Introduire l'attraction dans la physique, c'était y ramener ces qualités occultes, dont les scolastiques l'avaient remplie, et que Descartes avait eu la gloire d'en bannir. Ainsi Montesquieu, cartésien convaincu et rigide, ne pouvait que rejeter l'attraction. Il cite Newton, mais seulement pour ses travaux d'optique. A la vérité, ces travaux d'optique lui paraissent si admirables, qu'il proclame Newton « le successeur de Descartes ». En France, à ce moment, il était difficile de décerner un plus magnifique éloge.

Ce serait un ouvrage singulièrement intéressant et instructif, que celui qui nous retracerait, dans le détail, l'histoire du mouvement de la terre, de l'attraction, de l'aplatissement des pôles, en un mot, d'une de ces grandes vérités qui, nées dans une seule tête et parties d'un seul pays, sont parvenues, malgré mille obstacles, à faire la conquête de tous les pays et de toutes les intelligences. Pour l'attraction, en particulier, combien ne serait-il pas curieux de suivre pas à pas ses progrès en France, et de voir comment il se fit que, rejetée par tous, en ce pays, au commencement du dix-huitième siècle, moins de cinquante ans après, elle y était universellement adoptée et enseignée!

IV

Si, aux Discours sur la pesanteur, sur l'écho et sur la transparence des corps, on réunit cette observation, par où commence le Mémoire sur l'histoire naturelle, à savoir que certains insectes ne paraissent pas de la même couleur à la vue simple et au microscope, on obtient tout ce qui, dans la partie technique des œuvres scientifiques de Montesquieu, appartient à la physique. Le reste est du domaine des sciences naturelles et s'y rapporte partie à la botanique, partie à la zoologie.

La zoologie, comme toute science très générale, se compose d'un certain nombre de sciences particulières. Parmi celles-ci, les deux plus importantes paraissent être l'anatomie qui décrit les organes et la physiologie qui en explique les fonctions. Comme il est toujours plus facile de connaître la forme d'un mécanisme que d'en comprendre le jeu, l'anatomie, par la nature même de son objet, doit être une science beaucoup plus avancée que ne l'est la physiologie. Il en est ainsi présentement, et il en fut ainsi à toutes les époques. Au commencement du dix-huitième siècle, on connaissait très bien la position, les dimensions, la forme et la structure des glandes qu'on nommait alors *glandes rénales* et qu'on appelle de préférence aujourd'hui *glandes surrénales :* on n'en savait point l'usage. L'académie de Bordeaux ouvrit un concours sur cette question : *De l'usage des glandes rénales.* Bon nombre de mémoires lui furent envoyés comme réponses. Montesquieu les analyse dans son Discours du 25 août 1718. Il les juge tous obscurs, incomplets, en un mot, insuffisants. L'un des concurrents imaginait dans le corps humain deux sortes de bile, sécrétées celle-ci par le foie, celle-là par les glandes rénales ; un autre supposait ces glandes destinées à filtrer une espèce de graisse ; un autre y voyait deux petits canaux, qui existent réellement, mais que Silvius avait vus avant lui ; un autre employait tout son mémoire à la distinction des *glandes conglobées* et des *glandes conglomérées :* il rangeait les glandes rénales parmi les conglobées, mais il n'en indiquait point l'usage. L'académie ne décerna pas de prix. Il faut convenir aussi que la question était difficile et prématurée. Elle était alors « toute neuve ». Aujourd'hui elle l'est moins. Mais, pour avoir été plus étudiée, elle n'en paraît pas plus résolue.

A l'analyse des mémoires présentés, Montesquieu avait joint, dans ce Discours, celle des travaux déjà effectués sur les glandes rénales, en particulier celle des travaux de Gaspard Bartholin, du fils de Bartholin, et d'un anatomiste italien qu'il désigne par ces

mots : « un certain Petruccio ». Cette revue des travaux antérieurs décèle, chez le rapporteur, une certaine érudition anatomique. Il est probable qu'il avait lu des ouvrages d'anatomie ; il nous apprend qu'il assista à plusieurs dissections ; il disséqua lui-même, comme nous le voyons dans son Mémoire sur l'histoire naturelle.

Certains animaux, par leur taille médiocre, leur conformation, leur prix peu élevé, semblent prédestinés à servir aux expériences des naturalistes. Tels sont les chiens, les lapins, les cochons d'Inde, surtout les grenouilles. Dans un cours bien gradué de dissection, on commencerait par disséquer des grenouilles. L'absence des côtes chez ces amphibies justifierait seule cet ordre, puisque, grâce à cette particularité, il suffit d'enlever la peau de la partie antérieure du tronc pour mettre aussitôt à nu tous les viscères de la poitrine et de l'abdomen. Montesquieu, qui, dans les dissections, n'était peut-être qu'un commençant, nous raconte qu'il a disséqué des grenouilles. Il n'a pas remarqué, dans leur estomac ni leurs intestins, de mouvement péristaltique ; mais il a admiré le système de valvules qui ferme leur trachée-artère.

Toutes les expériences sur les animaux, lors même qu'elles ont un rapport direct avec l'anatomie, ne consistent pas en dissections. On sait les variétés de conformation du cœur chez les animaux que l'on nomme à présent vertébrés. Ce cœur présente tantôt deux cavités, tantôt trois, tantôt quatre. Il n'est pas toujours conformé chez l'animal comme chez son fœtus. Ces différences dans la conformation du cœur en entraînent de correspondantes dans la circulation, dans la respiration, dans la faculté que possèdent certains animaux, à respiration aérienne, de plonger facilement, et de rester impunément plus ou moins longtemps immergés. Montesquieu a cherché le temps que peuvent demeurer au fond de l'eau les canards, les oies et les grenouilles. Il a trouvé que les oies et les canards y meurent au bout de sept à huit minutes ; et que les grenouilles peuvent y rester quarante-huit heures, non seulement sans être asphyxiées, mais sans paraître incommodées.

En botanique, les observations de Montesquieu ont porté sur le gui et sur les mousses, et il en a pris occasion de nous dire son opinion sur le mode général de production des plantes.

Il ne considère point le gui comme une plante particulière, ayant son individualité propre, et vivant en parasite sur les chênes et autres arbres. Pour lui, le gui n'est qu'un produit tératologique des sucs mêmes de l'arbre. Lorsque ces sucs sont dans leur état normal, c'est-à-dire sains, ils produisent sur le chêne des branches de chêne. Malades ou viciés, ils y donnent des végétations diverses, dont l'une est le gui. « Nous regardons ce gui, qui paraît aux yeux

si vert et si sain, comme une production et une branche malade, formée par des sucs de mauvaise qualité, et non pas comme une plante venue de graines. » Voilà ses propres expressions. Ce qui l'a conduit à cette opinion, c'est qu'en examinant à la loupe la structure et du gui et de la branche qui le supporte, il a vu les fibres du gui continuer celles de la branche, faire corps avec elles, ne s'en point distinguer. Le gui a-t-il des graines? Peu importe. Pourquoi les branches viciées n'auraient-elles pas leurs graines aussi bien que les plus saines?

Les mousses sont, à ses yeux, dans une condition analogue. Celle qui croît sur les chênes ne constitue pas une plante particulière; elle n'est que la continuation de l'écorce de l'arbre. Des mousses naissent sur les ardoises, sur les métaux. Montesquieu ignore leur origine et ne cherche pas à la découvrir; mais il ne les suppose pas venues de graines. Il ne croit pas les graines nécessaires à la production des mousses, non plus qu'à celle des autres plantes. Un rameau vert, planté en terre, y prend racine et devient un arbre : voilà un exemple où un végétal n'est point issu d'une graine. On a trop exagéré l'importance des graines. Certains ont cru que tous les chênes qui naîtraient jamais d'un même gland y étaient contenus en miniature : le microscope ne les y a point montrés. Au reste, pourquoi les végétaux auraient-ils une origine plutôt analogue à celle des animaux, qu'à celle des métaux et des pierres? Ceux-ci, dit-on, naissent fortuitement; mais « nous croyons, déclare Montesquieu, qu'il n'y a rien de si fortuit que la production des plantes; que leur végétation ne diffère que très peu de celle des pierres et des métaux; en un mot, que la plante la mieux organisée n'est qu'un effet simple et facile du mouvement général de la matière? »

Aussi Montesquieu ne croit-il pas « les graines plus propres que toute autre partie de la plante à sa reproduction. » Il imagine que l'accroissement des végétaux n'a pas de limites assignées; qu'il se fait mécaniquement, à la façon dont croissent les ailes rognées des oiseaux, dont la queue coupée des lézards revient à sa longueur primitive, dont se forment les calus qu'on remarque aux os cassés. « Il ne faut, dit-il, il ne faut uniquement, pour la production d'une plante, qu'un sujet propre à recevoir les sucs de la terre et à les filtrer lorsqu'ils se présentent. Il ne faut pas soutenir que les plantes ne peuvent être produites par un concours fortuit, dépendant du mouvement général de la matière. »

Ces idées nous paraissent étranges. Nul, à présent, même parmi les plus fougueux partisans de la génération spontanée, n'oserait s'en faire le champion. Ce n'est que par l'état d'imperfection où se

trouvait la botanique à l'époque où Montesquieu les a émises, qu'on arrive, non pas à les justifier, mais à les expliquer.

A cette époque, on connaissait parfaitement la génération de l'homme, celle des animaux supérieurs, et même, depuis les expériences de Redi[1], celle des vers qui pullulent dans les matières en putréfaction. Personne, et Montesquieu moins que tout autre, n'eût osé soutenir que ces divers êtres naissent « du mouvement général de la matière. » On ignorait, en général, le mode de production des plantes. On enseignait bien qu'elles s'accroissent par *intussusception*, comme les animaux, tandis que les minéraux augmentent de volume par *juxtaposition;* mais on ne disait rien de leurs sexes, ni de la nécessité des deux sexes pour la fécondation. Ces vérités étaient cependant découvertes. Des botanistes anglais, allemands, italiens[2], les avaient trouvées ou étudiées à la fin du siècle précédent, et Vaillant, démonstrateur au Jardin du Roi, qui fut, en France, le premier à s'en occuper, venait de les démontrer par des expériences décisives[3]. Aucun de ces savants n'était parvenu à les faire admettre ni à les répandre. La plupart des naturalistes les ignoraient ou les rejetaient, et, à l'exemple de leurs devanciers les plus illustres, un Tournefort et un Malpighi, persistaient à ne voir dans le pollen ou poussière des étamines qu'une sorte d'excrément de la plante. La botanique n'en était encore qu'à la période anatomique, c'est-à-dire qu'à la période de description. La physiologie végétale naissait à peine. Ce n'est que par ces considérations qu'on peut expliquer les étranges idées de Montesquieu, et parvenir à les excuser. D'ailleurs, il sentait lui-même, malgré son ton d'assurance, tout ce que ces idées ont d'invraisemblable. Il reconnaît qu'il faut autre chose que des affirmations pour les élucider et pour les prouver. « Nous nous proposons, dit-il, de faire quelques expériences qui nous mettront peut-être en état d'éclaircir cette matière; mais il nous faut plusieurs années pour les exécuter. »

Il n'y a pas d'apparence que les expériences ainsi annoncées aient jamais été effectuées. Montesquieu en fut détourné par d'autres travaux, ou, plus probablement, empêché par la faiblesse de sa vue.

[1] Rapportées dans son ouvrage, *Esperienze intorno alla generazione degl'insetti*, in-4°, Florence, 1668.

[2] Principalement Grew, Camerarius, Boccone.

[3] Voyez son *Discours prononcé le* 10 *juin* 1717, *à l'ouverture du Jardin royal des plantes, sur la structure des fleurs,* in-4°. Paris 1717.

V

Cette partie technique des écrits que nous étudions n'a pas de valeur scientifique. Elle ne nous présente aucune découverte, aucune idée à la fois neuve et raisonnable, aucune expérience difficile à exécuter et pourtant menée à bien. Mais, à côté de cette partie technique, s'en trouve une autre, plus étendue et, selon moi, plus importante, que bien des savants de nos jours, trop dédaigneux de la philosophie, ne regarderaient pas comme scientifique, et qui, cependant, se rapporte tout entière aux sciences. Ce sont des réflexions sur l'histoire des sciences, sur l'importance des méthodes de recherche, sur les objets qu'il faut se proposer de découvrir, sur les motifs qui nous doivent encourager aux travaux scientifiques, sur la manière d'en exposer au public les méthodes et les résultats. Ce sont, touchant les sciences exactes, des considérations de l'ordre le plus élevé, et tour à tour historiques, critiques, philosophiques. Pour qui connaît le génie de Montesquieu, il serait étonnant que ces considérations touchant les sciences ne fussent pas intéressantes et dignes de notre attention. Elles le sont à tel point, qu'elles me font oublier la médiocrité de la partie technique, et qu'elles me forcent à rendre aux écrits scientifiques de Montesquieu une justice qui leur a été jusqu'à présent déniée, en les plaçant, non pas à côté, mais très peu au-dessous de ses autres ouvrages.

A quelle place les mettaient ses contemporains? Il est difficile de le dire. Probablement ses confrères de l'académie de Bordeaux en faisaient le plus grand cas; mais, à Paris et dans le reste de la France, on les connaissait peu ou on les ignorait. Cependant, il est un point à remarquer, c'est que le jugement porté unanimement par les écrivains du dix-huitième siècle sur le mérite scientifique du dix-septième, a été prononcé pour la première fois dans le Discours de rentrée de l'académie de Bordeaux du 15 novembre 1717. On se demande si Montesquieu a prévu l'opinion de son siècle, ou si, plutôt, il ne l'a pas dictée. Ce serait, dans l'histoire générale des sciences, un problème intéressant à résoudre.

Cette histoire générale des sciences est assez peu connue. Mais, pour tous ceux qui en ont une teinture, même légère, c'est un fait hors de doute, que le dix-septième siècle, le siècle de Descartes, de Leibnitz et de Newton, est le plus grand des siècles scientifiques. C'est l'opinion que professe Montesquieu, et qu'ont professée après lui les gens instruits de son siècle et du nôtre. Il l'exprime, en ce Discours du 15 novembre 1717, avec une sorte d'enthousiasme. « Après s'être cachée, dit-il, pendant tant d'années, la nature se

montra tout à coup dans le siècle passé ; moment bien favorable pour les savants d'alors, qui virent ce que personne avant eux n'avait vu. On fit dans ce siècle tant de découvertes, qu'on peut le regarder, non seulement comme le plus florissant, mais encore comme le premier âge de la philosophie qui, dans les siècles précédents, n'était pas même dans l'enfance : c'est alors qu'on mit au jour ces systèmes, qu'on développa ces principes, qu'on découvrit ces méthodes si fécondes et si générales. Nous ne travaillons plus que d'après ces grands philosophes : il semble que les découvertes d'à présent ne soient qu'un hommage que nous leur rendons, et un noble aveu que nous tenons tous d'eux. »

Il y a plus que de l'admiration dans un tel langage : il y a aussi de la reconnaissance, et de la reconnaissance poussée jusqu'à cette injustice de méconnaître, en faveur du grand siècle, tous les efforts, tous les travaux, toutes les découvertes antérieurs. Sur ce point encore, Montesquieu a été suivi, mais seulement par le dix-huitième siècle, par d'Alembert, Voltaire et Diderot. Notre temps, plus instruit ou moins prévenu, a rendu justice à l'antiquité, au moyen âge, et à l'époque de la Renaissance. Il a reconnu qu'on ne fut jamais plus laborieux qu'au seizième siècle; que ce sont les alchimistes et les médecins du moyen âge qui ont véritablement fondé les sciences physiques et naturelles ; et que, si l'on voulait trouver un second grand siècle scientifique, sinon égal, du moins comparable au dix-septième siècle, il fallait prendre la période comprise entre deux cent cinquante et cent cinquante ans avant notre ère, où la fameuse école scientifique d'Alexandrie atteint son apogée, et où se rencontrent, vivant presque en même temps, Apollonius, Archimède et Hipparque.

Pourtant il ne faudrait point blâmer avec trop de sévérité cette injustice ou plutôt cette erreur de Montesquieu. Une admiration et une reconnaissance sans bornes pour le dix-septième siècle n'en sont point les seules causes. On en doit attribuer une bonne part à l'ignorance où l'on était alors de l'histoire des sciences, ignorance bien excusable puisque, en 1717, les ouvrages traitant de cette histoire étaient pour ainsi dire inconnus. Il n'existait guère alors en ce genre que quelques pages de Tournefort sur les anciens botanistes, et un manuscrit de Montmort sur l'histoire de la géométrie[1], lequel n'a pas été publié. D'ailleurs, il faut convenir que depuis, et malgré quelques tentatives isolées, les unes heureuses, les autres vaines, nous avons assez mal regagné le temps perdu. L'histoire des sciences exactes, pourtant si utile et si féconde en enseignements,

[1] Voyez l'*Éloge de Montmort*, par Fontenelle.

n'a jamais été cultivée en France comme elle mériterait de l'être, et comme elle l'est, par exemple, en Allemagne et en Italie.

Quoi qu'il en soit, à cette admiration et à cette reconnaissance de Montesquieu pour le dix-septième siècle se joignait dans son esprit un certain sentiment de dépit et de découragement. On le voit bien percer en ces paroles : « Nous en sommes presque réduits à pleurer comme Alexandre, de ce que nos pères ont tout fait et n'ont rien laissé à notre gloire. » Montesquieu s'imaginait que la nature, fatiguée d'avoir produit à la fois tant de grands hommes, allait se reposer, et qu'une période stérile allait succéder à l'époque la plus féconde. « Les découvertes, dit-il, sont devenues bien rares; il semble qu'il y ait une espèce d'épuisement et dans les observations et dans les observateurs. » C'étaient là des idées attristantes. L'événement en a heureusement démenti l'exagération, puisque le dix-huitième siècle, si inférieur qu'il soit, pour les sciences exactes, au siècle précédent, a eu néanmoins ses grandes découvertes et ses savants de génie.

De tous les hommes illustres du dix-septième siècle, celui que Montesquieu admire et révère le plus, celui dont il se déclare à chaque instant l'humble disciple, c'est Descartes. Pour lui, comme pour la Fontaine, Descartes est une intelligence plus qu'humaine. Quand Montesquieu parle de principes, de méthodes générales, d'ordre et de perspicacité géométriques, c'est à Descartes qu'il fait allusion, car c'est en lui qu'il voit toutes ces choses. Il ne comprendrait pas qu'on n'admirât point son système, ou qu'on l'admirât médiocrement. Voici de quel ton il en parle : « Ce grand système de Descartes qu'on ne peut lire sans étonnement, ce système qui vaut lui seul tout ce que les auteurs profanes ont jamais écrit; ce système qui soulage si fort la Providence, qui la fait agir avec tant de simplicité et tant de grandeur; ce système immortel, qui sera admiré dans tous les âges et toutes les révolutions de la philosophie, est un ouvrage à la perfection duquel tous ceux qui raisonnent doivent s'intéresser avec une espèce de jalousie. »

C'était de cette sorte qu'il s'y intéressait lui-même. Aussi dut-il cruellement souffrir, lorsque, dans ses dernières années, il vit ce système de Descartes abandonné, décrié, traité par Voltaire[1] de « roman de philosophie ». Plus heureux si, dépassant les limites de la longévité humaine, il eût pu vivre encore de nos jours; il y assisterait à un retour de l'opinion et à une glorification nouvelle du système de Descartes. Certes, les détails de ce système manquent de solidité, parce que leur auteur manqua de faits pour les établir.

[1] *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXI.

Mais, sous l'influence des découvertes accomplies de notre temps, nous voyons se confirmer de plus en plus la vérité de la grande conception de Descartes, de l'idée mère de tout son système, savoir : que le monde physique tout entier est régi par les seules lois de la mécanique, qu'il n'y a rien autre dans le monde physique que de la matière et du mouvement.

VI

Descartes nous a donné, dans les sciences exactes, des théories et surtout des inventions admirables. Il nous a laissé aussi une méthode de découvrir la vérité, dont les préceptes et les exemples sont répandus dans ses différents ouvrages, mais que les personnes instruites, qui n'ont point fait de Descartes une étude particulière, croient exposée tout entière et en quelque sorte condensée dans son fameux *Discours de la méthode*. D'ordinaire, on oppose la méthode de Descartes à celle de Bacon. L'une, dit-on, raisonne *a posteriori* et l'autre *a priori;* l'une observe et l'autre imagine. Opposition commode et qui a fait fortune, parce que tous, tant que nous sommes, nous aimons les antithèses, et courons aux opinions toutes faites, surtout lorsqu'elles se réduisent à de courtes formules. En réalité, Bacon n'a point tant dédaigné les idées *a priori*, et Descartes a recommandé les expériences[1]. Ce qui constituait, pour Montesquieu, la vraie méthode scientifique, c'était de ne recevoir que des idées claires, de faire assez peu de cas de l'autorité, de recourir à l'observation et à l'expérience. Tout cela, il l'avait pris dans Descartes.

Il aimait tellement la clarté, que de longs et confus raisonnements pour expliquer les choses, équivalaient pour lui à un aveu d'ignorance. L'obscurité lui était odieuse. Il se délectait aux démonstrations « ingénieuses », mais encore plus aux démonstrations « simples et nettes ». Il voulait des idées claires, et il ne se contentait pas facilement sur la clarté. Il trouvait qu'on reçoit trop souvent pour claires des idées qui ne le sont pas ou qui le sont peu. « Aristote, dit-il, regardait la transparence comme une idée claire, quoiqu'elle ne puisse paraître telle qu'à ceux qui savent déjà ce que c'est que la lumière. »

En matières scientifiques, l'autorité, surtout celle des anciens, ne lui en imposait pas : il était tout à fait de l'école de Descartes et de Pascal. Nous venons de voir comme il traite une opinion d'Aristote. Malgré son culte pour Descartes, il poussa un jour l'audace jusqu'à

[1] *Les principes de la philosophie* (édit. Cousin), p. 211.

déclarer peu probable un des détails de la physique de ce grand homme, l'explication qu'on y donne de la pesanteur. Rendant compte d'un mémoire sur ce même sujet, « l'auteur, dit-il, après avoir posé pour principe la réaction des tourbillons, abandonne aussitôt cette idée pour suivre absolument le système de Descartes. Ce n'est que ce même système rendu moins probable qu'il ne l'était déjà ». On ne saurait être plus irrespectueux. A la vérité, ce que blâme Montesquieu, ce n'est qu'un détail unique ; et, par une sorte de compensation, au moment même, il loue implicitement l'auteur du mémoire d'avoir posé pour principe « la réaction des tourbillons », qui est elle aussi une idée cartésienne.

Ce dédain de l'autorité, en matières scientifiques, n'a pas empêché Montesquieu de recourir, pour appuyer une de ses opinions, à l'autorité de Descartes. C'est ce qu'il a fait en ces termes, à propos de ses étranges assertions sur la génération des plantes : « Nous finissons cet article par cette réflexion que ceux qui suivent l'opinion que nous embrassons peuvent se vanter d'être cartésiens rigides ; au lieu que ceux qui admettent une providence particulière de Dieu dans la production des plantes, différente du mouvement général de la matière, sont des cartésiens mitigés qui ont abandonné la règle de leur maître. » Il oubliait, en parlant ainsi, que la règle de ce maître ne concède rien à l'autorité. Du reste, c'est le seul endroit, dans tous ses écrits scientifiques, où Montesquieu se soit réclamé d'elle. Peut-être ne s'aperçut-il pas qu'il manquait par là à ses principes. En cette circonstance, où il s'agissait de ce que nous pourrions appeler ses intérêts scientifiques, il ne pensait qu'à ceux-ci, et ne songeait qu'à les bien défendre. Combien d'hommes enfreignent à leur insu leurs principes, dès que leurs intérêts, même scientifiques, sont en jeu !

Montesquieu a proclamé, à différentes reprises, l'utilité des observations et des expériences. En même temps qu'il les recommandait il s'y appliquait, donnant à la fois le précepte et l'exemple. On a vu les observations et les expériences qu'il avait faites en histoire naturelle. Il en annonçait d'autres, probablement plus nombreuses et plus importantes. Il voyait en elles ce qui s'y rencontre en réalité, un moyen de découvrir des vérités nouvelles, un moyen de vérifier et de contrôler les théories. Pour trouver de nouvelles substances alimentaires, il avait conçu le dessein d'examiner « les végétaux, les écorces, et une infinité de choses qu'on ne soupçonnerait pas, par rapport à leur qualité nutritive. » Pour contrôler son système sur la production des plantes, il « se proposait de faire quelques expériences ». En cette question, il juge les plus beaux raisonnements insuffisants ; les observations et les expériences lui

semblent, non pas utiles, mais indispensables. Elles pourront être difficiles ; elles pourront prendre beaucoup de temps, qu'importe ! « C'est la seule voie qu'il y ait pour réussir dans un sujet comme celui-ci ; ce n'est point dans les méditations d'un cabinet qu'il faut chercher ses preuves, mais dans le sein de la nature. »

Il s'est rencontré à toutes les époques, et il se rencontre fréquemment de nos jours, des savants qui, dans la science, n'estiment rien que les faits ; pour qui la science n'est qu'une collection de faits ; d'après qui l'on ne doit s'y proposer qu'un seul but, la découverte de nouveaux faits. C'est là évidemment une conception erronée de la science. Mais, cette conception fût-elle vraie, il y aurait encore ce qu'il y a effectivement, quelque chose de plus précieux que les faits, à savoir la méthode de les découvrir. Montesquieu comprenait à merveille cette haute importance des méthodes de recherche. Nul ne l'a su mettre en un plus beau jour. « Ce qui rend, dit-il, en parlant du dix-septième siècle, ce qui rend les découvertes de ce siècle si admirables, ce ne sont pas des vérités simples qu'on a trouvées, mais des méthodes pour les trouver ; ce n'est pas une pierre pour l'édifice, mais les instruments et les machines pour le construire tout entier. Un homme se vante d'avoir de l'or ; un autre se vante d'en savoir faire : certainement le véritable riche serait celui qui saurait faire de l'or. »

Les savants qui n'estiment que les faits ne contestent point l'importance des méthodes de recherche, ils en nient l'existence. Toutefois, ils les suivent dans leurs travaux, mais à leur insu, parce qu'ils sont pénétrés de ces méthodes, parce que ces méthodes constituent une discipline à laquelle ils ont été pliés, et par l'éducation qu'ils ont reçue, et par les exemples qu'on leur a proposés, et par les lectures qu'ils ont faites des œuvres originales. D'autres encore admettent l'existence des méthodes générales, mais les regardent comme inutiles. Ils leur reprochent de ne consister qu'en de vagues conseils, comme s'il se pouvait faire que des préceptes très généraux fussent en même temps très précis. Il existe d'ailleurs, selon eux, contre l'utilité des méthodes de recherche, deux arguments sans réplique : certaines vérités ont échappé aux recherches le plus méthodiquement conduites ; certaines autres ont été découvertes sans peine, sans méthode, presque par hasard. Il est bien évident que les méthodes de recherche se sont trouvées impuissantes pour les premières de ces vérités, et, pour les secondes, superflues : on peut déclarer ces méthodes inutiles.

Cette conclusion est forcée. Les deux arguments dont on l'appuie prouvent seulement qu'il y a des vérités faciles et des vérités difficiles à découvrir. Cette facilité ou cette difficulté réside-t-elle

objectivement dans la vérité qu'on cherche, lui est-elle en quelque sorte inhérente? Je ne le pense pas. Elle se trouverait bien plutôt dans les rapports existant entre la vérité qu'on cherche et l'état de la science au moment où on la cherche. Une vérité peut-être très difficile à découvrir, ou bien parce qu'elle est fort éloignée des vérités déjà connues, ou bien parce qu'elle résiste aux moyens usités d'investigation. Mais on perfectionne les moyens anciens et on en invente de nouveaux; mais on découvre des vérités, pour ainsi dire intermédiaires, qui forment comme un chemin conduisant des vérités autrefois connues à la vérité cherchée. Ainsi la difficulté de celle-ci diminue avec le temps; elle peut devenir très faible, parfois même disparaître. Telle vérité a résisté aux efforts des hommes de génie d'une certaine époque; quelque savant, d'un mérite ordinaire, la découvrira peut-être, et sans peine, au bout d'un siècle ou deux.

Montesquieu a très bien vu cet effet du temps par lequel les découvertes deviennent plus faciles; mais il n'a pas su en démêler les véritables causes. Au lieu de les reconnaître dans les résultats accumulés du travail ininterrompu des savants, il attribue tout au hasard. On n'avait pu, malgré beaucoup de peine, découvrir l'usage des glandes rénales. « Le hasard, selon lui, fera peut-être quelque jour ce que tous ces soins n'ont pu faire. Ceux qui font profession de chercher la vérité ne sont pas moins sujets que les autres aux caprices de la fortune : peut-être ce qui a coûté aujourd'hui tant de sueurs inutiles ne tiendra pas contre les premières réflexions d'un auteur plus heureux. » Tout cela est vrai, si l'on en ôte le hasard, qui ne fut jamais qu'un mot.

VII

Malgré le découragement que laisse voir Montesquieu, dans son admiration pour la fécondité scientifique du dix-septième siècle, il ne croit pas que toutes les vérités soient trouvées et qu'il n'y ait plus de découvertes à faire. « Que savons-nous, dit-il, ce qui nous est réservé? Peut-être y a-t-il encore mille secrets cachés. » Pensée consolante, qu'il sera toujours bon de se redire. Au reste, quelque grand que soit le nombre des découvertes déjà faites, le nombre de celles qui restent à faire l'est infiniment davantage. La science est sans bornes, et l'on n'en connaît jamais qu'une portion finie.

Mais sur quel point faut-il que le chercheur concentre ses efforts? Partout où il lui plaira répondrai-je, car partout il y a des vérités à découvrir. Pourvu qu'on opère par les bonnes méthodes : le raison-

nement en mathématiques, l'expérience en physique et en chimie, l'observation en histoire naturelle, on arrive par des efforts soutenus à faire des découvertes. Peut-être même n'est-il pas nécessaire de se proposer un but qu'il soit possible d'atteindre? Il y a, dans le travail, une vertu qui lui est propre et qui le rend fécond. Par lui, on arrive toujours à quelque résultat; non pas toujours juste à celui où l'on tend, mais parfois à quelque autre, qui, pour être plus inattendu, n'en est souvent que plus remarquable. Que cherchaient les alchimistes? La panacée universelle et l'art de faire de l'or. C'est en poursuivant ces chimères qu'ils ont inventé plusieurs des procédés de la chimie, entre autres la distillation; découvert plusieurs de ses composés les plus importants, par exemple, l'acide nitrique et l'acide sulfurique.

Au reste, il est une infinité de choses que nous savons bien qu'on ignore. Sait-on l'usage de tous les organes du corps des animaux et de toutes les parties de ces organes? Nous avons vu qu'on ne connaît point celui des glandes rénales. On ne connaît pas mieux celui de la glande thyroïde. Pourquoi ne pas rechercher tous ces usages? On ne peut imaginer qu'un organe soit inutile et ne remplisse aucune fonction. Montesquieu pense que tous jouent dans l'économie un rôle nécessaire. Il voudrait qu'on découvrît ce rôle. C'est une question sur laquelle il appelle l'attention et les efforts des observateurs. « Dans ce nombre prodigieux de parties, écrit-il, de veines, d'artères, de vaisseaux lymphatiques, de cartilages, de tendons, de muscles, de glandes, on ne saurait croire qu'il y ait rien d'inutile; tout concourt pour le bien du sujet animé; et s'il y a quelque partie dont nous ignorions l'usage, nous devons, avec une noble inquiétude, chercher à le découvrir. »

Cependant il est des recherches auxquelles on doit s'adonner de préférence, lorsqu'à l'amour de la science on joint celui de l'humanité. Ce sont celles qui tendent directement au bonheur de tous, en augmentant la somme des biens et en diminuant celle des maux attachés à notre vie terrestre. Inventer de nouvelles machines ou de nouveaux moteurs; créer des moyens de communication et faciliter les échanges; doter l'agriculture de nouveaux instruments, l'industrie de nouvelles matières premières, la médecine de nouveaux agents thérapeutiques : voilà des inventions ou découvertes dont l'utilité est directe et l'effet immédiat. Je sais bien qu'on parle beaucoup de « la science pour la science. » Cette doctrine, pas plus que celle de « l'art pour l'art », n'eût été goûtée des grands hommes du dix-septième siècle. Descartes [1] voit surtout dans l'invention des

[1] Baillet, *Vie de Descartes,* livre II.

machines le moyen de soulager les artisans et d'abréger leurs peines. Montesquieu pense de même, seulement il tourne sa pensée d'un autre côté. Pour lui, le plus pressé, c'est, non pas d'aider les hommes dans leurs travaux, mais d'assurer leur subsistance. Il avait assisté à de terribles famines. Il voudrait en empêcher le retour. Et le moyen qu'il indique pour les prévenir est le meilleur qu'on puisse préconiser, puisqu'il consiste dans la découverte de nouvelles substances alimentaires. Il est persuadé qu'il existe une infinité de plantes, autres que le froment, l'orge, le seigle, qui pourraient contribuer à notre nourriture. « On n'aurait jamais fait, d'après lui, si l'on voulait décrire tous les moyens divers que la nature emploie et toutes les précautions qu'elle a prises pour subvenir à la vie des hommes. Comme nous habitons un climat heureux, et que nous sommes du nombre de ceux qu'elle a le plus favorisés, nous jouissons de ses plus grandes faveurs sans nous soucier des moindres : nous négligeons et laissons périr dans les bois des plantes qui feraient une des grandes commodités de la vie chez bien des peuples. » Il voudrait donc qu'on examinât les végétaux, les écorces, une infinité de choses diverses par rapport à leur qualité nutritive; et qu'on fit porter cet examen sur les plantes qui croissent naturellement dans notre pays, plutôt que sur celles qui appartiennent à d'autres climats. Ce conseil semble toujours bon à suivre. Combien de végétaux qui poussent sur notre sol, qui y vivent à l'état sauvage, qui s'y plaisent et y pullulent, et dont nous ignorons les usages et les vertus !

L'académie de Bordeaux aurait bien dû mettre de pareilles recherches au concours. Elle n'en fit rien, du moins à ma connaissance. Mais cette idée de Montesquieu, la plus utile qu'il ait jamais conçue, ne fut point perdue tout entière. On la voit reparaître dans cette question que l'académie de Besançon mit au concours en 1771 : *Indications des substances alimentaires qui pourraient atténuer les maux d'une disette ;* et l'on sait que le prix de ce concours fut décerné au *Mémoire sur la pomme de terre* de notre immortel Parmentier.

Celui donc qui se voue aux sciences exactes, s'il n'a en vue que l'intérêt de l'humanité, doit s'appliquer surtout aux questions d'une utilité directe et immédiate. Si, au contraire, il est avant tout préoccupé des intérêts de sa propre gloire, il lui faut faire abstraction de l'utilité des questions, et ne s'attacher qu'à élever un monument durable. Le plus durable, selon Montesquieu, c'est un système complet.

Tel était le système de Descartes. Montesquieu l'a constamment en vue lorsqu'il fait l'éloge des systèmes. Il est certain que le nom de Descartes ne périra point. Et si l'on considère que les noms de Leucippe et de Démocrite durent encore après plus de deux mille

ans, on est tenté de se ranger à l'avis de Montesquieu. Mais, de nos jours, que faut-il entendre par un système complet? Sans doute la théorie d'un ordre entier de phénomènes. Les mouvements célestes régis par le seul principe de l'attraction ; toute l'optique expliquée par les ondulations du fluide éthéré : voilà des systèmes complets. Ils porteront à la postérité la plus reculée le nom de Fresnel et celui de Newton.

Montesquieu n'eût point donné le nom de système à la collection de faits la plus riche. Il eût bien senti que les ouvrages où l'on réunit tous les faits d'un certain ordre, si précieux qu'ils soient pour les contemporains, cessent bien vite d'être au courant et ne peuvent durer. Nous voyons à chaque instant dans quel oubli rapide tombent les Encyclopédies, les Dictionnaires, les Traités généraux des sciences. Cependant, Montesquieu avait formé le projet d'un ouvrage qui n'eût consisté qu'en une immense collection de faits. Il eût voulu « donner au public *l'histoire physique de la terre, ancienne et moderne*, et de tous les changements qui lui sont arrivés, tant généraux que particuliers, soit par les tremblements de terre, inondations et autres causes ; avec une description exacte des différents progrès de la terre et de la mer, de la formation et de la perte des îles, des rivières, des montagnes, des vallées, lacs, golfes, détroits, caps, et de tous leurs changements ; des ouvrages faits de main d'homme qui ont donné une nouvelle face à la terre, des principaux canaux qui ont servi à joindre les mers et les grands fleuves, des mutations arrivées dans la nature du terrain et la constitution de l'air, des mines nouvelles ou perdues ; de la destruction des forêts, des déserts formés par les pestes, les guerres et les autres fléaux, avec la cause physique de tous ces effets, et des remarques critiques sur ceux qui se trouveront faux ou suspects. »

Quand Montesquieu n'eût pas écrit l'*Esprit des lois*, ce projet d'une histoire physique de la terre suffirait à montrer l'étendue de son génie. Il contient tout ce qui est du sujet ; et, aujourd'hui même, après les travaux de Buffon, après ceux des naturalistes et des géographes de notre siècle, on ne saurait y ajouter.

Ce qui dure le moins, d'après Montesquieu, c'est la renommée que donnent les observations. « Il ne faut point, dit-il, chercher la réputation par ces sortes d'ouvrages ; ils ne l'obtiennent ni ne la méritent : on profite des observations, mais on ne connaît pas l'observateur. » Tout cela est trop souvent exact. Les arts de la civilisation reposent tous sur des observations très anciennes : *dedit initium artis observatio* [1]; beaucoup de ces observations ont dû

[1] Quintilien, l. III.

être très longues, très difficiles à effectuer : en est-il une seule dont on sache positivement l'auteur ?

Montesquieu, d'ailleurs, bien qu'il reconnaisse la nécessité des observations, ne paraît point admettre qu'il y ait, à les bien exécuter, autre chose qu'un mérite du dernier ordre. Cette opinion est, sans doute, exagérée. Mais, si l'on prend le mot d'observation dans son sens propre, où on ne le confond point avec celui d'expérience, elle ne pèche que par exagération. Voici de quelle façon piquante Montesquieu l'exprime à la fin de ses propres *Observations sur l'histoire naturelle*, à un moment, par conséquent, où il se range lui-même parmi les observateurs : « Il ne faut pas avoir beaucoup d'esprit pour avoir vu le Panthéon, le Colisée, les Pyramides ; il n'en faut pas d'avantage pour voir un ciron dans le microscope, ou une étoile par le moyen des grandes lunettes ; et c'est en cela que la physique est si admirable : grands génies, esprits étroits, gens médiocres, tout y joue son personnage : celui qui ne saura pas faire un système comme Newton, fera une observation avec laquelle il mettra à la torture ce grand philosophe ; cependant Newton sera toujours Newton, c'est-à-dire le successeur de Descartes ; et l'autre un homme commun, un vil artiste, qui a vu une fois, et n'a peut-être jamais pensé. »

VIII

Parmi les écrits que nous examinons, l'un des plus intéressants, des plus remarquables, est, ce me semble, le Discours que Montesquieu a prononcé le 15 novembre 1725, à la séance de rentrée de l'académie de Bordeaux, *sur les motifs qui doivent nous encourager aux sciences*. A cette époque, il en avait cependant abandonné l'étude, du moins dans ce qu'elle a de technique. Vraisemblablement, il avait renoncé aux observations et aux expériences depuis déjà plusieurs années. Il ne s'occupait plus, pour ainsi parler, que de la philosophie des sciences. Ce discours est comme un résumé de ses réflexions sur les avantages que la société et les savants trouvent à les cultiver. Plusieurs n'y verront qu'un lieu commun ; mais ce lieu commun est moins rebattu que les autres, et il présente, tout aussi bien qu'eux, un intérêt de tous les temps.

Pour Montesquieu, ce sont les sciences qui établissent des différences entre les peuples, qui élèvent les nations barbares au-dessus des sauvages, et les nations policées au-dessus des barbares. Non seulement elles donnent la supériorité intellectuelle et morale ; mais elles donnent la supériorité matérielle, c'est-à-dire la puis-

sance. C'est une opinion généralement admise que, grâce au développement des sciences, l'Europe civilisée de nos jours n'aurait rien à redouter d'une invasion semblable à celle qui détruisit l'empire romain. D'après Montesquieu, si, avant l'arrivée des Espagnols, le Mexique et le Pérou eussent eu leur Descartes, ils n'eussent point offert une proie si facile aux Cortez et aux Pizarre : les Indiens n'auraient point été terrifiés par la vue des chevaux et le bruit de la poudre ; ils n'auraient point regardé les Espagnols comme des êtres surhumains et partant invincibles ; ils auraient surmonté l'artifice des armes à feu par un autre artifice ; et leur nombre eût assuré leur triomphe.

Cet avantage seul des sciences devrait suffire à nous les faire cultiver. Montesquieu cependant ne se contente point de cette raison, si forte qu'elle lui paraisse. Il nous propose encore d'autres motifs. Et le premier qu'il nous indique, c'est cette satisfaction intérieure qu'éprouve l'être intelligent à devenir plus intelligent. Par l'étude, nos connaissances s'augmentent, nos facultés intellectuelles s'entretiennent et se développent. Nous savons davantage, nous savons mieux, nous sommes plus aptes à savoir. Tout le monde a remarqué combien la mémoire gagne à être exercée. L'attention et la réflexion y gagnent de même. Elles en deviennent plus faciles, plus habituelles, plus puissantes. Notre intelligence grandit, et nous sentons qu'elle grandit.

Mais ce sentiment du développement de notre intelligence n'est point la seule satisfaction, la seule jouissance que nous donne la culture des sciences. La curiosité, qui est chez certains une véritable et violente passion, y trouve amplement sa pâture. Combien n'est-il point agréable pour elle de connaître ce qui a occupé tant d'esprits éminents, de savoir les problèmes qu'ils se sont proposés, les solutions qu'ils ont données, les questions qu'ils n'ont pu résoudre, les difficultés qu'ils n'ont pu vaincre ! A chaque instant, de tous côtés, il se fait des inventions, des découvertes, des travaux, des essais de tous genres. Notre curiosité se pourra-t-elle désintéresser de tant de résultats et d'efforts ? « Nous entendons dire tous les jours que les bornes des connaissances humaines viennent d'être infiniment reculées, que les savants sont étonnés de se trouver si savants, et que la grandeur des succès les a fait quelquefois douter de la vérité des succès ; ne prendrons-nous aucune part à ces bonnes nouvelles ? Nous savons que l'esprit humain est allé très loin : ne verrons-nous pas jusqu'où il a été, le chemin qu'il a fait, celui qui lui reste à faire, les connaissances qu'il se flatte, celles qu'il ambitionne, celles qu'il désespère d'acquérir ? »

La curiosité, comme l'ambition, ne se peut rassassier ; satisfaite

sur un point, elle court aussitôt à un autre. Le mouvement scientifique lui offre un spectacle qui peut lui suffire : spectacle attachant, varié, sans fin, sans interruption, car si ce mouvement se ralentit parfois, il ne s'arrête jamais.

Le bonheur, suivant une belle définition, c'est la satisfaction de notre besoin, sans cesse renaissant, de savoir, d'aimer et d'agir. Étudier les sciences, c'est satisfaire notre besoin de savoir. Il y a donc à les étudier, et, à plus forte raison, à les cultiver, un de ces plaisirs qui constituent le bonheur. Montesquieu, qui fut toujours légèrement épicurien, n'oublie point cet appât pour nous attirer aux sciences. Ce plaisir de l'étude, il l'a goûté, il l'a savouré, il en connaît et il s'en explique toutes les délices. Il le compare aux autres plaisirs, et il lui donne la première place. « La vie est si courte, dit-il, que tout plaisir qui ne dure pas autant qu'elle doit être compté pour rien. Il faut se faire un bonheur qui nous suive dans tous les âges. L'étude est presque en nous la seule passion éternelle. Non seulement elle nous donne à tout âge des plaisirs, mais ces plaisirs ne nous avertissent point que nous vieillissons. Sans l'étude, la vie presque entière serait en proie à un ennui terrible, qui mènerait à l'anéantissement. »

Ces plaisirs dont parle Montesquieu ne sont cependant que les plaisirs tout passifs de l'étude. Combien ne sont pas plus vifs, plus intenses les plaisirs si actifs de la recherche et de la découverte ! Il y a, dans la recherche, toutes les émotions de la lutte ; dans la découverte, tous les transports de la victoire. S'imagine-t-on la joie d'Archimède criant Εὕρηκα, celle de Képler trouvant sa troisième loi, celle de Newton vérifiant pour la lune la réalité de l'attraction ? Képler est dans une sorte d'ivresse sacrée : « Dieu, s'écrie-t-il [1], a attendu six mille ans un admirateur tel que moi ! »

Ainsi le succès dans les sciences procure, en même temps que la renommée et la gloire, d'incomparables jouissances. C'est pourquoi, parmi les motifs de les cultiver, Montesquieu compte soigneusement l'espérance d'y réussir. Cette espérance est plus fondée que jamais, car, les bonnes méthodes de recherche étant maintenant connues, il est plus facile qu'autrefois d'y faire des découvertes. Grâce à cette vertu du travail dont j'ai précédemment parlé, il suffit, pour ainsi dire, de chercher pour trouver. Et, de plus, il n'y a point à s'affliger si l'on n'arrive qu'à des résultats de peu d'importance, parce que les sciences exactes ont, sur les beaux-arts, par exemple, cette supériorité que les moindres travaux, calculs, observations, expériences, inventions, découvertes, y comptent, y sont utiles, y

[1] *Harmonices mundi.*

concourent, comme les plus considérables, à l'avancement général de l'ensemble. Aussi un savant, même médiocre, n'est-il jamais un homme inutile, ni encore moins un personnage ridicule.

Il faut encore, d'après Montesquieu, s'adonner aux sciences exactes par amour pour l'humanité, car nulle occupation ne lui est plus profitable. Ces sciences lui ont rendu déjà une multitude de services; elles lui en rendront toujours. Elles forment comme une mine inépuisable d'où l'on extrait toutes sortes de richesses. L'homme en tire des armes, des remèdes, des ressources de tous genres contre les bêtes féroces, les maladies, les éléments et la faim. A mesure que les sciences font des progrès, sa condition sur la terre s'améliore, son bien-être s'augmente. « N'est-ce pas un beau dessein, dit Montesquieu, que de travailler à laisser après nous les hommes plus heureux que nous ne l'avons été? »

Ce sont là des paroles admirables. Elles le deviennent plus encore, s'il est possible, par la réflexion qui les accompagne. Montesquieu sait que les contemporains sont injustes et ingrats; qu'on n'est pas plus prophète en son siècle qu'en son pays; mais il ne veut point que nous en soyons trop affligés, ni surtout que nous en prenions occasion et prétexte d'abandonner les travaux de recherche. Selon lui, « la postérité nous rendra justice et payera les dettes de la génération présente ». Pourquoi faut-il qu'il ajoute cette phrase si amère : « Les hommes qui de dessein formé sont utiles à la société, les gens qui l'aiment, veulent bien être traités comme s'ils lui étaient à charge »?

On n'a jamais mieux mis en lumière les avantages des sciences et les motifs de les cultiver, que Montesquieu ne l'a fait dans ce discours de 1725. Les préfaces et les éloges si remarquables de Fontenelle sont plus développés et plus nourris d'exemples : ils ne sont ni plus riches en idées, ni plus achevés, ni plus complets. Ce Discours de Montesquieu est comme une réfutation anticipée des paradoxes de Rousseau sur l'instruction et les sciences. Montesquieu, pas plus que Voltaire, n'eût supporté ces paradoxes : il en eût été choqué comme on doit l'être quand on a tant soit peu de savoir et de bon sens.

IX

Dans ce même discours de 1725, Montesquieu parle des études littéraires qu'il ne voudrait point qu'on séparât trop des études scientifiques. « Les belles-lettres, selon lui, ont des utilités générales, et ces sortes d'avantages sont souvent plus grands que des avantages particuliers ». Tout travail présente un côté littéraire, car

il en faut finalement exposer les résultats et la méthode. « Les sciences se touchent les unes les autres; les plus abstraites aboutissent à celles qui le sont le moins, et le corps des sciences tient tout entier aux belles-lettres. » Ce n'est que par elles qu'on peut mettre sa pensée dans tout son jour, qu'on peut la faire valoir, qu'on peut la répandre. Combien de savants, faute de se bien exprimer, n'ont pu propager leurs idées, ni faire connaître leurs noms! « Si le P. Malebranche avait été un écrivain moins enchanteur, sa philosophie serait restée dans le fond d'un collège comme dans une espèce de monde souterrain. Les sciences gagnent beaucoup à être traitées d'une manière ingénieuse et délicate; c'est par là qu'on en ôte la sécheresse, qu'on prévient la lassitude, et qu'on les met à la portée de tous les esprits. »

Le dix-huitième siècle tout entier s'est occupé à populariser et, comme on dirait aujourd'hui, à vulgariser les sciences : c'est même son impulsion qu'on suit encore de nos jours. Ses écrivains, qui recherchaient la popularité peut-être plus que la gloire, ont tous affecté d'écrire pour tout le monde. Ils ont même poussé cette qualité jusqu'au défaut qui en est l'excès : pour éviter d'être trop serrés, trop concis, ils deviennent, par endroits, prolixes et vides. Il faut convenir aussi que tout ne peut pas se mettre à la portée d'une intelligence médiocre ou inculte. Il est des sciences, comme la mécanique céleste, où les résultats, bien présentés, deviennent accessibles au vulgaire, mais où les méthodes lui demeureront éternellement cachées. Il en est d'autres, comme l'algèbre, comme l'analyse infinitésimale, dont les plus habiles ne tenteront jamais de montrer les beautés aux ignorants.

Quoi qu'il en soit, Montesquieu appréciait fort les livres où l'on tâche de faire comprendre à tous les résultats de la science. Selon lui, ils rendent des services que les livres de science proprement dits ne sauraient rendre. « Il y a des cartésiens, dit-il, qui n'ont jamais lu que *les Mondes*, de M. de Fontenelle; cet ouvrage est plus utile qu'un ouvrage plus fort, parce que c'est le plus sérieux que la plupart des gens soient en état de lire. » Et il ajoute : « Les livres qui récréent l'esprit des honnêtes gens ne sont pas inutiles. De pareilles lectures sont les amusements les plus innocents des gens du monde, puisqu'ils suppléent presque toujours aux jeux, aux débauches, aux conversations médisantes, aux projets et aux démarches de l'ambition. »

Par les nombreuses citations qui précèdent, on a pu juger de la façon dont Montesquieu sait exposer tout ce qui touche aux sciences. Sa manière de présenter détails techniques et réflexions philosophiques me semble admirable et digne d'être prise pour modèle. En

ses écrits scientifiques, il s'est appliqué, autant qu'en aucun autre de ses ouvrages, à plaire au lecteur, à l'intéresser, à le séduire. Non seulement il a la clarté, qui est, pour l'écrivain, un devoir d'autant plus strict qu'il traite de matières plus épineuses; mais il a la propriété, mais il a la finesse. La variété, suivant une expression de Bossuet, «est tout le secret de plaire». On ne saurait dire, dans ses écrits scientifiques, à quelle variété de tours, de ton, d'accent, Montesquieu a recours pour rendre son style plus « flatteur ». Ici, il a tout l'esprit ingénieux du Fontenelle de la *Pluralité des mondes;* là, une noblesse d'expressions et une ampleur de développements qui nous font pressentir le grand style de Buffon. En maint endroit, il est piquant et épigrammatique; parlant du rose-croix qui voyait tout dans son mercure : « Voilà, dit-il, toute sa dissertation, à l'obscurité près; » faisant allusion à ceux qui expliquent l'écho d'une certaine façon : si on leur oppose tel fait « on trouvera le moyen de se faire respecter, et on les obligera ou à avouer qu'ils en ignorent la raison, ou du moins on les réduira à entrer dans de grands raisonnements, ce qui est présisément la même chose. »

A force de vouloir être varié et de chercher à prendre tous les tons, on risque de tomber dans le bas ou l'inconvenant. Montesquieu a su éviter cette chute dans ses écrits scientifiques. Cependant on y a noté [1] deux passages qu'on a flétris de l'épithète de grivois. Ils sont, l'un de 1717, l'autre de 1718, c'est-à-dire de la jeunesse de l'auteur et du plus beau temps de la régence. Ils sont très courts; ils sont les seuls de ce ton; pour le commun des lecteurs ils doivent passer inaperçus : on a peut-être eu tort de les faire remarquer. En général, le ton des écrits scientifiques de Montesquieu est très sérieux; il se rapproche bien plus de la gravité de l'*Esprit des lois* que du badinage des *Lettres persanes*; il s'élève quelquefois jusqu'à la haute éloquence.

L'un des principaux usages de la science, suivant Leibnitz, devrait être de nous amener à Dieu. « Ce n'est pas une chose, nous dit Fontenelle [2], que l'on doive compter parmi les simples curiosités de la physique, que les sublimes réflexions où elle nous conduit sur l'auteur de l'univers. » Montesquieu, lorsqu'il s'occupe de l'anatomie, lorsqu'il considère la structure et le jeu de nos organes, est saisi d'une admiration religieuse. C'est à ce sentiment que nous devons ces belles paroles de son discours sur les glandes rénales : « On a dit ingénieusement, que les recherches anatomiques sont une hymne merveilleuse à la louange du Créateur. C'est en vain que

[1] Vian, *Histoire de Montesquieu*, p. 49.
[2] *Préface de l'histoire de* 1699

le libertin voudrait révoquer en doute une divinité qu'il craint : il est lui-même la plus forte preuve de son existence; il ne peut faire la moindre attention sur son individu, qui ne soit un argument qui l'afflige. *Hæret lateri lethalis arundo* [1]. » Et Montesquieu ajoute, parlant toujours de l'anatomie : « La plupart des choses ne paraissent extraordinaires que parce qu'elles ne sont point connues; le merveilleux tombe presque toujours à mesure qu'on s'en approche; on a pitié de soi-même; on a honte d'avoir admiré. Il n'en est pas de même du corps humain : le philosophe s'étonne et trouve l'immense grandeur de Dieu dans l'action d'un muscle, comme dans le débrouillement du chaos. » Certainement les détracteurs de l'*Esprit des lois*, lorsqu'ils portèrent contre Montesquieu l'accusation d'athéisme, avaient oublié ces beaux passages, qu'on dirait tirés des traités philosophiques de Fénelon ou de Bossuet.

En résumé, les écrits scientifiques de Montesquieu comprennent deux parties, constamment mêlées ensemble, mais très différentes : l'une technique, courte et médiocre; l'autre, philosophique, plus étendue, et, selon moi, très remarquable. Dans l'une et dans l'autre, le mode d'exposition est admirable : dans la première, la forme eût racheté le fond, s'il eût été possible; dans la seconde, l'expression est toujours à la hauteur de la pensée, et la pensée toujours élevée. Sans doute, en renonçant aux sciences, où il était gêné par la faiblesse de sa vue, et en s'adonnant à la politique, où l'appelait son génie, Montesquieu a fait ce qui convenait le mieux pour notre utilité et pour sa gloire. Dans les travaux purement techniques de la science : les calculs, les observations, les expériences, les inventions, les découvertes, il est probable qu'il n'eût jamais obtenu grand succès ni mérité grand renom. Mais, à côté de la science proprement dite, il y a, il y avait déjà au commencement du siècle passé, plusieurs genres, à la fois scientifiques et littéraires, peu cultivés quoique existants : la critique, l'histoire, la philosophie des sciences. En tous ces genres, Montesquieu eût excellé. Peut-être y eût-il fait de belles œuvres et s'y fût-il acquis beaucoup de gloire? Qu'on puisse acquérir de la gloire par de tels travaux, les savants purement savants n'en conviendront jamais. Pourtant ce sont des travaux de cette sorte qui ont immortalisé le chancelier Bacon.

Désiré André.

[1] Virgile, *Énéide*, IV, 74.

LES ORIGINES
DU THÉATRE ANGLAIS[1]

Il semble que tout soit dit sur Shakespeare. Ce vaste et puissant génie a été étudié sous tous ses aspects, suivi dans toutes les phases de son développement. Après avoir porté sur lui des jugements généraux, aussi étendus d'ailleurs que contradictoires, la critique de notre siècle n'a, pour ainsi dire, cessé de faire de l'œuvre du grand tragique anglais l'objet de travaux approfondis jusqu'à la minutie. Chacune de ses pièces a été soumise à une sorte d'étude au microscope. Intrigue, conception dramatique, moyens scéniques, histoire, allusions, langue, réminiscences de l'antiquité, influence de la Renaissance : on a tout examiné, tout scruté, tout disséqué. La vie du poète, ses origines, ses contemporains, ses collaborateurs scéniques ont servi de sujet à des investigations non moins nombreuses, non moins attentives. Enfin, le cercle s'est encore élargi de nos jours, et c'est l'école, c'est l'époque shakespearienne elle-même qui ont fixé l'attention de nos historiens littéraires. Pour ne parler que des maîtres, M. Villemain a laissé dans ses *Études de littérature étrangère*, un essai approfondi sur Shakespeare et sur ce qu'on pourrait appeler sa filiation dramatique; M. Taine, dans son *Histoire de la littérature anglaise*, a consacré plusieurs chapitres intéressants à Marlowe, à Spencer, à Pul, à Ben Johnson, à tous ces précurseurs immédiats de Shakespeare que la gloire du maître a rejetés dans l'ombre; enfin M. Mézières nous a donné, plus récemment encore, un ouvrage plein de science et d'intérêt sur *Shakespeare et son temps*.

Pour compléter cet ensemble de travaux qui fait honneur à la critique française, il restait à remonter plus haut encore le cours des siècles, à rechercher non pas seulement les œuvres des précurseurs immédiats de Shakespeare, mais les essais souvent informes des prédécesseurs de ces précurseurs; il fallait, en un mot, pénétrer

[1] *Le Théâtre en Angleterre depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare*, par M. Jules Jusserand, attaché au ministère des affaires étrangères, docteur ès-lettres. Paris, Hachette, 1878. Un volume in-12.

au delà des origines du théâtre shakespearien, jusqu'aux origines du théâtre anglais lui-même, c'est-à-dire jusqu'au point où il se confond avec le théâtre français du moyen âge, dont il n'est, dans une certaine mesure, qu'une dérivation éloignée. Cette œuvre d'érudition et de critique a été accomplie, au delà du détroit, par deux écrivains peu connus en France, mais justement appréciés de nos voisins, par Warton, l'historien de la poésie anglaise, et par Collier, l'historien de la poésie dramatique anglaise : elle vient de l'être en France, par un jeune érudit, M. Jules Jusserand, qui, s'aidant des travaux de Warton et les complétant à l'aide de ses recherches personnelles, a récemment publié une étude aussi intéressante que savante sur *le Théâtre en Angleterre depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare*. Grâce aux patientes investigations de l'auteur, qui a commencé par passer de longs mois en Angleterre, dans la fréquentation assidue des anciens manuscrits, nous avons sous les yeux, par fragments choisis avec soin et traduits avec bonheur, les vieilles pièces de théâtre déjà publiées en Angleterre, et même celles qui font partie des trésors encore inédits du *British Museum*. Rien de plus attachant que cette sorte d'exploration littéraire dans des régions inconnues; rien de plus curieux que les transformations successives de l'idée dramatique chez les Anglo-Saxons et les comparaisons que suggère leur étude. L'Anglais, aussi bien le Saxon que le Normand, tenait de nature le goût du théâtre. Homme du Nord, à la fois violent et concentré, attentif et froidement exalté, il avait l'amour du bruit, des exhibitions, la passion des émotions fortes, des grands spectacles, des grosses plaisanteries, de tout ce qui lui rappelait la lutte et la guerre. Des représentations scéniques, appropriées à sa nature, ne pouvaient donc manquer de l'attirer. Sans doute, son climat et ses mœurs ne lui permettaient pas d'assister, comme les Grecs d'autrefois à ces magnifiques fêtes théâtrales où des villes entières campées en plein air, sous le ciel pur de l'Hellade, voyaient, pendant des journées entières, se dérouler, sur un théâtre encadré par les montagnes de l'Attique, les scènes grandioses de la tragédie antique et savouraient, en quelque sorte, les vers tour à tour touchants ou sublimes, toujours harmonieux et nobles, d'un Eschyle, d'un Sophocle ou d'un Euripide. L'Anglo-Saxon, vivant sous un ciel trop inclément, avait un caractère trop turbulent pour pouvoir s'accommoder de ses contemplations artistiques ; mais la rigueur même du climat en l'attachant forcément à sa demeure, à son *home*, lui rendait d'autant plus indispensable les divertissements qui pouvaient abréger les journées, souvent longues au moyen âge. Ce besoin de distraction, inhérent à l'homme, qui fit le succès du cha-

riot de Thespis en Grèce et celui des *Mystères* dans la vieille Europe, resta latent et comme comprimé pendant les siècles de fer et de sang qui suivirent l'invasion des Barbares, la chute de Rome, les conquêtes de Charlemagne et le sanglant démembrement de son empire. Puis vint cette terreur profonde, intense, universelle, qui s'empara de l'Europe chrétienne et la plongea, à l'approche de l'an 1000, dans une sorte d'anéantissement. Avec le onzième siècle tout sembla renaître ; le théâtre, comme le reste, prit son essor, et cela dans tous les pays. M. Jusserand a très bien indiqué, en quelques mots, quel en fut alors le caractère :

A ce moment, dit-il, la religion et la guerre occupaient surtout les esprits : le chevalier et le moine nous apparaissent d'abord comme les figures dominantes. Entre l'épée et la croix, l'homme vivait alors, essayant de n'être pas tué et de faire son salut. La mort et la damnation, ces deux grandes ennemies du moyen âge, obsèdent sa pensée, tour à tour célébrées, implorées et moquées, toujours redoutées. Et les deux sombres figures domineront d'abord le théâtre.

Les deux classes privilégiées furent la cause, le sujet ou les auteurs des premiers monuments littéraires qui nous soient parvenus. Le prêtre et le seigneur encouragèrent tous deux le théâtre, et tous deux sans y songer. Le premier ne voulut qu'instruire la foule et aussi se rendre populaire ; le second voulut voir, jouir et échapper à l'ennui de ses longues soirées militaires. La représentation des premiers mystères ne fut qu'un passe-temps de novices. On joua dans les monastères et pour les moines seuls. De même le seigneur, aux temps les plus barbares, logea dans son château, jongleurs, danseurs de cordes, ménestrels et histrions. Plus tard, les mystères furent joués en public, tandis que le peuple et les nobles se donnaient ensemble, aux jours de réjouissance, le plaisir de représentations dramatiques. Elles augmentaient la pompe de ces processions solennelles qu'en Angleterre on nommait *pageants*.

C'est ainsi que le drame se trouve, à l'état rudimentaire, à l'ombre du cloître et du donjon; il fit un pas en descendant sur la place publique; mais les progrès de l'esprit humain se font lentement, et cinq siècles s'écouleront encore avant l'apparition de Shakespeare [1].

II

En Angleterre les premières manifestations de l'art, ou plutôt de l'instinct dramatique, furent de véritables spectacles de la foire,

[1] Jusserand, *le Théâtre en Angleterre*, p. 15 et 16.

appropriés au goût anglo-saxon et portant profondément l'empreinte du caractère national. Beaucoup de mouvement, de bruit, de tapage, de couleurs voyantes, et même un peu de sang répandu : voilà ce qui convenait à un peuple énergique, brutal, avide d'émotions violentes, comme l'était déjà le peuple anglais. Aussi ne se lassait-il pas, dès cette époque, des luttes, des jeux athlétiques, des défilés solennels, des simulacres de batailles et des combats d'animaux qui se succédaient seuls alors sur ces tréteaux populaires que devait un jour illustrer Shakespeare. Les divertissemments par lesquels les grands seigneurs, revenus de la chasse ou de la guerre, essayaient de tromper les longs ennuis de leur vie de manoir, ne différaient guère des parades foraines qui faisaient la joie des manants et des serfs. Les comédiens qu'on introduisait à la fin des repas et qui étaient chargés de dérider le maître n'étaient que des saltimbanques, des jongleurs, des ménestrels, des bouffons, des sorciers, des fous et des danseurs de corde : tout leur art consistait en tours de force et en facéties inénarrables; rarement ils s'élevaient jusqu'à la ballade; plus rarement encore jusqu'aux chansons de geste où ils célébraient la valeur des paladins, non sans entremêler le récit de leurs exploits légendaires ou le souvenir mélancolique de leurs amours de réflexions grotesques et de pointes burlesques. Ce mélange continuel de l'élément trivial et des sentiments élevés constitue l'un des caractères distinctifs du moyen âge; mais en même temps, il fut, dès l'origine, et resta toujours l'un des traits les plus remarquables et les plus fortement accentués de la physionomie anglo-saxonne. Ainsi que le dit en termes excellents M. Jusserand.

Le moyen âge est l'âge du grotesque; les Anglo-Normands en font leurs délices, et Shakespeare lui ouvrira toutes grandes les portes de son drame. Les bouffons et les fous de son théâtre ont leurs aïeux dans le manoir du baron normand; on les trouve à côté du chevalier, comme on découvre, dans l'angle obscur de nos cathédrales, le monstre difforme et grimaçant, parmi les feuilles d'acanthe. Les lignes de l'édifice restent sublimes et l'œil les voit seules d'abord; ce n'est point par le contraste du laid que l'âme s'élèvera vers Dieu; elle ne le verra que plus tard; le premier élan passé, elle le trouvera sur sa route et ne se rappellera alors qu'elle est sur la terre, que pour songer de nouveau au ciel : *Sursum corda!* voilà ce que disent et la nef sublime et les monstres bizarres cachés dans le feuillage[1].

Telle fut peut-être, en effet, la pensée des artistes chrétiens au génie desquels nous devons nos vieilles églises romanes ou gothi-

[1] Jusserand, *le Théâtre en Angleterre,* p. 23.

ques; mais on peut douter que les dramaturges primitifs, qui créèrent à la même époque, le théâtre en France et en Angleterre aient obéi à une conception d'un ordre aussi élevé. Ne nous y trompons pas, leur but était le même que celui des bouffons auxquels ils succédaient directement : ils voulaient amuser le public en le faisant rire, non de ce rire léger, que connut le peuple de l'Attique, mais du gros rire, épais et sonore que de lourdes facéties font éclater sur les faces rubicondes des magots flamands. On riait rarement au moyen âge : la vie quotidienne y prêtait peu. On n'avait sans doute pas plus qu'aujourd'hui les yeux fermés sur les défauts d'autrui, surtout sur ceux du maître ; mais ce maître avait en main le glaive spirituel ou temporel, et supportait mal la critique, encore moins la raillerie. La plaisanterie, la satire plus ou moins voilée, lancées du haut des tréteaux dans la joie des festins ou dans la licence des fêtes populaires, étaient donc les seules issues données à ce besoin de médire, de se moquer et de rire, inhérent à toute masse d'hommes, et plus particulièrement prononcé en France et chez les conquérants français de l'Angleterre. Le Saxon se fût plus volontiers contenté de combats d'animaux, d'exhibitions de costumes et plus tard de grandes tueries sur la scène; le Normand ne put se passer de la farce, et la farce resta longtemps, sinon toujours, maîtresse de la scène anglaise. Au moyen âge, pour dérider des auditeurs aussi peu raffinés que peu accoutumés à la gaîté, elle dut être particulièrement vive et grossière : elle se complut dans la gaudriole et, bien souvent toucha de près au blasphème. Ainsi le voulait le caractère de ses interprètes, non moins que les goûts du public spécial auquel elle s'adressait. Les premiers ancêtres dramatiques de Shakespeare n'étaient guère, en effet, d'origine plus relevée que les compagnons de Thespis. Simples *clowns*, ils en avaient les mœurs et le langage. Des *lazzi* échangés pendant leurs exercices furent le point de départ et comme le germe du drame; puis vinrent des intermèdes, des récits comiques, des scènes à un ou plusieurs personnages, improvisées d'abord, ensuite arrangées d'avance, apprises par cœur et répétées de château en château; enfin des farces entières qui peu à peu descendirent du manoir au village et dont les représentations finirent par devenir le plus bel ornement des réjouissances publiques.

La farce ne tarda pas à faire invasion dans l'Église, lorsque les conquérants normands eurent introduit en Angleterre les *miracle-plays* ou *mystères*, déjà si répandus en France. D'abord joués dans l'intérieur des couvents, par les moines eux-mêmes et pour leur seul amusement, les *mystères* devinrent bientôt un divertissement public donné dans le chœur de l'église, sous le porche et jusque dans la

rue, tantôt par des clercs, tantôt par les habitants laïcs de la ville, quelquefois même par des troupes de mimes engagés pour la circonstance. Des deux côtés du détroit, le clergé ne négligea rien, au début, pour encourager ce genre de représentations théâtrales : il espérait ainsi faire tourner à l'avantage de l'Église le besoin de distractions que le christianisme n'a pas supprimé dans l'homme, conserver sous son contrôle et sous sa direction des fêtes populaires qui eussent pu autrement offrir plus de dangers, et profiter de la mise en action des plus grandes scènes de l'histoire religieuse pour faire entendre au peuple assemblé de graves avertissements et de sévères vérités. Des moines essayèrent même d'insérer des sermons entiers au milieu des *mystères*, mais cette tentative eut peu de succès, et l'on dut bientôt se borner à placer dans la bouche des personnages les sentences morales qui se dégageaient naturellement de leur situation. Mais les occasions de placer ces salutaires conseils étaient rares, ils se trouvaient comme noyés au milieu du flot de conversations triviales, de réflexions narquoises ou satiriques, de plaisanteries hasardées ou même d'obscénités choquantes qui faisaient, le plus souvent, avec la mise en scène, tout le fond et tout l'attrait des *mystères*. Aussi des prélats, alarmés de ce scandale, ne tardèrent-ils pas, en France comme en Angleterre, à interdire ces farces d'un nouveau genre données dans les églises, et le Saint-Siège lui-même intervint par une bulle ; néanmoins, les *mystères* parvinrent à se maintenir pendant des siècles. Ce fait s'explique par leur popularité d'abord, puis par le partage d'opinions et par les hésitations qui se produisirent dans le sein même du clergé. Si, en effet, certains prélats et certains pontifes se préoccupaient surtout des abus auxquels pouvait donner lieu l'introduction des mimes dans les églises; d'autres tenaient, au contraire, à conserver ce genre de spectacle, comme un précieux élément d'influence pour le clergé ; quelques-uns même pensaient que la représentation matérielle des plus grandes scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament était, en dépit des souillures qui pouvaient s'y trouver mêlées, un utile moyen de répandre la connaissance des vérités religieuses et même de fortifier la foi. Si étrange que puisse paraître cette dernière opinion, on ne saurait cependant la condamner, si l'on tient compte de la différence des temps. Faire paraître aujourd'hui sur la scène les figures les plus vénérables de l'Évangile ou de la Bible, les saints, les anges, Dieu lui-même représentés par des hommes, agissant, parlant, raisonnant comme des hommes, ce serait, à coup sûr, ruiner, par une telle caricature, le peu de foi qui reste encore dans l'âme populaire. Au moyen âge, il n'en était pas ainsi. Le goût, moins raffiné, l'esprit, moins instruit étaient

moins choqués de l'invraisemblance et de l'étrangeté de telles représentations. Si certaines âmes d'élite s'élevaient plus haut qu'on ne le fit jamais dans les pures régions du mysticisme, en revanche, la foule restait sous l'empire des sens et matérialisait tout, ses sentiments comme ses pensées, ses passions comme ses croyances, aussi, loin de se sentir troublé par le langage vulgaire des acteurs des *mystères*, le public populaire du moyen âge était-il plutôt affermi dans sa foi par le caractère de vraisemblance extérieure que donnait aux scènes bibliques leur représentation matérielle.

Plus le *mystère* était inacceptable historiquement et même dramatiquement, plus la foule l'accueillait avec enthousiasme. Si l'auteur avait essayé de donner aux scènes bibliques un caractère oriental, s'il eût couvert ses acteurs de costumes juifs et donné à leurs paroles la poésie colorée du *Cantique des Cantiques*, s'il avait fait parler Dieu, les anges et les saints avec la brièveté sublime et le lyrisme entraînant qu'on admire dans les psaumes, il est probable que le public n'eût pas compris ou se fût scandalisé; de même, il eût été choqué de voir, dans les tableaux de sainteté, les personnages bibliques ou ceux de la passion revêtus de costumes orientaux, tandis qu'il admettait sans peine des toiles, des vitraux analogues à ces curieuses peintures de Holbein et de Van Dyck où la foule est habillée comme l'étaient aux quinzième et seizième siècles, celles de Brugésonde, de Bâle. Dans les acteurs du *mystère*, l'homme du moyen âge retrouvait le costume qu'il portait ou qui, chaque jour, frappait ses regards; il reconnaissait son langage, sa manière de raisonner, celle de ses concitoyens et de ses voisins, leurs idées, leurs expressions, leurs travers : il en concluait, naturellement et sans autre raisonnement, que des faits, si vraisemblables sur la scène, avaient dû être vrais dans la réalité.

Les auteurs, il est vrai, ne négligeaient rien pour entretenir cette illusion et poussaient la reproduction de la vie ordinaire à un degré de réalisme à peine croyable. On possédait déjà de nombreux exemples de cette naïveté dans les *mystères* français : les mystères anglais, recueillis par M. Jusserand, en fournissent des preuves non moins curieuses. Nous ne ferons que mentionner quelques-uns des divertissants anachronismes qui y fourmillent; ainsi, la sainte Vierge et saint Joseph sont mariés par un évêque; Hérode jure par Mahomet, lui demande sa bénédiction, lui offre des sacrifices, et appelle à son aide les plus fameux chevaliers, sire Lancelot et sire Grimbault, pour exécuter le massacre des innocents; de même, dans son *Livre de Troie*, Lydgate fait assiéger la ville avec de gros canons, tandis que les Troyens se défendent avec le feu grégeois. Ces erreurs singulières suffiraient, à elles seules, pour prouver à quel point les

auteurs du moyen âge ignoraient le passé, et combien il leur était difficile de mettre en scène, sous des noms plus ou moins antiques et plus ou moins étrangers, d'autres personnages que leurs contemporains et leurs compatriotes. Cette préoccupation dominante, exclusive de la vie réelle et actuelle, est plus manifeste encore dans les sentiments qu'ils prêtent aux héros de leur drame, dans les idées qu'ils leur supposent, dans les incidents qu'avec une prodigieuse naïveté, ils ne craignent pas de mettre en scène. Qu'on n'oublie pas que les *mystères* se jouaient aux grandes fêtes, le plus souvent avec l'assentiment du clergé, quelquefois dans les églises, et que presque toujours, ils avaient pour thème l'un des principaux dogmes catholiques ou l'un des plus grands récits de la Bible. Or qu'y voyons-nous représenter? Adam et Ève paraissent nus sur les tréteaux; Sara enfante sur la scène; avant d'entrer dans l'arche, Noé et la femme du patriarche ont une dispute aussi violente que prolongée; enfin, la virginité de Marie et la naissance de l'enfant Jésus donnent lieu, de la part de tous les personnages, et notamment de la part de saint Joseph, à d'incroyables plaisanteries, à d'inénarrables jeux de scène. M. Jusserand en cite quelques exemples, non pas des plus crus, non pas des plus inoffensifs, qui ne seraient peut-être pas à leur place dans ce recueil, mais qui ne sont pas, quoi qu'on en ait pu dire, déplacés dans son livre. Outre, en effet, que l'origine et le point de départ de cette donnée scénique n'est autre, en définitive, qu'un verset de l'Évangile, il faut bien admettre que l'histoire a le droit de tout dire et le devoir de ne rien dissimuler par système ou par pruderie. Sans doute, la critique n'aura jamais assez de dédain pour les historiens matérialistes qui, à l'exemple de Michelet dans ses dernières années, font de l'histoire une sorte d'anatomie rétrospective, stérile, et par là même honteuse; mais on ne doit pas croire non plus que l'historien soit tenu, dans tous les cas, d'agir à la façon de ces décorateurs de la chapelle Sixtine qui ont pris soin de faire couvrir les nudités dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange. L'histoire n'est pas un cours de morale, mais une reproduction, une sorte de photographie des générations qui ont précédé la nôtre; elle n'est pas un art, mais une science; elle ne suppose pas, elle raconte; elle a donc le devoir de ne supprimer, ni dans la relation d'un événement, ni dans le tableau d'une époque, ni dans la biographie d'un personnage, ni dans l'exposé d'une doctrine littéraire, aucun fait, aucun détail, même répugnant, même immoral, pourvu qu'il soit essentiel à connaître; elle ne doit pas s'y complaire, mais elle ne peut se dispenser de le mentionner. Nous ne saurions donc admettre qu'en rappelant certaines *gauloiseries* britanniques des anciens *mystères*, M. Jusserand ait, comme on le

lui a reproché, manqué au devoir de l'historien, ni au respect de la morale. Encore moins nous semble-t-il avoir fait, comme on l'a aussi prétendu, acte d'irrévérence envers la religion.

Il serait vraiment grand temps de se débarrasser de cette façon étroite et mesquine d'entendre le respect de la religion. Pour ne pas manquer aux lois divines, ne suffirait-il plus de les reconnaître et de les observer? Faudrait-il encore supprimer, par la pensée ou par la plume, toutes les violations qu'elles peuvent subir? A peine d'être réputé irréligieux, serait-on obligé de tenir pour non avenus tous les scandales qui se produisent ou se sont produits dans le monde, et de supposer surtout que jamais il n'a pu en être commis aucun dans l'Église ou à l'occasion d'une pratique religieuse? Serait-on condamné non seulement à baisser les yeux et à se boucher les oreilles devant la libre pensée contemporaine, mais encore à passer sous silence toutes les formes qu'elle a pu prendre autrefois? Grâces à Dieu, cette contrainte ne nous sera jamais imposée par l'Église. Ce n'est pas là l'esprit de l'Église, c'est celui d'une petite coterie, très humaine. L'Église ne craint pas la lumière, elle l'appelle; l'Église ne se voile pas la face devant son ennemi, elle le regarde, elle l'attaque de front. Elle ne s'indigne pas et ne se croit pas menacée de ruine, si son autorité divine est méconnue ou si le sarcasme l'effleure; elle se sait livrée aux discussions des hommes et assurée de l'éternité; qu'ils s'appellent Julien ou Voltaire, elle se contente de prier pour ces blasphémateurs de génie qui se flattent de l'accabler sous leurs railleries empoisonnées, mais qui passent, tandis qu'elle demeure. A plus forte raison, ne saurait-elle avoir rien à craindre des naïvetés, des satires ou des crudités que la joviale imagination des auteurs des *mystères* a pu mêler, en des siècles d'ignorance, à la représentation des scènes de la Bible ou des mystères les plus augustes du christianisme. Les spectateurs contemporains et le clergé même de cette époque reculée, y mettaient, comme on dit, *moins de malice*. Leur foi était assez robuste pour n'être pas ébranlée des détails plus ou moins grossiers qui se trouvaient semés dans les mystères, comme la marque de la misère humaine au milieu de l'œuvre divine. Ils admettaient sans peine que les personnages secondaires que le choix de la Providence avait mêlés, à leur insu, aux merveilles de sa miséricorde et de son amour, avaient dû agir d'après des mobiles purement terrestres, et se montrer animés de sentiments vulgaires, sans avoir la moindre conscience de la grandeur des évènements auxquels Dieu leur permettait d'assister ou même de participer. Ils ne s'en montraient pas plus choqués qu'un théologien intelligent n'est étonné de l'alliage singulier des passions et des crimes honteux que la Bible renferme, comme histoire du

peuple juif, à côté des préceptes moraux et des doctrines religieuses dont elle est, comme livre saint, l'immortelle dépositaire.

Jamais, ainsi que le dit avec infiniment de raison, M. Jusserand[1], jamais alors la grossièreté ne semblait choquante, on la mettait sur la scène aussi nue qu'elle paraissait dans la vie réelle ; l'indécence, fruit de la civilisation, était inconnue. D'ailleurs, on croyait le sujet du drame trop profondément vénérable pour que les joviales plaisanteries d'un berger, par exemple, ne parussent pas inoffensives ; on se disait sans doute que le lichen n'arrête pas la croissance du chêne. Nous, au contraire, nous avons peur que le lichen n'étouffe notre arbre et peut-être avons-nous raison ; notre épiderme est certes très délicat : le leur était rude, mais il était fort...

Aussi, n'était-il pas à craindre que les joyeusetés des *mystères*, si vives qu'on les supposât, pussent affaiblir dans ces âmes vigoureuses, l'ardeur de la foi et la vivacité du sentiment religieux.

La grande idée du moyen âge, presque la seule, fut l'idée religieuse ; le christianisme l'apporta. Qu'était la religion avant lui ? Chez aucun peuple, même chez les anciens Romains, elle n'avait eu cette importance souveraine ; tout plie devant elle ; non point que ses préceptes soient universellement suivis : rarement ils le furent si peu ; mais jamais son autorité ne fut plus universellement admise. Le chevalier qui passait sa vie à frapper d'estoc et de taille, sans s'inquiéter de savoir sur qui tombaient les coups ; le paysan courbé sous le joug, qui attendait, en silence, une occasion pour se révolter ; le clerc à moitié libre penseur, à moitié hérétique, gardaient tous, au fond du cœur, pour la religion, ou du respect ou de l'amour, ou de la crainte. Terreurs aveugles, superstitions étranges, grossières erreurs, il y avait de tout cela dans leur croyance ; mais derrière ces voiles épais, *vivait* l'idée que le devoir était dans l'obéissance. Quelle était, au juste, la loi religieuse ? Beaucoup n'en savaient rien ; beaucoup de ceux qui la connaissaient ne la comprenaient pas et suivaient la route machinalement, les yeux fermés, croyant seulement que la main qui les poussait était celle qui devait les pousser. Aussi, combien de révolutions dans le cœur des hommes et dans les empires, l'idée religieuse ne pouvait-elle pas causer ! Un décret du pape, une prédication éloquente ; c'en est assez pour faire jaillir la flamme cachée sous la cendre, mais non pas éteinte, et voici que commence la grandiose épopée des croisades. La voix d'un moine, moins que cela, le son d'une cloche, la rencontre imprévue d'un ermite, d'un mendiant, d'une bête

[1] Jusserand, *le Théâtre en Angleterre*, p. 58 et 59.

sauvage dans la forêt, au moment où l'homme brutal et fier s'est adouci, c'en est assez pour une conversion éclatante. Au loin l'armure; au loin l'épée et l'écu; le renoncement est complet et subit; femme, enfants, espérances de gloire ne comptent plus pour rien : on s'est fait l'homme de Dieu[1].

Cet empire universel et incontesté de l'idée religieuse, dont la puissance, au moyen âge, a rarement été mieux comprise et mieux rendue, explique comment le clergé anglais pouvait, sans danger et presque sans inconvénient, tolérer le mélange de la farce et du *mystère*, ou pour parler plus exactement, les farces appelées *mystères*. Le côté trivial et comique du sujet est, en effet, de beaucoup le plus développé dans les *mystères* anglais. Les personnages que l'auteur ramène le plus souvent en scène, sont le diable, Hérode, saint Joseph, les bergers, les vierges folles, en un mot les types vulgaires dont les réflexions humoristiques et le langage peu relevé peuvent le mieux exciter le gros rire populaire. C'est à peine si, au milieu de ce feu roulant de *lazzi*, Dieu, la Vierge et les saints font entendre, de temps à autre, quelques paroles majestueuses et graves, qui ne sont, presque toujours, que des paraphrases, assez plates, de versets de l'Écriture. Quelquefois aussi, un être allégorique ou un personnage neutre, assez analogue au chœur antique, mêle au cours de l'action quelques tirades plus ou moins philosophiques, dont le néant des choses humaines et la vanité des passions terrestres fournissent, en général, le thème. La mort est, en particulier, l'un des sujets qui inspirent le plus heureusement les auteurs de *mystères* en Angleterre, et qui les élèvent le plus près de la véritable poésie; les peintures les plus lugubres, les tableaux les plus sombres, les réflexions les plus graves, succèdent tout à coup aux plus francs éclats de rire, et contrastent, par le talent dont elles portent souvent l'incontestable empreinte, avec les dissertations généralement froides ou plates qui remplissent le reste des *mystères*. La farce à côté de l'élégie, le bouffon et le fossoyeur réunis; voilà déjà l'une des particularités distinctives des premiers essais dramatiques qui aient paru sur la scène anglaise, trait du caractère national en quelque sorte, qui se retrouve au plus haut degré dans Shakespeare, et dont on reconnaît la trace jusque dans cette variété tout anglaise de le plaisanterie, jusque dans l'*humour* tour à tour sans transition gaie, jusqu'à l'éclat de rire, jusqu'à la bouffonnerie triste jusqu'aux larmes.

[1] Jusserand, *le Théâtre en Angleterre*, p. 40 et 41.

III

Ce n'est pas qu'on n'ait essayé, dans la vieille Angleterre, d'acclimater d'autres pièces que des farces et des *mystères*; mais ces tentatives demeurèrent généralement vaines, et le goût populaire revint toujours au gros sel et aux scènes populaires. Les *moralités*, par exemple, tant goûtées sur le continent au treizième et au quatorzième siècle, n'obtinrent jamais, en Angleterre, qu'un très médiocre succès. Ces sortes de dialogues philosophiques, où des abstractions personnifiées se livraient à un large développement de lieux communs, passionnaient la gent raisonneuse des « étudiants » des Universités françaises, italiennes, allemandes, tout aussi bien que les intelligences ouvertes et promptes des bourgeois et des théologiens français; les Anglais, plus positifs, se montraient sans doute amateurs de grands discours, au théâtre comme dans la vie privée, mais ils aimaient les harangues que prononçait un être réel et vivant, non celles que débitait un personnage imaginaire; ils se sentaient émus par les cris du cœur ou de l'âme, mais ils ne purent jamais accepter sur le théâtre les thèses philosophiques, ni les arguties de l'école aristotélique. La Renaissance n'y changea rien : si l'antiquité fut sérieusement étudiée en Angleterre, si elle y devint et y resta même plus longtemps que chez nous la maîtresse incontestée de la jeunesse, elle n'y fut jamais l'objet d'un culte comparable à celui qu'elle reçut en France et en Italie. On ne s'était pas endormi aristotélicien, chez nos voisins; on ne se réveilla pas platonicien. On n'aspira jamais au titre de citoyen de Rome ou d'Athènes; on resta exclusivement Anglais; on ne demanda aux grands écrivains païens que des faits et des modèles de style, ce que l'on pourrait appeler le moule, la forme extérieure de la pensée; mais l'idée elle-même garda sa sauvagerie anglo-saxonne, son originalité naïve, sa grandeur inculte et désordonnée. Des ornements étrangers vinrent bien s'ajouter sur ce fond naturellement si riche; les prédécesseurs plus ou moins directs de Shakespeare inaugurèrent, sans doute, en Angleterre comme sur le continent, ce système baroque, qu'on pourrait appeler le placage antique et qui consiste à mêler aux discours, aux actions, aux dissertations les plus modernes une foule de citations, de traits historiques, de notions scientifiques empruntés, avec plus de pédantisme que de goût, aux sources les moins pures de l'antiquité. — Shakespeare lui-même, on le sait, ne sacrifia que trop à cette manie du clinquant et à cette érudition de mauvais aloi. Mais ces paillettes littéraires n'altérèrent, pas plus chez lui que chez ses devanciers,

le caractère absolument national et moderne de leurs œuvres dramatiques. Quelques chapiteaux romains, quelques frises grecques purent bien orner les colonnes ou les voûtes du temple; mais, par ses grandes lignes, l'édifice resta gothique ou roman; ni en architecture ni dans le domaine des lettres, le style de la Renaissance ne put s'acclimater en Angleterre. Lorsqu'il parvint plus tard à y exercer une influence indirecte et éphémère, lorsque l'*euphémisme* fut mis à la mode par Élisabeth, et que l'école classique régna à la cour des Stuarts, ce ne fut pas, à vrai dire, l'esprit de la Renaissance italienne qui prévalut, mais bien celui d'une seconde Renaissance issue de la première, celle des écoles françaises des seizième et dix-septième siècles. Encore le vieux fond anglo-saxon ne fut-il jamais altéré par cette Renaissance de seconde main et reparut-il toujours sous ce vernis d'emprunt. Rien ne le prouve mieux que la gaucherie avec laquelle les auteurs anciens sont imités dans les rares pièces classiques dont M. Jusserand nous donne l'analyse; rien surtout ne le démontre avec plus d'évidence que l'impopularité, l'insuccès absolu de ces informes pastiches.

Jusqu'au bout, les auditoires anglais demeurèrent fidèles à la farce; ou, quand, au seizième siècle, ils s'en laissèrent distraire, ce ne fut ni par le drame classique, ni par comédie de caractères; ce fut par des mélodrames sanglants, par de véritables boucheries scéniques comme en inventa Marlowe, ou par des drames historiques plein des triomphes de l'Angleterre, plus encore par des satires dialoguées qu'inspirait l'esprit de la Réforme. La réforme anglaise, en effet, non celle qu'accomplit Henri VIII, mais celle que voulait le peuple anglais, la réforme, dans le sens littéral du mot, offrait un thème inépuisable à l'imagination des dramaturges, surtout à la verve des satiriques. Ils n'eurent garde d'y mêler la question de la souveraineté papale : encore moins songèrent-ils à s'aventurer sur ce périlleux terrain de la théologie où Henri VIII les avait devancés, avec le bourreau à ses côtés. Laissant dans l'ombre ces débats obscurs qui les auraient trop exposés et qui, d'ailleurs, auraient eu auprès de leurs auditeurs aussi peu de succès que les *moralités* du moyen âge. Les auteurs scéniques du seizième siècle s'attaquèrent surtout aux abus, aux scandales qui s'étaient glissés dans le sein du clergé et en firent l'objet d'inépuisables plaisanteries souvent violentes, parfois spirituelles, toujours soulignées par les applaudissements ironiques de la foule. Il est vrai que certains réformateurs, plus rigoureux que les autres, cherchaient à étendre la réforme jusqu'au théâtre même et condamnaient d'une manière absolue toute représentation scénique; mais ce puritanisme ne prévalut pas, et la scène demeura ouverte pour recevoir Shakespeare.

Ainsi s'étaient, en quelque sorte, lentement accumulés, à travers les siècles, presque tous les éléments moraux du drame shakespearien. Mélodrames sanglants, parades patriotiques, réminiscences bibliques ayant pour alliage un véritable clinquant d'érudition classique, mélange du style tragique et de la farce : tout se trouve en germe chez ses devanciers ; tout se reconnaît dans ses essais informes, dans ces premiers bégaiements de la muse anglaise que M. Jusserand a eu la patience et le talent de recueillir. Shakespeare apportera, sans doute, des richesses nouvelles, des défauts personnels : il sacrifiera plus que nul autre au faux goût italien et espagnol, à la passion de ses contemporains pour les pointes et les *concetti* ; mais il maniera le merveilleux comme aucun auteur ne l'avait fait avant lui, il créera le genre de la féerie, à peu près inconnu avant lui. Pour le reste, son œuvre dérivera des mêmes sources, et sera faite de la même étoffe que celles de ses devanciers ; ou, pour parler plus exactement, la marque de l'esprit anglais, du tempérament national se reconnaîtra dans ses œuvres, comme dans toute la littérature de son temps.

Cette conclusion s'impose à quiconque a lu Shakespeare et connaît un peu les Anglais. Mais faut-il aller plus loin ? Faut-il ne voir dans Shakespeare que le produit naturel, logique, nécessaire même du caractère britannique? Faut-il pousser l'esprit du système jusqu'à lui appliquer, comme M. Jusserand, ces paroles empruntées à l'œuvre même du grand poète : « Nous n'enverrons personne à travers le le vaste monde à la recherche d'un seul? » Non sans doute. Ce serait meconnaître, en quelque sorte, le prix inestimable de ce présent divin qui s'appelle le génie. Nous ne serions pas étonnés, cependant, qu'une telle conclusion fût admise par la généralité des lecteurs, car elle est dans le goût du siècle. C'est pour ce motif qu'on nous permettra de nous y arrêter quelques instants et de discuter la doctrine d'où elle découle :

Plus l'homme vieillit, plus il se sent attiré vers l'enfance; plus un peuple compte de siècles d'existence, plus il a le goût et la passion des origines. Cette loi psychologique est, en quelque sorte, inhérente à la nature humaine, et les nations ou les époques qui se flattent le plus de s'y soustraire sont bien souvent celles qui en subissent le plus l'influence. Notre siècle, notre pays, en offrent l'exemple. Nous ne sommes assurément pas nouveaux dans le monde, et ni les mœurs ni la littérature ne se distinguent, chez nous, par leur simplicité naïve. Nous sommes, nous croyons ou nous prétendons être raffinés en toutes choses, et l'un de nos principaux raffinements consiste précisément à rechercher, non sans quelque affectation, les vestiges les plus ignorés, les plus lointains des âges de barbarie

littéraire et artistique. Nous sommes loin du temps où l'homme abstrait était tout pour l'artiste et pour l'écrivain, où le personnage vivant s'effaçait devant le type moral, et où l'on coulait pour ainsi dire dans le même moule les hommes des siècles les plus divers et des pays les plus différents. Ce ne serait plus devant nous que « Calprenède pourrait faire parler Juba en Gascon », ni qu'il serait permis de mettre dans la bouche de Bajazet et d'Amurat le langage des grands seigneurs de la cour de Louis XIV, ou de jouer *Polyeucte* en perruque et en canons au milieu de marquis assis sur la scène. Nous sommes moins ignorants du passé : par là même, nous en sommes plus respectueux, ou pour mieux dire, plus curieux. Les côtés extérieurs et palpables des choses, ces détails intimes et minutieux sont, pour nous, sans prix. Nous ne saurions plus nous en passer pour comprendre même les aspects généraux de l'histoire, et en effet, nous en saisissons mieux les grandes lignes, quand toutefois ils ne nous les cachent pas, ce qui arrive quelquefois. Plus antiquaires qu'historiens, plus collectionneurs que philosophes, nous aimons le fait inconnu, moins pour sa valeur que pour sa nouveauté; nous avons faim et soif des vieux débris littéraires et artistiques, par cela seul qu'ils sont des débris.

Cette méthode, excellente en elle-même, et dangereuse seulement par l'abus, est aujourd'hui suivie à peu près universellement. Mais elle n'a jamais plus de succès que lorsqu'elle s'applique aux origines d'une grande école littéraire et aux précurseurs d'un écrivain de génie. Soit scrupule historique, soit esprit de système, soit application inopportune de la méthode scientifique, soit invasion de l'idée démocratique jusque dans le domaine de l'art et de la littérature, soit enfin par toutes ces causes réunies, on n'admet plus guère de nos jours qu'un homme de génie se soit formé tout seul, ni qu'il ait apparu tout à coup, comme une sorte de météore, au milieu des ténèbres universelles. Nous ne reconnaissons pas de générations spontanées en physiologie : nous les repoussons également en littérature. L'expérience et l'analyse nous enseignent de plus en plus, cette grande loi des transformations successives et des dégradations insensibles que l'école avait dès longtemps, si bien formulée dans cet axiome : *natura non facit saltum :* nous n'hésitons guère à déclarer le même principe applicable aux choses de l'esprit et de l'âme. Sommes-nous en présence d'une de ces œuvres sublimes qui révèlent à l'esprit de l'homme toute sa puissance, à l'âme toute sa grandeur et qui sont comme les titres de noblesse de l'humanité : il nous plaît de n'y voir que la résultante nécessaire de forces et d'éléments préexistants, le couronnement d'un édifice, la conclusion et le dernier mot d'une école. Nous ne dirons plus : *Enfin Mal-*

herbe vint. Nous expliquerons d'abord pourquoi Malherbe devait venir, comment son règne poétique avait été de longue main préparé, de quelles causes il procédait; nous chercherons surtout à faire connaître tous les Malherbes inconnus ou incomplets qui ont pu le précéder et qu'il a fait oublier.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Il y aurait beaucoup à dire dans les deux sens. Il paraît cependant incontestable que cette tendance est plus faite pour aiguiser le sens critique que pour affiner le goût ou développer le sens artistique et moral. A force d'analyser, il faut craindre de ne plus savoir recourir utilement à la synthèse; à force de remonter aux sources, on risque de perdre de vue le fleuve au cours majestueux et vivifiant; en attachant trop d'importance aux origines, aux influences extérieures, aux causes secondes, on est exposé à méconnaître, en quelque mesure, la cause première, éternelle et vivante, c'est-à-dire l'énergie créatrice et originale de la personnalité humaine. On objecte, il est vrai, un mot qui est à lui seul toute une théorie : l'influence des milieux. Le milieu est une expression à la mode, expression qui explique tout, qui rend compte de tout; faut-il ajouter : qui dispense de tout. Si nous n'y prenons garde, au train dont vont les choses, dans le domaine de l'histoire, de la littérature et même dans celui de la morale pratique et individuelle, tout ne sera bientôt qu'affaire de milieux. Le mérite et le démérite, le libre arbitre et la responsabilité s'effaceront devant cette force toute-puissante : le milieu. M. Taine, au surplus, n'a-t-il pas, d'avance, donné la formule et la loi de ce nouvel état social dans cette sentence justement fameuse : « Le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol. »

Quelle que soit l'étrange audace d'une telle doctrine, on n'entend pas contester ici ce qu'il peut y avoir de vrai, de sérieux, de juste, dans la théorie des milieux. Il est certain que, dans la majorité des cas, et surtout lorsqu'on envisage d'ensemble les grandes masses humaines, la conduite des hommes s'explique par l'action multiple du temps où ils sont nés, du climat sous lequel ils vivent, des idées dominantes dont ils ont subi l'influence. Mais on oublie trop, dans une certaine école historique, que cette méthode, excellente pour analyser les tendances et les mœurs d'une époque ou d'une société, devient presque toujours dangereuse ou fausse, lorsqu'on essaie d'en faire l'application à un homme isolé, et surtout aux grands hommes, qui sont, dans tous les genres, le sujet propre et, pour ainsi dire, nécessaire de l'histoire. Ce n'est pas des multitudes sans nom et sans physionomie que s'occupe l'historien, quand il rencontre ces immenses troupeaux humains dont chaque individu suit, en quelque sorte, le chemin battu, sans laisser de trace et sans

élever la tête au-dessus du niveau commun, il n'a presque toujours qu'à répéter le vers célèbre de Dante :

« ... Non parliam' di lor,
Mà guarda et passa ... »

Le véritable objet de ses études, le seul qui puisse offrir à la postérité d'utiles exemples et de précieuses leçons, c'est l'homme exceptionnel, le grand homme. Or, presque toujours, le grand homme n'est tel que parce qu'il n'a pas subi, comme ses contemporains, l'influence des milieux, parce qu'il a puisé dans son énergie native ou dans son originalité personnelle la force nécessaire pour remonter le courant, pour le détourner ou même pour entraîner à sa suite ses contemporains dans une voie nouvelle. Quand Socrate bat en brèche l'école triomphante des sophistes, quand Alexandre met un terme aux discussions intestines des petites républiques grecques et les entraîne à la conquête de l'Asie, quand Jules César substitue le principat à la république et ouvre aux représentants des provinces les portes du sénat romain, quand Charlemagne jette violemment dans le moule de l'unité impériale les petites principautés indéfiniment divisées que les invasions barbares avaient semées sur leur passage, quand Jeanne d'Arc arrache la noblesse française à ses guerres civiles et à ses plaisirs pour la jeter sur l'Anglais, quand le roi Henri IV impose aux ligueurs et aux huguenots l'édit de tolérance, quand Napoléon I[er], au lendemain de la Convention, signe le Concordat, reconstitue une noblesse, relève le trône et codifie l'ancienne législation de la vieille France, quand toutes ces grandes figures historiques font leur apparition, ce n'est pas parce qu'elles ont docilement reproduit l'empreinte des idées contemporaines, ce n'est pas davantage parce qu'elles ont subi l'influence du milieu où le sort les avait jetées, qu'elles fixent l'attention du monde et exercent sur les nations une sorte de fascination morale; c'est, au contraire, parce qu'elles ont rompu hardiment avec les opinions courantes et tracé un sillon nouveau. De même, dans un autre ordre d'idées, si Ronsard, Racine, Descartes, Rousseau, Locke, Chateaubriand, Lamartine et tant d'autres ont régné sur les esprits et sur les âmes, n'est-ce pas parce que, opposant la force toute-puissante de leur génie personnel à l'action du milieu où ils vivaient et aux tendances communes de leur génération, ils ont prêché, par le précepte et par l'exemple, le culte de l'antiquité aux disciples du moyen âge, la sublimité simple aux admirateurs des pointes espagnoles et des jeux d'esprit italiens, l'analyse morale et le doute philosophique au dogmatisme aristotélicien, l'amour de la nature et des sentiments natu-

rels à la société la plus raffinée qui fut jamais, l'autorité de l'expérience sensible à des écoles éprises d'abstractions métaphysiques, l'idée religieuse aux descendants de Voltaire, la poésie personnelle et vivante aux disciples de Delille et de Campistron? De même encore, pour revenir au sujet spécial de cette étude, si Shakespeare a mérité de devenir, en quelque sorte, l'incarnation du théâtre britannique, et si son nom jette un tel éclat qu'il plonge celui de tous les autres dramaturges anglais dans l'ombre comme le soleil levant obscurcit les étoiles, n'est-ce pas parce que, sur une scène souillée de sang et souvent avilie par la farce, il a jeté à pleines mains les fleurs les plus brillantes de l'imagination la plus éthérée et parce que, tout en conservant les types populaires créés par le génie national, il y a mêlé des épisodes ravissants, des types adorables de jeunesse, d'amour et de suave poésie ?

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence que, loin de confirmer la théorie de l'influence des milieux, l'histoire en est le plus souvent, au contraire, la contradiction directe? Sans doute, il fut un temps où, dans l'appréciation des actes individuels, comme dans l'examen des ouvrages de l'esprit, on jugeait trop d'après un idéal invariable et absolu, sans tenir assez de compte des éléments divers qui modifient le jeu de l'activité et de la pensée humaine. Il était naturel, il était juste qu'un siècle aussi critique que le nôtre, répudiât cette méthode par trop sommaire et cherchât, avant de se prononcer sur le mérite d'un acte historique ou sur la valeur d'une œuvre littéraire ou artistique, à recomposer, en quelque sorte, autant que possible, l'atmosphère dans laquelle l'homme politique a vécu, la société au sein de laquelle l'écrivain ou l'artiste ont composé leurs travaux. Mais, comme il arrive souvent, l'effort a dépassé le but, une réaction légitime contre un excès a produit un excès en sens contraire. Dans le désir de tenir compte des influences étrangères à l'homme, on a fini par perdre de vue l'élément principal et dominant de tout jugement historique ou littéraire, c'est-à-dire la personnalité humaine, le caractère propre de l'individu. De peur de ne voir dans l'homme qu'un être idéal, on a fini par en faire une sorte de rouage mécanique; à force de se défier des abstractions, on est tombé en plein matérialisme, ou plutôt en plein fatalisme historique. C'est là une erreur capitale, qui menace de dévoyer entièrement la critique contemporaine et que condamnent non seulement la tradition constante de toutes les écoles historiques qui nous ont précédés, mais encore l'étude la plus sommaire de la nature de l'homme et le sens de la dignité humaine. Oui, sans doute, l'influence des milieux, l'action de la race, du climat, de la nourriture, sont irrésistibles chez les ani-

maux, chez les êtres privés de raison et de libre arbitre; leur développement est régulier comme celui d'une loi chimique, leurs actions sont, en quelque sorte, fatales. Placez dix, cent, mille animaux de même race sous l'action des mêmes influences, dix, cent, mille fois, ils agiront de même et vous aurez des produits analogues. Prenez, au contraire, deux hommes, deux frères, dès l'enfance, et soumettez-les, de leur naissance à leur tombeau, au même régime, à la même éducation, maintenez-les dans le même milieu, donnez-leur même éducation, renouvelez l'expérience à l'infini, pas une fois peut-être vous n'obtiendrez, au point de vue intellectuel et moral, des résultats semblables. C'est là le signe de la grandeur humaine, la marque de cette royauté qui s'exerce par le libre arbitre et que méconnaît trop l'école historique à la tête de laquelle brille M. Taine. Bien que M. Jusserand soit loin de lui appartenir, il semble que l'étude assidue de l'*Histoire de la littérature anglaise* l'ait disposé à s'exagérer l'influence, d'ailleurs si visible et si forte, de l'énergique tempérament dont la nature a doué la race anglaise, et à rabaisser un peu la gloire personnelle de Shakespeare, au profit de celle de ses prédécesseurs, qui en manquaient un peu, il faut le reconnaître. Si tel a été son but, nous doutons qu'il l'atteigne; mais il en est un du moins qu'il n'a pas manqué, et c'est le but essentiel pour un auteur : il instruit et charme le lecteur, son livre est nourri de faits et de science sans pédantisme; il est solidement construit et léger d'allures. Il est plein de découvertes intéressantes, plus encore de promesses; il a, enfin, deux mérites rares et particulièrement précieux : une fraîcheur de style et une sincérité d'accent qui trahissent la main d'un jeune homme. Or un jeune homme qui a conquis le grade de docteur ès-lettres et un diplomate lettré ne sont pas, de nos jours, phénomènes tellement communs, qu'il ne soit bon de les signaler et de les saluer au passage.

René Lavollée.

LES CAPITAINERIES

DES CHASSES

Faire l'histoire des capitaineries des chasses, c'est étudier, au point de vue du droit et des habitudes sociales, un ordre de choses et de faits que le siècle dernier a vu disparaître; c'est tracer, en 1600, le croquis des forêts de l'Ile-de-France, de Villers-Cotterets, de Chambord, à l'aide des précieux documents que possèdent la Bibliothèque et les Archives nationales. De tout temps, la chasse a été regardée comme un exercice très noble et très apte à reposer l'esprit de ses fatigues et de ses luttes. Aux premiers âges, tous les hommes chassaient pour vivre; et ces mardelles, disséminées dans les bois du nord de la France, sont les témoins d'une époque où la vie se passait à traquer le fauve au milieu des forêts. Les anciens avaient la chasse en grand honneur. En Grèce, cet exercice était recommandé aux jeunes hommes, pour les former au métier de la guerre et développer en eux les qualités solides qui font les bons soldats et les vaillants capitaines.

« N'imitez pas, dit Xénophon, ces hommes qui cherchent à s'agrandir aux dépens du public, et soyez comme ces chasseurs robustes toujours prêts à mettre leur courage et leur force au service du pays. »

Horace nous apprend, dans ses Odes, que l'art de chasser, très apprécié à Rome, donne de la réputation, de la santé et une longue vie. Tous les jeunes gens des familles patriciennes et plébéiennes s'adonnent à ce plaisir, et c'est un moyen dont se sert Catilina pour gagner l'amitié des jeunes hommes qu'il veut rattacher à son parti.

Les Gaulois furent chasseurs comme les Romains et les Grecs, et, pour se rompre au métier des armes, on les vit s'exercer à poursuivre des animaux appelés vros, dans la forêt Hercinie, et se montrer aussi fiers de prendre l'une de ces bêtes que de tuer un ennemi.

En France, dès les premiers temps de la monarchie, la chasse fut une prérogative royale; et lorsque le roi donnait, sur un fief, la

liberté de chasser, cette faveur restait attachée au sol, quel que fût l'occupant.

Le pouvoir s'est toujours montré fort jaloux de ce droit, réservant pour la couronne ces grandes chasses royales où s'est formée l'habitude française de courir le cerf et le sanglier dans de vastes forêts.

Dans les pays voisins, le cerf, traqué dans des enceintes, est tué par les chasseurs qui l'attendent au passage. En France, on lui donne l'espace pour fuir, et il a la vie sauve, s'il l'emporte de vitesse, sur la meute et les veneurs.

Tous les rois de France ont été chasseurs. Clovis, en poursuivant un cerf, découvre le gué d'une rivière, et cette reconnaissance lui fait gagner la bataille contre le roi des Goths. Clotaire, chassant dans la forêt de Cuise, déploie une telle ardeur, qu'il est atteint d'une pleurésie et meurt à la fleur de l'âge. A Fontainebleau, saint Louis, en courant le cerf, tombe dans une embuscade de brigands. Appelant, au son du huchet, ses cavaliers à son secours, il taille en pièces les bandits, et il va rejoindre les veneurs. Dans cette forêt, Philippe le Bel, en luttant avec un sanglier farouche, est renversé de cheval, et cette chute met fin à ses jours. Henri IV avait pour la chasse une telle passion, que le matin il *volait* l'oiseau; au milieu du jour, il traquait des loups; et le soir, il prenait un cerf.

Au moyen âge, le territoire était couvert d'épaisses forêts, appartenant au roi, aux ecclésiastiques et à divers particuliers. Dans le domaine royal, une ordonnance de 1547 avait prescrit de laisser les bois croître en futaie. Le roi pouvait disposer de la superficie boisée, sous le contrôle du parlement, à la condition, sous peine de nullité, d'exécuter, dans l'année, les coupes autorisées. Le domaine ne pouvait être aliéné que pour constituer des apanages, ou pour obtenir à deniers comptants des subsides de guerre. L'apanage était donné aux frères du roi, pour leur permettre de tenir dignement le rang de princes du sang. Il faisait retour à la couronne, quand le prince apanagé venait à décéder sans hoirs.

Pour faire la guerre, les Romains avaient une épargne appelée *Sanctius Ærarium*. Les rois de France eurent aussi leur trésor de guerre, mais les ressources furent vite épuisées. Les forêts vinrent remplacer l'épargne, et l'on engagea, en superficie, des portions du domaine pour obtenir des subsides. Les bois particuliers étaient possédés en franchise, ou tenus en gruerie, et soumis à des droits variant avec les coutumes locales. Les rois ont toujours eu, en France, le pouvoir de régler la chasse dans leurs forêts et de la défendre.

Sous les Mérovingiens, le fait de chasse, considéré comme une grave

atteinte à la prérogative royale, était sévèrement puni. Charlemagne, dans ses *Capitulaires*, enjoint aux forestiers de bien garder les forêts. Dans un règlement, daté de Verneuil-sur-Oise, Charles le Chauve désigne les bois dans lesquels ses commensaux et son propre fils ne pourront chasser.

Dans les bois particuliers, la chasse n'était pas plus libre, ainsi que le témoigne le fait suivant, qui se passait dans l'Anjou, en 1292.

Guillaume le Maire était alors évêque d'Angers. Ses gens avaient trouvé bon d'occuper leurs loisirs à tuer des chevreuils dans les bois du comté. Les officiers du château vinrent se plaindre à l'évêché, et prévenir que l'on ferait prisonniers les maraudeurs audacieux, s'ils renouvelaient leurs exploits.

C'est en vain que Gaston Phœbus, comte de Foix, exhorte tous les hommes à être chasseurs « pour vivre longtemps en santé et en joie ». Le législateur, se plaçant à un autre point de vue, que le comte de Foix, fit défendre la chasse pour empêcher aux laboureurs de quitter leur charrue, aux artisans de négliger leur métier, aux marchands d'abandonner leur commerce. Cette défense ne fut pas absolue, et de nombreuses chartes levèrent souvent dans les provinces l'interdiction prononcée par la loi. L'une d'elles fut donnée, par Philippe le Bel, en 1307, à la ville de Senlis. La lettre royale ordonnait au bailli de cette ville ou à son lieutenant « de rétablir les habitants dans leur droit de chasse aux lièvres et aux renards, vers la forêt d'Halatte, dont le gruyer, Jean Choisel, les avait dépouillés ».

La plus ancienne ordonnance sur le fait des chasses, qui ait été préservée de l'injure des temps, est celle du roi Jean, de l'an 1355. Charles VI permit aux gentilshommes de chasser sur leurs terres, jugeant avec raison que, pour les préparer à la vie des camps, il fallait leur laisser combattre de vitesse les bêtes qui percent, de force celles qui se défendent, et d'habileté celles qui rusent. A cette époque, l'exécution des ordonnances était confiée aux soins du souverain maître des eaux et forêts, et l'administration du domaine était entre les mains d'officiers connus sous le nom de gruyer, de forestier et de verdier. La charge de souverain maître était aussi illustre que celle de connétable et d'amiral. Ces trois officiers ou leurs lieutenants venaient rendre la justice devant une table de marbre, disposée dans la salle du palais à Paris, et servant aux festins donnés par le roi, dans des cas extraordinaires. Un incendie vint à consumer le palais. La table de marbre fut brisée, et les trois juges furent dispersés dans le parlement.

Le souverain maître emporta avec lui sa juridiction, qui prit le nom de Table de marbre. Cet officier de haut rang était en même temps

grand veneur. Sous Charles VI, Philippe de Courguilleroy est qualifié, dans les comptes de dépense de la vénerie, de maître veneur du roi et de maître de ses eaux et forêts. Comme maître veneur il a six lieutenants sous ses ordres, deux aides, un clerc de vénerie, des varlets et des pages de chiens et de lévriers. La vénerie a deux équipages, l'un pour le cerf et l'autre pour le porc. Dans l'équipage du cerf on compte quatre-vingt-dix-huit chiens courants, huit limiers, trente-deux lévriers et vingt-quatre chiens, appartenant à M. le duc de Bourbon. Messire de Courguilleroy reçoit par an, pour ses gages, comme maître veneur et maître des eaux et forêts, 382 livres, 10 sous parisis, et pour sa pension, 100 livres parisis. Guillaume Cochet, l'un des veneurs, touche par an, pour ses gages, 54 livres, 17 sous parisis; 100 sous parisis, pour sa robe; 80 livres parisis, pour sa pension; 17 sous parisis, pour ses heuzes et ses haches.

Les offices de gruyer, de forestier et de verdier furent très recherchés par les seigneurs de la cour. Les gruyers avaient sous leurs ordres les fureteurs, chargés de fournir des connils pour l'hôtel du roi et celui de la reine. On appelait alors connils, les lapins de nos bois. A chaque instant, les fureteurs, munis d'un mandement du roi, se rendaient en forêt, pour exercer leurs offices. En 1395, c'est Jehan de Paris, qui s'en va dans la forêt d'Halatte, prendre cent douze connils pour l'hôtel du roi. Ancelot de Naux est chargé de la même mission pour l'hôtel de la reine. En mai de la même année, la reine attend, à Compiègne, Mme de Bourgogne, Mme de Breban et plusieurs autres dames. Les lapins d'Halatte sont, paraît-il, très renommés, car Philippe de Savoisy, pour fêter les hôtes de Compiègne, écrit, à Chantilly, à son très cher ami, Robert de Murat, de lui envoyer trois douzaines de lapereaux et des meilleurs.

François Ier prit des dispositions pour régler la chasse dans le domaine royal, absolument comme un propriétaire le fait sur ses terres. Il donna l'ordre aux officiers des forêts de s'abstenir de porter des armes, à moins d'y être formellement autorisés. Usant de son pouvoir souverain, il défendit, dans le Poitou, aux seigneurs dont il avait à se plaindre, de chasser des bêtes rousses, dans les forêts voisines du Buisson du Fou.

Jusqu'alors, il n'avait été question ni de capitaines ni de capitaineries. Le roi pouvait chasser partout, et en toute saison. Il avait des chasses de printemps et d'automne, des veneurs, des fauconniers et des fureteurs. A la suite des victoires de Cerisoles et Landrecies, François Ier avait renoncé aux armes, pour s'occuper des choses de l'art. Appelant à la cour Léonard de Vinci, le Primatice et le Rosso, il avait rétabli Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord, Villers-Cotterets, et, dans ces maisons royales, il venait résider avec la cour

et traiter les affaires du royaume. Pour donner à ces demeures de brillants dehors, les forêts et les terres voisines, groupées en capitaineries, furent réservées pour les chasses, et le soin de conserver le gibier fut confié à des seigneurs particuliers. Telle fut l'origine des capitaineries, dont le gouvernement fut confié à des officiers revêtus de l'autorité qu'avaient jusqu'à ce jour exercée les gruyers, les verdiers et les autres officiers des forêts.

Les premiers capitaines, Louis de Vendôme, gouverneur de la forêt de Brie, Adolphe de l'Hôpital, au siège d'Orléans, Nicolas Le Gendre, gruyer de Sénart, François de Chastenier, dans le Poitou, furent reçus au siège de la Table de marbre, à Paris. Ces officiers vivaient dans l'intimité de la cour, aussi leurs fonctions furent-elles recherchées par des personnes de la plus noble qualité. Des charges de lieutenants et de sous-lieutenants furent bientôt créées, pour venir en aide aux capitaines. Tous les seigneurs ayant un grand état de maison, demandèrent à ériger leurs terres en capitaineries. L'autorisation fut donnée par le roi à tous ceux qui avaient gagné sa confiance; et le duc de la Trémouille, les seigneurs de Vendôme et d'autres capitaines illustres eurent leurs cantons réservés. Henri IV, après la paix de Vervins, voulant récompenser la noblesse qui l'avait aidé, de son épée et de son courage, à triompher de la Ligue, autorisa tous les seigneurs à chasser noblement dans leurs forêts, pourvu que ce fût à trois lieues du domaine royal. Il fit défendre de tirer à l'arquebuse à une lieue des capitaineries, pour n'avoir pas à craindre de gênants voisinages.

Dans tous ces règlements, il n'est pas question de la chasse aux lapins, qui n'offrait aux veneurs aucun attrait. Tout le monde pouvait, sur son domaine, prendre ce menu gibier, et s'il venait à ravager les champs, la garenne signalée devait être détruite ou fermée par un mur. Deux prud'hommes, désignés dans la châtellenie, étaient juges du fait et tranchaient la question. Souvent des gens peu scrupuleux s'en allaient visiter la garenne d'autrui. La Table de marbre y mettait bon ordre, et condamnait les coupables à faire amende honorable, en portant sur les épaules les peaux du gibier qu'ils avaient dérobées.

Colbert, dans son ordonnance célèbre de 1669, sur les eaux et forêts, avait jeté les bases d'une administration nouvelle. Les maîtres des forêts remplaçaient les gruyers, et cet homme d'État éminent avait tracé, pour chacun de ces nouveaux officiers, le cadre dans lequel ils étaient appelés à se mouvoir. Le pouvoir des officiers des chasses fut aussi nettement défini. On connaissait alors deux sortes de capitaineries, celles des maisons royales et les capitaineries simples.

Les capitaines au service des maisons royales recevaient leurs provisions du roi. Ils versaient au trésor le prix de leur charge, que leur remboursait l'officier qui leur succédait. En 1682, le sieur de Beaunais fut nommé capitaine de la varenne des Tuileries. Sa charge lui avait coûté 165 000 livres. Il les versa au trésor, et il reçut de Colbert un brevet lui assurant le recouvrement de la somme engagée. Les officiers des capitaineries royales jouissaient des privilèges accordés aux commensaux de la maison du roi. Ils figuraient sur les états de la cour des aides, juge de leurs droits et de tous les actes intéressant les finances de l'État. Les autres officiers des chasses n'avaient aucun de ces privilèges.

L'ordonnance de Colbert nous montre les capitaineries formant, pour le gibier, de véritables retraites, entourées de la plus minutieuse protection. Les gardes qui les surveillent, ne peuvent porter que des pistolets pour protéger leur personne. Il est absolument défendu d'enlever aucun aire ou nid d'oiseaux. Si les gardes trouvent des nids où les faucons ont leurs petits, il en est donné avis au grand fauconnier, et des mesures sont prises pour veiller sur la couvée. Il fallait une autorisation pour avoir chez soi des perdrix et des cailles. Cette permission fut donnée, en Saintonges, au curé de Crazannes, qui avait trouvé le secret d'élever des perdrix rouges. Il les mettait dans des cages et, deux fois par jour, il leur donnait la liberté pour aller picorer dans les champs. Les perdrix rentraient au bruit d'un tambour, et jamais il n'en manqua une seule à l'appel. Le roi fit venir à la cour le curé et sa volière, et l'on admira beaucoup l'habileté de l'oiseleur.

Les braconniers tendaient alors des lacs, des bricoles de corde et des tonnelles. La tonnelle était une vaste toile, sur laquelle on figurait un bœuf ou un cheval. Le chasseur s'avançait portant devant lui cet appareil, lui permettant de surprendre le gibier. Il était défendu de chasser au chien couchant. Les veneurs partaient avec la meute ou l'oiseau sur le poing, ne trouvant pas dans l'arrêt du chien un plaisir assez noble pour occuper leurs loisirs. Dans toutes les forêts, le cerf et les biches étaient réservés pour le roi, et l'amende était au moins de 300 livres, si l'on venait à tuer un cerf, sans un ordre spécial.

Le nombre des capitaineries s'accrut très vite. Tous les grands seigneurs et tous les gouverneurs voulurent avoir leurs cantonnements de chasse. Les fiefs compris dans ces réserves se trouvèrent privés de leur droit, et les terres, exposées à tous les caprices des officiers, diminuaient de valeur. Pour remédier à ces abus, le roi donna l'ordre, en 1698, à tous ceux qui prétendaient avoir le droit de capitainerie, de présenter leurs titres dans un délai de trois mois. Les

seigneurs ne répondirent pas à cet appel. Le roi fit alors acte d'autorité, et, dans un but d'équité et de justice, il supprima plus de quatre-vingts capitaineries, ne réservant que celles des environs de Paris, de Blois et de Chambord, dont le maintien paraissait utile pour ajouter à l'éclat de la couronne. Des commissaires spéciaux furent chargés d'examiner, si les capitaineries de l'apanage du duc d'Orléans n'étaient pas aussi préjudiciables au bien public. Pour éviter de nouveaux empiètements, les gouverneurs des provinces furent prévenus que leur charge ne leur conférait aucun droit de chasse, et qu'un brevet émanant de l'autorité royale pouvait seul donner ce pouvoir.

Il ne resta plus, à vrai dire, que les capitaineries royales dont la description peut intéresser tous ceux qui, explorant les forêts de l'Ile-de-France, aiment à rechercher dans le souvenir des temps la nomenclature des faits qui rappellent le passé. Au palais de Fontainebleau, dans la galerie des Cerfs, sont peints sur les murailles, dans de vastes panneaux, toutes les capitaineries. Chacune d'elles a son cadre; et le château royal, avec ses ogives et ses tours, se détache au milieu des forêts réservées. Nous avons cherché à reproduire une copie de ces fresques. En fouillant la forêt, s'il s'est trouvé une ruine cachée sous les vieux arbres, oubliée par le peintre, nous avons essayé de l'éclairer des lumières du passé. Pour former ces grands parcs, ces futaies séculaires, dont le maître savant a tracé les contours, il a fallu l'aide du temps, et aussi la main des hommes. L'œuvre du temps nous a fourni les lointains dans nos croquis; l'œuvre des hommes nous a permis d'animer les tableaux qui vont suivre. Entre toutes les capitaineries des maisons royales, celle d'Halatte, dit Afforty, dans ses Mémoires, est une des plus anciennes et des plus distinguées. Elle était, autrefois, la capitainerie du bailliage de Senlis, et de son ressort, selon plusieurs titres. Senlis doit son origine aux Romains, qui l'ont appelé *Augustomagus*. Ptolémée et Pline en font mention dans leurs Mémoires, sous le nom de *Sylvanectum*, pays entouré de forêts. C'est qu'en effet, tout autour de Senlis, les bois forment une large ceinture, et la forêt d'Halatte, avec ses futaies séculaires, est le plus beau fleuron de cette vaste couronne. Pays du plus haut intérêt, où l'on retrouve les souvenirs de toutes les époques : dans la forêt d'Halatte, ces menhirs, dressés par les druides; ce temple d'Hermès, témoin des hommages rendus à la divinité païenne; ces grandes voies romaines, par où sont venues les légions qui ont fondé la ville et ses arènes.

A Senlis, l'esprit peut se reporter à tous les âges. Parcourez son enceinte, formée de murailles à larges bases; jetez sur les arènes un vaste *velum;* imaginez que sur les gradins siègent des milliers de

spectateurs; que le préfet de l'empire, entouré de ses troupes étrangères, se tienne dans sa loge, vous êtes dans la cité romaine, au cinquième siècle de notre ère. Au neuvième siècle, dans le vieux château, des soldats, bardés de fer, veillent sur un prisonnier de haute race. C'est le fils de Charles le Chauve, dont les trames secrètes dénotent une ambition coupable, et que le roi fait garder à vue dans son palais. C'est à Senlis que Charles VI fit cette chasse mémorable que raconte l'archevêque de Reims, dans l'histoire de ce règne. « De Saint-Denis, dit cet historien, le roi s'en alla à Senlis pour chasser, et fut trouvé un cerf qui avait au col une chaîne de cuivre doré, et défendit qu'on ne le prît que au lacs, sans le tuer, et ainsi fut fait, et l'on trouva qu'il avait au col, la dite chaîne, où était écrit : *Cæsar hoc mihi donavit*, et dès lors le roi porta en devise le cerf volant, couronné d'or au col, et partout où on mettait ses armes, y avait deux cerfs tenant ses armes d'un côté et d'autre. » Au temps de la Ligue, l'armée rebelle vint faire le siège de Senlis et échouer contre ses murs. La cité resta fidèle au prince de Navarre; et le roi, visitant plus tard la ville dévouée, dit ces paroles mémorables : « Mon heure ici a prins son commencement, dont il s'est semé et augmenté par tout notre royaume. » Les rois de France ont toujours aimé à séjourner à Senlis, et sur toutes les rives des forêts qui l'encadrent, on retrouve une demeure royale.

A Creil, Charles V avait un manoir. Le château de Laversine fut construit par François Ier, sur la rive gauche de l'Oise, en regard de cette vallée, où les Romains avaient un palais, dans lequel Charles le Chauve convoqua les seigneurs d'Aquitaine. Henri IV fit bâtir le château de Verneuil. Louis XI eut sa maison royale, dans l'abbaye de la Victoire, en ce lieu où le courrier de Flandre, rencontra, en 1222, celui de Paris, et lui annonça que Philippe-Auguste était victorieux, à Bouvines, de l'empereur Othon, des Flamands et des Anglais. Dans la forêt d'Halatte, le Montcel et Saint-Christophe furent des résidences royales.

La capitainerie d'Halatte rayonnait autour de ces palais et comprenait dans son étendue le domaine royal, le domaine engagé et les terres possédées par des ecclésiastiques et des seigneurs particuliers. La forêt d'Halatte et le bois des Ageux formaient le domaine royal. Senlis, la forêt de la Pommeraye, Creil, Pont-Saint-Maxence, constituaient le domaine engagé. Les terres ecclésiastiques étaient nombreuses, et les plus connues entouraient les abbayes de Chaalis et de Royaumont. Chaalis et Royaumont, ces deux noms dans l'histoire sont tout un poème : à Royaumont, saint Louis vint souvent prier dans le monastère qu'il avait créé; à Chaalis, Louis le Gros, le Primatice et Nicolo dell'Abate ont orné l'abbaye de ces peintures

murales que le temps avait cachées, et que la châtelaine du lieu a su faire revivre, en confiant, aux frères Balze, le soin de reproduire, avec les restes du passé, une œuvre magistrale, où l'on retrouve la beauté, le charme et la grâce des grands maîtres italiens.

M. le duc d'Uzès et tous les particuliers ayant des terres dans les limites des cantons réservés, firent tous leurs efforts pour affranchir leur domaine de la servitude qui leur était imposée. Oubliant que la volonté royale avait le pouvoir d'ordonner la chasse, de la régler et de la défendre, ils demandèrent, au procureur du roi, à connaître les titres constitutifs de la capitainerie. Le sieur Lombard, seigneur d'Ermenonville, se fit l'écho de toutes les plaintes. Il présenta un mémoire, réclamant pour son domaine le privilège du droit de chasse, concédé par le roi Jean, en 1331. A cette date, en effet, une lettre royale avait permis au châtelain d'Ermenonville de chasser sur ses terres, mais une réserve formelle avait été faite en faveur du roi et de ses veneurs. Le conseil d'État, s'appuyant sur les anciennes ordonnances, rendit un arrêt maintenant tous les droits de la couronne.

Le premier capitaine des chasses de la forêt d'Halatte fut Pierre de la Fontaine, seigneur d'Ognon. Le connétable de Montmorency reçut de François I[er] des provisions de capitaine d'Halatte et de Commelle. Il mourut des suites d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Saint-Denis, où il commandait en chef, à soixante-quatorze ans, l'armée catholique. Henri de Montmorency son fils, seigneur de Dauville, lui succéda dans ses fonctions. En 1674, la charge de capitaine passa dans la maison des Condés.

Les princes de Condé possédaient alors Chantilly, ce vieux manoir, défendu par la forêt et les marais environnants, cette forteresse, protégée par trois enceintes et trois fossés, qu'avaient occupée les Bouteillers de France, les d'Orgemont et les seigneurs de Montmorency. A l'entrée du château, une porte couverte de têtes de sangliers et de loups, un corps de garde avec des soldats faisant le guet, montraient que les seigneurs du manoir étaient veneurs et guerriers.

Le plus illustre des Condés, après avoir secouru l'Alsace et délivré Hagueneau, s'était retiré à Chantilly. Là, il se reposait de ses batailles et de ses victoires, en traçant ces routes superbes qui donnent à la forêt un aspect vraiment royal. Il donnait, au roi et à la cour, cette fête merveilleuse, dans laquelle on fit une chasse au clair de lune, au milieu des bois illuminés par des milliers de lanternes. Le roi, que Chantilly, sa forêt et ses belles eaux avaient charmé, envoya à son cousin le brevet de capitaine de tous les lieux environnants. Le prince Henri-Jules eut le même titre, quand le grand

Condé eut cessé de vivre. La vénerie se composait alors de cinq cents chevaux et de soixante à quatre-vingts couples dechiens.

Le dernier capitaine fut Louis de Bourbon, prince de Condé, qui fit bâtir le château d'Enghien. Chantilly devint ensuite désert. Aujourd'hui la demeure des Condés n'est plus solitaire. Sur les ruines du vieux manoir, s'élève un château superbe. La statue de saint Louis domine le palais, Paul Dubois modèle la figure du grand connétable, et sur toutes les rives de l'ancienne forêt des Montmorency, le bien se fait avec une grâce discrète, que connaissent tous ceux qui ont demeuré sur ces bords.

Henri IV, rentré dans sa bonne ville de Paris, fit choix de ses environs pour y prendre le plaisir de la chasse. Il créa la capitainerie de la varenne du Louvre, et nomma capitaine de cette varenne et du bois de Boulogne, Nicolas Moreau, seigneur d'Auteuil. Il donna l'ordre à tous ses officiers de faire surveiller avec soin les plaines commençant dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés, et s'étendant par Meudon, Fontenay, Bourg-la-Reine, l'Hay, Thiais et Vitry, jusqu'à la Seine. Dans ces plaines, se trouvaient un grand nombre de bois isolés, des villages et des terres; déjà avait disparu la garenne de l'abbaye de Sainte-Geneviève, située sur l'emplacement de l'École militaire. Les titres latins qui font mention de cette garenne, l'appellent Garanella, d'où vient le nom de la rue de Grenelle, qui n'est autre, que le chemin redressé conduisant à la garenne. Vis-à-vis du Gros-Caillou, se trouvait comprise dans la capitainerie une île assez grande nommée l'île Maquerelle. Au commencement du dix-septième siècle, on y mit des cygnes et le nom d'île des Cygnes lui fut donné.

En 1689, le bois de Boulogne fut isolé de la varenne du Louvre, pour former, avec le château de Madrid et la plaine de Saint-Denis, la varenne des Tuileries. Le bois de Boulogne, anciennement appelé bois de Rouvroie, avait alors près de 2000 arpents. C'était un reste de la forêt, occupant autrefois tout l'espace compris dans le vaste circuit décrit par la Seine, de Paris à Neuilly. Ce grand massif couvrait la plaine des Sablons, et projetait l'un de ses bras, jusqu'à la place Sainte-Opportune. Deux cents arpents du bois de Rouvroie appartenaient aux religieuses de l'abbaye de Longchamps. L'abbaye possédait, avec les habitants du village de Boulogne, des droits d'usage sur toute la forêt. Quand ce bois fut réuni à la varenne des Tuileries, il était entouré de murailles et très endommagé. On avait suspendu pendant dix années l'usage et les coupes, excellent moyen de remettre en état les parties ruinées.

A l'entrée de la forêt, s'élevait le château de Madrid, construit par François I[er], à son retour de captivité. Ce château fut l'un des

premiers monuments de l'art gothique. Au moyen âge les châteaux, avec leurs donjons et leurs murailles crénelées, étaient de véritables forteresses. François Ier voulut que le château de Rouvroie ne ressemblât pas à une prison. Il fit venir d'Italie des statues de bronze et de marbre pour décorer les galeries et les jardins. Retiré dans son château, orné de marbre et de fleurs, il aimait à y rester dans la solitude. Errant au milieu des galeries, il ne parlait pas plus que lorsqu'il était prisonnier à Madrid. Le château de Boulogne reçut le nom de Madrid, en souvenir du lieu, où les tristes pensées avaient assiégé l'âme du roi prisonnier.

La varenne du Louvre comprenait douze cantons. Dans la plaine de Choisy et d'Orly se trouvait le château de Choisy, résidence préférée de la cour de Louis XV. Louis XI, étant à Plessis-lès-Tours, avait donné Choisy et la forêt de Sénard à son premier valet de chambre, son barbier et son confident, Ollivier le Daim. Cet Ollivier, surnommé le Diable, se rendit coupable de tels abus, qu'il fut condamné à mort et que tous ses biens furent confisqués. En 1680, Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, la grande demoiselle, comme l'appelait Bossuet, chargea Mansard du soin de lui construire un château dans sa terre de Choisy. Le château fut superbe, et de la magnifique terrasse s'élevant sur les rives de la Seine, la grande demoiselle, promenant ses regards sur le vaste horizon, pouvait dire avec le poète : « Si tout n'est à moi, tout est à mes regards. » Choisy se trouvait sur la route de Versailles à Fontainebleau. Louis XV l'obtint du duc de la Vallière, en fit une demeure royale, et nomma le comte de Coigny gouverneur du château. Le roi aimait à chasser aux environs de Choisy. Très souvent, on voyait une gondole aux couleurs royales descendre la Seine et ramener la cour aux Tuileries. En 1740, le roi fit venir à Soissy-sur-Étioles, la frégate que lui avait donnée la ville de Paris. Louis XVI et la reine Marie-Antoinette firent à Choisy de fréquents séjours, et les journaux du temps parlent de cette journée des cochers, dans laquelle dix-huit cents fiacres quittèrent Paris pour aller trouver le roi au château. La cour fut un peu troublée, en voyant s'arrêter toutes ces voitures vides, pendant que les cochers demandèrent à parler au roi pour obtenir des changements aux statuts de leur corporation.

Louis VII entoura de fossés le parc de Vincennes, ayant alors en surface 2000 arpents ; et du côté de Paris, il fit faire des logements pour s'y reposer en revenant de la chasse. Au milieu du parc, il bâtit un monastère qu'il donna aux religieux du Grand-Moret. Saint Louis, qui aimait son cher bois de Vincennes, où il se plaisait à rendre la justice, loin du bruit des palais, commença le château à

l'entrée de la forêt. Philippe-Auguste mit dans le parc des cerfs, des biches et des daims que le roi d'Angleterre lui avait envoyés de ses forêts de Normandie; et, continuant l'œuvre de saint Louis, il fit élever huit grandes tours. Le roi Jean ferma par de solides murailles l'espace compris entre ces ouvrages, et le donjon de Vincennes fut terminé. Louis XIV, voulant donner au château tous les ornements qui conviennent à une résidence royale, créa la capitainerie de Vincennes, et nomma le duc de Mazarin, gouverneur et capitaine de chasse. La capitainerie s'étendait hors du parc, sur les territoires voisins. Elle comprenait le Pré-Saint-Gervais, les trois parcs de Romainville, de Bruyère et de Ménilmontant. Dans le parc de Vincennes, se trouvait, sur une colline dominant la Marne, une futaie de tilleuls, très connue et si belle, qu'on l'avait appelée le buisson de Beauté. La forêt était ornée d'épines blanches, donnant au bois l'aspect le plus gracieux. Pour conserver au parc son air champêtre, on avait interdit le jeu de boules sous les ombrages, et les voitures et les laquais n'y pouvaient entrer tant que les épines restaient fleuries.

Henri IV avait en grande affection Saint-Germain et la forêt. Le château, si agréablement situé, était l'une des plus belles demeures de France ; et la forêt, percée de belles routes et pleines de fauves, attirait le roi pour y chasser. Avant le règne de François Ier, un grand officier des chasses résidait au château et se qualifiait de concierge de Saint-Germain. Guillaume de Montmorency, en 1472, possédait cette charge. Le duc de Saint-Simon, le marquis de Maison, les ducs de Richelieu et de Lude, furent pourvus de cet office. La forêt de Saint-Germain-en-Laye, ainsi nommée, parce qu'elle renfermait beaucoup de sangliers et de laies, avait, en 1680, près de 6000 arpents. Les rois de France l'avaient constituée, en achetant aux religieux de l'abbaye de Poissy, au prieuré d'Hannemont, aux seigneurs de Maison et de Frène, des bois tenant à la masse, et en faisant des échanges dans le massif des Alluets. Les riverains pouvaient conduire dans les grands bois mille bêtes omailles, et l'on évaluait à douze cents le nombre des bêtes fauves. La forêt ne pouvait supporter de telles charges. Le roi acheta, sur les bords de la Seine, des prairies pour 120 000 livres, et les abandonna aux usagers en échange de leurs droits.

Au milieu des bois, se trouvait l'ancien prieuré des Loges, où s'établirent, en 1640, des Augustins protégés par la reine mère. Près de la chapelle, s'élevait un grand bâtiment, où les officiers de la maîtrise rendaient la justice. Sur le plateau d'une colline, dont les pentes descendaient à la Seine, François Ier fit bâtir le château de la Muette, où venaient se faire prendre les bêtes fauves. On donnait

alors le nom de Muette aux maisons construites dans les capitaineries, soit pour y garder les mues de cerf, soit pour y mettre des oiseaux de fauconnerie. Le château était un pavillon carré, avec tourelles, construites en pierres et en briques. Sur les pilastres étaient gravées des salamandres avec la devise du roi : J'y vis et je l'éteins. Le château avait pour cadre la grande terrasse, de délicieux jardins et la plus belle futaie du royaume. Près de Saint-Germain, du côté de Paris, se trouvait le bois de la Trahison, ainsi nommé par la voix populaire ; on y montrait une table de pierre, sur laquelle le perfide Gannelon projeta la journée de Ronceveaux. Ce lieu devint maudit. Un chemin sinueux traversait le bois légendaire. D'un côté de la voie, les branches des arbres étaient assez légères pour flotter sur la Seine et suivre le courant ; de l'autre, elles avaient la dureté de la pierre, et, jetées dans le fleuve, elles allaient au fond de l'eau. C'était une marque de la vengeance du ciel. Le bois dur ne portait pas de fruits ; quand on le coupait, il ne donnait aucun rejet, aussi les années l'ont-elles fait disparaître, et il n'est plus resté que la légende du traître.

Les forêts de Livry, de Bondy, et tous les bois environnants, formaient autrefois la capitainerie de Livry. Au Raincy, le château de la maison de Sanguin était la demeure de chasse. On vendait tous les ans dans le domaine royal 14 arpents de grands arbres, et comme les bois étaient coupés à l'âge de cent ans, il devait y avoir dans ces cantons de grandes futaies. Plus tard, la forêt fut traitée en taillis avec un tel désordre, qu'il ne fut plus possible de reconnaître le domaine du roi. On le vendit à Paris, comme bois rabougri. Un arrêt de la Table de marbre vint heureusement empêcher cette spoliation, et rendre à la couronne les parties usurpées.

Ce fait se passait du temps de Colbert, et le ministre réformateur comprit le service qu'il rendrait au pays, en ordonnant une enquête sur l'état des forêts, leur régime et leurs charges. Le maréchal duc de Villeroi fut nommé par Louis XIV, capitaine et gruyer de Corbeil. En cette qualité, il avait pouvoir sur tout l'espace limité par la Seine, entre Melun et Charenton, la Marne, le ruisseau de Morbas, les hauteurs de Sucy, Boissy, Combs-la-Ville, le Plessis-Picard et le chemin de Paris à Melun. Cette vaste enceinte entourait les bois de Sénart et de Rougeau. Le roi, dans ces forêts, avait la propriété de toutes les routes. A Sénart, il possédait 140 arpents engagés, avec le domaine de Corbeil, au duc de Villeroi. Sur tous les autres bois, il avait un droit de gruerie, lui permettant de rendre la justice, de chasser et de faire prendre les glands.

Au fond de la forêt Iveline, la principale demeure des druides, il y eut, dit-on, un temple dédié aux Amours. Cette croyance celtique

a fait appeler Limours le pays que l'on trouve dans ces anciennes retraites. La duchesse d'Etampes y possédait un château que visita souvent François Ier, pour calmer ses ennuis; l'intérêt qu'il portait à ces lieux lui fit ériger les terres et les bois en capitainerie. A Limours, on retrouve les souvenirs de Diane de Poitiers et du cardinal de Richelieu. Gaston d'Orléans l'obtint en apanage; et sous Louis XIV, ce domaine fut réuni à la couronne.

Aux environs de Meaux, on voit encore les ruines du château de Monceaux, construit par Catherine de Médicis. Henri IV restaura cette demeure et la donna à Gabrielle d'Estrées, qui prit le nom de marquise de Monceaux. La capitainerie formait un vaste cercle de 2 lieues de rayon, ayant son centre au pied du château. Plus tard, le cercle s'élargit, pour comprendre la varenne de Meaux; et le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, devint le capitaine des chasses des varennes et lieux environnants.

La forêt de Fontainebleau, l'ancienne forêt de Bière, que saint Louis nommait ses déserts, sa solitude, dès François Ier, fut érigée en capitainerie. Cette forêt presque ronde, de 4 lieues de diamètre, ayant à son centre une maison royale, couvrait un vaste espace de plus de 28 000 arpents. Dans la Gaule, les druides célébraient leurs mystères au plus profond des bois, et les pierres celtiques que l'on trouve en forêt rappellent ces souvenirs. C'est aussi dans les bois, que les païens avaient leurs temples, au milieu de ces arbres qu'ils regardaient avec un religieux respect. Au moyen âge, la pensée religieuse, qui toujours avait eu la forêt pour abri, y laisse aussi son empreinte. A Fontainebleau et dans les grands massifs, la croix divise les cantons, et dans tous les carrefours, vers lesquels se dirigent les grandes avenues des bois, s'élève le pieux symbole. Les huit garderies de Fontainebleau se nomment la Croix de Guise, de Saint-Hérem, de Souvray, de Franchard, la Belle-Croix, la Croix du Grand-Veneur, de Vitry et d'Augas.

Toutes ces garderies ont leur histoire, et chacune d'elles peut fournir, au peintre des légendes, les plus intéressants sujets. Les noms de Saint-Hérem, de Vitry et d'Augas, rappellent les anciens maîtres des forêts, qui étaient en même temps gouverneurs du château et capitaines des chasses. Franchard, avec ses rochers blancs, reposant sur un lit de bruyères, et ses gorges brumeuses où le cerf fuyant le bruit, s'en va chercher des retraites, c'est la vallée des rêves, où la pensée s'égare. Aux cantons du Grand-Veneur, dans les replis sinueux des gorges d'Apremont, repose le chasseur Noir, qui parcourait la forêt, du temps de Henri IV, entouré d'une meute; les cris de la meute, répétés par les échos lointains, devenaient de moins en moins distincts, à mesure que l'on approchait pour voir

le fantôme. Henri IV vit un jour ce chasseur légendaire. « Amendez-vous, sire, lui dit le veneur de la forêt de Bière », et il disparut dans les gorges. Au mois d'avril de l'année 1879, quand tous les pins de la forêt sont tombés sous le poids du verglas, les craquements et les bruits qu'ont fait entendre pendant trois jours ces milliers d'arbres, ployant sous les glaçons, ont dû troubler dans son long sommeil le chasseur Noir, qui dort depuis quatre siècles dans ces profondes retraites.

La Belle-Croix domine la vallée de la Solle, et ces parties agrestes où tout est fait pour l'art : ces rochers entassés sur les sables, les grands arbres à l'écorce rugueuse, dont la cime épaisse est séchée par les ans, la mare envahie par les joncs, où se mirent les vieux chênes, sur un fond azuré.

La demeure de chasse de Fontainebleau, le manoir féodal bâti par Louis le Gros, où saint Louis aimait à venir prendre « le déduit de chasse », devint, avec François Ier et Henri II, ce château superbe, où le Primatice, le Rosso et Nicolo dell'Abate sont venus créer, par des œuvres éclatantes et variées, une école italienne dans le palais des rois. Ces grands peintres qui, sur les murailles du palais, ont dessiné avec tant de hardiesse tout un monde allégorique, ne pouvaient oublier de rappeler dans leurs vives peintures les hauts faits des veneurs. Dans la galerie de Henri II, le pinceau du Primatice, nous montre une louve terrible, abattue par un preux chevalier ; et Nicolo dell'Abate, sous les traits d'Hercule, tuant un sanglier d'un coup d'épieu, représente l'exploit de François Ier, terrassant un solitaire, devenu l'effroi de la contrée.

Louis XIV, courant le cerf, dans un soufflet tiré par quatre poneys, forme le sujet d'un très joli tableau. « Le roi, dit Saint-Simon, s'était démis le bras en tombant de cheval, mais ne voulant pas renoncer au plaisir de la chasse, il la suivait dans des voitures faites exprès, avec quatre relais bien établis. » « Rien n'est plus beau que le palais de Fontainebleau, écrivait alors au cardinal de Mazarin un gentilhomme de la cour. Cette maison royale est une rare merveille. On y voit partout des trophées, des lambris d'or et d'ivoire. La contrée est superbe. Les hommes y vivent des siècles, et le génie de la nature a, de tous côtés, prodigué ses dons. Les rochers, sur les collines, forment d'étranges figures, frappent l'imagination, et les grands arbres de la forêt complètent ce gracieux et pittoresque tableau. »

Les Tuileries et le Pratodino de Florence ne peuvent être comparés à ce séjour. Jean de Souvray était alors gouverneur du château, maître particulier des forêts et capitaine des chasses. La capitainerie était ainsi constituée : un capitaine, deux lieutenants,

deux rachasseurs, seize gardes à cheval et trente gardes à pied.

Gaston d'Orléans, après avoir fait construire, sur les dessins de Mansard, la belle façade du château de Blois, qui regarde l'occident, créa la capitainerie du pays Blésois, et fit donner, par ordonnance royale, aux lieutenants des chasses, l'autorité et les privilèges que possédaient les officiers des maisons royales. La capitainerie s'étendait sur les deux rives de la Loire, renfermant, dans son long circuit, la forêt de Blois, de 5300 arpents, et la forêt de Russy, qui en contenait 6000. Ces grandes forêts étaient en futaie, et les plus vieux bois avaient l'âge de huit fois vingt ans. Les officiers des chasses résidaient au château, qui fut, pendant plusieurs siècles, la demeure des comtes de Blois.

A 3 lieues de Blois, au milieu d'un parc de 7 lieues de tour, fermé de murailles et rempli de fauves, s'élevait le château de Chambord. Cette maison royale ne fut d'abord qu'un simple rendez-vous de chasse. François I[er], sur les ruines de cette demeure, fit élever le château qui devint le siège d'une grande capitainerie. Sur les rives du Cosson, qui serpente au pied du château, ont passé de grandes ombres, dont le souvenir est toujours présent à l'esprit, lorsque l'on parle de Chambord. Le Primatice y vint tracer les plans de la maison royale qui fut la résidence favorite de Louis XIII, et que Louis XIV habita pendant plusieurs années. Pendant l'automne de 1670, il y eut, dans le parc et dans les terres de la capitainerie, de grandes chasses, de grande fêtes. Molière vint au château avec sa troupe, et devant la cour il fit, pour la première fois, applaudir le *Bourgeois gentilhomme*. Le roi Stanislas et le maréchal de Saxe ont possédé Chambord; et sous le règne de Louis XVI, ce beau domaine, visité par tant d'illustres hôtes, fit retour à la couronne.

Compiègne, où les rois de France, depuis Charles le Chauve jusqu'à François I[er], se plurent à marquer leur séjour, en élevant des palais, des abbayes et des châteaux, fut le centre d'une vaste capitainerie, comprenant l'ancienne forêt de Cuise, d'une contenance de 29 000 arpents, faisant partie du domaine royal, et beaucoup de bois environnants. La ligne de limite partait de la ville de Compiègne et suivait le cours de l'Oise, jusqu'au village de Verberie. Au sud, elle longeait la rivière d'Autonne, jusqu'aux gorges de Morienval. Les rois de la première et de la seconde race sont venus souvent sur ces rives, conduits sur de grands chars à bœufs, au milieu de leurs forêts. A Verberie, à mi-chemin de Compiègne à Senlis, était le *Palatium Vernum*, dont l'origine remonte à l'époque mérovingienne. Pépin y tint une assemblée d'évêques, et Charlemagne vint souvent habiter ce lieu sauvage. Entre Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre s'élevait un tertre de plus de 200

pieds, surmonté d'une tour ovale. Au-dessous de cette tour, sur une plate-forme, étaient construits le prieuré Saint-Adrien et la maison du châtelain. Le vieux palais des rois, composé de plusieurs étages en amphithéâtre, était bâti vers le milieu du tertre. Ce monticule était creux, rempli de souterrains spacieux, dont les issues s'ouvraient dans la campagne. On y descendait par la tour qui servait à un double usage; de puits à sa base, pour donner de l'eau au château, et de conduite dans les souterrains. Au-dessus de la porte d'entrée était une chapelle dédiée à sainte Geneviève. Le palais fut détruit par Charles VII, qui le regardait comme inhabitable. Catherine de Médicis fit réparer la tour par les habitants du bourg, pour leur donner un asile dans le besoin. C'est dans cette tour que les habitants de Crépy tenaient leur assemblée. Louis XIII voulut faire détruire les restes de l'ancien palais, mais les habitants, qui souvent y avaient trouvé un refuge, s'y opposèrent, et obtinrent la permission de faire réparer les brèches. Philippe-Auguste fit plusieurs voyages à Béthisy. Il aimait son vieux château, placé comme un poste avancé au milieu de gorges profondes, ayant pour perspective les bois et les collines couvertes de rochers. Un gouverneur et cinq chevaliers administraient cette demeure, et percevaient les deniers royaux dans la châtellenie.

Les domaines de Béthisy et de Verberie furent engagés, par la reine Marguerite, duchesse de Valois, moyennant 32 000 livres. Louis XIII fit le remboursement de cette somme, et le domaine fut remis entre les mains du seigneur de Raray. Les habitants de Béthisy fournissaient au roi cent sergents et deux cents chariots pour l'armée. En échange de ce service, ils avaient le droit d'usage, dans les cantons appelés les monts de Béthisy. La capitainerie avait pour limites le Ru de la Motte, la rivière d'Aisne et la forêt de Laigue. A l'ouest, elle s'étendait sur la rive gauche de l'Oise, dans la plaine de Compiègne.

Les rois de France ont chassé à toutes les époques dans la forêt de Cuise. Saint-Jean et la Neuville-aux-Bois ont été des résidences royales créées pour les déplacements de chasse. Louis VII et Philippe le Bel en firent des monastères, voulant placer au milieu des forêts, qui rappellent l'état sauvage, ces demeures où, pendant tout le moyen âge, le savant et le pauvre ont trouvé un asile.

Les forêts de Villers-Cotterets, de Laigue, d'Orléans, de Montargis, le pays de Sologne, de l'apanage du duc d'Orléans, formaient cinq capitaineries. Il faut remonter très loin le cours des années pour trouver l'origine de la capitainerie du Valois. Les comtes de Vermandois, seigneurs de Crépy, profitaient du voisinage de la forêt de Retz, pour y prendre le plaisir de la chasse. Ils avaient un équi-

page en règle. Les comtes et les ducs apanagés du Valois chassèrent, comme les seigneurs de Crépy, dans les forêts des environs. François Ier fit bâtir un château dans la forêt de Retz, au lieu dit Villers-la-Malmaison, qui prit le nom de Villers-Col-de-Retz.

Villers-Cotterets devint alors le siège d'une capitainerie importante. Lorsque le Valois fut donné en apanage à Philippe, fils de France, avec tous les droits royaux, Villers-Cotterets fut maintenu au nombre des capitaineries royales. Sa grande forêt, ayant en étendue plus de 25 000 arpents, avait, comme aujourd'hui, la forme d'un ovale, fermé du côté de Soissons, ouvert du côté de Paris, en deux pointes, s'appuyant, l'une au midi, sur le Tillet, l'autre au nord, sur la garenne de Montaigu.

La forêt primitivement du Valois était reliée à celle de Compiègne, vers Pierrefonds, par les bois de la Haye-l'Abbesse, appartenant à l'abbaye de Morienval. Autrefois, elle était double en surface, s'avançant aux environs de Senlis, jusqu'à Borest, dont le nom par abréviation a été formé de bois de Retz. Les comtes de Vermandois permirent, dans cette zone, de défricher les coupes. Les terres défrichées furent données à cens, et la forêt de Retz recula ses limites jusqu'au fond du Valois.

Les commissaires envoyés pour la réformation trouvèrent la forêt de Villers-Cotterets grevée de droit d'usage. Les religieux de Longpont, de Valfery, de Saint-Médard de Soissons, les seigneurs d'Ormoy, de Montgobert, de Gaulne, étaient tréfonciers sur 5700 arpents. Cette qualité leur attribuait, dans ces cantons, un tiers du produit des ventes faites par les officiers de l'apanage. C'est au douzième siècle que ces droits furent concédés gratuitement par les comtes de Vermandois. Les tréfonciers pouvaient conduire des animaux pacager dans leurs triages. Le roi avait le droit d'asseoir les coupes, partout où il le voulait, et pour éviter de payer aux usagers la redevance, les officiers de l'apanage choisissaient de préférence, pour les ventes, les parties non grevées. Il en résultait un aménagement très irrégulier. Colbert fit cesser cet état de choses et opérer le rachat de l'usage, moyennant l'abandon d'une somme équivalente à son produit. Une décision du conseil avait projeté d'abattre la futaie à l'âge de cent ans, et de continuer dans plusieurs cantons les coupes de taillis. L'acte de réformation décida que les arbres pouvaient atteindre l'âge de cent cinquante ans, et qu'il fallait conduire en futaie toute la forêt, à l'exception de quelques parcelles trop pauvres pour donner de vieux bois.

La capitainerie du Valois comprenait la gruerie de Nanteuil, dans laquelle les bois appartenaient par moitié au comte de Nanteuil, et par moitié au roi. Le comte de Nanteuil avait un gruyer et un

procureur. L'appel des sentences rendues par ces officiers était porté à la Table de marbre.

Les officiers de la capitainerie du Valois siégeaient au château de Villers-Cotterets. Villers-Cotterets possède aujourd'hui les plus belles futaies de France; et le forestier se plaît à raconter leur transformation, de même que l'archéologue, devant un monument de l'art, est heureux d'étudier sa nature et de redire son histoire.

La capitainerie d'Orléans comprenait la grande forêt d'Orléans et le pays de Beauce. La forêt, dans les premiers temps, occupait une très grande étendue. Elle était administrée par un seul gruyer, et dans cette vaste enceinte, il y avait peu de maisons et de rares habitants. A la fin du onzième siècle, le roi commença à donner, à des officiers de guerre, des cantons qui furent défrichés. Les terres cultivées ne tardèrent pas à s'étendre; et l'on comptait, en 1670, dans l'intérieur de la forêt, quatre abbayes, six prieurés, deux commanderies, soixante-quinze bourgs et une infinité de hameaux.

Les coupes se faisaient autrefois avec confusion et sans grand profit pour le domaine. On avait pour méthode d'abattre les arbres de plus grand âge. Vers l'an 1600, on décida de couper la futaie, par troches ou pièces buissonnées. Cet usage eut pour résultat de former de grands vides. Les arbres étaient trop vieux pour donner des rejets, et les glands sans abri ne pouvaient rien produire. Le grand maître intervint pour modifier l'usage, et l'on fit des coupes de haut-bois, de l'âge de cinquante ans, et des ventes de taillis. La forêt contenait alors 620 000 arpents; 65 000 appartenaient au roi, le surplus en taillis était en gruerie; et le roi, sur les ventes, avait un droit élevé.

La forêt de Laigue dans le Valois, ainsi nommée des mots *ab aqua*, parce qu'elle se trouvait située sur les rives de l'Aisne, avait, en 1600, plus de 6000 arpents. C'était une superbe futaie de chênes et de hêtres, dépendant de la châtellenie de Pierrefonds. Dans la forêt, près du prieuré Saint-Léger, se trouvait un château, qui fut une résidence de chasse. Les chemins gaulois, les chaussées romaines et les chemins du moyen âge, étaient autrefois les seules voies de communication dans les forêts royales. Ces anciennes routes, témoins de l'activité humaine à toutes les époques de notre histoire, avaient chacune leurs caractères. Le chemin gaulois était sinueux, étroit et profond. Les anciennes voies romaines reposaient sur des assises de blocage, que l'on retrouve encore à leur base. Les grands chemins du moyen âge reliaient les stations où s'arrêtaient les rois de France, en se rendant dans leurs palais. De Paris à Compiègne, Ver, Senlis, Verberie, étaient les trois étapes de la route royale. Les autres chemins de l'époque féodale, formés de

nombreux méandres, conduisaient, au prieuré, le paysan allant demander l'appui du monastère ; à l'abbaye, le savant venant chercher dans les archives les renseignements de l'histoire ; dans les grands bois, l'usager qui devait à la libéralité du seigneur le droit au pâturage. Toutes ces voies étaient peu nombreuses, et les bois étaient restés sombres, quand furent érigées les capitaineries. Il fallut percer la forêt, pour que le cri de la meute ne se perdît pas dans les profondeurs du massif, et pour donner aux veneurs le moyen de suivre de vitesse les animaux lancés. Des arrêtés, pris en conseil d'État, donnèrent aux officiers des chasses le pouvoir d'ouvrir en forêt des routes nouvelles. En 1718 et 1724, par ordre du roi, de grandes voies furent créées dans la forêt d'Halatte, dans les bois de Chaalis et de la Victoire ; le duc de Bourbon fut chargé d'indemniser les particuliers ayant des bois coupés par ces divers tracés. On prit soin de réserver, le long des routes de chasses, de grandes bordures d'arbres, d'entourer les collines de lacets gracieux, et, dans tous les carrefours, de former de vastes ronds-points sous les plus frais ombrages. Ces travaux exécutés dans tous les bois de l'Ile-de-France vinrent transformer le domaine, et donner aux forêts l'aspect de véritables parcs, silencieux pendant l'été, et bruyamment animés pendant la saison des chasses.

Les parcelles boisées, disséminées dans la plaine, servaient de remises au gibier dans les capitaineries. Leur conservation était assurée. L'ordonnance de Colbert avait interdit le défrichement ; et la propriété forestière était entourée d'une protection telle, que les particuliers ne pouvaient établir dans leur bois aucun atelier de nature à leur nuire.

Les gruyers, les verdiers et les maîtres des forêts avaient autrefois le pouvoir de juger tous les faits de chasse, et la Table de marbre, à Paris, recevait les appels de leurs jugements. François Ier fit établir des Tables de marbre, ou Chambres des eaux et forêts, dans tous les parlements du royaume. Ces chambres avaient deux sortes de juridictions, l'une ordinaire, en vertu de laquelle elles statuaient à charge de l'appel au parlement ; l'autre extraordinaire, donnant à leurs décisions une autorités ouveraine. Un lieutenant général, un lieutenant particulier, six conseillers, un avocat général et un procureur général composaient la Table de marbre à l'ordinaire. Les grands maîtres présidaient cette juridiction. Ils venaient à la Chambre avec le manteau et l'épée, et c'est en mémoire de cette coutume que les agents des eaux et forêts siègent aux audiences forestières, et prennent la parole pour demander l'application de la loi. Sept conseillers de la grande Chambre, le lieutenant général, deux conseillers du siège, formaient la juridiction souveraine, pré-

sidée par le premier président. Les capitaines eurent à l'origine, en matière de chasse, toute l'autorité que possédaient avant eux les officiers des forêts. Ce pouvoir fut bientôt plus étendu, et des ordonnances créèrent, en faveur des capitaineries royales, une juridiction spéciale, attribuant aux capitaines la connaissance des faits de chasse et réservant le droit d'appel au conseil privé. Pour exercer cette nouvelle juridiction, les capitaines des chasses furent entourés de procureurs du roi, de lieutenants de Robe longue et de lieutenants de Robe courte; on vit très souvent les officiers de la maîtrise élever, à propos des chasses, le conflit de juridiction.

Dans la capitainerie d'Hallatte, ces difficultés furent fréquentes. En 1626, la capitainerie avait condamné à 250 livres d'amende un délinquant, pour avoir tué un cerf près de Mouy en Beauvaisie. Le lieutenant général de Beauvais voulut faire rapporter cette sentence, qu'il regardait comme un empiètement sur ses droits. Ses efforts n'eurent aucun résultat, et le conseil privé invita les officiers de la maîtrise à ne plus s'occuper des affaires de la capitainerie. Les officiers des chasses reçurent, par ordonnances royales, la confirmation de leurs pouvoirs judiciaires. La lettre du roi, écrite au duc de Bourbon, enjoignait aux officiers d'Halatte, de procéder aux jugements de tous les procès de chasse, et de remettre au conseil toutes les demandes d'appel. De nombreux arrêts vinrent donner à cette juridiction la sanction de la loi, et marquer, entre la capitainerie et la maîtrise, les limites que devaient respecter les officiers des deux corps. Il prit un jour fantaisie au duc de Bourbon, d'envoyer ses gardes tuer des bécassines dans le marais de Brenouille et de Sacy-le-Grand, à la limite des cantons réservés. Cette chasse au marais troubla fort l'esprit du maître de Clermont, qui fit traduire devant la maîtrise les gardes, les rabatteurs et leurs guides. Cet officier avait compté sans l'autorité du duc de Bourbon, et le conseil envoya l'ordre, aux juges de la maîtrise, de ne prendre aucun souci des coups de feu qui seraient tirés dans la capitainerie.

Le capitaine des chasses, président de la juridiction, appelait avec lui, pour rendre la justice, les lieutenants de Robe courte, de Robe longue, et les jugements étaient rendus à la pluralité des voix. Le lieutenant de Robe longue était chargé de l'instruction, car il eût été inconséquent de confier ce pouvoir à un gentilhomme, plus habitué à pratiquer les règles de la guerre que celles de la procédure. L'examen des affaires était soumis à de nombreuses formalités destinées à conduire à la découverte de la vérité. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier les sentences rendues aux sièges des capitaineries. On voit, en parcourant ces cahiers de justice, que les officiers des chasses s'entouraient de tous les renseignements propres à éclairer

leur conscience de magistrat. Les procès-verbaux des gardes sont affirmés devant le lieutenant de Robe longue. Les prévenus sont confrontés avec les témoins. Leurs déclarations verbales sont recueillies, contrôlées, et ce n'est que lorsque toute cette procédure est terminée, que la capitainerie est appelée à rendre son arrêt.

Le comte de Girardin, dans son domaine d'Ermenonville, avait placé à la limite de sa propriété des poteaux, sur lesquels était écrit : « Charbonnier est maître chez lui. » Le prince de Condé, à la vue de cette inscription, se contenta de dire : « On pourrait tenir ce langage si l'on n'était pas en capitainerie. »

La réflexion était juste. La terre d'Ermenonville se trouvait dans les cantons réservés, et la chasse n'y était pas libre. Un grand nombre de particuliers, possédant des terres dans les capitaineries, cherchèrent à obtenir la liberté de chasser, que les riverains d'Halatte et le châtelain d'Ermenonville avaient eu le tort de revendiquer comme un droit dont ils étaient privés. Le roi, qui ne tenait à ses prérogatives que pour maintenir l'autorité royale, se montra toujours disposé à faire toutes les concessions réclamées par l'intérêt public. Louis XIV avait aboli plus de quatre-vingts capitaineries. Louis XV supprima celle de Blois, remettant dans le droit commun les terres et les fiefs compris dans ses limites. La charge de capitaine et gouverneur du château de Blois fut réservée au marquis de Ménard.

A Fontainebleau, des franchises furent accordées aux domaines que possédaient le duc de Praslin, le marquis de Sourdis et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. A Saint-Germain, le comte Mercy-Argenteau et le président Maisons eurent les mêmes privilèges pour la terre de Conflans et la châtellenie de Poissy. En Halatte, la seigneurie de baron, de l'abbaye royale de Chelles, fut distraite des cantons réservés.

Les capitaineries de plus en plus restreintes furent délimitées ; et le roi, abandonnant ses droits sur la lieue de réserve, permit à tous les riverains de chasser sur leurs terres. Ces nouvelles limites ne devaient pas tarder à disparaître. Le gibier s'était multiplié d'une façon désolante pour les terres et les bois. De tous côtés, des mémoires, adressés au roi, exposaient l'état de gêne dans lequel se trouvaient les domaines enclavés.

A Chambord, les terres perdaient chaque jour de leur valeur. Dans le parc de 7000 arpents, autrefois bien planté, il ne restait plus que 100 arpents de haute futaie, estimés 60 000 livres, des taillis rongés et de grandes prairies. Éclairé sur cette situation, le roi fit abandon de ses droits de capitainerie, tout autour de Chambord, et concéda les surfaces déboisées au marquis de Polignac, pour

l'établissement d'un haras. A Fontainebleau, les ravages du gibier étaient devenus considérables. On fut obligé de procéder à l'adjudication des ouvrages rendus nécessaires, pour combler les terriers et détruire les garennes.

Pendant le séjour de la cour au château, en 1774, le clergé de toutes les paroisses riveraines de la forêt vint trouver le roi, et le prier de vouloir bien améliorer une situation très digne d'intérêt. Chailly et Villiers, pour se mettre à l'abri des grands animaux, furent autorisés à entourer leur territoire d'une clôture, qui fut faite à frais communs par les propriétaires intéressés. A Bois-le-Roi, les habitants demandent à élever un mur, en regard de la forêt, pour protéger leur paroisse. L'assemblée se réunit au son de la cloche, et décide que deux notables s'en iront porter un placet au roi. Aux états généraux, les députés des bailliages de Melun et de Moret sont chargés de faire connaître les plaintes qui s'élèvent de tous côtés, et d'obtenir que la limite du bois, comme au temps de Henri IV, serve de borne à la capitainerie. En présence de toutes ces réclamations, le pouvoir ne restait pas inactif. Le marquis de Montmorin, capitaine des chasses, recevait l'ordre pressant de chasser les bêtes fauves, dont le nombre toujours croissant désolait les campagnes ; et des propositions étaient faites pour réduire la taxe dans les terres enclavées.

En juin 1789, des administrations provinciales avaient été créées pour étudier la nature des réformes à opérer et signaler les abus. De toutes parts ces assemblées reçurent des mémoires réclamant des franchises pour les terres en capitainerie. Au milieu de cette agitation, les officiers et les gardes, chargés d'assurer le service, ne trouvent plus de sécurité dans leur demeure. Au mois d'août, cent quarante personnes, portant des faux et des piques, s'en vont chez le lieutenant de Fontainebleau, prendre les fusils et les filets confisqués aux délinquants.

A Poissy, on fait battre la générale ; et cent hommes armés envahissent les maisons de garde, enfoncent les portes et se livrent au pillage. La situation devenait grave et alarmante. L'autorité était méconnue, et la foule entraînée ne laissait plus le temps au pouvoir d'opérer les réformes.

L'Assemblée nationale vint proposer au roi d'abolir toutes les capitaineries et toutes les réserves de chasses. Ces propositions furent approuvées par un décret, et l'accord du roi et de la nation fit disparaître une institution établie à l'origine, pour ajouter à l'éclat de la couronne, et pour offrir un vaste champ à l'activité des jeunes hommes qui servaient aux armées et gagnaient des provinces.

L'étude des capitaineries, en conduisant l'explorateur à travers

les anciennes forêts de l'Ile-de-France, découvre beaucoup de ruines où s'abritent de précieux souvenirs.

Ces châteaux de Béthisy, de Royallieu, de Verberie, de Verneuil-sur-Oise, ont été les témoins des différentes phases de notre histoire; et le chercheur, devant ses débris, s'arrête pour songer que la France était bien petite, quand Charles le Chauve convoquait, à Verneuil, les seigneurs d'Aquitaine, et qu'il a fallu de grands génies pour en reculer les limites.

Les capitaines des chasses passaient autrefois leur vie dans les forêts et dans les camps. Comme les Condés, ils savaient chasser et se battre. Les veneurs de nos jours ont su garder ces traditions d'honneur, et, dans l'année fatale, on les a tous vus accourir aux armées. C'est le duc de Luynes, qui meurt glorieusement à Patay; le comte de Juigné, qui tombe blessé à l'armée de la Loire; le vicomte de Tredern, qui a le même sort dans les plaines d'Orléans; le colonel Quiclet, qui se bat à Champigny; les comtes de Boisgelin et tant d'autres, qui se montrent au combat parmi les plus vaillants.

FAUTRAT.

REVUE CRITIQUE

I. *L'enfance à Paris,* par M. le vicomte d'Haussonville. 1 vol. — II. *Démétrius-Augustin Galitzin,* par Sarah Brownson, traduit de l'anglais par Lérida Geofroy. 1 vol. — III. *Une femme apôtre,* lettres d'Irma Le Fer de la Motte. 1 vol. — IV. *Promenades archéologiques. Rome et Pompéi,* par M. Gaston Boissier, de l'Académie française. 1 vol. — V. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* par M. Ch. Daremberg et Edm. Saglio, septième fascicule. — VI. *Madame de Montmorency — Marie-Félicie des Ursins,* par le comte de Baillon. 1 vol.

I

La question de l'enfance — tout est question aujourd'hui — préoccupe à bon droit les esprits réfléchis, en ce moment où la charité chrétienne, dont l'enfance est l'un des premiers soucis, se voit menacée dans sa liberté, où les établissements qu'elle a fondés sont partout privés des secours de l'État et où son action dans les établissements officiels est de plus en plus entravée.

Cette situation donne un grand intérêt au livre récemment publié par M. le vicomte d'Haussonville, ancien député, sur l'enfance à Paris [1]. L'auteur, frappé de ce fait révélé par la statistique judiciaire que le département de la Seine fournit à nos établissements d'éducation correctionnelle le plus grand nombre de jeunes détenus, se demande d'où vient cette criminalité exceptionnelle chez les enfants de la capitale, et après en avoir recherché les causes, il énumère et apprécie les moyens imaginés par l'État pour y mettre obstacle ou pour y remédier, — la charité privée et ses établissements restent en dehors de son cadre.

Les causes principales du triste phénomène dont il s'agit sont, selon M. d'Haussonville, l'abandon, la misère et l'ignorance. La première de ces causes, l'abandon, amène l'auteur à étudier l'histoire de la législation de l'assistance publique pour les enfants délaissés, et la question si controversée de la suppression et du rétablissement des *tours*. Le tableau qu'il trace de l'état actuel et du fonctionnement de l'hospice des

[1] 1 vol. in-8°. Calman Lévy, édit.

Enfants assistés (jadis Enfants trouvés) est le plus complet que nous connaissions; il en embrasse tous les détails, depuis la présentation de l'enfant à l'employé établi en permanence à la porte, jusqu'à son immatriculation, à sa remise aux sœurs et à son envoi en province. Tout y est décrit avec le dernier soin et la plus minutieuse exactitude. Sous prétexte d'économie, mais par l'effet de sa haine brutale de la religion, la nouvelle administration républicaine a désorganisé sur bien des points ce paternel établissement et supprimé de pieux usages établis par les sœurs, d'où ne résultait aucune charge réelle et qui avaient d'excellents effets sur l'éducation des enfants. L'illustre docteur Clémenceau s'est distingué dans cette campagne réformiste par un rapport d'une aménité à part, où il poursuit, entre autres abus, *l'opération de la première communion.*

De l'hospice des Enfants assistés, M. d'Haussonville passe aux hôpitaux pour les enfants malades, qu'il compare aux établissements anglais du même genre. Cette étude est aussi curieuse qu'instructive. On y trouvera notamment, sur le caractère, l'esprit, la nuance de charité propres des diverses communautés de religieuses chargées des maisons d'enfants assistés, des observations faites pour surprendre, mais surtout pour édifier.

Après avoir suivi les enfants assistés dans les hôpitaux et les institutions préventives, et s'être livré à une enquête pleine de faits peu connus et lamentables sur le vol, la mendicité et la débauche prématurée où ils tombent, l'auteur entre dans les maisons de correction où leurs fautes les ont conduits, à Sainte-Pélagie, à la Roquette, à Saint-Lazare, à Clermont, etc. Nous ne pouvons que signaler l'examen sévère qu'il en fait et recommander les réformes qu'il propose, toutes fondées, ce nous semble, sur des raisons solides et franchement empreintes de l'esprit chrétien.

L'esprit chrétien! Ah! il faut en être bien pénétré, pour regarder sans découragement, sans abattement et sans désespoir le spectacle que présente le coin obscur et douloureux de la société où M. d'Haussonville est descendu. Cette contemplation amenait parfois la malédiction à la bouche des anciens; l'incrédulité moderne n'y voit, au fond, comme eux, qu'une fatalité aveugle dont elle cherche à faire une loi de la nature en l'appelant le combat pour la vie. « Ce n'est, dit avec une conviction sentie le religieux publiciste, ce n'est qu'à partir du jour où cette sublime parole : *Aimez-vous les uns les autres*, a retenti dans le monde, qu'un commencement de résistance a été entrepris, au nom de la charité chrétienne, contre les conséquences de ces combats sans merci. » Cette parole, qui a été lente à faire son chemin, s'est fait entendre plus haut dans ces derniers temps, et a produit plus d'effet. Faut-il en faire honneur à la démocratie. comme l'insinue

M. le vicomte d'Haussonville? Nous en doutons. Mais nous croyons avec lui que si, comme il le dit, la charité est aujourd'hui insuffisante à fournir seule un remède aux souffrances qu'engendre l'irrémédiable inégalité des conditions, bien plus impuissantes encore sont les utopies socialistes qui prétendent la remplacer.

II

Au moment où, le mois dernier, nous signalions ici un livre de quelque intérêt sur la Russie et les dangers qui la menacent, un autre ouvrage paraissait qui nous reporte à près d'un siècle en arrière vers cet empire, alors si florissant, et nous en montre un côté peu connu et toutefois singulièrement intéressant : nous voulons dire le travail religieux qui prépara la grande ère des conversions catholiques qu'ont marquée de leurs noms les Gagarin, les Narichkin, les Yermoloff, les Swetchine, les Galitzin, etc. C'est de la vie d'un des princes de cette dernière famille qu'il s'agit [1]. Celui qui en est l'objet est le prince Dmitrii-Dmitriévitch, fils du prince Dmitri-Alexiévitch, ambassadeur de Russie en France et aux Pays-Bas et de la comtesse Amélie de Schmettau, fille d'un célèbre maréchal prussien. Il est plus connu sous le nom de Démétrius-Augustin et surtout sous celui de P. Schmitt. Sa vie a été écrite plusieurs fois en allemand, en anglais, en français, mais généralement sur un plan trop étroit et dans un cadre trop restreint. Ce n'est pas assez de nous montrer, comme on l'a fait à peu près partout, le fils des vieux boyards, devenu prêtre et missionnaire, au fond des forêts de l'Amérique; ce qu'il y a d'aussi curieux que sa vie d'apôtre c'est l'ensemble des causes, des influences, des incidents qui firent, d'un enfant né de parents sans croyances aucunes et au sein d'une aristocratie atteinte jusqu'aux moelles de la maladie morale du dix-huitième siècle, un jeune homme grave, de mœurs pures, ami de toutes les nobles études, et que le souci des choses religieuses dont son père avait défendu qu'on lui parlât, poursuivit de bonne heure et arracha aux sollicitations du plaisir et aux fascinations des grandeurs qui l'entouraient.

Un écrivain américain, une femme, mistress Sarah Brownson, a bien compris ce qui manque, à cet égard, aux biographies qui ont devancé la sienne. Dans la vie qu'elle a écrite du prince Dmitri Galitzin, elle a fait une large part aux préludes étonnants et touchants de sa carrière sacerdotale.

« Ces pages, dit-elle, renferment la vie d'un jeune prince, savant,

[1] *Démétrius-Augustin Galitzin,* par Sarah Brownson, traduit de l'anglais par Mlle Lérida Geofroy. 1 vol. in-12. Librairie académique de Didier.

riche et beau, éloquent et plein de génie, qui, poussé par les motifs les plus élevés et les plus purs, embrassa l'état ecclésiastique et consacra sa vie au service de Dieu et au salut des âmes. Pris de dégoût pour l'impiété, l'immoralité, la licence et le mépris de toute autorité qui régnait alors en Europe, il conçut l'idée de fonder en Amérique une colonie où la vraie religion serait enseignée et mise en pratique librement et simplement. Dans ce but, il choisit le point culminant des montagnes de l'Alleghany. Il y fonda le village de Loretto, et passa quarante-deux ans à évangéliser l'ouest et le centre de la Pensylvanie. »

L'antique et glorieuse famille dont il descendait avait déjà marqué d'ailleurs par de grands traits dans l'histoire du catholicisme en Russie, et semblait prédestinée à y jouer un rôle providentiel. Le prince Vassilii-Vassiliévitch, l'un des plus grands hommes d'État qui se soit élevé en Russie sous la dynastie des Romanoff et qui gouverna l'empire sous la régence de la grande-duchesse Sophie, avait voulu former, avec le Pape et Jean Sobieski, une grande coalition contre les Turcs; il professait, à l'endroit du catholicisme, et ne s'en cachait pas, des idées très hautes et très sympathiques. Il alla jusqu'à proposer à la sœur de Pierre le Grand, femme supérieure, quoi qu'on ait dit, et bien capable de le comprendre, le retour de l'Église grecque à l'Église catholique. Il travailla avec ardeur à cette fusion, qu'il considérait comme indispensable aux intérêts de la Russie, même au point de vue temporel. Le premier martyr catholique de la Russie est aussi un Galitzin, proche parent du prince Vassilii, que la tzarine Anna Iwanowa fit périr, pour avoir épousé une femme catholique, de cet horrible supplice de la maison de glace, dont l'histoire est racontée partout.

Le père du prince Dmitri dont mistress Brownson a écrit l'histoire n'avait pas hérité de ces sentiments religieux; c'était un grand seigneur incrédule, ami particulier de Diderot, philosophe de bon goût d'ailleurs, tolérant par dédain. Sa femme non plus, la comtesse Amélie de Schmettau, bien que née catholique, n'avait de croyance d'aucune sorte; mais c'était un esprit élevé, une âme pleine de nobles aspirations. Elle prit de bonne heure en dégoût la vie futile des cours, où elle brillait cependant plus qu'aucune autre, et, quand elle eut des enfants, demanda et obtint de son mari de s'éloigner du monde officiel pour se livrer en liberté à son goût pour les études sérieuses. De sérieuses, ces études, chez elle, devinrent promptement religieuses, grâce, en particulier, aux relations qu'elle forma à Munster, où elle s'était retirée et où brillait de tout son éclat l'Université catholique que venait d'y fonder le prince-archevêque de Cologne. Mistress Brownson a donné, sur le groupe d'hommes éminents que la princesse Galitzin avait rencontrés là, des détails infiniment précieux, qui montrent le travail de réaction qui était déjà en train de se faire dans les hautes sphères contre l'in-

crédulité philosophique. Revenue par l'étude et la discussion à la foi catholique, la princesse Galitzin ne craignit pas d'admettre son fils, dont l'instruction avait été très soignée, aux réunions et aux entretiens qu'elle continuait à avoir avec les hommes supérieurs de tous les pays qui affluaient dans son salon. Le jeune homme écoutait les thèses soutenues par sa mère et ses amis catholiques contre ceux qui ne partageaient pas la même croyance contre les impies, les incrédules, les réformateurs, les grecs schismatiques et les protestants. Il éprouva bientôt, ainsi qu'il l'a raconté lui-même, le besoin de faire un choix parmi les doctrines qu'il voyait se produire. « Élevé au milieu de préjugés contre la révolution, je me sentais disposé, dit-il, à tourner en ridicule ces principes véritables que j'ai adoptés depuis... Je fus bientôt convaincu de la nécessité d'analyser les différents systèmes religieux pour trouver le seul vrai. J'étais né dans le sein de l'Église grecque ; j'avais pour amis des grecs et des protestants, mais je n'en étais pas moins résolu à embrasser la religion qui, après un examen impartial, me semblait être la véritable religion de Jésus-Christ. Mon choix se fixa sur l'Église catholique. »

Il avait dix-sept ans quand il prit cette résolution, où il fut suivi par sa sœur. Mais bientôt il en annonça une autre, qui était née de la première, celle de se faire prêtre. Ses parents n'y virent qu'une ardeur de néophyte dont il n'y avait pas à se préoccuper ; le temps montra à quel point ils se trompaient. Envoyé par son père, en 1794, aux États-Unis d'Amérique, pour y achever son éducation par la fréquentation des hommes célèbres qui venaient de fonder cette république, le jeune voyageur accorda plus d'attention et d'intérêt à l'œuvre naissante du catholicisme qu'à celle du président Washington. La résolution de se consacrer à la première en renonçant aux honneurs et aux hauts emplois qui l'attendaient dans son pays, fut aussitôt arrêtée dans son esprit. L'entrée dans les ordres religieux en était la conséquence. Le riche et brillant gentilhomme, qui avait sa place marquée parmi les chevaliers-gardes au palais de Saint-Pétersbourg où on l'attendait, entra au séminaire de Baltimore, à l'âge de vingt-deux ans, en pleine possession de ses facultés, sachant quel monde il laissait derrière lui et dans quel monde il entrait, et ôtant, par ses explications et ses réponses à ceux qui le blâmaient, le droit de le taxer d'aveuglement ou de légèreté. Il fut le premier prêtre catholique consacré sur la terre américaine.

Aussitôt l'onction sainte reçue, il entra, avec la permission de ses chefs, dans la rude carrière active des missions, où il porta, dès le premier jour, l'ardeur entreprenante de son zèle, jointe à la froide ténacité de son caractère.

Ici s'ouvre, dans le livre de mistress Brownson, un tableau de l'état de l'Église catholique dans l'Amérique du Nord, à la fin du siècle der-

nier, qui donne, comparé à celui de son état actuel dans ces mêmes contrées, une idée saisissante des progrès qu'elle a faits en quatre-vingts ans, et, par suite, du courage, de l'intelligence et du dévouement qu'ont dû déployer les missionnaires pour arriver à ce résultat.

Le prince Galitzin, ou le P. Schmitt, comme on l'appelait dès lors, y eut une part considérable et distincte, non seulement par son activité infatigable, mais par l'appui que sa fortune lui permit de donner, dans plusieurs circonstances et durant plusieurs années, à ses entreprises et à celles qui se faisaient autour de lui; car sa mère, tant qu'elle vécut, lui fit passer, autant que le permettait la difficulté que rencontraient alors les relations avec le nouveau monde, ce qu'elle pouvait arracher au fisc qui avait séquestré les biens de son fils, en vertu des lois russes contre ceux qui abandonnent la religion du pays. Ce n'est pas un détail médiocrement touchant que cette association de la mère au lointain apostolat du fils bien-aimé, avec lequel elle n'a plus que ce moyen de se tenir en communication. Il faut lire, dans mistress Brownson, le récit des difficultés que, malgré les secours intermittents que lui envoyaient sa mère et sa sœur — secours qui cessèrent un jour tout à fait — le prince Galitzin éprouva dans la réalisation des desseins qu'il avait formés et la continuation des entreprises où il s'était engagé pour aider à l'établissement des catholiques de toute nation qui affluaient alors aux États-Unis et leur procurer les secours religieux les plus indispensables. Cette vie de sacrifices, de pauvreté et de labeurs qui fut, ainsi que l'est toute bonne œuvre, traversée d'obstacles et abreuvée d'amertumes, n'est pas seulement admirable dans un homme que sa naissance et sa fortune appelaient à vivre au milieu des honneurs et des plaisirs, elle est une des gloires du catholicisme. Le récit qu'en a fait mistress Sarah Brownson, d'après des documents originaux et souvent de source intime, forment un chapitre important de l'histoire encore trop peu connue de l'Église catholique aux États-Unis. Nous ne saurions trop applaudir à la pensée qu'a eue Mlle Lérida Geofroy de nous en donner la traduction.

III

A côté de la vie de ce prince missionnaire, il convient de placer celle d'une femme apôtre comme lui et dans les mêmes parages [1].

Ce titre d'une femme apôtre est celui d'un ouvrage publié il y a quelque temps, et qui nous offre, dans l'histoire d'une sœur de la Providence,

[1] *Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte,* publiées par une de ses sœurs, avec une préface par M. Léon Aubineau. Librairie Victor Lecoffre, 1 vol. in-12.

fondatrice de la première maison d'enseignement catholique de l'Indiana, le type accompli des religieuses de cette congrégation. Irma le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier, était le nom de cette femme éminente.

La première partie de sa biographie nous offre le tableau touchant de la vie simple et patriarcale que menait à Saint-Servan, en Bretagne, la famille le Fer, la grande union qui régnait entre les membres si nombreux de cette famille, l'enfance et la jeunesse de Mlle le Fer, âme ardente et enthousiaste qui se passionna de bonne heure pour Jésus-Christ. Elle ne rêvait qu'apostolat et conversions. Son zèle trouvait trop petit le rayon où sa charité pouvait s'étendre, et son imagination, que l'obéissance n'avait pas encore domptée, forgeait de pieuses chimères qu'il lui coûtait ensuite beaucoup d'abandonner. Aussi Irma se jeta-t-elle, un moment, dans la poésie, et sa correspondance intime avec une amie qui mourut peu de temps après, est empreinte d'une grande exaltation. Ce ne fut que vers 1834, qu'un missionnaire passant à Saint-Servan, pour y prêcher et y quêter au profit des missions d'Amérique, fit naître dans le cœur d'Irma la pensée de se faire elle-même missionnaire. En ayant informé son directeur, celui-ci ne rejeta pas cette idée, mais se réserva et attendit. Il ne devait pas attendre longtemps. Cinq ans après, Mgr de la Hailandière, évêque de Vincennes dans l'Indiana, voyageant en Bretagne, vit Irma, connut ses désirs, et loin de la repousser, l'engagea à entrer au couvent de la Providence de Ruillé-sur-Loir, afin de s'y préparer au travail de la mission à laquelle elle voulait s'attacher. A partir de ce moment, c'est Mlle le Fer, devenue sœur François-Xavier, qui raconte elle-même sa vie, dans une suite de lettres où, sous le calme et le recueillement de la religieuse, on retrouve l'esprit, la gaieté et l'imagination ardente de la jeune Bretonne. Rien de plus tendre et de plus affectueux que ces lettres adressées à sa mère et à ses sœurs! Comme elle sait mettre le baume sur la plaie saignante qu'elle a fait au cœur de ses parents en les quittant! Irma le Fer avait une âme vraiment héroïque, cachée dans un corps frêle et souffrant; aussi, sans les conseils et l'autorité de la mère Théodore sa supérieure, serait-elle immédiatement partie pour Sainte-Marie-des-Bois. Ce ne fut que deux ans plus tard qu'elle obtint cette satisfaction, et c'est elle encore qui raconte les commencements de cette maison d'éducation que quelques pauvres religieuses fondèrent au milieu des bois de l'Indiana, sans ressources aucunes, persécutées par les protestants, souffrant du froid, de la faim, de la maladie, et, malgré tout, soutenues dans leur rude labeur par l'amour du Christ, le courage et la foi de ses compagnes, sa gaieté à elle-même et sa joyeuse sérénité d'esprit. Cette sérénité, elle la conserva même au milieu des souffrances qui précédèrent et accompagnèrent sa mort.

Ce fut le 14 mai 1856, que cette femme vraiment apôtre reçut la récompense de ses travaux, laissant la Mission de l'Indiana en pleine prospérité. Le tableau de cette mission fait dignement pendant, ce nous semble, à celui de la mission du prince Galitzin dans les forêts de l'Alleghany.

IV

Les études archéologiques sont aujourd'hui fort en faveur, sans doute parce que, si elles ont des hauteurs et des profondeurs difficilement abordables, elles sont, par certains côtés, d'attrayant et facile accès. Il n'y a pas, en effet, qu'en Grèce et en Italie que les peuples anciens aient laissé des traces de leur séjour; le soc de la charrue et la bêche du terrassier en mettent, chez nous-mêmes, fréquemment au jour. Ces découvertes sont le pain quotidien de nos académies de province et la fortune de nos musées départementaux.

Mais quels que soient les vestiges que garde en ce genre notre vieux sol gaulois, ils sont rares et maigres en comparaison de ceux que ne cessent de donner les deux péninsules grecque et italienne. Ces pays sont, sous ce rapport, inépuisables. Les découvertes de monuments s'y multiplient, précieuses par leur propre valeur et par leur comparaison avec les anciennes qu'elles confirment ou modifient au grand profit de l'histoire.

Les investigations ont été poussées là plus loin que jamais dans ces derniers temps; mais les résultats n'en sont guère connus du public. Pour la Grèce, aucun livre n'a, que nous sachions, mis à la portée du grand nombre l'ensemble des faits nouveaux fournis par les fouilles qui y ont été exécutées, depuis quinze à vingt ans. Quant à l'Italie, un ouvrage récent réalise à peu près, en cette matière, ce que nous désirions pour la Grèce.

Ce livre est d'un académicien spirituel et savant, M. Gaston Boissier, et a pour titre : *Promenades archéologiques. — Rome et Pompéi* [1]. Des deux points indiqués au titre comme centres d'études — Rome et Pompéi, — le premier remplit, à lui seul, la presque totalité du volume. Nous ne le regrettons pas, quant à nous; les fouilles de Rome sont d'une bien autre importance que celles de Pompéi; l'attrait qu'ont celles-ci, pour bon nombre de lecteurs, n'est d'ailleurs pas toujours des plus avouables. Beulé, rappelé par M. Boissier, a dit depuis longtemps déjà que Pompéi a donné à peu près tout ce qu'on doit en attendre. Il en est autrement de Rome; les découvertes y sont toujours neuves et d'un grand caractère. Celles que M. Boissier résume et

[1] 1 vol. in-12, enrichi de sept plans en dehors du texte. Libr. Hachette.

apprécie procèdent de trois foyers d'exploration, le Forum, le Palatin, les Catacombes.

Le Forum, ce centre de la vie romaine, cerveau et cœur du peuple qui soumit et régit le monde, n'avait pas été jusqu'ici très étudié et il restait, sous bien des rapports, un mystère, même pour les archéologues. Les démolitions, les déblaiements, les fouilles qu'on y a opérés dans ces dernières années, permettent de le reconstituer pour les yeux de l'esprit, et, il faut l'avouer, l'idée qu'elles nous en donnent diffère singulièrement de celle que nous nous en faisions. Ce lieu solennel où délibérait le peuple-roi, d'où partaient les lois qui gouvernaient le monde, et d'où rayonnaient toutes les voies de l'Empire, était un vilain endroit, encombré de constructions de toutes sortes, et où l'on ne voit pas comment les citoyens pouvaient s'arranger pour voir ou du moins entendre les orateurs qui parlaient à la tribune et réclamaient leurs suffrages. C'était moins une place qu'un carrefour plein d'édifices publics. « Mais, dit M. Boissier, ces édifices, bâtis au hasard et à des époques très diverses, ne se correspondent pas toujours entre eux ; ils sont entassés sans beaucoup d'ordre et pressés les uns contre les autres... On y trouve plusieurs basiliques, sept ou huit temples, un palais pour le sénat, trois passages, ou *Janus*, pour les gens d'affaires, cinq arcs de triomphe. La partie même qui s'étend entre ces édifices et qu'on aurait dû laisser vacante pour l'usage du public, était encombrée de trophées, d'édicules, de colonnes, de statues surtout qui formaient, selon l'expression de Chateaubriand, tout un peuple mort au milieu du peuple vivant. »

Son mérite était, ajoute l'auteur, de contenir et de rappeler toute l'histoire du pays. Aussi était-ce le lieu le plus fréquenté de Rome ; ses basiliques et ses temples avec leurs portiques servaient de rendez-vous aux riches, aux oisifs, aux gens à la mode, à peu près comme nos galeries du Palais-Royal, sous le Directoire. Tout en caractérisant en artiste et en antiquaire ce capharnaüm d'édifices, M. Boissier relève en foule des traits de mœurs dont plusieurs sont curieux à cause de leur persistance jusqu'à ce jour. Telle est, entre autres, la fureur du jeu dans le peuple. Ce qui reste du pavé des portiques d'alors au Forum est rayé d'une multitude de cercles ou de carrés traversés d'ordinaire par des lignes droites qui les divisent en compartiments séparés. C'étaient, dit M. Boissier, des espèces de damiers qui servaient aux Romains pour leurs jeux. La passion du jeu était incroyable chez ces gens inoccupés.

Innombrables également et piquantes sont, indépendamment des questions d'un autre ordre, les particularités relatives aux usages, aux habitudes, aux pratiques de la vie domestique ou publique que présentent les études sur le Palatin, sur Ostie, sur la villa d'Hadrien.

Cette dernière, en particulier, contient beaucoup d'observations intéressantes et neuves sur l'homme et sur le temps. Signalons, entre autres, le paragraphe relatif aux voyages, aux voies publiques et aux véhicules alors en usage, curieux à lire dans ce temps de chemins de locomotion rapide et perfectionnée.

Toutefois la plus importante des études d'archéologie italienne de M. Boissier est celle qui a pour objet les Catacombes et les travaux de M. J.-B. de Rossi. L'académicien français y rend au savant italien plus de justice que ses compatriotes, chez qui la passion politique étouffe souvent l'amour-propre national. « Les découvertes qu'on a faites depuis trente-cinq ans aux catacombes, dit M. Boissier, présentent deux particularités bien remarquables : d'abord elles sont l'œuvre d'un seul homme, et l'on peut dire que M. de Rossi n'en partage la gloire avec personne; elles ont ensuite ce caractère que le hasard n'y est pour rien; qu'elles sont la récompense d'une science assurée, qui procède avec ordre et d'après des règles certaines. » Les résultats acquis par M. de Rossi participent de l'incontestable supériorité de sa méthode; ils sont nombreux et du plus haut prix, autant pour l'histoire générale que pour l'histoire particulière de l'Église catholique. En les dégageant, M. Boissier rectifie un grand nombre de préjugés et d'erreurs qui ont cours sur ce sujet, et confirme beaucoup de faits contestés par prévention ou insuffisance d'études. Tel est, entre autres, celui de la rapide propagation du christianisme. « On s'est demandé, dit-il, s'il n'y avait pas beaucoup d'exagération dans ces passages où les Pères de l'Église nous dépeignent le développement merveilleux du christianisme, où ils nous le montrent, dès la fin du second siècle, remplissant les cités, les îles, les châteaux, les camps, les tribus, les palais, le sénat, le forum, et ne laissant aux païens que leurs temples. Il faut avouer que l'accroissement indéfini des cimetières, la nécessité d'ajouter sans cesse de nouvelles galeries aux anciennes et de serrer les tombes les unes contre les autres semble bien leur donner raison. »

Il en est de même pour des points plus importants, des questions de dogme et de doctrine, entre autres la foi dans le secours spirituel des vivants en faveur des morts. « Leurs épitaphes (des chrétiens) nous montrent, dit M. Boissier, que certaines opinions qu'on a crues quelquefois nouvelles existaient dans la société chrétienne dès la fin du troisième siècle. Par exemple, on y croyait à l'efficacité des prières des vivants pour les morts. »

Un autre fait que M. Boissier constate et qu'il y a une certaine opportunité à relever aujourd'hui, c'est la disposition que, durant les trois premiers siècles, les chrétiens montrèrent à vivre en bonne intelligence avec le pouvoir. Ils ne formaient pas, comme beaucoup le croient, une secte d'intransigeants farouches. « Au lieu de se mettre

en révolte contre les lois, l'Église, dit M. Boissier, a essayé de se servir de celles qui lui étaient favorables et même d'entrer dans le cadre des institutions régulières de l'empire. Ces faits ne nous surprennent pas, nous pouvions les soupçonner, mais nous n'en avions pas de preuves aussi évidentes que celles que M. de Rossi nous donne. »

Les apologistes catholiques, nous le savons, ont déjà relevé ces faits et d'autres semblables mis au jour par M. de Rossi, notamment son correspondant et son vulgarisateur en France, le regrettable abbé Martigny, que la science religieuse vient de perdre ; mais il n'est pas sans plaisir pour nous de les voir proclamer aussi par un académicien laïque d'une autorité incontestée.

V

Une publication savante où l'archéologie tient une large place, mais dont le vaste cadre embrasse plusieurs autres ordres de sujets, le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio, se poursuit avec la sage lenteur que commande l'étendue, la profondeur et la solidité de ses travaux. Le septième fascicule vient de paraître [1].

Cette livraison renferme les lettres CAS-CHO. Elle contient des articles aussi variés d'étendue que de nature, tous exactement au courant des recherches les plus récentes et des plus remarquables controverses de l'érudition, en France et à l'étranger. Les discussions y sont résumées avec une impartialité manifeste et avec cette clarté que nul ne conteste à l'esprit français. Quelques-unes, par leur dimension, sont de véritables traités sur les matières abordées. Tel est notamment l'article de *Cérès* Δημήτηρ, dissertation de mythologie comparée un peu conjecturale peut-être, mais, comme tous les sujets du même genre déjà étudiés dans les livraisons précédentes, d'une vaste et profonde érudition ; tels sont aussi les articles *Cens*, *Censeurs*, *Censure*, où tout ce qui concerne la célèbre institution romaine, ainsi que les magistratures qui s'y rattachaient, est repris à fond, au triple point de vue juridique, historique, politique, et mis à la hauteur des plus récents et plus solides travaux.

A côté de ces renseignements de premier ordre sur le monde grec et le monde romain, le dictionnaire de M. Daremberg et Saglio en offre et beaucoup, d'un genre moins élevé, mais, par là même, plus piquants, et qui font pénétrer plus avant dans la connaissance de ces deux sociétés. Les doctes directeurs n'ont pas dédaigné ce qui regarde les

[1] *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* d'après les textes et les monuments, par Ch. Daremberg et Edm. Saglio. In-4°, avec 189 gravures. Librairie Hachette.

objets de toilette, les bijoux, les mille petits artifices à l'aide desquels on cherchait, dès lors, dans le monde élégant, à réparer des ans l'irréparable outrage. C'est ainsi que nous rencontrons à Rome tout l'art des dentistes de nos jours et la plupart des instruments à l'aide desquels ils *travaillent* nos mâchoires avariées. Il n'y a donc pas à lire que pour les savants, comme on le voit, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines;* d'autres lecteurs y trouveront aussi intérêt et plaisir.

VI

Nulle, entre les figures de femmes illustres qu'offre en si grand nombre la première moitié du dix-septième siècle, n'inspire un intérêt aussi profond et aussi touchant que celle de la duchesse de Montmorency. Ce fut la femme la plus irrépréhensible, la plus pure, la plus digne du haut monde auquel elle appartenait; c'en fut la plus malheureuse. Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le récit qu'a fait ici de sa vie M. le comte de Baillon. Ce récit vient d'être publié en volume à la librairie Didier[1], où il prend naturellement place à côté de *Henriette-Marie de France*, par le même auteur, de *la Duchesse d'Aiguillon* et de *Mme de Miramion*, par M. Avenant, et de *Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV*, par Mme la comtesse d'Armaillé.

Il ne nous appartient pas de louer cet ouvrage que nous avons nous-mêmes offert à nos lecteurs, mais du moins pouvons-nous faire remarquer le but particulier que s'est proposé M. de Baillon, en revenant, après tant d'autres écrivains, sur la vie de Marie-Félicie des Ursins. Cette vie, tant de fois racontée, l'a toujours été accessoirement, ou à un point de vue particulier et pour une classe particulière de lecteurs. Ainsi, pour ne parler que du dernier ouvrage dont elle a été l'objet, celui de Mgr Fliche[1], écrit sur des documents contemporains, d'une nature tout intime et jusqu'ici inédits, c'est surtout le côté religieux de cette courte et douloureuse existence qu'il éclaire et offre à l'admiration des âmes chrétiennes. C'est là sans doute le premier et le plus beau des titres qui recommandent cette sympathique mémoire, mais ce n'est pas le seul. Dans le court espace de temps qu'elle passa à la cour et dans les liens du mariage, la duchesse de Montmorency montra les plus hautes qualités de l'intelligence et du cœur, la discrétion, le tact, la dignité, voire l'esprit, témoin, à cet égard, l'anecdote charmante rap-

[1] *Mme de Montmorency, Marie-Félicie des Ursins,* par M. le comte de Baillon. 1 vol. in-12.

[2] *Mémoires* sur la vie, les malheurs, les vertus de très haute et très illustre princesse, Marie-Félicie des Ursins, duchesse de Montmorency, par Mgr Fliche. 2 vol. in-8°.

portée par Mgr Fliche. « Un jour, au bal, M. le Prince, beau-frère de Mme de Montmorency, voulut lui ôter ses gants (pour mettre au jour ses belles mains que, par modestie, elle évitait de montrer). La duchesse consentit, mais en lui assurant qu'elle ne le souffrirait pas de la part d'un autre. Le propos fut rapporté à Louis XIII, qui dit en riant à la duchesse qu'il la déganterait lui-même, quand bon lui semblerait. « Sire, lui répondit-elle, je ne le permettrais pas. » Le roi parut surpris et un peu offensé de cette déclaration : « Votre Majesté, ajouta-elle aussitôt de l'air le plus aimable, doit être bien persuadée que je ne voudrais pas lui en laisser la peine.

« — Vous voyez, s'écria le roi en s'adressant à son entourage, qu'il serait difficile de prendre la duchesse par ses paroles. »

C'est à l'aide de semblables traits, de détails recueillis partout et ajoutés aux grandes lignes de son portrait fournies par les anciennes relations, que M. le comte de Baillon a tracé la délicate peinture qu'il offre aujourd'hui au public de l'admirable femme du dernier des Montmorency.

P. Douhaire.

MÉLANGES

HISTOIRE DE L'INTERVENTION FRANÇAISE AU TONG-KING DE 1872 A 1874

Par F. Romanet du Caillaud [1].

On oublie vite en France : se souvient-on seulement de cette aventure fantastique, de la prise de possession du Tong-King, exécutée en un mois par un jeune officier de marine, Francis Garnier, à la tête de deux cent douze marins et soldats ? M. Vivien de Saint-Martin a dit très justement de ce brillant fait d'armes qu'il rappelle la conquête du Mexique par Fernand Cortez.

On fit d'abord peu d'attention à cette affaire ; elle avait le tort de venir en 1873, alors que nous n'étions pas encore sortis de la torpeur où nous avaient jetés les tristes événements de 1870-1871 : il sembla que, dans la nuit obscure où nous étions plongés, l'étoile de la France jetait un éclat vif mais bien fugitif, puis tout était redevenu sombre. A peine le public prêta-t-il une oreille distraite à la polémique qui suivit l'épilogue du drame. Avec l'envieuse injustice trop commune en France, on faisait un crime à Francis Garnier d'avoir été trop audacieux, trop passionné pour la grandeur de sa patrie ; on allait jusqu'à l'accuser d'avoir spéculé sur ses entreprises, lui qui ne laissa que des dettes à sa veuve. C'est avec raison qu'il écrivait peu de temps avant sa mort : « Quel malheur que je ne sois pas Anglais ! je serais un homme honoré et puissant. Le guignon veut que je ne puisse me résoudre à n'être plus Français... » et plus bas : « Je sens que si l'on m'aide, l'Indo-Chine est française ; mais je ne suis, hélas ! en France qu'un pauvre aventurier. »

Mais l'heure de la justice paraît avoir enfin sonné : M. Romanet du Caillaud a recueilli tous les documents officiels et les papiers particuliers pouvant fournir des renseignements authentiques, et il a écrit sur ces bases sérieuses une histoire complète de l'intervention française au Tong-King, de 1872 à 1874. C'est une œuvre très bien faite et inté-

[1] 1880. Challamel aîné.

ressante comme le meilleur roman; après l'avoir lue, on connaît à fond cette question du Tong-King, qui ne peut tarder à renaître ; car cette terre arrosée du sang de nos compatriotes, et plus abondamment de celui de nos coréligionnaires, doit fatalement devenir française avant peu.

Les premiers chapitres du livre sont consacrés à l'histoire du Tong-King avant l'intervention française ; on y voit les Tong-Kinois, bien que de même race que les Annamites du Sud, lutter constamment contre eux avec la plus remarquable énergie. Au siècle dernier, cet intéressant pays était indépendant sous le sceptre de la famille Lê, et c'est au nom des descendants de cette antique dynastie que les soulèvements ont encore lieu aujourd'hui. Les Tong-Kinois sont des légitimistes déterminés ; chrétiens et païens s'attendrissent et versent des larmes au souvenir de leurs anciens rois. Leur dévouement ne se borne pas à des démonstrations platoniques ; à plusieurs reprises ils ont ébranlé fortement le trône de Hué, et les rois d'Annam n'ont pu étouffer ces rébellions qu'en appelant à leur secours des pirates et des bandits chinois. Depuis l'apparition des Français à Tourane, en 1858, ils n'ont cessé de nous tendre les bras, offrant de se ranger sous notre protectorat, pourvu que nous accordions au descendant des Lê l'apparence de la royauté. Le chef de l'expédition française de 1858, malgré les instances des missionnaires, préféra s'implanter en Basse-Cochinchine ; ce qui est fait est bien fait, mais la question du Tong-King reste ouverte, et, tôt ou tard, il faudra bien y revenir. La dernière insurrection des Lê eut lieu à la fin de 1878, et les hardis partisans qui la dirigeaient sont encore libres dans les montagnes de la frontière chinoise.

Les appels réitérés à l'intervention française faits par une aussi énergique population ne pouvaient cependant laisser froids les gouverneurs de la Cochinchine, et l'on peut dire que, dans notre colonie, depuis plusieurs années, on n'attendait pour agir qu'une occasion favorable. En 1873, on crut l'avoir trouvée.

Un négociant français, M. Dupuis, établi en Chine depuis une quinzaine d'années, avait traité avec les mandarins de l'Yun-Nan pour une grosse fourniture d'armes et de munitions destinées à étouffer l'insurrection musulmane dans les provinces occidentales du Céleste-Empire. M. Dupuis avait eu l'idée que la voie du Song-Koï, ou fleuve du Tong-King, est beaucoup plus courte pour pénétrer dans l'Yun-Nan que celle du Yang-tsé-Kiang. Cette opinion était confirmée par Francis Garnier, qui rentrait alors de sa grande exploration du Mé-Kong. Il semblait qu'une telle entreprise n'eût aucune difficulté à redouter de la part du gouvernement annamite, qui se reconnaissait alors tributaire de la Chine, puisqu'il s'agissait de porter secours aux troupes régulières chinoises.

Mais M. Dupuis comptait sans la haine des mandarins annamites pour tout ce qui porte le nom français et sans leur mauvaise foi traditionnelle. Il parvint à faire une fois le voyage du golfe du Tong-King à la capitale de l'Yun-Nan; mais quand il voulut y retourner, on ne lui épargna ni avanies ni mauvais traitements. Il en appela à son protecteur naturel, le gouverneur de la Cochinchine française, qui répondit en envoyant Francis Garnier avec un bâtiment de guerre et une compagnie d'infanterie de marine.

Francis Garnier était un jeune officier, âgé de trente-trois ans, plein d'ardeur et d'une haute intelligence, qui, depuis douze ans, rêvait de fonder dans l'Indo-Chine un empire français, rival de l'Inde anglaise. Ses idées et son caractère étaient bien connus, et l'amiral Dupré, en le choisissant, devait bien se douter qu'il oserait beaucoup.

En effet, toute tentative de conciliation ayant échoué devant le mauvais vouloir et la duplicité des mandarins, Garnier, avec deux cent douze hommes, enleva la citadelle de Ha-Noï, défendue par six à sept mille soldats. Rapidement, ses lieutenants furent détachés dans toutes les directions, et s'emparèrent des autres citadelles avec une audace au moins égale à la sienne; car le jeune chef avait su communiquer son ardeur à tous ceux qui servaient sous ses ordres; sa parole entraînante les avait affolés, pour employer la pittoresque expression de l'un d'eux.

En un mois, les principales provinces du Tong-King étaient soumises, et la nouvelle administration établie par les Français fonctionnait régulièrement; l'impôt rentrait sans difficultés; de toutes parts, des volontaires venaient s'enrôler sous le drapeau tricolore. Les habitants accouraient sur les rives acclamer nos canonnières à leur passage. Tout semblait présager une nouvelle prospérité à ces contrées si éprouvées jusqu'alors par les guerres civiles.

La mort même de Francis Garnier, tué sous les yeux des ambassadeurs annamites venus pour traiter de la paix avec lui, par des bandits chinois attirés par ces ambassadeurs eux-mêmes, ne compromit pas sérieusement les résultats acquis. Les soulèvements de lettrés qui suivirent cette lamentable catastrophe furent promptement réprimés avec l'aide des populations.

Malheureusement, l'officier envoyé par le gouverneur de la Cochinchine pour prendre la direction des affaires du Tong-King, n'eut d'autre ambition que de détruire l'œuvre de son prédécesseur. Plus Annamite que Français, il se fit l'humble satellite des ambassadeurs de Hué, souscrivit à toutes les conditions qu'il leur plut d'imposer, contresigna le décret d'expulsion de M. Dupuis, l'ordre d'évacuation des forteresses, une proclamation injurieuse contre la mémoire de Francis Garnier, et laissa sous ses yeux insulter le pavillon français et massacrer des milliers de chrétiens qui s'étaient compromis pour nous.

Ainsi, c'en était fait de notre influence au Tong-King, et, si rapide qu'eût été la conquête, notre déroute volontaire était plus prompte encore! Un traité illusoire était signé avec les mandarins, bien décidés à ne jamais exécuter les clauses qui pouvaient les gêner; seuls, nous nous considérerions comme engagés vis-à-vis d'eux, sans nous réserver aucun moyen de les forcer à tenir leurs engagements. Depuis lors, nous entretenons à Ha-Noï un résident français avec une cinquantaine de soldats; mais ils se voient dans l'impossibilité de protéger nos intérêts et n'ont servi qu'à faire la police du pays pour le compte de nos mortels ennemis.

Il est évident qu'une telle situation ne peut être maintenue : nous avons promis solennellement, à la face de l'Europe, d'ouvrir au commerce de toutes les nations civilisées les nombreux cours d'eau qui sillonnent le pays et pénètrent jusqu'au cœur de l'Yun-Nan. Non seulement nous nous devons à nous-mêmes, à notre signature apposée au bas du traité de 1874, à notre rôle providentiel dans l'extrême Orient comme protecteurs de la religion catholique, à notre commerce enfin qui a besoin de débouchés nouveaux, d'asseoir solidement et définitivement notre domination sur les rives du Song-Koï; mais nous avons aussi des engagements à remplir à l'égard des autres puissances.

Nous ne pouvons donc nous dérober plus longtemps à notre devoir, et l'heure est venue de parler au gouvernement de Hué le seul langage qu'il comprenne. Assez longtemps nous avons usé de ménagements à son endroit; il n'a cessé de nous leurrer de vaines promesses dont aucune n'a été tenue. Quelques navires de guerre et un millier d'hommes d'infanterie de marine suffiraient largement pour assurer la prise de possession, sans coup férir, et la rapide pacification d'un pays dont la population est bien loin de nous être hostile. Notre tâche sera singulièrement facilitée si nous savons nous appuyer franchement sur les catholiques du pays, fort nombreux, très braves et très intelligents.

L'ouvrage de M. Romanet du Caillaud se termine par un grand nombre de pièces justificatives : les divers traités entre la France et l'Annam, des correspondances officielles et privées relatives au Tong-King, les ordres du jour de Francis Garnier, ses instructions aux officiers placés sous ses ordres, et un tableau du commerce d'importation et d'exportation au port de Haï-Phong. Ces diverses pièces permettront aux lecteurs d'apprécier les bases sur lesquelles l'auteur a édifié son travail.

Vicomte H. de Bizemont.

L'ALGÉRIE EN 1880

Par Ern. Mercier [1].

Le 14 juin 1830, l'armée française débarquait à Sidi-Ferruch, et, peu de jours après, notre drapeau flottait sur les remparts d'Alger. Cinquante ans se sont écoulés depuis cet événement qui a fourni à la France l'occasion de s'implanter en Afrique et d'acquérir, presque à sa porte, un vaste territoire. Qu'a-t-on fait pendant ce demi-siècle? Quels résultats a-t-on obtenus? Pouvait-on faire mieux ou plus vite? Enfin, quel avenir nous offre cette conquête? Autant de questions très controversées et dont l'importance est capitale pour notre patrie. Un livre passant en revue les faits historiques, les principaux actes de la conquête, ainsi que la marche de la colonisation, et énumérant les progrès réalisés de façon à marquer l'étape, le tout suivi de l'examen des projets en préparation; un tel livre manquait. M. Ern. Mercier a cherché à combler cette lacune en écrivant *l'Algérie en* 1880, et l'on peut dire que cet ouvrage paraît dans des conditions particulières d'opportunité. M. Ern. Mercier n'est pas un inconnu; ses travaux sur l'histoire et l'ethnographie de l'Afrique septentrionale ont été appréciés et lui ont mérité les encouragements des corps savants. Dans une courte préface, il nous apprend qu'il habite l'Algérie depuis près de trente ans; c'est un avantage qui lui a permis de juger *de visu* une foule de questions. A cette expérience personnelle, si l'on ajoute une parfaite connaissance du pays, de la langue et des mœurs des indigènes, on reconnaîtra que l'auteur se trouvait dans une situation on ne peut plus favorable pour faire une œuvre sérieuse.

Les deux premiers chapitres contiennent l'exposé de nos actes en Afrique. En se replaçant au point de départ, l'auteur suit la route parcourue et nous montre, à côté des difficultés, les erreurs du début, puis les efforts qui en ont triomphé. Pour lui, l'ère de la conquête n'est terminée qu'en 1857, par la soumission de la Grande Kabylie. « Vingt-sept ans ont suffi, dit M. Ern. Mercier, pour mener à bien cette grande entreprise, et c'est le cas de rappeler à ceux qui aiment ce genre de rapprochements, que les Romains n'ont pas mis moins de deux siècles pour conquérir l'Afrique » (page 42). Le troisième chapitre donne l'historique de la colonisation, et ce n'est pas le moins intéressant. Dans le chapitre suivant, viennent les documents sur les travaux publics, l'exploitation des mines et le commerce. Nous apprenons, par exemple, qu'avant la conquête, le commerce se chiffrait par 7 millions et demi, et que maintenant le mouvement commercial de l'Algérie s'élève

[1] 1 vol. in-8°. Paris, Challamel, 5, rue Jacob.

à 380 millions; des tableaux permettent de suivre la marche de cet accroissement prodigieux. Quant à ces grands projets de mer intérieure et de chemin de fer trans-saharien, l'auteur les discute de façon à prouver qu'il n'admet que le second. On ne lira pas sans satisfaction les pages consacrées à l'étude des conditions dans lesquelles vit et prospère la population européenne; car il y est démontré que notre race, définitivement acclimatée, est capable d'assurer sa prépondérance rien que par l'excédant des naissances sur les décès, résultat dont la possibilité était niée par la science. L'organisation judiciaire et l'instruction publique forment la dernière partie de ce livre, dont la place est marquée dans la bibliothèque de toutes les personnes qui s'intéressent à la grandeur de la France. Mais n'y a-t-il pas un peu de lyrisme à dire que, « déjà maîtres du Sénégal, nous devons nous rejoindre sur les rives du Niger » et que « le Soudan est notre futur domaine? » Pourquoi communiquer tant d'éclat aux perspectives ouvertes sur une contrée dont les ressources sont si loin d'égaler les richesses naturelles de notre Algérie? C'est là que l'intérêt présent nous attache; c'est sur ce territoire, plus vaste que la France et si plein de promesses, que nous devons travailler d'abord. Ceux qui se rappellent ce qu'était, il y a cinquante ans, ce pays aujourd'hui sillonné en tous sens, du nord au midi, de l'est à l'ouest, par des routes et des voies ferrées, couvert sur le littoral de villes et de villages, doté de ports qui peuvent abriter des flottes, ceux-là se rendent compte des difficultés vaincues et des progrès accomplis. La première période est, il est vrai, presque toute militaire; la parole est à la poudre; c'est la poudre qui est le premier agent d'une civilisation qu'il nous faut imposer par la force. Toutefois pendant que le canon gronde, on voit déjà les premiers pionniers, souvent d'anciens soldats, défricher le terrain encore fumant de carnage. A mesure que la sécurité relative est établie dans un canton, la colonisation s'avance et en prend possession; la barbarie pourra tenter des retours offensifs, elle ne la délogera plus des postes où elle a une fois planté le drapeau de la France et bâti son clocher. La valeur de la terre, nulle au début, augmente dans des proportions telles, qu'aujourd'hui elle varie entre 300 et 1500 francs l'hectare, lorsque, comme, à Hussein-Dey, par exemple, elle n'atteint pas 10 000 francs! Le capital, si timide au début, se rassure; il hésite de moins en moins à se déplacer et à franchir la Méditerranée, à la suite des immigrants, qui apportent le goût du confort et du luxe. Sous cette influence, les relations sociales se sont comme pénétrées de cette urbanité qui offre aux colons un reflet de la chère patrie.

Aug. Cherbonneau.

DEUX ENFANTS

LOUIS DE RAYSSAC, JACK MAC SHEEHY [1].

De nos souvenirs de collège, le plus émouvant peut-être est celui qui se rattache à la mort d'un de nos camarades. Un soir on nous réunissait; puis, d'une voix grave, pleine de sanglots à peine retenus, le supérieur, le père par excellence, nous annonçait la triste nouvelle. Un frisson vague d'angoisse passait alors sur notre âme. Pendant les joyeux ébats des autres enfants et leurs courses folles et leurs beaux rêves, la mort entrait brusquement et emportait l'un de ces petits loin de sa mère, sans nul souci du vide implacable fait au cœur de la pauvre femme et au foyer de la famille! En lisant ces pages consacrées à la mémoire de deux jeunes élèves de Juilly, j'ai senti se réveiller ces émotions d'autrefois. Le premier, L. de Rayssac, s'en est allé au mois de mars, après avoir donné dans une suprême prière son adieu à sa mère, à son père, à ses pauvres. Sur sa fosse les bourgeons étaient prêts d'éclore. Il y tombait comme l'un d'eux qu'un vent âpre et froid aurait brisé, avant qu'au soleil d'avril il eût pu déployer son âme en fleur. L'autre, Jack Mac Sheehy, doux oiseau venu de la terre d'Irlande, depuis trois semaines seulement, ne faisait qu'une courte halte au collège, et il continuait son voyage, toujours attiré par le soleil qu'il aimait tant, vers les horizons plus chauds et plus lumineux du ciel. Tout au plus avait-il donné un sourire reconnaissant aux grands ombrages de son vieux collège que le mois de mai couvrait de ses blanches draperies; il expirait après avoir, lui aussi, prié pour sa mère et pour l'Irlande. Le P. Vaudon a trouvé, pour redire la vie à peine ébauchée de ces âmes, des accents tendres, élevés, éloquents. Il peut sans crainte montrer ces esquisses. Ainsi vivent, ainsi meurent les enfants qui sortent des mains des prêtres; candides et charmants, ils retournent à Dieu, fidèles à tous les amours sacrés. De là-haut, ils doivent encore les servir, et c'est ce qui peut consoler leurs pères, leurs mères, et leurs maîtres.

P. L.

[1] In-18, Paris, chez Sauton.

QUINZAINE POLITIQUE

24 septembre 1880.

M. de Freycinet n'est plus ministre; il s'est retiré, entraînant avec lui l'amiral Jauréguiberry et M. Varroy. Le ministère s'est renouvelé en partie. M. Jules Ferry, par une fortune prodigieuse et qui est bien faite pour encourager les ambitions dévergondées dans cette république si favorable aux ambitieux, a pris la présidence du Conseil; M. Barthélemy Saint-Hilaire qui, dans des lettres trop célèbres, a naguère si bien montré la sûreté de sa diplomatie, reçoit le portefeuille des affaires étrangères; M. Sadi-Carnot sera ministre des travaux publics; l'amiral Cloué, ministre de la marine. Comment et pourquoi ces changements si brusques se sont-ils opérés? Pour le raconter avec un peu de certitude historique, il faudrait des témoignages qui nous manquent : ces témoignages, ce seraient soit des discours prononcés devant les Chambres, soit des lettres explicatives communiquées au public par ces ministres dissidents dont six, en deux jours et par groupe de trois, ont donné leurs démissions tour à tour. Or aucune de ces lumières n'a éclairé le pays. La querelle des ministres s'est agitée dans le huis-clos de l'Élysée : tout a été mystérieux dans ces conciliabules où, du 17 au 20, disputaient si vivement et si obstinément, dit-on, ces mêmes républicains naguère habitués à demander à grands cris la publicité, jusqu'à l'éclat et au tapage; tout est incertain et divers dans les récits des indiscrets qui, grâce à des confidences incomplètes, ou seulement par divination, ont prétendu savoir le secret de ces délibérations passionnées. Cette crise soudaine du gouvernement, cette lutte des ministres, cette modification de notre politique intérieure, tous ces événements dont la France a tant à s'inquiéter pour la paix du jour et celle de demain, se sont passés dans une sorte d'obscurité et avec une telle confusion, que les plus sagaces, les mieux informés, sont incapables d'y discerner la vérité. Et pourtant nous sommes sous la loi de cette république qui, à en croire ses apologistes, devait être le règne de la clarté; nous vivons sous le régime de cette république quasi

idéale, qui, ne voulant traiter que pour l'intérêt commun les affaires du pays, les devait toujours exposer, loyalement et franchement, au regard du peuple, et ne jamais gouverner par l'intrigue, ni dans l'ombre, sans le concours du parlement et à l'insu de la nation !

Qu'un fait si grave et si subit se soit accompli dans des conditions si contraires à la doctrine ou à l'usage d'une république, surtout d'une république qui s'intitule « parlementaire », ce n'est pas la seule moralité que ces événements aient eue aux yeux des observateurs attentifs, qui étudient dans l'histoire vivante et journalière de cette république la nature et la fatalité de son gouvernement, ses théories et ses promesses comparées aux actes et aux résultats, c'est-à-dire ses leçons réelles, sa décevante philosophie. Omettons, si l'on veut, les causes multiples et mal connues de la démission de M. de Freycinet. N'a-t-il abandonné ce pouvoir précaire que parce qu'en face des radicaux qui l'attaquaient si violemment, en face de ses collègues qui le provoquaient ou qui le trahissaient, en face de M. Gambetta qui l'abandonnait sans vergogne et de M. Grévy qui le soutenait d'une main si débile, il a constaté l'impossibilité de pratiquer la politique modérée qu'il avait annoncée, le 17 août, dans son discours de Montauban ? Les disgrâces qu'il a encourues au palais Bourbon et dans le Conseil des ministres, les tiraillements qu'il sentait dans le ministère, les coups rudes ou perfides que lui portaient MM. Constans et Cazot, la discussion acharnée qu'il a eu a recommencer quatre fois à l'Elysée, la fatigue et l'ennui que lui donnaient ces pénibles arrangements deux fois concertés et deux fois rompus, n'ont-ils servi qu'à lui rendre enfin odieuse jusqu'au dégoût cette impuissance, cette servitude où le réduisait la dictature occulte et l'ingérence impérieuse, incessante, capricieuse et hardie, de M. Gambetta ? Ou bien, comme on le soupçonne, comme on l'a même affirmé, M. de Freycinet n'a-t-il pas quitté ses fonctions parce qu'il refusait de s'associer à la politique étrangère plutôt encore qu'à la politique intérieure de M. Gambetta ? Serait-il vrai que la politique aventureuse qui conduit nos vaisseaux devant Dulcigno, pour la fameuse démonstration navale des puissances en Orient, et qui voulait mener le général Thomassin et ses officiers dans les camps de l'armée grecque, ait paru téméraire à M. de Freycinet, et que, quand, à Montauban, il vantait la paix « sans jactance », ce trait visât directement M. Gambetta ? Peu importe. Si M. de Freycinet a jugé dangereuse au gouvernement de la république une seconde application de ces décrets que, par malheur, il avait contribué à édicter et qu'il a consenti à exécuter, il faut louer son bon sens, quoique tardif. S'il a pensé que le césarisme dissimulé de M. Gambetta, l'omnipotence qu'il exerce dans tout le gouvernement et dans

toute la république sans titre et sans responsabilité, cette tyrannie personnelle qui accapare en secret tous les pouvoirs et qui, en laissant à ses servants la peine sans l'honneur, se dérobe astucieusement pour ménager sa popularité, faussaient, corrompaient, opprimaient tout sous ce régime créé, à en entendre les auteurs, pour la liberté, pour le contrôle, pour tous les droits parlementaires ou populaires ; si M. de Freycinet a pensé tout cela et que, par lassitude ou par révolte, il n'ait plus voulu prêter son nom à cette comédie dangereuse, fournir sa complicité à cette indignité, nous en louerons son courage. Enfin, s'il a compris que les desseins de M. Gambetta, à l'étranger, engageaient la France dans des hasards qui la détournaient de sa voie ou qui aboutissaient à une collision, M. de Freycinet a eu raison de résister à M. Gambetta dans sa politique extérieure, et nous louons sa clairvoyance, nous louons une sagesse si patriotique. Mais, quelle que soit de ces trois hypothèses, aujourd'hui émises et débattues par l'opinion publique, celle qui deviendra pour l'historien la vérité, nous avons l'exemple, presque l'aveu, de M. de Freycinet, pour confirmer l'un ou l'autre des grands reproches que les catholiques et les libéraux adressent au gouvernement et à la république.

Dans le premier cas, il aura été reconnu, en effet, que les décrets sont une œuvre pernicieuse à la république elle-même; que, s'ils troublent la paix du pays, ils divisent la gauche en ruinant le ministère même qui les avait imaginés et pratiqués ; que le gouvernement ne peut plus se servir de ces décrets sans commettre une injustice suprême, une violence excessive, dont les républicains modérés sont effrayés; que, par conséquent, ces décrets ont été pour la république une faute et deviennent pour le pays un péril. Dans le second cas, il sera prouvé péremptoirement que la république, asservie par toutes sortes de domesticité à M. Gambetta, est livrée à l'exploitation d'un despotisme tout personnel ; qu'elle est non seulement le plus irrégulier et le plus bizarre des gouvernements de ce siècle, mais le plus dangereux, parce qu'elle subit la tyrannie d'un maître irresponsable qui a pour levier de son autocratie secrète et de son usurpation occulte une force anonyme, la multitude, ce populaire dont il capte la faveur aveugle et les suffrages ignorants ; enfin, qu'un ministère, qui a le sentiment de ses devoirs parlementaires et constitutionnels, ne peut plus subsister dans un État que M. Gambetta envahit et domine ainsi tout entier. Il ne sera pas moins notoire, dans le troisième cas, que la politique extérieure de M. Gambetta prépare des complications et précipite la république à des entreprises où la sécurité de la France, aussi bien que sa dignité, pourrait être bientôt compromise. Pour une raison ou pour une

autre, cette crise ministérielle et la retraite de M. de Freycinet sont donc le signe irrécusable d'un tort, d'un mal, d'un danger pour lesquels la France, si elle était plus virile et plus perspicace, aurait un compte sévère à demander à la république. Mais nous voulons bien négliger ces détails du fait, si triste qu'en soit la signification. A ne voir que l'ensemble des choses, à ne choisir que l'enseignement le plus général et le plus haut qui nous soit donné dans cette expérience, il n'en resterait pas moins certain que la république nous offre, par le spectacle de cette crise même, une idée peu avantageuse de sa vertu et de ses mérites. Quoi ! on est dans cette saison des vacances où, d'ordinaire, tout se tait, tout se repose; point de tribune où les interpellateurs viennent assaillir le ministère; la seule querelle qui vibre encore dans les journaux, c'est celle de ces décrets que le ministère se targue de pouvoir appliquer, à l'heure qu'il lui plaira; et ses coryphées célèbrent à l'envi son union, son autorité, le crédit souverain qu'il a dans les Chambres et dans le pays; lui-même proclame avec une pompeuse emphase la victoire que, lui et son parti, ont gagnée, au mois d'août, dans les élections des conseils généraux. Le ministère est fort, le gouvernement est tout-puissant, les républicains sont étroitement unis, le pays est tranquille et prospère: tel est le cri de joie qui retentit dans tous les discours des ministériels, et M. Jules Grévy, ses frères, ses amis, les ministres et les fonctionnaires, sont çà et là, à l'ombre des bois ou sur les plages, goûtant les plaisirs d'une vie tout idyllique. Aucune opposition ne se dresse, d'ailleurs, devant ce ministère. Le parti conservateur est immobile, presque muet; il ne peut rien, il n'ose rien. Or c'est parmi toutes ces facilités, au sein de cette paix, dans toute la gloire de ce triomphe, que ce ministère, entouré de tant de garanties et qui jouit de tant de bienfaits, se dissout soudainement ! Ce parti qui gouverne tout et qui n'a plus qu'à se gouverner soi-même se combat et se déchire, divisé par ces décrets mêmes qu'il se vantait d'approuver unanimement et de pouvoir exécuter si rigoureusement, si aisément. Quoi donc ! Les ministres de la république, M. Dufaure, M. Waddington, M. de Freycinet, auront eu beau travailler à la satisfaire, ils ont eu beau porter le sceptre du gouvernement d'un groupe à l'autre, et on a beau déclarer, à chaque avènement de ministère, que la république va enfin réaliser son idéal : la république ne peut pas faire durer un ministère pendant une seule année, et encore ces ministères éphémères ne réussissent-ils à préserver huit ou dix mois chacun leur fragile existence qu'à la condition d'être, non sous la loi du parlement, non sous la tutelle du Président de la république, mais sous la dépendance d'un homme qui ne veut pas même être ministre. Voilà la vérité qui vient d'éclater.....

Ceux qui, par leurs machinations, ont contraint M. de Freycinet à quitter le pouvoir, allèguent, parmi leurs griefs, la Déclaration récente des congrégations non autorisées. Au dire de M. Gambetta ou de ses confidents, M. de Freycinet aurait reçu de plusieurs évêques la proposition de faire signer cette Déclaration, et, sur leur prière, il aurait négocié ce pacte, à Rome, par l'intermédiaire de M. Desprez, qui représente la France au Vatican ; mais il n'en aurait averti personne : ce serait une sorte d'accord privé qu'il aurait conclu ainsi, infidèle à la volonté de la Chambre et traître à l'opinion de ses collègues; son discours de Montauban aurait été une surprise pour tous les ministres, et aujourd'hui, en rappelant à M. de Freycinet l'ordre du jour de la Chambre, en le forçant à fournir des explications à M. Constans et à M. Cazot, en l'empêchant d'interrompre l'exécution des décrets jusqu'au moment où le parlement discuterait la nouvelle loi sur les associations, on l'obligeait tout simplement à rentrer dans la limite de ses promesses et de ses devoirs. Cet historique est inexact. La vérité, c'est que M. de Freycinet, effrayé de la réprobation à laquelle le gouvernement s'était heurté, le 30 juin, dans l'application du premier des décrets, avait cru sage de ne pas appliquer le second : il redoutait pour la république elle-même ces violences, ces iniquités, et des républicains éprouvés l'avaient, par des conseils chaleureux, encouragé dans ce sentiment. Il avait lui-même suggéré à M. Desprez l'idée de la Déclaration, en assurant que, si les congrégations voulaient bien affirmer par ce document leur neutralité politique, leur détachement des partis, leur soumission aux institutions actuelles, il arrêterait l'exécution des décrets, il les laisserait continuer en paix leurs œuvres d'instruction et de charité. Selon le mot même dont se servirent les archevêques de Paris et de Rouen dans la lettre où ils annoncèrent à tous les évêques la Déclaration, M. de Freycinet voyait dans cette Déclaration « une satisfaction suffisante. » Le Vatican, confiant dans la loyauté de M. de Freycinet, accepta l'offre de ce traité qui ne ratifiait, en somme, que la doctrine traditionnelle de l'Église : il fut nettement convenu que la Déclaration équivaudrait à la demande d'autorisation. De là le discours de Montauban. Mais M. de Freycinet avait-il réglé seul, à l'insu du Président de la république et même du Président de la Chambre, cet arrangement de pacification ? Non, certainement, non. M. Jules Grévy était dans le secret, et, à quelque démenti que le journal officieux de M. Gambetta s'ingénie, il semble également sûr que M. Gambetta, non seulement connut cette négociation, mais consentit à cette transaction ; M. Gambetta, dont la politique est double en toute chose, ne se réservait que l'avantage d'y paraître étranger, même hostile, dans l'intérêt de sa popularité.

Pourquoi M. Gambetta a-t-il ôté à M. de Freycinet son appui? Pourquoi l'a-t-il réduit à se désavouer ou à se démettre? L'histoire de la république éclaircira, tôt ou tard, ce mystère. Quoi qu'il en soit, M. de Freycinet avait engagé sa parole, et il s'est honoré en renonçant à son titre, à sa place, plutôt qu'à son engagement. Il reste maintenant à savoir si, cette Déclaration que, sur l'avis même du gouvernement français et du Vatican, les congrégations ont signée, le nouveau président du Conseil la foulera aux pieds, et si le ministère, méprisant cet acte de bonne volonté et de bonne foi auquel la république les avait invitées, sévira contre elles, séparément ou d'un seul coup. Elles ont attesté solennellement qu'elles n'avaient, dans la lutte de nos partis, aucune amitié ni aucune inimitié à servir, qu'elles ne se consacraient qu'à Dieu et qu'elles obéissaient à la république. Après ce témoignage public, s'il plaît au gouvernement de les expulser de leurs maisons et de leur interdire leurs droits civils et leurs droits chrétiens, on ne pourra plus invoquer contre elles l'argument d'hier; on ne pourra plus prétendre qu'elles sont des compagnies de rebelles et de conspirateurs politiques. Elles n'ont pas sollicité du gouvernement le privilège d'une « tolérance, » comme M. Constans, dénaturant leur langage, a osé le dire aux préfets dans sa circulaire du 18 septembre. Elles vivent, à l'abri de la loi commune, et elles ne réclament pas, elles ne réclameront pas les faveurs de cette autorisation que, par les décrets du 29 mars, on les a sommées d'implorer. Elles attendent...

Le ministère, sinon nouveau, du moins renouvelé, qui va régner avec M. Jules Ferry, n'a pas, comme les trois ministères précédents, la vertu républicaine de porter encore plus à gauche la fortune du pays et le pouvoir. Avec M. Dufaure, M. Waddington et M. de Freycinet, le ministère avait de plus en plus accentué sa politique; avec eux le gouvernement s'était de plus en plus rapproché de ce parti qui affecte de posséder seul les principes de « la vraie république : » au centre gauche s'était mêlée la gauche, à la gauche le groupe maintenant souverain de l'Union républicaine, et c'est ce dernier groupe qui, avec M. de Freycinet, avait la majorité dans le ministère d'hier. L'accession de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de M. Sadi-Carnot et de l'amiral Cloué ne change rien, dans le ministère d'aujourd'hui, à la force respective des partis qui gouvernent. A vrai dire, ce ministère n'est pas fait pour la politique; il est fait contre « le cléricalisme; » il est fait surtout pour M. Gambetta, pour ses pratiques personnelles et ses desseins extérieurs. Ce ministère n'a qu'un programme, celui que ses origines lui commandent d'avoir; il vient exécuter les décrets du 29 mars, lentement ou non, mais durement. Que signifierait le nom de M. Jules Ferry, père plus que putatif de

l'article 7 et père nourricier des décrets, s'il ne venait pas diriger une guerre vindicative contre ces congrégations que M. de Freycinet menaçait de traiter pacifiquement? Pourquoi aurait-il remplacé M. de Freycinet? Et à quoi donc aurait servi cette crise ministérielle? Appliquer dans toute leur violence les décrets du 29 mars, avec les repos marqués par l'habileté de M. Gambetta qui a besoin d'occuper et de contenter longuement l'activité avide du parti radical : telle est la tâche de ce ministère, et ce sera toute sa gloire. Il est pauvre de génie : il n'a pas un grand orateur, pas un homme de talent; M. Jules Ferry n'a certes pas la parole insinuante et facile de M. de Freycinet, son esprit délié, son art de plaire, sa souplesse et sa dextérité. M. Barthélemy Saint-Hilaire sera-t-il un ministre des affaires étrangères supérieur à M. de Freycinet? Tout le monde en doute. Évidemment, il sera docile et agréable à M. Gambetta : le jeune dictateur l'a dû choisir; car, à l'heure où ses ambitions belliqueuses sont dénoncées à la France par des républicains eux-mêmes, il est utile à M. Gambetta d'avoir au palais du quai d'Orsay un auxiliaire qui, pour avoir vécu longtemps dans le commerce de M. Thiers, puisse paraître imbu de la politique de M. Thiers, tout en se conformant à la politique de M. Gambetta. M. Barthélemy Saint-Hilaire n'a fait de diplomatie que dans le monde homérique et dans la compagnie d'Aristote; mais il sait le grec, il traduit et commente le grec, comme M. Gladstone; il mérite, comme M. Gambetta, d'être citoyen d'Athènes et de recevoir les palmes de docteur athénien : c'est un allié pour le philhellénisme de M. Gambetta et de M. Gladstone..... Quant aux destinées de ce ministère où M. Jules Ferry et M. Barthélemy atteignent à un tel rang, qui ne les connaît? Qui ne les prédit? Il obéira servilement à M. Gambetta, et, dans cet office subalterne, avec cet amour du sacrifice, il peut subsister jusqu'à l'an prochain. S'il mécontente M. Gambetta, il ne verra pas la fin de l'année..... C'est à ce genre de prophétie honnête et libérale que la république de M. Grévy, nous voulons dire celle de M. Gambetta, forme et habitue l'opinion publique!

La réputation de M. Grévy s'est encore amoindrie dans cette crise; elle a baissé jusqu'au ridicule. Que, par moquerie de son indolence politique, certains journalistes satiriques le représentent occupé ardemment et uniquement à regarder ses canards, dans les bassins de l'Elysée, ou à tuer les lapins, dans les bois de Mont-sous-Vaudrey, c'est un portrait burlesque; mais le public, qui n'aperçoit dans M. Grévy ni les goûts ni les vertus nécessaires à un chef de l'État, même à un président de république, sourit complaisamment à ce portrait outré. Pendant toutes ces délibérations et cette agitation du ministère, M. Grévy a eu l'air d'un homme ennuyé qui

voudrait bien arranger les choses et réconcilier les gens, mais qu'on a fort contrarié par ces contre-temps fâcheux, en l'obligeant à revenir et en l'empêchant de repartir. Intelligent, M. Grévy l'est, sans contredit; mais c'est une intelligence que ne sert pas la volonté. Sans doute, il n'ignore rien de ce que tout le monde sait : la prétendance de M. Gambetta, sa souveraineté ténébreuse, son jeu, ses manœuvres, il les connaît. Les stratagèmes menaçants que, dans cette crise, M. Gambetta disposait autour de lui et de M. de Freycinet, auraient pu l'indigner. Mais, pour accepter et soutenir la lutte, il aurait fallu un effort auquel répugne son naturel apathique. Un jour, dans ces débats ministériels, il déclare en sa qualité de « vieux jurisconsulte », qu'il faut ajourner l'exécution des décrets jusqu'au jugement du tribunal des conflits; le surlendemain, il ne pense déjà plus à cet argument, il renonce à cette résolution. Singulière fermeté d'esprit et de caractère! Samedi, il était avec M. de Freycinet pour une politique qui devait mitiger ou du moins retarder la violence des décrets; dimanche, il est avec M. Jules Ferry, pour la politique contraire. Qu'est devenu surtout son respect scrupuleux de ce droit parlementaire dont il affectait jadis d'être l'austère observateur? Son devoir eût été d'offrir le pouvoir à ce chef réel de la majorité, à ce maître du parlement, à ce potentat du suffrage universel, à cet ambitieux et astucieux personnage qui, en vingt mois, vient de démembrer trois ministères et d'abattre trois premiers ministres. Eh bien! ce devoir, M. Grévy n'a eu ni le courage ni l'habileté de le remplir. De même, M. Grévy professait autrefois cette maxime parlementaire qu'un ministère ne doit abdiquer que devant un vote de la Chambre. Or, voici un changement ministériel qui s'accomplit au milieu des vacances, en dehors du parlement, parmi des intrigues et dans une complète obscurité, à la vive surprise du public qui n'y comprend rien; convoquer et interroger les Chambres, consulter même les deux présidents des Chambres, M. Grévy ne l'a voulu ni osé! Ces oublis de ses anciens principes, cette débonnaire indifférence avec laquelle il consent à être battu ou dupé, cette molle facilité, ce désir et ce soin de s'annuler, ce placide égoïsme, discréditent de plus en plus M. Grévy. Qu'est-ce donc pour lui qu'une telle présidence de la république? Une espèce d'honorariat, avec les honoraires et sans honneur... Si M. Grévy s'est diminué encore, reconnaissons que, dans cette même période, M. Gambetta s'est beaucoup nui. Il a été si manifestement l'artisan de toutes ces complications, l'auteur de toute cette crise, que le public s'est récrié. C'est lui qui a dicté à M. Guichard la lettre où ce député naïf priait M. Devès d'assembler les membres du bureau de la gauche, pour protester contre la politique

de M. de Freycinet; c'est lui qui a dirigé contre M. de Freycinet les coups de quatre ou cinq journaux qu'il manie; c'est lui qui, pour brouiller toutes les solutions, a inventé chacun des incidents propres à nécessiter la retraite de M. de Freycinet, soit par la démission de MM. Constans, Cazot et Farre, soit par cette circulaire ou par ces télégrammes superbes de M. Constans qui altéraient la vérité et qui faussaient la situation. Que M. Gambetta prenne garde! Sa politique étrangère se dévoile, et le pays s'inquiète. Et puis, le public a vu de près son intervention despotique et son système de ruses; non seulement on commence à juger dangereuse cette exploitation personnelle du gouvernement, et scandaleuse cette jouissance occulte et trop commode du pouvoir: mais on commence à se lasser de cette domination tantôt tracassière et tantôt brutale. Dans l'ombre même où il l'exerce, la tyrannie de M. Gambetta s'use; il ne pourra point s'en servir longtemps sous cette forme et avec un tel abus. Cet ami impérieux et infidèle qui disgracie l'un après l'autre les lieutenants de sa première dictature, M. de Chaudordy, le général Chanzy, M. de Freycinet, finira par avoir tant d'ennemis, qu'une faute légère suffira, tôt ou tard, à sa propre perte... Dès ce moment, on peut le présager.

Vers l'heure même où cette crise ministérielle était le plus violente et où « l'essai loyal » de la république était dans cette phase étrange, on inaugurait à Saint-Germain la troisième statue de M. Thiers. Ils étaient peu nombreux, au pied de cette statue, ceux qui menaient un tel bruit et qui étalaient un deuil si pompeux, il y a trois ans, autour du cercueil de M. Thiers. Pas un ministre, pas même M. Cochery, n'avait consenti à paraître et à parler dans cette cérémonie; et M. Gambetta n'avait daigné. Seuls, M. Mignet, M. Léon Say et M. Jules Simon, restés fidèles à leurs regrets, ont offert à l'ombre de M. Thiers les mêmes hommages d'admiration qu'alors; la majorité du parti a évidemment cessé son culte. Quant à nous, pas plus aujourd'hui qu'il y a trois ans, nous n'aurons la prétention de substituer à ces panégyriques le langage de l'histoire et de juger définitivement M. Thiers. Immobile dans sa tombe, il n'y repose pas encore; il nous semble que, sous cette étreinte éternelle de la mort qui a fixé là cette vie si agitée, il entend encore les cris des partis, et que son âme en tressaille. Au surplus, ce n'est pas à l'heure où les républicains l'oublient avec tant d'ingratitude, où les radicaux le raillent avec tant de mépris, où les communards l'insultent avec tant de cynisme, que nous voudrions évoquer contre M. Thiers les sévères reproches de nos amis. Que dans les éloges de MM. Mignet, Léon Say et Jules Simon, il y ait la part juste et raisonnable, cette part immortelle qui formera la louange, nous ne le

contestons pas. Il nous semble néanmoins qu'ils ont commenté avec un peu trop de rhétorique la devise de M. Thiers : *Veritatem coluit, patriam dilexit*. Son amour de la patrie a été profond, et nous conviendrons que son ambition du pouvoir s'est plus d'une fois confondue avec cet amour même : c'est là le meilleur de sa renommée et de son apologie. Mais s'écrier qu'il a eu la religion de la vérité, c'est une formule admirative qui s'applique difficilement à une existence si complexe et si diverse, à une mémoire si controversée. *Veritatem coluit!* Ou cette religion a bien varié dans l'esprit de M. Thiers, ou la vérité était bien changeante. Car les opinions et les discours de M. Thiers ont été si dissemblables que, sinon lui-même, du moins tout le monde, les a trouvés contradictoires. *Veritatem!* ce latin est trop philosophique. Sans aimer le mensonge et le sophisme, M. Thiers, qui a surtout pratiqué la politique de l'intérêt, n'a pas toujours négligé de les employer. Vrai, sectateur inflexible du vrai, non, il ne le fut pas; sincère, oui; sincère dans ses changements. Le vrai, l'a-t-il donc vu et respecté, dans la politique, aussi absolument qu'on l'affirme? Quand, par exemple, il s'est proclamé républicain, la république était-elle pour lui le gouvernement vrai, le gouvernement idéal? La préférait-il comme un principe? On sait le contraire. Il ne la choisissait que comme un moyen accidentel de gouverner, ou plutôt comme un moyen de ce pouvoir personnel et souverain qu'il voulait exercer. Quoi qu'il en soit, pour nous contemporains autant que pour la postérité, « ce sont les faits qui jugent. » Eh bien! quelle a été la dernière œuvre de M. Thiers et la plus considérable? C'est ce gouvernement qu'il croyait ne faire que pour lui et qu'il a fait, en réalité, pour les hommes à qui la France est en proie actuellement; c'est un régime qui n'est ni parlementaire ni césarien, mais qui favorise dans les chefs de l'État, ici l'annulation de l'autorité, là la dictature, et qui joint au despotisme de l'individu celui de la foule; c'est cette république qui obéit à un maître caché sous un voile transparent, tandis que celui-ci obéit à un parti composé de sociétés secrètes ou d'une multitude incapable d'autres choses que d'idées vagues et de convoitises ardentes; c'est cette république, de jour en jour plus radicale qui déclare la guerre « au cléricalisme, » qui signe les décrets, qui amnistie la Commune, qui désorganise l'armée, qui menace la magistrature et qui impose à la France la diplomatie de M. Gambetta. Il a été poussé, devant cette statue de M. Thiers, deux exclamations qui disent tout. Un communard amnistié, Olivier Pain, s'est levé, pour maudire M. Thiers, pour protester au nom de la Commune contre le « massacre » et le « massacreur » ; et, de son côté, M. Jules Simon s'est écrié mélancoliquement, en glorifiant le fondateur de la

république conservatrice : « Ah ! si M. Thiers était là ! » Voilà deux témoignages, éloquents chacun à sa manière, qui attestent l'un et l'autre ce qu'est devenue fatalement la république créée si opiniâtrément par M. Thiers et à quel triste état la politique qui l'associa aux Gambetta en même temps qu'aux Grévy a réduit la France. M. Thiers avait-il prévu cette suite logique de la politique qu'il adoptait en 1872? M. Thiers n'a-t-il aucune responsabilité dans nos maux et dans nos périls présents? C'est une question dont les conservateurs n'auraient pu s'abstenir, s'ils avaient eu eux-mêmes à interpréter, devant la statue de M. Thiers, l'histoire de ces dix ans...

« Si M. Thiers était là ! » Il assisterait, hélas ! dans une impuissance qui ne pourrait se consoler que par des prophéties et des épigrammes, à la folie diplomatique de M. Gambetta, à cette politique aventureuse et brouillonne qui force la France à participer en Orient à la démonstration navale des puissances, devant Dulcigno. Que feront nos vaisseaux sous les murs de cette ville albanaise qui ne veut pas qu'on la cède au Monténégro, dont la race et la religion lui sont étrangères et odieuses ? Nos canons aideront-ils ceux des navires anglais et russes à bombarder Dulcigno, en punition de sa patriotique résistance au traité de Berlin ? Est-ce là l'office que le souvenir de l'Alsace-Lorraine commande à nos forces ? De quelles instructions les capitaines de nos vaisseaux sont-ils munis ? Cet acte d'intervention et d'hostilité, accompli au bénéfice du Monténégro, n'induirait-il pas la France à tenter aussitôt un coup du même genre, au profit de la Grèce ? Où s'arrêtera-t-on dans ces entreprises hasardées ? Où se laisse-t-on mener par les puissances qu'on escorte ? Quels desseins sert-on sans le vouloir? La France, oublieuse des devoirs et des soins de sa propre nationalité, va-t-elle coopérer à un partage de la Turquie ? Le public se demande anxieusement tout cela ; mais, de tous les moyens de connaître ses affaires en se gouvernant soi-même qu'une république possède, paraît-il, surabondamment, il n'en est pas un qui éclaire l'opinion. Le *Journal officiel* nous apprend bien qu'on a obtenu du roi Pomaré la cession définitive de Taïti, où nous n'exercions qu'un protectorat. Mais ni la moindre note du *Journal officiel*, ni le discours d'aucun ministre, ni une circulaire diplomatique, ne nous ont encore renseignés sur cette expédition d'Orient. A une autre époque, on n'eût certes pas osé risquer dans un tel inconnu le drapeau de la France, sans avoir fourni au pays les informations et les assurances nécessaires, sans avoir pris l'avis des Chambres. Oh ! c'étaient les mœurs d'un âge bien primitif. Sous notre régime de liberté républicaine, M. Gambetta a-t-il donc besoin de ces précautions parlementaires ? L'état de l'Europe est trouble, à la vérité. On devine mal quel drame

se prépare pour l'Occident sur ce théâtre de l'Orient. Des gens dévoués à M. de Bismarck, comme le Wurtembergeois M. Varnbühler, dénoncent à l'Allemagne l'alliance prétendue que la Russie aurait voulu former avec la France contre l'empire allemand; et, bien que M. Waddington ait formellement démenti cette assertion, certains journalistes de Berlin la répètent avec obstination. On en entend d'autres qui invitent l'Italie à s'unir à l'Allemagne et à l'Autriche, en défiance de la France; et on montre à l'Italie, Tunis, la Corse même, la Savoie et Nice comme des biens qu'elle doit revendiquer. Il s'en faut donc que, sur ses frontières et dans la Méditerranée, la France n'ait quelques raisons de s'inquiéter, d'être prévoyante et d'agir avec la plus sage prudence. Mais quoi! ayons confiance et taisons-nous. M. Gambetta n'a-t-il pas ses vues? N'est-il pas le maître omniscient aussi bien qu'omnipotent de notre diplomatie et de nos âmes? Quel compte pourrait-on exiger de lui? Et ne faut-il pas que la république abandonne au génie de M. Gambetta les destinées de la France?

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT VINGTIÈME

(QUATRE-VINGT-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : C. R., compte rendu ; — Art., article ; — V., voyez.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1880.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT VINGTIÈME

TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT VINGTIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JUILLET 1880

2e LIVRAISON. — 25 JUILLET 1880

3e LIVRAISON. — 10 AOUT 1880

4e LIVRAISON. — 25 AOUT 1880

5e LIVRAISON. — 10 SEPTEMBRE 1880

6e LIVRAISON. — 25 SEPTEMBRE 1880

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7631